82
182.
MAR 30 1900

N° 113 Janvier 1900

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXIX

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en un mandat postal ou chèque au nom de Mr Vve E. BOUILLON.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages.

P. Meyer. Notice du ms. Rawlinson Poetry 241 1
W. A. Neilson. The Purgatory of cruel Beauties 85
G. Huet. Traduction française des « Martins » de Maerlant 94

MÉLANGES

Asselin (F. Lot) 105
Un fragment épique (G. P.) 106
La mort de Siger de Brabant (G. P.) 107
Quelques vers du cardinal Pierre d'Ailli (A. Piaget) 112
Abri, ailleurs (L. Havet) 115

COMPTES RENDUS

Beiträge zur romanischen Philologie. Festgabe für Gustav Gröber (G. P.) 117
Der anglonormanische *Borve de Haumtone*, hgg. von Stimming (G. P.). 127
Cesareo, Le origini della poesia lirica in Italia (A. Jeanroy) 127
Decurtins, Rætoromanische Chrestomathie (J. Ulrich) 130

PÉRIODIQUES 133

CHRONIQUE 143

Les prochains numéros contiendront :

P. Meyer. Un fragment inédit d'*Aie d'Avignon*. — Phonétique provençale : *A* tonique (avec carte).
G. Paris. Les accusatifs en *-ain* (*suite*). — La destinée du *c* latin devant *e*, *i* en français. — Sur *Huon de Bordeaux*. — La chanson du *Chevalier au Cygne* et des *Enfances Godefroi*. — Villoniana.
Sv. Berg. La *Partalopa-Saga* (traduction française).
Ov. Densusianu. L'altération du *c* latin devant *e*, *i* dans les langues romanes.
G. Doncieux. La chanson de *Renaud*.
E. Galtier. *Byzantina*.
S. De Grave. Les mots français dialectaux en néerlandais.
A. Longnon. Un vestige de l'épopée mérovingienne.
F. Lot. Le roi Hoël de Kerahès, Ohès *le vieil barbé*, les « chemins d'Ahès » et la ville de Carhaix. — Nouvelles études sur la provenance du cycle arthurien.
R. Menéndez Pidal. Etimologías españolas.
F. Novati. La Vita di S. Faronc.
E.-G. Parodi. Del passaggio di *v* a *b* nel latino volgare (*suite*).
A. Piaget. Le *Miroir aux dames*. — Les poésies de Philippe Bouton.
W. H. Schofield. Arthurian Fiction in Geoffrey of Monmouth.
A. Thomas. Étymologies françaises.
P. Toynbee. Benvenuto da Imola and the *Iliad* and *Odyssey*.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

29e ANNÉE — 1900

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er
TOUS DROITS RÉSERVÉS

LIBRARY OF THE
LELAND STANFORD JR. UNIVERSITY.
a. 51053
APR 1 1901

NOTICE

DU MS. RAWLINSON POETRY 241[1]

(OXFORD)

PROVERBES DE BOON; LA PLAINTE D'AMOUR; POÈME SUR L'AMOUR DE DIEU ET SUR LA HAINE DU PÉCHÉ; DIALOGUE ENTRE L'ÉVÊQUE SAINT JULIEN ET SON DISCIPLE; MIRACLES DE LA VIERGE PAR ÉVERARD DE GATELEY; EXTRAITS DU *MANUEL DES PÉCHÉS*; TRADUCTION DU *SPECULUM ECCLESIÆ*; LES NEUF FILLES DU DIABLE; LES QUATRE TEMPS DE L'AN; LA PETITE PHILOSOPHIE; LE LUNAIRE DE SALOMON; L'ANTECHRIST.

Le manuscrit qui sera étudié dans le présent mémoire est un recueil fort important de poèmes français, tous, sauf un (l'art. 11), composés en Angleterre au cours du XIIIe siècle. Ce sont, en général, des poèmes religieux. La plupart se rencontrent en d'autres manuscrits : deux toutefois, le recueil de miracles de la Vierge (cinquième article) et le poème de l'Antechrist (dernier article), ne paraissent pas se trouver ailleurs. Presque tous ces poèmes sont inédits, et aucun n'a été, jusqu'à ce jour, l'objet d'une étude suffisante.

Le manuscrit est en parchemin, les feuillets ont 175 mill. sur 145; il y a deux colonnes à la page. Contrairement à l'usage, il est, non pas folioté, mais paginé. L'écriture des 210 premières pages est une cursive anglaise (*court hand*) de la première moitié du XIVe siècle. A la page 211 apparaît une autre écriture, légèrement différente; les pages 259 et suiv. (jusqu'à la p. 271 où s'arrête le manuscrit) paraissent être d'une troisième écriture, qui toutefois semble à peu près du même temps que les deux autres. A ces différences de main corres-

1. Autrefois Rawlinson misc. 473. Ce ms. a reçu le n° d'ordre 14732 dans le *Summary Catalogue* de M. F. Madan.

pondent certaines différences dans la graphie. Ainsi le premier scribe substitue plus fréquemment que les deux autres la terminaison *-er* à la terminaison *-ir*, dans la quatrième conjugaison. Je prends mes exemples dans l'article 3, qui est publié ci-après en entier : *menter*, v. 99, *soeffrer* 100, *honer* 218, *fuer* 335, *vener* 336, *flestrer* 405, *morrer* 585, etc. On peut encore citer comme analogue *descenderent* 375. De même *-ent* prend souvent la place d'*-unt* dans les troisièmes personnes du plur. des futurs : *serrent-chaierent* 443-4, *sonerent-tremblerent*, 451-2, *desseverrent* 462, *accuserent-acorderent* 515-6, *ferent* 517, *perderent* 519, *arderent* 538, etc. Remarquons aussi que l'*s* suivie d'une consonne est souvent omise : *pensat* (pour *pensast*) 149, 155, *amat* 311, *dit* 248, 389, *escrit* 390, *eut* 178, 315, *fit* 237, *fut* 245. Par contre l'*s* est placée à contresens dans *freist* (*fereit*) 633, *ovesque* (*avecque*), 127, 365, etc.

Dans la notice qui suit, je ne donnerai des numéros qu'aux articles français. Je me contente donc de mentionner les pages 1 à 7 qui contiennent des sermons latins. Le présent travail est conçu selon la méthode qui convient à une notice de manuscrit : je proposerai en note certaines corrections; je donnerai, lorsqu'il y aura lieu, les variantes d'autres manuscrits, mais ce n'est pas ici le lieu d'établir un texte critique.

1. *Proverbes mis en français par* Boon. — J'ai fait connaître ce petit poème dans mon mémoire sur le ms. 8336 de la Bibliothèque Phillipps (*Romania*, XIII, 539-541) et, à cette occasion, j'ai conjecturé qu'il pourrait être attribué à Nicole Bozon, l'auteur des Contes moralisés et de diverses poésies. Cette conjecture se fonde principalement sur le dernier quatrain du poème qui, dans le ms. Selden *supra* 74, commence ainsi : *Ore priez tous pur Boün | Ki vous presente ceste lessun*. Une formule presque semblable est employée par Bozon à la fin de quelques-uns de ses poèmes. Le texte du ms. Rawlinson ne change pas l'état de la question, puisque le couplet final y manque, comme au reste dans toutes les copies, sauf le Selden *supra*. Voici l'énumération des manuscrits connus de ce poème :

Londres, Mus. brit., Old Roy. 8 E. XVII, fol. 00
— — Harl. 957, fol. 28.
— — Arundel 507, fol. 95.

OXFORD, Bodléienne, Bodley 425, fol. 106 (sans prologue).
— — — 761, fol. 180.
— — Selden *supra* 74, fol. 38.
— — Rawlinson Poetry 241, p. 8.

L'ouvrage est en vers octosyllabiques à rimes plates. Ces vers sont groupés en quatrains dont chacun est la traduction d'une sentence latine. Le texte de cette sentence est inscrit à côté des quatrains français, dans plusieurs manuscrits. Ces sentences sont, pour un grand nombre, tirées de la Bible et particulièrement des livres sapientiaux, ce qui explique la rubrique *Ci comence les proverbes Salamon* fournie par le ms. Bodley 425. On accepterait plus volontiers le titre fourni par le ms. Roy. 8. E. XVII, *Proverbe de bon enseignement*, si les deux vers d'où il est tiré étaient sûrement de l'auteur [1].

Chers amis, recevez de moi (*p.* 8)
Un bon present que vous envoi,
Noun pas d'or ne d'argent,
Mès de bon enseignement,
Que en escripture ai trové
Et de latin translaté
En commun langage, pur amis
Que de clergie ne unt apris.
Tot est sen et verité
Que ci troverez romauncé.

Que ben le tent [2] e sovent list
Prou avera et delist;
Dount celui seit benet
Que sa entente bien y met.

Li sage dist en son livere
Que le comencement de bien viver
Sur tote rien est de doter
Dampnedeu et honerer...

Fin, p. 19 :

Pur ceo voil issi lesser
Des plus de proverbes [3] translater,
Que ceus que lirrunt cel escrit
En breves paroles unt delit.

Explicit expliceat; ludere scriptor eat!

1. Ces vers, déjà cités dans la *Romania* (XIII, 540, note 2), appartiennent au prologue. Ils sont ainsi conçus : *Un noum l'ay doné proprement* | *Proverbe de bon enseignement*. Ils n'ont eux-mêmes rien de suspect; il est singulier toutefois qu'ils ne se rencontrent que dans le ms. Royal.
2. Corr. *l'entent*.
3. Corr. *De plus proverbes*.

La page 20 est occupée par une suite de vers latins, connus d'ailleurs, dont les premiers sont :

Lucius est piscis et est tyrannus aquarum,
A quo discordat Lucius iste parum :
Devorat hic homines, hic piscibus insidiatur;
Esurit hic semper, hic aliquando satur [1].
.....

2. *La plainte d'Amour.* — Poème qui peut passer pour l'une des meilleures œuvres de la poésie anglo-normande. On en connaissait déjà quatre copies, une à Cheltenham, deux à Cambridge et une à Londres, qui ont été mentionnées *Romania*, XIII, 507. Des extraits considérables en sont publiés dans mon mémoire sur les manuscrits français de l'Université de Cambridge, *ibid.*, XV, 292-5.

Premiers vers :

Amour, Amour, ou estes vous?(*p.* 21) — Je vous parlase a leiser
— Certes, sire, en poi des lus, Si vous venist a pleiser
Car jeo ne os. Privement,
— Pur quei ne osez estre veü Pur saver moun la verité,
Vous que estes ci bien conu Par ky [2] vous estes rebouté
De bun los? De la gent.
.....

Fin, p. 37 :

Treis cher Amour, pur ceo requer
Que ove moi voilletz herberger,
Saunz departir.
Jeo prie Jhesu le fiz Marie
Que vous me soiez en compaignie
A mon departir.

Le prodhomme que ceo livere fyst
La mere Jesu en aide eist
Et en consaille,
Et qui escrit ceo dité

1. C'est l'épigramme contre le pape Lucius III attribuée à Primat par le chroniqueur italien Pippino et qui a été très souvent copiée et imprimée. Voy. Th. Wright, *Latin Poems attributed to Walter Mapes* (Camden Society), p. XXXVIII; Delisle, *Le poète Primat*, dans *Biblioth. de l'Éc. des Ch.*, XXXI, 305.

2. Corr. *Pur quei.*

Soit benet de la bouche Dee.
Amen, saunz faille [1].

3. *Poème sur l'amour de Dieu et sur la haine du péché.* — Ce poème n'est point inconnu : il est même en grande partie imprimé. Mais il n'a guère attiré l'attention, et les questions qu'il soulève n'ont pas été aperçues. Je poserai ces questions et m'efforcerai de les résoudre; puis je publierai ce poème en entier d'après notre manuscrit. On en possède, à ma connaissance, sept copies dont aucune ne fournit un titre, soit à l'incipit, soit à l'explicit :

CAMBRIDGE, Corpus Chr. Coll. 405, p. 343.
DUBLIN, Trin. Coll. D. 4. 18, fol. 2 [2].
LONDRES, Cott. Domitien A. XI, fol. 87 [3].
— Old Roy. 20. B. XIV, fol. 170.
— Arundel 288, fol. 97
OXFORD, Bodléienne, Rawl. Poetry 241, p. 37.
PARIS, Bibl. nat., fr. 902, fol. 125.,

Ces copies se répartissent en deux familles; la première se compose des mss. de Cambridge et d'Oxford; la seconde renferme tous les autres. Ce qui distingue, dès l'abord, les deux familles, c'est que la première commence par deux vers qui manquent à la seconde, outre que les deux vers suivants diffèrent notablement de l'un à l'autre des deux textes. Je donnerai, en appendice, le début du poème d'après un des manuscrits de la seconde famille : la vérification sera donc facile.

En outre, la plus grande partie de notre poème a été intercalée dans certains manuscrits du *Manuel des péchés*, de William de Waddington [4], sous le titre de « Petit sermon » [5]. Ce fait n'a

1. Je ne trouve pas ce dernier couplet dans les quatre autres mss. que je connais de la *Plainte d'amour*.

2. La leçon de ce manuscrit est abrégée; il y a un peu moins de 500 vers.

3. Le début dans Fr. Michel, *Rapports*, p. 264.

4. On connaît jusqu'ici seize mss. de ce poème, sans parler de quelques fragments isolés. Je les ai énumérés dans la *Romania*, VIII, 333; voir XV, 312, quelques rectifications à cette liste.

5. Exactement *Petit sermun pur quei ne devez pecher*, dans le ms. que reproduit l'édition du Dr Furnivall. Le titre est, dans les mss. Bodl. Hatton 99 et B. N. fr. 14959 : *Ici cumence un sarmun de poür et de amur*; dans Bodl. Grave 51 : *Isci comencent deus choses de sarmun*.

point été remarqué jusqu'à présent. Je présenterai plus loin quelques observations à cet égard. Mais d'abord il est utile de donner l'analyse du poème. Pour la commodité de l'exposé qui suivra, je diviserai cette analyse en trois parties numérotées.

I. Définition de l'amour considéré comme source de toutes les vertus (v. 12). Le pur amour que l'auteur envisage est celui qui persiste jusqu'après la mort, et alors atteint sa perfection (32). Le véritable amour consiste à aimer sans espoir de retour. Mais où trouverait-on maintenant un homme qui sache ce que c'est qu'aimer? Si on le rencontre, c'est une merveille, c'est la corneille blanche (46). La voie qui conduit au ciel c'est l'amour loyal, conforme aux enseignements de Notre Seigneur. Il faut aimer ses ennemis, aimer son prochain comme soi-même et Dieu par-dessus tout (121). Les raisons d'aimer Dieu sont : 1° qu'il nous a formés à son image (126); 2° qu'il nous a rachetés en souffrant une mort douloureuse et vile (186). Vous pouvez, par l'amour, acquitter votre dette envers Dieu (282). Faut-il aimer toute gent d'un amour égal? Non : il faut aimer chaque homme selon ce qu'il vaut (288). Celui qui aimerait Dieu de cœur parfait aurait horreur du péché (318).

II. Dieu a donné à l'homme deux raisons de haïr le péché : l'amour et la peur (330). L'auteur ayant déjà parlé de l'amour, parlera maintenant de la peur. La peur a trois causes : 1° la crainte de mort subite; 2° la crainte du jugement dernier; 3° la crainte du feu d'enfer (348) L'exposé de ces trois causes donne lieu à d'assez longs développements qui ne sont pas entièrement originaux (l'apostrophe à la mort, 392-428, contient beaucoup d'emprunts aux *Vers de la mort*). La peur suffit à détourner l'homme du péché; elle ne suffit pas à sauver l'âme. Il faut qu'elle soit accompagnée de l'amour, qui, à lui seul, sans la crainte, a le pouvoir d'assurer le salut (644).

III. L'auteur revient à l'amour. Il a donné précédemment deux raisons pour lesquelles l'homme doit aimer; il en donnera présentement une troisième. Cette raison, c'est la grande bonté de Dieu, toujours prêt à pardonner, quel que soit le péché, pourvu que le pécheur se repente et fasse pénitence (676). L'auteur termine par la peinture des joies du paradis.

J'ai dit plus haut que ce petit poème avait été partiellement intercalé dans plusieurs exemplaires (on pourrait dire dans la plupart) du *Manuel des péchés* de William de Waddington. De ce nombre sont les deux manuscrits (Harl. 273 et 4657) dont M. Furnivall a fait usage pour l'édition du *Manuel* et de la version anglaise par Robert de Brunne qu'il a publiée en 1862 (Roxburghe Club). Mais notons aussitôt que le traducteur anglais n'a pas traduit le *Petit sermon*, ce qui prouve bien que

ce morceau ne figurait pas dans le manuscrit dont il s'est servi[1].

Il faut remarquer encore que, d'une part, le poème entier n'a pas été admis dans le *Manuel des péchés*, et que, d'autre part, l'ordre des matières a été notablement modifié. J'ai pris soin d'inscrire, de temps en temps, en marge, la concordance du poème avec l'édition du *Manuel*; je résumerai ici les faits dans un court tableau :

POÈME	ÉDITION DU *MANUEL*
vv. 1-122.	Manquent.
vv. 123-316	8118-8315.
vv. 327-651	7798-8112.
vv. 652-776	8317-8460.

On voit qu'il y a eu transposition des vers 327 à 651. Si on se reporte à l'analyse précédente on s'apercevra que la seconde des trois parties du poème est devenue, dans le *Manuel*, la première. Le motif de ce changement est, très vraisemblablement, que l'interpolateur a voulu mettre ensemble tout ce qui concerne l'amour, tandis que, dans l'original, l'auteur, ayant donné, dans la première partie, deux raisons pour aimer Dieu, en ajoute une troisième qui prend place beaucoup plus loin, dans la troisième partie. Ce remaniement, on se l'imagine aisément, ne s'est pas fait sans que l'interpolateur ait inséré çà et là quelques vers de sa façon pour servir de transition.

Présentement il faut examiner une hypothèse qui, à première vue, peut sembler assez plausible. Pourquoi, dira-t-on, ne pas admettre que le poème ou sermon sur l'amour de Dieu ait pour auteur William de Waddington, qui n'aurait fait que reprendre son bien, en l'introduisant plus ou moins modifié dans le *Manuel des péchés*? Telle a été, à dire vrai, ma première

1. M. Furnivall, dont l'édition donne en regard le texte français et la version anglaise, a rejeté à l'appendice le *Petit sermon*, tout en faisant suivre la numérotation des vers comme si ce morceau avait conservé la place qu'il occupe dans le manuscrit reproduit. — Je n'ai pas vérifié à ce propos l'état de tous les manuscrits qui nous sont parvenus; je puis dire toutefois que le même morceau manque dans les mss. Roy. 20. B. XIV et Arundel 288, qui du reste contiennent l'un et l'autre, comme ouvrage à part, le poème entier dont je viens de donner l'analyse.

idée. Toutefois, je ne m'y suis point arrêté. En ce qui concerne la langue, je n'ai constaté entre les deux poèmes aucune différence sensible [1], mais pour le style il en va tout autrement. L'auteur inconnu du poème imprimé ci-après me semble supérieur, au point de vue littéraire, à William de Waddington. Il est moins terre à terre; sa phrase, et aussi sa pensée, a plus d'ampleur, et il est visiblement plus lettré. On verra, par les notes jointes au texte, qu'il connaissait la littérature de son temps. Il fait de notables emprunts aux *Vers de la mort* d'Hélinand, et peut-être à d'autres poèmes. La question sera sans doute reprise si un jour William de Waddington a l'honneur d'une nouvelle édition [2]; mais je doute fort qu'on arrive à des conclusions différentes de celles que je viens d'indiquer.

La versification et la langue ne présentent aucune particularité qu'on ne retrouve en bien des poèmes composés en Angleterre dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Il y a plusieurs exemples de quatre rimes consécutives (17-20, 211-4, 281-4, 445-8). Il va sans dire que *-ier* et *-er* riment ensemble (61-2, 79-80, etc.); ce qui est un peu plus rare, c'est la rime *u* (lat. *ū*) *-ou*, dans *Jhesus-nous* 39-40), *dur-creatour* (151-2), *plus-nous* (183-4), *creature-houre* (519-20); *soer*, sŏror, rime avec *penser* (619-20), *voler* avec *desirer* (289-90), *poer*, *potére, avec *sauver* (643-4).

Si nous devons nous résigner à ignorer le nom et la qualité de l'auteur, comme aussi l'époque précise de la composition, nous savons du moins que ce poème a été fait pour une dame, à laquelle l'écrivain s'adresse en l'appelant *bele suer* et qu'il tutoie (vv. 543, 619), ce qui suppose qu'elle était en réalité sa sœur ou sa parente, ou du moins de condition égale à la sienne. Il existe dans la littérature française d'Angleterre d'autres poèmes, ayant pour but l'instruction et l'édification des dames, par exemple le *Miroir* de Robert de Gretham [3].

---

1. Toutefois, il faut dire qu'il n'est pas possible d'exprimer sur ce point une opinion bien assurée, parce que le texte du *Manuel des péchés*, tel qu'il est imprimé, ne fournit pas une base suffisante à l'étude linguistique.

2. Une nouvelle édition du *Manuel* est d'autant plus à désirer que la publication du Roxburghe Club est à peu près introuvable.

3. *Romania*, XV, 296.

Les différences entre le ms. Rawlinson et le ms. de Corpus sont très légères. Je donnerai cependant en note quelques-unes des variantes du second de ces manuscrits (C.) et j'indiquerai en note, ou entre crochets, dans le texte, certaines corrections non douteuses.

Chekun deyt estre amee (*p.* 37 *b*)
Par la mesure de sa bounté;
Chekun vaut tant come yl ayme,
Si come seynt Paul nous ensei-[gne :
Nous dit, s'il eut chekun bien,
S'il n'ut amour, que il ne eut [rien,
Que ja n'ait homme tantz des [vertues,
S'il n'ait amour tot est nuez.
Amour est la vesture
Des touz bienz et la coverture;
Amour si est sanz dotance (*p.* 38)
De chekune vertue la nessance.
Que en Dieu ne voet amour aver
Ne purra ja nul bien saver,
Et nul que fyn amour n'a
Ja en lui Dieux ne regnera;
Et saint Johan dit : « Que n'ayme [mye
« Il maynt en mort et est sanz [vye. »
Dunke est leal amour la vie
Que alme morte vivifie.
Jeo ne di pas que ceo est amour
Que defaut au chef de tour :
Moltz est amour feble et vayn
Que ayme hu et het demayn,
Mès cel amour est leal et fort
Que voit cressant deke a la mort;
Et cil [que] après la mort remaynt,
D'amer dunkes rien ne[se] fayent.
Et, certes, amer unkes ne sout
A qui la mort amour tout,
Et ne doit estre amour dite
Que après la mort ne est parfite;
Et ceo n'est pas d'amour la mes-[trie
D'amer homme en sa vie,
Mès celui ayme veraiment
Que ayme quant nul bien actent.
Tel amour est douce et leal
Que ayme et le bien et le mal;
Et ceo nous enseigne Jhesus
Quant il le fist issi pur nous,
Que il soeffri pur ceux la mort (*p.* 38 *b*)
Que furrent mys en peine fort.
Mès put l'en hore homme trover
Que gueres sache qu'est amer?
Si l'en le treve ceo est mervaille:
Leal amour est blaunch cornaille,
Que d'amour ne voit autre tiel,
Come la chaunge veyom en cel;
Car bien voit homme meynt [homme amé,
Taunt come ad chateux et sancté,
Que cel amour ad tot perdue
Si ces bienz ou sa vie mue.
Teil est seculer amour
Que faut quant dut estre greinur.

Ore pensom de bien fere,

---

5 C. *Il dist*. Cf. le texte du ms. fr. 902 imprimé à la suite de la présente notice. — 6 I Cor. XIII, 2, 3. — 17 I Jo. III, 14. — 21-22 C. *Je ne di pas ke seit a.* | *Se il faust a ch.* — 47-8 Manquent dans la seconde famille.

Et a la voie de ciel trere.
Estrete est moltz; nepurcaunt
Ele enlargist tot diz avant;
Tant come plus avant irrom
Plus delitable la troverom;
Mès ceo poez esmerveiller
Et en merveillant demander
Quele voie et par ount
Deyvom aler le ciel amont.
Jeo di : cel chemyn est amour,
Solom le dit Nostre Seignour.
Il nous comande lui amer
De coer, de alme et de penser,
« Et vostre prosme », fet il, « amez
Et come vous mesmes cher eyez;
En yceo comandement (*p.* 39)
Le prophete et lai appent. »
Touz que si n'aiment par reson
Ja des pecchez n'averont pardon.
« Que veit son frere », dit lui [saint,
« De ces oylz, et ne ayme nynt,
« Dieux amer coment purreit,
« Qu'il de ces oyls pas ne veit?»
Ceo est prove de Dieux amer
Quant l'en en Dieux son prosme [ad chier.
Cil soul ayme dount a dreit
Que ayme lui que mal lui feit.
Jhesu ces enemys ama
Et ceo nous faire comanda :
« Vos enemys », fait il, « amez,
« Ver vos hayauns bien overez. »
Issint devez bien ordeiner
Vostre amour et deposer.
Amez Dieux sur tote riens,
Car il est source des touz biens;
En Dieux amez vostre amy
Et por Dieux vostre enemy;
Tenom nous en la Dieux amour
Par coer, par alme et par vigour,
Par tote force et tot penser,
Et nostre presme eyom cher.
Cyl ayme Dieux en verité
Que ne le offent pas par son gré;
De sa alme lui ayme sanz menter
Que prest est pur lui mort [soeffrer.
De tote sa force ayme cil (*b*)
Que par tot pur Dieux se tint vil,
Et touz maus receit en soeffrance
Et a lui baille la venjance.
Cyl ayme de tot son penser
Que maus pensés veut refuser;
Come yl loyns put, de lui les get,
Et en soul Dieux son penser met,
Et son prosme ayme si com soi,
Car Jhesu le comande en la lei,
Et meynt homme amer quide
Et de sa alme èst homicide,
Car tant come homme ayme folie,
En Dieux est mort que est sa [vie.
« Que ayme », dit David, « fe- [lonie,
« Il het sa alme que est sa vie. »
Pur ceo se doit chekun garder
Que il se sache en Dieux amer,
Et pus se deit solom la lei
Son prosme amer tant come sei.
Dieux doit amer sur totes riens
Soi e son prosme soul en biens.
Moltz dussoms nous Dieux amer
(8118)

67-72 Cf. MATTH. XXII, 37-40. — 75-8 I JO. IV, 20. — 85-6 MATTH. V. 44. — 115-6 Ps. X, 6. — 121-2 LUC. X, 27. — 123 A partir de ce vers, notre poème rejoint le « Petit sermon » du *Manuel des péchés* », et je place en marge la concordance avec l'édition de M. Furnivall.

Si nous sussoms bien recorder
Come Dampnedieux homme ho-
[nura
Quant a sa semblance lui forma,
Pur aver sa joie ovesque lui,
Dunt lui deable aynz se ebahi,
Et vivere pardurablement,
Saunz chekun mal et saunz tur-
[ment,
Pur loer Dieux ove melodie
(*p.* 40)
En l'angelyne compaignie ;(8127)
Et si homme eust bien gardé
Ceo que[Dieux] lui out comandé
En paradys ou il fut mys,
Dieux lui eust de illoeke pris,
De paradys lui eust translaté,
Tot saunz travail en ciel mené,
(8134)
Et mys en joie pardurable
Dunt lui en gecta le vyf debie.
Illoeke out eu joie si grant
Que ja homme que soit vivant
Ne te purreit fere entendre
Ne sen d'omme ne put com-
[prendre.
Si nous dona corps et vie,(8140)
Ve[e]r, parler, sen et oyie,
Entente, membres et corage
Pur nous garder de damage.
Que ceste bounté bien pensat
Et bien sovent le recordast
Moltz averoit coer mort et dur
Que ne ameroit son creatour.
Ore verrez autre reson (8148)
Pur quai Dieu amer deivom.

Quant Adam fut par [son] pecché
De paradis desherité, (8151)
Morir lui estut a dolour.
Lui et tot son successor,
Et chaierent en dur servage,
Car sur tote humaigne linage
Ou lui deable ad pousté (*b*)
Les almes mettre en oscurté :
Saynz et mauveys, febles et fort,
Quant vient le houre de lour
[mort,
Touz les myst en tenebrour,
En enfern, a grant dolour.(8161)
Et pus que Dieux si grevement
Pur un treispas prist vengement,
Bien dussom nous aver dotance
De moltz plus gref vengance,
Nous que pecchum si sovent
Chekun jour et grevement,
Quant touz yceux que de Adam
[vyndrent
Pur un peeché touz mort
[tindrent
Et en enfern furrent puny (8170)
Quatre myl anz et demy.
Uncore y fussent demoré
Si Dieux ne les eut deliveré.
Bien put Dieux par son poer
Ou soulement par son voler
Les almes garder de[l] felon,
Mès pur nous doner encheson
Que nous lui dussom amer plus
Voleit soeffreir mort pur nous,
Et nient morir tan soulement,
Mès dure mort et vilement
Car sa char fu necte et pure ;
De pecché n'out nulle blessure,
Car pris l'avoit d'une pucele
Que moltz ert necte, tendre et
[bele. (8187)
Come sa char plus pure estoit
(*p.* 41).
Plus de vie en lui avoit,

1.43 *te*, corr. *ce* ou *la*. Un ms. de W. de Wadd. porte *Ne les vus*. — 158 *son*, corr. *si*. — 161 Corr. *Ou[i] l. d. p.*

Et tant come il ert plus vyfs
Ert sa mort plus grefs.
D'autre part, que garde prent
Come yl soeffre vil turment,
Qui que voet la croys garder
Et de la peyne Jhesu penser,
Come yl fut tret et mené
Vilement en la cité, (8197)
De son deciple fut trahi,
Cruelement des Jués sesi,
Devant lour mestres l'unt mené,
Feruz, batuz et lyé;
En le vys lui escoperent par des-
[pit
De qui les angles unt grant delit;
Les clers oyls lui unt lyé
Des queux n'est nule rien mussé;
Sa vesture lui unt tolu (8206)
Et purpre pur escharn vestu,
Et des espines corouné;
Le ceptre en le poyn l'unt doné,
En genulaunt l'unt salué
Par escharn et pus juggé;
Lui meïsmes fount sa croys
[porter
Ver sa mort pur lui gaber;
Entre larons l'unt pendu, (8214)
Pur lui honer son corps fut nu;
Piés et mayns lui unt percé,
Des grosses cloues al fut taché;
Pus a beivere lui unt doné (*b*)
Isope, eysil et feel mellé; (8219)
Le chef encline, l'alme rent.
Oyez come il sunt male gent!
Car pus que l'alme estoit issue
La destre couste lui unt fendue.
Tiels peynes et [tiels] dolours
Soeffri Dieux pur peccheours,
Et si jeo puisse tot diz vivre
Et saunz nul entrelès descrire,
Et euse la bouche de fer dur
Et ma lange d'asser pur,
Et eusse trestut le saver (8230)
Quanque nul homme put aver,
Ne purrai jeo la moité dire
Come grant chose Nostre Sire
Fit pur nous chèytifs dolenz
Quant pur nous soeffri teus tor-
[menz,
Coment nous lui dussom amer
Si nous sussom recorder. (8237)
A! douce Dieux de magesté,
Que put comprendre ta bounté?
Qui pensat de Dieu la summe
Que yl ad fait a cheitifs homme?
Avant que Jhesu fut homme nee,
Dampnedieux out comaundé,
Pur ceo que il homme fist
En la loi comanda et dit : (8245)
« Tot diz ton seignur Dieux
[amer
« De tot ton coer, alme et pen-
[ser,
« Et ton prosme ameras (*p.* 42)
« Et come toi meisme cher ave-
[ras. »
Pus que devez Dieux amer
De [tot] ton coer, alme et penser,
Pur ceo que il tei fist après soi,
Et chekun homme amer come
[toi,
A Dieux que put dunke dire?
Quai rendrez a vostre sire
Pur la mort et les viltés (8256)
Qu'il soeffri pur vos pecchez?

---

194 Ms.902 *Si fu la m. p. angoissuz.* — 196 Corr. *soeffri.* — 226 Entre ce vers et le suivant la seconde famille introduit huit vers qui manquent ici et chez W. de Waddington. — 231 Est-ce un souvenir de la *ferrea vox* de Virgile (*Géorg.*, II, 44; *Énéide*, VI, 625)? — 241-4 Manquent dans la seconde famille.

Jeo vous dirrai brevement
Si come lui seint nous apprent.
Il comande que ton corps.
Et touz vos membres par dehors
Seient mys en son servise
Devoutement et saunz feyntise.
Ceo est la rente et le doun
Que de corps lui doit chekun;
Et cil que ayme leaument (8266)
Le espirituel decte rent.
Seynt Pouel dit : « Sil fait la lei
« Que parfyt amour ad en soi. »
Amour est paremplement (8270)
De la lei que a Dieux appent.
A quai vous irroie plus coun-
[tant?
De leal amour vous dirrai tant :
Quanque Dampnedieux comande
Et quanque Dieux demande
Et quanque a vostre presme
[devez
Par amour rendre purrez;
De tote vous poez aquiter (*b*)
Soulement pur bien amer.
Mès ore me poez demander
Si tote gent devez amer (8281)
Par une mesure d'amours.
Jeo di que ceo serroit grant
[errour,
Mès amez chekun homme atant
Come il vaut et nïent avant.
A chekun devez bien voler
Et son salu desirer, (8287)
Et si vous poez fere a touz
Ceo que vodryez que l'en feit a
[vous;
Mès la vous plus de bien trovez
Vostre amour plus enclinez;
Et quant ami averez trové,
De bon amour et de lealté,
Amer lui devez tendrement,
Car l'en les treve relement.
Cher tresor envis conquis
Sout l'en tenir de grant pris,
Et moltz doit l'en estre gelus
D'amour que tant est precïous.
Assez vous ai d'amour chaunté
(8300)
Coment doit estre ordeyné.

A touz deivent amour et pces,
Mès as bons plus que a mauveys,
Et Dieux amez plus que homme
Car il est des touz bienz la
[summe. (8305)
Et une chose sachez certaine
Que seint Austyn nous enseigne :
« Qui Dieux », fet il, « amat a
[dreit (*p.* 43)
« Une houre vivre ne purreit;
« Le cuer lui fenderoit d'amour
« Que droit amast son creatour;
« Et qui vers Dieux eut amour
[tendre,
« Moltz harroit vers lui offendre;
« Moltz averoit pecché en despit
« Que Dieux amast de coer par-
[fit. » (8315)
Moltz des resons vous purrai
[dire
Pur quai pecché l'en deit des-
[pire,
Mès jeo vous dirrai soulement
Pur acomplier plus brievement.

267-8 Mauvaise rime; seconde famille : *C'est la rente de vostre cors* | *Que Dieu demaunde par dehors*. — 271 ROM. XIII, 8, 10. — 293 *vous*, corr. *ou*. — 305 *deivent*, corr. *devez*. — 319-26 Ces vers manquent au « Petit sermon ».

Ore un poi entendez,
Car ensi est, ne doutez,
Del homme que list et rien ne entend
Come cil que chace et rien ne prend.
La premere dount jeo vous di (7798)
Qui peché fet estre haï,
Et la meindre, c'est amour
Et l'autre est parfite pour;
Ceux deux gardeyns ad Dieux mys
Pur bien garder ces amys. (7803)
Pour lour fet peché lesser
Et amour vertuz enbracer;
Pour lour fet d'enfer fuer,
Amour lour fet au ciel vener. (7807)
Un poi m'estut d'amour cesser
Et de pour un poi parler.
De ceo pour, c'est la summe, (7808)
Des trei choses neist en coer de homme
Qui bien en memorie les a (?)
Ja saunz pour ne serra. (7811)

Al premer chose vous ert dite.
C'est hidour de mort subite.
L'autre est pour ensement
Del destresse del juggement;
La terce chose ne est pas veu.
C'est d'enfer le orible feu. (7817)
La premere est hidour de mort
Que chekun vent, sage et fort:
Riches et beaus trestouz devoure,
Et nul ne set le jour ne le houre,
Car tiel est le seyr bel et gent
Que l'endemayn est feble et feynt;
Tiel est hu sire et seignur
Que en enfern serra eynz le jour;
Tiel est hu rei corouné (7828)
Que en enfern ert demayn dampné;
Tiel est hu fort et pussant
Que demayn ert venym puaunt.

Seyn Bernard parout a nous (7830)
Pur nous faire plus poürous.
« Dy moi », fet il, « ou sunt la gent
« Que ameient le monde si tendrement,
« Que l'autre jour furrent oveske vous
« Sayn et heitez et joiouz?
« Y ad il rien de lour char tendre
« Fors orde venym, verms et cendre?
« Pensez bien de ces que ore sunt (7838)
« Et de ces que l'autre jour furrent,
« Ristrent, mangerent et burent;
(f. 44)
« Come estes vous hommes turent:

---

324 (?) C'est à peu près un des *Proverbes communs* imprimés au XVe siècle:

> Autant vault celui qui chasse et rien ne prend
> Comme celui qui lit et rien n'entend.
>
> (Le Roux de Lincy, II, 75.)

329 *meindre*, corr. *meudre*. — 339 C. *Cest p. ceo est la s.* — 347 *veu*, corr. *fu*. — 360-370 Ces deux vers, qui ne riment pas, manquent dans la seconde famille, mais sont dans le *Manuel*.

« Meneyent lour vie en grant [delit,
« Et pus, en un poynt tres petit,
« Descenderent dekes en aubime;
« L'alme en fu, la char en ver- [myne.
« Ou est ore devenu (7846)
« Lour rys, lour joye, lour vertu?
« Pur le delit que eurent taunt
« Ore unt tristesse et dolour [grant.
« La ou yl chaierent a torment
« Chaier purrom ensement (7851)
« Car hommes sumes et murrum,
« Coment ne quant nous ne savom,
« Car temps de homme si tres- [pace
« Come fait nue que vent chace.»
Qui ceo pensast poür averoit
Et de pecché se garderoit. (7853)

Dont Salamon li sage dit
En ces proverbes qu'il escrit :
« En touz vos fèz », dit il, [« pensez
« Ta mort et ja ne peccherez. »
Et, mort, come dur et come [amer
Est ta memoire a versiler!
Tu prins ceux sodeynement
Qui quident vivre longement;
Tu prens les dormanz en lour lit;
Tu tous as riches lour delit; (7863)
Tu tous as mauveys sen et veue
Pur la doute de ta venue;
Tu abbas plais et guere; (*b*)
Tu ne obliez nulle tere;
Tu abbas en un soul jour
Auxi le riche en sa tour;
Tu fes flestrer la rose fresche,
Tu fez lesser et ju et tresche,
Tu mes avant ceo que est a derere,
Tu prens le fiz devant le piere,
Tu fez valer sak et here (7872)
Tant come purpre et robe veyre.
Quai vaut honur, quai vaut [richesse,
Quai vaut beauté et quai vaut [hautesse?
Car ceste joye que ici a (7876)
En un poi de houre transira,
Car ceo que ici est joye dite
Après la mort est quite et quite.
Allas! pur quai est taunt disiré
Joye charnele envenymé?
A grant tort est joye dite,
Car de joye nous deserite. (7883)
Mort, honyz est que te ne cryn,
Et qui en memorie ne te tyntt
Car moltz estes de espontable [chere.
Tu fès trembler le emperere,

383-6 Manquent dans le « Petit Sermon ». — 391 Eccli. vii, 40 — 393-4 « O mors, quam amara est memoria tua! » Eccli. xli, 1. — 397-8 Ces vers sont empruntés aux *Vers de la mort*, coupl. xvii (éd. Méon, 1835). — 403-4 Mêmes vers dans les *Vers de la mort*, coupl. xxi. — 408 Mêmes vers, *ibid.*, coupl. xxiii. — 4094-10 Mêmes vers, *ibid.*, coupl. xxvii. — 411-2 Cf. les *Vers de la mort*, coupl. xxviii :

Ke vaut biautés, que vaut rikece,
Que vaut honors, que vaut hautece?

417-8 Mêmes vers dans les *Vers de la mort*, coupl. xlix. — 421 Même vers dans les *Vers de la mort*, coupl. xxxiii. — 421-2 *crynt-tynt* pour *crient-tient*, et de même souvent; cf. plus haut (v. 76) *nynt* pour *nient*.

Tu fès grant bien par ta manace
Car ta poür purge et sace (7889)
Aussi come par mi tamys,
L'alme ou Dieux n'ad poür mys,
Car tost averoit poür parfite
Que bien pessat de mort subite.
(7895 ; *p.* 45)
Or escutez del juggement (*p.* 45)
Dount poür vint ensement.
Ceo ert al jour de juyse
Quant Dieux serra estroit jus-
[tise,
Jour de grant amerté, (7900)
Jour de grant cheitifté,
Jour de ire, jour de corouz,
Jour de pleynte grevouz,
Jour de lermes et de plour,
Jour de peyne et de dolour,
Jour de oscur et de tonere,
Jour de angusce et de grant
[escleire,
Quant touz pecchés puniz serrent,
Quant les esteiles chaierent.
Le solal come sanc devendra
Et la lune pale serra
Quant le jour ennercira,
Car le mounde fremera. (7913)
Quatre ministres de cel vendront,
De quatre pars del mounde irrent
Et quatre busines sonerent,
Que ciel et tere tremblerent.
Idunk vendra le fu ardaunt
Si horrible et si grant, (7919)
Et trestouz ardera par my
Que par pecché soit rien soylly,
Et touz les mors releveront
Que unkes furrent, sunt ou
[serrent, (7923)
Et irrent vers le juggement,
Plourant moltz dolerousement.
Lui seint angle idunke vendrunt(*b*)
Et ycel poeple desseverent :
Les bones gentz irront a destre
Et les cheitifs a senestre.
Dunk vendra Nostre Sire avant
Ovesque ces plaies apparisant ;
Si vendra tot le mounde jugger,
Ciel et tere, eir et mer, (7933)
Et dunc serra tot demoustré
Que unkes fut fait, dit ou pensé.
Unkes si grant meffait ne fu
Ne ci privé rien en coer conceü
Qui apertement ne serra veü,
(*bis*) (7937)
Et qui le fit, quant et coment,
Hou et quant et come lungement,
Pur quai, ove ky et come sovent.
Trestot ert veü apertement ;
Et nepurquant de nul pecché
Dunt homme soit avant purgé
Ne avera hounte ne hydour,
Enz avera joye de Dieux et
[honour ;
De ceo que il est deliveré (7946)
Ert il joyous et de Dieux loé.
Dunke demandra Nostre Seignour
De trestouz les momens del jour
Coment les avoms usee.
Idunke verrom pour verité
Ceo que quidames que ore soit
[bien ;

425-7 Mêmes vers, *ibid*, coupl. IV. — 423 *Vers de la mort*, coupl. XXII. — 433-440 Ces vers, comme aussi les vers 447-452, 457, 463-466, se retrouvent dans un poème sur le premier et sur le second avènement de Jésus-Christ (sa naissance et le jugement dernier) que nous a conservé le ms. 522 de Lambeth Palace (Londres) ; voy. *Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen*, LXIII, 68. — 443-4 Pour *serront-cherront*, et de même aux vers 450 et suiv., et ailleurs encore.

458 Et qui de mal se ost nul rien.
Dunt le remenant vivent pecchié
Quant cumfundu jert en dampnacion.
Cheitun dunc recit en [p. 46]
462 Cest que vi desert a dire
Dunt n'ert pas temps de mentir.
Mes de plurer et de plainte et de
[dol:
Dunt n'ert pas temps de
[joliveté.
466 Mes de peché pure verité:
Car Deus, qui est ore nachet,
Cest numera dunt cumandement.
Ore est livré a tute gent [p. 47]
470 Issi cum apert escriture
Quant engoise et grat dulur
Avrunt dunc li pecheür.
Car l'nument par justise
474 Dieus et ses sainz mult irrez.
Destruira les deables mult apert.
Et enfer ovrira ele tut avert.
Dedens cel tens remandrunt
478 Et environ e mundu ardant
Les uvres vengerunt trestutes
Par numer est en lor turment.
De cele rien qui serra ore
482 Serra il cler[s] acuse[s] [p. 48]
Dieus meismes li acusera
Et qui presente y serra.
Et li sens li acuserunt
486 Car a Deus se acordarunt.
Les membres lerunt ensement.
Car y serrunt lor turment.
Cheitun autre creature
490 Lur acuserra a grat dolur
Par ces que i sount de Dieus
[ovre.
Et i est as et vert use.
Et la memeigne cunsentue
524 Encountre lui dorra sentence.
Son pechié lui acusera:
Il meismes se [juggera. (7991)]
Allas! que unques furent nez
528 Que vi seient lour pecchiez
Par ount liveie Dieu perderent
Et ore le deable s'en [rount!
Car Dampnedieu omnipotent
532 Lour dirra molte irrusement:
« Alez, » fra il, « vous maleürez.
« Al fu que est apparaillez (7999)
« Al deable perdurablement,
536 « Et a ces angles ensement. »
A ceo met vi s'en [rount
A fu oc sanz fyn ardurent.

Mes vus estre ici corûs
540 A un soel homme et sanf apres
Que devant tous Deeus [sol
Et pus dampne ore le eternel,
Ma bele soere, ore as oïe [bonb]
544 Del [juggement une bele partie:
Et sachez bien de verie
Que tous les hommes de mere
[ne
Ne savreent la summe dire
548 De cele nombrable ire [bonb]
Que Nostre Sire demustra
Quant a cel juggement venira.
Et qui de cel n'ad nulle nouve
[(p. 47)]
552 Jeo di que en alme ne voi
[joine. bon]
Car en mundu n'est pour si barû
Ne par pecchié si enmonti
Que nen pensast de cel jour
556 Que de tremblerunt de poür.

Ore escuter des granz dolours
Et des peynes et des langours

---

498 *Le copiste a lu* — 501 *Petit Sermon*. — *Dist. prol. avec rv.* — 552 *Copiste a vu* vni.

Que les chetifs receiverent
(8024)
Que en enfer dampné serrent,
Car ceuz que au deable ount servi
Et ces enticemens ensui
Ove les deables s'en irront
En enfern ou saun fyn serrent.
Il serrent en enfern enclos
Sauns ranson et sauns repos;
Sauns misericorde et saunz pité
Les turmentera le maufé. (8033)

Ore oyez les fols turmenz
Que soeffrent le cheitifs dolenz:
Il harrent tot a comencement
Dampnedieux omnipotent.
Quant verrent que sunt perri
Si leverent un horible cri (8030)
Et maudirent trestot lour eé
Que nez furent et engendré,
Et plurrent dolerousement
Et paumerent sodeynement,
Et dunk perderent lour poer,
Que rien ne purrent soi mover.
Si enterent en grant dolour, (5)
En tenebres et en puour, (8047)
En fu de soufre, en pus boilant,
Saunz fyn serrent en morant
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Et crapous, colevers et serpens
Lour percerent le corps dedens;
Le deable saunz fyn verrent
Et ja mover ne se purrent.

Des touz les maus que j'ai nomé
De rien ne sount tant pené
Come de la joie que il ount per-
[due (8062)
Et que lour peyne ja ne mue.
N'est homme de mere née
Que taunt eit lange afilé
Que vous seit en tote sa vie
Entendre la dyme partie
Des peynes que ceux averent
Que en enferm saunz fyn serrent,
Car noundisable serra lour
[peyne,
Noun finable et certeyne.

Dit vous ai, s'il vous sovynt,
Tres pensez dount poür vynt:
(8073)
La premere est de mort hydour,
Car touz mourrom a chef de tour,
Et nul ne set le jour ne le houre
(p. 48)
Coment la mort lui curra seure.
Et ceux que avant la mort ave-
[rent
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

Del juggement, ma bele soer,
Est ore le secund penser.
Le juggement ert ordeynez :
Les uns sauvés, les autres dampnez.
Dit vous ai apertement (8085)
La terce poür ensement,
Ceo est la peyne et la dolour
Que en enfern ert après cel jour.
Molz fait ceo poür bien
A chekun feble crestïen
Que pur amur ne veut lesser
Le dur servage del peccher.(8091)
Qui cest escrit soungast suvent,
De peccher n'avereit talent,
Car poür le freist trestourner
Si cest escrit vousit regarder.
De yceste treble poür (8096)
Nous delye par sa douceour
Jhesu le fiz seynte Marie, (8098)
Qu'en sa amour si ferm nous lye
Que pecché heom pur s'amour;
Et ny[e]nt soulement pur poür,
Car poür ne sauve alme mye (*b*)
Si ele n'eit amour en compaignie,
Mès amour ad le poer,
Tot saunz poür, l'ame sauver,
Mes poür fait home retraire
Quant il ad talent de mal faire.
Amour fait pecché en despit
Et Dieux servir de coer parfit.
A poür aver ne put suffire (8110)
Cest escrit, mès plus vous voil dire
D'amour dont aynz vous tuchai, (8112)
Et deuz resons monstré vous ai (8317)
Pur quai homme deit Dieux amer; (8318)
La terce vous voil ore moustrer.
La premere est que il nous furma
Et a sa semblance alme duna;
La secund est la passion (8322)
Que il soeffri pur nostre ranson;
La terce est sa grant douçour
Qu'il nous demustra chekun jour,
Mès que tot eyoms en despit
Les deuz grans biens dont vous ai dit
Et nous de lui seioms deseveré
Par ordure de pecché. (8329)
Ja ne lui p[o]oms tant contrere
Ne ne lui p[o]oms tant mesfere,
Si del mesfet nous repentom

---

649 Suppr. *ne*. — Pour qu'on se rende bien compte de la différence des deux textes, je donne en regard les deux passages, assez analogues de l'édition, qui se trouvent ici réunis, la partie intermédiaire ayant pris place plus haut :

Édit., p. 430 (v. 8110-8187)	Édit., p. 432 (v. 8314-21)
A poür aver pust suffire	Peché avereit en despit
Cest escrit, mès ore voil dire	Ki amast Deu de qeor parfit.
De amur dont vus tuchai.	De amur, si cum jeo crei,
Treis resuns vus musterai	Dous resuns tuché vus ay
Pur qei home deit deu amer,	Pur quei home deit Deu amer;
Que est verrey solaz de quer.	La tierce voil ore mustrer.
La primere est qe il nus furma	La primere est que il nus furma
E a l'alme sa semblance dona.	E a l'ɜlme sa semblance duna.

Et de fyn cœr a luy tournom,
Et que il n'est prest de pardoner
Et tot le mal voet oblier; (8335)
Car auxi le trovom en escrit (*p.* 49)
Que Dieux par le prophete dit
Que « quel houre ou en quel [jour
« Que ce repent lui peccheour
« Et de ces pecchés fait penance,
« Trestot metrai en obliaunce. »
Par si que après le fol delit (8342)
A lui turnom de coer parfyt,
Si pus lui servoms lealment,
Seür seoms verraiment
Que sa joie nous ad doné
Et ove lui serroms corouné;
Car en ciel est joie greynour
D'un verai repentant peccheour
Et plus les sunt les [angles] [Dieux (8351)
Qui de sessante dreiturelx.
A! Dieux, come dussons amer
Teil seignur et honurer
Que nous ayme tendrement
Plus que nul homme mortel [entent.
Nous lui heoms et il nous ayme;
Quant nous lui fuoms il nous [reclaime.
Quant nous pecchoms il nous [chastie,
Solaz nous fait en triste vie.
Quant [nous] erroms il nous [[illegible]
En [illegible] il nous enseigne,
En [illegible] il nous confort,
Quant [illegible] nous sus- [port;
Il nous sustynt en esteaunt
Et nous mene en alaunt; (8366)
En tenebres nous est lumere, (*b*)
En enfauntece nous est piere.
Si nous returnoms a droite voie
Il nous reçoit a grant joye.
Sa grant joye nous ad premys
Hou sanz fyn verrom son cler [vys,
E touz les biens que saveroms
Desirer la les troveroms. (8374)
Cel bien est joynt plenerement
En corps, en alme entirement,
Si grant que bouche ne put [counter,
Oraille oyer ne coer penser.
Si beaus alès desiraunt (8379)
Come le solail serrez lusant,
Et si fort et si ignel
Come les angles que sunt en cel.
La est sanité pardurable,
Sanz guere pees tot ditz estable;
Dampnedeux sanz fyn verrom
Et de sa veue pu serrom.
La verrom la emperice bele
Qu'est ambur dame et pucele,
Ceo est madame seinte Marie
De qui nasquist lui sire de vie
Que ore est pur nous chekun [jour
Devant son fiz et son seignur.
La orrom la melodie (83[illegible])
Des angles que ja n'ert finie
A[illegible] averom pouste plenere,
Amour, concord, conisance [entere,
Repos sanz labour et seurté, (*p.* 50)
Delit plenere a volenté, (83[illegible])
Honur, richesse et beauté.

[illegible] Fiscus, xviii, [illegible] — [illegible] — [illegible] *reprimenda*. — [illegible] Corr. [illegible]...

Douceur, leece et charité,
Glore. loenge et pité,
Vertu, lower et verité,
Noundisable douce odur
Et treis delitable savour. (8404)
Trestot ert a nostre voler
Que de coer set l'en penser.
Illoeke averom la compaignie
De la bele chivalerie
Que pur Dieux averent en vilté
Lour corps, le mounde et le [maufé,
Lui patriarche et lui doctour,
Lui prophete et lui confessour,
Apostels, martyrs et seynz assez
Que pur Dieux furrent turmentez;
Les chastes dames que en despit
Aveint chekun mal delit. (8416)
Chekun avera d'autri bien
A grant joye come du soen.
Moltz y avera grant beauté
Des angles de la umanité.
Chekun tant de joye avera
Que ja plus ne coveitera,
Car chekun avera verreyment
Dampnedieux a son talent.
Assez y avera joye et douceur
L'alme que veit son creatour,
Et la joye que tous averent (*b*)
De lui soul receyverunt; (8428)
Mès cil que plus lui avera amé
Plus verra de sa deïté.
Dount me semble que Dieux [amer
Que nostre joye est de penser.
La verrom Dieux omnipotent
Si come il est apertement,
Come yl est un en trinité
Et treis en un en magesté.
De sa veue averom tant delit
Que ja par lange n'ert dit
Ne par oraille escuté (8439)
Ne par humaigne coer pensé.
Priom Dieux omnipotent
Que ciel et terre fist de neint (8442)
Que sa joye nous otreie (8459)
Ove lui en pardurable vie. (8460)
La nous meigne la douce Marie;
Amen, amen chekun en die!

4. *Dialogue entre l'évêque saint Julien et son disciple.* — Le poème qui suit se rencontre copié à part, entre d'autres poésies morales ou religieuses, dans le ms. Roy. 8. E. XVII du Musée britannique. Il y est précédé d'une rubrique formée de deux vers :

Ici commence un estoire
De sein Julien la memoire.

C'est une controverse philosophique entre l'évêque saint Julien et un de ses clercs sur la corruption du monde et sur l'injustice qui y règne. Le clerc s'indigne de voir que les bons

---

736 Petit sermon *Vertues beles od v.* — 744 Les trois ennemis de l'homme; cf. *Romania*, XVI, 3. — 766 Corr. *Est n. j. et.* — 770 Corr. *en une m.*

chrétiens sont réduits à la pauvreté tandis que les mauvais ont la richesse. Mais le saint évêque lui prouve que le monde ne va pas à l'aventure et que tout y est réglé pour le mieux.

En certaines de ses parties, par exemple là où il est parlé du Jugement dernier, cet opuscule rappelle l'*Elucidarium* d'Honorius d'Autun, si souvent mis à contribution par les écrivains français, en vers et en prose, du XIIIe siècle. Mais il n'y a là qu'une coïncidence. Le but et le caractère des deux ouvrages diffèrent notablement. L'*Elucidarium* est un résumé banal des notions cosmologiques et théologiques considérées comme les plus importantes : le traité que nous avons ici a une visée philosophique beaucoup plus haute. C'est un des nombreux essais qui ont été tentés en vue de concilier le désordre de ce monde avec l'idée d'un Dieu régulateur de toutes choses. Je n'ai pas trouvé l'original latin de ce curieux ouvrage.

Les deux manuscrits du poème ne diffèrent pas très sensiblement. Je donnerai en note le début du ms. de Londres, puis, pour les 119 premiers vers, les variantes. Peut-être ce dernier manuscrit sera-t-il jugé meilleur.

Si come jeo ai en livere apris [1],
Un seint evesque fut jadis
Que, pur sa seinte douce vie,
Pur son sens et pur sa clergie,
Par tout le munde fut renomé :
Seint Julian fut apelé.
Un clerk avoit en sa meson,
(*p.* 51)
Homme de sen et de reson
Et sage de seinte escripture.
Uu jour avynt par aventure
Le clerk regardat en ces escriz ;
Dolent devint et esbaïz ;
Lui evesque a lui entent,
Voit lui pensifs et dolent.
Pur lui aprendre et asencer

1. Voici le début du ms. de Londres (fol. 64 *c*), qui sera désigné par *L* dans les notes qui suivent :

Si cum je ai en livre apris,
Un arceveske fu jadis.
Por sa seinte douce vie,
Por son sen, e sa clergie
Par le mound fu renomé ;
Seint Julien fu appellé.
Un clerc avoit en sa meson
Honme de sen e de reson
E sage de seinte escripture.
Un jour avint par aventure
Le clerc garda en ses escriz ;
Dolent devint e esbayz.
Li arceveske a ly entent,
Vist ly pensif et dolent.
Por ly aprendre e ensenser
Demanda ly quei est son penser,
Sanz reen celer que tost li deïst
Ce qu'il pensa ; et il si feist
Oyer poez ky estes ici
Coment ly cler ly respondi.

Comanda lui que son penser
Lui deit. Ore, oyez yci
Coment lui clerk lui respondi :
Devant ai pensé sovent et pens
De ceste secle, del mauveys temps,
Coment il eit ore changé.
Pleins est de mal et de pecché ;
Lealté n'est nule rien amé,
Ne droit amour n'est trové,
Mès moltz oi huy yceo jour
Fause poeple et feynt amour ;
Partot orgul, partut envie.
Mensounge et lozengerie
Fount hommes mounter as [honurs.
Le munde est un tregetours
Que chaunge pur nous defamer :
De neir fait blank et de blank noir ;
Ore est al bien, ore est al mal,
Ceo que est amount ci met aval.
Come lui senge fait ces saus,
Ore est cil haut que eynz fu bas,
Sovent veoms lui haut descendre ; (*b*)
Ore est il riche, ore n'ad quai prendre ;
Ceo veoms sovent al oil.
Et plus y a dont plus me doyl :
Lui peccheour, lui male gent
Il ount aver, or et argent ;
Cil que sunt bon crestïen,
Cil sunt povere et ne ount rien.
Lui mauveis est riche et manant,
Lui bon est povere et menduiant ;
Ceo ne me semble pas reson.
Pur ceo pense, pur saver moun,
Si Dieux ad mès del munde cure
Ou si tot vet par aventure.
— Beau douce ami, lessez ester ;
Mectez vous hors de ceo penser.
Trop penser de ceste matire
Purroit le coer descounfire.
Tant avez oï de clergie,
Bien savez que le munde n'est mye
Tot governé par aventure ;
Cil que fit tote creature,
Que le munde crea de neent
Il le governe et il le sustient,
Pur quai le mal et le secle cressent,
Et pur quai les biens y descressent,
Si vous volez oier reson,
Jeo vous dirrai l'encheson.
Par ensample le mustr[er]ai.
En temps d'avril et en moys de mai
Le temps est cler et serez, (*p.* 52)
Le munde est beaus et florez,
La foille crest et vynt la flour,
Oiseaux chantent nuit et jour ;
Mès quant le beau temps declyne,
Dunt change la covyne.
Quant yver entre et esté ist,
La foille chet, la flour flestrit,
Les oyseaux ne chantent mès
Pur le temps de yver qui est près.
D'autre part, pernez en cure,
Regardez homme en sa nature.

---

19 L. *Mout ay sovent p.* — 20-21 *Cum cest siecle del malveis tens* | *Cum cest siecle est changee.* — 23 *Leauté n'i est gueres a.* — 25 *M. m trove l'en* hui cest. — 26 *F. parole.* — 31 *deceivre* (corr. *decevoir* ou *deceveir*). — 34 *Met tost a.* — 36-7 Il manque deux vers. L. *Ore est cil bas que ainz fu hauz.* | *Ore est cil hauz que ainz fu baz.* | *Sovent veons venir cest cas,* | *Ly bas monter, ly haut descendre.* — 45-6 L. a dans ces deux vers *sont* au lieu d'*est.* — 49 *d. m. prent més.* — 61 *ly mal el mond* (la vraie leçon doit être : *li mal el siecle c.*). — 67-8 *seri-flori.* — 69 *vient.* — 70 *Ly o.* — 71 *t. se d.* — 72 *Dounc covient changer lour c.*

Quant homme est en juvente
A joye met tut sa entente :
Legers est, jolyfs et juans ;
Mès quant passe sessant anz
Dount deschet et pert sa joye
Et tret a la comune voye :
C'est la mort ou touz irrunt
Que ore sunt nez et que né serrent.
Del secle vet tot ensi,
Assez sovent l'avez oy
Come il fut bons al primour.
Jadis, en le temps ancienour,
Des touz biens il out plentés
Et lunge vie et joye assez.
Mès ore tourne a desclin ;
Le munde est près de sa fyn
Que le munde durer ne put ;
Passer et finer lui estut.
Eyez bien en memoire (*b*)
Ceo que counte seint Grigoyre :
Quant bien faut et le mal habunde,
Dunc est près la fyn du munde.
Veirs est ceo que est dit,
Cil que sunt de Dieux maudit,
Lui peccheour et lui malfesant,
Sunt en li munde riche et pus-
[sant,
Mès petit dure cel poers ;
Quai lour vaudrent touz les
[deners
Quant, maugré lour, a chef de
[tour.
Les lerrent a grant dolour ?
Et de ceo tot seez sur :
Que plus haut mounte plus chiet
dur.
Dure chose est et maveise
Soeffrer grant mal après grant ese.
Les poveres ount male vie et dure ;
Teile est humaine nature :
Pur soeffrer mal en ceste vie
Vendroms a la compaignie
Du ciel la mont ou sunt lui seynt,
Ou Dieux par sa grace nous ment !
— Ceste reson me vynt a gré
Que vous del monde avez moustré
Pur quai il vet ci empeirant ;
Mès ore voyl jeo saver tant
Pur quai homme deit soeffrer
Peyne, traval et pus morir ?
Vous avez dit que lui covynt ;
Dites moi donk ceo vyn[t].
— Nous savoms bien sanz do-
[tance (*p.* 53)
Que Dieux fit homme a sa sem-
[blaunce,
Dona lui moltz riche doun
Entendement, sen et reson...
. . . . . .
. . . . . .

Bem avez dit de parays, (*p.* 61 *ter*)
De enfern me dites vostre avys,
Ou est enfern cel leu hidous,
Cel leu puaunt et tenebrous
Ou ja ne avera si dolour noun ?
De ceo me dites vostre reson.

---

79 *Tant cum h.* — 86 *ou nesteront.* — 87 *Al s. v. t. autresi.* — 89 *a la p.* C'est l'idée qu'exprime l'auteur de la Vie française de saint Alexis : *Bons fu li siecles al tens ancienor.* — 90 *nos ancissour* (mauvaise leçon). — 91 *De trestouz b. ot grant p.* — 93 *M. o. est cum a.* — 94 *Car ly m... la f.* — 95 *Cist mal siecle.* — 97 *Bien aver devez.* — 99 *Ke k. b. f. e m.* — 100 *mout p.* — 101 *ce que vus avez d.* — 102 *Cil las q.* — 104 *S. al siecle r.* — 106 *Quei lor vaudra tot cil avers.* — 108 *Lesser lour covient a d.* — 109 *E de ce soiez tot en seur.* — 111 *e mout m.* — 114 *Mès t.* — 116 *V. nous a.* — 117 *lasus.* — 118 *p. sa pitè.* — 119 *très bien m'agrée.*

— Ceste reson est fort a entendre,
Mès, si come nous pouons entendre,
Bien est reson que jeo le die.
Cil que sevent molz de clergie,
Dyent que y a deux enferns;
Prover le volent par un vers
Que en le sauter est escrit.
David a Nostre Seignur dit :
Sire, « fait il », eietz pité grant
« De moi que sui vostre serjant,
« Que avetz ma alme deliveré
« Et del plus bas enfern getté [1]. »
Pur ceo qu'il nomme cest enfern bas
Lui bons mestres ne creient pas
Que autre n'eit que celui
Que soit aukes plus haut de lui.
Issi entendent li asquant;
Lui autre vont countredisant
.....
.....
— Ne vous desplet pas, beau sire [chers (*p.* 75)
Savoir vodrai volenters
Si Dieux jugera tote gent
Tote ensemble ou severaument
Ceo, vous pri jeo, le dites moi,
Si chekun ert jugé par soi,
Ou tote cele grant meisné
Serra tote ensemble jugé.
— Sachez qu'en quatre compaignies
Serrent tote gens departies,
Les bons en deux renkes tot a destre,
Les mals en deux renkes a senestre [2].
Lui premiers renkes et lui plus beaus
Que avera plus de ces aveles,
Ceux serrent cil que bien lui firent,
Que ceste secle pur Dieux guerperent,
Que pur Dieux misterent a non cure
Pecché et mal et tot ordure,
Entrerent en religion,
Misterent lour corps come prison,
Et travaillerent nut et jour
En la service Nostre Seignour;
Cil averent grant seignurie,
Car jugé ne serrent il mye.
Lui ami Dieux, lui seint gent (*b*)
Touz vendrent a cel jugement,
Non pas pur estre jugé,
Eynz serra chekun en see,
Et serrent ove Nostre Seignour,
Come justice et jugeour,
Car Nostre Sire Jhesucrist
Ceo lur dona et lur promist.
Lui autre renkes que est [3] deleez
Serra pleisaunt et beaus assez ;
Cil serra des bons crestïens
Que en cest secle firent grant biens.
Cil aveient argent et or,
Ne treistrent pas a grant tresor,
Mès lour chateux, or et argent,
Despendirent en povre gent,
Misterent lour cure et lour desir
A pestre poveres et vestier,
Et as bountés de seinte Eglise
Ount soi volentiers entremise,
Et morerent en ferme creance
Et en verrai repentance
Et en seinte confessïon.
Cil n'averent si joye non,
Cil averent legere jugement,
Car Dieux lour dirra doucement :
« Beneite gent, venez avant
« Qui me servistes en vivant.
« De mes mals merci en eüstes ;
« Quant jeo avoi feym vous me pustes,
« Quant jeo avoi soyf vous me abe- [verastes (*p.* 76)
« Et en prison vous me confortastes ;
« Et quant jeo fu en maladie
« Solaz me feistes et aïe,
« Et quant jeo fu nu vous me vestites.
« Pur ceo que ci bien me servistes

1. Ps. LXXXV, 13. — 2. L'idée de ce classement est dans l'*Elucidarium*, III, 13 (Migne, CLXXII, 1168). — 3. Corr. *ert*.

« Averez la joye dissirré
« Que a vostre oes est aprestė. »
Dunt serrent les deux compaignies
En la grant joye reconselies
Que ne faudra mès a nul jour,
Ou Dieux nous meigne par sa douceur,
Car a bon houre fut neez que la poet [estre !
— Quai serra de ceux a senestre ?
Serrent il dont en deux renges ?
Coment serrent il dont jugès ?
— Al senestre, beals douce amys,
Serrent deux renkes des cheitifs,
Puanz, neyrs et hidous,
Dolens, prianz et angusous.
Lui premers renkes, lui plus puanz,
Serra de chaitifs mescreanz,
Des renoiez et des traytours,
Des perjurours et des murd[r]isours.
Que par eschuviment
Serrent appelez autrement ;
Cil que meynent tote lour vie
En pecché et en lecherie,
Et ne sunt pas de lour decès
Bien repentant ne bien confès,
Mès murrent en mortiel pecchié. (p. 76)
Cil ne serrent mie jugé :
Il sunt jugé verraiment
Einz q'il veinent al jugement.
Lui autre renkes est [1] asser mals,
Des crestiens mauveis et faus
Que crestiens se funt clamer
Et funt semblant de Dieux amer :
Semblant funt, non pas lui ayment,
Car en feintise se reclaiment,
Car feinte et faus est cel amour.
Quant pur doute ne pur dolour
Ne voleient faire son plaser,
Ne faire bien ne mal guerper,
Mes despendirent tote lur vie
En orgul et en tricherie,
En leccherie et en ordure ;
Des povers Dieux ne pernent cure,
Assez coillent liveres et mars,
Envers poveres sunt si eschars
Qu'il ne poent endurer
De rien mettre et de rien doner.
Avarice et conveitise
Unt meinte alme en enfern mise ;
Par ces est lui monde assorbé,
Car entre cent n'iert un soul trové
Qui en droite confessīon
De tiele pecché querge pardon.
Sachez pur voir ceux que tiels funt
A grant dolour juggé serrent.
A grant ire, ove dur semblant, (p. 77)
Lur dirra Nostre Sire atant :
« Fuez de ci, gentz desconfiz,
« Gentz perdue et gentz maudiz.
« Quant les miens furrent misaisé
« Ne vous en prist nule pité,
« Ne feym ne seyf ne [2] maladie
« De vous n'ai [3] confort ne aye :
« Alez a deables en sa part,
« A fu d'enfern que tot dis art ;
« Alez a la male aventure,
« A la dolour que tot dis dure. »
— A ! Dieux merci, tant freit que sage
Que ferme plantat en son corage
Cel jour et ne obliat mie
Tant come fut en ceste vie !
Mes dites [moi] quai ert apres ?
Purra nul homme murer apres ?
Volenters vodrai oyer
Si homme deit autre foiz (sic) murrer
— Beau fiz, apres cest assemble
N'iert mes alme de corps severé,
Par ceo que eyns qu'il partirent,
Et bien et mal ensemble firent.
Mal et bien perdrent [4] ensemble :

1. Corr. [illegible] — 2. Corr. Ne [illegible] — 3. Corr. [illegible] — 4. Corr. [illegible]

Et ceo [est] reson, ceo me semble, Et ceo nous fount les seintz entendre.
Qui ensemble firent les maus Benoit soit que ceo livere fyst,
Lui lowers lour ert comminals ; Que bien le eseoute et bien le list,
Et qui ensemble en ceste vie A joye veignent a grant delit !
Ount la grant joye deservye, Et Dieux nous doint sa benison !
Bien le deivent ensemble prendre, (*b*) Amen die chekun par noun !

5. *Miracles de la Vierge, par* EVERARD DE GATELEY, *moine de Bury Saint-Edmond.* — J'ai fait remarquer plus d'une fois que si beaucoup d'écrivains, auteurs de poésies morales ou religieuses s'étaient nommés dans le préambule ou à la fin de leurs écrits, ce n'était pas par vanité littéraire, mais que leur seul but était d'avoir part aux prières de leurs lecteurs[1]. C'est pour le même motif qu'Éverard de Gateley nous a transmis son nom, nous faisant en même temps connaître qu'il était moine de Bury Saint-Edmond. Il nous donne son surnom sous la forme *Gatele*. Je n'hésite pas à y reconnaître Gateley, petite paroisse du comté de Norfolk, à quelques kilomètres au sud de Fakenham. Nous ne savons d'ailleurs rien de plus sur son compte. Il est permis toutefois de conjecturer, d'après la langue de son ouvrage, qu'il vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

L'abbaye de Saint-Edmond paraît avoir été un centre littéraire d'une certaine importance, au sujet duquel il serait facile de grouper quelques témoignages. Je me bornerai pour le présent à dire qu'elle possédait au XIVe siècle une bibliothèque assez riche, où ne manquaient pas les manuscrits français, dont l'histoire a été faite avec grand soin par M. Montague Rhodes James, le savant directeur du Musée Fitzwilliam, à Cambridge[2]. Les miracles de la Vierge rédigés en vers français, par Everard de Gateley, n'y figurent pas. Je ne pense pas que l'œuvre d'Éverard nous soit parvenue dans son intégrité. Tel qu'il se présente dans notre manuscrit, le recueil se compose d'un prologue et de trois miracles. Il n'y a ni épilogue ni explicit indiquant la fin de l'ouvrage. Je crois donc que nous n'avons ici qu'un extrait. Peut-être un jour trouvera-t-on une copie plus complète. Jusqu'ici celle que nous a conservé le ms. Rawlinson est unique.

1. Voy. *Romania*, VIII, 327 ; XV, 296, etc.
2. *On the abbey of S. Edmond at Bury*. I The Library ; II The Church. Cambridge, 1895, in-8 (Cambridge antiquarian Society, 8° publications, n° XXVII). J'aurai à revenir sur ce point quand je publierai la description des mss. français de Pembroke Coll. Cambridge.

Nous ne possédons d'une autre copie qu'un court fragment dont il sera question tout à l'heure.

De même que les autres écrivains qui ont mis en vers des recueils de miracles de la Vierge, notre Everard se donne comme un simple traducteur. Il écrit pour les illettrés, et assure qu'il suivra l'original latin d'aussi près qu'il pourra. Nous verrons tout à l'heure que cette assertion ne peut être admise sans quelque réserve.

La versification et la langue d'Everard ne présentent aucun trait notable. Comme bien d'autres poètes français d'Angleterre il se permet de donner les mêmes rimes à quatre vers consécutifs (Prologue, vv. 7-10, 63-6; I, 93-6, 129-32, etc.). Notons les rimes *fait-dreit* (I, 31-2), *pertuz-desouz* (I, 45-6), *grevous-plus* (I, 145-6), *honurer-poer* (211-2), *verseiler-coer* (255-6), *coer-poer* (317-8).

Le nom d'Everard n'est pas inconnu dans la littérature française d'Angleterre; on connaît depuis longtemps Everard traducteur du Pseudo-Caton, mais il n'y a aucune raison de fondre ces deux personnages, le nom même d'*Everard*, *Evrart*, étant fort commun.

Il y a lieu maintenant de présenter quelques observations sur les trois miracles que le ms. Rawlinson nous a conservés. La première est l'une des nombreuses variantes du récit où l'on voit la Vierge Marie apparaître en songe à un clerc malade d'un cancer à la bouche, et le guérir en lui donnant le sein. La variante que nous avons ici est caractérisée par quelques circonstances particulières. Un ange conduit l'âme (ou, peut-être, l'âme et le corps ensemble, dit naïvement l'auteur, v. 151) dans un « champ fleuri », où était un *herbier*, c'est-à-dire un massif de plantes, composé de vingt-trois plantes, dont vingt-deux formaient comme une corbeille au milieu de laquelle s'élevait la vingt-troisième. Ces plantes portaient des fleurs de diverses couleurs et répandaient une odeur délicieuse. Le clerc apprend de l'ange que ce champ fleuri est le paradis (v. 98)[1];

1. Notons en passant qu'ailleurs encore le Paradis est qualifié de « Champ fleuri » :

Son afaire a trop agregié
Qui.....
Pert paradis et *champ flori*
Et la grant joie ou cil iront
Qui nettement Dieu serviront.

(G. de Coinsi, *De monacho in flumine periclitato*, v. 519 et suiv., dans Fr. Michel, *Chron. des ducs de Norm.*, III, 526.)

c'est le séjour qui lui est réservé en récompense de sa dévotion à la Vierge Marie. Quant aux fleurs, en voici la signification. Le clerc avait coutume de dire chaque jour deux psaumes en l'honneur de la Vierge : *Deus in nomine* (Ps. LXIII) et *Beati qui sunt immaculati* (Ps. CXVIII). Le premier de ces psaumes se compose de sept versets, et de même la plante du milieu a sept fleurs. Le second a vingt-deux chapitres, ce qui correspond aux vingt-deux plantes qui forment la corbeille. Chacun des chapitres a huit versets, soit 176 versets, et il y a de même 176 fleurs. Puis l'ange conduit le clerc en un temple magnifique où se tient la mère du Sauveur, qui fait asseoir le clerc sur ses genoux et l'allaite. Le clerc se réveille guéri. L'évêque se rend auprès de lui, recueille de sa bouche le récit du miracle, et le clerc, ayant reçu la communion, rend son âme à Dieu.

On connaît trois rédactions en vers français de ce récit, toutes trois d'origine anglaise. Je les ai indiquées, en 1886, dans mon mémoire sur les manuscrits français de l'université de Cambridge : 1° la rédaction d'Adgar, qui paraît bien être la plus ancienne[1]; 2° la rédaction comprise dans le recueil des miracles de la Vierge que renferme le ms. du Musée brit. Old roy. 20. B. XIV[2], rédaction qui se rencontre aussi, isolément, dans le ms. Gg.1.1. de l'université de Cambridge[3]; 3° la rédaction d'Evrard de Gateley, qui sera publiée ci-après. Celle-ci n'était point inconnue. J'en avais signalé et partiellement transcrit un fragment qui sert de garde au ms. Ee. 6.30 de l'université de Cambridge[4]. Mais alors je n'avais pas encore étudié le ms. Rawlinson, et, naturellement, j'ignorais le nom d'Everard de Gateley.

---

1. *Adgar's Marienlegenden*... hgg. von C. Neuhaus (Heilbronn, 1866), pp. 29-37.

2. M. Neuhaus en a imprimé les vingt-quatre premiers vers dans l'ouvrage précité, p. 28-9, pour compléter la rédaction d'Adgar dont le commencement fait défaut par suite d'une lacune dans le manuscrit.

3. J'en ai publié, d'après le ms. de l'université de Cambridge, une centaine de vers dans le mémoire précité (*Romania*, XV, 328-9).

4. *Romania*, XV, 272-3. J'en ai publié 71 vers, mais j'ai copié tout le fragment qui comprend les vers 101 à 132 (col. *a*), 143 à 174 (col. *b*), 185 à 216 (col. *c*), 227 à 258 (col. *d*).

Ce qui frappe tout d'abord, lorsqu'on étudie comparativement ces trois rédactions, c'est le rapport étroit qui unit celle d'Éverard au récit plus ancien d'Adgar. Plusieurs vers sont identiques dans les deux textes ou ne diffèrent que par des variantes peu importantes. J'ai relevé en note ces coïncidences. Il est donc indubitable qu'Éverard a connu et mis à profit l'œuvre de son devancier. Mais il y a plus : on peut douter, malgré l'assertion émise dans le prologue, qu'Éverard ait, pour ce miracle, fait usage du texte latin, dont je donnerai le texte tout à l'heure, car là où sa narration s'éloigne de celle d'Adgar, elle s'éloigne en même temps du latin.

M. Mussafia, dans ses études sur les Miracles de la Vierge [1], a signalé deux recueils latins, à Toulouse et à Cambridge, qui, d'après les rubriques des manuscrits (car il ne semble pas que la teneur même des récits lui ait été connue), lui ont paru contenir l'original de notre légende française. Cette supposition est exacte. J'imprime ici l'un de ces textes, d'après le ms. 482 de Toulouse, qui est de la seconde moitié du XIIe siècle et, visiblement, d'une écriture anglaise [2]. Après l'avoir copié à Toulouse, je l'ai retrouvé en deux mss. que M. Mussafia n'indique pas : Musée britannique Roy. 6. B. XIV, fol. 82, et Bodléienne, Laud misc. 550, fol. 2 (XIIe siècle). Les variantes de ces deux copies sont sans importance, tout de même que celles du ms. de Cambridge, qui m'a paru le moins correct de tous. Tous ces manuscrits sont d'origine anglaise, et il est très probable que le miracle lui-même a été rédigé en Angleterre.

On remarquera que ce texte, écrit avec prolixité et d'un [illegible] n'est pas tout à fait identique à celui d'Éverard [illegible] Ainsi, dans le latin, les huit degrés que porte [illegible] pierres qui entourent la pierre cen- [illegible] et les sept degrés de [illegible] sont les sept dons du Saint-Esprit. Cette [illegible] a quelque marque chez Éverard, mais [illegible]

[illegible]

[illegible]

trouve dans le récit d'Adgar (vv. 154, 158), qui à tous égards reste plus près du latin que celui de son imitateur.

(Fol. 84 *b*) *De cancri ulcere sanato.*

Inter cetera namque que egit diatimque agit mundi Domina Virgo et mater Dei piissima Maria, contigit in superioribus partibus Europe quendam clericum extitisse cui cordi erat (*c*) omnimodis Deo sancteque ipsius genetrici servire [1], crescebatque gradatim hoc studium summa devotione nocte dieque. Verumptamen, ut comperimus fideli relatione, idem inter primos primus extitit, divina dispositione, qui horas sancte Dei genitricis Marie ordinate atque cum lacrimis persepe, cotidie vero cum maxima devotione meruit decantare. Propterea a proprio episcopo, precipue sanctitatis viro, pre ceteris diligebatur, honorabatur, venerabatur. Sed, quoniam judicia Domini sunt abissus multa [2], quod mirum dictu est, tante sanctitatis tanteque religionis vir cancri ulcere in labiis percussus est. Mirantur cuncti ejus castitatem, humilitatem sobri-(*d*)-etatemque, hactenus intuentes quid portenderet tam grave spectaculum. Nam cepit os ejus confestim nigrescere, fetere, cunctosque et eciam sui amantissimos non solum a consortio, verum et a conspectu suo longe arcere. Inter hec, sepe ad eum visitandum episcopus advenire, in ipso adventu quid ageret querere, querendo plangere, plangendo ad infirmum festinare, morem gerebat. Verum, antequam presens adesset, in ipso vestibulo domus tantus inerat fetor ut, non modo pontificem, sed eciam omnes collaterales suos permaximus repleret horror. Sed quia, ut aït divina Scriptura, perfecta caritas foras mittit timorem [3], et, ut aliquid de tumiditate seculari proferamus, (*fol.* 85) firma amicicia ignorat contemptum, obstruso ex parte convenienti manus tensione olfactu, venusto gressu cum obsecundariis suis penes infirmum venerandus procedere solitus erat antistes, illumque considerando, altius gemere, suspirare, affectum dilectissimi amici ad mentem reducere, multa cogitare, pauca dicere, id interdiu agere. Postquam autem verus amor nimirum dolorem obumbrans aditum singultanti voci vix reddebat, audires, si adesses, verba spirituali dulcedine plena, tum consolatoria, tum admonitoria, nunc de Deo, nunc de ejus dulcissima genitricice Maria, aliquando scripturis, aliquando exemplis inter-(*b*)-sertis. At ubi discessum fieri magis necessitas quam voluntas cogebat, aderat cunctis ibidem astantibus pium cernere, quociens a venerabili episcopo repetebatur ire ac redire, donec pie intentioni iminens hora invisum finem poneret. Sicque fiebat jamdiu protelatus discessus, cum pontifice amore et merore, memoria ac cura comitantibus, cum infirmo vero timore et horrore, infirmitate ac gratiarum actione cum spe venie remanentibus. Verumptamen, cum misericors Deus servum suum a tot

---

1. Le ms. d'Oxford ajoute *id agere studii fuit cotidie.*
2. Ps. XXXV, 7.
3. *Epist.* Jo. I, IV, 18.

tantisque malis eripere eique centuplicatam mercedem reddere disposuisset, ductus est in visionem ab angelo Domini, ut credimus, in qua visione magna (*c*) et miranda meruit cernere multoque majora ac mirabiliora sentire. A celesti namque ductore ostensus est sibi campus omni amenitate ac suavitate circumseptus, in quo viginti tres species herbarum formosissimarum succreverant. Quarum .xx. due ex se octonos pulcherrimos flores produxerant singule, mirabili figura, specie ac decore ; verum .xx. .iij. [1], supra omnes alios excreverat media, precelsior cunctis, formosior atque fragrantior. Hec de se germinaverat septenos flores ultra omnia balsama et pigmenta redolentes. Interrogatur itaque ductor quid tanta tamque delectabilis viriditas gloriosissimi campi, quid admirabilis formositas (*d*) herbarum, quid supereminens jocunditas florum pretenderet. Responsum accepit eger tam gloriosa visione felix hunc pulcherrimum campum se pro vite sue merito promeruisse. Ceterum formositates herbarum, distinctiones esse psalmorum quos in honorem Dei sancteque Marie genitricis Domini nostri Salvatoris solitus erat colidie religiosissime decantare. Nam .xx. due species herbarum distinctiones illius psalmi *Beati inmaculati* procul dubio preferebant. Herba vero .xxiij. que in medio erat sita, cunctis aliis preclarior atque excelsior, psalmum *Deus in nomine tuo salvum* pretitulabat, quem in honorem Sancte Trinitatis diatim psallebat. Flores (*fol.* 86) autem pulcherrimi ipsius viridissime herbe, versus ejusdem psalmi, septiformem gratiam Spiritus sancti pretendentes, designabant. Porro octoni flores ceterarum herbarum octo beatitudines prefigurabant, quarum omnium jam particeps esse meruerat studiosa decantatione predictarum distinctionum. His ergo, ad nutum Dei, felici infirmo patefactis, jubetur a suo ductore attollere oculos, et templum quod in proximo erat intente considerare. Quod dum fieret, accidit mirandum cernere gloriosumque spectare. Videt enim admirabile templum totum aureum, preciosisque lapidibus fulgidum, cujus structura divina pietate composita, excellebat (*b*) omnia humane mentis ingenia. Ejus namque fulgor et decor omnem mundanum splendorem pulcritudinemque transcendebat. Quanta fuerit in ipsius compositione formositas bonitasque, nec visu facile nec dictu effabile ulli, nam etiam cor hominis excedit. Pari ergo condictu illuc properatur. Ductor simul et ductus equa lance rem pensitabant; festinatur utrimque. Quo cum pervenissent sine obstaculo, divinus patet introitus. Namque Divinitatis gratia contihuo res apparet miranda. Cernitur siquidem perpetua Virgo Deique mater sancta Maria, ultra solis splendorem inedicibili [2] claritate prefulgida, ac (*c*) velut mater misericordie quemadmodum gracia, sic et omni dulcedine plena. Nam statim miro affectu comique vultu infirmum ad se vocans, ulnis totius dulcedinis eum amplectitur, fovet ac demulcet. Et quid dicam vel quomodo illud dicam? Etiam, sicut mater dulcissima dilectissimum filium suum lactans,

1. En interligne : *vicesima tertia*.
2. Ce mot est dans Du Cange.

prebet lactea ubera simulque dulcia oscula, non dissimili, immo multo dulciori modo, illa admirabilis mundi domina, celorum regina, peccatorum misericordia, dulcissima Maria prebet servo suo infirmo beata ubera, dulcia figit oscula simulque effundit hujusmodi mellea dicta : « Suge [1], dilectissime fili, illa (*d*) eadem ubera que olim suxit dulcissimus filius meus, salvator mundique redemptor, dominus Jhesus Christus, quoniam nequaquam est dignum ut diutius infirma sint illa labia que tociens devotissime michi fuderunt prophetica verba. » Ad hanc igitur dulcissimam vocem diu optatam extemplo infirmus recepit sanitatem, moxque a sompno evigilans communem oculis hausit lucem. Sicque miro et ineffabili modo merita ac perennia simul prodiere, ut visu sic et effectu. Namque infirmus omnino sanus effectus, quasi novus homo cunctorum advenientium apparuit aspectibus. Fetor autem eciam tocius domus in odorem suavissi-(*fol.* 86)-mum est conversus. Divulgabatur circumquaque tante rei novitas, diffunditur ubique admirabilis gracie Dei veritas. A pluribus ergo certatim ad episcopum festinatur, posterior quisque pre magnitudine leticie novus estimatur. Si quis igitur tunc presens cum ceteris adesset, in extasi mentis pontificem positum fuisse autumaret [2]. Qui, multo obsequio comitatus, ad dilectum clericum hactenus infirmum, tunc fere omnium spectaculum effectum, quam cicius properabat, Deum mirabilia facientem collaudans, venerans ac predicans. Adveniens autem prope domum quo predictus vir solito recumbebat senciensque miram fragrantiam [3] odoris suavissimi, (*b*) quasi nil ante dictum fuerit, singulos interrogare, quid hoc esset inquirere ac ultra quam dici fas sit admirari cepit, ingrediensque domum, mox, ut vidit infirmum sanissimum effectum labiaque pulcherrima vultumque ejus speciosissimum, sursum aspicere, capud movere, oculos ad celum levare, manus extendere, os in Dei laudibus resolvere, omnes ibidem assistentes ut idem facerent studuit jubere. Acclamare cunctique personare universi cepere. Verum, ubi data est quies tanti stuporis, narrat antistiti beatus clericus omnia que circa eum gessit miseratio divina, sicque percipiens ab episcopo, juxta morem christianum, (*c*) postulata presidia, sumensque Dominici corporis viaticum, letissimo vultu Deo gratias agens, fatigatum divinis operibus celo reddidit spiritum.

Ecce quomodo beatissima Dei genitrix perpetuaque virgo Maria in isto suo felicissimo servo legem totius misericordie plenissime exhibere dignata est. Nam si quid ei misericordie hac in vita defuit, totum beata mater et innupta virgo in celesti patria profecto jam supplevit. Et non solum illi, sed etiam cunctis servis suis per universum orbem longe lateque degentibus legem misericordie ipsa mater misericordie cotidie indesinenter adhibere non cessat [4]. Hoc corporaliter,

1. Toul. *Surge*.
2. Roy. *estimaret*.
3. Toul. *fraglantiam*.
4. Ici quelques lignes (jusqu'à *non solum*) manquent dans le ms. Royal.

hoc etiam agit spiritualiter. Que est namque infirmitas, (*d*) que debilitas, que adversitas que ejus non fuerit miseratione curata, sanata, serenata? E regione quis torpor, quis meror, quis dolor, qui illius excitationem, consolationem, revelationemque non senserit? Que tanta corporis incommoditas, que dulcissime Virginis et matris domini juvamen non perceperit? Que tanta animi anxietas que levamen matris misericordie non gustaverit? Omnes namque infirmitates corporis sancte Ecclesie ejus scimus subventione curatas fuisse Nullus enim ipsius auxilium intenta mente querens extitit qui non invenerit. Omnes etiam virtutes sancte a se per benedictum fructum beatissimi [1] ventris illius credimus processisse. Non solum et-(*fol.* 88)-enim corporaliter defunctos, verum etiam spiritualiter omnino extinctos, ejus meritis et precibus placatus, frequenter suscitavit Deus [2]. Recte ergo de illa quasi de orto deliciarum lex misericordie velut fluvius Eufrates dicitur measse. Sicut enim fluvius Eufrates, qui « frugifer » sive « crescens » interpretatur [3], reliquos paradisi fluvios, ut ita dixerimus, ipso nomine antecedit, non aliter lex misericordie ceteras leges, ut pace illarum sit dictum, quodammodo divino spiritualique germine precedit. Itaque quicumque divino sanctoque inflammatus spiritu quatuor limpidissimos paradisi fluvios in se habere, illosque siciens avide libare desideravit, sanctissimam et gloriosissimam piissimamque Virginem et (*b*) matrem Domini Mariam, sicut dulcissimam matrem misericordie toto corde et ore dignisque operibus amplectatur et amet, veneretur ac predicet. De illa nempe, veluti de ditissimo amenissimoque paradiso omnes .iiij^{or} leges, scilicet lex naturalis, lexque Moysi lex quoque sancti euvangelii, lex eciam misericordie, quemadmodum .iiij. paradisi flumina, ut jam frequenter prelibatum est, ad utilitatem totius sancte ecclesie affluentissime prodiere. Propterea ergo tanta tamque gloriosa domina ab omni sancta Ecclesia semper sit in eternum benedicta. Amen.

Je ne saurais dire si Éverard a traité les deux autres miracles avec plus d'originalité que le premier. Ils font défaut dans le recueil d'Adgar, qui, comme on sait, est incomplet dans le seul manuscrit qui nous en soit parvenu. Le second miracle est le récit de l'apparition de la Vierge à Alphonse (Ildephonsus), évêque de Tolède, qui a pris place au début de beaucoup des recueils de miracles de la Vierge. C'est notamment le premier miracle du recueil publié en 1731 par Bernard Pez, et sur lequel

---

1. Ms. *beatissime*.

2. Ici s'arrête Oxford, ajoutant *cui honor et gloria per infinita seculorum secula*.

3. C'est le sens donné par l'*Interpretatio nominum hebraicorum* de saint Jérôme.

M. Mussafia a récemment appelé l'attention [1]. Je transcrirai d'abord le début du texte latin, d'après le manuscrit B. N. lat. 14463. Plus loin, je donnerai quelques extraits de la version d'Everard, où l'on remarquera un passage dans lequel le rimeur anglais nous fait connaître un usage liturgique de l'église de Bury-Saint-Edmond.

(*Fol.* 5) Fuit in Tholetana urbe quidam archiepiscopus qui vocabatur Hildefonsus, religiosus valde et bonis operibus ornatus, qui, inter cetera bonorum operum studia, sanctam Dei genitricem Mariam multum diligebat, et, ut poterat, omni reverentia eam diligebat. In cujus laudem volumen insigne de ejus sancta virginitate, stilo eleganti composuit, quod ita eidem sancte Marie complacuit ut illi ipsum librum manu tenens appareret, et pro tali opere gratias referret. Ille vero cupiens eam altius honorare, constituit ut celebraretur solempnitas ejus singulis annis, octava die ante festivitatem Dominici Natalis, ita videlicet ut si sollempnitas anuntiationis Dominice circa passionem vel resurrectionem Domini evenerit, in predicto die sub eadem sollempnitate restitui congrue possit. Quod sibi satis videbatur justum ut prius sancte Dei genetricis ageretur festum, ex qua Deus homo natus venit in mundum. Que sollempnitas in generali concilio confirmata, celebratur per multarum ecclesiarum loca. Ergo sancta Dei genitrix ei rursum apparuit sedens in cathedra prope altare posita, et vestimentum sacerdotale, quod nos albam vocamus, ei attulit, dicens : « Hoc vestimentum de paradiso filii mei attuli, quo vestieris in Dei et mea sollemj nitate, et in hac cathedra sedebis quando libuerit tibi in ea sedere.....

Le troisième des miracles mis en vers par notre Everard est l'histoire si connue de ce clerc de Chartres qui racheta sa vie dissolue par sa dévotion spéciale envers la Vierge Marie. Il était mort assassiné, et les honneurs de la sépulture chrétienne lui avaient été refusés lorsque, trente jours après son enterrement, la Vierge apparut à un des clercs de la cité et ordonna que son fidèle serviteur fût mis en terre sainte. On le déterra et on trouva une belle fleur qui sortait de sa bouche.

---

1. *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden*, I, 22 et suiv. ; voir notamment, p. 24 (extrait des compte rendus de l'Acad. de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. CXIII ; 1887). Le titre de cette publication est : *Ven. Agnetis Blannebekin... vita et revelationes... Accessit Pothonis... liber de miraculis sanctæ Dei genitricis Mariæ...* edidit R. P. Bernardus Pez, Viennæ, 1733. Cette publication est très rare. Je l'ai consultée au Musée britannique.

C'est l'un des miracles les plus répandus. Il fait partie du recueil de Gautier de Coinci [1]. L'original latin se trouve dans la publication de Bernard Pez (p. 310). Je transcris ici le miracle d'après un manuscrit (B. N. lat. 14663) dont la leçon, du reste, ne diffère pas sensiblement de celle de Pez.

(*Fol.* 6) Quidam clericus in Carnotensium civitate degebat, qui levis erat moribus, seculi curis deditus, carnalibus etiam desideriis ultra modum subjectus. Hic tamen sanctam Dei genitricem in memoria habebat, et sicut supra de altero retulimus, eam sepissime salutatione angelica salutabat. Qui dum, ut fertur, ab inimicis peremptus esset, scientes eum satis irreligiosam vitam duxisse, decreverunt eum extra cimiterium sepeliri debere. Quod ita fecerunt, et extra atrium, non ut talem decebat virum, tumulaverunt. Et dum illic per dies triginta jacuisset, sancta Maria virgo virginum, illius miserta, apparuit cuidam clerico, dicens talia : « Cur ita [injuste] egistis erga meum cancellarium ut poneretis eum extra vestrum cimiterium ? » Cui interroganti quisnam esset ejus cancellarius, sancta inquit : « Ille qui ante dies triginta a vobis est extra cimiterium tumulatus, mihi devotissime serviebat, et coram meo altari me sepissime salutabat. Citius igitur ite et corpus ejus de indecenti loco auferentes, in atrio ponite. » Hec dum ille cunctis enarrasset, vehementer ammirati, tumulum ejus aperuerunt et florem pulcherrimum in ore ipsius invenerunt, linguam ejus integram et sanam, et quasi ad laudandum Deum paratam. Intellexerunt cuncti itaque qui aderant quia sancte Dei genitrici Marie ex ore suo fecisset servicium quod sibi fuisset placitum, et, relato corpore ejus ad cimiterium, cum Dei laudibus decenter sepelierunt. Quod non solum pro illo, sed etiam pro nobis credamus fecisse sanctam Dei genitricem, quatinus tam nos quam hec audientes accendamur in Dei et ejus amorem.

[PROLOGUE] (*p.* 77 *b*)

Quanque est en livere escrit
Que seinte Eglise receit et list,
Tot est fait verraiment,
Seignurs, pur nostre amende-[ment;
Mès vous que latyn ne entendez
Poi ou nient amendez,
Si n'est akun de la clergie
Que le entende et a vous die;
Et pur ceo, al aide le fiz Marie,
Par sa grace et par sa aye,
Vous voil le latyn translater
Et en romance trestorner,
Les miracles seinte Marie
Que vous ne entendez mye,
Ne ne poez latyn aprendre,
Les pussez en romance entendre.

1. Édit. Poquet, col. 297; Bartsch et Horning, *La langue et la littérature françaises*, col. 367.

Auxi près come jeo purrai
Le latin par tot siwerai,
Mès tot ne pus mot pur mot. (*p.* 78)
La reson dirrai car si estot.
Pur ceo, seignurs, que Dieux [beneye!
Escutez a moi, quel que jeo seye.
Tot soit jeo mauveis et pechere,
Pur ceo ne devez en nulle ma- [nere
Ceste geste aver meyns chere,
Car la Dieux beneite mere
De qui la geste parler doit,
Elle est en chekun endroit
Si treis douce et si treis digne
Et si beneite et benigne
Que tot est douçour et delit
Quanque est fait de lui ou dit.
E jeo, pur Dieux amour, vous [pri
Que vous la mere de merci
Pur moi priez que tiel me face,
Par sa aye et par sa grace,
Que jeo pusse dignement,
Par vostre comune entendement
Et a son honur et pleiser,
Ceste chose parfurner.
EVERARD DE GATELÉ ay noun;
Moyne su de seint Eadmon.
Et pur ceo le di que vous sachez
Pur qui prier devez;
Et pur ceo que, si jeo mesprenge
En ceste overaigne, saunz losenge
Soit le meffet sur moi tourné,
Que autre ne soit nul blamé,
Car si jeo mesprenge de rien (*b*)
Jeo le vodrai amender bien.
Moltz ad a counter et a dire
Qui les miracles doit descrire
Que Nostre Dame seinte Marie
Ad faite et fait en ceste vie.
En totes les terres de ceo mound
Ou crestïens habitent et sunt
Sunt les overaignes grantz et [beles
Et de jour en jour noveles.
Homme nul ne poet pardire,
Car chekun jour l'ad matire;
Chekun jour en fait entre gent
La dame bien et diversement.
Une partie vous dirrai
De ces miracles, car ne sai
Pas la dyme, ne ne saverai,
Ja pur tant come jeo viverai.
Lui autre tant miracles funt
En meint divers leu en le mound;
Chekun de eux en sa contré
Dunt il est sire [et] avowé,
Mès nostre dame seinte Marie,
Que tot le mound ad en sa baillie,
Par le mound fait les vertuz
Pour ces amis et pour ces druz;
Pur ceo ne pus pas touz nomer,
Mès une partie vous voil counter,
Pur le vostre amendement.
Si me escutez benignement.

I

[MIRACLE DU CHAMP FLEURI [1]]

En une païs grant et lee (*p.* 79)
Qui Europe est apelé
Estoit un clerk moltz renomé
Et des touz biens alosé.
La seinte mere Dieux servi

---

1. Je donne en note les variantes du ms. de Cambridge (C.) indiqué plus haut (p. 29) et la conférencce avec le texte d'Adgar. Ce dernier est incomplet du commencement, par suite de la perte d'un feuillet.

67 *tant*, corr. *saynt*?

Et de tot sen coer entendi.
Lui servi matin et soir
Ove bon corage et bon voler,
De gré en gré montant en bien.
La dame ama sour tote rien.
Volentiers ses oures dit
Et de coer parfit tot fist
Quanque a son service appent,
Et moltz l'ama parfitement.
Moltz estoit cil clers privé
De l'evesque de la cité,
Et lui haut homme del païs
Touz estoient ses amys:
Lui clerk et lui laye gent
Lui amerent communement
Pur la lealté et la foi
Et les biens qu'il out en soi.
Moltz funt contre lui jugement
Que Dampnedieux fait entre [gent:
Cil que Dieux unt moltz servi
Unt sovent touz mals ici,
Et ceux que Dieu nen aiment [mye
Cil unt touz biens en ceste vie.
Ne sai quai doit, ne le pus en- [tendre,
Mès ne voil pas Dieux reprendre,
Car quanque il ad en secle fait (*b*)
Tot est sen, reson et dreit.
Cil clerk dont jeo parole icy,
Que Dampnedieux out tant servi,
Fierement enmaladi:
Car une cancre lui feri;
Enz al levres la se asit
Et tote la face lui purprist.
Et la mist en tiel dolour,
Le vis comensa a enflour,
A nercir et [a] bestourner,
.....
Et ces levres a purrer,
Que a poine poet la bouche [overer.
Tanz out plaies et pertuz
Enz en le[s] liveres et desouz,
Tant en issi grant puour
Que homme en poet aver hidour.
La meson ou il gisoit
Estoit tant orde et tant puoit
Que nul ne poit aval le vent
Aprocher prés de un bon arpent.
Mires nul nel pout garir.
Ne homme ne pout a lui venir
Pur pueure et l'ordure de la [pueure
Que venist de sa purretture
Que de ses plaies s'en issi.
Pur ceo le unt trestouz guerpi
Ses amys et ses veisins,
Ses parens et ses cosins;
Lui compaignon et lui serjant,
Touz l'out guerpi, petit et grant, (*p.* 80)
Car chekun out de lui ennuy
Pur la puour que vient de lui.
Touz l'ount guerpi comunement

---

8 Ici commence le texte d'Adgar : *De bon cuer e de bon volcir. De gré en gré muntant en bien. La dame amat sur tute rien.* — 15-16 Adgar (14-5) *Li evesque de la cité | Le tint entur sei cum privé.* — 36-44 Adgar (23-31) *Le cancre es levres le juri K'a peine pout la buche ovrir: Sa char cumençat a nercir ' ....Sa buche comenca a emfler, ' A nercir e a tresturner.*— 45-6 Adgar (48-9) *Tant out plaies, tant out pertus Enmi la buche e el desus.* — 55 Le vers doit être ainsi rétabli : *Pur [la] puur et [pur] l'ordure.* — 64 *vient*, ici et plus loin, pour *vunt*

Fors un povere homme soule-[ment
Que une foye y vient le jour,
Tenant son nés pur le puour,
Et sa viande lui geta
Par un pertuz; si s'en ala
Tant tost de illoek come il poit,
Pur la grant poür q'il estoit.
Soul giseit si feitement,
Deguerpi de tote gent,
Tot denflent et tot pulent
Et moltz dolurousement,
Come dolent et come cheitif,
Purriseit sure terre vif.
Lui evesque del honur
Moltz pur lui out grant dolour,
Et auxi urent ses amis
Et trestouz cil del païs.
Sovent ount pleint et regreté
Sa valour et sa bounté,
Sa seinte conversacion
Et sa grande religion.
Moltz se sunt amerveillé,
Lui plusours, si en ount parlé,
Pur quai ceo fut et quai ceo dust
Que si prodhomme, que tant eust
Tot temps esté religïous,
Dust mal soeffrer si grevous; (*b*)
Mès lui evesque que entendoit
Lui seint escrit que disoit
Que Dieux fleele ceux q'il reçoit.
Il fut tot cert et bien savoit
Que Nostre Sire bien lui ama
Quant issi le fleela;
Si prist a purpenser,
Et nul lui voleit visiter,
Car neint ne osa aviler
Ceo que Dampnedieux out [cher.
Il sout bien que Dieux dirroit
Quant a sa jugement vendroit:
« Jeo fu malade et miseisé;
« Ne fu par vous revisité. »
Et pur ceo est al clerk alee,
Que ceo ne lui fut reprové.
Il fist encenz pudrer et batre,
Et prist pael[e]s treis ou quatre
Et mist carbons ardans dedenz,
Et pus après i mist le encenz;
Si fist devant soi porter,
Quant dust [en] la meson entrer
Ou il gisoit, tot entour.
Pur esteindre la puour
Par le fle[r]jour de l'encenz,
Le fist encenser par dedenz;
Et totes le foye issi fesoit
Quant il le clerk visiter voleit,
Et molt sovent le visita
Et doucement le conforta.
(*p.* 81)
Ensamples lui disoit plusours
Des martirs et des confessours
Et des autres seinz que grant [martir[e]s
Urent soeffert pur Nostre Sires,
Come il soeffrirent grantz tur-[mens
Et come il furent pacïens.
De Job lui demostra
Come Dampnedieux lui flaela,
Et pus le revisita
Et de touz mals engetta.
« Dieux flaele », ceo lui disoit,
« Touz les fiz q'il reçoit,

66-72 Ni Adgar ni le latin ne mentionnent le « pauvre homme » qui chaque jour apportait au clerc malade sa nourriture. — 72 *q'il*, corr. *qu'i.* — 75 Corr. *enflent.* — 79-80 Adgar (35-6) *Mais li evesques del honur | Le vint veer par grant duçur.* — 95 HEBR. XII, 6. — 105 Cambridge (Ee. 6. 30) *mesaisé.* — 114 C. *en la m. d. e.* — 120 C. *v. le cl. deveit.* — 132 C. *le engeta.*

« Et ceux q'il aime il chastie; »
Et que soi [ne] desperast mye.
Ceo lui dit, mès pacient
Fut et soeffrat bonement
Le flaele Dieux car il avereit
Moltz tost santé quant lui plereit.
Dampnedieux en poi de houre
Pur les soens sovent laboure;
Procheine est la sue aye
A chekun que a lui se affie,
Et ou lui maus est plus grevous
Ilock peirt sa aye plus.
Ceo piert en le clerk, car visité
La nut tot par sa pité.
Un angle lui ad enveé
Que ad l'espirit del corps mené,
Ou le corps ou tot l'espirit,
Ne set de fei, mès ceo quid (*b*)
En plusours lius l'ad amené;
Et meint rien lui ad moustré;
Mès al drein se sunt entré
En un champ de grant bealté:
Tot lui champ fluriz estoit,
Et la douçor qe venoit
Des douces herbes et des flurs
Surmontout totes savours.
Un herbe lui ad moustré
Son guyour de grant bealté
Que sour les autres touz lui plout:
Vint et treis herbes y out:
Les vint et deux eren[t] assises
Environ l'erber par divises,
Et la vintisme terce estoit
En mi la l'erber, et cele avoit
[Set] moltz treis beles flurs
Touz de diverses colours
Que plus olcont doucement
Que espece nule ou oynement.
Les autres vint et doux maneres
De ces autres herbes cheres
Ount des flures et ount chekune;
Entre totes ne out une
Que autre semblat de colour:
Diverse estoit chekun flur.
Ices herbes ensement,
Ceo nous dit, que pas ne ment,
Plus fle[r]erent doucement
Que baume ou nul piement. (*p.* 82)
Dount dit lui clers a son guyour:
« Jeo vous requier, pur Dieux amour;
« Qu'il vous pleise mostrer a moi
« Quel leu ceo est que jeo ci voi;
« De ces herbes et de ces flurs
« Que sunt de tant diverse[s] colours
« Et tant fleirent doucement,
« Si vous plest, apernez me ent.
« Jeo su, certes, moltz desirous
« De ceo leu tant desirous;
« Volenters, si jeo poye,
« A tot temps y remeindroye. »
Dount respont saunz nul respit
Doucement lui angle, et dist :
« Cil beal champ tant ahourné
« Parais est appelé :
« Tu vendras en haste yci,
« Car ceo beal leu as deservi

141-2 « En peu d'heure Dieu labeure » est un proverbe fort repandu. Voy. Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, I, 47; mon édition de *Flamenca*, p. 101, etc. — 144 C. en lui. — 145 Loc. plus fréquente en provençal qu'en français [illegible]. — 148 Corr. avec C., [illegible]. — 161 herbe, C. herbe, qui vaut mieux. — 169 [Set] restitué d'après C. — 182 [illegible], C. [illegible] [illegible]

« Pur ceo que as vesqui seinte-
[ment
« Et as gardé nectement
« Toun corps tot temps de lec-
[cherie,
« Et la mere Dieux Marie
« As servi devoutement
« Et l'as amé parfitement.
« Des herbes que veyes yci
« Entour cest herber et en my
« Et des floures tey dirray;
« Ja mot ne te celerai.
« Quant tu soleies honurer
« Nostre Dame a ton poer. (*b*)
« Tu soleies chekun jour
« Deux salmes dire en son honur:
« Luy uns est *Deus in nomine*
« *Fac* me sauf par ta pité,
« L'autre est *Beati*
« *Qui sunt immaculati.*
« Par ces herbes que ci veez
« Luï salmes sunt signefiez.
« Lui premiers salme set vers a
« Et lui erbe que en mileu esta
« Set fleures ad colours divers,
« Car diverse sen ad chekun
[vers;
« Luy autre ad vynt chapitres
« Et deux ov tot diverse titles,
« Pur ceo sunt si divisés
« Les erbes que sunt yci plauntés.
« Vynt et deux en ad des beles,
« Entre tot fresche et noveles;
« Chekun chapitle en porte cent
[vers,
« Chekun erbe ount flures divers.
« Cent flures cent vers signefient
« En droit des vers le flur le
[dient.
« Cent et demy et vynt et sis
« I a en vers et flurs de pris.
« Chekun erbe et chekun flur
« Rendont de soi moltz douce
[odour;
« Chekun salme et lui chapitle,
« Chekun vers envers le title
« Glorie rendent et honour
« De soi a nostre creatour.
« Tu soloies chekun jour (*p.* 83)
« Chanter ces salmes en honur
« De Jhesu Crist et de sa mere,
« Et pur ceo, ami et beal frere,
« As tu ceo beal leu deservi;
« Et les herbes que tu veis ci
« Dount ja la flur ne flestirent
« Ne de lour colour defauderent,
« Pur les salmes que tu chantas,
« La grant joye en averas.
« Homme ne la poet descrire
« Ne coer penser ne bouche dire.
« Moltz deivoms nous bien ver-
[seiler
« Volenters et de bon coer
« Et travailler en seinte Eglise
« Nuit et jour al Dieux servise
« Quant il nous, pur chekun vers,

217-8 Il y a trop de syllabes pour un vers et trop peu pour deux. — 230 C *E tutes f.* — 231 Il faut lire *huit* au lieu de *cent* (la fin du vers est coupée dans C.). Le psaume 118 est divisé en 22 paragraphes de huit versets chacun. Adgar (134-9) *Chaũne salme uit vers en ad,* | *E chaũne herbe uit flurs portad.* | *Li uit vers uit flurs senefient,* | *Endreit des vers les flurs le dient.* | *Cent e demi e vint e sis* | *I ad vers e flurs de riel pris.* — 234 C. *Uit fl. uit v*; cf. Adgar. — 235 C'est-à-dire 176, ce qui est en effet le nombre total des versets de ce psaume. — 240 *envers,* mieux C. *e neis.* — 250 C. *A ton delit aturné sunt.* — 255-6 Adgar (164-5) *Volentiers devum verseiller* | *Pur amur Deu e travailler.* — 258 C. *en le D. s.*

« Rent tiel louer a ces serfs. »
Quant lui clerk le champ out veü
Et son respons en out eü,
Dunt lui redist cil que le guia :
« Overez les oils et gardez en [sa. »
Il le fist; ignelement
Engardat et vit en l'orïent
Un temple grant et merveillous;
Unke nul fut tant glorious :
Tot de fyn ore esree estoit
Et des gemmes relusoit;
Al overayngne, al entaillure
Averoit mester humeigne cure,
Ne la bealté ne le pris (*b*)
Ne n'en purroit estre apris.
A cel temple sunt alee
Lui clerk et cil que l'ad guié,
Et quant sunt dedenz entré,
La mere Dieu y ount trové,
La douce mere Jesu Crist
Ove les soens illoek sist.
Coroune de or al chef avoit
Que de gemmes relusoit,
Et la sue seinte chere
Resplendisoit de grant manere,
Car plus avoit en soi clarté
Que n'ad solail en mi esté.
Oyer purrez grant douceur
De la mere al Sauveour
Endroit de clerk miseisé.
Tantost come l'ad avisé,
Doucement, ove beal semblant,
Lui dit : « Ami, venez avant. »
Encountre ceo est adrescé
Et doucement l'ad apelé.
Seer lui fist sur son devant;
Autresi come mestre enfant
Acole et bese estreitement,
Auxi et plus doucement
L'ad beisé par grant douceur
La douce mere al Sauveour.
La peyne et la purretture
De sa face et la quiture
De ses beals deys lui osta (*p.* 84)
Et sa dolour enswaga.
Pus lui moustra ses mameles
Que moltz par estoient beles;
A lui dist moltz doucement :
« De ces, ami, verraiment
« Letta Dieux omnipotent
« Qui pur sauver tote gent
« Prist char de moi et mort [soeffry;
« De ces mameles le norry.
« Et vous, ami, les lettrez;
« N'est droit que soient messaiez
« Les levers que tant me ount [loez
« E tant de foye me ount saluez.
« Molt me avez amé de coer;
« Tant [com] eüstes le poer
« Et volenters me avez servi,
« Droit est qu'il vous soit merci. »
A la voiz seinte Marie,
La preciouse Dieux amie,
Receut lui clerk plenere santé
De la grant enfermeté.
Ses levres out environ,
Et auxi come de avision
Revynt en soi, et tot entiere
Turna sa face a la lumere.

267-72 Adgar (180-3) *Un mut merveillus temple i veit,* | *De or e de pieres reluseit;* | *Tuit fud de divine faiture,* | *Rien n'i valdreit humeine cure.* — 269 *esree* pour *aree.* — 296 Adgar (216) *Tuit ensement cum mere enfant.* — 313 *lettrez* ou *lectrez*, pour *alaiterez*. — 314 *messaseiz* corr. *mesaisez*. — 320 *merci*, corr. *meri*. — 321-4 Adgar (238-41) *A la voiz sainte Marie, Mult desirée e bonurée, Receut il malades santé,* | *Delivre de enfermeté.* — 325 *Ses*, corr. *Q'es.*

Dieux en load et sa mere,
A haute voyz, ove lee chere.
La puour de sa meson
Ou il out ju et enviroun
Estoit ja tourné en douçour, (*b*)
Car plaine fut de douce odour.
Lui veisins acur[ur]ent
Quant il l'aventure surent
Et moltz s'en merveillerent
Quant lui einz a mort jugerent.
Cil que eurent eü tristesse
Eynz pur lui eurent leesce,
Et qui eynz lui eurent degeté
Ore sunt de lui joyous et lee.
Al ercevesque tost alerent
Et mot pur mot a lui conterent
Quanque al clerk fut avenu,
Et il tantost y est venu
Par moltz grant devocïon;
Et quant il vient en la meson
Et senti la grant douceur
Que vient de illoek et la flerour,
De la mervaille esbay fu
Come homme que eust le sen [perdu.
Ceo dist [cil] que l[e]enz fut
Que le evesque nul s'en n'ut;
Quai de joye, quai de pité,
A poi estoit illoek paumé;
Des oyls plurra moltz tendre- [ment
Et Dampnedieux loa sovent;
Pus al clerk dedenz entra
Et tot halegre lui trova.
Vist sa face bele et clere,
Sa bouche douz et entiere;
Senti l'odour que venit de lui, (*p.* 85)
Et a Dieux graces rendi,
Et tot cil comunement
Que estoient en present
Loerent Dieux omnipotent
Ove haute voiz et ove bon talent.
Quant longement ount Dieux [loé
Et la noise est apesé,
Le clerk lour ad trestout contez
Come lui engle l'out amenez,
Del b[e]al champ et del delit
Et des flures que il vist,
Des beles erbes et des flurs,
Del odour et des colours
Que estoient tant divers,
Et des salmes et des vers
Les semblances lour ad conté
Que son guiour lui out mostré;
Le beal temple q'il vist,
Si come il fut, lour ad descrit;
De la dame et del semblant,
Que fait lui out seer son devant,
Et des mameles q'il letta,
Et come il fut garry dist lour a.
Lui evesque fut tant lee
Que il en plora de pité,
Et lui autres touz ci firent
Qui le counte al clerk oyerent.
Quant ceo fut fait, lui clerk se [mist
A pees le evesque et requist
Q'il le seint corps Jhesu Crist (*b*)
Lui donast, et il se fist,
Et il lui avoit acuminé.
Lui clers se est agenulé,
En orisons ses meins tendy,
Et l'espirit del corps rendy
A meyns le roi de magesté
Qui par sa grace l'ad mené
Al erber delicïous
Et a la joye de la sus
Que ja ne serra terminé.

387-8 Adgar (302-3) *Et li evesque fud mut lié*; | *Plurat de joie et de pitié.*

104 Et Dampnedieux, par sa pité
Et par sa grace et son pliser,
Il la nous grante ove lui partir.
Amen.

II

[ALPHONSE, ARCHEVÊQUE DE TOLÈDE]

Ceo fut ja en la cité
Qui Tulette est apelé :
Un erceveskue illoeke esteit
Que sainte Eglise governoit.
Prodhomme fut de grant manere :
En son temps, ne moltz arrere
Ne moltz après deites a cel jour,
N'avoit nul, ceo croi, meillour.
Hildefons estoit nome,
Homme de grant renome.
Par le bien que en lui avoit
Le plus del monde se [illegible].
Car la fame del prodhomme
Vet par tot come est custume.
Jeo parlasse moltz de lui (p. 86)
Si il ne me turnast a enuy,
Mès il averoit moltz a dire
Qui ses vertuez dust descrire :
Pur ceo lerrai a ytant :
Si ne dirrai mès avant
Fors ytant soulement
Chose que al miracle apent.
Hildefons prodhomme estoit
Et ses pieres trestous passoit
De saver et de clergie,
Ensurquetot de bone vie.
As biens tot temps mettoit s'entente[1]
En veilesce et en juvente.
Nule foye heite n'esteit
Fors quant aucun bien fesoit.
Entre autres biens q'il [illegible]
Ama molt de parfit quer
La seinte mere Jesu Crist...

Après avoir dit que saint Alphonse institua une fête spéciale à la Vierge,

[illegible] (p. 87) [illegible]

l'auteur continue ainsi, faisant en passant allusion à l'usage de l'église à laquelle il appartenait :

[illegible]
Que la [illegible]
[illegible] (p. 88)
[illegible]
[illegible] seinte Eglise
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Que [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] seinte Eglise
A la dame sa servise
[illegible]
[illegible]
Mes il puis le [illegible]
Que la dame [illegible]
Car tut le [illegible]
[illegible]
Mes [illegible]
Fet homme [illegible] e servise
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

1. Ms. [illegible]

En l'eglise seint Eadmund :
Moltz a grant honur le found
Et touz les moynes en chape sunt (*p.* 88)
Et pitance riche en ount.
Car aunciennement assise
Ert la pitance al servise...

III

[Le clerc de Chartres]

Ici comence un miracle (*p.* 93)
D'un clerk que estoit de Chartre
Quele vie il menoit,
Et coment la mere Dieux lui fesoit.

En douce France le regné,
En Chartres, la bele cité,
Un riche clerk jadys avoit
Que sage del secle estoit
Et moltz savoit de clergie,
Mès il [sun] sen [n']usa mye
En Dieux servise come il dust,
Eyntz tot temps come il plust
Ententyfs mist son cheitif corps
As negoces seculers.
Pledour estoit et torcenous;
Moltz fut tot temps curïous
De honur et de avoir conquere,
Et quant son prou en p[o]oit fare
De chose q'il aver p[o]oit,
Fut a tort fut a droit,
Ja pur la religïoun
Ne lerreit un botoun.
Moltz se fist en son païs
Par son pleder enemys,
Dount repenter bien se dut
Car morer pus l'en estut,
Un autre vice uncore avoit (*b*)
Que plus grevous assetz estoit;
Lui clers [1] estoit a demesure;
Trop en ceo mettoit sa cure.
Delit de femme trop ama
Et trop a ceo se abandona,
Car une pas ne lui suffit,
Ne dis ne vynt, mès tant en prist
Que moltz sovent en estoit las,
Mès saülé ne fut il pas,
Car plus s'estendi le desir
Que le corps ne p[o]oyt soeffrer.
Iceo clerk dount vous dy
Que si malement vesqui,
Solom le counte de historie,
Nostre Dame out en memorie :
Chekun jour salutz lui dist
Auxi come l'autre le fist
Dount jeo après vous counterai [2],
Mès le noumbre pas ne sai.
Uncore le fist il plus :
De chaunter avoit en eus
En l'ounour la pucele
Une anth[ï]ene douce et bele
Dount le romance vous dirrai
Si proprement come jeo sai :
« Moltz est faite suef et bele
« Les delices de la pucele,
« La douce Dieux benoite mere.
« Les files Syon que l'unt chere
« Quant la virent maiacer (*p.* 94)
« Et flures de lys et de roser,
« Benuré la precherent
« Et roïnes la loerent [3]. »
En la douçor de ceo chaunt
Si sout lui clerk deliter tant,

---

1. Corr. *Lichers*?

2. Allusion à un miracle qui n'a pas été transcrit dans le ms. Rawlinson.

3. Au bas de la page un lecteur a écrit.:

« Speciosa facta es et suavis in deliciis virginitatis, sancta Dei genitrix, quam videntes filie Syon vernantem in floribus rosarum et liliis convallium beatissimam judicaverunt, et regine laudaverunt eam. »

Ou ke il fut en chemyn,
Ou a l'oustel ou a vyn,
Ou fut en hait ou fut en dolour,
Ja ne chantast ne neut ne jour
Rotuenge ne chancenet,
Ne autre chaunt fors ycest.
Si out la mere al roi de glorie
Par toutz jours en memorie.
Cest clerk out moltz des enemys
Si come jeo enz vous dis,
Car nut et jour lui ount gayté,
Et une feye lui ount encountré
En un pas que fut estroit,
Ou il fuer ne poeit,
Et la force lour estoit :
Si l'ount occis et lessé freit.
Quant il fut ensi occis,
Ses parens et ses amis
Le cors de lui en bere misterent;
Si le porterent et requisterent
Les haus clers de la cité
Que il, pur ceo q'il out esté
Clerk aussi come il estoient,
Et lour honur demeigne freient,
Tant de honur al corps feïsent (*b*)
Que en cimetere le meïsent;
Mès la clergie ne voleit
Consenter en nule endreit,
Eynz diseient q'il n'out myc
Clerk esté quant a la vie,
Qu'il tout jours mené avoit,
Car il de paien pur estoit;
Aillours, ou q'il unques voussisent,
Le corps de lui enfouïssent,
Car ne fut pas reson ne dreit
Q'il fut mys en leu beneit
Qui malement avoit vesqui
Et malement devïé fui.
Icil preisterent dunke le corps,
Si le fouerent par dehors
Moltz meins dignement et bien
Que ne affereit a crestïen,
Car unkes ne out departison,
Pater noster ne orison,
Ne messe dite ne chanté,
Ne unkes n'i out seyn soné.
Quant trente jours y avoit ju
Le corps benoit, que digne fu
D'aver tot autre honour,
La mere nostre cher Seignur
Que de lui avoit pité,
A un clerk de la cité
Apparust, que digne estoit
D'aver cimeter beneit;
Si lui dist : « Pur quai, amy, (*p.* 95)
« Avetz vous oeveré issi,
« A tort vers mon chanceler?
« Le corps de lui que moltz m'est cher
« A tort avetz, ceo m'est avys,
« Defors cimeterre mys,
« Et hounte en avetz fait a moi,
« Que al mercïable roi
« Mere fu, et n'ert pery
« Lui clers que toutz jours m'ad servi;
« Mès a vous soul ne rette jeo mye,
« Aynz face a tote clergie. »
Dunkes dist lui clers : « Dame, merci!
« Demoustrez moi, jeo vous pri
« Que estoit ceo chaunceler
« Que tant ametz et avetz cher.
— Lui clers que fu, « ceo dist, » tué
« Trente jours sunt ja passé.
« Le seintisme corps de lui
« Est par vous ensevely
« Vilement defors cimeterre.
« Il me soleit salutz dire
« Devant mon auter moltz sovent,
« Et moi servi devoutement.
« Tost levetz, jeo vous comank,
« Et saunz demorer facetz tant
« Que le corps mon cher serjant
« Soit demayn de meintenant
« Translaté dignement
« De cel leu que est pulent,
« Et al leu que est benoit (*b*)
« A grant honur enfouï soit. »
La chere mere Dieus Marie
Quant out dist, s'en est partie,

Et lui clers ne targa mye,
Aynz ensembla la clergie,
Si lour conta mot pur mot.
Ceo que la dame dist lui out;
Et cil se sunt enmerveillé,
Moltz durement et effreé.
Si s'en alerent erranment
Touz ensemble al monument
Ou le benoit corps de lui
Estoit uncore enseveli,
Et la toumbe tost overerent
Et gloriouse miracle virent :
Un moltz treis bele flur
Que reflureit par grant douçour
De sa seinte bouche crust,
Et la lange dont il eust
Loé la Dieux beneite mere,
Cele fut trestot entiere,
Et les les[v]res ensement.
Si saveint par ceo la gent
Que il en akune guise
De la bouche out fet servise,
Tant come il estoit en vie,
A la mere Dieux Marie,
Que ele avoit receu a gré.
Et le roi de magesté
Hautement en ount loé, (*p.* 96)
Et pus le corps translaté
En le cimeter dignement ;
Si l'ount mys en monument
A grant honour, et ceo fut droit
Quant la dame le voleit.
Et Dieux nous doynt par sa merci
Tele servise faire a lui
Que a nous soit profitable,
A lui pleisible et acceptable! Amen.

6. *Extraits du* Manuel des péchés *de* WILLIAM DE WADDINGTON. — Ces extraits comprennent en totalité à peu près 3900 vers, soit environ le tiers du poème. Le compilateur paraît s'être attaché surtout à recueillir les exemples qui occupent, comme on sait, une grande partie du *Manuel des péchés*. Mais il ne s'est nullement astreint à respecter l'ordre suivi par William de Waddington. En tête de chaque morceau est placée une sorte de rubrique (écrite dans le ms. en plus gros caractères) de deux ou quatre vers qui, souvent, sont empruntés au *Manuel*. Je donne ci-après la succession des extraits et la concordance avec l'édition de M. Furnivall :

Les extraits commencent par des exemples relatifs à la chasteté.

Seürté n'est feme tocher (*p.* 96; *v.* 6063)
Que chastement se vodra garder.

Seint Grigore nous ad countee (6073)
D'un jeu (*juif*) desbaptizé.
Un jour, quant par le chemyn ala,
En une wastaine lui envespera...

Suit, comme dans le *Manuel*, un second exemple :

En peché ne doit en nule manere (*p.* 98 *b*)
Femme a prestre consenter.

Un compte ai oï conter (6222)
Que n'est mie a celer;
En nos jours avent en Engleterre...

Ce morceau se termine au v. 6304. De là le copiste passe au v. 6351 et poursuit jusqu'au 6414 :

Doter ne doit nule rien (*p.* 100)
Enchantement bon crestïen,
Ceo monstra bien sein Ciprïen
Que ne fut nigromancïen.
En Antioche la cité...

Vers 7261-7443, avec un titre de quatre vers :

Que nul ne doit del sacrement (*p.* 101)
Del auter crere autrement
Fors verroi Jesus char et saunc,
Mès que en furme de payn blanc.
Un counte de grant autorité...

Viennent ensuite les vers 7472-7622, avec un titre de quatre vers :

Que la messe poet moltz valer (*p.* 104)
A les mors deliverer
De lour peyne ou il sunt;
Ceo vous proverai par un count.
Seint Gregoire counte de un hom...

Vers 10650-10907 :

Quant des pecchez vous confessez (*p.* 107)
La veue au deable vous tolez,
Et ceo trés bien confermeray
Par un conte que vous conteray.
Un saint homme jadis estoit...

Vers 11153-11294 :

Que nulle fainte confession (*p.* 111 *b*)
Ne vaut vers Diux un boton.
Or oyetz un conte que en sarmon
Oy conter de un prodhom...

La fin de ce morceau présente une interversion qui se trouvait probablement dans le manuscrit dont le copiste du ms. Rawlinson s'est servi :

Et Dieux al jugement escharnira (*p.* 114 *b*)
Chekun que sainte confession fra. (11294, *var.*)

Voler faut a les fous, (11155)
Et par tant ne sunt assous;
Que confès sunt font un semblant,
Mès il font ipocrisie grant
Quant tener ne volent le covenant
Que tener promettent en genulant. (11160)

Vers 9647-9739 :

Confessez vous de ton ayndegré; (p. 114)
Saunz force et necessité,
Et par ta bone volenté,
Conter devetz vostre pecché.

Ceo ne fist mye Achior lui cheitifs.... (9655)

Vers 10127-10262 :

Bien doit savoir chekun hom (p. 115 *b*)
Que propre doit estre confession,
Que autre ne devetz encuser
Quant vous vous devetz confesser. (10130)

Ceo ne fist mye lui phariseu... (10139)

Vers 10360 et suiv. Le texte ne concorde pas avec celui de l'édition, mais se rapproche de la leçon du ms. Harl. 273 :

Celer ne doit bon crestien (p. 117 *b*)
Que confesser se vodra bien
A escient un soul pecché,
Car pur un poet estre dampné.

Une fole femme jadis estoit... (10363)
A mal soit il comandé. (10394)
Uncore vist le prodhom
Que oy la confession. (10394 *var.*)
Ta confession doit estre entiere (10339)
Et ceo en double manere...
Ne ert lui coer apesé. (10362)
Plus de confession ne dirroi,
Car il suffit, si come jeo croi... (*note au v.* 11356)
...*Quando, id est quo tempore, et quanto tempore* (p. 119)

Vers 11357-11994. C'est la fin du *Manuel* dans le ms. Roy. 20. B. XIV.

Après verroie confession (11357; p. 119)
Doyt vener sainte oureson.

Confession alme purifie...
Priom donk nostre piere, (11991; p. 130)
Primes al fiz et pus a sa mere,
Que il de nuz aient merci
Et nous gardent del enemi. Amen (11994)

Vers 937-1077 :

Ceo nous monstre apertement (p. 130)
Come Deus est pitous a la gent.
Car en un livere ai trové (937)
Que *Vitas patrum* est apelé...

Vers 1385-1492 :

Ceo conte nous dist et amoneste (p. 132 *b*)
Que nous gardoms jour de feste.
En Auverne, outre mer... (1385)

Vers 1915-2048 :

En jugement ne soit doné (p. 134 *b*)
Faus consail ne cruelté.
Un conte vous conterai de gré... (1915)

Vers 2627-2735 et 2617-22 :

Grant pecché est poures rober; (p. 137)
Par un conte ceo p[o]om ver.
Deux chivalers jadis estoient... (2627)
Moltz est greve la poyne après, (2734)
Si come en ceo conte oy avés, (2735)
Tot soit ceo de villeignage, (2617)
A lour arme font grant damage.
Prendre purrent pur reson,
Si come lai de terre condon,
Tant facent pur l'amour Dee
Que al jugement ne soient blamé. (2622)

Vers 2221-2338 :

Encountre la gent maluré (2221; p. 139)
Qe espusailles unt debrusé
Une ensample ay trové
Qe merveille est et grant pité.
Outre mer, en un païs... (2225)

Vers 2535-2588 :

Que homme ne doit rien embler (p. 140 *b*)
Un conte de gré vous voil conter

Que en livere est trové
Que Vitas patrum *est appelé.*
Pur ceo vous conterai d'un saint abbé... (2535)

Vers 2804-2871 :

Que nul ne doit communer (p. 141 *b*)
Pur nul gain ove le usurer.
Grant pecché est, ceo nous moustrent
Le deus contes que ci suent.
De saint Furci lui homme Dee... (2804)

Vers 2922-2962 :

Prover poum par ceo conte (p. 143)
Que qui se parjure va a honte.
Un riche homme et un povere contekerent... (2922)

Vers 2995-3077 :

Meuth vaut fol vou retrere (2995 ; p. 143 *b*)
Que après fol vou folie faire,
E meuth vaut retrere fol serment
Que pur tant faire malement.
Ceo pust estre confermé
Par le evangelie Dampnedé...

Vers 4779-5057 :

Usurer doit doner pur Deu (p. 145)
Ces deners et ces chateux
Si sa alme voet sauver,
Cum fesoit Piers tholoner.
De lui, par Dieux, vous conterai... (4779)

Vers 5103-5149 :

Moltz est certes cil felon (5103 ; p. 149 *b*)
Que pur terrien bien occis un hom;
Dieux, lui rois omnipotent,
Vengance prendra grevement.
Lire ay oy a mouster...

Vers 5465-5618 :

Que povres oblient a lour manger (5466 ; p. 150 *b*)
Molt se deivent repenter. (5465)
De ceo un conte vous voil conter (5467)

Que ne fet mie a ublier.

Jadis estoit un riches hom...

Vers 5625-5752 :

Un counte vous conterai de gré (5625 ; p. 153)
Coment ceo poet estre prové
Que nul ne doit aver deshet
Après amoigne ou son bienfait.

Saint Johan que nomai avant...

Vers 5897-5944 :

Cil que vodra contre ester (p. 155)
Les temptacions de sa char
Combatre lui covynt forment,
Et Dieux lui aidera seurement.

Saint Grigoire nous ad contee... (5897)

Vers 3576-3642 :

Que Dieux het detraccion (p. 156)
Par un counte le proverom.

Un homme de religion... (3576)

Vers 3891-3983 :

Envie est trop grant pecché, (3891 ; p. 157)
Le deable l'ad en monde semé,
Ceo poetz saver seurement
Par grant venjance que Dieux prent.

Car saint Grigoire ad contee...

Vers 6755-6819 :

Que nulle femme deit esteer (p. 158 *b*)
Entre clers en chanceler.

En la vie de un saint hom (6755)
Que saint Johan Cristome avoit non...

Vers 6886-6955 :

En eglise ne cimetere (p. 159 *b*)
Caroles ne luttes nul doit faire.

En le cimeterre [1] saint Clement... (6886)

1. Corr. *itineraire.*

Vers 6976-7042 :

Que chose a sainte Eglise baillé (p. 160 *b*)
Ne doit estre mis en secularité.

Un roi Baltazar estoit... (6976)

Vers 5336-5379 :

Encountre ceux que trop beivent (p. 162)
Ore vous counterai un counte.

Un prestre estoit d'un mouster... (5336)
Celui assez ad vie de porc (5374)
Que en sa glotonie est si hord,
Quant le jour prent tant a manger
Que ceo que pris ad covynt lesser.
Poi vaut plus teil crestïen,
Sauve le baptesme, que un chen. (5379)

7. *Traduction du* Speculum Ecclesiæ *de saint Edmond de Pontigni, archevêque de Cantorbéry.* — J'ai indiqué, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1880, p. 72, plusieurs exemplaires de cette traduction, dont l'original est imprimé dans la *Bibliotheca Patrum*, XXV, 316. D'autres peuvent être ajoutés à cette liste : Bibl. nat. fr. 13342, Musée brit. Roy. 12. C. XII (fol. 16)[1], Oxford, Corp. Chr. Coll. 36 (fol. 39).

(P. 163) En le nom nostre douce seignur Jesu Crist, si comencent les matires que sunt tuchez en le sermoun que veynt après, rudement endité pur eschivre curiouseté, que homme ne lessat la santeté dedeinz pur la curiouse favele dehors Les materes sont cestes : Coment home doit regarder son estat...

(P. 163 *b*) *Videte vocationem vestram.* Ceux moz del apostle pertinent a nous genz de religion. « Veez, fait il, a quai vous estes apelé ». Et ceo dist il pur nous exerciter a perfection...

(P. 159) Ci finist le sermon que saint Eadmund de Ponteneye fist, et est apelé *Speculum amicicie.*

Suit l'ouvrage souvent copié de Méthodius, évêque de Patara, imprimé plusieurs fois à la Renaissance sous le titre de *Opusculum divinarum revelationum*, ou d'*epistola de regnis gentium* (Hain, 11119 et suiv.).

1. J'ai décrit en détail ce ms. dans le *Bulletin de la Société des anc. textes*, 1893, p. 46. Par une inadvertance singulière, il m'a échappé que ce traité n'était autre que celui d'Edmond de Pontigni que j'avais signalé dans le même Bulletin treize ans auparavant.

In nomine Christi, incipit liber Metodii episcopi Paterensis et martyris Christi, quem de hebreo et greco sermone in latinum transferre curavit, id est de principio seculi (*blanc*; *lire* et inter) regna gencium et finem seculorum quem illustris virorum beatus Jeronimus in epistolis suis collaudavit.

Sciendum namque est vobis, fratres karissimi, quomodo in principio creavit Deus celum et terram, et per ipsum omnia creata sunt, et quomodo fecit hominem et adjutorem sibi similem, et posuit eos in paradiso, et vocavit nomina eorum Adam et Evam...

8. *Le mariage des neuf filles du diable.* — Ce petit poème n'est pas inconnu : il avait été signalé dans le ms. Fairfax 24 de la Bodléienne (n° 3904 des *Catalogi* de Bernard). Seulement, ici deux particularités notables sont à relever. D'abord la rubrique contient ces mots : « selon Robert Groceteste », qui peuvent être entendus en deux sens : la pièce peut avoir pour auteur l'évêque de Lincoln, Robert Grossetête (ce qui en soi n'a rien d'impossible), ou bien elle a été rédigée en vers d'après un traité latin composé par cet évêque. La première hypothèse semble de prime abord la seule acceptable en présence de ce vers du prologue : *Saint Robert le translata | En romanz cum orretz ja*; mais ce prologue, qui manque au ms. Fairfax, est, en lui-même, assez suspect, comme on va le voir. La seconde hypothèse semble mieux s'adapter à l'expression de la rubrique : « selon Robert Grossetête ». Elle ne se changera en certitude que lorsqu'on aura trouvé un texte latin du mariage des filles du diable portant le nom du célèbre évêque de Lincoln.

La seconde particularité, que je ne saurais expliquer d'une manière satisfaisante, consiste en ce que les douze premiers vers du prologue, qui en compte vingt, sont empruntés à un poème absolument différent, au *Calendrier*, ou traité du comput, en vers français de Raoul de Lenham. On sait qu'il existe de cet opuscule, rédigé en 1256, trois manuscrits : un à Glasgow, un à Oxford, un à Cambridge[1]. Tous ont le prologue dont nous retrouvons ici les douze premiers vers. L'emprunt est assurément singulier[2]. A ces douze vers un rimeur quelconque a

1. *Romania*, XV, 285.

2. Je n'ai souvenir en ce moment que d'un emprunt de ce genre. Une copie de l'*Onour as dames*, de Robert de Blois, débute par les douze premiers vers du Roman de Thèbes; voy. *Romania*, XVI, 29-30.

ajouté huit vers pour dire que « saint Robert » avait traduit du latin l'histoire des neuf filles du diable. Sur un point au moins, ce rimeur était mal informé : Robert de Lincoln n'a jamais été canonisé. Il est par suite légitime de concevoir quelques doutes sur la valeur de son témoignage.

Il y a lieu de présenter actuellement quelques observations sur la source de ce poème, ou, pour ne rien préjuger, sur la fable qui en a fourni le sujet. La fable du mariage des neuf filles du diable a été courante dans l'Occident chrétien, au XIIIe siècle. Je ne sais si elle est plus ancienne ; ce qui est sûr, c'est qu'elle se montre, sous forme latine, dès les premières années de ce siècle. Feu Hauréau en a signalé, dans un article du *Journal des savants* (1884, pp. 225-8), plusieurs rédactions empruntées à des auteurs de sermons. Ces auteurs sont Jacques de Vitri, Eudes de Cheriton, Adam de la Vacherie. Les deux premiers écrivaient au commencement du XIIIe siècle, le troisième dans la seconde moitié du même siècle. Je crois utile de transcrire *in extenso* les textes que M. Hauréau s'est borné à signaler :

Jacques de Vitri.

Unde dici solet quod diabolus novem filias genuit ex uxore turpissima id est (*éd.* et) concupiscentia, que nigra est velut carbo extinctus per pravorum desideriorum adustionem.... Ex hiis autem filiabus octo maritavit totidem generibus hominum : Symoniam prelatis et clericis, Ypocrisim monachis et falsis religiosis, Rapinam militibus, Usuram burgensibus, Dolum mercatoribus, Sacrilegium (*ed.* sacrilegum) agricolis qui decimas sacratas auferunt ecclesiarum ministris, Fictum servitium operariis, Superbiam et superfluum mulieribus. Nonam autem, id est Luxuriam, nulli voluit maritari, sed tanquam meretrix improba omnibus generibus hominum se prostituit, omnibus commiscens, nulli generi hominum parcens.

(B. N. lat. 17509 fol. 140 v°; Crane, *The exempla of Jacques de Vitry*, n° CCXLIV).

Mais Jacques de Vitri a rapporté sous une forme un peu différente le même récit dans un autre sermon :

Diabolus cogitans quod, si haberet filias multas, ex eis generos haberet quos secum duceret in infernum, duxit Iniquitatem, de qua novem genuit filias... Maritavit itaque Symoniam clero, Ypocrisim religiosis, Rapinam militibus et prepositis, Usuram burgensibus et rusticis et divitibus, Dolum mercatoribus et omnium rerum vendentibus, Sacrilegium agricolis, Falsum servitium

famulis et famulabus, Superbiam dominabus. Luxuriam nulli dedit, quia omnibus est communis.

(B. N. lat. 15972, fol. 31 v°. Manque dans l'édition de Crane.)

Voici maintenant la rédaction d'Eude de Cheriton :

Predicta decem vitia dicuntur filie Diaboli. Diabolus enim lepra peccati respersus Nequitiam sibi in celo maritavit. Has decem filias leprosas genuit, occulto predictas predictis generibus hominum copulavit : Simoniam clericis. Hypocrisiam claustralibus, Rapinam militibus, Usuram burgensibus, Fraudem mercatoribus, Sacrilegium agricolis, Fictionem servientibus.... Duas ultimas, Gulam et Luxuriam, tanquam meretriculas, omnibus prostituit.

(B. N. lat. 2593, fol. 93.)

Il y a, entre ces textes, des variantes dont il faut tenir compte. Dans la première rédaction de Jacques de Vitri la femme du diable est *Concupiscentia*, dans la seconde c'est *Iniquitas*, chez Eude de Cheriton *Nequitia*. En ce qui concerne les filles et leurs époux les différences sont faibles. Elles sont indiquées clairement par le tableau qui suit :

J. de Vitri, I	J. de Vitri, II	E. de Cheriton
Simonia — prélats et clercs.	*Simonia* — clercs.	*Simonia* — clercs.
Hypocrisis — moines et faux religieux.	*Hypocrisis* — religieux.	*Hypocrisia* — moines.
Rapina — chevaliers.	*Rapina* — chevaliers et prévôts.	*Rapina* — chevaliers.
Usura — bourgeois.	*Usura* — bourgeois et vilains.	*Usura* — bourgeois.
Dolus — marchands.	*Dolus* — marchands.	*Fraus* — marchands.
Sacrilegium — agriculteurs.	*Sacrilegium* — agriculteurs.	*Sacrilegium* — agriculteurs.
Fictum servitium — ouvriers.	*Falsum servilium* — serviteurs des deux sexes.	*Fictio* — serviteurs.
Superbia — femmes.	*Superbia* — dames.	
Luxuria — toutes classes d'hommes.	*Luxuria* — toutes classes d'hommes.	*Gula*, *Luxuria* — toutes classes d'hommes [1].

Dans notre poème l'épouse du diable est *Mauveisté* (v. 22), ce qui correspond aussi bien à *Iniquitas* (J. de Vitri, II) qu'à *Nequitia* (E. de Cheriton). Les filles sont *Simonie* (prélats), *Ypo-*

1. C'est sans doute par erreur que *Superbia* est omise.

crisie (moines), *Ravine* (chevaliers), *Usure* (bourgeois), *Tricherie* (marchands), *Sacrilege* (laïcs), *Faux service* (prévôts et baillis), *Orgueil* (dames et demoiselles), *Lecherie* (commune à tous).

Le texte d'Adam de la Vacherie auquel renvoie M. Hauréau est peut-être altéré. L'auteur annonce six filles, mais en réalité il y en a sept, puisque l'Hypocrisie et l'Envie (cette dernière ne figure pas dans les textes précédents) sont rangées sous un seul numéro, le cinquième. Voici le passage :

> Diabolus sex filias habet, quas aliquibus nupsit. Prima est Rapina, quam nupsit militibus; secunda Usura, burgensibus; tertia Dolus, mercatoribus; quarta Superbia, clericis; quinta Ypocrisis, et Invidia, nupta est claustralibus. Luxuriam vero nulli nupsit; hec enim pestilencia omnibus est communis, que intrat castra militum seu nobilium, subintrat muros monachorum, penetrat cameras clericorum, senes infestat, juvenes inquietat, ita ut non sit qui se abscondat a calore ejus.
>
> (B. N. lat. 14947, fol. 209 *d*.)

Je laisse de côté un morceau latin publié par M. Hauréau (*Notices et extraits de qq. mss. latins*, IV, 135), où il n'est question que de sept filles : *Simonia* et *Hypocrisis* manquent.

Le Mariage des filles du diable est devenu tellement un lieu commun pour les clercs, qu'il a été mis en mauvais vers latins qu'on trouvera au début du *Florilegium Gottingense*[1] :

> Demon Nequitiam nupsit, de qua Symoniam
> Ac alias natas generaverat, octo jugatas :
> Clero jugatur a Symone que vocitatur;
> Traditur Ypocrisis personis religiosis....

Rien à remarquer sinon que le *Dolus* de J. de Vitri (*Fraus* chez Eude de Cheriton) est remplacé par *Perfidia*, et que *Fastus* est substitué à *Superbia*.

Il est assez difficile de savoir si cette conception bizarre a pris naissance sous forme latine ou sous forme française. Je présume qu'originairement tous les noms des filles devaient être féminins; mais, que nous prenions pour point de départ le latin ou le français, nous rencontrons des difficultés. *Dolus*, à la vérité, peut être remplacé par *Fraus* (E. de Cheriton), et, à la rigueur, *Fictum servitium* par *Fictio*, mais *Sacrilegium* est embarrassant. Et si nous supposons que les filles du diable ont reçu originairement leurs noms en français, *Orgueil* est une pierre d'achoppe-

1. Publié par E. Voigt, *Romanische Forschungen*, III, 281 et suiv.

ment; *Superbia* convient mieux. En somme, j'incline à croire que l'idée du mariage des filles du diable a d'abord été conçue, sous forme latine, par un clerc.

Il reste à savoir si c'est dans l'un des morceaux latins transcrits ci-dessus que l'écrivain anglais a puisé la matière de son poème. Assurément il n'est nullement impossible qu'il ait eu simplement sous les yeux ou dans la mémoire le court exposé de Jacques de Vitri ou celui d'Eude de Cheriton, et qu'il ait, par voie de développement, fait sortir tout un poème de ces quelques lignes. Mais il se peut aussi qu'il ait existé entre le sec récit des prédicateurs et l'œuvre anglo-normande un opuscule latin où auraient été exprimées, ou au moins indiquées, certaines des idées développées par l'auteur anglais. Je ne fais pas ici une hypothèse en l'air. Sans doute je n'ai pas trouvé le texte latin dont je suppose l'existence, mais il existe, dans un manuscrit provençal du XIVe siècle, un récit du mariage des filles du diable, qui est visiblement traduit ou abrégé du latin, et qui offre avec le poème anglo-normand des coïncidences qui ne sont certainement pas accidentelles. Je vais transcrire ce texte provençal, que j'ai signalé pour la première fois en 1866 [1], indiquant en note certains rapports très caractéristiques avec le poème. On reconnaîtra, je n'en doute pas, que ces deux textes en roman sont l'un et l'autre dérivés d'une composition latine qu'on retrouvera peut-être un jour [2].

Aissi dejotz [3] s'ensec cossi lo dyable pres molher, a la qual donet ho atribuic Iniquitat. E d'aquesta molher el ac .ix. filhas, e las .viij. el donet ha .viij. maneiras d'omes, e la novena no donet a un especialmen, mas volc que amb tota maneira d'omes forniques. — La prumeira filha es Symonia, e aquesta lo diable donet als prelatz, e no tan solamen als prelatz, mas atressi als laics.

---

1. Dans mon premier rapport (*Documents mss. de l'anc. littér. de la France*, p. 64).

2. Je mentionne pour mémoire une autre rédaction provençale du Mariage des filles du diable, qui a été publiée par M. Chabaneau, d'après un manuscrit du XIVe siècle, dans la *Revue des langues romanes*, 3e série, XII, 218. C'est une simple énumération où il n'y a rien de notable sinon que l'Orgueil est marié aux seigneurs, « als senhorejans ». Les dames n'y figurent pas.

3. Ne faut-il pas suppléer [*nom*] ?

— La seguonda filha es Ypocrisis, e aquesta el donet als religios, e aisso so aquels que porto vestidura d'eylhas defora, e dejotz so lops raubadors [1]. — La tersa filha es Rapina, e aquesta el donet als cavalhers. Aquetz no volo ausir neguna causa de Dieu, jaciaisso que la fes sia [2] d'ausir e d'entendre. E devo saber los cavalhers que si prendo alquna causa de lors subjetz, si no drechuriers servisis, ho per causa rajonabla de sustansa, coma per guarnimen de vila ho contra sos [3] enemics, que el peca mortalmen, coma si pren per vestiduras preciosas [4], ho per comprar cavals, o autras cauzas. E aquesta filha lo dyable estendet als preotz [5] que amonesto lors senhors a far talhas per so que en puesco alcuna causa detraire. E per so es recomtat que lo un preost que demandet talha ha una velha, e ela li respos que el, l'an passat, lhi avia fah vendre quanque avia, e re no lhi avia ajudat ni aprofechat, si que la velha vi que lo sirven del preost la perseguia per la talha, e va lhi dire que intres en sa majo e que prejes si re lay trobava; e lo sirven va s'en intrar en la majo, e va trobar una vaca, del lah de laqual vaca lhi enfan de la velha es [6] noiritz, e va l'en menar, e adonc la velha cridet els enfans plorero e cridero, de que poirio viure d'era enan, si que la vaca fo amenada al preost? e quan lo preost la vi, el la fetz aussirre, quar era mot grassa, si que al prumier morsel qu'en manjava, el se va estranguolar. E so alqus prestres que per far cantar una messa absolvo tals cavalhers ho preostz, mas a vertat jlh so plus liatz que no so absoltz, (*b*) quar la auctoritat ditz que no es remes lo pecatz si hom no torna so que hom [te] de l'autrus. — La quarta filha es Usura, e aquesta donet als borges, lhi qual so semblans ha la symi, quar la symia [7], quan tem esser preja, lo symito que plus ama pren e met lo entre sos bras, e l'autre symito que meins ama pren e porta lo al col; e quan se apropian [8] aquel que la vol penre, e ela vol gitar desobre se lo symito que porta al col, per so que ane plus viasseiramen, mas lo symito la abrassa si fort que e neguna maneira ela no lo pot laissar, e adonc ela es preja. Aissi es del usurier, quar la causa que plus ama met denan se, e aisso es la pecunia, e so que meins ama e el met detras, e aisso so los pecatz que porta al col. E quan se apropia aquel que lo persec, so es a dire lo dyable

---

1. Cf. le poème, v. 106.
2. Paraît corrompu.
3. Ici et après, l'écrivain a oublié que le sujet est au pluriel.
4. Cf. v. 190.
5. Cf. v. 197.
6. Corr. *ero*.
7. Cf. v. 223. Ce qui suit est une fable antique qui a été bien souvent reproduite au moyen âge. Voir dans les *Contes de Bozon* la note sur le § 42. Aux textes cités dans cette note on peut joindre un exemple de Jacques de Vitri (Crane, *The Exempla of Jacques de Vitry*, n° XXV).
8. Corr. *apropia*.

ho la mort, el vol laissar los pecatz ; empero la pecunia el embrassa estrechamen, e vol mot volontier satisfar dels pecatz, mas que no satisfassa a aquels de que ha agut l'autrus causa per extorsio, mas tot en darrier, quan s'apropia la mort d'el, e el so que plus ama laissa, vuolha ho no, e mor ; e aquo que porta sobrel col, so es assaber los pecatz, aissi fort se teno amb el que aprop sa mort lhi fan compania a anar en ifern. — La quinta filha es Perfidia, ho barat, e aquesta donet als mercadiers, quar lhi mercadier au .v. maneiras de pecatz. Lo prumier es messorgua e perjuri, e per so es escrit que la boca que ment aussi l'arma [1]. Lo seguon es falsa mejura. Donc peis e peis e mejura e mejura so causas abominablas a Dieu. Lo tertz es quan lo mercadier en aisso que ven sap barat, e lo sela per so que miels ho venda. Lo quartz es quan ven alcuna cauśa per bona e no ho es. Lo quint es quan alquna causa ven plus cara per lo terme de la pagua que no feira si fos paguatz de presen. — La sejena filha es Sacrilegi, la qual donet als escoltivadors que reteno las causas de la Gleja ho las decimas, quar sacrilegi es quan alqus osta so que es (*c*) de Dieu. — La .vij^{a}. filha es Furt, ho fals servisi, e aquesta donet als sirvens, quar alqus so que no guajanho mas un denier, e levo en dos ho tres. Aquetz emblo la meitat. Aquetz so transgressors de la fe vas lors senhors e subtraho ha lor lor servisi, pecan avora amb las filhas del senhor, ho amb las sirventas. — La .viij. es Erguol ho Superbia falsa, ho sobrefluitat, e aquesta donet a las femnas, quar elas volo aver diversas e caras vestiduras e ornamens, e alquna vetz se penho la cara e ajosto se amb aquels que no deurio, e vau amb pōma (?) ho amb erguol, e de la coa alquna vetz de lor vestidura elas ameno pols [2]. Donc s'endevenc que un sainh home vi rire un dyable, lo qual aquest s. home va enterroguar de que vesia ; el dyable ditz lhi que sos compains cavalguava sobre una coa d'una vestidura de dona, e la dona, quan es venguda a un luoc fanjos, ha levat sa coa, el dyable es cazutz ella fangua e es se totz errojatz [3]. — La novena es Luxuria, e aquesta donet a tota maneira de gen. E ditz S. Bernat que luxuria es defenida en aissi : « Luxuria es secreta dilectio, pauc durabla, e es amareja totz tems durabla, laqual ayra la lutz e degira escurdat e demanda cobrimen e vacua lo cen. »

(Musée britannique, Add. 17920, fol. 6.)

---

1. « Os autem quod mentitur occidit animam. » SAP. I, 11. Cf. le poème, v. 310.

2. Cf. v. 565 et suiv.

3. Pour *errozats* (Raynouard, V, 113, ENROSAR). On sait que dans ce ms. le ȝ ou *s*, entre deux voyelles, est généralement remplacé par *j* ; voir plus haut *rajonabla*, *majo*, *mejura*, etc. C'est un caractère de la langue du Rouergue ; voy. *Rev. des l. rom.*, III, 355. — L'historiette ici contée a été souvent mise à profit par les prédicateurs ; voir Crane, *The Exempla of Jacques de Vitry*, n° CCXLIII, et les notes

Le texte qui suit est accompagné des variantes du ms. Fairfax. Malheureusement, comme on le verra, ce manuscrit est fort incomplet : il y manque plusieurs feuillets [1].

(P. 196) *Ici comence un tretiz coment le deable maria ces IX files a gent du secle et de seinte Eglise, solom Robert Groceteste.*

De gestes ne voil [pas] chaunter
Ne des voilles estories counter,
Ne de la vaillance as chivalers
Que jadys estoient si fers.
De poi dire tendray moltz;
Et d'autre part auxi me dout
Que taunt preisase lur valour
Que tenu fuse pur mentour;
Car meyntes sunt counté fables
Que ne sunt pas touz veritables.
Pur ceo de tiel chose vous dirray
Dount verité vous monstr[er]jay.
Saynt Robert le translata
En romanz cum orretz ja;
Hors de latym le fist atrere
Pur ceux que ne sevent guere
De la force de clergye;
Pur ceo le fyst, ne dutez mye,
Pur les layes meuth encenser
C'il le voillent escoter.
Le deable se voleyt maryer :
Mauveisté prist a sa mulier.
Bien la pust il esposer

---

1. Le ms. Fairfax 24 est un petit livre (190 mm. sur 125) dont les 20 premiers feuillets sont d'une grosse écriture des dernières années du XIIIe siècle ou des premières du XIVe. Il contient : 1° le début de la chronique de Pierre de Langtoft; voir l'édition de Th. Wright, p. XXV, XXVj; 2° (fol. 15). Le Mariage des filles du diable, précédé de cette rubrique : *Iste tractatus dicitur de maritagio novem filiarum Diaboli, qualiter ipse Diabolus dedit unamquamque filiam suam gentibus diversimodis, prout alia declarabitur lingua, materia subsequente*; 3° (fol. 19) *La Pleinte par entre missire Henry de Lacy, counte de Nychole, et sire Wauter de Bybelesworthe, pur la croiserie en la Terre sainte.* C'est une tenson de six couplets (*aab aab bba bba*) qui a été publiée par Fr. Madden, dans les *Reliquiæ antiquæ* de Wright et Halliwell, I, 134-7. Pour d'autres compositions de Gautier de Biblesworth (Bibbysworth, Hertford), voir *Romania*, XIII, 501, 531-2. Le reste du ms. est d'une écriture postérieure d'un demi-siècle environ. C'est une compilation française d'histoire sainte que je n'ai pas examinée de près.

2-3 Suppr. *des, de.* — 4 Après ce vers, deux vers du prologue sont omis. — 5 *tendray*, il faut *crendreie*, comme dans le ms. d'Oxford. — 8 *pur*, mieux *a* dans les autres mss. — 9 Corr., d'après les autres mss., *Que mut i a contes e f.* — 10 *touz*, qui manque dans les autres mss., rétablit la mesure. — 17 *le fist atrere* ne veut rien dire de plus que *le traist*; on a beaucoup d'exemples de *faire* employé comme auxiliaire, de même que l'anglais *do*. — 21 Ici commence la leçon du ms. Fairfax dont je donnerai les variantes principales. — 23 F. *E cele pout il prendre sanz blame, | Car autieu seignur autiele dame. | Il la pout bien e.*

Saunz doute a desparager.
De cele .ix. files engendra
Et diversement les maria
Les .viij. a diverse gentz (*b*)
Pur encrestre ces parentz ;
Mès la novyme a nuly dona,
Eynz a estre commune la comanda
A clers et a religious,
As lays et as altres touz,
Com après vous orrez
Ci escouter le voulletz.

La premere fille est Symonye
Que assez regne ore en ceste vie ;
Moltz ayme le deable ore ceste file,
En droit de soi la tynt gentille ;
E pur ceo que ele lui est taunt chere
L'ad maryé en tiele manere.
Ne la voleit doner trop bas,
Mès maryé l'ad ore as prelas
Que achatent et vende[nt] saynt [Eglyse;
Si la soleient en meynte guise.
De ceo se garde le vendour,
Car copable est ove le achatour,
Ove lui prelate, si il le fait,
Et en meisme la sentence yl chet.
Mès ore escutez des uns prelatz
Cum sunt deceuz et pris en laz.
Il moustrent une faynt alliaunce,
Que faire le esteut par acoyntaunce,
Com par requeste de grant seignour
Dount harroyent perdre le amour.
Ore oyetz com apertement
Le deable enveglist ceste gent,
Quant plus ne doutent coroucer (*p.* 197)
Un tiel faus seignour seculer
Que pur grever celui justice
Que merite rende et servise
Solom chekune desert !
Mès veez cy deblerye apert,
Ou yl quident que Dieux soit sot,
Que ja ne fra mencion ne mot
De trayson que lui est fait.
Si fra, fait yl, si Dieux me ayt !
Tiel home et tiel temps verroms
Que assez sage le tendroms.
Uncore ne deist estre ublié
Come ceste file est demené
Des chivalers et franc tenanz
Que patronages sunt clamanz ;
Ceo est le entente des tiels patrons
Pur avauncer faus bricons
Des biens que estoient ordeynés
Pur estre franchement donés
As ceux que vodrent Dieux server,
Noun pas pur richesce, pur eux [rycher,
Ne que duscent lur parent regarder
Si il ne les veïssent le plus valer,
Auxi com fount or cil rocour (?),
Cil losengier, cil courteour,
Que estranglent sainte Eglise

33-4 F. *Cum après vus en dirroms | S'entendre voillez les raisouns.* — 37-8 Manquent dans Fairfax. — 39 *est*, F. *fust.* — 40 F. *La maria.* — 44 F. *la soillent.* — 45-73 Ces vers sont remplacés dans F. par ceux-ci : *Mès la ne demeort pas sulement | Car es lays se estent sovent | Qui receivent les beaus douns.* — 56 *enveglir*, aveugler ; cf. *enveigleys* (corr. *enveiglis*) v. 90, et le vocab. des *Contes de Bozon* sous *enveogler*. — 66 *fait yl* ne se comprend pas ; peut-être manque-t-il une paire de vers dans ce qui précède. — 82 F. *N. p. pur riches plus enrichir.* — 85-96 Ces vers sont remplacés dans F. par ceux-ci, qui sont les vers 45-8 du ms. Rawlinson : *De ceo se garde li vendeour, | Car coupables est od le achetour | Ov li prelat, si ceo siet, | En meimes ceo laz chiet.*

Par lour dounz en maynte guise
Et par les presens de grant pris
Dount plusours sunt enveigleys,
Et par pensions ensement
Dount par an frettent la gent.
Si l'ount mys a marchaundise,
La chose que ad si haute fraun-[chyse
Que bien soleit estre establye.
Hore agardez dame Symonye
Com ele va par tot regnaunt,
Dount le doyl est fort et grant.

La secunde, ceo est Ypocrisye ;
Moltz ad ycele grant baillye.
Ceste file que bien veom
Est marié en religion
De ky en escrit trovom
Que il vynt de religion,
Gentz an habyth neyrs et blauns,
Et dedens sunt lows rapisauns.
Vous entendrez quant reguler,
Soit jacobin soit cordeler,
Qu'est ensoté par envie,
Par coveitise ou lecherye
Ou par orgul ou par ire,
Baudement le purretz dire
Que n'est moyne, aynz est deble.
Ceo ne tenetz ja a fable,
Car la goune que est dehors
Ne fait si noun covere le corps,
Et dunke, si la alme soit descovert,
Deux ceo peut pleyndre de sa part
Nus q'il porte tiele signe,
Que a sa vie ne atyngne,
Car la chape ne la goune (*p.* 198)
Ne fait pas religious persoune;
Mès quant le habyt au sac se acorde,
Si que de concience rien remorde,
As tiels n'ad le deable pouer
Ceste sa file a marier.
Uncore purretz ver altres assetz
Que ceste file ount marietz :
Il y ad tel homme, saunz dotance,
Ke saint homme pert par pe-[naunce :
Volenters va au mouster,
A payn et ewe vuet juner ;
Mès savetz pur quai ensi le fait?
Le loos du secle a lui attret,
Si ne le fait pur autre merite.
Hore agardetz cel ypocrite
Com il ad grant travail perdu,
Car le lower que ad attendu
En cel secle l'ad receü.
Quant yl fait pur los aver
Des gentz, certes, en nounchaler,
Tut ad perdu que ad travaillez,
Car tant com plus ad fait, ceo [sachez,
De penaunce ou de altre bounté,
Pur estre issi guerdoné,
Taunt plus avera de peyne après,
Car tot cel oevre perde adees.

La terce, ceo est Ravyne.
Moltz est ore amé la meschine,
Moltz l'ad cherie son piere ;
Si l'ad endroit de soi si chere (*b*)
Que sa nobleye taunt enhaunça
Que a chyvaler[s] la marya.
Ceo fait apertement moustrer
Par ensample assetz cler :
Quant le chivaler voit al muster,
Le corps vynt tut sanz le coer.
De Dieux voet oyer akune chose,

---

99 F. *La s. fille est.* — 100 F. *Que mult ad en terre b.* — 101 F. *bien le v.* — 103 MATT. VII, 15. — 105-248 Manquent dans F. par suite d'une lacune qu'on peut évaluer à trois feuillets. — 107 Lire *Quant v. e. r.*? — 119 Corrompu? — 137-9 Trois vers sur la même rime, mais il n'est pas sûr, toutefois, qu'il manque un vers. Cf. v. 214-6. — 140 Corr. *Quant* [*que*]? 157 *vynt* pour *vient*, comme ailleurs.

Mès le coer aillours repose.
Poi se delyt en le oyer
Car aillours est tut son desir,
Coment yl purra coyntement
Conquere de sapovere gent,
Servises et custumes alever
Quels yl n'ad dreit a chalenger.
Ne sunt yl pas assetz robbour
Que pernent ceo que ne est pas [lour ?
Jeo ne dedy pas que chivalers
Et altres que ount lur custumes
Ne deyvent de eux prendre,
Mès un poynt devoms entendre :
Ke roys, princes, countes, barons,
Chivalers, vallès et garsons,
Et touz estranges et communs
De touz maneres de naciouns,
Devant Deux sumes custumers
Et ovelement sumes chivalers :
Mès Dampnedieux nostre creatour
Prest a eux graynure honur,
Dunt il rendrent estrete acompte
Solom ceo que la recete amounte.
Et savoir covynt ensement (f. 199)
Que chyvaler peut baudement,
Quant yl ad bon encheson,
De ces tenans prendre a reson :
Quant lui covynt en guere aler,
Simple avde put demaunder,
Ou a certayn mariage
Peut yl faire menue taillage.
Mès s'il le fet pur riche vesture
Ou terre acater ou grant [illegible] [ture,
Il ad mortelement pecché.
Si ad cele file espouse
Que avaunt tu nomas [illegible].
Maudyt soit cele meschine!
Uncore ele pase plus avaunt
A provost et a serjaunt
Que abettent lever taillage
Pur lur prou et autri damage.
Il mectent bien tost lur seignour
En un faus et fol errour,
Dount yl ad colour de lever raun- [son
Pur lur simple dist, sanz reson,
Quant sevent bien q'il fount tort.
Sachetz, le trespas est si fort
Que ovelement serrent punyz
Ceux que raunson ount pris
Et ceux que a ceo ount conseiletz,
Et en un guise serrent juggez.
Hore se avise chekun sachaunt,
Ou chivaler ou serjaunt,
De ceo q'il pernent d'autri labour (b)
Si yl veyent resnable colour,
Le pecché ne ert ja perdoné
Jeske le aver soit restoré,
Encountre Dieux le ait amendé.

La quarte file ceo est Usure
Dount geres des gentz ne en- [pernent cure.
Ele est marié a burgeys
Que prestent deux deners pur [treis,
Et ayment taunt le grant avoir
Que nul ne peut le demy saver.
Ceux resemblent [illegible] savages
Que ont chaels en les boscages.
Quant le venour les vynt chacer
De deux chaels ad un plus cher :
Ceo chael que ele plus ayme

188-[illegible] Les rimes montrent qu'il manque au moins deux vers, à moins que [illegible] — 224-[illegible] Ici encore trois vers sur une rime.

Celui restreynt vers soi meisme,
Mès l'autre que meyns lui est cher
Fait pendre au col pur lui sauver ;
Si quide la beste par cele voidye
A l'un et l'autre sauver la vie.
Mès quant yl aproche, que les [veut prendre,
La beiste veit dunque que ne se [put defendre,
Le chael au col veut donke ouster
Pur soi et l'autre meuth sauver,
Mès celui lui estreynt si fort
Pur très grant poür de la mort,
Que le piere ne le put ouster,
Et dunke lui covynt le cher [wayver.
Tut autresi est del usurer
Que tant de tresor veut amasser,
Ceo est la chose q'il plus ayme, (*p.* 200)
Et ceo estreynt vers soi meisme,
Si que, quant yl proche a la mort,
Le peché lui tynt au col si fort
Que pur rien nel pust ouster,
Et dunke lui covynt le avoir wey- [ver.
Ove deux chaels ne pust escha- [per :
Le chatel lerra q'il eust pur cher,
Et les pecchés suent adès
Dount il porte au col tiel fees
Que en enfern chet ove dolour
Ou sunt paynes et tenebrour.
Plus lui eust eynz valu la maille
Que ore tut le mounde vaille,
Car quel tresor que homme si en [face,
Après la mort tut tiel enbrace.
Certes, seignours, coment que [soi[t]
Coveytise les gentz deceyt.
L'amour del avoir les enveglith
Et brevement tut outre ocit,
Car le pecché eust homme bien [guerpy
Si l'amour ne les eust trahy
Del avoir que taunt ount a gré,
Par unt les argüe le pecché,
E nomement de tiele usure
Dount la venjaunce ert si dure
Que fort serroit a recounter ;
Car cil que de tut ad le poer
Entre nous ad defendu
Que a nul ne soit tenu,
Surre la peyne que appent ; (*b*)
Et pus que tiel seignur defent
Que est et ert de tut pussaunt,
Et la venjaunce est si graunt,
Pur ceo chekun en droyt de soi
Face le comaundement le roi.
Car si nous feisom son comaun- [dement
Trestut nous cherroit a talent,
Et quanque vodroms serroit fait
Si son servise ne fut retrayt.
Par ensample vous est dist,
Si com le trovez en escrit,
Ceo est a dire en la voille ley :
Taunt com les gentz tyndrent lur [fey
Lur enemys lur furrent livrés,
Car un soul ad cent chacés
Et deux ount deux mil confunduz.
Qui fist ceo, fors que Dieux ver- [tuz ?

---

240 Au-dessus de *cher* est écrit *id est fiz*. — 249 Ici reprend F. *As ij chacaus*. — 250 F. *Le ch. guerpira qe il ust plus ch.* — 251 F. *Et les p. lui siwent*. — 254 Après ce vers F. a de plus : *Le avoir ne lui peut donc valer | Que il soleit* jadys *tant amer*. — 259-302 Nouvelle lacune dans F. par suite d'une omission. Suit immédiatement : *Filia* ⁊c. — 285 et suiv. Cf. DEUT. XXXII, 30.

Et si tost com contre foy ount [errez,
A la mort sunt touz liverez,
Car par cent et par millers
Sunt il destrut et chacez.
Pur ceo, seignurs, en pernez cure,
Si ne daliez ove dame Usure,
Car vous ne troverez de mariage
Si noun perte et damage.
Ore se garde qui que vodra
Et a ceste file ne assentez ja,
Pur le meschef que put avener
Quant de ceo secle devom depar- [ter.

La quinte file ceo est Tricherie ;
Fouz est que plus en lui se affye.
A marchaunz est ele maryé
En meynte guise entrelacé,
Par messonge et faus sermenz
Dount yl enginent les innocenz ;
Et de tels gentz trovoms escrit :
La bouche que ment l'alme oceyt.
Quant yl vous jure son serment
La chose est fyne q'il vous vent,
Et bien le set, n'est pas issi ;
De ceste espouse n'ad ja failly,
Ou si yl vous vende la chose plus [cher
Que yl ne la sache bien valer,
Trichers est, sachez de fy
Et a Trycherye est mary.
De ceste file est ore dolour
Que en taunt des luz ad pris sojour
Et par tut clayme mansioun,
Car ne cray q'il ait religioun
Par tut le universe mound,
De tut maners gentz que sount,
Que ne regne dame Trycherye
En chekun maner de marchan- [dyse ;
Car qui sotys est en treson
De ceo secle avera renoun.
Il set vice en sa marchaundyse,
Et nepurquant le meyns ne la [prise
Si que plus cher la peut vendre,
Mès yl ne voet Trycherye en- [tendre,
Eynz le tynt tut a coyntyse (*b*)
Et a ley de marchandise.
Ne est yl ore grant deblerye ?
Le noun refuse de trycherye,
Car trychers ne voet estre nomé,
Mès coyntes homme quert estre [clamé.
Le noun de trychers ount chaun- [gé,
Si le appellent sotilleté.
Vous veez ore une manere :
Que aynz fut devant met homme [derere.
Si yl ad homme ore de mestere
Que comence de marchaundere
Et que yl ait conceu la grace
Que les genz engyner sache,
Et gayner le avoir et les doners,
Dount dirra un de ces piers :
« Veez la un bon marchaund
« Un jovenes homme bien com- [ensaunt,
« Et si aukes a vivre avera
« Sachez que coyntes homme [serra. »
Ore agardez dame Trycherye
Com ele est tenu et cherrye ;
Mès si a Lealté nous aloms,
Tut le revers torneroms.

---

309 F. *E des tiens est il dist* — 310 Sap. I, 11. — 311-8 Ces vers sont placés dans F. après le v. 334 — 319-28 Manquent dans F. — 330 Suppr. *le*. — 335-80 Manquent dans F. — 356, Corr. *troveroms* ?

Car si yl un homme entre cent
Que vivre vodra leaument,
Et qui en vente et en achate
Ne face si noun bref abate,
Et qui pur perde ne pur gayn
Ne jurre si noun un certayn,
Un tiel ne avera destiné (*p.* 202)
Du secle estre avauncé,
Eynz avera plus et plus de pert,
Et desclynant ert en povert.
Mès dount, dist un de la meynye
L'avaunt dist dame Trycherye :
« Ore agardetz ceo cheityf :
« Il est damage que taunt est vyf:
« Ne say quai lui deist ; yl ne [seet vivre ;
« Bien serroit le secle de lui de- [livre. »
N'est yl dount grant pyté
Que taunt est mys a desouth pee
Dame Lealté par my le mound ?
Car Trycherye la confound
Et le sicle ad returné
Trestut a sa volenté
Et fra uncore de pys en pys,
Si Jhesu ne ait mercys.

Sacrilege est la file syme
Que moltz des gentz tient en [aubyme.
A faus loys est ele ore maryé
Que trop la ount ore en secle [amé.
Savetz queux sunt ceux chettyfs
Que taunt destreynent dame Ave- [ryce ?
Ne vous est mestier a dire,
Car ceo comand Nostre Sire.
Dieux ad comaundé en la ley,
En voille et novele, com jeo crey,
Que de totes choses soyent donés
Que sunt par an renovelés.
Cil sire que totes choses doune (*b*)
L'homme trestut abandoune,
Et voet q'il ait la seignorye,
Fors soulement de la dyme par- [tye
Voet q'il ahoure son creatour ;
De soul ytaunt lui face honour ;
De .ix. parties grant sa vie.
N'est ceo assetz fraunche mar- [chaundye ?
Si est voire, qui bien se avise ;
Pus que tut est a sa devyse
Doun et redoun a qui que lui [plest.
Merveyle est, certes, pus que en- [si est,
Que nul homme sus comand re- [pele
Par huvardy ou par cautiele.
Mès lui faus lays et les trichers
Que ount les volentés tant averes
Emblent ceo que a Dieux dust [estre.
De ceo se pleynt trop lui prestre :
A Dieux fount yl la treson,
Et lur est la dampnacion.
Hey ! Dieux, quant yl avereyt [affere
Que de lur malice dust retraire !
Fort serroit vener au chef,
Car rien ne semble grant ne gref

---

371 Il faut entendre *deit* (de bet), comme dans la locution interrogative « ce que deit ». — 383 F. *As layes genz est ele m.* — 384 F. *Q. trop la unt u s. honurée.* — 385-8 Au lieu de ces vers F. porte : *Or escutez de ceste gent | Que il font contre le Dieu comaunt.* — 391 La bonne leçon est celle de F, *Q. t. ch. s. dymées.* — 399-531 Manquent dans F. par suite de la perte de plusieurs feuillets.

De quanque yl doune ne despent,
Fors soulement de ceo q'il rent
A Dieux et a ses serjauntz
En saynt Eglyse ou y ad tauntz.
Et si issi soit q'il le detyngne
Et au drayn voit que lui covyngne
Rendre ceo que rendre devera, (*p.* 203)
Sachetz dunke q'il en durra
De plus fable que put trover,
Et ceo fra uncore encontre cuer.
Ja ne lui estut atendre guerdon
Si noun peyne et pounyson.
Hore se avise chescun sagement
Quant vendra an fyn de jugge-[ment
Ne lui vaudra excusacion,
Eyntz rendra grevous reson.
Hore nous ait cil a consail
Que touz bientz nous apparayl,
Car si nous ne visite lui Sire,
Du secle ne sai ver que dire,
Que chekun jour vont a descline,
Et nous creoms ver la fyne,
Et de plus en plus enpire,
Car ceo dist jadys Nostre Sire :
« Jamès ne put verité en sey [menter. »
Il dist, ceo que ne put failler,
Que tous jours irrait le mound en [pys.
Hore me semble est acomplitz,
Que si de nous ne ayt pyté,
Taunt est ore des mals fretté,
Que tut est en poynt de perer;
Mès cil que pur nous daigna [morer,
Nous deygne grace de mal nous [retraire
Et as bones oeuvres attrere,
Que touz ces leux pussons de-[fendre
Et vers lui leal acompte rendre.
La setisme file est Fauce ser-[vyse, (*b*)
Que maryé est en meynte [guise
As provostes et as faus baillyfs
Et as plusours autres cheityfs
Que dussent leaument server
Ou pur vivre ou pur morer ;
Mès ore fount tut autrement :
Le servise que a eus appent
Fount yl ore a tiel nounchaler,
Car le prou ne veut hastier
Son seignur a ki est obligetz,
Trichers est celui assetz.
Hore escutetz le ensaunple fyn
Auxi cler cum nul devyn,
Com yl [est] ore fort trichour
Que faintement sert son seignur,
Et plus fort laron que lui lere
Que ne emble fors une manere :
Lui leres emble et pus s'en vayt
Et nul autre mal ne fayt ;
Més ore oyetz de faus serjaunt
Que passe plusours poynz avaunt :
Il prent sa table de son seignour,
Si est servi a grant honour ;
A ceo avera robe ryche ;
Son seignour commande que [unke ne lui triche ;
Cheval, garson, vet aver
Que coustera taunt bel dener,
Et les uns ount deux chyvals ;
De ung averoit assetz lui mals
Et trop, car trestut est perdu (*p.* 204)
Quant rien n'ad servy que ad receu.
A matyn, quant dust lever,

---

437 *Vont*, corr. *vait*. — 443 MATH. XII, 45.

Dunke lui covynt meuth reposer,
Et quant se avera bien reposé
Et sa teste beal pyné,
Dunke mettra une coyfe blaunche,
Pus lacera l'un et l'autre maun-
[che;
Issi se dresce tut a leyser
Pur bien dyner ad graunt desyr,
Si se en fra tut a ese;
De damage son seignur poi lui
[poise.
En la court sus et jus irra
Et par tut grant noyse fra;
Il fra les hostes bien a ese,
Si comanndera vyn et cerveyse;
Son seignur moltz en lui se affie,
Si le ayme come la sue vie
Et quide, si celui perdu ayt,
Jamès nul tiel recovereyt.
« Ha Dieux! » fait yl, « jo ay
[bon vallet
« Que de mes besoignes se an-
[tremet. »
Mais yl est trahy certes en taunt,
Luy un leal, l'autre est treaunt,
Car kant l'an est par passé,
Que eust ove lui droyt acompté
Come yl ad pris l'aige en curray
Et fayntement fait le puignay,
Si eüst yl fait grant mestrye
Si sa robe eüst deservye.
Uncore fait lui lers plus a preiser,
(*b*)
Car de lui se pust homme garder,
Et de lui altre garder ne se pust,
Quant le prou son seignur faire
[ne veut.
Pur ceo se avyse chekun serjaunt
Que autri curray a tort enprent
Car juggés serront en une guise
Apert larsyn et faynt servise.

La utisme fille ço est Orgulle,
Dount de hore comencer vous
[voille.
Cele fu la plus bele file,
La plus noble, la plus gentylle.
Ele est des trestouz mals la
[racyne;
Meynte dame est sa meschyne.
Elle est en chaunberes maryé,
A dames et as damaiseles doné,
Et la demert ele [et] regne.
Meynte dame a lui enclyne;
Auxi fount les damayseles
Et les ledes et les beles,
Que a peyne troverez nulle si sage
Que a lui ne face sovent homage,
Chekun jour la fount sacrifice
Come en atyr et autre guise,
Des beles chaunbres et beels lyz,
Des riche curteyns synke ou sys,
Et des tiels faut saynte Eglise
Ou l'en fait le Dieux servyse.
La dame traynera la couwe,
Et sa chapele ert tote nue;
La dame traynera south ses pees
(*p.* 205)
Le riche drap a or bendees,
Et sa chapele taudra bien
De chesible ou d'autre rien.
De lur robes est ore merveylle
Et de drap et de la taylle.
Le drap serra si treis gentylle

---

491 *se drescer*, dans le sens de l'anglais *to dress*, s'habiller. — 509 Ici et v. 518, *curray* semble être le français *conroi*, qui se rencontre en ancien anglais sous la forme *curreye* (Murray, *New engl. Dict.*, CONREY), cf. v. 518; mais *l'aige en* est obscur, corr. *large*? — 532 F. *Les meschines et les anceles.* — 537 F. *En riches ch. et en.* — 538 F. ajoute *Ou des curtines a or broudez | Pur servir as nages de lanez.*

Et de leyn et de fille,
Que rien a reprendre n'i avera,
Flors de taunt que trop poy cousta,
Ceo dist ele, a ceo que lui est [a vys,
Ja ne soit de si haut prys.
Après lui suera la treyne
Dount un vallet avera grant peyne
A derere taunt porter
Dount une povre garce pout [homme rober,
Et ceo est or lur novel troveure
Que passe mestier et mesure.
Mès ore aproche vers la fyn
La prophecie que dist Merlyn :
Il dist q'il n'averoit gers de temps
Que femmes ne semb[l]erent [serpens;
Ceo dist pur les lunges cowes
Que ore traynent par les ruwes,
Car quant une dame va par la [ruwe,
Si meuth ne trait a lui sa cowe,
Tut la ruwe enfumera
De poudre que ele movera,
Si que aveglez serrent sauns [doute
Quans que suerunt la route.
Uncore vous dirray de lour testes (b)
Dount demenent grans festes.

La testa (*sic*) serra si fort lyé
Come si ele fust tut arragé,
Des coverechefs et des tressours,
Des bendes et des autres hydours.
De la face ne sai que en dye,
Mès que chekune resemble espye,
Car la face et le frount
Si treyfort lyés serrent
Que nul ne purra par son visage
Conustre sa juvente ne son age,
Et ceo est certes grant presump- [cioun;
Car moltz y ad grant conparisoun
Entre lui et son seignour,
Car plus coustra cel atour
De sa teste soulement
Que quanque a son seignour ap- [pent.
Certes, seignours, ceo est grant [pyté
Que taunt est mys en vanyté,
En bobaunce et en veynes glorye,
Car, a ceo que dist le estorye,
Que se avisat ore a dreyt,
Ou tut le orgul devenu sait,
Que jadys eurent les reygnes
En lour chaunbres ryche cur- [taynes?
Ou sount les garlendes a or batu?
Ou sount les plates a or molu?
Ou sount les coyltes et luy tapyth?

553-4 Manquent dans F. — 562 « Mulieres incessu serpentes fient et omnis earum gressus superbia replebuntur » (Gaufrei de Monmouth, *Historia Britonum*, livre VII, éd. Giles, p. [illegible]; Fr. Michel, *Galfridi de Monemuta Vita Merlini*, p. 68). — [illegible] — 574 F. *Dont* [illegible] — 585-6 Manquent dans F. — [illegible] F. E [illegible] [illegible]

Ou sount taunt de autre covere-
[lyth?
Ou sount les cresspynes de fyn
[or? (*p.* 206)
Ou est tut lur autre tresor?
Tut passa, voirs, en poy de
[houre,
Quant la mort lur corust sure.
Lour lyst n'est ore gueres large
Ne lur curtyne, samyth ne sarge,
Lour entré est en piere dure,
Moltz eschars a demesure;
Ne des quysines n'ad ore que
[parler
Ou se soleient apower.
Les vermes roungent ore la teste
Que ja demeneyent si grant feste;
Mès uncore serroyt grant joye
Si l'alme alast droyte voye,
Coment que de[l] corps fut fait,
Car que l'alme sauve moltz est
[beneyt.
Et pur ceo, dame[s], vous pur-
'[pensez
Que por autiele voye irretz,
Ne porteretz bendes ne tresserers,
A peyne un lincel de .vj. deners!

La nevyme file ceo est[Lecherye
Que assetz regne en ceste vie.
Ceste file ama lui pere,
Endroyt de soy la tynt si chere
Que unke ne la vout maryer,
Mès amys la fist purchacer
Et estre commune a trestouz,
Clerks, lays et religious.
Ore est si commune devenu
Que en totes terres est conu,
Si que a peyne troverez guer[e]s
(*b*)
Que ne la servent en totes terres;
Et pur ceo ne la marya mye
Ceste file dame Lecherye,
Par unt plus de mal feroyt
Parmy le mounde ou vendroyt.
Si ad tenu bien convenaunt.
De mal faire se afforce taunt
Que ja en nul lu [ne] vendra
Que santz hounte passer purra,
Car par lui tret sount les espées,
Par lui movent les medlées,
Par lui est perdu meynte vye,
Par lui est meynte alme perie,
Par lui fust hony et destrut
Gomor et Sodom tust,
Deux cités de antiquité.

Assetz vous est ja recounté,
Par ount me semble assetz suffist,
Ceo que la estorye dist
Du maryage avaunt nomé,
Car assetz est il maluré
Que a nul des .IX. unkes se lye
Pur le meschef de la sotye,

---

609 *Et si est lur lyt de une p. d.* — 621 *N'en porterez guymple ne trescers.*

623 Ici les variantes de F. deviennent si nombreuses qu'il me paraît plus simple de transcrire le texte même de ce ms. :

Filia IX[a]

La neofime fille est leccherie (*fol.* 18 *v*°)
Que mult ad en terre grant baillie.
Son pere ne la voloit marier,
Mais amys la comanda purchacer.
A nului ceste fille ne dona,
Mais estre commune la comanda.
Ore est si commune devenue
Que en totes terres est ele conue
Des clers et des religious,
Des lays et des homes espous,
Si qe a peine troverez vous weres
Que lui servent en totes terres.
Ceste fille ad tant des fillettes,
Tant des braunches et des braun-
[chettes...

La fin manque, par suite de l'enlèvement d'un feuillet.

Mès maryoms nous a cesty
Que perer ne soeffre nuly
Que bien se garde en le esposayle,
Ou ne gyst poynt de repentaylle :
Ceo est le dreiturel seignur
Que nous sauve par sa douçur,
E par la vertu de son pouer (*p.* 207)
Granter nous voille tiel louer
Que as toutz leals sers commune ;
Amen, amen die chekune.

Ataunt finist le mariage des .IX. files au Deable, solom Robert Groceteste.

9. *Sur les quatre temps de l'an.* — Morceau en prose sur les saisons, le cours de la lune, etc. De courts traités de ce genre se rencontrent fréquemment dans les manuscrits latins et français, notamment dans les manuscrits d'origine anglaise. Début :

(*P.* 207) Quatre temps sunt del an qe issi sunt distinctez : veyre, qe comence quant le solail entre en le signe de mouton...

10. *La Petite philosophie.* — Je me suis occupé à trois reprises de ce poème dont on connaissait jusqu'à ce jour cinq manuscrits, complets ou fragmentaires : trois à Cambridge, un à Oxford et un à Rome [1]. Le ms. Rawlinson nous en a conservé une sixième copie, qui se distingue des autres en ce qu'elle contient un prologue qui ne se trouve nulle autre part. Le ms. Dd. 10.31 de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge a aussi un prologue, mais il est tout différent de celui que nous avons ici, et beaucoup plus court [2]. Il est difficile d'admettre que l'auteur ait écrit deux prologues pour son ouvrage, à moins qu'il en ait fait deux éditions, ce que je ne sais pas, n'ayant pas lu l'ouvrage en entier dans les divers manuscrits qu'on en possède. Quoi qu'il en soit, il est certain que les 166 vers qui servent ici d'introduction au poème sont l'œuvre d'un homme savant, et dépassent la portée d'un copiste ordinaire. *La Petite philosophie* mériterait d'être étudiée de près. Incontestablement composé en Angleterre, cet ouvrage est d'une langue relativement correcte, et je serais, à en juger par ce que j'en connais, disposé à l'attribuer au commencement du XIIIe siècle.

1. Voy. *Romania*, XV, 255.
2. *Ibid.*, 256.

665 Corr. *seit comun*.

Moultz volenters escriveroie (*p.* 211)
Et moultz des choses enditeroie
Dont moltz purroient bien aprendre
Que a moi soeffreit al bien entendre;
Mès .ij. vices en le mond habundent
Que touz bienz heent et confundent :
L'une est envie venimouse,
L'altre est avarice coveitouse.
La cheitive gent envïouse
Plus heet que serpent venimouse.
Serpent ad lange en treis fourché,
Chekune furche est barbelé;
L'envïous, que a touz mals tire,
Plus ad qe .xxx. pur medire.
Ces langes resont barbelez
E de deux venym si mellés
Que nul est que tantost ne affole
Pur la douçor de la frivole.
En le mesdire est molt delivre,
Com tigre ignel, mordant com guivre;
Cil vers les bons ces diz guie
Que des cheitifs nul n'ad envie,
Dont l'envïous peut bien aprendre
Si a verité volez atendre,
Q'est pris de cheitifesse
Quant les bons mord, ledist et blesse,
Et li bons n'ad de nul mal envi
Et lui mals touz biens detrie.
Si akun counte bone parole
Ou rien escrit de bone eschole
L'envïous honist et deprave
Com gopil a teisson se cave,
Ou il dist ceo ne fist il mye.
Tel sens n'est il pas de bone vie,
Ou il n'est pas de tiel clergie
Ne issi fundez q'il issi die.
Tant parole seürement (*b*)
Com[s'] il conut tote la gent,
Et si ne fra ja meïsmes nent
Que bien ne a bounté appent.
Les altres seet des bouns (?) retrere
Si ne veut meïsmes... fere,
Ou il ne veut ou il ne seet,
Dont il altre bien plus heet.
Dieux destruie lange furbie
Que moltz destruit bien par envie.

Lui aver ount une manere
Que moltz est malvese et motere.
Asquans dient : « Que vaut despendre
« Pur rien en ceo secle aprendre?
« Iceste aprise est tost finie :
« Touz serroms sages en l'autre vie. »
Sache cil que issi est sage
La perira par son folage.
Poi sunt qe soul Dieux face entendre,
Doynt chekun doit lire et aprendre.
Lui sage dist : « Ne fine mye
« De prendre tant com dure ta vie. »
Et nul ne purra bien aprendre
Saunz orer, veer et bien entendre.
Et qui quidom qe ceo nous face

---

32 On peut voir dans un des contes de Bozon (§ 144) comment le renard s'y prenait pour forcer le taisson (blaireau) à lui laisser sa tanière. Aux références données dans la note sur ce passage (p. 295) on peut ajouter un récit de Jacques de Vitri (éd. Crane, nº CCXCII). — 41 *bouns* est à peine lisible. Au v. suiv., je laisse en blanc un mot très usé que je ne puis lire. — 48 *motere*, sic; je ne comprends pas. — 56 *Doynt*, pour *dont*. — 57 PROV. XIX, 27? — 58 Corr. *d'aprendre*.

S'il ne espeire reprendre ove grace ?
Mès ore est veir la sentence
Doynt lui poetes par vers tence :
« Moltz voillent oier et aprendre,
« Mès nul ne veet le travail rendre. »
South ciel n'ad tiele marchandie
Com de seen et de curtesie ;
Moltz est estroit la entree,
L'aprise large et honurée.
La fyn est perdurable vie
Ou jamès ne ateyndra folie.
Ove seen ai mys curteisie,
Que fol curteys fet de[r]verie,
Et ne pust estre qe ne pleise (*p.* 212)
Sapience qe n'est curteise.
Asquans dient : « Quai valt savoir ?
« Moltz est sages qe ad aver.
« Par aver peut home trestot faire
« Quant seen ne peut a nul fin traire.
« Lui riches sunt trestous honurés,
« Lui sages poveres de south piés ;
« Fols est qe veet le soen despendre
« Pur misaise ou poverte aprendre. »
Ceo dient il tut par fayntise
Pur consailer lour coveitise.
Moltz est en pees lui povere sages
Quant richesces ad plusours domages,
Car richesces est chose passable
Et saver est tut dys estable.
Les riches sunt grantment esperdues
Quant lur richesces sunt tolues ;
Mès cil qe unt science certe
Ne se amaient de nule perte.
Si hom perdi trestut par guere,
Femme, enfauns, chatel et tere
Si respondi a un roi :
Tutes mes choses sunt ove moi.
Cil ne avoit rien perdu
Quant son seen tient out tut tenu ;
Soul le seen propre lui estoit,
Dont pité ne out quant ceo tenout.
Lui sages recovere al aver
Et lui fols jamès al saver.

Dieux dona a Salamon
Des treis choses election
Lequel il vousist estre : sage
Ou riches ou de grant vaselage.
Salamon al saver se prist ;
Il le out et par tant tut conquist.
Lui sages avera en baillie
Quanque lui avers esparnie.
Soul lui fols heet et reprent (*b*)
Seen saver et apernement.
Qui jevene ne vodra aprendre,
Veil a trebble lui estut despendre,
Et dunqe louera autre seens
Quant de aprendre n'ad leu ne temps.
Certes moltz lui esterra bien
Que en soi seet akune rien,
Mès cil qe touz sens mendie
Droit est que a hounte vive.
Nul ne seet les .vij. ars trestotes,
Si revaillent al corps les cotes ;
Pur ceo doit chekun bien aprendre
Pur soi, quant mesters est, defendre,
Et ne pur itant soulement,
Mès pur soi garrir et sa gent.
Les gentz dient en lur veir diz :
« Q'est garni n'est pas honiz. »

---

70 Ms. *la prise*. — 86. Corr. *conceler*. — 98 C'est le mot attribué à Bias de Priène. — 100 Suppr. *tient*. — 102 *pité*, corr. *perte* ? — 105 III Reg. III, 5 et suiv. — 130 Proverbe bien connu ; Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*,

Ja n'iert meillour garnisement
Que cil qe sage coer enprent;
Et south ciel n'i ad si riche doun
Com saver quant est a baundon,
Ne south ciel n'ad tiele richesce
Com saver que touz mal adresce.
Tout dis lui crest et acourt sure
Qui seen despent en bone cure;
Trestut auxi, qui se abaundoune
Et al prendre son coer doune,
Com plus aprent plus i trovera
Et greinour seens lui aboundera.
Pur ceo deit hom par bon delit
Lire et oier chekun escrit.
Moltz par est male la sentence
Ou homme ne peut trover science,
Et moltz est feble l'escripture
Ou n'i ad poynt de apristure.
Mès cil qe dient vileynie
Garnisent nous de cele folie:
Que peut et veut sei meismes
[triche, (*p.* 213)
Que de touz prent et plus est
[riche;
Qui de touz list touz oit et escute
Plus qe touz savera sanz doute.
Com est sage qe seen oit dire
Poi sunt qe par soi Dieux espire;
Mès qui en sen met sa vaillance
Dieux de seen par tut l'en avance.
Pur ceo ne lerrai pur envie
Ne pur avers que Dieux defie
Que mon petit seen ne desplie.
Avers de seen pier est qe pre,
Que altre louer ne me veit rendre
Prie Dieux que ma alme deigne
[defendre
Et ove ces sa[i]nz en glorie prendre
Que me deigna en croyz rendre.

Lui sages qe jadis estoient
De grant saver se entremectoient
Et molt estroitement enquistrent.
Des choses dont il plus escristrent.
Chekun i moustra sa science
Solum la sue sapience,
Et en plusurs leus diviserent
Deqe lui sages qe penserent
Lour escriez (*sic*) touz assem-
[blerent
Et lour sentences acorderent,
Les dotances totes ousterent
Et la verité confermerent (47)
Que il en touz [poinz] la pro-
[verent
Et com prové la certefierent.
Ces escriz plus lunges cur[u]rent,
Dount plusurs avant garniz
[furrent
De bone et de male aventure,
Que tut disoit lour escripture.
Par tut le mond apris aveint

II, 48?, d'après un recueil du XIIIe siècle; aussi, II, 391, sous cette forme : « Qui n'est garnis il n'est surpris. » Ici *garnis* signifie « averti ». Le même proverbe est cité par les prédicateurs; voir Hauréau, *Not. et extr. de qq. mss. lat.*, VI, 71. — 151 Il faudrait *Qui peut et* [*ne*] *veut*, mais le vers serait trop long. — 153 Suppr. *de*. — 162 La rime demande *p*[*rend*]*re*, mais le sens reste obscur. — 166 *rendre* pour *reendre* (redimere). — 167 Ici commencent les mss. de S. John's (Cambridge), de l'Université de Cambridge Gg. 1.1, et de Rome. Je place entre ( ) la correspondance avec le morceau publié dans la *Romania*, XV, 256 et suiv. Le ms. Douce n'est qu'un fragment où le début manque. — 174 Lire *De*[*s*]*ke li s. qui pruz erent*, d'après le ms. Gg. 6. 28 de Cambridge (*Romania*, XV, 257, note). — 181 *plus*, corr. *puis*.

Les aventures q'il savoient.
Dieux meïsmes en akune guise
Moustre al mond ceo q'il devise
Par acune sue faiture (*b*)
Que falt out crest en sa mesure.
Il en eurent grande garde prise,
Peus (*sic*) en sevrerent la devise
Le mond trestut parmesurerent ;
Tere, ewe, ayr, tut nombrerent ;
Les qualitez des touz cercherent,
Dont la force de touz troverent,
Et l'esprové troveüre
Mistrent en sage lettrure
Pur garnir ceux qe pus vendroient
Et lur seens aprendre vodroient.
Mès nul qe soit a ceste contempre
A lur seens guers ne se atempre,
Ne nul purreit nule aventure (72)
Par rien qe Dieux avant figure,
Dont terre est molt afeblie
Et la gent tantost devie
Par les pledours, par les legistres
Que touz sunt Antecrist me-[nistres.
Cil pervertent tute dreiture
Pur terriene puriture. (80)
Neul ne purvoit la Deux manace,
Dont la gent [sunt] com feu sur [glace.
Neul ne esgarde la creature,
Par tant del Creatour n'ont cure,
Que lui faiters par sa fature
N'est conuz sans defaiture.
Pur ceo face en ceste escripture
De tut le mund la purreture,
Coment la terre (*sic*) set en terre,
Des ewes tote la manere,
Del ayr et del estre ensement...

Le poème se termine en décasyllabiques monorimes, ce que j'ai déjà constaté ici-même (VIII, 337). Mais les derniers vers ne sont pas, dans le ms. Rawlinson, les mêmes que dans le ms. Douce[1] et dans le ms. de S. John's Cambridge[2], bien que rimant en *-ez*, comme dans ces deux manuscrits. La fin manque dans le ms. DD.10.31 de l'Université de Cambridge et dans le ms. de Rome[3].

Pur Dieux, seignurs, de vous ayez pitez ; (*p.* 246 *c*)
Vos meurs, vos voies, vos dons adressez,
Et put mefait Dieux ne le ciel perdez.

---

1. Voir *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1880, p. 54.

2. Voir *Romania*, VIII, 340.

3. Les treize derniers vers du ms. de Rome ont été imprimés par Keller, *Romvart*, p. 436. Seulement Keller a cru que ces vers appartenaient au *Petit plet*, erreur que M. Koch a relevée dans son édition de Chardry (p. IX) et qui toutefois a été reproduite par M. E. Langlois dans ses notices des mss. français de Rome (p. 192, notice du ms. Regina 1659).

190 *out*, corr. *et*. — 192 Corr. *Pur ceo en sorent*. — 203 Corr. *Nul ne purveit male a*. — 215-6 Ces vers obscurs manquent dans les autres mss. — 218 Corr. *la purtreiture*. — 221 *estre*, corr. *ether* ou *ethre*.

Lessez orgul et amez humilitez.
Ja surquiders de Diex ne est (*corr.* ait?) pitez
Ne ramponoys ne glus(?) ne mal atenchez (*corr.* atechez ?).
Ja lecherie en ciel ne metra piez.
Pernez la vie, le chemyn, les degrez
Que a ciel mayne ou tut dys a plentez
Des tutes joyes, des murs et des bontez.
Amen.

11. *Le Lunaire de Salomon.* — Ce petit poème est le seul écrit d'origine française que renferme le ms. Rawlinson. On en possède des copies faites en France. Méon l'a publié dans son *Nouveau recueil de fabliaux*, I, 364, sous ce titre : « Le lunaire que Salemons fist », d'après le ms. B. N. fr. 2043 (fol. 105). Il se trouve encore dans le ms. 12786 (fol. 92 v°) de la même bibliothèque. Enfin, tout récemment, on en a signalé, à Inspruck [1], un manuscrit dont la leçon s'éloigne considérablement du texte édité par Méon et aussi du nôtre. Celui-ci commence avec le v. 39 de l'édition de Méon, ce qui revient à dire que le prologue fait défaut.

L'objet de ce petit poème est d'indiquer ce qu'il convient de faire ou d'éviter chacun des jours de la lune. Les mêmes croyances superstitieuses ont été maintes fois mises en écrit, soit en latin soit en langue vulgaire. J'ai cité jadis, d'après un manuscrit fait en Angleterre, un morceau en prose française qui donne les mêmes préceptes que notre poème [2]. Je publierai quelque jour un autre poème sur le même sujet que j'ai copié, il y a bien des années, d'après un manuscrit de la cathédrale de Worcester.

Le jour que prime est apelé (*p.* 246)
Et des genz ici nomé
Et des autres tuit a delivre,
Si com il est moustré en livre,
Quai est bon faire et quai lesser,
Quai guerper et quai comencer.
Salemon dist, qe pas ne ment,
Que la lune ou comencement,
Que prime lune est apelé,
Est des touz biens enluminé.
Ceo jour bon comencer feroit
Et errer, qe gayner [1] vodroit,

1. *Romanische Forschungen*, XI (1899), notice de M. W. de Zingerle.
2. *Notices sur qq. mss. français de la Bibliothèque Phillipps*, p. 92 (*Notices et extraits*, XXXIV, 1re partie, 236).

1 Méon *Arer qui gaaigner*.

Et bon vendre et bon achater
Et tut faire, fors soul embler ;
Ja cil qe la neut emblera
Lungement celé ne [2] serra.
Lui enfes qe la neut nestera
En parole sage serra ;
Curteis sera et [3] lettrez
Et de plusours gentz bien [4] amez.
Son signe le [5] la bouche avera
Ou près del oyl, ja n'y faudra.
Poür de mort de ewe avera.
. . . . . .
Je di que la lune xxxme [6] (*p.* 257)
Est turné [7] en la xxj^me,
As tutes choses sont parigaus [8],
En diz, en fèz, en bons et mals,
Des songes et des enfans neez
Et des averes qe sunt emblez.
Quant de plus dire n'ad mestier.
Jeo ne me voil plus travailler.
Ore fenist cest escrit
Que lui bon roi Salomon fit [9]
A qui Dieux dona en sa vie
Richesce et honur et clergie
Plus que a homme que fut neez,
De femme ou de homme furmez [10]
Cest escrit fit pur faire entendre
A ceux qe voillent entendre [11],
Quai bon est affaire et quai lesser,
Quai guerpir et quai comencer.
Or priom Dieu lui creatour
Qu'il otrait grant honur [12]
A celui qe en romance mist
Cest escrit qe Salamon fist.

12. *Poème sur l'Antechrist et le Jugement dernier.* — L'auteur anonyme de ce poème nous apprend, en son prologue (vv. 60 et suiv.) qu'il a pris pour modèle l'écrit d'un clerc très savant qui, bien qu'il eût approfondi toutes les sciences, n'était pas parvenu à résoudre la question de savoir quand le monde finirait. Il alla donc trouver un de ses maîtres et l'interrogea sur le point qui l'intéressait si particulièrement. Ayant reçu l'information désirée, il en fit l'ouvrage dont nous avons ici la traduction ou l'amplification en vers français. Je ne suis pas arrivé à découvrir quel était cet ouvrage latin. Il ne semble pas qu'il y ait lieu d'y reconnaître le *de Antichristo* d'Adson, abbé de Montier-en-Der, qui est l'original des poèmes sur l'Antechrist et sur le Jugement dernier qui ont été signalés jusqu'à ce jour [1]. Il serait à la rigueur possible que le poète eût pris sa

1. Ils sont au nombre de trois dont l'un a été composé en Angleterre. Je les ai indiqués dans ma notice sur le ms. B. N. fr. 24862 (*Notices et extraits*, XXXV, 1, 151-2.

2 Méon *sires n'en.* — 3 Méon *Bons clers s. et bien.* — 4 Méon *ert.* — Méon *S. sainz delez.* — 6 Cf. l'édition de Méon, v. 887 et suiv. — 7 Méon *Les fez de la lune trentime | Sont tez trovez.* — 8 Méon *En t. ch. est ygaus.* — 9 Méon *Or es fenie la leçon | Que fist le bon roi Salemon.* — 10 Mieux, dans Méon, *Ne en fame d'omme engendrez.* — 11 Méon, *qui sens vuelent aprendre.* — 12 Méon, *g. bien et h.*

matière dans l'*Elucidarium* d'Honorius d'Autun, qui a la forme d'un dialogue entre un maître et un disciple; mais je dois dire que la comparaison que j'ai pu faire entre quelques passages du poème et l'écrit d'Honorius ne m'a pas paru confirmer cette hypothèse.

On remarquera le passage où l'auteur s'excuse de la faiblesse de son style, qui est en effet plus que médiocre, en disant qu'il n'a jamais été à Paris ni à l'abbaye de Saint-Denis. Comme la prieure de Chaucer, il ne savait que le français de Stratford-le-Bow.

Ce poème présente la même particularité que la *Petite philosophie*. Il commence en vers approximativement octosyllabiques, et se termine en vers plus longs.

Seignurs, vous qe en Dieux [creez, (*p.* 259).
Qu'est roi de magestez,
Que vint en le ventre virginal
Pur allegger nostre mal,
Enz en le ventre fust encharnyz
Del saint Espirit, et après fu nez
De la sainte Virgine preciouse
Qu'est sa mere et sa espouse;
Mere est et virgine verraiement,
Et devaunt et après l'enfaunte- [ment
Ne fust pas sa virginité
Par le fiz Dieux amenusé.
Si vous plest a escouter,
Brefment vous voil counter
Coment ceo secle finera
Et a quel fyn il vendra.
Selom ceo qe ai apris
Et que ai trové en liveres mys
Vous dirrai bien apertement;
Ne menterai mye a mon escient.
Mès aynz qe le secle a fyn venda
Un deable en terre engendré [serra
Que ert Antecrist appelé,
Si com nous dist la divinité.
Bien ert appelé Antecrist,
Car charriers (?) ert a Jesu Crist :
Car Dieux vint en terre pur [sauver,
Et cil vint en terre pur dampner.
Molt blamera la seinte Escripture;
Dishait soit ytel engendrure!
Le secle avera a son talent
Et fra mescrere la fole gent.
Quant cil deable né serra
La fyn du secle aprochera.
Encountre la sue nativité
Le secle ert playn de mauveisté,
Et irra toutz jours en desclinaunt
Et de jour en jour enpeiraunt.
Dieux! taunt avera le secle mals (*b*)
En cel temps, quant ore est si [faus!
Ore est malveis, dunk ert pieiour;
Dire ne sai de pier dolour.
Mès tous les mals près qe donqe [serrent
Ore en terre venus sount,
Car le secle est ore playn de tre- [cherie,

---

26 *charriers* m'est inconnu; le sens demande *contraire*.

De orgul et de leccherie
Et de avarice et de felonie,
Et tieles choses ne ayme Dieux [mye.
Pur ceo jeo quid qe tost vendra
Cil Dieux enemy qe tauns mals [fra,
Et tost ert neez et engendretz
Quant le secle est ore si enpe- [rietz.
Mès jeo ne fray nulle mencioun
De la nesaunce cel feloun;
Devaunt dirrai ou ert netz
Et en quele cité ert engendretz;
Jeo dirray ore d'autre sermoun
Et puis revendrai a ma resoun.

Seignurs, pur Dieux, ceo qe ai [dist
Ne le aietz pas en despit,
Car tut soit le romaunce ci petit,
En latyn est mult grant escrit.
Jeo ne sai guers romanz faire
Ne de latyn ma sermon traire,
Car jeo ne fu unques a Parys
Ne al abbaye de saint Denys,
Pur ceo nul homme ne me doit [blamer
Si jeo ne sai mye bien roumaun- [cer;
Mès nepurquant voil amender
La laie gent et ensener
Que ne sevent pas tut la escrip- [ture,
Que assetz est grant et obscure
A ceux qe ne entendunt de [letrure,
Ne qe as teles choses ne ount [mys lour cure;
En latin est il meuth escrit
Ceo qe ai en romaunz dist;
Mès jeo l'ai fait en tiele guise
(*p.* 260)
En la honuraunce de Dieux ser- [vise.
Si l'ay trové par tiel engyn
Que toutz en penssent de la fyn;
Mès jeo ne le trovai mye prime- [rement:
Jeo trey un meillour a guaraunt
Que primes le fist en latyn
Par son sen et son engyn.
Un sage clerk jadys estoit
Que grant science en lui avoit;
Cil clerk savoit touz les .vij. ars,
De gramari tous les pars,
De dialetike lui argument
Par qui lui mester met sovent
Tute la force de phisike;
Les clefs, les tons de musike,
Le noumbre savoit de geometrie
Et tous les tours de astronomye.
Cil sage clerk avoit en presense
De philosophie la grante scienice.
Quai vous dirrai plus avaunt?
Moltz ert letré et bien enten- [daunt;
Moltz entendi et tré[s] bien sout
Quanqe clerk saver pout,
Mès de une chose ne se fut en- [tremys
Ne il ne le avoit mye apris,
Ne neynt entendi ne ne saveit
Quant le mounde finereit.
Quant de ceste houre ceo ert [purpensé
Le coer out trist et moltz irié,
Car il quidat tut enbracer
Quanqe clerk pout saver.
En son corage lui fust avys

---

90 *Mester* est pour *mestre*, comme au v. 114, mais *met* est obscur. — 105 *ceo*, corr. *se*.

Qu'il avoit moltz petit apris ;
Quant ceo ne saveit qe saver de-
[vereit
Lui fust avys qe honiz serreit
Pur ceo voleit apposer
Un son mester et demaunder.
Pur quay vous tendray par longe
[parole ? (*b*)
Il vynt a lui deqes a sa escole.
Quant venu ert bien fut appelé
Et de son mester moltz honuré ;
Le mester lui demaunde si asti-
[vement
Pur quai il ert venu si sodayne-
[ment
Quant il le avoit envoié en aliene
[terre
Pur tener escole, car bien le sa-
[voit faire.
« Beau doucz mester, » dit il.
[« de quanque jeo ai
« A Dieu renk graces et a tey,
« Moltz ai apris ; uncore voil
[plus...

La partie en vers de 8 syllabes finit ainsi. Dieu s'adresse à Lucifer :

« Tu as perdu par resoun (*p.* 286 *b*)
« Ta celestiene mansïoun ;
« Par toun orgul tu es hors rejé [1]
« De la celestiene cité.
« Jeo tei fiz prince de mes angles,
« Et sire et seignour de mes archaun-
[gles ;
« Si te appelay Luciferum
« Pur ta bealté donay cel noun.
« Lucifer ceo est « portaunt lumere »,
« Assi lui [2] appelat lui sovereyn piere,
« Mès cel bel noun perdu as,
« Si ers appelé Sathanas.
« Ore es laide a desmesure ;
« En enfern n'ad si laide creature,
« Issi est grant change ta bealté
« Pur la tue deslealté.

Le poème continue comme suit en grands vers :

« A un deable toun compaignoun (*p.* 268 *b*)
« Jeo fray ma volenté en Orient
« Et serra semblable au roi omnipotent.
« Illocke frai com prince mes poestés,
« Quant prince des aungles su clamés ;
« Pur ceo es tu ore fors mys
« De la compaignie des mes amys,
« Ovesque ta penser et toun pecché.
« Ne est mye merveil se tu seies trebuché :
« Ne seras mye roi omnipotent,
« Si jeo pus faire mon talent,
« Quant tu pensastes cele treson. (*p.* 269)
« Jeo te apparaillai altre meson :

1. Corr. *jeté*. — 2. Corr. *tei* ?
113 Corr. *opposer*.

« Ceo est enfern ma prisoun;
« La serrez tous jours mal felon...

Voici les derniers vers, sinon du poème, du moins de la copie que nous en a conservée le ms. Rawlinson :

Seignurs, issi ad Dieux fait com jeo vous di
De Adam qe fust son cher ami.
Vestu estoit lui Dieux baroun
De une vesture qe sembloit pelison.
Quai vous dirrai ? de une pel estoit vestu,
Mès ne sai de quele beste ceo fu.
N'est nul orgullous qe ore avereit cure
De tiele aournemeut ou de tiele vesture,
Car le secle est ore trop orgulous
Et de riche vesture trop coveitous.
Unqes mès ne fu veu si orgulous gent
Com ore est en le secle a mon escient.
Pur lour orgul ne crustrent rien
Le haut roi de ciel a qui il deivent touz bens.
Trop ad en le secle grant dolour
Quant home ne creit son creatour.
Entre cent ne sount mye treys, si com jeo vei,
Que tingnent ore la dreite lei.
N'est ore un soul qe vers Dieux lou creatour
Ou vers son proesme ait droit amour.
Nul ne est qe ne soit plein de coveitise, (*p.* 271)
Et clers et lais, saunz nule devise,
Et vendent et achatent sainte Eglise :
Itiele est ore lour marchaundise.
Pur lour orgul et lur coveitise
Lessent et oblient le Dieux servise.
Issi le fount en tiele guise.
Deshait soit ytiele couveitise!
En altre manere sevent gayner
Les richesces du secle et le aver :
Bataille movent .j. [1] fort guere
De terre en terre pur motz conquere
Les terres, les cités, les chasteus.

Ainsi se termine la première colonne de la p. 271 ; la seconde est en blanc. Il semble que la copie soit restée inachevée.

1. Corr. *et* ?

APPENDICE

DÉBUT ET FIN DU POÈME SUR L'AMOUR DE DIEU, D'APRÈS B. N. FR. 902[1].

Seint Pol li apostle dist, (*fol.* 125 *c*)
Si cum nus trovom en escrist
Il dist : « Se il eust chescon ben,
« Si amur ne eust, ne seroit ren. »
Car ja n'ait hom tanz de vertuz,
Se il n'ait amur, tut est nuz.
Amur si est la vesture
De tuz bens ȝ la coverture; (*f.* 126),
Amur si est, sanz dotance,
De chescon ben la neessance.
Li seint dit : « Qui n'eime mie
« Il meint en mort et ert sanz vie[2]. »
Dunt est leal amur la vie
Que alme morte vivifie;
Jo ne di pas que seit amur
Que defalt al chef de tur,
Einz est fable ȝ feble ȝ vein
Qui eime hui ȝ het demein;
Mès cel amur est leal ȝ forte
Que veit cresçant desque la morte;
Et cil qui après la mort remeint
De amer dunc ren ne se feint.
Certes, unques amer ne solt
Cil a qui la mort amur tolt,
Car ne dei pas estre amur dit
Que après la mort n'est parfist;
Car n'est d'amur la mestrie
De amer hom en sa vie,
Mès celui aime verreiment
Qui aime quant nul ben entent.
Ensample nus dona Jhesu Crist.
Qui pur les soens a mort se mist,
Car il soffri pur cels la mort
Qui furent mis en peine fort.
Poet hom ore nul hom trover
Qui guerez sache quei est amer?
Si l'om trove ceo est merveille;
Leal amur semble la blanche corneille.
Ben veit hom[3] estre amé
Tant cum il ad chatels et santé,
Qui cel amur ad tut perdue
Si chatels perd ou sa vie mue.
Car tel est seculer amur
Que defalt quant deut estre greinur.
N'est pas amur, pur verité,
Einz est losenge et falseté;
Pur ceo chescon en dreit de sei
Mette peine en bone fei
De amer Deu son creatur,
Car il nus ama en leal amur;
Et il memes nus dist
Que devom de quer parfist
Amer lui sur tote ren,
Car il est surse de chescon ben (*b*)
« Et vostre prosme », dist il, « amez,
« Cum vus memes cheriez. »
.....
....
Asez avra joie ȝ odur (*f.* 129 *d*)
Cil qui veit son creatur,
Et la joie que tuz avrunt
De li sul receivrunt.

---

1. A rapprocher du texte imprimé p. 9 et suiv.
2. Ce vers et le suivant sont transposés dans le ms.
3. Mieux, Arundel 248 *Bien veit cm homme*; ms. Cott. (Dom. A XI) *L'enveit bien home.*

La verrom le rai omnipotent
Tel cum il est apertement,
Cum il est un en Trinité
ȝ treis un en magesté.
De sa veu avrun tal delit
Que ja par lange a nus ert dit,
Ne par oreille escuté,
Ne par quer d'om pensé.

Ore priom devotement
Qui ciel ȝ terre fit de nïent,
Mès par son sen ad tut crée
ȝ tut sustent par sa bonté,
Que sa joie nus otrie
O lui en pardurable vie.
Amen chescon de vus en die!

TABLE

		Pages
1.	Proverbes mis en français par BOON	2
2.	La plainte d'Amour	4
3.	Poème sur l'amour de Dieu et sur la haine du péché	5
4.	Dialogue entre l'évêque saint Julien et son disciple	21
5.	Miracles de la Vierge, par ÉVERARD DE GATELEY	27
6.	Extraits du *Manuel des péchés* de WILL. DE WADDINGTON	47
7.	Traduction du *Speculum Ecclesiæ* de saint Edmond de Pontigni, archevêque de Cantorbéry	53
8.	Le Mariage des neuf filles du Diable	54
9.	Sur les quatre temps de l'an	72
10.	La Petite philosophie	72
11.	Le Lunaire de Salomon	77
12.	Poème sur l'Antechrist et le Jugement dernier	78
	APPENDICE, Début du poème sur l'amour de Dieu, d'après B. N. fr. 902	83

Paul MEYER.

THE PURGATORY OF CRUEL BEAUTIES

A NOTE ON THE SOURCES OF THE 8th NOVEL OF THE 5th DAY OF THE DECAMERON[1]

The story of the punishment of the hard-hearted lady, as it appears in the *Decameron*, seems to be the result of the combination of two distinct lines of tradition, from one of which Boccaccio took the motive, and from the other the machinery, of his tale.

I

(1) The most primitive form yet noted in the first of these lines is found in the *Lai du Trot*[2].

In this poem Lorois, a knight of Arthur's court, wandering out to hear the nightingale, sees issue from a forest two great companies of ladies. The first company ride on white palfreys, are gorgeously arrayed, and are attended by devoted bachelors. The second are mounted on broken-down nags, are dressed in

---

1 - Several of the stories which are dealt with in this paper have been collected by Landau (*Die Quellen des Dekameron*, 2° ed., Stuttgart, 1884, pp. 282 ff.) and others by Wesselofsky (*Novella della Figlia del Re di Dacia*, Pisa, 1866, pp. XLI, ff.), but neither collection is exhaustive, and neither scholar has attempted to account for the change of motive in the Boccaccio version of the story of Helinand — if, indeed, this change has been previously remarked as significant. The version in Richard de Fournival has not, so far as I am aware, been before noted in this connection.

2. See *Lai d'Ignaurés*, etc., ed. by Monmerqué and Michel, Paris, 1832, pp. 71-83.

tatters, their limbs are torn and bleeding, and their coming is announced by their cries of distress. It is explained by one of the latter troop who lays behind that the fortunate ladies are those who in life were courteous and indulgent to the men who loved them, and that the wretched ones had lived without love and had repulsed wooers with cruelty. She commends the moral to all living ladies who may be tempted to be disdainful.

(2) Almost contemporary with this poem, although, if we judge from the further elaboration of plot, it is probably somewhat later, is a parallel in the *De Arte honeste amandi*[1] of Andreas Capellanus. Here a knight, seeking to obtain the love of a lady, tells her of the palace of the God of Love which has four doors used respectively by the God of Love himself, by women who are responsive but discriminating, by women who bestow their favours on any one who asks, and by women who reject all proposals of love. When his lady says that she prefers to belong to this last class, the knight proceeds to tell of an adventure which he once had. He had been riding with his lord and a number of other knights, and accidentally found himself separated from his company and lost in a forest. As he searched around for a way out, he beheld afar off a great company of riders. On nearer view he saw that the procession was headed by a man wearing a gold crown. Three troops of women followed; the first were well dressed and finely mounted, each lady being attended by three knights, one on the right, another on the left, and a third holding her reins; the second were surrounded by a mob of all sorts of men who were so troublesome and noisy in their attentions that the ladies had no satisfaction in their services; the third were a wretched crowd mounted on emaciated and limping hacks, quite unattended, and almost blind with the dust stirred up by the first part of the procession.

When the knight had seen the whole cavalcade pass, he was addressed by a woman who seemed to belong to the third troop, and who promised to show him his way if first he went to see the three companies settled each in its appropriate place. She also

---

1. *Andreae Capellani regis Francorum De Amore libri tres*, recensuit E. Trojel, Havniae, 1892. Cap. vi. D°, pp. 80–108.

explained to him that the people he had seen were an army of the dead, that the crowned knight was the God of Love, and that the three troops corresponded to the three classes of women to whom the doors of the palace of Love were allotted.

While they talked they came to a great meadow divided into three parts by concentric circles. The innermost circle was delightfully shaded by fruit trees and watered by streams; and in the centre were placed two thrones, on one of which a queen sat, while the other waited for the God of Love. The middle circle was flooded with very cold water, while from above beat down a scorching sun from whose rays no trees afforded a shelter. The outer circle was torrid, both the ground and the air being as hot as a furnace; and all over were scattered bundles of spikes fixed in logs, while strong men stood at the ends of the logs.

Presently the procession entered the meadow: the god took his seat beside the queen, the gracious ladies and their attendants occupied the circle round the thrones, the indiscriminate lovers took possession of the middle circle, and those who had hardened their hearts had to walk the fiery soil of the outer circle or sit on the seats of spikes while the strong men kept the logs in motion and tore the flesh of the cruel beauties.

(3) Belonging also to the first half of the thirteenth century is a passage in the *Conseil d'Amour* of Richard de Fournival[1]. Here the author, in order to impress on a young girl the duty of not refusing her first opportunity to love, tells of an imaginary journey which he says he took in his youth into the realm of love. There he saw the fearful tortures of the disdainful and the ineffable joys of the responsive. From the following passage, which is quoted by P. Paris, and is, I believe, the only piece of the text of the *Conseil d'Amour* which has yet been printed, it is evident that some relation with the passage in Andreas exists.

Je regardai et vi entrer en la court de laiens par le porte plenté d'ommes et de femmes, et estoient tout nu, fors tant qu'il avoient sans plus lor cemises vestues. Tantost les gens de laiens les emmenerent en un vivier ki estoit emmi le court de laiens, et estoit tout engelés et englaciés. Et sour le

1. See *Notice sur la vie et les ouvrages de Richard de Fournival*, by P. Paris, in *Bibl. de l'École des Chartes*, 1re série, II (1840-1), 50-1.

glace avoit moult de sieges ki estoient fais d'espines bien agues et bien poignans; et sur ces espines, dedens cele glace, on fist asseoir ces gens, et les espines ki moult estoient agues les destraignoient si que li sans vermaus en issoit et li pié li engeloient a le glace; et de la grant mesaise que il sentoient, il faisoient tel cri et tel noise que ce estoit une grans pitiés d'aus oïr; et la maisnie de laiens lor escrioient a le fie : « Ciertes, tant en feïstes que ore en averés le desserte. »

It is to be observed that the characteristics of the two outer circles of Andreas are here united. Though the language of Richard is not at all close to the Latin, yet the coincidence of ideas is too detailed to be merely accidental. With the evidence regarding date at present available, the exact relation of the two versions cannot be certainly determined.

(4) In a Catalan *Salut d'Amour*[1] dated by M. Paul Meyer at the beginning of the XIVth century, a very close parallel to the procession occurs.

A poor knight was in love with the wife of a count. One day when all were hunting in the forest, a great white stag was started, and the whole party joined in the pursuit, with the exception of the knight and the countess, who remained behind, and soon dismounted by a fountain under the shade of a sycamore. There the knight sought the love of the lady, but she answered that if she listened to him in that solitary place it would seem as if she had yielded through fear, and forbade him to say more. The knight, fearful of offending, obeyed; but, just as they were preparing to re-mount, they saw seven ladies coming riding on snow-white palfreys with jewelled harness. The robes of these ladies were so magnificent that a king's treasure would not have bought them, and they seemed more like inhabitants of paradise than earthly beings. One of them, who held in her hand a branch laden with leaves and flowers began to sing of the never-ending joy that comes to those who loyally serve Love. Then all dismounted, and went gathering flowers. After bathing their faces in the fountain, they remounted their palfreys, which, though unattended, had never moved, and rode off. They had not gone far when they all vanished.

---

1 *Romania*, XX, 105 ff. My attention has been called to this version by the courtesy of M. Paul Meyer, whose summary of the poem I have used.

Shortly afterwards seven other ladies appeared, very beautiful, but ill-clad, in tears, and riding wretched emaciated mules without saddles. As they went they sang a chanson telling of their sufferings through having been proud in love. When they dismounted and would have taken some water from the fountain, there came out a young and handsome knight with a shining sword, who drove them back, reproaching them with cruelty and lack of mercy in love, and threatening, if they touched the spring, to double their torments. Full of sadness, they remounted their mules.

Then the countess asked her knight to find out the cause of their affliction, and he approached and saluted them. They paid no attention, so he gently took the nearest by the arm; but she told him it was not proper to touch unfortunate ladies who had been dead more than a hundred years. The knight, however, persisted, and she at length told him that the richly-dressed ladies were those who in their life-time had always granted their love to men, rich or poor, who without it would have died; and that for this obedience to the commands of Love they were now, and would always be, in bliss. The other seven had shown no pity to suppliants, and were therefore compelled to ride these « muls d'infern » and suffer eternal punishment. The knight who came out of the fountain was the God of Love. With this she bade farewell, and rode off.

The countess had overheard the explanation, and, frightened lest an accident might render her liable to the fate of the unfortunate ladies before she got home, she voluntarily offered her love to the knight.

The story is told by the author of the *Salut* as a warning to a lady against resisting love.

(5) A modification of the theme is found in Gower's *Confessio Amantis* [1]. Here Rosiphele, the daughter of Herupus, king of Armenia, is represented as having always refused to yield to love. But one day in May, as she walked out alone, she saw coming along the side of a wood a troop of beautiful ladies on richly caparisoned horses. Some distance behind rode a solitary woman on a lean and galled horse with wretched harness,

1. Ed. Pauli, London, 1857, II, 43-50.

though the bridle was jewelled. From this last woman the princess learned that the troop consisted of those who had courteously returned love, while she, who had heen hard-hearted, had now to serve as their « horse-knave », and carry their halters hanging at her waist. Her beautiful bridle she owed to the fact that once for a fortnight she had been inclined to love a knight. The princess is frightened out of her coldness, and resolves « that she no halters wolde bere ».

II

In the instances which have been cited the motive has uniformly been the reward of indulgent and the punishment of cruel ladies, and the machinery has been some kind of a cavalcade. In the second line of tradition the motive changes to the punishment of illicit love, and a single case takes the place of the procession.

(1) The earliest form so far observed in this second line is found in those extracts which Vincent of Beauvais made from the works of Helinand, monk of Froidmont (died *ca.* 1227), and which are known as the *Flores*[1]. In Helinand's chapter *De cognitione sui*[2], the story is told — *à propos* of apparitions — of a vision seen by a poor God-fearing charcoal-burner. As this man lay one night watching his fire, a naked woman appeared pursued by a knight on a black horse. The knight overtook and stabbed the woman, and then threw her into the fire. After she had been burned, he drew her out again, placed her body on the horse before him, and disappeared.

This was repeated night after night. Finally, the charcoal-burner told his lord, the « comes Nivernensis », about it, and he came and watched with him. At midnight the ghastly scene was again enacted; but before the knight could ride away he

---

1. Evidently from this passage : « Hic autem etiam quaedam ejusdem operis notabilia, quae nusquam sunt superius posita, inserere volui, et etiam de quibusdam aliis ejus scriptis, *unde flores excerpsi.* » Vincent of Beauvais, *Speculum Historiale*, bk. XXIX, chap. 108.

2. Migne, *Patrologia Latina*, vol. CCXII, col. 734.

was stopped by the Count who demanded the meaning of it all. The knight explained that this woman and he in their life on earth had committed adultery, and that the woman had murdered her husband to get more freedom for her passionate indulgence. Both had repented at the eleventh hour, and what the Count had witnessed was part of their penance in purgatory. The black horse was a tormenting devil; and the monk explains that on account of the lustful nature of horses, « daemones igitur in equos transformati significant sessores suos se hujusmodi sceleribus oblectasse »; and other instances of the phantom horse are given.

(2) This whole passage with its context is transferred bodily by Vincent of Beauvais into his *Speculum Historiale*, bk. XXIX, chap. 120 [1].

(3) A somewhat similar story is told by Cæsarius of Heisterbach in his book of *Miracles* [2], written between 1227 and 1240.

A certain priest had a concubine, who, when she was dying, asked to have a strong pair of shoes made and buried with her. The request was obeyed, and on the following night a horseman, riding with his servant along a road in the moonlight, heard a woman shrieking for help. Soon the dead concubine appeared, clad only in a single garment and the new shoes, and pursued by a diabolic hunter and hounds. As her pursuers approached, the woman wanted to run off, but the knight wound her hair round his left arm and prepared to defend her. So great was her terror, however, that she wrenched herself free and ran away, leaving her hair. But the hunter overtook her, threw her across his horse, and rode off. Next day they opened her grave and found that her hair was gone.

(4) The story of Helinand is told, with acknowledgment of the source, by Jacopo Passavanti in Italy in the middle of the fourteenth century. The versions are identical in all essential details [3].

---

1. Venice, 1494, fol. 397.

2. *Cæsarii Heisterbacensis Dialogus Miraculorum*, ed. by Jos. Strange, 1851, II, p. 330 (Dist. XII, chap. 20).

3. *Specchio della vera Penitenzia*, Dist. III, cap. 2, — printed as an extract in *Manuale della Letteratura Italiana*, by Aless. d'Ancona and O. Bacci, Florence, 1892-3, I, 351-2.

III

The kind of punishment characteristic of the Helinand tradition is first united with the crime of hard-heartedness by Boccaccio in his *Nastagio degli Onesti* [1].

Nastagio, scorned by the lady he loves, wandered one day in dejection through a forest. Presently he heard a woman's cries, and a naked damsel, pursued by two dogs and a knight in armour, ran into view. Nastagio wished to protect the lady, but the knight explained that he had loved her in vain, and that on account of her cruelty he had committed suicide and had been put in hell. Soon she also had died impenitent, and her punishment was what she was then suffering. He pierced her with his spear, and tearing out her heart threw it to the hounds, after which she revived and the chase began anew.

Nastagio found that this occurred every Friday, so at the proper time on the next week he contrived to have his lady present in the forest. She was so much impressed by the moral of the apparition that she repented of her coldness and returned his love.

It will be noticed that here as in Andreas the episode is used as a device to help an actual lover. With this might be compared the story in Ovid [2] of how Vertumnus, seeking to woo Pomona, related to her the story of Anaxarete, who was turned into stone because the stoniness of her heart had caused her lover Iphis to hang himself. The mediæval tales of which *Dame Sirith* is the familiar English example have a parallel motive [3]; and the warning of a cruel beauty by an apparition from the other world appears also in the ballad of *Proud Lady Margaret* [4], cited by Landau.

---

1. *Decamerone*, 8th Novel of the 5th day.

2. *Metamorphoses*, XIV, 624-764, adduced by Landau : *Die Quellen des Dekameron*, 2nd ed. Stuttgart, 1884, pp. 282-287. Landau's citation from Grimm's *Deutsche Sagen* (Berl., 1816), pt. II, no. 527, p. 262, is not really a parallel.

3. For various versions of this (Oriental) tale, see, *Les Contes moralisés de Nicole Bozon*, ed. for the *Soc. des anc. textes franç.*, by L. F. Smith and P. Meyer, Paris, 1889, pp. 169, 289-90.

4. *English and Scottish Popular Ballads*, ed. by F. J. Child, Boston, 1882-98, I, 425-31.

Boccaccio's form of the story is imitated by Francesco Malecarni in his *Trionfo dell'Amore sopra i suoi ingrati* [1], and it has been worked over by later hands in Italy [2], by Hans Sachs in Germany, and in England by Dryden in his *Theodore and Honoria* [3].

An interesting variation is found in the *Hypnerotomachia Poliphili* [4] of Francesco Colonna.

Polia, still scornful of the love of the hero, has a vision of two women with their arms bound behind them, harnessed to a fiery car, in which sits « uno infiammabondo et senza istima furibondo et implacabile fanciullo ». After driving them mercilessly over rough ground and through thorns till they are all torn and bleeding, the youth dismounts and cuts them to pieces, leaving them to the beasts and birds of prey. This was the vengeance of the God of Love on beauties who had resisted his might.

Attempts have been made to connect those forms of the story that follow Helinand with the legend of the Wild Huntsman [5], and it is in such a connection that the tale is introduced by Helinand himself. But it is clear from a consideration of the circumstances as they appear in the instances here collected that though there is a certain external resemblance to that legend, and even though some forms of our story may have borrowed details from the other, the two have no vital connection whatever; the whole phenomenon of the pursuing knight being sufficiently accounted for by the requirements of the fundamental situation.

William Allan NEILSON.

Bryn Mawr College, Pennsylvania, U. S. A.

---

1. Wesselofsky, *Novella della Figlia del Re di Dacia*, Pisa, 1866, appendix I, pp. XCV ff.

2. Cappelletti, *Studi sul Decamerone*, Parma, 1880, p. 168, note 2.

3. *Poems*, Aldine Edn. London, 1843, IV, 72-87.

4. First edn. by Aldus Manutius, Venice, 1499. The best edn. of the French translation is that of Claude Popelin, Paris, 1883. The passage occurs in book ii, chap. 3.

5. Wesselofsky, *Novella della Figlia del Re di Dacia*, Pisa, 1866, pp. XLI ff. For an account of the various forms of this legend see G. Raynaud, *La Mesnie Hellequin*, in *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, Paris, 1891, pp. 51-7. Cf. also *Bibl. de l'École des Chartes*, 5e série, I (1860), 461.

LA TRADUCTION FRANÇAISE

DES MARTINS DE MAERLANT

Parmi les œuvres principales de Jacob van Maerlant (mort vers 1291), le poète le plus éminent du moyen âge néerlandais, et le fondateur de l'école didactique, ou bourgeoise, on compte trois *dialogues* (c'est le terme qu'emploie le poète lui-même) ou débats, qu'on désigne d'ordinaire, d'après le nom d'un des deux interlocuteurs (l'autre est Maerlant lui-même), comme les *Trois Martins*. Le premier de ces débats traite de questions de théologie, de morale individuelle et sociale, de casuistique amoureuse; le second traite également de l'amour : c'est un véritable jeu-parti développé ; le troisième contient un exposé du dogme de la Trinité.

Ces débats, très remarquables par le fond et la forme, ont été fréquemment loués et imités par les poètes de l'école de Maerlant. Il en existe une traduction latine, due à un certain Bukelare. En 1851, l'archiviste de Bruges, feu Bossaert, découvrit des feuillets d'un incunable, sorti des presses de Jean Bortoen, le célèbre imprimeur brugeois, vers 1477-1480, et contenant des fragments d'une traduction française. Pendant longtemps on n'avait connu de cette traduction que le fragment d'un couplet, publié par Serrure, et deux couplets donnés en fac-similé par Holtrop, dans ses *Monuments typographiques*. En 1884, une mention relative à ces fragments attira l'attention de M. Paul Fredericq, qui fit des recherches à ce sujet dans les archives de Bruges, où les débris avaient été trouvés. Il constata alors qu'après la mort de Bossaert, les feuillets avaient été égarés en partie; il publia ce qu'il avait pu retrouver dans la *Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letter kunde*, t. IV, p. 275 ss. Après lui, M. Gilliodts van Severen continua les recherches à ce sujet à propos de ses travaux sur Jean Bortoen, et parvint à retrouver une partie des feuillets

égarés. Il republia le tout dans son livre sur Bortoen, sur quoi M. Fredericq redonna les nouveaux fragments, après une nouvelle collation, dans le *Tijdschrift*, t. XVII, p. 33 ss. Bien que ces publications soient loin de donner l'ensemble de l'œuvre, et que M. N. de Pauw détienne encore, à ce qu'il semble, des feuillets inédits [1], ce que nous avons permet de rechercher avec quelque chance de succès la date et le lieu d'origine de la traduction. La comparaison avec l'original nous offrira des vérifications précieuses.

Versification. Celle de l'original est extrêmement raffinée : il se compose de couplets de 13 vers; chaque couplet a deux rimes, enchaînées d'après le schéma *aabaabaabaabb*. Les vers avec la rime *a* (par conséquent les vs. 1, 2, 4, 5, 7, 8, 10, 11 de chaque couplet) ont quatre accents (*hebungen*); ceux avec la rime *b* (vs. 3, 6, 9, 12, 13) en ont trois. Dans les deux premiers dialogues, les vers *a* sont masculins et les vers *b* féminins; dans le troisième, c'est l'inverse qui a lieu.

Le traducteur n'a imité que fort imparfaitement cette disposition si ingénieuse. Ses couplets ont également 13 vers, et l'enchaînement des rimes est le même; mais pour tout le reste, il se montre beaucoup plus négligent. D'abord il n'observe nullement la distinction si importante des rimes masculines et féminines. C'est ainsi que sur les 16 premiers couplets du *Premier Martin*, 9 n'ont que des rimes masculines, 7 ont des rimes féminines : coupl. 4 (rime *b*), 6 (*b*), 7 (*b*), 8 (*a*), 9 (*a*), 11 (*b*), 15 (*b*); on remarquera qu'il n'y a pas de couplets entièrement en rimes féminines; que c'est le plus souvent la rime *b* qui est féminine, mais qu'il y a deux exceptions.

La longueur des vers est variable et il est très difficile de trouver une règle; voici le nombre de syllabes des vers des 10 premiers couplets du *Premier Martin* ; j'indique entre parenthèses le nombre de syllabes qu'on obtient en tenant compte de certaines corrections possibles :

Rimes *a* : coupl. I : 8, 7, 9, 8, 7, 8, 7, 8.
coupl. II : 8, 8, 10, 7, 7, 7, 8, 9 (8 en lisant *loyal* p. *loyale*).

---

1. Voir *Jacob van Maerlant's strophische Gedichten, nieuwe uitgave door Joh. Franck en P. J. Verdam* (Groningue, 1898), introduction, p. XVI, note.

coupl. III : 8, 8, 8, 8, 9 (8 si on lit *com*) 7, 8, 8.
coupl. IV : 7, 8, 7, 8, 7, 8, 8, 8.
coupl. V : 8, 7, 8, 8, 8, 8, 9, 10 (ou 9 en lisant *s'instruction*).
coupl. VI : 8, 8, 9, 8, 8, 9, 9, 7.
coupl. VII : 8, 8, 7, 9, 6, 6, 8, 7.
coupl. VIII : 7, 6, 7, 8, 7 (6 en élidant *le*) 8, 7, 8.
coupl. IX : 9, 8, 8, 8, 8, 8, 7, 9.
coupl. X : 8, 7, 9 (ou 8 en biffant *je*), 7, 8, 7, 8, 7.

Rimes *b* : coupl. I : 7, 8, 8, 7, 8.
coupl. II : 7, 8, 8, 6, 8.
coupl. III : 7, 8, 8, 8, 7.
coupl. IV : 6, 5, 6, 8, 6 (5 en élidant *Que*).
coupl. V : 7, 8, 7, 7, 7.
coupl. VI : 7, 9, 6, 5, 6.
coupl. VII : 6, 7, 6, 7, 5.
coupl. VIII : 7, 8, 8, 8, 8.
coupl. IX : 8, 8, 8, 7, 8.
coupl. X : 7, 7, 7, 8, 8.

Ces exemples suffiront.

Afin de bien comprendre la singularité de ces chiffres, il faut se rappeler que, dans les poèmes en moyen néerlandais traduits du français, les vers de quatre accents (*hebungen*) correspondent aux vers de huit pieds des originaux français. Si notre auteur s'était conformé à la règle, nous devrions avoir, inversement, comme traduction des vers de 4 *hebungen* de l'original, des vers de huit syllabes, et, d'après la même proportion, pour les vers à 3 *hebungen* (rimes *b*), des vers français de 6 syllabes. On voit que nous ne pouvons arriver à une régularité semblable.

Deux hypothèses se présentent d'abord :

1° L'imprimeur Bortoen a travaillé d'après un manuscrit très incorrect. — Elle est inadmissible. En effet, il y a quelques vers pour lesquels on peut, comme nous l'avons indiqué, en faisant des corrections, obtenir une syllabe de plus ou de moins; mais, pour la plupart des vers trop longs ou trop courts, la leçon donnée par l'incunable est la seule possible. Comment ramener à des vers de 6 syllabes les deux derniers vers (rime *b*) du couplet X :

Et font de malice decré.
Au feu d'infer soient livré.

Il en est ainsi pour beaucoup d'autres vers, dans le reste du poème aussi bien que dans les couplets pris comme exemple. *Prem. Martin*, couplet XXVIII, vs. 9, le vers :

De Dieu ne sera ja tel don donné

a 10 syllabes : on pourrait le transformer en un vers de 9, en biffant *ja*, mais en faisant violence au sens, et il n'y a absolument pas moyen d'en faire un vers de 8 syllabes.

2° Le traducteur, Néerlandais d'origine, s'est efforcé, avec plus ou moins de succès, d'imiter la versification de son original, fondée sur l'accent. Cette hypothèse est également à rejeter : on ne peut découvrir aucun principe qui aurait servi de règle au traducteur. En essayant par exemple de scander les vers de la rime *b* d'après ce principe, on obtient un certain nombre de vers avec 4 accents appartenant à la rime *b*; or ces vers, construits sur le modèle de l'original, ne devaient avoir que *trois* accents Ainsi l'on a :

*I*er *Martin*, coupl. I, vs. 13 : *Leurs biéns tolír d'honneúr privèr*; coupl. III, vs. 12 : *Dí moy Mártin doúlx amýs*; coupl. IX, vs. 3 : *David, le dist en són psaultiér*; coupl. X, vs. 13 : *Au feú d'enfèr soient livré*; coupl. XIII, vs. 12, 13 : *Cár plus háult en èúr montés. Tánt plus bás en Infér gettés*; *II*e *M.*, coupl. 26, vs. : 6 *Peút a l'áme tróp grevér*, etc.

D'autre part, quelques-uns des vers *b* n'auraient que 2 accents : coupl. IV, v. 3 : *De sçavoìr la vóye* (l'accentuation *Dé sçavoír la vóye* serait par trop pénible); coupl. XVI, v. 6 : *Les pecheúrs en Infiér.*

Quant aux rimes en *a*, on ne pourrait dans un très grand nombre de cas obtenir les 4 accents acquis, qu'en supposant 2 accents pour les mots de plus de deux syllabes; ainsi (coupl. IV, 7, 8) :

Cár, selónc m'enténción
Scrúpeleús est tá questión.

Encore y a-t-il des vers qui résistent à ce traitement, par ex. coupl. XXXI, 10 : *Le tél cuíde et cuidoít*; XXXV, 5 : *Que d'amoír estoient prís* (l'accentuation *Qué d'am.* serait forcée), *II*e *M.*, coupl. XI, vs. 4 : *De droít est natúre inclinés.*

Cette hypothèse doit donc être écartée également; elle nous met cependant sur la voie de la solution qui semble la vraie : c'est que le traducteur, Néerlandais de nationalité, voulant faire des vers dans une langue qui n'était pas sa langue maternelle, a construit des vers en dehors de toute règle et de tout système de versification déterminé. Son cas, en somme, est analogue à celui des poètes anglo-normands écrivant à une époque où la tradition de la versification française commençait à se perdre en Angleterre [1]. Nous verrons plus loin que la date probable de la traduction semble appuyer cette hypothèse.

Rimes. Le traducteur s'est évidemment efforcé de rimer exactement, ainsi que le faisait son original. Les rimes singulières que nous rencontrerons sont donc des incorrections grammaticales. Il ne recherche pas la rime riche.

Langue. 1° *Phonétique.* Nous allons relever les faits les plus importants que nous avons trouvés, aussi bien dans les rimes qu'à l'intérieur des vers.

En général, la langue est le français de France; il y a cependant des formes septentrionales à relever; la plus intéressante pour les voyelles est dans les rimes *b* des couplets XIV et XVI du *Ier Martin : infer*, lis. *infier* (rime *ier*) [2]. Dans les rimes en *ie* nous trouvons une fois *ie* = *iée : M. II*, coupl. XIII : *araigée* lis. *anraigie* [3] (rime *ie*); dans le même couplet, *alyee* rimant également en *ie* est bizarre (lire : *alïie ?*). — Pour les consonnes, nous trouvons *courouchier*, *M. I*, coupl. 16, 9; *tenchier*, *M. I*, coupl. 16, 3; mais dans le même couplet, vs. 12, *pecher* (lis. *pechier*) au lieu *pekier*; *M. I*, c. 33 *tierche*; *M. III*, coupl. II, *commenchement*; *M. III*, coupl. 4, vs. *cachiés*; *M. III*, coupl. VI, v. 3, *commenchier*, etc.

Relevons quelques faits qui n'ont aucun caractère local déterminé : confusion constante de *s* = *s* latin avec *s* = *t* + *s* latins; *ent* et *ant* sont au contraire distincts, voir *M. I*, c. 42, 17,

---

1. Comp. *Hist. litt. de la France*, XXVIII, 180, 181.

2. Ces rimes sont altérées dans l'incunable pour le couplet 16. La rime *a* est *er*, la rime *b*, *ier*; il faut lire dans les rimes *b* : *tenchier*, *infier*, *courouchier*, *pechier*, *punier* (*sic*).

3. La forme correspondante *araiga* (3e pers. sing. passé défini) pour *anraigea* se trouve *M. II*, c. 9 vs. 9.

34; *M. III*, c. 11 (*ent*); *M. I*, c. 33, 38 (*ant*). A noter la rime en *eur*, *M. I*, str. 31 et *M. II*, str. 12.

On peut se demander si nous avons le droit d'unifier et d'insérer partout la forme septentrionale. Cela semble douteux. Il est fort possible que notre auteur ait connu des textes où les formes du français de France étaient mêlées à des formes plus septentrionales, et qu'il ait cru pouvoir user de la même liberté.

Enfin, nous devons signaler des formes plus qu'étranges, extraordinaires. *M. I*, coupl. 31, au milieu de rimes en *eur* (*cœur*, *trompeur*, *honneur*, *parleur*), on trouve une rime en *u* (*pur*). De même *heure* : *ure*, *M. I*, coupl. 7; dans le même couplet *nuées* rime en *és*. Trois fois (*M. I*, coupl. 16 vs. 13; 18 vs. 9; 20 vs. 12) on rencontre *pugnier* ou *punier* pour *punir* (rimes *ier* [1]). *Desire* rime en *iere* [2], *M. II*, coupl. 8. *M. III*, coupl. 1, on a pour les rimes *b* : *lire*, *maniere*, *rire*, *dire*, *derriere*. Dans ces rimes, on pourrait lire *manire* pour *maniere*, mais il n'y pas moyen de corriger *derriere* [3].

Pour la *flexion* on remarque : *le* pour *la* (article féminin) : *M. I*, coupl. 7, vs. 9 (LE *faulce creature*), 26, vs.; 4 (*carité qui* LE *veult hanter*) (forme septentrionale).

La forme analogique *dis* : *is* (pour *dico*) est *M. I*, coupl. 21, vs. 9; coupl. 32, vs. 13; la forme phonétique *dy* : *y* se trouve *M. I*, 22, vs. 13.

Pour ce qui est de la *syntaxe*, l'auteur semble écrire au hasard. Il se sert à volonté du cas-sujet ou du cas-régime du substantif; par ex. *contre ung fort son anemis* (*M. I*, 21, vs. 12) *au noble Abraham de Dieu amis* (*M. I*, 40, vs. 10), rimant en *is*; mais ce qui est surtout arbitraire, c'est l'accord ou le désaccord de l'adjectif ou du participe avec le substantif, surtout quand ils sont reliés par le verbe *être*. L'auteur sait que l'adjectif a une forme féminine (par ex. *M. I*, coupl. 38, *chose obscur*E (en rime), *bon*NE *aventure*; coupl. 39, *vilain*E *et serv*E *nation*; coupl.

---

1. La rime *punir* : *ir* se trouve *M. II*, coupl. 7, vs. 13.

2. Comp. *M. II*, coupl. 9 vs. 11 : *desieroit*.

3. Une autre rime singulière résulte d'une correction : *M. I*, c. 30, vs. 3 (rime *ir*) *Car a l'un ne puet riens souffrir*, il faut lire évidemment *souffir* pour *souffire*, *suffire*.

2, vs. 11 : *loial*E *gent*) qui doit être employée, dans certains cas ; mais il s'en sert à sa fantaisie du masculin et du féminin, du cas-sujet et du cas-régime. Ainsi, *M. I*, coupl. 33 : *chose de verdour floris* (rime *is*) ; *M. I*, 27, *la vierge de biens remplie* (*sic*) (rime *is*) ; *M. I*, coupl. 40 : *une brebis porte agnel malsain pourris* (rime *is*) ; *M. I*, coupl. 15 : *tu m'as bien advertis, tu as mon cœur tout resjoys* (rime *is*).

Mais c'est surtout dans le cas où l'adjectif (ou le participe) est relié au substantif par le verbe *être* qu'on observe des irrégularités fréquentes qu'on peut dire que, pour notre traducteur, le non-accord était, dans ce cas, la règle. Exemples : *M. I*, c. 23, vs. 11 : *mainte beste est eslevés* (rime *ès*) ; *M. I*, c. 24, vs. 4 : *ta responce est fondée* (rime *é*) ; *M. II*, 13, c. 7 : *Medea qui de Iason fu ravis* (rime *is*) ; *M. III*, c. 4 : *Les mons sont desiré* (rime *é*) ; *M. I*, c. 32 (je cite le couplet entier en ajoutant les accents et la ponctuation) :

Richesse n'est pas resproubé,
Mais qu'elle soit bien possessé,
Bien distribué et bien acquis,
A droyt despendu, Dieu loué,
Une partie a droit gardé,
Une partie pour Dieu partis.
Mais d'amer richesse dont j'ai parlé,
Et d'amer Dieu et felicité
Ne peut estre ensemble mis ;
D'amer richesse sans charité,.
C'est ung amour desordonné
Et qui est de Dieu hays :
Enteng bien que je te dis.

On serait tenté de lire *resproubée*, *possessée*, *distribuée*, *acquise*, etc., mais les mots *parlé*, *félicité*, *hays* (*amour* [1]), *dis* montrent que les rimes sont *é*, *is*, que les corrections ne sont par conséquent pas possibles.

M. II, coupl. 7, est également curieux :

Ces deux dames sont emprisonnés
Et est jugié et ordonnés

1. Chez le traducteur, *amour* est toujours masculin ; voir *M. I*, c. 32, vs. 11 ; c. 33, vs. 12.

Que l'une des deux fault mourir;
Mais il n'est pas declarés
Ni par les juges determinés
Qui de prison doit issir;
Ore say commis et inscitués (lis. *institués*)
Que par moy sera devisés
Qui d'elles mora; j'ay choisir;
Ore di, Martin, pas ne flatés,
Que par toy soye advisés
La quelle tu veulx resjoïr
Ou criminellement punir.

Ici nous avons d'abord *emprisonnés* pour *emprisonnées*, et de plus *ordonnés*, *declarés*, *determinés*, *devisés* pour *ordonné*, *declaré*, etc. Il est évident, du reste, que l'auteur n'avait aucune idée de la règle des cas, même dans des constructions moins délicates que celle-ci. *M. I*, couplet 14, fournit un exemple curieux :

Iacques, soyés acertainnez
Que ceulx qui sont fortunez
D'avoir eur par pechier
Sont a droit chemin entrez
De briefment estre menez
Au tourment du feu d'inf[i]er
Quant ilz ont plus que assés;
Et riens n'en chaut qui en soit grevez...

Si l'on admet que l'auteur employait les deux cas, les formes *fortunez*, *entrez*, *menez* doivent être lues *fortuné*, etc.; s'il employait la flexion simplifiée du français moderne, *acertainnez*, *grevez* sont à modifier. Mais le mot *asses* montre que la rime est en *ez*, et que la confusion, quelle que soit la théorie qu'on adopte, est irrémédiable.

De ces faits, selon nous, on ne peut tirer qu'une conclusion, la même qui s'imposait après l'examen de la versification : c'est que l'auteur n'était pas Français, que c'était un étranger, évidemment un Néerlandais, qui maniait une langue dont il connaissait suffisamment le vocabulaire, mais dont les finesses grammaticales lui échappaient complètement. On peut même aller plus loin et déterminer avec quelque vraisemblance la localité où la traduction a été composée. Elle a été imprimée à Bruges. Or, Jacob van Maerlant était né dans le Franc de Bruges; il passa les dernières années de sa vie, mourut et fut

enterré à Damme, ville qu'on peut presque considérer comme un faubourg de Bruges. Il était donc pour les Brugeois une gloire locale. L'idée de traduire en français et de faire par conséquent connaître aux « Wallons », l'œuvre célèbre d'un compatriote, déjà popularisé dans le monde des clercs par une traduction latine, devait naturellement venir à un Brugeois. La connaissance de français était très répandue dans les grandes villes commerçantes de la Flandre [1], mais on l'enseignait d'une façon empirique, qui ne devait guère donner à la majorité des élèves, qui ne pouvaient se perfectionner par un séjour en pays de langue française, qu'une connaissance du vocabulaire et des constructions grammaticales les plus simples [2]. Le résultat de leur effort, s'ils s'essayaient à traduire un texte étendu et difficile comme les *Martins*, devait être semblable à celui que nous avons ici.

Quant à l'époque à laquelle il faut placer la traduction, elle est assez malaisée à déterminer avec précision, à cause du caractère singulier et flottant de la langue. Le *terminus ad quem* est fourni par la date de l'impression (vers 1480); et quant au *terminus a quo*, quelque incertaine que soit la date de la langue, on ne saurait le mettre avant le XIVe siècle. En aucun cas, la traduction ne peut être contemporaine de l'œuvre, ou antérieure à la mort de Maerlant (1291). Je crois qu'on peut aller plus loin et la mettre après 1400. En effet, la déclinaison à deux cas y paraît complètement ruinée. Or, on sait que dans le français du Nord, dont notre traducteur a subi l'influence, elle a longtemps persisté, et que Froissart l'observe encore régulièrement; il est vrai que l'incorrection grammaticale de notre texte ne permet pas de conclusions absolues. En outre, nous avons observé plus haut que, à côté de la forme *di* (= dico) on trouve la forme analogique moderne *dis*. Enfin, le voca-

---

1. Voir Funck-Brentano, *Philippe le Bel en Flandre*, p. 19; Pirenne, *Geschichte Belgiens* I, 37055.

2. Voir le *Livre des Mêtiers*, dialogues français-flamands publiés par Michelant. (Paris, 1875, in-4°.) Ce recueil a justement été composé à Bruges, pour servir à l'enseignement du français.

On y trouve des fautes analogues à celles de la traduction des *Martins*, par ex. (p. 3): *La maison bien ordenè doit estre, bien fenestrè*...

bulaire a un certain air de modernité; nous signalons le mot *separer* (*M I*, str. 26 : *l'ame et Dieu separer*). Littré ne cite aucun exemple du mot antérieur au XIVe siècle. On le trouve d'abord dans le langage technique de la chirurgie (H. de Mondeville); or, dans notre passage, il a déjà le même sens général, qu'en français moderne, et a pris la place de l'ancien *sevrer*. Le même caractère de modernité doit avoir frappé MM. Franck et Verdam, qui supposent que notre traduction aurait été écrite en vue de l'impression (p. XVI de leur édition de l'original); elle ne serait par conséquent pas antérieure à 1477 environ. Nous croyons que cette conclusion est excessive. En effet, si l'impression avait été revue par l'auteur ou seulement faite sur son manuscrit, on ne s'explique pas la faute *souffrir* pour *soufjir* (*M. I*, c. 30) relevée plus haut, ni surtout la confusion, évidemment contraire aux intentions de l'auteur, des rimes *er* et *ier* dans *M. I*, c. 14 et 16. Il y a donc entre l'édition et le manuscrit de l'auteur un ou plusieurs intermédiaires, ce qui nous empêche d'admettre que la traduction soit tout à fait contemporaine de l'incunable : on pourrait la mettre vers 1450 [1].

Quant à la valeur littéraire de la version, elle est fort mince; le traducteur, évidemment embarrassé par une langue qu'il savait mal, ne fait aucun effort pour serrer le texte de près et rendre avec netteté, soit le raisonnement subtil, soit les beautés de détail de son original. *Martin I*, coupl. 10, l'exemple de Caïn et Abel (vs. 124 de Maerlant), qui éclaire si bien le raisonnement, est omis par le traducteur, qui a délayé en six vers les deux premiers vers du couplet original, et est par conséquent obligé d'abréger le reste. Dans le couplet 12 du même dialogue, le vs. 145 de Maerlant (*Aventure is maer een woert*), d'où dépend tout le raisonnement, n'est pas traduit, de sorte que la liaison des idées

1. Cette date récente fait aussi mieux comprendre le singulier système de versification, ou plutôt l'absence de système. Au XVe siècle, l'ancienne versification néerlandaise, fondée sur l'accent, était à peu près ruinée; on ne la comprenait plus; et il est fort possible que l'auteur ait cru imiter fidèlement son original, en se servant de vers de longueur variable, sans se demander quel était le véritable principe d'après lequel Maerlant avait construit les siens, et sans se douter, à cause de son ignorance du vers français, qu'il faisait des monstruosités.

n'est plus claire. Les vers 1-6 du couplet suivant, qui sont charmants dans l'original, sont vides et ternes chez le traducteur. Dans le couplet 27 du *Premier Martin*, le raisonnement théologique est entrecoupé d'une phrase interrogative, qui frappe le lecteur et donne à toute la strophe quelque chose de vif et d'imprévu; le traducteur transforme l'interrogation en affirmation, de sorte qu'il a l'air de réciter une page de catéchisme, etc. Il faut ajouter que le texte dont le traducteur se servait n'était pas bon; MM. Verdam et Franck l'ont prouvé par des exemples (p. xxxv de leur édition). Les nouveaux fragments en fournissent un autre. Le couplet 4 du *Troisième Martin* commence ainsi dans la traduction :

Moyses a en ses livres mis
Que les bestes sont de petit pris
De qui les mons sont desiré.

Ceci traduit la mauvaise leçon *Die beeste die de berghen soeken*; Verwijs a rétabli la bonne : *D. b. die den bergh besoeken*, en renvoyant à l'*Exode*, XIX, 12, 13. Il s'agit des bêtes auxquelles Moïse défend de s'approcher du Sinaï, sous peine d'être lapidées. On ne voit pas bien pourquoi le traducteur, dans le vers qui précède, rend par *sont de petit pris* le vers pourtant fort clair et non altéré de l'original *moeten sÿn gesteent* « doivent être lapidées » — les manuscrits ne donnant aucune variante pour le néerlandais.

Je termine par deux remarques de détail. *M.* I, couplet 26 est mal ponctué dans l'incunable; il faut lire :

Iacques, compaing, je tieng tout cler
Que trois amours l'en puet trouver,
Dont la premiere et la grignour
Est carité ; qui le veul[t] hanter
Doit autres am[our]s sourmonter.
Richesse et mondain honnour
Est la seconde, qui fait etc.

M. I, c. 31, l'éditeur complète *o* [*Jacqu*]*es*. Mais cette apostrophe à Jacques manque dans l'original; je propose de lire *o*[*nqu*]*es*, qui rend le *noyt* du vs. 2 du couplet correspondant chez Mâerlant.

Gédéon HUET.

MÉLANGES

ASSELIN

On se demande pourquoi le *Couronnement de Louis* fait du traître Asselin un Normand. Le prototype, l'évêque de Laon, Adalberon, qui vécut à la fin du xe siècle, était d'origine lorraine [1]. On ne voit pas la raison de ce changement de nationalité. Peut-on croire qu'un événement du commencement du XIIe siècle a pu exercer une influence pour transformer Asselin en Normand? Je veux parler de la trahison d'Asselin, fils d'André, qui, pour se venger de Geoffroi, archevêque de Rouen, livra les Andelys aux Français en 1119 :

Goisfredus, archiepiscopus Rotomagensis, *Ascelinum*, Andreae filium, pluribus placitis acriter impetivit, et injuste demptis, ut quibusdam visum est, rebus suis, valde aggravavit. Ille igitur, rancore diro stomachatus, Pontesiam ad regem accessit, et se Andeleium, si veniret recepturus cum bellica vi, prodituram spopondit. Franci ergo nimis gravisi sunt, et regem ne pigritaretur exhortati sunt. Confirmato utrinque pacto, *Ascelinus* probissimos satellites secum adduxit, et in suarum apothecam segetum noctu intromisit, ibique sub stramine latenter abscondit. Ludovicus autem rex cum phalango bellatorum pedetentim eum insecutus est. Mane, viso rege, vociferatio populi personuit, et nimia perturbatio pro tam insperata re repente incolas invasit. Latitantes vero sub stramine subito proruperunt et regale signum Anglorum cum plebe vociferantes ad munitionem cucurrerunt. Sed ingressi *meum Gaudium* [*Montjoie*], quod Francorum signum est, versa vice clamaverunt. Exclusis itaque indigenis, Galli castrum interius obtinuerunt et turmae regis per portas violenter intraverunt totamque villam nactae sunt [2].

F. Lot.

1. Voy. F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 87.
2. Orderic Vital, *Historia*, XII, 12 (éd. Le Prevost, IV, 340-341).

UN FRAGMENT ÉPIQUE

Mone a imprimé jadis et M. Förster vient de réimprimer (*Der Karrenritter und das Wilhelmsleben*, p. CLXXII) trente-trois vers alexandrins, appartenant à cinq laisses monorimes, écrits au XIIIe siècle, qui se lisaient sur les deux côtés d'un morceau de parchemin enlevé d'une reliure. Il y est question d'un personnage désigné par l'initiale *G.*, qui va de Boulogne en Angleterre, où il est fort bien reçu par le roi. Reiffenberg a eu l'idée malencontreuse de rapprocher ce fragment du *Dit de Guillaume d'Angleterre*, et ce rapprochement, naturellement, a été répété par d'autres. Holland a déjà fait remarquer que le fragment n'a rien à faire ni avec le *Dit*, ni avec le poème de Chrétien sur le même sujet, et M. Förster ajoute qu'il n'a rien à faire avec la légende elle-même, car le nom du héros, désigné par *G.*, ne peut être *Guillaume*, la mesure des vers prouvant que le nom a trois syllabes dont la dernière est masculine. Mais il ne sait ni quel est ce nom, ni à quel poème appartient le fragment.

Il appartient aux *Enfances Godefroi*, et les trente-trois vers répondent aux vv. 774-781, 805-813, 835-842, 865-873 de l'édition Hippeau [1]. Seulement partout où le fragment a *G.*, c'est-à-dire *Godefroi*, l'édition a *W.*, c'est-à-dire *Wistasse*. Ces deux noms ne pouvant donner la même mesure que dans certains cas, il en résulte que le vers a dû souvent être remanié soit d'un côté soit de l'autre. C'est ce qui a lieu trois fois dans notre court fragment :

Fr. 13 La nuit s'est G[odefrois] li vallès sojornés.
H. 809 La nuit s'est li vallès Witasses reposés.

Fr. 26 Por son fil G[odefroi], que honor li destine.
H. 866 Por son enfant Witasse, que honor li destine.

---

1. Le texte du fragment est généralement meilleur et d'apparence plus archaïque que celui de l'édition. D'autre part, celle-ci permet de corriger quelques fautes de lecture de Mone ou de restituer certains passages effacés dans le fragment : v. 19 *Gres et mercis en art*, F. *en rent* (ce qui amène à mal placer les guillemets : c'est le roi qui parle), l. *en ait* ; les vv. 25 et 33 ont été restitués par F. conformément à la leçon imprimée ; naturellement il faut lire au v. 26 *destine* pour *destinie*, au v. 30 *cointise* pour *comtise*.

Fr. 27 Mout par fu G[odefrois] amés por sa francise.
H. 867 Moult par estoit Witasses amés por sa franchise [1].

Il resterait à savoir si la leçon du fragment se retrouve dans les mss. autres que celui qui a servi de base à l'édition, et si c'est *Godefroi* ou *Wistasse* qui est la leçon originale. Mais cette recherche soulève plusieurs questions intéressantes qu'il serait trop long d'aborder ici et que je compte traiter dans un article annoncé depuis longtemps.

G. P.

LA MORT DE SIGER DE BRABANT

Siger de Brabant, maître à la Faculté des arts de l'université de Paris au XIIIe siècle, ou plutôt la connaissance que l'on a eue de sa personnalité et de ses œuvres, a eu dans notre siècle une étrange destinée. Il était célèbre par les deux admirables *terzine* que Dante lui a consacrées, en faisant prononcer son éloge par saint Thomas d'Aquin, au ch. X du *Paradis*, et qui nous apprenaient que, *leggendo nel vico de' strami Sillogizzò invidiosi veri*. On savait par le témoignage du fils de Dante (confirmé par un autre) qu'il avait mérité d'être surnommé *Sigerus Magnus*. Echard l'avait malencontreusement confondu avec un Siger de Courtrai bien postérieur, et Le Clerc avait complaisamment développé cette erreur, que Potvin, appuyé sur des documents découverts par M. L. Delisle, a le premier dissipée. Mais la part du vrai Siger de Brabant, une fois ramenée à ses vraies limites, était encore assez incertaine. On avait constaté, non sans surprise, que les opinions du philosophe que Dante faisait si magnifiquement louer par Thomas d'Aquin avaient été de la part de celui-ci, de leur vivant à tous deux, l'objet de vives réfutations. On savait encore que Siger avait pris une grande part aux troubles qui, de 1270 à 1275, divisèrent l'université de Paris. On avait relevé dans un écrit de Pierre du Bois une nouvelle preuve de la haute estime dans laquelle le

1. On voit que si le fragment avait été semblable à H., le principal argument de M. F. pour le déclarer étranger au cycle de Guillaume d'Angleterre aurait disparu, *W* pouvant signifier *Guillaume* aussi bien que *Wistasse* et les deux noms ayant la même mesure.

tenaient ses contemporains. Enfin on avait la preuve qu'en 1277, ayant quitté Paris pour retourner dans son pays (il était chanoine de Liège), il avait été cité à comparaître, pour se purger du crime d'hérésie, devant l'inquisiteur Simon du Val. Là s'arrêtait tout ce qu'on connaissait de sa vie; quant aux écrits assez rares qui nous sont parvenus sous son nom, ils restaient à peu près inconnus et enfouis dans les manuscrits difficiles à lire qui nous les ont conservés; ce qu'en avaient dit les historiens de la scolastique était vague et incertain.

Depuis une vingtaine d'années, cette figure encore entourée d'ombre, bien que touchée par la splendeur des vers de Dante, s'est peu à peu éclairée. Je ne dirai qu'un mot de ce qui concerne son activité philosophique : Hauréau a d'abord trouvé la preuve que Siger était, avec Boèce de Danemark, le principal auteur des propositions condamnées en 1277 par l'évêque de Paris, Étienne Tempier; puis le P. Denifle a montré que ces propositions avaient un caractère nettement averroïste; M. Cl. Bäumker a publié les *Impossibilia*, en les accompagnant d'un commentaire fort savant, mais en se méprenant sur le vrai caractère de cet écrit, dont il n'attribue à Siger que les thèses, tandis que l'ouvrage entier, thèses et solutions est bien du maître [1]. Enfin le P. Mandonnet, professeur à l'université catholique de Fribourg, vient de publier tout ce qui restait d'œuvres inédites de Siger, en accompagnant cette édition d'une introduction magistrale, où le rôle de Siger à l'université, sa place dans l'évolution philosophique de son temps, le vrai caractère de ses différends avec saint Thomas, sont appréciés avec une sûreté d'information et une profondeur de critique au-dessus de tout éloge [2]. Ce livre me paraît définitif pour la connaissance de Siger considéré comme le principal représentant de l'averroïsme au XIIIe siècle, et il est capital pour l'intelligence de l'histoire de la philosophie scolastique [3].

---

1. C'est ce qu'a parfaitement démontré le P. Mandonnet. J'ai donc eu tort de dire ici (t. XXVIII, p. 156) que l'opinion de M. Cl. Bäumker était vraisemblable.

2. *Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIIIe siècle*, étude critique et documents inédits, par Pierre MANDONNET, O. P. Fribourg, 1899, in-4, CCCXX-127 p. (fasc. VIII des *Collectanea Friburgensia*).

3. On peut seulement soupçonner quelquefois que l'auteur, en sa qualité

Je n'ai pu, pour ma part, que m'y instruire largement[1], et je le recommande à tous ceux qui s'intéressent à ces matières.

J'arrive au point qui fait l'objet propre de cette note. En 1881, M. Castets publia le poème italien de Durante[2], *Il Fiore*, traduction partielle en sonnets du *Roman de la Rose*. Il contient sur Siger un tercet des plus intéressants, ajouté par le poète florentin. Tandis que chez Jean de Meun Faux-Semblant se vante uniquement d'avoir causé la perte de Guillaume de Saint-Amour, chez Durante il ajoute :

> Mastro Sighier non andò[3] guari lieto :
> A ghiado il fe' morire a gran dolore,
> Nella corte di Roma, ad Orbivieto.

Il résultait de ce passage que Siger était mort de mort violente à Orvieto, pendant que le pape y résidait. Il est vrai que M. Castets avait cru que *a ghiado* signifiait non « par le glaive », mais « de misère », ce que Boucherie soutint contre mon opposition et ce qu'ont adopté, malgré ma protestation renouvelée[4], MM. Renier, Appel et tout récemment, bien qu'avec hésitation, M. Bäumker. Le P. Mandonnet se range à la même opinion. Elle n'en est pas moins inacceptable, et on va voir que, si je me trompais sur la façon dont Siger mourut « par le

---

de Dominicain, voit les choses sous un jour un peu particulier ; mais il serait difficile, je crois, de trouver dans son livre une preuve démontrable de partialité.

1. Le P. Mandonnet a relevé dans ma « lecture » sur Siger quelques inexactitudes que je n'hésite pas à reconnaître.

2. Ce Durante a été regardé par M. Castets comme n'étant autre que Dante Alighieri lui-même ; et cette opinion, qui a trouvé peu de partisans, est cependant partagée par M. Guido Mazzoni, lequel a annoncé qu'il essayerait de l'établir dans une dissertation spéciale. L'éminent professeur de Florence a bien voulu m'écrire qu'il était toujours très porté à croire à l'identité des deux poètes. On doit suspendre son jugement jusqu'à ce qu'il ait donné les raisons de sa conviction ; parmi celles qu'il m'a communiquées, plusieurs sont assurément très frappantes, et on peut y ajouter qu'il est remarquable que les deux poètes florentins parlent également avec admiration de Siger de Brabant.

3. *Non andò* doit ici se comprendre comme *non ne andò*, suivant un usage qui n'est pas rare en ancien italien.

4. Je ne renvoie pas dans cette note aux passages cités par le P. Mandonnet ; mais il n'a pas connu, ou du moins il ne cite pas ma réponse à l'article de Boucherie, *Rom.*, XII, 130.

glaive », j'avais raison de maintenir que c'est bien par le glaive qu'il mourut.

Le P. Mandonnet a cru trouver la solution définitive du problème dans un texte qui, bien qu'imprimé depuis quinze ans, n'avait été utilisé par aucun de ceux qui s'étaient occupés de Siger. Jean Peckam, archevêque de Canterbury, dans une lettre du 10 novembre 1284, parlant d'une opinion de Thomas d'Aquin qu'il rejette, dit : *Nec eam credimus a religiosis personis, sed secularibus quibusdam duxisse originem, cujus duo precipui defensores vel forsitan inventores miserabiliter dicuntur conclusisse dies suos in partibus transalpinis, cum tamen non essent de illis partibus oriundi.* Il s'agit certainement, comme le montre le P. Mandonnet, de Siger de Brabant et de Boèce de Danemark. Mais le savant auteur a tort de dire qu'il en résulte avec certitude : 1° que Siger et Boèce sont morts exactement de la même façon ; 2° qu'ils sont morts tous les deux dans le cours de l'emprisonnement perpétuel auquel ils avaient dû être condamnés. Il en résulte simplement que Siger et Boèce sont morts en Italie, ce qui, pour le premier, confirme pleinement le témoignage de Durante, et qu'ils ont fait tous deux une triste fin ; mais cette fin a pu être différente pour chacun d'eux, et le mot *miserabiliter* a un sens trop large pour qu'on puisse rien préciser à ce sujet. L'intérêt particulier du passage de Jean Peckam est de nous apprendre que Siger mourut entre 1277 et 1284.

Il est singulier qu'un autre passage, celui-là tout à fait précis, et qui est imprimé depuis plus longtemps encore dans un recueil des plus connus, ait échappé à tous ceux qui ont parlé de Siger. Je l'ai rencontré, à ma grande surprise, dans l'excellent *Dictionary of proper names in Dante* de M. Paget Toynbee [1].

---

1. M. Paget Toynbee a bien voulu me faire savoir que ce passage lui avait été signalé à lui-même par M. Charles Plummer, l'éditeur de Bède. Il ne l'avait reproduit que de seconde main, ce qui explique certaines petites inexactitudes et l'expression *quoted by Pertz*, tandis qu'il s'agit d'un texte entièrement imprimé dans le recueil de Pertz. Dans son article, M. Paget Toynbee ne semble pas, malgré ce texte décisif, prendre nettement parti sur le sens qu'il faut attribuer à *morire a ghiado* ; mais dans une note envoyée à l'*Athenæum* (n° 3744, 29 juillet 1899), il a montré avec toute raison que ce passage prouve que Siger est mort par le glaive, mais non par une exécution judiciaire.

Il provient de la continuation *brabantine* de Martin de Troppau imprimée par Weigand en 1879 au t. XXIV (*Scriptores*) des *Monumenta Germaniae*, et est ainsi conçu (c'est dans le passage consacré au règne de l'empereur Rodolphe (1273-91)[1], qu'est introduite cette intéressante mention):

Hujus tempore floruit Albertus, de ordine Praedicatorum, qui multa scripsit praeclare de theologia, qui magistrum Sygerum in scriptis suis multum redarguit. Qui Sygerus, natione Brabantinus, eo quod quasdam opiniones contra fidem tenuerat, Parisius subsistere non valens, Romanam curiam adiit, ibique post parvum tempus a clerico suo quasi dementi perfossus periit.

Ce passage, auquel sa provenance brabançonne donne, en ce qui concerne Siger, une grande autorité[2], éclaire d'une façon toute nouvelle la dernière partie de la biographie du célèbre maître ès arts. Il confirme d'abord que, comme on l'avait raisonnablement supposé, Siger dut quitter Paris à cause de ses opinions suspectes d'hérésie (il s'agit des propositions condamnées en 1277); il nous dit, comme Durante, qu'il se rendit à la cour de Rome (sans doute, comme l'a conjecturé le P. Mandonnet, pour y appeler de la sentence de l'inquisiteur Simon du Val); enfin il nous apprend que « là », c'est-à-dire à Orvieto d'après le témoignage de Durante, il fut, peu après son arrivée, *perfossus*, percé (à coups d'épée), par un sien clerc *quasi dementi*. Ainsi se justifient à la fois le *a ghiado* de Durante et le *miserabiliter* de Jean Peckham[3].

---

1. *Hujus* se rapporte en effet à Rodolphe, et non, comme le dit M. Paget Toynbee, à Nicolas IV (1288-1292). Albert le Grand, mort en 1280, ne peut être dit avoir flori sous Nicolas IV, et Siger était mort bien avant le pontificat de ce pape.

2. Elle est moins grande, naturellement, pour Albert le Grand, dont il est dit que « dans beaucoup de ses écrits il a combattu Siger ». On n'a du moins signalé jusqu'à présent aucun écrit d'Albert contre Siger, bien que Siger cite, avec respect d'ailleurs, Albert à côté de Thomas comme un adversaire de ses doctrines. Le chroniqueur a peut-être confondu Albert avec son illustre disciple Thomas d'Aquin.

3. On peut croire que Siger, atteint d'une blessure mortelle, n'y succomba cependant qu'après de longues souffrances. Mais si cela peut faire comprendre les expressions du *Fiore*, cela ne suffit pas à rendre compte de celles de la *Divine Comédie*.

Quant aux mots de Durante, *a gran dolore*, et à ceux de Dante, *ché'n pensieri Gravi, a morir gli parve esser tardo*, ils ne sont pas encore bien clairs pour nous [1]. Il résulte d'ailleurs du fait que Faux-Semblant, chez Durante, attribue à ses menées la mort de Siger que la rumeur publique, ou au moins la malignité, vit dans le meurtre du maître parisien un coup de ses anciens ennemis, qui poursuivaient en lui le libre penseur et le hardi parleur [2]. La mort de Siger eut pour théâtre Orvieto, peu éloigné de Florence, et Dante, qui avait alors douze ou treize ans dut recueillir, tout comme Durante, les bruits auxquels elle donna lieu dans la ville [3].

Reste à expliquer comment Dante a pu donner plus tard à Siger, convaincu d'averroïsme et suspect d'hérésie, une place aussi éminente au paradis, et faire prononcer son éloge par saint Thomas, qui l'avait combattu de son vivant. Là-dessus le P. Mandonnet a proposé des hypothèses ingénieuses et vraisemblables. Il reste toujours néanmoins quelque obscurité; mais tel est le privilège du génie que, malgré tout ce qui l'obscurcit encore, on verra toujours resplendir, au moins au ciel de la poésie, *la luce eterna di Sigieri*.

G. P.

QUELQUES VERS DU CARDINAL PIERRE D'AILLI

Pierre d'Ailli a-t-il écrit d'autres vers que les *Contredits de Franc-Gontier*? Il ne semble pas téméraire de répondre affirmativement. Ce personnage ne s'est probablement pas borné à polir

---

1. Il est à noter que M. C. Cipolla, qui a d'ailleurs bien à tort voulu séparer le Sighier de Duranti, du Sigieri de Dante, avait conjecturé que le passage de Durante se rapportait à un meurtre et non à une exécution.

2. Qui Jean de Meun et Durante ont-ils voulu surtout désigner par Faux-Semblant? Ils ne l'ont pas dit expressément, mais il est clair que leur satire porte surtout sur les ordres mendiants, et plus particulièrement sur les Dominicains. Le P. Mandonnet le conteste en vain (je reconnais d'ailleurs la justesse de ses critiques sur certaines conjectures un peu hasardées que j'ai emises à ce sujet).

3. Le mot du chroniqueur, *quasi dementi*, donne à réfléchir. Si entre *clerico* et *se* on intercalait sous, on pourrait imaginer que ce fut Boece de Danemark qui, dans un accès de desespoir ou de folie, tua son compagnon. A la suite de ce crime, il aurait été exécuté, ce qui expliquerait pour l'un et l'autre le passage de Peckham.

les trente-deux vers inséparables du petit poème de Philippe de Vitri ; il a dû composer quelque autre Dit moral. Mais où sont les vers inédits du fameux cardinal ? On les a vainement cherchés.

La question a préoccupé tous les biographes de Pierre d'Ailli. La Croix du Maine se borne à nous apprendre que Pierre d'Ailli « a écrit plusieurs vers françois, en rithme usitée de son temps, lesquels ont été mis en vers latins par Nicolas de Clémangis [1] ». Les vers français dont parle La Croix du Maine ne sont autres que les *Contredits de Franc-Gontier*. Mais La Monnoye a compris cette phrase autrement, et, dans une note assez singulière, il prétend remettre les choses au point : « Remarquez une erreur touchant ce qu'il dit que ce cardinal a composé plusieurs vers françois, de quoi l'on peut fort bien douter ; il seroit toujours faux que Clémangis les eût tous traduits en vers latins, puisque les *Contredits de Franc-Gontier*, qui sont les seuls qu'il a traduits, n'excèdent pas le nombre de 32 vers. » Arthur Dinaux, dans sa *Notice historique et littéraire sur le cardinal Pierre d'Ailly*, avoue que les 32 vers des *Contredits* sont les seuls qu'il ait pu découvrir. Mais il ajoute : « On assure toutefois que le cardinal en a composé d'autres, qui sont tombés dans l'oubli [2]. » Qui *on* ? La Croix du Maine, vraisemblablement, qui ne l'avait pas assuré du tout. « Pierre d'Ailly, continue Dinaux, composa sans doute d'autres vers français, si l'on en croit La Croix du Maine, lorsqu'il avance qu'il avait « veu quelques-uns de ses vers imprimés « il y avoit plus de cent ans ». Bayle en a parlé d'une manière désobligeante en disant qu'il se mêla de rimailler en langue vulgaire, mais P. Marchand en fait l'éloge et remarque « que « l'ordre, l'arrangement, la clarté, la diction, et surtout la « mesure de ces pièces de vers, sont si nettes, si exactes et si « approchantes de notre poésie moderne, quoique écrites dans « des temps si reculés, que si Despréaux les avait connus, il est « à croire qu'il leur (à d'Ailli et Vitri) aurait accordé, préférablement à Villon, la gloire

« d'avoir sçu les premiers
« Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers [3] ».

1. *Bibl. franç.*, II, 245.
2. Dinaux, *Notice*, p. 91.
3. *Ouv. cit.*, p. 93.

Aux folios 58 et 58 v° du ms. 25434 du fonds français dé la Bibliothèque nationale se trouvent deux petites pièces qui sont attribuées à *M. P. de Alliaco*. La première se retrouve, anonyme, dans quelques manuscrits, sous les titres de *Les imperfections du corps humain*, *Les enfermetez du corps*, *Les .XII. imperfeccions de l'homme*, *L'estat present de l'homme*, par exemple dans les mss. Brit. Mus. Add. 17446, fol. 11, et Lansd. 380, fol. 142 v°. Elle est imprimée, en un texte tout à fait incorrect, très différent de celui que je publie ci-dessous, dans le recueil intitulé : *Le Debat de l'hiver et de l'esté, avecques l'estat present de l'homme et plusieurs autres joyeusetés* [1].

Les enfermetez du corps.

Plus est le corps aise et pis vault,
Plus est oyseux et plus tost fault,
Plus est servi et plus se plaint,
Plus est nourry et plus se faint,
Plus est paré, plus se demaine,
Plus est aimé, plus fait de peine,
Plus est creü, plus souvent ment,
Plus est repeu, moins est content,
Plus a mespris et plus murmure,
Plus a hault pris, moins de Dieu cure,
Plus a de biens, plus en desire,
Plus avant vient et plus empire,
Plus est repris, moins a timeur,
Plus est requis, plus tient rigueur.

La seconde pièce semble avoir été beaucoup moins répandue ; du moins, je ne l'ai retrouvée nulle part ailleurs.

Souffrir nous fault, car c'est raison :
Souffrir dure en toute saison,
Souffrir doit bien cil qui est saige,
Souffrir a partout avantage,
Souffrir nous vient de courtoisie,
Souffrir hait toute vilenie,
Souffrir naquist de pacience,
Souffrir nous donne obedience,
Souffrir descend d'humilité,
Souffrir engendre cherité,

1. Montaiglon, *Recueil*, VI, 196.

Souffrir n'engendre nul dangier,
Souffrir donne a tous a mengier,
Souffrir fait le povre homme riche,
Souffrir donne robe et pellise,
Souffrir est la voie des cieulx,
Souffrir fait homme venir vieulx,
Souffrir nous convient en souffrant.
Souffrir nous soit donc[ques] plaisant:
Souffrir a partout des amys,
Souffrir est ung droit paradis,
Souffrir devons jusqu'a la mort,
Souffrir soit tout nostre confort;
Souffrir doit homs ce qu'on luy dist
Quant Dieu souffrit ce qu'on luy fist.

M. P. DE ALLIACO.

J'ajouterai, puisque j'en ai l'occasion, que l'édition de 1490, in-4° gothique, des *Dits et Contredits de Franc-Gontier* que j'ai mentionnée dans l'article sur le *Chapel des Fleurs de lis* (*Romania*, XXVII, 62) se trouve en deux exemplaires à la Bibliothèque nationale, sous les cotes Inv. Rés. Ye 1091 et Yc 930, n° 2 [1]. Je dois ce renseignement à la grande obligeance de M. Couraye du Parc, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Arthur PIAGET.

ABRI, AILLEURS

Abri et ses congénères sont-ils explicables par apricare (*Romania*, XXVIII, 433)? J'incline à le croire. Je n'entends traiter qu'une question de possibilité.

Sur tout le sol gaulois, apricare a dû devenir d'abord *abrigar*, qui subsiste dans le midi; de même aprilem > *abril*. Dans le nord, ensuite, il aurait été possible qu'on eût **avrier*, comme *avril*, mais cela a pu n'être pas nécessaire. Si, à l'époque où le nord prononçait *abrigar*, on y employait encore des composés comme ab-rumpo, ab-ripio (et ob-ruo, sub-rideo), avec un *b* prononcé en fin de syllabe, l'instinct étymologique a pu amener à couper **ab-rigar* autrement qu'*a-bril*,

1. *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale*. Paris, 1897, p. 405.

ce qui suffisait pour conduire, plus tard, à des formes *abrier* par *b*, *avril* par *v* [1]. *Abrier* serait donc né d'une « recomposition » illégitime, comme *ennemi* est né d'une recomposition qui tombait juste. C'est le cas de rappeler aussi la recomposition *Conflans*, *Confolens* : la prononciation latine authentique était Cofluentes ; l'*n* du préfixe étant muette depuis des siècles, sur terre non romane, ce Cofl- a abouti à *Koblenz* ; sur terre romane, l'étymologie est restée transparente et le préfixe a été remis à neuf.

Abrier une fois existant, une nouvelle erreur de l'instinct étymologique a pu lui créer le pendant *desbrier*, mot d'ailleurs bien rare. Ainsi, en latin, ind-agare a conduit à per-dagare, et, bien plus anciennement, tout au rebours, in-duere avait conduit à ex-uere. Les lois phonétiques, absolues ou non (cette question a-t-elle un sens bien net ?), ne sont pas tout dans le langage. Et voici, sur le domaine roman de la Gaule du nord, un exemple assez curieux de complication par la psychologie.

Ailleurs, d'aliōrsum, rime avec *meilleurs*, de meliōres : il faut nécessairement que la conscience linguistique des Français ait décomposé cet adverbe en deux éléments, un radical finissant à l'*r*, une flexion consistant en l'*s*. De même doit s'expliquer le guernesiais *viers*, c'est-à-dire uersum, rimant avec feros. La pure phonétique est ici en déroute.

Dans le cas d'*abrier*, que je suppose précédé d'un **ab-rigar* (avec disjonction des consonnes), la prononciation a commencé par réaliser simplement la conception étymologique de l'esprit. Le cas d'*ailleurs* et de *viers* est plus singulier : ici, l'esprit a cru entendre dans les consonnes une nuance imaginaire, et il en est résulté dans les voyelles un changement effectif. Les lois phonétiques ont eu un excès de zèle.

Louis HAVET.

---

1. C'est à la différence des groupes *b-r* (disjoint) et *br* (conjoint), plutôt qu'à la différence primitive entre *i* long (accentuable) et *i* bref (toujours atone), que j'attribuerais l'écart considérable qui sépare **abrigar abrier* de **fabricar forgier*. — La coexistence de *br* avec *b-r* est chose très naturelle. La prosodie de Plaute et de Térence comporte toujours *br* dans *labra*, toujours *b-r* dans *abripe*.

COMPTES RENDUS

Beitræge zur romanischen Philologie. Festgabe für Gustav Gröber. Halle, Niemeyer, 1899, in-8, VI-541 p.

Nous avons annoncé plus haut (p. 477) ce beau volume et dit à quelle occasion il a été offert à M. Gröber par quatorze de ses anciens élèves. Les mémoires qu'ils ont composés à cette occasion sont, comme on le voit tout de suite en comparant le nombre des collaborateurs à celui des pages, plus étendus que ne le sont d'ordinaire ces sortes de contributions. Tous sont intéressants; quelques-uns ont une véritable importance. Nous allons les passer en revue, en nous bornant à donner le titre de ceux qui ne se rapportent pas à la philologie médiévale.

P. 1. Ed. Koschwitz, *Ueber einen Volksdichter und die Mundart von Amiens.* Quelques chansons, données dans la graphie du recueil imprimé et dans une graphie phonétique, d'un poète populaire amiénois, Jean Dupuis (1820-1895), que M. K. a entendues et transcrites en 1891, précédées de conseils pratiques aux investigateurs de dialectes et suivies d'un petit tableau des formes du parler actuel d'Amiens.

P. 39. H. Waitz, *Der kritische Text der Gedichte von Gillebert de Berneville mit Angabe sämtlicher Lesarten nach den Pariser Handschriften.* Toutes ces pièces, sauf un jeu parti (n° XXX), avaient déjà été imprimées par Scheler (et quelques-unes par d'autres; le n° XXV avait été publié par P. Meyer, *Recueil*, n° 49, d'après les deux mss., ce qui a échappé à M. W.); mais le texte donné ici est généralement supérieur (je ne vois guère à y critiquer que certaines coupes de mots, notamment *mi* très souvent pour *m'i*) et accompagné d'un *apparatus* de variantes. La conjecture *entroublee* pour *entroubliee* (N *oubliee*) au v. II, 6 de la pièce VI est ingénieuse, mais peu acceptable; il est plus probable qu'il faut garder *entroubliee* et supprimer *Que* au début du vers. Les quelques remarques jointes par M. W. à son texte prouvent qu'il s'est attaché à le comprendre dans le détail.

P. 119. M. Kaluza, *Ueber den Anteil des Raoul de Houdenc an der Verfasserschaft der Vengeance Raguidel.* L'auteur de cette remarquable dissertation, reprenant, avec des amendements, la thèse de MM. Zenker et Freymond, soutient que la *Vengeance Raguidel* n'est entièrement du Raoul qui se nomme aux v. 3352 et 6170 qu'à partir du v. 2700 environ, et que la première partie, sauf quelques morceaux notamment au début, est le remaniement d'un

poème plus ancien; il ne croit pas douteux, en outre, — en cela d'accord avec P. Meyer (*Rom.*, XXI, 414), — que ce Raoul soit Raoul de Houdenc. J'ai jadis adopté l'opinion de MM. Zingerle et Börner, qui regardaient le poème, — sans en distinguer les parties, — comme l'œuvre d'un Raoul inconnu, différent de l'auteur de *Méraugis*. Je continue à trouver — et M. Förster (voy. Kaluza, p. 145) est du même sentiment — qu'il y a entre ces deux poèmes, tous deux appartenant au cycle de la Table Ronde, des différences d'esprit et de ton telles qu'on en remarque bien rarement entre les œuvres d'un même auteur (et cette impression, je l'ai eue bien réellement après les avoir lus tous deux « de suite, d'un bout à l'autre »); mais je reconnais la force des arguments beaucoup plus objectifs présentés par P. Meyer et M. Kaluza, et je suis assez disposé aujourd'hui à me ranger à l'opinion de ce dernier. Je dois dire que la dissertation de M. Zenker m'avait échappé, et que je n'avais pas non plus fait état — ce que je regrette — des observations de M. Freymond sur la rime dans la *Vengeance Raguidel*. Au reste, nous attendons de M. Friedwagner, dans l'édition de ce poème qu'il va bientôt nous donner, la solution définitive du problème; le travail de M. Kaluza l'aura en tout cas notablement préparée.

P. 149. D. Behrens, *Zur Wortgeschichte des Französischen*. Il s'agit surtout, dans ces excellentes notes, de mots appartenant au français du nord-est et provenant du bas-allemand ou du néerlandais. *Berme*, « cuve où fermente le froment pour la préparation de l'amidon, » serait le m. angl. *berme* (angl. *barm*), m. bas all. *berm*, etc., « lie ». Pour que ce rapprochement parût assuré, il faudrait que le passage du sens se fût fait dans la langue originaire ou que *berme* eût en français le sens de « lie ». Il ne me paraît pas impossible que *berme* soit le même mot que l'autre *berme*, « rebord d'un fossé ». — Lorr. *barge*, « hache ». Déjà rapproché de l'all. *barte*; pour expliquer la finale on peut supposer un diminutif *bartchen*. — Norm. *cãonchière* ou *canchière*, « partie labourée aux deux bouts d'un champ perpendiculairement au labour du reste du champ ». C'est proprement la partie où la charrue tourne et sur laquelle le laboureur revient après avoir labouré le champ; aussi s'appelle-t-elle autrement *tornière* et dans les parlers allemands *Wendakker*. M. B. y reconnaît un dérivé de *changier*, donc en fr. *changière*; mais le phonème *è* ne peut répondre au -bj- de cambiare (*granche*, qui d'ailleurs est français et non normand bien qu'usité dans le Bessin, répond à granica et non à granea). Ce mot a sans doute une tout autre origine, sur laquelle la *Romania* reviendra prochainement. — *Se doguer*, « se frapper à coup de tête », mot proprement picard-wallon, répond au néerl. *dokken*, etc., « frapper, cogner ». Cela paraît fort plausible; le changement de *k* en *g* reste à expliquer. — A. fr. *doke*, « morceaux de drap », = m. néerl. *doke*, pl. de *doec* = all. *Tuch* (à propos de ce mot, M. B., dans une note fort intéressante, corrige plusieurs erreurs de Godefroy relatives à des mots flamands passés dans le français du nord). — A. fr. *esclaidage* et mots apparentés, mal interprétés jusqu'ici, sont parfaitement expliqués comme provenant d'un

subst. *escleide*, « traîneau », qui est le néerl. *slede* et l'allem. *Schlitte*. — *Flet*, « poisson du genre plie », d'origine probablement néerlandaise (et non anglaise), ainsi que les noms (anciens ou modernes) de poissons *helbot* et *scolkin* et le mot *raff*, « nageoires du flet ». — Anc. wall. *hamelète*, « petit bout de toit en triangle que l'on construit au sommet d'un pignon », *labaie*, « gourgandine », d'origine néerlandaise. — Fr. or. *loure*, « chambre où se réunissent les fileuses » : dans ce mot, qu'on a voulu tirer de lucubra (cf. *Rom.*, XXIII, 614), M. B., d'accord avec Contejean, reconnaît simplement le mot *ovre* = opera, avec l'article agglutiné. Cela paraît probable, mais il reste quelques difficultés. — A. fr. *lurelle*, « lange », non de *liure* (cf. *Rom.*, XXIII, 614), mais de l'a. haut-all. ludara, m. néerl. *ludere*, fr. a. *lûre*, m. s. — *Lusin*, « ligne d'amarrage », du bas-all. et néerl. *husing*, m. s., avec agglutination de l'article. — *Nevre*, « bâtiment servant à la pêche du hareng », bas-all. et néerl. *ever*, « sorte de bateau », avec *n* prosthétique (*une ènvre*, *son ènvre*); l'auteur rapproche l'anc. fr. *niespe* pour *iespe* du flam. et all. *espe*. — *Pacant* (ou *pacan*), « rustre »; très ingénieusement rapproché de l'all. *Packan* (de *pack an*), « homme agressif, brutal ». — Lorr. *pydâ*, « courroie de fléau » = *pendant* plutôt que *prendant* (Horning); toutefois le sens ne convient guère : la courroie qui réunit les deux parties du fléau ne « pend » pas; c'est tout au plus le bras du fléau qui mériterait ce nom. — Wall. *rêpe*, « ligne de fond », du flam, *reep*, m. s. — Lorr. *resse*, « chargement d'ardoises », du bas-all. *reiss*, m. s. — Malmédy *strompe*, « aiguillon », *stomb*, m. s., tous deux du bas-allemand. — A. fr. *tierre*, « corde ou chaîne fixée par un anneau à un pieu pour attacher les chevaux ou les vaches » (et non ce pieu lui-même, comme le disent Godefroy et Decorde); d'un mot de même sens qui se retrouve en bas-all. (*tudder*), en norvégien (*tjoder*), etc. — *Varlope*, sans doute de deux mots néerlandais contaminés. — *Wague*, fém., « mesure pour le charbon de terre », = all. *Wage*, « balance ». — Pic. wall. *wèpe*, « gaillard, crâne »; probablement du néerl. *wepel*, dont le sens est très voisin; quant au wall. *wespiant*, « frétillant, sémillant », il doit venir du néerl. *wispelen*, *wispelen*, « s'agiter, frétiller ».

P. 171. R. Zenker, *Die historischen Grundlagen der zweiten Branche der « Couronnement de Louis »*. L'auteur de cette dissertation très nourrie de faits s'efforce de prouver, — en reprenant une opinion émise par P. Paris, et contrairement à la théorie reçue depuis Jonckbloet, que la branche II du *Coronement* a pour base historique essentielle non l'expédition de l'empereur Louis II en Italie (866 et années suivantes), mais les exploits de Guillaume *Fierebrace*, l'un des fils de Tancré de Hauteville (à partir de 1038): l'expédition de Louis II a pu donner lieu à des chansons, mais il n'en a pénétré dans la nôtre que le nom de Guaifier, le prince de Salerne, devenu Guaifier de Spolète (*Espolice*). La *Romania* reviendra sur cette question à propos d'un intéressant travail que vient de publier M. Lauer sur la base historique du *Fierabras*. Je me borne à dire ici que je regarde cette chanson — certainement indépendante, à l'origine, du *Coronement* et consacrée à un

Guillaume *Fierebrace* qui n'a été que plus tard identifié au Guillaume de ce poème — comme n'étant inspiré ni par l'expédition de Louis II ni par le souvenir de Guillaume de Hauteville (l'identité des surnoms ne prouve rien, vu surtout la fréquence extraordinaire du nom de Guillaume). Il s'y agit en réalité d'une attaque de Rome par une flotte sarrasine qui a déjà fait ailleurs des ravages et des captures : les envahisseurs sont défaits et mis en fuite grâce à la victoire, dans un combat singulier, d'un chevalier français, appelé Guillaume et surnommé *Fierebrace*, sur le champion sarrazin ; ce Guillaume est récompensé en épousant la fille du roi (ou duc) Guaifier de Spolète, qui avait été pris dans la ville de *Chape* (Capoue) et qui est délivré par le héros français. Cela n'a aucun rapport avec les combats du Normand Guillaume en Pouille et en Sicile contre les Grecs et les Arabes. Si les Normands avaient été capables de transformer épiquement le souvenir de leurs merveilleuses prouesses dans l'Italie du sud, ils auraient certainement gardé quelque chose de la réalité des faits, de la géographie et surtout de leur propre rôle. M. Zenker admet l'opinion de M. Cloetta sur l'identité de ce même Guillaume de Hauteville avec le Guillaume de *Sinagon* ; il regarde comme peu fondée l'objection que j'ai opposée à cette identification et qui repose sur l'idée qu'au XIe siècle l'époque était passée où les événements se transformaient en épopée. Il s'appuie, pour combattre cette idée, sur le fait que c'est au XIe siècle que *Roland* et *Gormond et Isembart* ont reçu leur forme définitive et qu'on y a introduit des personnages aussi récents que Richard de Normandie († 996) et Eudes II de Champagne († 1037). Mais c'est précisément parce que les chansons de geste étaient alors arrivées à leur forme parfaite que leur forme rudimentaire et primitive ne pouvait plus se produire ; il est impossible de citer un seul événement du XIe siècle qui soit devenu le point de départ d'une chanson de geste, comme c'est le cas pour la guerre où Raoul de Cambrai trouva la mort en 942 et pour d'autres faits dont les plus récents sont de la fin du Xe siècle. L'introduction, dans les remaniements de chansons plus anciennes, de personnages presque contemporains est tout épisodique et due à un désir de flatterie. M. Z. ajoute : « Mais pourquoi discuter tout au long une question qui en fait est décidée par l'existence même de notre branche ? Je soutiens que notre branche atteste d'une façon certaine que, au moins chez les Normands, au XIe siècle encore des chants épiques pouvaient se former sur un fondement historique. » C'est, visiblement, un cercle vicieux. Et comme les Normands semblent n'avoir pris aucune part à l'activité épique de la France au Xe siècle, ce n'est pas chez eux qu'on est tenté de croire qu'elle survivait au XIe. — Je ne relèverai plus qu'un ou deux détails. M. Z. cherche à prouver que Guillaume, dans le texte original du *Coronement*, part pour Rome avec *quarante* chevaliers (leçon de la famille A) et non *soixante* (leçon de B), ce qui lui fournit un rapprochement séduisant avec les *quarante* pèlerins normands débarqués à Salerne en 1016 (plus de vingt ans d'ailleurs avant l'arrivée de Guillaume de Hauteville). Il a bien remarqué que M. Langlois a oublié de donner, comme

il l'avait annoncé, le texte de C correspondant à ce passage, mais il n'a pas su que je l'avais imprimé depuis (*Bull. de la Soc. des anc. t.*, 1896, p. 51 ss.) : dans cette version, très différente de celle de *x* (AB), Guillaume est accompagné de *cinquante bachelers*, ce qui fait un troisième chiffre. Mais si M. Z. s'était reporté au v. 385 de l'édition Langlois, il aurait vu que *x* et C sont d'accord pour donner *soixante* chevaliers à Guillaume, ce qui montre bien que c'est la bonne leçon au premier passage. — Je ne puis attacher aucune importance au mot *Rossie* du v. 290, et y voir un souvenir des Russes (c'est-à-dire des Varègues scandinaves) mentionnés par les historiens comme faisant partie des troupes grecques : le mot *Rossie* pour désigner un vague pays oriental (et païen) fait partie du « matériel roulant » de l'épopée, et ne saurait avoir dans une chanson plus d'importance que dans une autre. — Il en est de même du nom *Golafre* ou *Galafre*, qui peut bien à l'origine avoir été le nom défiguré d'un émir musulman, mais qui avait passé dans l'onomastique courante des chefs sarrasins. — Je ne cite que pour mémoire un argument que Dozy avait fait valoir pour l'origine normande de notre branche, et que M. Z. ne retient pas, l'invocation de *saint Loth* ; je remarque seulement en passant qu'il s'agit ici, comme le montre la dentale conservée, non du saint Lô normand, mais de Loth le patriarche. — Bien que je n'admette pas la thèse fondamentale de M. Z., je rends hommage aux qualités de son mémoire, qui contient plus d'une observation excellente, notamment historique, et qui apprendra aux philologues à regarder de plus près et à éprouver avec plus de critique les textes historiques sur lesquels ils se fondent pour leurs rapprochements avec l'épopée ; cela est surtout vrai pour ce qui touche les sources de l'histoire de l'expédition italienne de Louis II.

P. 233. C. This, *Zur Lehre der Tempora und Modi im Französischen*. Intéressant essai de soumettre les temps et les modes du verbe français à une classification nouvelle (d'après la méthode indiquée par M. Gröber). Les vues de l'auteur me paraissent judicieuses ; mais elles appartiennent à la grammaire générale et philosophique et non à la grammaire historique, et je me borne à les signaler.

P. 252. Ph. Aug. Becker, *Der Siège de Barbastre*. Simple analyse de cette chanson inédite d'après les deux mss. de Paris.

P. 267. H. Schneegans, *Groteske Satire bei Molière? Ein Beitrag zur Komik Molière's*.

P. 311. E. Freymond, *Artus' Kampf mit dem Katzenungetüm. Eine Episode der Vulgata des* Livre d'Artus ; *Die Sage und ihre Lokalisierung in Savoyen*. Ce mémoire est le plus long et le plus important du recueil. L'auteur y a dépensé beaucoup de travail, et d'un travail qui n'a pas été perdu, car il a éclairé un point des plus curieux de la légende arthurienne. Dans la seconde partie de son mémoire, — par laquelle je commence pour plus de commodité, — M. Freymond réunit tous les témoignages des XIIe et XIIIe siècles[1] sur l'histoire

1. Il faut y ajouter bien probablement ce passage de Guilem de Cervera (*Rom.*, XV, 32,

du combat d'Arthur avec un chat monstrueux, qu'André de Coutances appelle *Chapalu*, et qui n'est autre que le *Cath Paluc* de divers textes gallois [1]. Il resterait à chercher d'où ce chat mythique provient à la tradition galloise, et ce que signifie proprement son surnom de *Paluc*, qui me paraît fort mal expliqué par la circonstance qu'il aurait été « élevé par les enfants de Paluc » dans l'île d'Anglesey. M. Fr. montre au moins très bien que ce devait être à l'origine un monstre marin. Sur son combat avec Arthur, il y avait au XIIIe siècle plusieurs versions : ou Arthur avait tué le terrible chat, ou le chat avait tué Arthur, ou il l'avait emporté et on n'avait jamais su ce que le roi était devenu. Quand on voulait faire enrager les Anglo-Normands (qui s'étaient annexé la gloire d'Arthur), on leur rappelait qu'Arthur avait été vaincu par un chat, le combat contre un tel animal ayant, aux yeux des Français du XIIIe siècle, quelque chose de ridicule (tandis que le Cath Paluc, conçu comme un monstre redoutable, remonte probablement à une époque antérieure à la domestication du chat en Occident et peut fournir un argument à ceux qui croient que le nom même du chat est d'origine celtique). On raillait de même les Bretons, et c'est là ce qu'il faut entendre par le passage de *Galeran de Bretagne* cité p. 335 : Guynant ne veut pas dire que le combat d'Arthur avec le chat est une imagination (*ein Hirngespinnst* des Bretons), il veut insulter le Breton Galeran en lui rappelant la prétendue défaite d'Arthur par un chat, — comme l'avait fait pour les Anglo-Bretons l'auteur de la satire française réfutée par André de Coutances. Les Anglais et les Bretons eux-mêmes, en effet, étaient devenus honteux de cette histoire, et déclaraient que c'était une *contrueve* des Français. M. Fr. suit l'histoire de Chapalu dans l'épopée française, où il a pénétré tardivement et toujours en compagnie d'Arthur, et présente sur la *Bataille Loquifer*, *Oger le Danois*, etc., plusieurs remarques fort intéressantes. En somme, nous retrouvons ici un trait, sans doute fort ancien, de mythologie celtique, que Gaufrei de Monmouth n'a pas accueilli, qui a dû être l'objet de récits français d'une période antérieure à celle des romans « bretons » parvenus jusqu'à nous, et qui a laissé des traces dans différents textes poétiques des XIIe et XIIIe siècles. — La première partie du mémoire de M. Fr. est occupée par l'édition du passage du « Livre d'Arthur » (ou deuxième partie du *Merlin*) qui raconte le combat d'Arthur contre le chat, dont il est victorieux, et en met la scène sur un mont voisin du *lac de Losane* et qui depuis lors s'appelle *le Mont du Chat*. Même dans son texte le plus ample, — qui me paraît aussi le plus authentique, — ce récit fait l'effet d'un abrégé assez sec : il provient sans doute d'un poème plus ancien, mais

---

n° 71) : *Dona al creador So que l'auras promes* : *Membret del pescador E del guat, cossil pres*; et peut-être aussi cet autre (*ib.*, 107, n° 1159) : *Non voles far esquern Si Deus te fay honor; Membret del guat d'infern, Que fets al fort senyor.*

1. M. J. Loth a bien voulu me communiquer sur la partie celtique du sujet une note qui contient d'intéressantes additions et rectifications. On la trouvera à la suite de cet article.

il n'est pas sûr que dans ce poème l'aventure fût déjà localisée. — C'est de cette singulière localisation que M. Fr. s'occupe dans sa troisième partie. Il montre que l'auteur du *Livre d'Arthur* a substitué par erreur le lac de Lausanne (ou de Genève) au lac du Bourget : c'est en effet le long de ce dernier que s'élève à l'ouest le Mont du Chat, appelé anciennement *Mons Munitus* ou *Mons Munis*, mais à partir de 1232 *Mons Cati*, et dans des textes écrits en français au XIVe siècle *Mont du Chat Artus*. La légende paraît être encore, bien que sans le nom d'Arthur, vivante dans le pays. Au XVIe siècle nous la trouvons, assez fâcheusement transformée, sous la plume d'un érudit savoyard, nommé Reinerius, qui attribue la défaite du chat non plus à Arthur, mais à deux de ses chevaliers, qu'il appelle *Berius* et *Melianus* pour leur faire fonder Chambéry et Montmélian [1]. M. Fr. pense avec raison que ce n'est pas dans le *Livre d'Arthur*, composé vers 1230, qu'a été opérée la localisation, qui paraît accomplie dès 1232 ; elle a dû se faire au XIIe siècle, et je l'attribuerais volontiers avec lui aux pèlerins français qui passaient en grand nombre par le Mont du Chat pour se rendre à Rome. Elle est rattachée, dans le *Livre d'Arthur*, au récit de Gaufrei de Monmouth qui nous montre Arthur, après avoir vaincu les Romains entre Autun et Langres, occupé à conquérir *civitates Allobrogum*. Maintenant pourquoi s'est-elle faite ? La montagne portait-elle, à côté de son nom de *Mons Munis*, un nom ressemblant à *Mont du Chat* ? On a dit qu'elle s'appelait *Mons Thuates*, d'où on aurait pu tirer quelque nom vulgaire assez approchant pour suggérer la dénomination actuelle ; mais il ne semble pas qu'on en apporte de preuves. On prétend aujourd'hui dans le pays voir sur un rocher l'empreinte du corps décapité d'un chat : peut-on croire que cette empreinte, sous laquelle passe la route, était plus nettement marquée il y a sept siècles et que les voyageurs en ont tiré le nom qu'ils ont donné au mont, puis l'attribution à ce mont du conte répandu du combat d'Arthur avec le chat ? N'oublions pas ce que nous ont appris les beaux travaux de M. Rajna sur la diffusion des noms « arthuriens » en Italie dès le commencement du XIIe siècle et sur le rôle important qu'ont joué dans la diffusion des matières de France et de Bretagne en Italie les pèlerins [2] et les chemins qu'ils suivaient. Je crois plus, pour expliquer la singulière localisation, dès le XIIe siècle sans doute, d'une légende arthurienne dans les montagnes de la

1. Ces noms me paraissent tout simplement forgés pour servir de base à la légende étymologique. En tout cas ce prétendu Berius n'a rien à faire (comme le supposait Menabrea) avec le Berinus héros d'un roman en prose du XIVe siècle que je compte publier un jour d'après les mss. de Paris et de Vienne (je possède une copie de ce dernier).

2. M. Zenker (p. 184 de ce volume) a cru devoir s'élever contre le rôle qu'on attribue aux pèlerins dans la diffusion des légendes épiques, et M. Fr. (p. 391), tout en étant porté à admettre leur rôle dans le cas présent, s'associe à cette protestation. Je n'en vois pas bien l'opportunité : les pèlerins, qui étaient très souvent des « professionnels », étaient les propagateurs naturels de toute sorte de récits, et dans plus d'une chanson de geste il est fait un appel formel à leur témoignage.

Savoie, à une influence de ce genre qu'aux relations entre la famille des comtes de Savoie et l'Angleterre ou la Flandre que M. Fr. a recherchées. En tout cas il reste sur ce point une certaine obscurité, qu'il n'est guère probable qu'on puisse dissiper. M. Freymond a apporté à son travail, poursuivi pendant plusieurs années, une ardeur et une conscience égales ; quoiqu'il prétende être soulagé à la pensée d'avoir terminé son long « combat avec le chat », et qu'il exprime l'espoir d'avoir dit adieu pour toujours à la bête fantastique, il est à désirer qu'il ne perde pas de vue ce point curieux d'histoire légendaire, et qu'il complète à l'occasion des recherches dont tous ceux qui travaillent dans le même champ d'études lui sont déjà fort reconnaissants.

P. 397. F. Ed. Schneegans, *Zur Chanson de geste « Aiol et Mirabel »*. Dans cette étude toute littéraire, l'auteur montre que la chanson d'*Aioul* tient le milieu entre les anciennes chansons de geste, dont elle conserve la forme et certains caractères, et les romans au sens moderne, dont elle annonce l'avènement. Il insiste avec raison sur les traits d'observation vraie et souvent réaliste qui font l'originalité de ce poème, si intéressant malgré l'état déplorable où l'ont mis les remaniements qu'il a subis.

P. 414. K. Vossler, *Benvenuto Cellini's Stil in seiner Vita. Versuch einer psychologischen Stilbetrachtung* [1].

P. 452. G. Thurau, *Geheimwissenschaftliche Probleme und Motive in der modernen französischen Erzählungslitteratur*.

P. 484. H. R. Lang, *The Descort in Old Portuguese and Spanish Poetry*. [L'auteur trouve trois *descorts* incontestables, pour le fond et la forme, dans l'ancienne poésie lyrique portugaise, le premier d'un Nuneannes Cerzeo, le second d'Alphonse X de Castille, le troisième d'un Lope Diaz, qui pourrait être le seigneur de Biscaye de ce nom, appelé *Cabèza brava* et mort en 1236. M. Lang définit le *descort* ou *discordo* portugais « a love-poem singing of unrequited affection, and giving formal expression to this discord of sentiment by the more or less unequal structure of its component parts. » Dans la poésie castillane le *descort* perd de plus en plus son caractère propre : le mot se trouve encore, mais s'applique indifféremment à divers genres lyriques ; seuls quelques vieux poètes du XIVe siècle, — tels que Diego de Valencia, — qui n'ont pas perdu le contact avec les troubadours galiciens-portugais, nous présentent encore les spécimens du genre, plus ou moins altéré. — A. M.-F.]

P. 507. L. Zéliqzon, *Mundartliches aus Malmedy (Preussische Wallonei)*. Un récit en prose et quelques chansons, formulettes, etc.

Le volume se termine par un index.

G. P.

---

1. En épigraphe : *Le style c'est l'homme*. Il y a longtemps qu'on a établi que Buffon n'a jamais écrit cette phrase (il a dit : *le style est de l'homme même*) ; mon ami Teza s'est évertué à le répéter et à le démontrer à plusieurs reprises, mais tout est vain. Après tout M. Vossler, n'attribuant pas la phrase à Buffon, peut dire qu'il ne fait que citer une formule connue.

Note sur Cath Paluc. — M. Freymond a tiré parti des textes gallois connus jusqu'ici : un passage du *Livre Noir* et trois triades. Dans ces textes il n'est question que de Kei comme vainqueur du chat monstrueux : Arthur n'a rien à y voir. M. Fr. s'est demandé si l'attribution de ce rôle à Arthur ne viendrait pas d'une confusion de Paluc avec Palach. En effet, dit-il, Arthur, dans le même poème du *Livre Noir*, tranche la tête de Palach. M. Fr. a suivi la traduction de Skene. Or, elle me paraît fautive. Celui qui perce la tête de Palach est vraisemblablement, on pourrait dire sûrement, Kei :

Kei les recommandait [1]
Pendant qu'il les taillait en pièces :
Arthur riait de concert [2] ;
Le sang ruisselait
Dans le *hall* d'Avarnach [3]
Pendant qu'il se battait avec une sorcière ;
C'est lui qui perça la tête de Palach
Dans les dépôts de Dissethach [4].

Dans toute la suite du poème, il n'est question que de Kei et incidemment de son compagnon Bedwyr.

Skene a traduit le troisième de ces vers (Arthur riait de concert) par : « Arthur distribuait des présents. » Il y a été amené par la forme *ced* qui habituellement signifie, en effet, « présent », mais qui n'est ici qu'une orthographe particulière au lieu de *kid* ou *kid*, plus répandu ; cf. *Livre Noir* (Skene, II, p. 30, v. 25) :

---

1. Ou *intercédait pour eux* (Pour ce sens de *eiriol*, cf. *Livre Noir*, ap. Skene, II, p. 10, t. 21 ; *ibid.*, p. 11, 27 ; p. 11, 1 ; p. 16-18, 51-19 ; *Livre de Taliessin*, *ibid.*, p. 126-33 ; 110-1 ; *Myv. Arch.*, p. 227, col. 1 ; *Elucidarius* (éd. Rhys-Jones), p. 21).

2. Un héros du *Livre Noir* (Skene, II, p. 33, v. 4) agit de même :

Tra'th lathei chvarthei vrthid
« Pendant qu'il te tuait, il te souriait. »

Quant à l'orthographe *huarhei* pour *chvarthei*, on en a des exemples dans les Lois de Gwynedd, qui justement présentent des particularités orthographiques semblables à certaines du *Livre Noir*. On pourrait peut-être lire *huariei* (jouait de concert).

3. Silvan Evans (*Welsh Diction.*) traduit *afarn* par *bribe*, *bribery*, mais sans autorité suffisante. Le mot apparaît chez Taliessin (Skene, II, p. 176-22) :

Kethin march Keidaw,
Carn *avarn* arnaw
« Kethin, le cheval de Ceidier »
Carn avarn sur lui ? (*carn* signifie *sabot* du cheval).

4. *Atodeu* (= gall. mod. *addodau*) signifie *dépôts*, *magasins*, *place de dépôts pour toute espèce de choses*. Au figuré, lieu de *sécurité*, *de richesses et d'abondance*.

Le sens de *Dissethach* est inconnu ; il est possible que ce soit un équivalent de *disseithug*, « non improductif, non futile ». *Disthach* existe aussi dans le sens de « qui est sans impureté ».

Pieu y bet in Riduaen, ked
Ae pene gan yr anvarred ?
« A qui est cette tombe dans Ridvaen[1], avec sa tête sur la montée ? »

Cf. *Livre d'Aneurin* (Skene, p. 99, 23. Ket rylade). Quant au sens de distribuait, Skene y est probablement arrivé en lisant *uariei*, de *guurio*, « dépenser », qui ne paraît pas bien ancien et ne saurait ici expliquer, en tout cas, la forme *huarhei*.

C'est ce contresens qui a amené l'attribution à Arthur du meurtre de Palach.

Un passage des *Iolo mss.*, p. 81, introduit Cath Paluc dans une généalogie de Serigi Wyddel ou Serigi le Gaël :

Serigi Wyddel ab Mwrchan ap Eurnach Hen ap Eilo ap Rhechgyr ap Cathbalug ab Cathal, etc., etc. M. John Rhys, dans l'*Archaeologia Cambrensis*, 1873, p. 206 fait de *Cath Balug* un homme et voit en lui un Gaël ; *cath* serait la forme irlandaise répondant au gallois *cad*, combat. Il y a dans cette généalogie des noms irlandais comme *Cathal*, *Mwrchan*, mais le texte des *Iolo mss.* n'a rien d'ancien, et cette généalogie ne mérite à aucun point de vue d'être prise au sérieux.

Le *Cath Paluc* semble avoir laissé un souvenir de lui dans la toponymie d'Anglesey : on y voit ou on y voyait un *Cathgoed* ou *bois du chat* (*Archaeol. Cambrensis*, 1874, p. 81).

Encore un mot. Dans ses recherches ingénieuses sur les voies par lesquelles la légende de Chapalu a pu pénétrer en Savoie, M. Freymond a indiqué une des principales en établissant les rapports des princes de Savoie avec les rois anglo-normands. Il faudrait y ajouter la Champagne. Dans mon article sur les *Romans arthuriens* (*Revue celt.*, 1892, p. 502-503), j'ai établi que les deux courants, au point de vue de la pénétration des légendes bretonnes, venaient aboutir en Champagne. Les rapports entre les princes bretons et la famille des comtes de Blois, avant et après qu'ils furent devenus possesseurs de la Champagne, ont été étroits et nombreux. Quant aux relations des comtes de Champagne avec les rois d'Angleterre, elles sont également fort intimes. Marie de Champagne est fille d'Aliénor de Poitou, épouse en secondes noces d'Henri II d'Angleterre, lequel Henri II avait demandé pour son fils Jean la main d'Aélis, fille de Humbert de Maurienne [1], en 1173. De la Champagne les légendes bretonnes ont pu pénétrer en Savoie, peut-être aussi par l'intermédiaire de la cour des princes d'Alsace et de Flandres. Gertrude de Flandres, femme de Humbert III de Maurienne, était sœur de Philippe d'Alsace et de Flandres, le bienfaiteur de Chrétien de Troyes (Freymond, *Berichtigung*).

J. Loth.

1. « La pierre du gué ».

Der anglonormannische Boeve de Haumtone, zum ersten Mal herausgegeben von Albert STIMMING. [Halle, Niemeyer, 1899, in-8, CXCVI-280 p. (*Bibliotheca Normannica*, VII).

M. Suchier, dans une note insérée à la p. CXCV de ce beau volume, dit avec raison que jamais jusqu'ici aucun texte anglo-normand n'a été éclairé avec autant d'exactitude et de savoir que ne l'est celui de *Boeve de Haumtone* dans la présente édition. Le texte des deux fragments, qui heureusement se complètent, est publié avec le plus grand soin, et toutes les difficultés sont étudiées dans d'excellentes notes, où la grammaire de l'ancien français trouvera beaucoup à prendre; la graphie des mss., ainsi que la langue et la métrique de l'auteur, est l'objet d'une longue et minutieuse analyse, qui constitue une importante contribution à l'étude de l'anglo-normand. Mais ce qui a un intérêt plus général, ce sont les chapitres consacrés à la comparaison du poème avec les versions galloise, norvégienne et anglaise qui dérivent de formes plus ou moins voisines de celle qui nous est parvenue : il est impossible d'apporter dans un pareil travail une attention plus pénétrante et une méthode plus exacte. Le résultat de cette comparaison (p. CLXXIV et CLXXVI) est que le poème conservé (A) forme avec la version galloise (W) une famille z, laquelle avec la version norvégienne (N) forme une famille y, qui parallèlement à la version anglaise (E) représente x, issu lui-même d'un original anglo-normand perdu. E étant le plus bref est le plus voisin de cet original; la version x, à peu près conservée dans E, a été successivement amplifiée dans y, dans z et dans A. On pourrait peut-être se demander si le rapport inverse est inadmissible, si la version la plus ample, représentée par A, n'est pas la plus complète, et n'a pas été abrégée successivement dans z, dans y et dans E; mais pour contredire M. Stimming sur une question qu'il a si longtemps et si profondément étudiée, il faudrait la reprendre dans tous ses détails. Plus intéressant encore est le chapitre sur l'origine de la légende : M. St., conformément à ce qu'il a déjà écrit à ce sujet, la considère comme certainement anglo-normande et regarde les versions continentales comme ayant une source anglaise. C'est une question qui ne pourra être complètement résolue que lorsque ces versions auront toutes été imprimées. M. St. promet de les publier bientôt. En attendant, je le remercie d'autant plus vivement de nous avoir donné cet excellent *Boeve de Haumtone* qu'il m'a fait l'honneur et le plaisir d'écrire mon nom sur la première page et de me l'offrir à l'occasion de mon soixantième anniversaire de naissance. G. P.

G. A. CESAREO, **Le Origini della Poesia lirica in Italia** Catane, Giannotta, 1899, in-12 de 110 p.

Dans cet opuscule, qui paraît être le résumé de leçons académiques et qui eût pu être abrégé de quelques pages, M. C. fait preuve de ses qualités ordinaires de savoir, d'ingéniosité et de spirituelle élégance. Mais il est aussi trop

enclin, ici comme ailleurs, à prendre ses hypothèses pour des certitudes. Il croit avoir réussi à démontrer (p. 105) : 1° qu'il a existé en Italie avant le XIIIe siècle une poésie lyrique amoureuse et narrative ; 2° que les thèmes préférés de cette poésie ont été le *contrasto*, le congé, l'aube et diverses chansons à personnages (la femme amoureuse, la jeune fille qui veut un mari, la femme abandonnée, la mal mariée) ; 3° que dès l'époque de la dynastie normande, quelques-uns de ces thèmes, issus de la poésie populaire, avaient été remaniés par les jongleurs ; 4° que la façon dont ils furent traités par ceux ci au XIIIe siècle était parfaitement conforme à la tradition purement nationale, et n'implique nullement l'influence d'une poésie populaire étrangère ; 5° que les rythmes qui y sont communément employés sont le développement naturel des rythmes populaires latins et ne supposent point l'action d'une autre poésie romane. — Le premier point était inutile à développer : « On connaît des peuples qui ne sèment point, qui ne bâtissent point ; on n'en connaît aucun qui ne chante pas [1]. » Personne, que je sache, n'a songé à dénier à l'Italie du haut moyen âge la faculté poétique, que l'on reconnaît aux Cafres et aux Hottentots, et pas n'était besoin d'alléguer ici certains textes, dont quelques-uns commencent vraiment à être bien usés. Que cette poésie fût amoureuse et narrative, c'est ce qui est vraisemblable, *a priori*, plus que démontré par les déductions de M. C. [2]. Je ne pense pas qu'il considère comme une découverte la définition des principaux thèmes qu'il attribue à cette poésie, il n'en est pas un, si je ne me trompe, qui n'eût été déterminé et étudié dans un ouvrage déjà vieux de dix ans, auquel M. C. fait l'honneur de le combattre plus souvent même qu'il ne le cite [3]. L'hypothèse même d'une poésie populaire commune à toutes les langues romanes y avait été présentée : l'idée que j'avais émise — pourquoi, en effet, ne pas dire tout de suite que c'est de mes [illegible] qu'il s'agit — n'est point en contradiction avec la théorie nouvelle de M. C., pour moi comme pour lui, les pièces objec-

[illegible]

tives des poésies portugaise, italienne, allemande, etc., représentent des transformations ou des déformations plus au moins graves d'une ancienne poésie populaire romane : ce que j'ai cru devoir ajouter (peut-être me suis-je là-dessus exprimé trop peu clairement [1]), c'est qu'aucune des œuvres italiennes en question, pas même le fameux *Contrasto*, ne me paraissait soustraite à l'influence française. M. C. dit qu'elles ont subi, sous l'influence de la poésie « jongleresque » des modifications trop peu importantes pour avoir altéré leur physionomie originale. Mais quelle était la physionomie originale de la poésie populaire italienne aux Xe et XIe siècles? Qu'était, d'autre part, cette poésie jongleresque? Du moment que nous l'ignorons, comment pouvons-nous affirmer que ceci ou cela en est l'écho? C'est à des ombres vaines que s'attache M. C. : c'est au contraire sur des faits précis — similitudes d'expressions et de rythmes — que j'avais fait porter mes comparaisons [2]. La plupart des arguments de M. C. sont, du reste, de nature trop subjective pour qu'il y ait lieu ou même possibilité de les discuter.

Les considérations sur la métrique qui terminent l'ouvrage ne manquent point d'intérêt, mais ne sont pas non plus d'une parfaite rigueur. M. C. montre que les diverses formes strophiques employées dans les poésies qu'il étudie sont des transformations naturelles (il va jusqu'à dire « nécessaires ») de l'hendécasyllabe ou du tétramètre trochaïque (répartis en strophes de deux, trois ou quatre vers), qu'elles ont pu, par conséquent, se produire indépendamment sur plusieurs points du domaine roman. Je ne crois pas à la « nécessité » de transformations aussi compliquées et qui nous conduisent aussi loin du type primitif; la ressemblance seule des rythmes ne suffirait peut-être pas à me faire admettre une influence française; mais quand aux rapports de rythmes se joignent des rapports de style, je pense qu'il faut tenir compte de cette coïncidence. — Voici, pour finir, quelques observations de détail. P. 44. Il s'agit là d'une chanson qui se termine par quatre vers, où la dame répond favorablement aux prières de l'amant. « Cette dernière partie, dit M. C., fragment d'une plus longue composition, représente bien, dans sa fraîcheur ingénue, le vrai motif populaire de la femme amoureuse. » Rien de plus inexact. Des pièces de ce genre existent en français (voy. *Origines*, p. 59, n.); or, nulle part il n'apparaît que ces quelques vers, où le poète semble vouloir dicter à son amie la réponse qu'il espère, soient des « fragments d'une plus longue composition », car ils donnent simplement à la pièce sa dimension ordinaire; de plus, tous les exemples connus se rattachent nettement à la poésie courtoise. — M. C. cite un peu plus loin (p. 52 ss.) une chanson d'adieux, que j'avais déjà utilisée (p. 234, n.), où les plaintes de la dame sont suivies d'une réponse de l'amant; je ne sais quelle conclusion il

1. J'avais cru pouvoir m'en tenir aux réserves très explicites de mon *Introduction* (p. XVII).

2. M. C. avoue, du reste, lui-même (p. 105) que l'influence courtoise, c'est-à-dire provençale, se manifeste dans beaucoup de mots et de locutions.

entend tirer de cette constatation ; ce ne peut être, en tout cas, un argument en faveur de sa thèse, car des pièces de ce genre existent en français (cf. n° 1659). — A propos du thème de la femme abandonnée, je ne sais pourquoi M. C. hésite à y rattacher les exemples que j'avais cités (p. 499 et 501), ni en quoi il importe que l'abandon ait été provoqué par l'insensibilité de l'amante mise en scène ; ces exemples, dit-il, ont été « trouvés à grand'peine dans des mss. tardifs ». L'un est emprunté au groupe KNPX (de Schwan), dont l'original remonte environ au milieu du XIIIe siècle ; l'autre est de Richart de Fournival, qui mourut âgé, vers 1260[1], mais avait dû composer ses poésies lyriques dans sa jeunesse, c'est-à-dire entre 1220 et 1230.

A. JEANROY.

C. DECURTINS, **Rætoromanische Chrestomathie**. II. Band : Oberengadinisch, Unterengadinisch. 1. Lieferung : Das XVI. Jahrhundert. Erlangen, Fr. Junge, 1899.

M. Decurtins a publié jusqu'à présent, de sa vaste entreprise, le premier volume et la première livraison du deuxième ; les deux volumes sont consacrés à des textes dont la langue est la langue maternelle de l'éditeur. Comme en outre ce dernier s'était assuré (pour un temps trop court, il est vrai) le concours d'un romaniste suisse, on pouvait supposer que l'exécution de la première partie ne laisserait pas trop à désirer.

Laissant provisoirement de côté le domaine qu'il appelle « sursettisch », auquel il paraît vouloir consacrer deux volumes, l'éditeur entame avec la présente livraison la littérature engadinoise. Elle contient des textes importants : *La guerre de Musso* (déjà publiée par de Flugi), le drame des *Dix âges* (publié par M. Gartner), les drames de *Joseph* et de *Susanna* (publiés par l'auteur du présent compte rendu), les drames de l'*Enfant prodigue*, de l'*Homme riche*, ensuite des morceaux de Bifrun et de Chiampel, enfin la *Chronica* déjà publiée par M. Decurtins, *Zeitschrift f. rom. Phil.*, IX, 332. Je n'énumère pas quelques autres morceaux de moindre étendue. L'intérêt de ce qui est inédit repose donc dans le drame ; pour *Joseph*, nous avons maintenant deux versions, le drame et la « chanson » ; pour plusieurs autres drames, l'éditeur a pu utiliser de nouveaux mss., et l'un d'entre eux, *L'g filg pertz*, était jusque là tout à fait inédit, sinon inconnu. Ce sont les deux premiers actes de ce texte que je vais examiner d'un peu près.

Sur son système de publication, M. D. s'est exprimé dans la préface du premier volume, p. VIII : « Der Text ist eine genaue Wiedergabe des jeweilen bezeichneten Originals. Augenscheinliche Schreibfehler desselben sind entweder in Fussnoten oder dann im Texte selbst so gebessert, dass die zu tilgenden Buchstaben in ( ), die hinzuzufügenden in [ ] gesetzt sind. Die

1. *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 717.

Graphie des Originals ist scrupulös bewahrt, auch in der bizarren Verwendung von Minuskeln und Majuskeln, der oft willkürlichen Verteilung von *ſ* und *s*, und in der vielfach inkonsequenten Worttrennung. » Ensuite M. D. déclare que la ponctuation des mss. est généralement si irrégulière et si fautive qu'il a dû introduire une ponctuation moderne. En somme, l'éditeur a voulu donner, sauf la ponctuation, une édition « diplomatique ».

Ce système a, comme on sait, ses avantages, surtout quand il s'agit de mss. dont on doit craindre tôt ou tard la destruction. Seulement il aurait dû être combiné avec un autre. L'éditeur doit venir en aide à son lecteur. Au moins la division « bizarre » des mots aurait dû être rectifiée en note. En effet, à quel public a-t-il destiné son livre? A des hommes parfaitement familiers avec l'ancien haut-engadinois? Alors une trentaine d'exemplaires aurait peut-être suffi. Mais le romaniste qui n'a pas fait une spécialité du rétoroman, l'Engadinois qui n'est pas doublé d'un philologue, auraient été reconnaissants de mainte indication qui aurait demandé peu de place, p. ex. v. 1 *usdo* = *as do*, 416 *nuſs* = *nu s'*, 466 *saun* = *s'aun*, 689 *me* = *m'he*, 690 *so* = *'s ho*, 710 *as* = *a's*. On ne voit pas tout d'abord que, v. 748, *La sguotzchias* est pour *Las guotzchias*, v. 695 *ma museaua* pour *m'amuseua*. Et que fera le lecteur peu exercé de mots comme v. 108 : *asachiata*, 408 *adraschiun*? qui verra sans difficulté que v. 140 : *da quel t'uains pûr tinavert schand* doit être lu : *da quel t'uain spûr tin avert schand*? Vraiment, si l'on ne craignait pas de faire tort à l'éditeur, on soupçonnerait qu'il n'a pas compris lui-même ces passages. Et alors il devait le dire.

Comme le texte n'est pas accompagné de notes au bas des pages, voyons maintenant si les fautes évidentes ont été corrigées par les ( ) et les [ ].

1. Des lettres doivent être retranchées :

9 *uñ(e)lg*, 11 *reuant(i)*ûra, 44 *p(r)elarge*, 54 *A(a)lg*, 58 *poas(t)*, 73 *ar(a)fûsér*, 75 *uu(e)lnett*, 78 *sa(i)uair*, 108 *tuo(uo)rp*, 114 *s(ü)cumanzo*, 171 *fort(o)ûna*, 255 *p(æ)led*, 294 *inguar(a)dinus(i)a*, 306 *a(d)*, 312 *ar(l)ügl(i)o*, 317 *su(r)plichier*, 333 *sch(a)walazast*, 343 *agu(a)rbir*, 362 *æsch(en)*, 432 *s(ch)est*, 467 *la(u)m*, 468 *fa(u)m*, 543 *m(n)o*, 558 *p(e)rais*, 576 *sch(a)giamgiagier*, 560 *abratscho(t)*, 580 *t(sch)æscha*, 605 *t(a)ymp*. 605.618 *tr(a)iuſer*, 726 *buorc(h)a*, 727 *A(a)unchia*.

2. Des lettres doivent être ajoutées :

4 *cuntant[e]za*, 10 *gi[e]uer*, 24 *int[e]rlascher*, 51 *scuw[e]rnir*, 69 *hau[a]iua*, 70 *agianüschai[u]a*, 71 *agragia[i]ua*, 92 *bg[e]ras*, 97 *par[t]*, 119 *pra[i]st*, 144 *lænst[h]*, 173 *mæ[l]*, 191 *as[g]uonder*, 197 *ari[ue]r*, 200 *surt[r]er*, 202 *lænts[h]*, 429 *acra[da]ntho*, 431 *h[e]giast*, 468 *bgi[e]ra*, 487 *pu[a]rtæd*, 496 *t[n]dret*, 521 *aquaist[a]*, 530 *chiare[z]chias*, 608 *do[t]*, 624 *intrau[g]nir*, 638 *imü[n]chia*, 674 *ugnie[u]*, 759 *sap[a]lainta*.

3. Des lettres doivent être changées :

7 *mun* l. *main*, 10 *simpaista* l. *simpaissa*, 22 *cusaalia* l. *cusaglia*, 26 *unchn* l. *uischin*, 37 *parast* l. *praist*, 55 *dalg* l. *tel*, 63 *guauntûna* l. *giuuantûna*, 70 *tout* l. *tuot*, 104 *poys aplascet* l. *plü schplaschet*, 86 *imprumis* l. *imprais*, 105

ota l. *our da*, 118 *baina* l. *buna*, 121 *almalter* l. *almanter*, 148 *araspoastk* l. *araspoasta*, 153 *nul* l. *nut*, 156 *ana* l. *am*, 158 *kusaia* l *kusaglia*, 172 *cuatschantt* l. *cugnuoschantt*, 180 *arschiaua* l. *arschaiua*, 178 *paitæl* l. *piatæd*, 183 *denplasair* l. *deschplaschair*, 190 *milæar* l. *milgdar*, 207 *incuno* l. *inclino*, 253 *als* l. *ams*, 266 *amisch* l. *amichs*, 269 *fü awich* l. *tieu awis*, 299 *paisest* l. *paisat*, 307 *safrir* l. *sufrir*, 322 *daun* l. *vaun*, 323 *a* l. *o*. 360 *schimaichiast* l. *schmainchiast*, 381 *bainbadeda* l. *balandeda*, 387 *saro* l. *saradüra* 389 *Totes* l *Hest*, 415 *fise* l. *füse*, 463 *via* l. *vin*, 468 *cugniouhs* l. *cugniousch*, 504 *sair* l. *t'dir*, 506 *uardat* l. *uardæt*, 512 *hava* l. *hova*, 520 *ma* l. *me*, 524 *straunschyr* l. *stranguschyr*, 528 *abanduno* l. *abanduna*, 539 *intragüder* l. *intraguidèr*, 542 *chün ais* l. *ch' tü vais* ou *ses*, 557 *lænd* l. *læntsch*, 552 *arouauest* l.*arouuest*, 559 *schriusitæd* l. *seriusitæd*, 579 *chin* l. *chim*, 581 *gaurda* l. *guarda*, 582 *ass* l. *at*, 600 *an* l. *am*, 613 *strainzha* l. *strainscha*, 704 *imgiuro* l. *ingiurio*, 731 *chiünchoduors* l. *chiantaduors*, 636 *putholabe* l. *pantolabe*, 752 *da* l. *la*, 775 *guarn'* l. *guard'*.

Ajoutez des confusions dues au copiste ou à l'imprimeur :

127 *ague* = *aque*, 496 *inquel* = *inguel*; 203 *mangle* = *manglo*, 616 *chiesa* = *chiosa*, 292 *vest* = *vost*, 464 *agiou* = *agieu*; 557 *amiaiuolmaing* = *amiaiuelmaing*. Parlons encore de deux cas qu'on peut ranger parmi les fautes ou les particularités. Une particularité de notre texte est la graphie *s* pour *š* (sch) : 121 *asanter*, 151 *plasair*, 531 *asaint*, 603 *asainta*, 617 *pasanter*. Dans ces cas-là on devine facilement les verbes *aschantèr*, *paschantèr*, *plaschair*, mais qui voit dans *sora* 256 le subj. du verbe *schurér* exaurare = filer, s'en aller? Et à ce propos encore une observation sur le traitement de *ch*, *tsch*, *sch*, qui présente toujours des difficultés dans les vieux textes. D'après ses principes l'éditeur aurait dû les régler par ( ) et [ ] et écrire par ex. v. q. *tsch(i)arnieu*, 85 *[ts]char(ts)cher*, 86 *lesch(i)a*, 120 *tsch(i)an[ts]cher*, 128 *p[r]udhin[s]cha*, 271 *fra[s]chagier*. Comme ce dernier mot peut être la *frašagier* ou *fraščhagier*, l'éditeur aurait pu introduire l'orthographe de Pallioppi, c'est-à-dire écrire *fras-chagier*; personne n'y aurait vu l'orthographe du ms. De même, afin d'éviter une confusion fâcheuse, *sch* avec la valeur de *šc* aurait dû être noté *sc(h)*, 195 *schün* l. *sc(h)ün* ou mieux *sc(h)'ün*.

Une autre particularité de notre texte, qui en rend assez difficile l'intelligence, est que dans beaucoup d'endroits on trouve *d* au lieu de *t* : *d'* = *t'* 204, 270, 547, 591, *ad* = *at'*, 133, *ad* = *at* 342; ou *t* est supprimé devant *d* *adiich* = *at dich* 438, *dich* = *t'dich* 522, *nun der* — *nun t'der* 619.

Mais il ne faut pas seulement retrancher, ajouter, changer des lettres, mais des mots entiers. Ainsi *nun* doit être retranché dans vv. 119-730, *vin* 463, *te* 385 (à la fin), *me* 479 (à la fin); en revanche ajoutez v. 557 *pœia* après *Da*, 633 *vælg* après *bain*, 698 *ünginün* à la fin; l'ordre des mots doit être changé dans v. 482, *yr eau* en *eau yr*. 164 on obtient une rime approximative en changeant *staun vœglia* en *d'vœglia staun*. 332 *lamusin* ne donne absolument pas de sens; je propose de lire *scha bain* et de mettre le vers en parenthèse, etc.

Voilà pour les fautes évidentes non corrigées, et certainement je n'ai pas

épuisé la matière. J'ajoute que la correction 302 [*cho*] est superflue et que le changement de 591 *a mais ser* en *a mais*[*a*] *ser* est peu heureux; il faut tout simplement lire *amusser*. Mais à côté des passages faciles à corriger il s'en présente un grand nombre d'obscurs. Et ce n'est pas étonnant, vu que nous n'avons qu'un ms. et que le copiste n'a pas compris grand'chose à son texte[1]. M. D. sait que j'ai démontré que le drame engadinois de *Susanna* n'est qu'une traduction d'une pièce allemande et que M. Kofmel a prouvé la même chose pour *Job*. Malheureusement l'idée ne lui est pas venue de voir s'il en était de même pour le *Filg Pertz*, car s'il avait fait la moindre recherche, il aurait trouvé que le jeu de l'*Enfant prodigue* est la traduction fidèle d'une pièce du poète et philologue zurichois G. Binder[2] intitulée : *Acolastus. Ein Comœdia von dem Verlornē Sun..... vertütscht vnnd gehalten zů Zürich im Jar* M.D.XXXV. *Getruckt zů Zürich by Christoffel Froschouer.*

Je montrerai, par quelques passages, quel profit l'éditeur aurait pu tirer d'une comparaison entre l'original et son texte, qui a perdu au commencement 87 vers; il sera difficile de dire si les vers qui manquent çà et là, p. ex. après 29, 749, dans la traduction sont des omissions du traducteur ou du copiste.

Voici le v. 43 de l'édition de M. Decurtins :

Co : *chie* (*eau*) *malon stou eau ampurner.*

le texte allemand :

Wo vβ wo an weiβ ich schier nicht.

peut-être :

Co chie eau am uolu, stou eau am turner.

46 :

Meis maungel dschik da dir,

all.

Min not ich dir nit gern endeck,

probablement :

Meis maungel nun t'asck da dir.

549.

Chi eau salgiuter pudes bragier

allemand :

Das ich das ander druff kōn buwen

donc :

Chia eau sü l'g oter pudes buagier.

567 est un vers absolument dénué de sens :

In noasſas artt frastaglia exprimanthoa.

Avec le texte allemand :

In vnser kunst vnd facultaten

---

1. Je fais observer que le texte de M. D. est pour moi toujours le texte du ms., puisque je n'ai pas été à même de voir ce dernier.

2. Voir sur lui, Bächtold, *Geschichte der deutschen Litteratur in der Schweiz*, 307-309.

On voit immédiatement qu'il faut lire :

In noasſa(s) art e facultæds exprimantho(a)[s].

Encore un mot sur la ponctuation. Elle a été établie par l'éditeur, comme nous avons vu. J'aurais désiré plus de points-virgules à la place des virgules et plus de points à la place des points-virgules; mais c'est, si l'on veut, une affaire de goût. Je ne cite que quelques cas où la ponctuation est fautive. Après 35 mettez un point au lieu d'une virgule, après 269 un point au lieu de rien, après 324 deux points au lieu d'une virgule, après 425.500 un signe d'exclamation au lieu d'une virgule, après 501 une virgule au lieu d'un signe d'interrogation, etc. Mais le passage qui montre le mieux que l'éditeur n'a pas compris son texte est le vers 493 :

ti uignia, ilg faladibel pampagie.

On dirait que faladibel est un adjectif qui caractérise Pamphagus, tandis que c'est un substantif tiré de l'allemand « *fallend übel* », grand mal; lisez donc :

Ti uignia ilg faladibel, pamp[h]ag(i)e.

Les paroles, en outre, ne sont pas toujours mises dans la bouche du personnage à qui elles appartiennent. Ainsi le vers 673 doit être attribué au *Smaroceder* et seulement le vers suivant à *Sieu Cumpain*.

De 2054 vers j'ai examiné 712, le lecteur me dispensera du reste. Ce n'est pas le morceau d'une « chrestomathie » que nous avons sous les yeux, ce n'est pas la partie d'un livre analogue à l'*Altfranzösisches Uebungsbuch* de M. Förster, c'est un texte où les plus ingénieux trouveront à exercer leur sagacité. Si les volumes engadinois continuent à ressembler à cette livraison, ils ne formeront pas l'écrin national, comme on a appelé pompeusement la « chrestomathie », mais le livre cabalistique des habitants de la vallée de l'Inn.

M. Decurtins a, au commencement de son entreprise, sollicité une subvention de la part de la Confédération. Avant d'appuyer cette demande devant le Conseil national, le gouvernement demanda l'avis d'un romaniste. Connaissant la difficulté de trouver un éditeur pour des textes rétoromans et le grand nombre de manuscrits qui se trouvent entre les mains de M. D., il n'hésita pas à appuyer cette subvention, toutefois en ajoutant qu'il serait prudent de soumettre les livraisons ou les volumes au jugement d'un homme compétent, vu que M. D. n'est pas du métier, quoi qu'il en dise ou fasse dire à ses admirateurs. Il paraît que la *Chrestomathie* obtint la subvention sans que cette réserve fût faite. Il est permis de regretter qu'une précaution aussi sage ait été jugée inutile.

Jacques ULRICH.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXIII, 4. — P. 481, Horning, *Der Wandel von* wẹ (*aus* oi) *zu* ẹ *im Französischen*. M. H. s'efforce de résoudre cette question difficile à l'aide d'observations faites sur des parlers populaires de l'Ile-de-France. Les règles qu'il essaye de poser sont sujettes à bien des exceptions, et la raison de leur action n'est pas toujours claire ; mais il y a certainement dans son étude des remarques fondées, comme l'influence d'une *r* ou, en sens contraire, d'une labiale précédant *oi*. Pour éclaircir complètement, si on y arrive jamais, ce point obscur de l'histoire phonétique du français, il faudra tenir plus de compte des formes nombreuses en *ẹ* antérieures au XVIe siècle. On ne peut non plus regarder comme fortuit le fait, non remarqué par M. H., que, sauf *connoistre* et *vois* (où il y a sans doute analogie), *oi*, dans tous les mots français où il a été remplacé par *ẹ*, remonte à *ẹ* du latin vulgaire, jamais à *ọ* + *j*, *ọ* + *j*, *au* + *j*. Dans la seconde partie de son travail, M. H. s'occupe d'une façon très intéressante de la réduction de *wa* à *a* et autres faits analogues dans le français oriental. — P. 491, Kalepky, *Zur französischen Syntax* (suite) ; concerne exclusivement le français moderne. — P. 514, Salvioni, *Appunti etimologici e lessicali*. It. *aggina*, « porzione di pascolo assegnata ad un branco di bestiame », remonte (comme le sarde *laghinza*) à lacinia. Fr. *alandier*, de *limitarium ; mais m-t ne peut donner *nd* (voy. *Rom.*, XXVIII, 635) ; au reste, je verrais volontiers dans *alandier*, « néologisme » qui signifie « bouche, foyer à la base d'un four », et dont les dictionnaires qui le citent auraient bien dû fournir des exemples, un composé avec ellipse de [*place, lieu*] *à l'andier*. — *Amiś*, lombard, etc., pour *amic* ; M. S. maintient contre M. Meyer-Lübke son explication par amici, substitué à amicum, ce qui ne laisse pas d'être surprenant (au reste, je ne connais pas le fr. prov. *amis*, cité par M. M.-L. comme employé à l'acc. sing. ; s'il existait, ce serait naturellement un des exemples du vocatif généralisé). — Bas-engad. *ampúa*, « framboise », *atsúa*, *uzúa*, « groseillier » ; le premier est pour *ampoma* (sous l'influence de *poma*), et il a influencé le second. — Fr. *aussière*, *haussière*. S'appuyant sur l'it. *alzája* et *alzána*, M. S. le rattache, comme d'ailleurs on l'avait déjà fait, au lat. helciarium, « hâleur », mais en ajoutant que (h)elciaria aurait été influencé par altiare ; cela paraît très plausible. — Eng. *basdicaz*, « coquin » = *vizo di cazzo* et non *vaso di cazzo* (Pallioppi). — *Buš* dans quelques parlers du nord de la Lombardie = « pas, point », s. d. de bŭccea. — Sic. *ciaulúni*, « greffon », de *clavulonem. — Fr. *cignole* ; des rapprochements lombards

confirment l'étymologie *cicōniōla de M. Thomas. — Campid. *cuaḍḍu* < caballum et cas analogues de labialisation d'*a* atone. — Frioul. *cûful*, « pelure, etc. », se rattache, avec des mots lombards analogues, à conflare. — *Decidotto*, qui se dit au lieu de *diciotto* dans presque tous les parlers italiens, apparaît déjà sous la forme decedocto = decem et octo dans une inscription où l'a relevé Corssen. — Campid. *discua*, « écuelle », tiré d'un *discueḍḍa* provenant de scutella influencé par discum. — Fr. *envoye*, « orvet », et formes analogues, remonteraient à anguis avèc le suff. -eta; pour juger cette question difficile, il faudrait examiner toutes les formes si étonnamment variées du nom de l'orvet (voy. Rolland, *Faune pop. de la Fr.*, III, 17-19). — Bresc. *fioca*, « faux » < falcula. — It. *fiȍcine*, « aines de raisin », de floces influencé par acinum. — Frioul. *giarnâzie*, « famille », < generatio (remarque sur des métathèses analogues de consonnes). — Piém. *istur*, « locataire, habitant », < statorem. — Romagn. *jôlga* et *jôlica*, « argot », de logica; à ce propos, M. S. se demande si le fr. *argot* ne serait pas ergo (cf. *ergoter*), et si le fr. *ergot* ne pourrait pas être le même mot, les chicanes ou sophismes étant parfois appelés des « crochets » et des crochets ou griffes ayant pu, par métaphore inverse, être appelés des *ergo* (?). — *La base* matutinus *nei dialetti ladini*. — Frioul. *nae*, *naje*, « racaille », de natalia comme le vicent. *nagia*. — Lomb. *ñola*, « moëlle », etc.; l'auteur montre les difficultés de l'explication reçue par medulla. — Lucquois *picciuolo*, « vinasse », se rattache, comme le fr. *piquette*, à *piccare. — Sic. *pidicuddu*, etc. (v. fr. *pecol*), de pedicullum pour pediculum. — Eng. *pluogl*, etc., « pou », de pediculum, influencé par pellem. — Lomb. *predé*, piém. *pré*, « gésier », < petrarium. — Piém. *presîna*, « résine », = *pèse-rẽsina* (fr. *poix-résine*). — Engad. *ravantûra*, se rattache à l'esp. *reventar*, etc. (voy. *Rom.*, XXVII, 217). — Sorselv. *ravuigl*, etc., « giron », s. d. subst. déverbal de *ravugliar* (cf. it. *invoglio*, etc.). — Bas-engad. *ruellar*, « arranger », de regulare. — Sard. *rusúzu* < residuum (mot savant). — Romagn. *sbsôstra*, « baraque » et aussi « mauvais cheval », déverbal de *sostar* (= substare) avec adjonction des deux préfixes ex et bis. — Ossol. *šerševĭ̯*, « sourcil »; à ce propos, l'auteur donne une intéressante liste d'exemples de métathèse de consonnes. — Parm. *silga*, « bourre (des cocons) », peut-être extrait d'un *silghella* = sericu + -ella (cf. it. *sirighella*). — Valtell. *sobiga*, « grande poutre » (autres exemples de déplacement analogue de l'accent). — *Sȯrdeta sȯrdema*, à Sora, pour « ta sœur, ma sœur »; explication de ces formes. — Fr. *suie*. L'étymologie sudica pour sucida, qui faisait déjà quelque difficulté (voy. *Rom.*, XVIII, 629), est rendue inadmissible par le lomb. *šúga* : « Il faudra, dit M. S., chercher ailleurs la base commune, peut-être dans un mot finissant originairement en -gia. » Les *Gloss. Cassinenses* nous donnent précisément, à plusieurs reprises, le mot sugia, = fuligo; M. Meyer-Lübke (*Krit. Jahresber.*, II, 69) l'interprète suya et y reconnaît sudica; mais le mot lombard indique qu'il faut s'en tenir à sugia, mot ainsi acquis au latin vulgaire, et qu'il reste à expliquer. —

Tadlar : additions à la note de la *Rom.*, XXVIII, 108. — Sorselv. *tilar davend*, « s'en aller », comparé au tosc. *telare*. — Logud. *traschia*, etc., « temps de glace », < stiricidium (cf. Nigra, *Arch. glott.*, XIV, 380). — Frioul. *travanâ*, « transpercer (en parlant de la pluie) » = it. *trapanare*. — Fr. *vignoble* : viendrait de vineae opulum (ou plutôt *vignobles* de vineae opulos), l'érable étant, « dans la Haute-Italie, l'arbre par excellence auquel la vigne s'appuie... Il faudrait voir si la viticulture française emploie ou a jamais employé l'érable comme on l'emploie en Lombardie. » Quant aux formes provençales, dont le *v*, comme l'a montré A. Thomas, postule un *b* originaire, ce *v* peut « être issu du *b* par l'assimilation *v-v*, ou bien le mot est importé en Provence de quelque dialecte auquel n'est pas étrangère l'équation *v* = *-p-* ». Il y a là, on le voit, bien des hypothèses, et il faut noter que le mot opulum est inconnu au gallo-roman.

Mélanges. I. *Grammaire*. P. 533, Baist, *feïs* ; combat par de bonnes raisons la proposition d'A. Thomas (*Rom.*, XXVIII, 118) d'expliquer cette forme par dissimilation et revient a l'explication par l'analogie de *veïs* ; mais il est trop simple de se débarrasser de la forme *feïssent* du *Saint Léger* en disant qu'elle est « verdächtig », à cause de *fezist* et de *fisdren*, *fisdra* : elle est tout de même dans le manuscrit, et il faudrait essayer de l'expliquer. — P. 535, Ulrich, v. fr. *fraite*, note assez obscure où l'auteur, sans rejeter l'explication de *frete* par le germ. feter, donnée par M. Tobler (voy. *Rom.*, XXV, 623), y ajoute une dérivation de fracta. — Fr. *fiente* ; le changement de fīmus dans le fēmus du lat. vulg. s'expliquerait par l'influence de faex ou de foetēre ; ce dernier est exclu par son oe = ē ; l'influence de faex ne se comprend guère. *Niente*, etc., serait nī fimite (*sic*). — P. 537, Marchot, a. fr. *gagnon*, *wagnon*, « mâtin ». L'auteur montre sans peine que le *w* des formes nord-orientales exclut aussi bien le *canionem de Diez que le *gannionem de M. Kôrting. S'appuyant sur les « formes complètes » *gaaignon*, *waaignon*, il rattache, d'une façon d'ailleurs très forcée, le mot à *gaaignier* : « le *gaaignon* est le chien qui *gaaigne* (fait paître, mène paître) ». Le malheur est que les « formes complètes » en question n'existent pas : on n'a que *gaignon* (*waignon*) dès le XIIe siècle. Il est vrai que Godefroy enregistre *gaaignon* et *waaignon*, mais de ce dernier il ne donne aucun exemple. Quant à *gaaignon*, il est dans le ms. B (B. N. fr. 375) de la *Geste des Normands* de Wace (éd. Andresen, III, 1227) ; mais la mesure exige *gaignons* ; *gaaignon* dans *Doon de Maience*, 1432, est une faute évidente pour *caaignon* (*guaïnnons* dans la première citation de *Protesilaus* semble faire trois syllabes, mais c'est certainement une faute du copiste ; dans la seconde citation, *guainnuns* n'en fait correctement que deux). Le mot *waignon*, *guaignon*, *gaignon* a certainement une origine germanique, qui est à trouver.

Comptes rendus. P. 538, Paul, *Prinzipien der Sprachgeschichte*, 3te Ausgabe (Dittrich : long et intéressant article, qui s'occupe de la philosophie du langage en général ; notons l'indication exacte des passages qui, dans cette troisième édition, sont ajoutés ou modifiés). — P. 554, Coulet, *Le troubadour*

Guilhem de Montanhagol (Appel : nombreuses remarques de détail sur le nom de ce troubadour, cf. *Rom.*, XXVIII, 319). — P. 558, Körting, *Formenlehre der französischen Sprache* (Subak : signale une bonne partie des inexactitudes et des témérités qui font que ce livre, utile à plusieurs points de vue, n'est pas à recommander aux commençants). — P. 566, Rossi, *Il Quattrocento* (Wiese : livre excellent). — P. 567, *Giornale storico della letteratura italiana*, XXIII, 1-3, Supplem. 2 (Wiese). — P. 574, *Revue des langues romanes*, XXX (Schultz-Gora). — P. 574, *Romania*, 1898, juillet (Meyer-Lübke, Gröber). — P. 576, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, LXXXVI-XCV (Cloetta).

P. 584. LIVRES NOUVEAUX. Annonces, par G. Gröber : Giannuzzi, *Arcaismi nelle rime di Petrarca* (*Rom.*, XXVIII, 646); Rossi, *L'Infanzia di Gesù*, poemetto provenzale (voy. ci-dessous) ; Schiff, *La première traduction espagnole de la Divine Comédie* ; Bassermann, *Dante's Spuren in Italien* ; Molenaer, *Le livre du gouvernement des rois* (*Rom.*, XXVIII, 644); Krause, *Zum Barlaam de Gui de Cambrai* (*Rom.*, XXVIII, 483); Marchot, *Le roman breton en France au moyen âge* ; Ducamin et Pasquier, *Charte gasconne de 1304*.

P. 588-592, Tables.

G. P.

ARCHIV FÜR DAS STUDIUM DER NEUEREN SPRACHEN UND LITTERATUREN, LXXXVIII. — P. 301. G. Steffens, *Die altfranzösische Liederhandschrift von Siena* (impression diplomatique et intégrale). — P. 375. Tobler, *Nochmals zum* Beaudous *Roberts von Blois* (nouvelles corrections à l'édition d'Ulrich, à ajouter à celles de M. Fœrster, *Archiv*, LXXXVII). — P. 376. Fœrster, *Zum* Floris *Roberts von Blois* (nombreuses améliorations à l'édition de Zingerle). — Tobler, *Zur Erinnerung an Adolf Gaspary*.

COMPTES RENDUS. P. 223. Vollmöller, *Laberinto amoroso* (Buchholtz; article important, plein d'éloges). — P. 450. Risop, *Studien zur Geschichte der französischen Konjugation auf* -ir (Schwan : éloges). — P. 451. Irmer, *Die altfranzösische Bearbeitung der* Formula honestae vitae *des Martin von Braga* (Tobler; comparaison du texte publié avec le manuscrit et corrections). — P. 458. *L'Alighieri*, rivista di cose dantesche diretta da F. Pasqualigo (Buchholtz). — P. 464. Berthier, *La* Divina Commedia *con commenti secondo la scolastica* (Freymond). — P. 466. Gaster, *Chrestomathie roumaine* (Tobler; éloges). — P. 468. Schaeffer, *Geschichte des spanischen Nationaldramas* (Tobler; travail méritoire plein de renseignements, mais qui est plutôt une énumération de pièces qu'une « histoire du drame »).

LXXXIX. — COMPTES RENDUS. P. 105. Sully-Prudhomme, *Réflexions sur l'art des vers* (Tobler; éloges, quelques réserves). — P. 107. D'Eichthal, *Du Rythme dans la Versification française* (Tobler). — P. 108. Robert de Souza, *Questions de métrique* (Tobler; désapprouve les théories révolutionnaires de l'auteur, tout en lui reconnaissant des qualités d'observateur délicat). — P. 114. Wahlund, *Till kritinnans lof* (Koschwitz; éloges). — P. 115. Voretzsch,

Ueber die Sage von Ogier dem Dänen (Tobler; travail excellent). — P. 118. Langlois, *Origines et Sources du Roman de la Rose* (Tobler; travail solide, contient quelques petites inexactitudes). — P. 444. Jörss, *Ueber den Genuswechsel lateinischer Maskulina und Feminina im Französischen* (Cloetta; travail insuffisant, fait sans aucune préparation scientifique). — P. 446. Rauschmaier, *Ueber den figürlichen Gebrauch der Zahlen im Altfranzösischen* (Cloetta; utile recueil de matériaux). — P. 447. Wallenskôld, *Chansons de Conon de Béthune* (Schultz; travail soigné). — P. 450. Bonnard, *Une traduction de* Pyrame et Thisbé (Tobler; corrections). — P. 460. Maignien et Prompt, *Le* Traité de l'éloquence vulgaire *de Dante* (Buchholtz). — P. 463. Pèrcopo, *Le rime di Benedetto Gareth* (Tobler; éloges).

XC. — P. 83, 269, 353. Ryssel, *Die syrische Uebersetzung des Pseudo-Callisthenes ins Deutsche übertragen* (La traduction syriaque du Ps.-C. est très importante pour la connaissance de la légende d'Alexandre, parce qu'elle comble les lacunes du texte grec). — P. 152. Tobler, *Streit zwischen Veilchen und Rose* (réimpression, après Biádene, d'une poésie latine en vers rythmiques, avec de nombreuses corrections). — P. 298. Buchholtz, *Zu dem altspanischen* Laberinto amoroso (cp. *Archiv*, LXXXVIII, 223).

Comptes rendus. P. 207. Fœrster, *Erec und Enide* (Schultz; s'occupe surtout de la filiation des manuscrits et de la place de H). — P. 225. Bertuch, *Uebersetzung von* Mirèio (Tobler; observations très fines sur le poème provençal et éloges de la traduction). — P. 226. Hecker, *Die Berliner Dekameron-Handschrift und ihr Verhältnis zum Codice Mannelli* (Pariselle). — P. 227. Breitinger, *Grundzüge der italienischen Litteraturgeschichte bis zur Gegenwart*, 2e Auflage (Pariselle). — P. 326. Cortesie di tavola *in latino e in provenzale* (Tobler; elles se trouvent dans une plaquette publiée par le prof. Biádene pour les noces Cassim-d'Ancona; corrections). — P. 327. Dammann, *Die allegorische Çanzone des Guiraut de Calanso* « A leis cui am de cor e de saber » *und ihre Deutung* (Zenker; éloges). — P. 334. Kressner, *Bibliothek spanischer Schriftsteller*. Bd. 12, 13, 14 (Buchholtz). — P. 456. Keiper, *Französische Familiennamen in der Pfalz und Französisches im Pfälzer Volksmund* (Speyer). — P. 459. Tisseur, *Modestes observations sur l'art de versifier* (Tobler; travail plein d'esprit, quelquefois un peu superficiel).

XCI. — P. 29. Cloetta, *Zu* Jean Bodel, Adam de la Halle *und* Baude Fastoul (admet avec G. Paris l'année 1202 comme date du *Congé* de Bodel; rend probable que la pastourelle *Contre le dous tans novel* est de 1199; sur ces questions voyez plus loin à la *Chronique* — P. 241. Schultz, « Faire conpagnie Tassel » (dans cette expression *Tassel* serait *Tassilon*, duc de Bavière, et ce serait la conduite de ce duc en 763 envers Pépin qui y aurait donné lieu). — P. 247. Schultz, *Zum Guiteclin* (dans cette épopée il s'agirait de la seconde expédition de Charlemagne contre les Saxons). — P. 250. Schultz, *Noch einmal Perceval Doria* (cp. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, VII, 221). — P. 256. Reichel, *Zur Datierung von Adam de la Hales Singspiel* Li gieus de Robin et de Marion (croit que *R. et M.* a été composé à Arras avant le départ d'Adam pour l'Italie).

COMPTES RENDUS. P. 103. Fœrster, Ille und Galeron *von Walter von Arras* (Tobler; compte rendu très détaillé). — P. 321. Zéliqzon, *Aus der Wallonie* (Tobler). — P. 322. Bédier, De Nicolao Museto (Tobler; quelques corrections). — P. 338. Mussafia, *Italienische Sprachlehre*, 23e Auflage (Cloetta). — P. 342. *L'Alighieri*, rivista di cose dantesche diretta da F. Pasqualigo, anno III, IV (Buchholtz). — P. 357. Muoth, *Ueber bündnerische Geschlechtsnamen*. I Teil : *Vornamen und Taufnamen als Geschlechtsnamen* (Kübler).

XCII. — P. 129. Tobler, *Diez-Reliquien* (quelques poésies traduites par Diez de l'espagnol, du provençal et de l'italien). — P. 69. Buchholtz, *Zu* v *und* b *im Spanischen*.

COMPTES RENDUS. P. 218. Paris, *Jaufre Rudel* (Schultz ; développe et appuie les arguments de M. Paris, qui conteste que l'histoire de J. R. ait un fondement historique). — P. 445. Körting, *Formenbau des französischen Verbums* (Risop; compte rendu très important et détaillé). — P. 470. Biádene, *Un miracolo della madonna, la leggenda dello sclavo dalmasina* (Tobler).

XCIII. — P. 1, 241. Ryssel, *Syrische Quellen abendländischer Erzählungsstoffe*. I. *Die Kreuzauffindungslegende*; II. *Die Siebenschläferlegende*. — P. 123. Schultz, *Ueber den Liederstreit zwischen Sordel und Peire Bremon* (tâche de déterminer l'ordre dans lequel les six sirventès ont été composés et leur assigne la date de 1240. C'est à tort que M. Sch. prétend que Raymond VII et Raymond Bérenger ne se sont plus combattus après 1240 : voyez Sternfeld, *Karl von Anjou*, p. 9. Cp. maintenant l'édition de Sordel par de Lollis). — P. 399. Cloetta, *Die beiden altfrz. Epen vom* Moniage Guillaume (le résultat auquel aboutit cette étude est que *Mon.* I et II remontent à un original commun, lequel remonte à son tour à une source commune avec la version de la *Karlamagnussaga*; le *Mon.* I a été composé avant 1139, le *Mon.* II date d'environ 1175. Cp. maintenant Becker, *Wilhelmsage*, 92; *Südfranz. Sagenkreis*, 41). — P. 141. Tobler, *Un samedi par nuit* (à propos de l'édition donnée en 1890 par Varnhagen du poème qui commence par ces mots : corrections et explications). — P. 144. Schmilinsky, *Proben einer Uebersetzung der* Chanson de Roland (conserve le mètre de l'original et l'assonance).

COMPTES RENDUS. P. 159. Ries, *Was ist Syntax* (Tobler). — P. 161. Rohde, *Die Erzählung vom Einsiedler und dem Engel* (Glöde). — P. 164. Paris, *La légende de Saladin* (Tobler). — P. 193. Breymann, *Friedrich Diez, sein Leben und Wirken* (Fränkel). — P. 206. Bédier, *Les Fabliaux* (Cloetta; critique sévère, justifiée en quelques points, mais qui ne tient pas assez compte de ce qu'il y a de vraiment neuf dans ce travail plein d'idées intéressantes et de pénétrantes observations). — P. 358. Mary Darmesteter, *Froissart* (Tobler; éloges).

XCIV. — P. 21. Cloetta, *Die beiden altfr. Epen vom* Moniage Guillaume, *Schluss* (contient surtout des fragments non encore publiés du ms. de Boulogne). — P. 369. Ryssel, *Syrische Quellen abendländischer Erzählungsstoffe*, III (la légende des Sept Dormants). — P. 267. Dieziana (Fränkel). — P. 274. Buchholtz, *Der Name Diego*.

COMPTES RENDUS. P. 116. Schwan, *Grammatik des Altfranzösischen*

l'explication de plusieurs vers des six poésies que Kolsen a publiées avec beaucoup de soin). — P. 189. Voretzsch, *Die französische Heldensage* (Risop). — P. 232. Tiktin, *Rumänisch-deutsches Wörterbuch*. Lieferung 1 (Tobler). — — P. 431. Appel, *Provenzalische Chrestomathie* (Schultz-Gora). — P. 434. Grammont, *La dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes* (Tobler; éloges). — P. 435. Keller, *Die Sprache der Reimpredigt des Pietro da Barsegapè* (Tobler). — P. 437. Gourdon, *Guillaume d'Orange*, poème dramatique (Tobler). — P. 438. Heuckenkamp, *Le Chevalier du papegau* (Tobler; éloges et corrections). — P. 443. Schneegans, *Geschichte der grotesken Satire* (Morf; très élogieux, trouve seulement que S. restreint trop le sens de « grotesque », qui n'implique pas nécessairement l'intention satirique). — P. 468. Novati, *Girardo Pateg e le sue Noie* (Tobler). — P. 469. Scherillo, *Alcuni capitoli della biografia di Dante* (Tobler; éloges). — P. 471. Pasqualigo, *Aggiunta ai proverbi e modi proverbiali nelle parlate venete raccolti nell' edizione trevisana del 1882* (Buchholtz).

XCVIII. —P. 1. Schläger und Cloetta, *Die altfranzösische Prosafassung des* Moniage Guillaume (étude sur le texte publié au tome XCVII. Le résultat auquel elle aboutit est que la version en prose de la geste de Guillaume, dont le *Moniage* fait partie, repose sur une rédaction cyclique que l'auteur a fidèlement suivie. Celle du *Moniage* remonte à la rédaction qu'on appelle *Moniage* II, telle que la donne la famille *d*. Mais aucun des mss. de cette famille ne peut être considéré comme l'original immédiat de la version en prose. Le traducteur a intercalé dans son texte un épisode sur Maillefer. M. Cloetta essaye de définir plus exactement la place qu'occupe l'original de la version en prose dans la famille *d*. Relevons encore les recherches de M. S. sur les rapports de la version avec le poème d'*Oger* et celles sur l'endroit où on plaçait le tombeau d'Ysoré). — P. 59, 343. Steffens, *Die altfranzösische Liederhandschrift der Bodleiana in Oxford*, Douce 308 (Fortsetzung).

COMPTES RENDUS. P. 174. Körting, *Neugriechisch und romanisch* (Meyer-Lübke; compte rendu important d'un travail superficiel et mal venu). — P. 182. Keidel, *The Evangile aux femmes* (Cohn; examen détaillé de la filiation des mss. de ce texte). — P. 202. De Lollis, *Vita e Poesie di Sordello di Goito* (Naetebus; corrections). — P. 207. Zenker, *Die Gedichte des Folquet von Romans* (Naetebus; fait des réserves). — P. 210. Toldo, *Contributo allo studio della novella francese del XV e XVI secolo* (Tobler). — P. 211. G. Paris, *Récits extraits des poètes et prosateurs du moyen âge mis en français moderne* (Tobler). — P. 212. Oesterreicher, *Beiträge zur Geschichte der jüdisch-französischen Sprache und Literatur im Mittelalter* (Tobler). — P. 211. Beck, *Dantes Vita Nova* (Tobler; ce travail ne nous donne pas un texte définitif). — P. 219. Menghini, *Le Rime di Serafino de' Ciminelli dall' Aquila* (Tobler). — P. 457. Petit de Julleville, *Histoire de la Langue et de la Littérature française* (Tobler; loue surtout le chapitre de Jeanroy). — P. 462. Stier, *Französische Syntax* (Tobler : travail plutôt faible, qui ne contribuera en

aucune façon à débarrasser l'étude de la syntaxe des entraves de la grammaire latine; beaucoup de rectifications). — P. 467. Johannesson, *Zur Lehre vom französischen Reime* (Kalepky; éloges). — P. 468. Ricci, *La* Divina Commedia *di Dante* (Tobler). — P. 471. Bassermann, *Dantes Spuren in Italien* (Tobler; éloges très vifs).

XCIX. — P. 77, 339. Steffens, *Die altfranzösische Liederhandschrift der Bodleiana in Oxford*, Douce 308; (3e Fortsetzung und Schluss). — P. 101. Schulze, *Ueber einige Hilfsmittel französischer Bibliographie.* — P. 241. Krüger, *Eine angebliche isländische Bearbeitung der Schwanenrittersage* (il s'agit de l'*Elis-saga*, qu'on a longtemps considéré comme une version du *Chevalier au cygne*). — P. 133. Pochhammer, *Die Teufelshetze. Deutsche Stanzen nach Dante*, Inf. XXII.

Comptes rendus. P. 191. Springer, *Das altprovenzalische Klagelied* (Risop; éloges). — P. 193. Simon, *Jacques d'Amiens* (Risop; éloges). — P. 205. Voretzsch, *Das Merowingerepos und die fränkische Heldensage* (Schultz-Gora; éloges). — P. 206. Kraus, *Ueber Girbert de Montreuil und seine Werke* (Tobler; admet avec l'auteur qu'il est probable que le roman de la *Violette* et la continuation du *Conte du Graal* ont le même auteur). — P. 210. Röttgers, *Die altfranzösischen Lautgetze in Tabellen* (Cohn; quelques corrections). — P. 228. Zingarelli, *La personalità di Folchetto di Marsiglia nella « Commedia » di Dante* (Tobler; éloges). — P. 456. Degen, *Das Patois von Crémine* (Urtel; éloges et corrections). — P. 459. Pillet, *Die neuprovenzalischen Sprichwörter der jüngeren Cheltenhamer Liederhandschrift* (Tobler; éloges). — P. 481. Schwan-Behrens, *Grammatik des Altfranzösischen*, I (Risop; éloges).

C. — P. 77. Thormann, *Uno « livro de sorti » di papa Bonifacio* (donne le texte, précédé d'une introduction, d'un livre d'oracles originaire de l'Italie du Nord et antérieur au XVe siècle). — P. 293. Tobler, *Zur Legende vom heiligen Julianus* (contient le récit latin et la première partie de l'étude des œuvres littéraires qui ont comme sujet la légende de saint Julien. L'auteur commence par *El animal profeta*, drame de don Antonio Mira de Améscua). — P. 311. Schulze, *Jean-Baptiste Bastide* (1745-1810, le premier membre de l'Académie des sciences de Berlin qui se soit exclusivement occupé de l'étude du français). — P. 158. Holthausen, *Mittelenglische und altfranzösische Pflanzenglossen.* — P. 169. Suchier, *Das Geschlecht von frz.* aire (à propos d'une remarque de Tobler, *Archiv*, XCIX, p. 208).

Comptes rendus. P. 198. Ker, *Epic and romance* (Brandl; éloges). — P. 222. Rajna, *Il trattato « De vulgari eloquentia » di Dante Alighieri* (Tobler). — P. 441. Körting, *Handbuch der romanischen Philologie* (Gauchat; critique assez sévère). — P. 447. Enneccerus, *Zur lateinischen und französischen Eulalia* (Schultz-Gora). — P. 448. Ritto-Nyrop, *Rolandskvadet* (Heusler). — P. 450. Johannesson, *Zur Lehre vom französischen Reime*, zweiter Teil. (Kalepky; éloges). — P. 451. Paris et Langlois, *Chrestomathie du moyen âge* (Tobler). — P. 460. Rydberg, *Zur Geschichte des französischen* ə, I (Meyer-

Lübke; éloges). — P. 463. Zenatti, *Gerardo Patecchio e Ugo di Perso* (Tobler). — P. 464. Rua, « *Le Piacevoli Notti* » *di messer Gian Francesco Straparola* (Tobler). — P. 465. G. L. P., *Al nuovo grande Vocabulario della Crusca* (Hecker). — P. 466. Subak, *Die Conjugation im Neapolitanischen* (Wiese). — P. 469. Gorra, *Lingua e letteratura spagnuola delle origini* (Tobler; travail qui n'est pas sans mérite, mais peu soigné; corrections et additions).

CI (Nouvelle série I.) — P. 991, 339. Tobler, *Zur Legende vom heiligen Julianus* (sur Flaubert, Légende de S. Julien l'hospitalier, et sur une version en vieux français de cette légende, dont l'auteur donne une description et un résumé). — P. 111, 365. Pillet, *Die altprovenzalische Liederhandschrift N*[3]. — P. 147. Kolsen, *Einige Ergänzungen zu Appels provenzalischer Chrestomathie.* — P. 397. Tobler, *Drei kleine provenzalische Rätselaufgaben.*

COMPTES RENDUS. P. 213. Gröber, *Grundriss der roman. philologie*, II[er] Band (Cloetta). — P. 224. Svedelius, *L'analyse du langage appliquée à la langue française* (Tobler ; ce travail très remarquable s'occupe exclusivement de l'analyse de ce qu'exprime le langage, et ne tient pas assez compte du fait que le contenu est dans un rapport très étroit avec la forme du langage). — P. 226. Pätzold, *Die individuellen Eigentümlichkeiten einiger hervorragender Trobadors im Minneliede* (Springer ; travail utile, mais un peu lourd). — P. 240. Robert-tornow, *Die Gedichte des Michelangelo Buonarroti* (Cornicelius). — P. 244. Araujo, *Gramática del* Poema del Cid (de Mugica ; travail digne d'estime, mais un peu superficiel). — P. 462. Coulet, *Le troubadour Guilhem Montanhagol* (Tobler ; travail soigné et digne d'éloges, corrections).

S. D. G.

CHRONIQUE

M. Th. Gartner a été appelé de l'université de Czernowitz, comme professeur ordinaire, à celle d'Innsbruck.

— M. R. Menéndez Pidal a été nommé professeur de littérature espagnole à l'université de Madrid.

— Le t. III et dernier (*Syntaxe*) de la *Grammaire des langues romanes* de M. Meyer-Lübke vient de paraître à la librairie Reisland à Leipzig. En même temps a paru chez Welter, à Paris, la première partie (p. 1-464) de la traduction de ce volume par MM. Auguste et Georges Doutrepont.

— M. G. Ducamin publiera très prochainement, dans la *Bibliothèque méridionale*, une édition diplomatique des poésies de l'archiprêtre de Hita, d'après les trois manuscrits connus.

— Le *Journal des Savants* de l'année 1899 contient les articles suivants qui intéressent nos études : Delisle, *Vente de manuscrits du conte d'Ashburnham* (p. 317-337 et 493-512); G. Paris, *Jean de Capoue* (p. 207-226); *les Manuscrits du* Kelila et Dimna *de Jean de Capoue* (p. 591-595); *les Danseurs maudits* (p. 733-747); A. Morel-Fatio, *Catálogo de las collecciones del palacio de Liria* (p. 117-126).

— Dans la séance du 28 juillet 1899 de l'Académie des Inscriptions, M. A. Guesnon, bien connu par ses profondes recherches sur l'histoire d'Arras, a fait à l'Académie des Inscriptions une communication très intéressante sur le célèbre registre de la *Confrérie de la sainte chandelle d'Arras* (*Comptes rendus*, 4e série, t. XXVII, p. 464-475). Il résulte de son examen que ce registre mentionne non, comme on l'avait cru jusqu'ici, l'entrée des confrères dans l'association, mais leur enterrement, ce qui change tout ce qu'on croyait savoir par ces mentions sur la date où vécurent nombre de bourgeois ou de jongleurs. Un passage m'a particulièrement intéressé dans cette notice : c'est celui où M. Guesnon remarque que « Bodel n'apparaît au Registre qu'en 1210 ». Ce serait donc la date, non de la réception, mais de la mort de Jean Bodel, et cela mettrait fin à la controverse sur l'époque où vivait ce poète, controverse que M. Guy vient de reprendre, avec de nouveaux arguments, dans son livre sur Adam de la Halle, dont nous rendrons prochainement compte. Mais M. G. Raynaud d'une part (*Rom.*, IX, 216) et M. Guy de l'autre assurent précisément que Bodel ne figure à aucun endroit du registre (qu'ils regardent l'un et l'autre comme un registre

d'entrées). La contradiction est singulière. J'ai examiné le registre (ms. fr. 8541) et j'ai trouvé en effet au fol. 6 v°, col. 1, au terme de la Purification 1210, (les inscriptions se font aux trois termes de la Purification, de la Pentecôte et de la Saint-Remi), le nom de *Bodel*, encore lisible, bien que le *d* et l'*l* soient très effacés. Ce serait donc dans les trois derniers mois de 1209 ou dans le premier mois de 1210 que l'auteur des *Congés* aurait cessé de souffrir de l'affreuse maladie qui l'avait confiné dans la léproserie de Miaulens. Mais si cette date, qui paraît difficilement contestable, est acquise, il surgit, et du registre même, de très grosses difficultés pour l'époque où vivaient plusieurs des personnages mentionnés dans les *Congés*. M. Guesnon a sans doute les moyens de les résoudre. Aussi espérons-nous qu'il ne tardera pas à nous donner une édition du précieux registre, que nul n'est mieux que lui en état de commenter. — G. P.

— Signalons encore, dans les *Comptes rendus* de l'Académie, les deux importantes communications faites en juin et en octobre 1899 par M. Marcel Schwob sur Villon. Nous y reviendrons à loisir. Bornons-nous à dire pour le moment que M. Schwob a découvert un texte qui démontre, conformément à ce qui avait été conjecturé ici-même (XVI, 573, et cf. XXI, 265) que la condamnation de Villon à la potence a eu lieu non avant, mais après le *Grand Testament*.

— Dans le t. XXXIII de la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* (p. 257-264), M. E. Schröder revient sur certains points de son introduction à *Mauricius von Craon* (voy. *Rom.*, XXIII, 466 ss.). Il cherche d'abord à montrer que la mention de *frou Cassandra* comme d'une habile tisseuse ou brodeuse remonte à un passage d'*Eneas* (v. 7458), où les mss. de la famille *y* ont, en parlant d'une couverture, *A. i. cassandre estoit brosdee*, ce que M. Suchier est porté à restituer en *A ues Cassandre*, tandis que les mss. A (*De cafe en baſe*), D (*De catalafe*), C (*Doer* [l. *D'un or*] *en autre*) représenteraient une leçon originale *De Cassandra*. Mais (outre qu'il faudrait *fu* ou *ot esté* et non *esteit*), A et D sont indépendants, en sorte que leur accord pour changer *Cassandra* en un mot finissant par *-afe* est inadmissible ; *cafe en bafe* ou *embafe* est d'ailleurs acceptable (voy. *Rom.*, XXI, 286, n. 7), et *catabafe* ne serait peut-être pas impossible non plus. — Dans la seconde partie de sa note, M. Schr. revient à la question de savoir si le poème allemand a été composé d'après un poème français. Les raisons que j'ai données pour en douter ne me paraissent pas ébranlées par les remarques de mon savant contradicteur. Il affaiblit toutefois beaucoup la preuve d'un original latin que j'avais cru trouver dans la forme latine, *Mauritius*, du nom du héros (M. Schr. rapproche le nom de *Gregorius* donné par Hartmann au *Gregorie* ou *Gregoire* de son original français : il me semble que ce n'est pas tout à fait la même chose, Grégoire étant un nom de saint connu dans l'Église sous le nom *Gregorius* ; en outre la forme française *Morice* aurait pu, semble-t-il, se rendre par *Morize*). Les formes de *Craun* et de *Beaumont* ne sont pas, à vrai dire, des preuves irréfragables. Mais je reconnais que mon intermédiaire latin n'est pas nécessaire : le poème allemand peut très bien avoir

été composé d'après un récit oral; ce qui est important, c'est qu'il porte, comme je l'ai dit, dans sa composition, les caractères d'une œuvre originale et non d'une traduction. Le grand argument de M. Schr. contre cette manière de voir est qu'il y a entre le poème allemand et le fableau français qui contient, mais sans nom, à peu près la même histoire des coïncidences textuelles : j'avoue que les deux passages qu'il cite, et qui sont, je suppose, les plus probants, ne me semblent nullement décisifs. Je garde donc mon opinion comme M. Schr. garde la sienne, et puisque c'est surtout une question de sentiment, il n'est pas probable que la critique puisse porter entre les deux un jugement définitif. — G. P.

— C'est par une distraction singulière que dans notre dernier numéros (t. XXVIII, p. 645) nous avons dit avoir oublié de signaler en son temp l'apparition du premier volume de la *Flore populaire* de M. Rolland. Ce volume avait au contraire été l'objet d'un compte rendu de M. A. Beaunier (t. XXVI, p. 136).

— Livres annoncés sommairement :

King Arthur and the Table Round. Tales chiefly after the Old French of Crestien of Troyes, with an account of Arthurian romance and notes, by William NAVELL. Boston and New York, Houghton Mifflin, 1898, in-8, 2 coll., LX-230 et 270 p. — M. Navell a voulu faire connaître au public anglo-américain les morceaux les plus remarquables des poèmes de Chrétien de Troies et des romans français en prose (plus le poème anglais de la *Mort d'Arthur*); il les a traduits avec autant d'élégance que de fidélité, indiquant dans les notes ce qu'il a cru devoir choisir ou omettre dans chacune de ces sources. L'introduction est un essai écrit avec beaucoup de talent, sans aucun appareil d'érudition, mais évidemment d'après une étude sérieuse et des sources elles-mêmes et des travaux des critiques modernes sur la littérature arthurienne. M. N. se rallie à peu près complètement aux idées émises par M. Förster dans son introduction à *Cligès* (il ne connaissait pas encore l'introduction à la *Charrette*) sur le caractère tout français de cette littérature; il admet toutefois l'existence de poèmes arthuriens avant Chrétien et même de poèmes anglo-normands. Cette préface est surtout un éloge enthousiaste de Chrétien de Troies, dont l'œuvre, dit l'auteur, mérite d'être et sera immortelle, à d'autres titres, mais aussi justement, que celle d'Homère. M. Navell aura certainement beaucoup fait, par ses habiles traductions et par ses appréciations délicates, pour permettre aux lecteurs modernes d'apprécier cette œuvre plus célèbre que connue, ainsi que le roman en prose de *Lancelot*, auquel est emprunté presque tout le second volume.

Dittiounari moundi de Jean Doujat, empeoutad per G. Visner. Dictionnaire de la langue du pays toulousain, de Jean Doujat, ajouté (*sic*) par G. VISNER. Préface de M. JEANROY. Paris, Picard; Toulouse, Bibliothèque toulousaine du journal « *le Gril* ». In-8, 242 p. — La couverture de ce livre porte la

date 1897; le titre est daté de 1895. L'ouvrage n'est parvenu que très récemment à notre connaissance. C'est notre excuse pour ne l'avoir pas annoncé plus tôt. Pour le fond, c'est la réimpression du dictionnaire de Doujat, publié pour la première fois en 1638 à la suite de la quatrième édition du *Ramelet moundi* de Goudelin, et depuis réimprimé dans toutes les éditions anciennes des œuvres de ce poète. Mais à ce premier fond, M. Visner a ajouté (c'est ce qu'indique le titre) une quantité de mots que Doujat n'avait pas relevés. L'inconvénient évident de cette sorte de compilation, c'est qu'elle confond deux états différents de la langue. Beaucoup des termes expliqués par Doujat sont maintenant tombés en désuétude, et on ne nous en avertit pas. De plus, comme M. Jeanroy l'a remarqué dans la préface, où il excuse, sans les dissimuler, les défauts de l'ouvrage, certaines des explications données au commencement du XVIIe siècle par Doujat auraient elles-mêmes besoin d'un commentaire. Ce ne sont pas là les seuls reproches qu'on puisse faire au travail de M. Visner. La notation des sons est peu précise et souvent peu conséquente. Puis, et ceci est la preuve d'une bien fâcheuse négligence, l'ordre alphabétique est mal observé. A la première page on voit *abarre* après *abasta*, *abarrèja* après *abe*, *abegados* après *abelugad*. Enfin, à la suite de chaque lettre de l'alphabet, il y a un supplément à la même lettre, ce qui n'est pas fait pour faciliter les recherches. Toutefois, ce dictionnaire, où on trouvera des mots qui manquent à Mistral, pourra, en certains cas, être utilement consulté. L'édition a d'abord paru dans un journal local, dont on a utilisé la composition. C'est ce qui explique l'apparence peu agréable du volume.

The Isopo Laurenziano, edited with notes and an introduction treating of the interrelations of Italian Fable collections, by Murray Peabody BRUSH. Columbus (Ohio), Laurence, 1899, in-8, VIII-186 p. (thèse de docteur de l'université John Hopkins, Baltimore). — M. Brush nous a donné un excellent travail, intéressant à divers points de vue. Embrassant pour la première fois dans une étude générale tous les recueils de fables italiennes du moyen âge, il a constaté qu'ils se divisent en deux groupes : l'un, qu'il se borne à signaler, remontant aux fables élégiaques dites de Walter (avec quelques *extravagantes*); l'autre, qui fait l'objet de son travail, comprenant cinq manuscrits, lesquels remontent tous à un manuscrit perdu d'une traduction de 54 fables de Marie de France, exécutée en Toscane dans la première moitié du XIVe siècle. Il prouve que l'original du traducteur ressemblait de fort près au ms. Q de Warnke (B. N. fr. 2173). Il imprime avec beaucoup de soin, en en faisant ressortir par d'ingénieux moyens typographiques les ressemblances plus ou moins étroites avec le texte français, le ms. de la Laurentienne, le meilleur représentant de l'une des deux familles (le ms. de Rigoli, qui appartient à l'autre, a été, mais imparfaitement, publié). Il joint à cette édition une étude, brève mais suffisante, sur la langue du ms., qui est le plus pur toscan du *buon secolo*. La famille de mss. à laquelle appartient celui de la Laurentienne contient une fable, *le*

Coq et l'Hirondelle, qui ne se retrouve nulle part ailleurs, et qu'à cause de cela il est bon de signaler : l'hirondelle accuse le coq de l'éveiller la nuit, le coq allègue l'utilité de son chant pour indiquer l'heure, et reproche à cette étrangère à la maison son inutilité ; l'hirondelle réplique en disant qu'elle amène le printemps et elle conteste les mérites du coq : celui-ci jure de se venger, et un jour, ayant saisi l'hirondelle, la tue ; morale : un étranger doit se taire dans le pays dont il est l'hôte et au besoin souffrir sans se plaindre. M. Br. rapproche la fable de Phèdre *Cicada et noctua* (III, 16), qui paraît bien éloignée. Il semble que la fable primitive devait s'arrêter à la réponse du coq.

Charakteristik der germanischen Elemente im Italienischen, von Dr. Wilh. Bruckner. Bâle, Reinhardt, 1899, in-4, 34 p. (annexe au *Bericht über das Gymnasium zu Basel*, 1898-99). — M. Bruckner, déjà connu par son livre sur la langue des Langobards, nous donne ici une introduction magistrale à un dictionnaire des mots italiens d'origine germanique. « Ce petit mémoire, dit-il, ne vise pas, naturellement, à présenter un triage complet des mots germaniques si nombreux dans l'italien, avec détermination de leur provenance et de l'époque où ils ont été empruntés : cet essai est réservé à un travail plus étendu. Ici on cherchera seulement à relever et à bien préciser, à l'aide d'étymologies certaines, les traits caractéristiques qui doivent précisément nous permettre de déterminer la provenance et l'époque des emprunts dont il s'agit. » Avec une méthode rigoureuse et une circonspection toujours en éveil, M. Br. examine ainsi les traits caractéristiques de nombreux mots allemands empruntés par l'italien littéraire ou les dialectes au gothique (il parle d'abord de mots plus anciens encore, communs à toutes les langues romanes ou à plusieurs) et au langobard ; puis il traite des mots germaniques venus par le canal du français (noter la riche série de termes de marine, en général d'ailleurs peu anciens) et enfin des mots pris à l'allemand moderne. Il fait en passant plus d'une précieuse remarque étymologique (c'est ainsi qu'il rattache le fr. *saisir*, d'où l'ital. *sagire*, non à satjan, mais à saca ; cette étymologie, qui nous paraît de plus en plus probable, avait déjà été proposée, mais avec doute : voy. G. Paris, *Glossaire* aux *Extraits de la Chanson de Roland*). Souhaitons que M. Br. nous donne le plus tôt possible l'important ouvrage qu'il nous fait espérer.

Johan Mortensen. *Medeltidsdramat i Frankrike*. Göteborg, Wettergren, 1899, in-12, v-203 p. — Ce volume fait partie de la jolie collection de *Lectures scientifiques populaires* publiée par l'université de Göteborg, où ont paru le *Dante* et le *Roland* de M. Vising. M. Mortensen, qui s'est déjà fait connaître par de bonnes études sur les farces et ceux qui les jouaient, y trace un tableau clair et animé du théâtre français au moyen âge. Il parle d'abord du théâtre sérieux, comprenant les mystères proprement dits et le « drame profane », puis du théâtre comique. Son exposition est intéressante, et ses renseignements sont en général puisés aux meilleures

sources. Le public suédois aura grâce à lui une idée juste et suffisante
ce que fut en France au moyen âge l'activité dramatique, du rôle si pa
culier que le théâtre a joué dans la vie sociale, de la mise en scène, etc.
petit livre de ce genre serait, nous n'en doutons pas, le bienvenu aup
du public français.

G. N. Potanin'. *Vostochn'ie Motiv'i v" sredneviekovom" evropeiskom" epos*
S" 10 risounkami v" tecstie. Moscou, Kouchneref et Cie, 1899, in-
x-896 p. (publié par la section géographique de la *Société impériale d'histo*
naturelle, d'anthropologie et de géographie). — « Les motifs orientaux da
l'épopée européenne du moyen âge », tel est le titre du livre de M. Pot
nine, et ce titre suffit à en indiquer le grand intérêt et la nouveauté. No
donnerons ici la table des chapitres, qui permettra de se faire une idée
la richesse du contenu. I. *Le roman de Berte aux grands pieds*. II. *Atti*
III. *Charles et Galafre*. IV. *Le voyage de Charles à Jérusalem et à Const*
tinople. V. *Les gabs des pairs de France chez le roi Hugon*. VI. *Tchingl*
Khan et son fils. VII. *Khoritai*. VIII. *Naran-Gherel"*. IX. *La bannière*
neuf queues. X. *Saint-Denis*. XI. *Goumen-Khan et Charles*. XII. *Légen*
de Salonique. XIII. *L'étoile de Vénus*. XIV. *Les embûches contre le fils de*
XV. *Fierabras*. XVI. *Eroûslan" Lazarevitch"*. XVII. *La légende de la dis*
sur la foi. XVIII. *La légende de la création du monde*. XIX. *Amirc*
XX. *Double caractère du dieu Aric-Bal*; XXI. *Oukdour" Gheghen*. XXII. *G*
ther et Hagen. XXIII. *Virgile dans la légende du moyen âge*. XXIV. *Apo*
nius de Tyr. XXV. *Saint Gilles*. XXVI. *Le livre de la colombe*. XXVII. *I*
Godinovitch. XXVIII. *Ilia de Mourom*. XXIX. *Le Kalevala*. XXX. *Tch*
rilo Plenkovitch. XXXI. *Traces orientales dans l'historiographie russe pri*
tive. XXXII. *Conclusion*. — Nous souhaitons qu'une analyse dans u
langue plus accessible que le russe mette ce livre à la portée des sava
occidentaux qui s'occupent de littérature comparée.

Dr G. Alexici. *Texte din literatura poporană romînă*. Tomul I. *Poesia t*
ditionalā. Budapesta, 1899, in-8, XIV-294 p. — M. A. s'est proposé
publier les chants, contes et dits populaires qu'il a recueillis au cours de
voyages dans la partie roumaine de la Hongrie. Il ne nous donne ici qu'
moitié de sa collection ; un second volume contiendra les chants lyriqu
Le premier rassemble, sous le titre assez inexact de *poésie traditionnelle*, t
le reste : chants historiques, ballades, « colinde », devinettes, plaisanteri
contes, etc. La collection ne sera pas d'un très grand intérêt pour les fo
loristes : elle est peu considérable, et l'on s'étonne qu'elle soit, comme le
M. A., le résultat d'un travail de quinze années ; elle n'est pas non p
très nouvelle, et contient peu de textes dont on ne trouve déjà quelc
variante dans les recueils de Teodorescu, Marianescu, etc. M. A. a d'
leurs renvoyé dans de courtes notes aux recueils antérieurs et signalé au
quelques rapprochements intéressants avec le folk-lore serbe et bulga
Mais ces textes seront plus utiles aux philologues : M. A. s'est atta
non seulement à les imprimer sans retouche, mais à en transcrire la p

nonciation réelle, qu'il figure à l'aide des signes employés par Miklosich. Il compte d'ailleurs mettre lui-même en œuvre les matériaux ainsi recueillis dans un troisième volume qui comprendra une grammaire et un vocabulaire. Nous pourrons avoir là une intéressante contribution à l'étude des dialectes roumains de Hongrie et en particulier du Banat et du comitat d'Arad, à peu près seuls explorés par l'auteur. Les conditions dans lesquelles M. A. a publié son recueil eussent découragé plus d'un collectionneur; nous devons lui savoir d'autant plus de gré d'avoir mis à notre disposition les matériaux qu'il avait recueillis. — M. Roques.

Étude historique sur la construction du type « li filz le rei » en français, par Alfred Westholm. Vesterås, Bergh, 1899, in-4, IV-52 p. (thèse de doctorat de l'université d'Upsala). — M. Westholm a choisi un sujet très intéressant et l'a fort bien traité. On peut regretter qu'il n'ait pas compris dans son étude le provençal et même les autres langues romanes. Ce qui constitue véritablement sa « thèse », c'est l'idée que dans la construction indiquée *le rei* (accusatif pour la forme) fait fonction de datif, et non de génitif comme on le dit d'ordinaire; il rend cette thèse très vraisemblable. Il explique pour la première fois pourquoi cette construction se restreint aux noms de personnes : c'est qu'elle désigne essentiellement la possession proprement dite, qui n'appartient qu'aux personnes. C'est même avec des noms propres qu'elle a été surtout usitée; c'est de là qu'elle a passé aux noms de personnes déterminées, et l'auteur explique ainsi pourquoi elle est rare ou inusitée avec les pluriels, les collectifs et les noms de personnes pris d'une façon indéterminée. Tout cela nous paraît fort judicieux. Mais la construction a plus tard élargi son sens, et l'accusatif y a souvent reçu la valeur du « génitif objectif ». M. W. étudie tous les emplois de cette construction au moyen âge, en suit la lente disparition devant la construction prépositionnelle (avec *à* ou *de*), et montre les traces qu'elle a laissées dans la langue moderne. Ses observations sont toujours fines et pénétrantes, et il a vraiment éclairé un chapitre de notre grammaire historique. On pourrait sans doute, à une lecture attentive, relever quelques erreurs ou inexactitudes : p. 13 il a admis au v. 207 du *Coronement Loeïs* la leçon de Bartsch, *fill avoier* (le Glossaire traduit *avoier* par « fils d'avoué » !) au lieu de *f. a voier* ; dans les exemples de *à* au sens possessif donnés p. 22 il y aurait bien des distinctions à faire ; dans la liste p. 26 et suiv. *à* se rapporte très souvent au verbe et non au substantif (ainsi *Bien as mon pere son covenant tenu* n'a aucun droit de figurer sous *covenant*) ; le vers d'*Ivain* cité p. 32 l'est à tort, *Noroison* étant un nom de lieu et non de personne, etc. Mais ce sont là des manques d'attention excusables dans un travail si considérable, pour lequel l'auteur a dû réunir bien plus de faits qu'il n'en a cités (il a dressé par exemple des statistiques importantes dont il ne donne que les résultats), et ils n'en diminuent en rien le mérite et l'utilité.

L'infanzia di Gesù, poemetto provenzale del secolo XIV ristampato e corredato di una nota critica e d'un glossario dal Prof. Giorgio Rossi. Bologna, Zani-

chelli, 1899. In-8, 107 p.— Les prétentions de l'éditeur sont modestes : il donne son édition pour ce qu'elle est réellement, une réimpression pure et simple du texte publié par Bartsch dans ses *Denkmäler der prov. Literatur*, d'après le ms. B. N. fr. 1745 que l'on croyait alors unique. Ce ms., souvent inexactement copié par Bartsch, n'a pas été consulté pour cette réimpression. C'est dans la « nota critica » et dans la composition du glossaire que le nouvel éditeur aurait pu faire preuve de quelque compétence. Malheureusement il n'a pas fourni cette preuve. La « nota critica » contient quelques indications bibliographiques exactes — elles sont empruntées à diverses notices publiées dans la *Romania* ou ailleurs — et d'autres qui sont absolument erronées ou incomplètes. M. Rossi aurait évité plusieurs de ces erreurs en consultant tout simplement les deux pages consacrées aux versions provençales de l'évangile de l'enfance par l'*Histoire littéraire*, XXXII, 106 et 596. Quant au glossaire, il est (sans parler des erreurs de détail) conçu d'après un système déplorable : les formes verbales sont données à leur rang alphabétique, mais il n'est pas venu à l'esprit de l'auteur qu'il y aurait eu avantage à grouper toutes ces formes en un seul article, sous l'infinitif, comme cela se fait ordinairement. En somme, il n'y a rien à prendre dans ce travail par trop insuffisant, pas même (p. 53) la rectification (*Amen* au lieu de 1302) à la mauvaise lecture de l'explicit du ms. Ashburnham 103 (maintenant à la Laurentienne), car cette rectification avait déjà été faite dans la *Romania*, XXII, 95, note 5. — Une critique très détaillée, que l'ouvrage ne méritait guère, vient de paraître, sous la signature de M. Biadene, dans le t. VIII des *Studi di filologia romanza*.

Les sénéchaux d'Eu du XIIe siècle au XVIe, d'après les documents originaux ; le *Livre des Cent Ballades*, par Amédée HELLOT. Paris, Dumont, 1899, in-8, 36 p. (tiré à 75 exemplaires). — Nous signalons cette publication, d'un intérêt tout historique, à cause des remarques judicieuses qui la terminent sur la part prise au *Livre des cent Ballades* (1390-92) par divers personnages et notamment par Jean II le Seneschal, sénéchal d'Eu, qui en est certainement le principal auteur.

Studien zur Erzählungslitteratur des Mittelalters. Von Anton E. SCHÖNBACH. Zweiter Theil : *Die Wiener Novelle*, Wien, Gerold, 1899, in-8, 99 p. (extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, t. CXLI). — Le poème allemand publié ici se rattache à la légende si savamment étudiée par l'auteur dans son premier mémoire (voy. *Rom.*, XXVIII, 163). Outre des additions à ce mémoire, on trouvera ici sur divers points de l'histoire intellectuelle et religieuse du moyen âge des remarques aussi intéressantes qu'érudites.

The Technique of the French Alexandrine, by Hugo Paul THIEME. Baltimore, 1899, in-8, 70 p. (diss. de docteur de l'université Johns Hopkins). — Ce travail ne concernant que les poètes contemporains, nous nous bornons à le mentionner.

Rio RAJNA. *Per le origini della novella provenzale della « Mille e una Notte »*. Firenze, 1899, in-8, p. 171-196 (extrait du *Giornale della Società Asiatica Ita-*

liana, vol. XII). — Le conte peu édifiant qui sert d'introduction aux *Mille et une Nuits* est l'origine, on l'a depuis longtemps remarqué, de l'histoire de Joconde dans l'*Orlando furioso*; il n'est pas non plus sans points de contact avec certains récits du moyen âge, comme l'aventure de l'impératrice dans le roman de *Merlin* ou celle de la femme de Constantin. Nous pouvons donc mentionner ici la belle et pénétrante étude que M. Rajna a consacrée à ce sujet, et qui aboutit à montrer avec certitude l'origine indienne de ces différents récits. Ajoutons que dans un article du même volume du *Giornale della Soc. As. ital.* M. le prof. Pavolini a signalé d'autres rapprochements qui mènent à la même conclusion. — L'épisode de la femme portée par un géant et qui le trompe avec tous ceux qu'elle rencontre se retrouve, comme on sait (voy. Rambaud, la *Russie épique*, p. 49), dans les bylines russes relatives à Ilia de Mourom; il a sans doute une provenance persane.

Lois de Guillaume le Conquérant, en français et en latin, textes et étude critique publiés par John MATZKE, professeur de langues romanes à « Leland Stanford Junior University » (Californie), avec une préface historique par Ch. BÉMONT. Paris, Picard, 1899, in-8, LIV-33 p. (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*). — L'introduction de M. Matzke à son édition critique du texte juridique connu sous le nom de *Lois de Guillaume* s'occupe d'abord des manuscrits, dont un seul, H, d'environ 1230, est arrivé jusqu'à nous, dont cinq autres, qui ont disparu, ont été utilisés par les éditeurs des XVIIe et XVIIIe siècles. Dans une étude fort bien faite, il montre que ces cinq mss. remontent à un même archétype Y (à travers un intermédiaire X), tandis que H est indépendant de Y et représente plus fidèlement O; malheureusement H ne contient que les ch. 1-28, c'est-à-dire la première des trois parties dont se compose l'ouvrage. Après avoir caractérisé les éditions antérieures, dont il fait très bien comprendre les fautes, M. M. démontre, par des raisons péremptoires, que le texte latin des *Lois* est traduit du français, et non de l'original, mais d'un ms. semblable à Y (M. Bémont, dans son intéressante préface historique, ajoute un argument très solide, tiré de ce que le traducteur latin n'a pas compris le mot *voist* = vocet, où il a vu un subj. de *veeir*). Il cherche ensuite à établir l'âge de O en s'appuyant sur la graphie de H, qui est visiblement plus ancienne que la date du ms., et qui, si on la compare à celle d'autres manuscrits anglo-normands, apparaît comme caractéristique du milieu du XIIe siècle : les *Lois* auraient donc été rédigées vers 1150. La démonstration de M. M. est fondée sur un examen très attentif et du ms. H et des textes servant de « témoins » et forme une contribution de valeur à l'étude de l'anglo-normand; on n'oserait dire toutefois que la conclusion en soit absolument assurée. L'auteur établit bien que H a dû être copié sur un original écrit vers 1150, mais non que ce ms. fût l'original ou identique à l'original. « Nous ne croyons pas, dit M. M., qu'il y ait des manuscrits perdus entre O et H... Après que le texte eut été complété dans la ver-

sion Y, c'est celle-ci qui fit autorité et qui fut traduite et copiée. » Mais il n'y a rien à conclure de l'état incomplet de H ou de son modèle, et rien ne prouve que la rédaction Y existât déjà en 1150 (le contraire est plus probable); puisque H a été écrit vers 1230, c'est donc qu'on ne copiait pas exclusivement Y. Rien n'empêche donc, à notre avis, de reculer, avec MM. Pollock et Maitland, la rédaction des *Lois* jusqu'au commencement du XIIe siècle; c'est d'ailleurs (M. Bémont le montre fort bien) une compilation privée et non un texte officiel. — L'édition est faite avec un soin extrême, pour les §§ 1-28 d'après H, pour la suite d'après la comparaison des anciennes éditions, avec indication scrupuleuse des variantes. Elle sera la seule désormais dans laquelle juristes et philologues devront étudier ce texte. — On regrette qu'un vocabulaire ne complète pas cette excellente publication (l'éditeur nous y aurait dit comment il comprend certains mots embarrassants, comme le *vieltez* du § 37).

Das altfranzösische Martinsleben des Pëan Gatineau aus Tours. Neue nach der Handschrift revidierte Ausgabe von Werner SÖDERHJELM. Helsingfors, Hagelslam, 1899, gr. in-8 à 2 col., IV-136 p. — Nous avions annoncé (XXVI, 586) que M. Söderhjelm se proposait de donner un supplément rectificatif à son édition de la *Vie de saint Martin*. Il s'est décidé à faire mieux, à réimprimer le texte entier, après l'avoir soigneusement revu sur le ms. (la première édition avait été faite sur une copie défectueuse), et en profitant des observations de ses critiques, notamment de MM. Tobler et Mussafia. La présente édition, à laquelle sont jointes des notes uniquement consacrées à la discussion de quelques leçons, est irréprochable, et permet à tous les philologues d'utiliser ce précieux monument de la langue de Tours au milieu du XIIIe siècle. M. S. annonce qu'il publiera prochainement l'étude linguistique qu'il désire lui-même consacrer à l'œuvre de Pëan Gastineau.

Der Karrenritter (Lancelot) und das Wilhelmsleben (Guillaume d'Angleterre), von Christian von Troyes, herausgegeben von Wendelin FOERSTER. Halle, Niemeyer, 1899, in 8, CLXXXIV-495 p. (*Christian von Troyes' Werke*, IV). — J'espère bien ne pas trop tarder à rendre de ce volume un compte détaillé; il est si important et soulève tant de questions difficiles que mon savant collègue lui-même, qui me reproche à maintes reprises de ne pas lui avoir répondu sur tous les points controversés entre nous, voudra bien m'accorder du temps pour examiner avec l'attention voulue les différentes dissertations qu'il a jointes à son introduction au roman de la *Charrette*. Mais je ne veux pas différer de signaler à nos lecteurs, sans qu'il soit nécessaire de le leur recommander, le dernier et le plus gros des volumes consacrés par M. Förster au prince des poètes français du XIIe siècle (car on sait que le *Perceval* doit être publié par M. Baist). Ce volume contient deux œuvres extrêmement disparates; je ne comprends pas bien, je l'avoue, pourquoi l'éditeur de Chrétien a cru devoir les réunir sous la même couverture: le *Guillaume d'Angleterre* (en y joignant les

tables finales) aurait rempli environ 220 pages, ce qui suffisait pour un volume, tandis que celui-ci, qui contient presque 700 pages, est incommode à manier. Est-ce pour affirmer l'attribution du *Guillaume d'Angleterre* à Chrétien, qui peut sembler encore douteuse à plus d'un lecteur, que l'éditeur a voulu le river aux œuvres certainement authentiques? Quoi qu'il en soit, et laissant de côté ce qui concerne ce dernier poème, disons que l'introduction au *Lancelot*, elle-même fort précieuse, est accompagnée de deux dissertations : l'une sur l'existence de poèmes arthuriens français antérieurs à Chrétien, l'autre sur le berceau de la poésie arthurienne et « l'hypothèse anglo-normande » (celle-ci compte 55 pages imprimées en petit caractère), où l'auteur expose et s'efforce de justifier toute sa doctrine sur la matière de Bretagne. Quant au texte, il est naturellement aussi bien établi que possible, et les notes contiennent, comme d'habitude, beaucoup d'observations dont la philologie française profitera. Un double index, l'un des noms propres, l'autre, extrêmement précieux, des mots qui figurent dans les notes des quatre volumes, termine cette belle publication. — G. P.

Le epigrafi volgari in rima del « Trionfo della Morte », del « Giudizio universale e inferno », e degli « Anacoreti » nel Camposanto di Pisan da S. MORPURGO. Roma, 1899, in-4 (extrait de *L'Arte*, anno II, fasc. 1-3, p. 51-37). — M. Morpurgo a retrouvé dans un manuscrit de Saint-Marc, écrites par une main pisane du XVe siècle, le texte à peu près complet des inscriptions qui accompagnaient jadis les trois grandes fresques attribuées traditionnellement à Orcagna et à Lorenzetti, et dont il ne subsiste que des débris avec les quelques vers imprimés par Vasari. Ces poésies, écrites dans un style simple, ne sont pas sans importance pour bien comprendre la pensée des artistes qui ont exécuté les œuvres dont elles constituaient pour ainsi dire les didascalies : M. M. remarque en effet avec raison qu'elles ont sans doute été composées non par les peintres eux-mêmes, mais par les personnes qui commandaient les peintures et qui en déterminaient le sujet et l'inspiration. — De belles reproductions accompagnent cette publication fort bien faite, qui intéresse à la fois les historiens de l'art et ceux de la poésie italienne.

Notice sur la Rhétorique de Cicéron traduite par maître Jean d'Antioche, ms. 590 du Musée Condé, par M. Léopold DELISLE. Paris, Klincksieck, 1899, in-4, 63 p. et une héliogravure (tiré des *Notices et Extraits des Manuscrits* publiés par l'Académie des Inscriptions, t. XXXVI). — M. Delisle fait connaître ici, avec son exactitude accoutumée, une traduction de la *Rhétorique* de Cicéron (c'est-à-dire du *De Inventione* et de la *Rhétorique à Herennius*) faite en 1282, à Acre, par « maistre Johan d'Antioche, que l'en apele de Harens » (le même a traduit les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury), pour Guillaume de Saint-Étienne, chevalier de l'Hôpital, qui fut plus tard commandeur de Chypre. Il en publie, d'après le ms. unique de Chantilli qui nous l'a conservée, de nombreux fragments, ainsi que le prologue du traducteur, traduit lui-même sans doute de quelque ouvrage latin. On sait que

Brunet Latin, dès 1262, avait traduit en partie, dans son *Trésor* (l. III), le l. I du *De inventione*; il pourrait être intéressant de comparer les deux versions. L'œuvre de Jean d'Antioche est fort précieuse pour l'histoire des mots savants en français. — Il est curieux de voir qu'on s'occupait à Acre de travaux aussi purement intellectuels cinq ans avant la catastrophe qui devait y anéantir l'établissement chrétien.

Ph. Lauer. *Le poème de la « Destruction de Rome » et les origines de la cité Léonine*. Rome, 1899, gr. in-8, 57 p. (extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XIX). — Comme nous l'avons annoncé plus haut (p. 119), la *Romania* reviendra en détail sur ce mémoire; nous nous bornons ici à le signaler à l'attention de nos lecteurs comme présentant des vues originales et des faits qui demeurent fort intéressants même si on n'accepte pas l'emploi ingénieux qu'en fait l'auteur.

Francesco d'Ovidio, *La epistola a Cangrande*. Roma, Soc. Dante Alighieri, 1899, in-8, 31 p. (extrait de la *Rivista d'Italia*). — Dans cet article écrit avec beaucoup de verve et d'esprit, M. d'O. expose sommairement, mais d'une façon très personnelle, toutes les raisons qui doivent faire regarder comme l'œuvre d'un faussaire ancien la célèbre lettre de Dante à Cangrande della Scala sur le *Paradis*. Nous ne savons s'il réussira à convaincre les partisans de l'authenticité; mais ce qui importe plus, c'est qu'il montre d'une manière frappante, en terminant son réquisitoire, que la disparition de la lettre ne cause aucun dommage à notre connaissance de la personne de Dante ou à notre intelligence de son œuvre, en sorte qu'on peut ne pas se trop torturer l'esprit pour savoir si elle est ou non de lui. Et il faut avouer qu'un pareil vide, pour une production attribuée à l'homme qui a le moins parlé pour ne rien dire, n'est pas en faveur de son authenticité.

Étude sur le ranz des vaches fribourgeois, par L. Gauchat. Zurich, Fäsi et Beer, 1899, in-4, 47 p. (Supplément au *Programme de l'école cantonale de Zurich*). — L'édition très soigneuse et aussi critique que possible, au point de vue des paroles et de la musique, de la chanson fribourgeoise, est précédée d'une étude fort intéressante sur les origines de cette chanson. M. Gauchat montre que ç'a d'abord été un air de cor destiné à rappeler les vaches pour la traite et usité dans la Suisse allemande; il était sans paroles, ou ne comportait que le mot *loba*, de sens et d'origine douteux. C'est dans la Gruyère, au pied du Moléron, qu'a dû naître la chanson, qui comprend un long refrain ancien et de caractère tout pastoral, puis un récit facétieux et satirique. Rien ne ressemble moins à ce que l'imagination se représente comme ayant dû constituer un chant qui excitait jadis si puissamment la nostalgie des Suisses expatriés. — Le mot *ranz*, d'après M. G., est le mot français *rang*, qui traduit, imparfaitement d'ailleurs, le *reie* du mot allemand *Kühreie*. Il est assez singulier qu'on soit allé prendre au français la forme d'un mot tellement local et spécial, mais on n'a pas trouvé d'autre explication. Pour M. G. le z n'est que graphique : il est sûr en tout cas qu'en Suisse on prononce *rà* et non *ràs* comme nous faisons.

syllabe tonique, une transformation phonétique de ce genre » : elle existe dans *em* < homo, *dam* et *dame* < dominum et domina (et encore dans les formes *cante* < comitem et *cante* < computum de Benoit de Sainte-More, qui supposent certainement une forme *cams* < comes). Il n'y a d'ailleurs aucune « contradiction » à voir dans *en* < ôm le résultat d'une variation dialectale et de la diphtongaison de l'ô. Beaucoup d'autres points de phonétique, même en dehors du vocalisme vélaire, sont traités par M. O. (par exemple, p. 68 ss., le sort du groupe sc devant o, u), toujours d'une manière ingénieuse et neuve. On peut ne pas partager son avis, mais il faudra en tenir compte.

Nicola SCARANO. *L'apparizione dei beati nel paradiso dantesco.* Napoli, Giannini, 1899, in-8, 29 p. (extrait des *Studi di letteratura italiana*, I, 2). — L'auteur essaye de rendre compte de ce qu'il y a de forcé, de bizarre et souvent de contradictoire dans la façon dont Dante représente les hôtes du paradis; ses remarques sont fines et méritent d'être lues.

Die Totenklage in den altfranzösischen Chansons de geste. Von Otto ZIMMERMANN. Berlin, Ebering, 1899, gr. in-8, 136 p. (nº 11 des *Berliner Beiträge zur romanischen Philologie*). — L'auteur de cette dissertation — qui doit être une thèse de docteur — a rassemblé et bien classé la plupart des passages de chansons de geste où se trouve un *regret* funèbre. De son consciencieux travail ressort bien ce caractère de « clichés » qu'ont tant de passages de notre ancienne poésie épique et que M. Tobler, notamment, a si bien mis en relief. M. Zimmermann aurait dû comprendre dans son étude la *Vie de saint Alexis*, qui présente, bien que le sujet en soit religieux, des formules tout épiques, et où le *regret* tient tant de place. On aurait surtout souhaité qu'il émît une opinion sur la question, qu'il se borne à indiquer, de savoir si le *regret* a, comme on l'a pensé, une origine germanique et s'il a son pendant dans l'épopée allemande. Des recherches sur l'étymologie du mot lui-même, sur l'origine et le sens précis des locutions avec *mar*, etc., auraient donné plus de prix à sa dissertation.

Ueber einige Namen von Bergen, Thälern, Weilern, Weiden und Hütten in der Umgebung von Madonna di Campiglio, von Dr Heinrich SABERSKY. Strasbourg, Trübner, 1899, in-8, 54 p. — Contribution à l'étude étymologique de la toponymie du Tirol (Madonna di Campiglio est dans la vallée dont M. Gartner a si bien étudié le dialecte dans son travail sur *Die judikarische Mundart*, voy. *Rom.*, XI, 635). M. Sabersky joint autant que possible l'étude historique à l'analyse des formes, et présente avec la circonspection voulue ses explications toujours plausibles. Nous noterons le nom de *Campo di Carlo Magno* donné à un plateau, qui pourrait faire croire à une légende ancienne, — et en effet il y a sur un prétendu passage de Charlemagne en cet endroit une « tradition » qu'ont recueillie divers érudits modernes; — mais M. S. montre que cette appellation est très récente et conjecture avec vraisemblance que *Carlo Magno* a remplacé ici un autre nom, peut-être celui de *Romagno*.

Rousseau, qui d'après M. G. a introduit le mot en français, écrit *rans*; le ʒ a sans doute paru avoir un air plus exotique; mais pourquoi Rousseau avait-il ajouté l'*s* au mot *ran*, s'il l'entendait prononcer ainsi ?

La Commedia di Dante. Il testo Wittiano, riveduto da Paget Toynbee. Londra, Methuen, 1900. In-8, 554 p. — Cette édition, qui ne contient ni introduction ni notes, a été imprimée, comme l'indique une inscription placée au verso du faux titre, « per il sesto centenario del viaggio di Dante : MCCC-MDCCCC ». Le texte, fort correct, est fondé sur celui de Witte; toutefois, en des cas assez nombreux, les leçons adoptées par Witte ont été rejetées. Elles sont mentionnées à l'appendice. Le nom de l'éditeur, qui, nos lecteurs le savent, est l'un des savants les plus versés dans la connaissance des œuvres de Dante, est un sûr garant que ce n'est pas sans de bonnes raisons qu'on s'est écarté du texte établi par Witte. L'impression, faite à Aberdeen, est élégante autant que correcte. Par une exception bien rare en Angleterre, et qui n'est pas à approuver, le papier n'est pas collé.

Les voyelles vélaires accentuées, la diphtongue au *et la désinence* -avus *dans quelques noms de lieux de la France du nord*, par H. O. Ostberg. Upsala, Almqvist, 1899, gr. in-8, IV-100 p. — M. Ostberg, qui a suivi à Paris les leçons de M. Longnon, et qui est en outre au courant des derniers progrès de la phonétique historique du français, étudie avec beaucoup de sagacité, dans cette dissertation, le sort des voyelles o, ǫ, u, de la diphtongue au et du suffixe -avus dans les noms de lieux de la France septentrionale. On y trouvera beaucoup de remarques intéressantes qui profiteront à l'histoire générale de ces phonèmes en français. L'auteur a des idées à lui, qui méritent d'être prises en considération. La plus notable est celle de l'influence qu'il attribue aux dérivés des noms de lieux sur ces noms eux-mêmes (c'est la même idée que M. d'Ovidio applique à la toponymie italienne). Il la formule théoriquement p. 5 et il l'emploie à la solution de divers problèmes. Nous croyons qu'elle contient une part de vrai, mais qu'elle ne saurait avoir toute l'importance que lui prête l'auteur. En effet, au moyen âge, les dérivés en -anus sont très rares, ceux en -ensis ne servent guère qu'à former les noms des *pagi*, et ne s'attachent qu'aux noms de villes importantes. Il est tout à fait exagéré de dire (p. 6) : « Presque tous les noms de lieux ont des dérivés formés par l'adjonction des suffixes *-anus*, *-ensis*, etc. » Si l'on peut croire que *Tonnerre* (< Tornodurum), pour *Tonnuerre* a été influencé par *Tonnereis* (< Tornodorensis), il n'y a aucune vraisemblance à admettre une influence pareille pour *Nanterre* ou *Briare* (quant à *Jouarre*, il est à ranger avec *fouarre*). De même si l'on peut comprendre (nous ne disons pas accepter) que la forme de *Roem*, *Caem* soit due à *Roemeis*, *Caemeis*, on ne peut l'admettre pour de petites localités comme *Noyen*, *Cisan*, *Bournand*, etc., dont les dérivés n'existaient pas. Pour la distribution de *-on* et *-en* (*-an*) <-ómagum il faut sans doute, quoi qu'en dise M. O., admettre une répartition dialectale, et il a tort de dire (p. 56) que « la langue ordinaire ne paraît pas connaître, pour la

fait grand honneur. A chaque pièce sont jointes des notes où les plus savants trouveront à s'instruire. En tête du livre sont placées trois dissertations, l'une sur les jongleurs, la seconde sur les plus anciennes nouvelles françaises, la troisième sur les fées bretonnes, qui, également accompagnées de notes abondantes, sont des morceaux de la plus grande valeur. Nous signalons à l'attention et à la reconnaissance de tous nos lecteurs ce petit monument élevé à l'honneur de la vieille poésie française, œuvre de l'art le plus délicat construit sur les fondations de la science la plus solide.

The complete Works of John Gower, edit. from the Manuscripts with introductions, notes and glossaries by G. C. MACAULAY. *The french Works*. Oxford, Clarendon Press, 1899, in-8, LXXXVIII-564 p. — On savait par le témoignage de Gower lui-même qu'il avait composé un long poème français intitulé le *Mirour de l'omme*. Nous avons dit (*Rom.*, XXIV, 620) comment M. Macaulay, préparant une édition des œuvres complètes du vieux poète, a eu la bonne fortune de découvrir un manuscrit de cet ouvrage, qu'on croyait perdu. Il l'a imprimé avec le soin le plus louable en y joignant les cinquante ballades déjà publiées par M. Stengel et le *Traitié pour essampler les amants mariez*; le tout forme le recueil des œuvres françaises de Gower, auquel s'adjoindront en deux volumes celui des œuvres anglaises, de beaucoup le plus intéressant, et en un volume celui des œuvres latines. Le *Mirour de l'omme* est une sorte d'encyclopédie morale faite au point de vue strictement chrétien; il ne comprend pas moins de 29.940 vers (et le manuscrit est incomplet) groupés en strophes de douze vers pareilles à celles du Reclus de Molliens, qui a évidemment servi de modèle à l'auteur. La forme en est simple et sans prétention, la valeur littéraire assez faible; on y trouve toutefois quelques traits de mœurs bons à relever. La langue et la versification sont beaucoup plus correctes qu'on ne l'attendrait d'un Anglais de cette époque, bien que les particularités insulaires n'y manquent pas : c'est que l'anglo-normand avait à peu près cessé, à la fin du XIVe siècle, d'être une langue vivante, et que l'auteur travaillait surtout d'après des modèles français. Les ballades ont plus de valeur poétique et sont d'un sentiment délicat ainsi que le *Traité*. Le tout forme un recueil qui a son importance, et qu'on saura gré à M. Macaulay d'avoir mis au jour. Il a mérité aussi la reconnaissance des lecteurs par ses notes, faites avec une grande conscience, et qui contiennent beaucoup de rapprochements utiles, et par son Glossaire-Index très soigneusement dressé et qui n'occupe pas moins de 170 colonnes.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Charles le Simple, par A. Eckel. Un vol. gr. in-8. — Prix. . . **5** fr.

Etude sur le traité de Paris de 1259, entre Louis IX, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre, par M. Gavrilovitch. Un vol. gr. in-8. — Prix. . . . . **5** fr.

Pierre de Gavaston, comte de Cornouailles. Sa biographie et son rôle pendant le commencement du règne d'Édouard II (1307-1314), par M. Dimitrescu. Gr. in-8. — Prix. . . . . **3** fr.

Étude sur les couleurs en vieux français, par A. G. Ott, Un vol. gr. in-8. — Prix. . . . . **6** fr.

Virgilo Limouzi. Poème inédit de 1748 en vers limousins burlesques, suivi d'une traduction par H. Texier. Un vol. in-8. — Prix. . . . . **5** fr.

Rimes bourguignonnes. Texte et traduction par F. Fertiault. Un vol. in-8. — Prix . . . . . **3** fr.

La littérature normande avant l'annexion (912-1204). Discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie le 1er décembre 1898, par G. Paris, membre de l'Institut. Brochure in-8. — Prix . . . . . **2** fr. **50**

La politique pontificale *et le Retour du Saint-Siège à Rome en 1376*, par L. Mirot, ancien membre de l'École française de Rome. Un vol. gr. in-8. — Prix. . . . . **7** fr.

Études sur la civilisation française, par A. Marignan. Tomes I et II : la Société mérovingienne. — Le culte des Saints sous les Mérovingiens. Deux vol. gr. in-8. — Prix . . . . . **20** fr.

Un historien de l'art français, *Louis Courajod*, par le même. Un vol. gr. in-8. — Prix. . . . . **6** fr.

Introduction à la chronologie du latin vulgaire. Étude de philologie historique, par George Mohl. Un vol. gr. in-8. — Prix. . . . . **10** fr.

Essai de dialectologie normande. La palatalisation des groupes initiaux gl, kl, fl, pl, bl, étudiée dans les parlers de 300 communes du département du Calvados, par CH. GUERLIN DE GUER. Un vol. gr. in-8, accompagné de 8 cartes. — Prix..... **10** fr.

Le Massif central. *Histoire d'une région de la France*, par A. LEROUX, élève diplômé de l'École des Hautes Études, archiviste du département de la Haute-Vienne. Trois vol. gr. in-8, avec 3 cartes. — Prix..... **25** fr.

Histoire de la Compagnie des Indes, par CH. MONTAGNE. Un vol. in-16. — Prix... **3** fr. **50**

Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tome X, complet en 6 fascicules. Gr. in-8. — Prix..... **36** fr.

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par M. KAWCZYNSKI, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Cracovie. Un vol. in-8. — Prix..... **5** fr.

L'Alsace au dix-septième siècle. Au point de vue géographique, historique, administratif, économique, social, intellectuel et religieux, par R. REUSS, maître de conférences à l'École des Hautes Études, ancien bibliothécaire de la ville de Strasbourg. Deux forts vol. gr. in-8. — Prix..... **38** fr.

Le Musée de la conversation, par Roger ALEXANDRE, 3e édition, revue et augmentée de nombreux articles. Ouvrage honoré d'une mention par l'Académie française (Concours de Jouy, 1895). Un fort vol. in-8. — Prix..... **7** fr.

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études (Section des sciences historiques et philologiques), 8e année 1900. Contenu : CALENDRIER. — DOCUMENTS. — RAPPORTS. — J. ROY, corrections et additions à l'histoire de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis. Un vol. in-8. — Prix..... **2** fr.

Répertoire méthodique du moyen âge français (Histoire, littérature, beaux-arts), par A. VIDIER, élève de l'École des Chartes; deuxième année, 1895. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **4** fr.

Dictionnaire de l'ancienne langue française, du IXe au XVe siècle, par Frédéric GODEFROY. Tome IX. Un vol. in-4. — Prix..... **50** fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

2

N° 114 Avril 1900

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXIX

PARIS
LIBRAIRIE EMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er
TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

Une demande d'abonnement doit être accompagnée du montant en un mandat postal ou chèque au nom de Mr Vve E. BOUILLON.

SOMMAIRE DU PRÉSENT NUMÉRO :

Pages.

A. Thomas. Étymologies françaises..... 161
G. Paris. Sur *Huon de Bordeaux*..... 209
G. Doncieux. La chanson du Roi Renaud..... 219

MÉLANGES

Quelques passages du *Fragment de La Haye* (H. Suchier)..... 257
La mention de Waland le Forgeron dans la Chronique d'Adémar de Chabannes (A. Thomas)..... 259
Guet-apens (G. P.)..... 262
Des suffixes normands *(i)co(l)* et *(i)bo(l)* (Ch. Joret)..... 263

COMPTES RENDUS

Mohl, Introduction à la Chronologie du latin vulgaire (M. Roques)... 266
Suchier, *Aucassin und Nicolete*, hgg. von (G. P.)..... 287
Butler, Legenda aurea, Légende dorée, Golden Legend (P. M.).... 292
Guy, Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adan de le Hale (A. Jeanroy)..... 294
Guerlin de Guer, Essai de dialectologie normande (J. G.)..... 300

PÉRIODIQUES..... 303

CHRONIQUE..... 313

Les prochains numéros contiendront :

P. Meyer. Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte). — Un fragment inédit d'*Aie d'Avignon*.
G. Paris. — Les accusatifs en *-aiu (suite)*. — La destinée du *c* latin devant *e*, *i* en français. — La chanson du *Chevalier au cygne* et des *Enfances Godefroi*. — *Villoniana*.
Sv. Berg. La *Partalopa-Saga* (traduction française).
Ov. Densusianu. L'altération du *c* latin devant *e*, *i* dans les langues romanes.
E. Galtier. *Byzantina*.
S. De Grave. Les mots français dialectaux en néerlandais.
A. Longnon. Un vestige de l'épopée mérovingienne.
F. Lot. Le roi Hoël de Kerahès, Ohès *le vieil barbé*, les « chemins d'Ahès » et la ville de Carhaix. — Nouvelles recherches sur la provenance du cycle arthurien.
R. Menendez Pidal. Etimologías españolas.
F. Novati. La Vita di S. Farone.
E.-G. Parodi. Del passaggio di *v* a *b* nel latino volgare (*suite*).
A. Piaget. *La Belle dame sans merci* et ses imitations. — *Le Miroir aux dames*. — Les poésies de Philippe Bouton.
P. Toynbee. Benvenuto da Imola and the *Iliad* and *Odyssey*.

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES

AFFIER

Affier, planter ou provigner des arbres de bouture, est considéré par Littré comme un composé de *à* et de *fier*, signifiant proprement « confier » et ayant pris par métaphore un sens spécial. Belle métaphore en effet, tout imprégnée de poésie virgilienne, et qui semble sortir du cœur de nos bons paysans,

quibus ipsa procul discordibus armis
Fundit humo facilem victum justissima tellus.

Il me peine vraiment de venir détruire cette touchante étymologie; mais la philologie est sans pitié. Bien que Rabelais et, d'après lui, Cotgrave connaissent déjà *affier* dans le sens de « planter, greffer », et que nos patois de l'Ouest et du Centre emploient cette forme même [1], l'existence du berrichon *edfier*, *adfier*, *atifier*, du morvandeau *aitefier* du lyonnais *atofayi*, du provençal moderne *atefia* et *atufega*, etc., tous mots qui veulent dire soit cultiver, amender (la terre), soit faire pousser (des plantes), soit greffer (des arbustes), soit enfin élever (des animaux), montre bien que *affier* est une contraction d'une plus ancienne forme *atefier* [2]. A N. du Puitspelu revient, si je ne me

1. Furetière donne sans aucune remarque « *affier*, terme d'agriculture, planter, provigner des arbres en sions ou boutures dans un jardin » (1690). Trévoux reproduit cette remarque de Liger, auteur de la *Nouvelle maison rustique* (1700) : « Ce mot est vieux; on dit à présent *planter de bouture*, et non *affier*. »

2. Cf. Godefroy, aux articles *actefier* (simple graphie pour *attefier*) et *atufier*.

trompe, l'honneur d'avoir trouvé l'étymologie dans le latin de la décadence aptificare [1] : le mot doit être inséré dans le *Lat.-rom. Wœrterbuch* de Körting, mais avec la remarque que aptificare > *atefier* appartient à la formation demi-savante au même titre que certificare > *certefier* et autres du même genre [2].

AIGER

Aiger, ou *aizer*, signifie « rouir » le chanvre en Bourgogne, dans le Morvan, et en Berry. Ni Jaubert ni Chambure n'ont le moindre scrupule à voir le latin aqua à la base de ce mot; mais nous ne pouvons être aussi coulants. A côté de ces formes existent les formes *naiger*, *naizer*, dans lesquelles Chambure déclare que « la prosthèse de l'*n* est remarquable ». En réalité, il faut voir, non une prosthèse dans *naiger*, mais une aphérèse dans *aiger* [3] : la forme primitive est *naisier*. M. Meyer-Lübke a étudié l'étymologie de ce mot [4] : repoussant avec raison *naxiare proposé par Nizier du Puitspelu, il propose un type *natiare, formé sur le germ. natjan, allem. mod. *netzen*, « humecter » [5]. Je crois, avec M. l'abbé Devaux [6], que l'ensemble des formes romanes postule *nasiare, ce qui écarte l'étymologie mise en avant.

---

1. Avant lui on avait proposé *artificare (cte de Chambure) et aedificare (cte Jaubert). Il est certain qu'une confusion paraît s'être produite en ancien français entre *edefier*, de aedificare, et *atefier* de aptificare : cf. l'art. *edefier* de Godefroy et l'expression « planteir et *redifier* bone vigne », *ibid.*, vo *aille* 2. Dans le Bas-Maine on a *adefier* et *afier* (Dottin).

2. C'est ce dont N. du Puitspelu ne s'est pas rendu compte; il croit que *atfier* est une forme régulière qui a été transformée plus récemment en *atefier*, par insertion d'une voyelle euphonique.

3. Voyez quelques exemples d'aphérèse analogue cités par M. Behrens, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIII, 323, et XIV, 366.

4. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XV, 344.

5. Aux articles *naigeou* et *ndyou*, « rouissoir », oubliant tout à fait ce qu'il avait dit aux articles *aiger*, *aizu* et *zue*, Chambure part du latin necare, ce qui ne l'empêche pas de faire un renvoi à l'allem. *nass*, humide, *nasseln*, mouiller.

6. *Essai sur la lang. vulg. du Dauphiné sept.*, p. 125, note.

AMIAU

Godefroy cite deux exemples seulement de *aime*, « mesure de vin »; on en peut lire un troisième dans Du Cange, au mot *ama* 3 : c'est une addition de Carpentier qui a été relevée par Diez et qui lui a permis de formuler l'étymologie : *aime* < hama (Körting, 3865). Le mot *aime* paraît restreint à la région française limitrophe des idiomes germaniques, si bien que l'on pourrait se demander si le liégeois remonte directement au latin populaire hama, ou s'il est emprunté au germanique ame (aujourd'hui *ahm*, *ohm* en allemand, *aam* en hollandais, etc.), qui vient lui-même du latin. Le berrichon nous fournit un mot de même famille qui montre que le sens de hama, dont témoignent seuls aujourd'hui les idiomes du Nord-Est, devait être assez courant dans le latin populaire de la Gaule. Jaubert enregistre *amiau*, *aimiau* ou *émiau*, « cuvier de vendange »[1] : il me paraît évident que *amiau* remonte à un diminutif *hamellum. L'ancien provençal *amola*, aujourd'hui *moulo*, que Raynouard rattache à mola et Mistral à ampulla, mais qui représente en réalité hamula, désigne une sorte de bouteille, ainsi que l'ital. *amola*[2].

BIGNON

Littré enregistre le subst. *bignon* comme un terme de pêche synonyme de « truble ». C'est un mot dialectal qui doit être assez répandu en langue d'oïl, car je le trouve à la fois en Champagne (Tarbé) et dans le Bas-Maine (Dottin). On a un exemple du moyen âge (1458), déniché par Carpentier dans les registres du Trésor des chartes et reproduit par Littré et par Godefroy (dans le *Complément*, avec la lecture *bignou*, au lieu de *bignon*, ce qui est fort contestable). Godefroy rapproche fort justement de *bignon* le provençal *begnoun*, car l'acte de 1458 est relatif au

1. Jaubert donne même deux exemples anciens du mot sous la forme *esmeau* (1462 et 1611); ils ont échappé à Godefroy.

2. Cf. *amole* dans Godefroy : le premier exemple est un italianisme; sur le second il est difficile de se prononcer.

Limousin [1]. Je n'hésite pas à me rallier à l'opinion de Mistral, qui rattache *begnoun* au celtique benna, prototype du français *banne*, car le mot provençal désigne non seulement le filet dit « verveux », qui est une nasse en osier, mais un panier, une auge, etc. La naissance d'un mot *bennionem en latin vulgaire à côté de benna [2] n'est pas plus surprenante que celle de *falcionem, à côté de falce, d'où l'ancien français *fauçon*, ou de *catenionem à côté de catena, d'où *chignon*. Quant à l'affaiblissement de l'*e* protonique en *i*, on sait qu'il est fréquent devant *n* et *l* mouillées : *carillon* (autrefois *carregnon*, *carrignon*), *chignon*, *tilleul*, *Avignon*, *Châtillon*, *Solignac*, *Polignac*, etc.

ANGLAIS BUTTERIS

Le mot anglais *butteris*, écrit aussi *buttrice*, désigne l'outil dont se sert le maréchal-ferrant pour parer le pied du cheval avant de le ferrer. M. Wedgwood [3] incline à voir dans ce mot une corruption du français *boutis*, « action du sanglier qui fouille avec son groin », parce que le maréchal opère avec son outil comme le sanglier avec son groin. Assurément l'analogie des deux opérations est grande, si grande que le français se sert du même mot *boutoir* pour désigner l'outil du maréchal et le groin du sanglier. Mais, d'une part, *boutis*, désignant l'action ou plus exactement le résultat de cette action, ne peut guère convenir comme nom d'un instrument; de l'autre, ce rapprochement ne rend pas compte de l'*r* de *butteris*. M. Murray se borne à rapprocher le mot anglais du français *boutoir*, en faisant remarquer que la formation précise du premier est inconnue. Les trois plus anciens exemples qu'il a recueillis sont *buttrice* (1573), *buttris* (1591) et *buttresse* (1611). Cette dernière forme, employée par Cotgrave, me paraît être celle qui est la plus voisine de l'étymo-

---

1. « Pescher en une riviere appelee Brumes passant auprès du lieu de Solignac avec aucuns engins ou habillemens nommez *bignons* ou venuges. » Il s'agit de *Solignac* dans la Haute-Vienne; la rivière dont le nom est altéré en *Brumes* est la *Briance*. Quant à *venuge*, qui est donné comme synonyme de *bignon*, je ne sais qu'en dire.

2. Benna a eu une forme parallèle *bennia (d'où le prov. mod. *begno*), qui a donné naissance au diminutif *benniola (d'où le prov. mod. *begnolo*).

3. *Dict. of engl. Etym.* 4e éd., 1888.

logie : *butteris* est un simple doublet de *buttress* qui sera étudié plus loin. L'existence en ancien français de **boterez*, synonyme de *boutoir*, « outil pour bouter », est très naturelle, puisque nous avons encore aujourd'hui des mots formés de même, notamment *couperet*, *feuilleret*, *parteret*, *ramèneret*, *rebatteret*, *refenderet*, *traceret*, etc. D'autre part, la confusion, en anglais, des finales françaises *a*, *e*, *i* se produit plus d'une fois : le français *crevasse* est rendu par *crevice*, *rempart* par *rampire*, *rampier* ou *ramper*, tandis qu'inversement *saucisse* devient *sausage*, et que *buttress*, arc-boutant, se présente souvent en ancien anglais sous les formes *boterace*, *boterasse*, *boteras* [1].

ANGLAIS BUTTRESS

Le mot anglais *buttress* signifie « arc-boutant », et il paraît bien qu'il se rattache au verbe français *bouter*. Mais comment ? M. Skeat [2], ne réussissant pas à expliquer directement la terminaison, a supposé que le mot anglais pouvait être une altération de l'ancien français *bretesche*, *brettesse* (forme donnée par Cotgrave), sous l'influence du verbe *bouter*. Cette hypothèse est peu vraisemblable. M. Murray ne la mentionne même pas, et il propose dubitativement de rattacher *buttress* à l'anc. franç. *bouterez*, nomin. sing. ou acc. plur. de *bouteret*. Godefroy a relevé *ars buteret* dans Villard de Honnecourt, où il faut manifestement lire *ars buterez*. Bien qu'aucun exemple de l'accusatif singulier ou du nominatif pluriel ne figure dans Godefroy, je n'hésite pas à penser que le mot français a eu à l'origine la désinence *-erez*, que M. Tobler a étudiée dans sa belle étymologie de *banneret* [3].

CAGOUILLE

Nos marins ont donné le nom de *cagouille* à une volute servant d'ornement au haut de l'éperon d'un navire. J'ai cru que ce terme de marine était un emprunt à l'espagnol *cogollo*, et

---

1. Je n'ose trop m'appuyer sur le doublet *fortalice*, *fortress* qui semble le pendant exact de *buttrice*, *buttress*, parce que *fortalice* existe en moyen français ; mais je signale les anciennes formes *tennes* pour *tennis*, et *pultess* pour *poultice*.

2. *An etym. Dict. of the engl. Leng.*, 1882.

3. *Sitzungsb. der k. preuss. Akademie zu Berlin*, 19 janv. 1893.

je l'ai dit dans le *Dictionnaire général*; je n'hésite pas aujourd'hui à faire amende honorable pour cette opinion irréfléchie. Je me rallie à Littré, suivi sagement par Arsène Darmesteter, et je crois que le terme de marine n'est qu'un sens figuré de *cagouille*, colimaçon, escargot. Mais d'où vient ce mot, très répandu en son sens propre, non seulement dans l'Angoumois et la Saintonge, comme le dit Littré, mais en Berry [1], en Périgord et en Gascogne ? Littré, en son *Supplément*, le rapproche du provençal *cacalauso* et du languedocien *cagaraulo*, sans plus. Mistral va tout droit au latin cochlea, mais comme il veut aussi tirer de cochlea et *cacalauso* et *cagaraulo* et *escaragol*, tout en admirant là sa bravoure habituelle, on hésite à marcher derrière lui [2]. Et pourtant il se pourrait que Mistral eût raison, au moins approximativement. En gascon, la forme ancienne du mot est *cogolha* : elle se lit dans un texte latin de Bordeaux, où il est question d'argent payé « ad mundandum vineas de las *cogolhas* que destruebant ipsas vineas [3]. » Voilà donc *cagouille* qui fait un premier pas vers cochlea. Ce dernier me semble en avoir fait un autre de son côté — et énorme — dès les temps les plus reculés de la langue latine. On sait qu'il n'est pas rare de voir une voyelle épenthétique s'introduire entre deux consonnes dans l'adaptation latine de certains mots grecs faite à l'époque archaïque : on trouve dracuma, cicinus, trichilinium, psalteria, de δραχμή, κύκνος, τρικλίνιον, ψάλτρια [4]. On pourrait imaginer que κοχλίας a été rendu par *coculea. Or, Fleckeisen [5] a proposé de lire coculea au lieu de cochlea dans deux passages de Plaute, *Capt.* 80 et *Pœn.* 3, 1, 29, et Ritschl [6]

1. Berrichon *cocoille* (Jaubert), probablement pour *cogoille*, limaçon.

2. Presque aussi brave que Mistral, M. Fourès explique par *excocliolum le gourdonnais *escargol* et beaucoup d'autres formes, parmi lesquelles on est étonné de ne pas trouver *cagouille*. (*Bull. de la Soc. des parlers de France*, I, 318.)

3. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXII, p. 184. J'emprunte la citation au supplément à Du Cange qui se lit dans l'édition Favre (supplément perdu dans le tome VIII, où je viens seulement de le dénicher), p. 445, v° *cogolha*. M. Levy n'a pas relevé le mot dans son *Provenz. Suppl.-Wœrterb.*

4. Cf. Schuchardt, *Vokal. des Vugärl.*, II, 394 et s.

5. *Krit. Miscell.*, p. 39, remarque.

6. *Opusc.*, II, 509.

incline à lui donner raison, au moins pour le premier de ces passages. L'hypothèse de Fleckeisen vaut ce qu'elle vaut, mais il est difficile de nier que le gascon *cogolha* postule *coculea [1].

CHAINTRE

Ce mot français dialectal, enregistré par Littré, a été récemment l'objet d'une étude de M. Horning [2]. Le savant professeur de Strasbourg a bien vu qu'on ne pouvait séparer le français *chaintre* du provençal *cance*, qui a exactement le même sens : il les rattache tous deux au radical de *jante*, expliquant le premier par *camitem, le second par une variante *camicem. Mais si en provençal on peut accepter *cance* < *camicem, en s'appuyant sur *ronce* < rumicem (bien que *ronze* soit plus normal que *ronce*), il est impossible d'être aussi tolérant pour ce qui concerne le français : de *camitem, le français fait **chante*, qui peut, avec épenthèse d'une *r*, devenir *chantre*, mais non *chaintre*. A ce point de vue, la forme avec m simple, que M. Horning substitue au type *cammita ou *cambita imaginé par M. Thurneysen, ne sert de rien : voyez plutôt amita > *ante* (et non **ainte*), semita < *sente* (et non *seinte), etc.

Je ne connais et je crois qu'il n'y a qu'un seul type étymologique qui puisse concilier, sans lâches compromissions, le français et le provençal, c'est cancerem : en provençal, *cance* peut très bien avoir été autrefois **cancer*, comme *carce* a été *carcer*, de carcerem; en français, il n'y a qu'à rappeler vincere > *veintre*, pour légitimer *chaintre* < cancerem.

Mistral a déjà rapproché *cance* du latin cancelli, et il ne me semble pas si mal inspiré. D'après Festus, au témoignage de Paul Diacre, cancellus est un diminutif de cancer, et le simple

---

1. De ce *coculea qui n'est qu'un postulatum, il faut peut-être rapprocher nuculeus, fréquemment attesté à côté de nucleus (Schuchardt, II, 417). — La note qu'on vient de lire était rédigée lorsque j'ai eu connaissance de l'analyse d'un mémoire de M. Schuchardt lu à l'Académie de Vienne, le 12 avril 1899. Dans ce mémoire, M. Schuchardt étudie entre autres choses la descendance romane de cochlea : il est à croire que notre *cagouille* ne lui aura pas échappé, puisqu'il mentionne le type *coculia parmi ceux dont il semble admettre l'existence en latin vulgaire. (Cf. ci-dessous, p. 208.)

2. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXI, 452.

a eu autrefois le sens du dérivé : « cancri *dicebantur ab antiquis que nunc per diminutionem* cancelli ». La déclinaison cancer, ceris, parallèle à cancer, cri, se trouve non seulement dans Caton et dans Lucrèce, mais dans un auteur chrétien de la décadence, dans Arnobe. Pourquoi ne pas admettre en latin vulgaire cancer, ceris au sens de cancellus, quand le provençal et le français nous acculent à un type cancerem? Le rapport sémantique, bien qu'un peu flottant, se laisse entrevoir. *Cance* et *chaintre* désignent presque partout « l'espace de terre qui reste à labourer aux deux bouts d'un champ où la charrue a tourné et qu'on ne peut labourer qu'à la maille ou au louchet[1] », ou les « sillons tracés sur les limites d'un champ dans le sens contraire du labourage général de la pièce de terre[2] ». C'est peut-être l'intersection des sillons à la lisière du champ labouré qui aura fait qualifier cette lisière elle-même de cancelli ou cancerem[3]. A moins qu'il ne faille voir dans l'emploi spécial de *cance* et de *chaintre* une simple application du sens figuré de « limite, borne », que cancelli a déjà en latin classique.

PROV. *CHANCERA*

Ce mot a été relevé par Raynouard[4] dans la coutume provençale de Montferrand, avec le sens de « dot ». Raynouard cite à propos ce passage de Du Cange, à l'article *vercheria* : « Arverni superiores eadem notione *valcheire*, inferiores *chan-*

---

1. *Dict. languedocien-franç.* de l'abbé de Sauvages. Dans cette citation on remarquera l'emploi de *maille* au sens du français dialectal *maigle*, hoyau.

2. Lalanne, *Parler du Poitou*, cité par M. Horning, *loc. laud.* Cf. le *Glossaire des parlers du Bas-Maine* de M. Dottin, récemment paru, p. 125 : « *ĕĕtr*, haie très large plantée d'arbres et d'arbustes entrelacés; espace non cultivé laissé dans un champ entre la haie et le dernier sillon, et sur lequel on prenait jadis de la terre pour mêler aux engrais; feuilles amassées pour faire la litière ou du fumier; les deux ou trois sillons perpendiculaires aux autres; planche large, sillon plat. »

3. Un cas sémantique analogue est celui du franç. *claie*, à peu près synonyme du lat. cancelli, qui s'est appliqué à l'échine et au revers de la main. (Voy. Littré et Godefroy, *s. v°*.)

4. *Lex. rom.*, II, 391. Cette coutume a été publiée dans les *Annales du Midi*, III, 298 et s. Le mot figure à l'art. 109 avec la graphie *chansera*, qui est aussi celle de la coutume de Chénérailles au passage correspondant.

cere dicunt. » Le même sens convient au français *chancelle* que Godefroy a relevé dans la coutume d'Aigueperse et dans la rédaction du XVe siècle de la coutume de Montferrand, bien qu'il traduise par « chambre de l'épousée, ses meubles et habits », et qu'il le rappproche à l'aventure de *chainsil*. Le patois actuel de la Limagne connaît encore le verbe *tsancelai*, donner à une fille une part des biens paternels pour qu'elle n'ait ensuite plus rien à réclamer [1]. Le patois du Bas-Limousin nous offre non seulement le même verbe (*tsonsela*), mais un subst. fém. *tsanse*, qui est ainsi expliqué dans le dictionnaire de Béronie et Vialle : « On appelle ainsi dans certains endroits les droits successifs qu'une personne a dans une maison; on le dit aussi de la constitution qu'un père fait à son fils et de la dot qu'il constitue à sa fille. » L'existence de ce subst. fém. *tsanse* prouve que le mot *chancera* de la coutume de Montferrand doit être (ou avoir été à l'origine) un proparoxyton [2]. Il en résulte en outre que le type primitif était un féminin de la troisième déclinaison latine qui s'est fidèlement conservé en Limousin, et qui a passé à la première en Auvergne : ce type ne peut guère être que le cancerem dont je me suis occupé à l'article *chaintre*. Comment la lisière d'un champ labouré est-elle devenue la dot d'une fille à marier ? Sans doute par le même jeu de sémantique qui a aussi attribué ce dernier sens au mot *verquiera*, lequel désigne proprement un jardin, une terre contiguë à l'habitation.

CHANCIÈRE

M. Behrens vient d'étudier le mot normand *canchière*, qui désigne la partie labourée aux deux bouts d'un champ perpendiculairement au labour du reste du champ [3]. Tandis que

---

1. C'est ainsi que j'interprète la définition bizarre du Dr Pommerol qui vient de publier un *Essai d'un glossaire patois de la Limagne*, dans le *Bull. hist. et sc. de l'Auvergne*, 1898, p. 211 : « *Tsancelai* : fille à laquelle on donne une certaine part... »

2. La désinence ne peut être ramenée à un type latin aria ou eria; car, s'il en était ainsi, la coutume de Montferrand, qui écrit *charreira*, *feira*, *madeira*, *maneira*, *prumeirament*, aurait **chanseira*, et non *chansera*. Remarquez aussi la désinence différente de *valcheire* et de *chancere* dans la citation de Du Cange.

3. *Festgabe für G. Gröber*, p. 150. Cf. *Romania*, XXIX, 118.

M. Joret y voit un dérivé de *chant*, au sens de « côté », il croit que *canchière* est pour **canjière*, du verbe *canjier*, changer.

L'opinion de M. Behrens ne peut se soutenir en présence de ce fait, qui lui a échappé : la forme française correspondante au normand *canchière* est *chancière*, usitée notamment (avec un sens identique) dans le Bas-Maine [1]. Donc, il nous faut un type étymologique ayant c ou ti après la nasale. *Chant* ne peut donner comme dérivé que *chantière* [2]. Un type latin *cantiaria expliquerait fort bien la coexistence de *canchière* en normand et de *chancière* en français; mais je ne crois pas légitime de le supposer tant qu'on n'aura pas la preuve de l'existence de *cantius au lieu de cantus. Ayant montré ci-dessus que le français *chaintre* et le provençal *cance*, synonymes de *chancière*, *canchière*, reposaient sur un type latin cancerem, je suis amené naturellement à croire à un dérivé adjectif *cancereus, *cancerius, pris substantivement sous la forme féminine *canceria [3].

CLIN

Le *Dictionnaire général*, suivant l'opinion de Littré, a fondu en un seul article le terme de marine *clin*, « bordage où les madriers se recouvrent », et le terme de tonnellerie *clain*, « biseau ménagé sur le bord par lequel s'assemblent les douves ». Voilà qui est bien; mais faut-il rattacher ce mot *clin* à l'ancien français *clin*, « inclinaison » ? Je ne le crois pas, malgré la convenance sémantique. Le précieux *Dictionnaire franç.-allem.* de Mozin (1811) remarque au mot *clin* que l'usage de border à clin appartient à la Hollande et à l'Angleterre, et il traduit par « die Planken klinkerweise anlegen ». En allemand et en néerlandais le bordage à clin s'appelle *klinkwerk*. Le dictionnaire de Trévoux ne connaît pas le mot *clin*, ou du moins ne le donne pas à l'ordre alphabétique; mais à l'article *border*, il donne l'indication suivante : « *Border une* (corriger *en*) *carvelle*, c'est border en sorte que les bordages ne se touchent point; *border à*

---

1. Noté *ɛ̃asyer* par M. Dottin.

2. Cette forme existe effectivement : elle est notée *ɛ̃atyer* par M. Dottin, avec une variante *ɛ̃ètyer*, influencée par *ɛ̃ètre*.

3. Ce type convient aussi au provençal mod. *canciero*, billon, planche de labour, sole de terrain (Mistral).

quien, c'est border en sorte que l'extrémité d'un bordage passe sur l'autre. » *Border à quien* est la prononciation patoise de *border à clin* et cette expression correspond aussi sûrement à *klinkwerk* que *border en carvelle* à l'allem. et au holl. *karvielwerk*. Le verbe *klinken*, commun au bas allem. et au néerlandais, et qui existe aussi en anglais (*cling*) et en danois (*clinge*) signifie « fixer » : il paraît devoir être distingué de *klinken* ou *klingen*, résonner. M. Vercoullie pense que c'est au premier de ces deux verbes qu'il faut rattacher le néerl. *klink*, allem. *klinke*, loquet, d'où le français *clenche*.

COUMÉRE

En Berry, on donne le nom de *coumére* à des champignons de la famille des agarics ou des clavaires. Le comte Jaubert voit dans cette désignation un emploi figuré du mot *coumére*, « commère », et le justifie en disant que ces champignons croissent en compagnie. C'est fort ingénieux. On voit d'ici les groupes de champignons, perdus au fond des bois ou des brandes, qui charment leurs loisirs en se livrant à d'innocents commérages. Malheureusement, c'est de la poésie, et ce n'est que cela. Comme Jaubert donne aussi les variantes *coumèle* et *comèle* (avec le dérivé *comelon*), il est clair que *coumére* n'est qu'une altération de *coumèle* due à l'étymologie populaire. Il n'est pas possible de séparer *comèle*, *coumèle* de *coulemelle*, que j'ai étudié naguère [1]. Les *coumères* du Berry ne sont pas des « commères », mais des « colonnettes » : la poésie n'y perd rien [2].

ERTURON

Le comte Jaubert a enregistré dans son *Supplément au glossaire du Centre* les noms de *erturon* et *turon* donnés au ver qui se loge dans le bois et au trou qu'il y fait. Il y voit un diminutif de *turc* (prononcé *tur*), nom de la larve du hanneton. Je n'hésite

1. *Essais de philologie franç.*, p. 275.

2. Dans le Blaisois, ces champignons sont appelés *colmelle* par les paysans; les citadins croient franciser le nom en disant *commère*. (Thibault, *Gloss. du pays blaisois*, p. 97.)

pas à reconnaître dans *erturon* le français *artison*, autrefois *artuison* [1], modifié par un phénomène de rhotacisme qui n'est pas rare en Berry [2].

ESNOILLIE

Chambure définit le morvandeau *esnoillie* par « ondée (sic) de soleil entre deux averses ». Il le tire du latin ex+nubicula, ce qui n'est pas admissible. Il faut reconnaître dans *esnoillie* un très bel exemple de dissimilation pour **esloillie*, **essoloillie*, c'est-à-dire **essoleillée*, « coup de soleil ». Mistral ne connaît que *soulelhado*, *sourelhado*; mais le patois de la Creuse emploie *eissourlhado* < *exsoliculata dans un sens identique à celui de l'*esnoillie* du Morvan.

ESTOINC

Estoinc, d'après l'orthographe anglo-normande *estuinc*, est un ancien terme de marine qui se lit dans le *Brut* de Wace, dans la *Vie de saint Gilles* et dans la chronique de Jean d'Authon. Godefroy, à l'article *estouin*, cite ces trois exemples et donne comme définition : « Espèce de bonnette appelée aujourd'hui bonnette en étui. » C'est ce qu'avaient dit les éditeurs de la *Vie de saint Gilles*, MM. G. Paris et A. Bos, d'après Jal, *Archéol. navale*, II, 155, ce dernier n'ayant en vue, au passage indiqué, que le texte de Jean d'Authon. Mais voici qu'un jeune auteur, en qui nous retrouvons l'érudition spéciale de Jal, avec un joli brin de plume au bout, M. Charles de La Roncière, se pose en contradicteur [3] : pour lui l'*estoinc* est un cordage, l'étai, qui sou-

---

1. Sur l'étymologie de *artison*, que le *Dictionnaire général* déclare prudemment d'origine inconnue, voyez ce qu'a dit ici-même M. Bugge (*Rom.*, IV, 350).

2. Cf. dans Jaubert *chemiron* (pour *chemison*), *chenorir* (à côté de *chenosir*) *mureler*, *murelière* (pour *museler*, *muselière*), *gerente*, *girande*, femme en couche (pour *gisante*).

3. *Hist. de la marine française*, I, p. 117, n. 7. M. de La Roncière cite, outre le *Brut* et la *Vie de saint Gilles*, un texte normand de 1369 où on lit *estuins*.

tient le mât d'avant en arrière [1]. Une étude attentive de la *Vie de saint Gilles* ne favorise pas cette opinion : l'étai (*estai*, du norois stag) figurant au vers 890 à côté du hauban (*hobent*), on ne peut guère songer à le voir déjà dans l'*estuinc* du vers 886, tandis qu'il est assez naturel que l'auteur de *Saint Gilles*, après avoir mentionné le lof au vers 885, parle de la bonnette immédiatement après. D'ailleurs, ce qui me paraît sans réplique, c'est que la bonnette en étui s'appelait encore *étouine* au siècle dernier [2], et que le rapport formel de *étouine* avec l'ancien français *estoinc* n'est pas niable. Il y a plus : on est fondé à considérer *étui* dans la locution nautique « bonnette en étui » comme une altération par étymologie populaire de **étoin*, qui serait la forme normale de l'ancien français *estoinc*, car dans cette locution le mot *étui* n'a pas de sens [3].

D'où vient l'ancien français *estoinc* ? M. de la Roncière le rapproche de l'islandais stædingr, qui désigne effectivement dans les anciens textes un article de grément sur lequel les lexicographes ne sont pas d'accord [4]. C'est un rapprochement bien fait pour séduire, et je m'y suis d'abord laissé prendre. Mais mon collègue M. L. Duvau m'apprend que stædingr, écrit aussi stœdingr, repose sur une racine stad, dont l'a radical s'est infléchi sous l'influence de l'i du suffixe ingr : nous ne trouvons donc pas là l'explication de l'*o* de l'ancien français *estoinc*, de l'*u* de l'anglo-normand *estuinc*. L'étymologie de *estoinc*, *estuinc* doit être cherchée dans la racine qu'offrent

---

1. Jal, à propos du passage du *Brut* reproduit par F. Michel avec la leçon *estroins*, semble avoir une opinion analogue, *Arch. nav.*, I, 175 ; cf. ci-dessous notre article *estrenc*.

2. Jal, *Gloss. naut.*, v° *estouine*.

3. Jal pense tout le contraire, car dans son *Glossaire nautique*, article *estouine*, il considère *estoin* comme une corruption de *estui*, ancienne forme de *étui*. Dans son *Archéologie navale*, II, 155, il rapporte d'après Aubin que la bonnette en étui aurait pris son nom de sa forme, mais il fait remarquer justement qu'un étui n'a pas de forme déterminée, et il en est réduit à conclure avec résignation qu'il faut « admettre un nom consacré même quand on se rend difficilement compte de la raison qui l'a fait adopter ».

4. G. Vigfusson, *Icel. engl. Dict.*, y voit le cordage dit « bras » qui sert à manœuvrer la vergue, et J. Fritzner, *Ordbog over det g. norske Sprog*, la vergue elle-même.

l'islandais stod, support, stoda ou stydia, « étayer », l'anglais stud et to stud, même sens, et dans la combinaison stud ou stod + ing(r), combinaison dont l'ancien islandais n'offre pas d'exemple connu, mais qui se trouve effectivement réalisée dans l'anglais *studding-sail*, lequel veut précisément dire « bonnette en étui » [1].

ESTRENÇ

On lit dans le *Brut* de Wace, en un passage où sont accumulés les termes nautiques :

> Donc veïssiés ancres lever,
> *Estrans* trere, hobans fermer.

Au lieu de *estrans*, un manuscrit donne la variante *estrens* [2], un autre *estrems* [3]. Godefroy, à l'article *estran*, traduit laconiquement par « étai ». En terme de marine l'étai est le cordage qui soutient le mât contre les efforts qui pourraient le faire tomber d'avant en arrière, comme le hauban le soutient en sens inverse. Jal, dans son commentaire de ce passage, rapproche *estrems* de *estroins* qui se lit plus loin, au vers 1508 (d'après la leçon de F. Michel), et considérant l'un et l'autre comme des altérations d'un hypothétique *estrive*, il veut les tirer de l'espagnol *estribo*, « étrier », que C. Oudin traduit par « estay [4] ». Est-ce dans ce commentaire de Jal que Godefroy a puisé sa traduction ? En tout cas, s'il est douteux que par *estrens* Wace ait voulu désigner précisément les étais, il paraît bien certain qu'il avait en vue des cordages, comme le montre la présence du verbe *traire*. Je considère *estrens* comme le pluriel de *estrenc*, forme française correspondant régulièrement à celle du mot

---

1. Le breton dit *misan a studincq* pour « bonnette », locution où *studincq* paraît bien emprunté de l'anglais *studding*, comme le dit M. Ernault, *Revue celtiq.*, XIX, 325.

2. Édit. Le Roux de Lincy, v. 11486, variante.

3. C'est la leçon adoptée par F. Michel qui a imprimé ce passage en appendice de son édition de *Tristan*.

4. *Arch. navale*, I, 175. *Estroins*, pour *estoins*, est tout à fait distinct de *estrens* ; cf. notre article *estoinc*.

qui veut dire « corde » dans tous les idiomes scandinaves et germaniques : isl. *strengr*, angl. *string*, allem. *strang*, etc. [1].

ESTRICHIER

Godefroy a cru devoir fondre dans l'article *estrecier* < lat. strictiare deux exemples de l'ancien verbe *estrichier* :

Ke tout li pont ki sont seur le [riviere, que on ne les puist abaissier ne *estrichier* (1282, Saint-Omer, Arch. JJ 61, f° 93 v°).

Ne lur estut pas *estricher*
Ne tendre bref ne helenger
(*Vie de saint Gilles*, 891 [2]).

Il est difficile de méconnaître l'origine germanique (ou noroise) du verbe *estrichier* comme terme de marine : l'anglais dit *to strike sail*, l'allemand *das Segel streichen*, le néerlandais *'t Zeil stryken* pour « abaisser, amener la voile » : le mieux n'est-il pas d'admettre ce sens dans la *Vie de saint Gilles*? Dans le texte de Saint-Omer, le couple *abaissier ne estrichier* doit probablement être considéré comme une locution pléonastique. Il faut donc constituer un seul mot avec les articles *estrichier*, *estriquer*, *estriquier* 1 et *estriquier* 2 de Godefroy et les rapprocher des articles *estriquer*, *étricher* et *étriquer* de Hatzfeld-Darmesteter [3].

GENEVELLE

Godefroy enregistre sans définition le mot *genenelle* dont il a relevé un exemple unique dans un texte berrichon de 1386 : « Deux coros et quatorze *genenelles* et quatre gons. » Il est bien vraisemblable qu'il faut lire *genevelle*, et qu'il s'agit de ce que

---

1. A l'article *estrem* de son *Gloss. nautique*, Jal, tout en déclarant que l'origine du mot est inconnue, propose timidement d'y voir « une francisation de l'espagnol *estrenque*, gros câble de jonc ». Il va de soi que l'espagnol est, comme le français, d'origine scandinave ou germanique; cf. Kœrting, *Lat.-rom.*, *Wœrt.*, 7820.

2. Les éditeurs de la *Vie de saint Gilles*, MM. G. Paris et A. Bos, traduisent dubitativement *estricher* par « carguer les voiles », et Godefroy a fait sienne cette traduction en supprimant le « peut-être » des éditeurs.

3. Sous *estriquier* 1, Godefroy traduit *estrikier le drap* par « mesurer, auner » : c'est une erreur manifeste. Il faut entendre « aplaigner » : le provençal dit *baissar* dans le même sens.

nous appelons en bon français une « penture ». La penture s'appelle encore aujourd'hui en patois saintongeais une *ghenevèle*, et Jônain, qui donne ce mot, remarque que la penture « est effectivement un genou ». Voyons si l'on peut tirer *genevelle* du latin genu. Le latin possède manibula à côté de manicula, et le français *manivelle* remonte à une forme populaire *manabella [1]. Je suppose un doublet *genibulum à côté de geniculum, d'où *genabulum, *genabula et finalement *genabella, type postulé par *genevelle*. On peut se demander si janua, porte, ne serait pas pour quelque chose dans l'origine de *genevelle* : phonétiquement, *januabella aurait abouti au même résultat que *genabella, mais l'hypothèse d'un dérivé *januabulum n'est pas vraisemblable.

PROV. MOD. *GINOUSCLO.*

L'euphorbe ou épurge porte le nom vulgaire de *ginousclo* à Montpellier et aux environs [2]. Ce nom, francisé en *ginouscle*, est devenu, par suite d'une coquille typographique, *ginousèle*, parfois même *ginousète*, dans les grands dictionnaires de la langue française et dans mainte compilation de botanique [3]. Il ne saute pas aux yeux que *ginousclo* se rattache au latin lac, lactis; pourtant il n'en faut point douter. Mistral l'a parfaitement senti, et il a groupé *ginousclo* avec *lachusclo*. De même que *lachusclo* a perdu sa syllabe initiale (confondue avec l'article féminin) et est devenu *chusclo*, puis *jusclo* dans certaines régions [4], de même nous pouvons remonter de *ginousclo* à **chinousclo*, puis à **lachinousclo*, c'est-à-dire en fin de compte à

---

1. *Essais de phil. franç.*, p. 340.

2. L. Planchon, *Plantes médic. et toxiq. de l'Hérault*, dans *Mém. de l'Acad. des Sc. et Lett. de Montpellier*, section de médecine, 2e série, t. I (1899), p. 256.

3. *Ginousèle* fait son apparition dans le t. XVIII (publié en 1820) du *Dict. des Sc. nat.*, où on lit : « *Ginousèle* (Bot.). Suivant M. Gouan, l'épurge, *euphorbia lathyris*, est ainsi nommée aux environs de Montpellier. »

4. Même aphérèse dans *chugueto*, pour **lachugueto*, proprement « petite laitue », nom vulgaire de la mâche, mot qui a été francisé en *chuguette*. Littré a enregistré *chuguette* sans en donner l'étymologie; d'autres lexicographes l'ont altéré en *chuquette*.

un type du latin vulgaire *lactīnuscula. Je m'étendrai plus loin, à l'article *lachusclo*, sur le suffixe uscus, usculus.

GIERNOTE

On lit dans le *Dit du besant* de Guillaume le Clerc, au sujet de l'Enfant prodigue :

> Volentiers e a gré menjast,
> Se aucun fust qui li donast,
> Ausi come ses pors feseient
> Qui de racinettes viveient
> E des *giernotes* de la terre [1].

Godefroy a vu dans *giernote* un diminutif de *graine* et l'a enregistré sous la forme *grenote* : c'est une grosse erreur. Guillaume Le Clerc était Normand, comme on sait, et le patois normand connaît encore aujourd'hui le mot dont s'est servi cet auteur sous les formes *gernote*, *jarnote*, *gênote*, *janote*, *guênote*, *ganote*, etc. Ce mot s'applique aux tubercules de différentes plantes dont les cochons sont très friands : le *bunium bulbocastanum* (ou *conopodium denudatum*), l'*oenanthe pimpinelloides* ou le *campanula rapunculus* [2]. Le chirurgien Henri de Mondeville, Normand lui aussi, a identifié le *malum terrae*, dit vulgairement « pain de pourceau », avec la *gesnote* de ses compatriotes [3]. Littré lui-même (encore un Normand, mais c'est par hasard) donne *gernotte* et *jarnotte* dans son supplément comme synonymes de « terre-noix ». Dans le corps même de son dictionnaire, il a l'article suivant : « *Erneute* ou *ernotte*, nom vulgaire du *carum bulbocastanum* et, en Normandie, de la raiponce, *phyteuma spicatum*. » Il indique, d'après Legoarant, l'anglais *earthnut*, noix de terre, comme étymologie du mot. Je ne vois pas trop comment les Anglais auraient implanté en Normandie leur *earthnut*, qui se trouve dès le IXe siècle sous la forme *eortnutena*. N'est-il pas préférable de s'adresser aux Scandinaves [4] ? Bien que je ne

1. Vers 3387 et s. de l'éd. Martin.

2. Voy. Joret, *Flore pop. de la Normandie*.

3. Voy. l'article *gesnote* du glossaire mis par M. Bos à la fin de l'édition de la traduction française de Mondeville qu'il vient de publier pour la *Société des anciens textes français*.

4. M. Behrens vient d'examiner un autre mot normand, *tierre*, « lien pour

trouve pas de composé tout fait avec *jörd*, terre, et *hnot*, noix, dans le dictionnaire islandais-anglais de Vigfusson, il n'y a pas là de quoi nous arrêter : le suédois à *jordnöt* dans un sens analogue ; le *j* initial du mot qui veut dire « terre » dans les différentes langues scandinaves correspond admirablement au *g* continu du normand [1].

Je reviens à l'article *grenote* de Godefroy. On y trouve à la suite de l'exemple du *Dit du Besant* un autre exemple emprunté au fableau de la *Dame escoilliee*, que Godefroy cite d'après les manuscrits, bien qu'il soit imprimé dans le Recueil de Montaiglon et Raynaud, VI, 94 et s. Les éditeurs lisent, au vers 573 :

Que, ce sachiez, par ces *grenotes*
Sont les femes fieres et sotes.

Au glossaire ils commentent : « *grenote*, graine ; par extension testicule. » Comme le manuscrit de l'Arsenal porte *guernotes* (le silence des éditeurs ne peut prévaloir contre le témoignage formel de Godefroy), je pense que la bonne leçon est *giernote* : la comparaison de ce dont il s'agit avec un tubercule de terre-noix est fort naturelle, tandis que de penser à une petite graine, cela ne se comprendrait guère qu'à Lilliput.

GLOUTRENIE

A côté de *gloutonie*, *gloutenie*, dont la dérivation de *glouton* est normale, l'ancien français présente plus souvent une forme *gloutornie*, *glouternie*, *gloutrenie*, dont la raison d'être n'apparait pas

---

attacher les animaux au pâturage ». Il lui donne pour base l'angl. médiéval *tedir*, aujourd'hui *tether*, dont il rapproche le néerlandais *tudder* et finalement les formes scandinaves *tjoder*, *tjor*, *tjor*. Il me semble que pour *tierre* comme pour *giernote* il est plus naturel de faire venir le normand du norois que de l'anglais.

1. Le durcissement exceptionnel du *g* continu dans les formes *guénote*, *ganote*, n'est pas sans exemple, et ne doit pas faire échec à l'étymologie que nous soutenons. Quant à sa disparition dans *erneute*, *ernote*, on n'en pourra raisonner que quand ces formes seront exactement localisées. Le mot paraît avoir débordé assez loin de la Normandie : dans le Bas-Maine, d'après Dottin, on trouve *janote*, *jénote* et même (par confusion de la désinence avec le suffixe *ette*) *janette*, comme noms du *lonchodium denudatum* ; en Berry et ailleurs *anotte*, *arnoute*, *anette*, *jagneroth* (altéré par les dictionnaires en *jacquerotte*) désignent le *Lathyrus tuberosus*.

au premier abord. M. Van Hamel [1] considère *gloutrenie* comme une métathèse de *glouternie*, forme issue elle-même par une autre métathèse de **gloutenerie*. Mais, outre que *gloutenerie* ne paraît pas exister et que *gloutonerie* est extrêmement rare en ancien français, on ne voit pas pourquoi *gloutonerie*, *gloutenerie* auraient abouti à *gloutornie*, *glouternie*, alors que les futurs *donerai*, *menerai* deviennent *donrai*, *menrai*, *dorrai*, *merrai*, mais jamais **mernai*, **dornai*. L'italien possède également *ghiottornia*, à côté du *ghiottoneria* et de *ghiottonia*, et *lecornia* : on voit dans les formes en *ornia* une métathèse des formes normales en *oneria* [2].

Je propose de faire remonter le français et l'italien à une forme vulgaire *glutturnia, de *glutturnus, glouton. Les adjectifs italiens *musorno*, musard, *piorno*, pluvieux, montrent que le suffixe latin urnus n'est pas absolument inconnu de la langue populaire [3]. Si l'on tient compte de ce fait que gluttus signifie « gosier » [4], la formation de *glutturnus au sens de « glouton » n'est pas extraordinaire : cf. taciturnus, somnurnus, etc. Il est possible d'ailleurs qu'elle ait été provoquée par une influence analogique. *Gluttus a pour synonyme guttur. Or, d'après l'ancienne glose « gutturnia, gutturis inflatio [5] », on ne peut douter de l'existence de *gutturnus, à côté de gutturosus, au sens de « goîtreux » [6] : *glutturnus ne se serait-il pas moulé sur *gutturnus comme, en italien, *lecornia* sur *ghiottornia*? En ce qui concerne le français, on peut comparer à *glutturnia > *glouternie*, *gloutrenie*, *nocturnalem > *nuiternel*, *nuitrenel* [7].

1. Édition du Renclus de Moiliens, I, p. CXLIV et glossaire.
2. Canello, *Arch. glottol.*, III, 397; Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.*, § 290.
3. Diez, *Gramm. des l. rom.*, II, 357.
4. « Glutus », βρόγχος, *Gloss. Philox.*
5. *Gloss. Isid.*
6. Dans *gutturnus, comme dans eburnus, le suffixe dérivatif est nus, et non urnus puisque l'*u* et l'*r* font partie du thème.
7. Cadurcinum > *Querci* et Saturninum > *Sernin* relèvent du provençal, tiburtinum > *tèvertin*, *travertin*, de l'italien; mais le rapprochement est instructif.

JARCE

Aux trois exemples de *jarce*, *jarse*, « lancette à scarifier », que Godefroy a réunis, sous la définition « sorte d'arme », il a joint le suivant, où il définit prudemment par « sorte d'animal » :

> Blanches toisons
> De *jarses* et brebis
> (La Boderie, *Harm.*, p. 797, éd. 1578).

Ici *jarse* désigne une jeune brebis [1], et c'est un mot tout différent de celui auquel Godefroy l'a accouplé. Il apparaît dès le temps de Charlemagne dans le polyptyque de l'abbé Irminon sous les formes germia, germgia, gergia, jermgia; dans le cartulaire de la Trinité de Caen, f° 27, on lit jercia, et la forme française *gerces*, au pluriel, se trouve dans le même document, f° 45. Du Cange a déjà rapproché de germia le picard *germe* [2]; il me paraît certain que le manceau *jarce* se rattache au même radical, bien que je ne voie pas nettement le rapport de la désinence avec celle de germia. Quant à germia lui-même, je ne sais rien sur son compte.

JARÇON

Chambure donne *jaiceron*, « dard, aiguillon », qu'il rattache au latin jaculus, et *jaisson*, « langue de serpent, dard de l'abeille, de la guêpe, etc., au fig. mauvaise langue », qu'il tire de gaesum, javelot gaulois [3]. Il a tort de ne pas admettre la parenté de ces deux mots morvandeaux; mais il les rapproche avec raison du berrichon *gesson*, du franc-comtois *dzaiçon*, du champenois *jarson*, qui ont le même sens, et du franc-comtois *jâci*, « piquer ». Le champenois laisse transparaître l'étymologie : nous avons affaire à des diminutifs de l'ancien français *jarce*, lancette à scarifier [4], substantif verbal de *jarcier*, devenu le français moderne *gercer* [5].

---

1. Cf. Dottin, *Gloss. du Bas-Maine*.
2. Cf. les articles *germe* 1, *germelette* et *germette* de Godefroy.
3. Étymologie déjà donnée par Ribault de Laujardière et d'après lui par Jaubert, v° *gesson*.
4. Godefroy, v° *jarse*, traduit bizarrement par « sorte d'arme ».
5. On tire ordinairement *gercer* de *carptiare; mais M. G. Paris considère aujourd'hui cette étymologie comme douteuse.

LYONNAIS *JOUCLIA*

Le lyonnais *jouclia*, « courroies qui lient le joug au front des bœufs », correspond au vivarais *dzouclia* et au dauphinois *joucle*. C'est ce qu'indique N. du Puitspelu lui-même; mais il n'est pas possible de réunir ces formes (et les formes plus méridionales *jousclo*, *jusclo*, qui sont dans Mistral, à l'article *counjounglo*) à celles des patois qui ont un *l* mouillé, pour les ramener toutes au même type étymologique *jūgula. Je propose *jūxtula, tiré de *jūxtare, comme ailleurs *jūgula l'a été de jūgare. On sait que le x de *juxtare s'est de bonne heure changé en s (d'où l'anç. franç. *joster* et non **joistier*) : par conséquent on a eu très anciennement en latin vulgaire *jūstula, *jūscla.

PROV. MOD. *LACHUSCLO*

Le provençal moderne nous offre, comme désignation de l'euphorbe, une série de mots qui remonte manifestement à un type du latin vulgaire *lactuscula : *lachusclo*, *lachousclo*, *chusclo*, *chousclo*, *jusclo*, *jousclo* [1]. Je ne me hasarderai pas à décider si le type latin primitif est *lactūscula ou lactŭscula; en tout cas il me semble qu'il faut admettre de très bonne heure l'existence simultanée de la forme avec un u long et de la forme avec un u bref. A ma connaissance, on n'a pas encore signalé dans les langues romanes l'existence d'un suffixe uscus; il faut pourtant lui faire une petite place, au moins dans le règne végétal. Si le radical de labrusca n'est pas clair, il est difficile de ne pas rattacher asinusca à asinus, et mollusca à mollis : ces trois mots datent de l'antiquité. A une époque un peu plus récente, nous voyons apparaître amarusca, de amarus [2]. Le provençal moderne désigne le

---

1. Nous avons parlé plus haut du montpellièrain *ginousclo*, qui postule *lactinŭscula. En Rouergue on dit *lachuscle* au masculin et non *lachusclo*, comme ailleurs : faut-il admettre que dès l'époque antique on disait en Gaule *lactusculum à côté de lactuscula ? Mistral enregistre aussi *lachusco*, qui semble remonter au simple *lactusca.

2. Cf. plus loin l'article *maroute*.

raifort sauvage par le mot *rabuscle* : il est clair que *rabuscle* postule *rapusculum, dans le sens du latin classique rapistrum. Peut-être faut-il aussi reconnaître le suffixe usca, au moins à l'origine, dans le français dialectal *raveluche*, mot qui se présente avec beaucoup de variantes désinentielles [1].

ANGLAIS *LAWN*

Le mot anglais *lawn* désigne une fine toile de batiste ou linon. M. Skeat ne rapporte que sous réserve l'opinion qui voit dans le mot anglais une corruption du mot français *linon* : il est bien certain que cette étymologie ne peut être prise au sérieux. L'hypothèse de Wedgwood, qui tire *lawn* de l'espagnol ou portugais *lona*, est plus séduisante au premier abord, mais elle ne résiste pas à un examen approfondi. En effet la *lona* est, au témoignage de Salvá, « une toile forte de coton ou de chanvre pour voiles de navire, pavillons et tentes de campement », c'est-à-dire un tissu essentiellement différent de celui que les Anglais appellent *lawn*. Une précieuse citation de Stow, faite par M. Skeat, me paraît contenir en elle-même de quoi déterminer l'origine de *lawn*. La voici : « In the third yeare of the rayne of Queene Elizabeth, 1562, beganne the knowledge and wearing of *lawne* and *cambric*, which was then brought into England by very small quantities. » On sait que *cambric* désigne la batiste de *Cambrai* : il est tout indiqué de voir dans *lawn* le nom de la ville de *Laon*. Les manufactures de toile de lin de Laon ont eu jadis une certaine importance : au XVIIIe siècle il y avait encore dans cette ville plus de quarante métiers, et l'on y fabriquait des toiles façon de Hollande et des touffettes [2].

LOUATEURE

Il n'est pas bien criminel de penser au latin ligatura pour expliquer le morvandeau *louâteure*, « lien de paille qu'on emploie pour les petites gerbes » ; pourtant Chambure a eu la sagesse de dire : « peut être ». Un autre article du *Glossaire du*

---

1. Voyez Rolland, *Flore pop.*, II, 72.
2. Savary des Bruslons, *Dict. du Comm.*, éd. 1723-1730, t. I, col. 848, et t. III, col. 188.

Morvan est ainsi conçu : « *Rouâteule*, lien qui sert d'attache aux gerbes pendant la moisson. Du l. *rotella*, petite roue ». Cette fois, adieu prudence ! Chambure n'a même pas songé à rapprocher *rouâteule* de *rouâter* qui le précède immédiatement et qui signifie « frapper avec une rouette ». *Rouâteule* et *loudteure* sont deux dissimilations divergentes d'un même original **roudteure*, plus anciennement **reorteure*, qui représente un type schématique *retortatura.

LUMIGNON

Scheler a justement contesté [1] l'étymologie courante de *lumignon* par *luminionem, de lumen, puisque l'ancien français dit *limegnon*, *limignon*, *lemignon*, formes inexpliquables avec lumen comme point de départ. Il a été moins heureux en cherchant à rattacher ce mot à ellychnium, grec ἐλλύχνιον, « mèche », de λύχνος, « lampe » ; il n'y a qu'à faire litière de tous les exemples du bas latin qu'il a entassés. A titre d'hypothèse, je propose *liminionem, de limen, seuil. On peut supposer que *liminionem s'est appliqué à l'extrémité de la mèche qui dépasse le bec ou orifice de la lampe romaine, qui se tient pour ainsi dire sur le seuil [2].

MAROUTE

Littré enregistre le substantif féminin *maroute* comme « un des noms vulgaires de la *marute cotule* (*sic*), synanthérées, dite aussi *marouette* », sans indication étymologique. Le radical de *maroute* est sans aucun doute possible le latin amarus, amer : il suffit de comparer les noms provençaux enregistrés par Mistral, *amaroun* < *amaronem, *amarum* < *amarumen, *marousso*

---

1. *Romania*, IV, 460.

2. M. Toutain, maître de conférences à la section des sciences religieuses de l'École des Hautes Études, chargé de l'article *lampas* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de Saglio et Daremberg, m'écrit : « Je ne connais aucun texte où figure le mot *limen* dans le sens de bec de lampe ; » mais il me signale un passage de Pline où *limen* est appliqué au détroit des colonnes d'Hercule (III, 1, 1) et il se demande si par analogie *limen* n'aurait pas pu être appliqué « au bec étroit des lampes antiques ». (Lettre du 11 juin 1899.)

< *amarucia[1]. Cette plante, *l'anthemis cotula* des botanistes, est appelée au moyen âge amarusca. Le glossaire de Tours publié par M. L. Delisle nous offre ce mot glosé par *amerele*[2]. Godefroy a enregistré *amerusche*, *ameroke*; on peut y joindre deux formes où l'amour vient faire une concurrence déloyale à l'amer : *amouroustre*, dans la traduction de Mondeville, édition Bos, § 1867, et *amouronque*, dans la traduction du *Circa instans*, édition Camus, § 144. M. Horning a eu occasion de mentionner deux formes des patois actuels dont il explique la désinence par un type occa, le lorrain *aimairoche* et le normand *amoueroque*[3]. Je puis signaler comme représentant très fidèlement le type latin amarusca le blaisois *amaroûche*, *maroûche*[4]. Quant à la terminaison singulière de *maroute*, l'existence de *amouroustre* au moyen âge permet-elle d'y voir une ancienne désinence *oustre* ? Peut-être. Il faudrait alors enregistrer un type latin * amarustra à côté de amarusca.

MOISON

Il est singulier que Littré n'ait pas admis dans son dictionnaire le substantif féminin *moison*, que donnent Nicot, Oudin, Richelet, Furetière, Trévoux, etc., et que plus d'un patois a conservé. Ce mot a deux sens très distincts : le sens de « mesure » — alors il représente clairement le latin mensionem, ce dont il y a longtemps qu'on s'est aperçu[5] — et le sens de « part de grain que le fermier est obligé de payer à son maître », qui est le seul que connaissent Nicot, Oudin et Richelet. En ce dernier sens *moison* ne peut venir de mensionem, car il est trisyllabe au moyen âge[6]. Le Renclus de Moiliens en paraît féru : il l'emploie au figuré, comme nous ferions aujourd'hui de « tribut » ou de « dette », sous la forme *muïson*,

1. Duchesne, *Rép. des plantes utiles*, p. 137, donne les noms vulgaires *amouroche*, *chamaran*, *maroune*, *maroute*.

2. *Bibl. de l'École des chartes*, 1869, p. 331.

3. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XX, 346.

4. Thibault, *Gloss. du pays blaisois*, p. 14 et 218.

5. L'étymologie est dans Diez; elle a été proposée délibérément par Simon de Valhébert, éditeur du *Dict. étym.* de Ménage.

6. Godefroy a confondu les deux mots dans son article *moison* 1.

dans son poème de *Carité*, LXXXIII, 9; LXXXV, 5 et 7; XC, 5; XCI, 3. M. Van Hamel croit que *muïson* vient du latin mutationem et il renvoie à un article de Du Cange où il est question de *mutationes presbyteri*; mais il n'y a aucun rapport réel entre le droit de mutation, dont il est question dans Du Cange, et la *muïson* du poème de *Carité*. La coïncidence phonétique de ce mot *muïson* et de mutationem n'est qu'un jeu du hasard [1]. *Muïson*, que le français a fini par confondre avec *moison*, représente le latin modiationem, qui est dans tous les dictionnaires latins [2].

PROV. *PERGAM*

M. G. Paris a révoqué en doute l'existence réelle du provençal moderne *pergan*, parchemin [3]. Mais ce diable de mot existe bel et bien, à preuve, entre autres, qu'il a engendré le pittoresque verbe *parganteja*, « bruire comme le parchemin qu'on remue ». Mistral écrit archaïquement par un *m* final, et attribue *pergam*, *pargam* au Languedoc; le vieux dictionnaire de l'abbé de Sauvages donne effectivement *pargan* à côté de *pergami*. Dans le Rouergue, l'abbé Vayssier enregistre *pargan*, *porgan*, *porgon*, etc. Mistral mentionne le roman *pargam*, que je ne connais pas, mais qui est l'ancêtre nécessaire des formes actuellement vivantes. Il est impossible d'expliquer son existence sans supposer en latin vulgaire la création d'une déclinaison *pergamen, inis, à côté de pergamenum. On sait que le latin classique cyclamīnos ou cyclamīnum, grec κυκλάμινος, κυκλάμινον, nom de plante, est devenu cyclamen, inis chez les médecins du bas Empire, Marcellus Empiricus et Cassius Felix. Le caractère proparoxytonique de κυκλάμινος le préparait à ce changement de déclinaison, tandis que pergamenum

1. Mutationem a effectivement vécu dans la langue populaire et abouti en français à *mueison*, *muïson*. Cf. les art. *muison* 1 et *muoison* de Godefroy et le nom de lieu *Muizon* (Marne).

2. Étymologie entrevue au XVIe siècle par J. Thierry (*Moison*, aucuns dient *muysson*, pource qu'on afferme à dix muys, à vingt muys, ou plus, ou moins) et par Carpentier (renvoi de l'art. *moiso* aux articles *modiatio*, *modiagium*). Nicot rattache *moison* à *moisson* et Furetière à *moitié*.

3. *Romania*, XVIII, 151.

étant un paroxyton [1] devait moins s'y attendre. Il est possible que la transition soit due à la création d'une forme *pergamentum, attestée au moyen âge (cf. l'allem. *pergament*) et à laquelle se rattache le prov. mod. *pergamentié*, doublet de *pergaminié*.

PETRE

Nos anciens poèmes mentionnent parfois le *petre* à côté du gingembre, du galenga, de la cannelle, du poivre, du cumin, etc. Godefroy a relevé le mot dans *Mainet*, la *Prise d'Orange*, *Blancandin* et *Li Biaus Desconeüs*; il traduit par « sorte d'épice ». Le mot se retrouve dans les *Remèdes populaires* publiés par M. Salmon : « Pour dens faire caïr, fai pourre de *petre* et de l'iermoise et un petit d'aisil [2]. » L'éditeur a commenté longuement ce mot : il y voit le primitif des noms vulgaires actuels *pétrelle*, scabieuse des champs, *pétrole*, bruyère cendrée, *pétrot*, gouet commun, et opine que, dans les *Remèdes* il s'agit du gouet, mais dans nos anciens poèmes, de la scabieuse. J'en juge tout autrement. Les noms actuels *pétrelle*, *pétrole*, *pétrot* me paraissent être pour *péterelle*, etc., et dériver du verbe *péter*. Quant à l'ancien français *petre*, qui, en dehors des passages mentionnés ci-dessus, se trouve dans le ms. D de *La Mort Aymeri de Narbonne*, vers 2426, éd. Couraye du Parc, et dans le ms. C du même poème, vers 2427, je crois qu'il désigne le pyrèthre, *Anthemis pyrethrum* L., et qu'il vient du latin pyrethrum, tout comme les variantes *peletre* et *peritre* dont je me suis autrefois occupé [3]. L'emploi du pyrèthre comme épice remonte loin; il est déjà connu d'Ovide, *Ars Amat.*, II, 418 :

Tritaque in annoso flava *pyrethra* mero.

---

1. Le grec περγαμηνός, oxytonique ayant la pénultième longue, a dû être prononcé en latin comme paroxytonique. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, § 17.

2. *Études romanes dédiées à G. Paris*, p. 262 ; le commentaire est p. 265.

3. Cf. mes *Essais de phil. franç.*, p. 363 et 410. Ne connaissant pas à ce moment-là l'existence réelle de *petre*, j'ai supposé que dans les mss. C et D de *La Mort Aymeri* on pouvait considérer *petre* comme une faute de scribe pour **peretre*.

Quant à sa présence dans les *Remèdes populaires*, il suffit pour n'en être pas étonné de lire la première phrase de l'article *pirethre* du *Dict. du comm.* de Savary des Bruslons : « Racine médicinale qui vient du royaume de Tunis par la voye de Marseille, dont on se sert pour apaiser la douleur des dents. »

QUIÉRAME

A côté de *quiérâme*, s. f., qui signifie « carême » et qui n'a rien de bien mystérieux, le morvandeau a un subst. masc. *quiérâme*, « crémaillère », qui vaut la peine d'être désarticulé. Il ne remonte pas du tout, comme le croit Chambure, au radical germanique kramm, « croc de fer ». *Quiérâme* est la prononciation patoisante de **clerâme*, métathèse pour **clemâre*, issu lui-même par métathèse de **cremâle*, primitivement **cremasle*, forme française correspondant exactement au provençal *cremascle*, qui a le même sens. M. Horning a étudié récemment ce mot[1] : je crois comme lui qu'il remonte à un type du latin vulgaire **cremas clum* pour **cremastulum*, accommodation du grec κρεμαστήρ. Je puis citer une forme du moyen âge qui a échappé à M. Horning et qui enchaîne solidement mon explication de *quiérame* à son explication de *cremascle* : Godefroy donne *cromasle* d'après un inventaire de la mairie de Dijon de 1389, et un second exemple de même provenance, appartenant à l'année 1394, se lit à l'article *treffouiere*; l'*o* n'est là que par un phénomène de labialisation secondaire auquel a échappé le morvandeau.

RÉMOULADE

Nous ne connaissons plus en français le mot *rémoulade* ou *rémolade* que comme nom d'une sauce piquante. L'Académie, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, a supprimé — et en cela on ne peut nier qu'elle ne se soit conformée à l'usage — le sens de « remède, onguent ou emplâtre pour les chevaux », qu'elle avait admis, concurremment avec le premier, en 1740. Littré tire *rémoulade* de *remoudre* par le participe *rémoulu*, sans

1. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXI, 453.

s'expliquer autrement. Scheler fait observer que *rémoulade* vient de ce que les éléments de la sauce et de l'onguent « sont hachés ou plutôt *moulus* très menus ». Comme le sens de « sauce » n'apparaît qu'au XVIIIe siècle, il est probable qu'il dérive de celui de « onguent », le seul que connaissent Oudin et Furetière : j'ajoute que le mot n'est pas dans Cotgrave. De toute façon, il est peu vraisemblable que le français ait tiré un substantif en *-ade* d'un verbe de la troisième conjugaison. Le mot ayant été à l'origine un terme de vétérinaire, il faut voir si l'italien ne nous offre pas le prototype du français. Or ce prototype existe. Je lis dans un ouvrage anonyme, imprimé à Venise en 1584, la *Scielta di notabili avvertimenti pertinenti a cavalli*, à la page 56 : « Facciasi cotal *remolata*, acciò che più giovi, di crusca bollita in sugna... » Suivent plusieurs autres recettes de *remolata*, qu'il est inutile de rapporter *in extenso*, où le son (*crusca*) joue toujours un rôle. Or, si l'on remarque que le son s'appelle *remola* en italien[1], on voit tout de suite l'étymologie de *remolata*, d'où est venu le français *rémoulade*. Personne ne se plaindra de ne pas trouver dans la sauce si connue de nos jours l'ingrédient qui lui a donné son nom.

LYONNAIS *RODO*

« *Rodo*, frôler, toucher en passant, accrocher légèrement. *La roa m'a rodo*, la roue m'a frôlé. De *radare, pour radere, raser. » (N. du Puitspelu).

M. Philipon fait la remarque suivante sur l'étymologie que je viens de reproduire : « Le maintien du *d* étonne; les exemples cités à la phonétique ne sont pas concluants et le sens me semble commander l'étymol. *rotare[2]. » Mais il est clair que *rotare, inférieur pour le sens, ne convient pas mieux pour la forme que *radare, le lyonnais ne faisant aucune différence entre t et d latins intervocaliques : il suffit de remarquer que l'exemple de N. du Puitspelu contient le substantif *roa* à côté du verbe *rodo*. Ce dernier vient de *rasitare[3].

1. Voy. sur ce mot Mussafia, *Beitr. zur Kunde der nordital. Mund.*, p. 39.
2. *Romania*, XX, 316.
3. Cf. *Romania*, XXIV, 271, et *Essais de phil. franç.*, p. 367.

RUBICAN

Ce mot, qui est un terme de manège, figure dans le *Dictionnaire* de l'Académie française dès 1694. Il ne s'emploie paraît-il, qu'au masculin : comme adjectif, il se dit « de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe, et surtout les flancs, sont semés çà et là de poils blancs »; et, comme substantif, il signifie « cette couleur de la robe d'un cheval ». Littré (que Scheler se borne à répéter) nous apprend qu'on a vu dans *rubican* un composé de ruber, « rouge », et de canus, « blanc »; mais, ajoute-t-il, « ce paraît être l'adj. bas latin rubricantem, rougeâtre, de rubrica, rubrique ». Les deux hypothèses se valent. Boehmer a raison de considérer d'emblée *rubican* comme inséparable de l'espagnol *rabicano*, du portugais *rabicão* et de l'italien *rabicano*, qui ont un sens analogue[1]. En effet, bien que Cotgrave ne connaisse que *rubicans*, « the white haires that be scattered here and there upon the coats of some coloured horses » et *rupricam*, « a bay horse[2] », je lis dans le *Traicté des signes des chevaulx* imprimé à la suite de *La Mareschalerie de Laurent Ruse* (Paris, Ch. Perier, 1559), f° 133 v° : « Le cheval *rabican* (c'est-à-dire bay, ayant poil gris en quelques endroits, mesmement à la queue), lequel a des poilz blancs depuis la main en arrière, montre qu'il vault beaucoup[3]. » On lit *rapican* dans *L'Ecuirie du S. Federic Grison* (Paris, Ch. Perier 1559), f° 6 v° : je ne sais si l'édition italienne de F. Grisone que le traducteur français avait sous les yeux portait réellement *rapicano*, mais l'édition de Venise 1584 porte *rabicano* dans le passage correspondant[4].

Le français tient donc *rubican* de l'italien, qui le tient de

---

1. *De colorum nominibus equinorum*, dans *Rom. Studien*, I, 293.

2. Cette forme extrêmement altérée vient d'Olivier de Serres : l'édition de 1605 citée par Littré porte en effet « le cheval bay appelé *rupricam* », IV, 10; l'édition de 1646 donne, au même passage, *rubican*.

3. Oudin ne donne que *rubican*, qu'il traduit par l'italien de fantaisie *rubicane*; mais dans la partie italienne il donne deux fois *rabican* comme traduction de *rapicano*, *rabicano*.

4. La 1re édition est de 1550. A noter que Cardan dans son *De rerum varietate* (Bâle, 1557) latinise le mot en *rapicanus*. Oudin donne *rapicano* et *rabicano*.

l'espagnol, qui le tient... Mais ici je ne peux donner raison à Boehmer qui considère l'espagnol *rabicano* comme dérivé de l'arabe rabaca, « miscendi sententia ». *Rabicano* se décompose tout naturellement en *rabo*, « queue », et *cano*, « blanc » : comparez *rabicorto*, *rabilargo*, etc., d'une part, et *barbicano*, *pelicano*, etc., de l'autre[1]. Le texte français de 1569, cité plus haut, est d'accord avec les dictionnnaires espagnols, qui expliquent *rabicano* par « que tiene algunas cerdas blancas en la cola », puisqu'il dit : « ayant poils gris en quelques endroits, mesmement à la queue. » Certains dictionnaires espagnols donnent aussi *rubican*, « que tiene el pelo mezclado de blanco y rojo ». Il n'y faut voir qu'un gallicisme sans portée.

RUSTINE

« Rustine, s. m. Face de derrière d'un creuset dans lequel on affine la fonte » (Littré). *S. m.* est probablement une faute d'impression pour *s. f.*, car je ne sache pas qu'on n'ait jamais dit autrement que *la rustine*. Il est longuement question du mot et de la chose dans l'article *forge* de l'*Encyclopédie* de Diderot, article paru en 1757 et dû à Bouchu, maître de forges à Veuxsaules proche Châteauvilain, mais sans indication étymologique. Pour Bouchu, la *rustine* est une pierre, ce qui fait songer à l'allemand *stein* comme second élément composant : on n'a qu'à comparer *castine*, de *kalkstein*. Mozin et Sachs traduisent *rustine* par *hinterseite*, sans plus; mais Sachs, dans la liste des composés dont *rück* est le premier élément, donne *rückstein*, « aire de creuset ou de rustine ». Je tiens que le français *rustine* est emprunté de l'allemand *rückstein*, comme plus d'un terme de métallurgie[2].

SALBUROSSE

Labourasse définit le terme meusien *salburosse* (var. *salbu-*[illegible]) par : « trépied sur lequel on place le cuveau à

---

1. M. [illegible] n'a pas manqué de citer [illegible] dans ses observations sur les [illegible] espagnols du type [illegible] parues en [illegible] dans le *Recueil de* [illegible]

2. [illegible]

lessive[1]. » Il le décompose fort justement en *sal* « selle », et *burosse*; mais il identifie le second élément avec le substantif féminin *burosse*, « femme qui lave la lessive », ce qui n'est pas tout à fait exact. Dans *salburosse*, *burosse* est pour **buerece*, adjectif qualificatif féminin signifiant « propre à *buer*, à faire la lessive », du type étymologique *bucaricia, tandis que dans le subst. *burosse*, « femme qui lave la lessive », nous avons le représentant de *bucatorissa[2].

SERRON (CÉRON, SURON)

L'Académie a admis en 1762 dans son *Dictionnaire* le mot *serron*, subst. masc., qu'elle définit ainsi : « Boîte dans laquelle on apporte des drogues des pays étrangers. » Littré tire *serron* du verbe *serrer*, sans commentaire. A première vue, *serron*, étant un terme de commerce extérieur, doit être d'origine exotique. Le *Dictionnaire de Trévoux* nous met sur la voie par un renvoi au *Mercure de France*, septembre 1724, p. 2048. Dans le passage visé, une correspondance d'Espagne annonce que la flotte de la Nouvelle-Espagne est arrivée à Cadix et a rapporté « 1436 *serrons* de cochenille ». Savary des Bruslons (1723) ne connaît pas *serron*, mais il donne *ceron* et *suron* (tous les deux aussi dans Littré), et sous ce dernier article il écrit : « *Suron* ou *ceron*, balot couvert de peau de bœuf, fraîche et sans apprêt, le poil en dedans, cousu avec des filets et lanières de la même peau. Ces balots viennent ordinairement de la Nouvelle-Espagne... Le mot est espagnol, mais francisé, *surone* en espagnol signifiant un balot. » Le mot espagnol visé par Savary est manifestement *seron*, augmentatif de *sera*, corbeille, manne[3]. Il

---

1. *Glossaire patois de la Meuse*.

2. Sur le suffixe *erez*, *erece*, voir mes articles *lampresse* et *paltret* (*Romania*, XXVIII, 195 et 201). Godefroy ne connaît que *bueresse*. L'adjectif **buerece* ne paraît pas très répandu : le berrichon dit *selle à buie*, le poitevin *selle de buée*.

3. Cf. Körting, 7087; le rapprochement de l'espagnol *sera* (portug. *seira*) avec le prov. *sarria* et l'étymologie par le german. *sahar*, « jonc », ne peuvent être acceptés. M. Meyer-Lübke a proposé le lat. seria qui est parfait pour la phonétique (*Zeitschr. für œster. Gymn.*, 1891, p. 765).

a aussi passé en anglais, où on l'écrit *seron* et *seroon*, et sans doute dans d'autres langues [1].

SIGUETTE

Siguette est un terme de manège qui désigne, d'après Littré, un caveçon de fer creux garni de dents de fer et composé de pièces jointes par des charnières. On se sert de mors *à la siguette*, surmontés d'une têtière, pour dompter les chevaux fougueux. Le mot est tel quel dans Trévoux, qui l'a pris à Furetière (1690) : « C'est un cavesson de fer avec des dents *comme celles d'une scie*... » Si Littré n'avait pas retranché de la définition traditionnelle ces cinq derniers mots, il aurait probablement trouvé sans peine l'étymologie : c'est l'italien *seghetta*, proprement « petite scie ». Cotgrave ne donne pas *siguette*, mais *seguette*, qui est le mot italien tout craché. Je ne sais d'où est sortie la forme *siguette*, qui a supplanté, au moins dans les dictionnaires, la forme étymologique [2] : peut-être a-t-on pensé à *scie*.

SOFASCHIER

Godefroy a réuni un assez grand nombre d'exemples de cet ancien verbe français qui signifie « soulever, soupeser ». Il a cru devoir les ranger sous l'article *sousfaissier*, comme si le mot était composé de *sous* et de *fais*, ou représentait un type du latin vulgaire *subtusfasciare. Aucun des exemples cités n'autorise cette manière de voir : il est absolument certain que *sofaschier*, en picard *sofaskier*, est la seule forme authentique, laquelle s'explique très régulièrement par l'hypothèse d'un type *subfascare, composé parasynthétique du latin vulgaire, formé avec le préfixe sub et le substantif fascem, « faix ». On trouve aussi *sozfaschier*, dont le préfixe correspond à subtus et non à sub, soit que le latin vulgaire ait réellement connu la variante

---

1. Mozin dans son *Dict. franç.-allem.* traduit ou plutôt transcrit *suron* par *surone, serone*.

2. Une coquille typographique a transformé *siguette* en *figuette* dans l'édition genevoise de Del Campe, *Abrégé de l'art de monter à cheval* (1677), p. 10, si j'en crois une citation faite par M. Schuchardt dans la *Zeitschr. für. rom. Phil.*, XXIII, p. 191.

*subtusfascare, soit qu'il y ait eu, en français, substitution directe du préfixe *soz* au préfixe **so*. Le latin vulgaire paraît avoir tiré un autre composé parasynthétique de fascem, à savoir *affascare. En effet Godefroy, dans son *Complément*, cite, à l'article *afaissier*, un texte picard de 1309 où *a(s)faskier* est employé comme synonyme de « charger » : ce mot est à distinguer de *affaisser*, lequel a été composé à une époque relativement moderne avec le préfixe *a* et le subst. *fais* [1].

SONGNOLE

Carpentier a recueilli dans les lettres de rémission du Trésor des Chartes deux exemples d'un ancien mot français *songnole* ou *songnolle*, qu'il a insérés dans son supplément à Du Cange [2].

Le premier, en date de 1409, est ainsi conçu : « En icelle chambre le suppléant print et embla trois arbalestes, une *songnolle*, un maillet, etc. » Carpentier traduit dubitativement par « espèce de flèche ». Je n'ai pas de doute sur le sens, étant donné le voisinage du mot *arbaleste* : il s'agit du levier articulé ou pied-de-biche des anciennes arbalètes, qui est appelé *sinolle* dans le Journal de Jean Maupoint [3].

Le second, de l'an 1434, mentionne une rupture de « l'os de la *songnole* de l'espaule » : Carpentier le glose sagement par « pars humeri ». Je ne prendrai pas sur moi de décider si l'os en question est l'omoplate ou la clavicule, ce qui importe peu : je noterai seulement la parfaite convenance sémantique de cette appellation de *songnole* appliquée à l'articulation scapulo-humérale des anatomistes. Il est évident, en effet, qu'ici, comme dans l'exemple de 1409, *songnole* représente la forme normale *ceognole* (lat. pop. *ciconiŏla), dont je me suis occupé dans mes *Essais de phil. franç.* à l'article *cignole*.

---

1. Il est bien tentant de tirer le français moderne *fascher* de *fascare = fasci esse; mais tant que l'histoire de ce mot ne sera pas mieux connue, l'étymologie en doit être réservée. L'exemple du XIVe siècle que Littré et Godefroy ont emprunté à Du Cange interpolé par Carpentier n'existe pas réellement : j'ai conté ailleurs en détail l'histoire de cette fâcheuse méprise (voy. M. Boudet, *Extraits des registres de comptes de Saint-Flour*, préface.)

2. Ces exemples sont accrochés au petit bonheur à l'article *sonella*, « sonnette ».

3. Cf. mes *Essais de phil. franç.*, p. 409, addenda à la p. 267.

SORDENT

Godefroy définit *sordent* par « frein, mors »; il n'en donne que les deux exemples suivants :

Barre vos a mise e *sordent*
El regne (*lisez* regné) tot (*corr.* tolt) qui vos apent.
(BENEEIT, *Ducs de Norm.*, II, 17966, Michel).

Des or se gardent Saisne, la pute gent grifaigne,
Tel *sordens* loz est crius qui gaires n'en adagne.
(*Enf. God.*, Richel. 12588, f° 42a).

Il a en outre un article *soredent*, où se trouve cet exemple unique :

De lor lignage avons un *sobredent* (var. *soredent*),
Qui son cousin Foucon a fait sanglant.
(HERB. LEDUC, *Foulq. de Candie*, p. 85, Tarbé.)

A cet article, Godefroy considère *soredent* comme une « forme altérée pour la rime de *sordon*, rejeton ».

En réalité, *sobredent*, *soredent* est le même mot que *sordent*, et ce mot ne signifie ni « frein », ni « mors », ni « rejeton » : c'est un composé de *sor*, « sur », et de *dent*, qui est encore employé par Paré au XVIe siècle, sous la forme *sourdent*, dans son sens propre de « dent qui vient hors du rang, sur une autre ou entre deux autres [1] ». Depuis lors, nous avons modernisé la forme et nous disons *surdent*, avec le même sens. Toute trace du sens figuré paraît avoir disparu en français avec le moyen âge, mais la naissance même de ce figuré n'a rien de bien mystérieux. *Sobredent* est employé d'une façon analogue en ancien provençal [2]; Mistral, v° *subredent*, indique même comme encore vivant le sens de « obstacle, embarras ».

La forme *sobredent* dans *Foulcon de Candie* est curieuse. Il n'est pas sûr que ce soit une forme véritablement provençale,

1. Voyez l'art. *surdent* de Littré. Cotgrave traduit inexactement *sourdent* par : « The stampe of a broken tooth. » Évidemment, il ne s'est pas rendu compte de la formation du mot.

2. Cf. l'article *sobredens* du vocabulaire de la *Chanson de la croisade contre les Albigeois*, édition P. Meyer.

car elle peut provenir des dialectes du Sud-Ouest de la langue d'oïl, ou *b* de v latin se trouve plus d'une fois devant *r* [1] : je constate en effet l'existence de *subredent* jusque dans le patois du Bas Maine [2]. D'autre part, Littré enregistre *soubredent* comme variante de *surdent* et il appuie cette forme d'un exemple de Guyot (*lisez* Gayot) de Pitaval, *Causes célèbres*, I, 24. Le *Dictionnaire de Trévoux* qualifie *soubredent* de « mot toulousain », et il a raison, car il montre que Gayot de Pitaval, « l'auteur peu célèbre des *Causes célèbres* », qui, par parenthèse, était de Lyon, l'a emprunté au jurisconsulte Coras, rapporteur du procès de Martin Guerre, celui « qui avoit deux *soubredents* à la mâchoire de dessus ».

SOUCHET

Littré tire de *souche* le nom de plante *souchet*, et à cela il n'y a qu'à applaudir. Mais il veut en tirer aussi un autre mot *souchet*, celui qui porte chez lui le n° 1, et qui y est défini ainsi : « pierre qui se tire au-dessous du dernier banc des carrières. » Il y a de quoi ouvrir de grands yeux. Pour ma part, je ne vois pas ce que *souchet* peut avoir à démêler avec *souche*.

Or il existe un verbe *souchever*, signifiant, d'après Littré, « enlever le souchet dans une carrière pour séparer les lits de pierre ». Arsène Darmesteter en a donné l'étymologie, qui avait échappé à Littré : *souchever* est composé de *sous* < subtus et de *chever* < cavare; c'est proprement « creuser en dessous ». Quant à *souchet*, Darmesteter déclare que « ce mot n'a probablement rien à voir dans l'étymologie de *souchever* [3] » : il n'approuve donc qu'à moitié l'idée de Littré. Mais il me paraît aussi difficile de concevoir l'indépendance de *souchet* vis-à-vis de *souchever* que sa dérivation de *souche*. Je propose d'y voir un substantif verbal dont la forme primitive a dû être **souschief*, qui est à *souschever* comme *essief* à *essever*, *meschief* à *meschever*, *relief* à *relever*, etc. La forme normale **souchef* ayant

1. Görlich, *Die südwestlichen Dialecte des langue d'oïl*, p. 95.
2. Dottin, *Gloss. du Bas-Maine*, p. 479.
3. *Traité de la formation des noms composés*, 2e éd., p. 153.

amuï régulièrement son *f* final [1], la confusion avec le suffixe diminutif *et* s'est facilement imposée.

SOURDON

Le *sourdon* est un coquillage du genre *cardium*, très abondant sur nos côtes, où il porte divers noms recueillis par M. Rolland [2]. Mistral enregistre *sourdoun*, comme nom de ce coquillage, en le rapprochant du roman *sordon* (?); il semble pourtant que le mot n'est véritablement usité que sur les côtes de la Saintonge, de l'Aunis et du Poitou [3]. Quelle en est l'étymologie ? Bien que *sourdon* soit dans Cotgrave (qui l'a tiré du célèbre livre de Rondelet sur les poissons), dans Oudin et dans Trévoux, nos premiers étymologistes l'ont négligé; Mistral le tire de *sourd*, mais sans s'expliquer autrement. Peut-être faut-il y voir le même mot que l'ancien français *sourdon*, variante de *sourjeon*, *surgeon*, source, dont Godefroy a réuni un certain nombre d'exemples [4]. J'emprunte à Trévoux un détail qui me suggère cette idée, et je la donne pour ce qu'elle vaut : « Les tuyaux dont il attire et jette l'eau sont très courts. C'est par ces petits jets d'eau, qu'il pousse à plus de deux pieds de distance, qu'on découvre où il est. »

SOUTRE

Soutre est un subst. masc. qui se dit dans quelques études provinciales d'une pancarte de papier qu'on met sur le bureau pour écrire dessus, y serrer des notes, etc., ce que l'on appelle couramment un « sous-main ». Littré ne donne que ce sens dans le corps de son dictionnaire; mais dans le Supplément, il a accueilli celui de « partie inférieure », que le mot possède en Aunis, et cité un vers de D'Aubigné à l'appui. Ici comme là, il

---

1. Cf. Thurot, *Prononc. franç.*, II, 133 et s.

2. *Faune pop.*, III, 220. Sans parler de *bucarde*, qui est savant, l'auteur cite *besourdo*, *capelan*, *mourgue* et *praire*, dans la Méditerranée; *maillot*, *mayon*, *petoncle*, à Arcachon; *sourdon*, sur les côtes de l'Ouest; *raguideau*, à Noirmoutier, et *rigadell*, *rigodell*, à Audierne; *coque* et *hénon*, dans la Manche. D'après Mistral, le sourdon porte aussi le nom de *folego* dans le Midi.

3. *Besourdo*, usité dans l'Aude, d'après Rolland, est-il de la même famille ?

4. Cf. l'art. *sordon* du *Gloss. du Centre* de Jaubert.

tire le mot du latin subter. L'étymologie ne vaut rien, pour plus d'une raison. La plus apparente, c'est que *soutre* est en ancien français *soustre*[1], et que la présence d'une *s* dans la forme primitive est confirmée par les patois du Centre et de l'Ouest qui disent *soûtre*[2]. Le provençal possède également *soustre*, qui signifie entre autres choses « litière » et le verbe *soustrar*, en saintongeais *soûtré* « faire litière ». Mistral fait venir *soustrar* de *soustre* : c'est le rapport inverse qu'il faut admettre. *Soutre* est un substantif verbal tiré de *soutrer*, comme *repos* de *reposer*, *bris* de *briser*, etc. M. Meyer-Lübke a fort bien expliqué l'origine du saintongeais *soûtrer* et du provençal *soustrar*[3] : ils remontent tous deux au latin vulgaire *substrare, infinitif refait d'après le participe passé *substratum, qui a remplacé substernere, étendre dessous, faire la litière.

TACRE

Godefroy donne *dacre*, *dakere*, « sorte de mesure », d'après les archives de Saint-Omer. Son article *dacre* doit être fondu avec l'article *tacre* « bloc, certaine quantité, en particulier lot de cuirs au nombre de dix ». Sont à joindre au dossier les articles *dacra*, *tacha* 2 (en partie), *tachia* 3, *tachra*, et *tacra* de Du Cange. De cet ensemble de textes, il résulte que l'expression *tacre de cuirs* était employée au moyen âge, non seulement au Nord et au Nord-Est, mais à Paris, en Berry, en Anjou et jusqu'en Bretagne[4]. Les textes cités ne dépassent pas le XVe siècle; pourtant le mot a vécu beaucoup plus tard, et peut-être est-il encore vivant aujourd'hui. J'en trouve la preuve dans l'article suivant du *Dictionnaire du Commerce* de Savary

---

1 - Cf. l'article *soustre* de Godefroy.

2 - Cf. Jaubert, *Gloss. du Centre*, et Jônain, *Dict. du patois saintongeais*. A l'article *soute*, Littré cite les formes du Berry *soûtre*, *sioûtre*, *sioûte* : ces formes correspondent au français *soutre*, et non à *soute*, terme de marine, qui est féminin. Jaubert donne le sens de « sous-main » dans son Supplément.

3 - *Gramm. des langues rom.*, t. II, § 117.

4 - On trouve quelquefois (en Angleterre et en Normandie) le mot appliqué à une certaine quantité de fer. Godefroy fait *tacre* du masculin ; mais ce genre n'apparaît que dans les textes les plus récents, les plus anciens employant le mot au féminin.

des Bruslons (Supplément, 1731), reproduit par les dernières éditions de Trévoux : « TRACQUE. On nomme ainsi au Croisic en Bretagne un certain nombre de cuirs à poil, sur le pied duquel se payent les droits de la prévôté de Nantes. Il faut dix cuirs pour un tracque; le droit de chaque tracque est de deux sols monnoye. »

Le néerl. *daker*, l'allem. *decker* et l'angl. *dicker* ont exactement le sens de l'anc. franç. *dacre*, *tacre*; les germanistes les tirent du latin decuria[1]. Il n'est pas douteux que le français soit d'origine germanique, mais je ne vois pas d'où vient l'*a*, qu'il possède en commun avec le néerlandais, ni la cause du changement du *d* initial en *t*, changement que nous offrent tous nos textes français, sauf ceux de Saint-Omer.

TARANCHE

Littré ne donne ni historique ni étymologie au substantif féminin *taranche*, qu'il se contente de définir ainsi : « Grosse cheville de fer qui sert à tourner la vis d'un pressoir. » Le mot n'est pas dans nos plus anciens dictionnaires; il apparaît à la fin du XVIIe siècle dans le *Dictionnaire des termes d'arts et de sciences* de Thomas Corneille (1694), et il a passé de là dans Trévoux. Il est impossible de méconnaître le moderne *taranche* — dont j'ignore l'habitat exact, aucun dictionnaire patois ne l'enregistrant — dans le latin gallo-romain tarinca, qui a exactement le même sens. Du Cange a relevé taringa dans la Passion et dans l'Invention de saint Quentin, et tarinca dans la Passion des saints Fuscien et Victoric. Son article, qui a été résumé dans le Forcellini-De Vit, demande à être remanié ainsi qu'il suit. Tarinca ne se trouve pas seulement dans la Passion des saints Fuscien et Victoric, mais dans la rédaction la plus ancienne (IVe siècle ?) de la Passion et de l'Invention de saint Quentin : « Ricciovarus jussit vocari fabrum ferrarium ut faceret tarincas duas quae a cervice usque ad crura ejus attingerent, et alias decem quas inter ungulas et carnem mitterent in digitos ejus.... Et in digitos ejus candentes tarincas intulit.... Tarincas quae in Quintini sancti corpus fuerant con-

1. Cf. l'art. *dicker* de Murray.

fictae[1]. » L'auteur de la seconde rédaction a remplacé tarinca, qui lui a sans doute paru barbare, par *sudes* ou par *clavus*. Ce n'est que dans la troisième rédaction, probablement de peu antérieure au XIIe siècle, que se trouve à deux reprises la forme *taringa* relevée par Du Cange : « Sudes ferreas quae gallica lingua *taringæ* vocantur[2]. » Cette forme est donc sans grande autorité, et tarinca, appuyé par le français *taranche*, doit être inscrit sans aucune hésitation dans le vocabulaire du latin vulgaire des Gaules : c'est un mot celtique, dont la racine se retrouve dans taratrum, d'où nous avons fait *tarière*.

Le mot français *taranche* est-il le seul représentant dans les langues romanes de l'ancien gaulois tarinca ? Ménage s'est adressé à ce dernier pour l'étymologie du français *tringle*, mais il a fait fausse route, comme je le montrerai plus loin. Les dialectes méridionaux de la France emploient pour exprimer l'idée de « écharde », et quelquefois de « attelle » des termes variés que Mistral a réunis à l'article *esterlinco* : parmi ces termes, *tarenco*, *tarenclo*, usités en Rouergue, remontent certainement à tarinca, *tarincula. Les autres paraissent issus d'un croisement entre tarinca d'une part, hastella et scandula de l'autre : je ne saurais pour le moment débrouiller cet écheveau.

Je mentionnerai, pour terminer, deux mots italiens que je crois apparentés au français : *tarenco*, enregistré par Oudin qui le définit « la partie du compas où l'on met la pointe ou le crayon », et *tarengo*, lame de fer servant d'armature à la jante d'une roue.

TENAIS

Je ne connais le mot *tenais* que pour l'avoir lu dans le dictionnaire de Cotgrave, où figure l'article suivant : « TENAIS, m. *The slip of a plant.* » Appliqué à une plante, *slip* signifie « bouture, plant ». Il faudrait connaître la source de Cotgrave pour décider s'il a exactement rendu le sens de *tenais*[3]. En tout

1. *Acta Sanctorum*, octobr. XIII, p. 783 et 786.

2. *Ibid.*, p. 799 et 800. [Je crois que *gallica lingua* désigne ici le français. — G. P.].

3. On peut se demander en effet si *tenais* ne désigne pas les vrilles de la vigne et autres plantes grimpantes, vrilles qui portent aussi le nom de *tenons*. Ce sens de *tenon*, qui manque dans Littré, est donné par Trévoux.

cas, je n'hésite pas à saluer dans ce dernier un représentant populaire, merveilleusement régulier, du latin tenacem, c'est-à-dire un doublet de *tenace*. Les auteurs latins qui ont écrit sur l'agriculture emploient déjà *tenax* substantivement, pour désigner soit un lien en général, soit le pédicule des fruits [1]. Tenacem est d'ailleurs représenté en roman, sous une forme populaire, par le sarde *tenage*, « manche », et le portugais *tenaz*, « tenaille » [2].

TIE

Le subst. fém. *tie* est répandu dans tout le domaine occidental de la langue d'oïl, où il désigne soit un cône de métal, avec une rainure en spirale, adapté en haut du fuseau pour retenir le fil, quand on file à la quenouille, soit un crochet de métal adapté à l'aiguille sur laquelle tourne le fuseau, quand on file au rouet [3]. Ménage lui a fait les honneurs de son *Dictionnaire étymologique*, et comme il le tire de theca, il l'écrit *thie* [4]. Cette étymologie est séduisante au point de vue sémantique [5], mais elle n'en est pas moins fausse : thēca a donné dans les dialectes de l'Ouest *teie*, *taie*, qui ne peut aboutir à *tie*. Il faut chercher ailleurs. Je propose de rattacher *tie* au radical germanique qui

1. Capita olearum ulmeis vinculis vel *tenacibus* quibuscumque constricta PALLADIUS, III, 18. Pira lecta cum *tenacibus* suis, ID., III, 25. Mala cum *tenacibus* lecta, ID., IV, 10. Botryonum *tenaces*, ID., X, 17.

2. Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, II, § 413; cf. Körting, 8094, Suppl.

3. Le mot se trouve dans Favre, *Gloss. du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, dans Jônain, *Dict. du patois saintongeais*, et dans Dottin, *Gloss. du Bas-Maine* Jônain déclare hardiment que « *tie* est le pur hébreu *thue*, filer ».

4. C'est avec cette orthographe que le mot a pris place dans le *Dict. des Arts* de Thomas Corneille, dans le *Dictionnaire de Trévoux* (où la *thie* est d'abord confondue avec le *peson* ou *verteil*, mais bien définie dans la seconde partie de l'article), etc. Littré n'a pas cru devoir le recueillir. Malgré cela, *thie* est considéré par d'aucuns comme un mot français, et Mistral l'emploie pour traduire le provençal *mouscoulo*.

5. On trouve *theca* au sens de « dé à coudre » dans le latin du moyen âge.

se trouve dans le gothique tiuhan (allem. *ziehen*), tirer : l'anglo-saxon nous offre un développement particulier du sens, attesté encore aujourd'hui par l'anglais *tie* (autrefois *tige*), « attache, crampon », qui est tout à fait en harmonie avec l'office séculaire de la *tie* du fuseau [1].

TIRETOIRE

Littré enregistre *tiretoire* comme le nom d'un instrument de tonnelier, qu'il ne décrit pas [2], et d'un instrument de dentiste servant à extraire les incisives et les racines de la mâchoire inférieure. Dans le manuscrit du *Dictionnaire général*, Darmesteter considère ce mot, dont Littré ne donne pas l'étymologie, comme un dérivé de *tirette*. Cette explication n'est guère satisfaisante : outre que les mots en *oir* dérivent ordinairement d'un verbe, *tirette* n'a aucun rapport sémantique avec *tiretoire*. *Tiretoire*, écrit aussi *tirtoire*, me paraît être une altération récente, due à l'influence du verbe *tirer*, de *trétoire*, primitivement *traitoire* [3]. Il est clair que le mot français *traitoire* correspond au latin tractoria, « qui sert à tirer » [4]. Furetière attribue à Nicot cette étymologie; elle résulte de la présence dans Nicot d'un article ainsi conçu : « *Traictoire de tonnelier*, tractoria. » Cet article, ajouté dans l'édition de 1564 du

---

1. Littré ne parle pas de la *tie* ou *thie* du fuseau. En revanche, il a un article « *tie*, s. f., instrument des ouvriers qui font des ouvrages de raclerie dans les forêts ». Je ne sais ce que c'est au juste que cet instrument : *tie* est-il pour *tille*, « aissette », mot dont MM. Bugge et Joret se sont occupés ici-même, III, 158, et IX, 435 ? La chose est possible, linguistiquement parlant, car je note que dans le *Dictionnaire du Commerce* de Savary des Bruslons, à l'article *fuseau*, il est dit : « Il y en a (des fileuses) qui se servent d'une *tille*, qui est un petit morceau d'argent ou de fer blanc, fait un peu en vis, qui se met au bout d'en haut du fuseau au lieu de coche, et sur lequel le fil se lie comme de lui-même. »

2. Cet instrument sert à tirer les derniers cerceaux d'une futaille pour les faire entrer à force. On en trouvera une longue description dans Savary des Bruslons, *Dict. du Commerce*, art. *tonnelier*. Savary écrit *tirtoir*.

3. *Traitoire* (ou *traitoir*) et *trétoire* sont dans Littré, sans étymologie : sous la dernière orthographe, le mot s'applique à une tenaille de bois à l'usage du vannier.

4. En Berry, la *traitoire* du tonnelier s'appelle une *tirouère* (Jaubert).

Dict. francoislatin, doit être de Jean Thierry et non de Nicot [1] : mais quel que soit son premier auteur, l'étymologie n'en est pas moins bonne.

TIRE-VEILLE

Tire-veille est le nom d'une corde servant de rampe de chaque côté de l'escalier extérieur d'un navire. Littré emprunte à Jal l'explication étymologique suivante : « *Tirer* et *veiller* : *veille* à ce que la corde ne casse, et *tire* dessus pour t'aider à monter. » Arsène Darmesteter enregistre *tire-veille* parmi les composés ayant un double impératif qui dépendent de l'ellipse « ce à quoi l'on dit », sans faire d'observation particulière [2]. Il faudrait au moins le mettre dans la série « ce à propos de quoi on dit », ou même dans la série « ce qui dit ». Mais là n'est pas la question. Furetière, en 1690, et Aubin, en 1702, ne connaissent que *tire-vieille*, et les dictionnaires postérieurs laissent le choix entre *tire-vieille* et *tire-veille*. Il est facile de voir que *tire-veille* est une altération irraisonnée, et que le mot est composé avec le verbe *tirer* à l'impératif et le substantif *vieille* au vocatif : *tire, vieille*, pour t'aider à monter. C'est une plaisanterie de nos bons marins qui n'a rien de bien difficile à saisir.

TITRE (terme de chasse)

Littré a éprouvé le besoin singulier de constituer un article *titre* 2 pour le sens de « sigle abréviatif », mais il a enregistré sans aucune remarque, comme n° 17 de son article *titre* 1, le sens de *titre* dans la langue de la vénerie : « Lieu, relais où l'on poste les chiens pour courir la bête à propos quand elle passe [3]. » Pourtant *titre*, en ce dernier sens, est un mot

---

1. Nicot donne à l'instrument du tonnelier le nom de *tourtoire*, qu'il rattache judicieusement à *torqueo*, tandis qu'il voit dans la *tourtoire* du veneur un mot dérivé du verbe *tourner*. Dans l'un comme dans l'autre emploi le français *tourtoire* représente le latin **tortoria*, dérivé du supin de *torquere*.

2. *Traité des mots composés*, 2e éd., p. 226. Dans le manuscrit du *Dictionnaire général* on lit : « Composé de *tire* et de *veille* : *tire* sur la corde et *veille* à ne pas tomber. »

3. De là le composé *attitrer* « poser les chiens dans des relais pour attendre le gibier », qui s'est employé au figuré au sens de « aposter »

tout différent de *titre* < titulum. L'ancienne forme est *tristre*, ou *triste*, dont Godefroy donne quatre exemples, avec la traduction « affût, aguet [1] ». Deux de ces exemples proviennent de la *Vie de saint Gilles*. Les éditeurs de ce texte, MM. Bos et G. Paris, ont fort bien indiqué dans leur glossaire que cette ancienne forme correspondait au terme actuel *titre*; mais comme ils ne disent rien de l'étymologie, il peut être utile d'en parler. Le mot est représenté de nos jours non seulement par notre terme de chasse *titre*, mais par l'anglais *tryst*, qui signifie « rendez-vous » : les germanistes considèrent *tryst* comme une variante de *trust* « confiance » et le rapprochent de l'islandais *treysta*, « assurer » et « compter sur ». Aux quatre exemples de Godefroy on peut ajouter les textes latins cités dans Du Cange, article *trista*. Un de ces textes offre même le mot sous sa forme française : « *tristre* (var. *terstre*) inter boscum et forestam. » Ce texte provient de la Normandie, et non de la Grande-Bretagne, Je suis porté à croire que l'anglais *tryst*, autrefois *trist*, est un emprunt au français (j'entends par « français » le « roman » parlé en Normandie), et que le français l'a reçu directement des langues scandinaves au temps de l'établissement en Neustrie de Rou et de ses compagnons.

TRÉTEAU

Il y a une difficulté phonétique à l'étymologie *tréteau* > *transtellum proposé depuis longtemps par M. G. Paris [2] : pourquoi l'a latin entravé est-il représenté par un *e* en français ? Cette difficulté se présente aussi pour le simple transtrum, car *trestre* est non moins fréquent que *trastre* en ancien français [3]. D'après A. Darmesteter, l'élément trans de *trans-

jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, bien que Littré ni le *Dict. gén.* ne fassent pas mention de ce sens. Furetière a fort bien indiqué le rapport de *attitrer* et de *titre*, terme de chasse.

1. Le mot se trouve en outre dans Wace, *Rou*, III, 10558, variante, et dans Froissart, *Paradis*, 869 et 923 : j'emprunte ces indications à M. Fœrster, édition du *Chevalier au lion*, p. 288.

2. Dans les notes sur Diez, *Anc. gloss. romans*, trad. Bauer; cf. *Romania*, III, 420.

3. Cf. Godefroy *trastre*. Signalons en passant la curieuse forme wallonne *terrastre*, dont Godefroy n'a pas reconnu l'identité avec *trastre*.

tellum aurait été traité comme le mot trans lui-même, lequel est devenu *tres*, d'où *trestel*, *tréteau* [1] : c'est bien difficile à admettre si l'on considère *trestel* seul, tout à fait impossible si l'on y joint *trestre*, dont Darmesteter ne parle pas. Je suppose que dans le latin vulgaire de la Gaule il s'est produit une contamination entre trĭstegum et transtrum. Le premier de ces mots, emprunté du grec τρίστεγον, est fort employé par les écrivains latins de la basse époque (saint Jérôme, Grégoire de Tours, etc.) pour désigner le troisième étage d'une maison, celui où les transtra qui supportent le toit sautent aux yeux [2]. De là, j'imagine, des formes vulgaires *trĭstrum, *trĭstellum, qui expliqueraient bien *trestre*, *trestel* de l'ancien français. Une contamination d'un autre genre s'est produite dans le Midi de la France : le provençal moderne *trast*, *trastet*, « galetas, soupente », remonte pour la forme à transtrum, mais pour le sens à trĭstegum.

TRÉVIN

Arsène Darmesteter a oublié de relever dans son *Traité de la formation des noms composés* le substantif *trévin*, synonyme de « piquette », qui se trouve dans le Supplément de Littré. Ce dernier en explique ainsi la formation : « *Tré*, du latin *tres*, trois, et *vin* : comme qui dirait tiers de vin. » Il me paraît bien préférable de reconnaître dans le premier élément du mot composé la particule *très*, dans son sens ordinaire de « derrière, arrière ». Le provençal moderne désigne la piquette par le mot *reire-vin*, littéralement « arrière-vin »; d'autre part le mot *avant-vin* [3] a été appliqué à du vin fait avec du raisin cueilli avant l'ouverture officielle des vendanges.

---

1. *Noms composés*, 2e éd., p. 93.

2. M. Bonnet, dans sa thèse sur Grégoire de Tours, renvoie à une note très instructive de M. Rönsch sur *tristegum*, *Rom. Forschungen*, II, 283.

3. Voyez Littré à l'article *va-devant*, où est cité un arrêt du parlement du 4 août 1787 portant défense de « cueillir des raisins... pour faire du vin dit *avant-vin* ou *va-devant* ». Littré a oublié d'enregistrer cet intéressant composé à son ordre alphabétique, et aucun de nos dictionnaires ne le donne. Naturellement il n'est pas non plus dans Darmesteter, qui a omis *va-devant*.

TRINGLE (*TRANGLE*, *TINGLE*).

« Peult estre, dit Robert Estienne, que ce mot *tringle* vient de regula en ajoutant un *t*. » Ménage, qui a sur la conscience plus d'une étymologie de même calibre, ne veut pourtant pas de celle-là : il tire *tringle* de *taringula, diminutif du latin mérovingien taringa. J'ai dit plus haut que la langue technique possède un mot *taranche* dans lequel il est impossible de méconnaître tarinca : de *taringula n'aurait pu sortir que **tarengle*. Scheler fait appel à un type *stringula pour *strigula, diminutif du latin classique striga (et non strix, qui désigne un oiseau de nuit) ; mais, sans parler d'autres objections, strīga ayant un i bref ne peut s'accorder avec l'*i* de *tringle*.

Je n'hésite pas à reconnaître le mot actuel *tringle* dans l'anc. français *tingle*, dont il y a plusieurs exemples dans Godefroy, avec la traduction « solive ». Cette traduction est inexacte; il s'agit bel et bien de *tringles*[1]. Le latin tignulum, diminutif de tignum, ne peut être la base étymologique, car il a un i bref (*cf.* tigillum) et le rapport de sens n'est pas tout à fait satisfaisant. D'autre part, il est impossible de méconnaître la parenté du mot français qui nous occupe et du néerlandais *tengel* ou *tingel* que le dictionnaire de Kramers définit ainsi : « tringle, cale, garniture de bois mince entre des pièces de charpente qui ne se touchent pas comme il faut; trousse-barre, darivotte ou darivette qui joint ensemble les coupons d'un train à flotter. » *Tingle*, aujourd'hui *tringle*, semble donc nous être venu des Pays-Bas[2].

A côté de *tringle* les dictionnaires français modernes donnent *trangle*, qui s'applique dans la langue du blason à des fasces

---

1. A rapprocher des articles *tingle*, *tingler*, *tingleret* (lire *tinglerez*) et *tingleure* de Godefroy, l'article *tingulare* inséré par Carpentier dans Du Cange, et la définition de *tringle* dans Furetière : « regle de bois longue et étroite qui sert à boucher quelques ouvertures de portes, fenestres, chassis, etc.; piece de marrein... qui sert à couvrir les joints des planches d'un bateau. »

2. L'allem. *tingel* vient aussi du néerlandais. Ce dernier se rattache au thème tanga, tangia, « serré, lié ». Cf. Fick, *Vergl. etym. Wœrt. der indog. Spr.*, 3e éd., III, 116; et J. ten Doornkat Koolman, *Wœrt. der ostfries. Spr.*, III, 405.

rétrécies figurant sur l'écu en nombre impair, par opposition aux burelles, qui sont des fasces rétrécies en nombre pair. Je ne doute pas de l'identité étymologique de *trangle* et de *tringle*, identité indiquée par Littré : *trangle* correspond à la variante *tengel* du néerlandais, comme *tringle* à la variante *tingel*[1].

TRONIÈRE

« Trônière, s. f. Terme d'artillerie. Embrasure d'une batterie de canon » (Littré). L'accent circonflexe qui surmonte l'*o* de ce mot est de mauvais aloi et dû à une étymologie populaire : il vient de *trône*, et est représenté par une *s* dans Furetière, qui écrit *trosniere* (1690). Avant Furetière je ne trouve rien dans Richelet, Oudin, Cotgrave, Nicot. Le mot existe avec le même sens en italien (*troniera*) et en espagnol (*tronera*). Oudin donne le mot italien à la fois sous la forme *troniera* et sous la forme *tronera*. Il est clair qu'il est foncièrement espagnol, dérivé de *trueno*, proprement « tonnerre », qui s'est appliqué à une variété de canon; mais il n'est pas impossible que le français l'ait reçu par l'intermédiaire de l'italien.

TYMPE

« *Tympe* ou *timpe*, s. f. Pierre maçonnée à la partie antérieure d'un fourneau de forge. » (Littré). — « Plaque de fonte qui est placée sur le devant d'un haut-fourneau de forge, au

---

1. Je relève au dernier moment quelques faits qui viennent à l'appui de l'identité *tringle* = *tingle*. Il y a dans l'*Encyclopédie* de Diderot un article ainsi conçu : « *Tingle*, s. f., terme de rivière, pièce de merrain dont on se sert pour étancher l'eau qui entreroit dans les bateaux en mettant de la mousse tout autour de la *tingle*. » C'est le sens donné par Furetière à *tringle*, sens qu'on est étonné de ne pas trouver dans Littré. — Le catalan et l'espagnol possèdent le subst. fém. *tingle*, qui s'applique à l'outil avec lequel les vitriers ouvrent le plomb dans lequel ils enchâssent les vitraux : *tringlette* s'emploie en français dans le même sens technique, et probablement aussi *tringle*; le catalan et l'espagnol viennent sûrement du français. — L'espagnol *tinglado*, « hangar », *tinglar*, *tingladillo*, « border, bordage à clin », viennent peut-être du même radical.

bas des *estalages*. Nous écrivons par un *y* à cause de l'analogie avec *tympan*. » (Jaubert). — « Une pierre taillée qu'on appelle *tympe* ...Avant de la poser, vous placez à l'extrémité des costières sur le devant un morceau de fer... qu'on appelle aussi *tympe* » (Bouchu, art. *forge* de l'*Encyclopédie* de Diderot, t. VIII, p. 150, paru en 1757).

Je crois que tout rapport entre *tympe* et tympanum doit être écarté et que, comme pour *rustine* étudié plus haut, il faut s'adresser à l'allemand. Dans cette langue, *tümpel*, qui signifie proprement « creux », s'applique précisément au creux du foyer du fourneau ou bassin de réception : là est la source du français *timpe*, qu'il eût été plus sage d'écrire avec un *i*, sans préoccupation étymologique [1].

VELANÈDE, VÉLANI

On appelle dans l'industrie *velanède*, et quelquefois *avelanède* [2], la cupule du gland du chêne d'Orient, dit chêne *vélani* (*quercus aegilops*), utilisée pour le tannage des cuirs. Littré donne aussi les formes *vallonée*, *velonnée*, dont il n'a pas vu le rapport avec *velanède*; dans son *Supplément*, à l'article *vallonée*, il signale encore *valonie*, qu'il rapproche du bas-latin *vallania*, et où il croit reconnaître l'allemand *wallnuss*, à l'encontre des Bénédictins, qui avaient pensé au latin balanus. Les Bénédictins ont à peu près raison : nous sommes en présence d'un mot emprunté directement au grec moderne, qui appelle le gland βαλάνι ou βαλανίδι et le chêne βαλανιδία. Voici un passage de P. Belon qui ne laissera aucun doute :

A Lemnos... il y a une forest d'Esculus, lesquels on ne couppe point pour brusler, d'autant qu'ils rendent une drogue que les Grecs et les Italiens appellent de la *velonie*. Des calices et gland d'Esculus... ils se servent pour accoustrer et conroyer les cuirs [3].

---

1. L'espagnol *timpa*, donné par le dictionnaire de Cuesta (1886), vient du français. — L'italien *tonfano* et le prov. *tomple*, « gouffre, fondrière », ont été ramenés par Diez à l'anc. haut allem. *tumphilo* (Körting, 8424).

2. Le *Dictionnaire de l'Académie* ne donne que *avelanède*, admis en 1798.

3. *Observ. de plus. singularitez...*, I, 30, p. 30 de l'éd. de Paris, 1555. Dans le même ouvrage, Belon transcrit par *valagnida* (p. 40) ou *velagnida*

C'est par le commerce de Marseille que le gland d'Orient, le βαλανίδι, a pénétré en France ; la déformation de son nom en *avelanède* est probablement due à une confusion avec le mot provençal *avelanedo*, « coudraie [1] ».

A. THOMAS.

POST-SCRIPTUM

P. 167, note 1. Le mémoire de M. Schuchardt vient de paraître dans le tome 141 des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne sous le titre de *Romanische Etymologien*, II. L'auteur mentionne en effet, p. 31, notre mot *cagouille* comme un représentant de *coculia ; il voit dans *coculia un hybride de *cocula et de conchylium. P. 16, il déclare que l'hypothèse de coculea pour cochlea dans Plaute lui paraît invraisemblable à cause de l'accent tonique, tout en concédant que nuculeus aurait pu servir de modèle à cette reformation.

P. 200. On trouvera d'intéressants détails sur la tie du fuseau (avec des dessins à l'appui) dans le mémoire de M. Schuchardt dont il vient d'être parlé, p. 37-50 et 195-198. L'auteur mentionne en passant, p. 41, notre mot *tie*, qu'il écrit *thie* et qu'il tire de theca.

(p. 149, où le typographe a imprimé *velaguida*) le nom grec du chêne. Cf. les articles *velani* et *velanida* du *Dictionnaire de Trévoux*.

1. Mistral écrit même *avellanède* (article *aglan*).

SUR *HUON DE BORDEAUX*

Ayant eu à revoir, pour l'insérer dans un recueil qui va paraître incessamment [1], l'article que j'ai publié, il y a près de quarante ans dans la *Revue germanique* [2] sur *Huon de Bordeaux*, j'ai examiné les différents travaux qui ont depuis lors été publiés sur ce sujet, et j'en prends occasion pour communiquer ici quelques remarques complémentaires ou rectificatives [3]. Je ne fais qu'indiquer brièvement ce qui a déjà, à plusieurs reprises, été signalé dans la *Romania*. Je suivrai non l'ordre chronologique des publications, mais l'ordre logique des questions qui concernent le poème, en allant des plus extérieures aux plus intimes.

Je n'ai pas abordé dans mon article la question du rapport

1. *Poèmes et légendes du moyen âge*, Paris, Soc. d'éditions artistiques, 1900, in-12.

2. T. XVI (1861), p. 350-390.

3. Une liste de ces travaux jusqu'en 1890 se trouve dans la *Bibliographie des chansons de geste* de L. Gautier; il n'y manque guère que l'indication du livre de M. Kalff et des importantes pages de M. P. Rajna citées plus loin. Depuis 1890 il n'a paru que la dissertation de M. Friedwagner sur la langue du texte publié (*Rom.*, XX, 378) et divers travaux sur les suites du poème. De ceux-là je ne m'occuperai pas ici, ces suites n'ayant en réalité aucun rapport avec la chanson primitive (non plus que le préambule, *Auberon*, imprimé par M. Graf). Je ferai seulement remarquer que Jean des Prez, l'infatigable rimeur et compilateur liégeois du XIVe siècle, paraît avoir composé une *gieste novelle* de « Hugues de Bordeaux », ou du moins avoir donné à notre héros une place dans son immense et confuse geste d'*Ogier* : voyez les passages cités à la Table de M. Borgnet au dernier volume de l'édition de la *Mer des Estores*; tout le rôle qu'il y faisait jouer à Huon semble postérieur au retour de Huon dans sa patrie qui termine notre poème.

des deux versions néerlandaises avec le poème français imprimé[1] qui a été jadis étudiée par Wolf, puis par Guessard dans sa préface. Ces versions sont au nombre de deux : une version en vers (N*v*), de la fin du XIVe siècle, dont il ne reste que quatre fragments appartenant à la fin du poème et publiés en dernier lieu par M. G. Kalff[2]; un livre populaire en prose (N*p*) réimprimé par Wolf en 1860. Wolf était porté à croire que N*v* représentait une rédaction plus ancienne que H (le poème français imprimé); Guessard avait déjà pensé que les singulières divergences de N*v* devaient plutôt être mises sur le compte de la fantaisie du rimeur néerlandais; M. Kalff, dans son introduction, a rendu cette opinion à peu près certaine en montrant que plusieurs des traits particuliers à N*v* sont des emprunts faits par le traducteur à d'autres poèmes dont il existait des versions néerlandaises antérieures. On sait d'ailleurs aujourd'hui que les traducteurs néerlandais du moyen âge ont souvent pris de grandes libertés avec les œuvres françaises qu'ils transportaient dans leur langue. — N*p*, qui n'a rien de commun avec N*v*, est assez différent de H et de la rédaction en prose française qui remonte plus ou moins directement[3] à H. Wolf s'est borné à comparer les trois versions sans présenter de conclusions sur leur rapport, et Guessard s'est contenté de renvoyer à Wolf. M. Longnon (*Rom.*, VIII, 1-2) a fait remarquer que le livre populaire néerlandais connaît un oncle de Huon, Aleaume, qui ne figure pas dans H ni dans ses dérivés, mais qui est mentionné par Aubri de Troisfontaines, et il en a conclu que N*p* présente une version française antérieure à H; il suffisait peut-être de dire « à une version différente de H », car d'une part il n'est nullement prouvé que la rédaction connue par Aubri vers 1230 fût plus ancienne que H[4], et d'autre part ce

1. Une édition nouvelle, d'après les trois manuscrits, a été annoncée par M. James D. Bruner (*Rom.*, XXV, 342).

2. *Middelnederlandsche epische Fragmenten* (Groningen, 1886), p. 221-249. Je donne le titre de cet utile recueil parce que Gautier l'a omis, se bornant à indiquer la bibliographie de M. L. D. Petit, où il figure.

3. On n'a pas encore élucidé, et je n'ai pas moi-même étudié la question de savoir si la version en prose remonte, pour la partie ancienne, à la rédaction en décasyllabes ou à la rédaction en alexandrins, du XIVe siècle, que personne n'a jusqu'ici examinée de près.

4. C'est ce que Gautier remarque avec raison (*Ép. fr.*, III[2], 732).

n'est pas exactement la rédaction connue d'Aubri qui est représentée dans N*p*, puisqu'Aubri nomme deux oncles de Huon, Anschier et Aleaume, tandis que N*p* n'en connaît qu'un [1]. On doit seulement conclure du passage d'Aubri et des particularités du *Volksboek* qu'il a existé au XIIIe siècle diverses rédactions de *Huon de Bordeaux*. Celle qui nous est parvenue paraît la meilleure et peut bien être aussi la plus ancienne.

Le résumé d'une chanson sur Huon de Bordeaux, où il ne s'agissait ni du meurtre de Charlot ni d'Auberon, et où le fils de Seguin de Bordeaux, simplement coupable d'avoir tué un comte sous les yeux de l'empereur Charles, fuyait en Lombardie, y séduisait la fille d'un Français établi dans le pays et mourait empoisonné, nous a été conservé dans un prologue des *Lorrains* dont j'ai montré la haute importance quand M. Stengel le fit connaître pour la première fois. Il confirme en effet la conjecture que j'avais émise dès 1861 [2], et d'après

---

1. M. Longnon a d'ailleurs fait une double confusion. Le *Volksboek* n'est pas un « abrégé en prose » du poème dont nous avons conservé quatre fragments : il en est tout à fait indépendant. Et ce n'est pas sur l'antériorité de Hou de N*p*, mais sur celle de H ou de N*v* que Guessard était en désaccord avec Wolf, et avait, suivant toute vraisemblance, raison contre lui.

2. C'est ce que j'ai fait remarquer ici-même (III, 110). M. Rajna, renvoyant à ce passage (*Le Or. dell' ep. fr.*, p. 426, n. 4), dit : « Mi par tuttavia che il Paris cada in un' inesattezza, supponendo di aver congetturato fin del 1861 un *Huon de Bordeaux* senza Auberon ; egli aveva, se non m' inganno, congetturato un Auberon senza Huon, e non sotto forma di poema. » Je me permets de renvoyer mon très cher et très savant ami à la p. 354 de mon article de la *Revue germanique*, page qui a été plus d'une fois citée dans les travaux subséquents, mais que j'ai quelque peu remaniée dans la réimpression : il y est dit très clairement que la « tradition » relative à Huon, à son aventure avec Charlot et à son long exil, était connue du poète, mais que pour en faire le sujet de sa chanson il avait voulu y introduire un élément nouveau : « Cet exil qui avait consumé plusieurs années de la vie du jeune duc, le trouvère résolut de le remplir de merveilles, et tout d'abord, pour se donner les coudées franches, il en transporta le lieu en Orient, la patrie des prodiges. Puis, soit que son imagination ait créé de toutes pièces Auberon, « le petit « roy de faërie », soit, comme je m'efforcerai de le prouver, qu'il ait mis à profit des légendes antérieures, il se servit de ce personnage fantastique pour mettre dans l'histoire de Huon le merveilleux qui devait le mieux plaire à ses auditeurs ».

laquelle il avait dû exister un poème sur l'exil de Huon où Auberon ne figurait pas. M. Rietz, l'auteur d'une étude sur les rapports d'*Ortnit* et de *Huon de Bordeaux* qui d'ailleurs, malgré sa prolixité, n'apporte à peu près rien de nouveau à la question [1], a appelé l'attention sur un autre texte qui pourrait attester l'existence et même faire connaître le contenu d'un poème sur Huon dénué de l'élément merveilleux qui occupe une si grande place dans le nôtre. En indiquant (*Hist. poét. de Charl.*, p. 483) les passages de la chronique française du ms. B. N. fr. 5003 relatifs à l'épopée carolingienne [2], je m'étais borné, pour ce qui concerne Huon, à la note suivante : « F. 102. — Histoire de Huon de Bordeaux, où il n'est pas parlé d'Obéron. » M. Rietz fait remarquer qu'il y a deux façons d'expliquer cette circonstance : ou le compilateur a eu sous les yeux un texte qui présentait l'histoire de Huon sans Auberon, ou il a supprimé Auberon comme donnant au récit un caractère trop fabuleux. Il penche pour la première hypothèse ; mais, comme le montre le texte de la chronique, que je vais imprimer, c'est la seconde qui est vraie, en sorte que ce résumé ne peut nous servir à rien pour reconstituer l'histoire poétique de Huon.

Charlot le filz du roy ne vesqui gaires puis. Et fut occis Charlot par son oultrage. Car Hue de Bordiaux, qui estoit jeune bacheler et venoit a court pour entrer en foy et en hommage de l'empereur luy et son frere Gerard et pour requerir a l'empereur l'ordre de chevalerie, ung traittre de la lignee de Guenes [3] nommé [Amaury [4]] ennorta Charlot tellement qu'ilz allerent gaittier Hue de Bordiaux en une embuche pour le cuidier occire pour l'envie qu'ilz avoient qu'il venoit a court, pour ce qu'il estoit de la lignee de Nayme de Baviere et de bons chevaliers de son lignage qui par leur proesse estoient moult renommés [5], et estoit avis a ces traittres qu'ilz estoient reculés et

1. *Zeitschrift für vergl. Litteraturgeschichte und Renaissance-Litteratur*, hgg. von Koch und Geiger (Berlin, Haack), N. F., III (1890), 88.

2. On sait que cette chronique est celle dont Fauchet a donné plusieurs extraits (voy. *Rom.*, VIII, 633), et Demaison, *Aymeri de Narbonne*, I, CCLXXXIX).

3. Cette circonstance n'est pas dans H, mais se trouve dans la rédaction en prose ; elle figurait sans doute aussi dans la version en alexandrins, dont l'unique ms. est incomplet du début.

4. Le mot est ici laissé en blanc, mais il se trouve écrit plus loin.

5. Le motif de la haine d'Amauri contre les fils de Seguin n'est donné dans aucune autre version.

desavancés par le moyen de ces princes et nobles chevaliers dont l'empereur tenoit trop grant compte. En celle embusche ou Charlot et les traittres gaittoient Hue de Bordiaux, quant ilz virent venir Hue et ses gens et passer par devant eulx, ilz saillirent, coururent sus a Hue et a sa compaigne, et de la premiere encontre fut porté a terre et navré malement Gerard de Bordiaux frere de Hue. Quant Hue vit son frere gesir a terre ainsy navré, il s'adressa moult fierement comme vaillant qu'il estoit a Charlot et l'occist; puis passerent oultre luy et sa compaigne au mieulx qu'ilz porent et alerent a Paris. Les traittres s'esbahirent quant ilz virent Charlo(i)t occis, sy aviserent quelle me[n]songe ilz pourroient controuver pour donner la carité de che fait a Hue de Bordiaulx; et prindrent le corps de Charlot et le porterent a Paris menant grant dueil. L'empereur sot la nouvelle(s) que son filz estoit occis, sy fut moult dolent, et demanda qui ce avoit [fait]. Le traître luy dist (dist) [que] Charlot s'estoit alé esbatre aux champs, et avoit encontré gens qui venoïent a Paris, qui luy avoient couru sus et l'avoient occis. L'empereur, qui fist enquerir quelz gens il estoit arrivés a Paris et venu se chemin, trouva que nulz n'y estoit venu sy non Hue de Bordiaulx et sa compaignie, qui ja estoient venus devers l'empereur et les avoit receus, que ja estoient a [lor ostel a] moult grant joye [1]. Quant l'empereur seut qu'autre n'y estoit venu que Hue et sa compaigne, fut si eschauffé d'ire et de maltalent qu'il volt fere mourir Hue de Bordiaulx, car il luy fut dit que c'estoit celuy qui avoit fait le coup. Nayme de Baviere, Oger le Danois [2] et pluseurs aultres voldrent excuser Hue de Bordiaux en remonstrant a l'empereur qu'il estoit venu a son mandement, et se en son corps deffendant il avoit occis Charlot, pour tant n'estoit pas digne de mort, et s'il estoit homme qui (leust) volsist soustenir qu'il l'eust occis par mauvaistié et qu'il y eust pensé traïson, ne qu'il seust que ce fut le filz du roy, il le combatroit en deffendant son droit : le traittre Amaury lui en jetta son gage et Hue le reaint. L'empereur ordonna le jour de la bataille, et fut faite de Hue et de Amaury, et par la proesse de Hue et du gré de nostre seigneur qui(l) volt que verité en fust seue le traittre fut mené ad ce qu'il gehy le fait et la traïson [3], et fut pendu. Mais toutteſois onques l'empereur ne volt pardonner a Hue de Bordeaulx se non moiennant ung

---

1 - Les choses se passent autrement dans toutes les versions : Huon est au palais quand Amauri y arrive avec le corps de Charlot, et l'accuse directement devant l'empereur. J'ai cru devoir suppléer les mots *a lor ostel*, parce qu'il m'a semblé que la phrase *que ja estoïent a moult grant joye* était incomplète.

2 - Oger n'est mentionné ni dans H ni dans le roman en prose, et a dû être introduit là par notre compilateur, car il résulte du début du roman, aussi bien dans le texte en vers que dans le texte en prose, que les événements se passent longtemps après ceux qui font le sujet du poème sur Oger.

3 - Dans le roman en prose comme dans H, au contraire, Amauri meurt sans avoir avoué.

grant voyage qu'il fist oultre mer moult perilleux et merveilleux, duquel Hue vint a son honneur de la volenté nostre seigneur, et retourna depuis en France, mais Girard son frere ne le volt laissier entrer en sa terre, dont grant guerre en fut entre les deulx freres. A la fin l'empereur remist Hue en sa terre et fut Gerard occis après pluseurs grant guerres et divisions qui pour ce fait furent [1], comme raconte l'istoire de Hue de Bordeaulx, ou il a de merveilleux fais et de grans aventures.

Ou voit que ce morceau n'est très probablement qu'un résumé fait de mémoire, soit d'après le poème imprimé, soit d'après la version en alexandrins [2], dans lequel l'auteur a supprimé l'élément fantastique, tout en laissant par deux fois subsister le mot *merveilleux* qui y fait allusion.

Le passage du prologue des *Lorrains* reste donc le seul, mais très précieux [3], vestige d'une chanson sur Huon de Bordeaux extrêmement différente de celle que nous connaissons, et n'ayant même de commun avec elle que des traits fort généraux : le meurtre commis par Huon, son exil qui l'amène en Italie et les relations amoureuses qu'il noue loin de sa patrie. La perspicacité de M. Longnon a su discerner dans ce court sommaire un trait qui tend à faire croire que le héros était contemporain de Charles le Chauve et non de Charle-

---

1. Aucune rédaction ne présente les choses ainsi et ne parle de ces grandes guerres.

2. La chronique est certainement plus ancienne que la rédaction en prose, qui est de 1454.

3. Je ne comprends pas comment Gautier a pu dire (*Ép. fr.*, III², 733, 738, 740), que c'est simplement « une des formes les plus vagues de la vieille légende des enfances d'Ogier, où l'on a seulement inséré le nom de Huon » ; il n'y a aucun rapport entre le thème des *Enfances Ogier* et celui du récit en question. — Que le rattachement d'Hervi de Metz à Huon par l'intermédiaire d'un fils bâtard de celui-ci soit une pure invention cyclique, cela va sans dire ; mais cela ne prouve nullement que l'histoire de Huon, telle que la raconte ce prologue, ait été inventée de toutes pièces à cet effet, comme semble le croire Gautier. Au reste, il se contredit lui-même, comme il lui arrive souvent : d'une part (p. 733) il voit dans l'histoire en question « une méchante fusion des deux légendes de Huon et d'Ogier », postérieure à notre *Huon de Bordeaux*, et d'autre part (p. 732) il écrit : « Antérieurement à la composition de ce poème, il a existé un autre *Huon*, un *Huon* héroïque, un *Huon* sans Auberon et sans merveilleux, et dont un manuscrit de la geste des *Lorrains* nous a heureusement conservé un résumé. »

magne, et fils par conséquent, non du Seguin placé à Bordeaux par celui-ci, mais du Seguin de Bordeaux qui, en 845, mourut en combattant les Normands [1]. Le même savant a, comme on sait, rendu extrêmement vraisemblable que l'histoire du meurtre de Charlot, fils de l'empereur, se rapportait originairement à Charles, fils de Charles le Chauve, et non à Charles, fils de Charlemagne, et que ce meurtre bien réel fut commis en 864, dans des circonstances qui le rendaient aussi excusable que l'est celui de Charlot dans notre poème, non par Huon de Bordeaux, mais par un certain Aubouin, qui, comme le Huon du récit résumé dans le prologue des *Lorrains*, chercha un refuge en Lombardie. Cet événement donna sans doute lieu à une chanson, et de la fusion de cette chanson avec la chanson primitive sur Huon de Bordeaux se forma la partie de notre poème qui raconte l'aventure de Huon avec Charlot, son exil et peut-être son retour.

Il se compléta par l'insertion de toute la partie merveilleuse dont Auberon est le centre. On a généralement accepté l'opinion que j'émettais en 1861, d'après laquelle non seulement Auberon est identique à l'Alberich de la mythologie allemande [2] mais l'*Ortnit* allemand (où Elberich joue un rôle analogue à celui d'Auberon dans *Huon*) et le *Huon de Bordeaux* français sont, pour cette partie, la mise en œuvre d'un même récit, germanique d'origine [3], et dont une autre forme nous a été conservée, non sans graves altérations, par le pseudo-historien Hugues de Toul [4]. Mais cette hypothèse a été précisée et

1. *Rom.*, VIII, 6.

2. Grimm l'avait déjà indiqué en identifiant les deux noms.

3. Il ne faut pas oublier les quelques mots par lesquels Wolf commence son mémoire : « Dass diese Sage vielleicht aus einem germanischen Mythus, aus einer Elben-Mythe hervorgegangen sei, könnte ihre Berührungen in einigen Grundzügen mit der deutschen Heldensage von Ortnit und Elberich (Auberon) vermuthen lassen. » — M. S. L. Lee, dans son introduction à la réimpression du *Huon of Bourdeux* anglais, où d'ailleurs les inexactitudes ne manquent pas, semble dire que Keightley avait déjà rapporté *Ortnit* et *Huon de Bordeaux* à une source commune; mais en se référant au passage qu'il cite, on voit que Keightley, comme je l'avais remarqué après Guessard, pensait que le poème français était directement imité d'*Ortnit*.

4. Voyez les dissertations de Hummel et Rietz (la thèse de Lindner, que *Ortnit* serait imité de *Huon*, ne peut se soutenir). — Dans la façon dont je

développée d'une façon très intéressante par M. Rajna, qui, malheureusement, n'a fait que toucher brièvement ce sujet : « Nel ciclo nuziale germanico doveva esistere da gran tempo ed essersi propagginata in versioni molteplici una leggenda, in cui Alberico ajutava efficacemente il protagonista, figliuolo putativo di tutt'altri, ma in realtà figlio suo, a conquistarsi una sposa [1] ». Je pense en effet que dans la source où a puisé l'auteur de *Huon* Auberon était le père du héros comme Elberich est le père d'Ortnit : ainsi s'explique l'amitié qu'il lui porte et qu'il lui conserve malgré ses désobéissances répétées, amitié qui ne se comprend guère dans notre roman [2]. M. Rajna pense encore, et il donne d'ingénieuses raisons à l'appui, que le héros de ce poème, dans sa forme franque, s'appelait *Hugo*. On com-

---

présentais le rapprochement de nos poèmes avec le passage de Hugues de Toul, il y a quelques inexactitudes que j'ai corrigées en revoyant mon article. Mais il en est une que je dois particulièrement signaler, parce qu'elle a induit en erreur les critiques qui m'ont suivi. J'ai dit, par une erreur dont je ne retrouve pas aujourd'hui l'origine, que Hugues de Toul était cité par Vincent de Beauvais et écrivait au XIIe siècle. En réalité, il n'est cité que par Jacques de Guyse au XIVe siècle et est d'ailleurs complètement inconnu. Il est probable qu'il vivait au XIIIe siècle seulement; il avait écrit en français (voy. J. de Guyse, t. I, p. 78) une sorte de long roman intitulé, semble-t-il, *Histoire des Belges*, dans lequel il avait compilé et arrangé à sa façon des fables de toute provenance, en remontant à la guerre de Troie. — Je dois maintenant ajouter que les passages empruntés à Hugues de Toul par Jacques de Guyse ont été réimprimés dans les *Monumenta Germaniae*, t. XXX (1896), p. 110-125, par M. Sackur, qui a présenté (p. 50) quelques observations judicieuses sur cet écrivain. Il rejette avec raison l'opinion d'après laquelle Jacques de Guyse aurait purement et simplement inventé Hugues de Toul. Celui-ci appartenait à ce groupe de romanciers qui, dès le XIIIe siècle (voy. par exemple les romans d'*Abladane* et de *Bustalus*), écrivirent en français, en s'appuyant parfois sur des textes historiques défigurés ou témérairement interprétés, les annales fabuleuses de leurs provinces ou de leurs villes.

1. *Le Origini dell'ep. francese*, p. 427.

2. L'auteur de *Huon* aura supprimé cette paternité, reste de la vieille mythologie (cf. la légende bien connue sur la naissance de Merovech), comme choquante; l'auteur d'*Ortnit* l'a conservée, bien qu'il ait fait, comme le poète français, de son roi des nains un bon chrétien. — Il est intéressant de retrouver cette paternité dans *Gaufrey*, où Malabron, doublet d'Auberon, est le père de Robastre, et l'éprouve en luttant avec lui comme Elberich fait d'Ortnit.

prendrait ainsi parfaitement que l'histoire d'un héros appelé Huon et protégé par le roi des *alben* Auberon fût venue s'annexer à celle de Huon de Bordeaux, déjà elle-même formée de la contamination de l'histoire du vrai Huon de Bordeaux, meurtrier d'un comte sous Charles le Chauve, avec celle d'Aubouin, meurtrier de Charles, fils de ce même Charles le Chauve.

Un dernier mot. La légende d'Albéric ou Auberon [1], telle que la rapporte Hugues de Toul, est localisée dans le Hainau [2]. Il est à remarquer que c'est un pays à moitié wallon à

---

1. Il est à noter que ceux qui, après Jacques de Guyse, ont rapporté l'histoire du prétendu fils de Clodion l'appellent *Auberon* au lieu ou à côté d'*Albéric*. Je me demande si Hugues de Toul, dans son livre français, ne donnait pas le premier nom, et si ce n'est pas Jacques de Guyse qui, en traduisant Hugues en latin, a cru devoir adopter la forme *Albericus*.

2. Je dois à l'obligeance de M. Pirenne, le savant historien de la Belgique, la communication d'une lettre que M. Devillers, conservateur honoraire des archives de l'État à Mons, avait bien voulu lui envoyer en réponse à une demande faite par lui sur ma suggestion. M. Devillers y indique un certain nombre de travaux, publiés notamment dans les *Annales du cercle archéologique de Mons* (p. XIII et XXI; voy. aussi *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1868, etc.), d'où il résulte avec certitude que la vieille tour carrée du château de Mons (déjà mentionnée par Hugues de Toul) s'appelait autrefois *Tour Auberon* (les plus anciennes mentions de ce nom sont de 1425, 1426 et 1437); cette tour fut détruite sous Philippe le Bon, comme nous l'apprend Guichardin à la p. 481 (éd. d'Anvers 1581) de sa *Descrittione di tutti i Paesi Bassi* (*una antica torre, che già fu edificata da Giulio Cesare, et insino al tempo del buon' duca Filippo, si chiamava la tocre Embron*). Il n'en reste que les soubassements; mais la rue voisine s'appelle encore *Rue de la Tour Auberon*. Une tradition érudite, que des historiens modernes ont cru pouvoir défendre, attribuait (comme le fait Guichardin) à Jules César la première fondation de cette tour, et il est fort possible que ce soit pour cela que, dans notre poème, Jules César est donné pour père à Auberon. — On appelait aussi *puits Auberon* le puits du château (que Jacques de Guyse fait creuser par son Albéric), et la cloche principale de l'ancien beffroi de Mons, fondue en 1501, portait le nom d'*Auberon*, comme l'attestait l'inscription même dont elle était pourvue. C'est donc avant tout à Mons qu'Auberon était populaire, et on peut se demander si la ville de *Monmur*, résidence du « petit roi sauvage » dans notre poème, ne doit pas son nom à la ville du Hainau. — Je ne sais s'il subsiste dans le Hainau quelques traces des noms de lieux, rapportés par Hugues de Toul, le *Cor*, la *Houppe d'Auberon*, etc.; peut-être les savants du pays pourraient-ils les retrouver.

moitié *tiois*, une « marche » germano-romane. Il n'est plus douteux aujourd'hui que l'auteur de *Huon de Bordeaux* fût de l'Artois (probablement de Saint-Omer)[1]. On comprend dès lors qu'il ait pu connaître la légende du Hainau tout voisin, qui remontait elle-même à un ancien poème des Francs, longtemps établis dans la région limitrophe : Tournai, dans le Hainau roman, fut la capitale du premier roi franc à nous connu, et une légende relative à un héros franc appelé Hugo avait chance de passer là, plutôt qu'ailleurs, dans la tradition des populations romanes[2].

Gaston PARIS.

---

1. J'en doutais en 1861. La dissertation de M. Friedwagner ne laisse pas de doute sur ce point. Elle me paraît moins concluante pour la date du poème, qu'elle fixe entre 1210 et 1230; je ne vois pas de raisons graves qui empêchent de le faire remonter jusqu'à la fin du XIIe siècle.

2. Ainsi pourrait peut-être être levée la difficulté qui semble encore arrêter M. Gröber, qui termine ainsi sa notice sur *Huon de Bordeaux* (*Grundr.*, II, 1, 550) : « Die heitere Lichtgestalt des in vorchristlicher zeit von heidnischen Eltern geborenen Oberon, die gütige Vorsehung irrender, aber zur Tugend befähigter Menschen ist von zu individuellem Wesen gegenüber dem, dessen die Erfindung des erzählenden Dichters jener Zeit fähig ist, als dass in ihm nicht ein mythologisches Gebilde, und, bei seiner Verwandtschaft mit den Zwergewesen des germanischen Heidentums, ein solches der germanischen Mythologie ans Licht gebracht worden sein sollte, *über dessen Erhaltung auf französischem Boden freilich noch Aufklärung zu geben nötig ist.* »

LA CHANSON DU ROI RENAUD

SES DÉRIVÉES ROMANES

SA PARENTÉ CELTIQUE ET SCANDINAVE

Bien que ce soit une prétention vaine de distribuer des rangs aux poètes, et de classer par ordre de mérite des œuvres qui manquent en général de commune mesure, il se rencontre de certains poèmes, tellement insignes par l'excellence du sujet, par la beauté de la forme, par le parfait accord de la nature et de l'art, qu'un suffrage unanime leur confère la primauté dans leur genre ; on les sent d'instinct supérieurs à toute comparaison ; et ils gardent dans l'histoire littéraire la valeur absolue d'un type. La Chanson de Roland n'a point d'égale entre nos chansons de geste ; non plus que dans notre ancien théâtre comique la farce de Maître Pathelin. Or, ce que le *Roland* est à l'épopée médiévale de la France, on peut dire que *le Roi Renaud* l'est justement à son romancéro populaire. Depuis que les productions de la littérature traditionnelle sont devenues chez nous un objet d'étude, il n'y en a point qui ait été aussi fréquemment recueillie par les folkloristes, aussi vivement louée des lettrés, aussi diligemment commentée par les philologues. Dès 1866, M. G. Paris, dans un magistral compte rendu de *la Revue critique*[1], soumettait à un examen comparatif les quatre ou cinq rédactions alors connues de cette incomparable chanson. Plus tard le savant danois Sv. Grundtvig lui consacra un chapitre de sa monographie *Elveskud*[2], où, partant de la chan-

---

1. *Revue critique*, I, 1866, nº 18.

2. Sv. GRUNDTVIG, *Elveskud, dansk, svensk, norsk, færœsk, islandsk, skotsk, vendisk, bœmicsk, tysk, fransk, italiensk, katalonsk, spansk, bretonsk Folkevise*. Copenhague, 1881. — Cf. *Romania*, XI, 1882, p. 97.

son scandinave similaire, il suit l'évolution du thème à travers toutes les littératures populaires de l'Europe. J.-F. Child, à son tour, l'analysa en détail dans une de ces notices, richement documentées, qui précèdent chacune de ses ballades anglo-écossaises[1]. Mais tout le travail de Child se résout, en fin de compte, en une bibliographie très bien faite. Et si l'opuscule méritoire de Grundtvig garde une haute valeur pour la connaissance des types septentrionaux du thème, les renseignements relatifs aux formes de tradition romanes n'ont plus de quoi nous suffire, et il faut compter pour un essai particulièrement malheureux la restitution du texte français qu'il propose. Ainsi l'un et l'autre savant n'a guère fait que préparer le terrain, où il reste maintenant à construire. Ce travail de synthèse critique, projeté naguère par M. G. Paris et duquel d'autres soins le détournèrent, eût été prématuré il y a vingt ans. Je l'entreprends aujourd'hui, en m'aidant de la prodigieuse quantité de matériaux amassés au cours de ce demi-siècle, et à quoi l'on peut s'assurer qu'il ne s'ajoutera plus rien d'essentiel.

Mon premier objet sera d'établir critiquement le texte du *Roi Renaud*, à l'aide de toutes les versions connues provenant de la France d'oïl, du pays d'oc et du Piémont, versions dont je donne d'abord la liste complète, en les désignant, comme il convient, topographiquement et les rangeant par ordre chronologique (les versions françaises dialectales sont distinguées par un astérisque). Pour ce qui est du texte critique, on trouvera sous chaque vers, dans un système continu de notes, l'indicateur des versions dont s'autorise la leçon adoptée (le signe + indique la combinaison de deux versions ou séries de versions dans une leçon unique ; l'abréviation *cf.* affecte des versions qui, bien que différant de l'original, le confirment par quelque endroit. Après avoir déterminé l'âge de la romance et son lieu d'origine, j'examinerai secondement les chansons étrangères (une armoricaine, une basque et plusieurs romanes) qui s'y rattachent par une parenté immédiate, soit ascendante, soit descendante. En troisième lieu, j'arriverai à la chanson primitive de Scandinavie (ensemble ses dérivées écossaise et slave), et à la légende germanique dont le poète scandinave s'est inspiré.

---

1. J.-F. Child, *The engl. and scott. pop. Ballads*, n° 42, II, 1884.

Ainsi, possédant désormais la chanson française en sa teneur originale, on connaîtra de plus tout l'historique de son thème et ses rapports variés avec la poésie populaire des autres nations.

I

La romance du *Roi Renaud* est composée en quatrains de vers octosyllabiques, masculins, rimant deux à deux, avec tendance à l'accentuation de la quatrième syllabe : et l'on remarquera que cette strophe, usitée dans nos chansons populaires (voy. *la fille du roi Loys*, *Marianson*, *le miracle de saint Nicolas*), est précisément le plus ancien type connu de la lyrique française, puisqu'on la trouve déjà employée dans l'un des *poèmes de Clermont*. La chanson, ainsi définie au point de vue rythmique, est représentée par 60 versions françaises, d'oïl ou d'oc, et par 8 piémontaises, dont le détail est tel :

CATALOGUE DES VERSIONS

France (oïl et oc).

Bretagne 1 [fragment] : H. DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz-Breiz*, I (notes), 1839. — Réimprimé dans la *Romania*, XI.

Valois : G. DE NERVAL, *la Sylphide* (périodique), VI, 1842. — De nouveau dans *Les Filles du feu* et *La Bohême galante*, du même. Repr. par **HAUPT**, *Französische Volkslieder*.

= Version identique dans TARBÉ, *Romancéro de Champagne*, II.

Vendée : B. FILLON, *Histoire véridique des fraudes et exécrables voleries et subtilités de Guillery*....., Fontenay, 1848.

Recopié textuellement, par 3 fois, dans les *Poésies pop. de la France*, III, mss. Bibl. nat. ; et réimprimé dans *Poitou et Vendée* (art. Nalliers), dans la *Rev. des prov. de l'Ouest*, IX, la *Mélusine*, II, et la *Romania*, XI.

Blésois : J.-J. AMPÈRE, d'après DE LA SAUSSAIE, *Poésies pop. de la France. Instructions*, 1853. — Repr. par ROLLAND, III.

Rouen : JUE, *Poés. pop. de la France*, III, ms. réd. 1853. — Publié dans la *Romania*, XI; par ROLLAND, III; dans la *Rev. des Trad. pop.*, I; et par TIERSOT, *Hist. de la Chanson pop. en France*.

Indéterminé 1 : DE CUERS, *Poés. pop. de la France*, III, ms., r. 1853. — Publ. dans la *Romania*, XI.

Auvergne [fragment] : TRICOTTET, *ibid.*, III, r. 1853. — Publ. dans la *Romania*, XI.

Orléans [fragment] : BOUCHER D'ARGIS, *ibid.*, III, r. 1853. — Publ. dans la *Romania*, XI.

Jura : TOUBIN, *Revue des Deux-Mondes*, août 1854. — Le 1er couplet recopié dans les *Poés. pop. de la France*, III, mss. B. N.; et repr. dans la *Romania*, XI.

Languedoc [fragment] : GERMAIN, *Poés. pop. de la France*, III, mss. B. N., r. 1854. — Publ. par ROLLAND, III.

Vendôme : GENDRON, *ibid.*, IV, r. 1854. — Publ. par ROLLAND, III.

Bourbonnais : *Ibid.*, III, r. 1854. — Publ. dans la *Romania*, XI.

Loudéac (Côtes-du-Nord) : ROUSSELOT, *ibid.*, III, r. 1855. — Publ. dans la *Romania*, XI.

Charente : BEAUVALET, *ibid.*, III, r. 1855. — Publ. dans la *Romania*, XI, et par ROLLAND, III.

*Vence (Alpes-Maritimes) : TISSERAND, *ibid.*, III, r. 1857. — Publ. dans la *Romania*, XI, et par ROLLAND, III.

Retz (Vendée) : NOBLET, *ibid.*, III. — Publ. dans la *Romania*, XI, et par ROLLAND, III.

Parisis : CHÉRON, *ibid.*, III. — Publ. dans la *Romania*, XI.

Bretagne 2 : ROULIN, *ibid.*, III. — Publ. dans la *Romania*, XI.

*Limousin 1 : LAFOREST, d'après D'AIGUEPERSE, *Limoges au XVIIe siècle*, 1862. — Recopié dans les *Poés. pop. de la France*, III, ms. B. N.; et réimprimé dans la *Romania*, XI, et par ROLLAND, III.

C'est encore cette version que l'abbé ROUX a publiée et « restaurée » dans l'*Écho de la Corrèze* de 1893.

Boulonnais : HAMY, *Almanach de Boulogne-sur-mer pour l'an. 1863*. — Repr. dans la *Revue des Trad. pop.*, III.

Franche-Comté 1 : BUCHON, *Noëls et Chants pop. de la Franche-Comté*, 1863.

Flévy (Lorraine) : } DE PUYMAIGRE, *Chants pop. rec. dans le pays*
Chesny (id.) [fragm.] : } *messin*, 1865.

Forez 1 : NOËLAS, *Essai d'un Romancéro forézien*, 1865.

Angoumois, etc. : BUJEAUD, *Chants pop. des prov. de l'Ouest*, II, 1866.

Touraine 1 et 2 : BRACHET, d'après PROUST, *Rev. critique*, II, 1866.

Fontenay-le-Marmion (Calvados) : LEGRAND, *Romania*, X, r. 1876.

Saint-Maixent (Deux-Sèvres) : G. DONCIEUX, d'après LACUVE, *Rev. de philologie française et provençale*, VI, r. 1876.

Vagney (Vosges) : } THIRIAT, *Mélusine*, I, 1877.
Seine-et-Oise [fragm.] : }

Forez 2 : } SMITH, *Romania*, X, 1881.
Velay 1 et 2 : }

*Bivès (Gers) : BLADÉ, *Poés. pop. de la Gascogne*, II, 1882.

Fontanes (Lot) : } DAYMARD, *Romania*, XI, 1882; puis dans les
*Sérignac (id.) : } *Vieux Chants pop. rec. en Quercy*, du même.

Dinan (Côtes-du-Nord) : G. PARIS, d'après SÉBILLOT, *Romania*, XII, 1883.

Cambes (Lot-et-Garonne) 1 et 2 : ID., d'après BRISSAUD, *ibid.*, XII, 1883.

Bretagne 3 et 4 : DECOMBE, *Chans. pop. d'Ille-et-Vilaine*, 1884.

Limousin 2 : ROLLAND, d'après DE L'EPINAY, *Mélusine*, II, 1885.

Loiret : ID., d'après POQUET, *ibid.*, 1885.

Indéterminé 2 : DE SIVRY, *Rev. des Trad. pop.*, II, 1887.

Bretagne 5 : SÉBILLOT, *ibid.*, III, 1888.

*Bas-Quercy : SOLEVILLE, *Chants pop. du Bas-Quercy*, 1889.

Felletin (Creuse) : G. DONCIEUX, d'après DE L'EPINAY, *la Tradition*, V, 1891.

Poitou : L. PINEAU, *Le Folk-Lore du Poitou*, 1892.

Frans (Ain) : } TIERSOT, *Rev. des Trad. pop.*, VII, 1892.
Fareins (id.) [fragm.] : }

Franche-Comté 2 : BEAUQUIER, *Chans. pop. rec. en Franche-Comté*, 1894.

Nivernais 1, 2 et 3 : MILLIEN, *Journal de la Nièvre*, nos 85 et 87, 1894.

Cervières (Hautes-Alpes) : TIERSOT, *inédit*, r. 1895.

Auverné (Loire-Infre) : PITRE DE LISLE, *Rev. des Trad. pop.*, XII, 1897.

Vivarais : V. D'INDY, *inédit*, [s. d.].

Piémont.

Montferrat : FERRARO, *Canti pop. monferrini*, 1870.

A Canavais, *BCD* Turin, *E* Mondovi, *F* Valfenera, *G* Altare : NIGRA, *Canti pop. del Piemonte* (no 21). — Premièrement dans la *Romania*, XI, 1882.

TEXTE CRITIQUE

I

Le roi Renaud de guerre vint,
Portant ses tripes en sa main.
Sa mére étoit sur le créneau,
Qui vit venir son fils Renaud.

1 a). *Flévy*, *Mondovi*, *Valfenera* + *Saint-Maixent* et *Vendée* (d. g. vint), *Charente* (d. la g. v.), *Vendôme* (id.), *Blésois* (id.), *Cambes 1* et *2* (id.), *Velay 1*, *etc.* (id.) — b) *Vendôme* et *Charente* (... dans s. m.), *Blésois* (...dans ses m.), *Saint-Maixent* (Apportait... dans...), *Angoumois* et *Jura* (Tenait... dans...), *Languedoc* (...à la m.), *Vendée* (Oque [= avec]... en sa m.); cf. *Rouen*, *etc.* (ses boyaux), *Frans* (ses entrailles), *Cambes 1* et *2* (son ventre), *Forez 1*, *etc.* (son cœur). — c) *Forez 1*, *Charente* (... ses cr.), *Vendée* et *Saint-Maixent* (... qu'ét. au cr.); cf. *Jura*, *Vendôme* et *Blésois*, *Languedoc*, *Vivarais*, *Quercy*, *etc.* — d) *Charente*, *Fontanes*, *Vagney*; *Jura* (Vit...), *Vagney* et *Chesny* (Voit...), *Forez 1* (L'a vu...), *Languedoc* (Voyant...); cf. *Vivarais*, *Vendôme*, *etc.*...

Le nom du héros est assuré par l'immense majorité des versions, qui le donnent, soit exactement, soit sous les formes équivalentes ou corrompues de « Ernaut », « Arnaud », « Raynau », « Rinald », « Renon », « Redor ». Une série de versions mettent, par un pléonasme fautif, « Jean Renaud »; quelques-unes, de l'Ouest, ont « Louis »; quelques piémontaises « Carlin ». D'après la leçon originale, conservée dans *Flévy* et dans les piémontaises, il est titré « roi »; ailleurs « comte » (*Auvergne*, *Quercy*, *Bivès*), « infant » (*Limousin 1*, *etc.*), ou qualifié « le grand » (*Vagney*). Il revient de guerre, blessé au ventre, tellement qu'il porte ses tripes (cœur, ventre, boyaux, entrailles) en sa main (au singulier : le chevalier contenant d'une main sa blessure, tandis qu'il mène de l'autre son cheval). Quelques versions corrompues (*Fontenay*, *Orléans*, *Nivernais 3*, *Mondovi*) le font revenir de la chasse, où il a été blessé par des accidents divers. — « Être sur le créneau » ou « seoir au créneau » est une locution traditionnelle (cf., dans la traduction de Guillaume de Tyr : « ... sur chascun crenel avoit deus homes »).

Il y a deux séries de versions de l'Ouest, qui commencent par des interpolations. Le début des premières (*Loudéac*, *Bretagne 2* et *3*) est contaminé avec le gwerz historique du *Comte des Chapelles* (voy. La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, II, n° 3; et Luzel, *Gwerziou Breiz-Izel*, I); celui des autres (*Auvergne* et *Retz*) est traduit de la première partie du gwerz du *Comte Nann*, auquel on reviendra tout à l'heure, sauf que, dans les couplets français, la Mort personnifiée remplace la fée homicide. La provenance desdites versions explique ces interpolations, dues à des Bretons bilingues.

2

« Renaud, Renaud, réjouis-toi !
Ta femme est accouché' d'un roi. »
— « Ni de la femme, ni du fils
Je ne saurois me réjouir.

3

» Allez, ma mére, allez devant;
Faites-moi faire un beau lit blanc :
Guère de tems n'y demorrai,
A la minuit trépasserai.

4

» Mais faites-l' moi faire ici bas,
Que l'accouché' n'entende pas. »
Et quand ce vint sur la minuit,
Le roi Renaud rendit l'esprit.

2. a) *Blésois*, *Vagney*, *Loiret*, *Felletin*; *Charente*, *etc.* (Mon fils R...); cf. *Parisis*, *Retz*, *Vendée*, *etc.* — b) *Blésois*, *Charente*, *Flévy*, *etc.*; *Vendée*, *etc.* (... d'un fils), *Saint-Maixent*, *etc.* (... d'un p'tit). — c) *Forez 1*, *Frans*, *Charente* (N. d. ma..... de mon f.), *Flévy*, *etc.* (id.); cf. *Saint-Maixent*, *etc.* — d) *Loudéac*, *Rouen*, *Orléans*, *Jura*, *etc.*; *Fontanes*, *etc.* (J. n. puis pas...); cf. *Charente*, *Blésois*, *etc.*

3. a b) *Valois*, *Angoumois*, *Parisis* + *Touraine 1* (faire), *Velay 1* (id.), *Felletin* (id.); cf. *Rouen*, *Blésois*, *Jura*, *Saint-Maixent*, *etc.* — c) *Bivès*, *Quercy* + *Limousin 2*; cf. *Limousin 1* et *Cervières* (J. n'y resterai...). — d) *Velay 2*, *Cervières*, *Vivarais*; *Felletin* (... je mourrai), *Sérignac* et *Forez 2* (... serai mort); cf. *Vendée*, *Bivès*, *Limousin 1*, *etc.*

4 a) *Parisis*, *Valois*, *Angoumois*, *Loiret* (ici bas) + *Flévy* (f.-l. moi), *Touraine 1* (f.-l. moi faire). — b) *Loiret*, *Charente* et *Flévy* (... n'en sache rien), *Frans* (... ne m'y voie point); *Saint-Maixent*, *Valois*, *etc.* (Q. ma femme...); *Vendée*, *etc.* (Q. m'amie...); cf. *Jura*, *etc.* — c) *Saint-Maixent*, *Rouen*, *Touraine 1*, *Velay 1* (... à l. m.), *Bourbonnais* et *Vendée* (... c. fut...), *Parisis* et *Valois* (... c. fut vers...), *etc.*... — d) *Felletin* (L'enfant...), *Velay 1* (Le fils...), *Vagney* (Le grand...), *Rouen* (Le beau...), *Forez 2*, *etc.* (Monsieur R...), *etc.* Corriger « Le roi R. », d'après la strophe 1.

Il est clair que le moribond demande que son lit soit fait au rez-de-chaussée, de peur que l'épouse, dont la chambre est au premier étage, ne s'aperçoive à quelque bruit de son arrivée, puis de sa mort. C'est ce qu'indiquent

5

Il ne fut pas le matin jour,
Que les valets ploroient tretous;
Il *ne* fut tems de déjeûner,
Que les servantes ont ploré.

6

« Dites-moi, ma mére m'ami',
Que plourent nos valets ici ? »
— « Ma fille, en baignant nos chevaux,
Ont laissé noyer le plus beau. »

bien la leçon de *Loiret* « ici bas », ou celle de *Limousin 2* « en bas » ; mais plusieurs chanteurs ont compris, et presque tous les rédacteurs ont écrit, que le lit devait être fait « si bas » que, etc..., comme si le plus ou moins de hauteur de la couche avait ici quelque chose à faire.

5. a) *Saint-Maixent* + *Vendée*; cf. *Canavais*, cf. *Auvergne*. — b) *Saint-Maixent*, *Vendée* (... criaient trejou); *Charente*, *Bourbonnais*, *Boulonnais*, *Forez 2*, *etc.* — c) *Saint-Maixent* (Quand o sit [= il fut]...); cf. *Auvergne*. Je rétablis la construction négative, en conformité avec *a*. — d) *Vagney* + *Saint-Maixent* et *Auvergne* (pleurer); cf. *Bourbonnais*, *Limousin 1*, *etc.*

Cette strophe de transition est tombée de la plupart des versions ; dans les autres, elle a été resserrée en un distique ; seuls *Saint-Maixent* et *Auvergne* donnent les quatre vers, mais scindés en deux tronçons, que sépare un intervalle de plusieurs couplets.

6. a) *Touraine 1* et *2*, *Rouen*, *Boulonnais*, *Flévy*, *Chesny*; *Bretagne 1*, *etc.* (Oh ! d.-m...), *Bretagne 5*, *etc.* (Ah ! d.-m...), *Parisis* (Mais d.-m...), *etc.* — b) *Auvergne*, *Loudéac*, *Dinan*, *Forez 2*, *Velay 2* + *Retz* (ici), *Charente* (id.), *Touraine 1* (id.), *etc.* ; cf. *Fontenay*, *Bretagne 2*, *Saint-Maixent*, *Vivarais*, *etc.* « Plourent » (o tonique non affaibli), en conformité avec « seignour » qu'on trouvera plus loin à la rime. — c) *Fontenay*, *Frans*, *Fareins*, *etc.* + *Altare* (baignant); cf. *Canavais*, *Valfenera*, *Mondovi*. — d) *Altare*, *Canavais*, *Mondovi* + *Poitou* (le pl. b.), *Nivernais 2*, *etc.* (id.); cf. *Bretagne 5*, *Vivarais*, *Turin C D*, *Montferrat*, *etc.*

Le v. *a* est un vers-formule, qui se répète identiquement aux strophes suivantes. Les locutions vocatives telles que « ma mère m'amie », « ma nièce m'amie », ou « mon frère mon ami », « mon fils mon ami » (le redoublement du possessif est de règle) sont courantes au XVIe siècle : voy. *le Loyal Serviteur*, les *Lettres* de Montaigne, etc. — Le chagrin des valets se motive constamment par la perte d'un cheval, échappé, — ou mort, — ou étranglé au râtelier, — ou enfin noyé ; ce dernier accident est à la fois le mieux circonstancié

7

— « Et pourquoi, ma mére m'ami',
Pour un cheval plorer ainsi ?
Quand le roi Renaud reviendra,
Plus beaux chevaux amènera. »

8

« Dites-moi, ma mére m'ami',
Que plourent nos servantes ci? »
— « Ma fille, en lavant nos linceuls,
Ont laissé aller le plus neuf. »

9

— « Et pourquoi, ma mére m'ami',
Pour un linceul plorer ainsi ?
Quand le roi Renaud reviendra,
Plus beaux linceuls achètera. »

et le plus naturel, outre qu'il fait un parallélisme exact avec l'accident marqué à la str. 8 : cette leçon originale est conservée par trois versions françaises (*Nivernais 2*, *Bretagne 5*, *Vivarais*) et par toutes les piémontaises; elle résulte aussi du gwerz de *Nann*.

Plusieurs versions contractent en un seul quatrain les strophes 6 et 8, relatives au pleur des domestiques, et suppriment les str. 7 et 9.

7. a) *Flévy*; cf. *Dinan*. — b) *Loudéac*, *Bretagne 5*, *Flévy*, *Felletin*, *Canavais* + *Parisis* (ainsi, *à la str. 9*); cf. *Turin C* et *D*, *Altare*; *Fontenay*, *Cervières*, *etc.* — c) *Flévy*, *Felletin* (Q. l'enfant R...), *Vendée* (Q. Jean R. arriv.), *Mondovi* (L. r... a venira); cf. *Altare* (Le r. Carlin), *Turin D* (L. r. Louis); et, d'autre part, *Vivarais*, *Frans*. — d) *Flévy*, *Vivarais*, *Touraine 1*, *Frans*, *etc.* + *Charente* (pl. b. chevaux); cf. *Turin D*, *Mondovi*; *Vendée*, *Cervières*, *Fontenay*, *etc.*

8. a) Comme précédemm[t] (str. 6). — b) *Loudéac*, *Auverné*, *Forez 2*, *Velay* + *Forez 1* (ci); cf. *Fontenay*, *Poitou*, *Vivarais*, *Turin B*, *C*, *D*, *etc.* — cd) *Fontenay* + *Bretagne 2* et *4* (...nos linceuls... d. plus neufs), *Poitou* (...le plus b. d. nos linceuls...) *Valfenera* (... li pi. b. linsö...), *Vendée* (... un b. linceul...); cf. *Saint-Maixent*, *Velay 2*, *Turin B*, *Canavais* (linges perdus); *Forez 2* (draps tachés); *Turin C*, *D*, *Mondovi*, *Altare* (chemises brûlées); aussi *Loudéac*, *Dinan*, *etc.* (plat d'or ou d'argent, perdu ou cassé).

9. a) Comme précédemm[t] (str. 7). — b) *Loudéac* (P. u. plat d'or...), *Canavais* (P. i mantij...), *Parisis* (P. u. couvert... ainsi). Rétablir « linceul », à l'aide du v. *d* de la str. 8; cf. *Fontenay*. *Forez 1*. — c) *Mondovi*, *Vendée* (Q. Jean

10

— « Dites-moi, ma mére m'ami',
Pourquoi j'entens cogner ici ? »
— « Ma fill', ce sont les charpentiers
Qui raccommodent le planchier. »

11

— « Dites-moi, ma mére m'ami',
Pourquoi les seins sonnent ici ? »
— « Ma fill', c'est la procession
Qui sort pour les Rogations. »

R. arr...); cf. *Altare*, *Turin D*; *Vivarais*, *Forez 1*, *etc.* Voy. d'ailleurs le v. *c* de la str. 7, qui est identique. — d) *Forez 1*, *Velay 1*, *Mondovi* et *Turin C* (... comprara = achètera) : rétablir « linceuls », au lieu de « draps » (*Forez 1*); cf. *Vendée*, *Vivarais*, *Altare*, *Turin D*; *Fontenay*.

10. a) Comme précédemmt (str. 6). — b) *Loiret*, *Rouen*, *Blésois*, *etc.* + *Parisis* (Pourquoi); cf. *Valois*, *Fareins*, *etc.* — c) *Parisis*, *Velay 2*, *Sérignac*; *Velay 1*, *etc.* (... c'est le ch.); cf. *Retz*, *etc.* (... les maçons). — d) *Valois*, *Angoumois*, *Velay 1* (... nos pl.); cf. *Parisis*, *etc.* (... l'escalier); *Charente*, *etc.* (... nos greniers); *Retz*, *etc.* (... la maison).

« Cogner » est le mot propre; d'autres versions portent les synonymes « clouer », « frapper », « taper », « piquer », « marteler », etc. Il ne peut s'agir, à la nature du bruit perçu, que d'ouvriers en bois, de « charpentiers » (« les maçons qui réparent la maison » constituent une mauvaise variante). En *d*, les versions se partagent entre « planchier » et « greniers » (« escalier » est rare); mais « greniers » ne saurait être la bonne leçon : le lit de mort de Renaud ayant été dressé au rez-de-chaussée (str. 4), c'est là que se fait la mise en bière, et le bruit des coups de marteau ne peut pas venir du toit. Une variante propre aux versions piémontaises porte que les menuisiers travaillent au « berceau de l'enfant ».

11. a) Comme précédemmt (str. 6). — b) *Bretagne 1*, *Bretagne 5* (P. l. cloches...), *Parisis* (id.), *Vivarais* (id.), *Canavais*, *etc.* (id.), + *Rouen* (ici), *Blésois*, *etc.* (id.); cf. *Saint-Maixent*, *etc.* « Sein » (de *signum*) = cloche. — c d) *Rouen* et *Blésois* (... les pr... q. sortent...) : il faut évidemment le singulier, que donne d'ailleurs la strophe suivante; cf. *Forez 1*, *Canavais*, *Mondovi*, *etc.* (on sonne pour les obsèques d'un défunt). *Auvergne*, *Charente*, *Indét. 1*, corroborés par *Loiret*, *Limousin 2*, *etc.*, présentent une interpolation remarquable : on sonne pour « le roi Henry (rajeuni en « roi Louis » dans *Vivarais*) qui fait son entrée dans Paris ». Mais la leçon originale est très certainement celle que donnent *Blésois* et *Rouen*. Car le son des cloches doit être ici en

12

— « Dites-moi, ma mére m'ami',
Que chantent les prêtres ici ? »
— « Ma fill', c'est la procession
Qui fait le tour de la maison. »

13

Or, quand cef ut pour relever,
A la messe el voulut aller;
Or, quand ce fut passé huit jours,
El voulut faire ses atours :

14

« Dites-moi, ma mére m'ami',
Quel habit prendrai-je aujourd'hui ? »
— « Prenez le vert, prenez le gris,
Prenez le noir, pour mieux choisir. »

rapport avec les chants du clergé : or, ces chants sont expliqués à la strophe suivante par une procession, et, d'après le rituel, les cloches sonnent effectivement au moment où la procession sort de l'église. Que cette procession soit en particulier celle des Rogations, l'une des cérémonies les plus antiques et les plus populaires de la chrétienté, cela résulte aussi de la str. 12, où l'on voit le cortège faire en chantant « le tour de la maison ».

12. a) Comme précédemm[t] (str. 6). — b) *Vivarais* et *Canavais* + *Flévy* (Que... ici), *Blésois* (...ici), *Valois* (id.), *Forez 1, etc.* (id.) ; cf. *Quercy*. — cd) *Charente, Fontenay, Parisis, Jura, Forez 1, Limousin 2, etc.*

13. a) *Vendôme, Loiret* (Lorsqu'el f...) ; cf. *Valfenera*. — b) *Bretagne 2* et *3, Vivarais, Auverné* (... il l. faut) ; cf. *Saint-Maixent, Fontenay, Loudéac, Turin D, Altare*. — c) *Bretagne 2* et *3, Auverné* + *Touraine 1* ; cf. *Fontenay, Vivarais*. — d) *Touraine 1* + *Bretagne 2* (El voulut).

14. a) Comme précédemm[t] (str. 6). — b) *Bretagne 5, Velay 1* et *2, Forez 2* ; *Retz, etc.* (... mettrai-j...), *Charente, etc.* (... robe pr.-j...); *Rouen, etc.* (... robe mettrai-j...); cf. *Saint-Maixent, Fontenay, etc...* — c) *Vendôme, Bourbonnais, Forez 1, Velay 2*; *Touraine 1, etc.* (P. l. blanc...); *Rouen, etc.* (Mettez l. blanc...); cf. *Flévy* (le vert), *Frans* (id.), *Limousin 1* (id.), *etc.* — d) *Charente, Blésois, Rouen, Cervières, Nivernais 1, Vendôme* (... c'est m. ch.) ; cf. *Retz, Saint-Maixent, etc.* — La couleur du deuxième habit est donnée par la rime, « gris » ; pour celle du premier, il faut préférer le vert au blanc : car, outre que la leçon « vert » est appuyée par un grand nombre de versions,

15

— « Dites-moi, ma mére m'ami',
Ce que ce noir-là signifi' ? »
— « Femme qui relève d'enfant,
Le noir lui est bien plus séant. »

16

Mais quand el fut emmi les champs,
Trois pâtoureaux alloient disant :
« Voilà la femme du seignour
Que l'on enterra l'autre jour. »

17

« Dites-moi, ma mére m'ami',
Que dient ces pâtoureaux ici ? »
— « Ils nous dient d'avancer le pas,
Ou que la messe n'aurons pas. »

« le vert et le gris », en fait d'étoffes, est une alliance de mots traditionnelle (on la trouve dans la farce de *Pathelin*) : la teinture verte était jadis celle des draps de luxe.

15. a) Comme précédemmt (str. 6). — b) *Rouen*, *Nivernais 1* (... c't habit n. s.), *Auverné* (..q. sign. Le n... ici) ; cf. *Bretagne 5*, *Loiret*, *Vivarais*, *etc.* — c) *Loiret*, *Vivarais*, *Auverné*, *Bretagne 5* (Toute f...) ; cf. *Quercy*, *etc.* — d) *Vendôme*, *Flévy*, *Loiret*, *Vivarais* + *Bretagne 4* et *5* et *Loudéac* (lui) ; cf. *Touraine 2*, *Rouen*, *Limousin 1*, *Quercy*, *etc.*

16. a) *Vagney* (...parmi...), *Vendée* (...allit dans...), *Nivernais 2* (Q. e. furent emmi...) et *Saint-Maixent* (parmi...) ; cf. *Forez 2*, *Boulonnais*, *Rouen*, *Touraine 2*, *etc.* — b) *Vagney*, *Touraine 2*, *Flévy* + *Rouen* (Trois...), *Boulonnais* (id.), *Velay 2* et *Forez 1* (id.), *Mondovi* (id.) ; cf. *Bretagne 3*, *Nivernais 1*, *2* et *3*, *etc.* — c) *Rouen*, *Jura*, *etc.* ; *Touraine 2* et *Auvergne* (... de ce s.), *Vendôme* et *Limousin 2* (C'est... de not. s.), *Cambes 2* (... d'un grand s.) ; cf. *Velay 2*, *Frans*, *Flévy* et *Forez 2* (de ce roi *ou* d. notre roi), *etc.* — d) *Vendôme* et *Cambes 2* (Qu'o. a ent...), *Auvergne* et *Limousin 2* (Qu'ils enterrèrent...), *Velay 1* (...questo j. = ce j.) ; cf. *Vendée*, *Flévy*, *etc.* (...ent. hier au soir), *Rouen*, *etc.* (... hier à trois heures), *Touraine 1* (... hier au tantôt), *Cervières* (Q. l'on vient d'enterrer).

17. a) Comme précédemmt (str. 6). — b) *Bretagne 3*, *Velay 1* (...c. bergers...), *Vagney* (...c. p. nous dient), *Flévy* et *Jura* (...c. p. ont dit) ; cf. *Poitou*, *Touraine 1*, *Quercy*, *etc.* — c) *Forez 2*, *Auvergne*, *Velay 2* + *Vagney* (dient) ; cf. *Limousin 1*, *Velay 1*, *Touraine 1*, *etc.* — d) *Auvergne*, *Forez 2*, *Velay 2* + *Nivernais 1* (Ou) ; cf. *Velay 1*, *Limousin 1*, *Quercy*, *Montferrat*, *Mondovi*.

18

Quand el fut dans l'église entré',
Le cierge on lui a présenté ;
Aperçut, *en s'agenouillant*,
La terre fraîche sous son banc :

19

« Dites-moi, ma mére m'ami',
Pourquoi la terre est rafraîchi' ? »
— « Ma fill', ne l'vous puis plus celer,
Renaud est mort et enterré. »

20

— « Puisque *le roi* Renaud est mort,
Voici les clés de mon trésor.

18 a) *Touraine 1* et *2*, *Saint-Maixent*, *Rouen*, *Vivarais*, *Flévy* (... el est...), *Vagney* (... à l'égl...); cf. *Cambes 1*, *etc.* — b) *Flévy*, *Rouen* (L'eau bénite...), *Touraine 1* et *Loiret* (id.), *Vagney* et *Boulonnais* (L'aspergès...), *Nivernais 2* et *3* (id.). — cd) *Rouen*, *Fontenay* + *Canavais*, *Turin B*, *C*,*D*, *Valfenera*, *Montferrat* ; cf. *Altare*, *Mondovi* ; aussi *Saint-Maixent*, *Vivarais*, *etc.*

Quoique, dans toutes les autres versions, il soit parlé d'une présentation d'eau bénite, *Flévy* conserve en *b* la leçon originale, « le cierge » : ce cierge tenu par l'accouchée fait, en effet, partie du cérémonial des relevailles. Les vers *cd* sont d'une restitution délicate : ce distique narratif est tombé de la plupart des versions, et dans les cas rares où il a subsisté, c'est sous une forme altérée (il ne s'agit plus de terre fraîchement remuée — trait primitif que présuppose le dialogue de la strophe suivante, — mais d'un beau tombeau récemment construit); toutefois, le dernier vers, *d*, est fourni littéralement par les versions piémontaises, qui l'ont laissé glisser dans la strophe suivante (dialoguée) ; et *c*, dont le verbe initial se déduit de quelques versions françaises, doit finir par un mot en *an*, probablement par un participe : la leçon que je propose, « en s'agenouillant », n'est au reste que la traduction du passage correspondant du gwerz.

19. a) Comme précédemm[t] (str. 6). — b) *Bretagne 1*, *Retz*, *Bretagne 5* (...nos tombes sont r.) ; cf. *Bretagne 3*, *Loudéac* (...tombeaux rafr.), *Parisis* (... tombe fraîchie) ; aussi *Rouen*, *Vivarais*, *etc.* — c) *Bretagne 2*, *Loudéac*, *Touraine 1*, *Vivarais* + *Bretagne 3* et *4*, *etc.* (p. plus) ; cf. *Blésois*, *Vendôme*, *Rouen*, *etc.* — d) *Charente*, *Angoumois*, *Blésois*, *Vendôme*, *Touraine 1*, *Forez 1*, *etc.*

20. a) *Vagney*, *Frans*, (P. mon aimant...), *Loiret* (Si mon mari...) ; suppléez « le roi » conformément à la leçon des strophes 1, 7 et 9) ; cf. *Auvergne*, *Fon-*

Prenez mes bagues et joyaux,
Nourrissez bien le fils Renaud. »

21

« Terre, ouvre-toi, terre, tens-toi,
Que j'aille avec Renaud mon roi ! »
Terre s'ouvrit, terre fendit,
Et *si* fut la belle englouti'.

tanes; et aussi *Rouen*, *Touraine 2*, *Mondovi*, *Limousin 1*. — b) *Vendée*, *Limousin 1*, *Bivès*, *etc.* + *Felletin* et *Loiret*; cf. *Forez 1*, *Poitou*, *Turin C, D*, *etc.* — c) *Flévy* (... et mes j.). *Touraine 1* (... mes anneaux : mais, plus haut, le mot « joyaux » transposé), *Vagney* (Tirez... mes anneaux), *Nivernais 2* (Voilà... ..m. ann.); cf. *Jura*. Il faut supprimer le second possessif : « bagues et joyaux » est une expression toute faite. — d) *Vagney*, *Poitou* + *Flévy* (fils R.), *Fontanes* et *Velay 1* (id.); cf. *Saint-Maixent*, *Vendée*, *Touraine 2*, *Frans*, *etc.*

21. a) *Charente*, *Blésois*, *Loiret* ; cf. *Retz*, *Bretagne 4* et *5*, *Fontenay*, *Saint-Maixent*, *Limousin 1*, *Vence*, *etc.* — b) *Charente* et *Blésois* + *Loiret* (Q. j'aille), *Retz* et *Bretagne 5* (Av... j'veux aller), *Cambes 1* (Av... R. je m'en vas); cf. *Jura*, *Touraine 2* et *Vence*, *Bretagne 4*, *Montferrat*, *etc.* — c) *Blésois*, *Indét. 2*, *Bourbonnais*, *Charente* (... se f.); cf. *Loiret*, *Felletin*, *Vence*, *etc.* — d) *Charente*, *Blésois* ; cf. *Vence*, *Nivernais 1*, *Indét. 2*, *Felletin*, *Loudéac*, *Vendée*. Les deux versions donnent ce vers avec la construction logique : « Et la belle fut... »; mais il n'est pas prosodiquement possible que la 4e syllabe tombe sur une posttonique : d'où la correction que je propose.

Les versions *Parisis*, *Angoumois*, *Valois*, *etc.*, fort abrégées, placent, immédiatement après la strophe 12 ou 14, la strophe 19 altérée; puis concluent par celle-ci :

Ma mère, dit' au fossoyeux
Qu'il fasse la fosse pour deux,
Et que l'espace y soit si grand
Que l'on y mette aussi l'enfant !

Ce quatrain a été fort admiré ; et, de fait, il ne manque pas d'une certaine grandeur tragique : mais avec cela, combien il est inférieur à la leçon originale, d'après quoi l'épouse prête à mourir confie à l'aïeule le sang de Renaud, l'héritier de la race ! L'interpolateur était un « romantique », visant à l'effet, et qui l'a trouvé ; l'auteur, à la manière classique, ne cherchait de beauté que dans la vraie et simple nature.

Le texte original du poème étant tel, nous en pouvons fixer à peu près la date et la provenance. D'une variante connue de la strophe 11, qui mentionne un des événements les plus

populaires de notre histoire, l'entrée à Paris du roi Henri (Henri IV), il appert que la chanson se chantait dès l'an 1594; et, d'autre part, le verbe « entendre », suivi de l'infinitif, et le mot savant « raccommoder » (strophe 10) n'apparaissent point dans la langue avant le XVIe siècle : c'est donc pendant ce siècle-là, et plutôt, je pense, dans la première moitié, que vivait l'auteur du *Roi Renaud* : conclusion qui s'accorde bien, au surplus, avec le caractère général de son style [1]. Quant au lieu d'origine, écartant d'abord les versions secondaires du pays d'oc et du Piémont, l'on observe qu'entre les provinces d'oïl, c'est la Bretagne ou les régions limitrophes qui fournissent du *Roi Renaud* les plus nombreux spécimens, et les plus complets; la forme « seignour » (strophe 16), certifiée par la rime, convient aussi à cette contrée; et s'il est vrai, comme on essaiera de le montrer tout à l'heure, que la complainte du *Roi Renaud* soit translatée d'un gwerz armoricain, il n'y a point de doute que le poète bilingue à qui nous la devons était né sur les confins des Bretagnes celtique et française.

II

Il existe, soit dans le domaine roman, soit dans les pays non romans qui font enclave en terre française (Basques, Bas-Bretons), cinq chants étroitement apparentés au *Roi Renaud* : un *gwerz* armoricain, une chanson basque, une *canzone* vénitienne, une chanson proprement catalane et un *romance* espagnol commun à toute la péninsule. Je donne ci-après, en l'abrégeant un peu par endroits, la traduction de chacun de ces poèmes, rétablis autant que possible en leur teneur originale par la confrontation des différentes versions existantes ; une série de chiffres entre parenthèses indiquent, pour chaque partie du texte, le couplet français qui correspond : en sorte que, saisissant d'un coup d'œil tout le détail des similitudes, on pourra aisément définir les relations respectives du *Roi Renaud* et des cinq chants précités.

---

[1] Notez, par exemple, la locution « ma mère m'amie » ; les « seins » = les cloches ; « bagues » = hardes ; (la terre) « fendit » = se fendit.

GWERZ ARMORICAIN

Vers octosyllabiques, rimant deux par deux. Ce gwerz est représenté par 18 versions :

Cornouaille 1 : DUFILHOL, *Mélusine*, IV, réd. avant 1835. — Une partie de ce texte, avec traduction, avait paru dans le roman de *Guionvac'h* par KÉRARDVEN = DUFILHOL), 1836 [1].

Cornouaille 2 : H. DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz-Breiz*, I, 1839. — Version recueillie d'une chanteuse cornouaillaise, mais transcrite artificiellement en dialecte de Léon.

Plouaret : Keramborgne : Duault : } LUZEL, *Gwerziou Breiz-Izel*, I, { r. 1844. r. 1848. s. d. (avant 1867).

Indéterminé (traduct. française) : ID., *Poés. pop. de la France*, V, mss. B. N. [s. d. = avant 1860].

P. 1,2,3,4,5,6,7,8,9 : PENGUERN, fd celtique, mss. B. N., r. vers 1850 [2].

Lorient (traduct. française, un peu abrégée) : ROLLAND, *Romania*, XII, 1883.

Plougouver : Trévérec : } ERNAULT, *Rev. des Trad. pop.*, XIV, 1899.

Il appert d'une variante de *P 2* que le gwerz se chantait déjà en Bretagne dans le second tiers du XVIe siècle ; car cette version mentionne la mort du « roi François », ou plus littéralement de « François roi » ; or, il ne peut s'agir que de François II († 1560), chose peu probable, vu la brièveté du règne et l'insignifiance du roi, ou bien de François Ier († 1547), qui demeura toujours, dans le parler du peuple, « le roi François ».

TEXTE TRADUIT

Le seigneur comte (sans nom dans la plupart des versions, nommé « Tudor » dans *P. 1, 2, 3, 9*, « Jean » dans *Trévérec*, « Nann » dans *Cornouaille 2*, *Keramborgne*, *Indét.*) [1] et sa femme ont été mariés

1. Le texte intégral a été extrait des papiers posthumes de D. par M. Gaidoz, qui les a en sa possession.

2. La précieuse collection Penguern, inédite pour la plus grande part, est en cours de publication dans les *Annales de Bretagne*.

3. « Nann » est un diminutif de « Ronan », « Renan » (homme fort), nom fréquent dans la Bretagne celtique. On a remarqué la ressemblance de ce [Ro]nann avec le « Renaud » français : peut-être bien n'est-ce là qu'une rencontre fortuite.

tout jeunes, l'une à treize ans, l'autre à quatorze ; au bout de neuf mois, la dame est accouchée. Le comte demandait un jour à sa femme : « Puisque vous m'avez donné un fils, dites ce que vous désirez de moi : chair de perdrix, ou chair de bécasse ? » — « Chair de lièvre me ferait plaisir. » Le comte Nann a pris sa trompe d'argent (*Cornouaille 1*), ou son fusil (*Plouaret*, *Keramborgne*, *Duault*, *Lorient*, *P. 4* et *6*), ou il a dit de détacher ses chiens de chasse et lévriers (*P. 1*, *2*, *5*, *7*, *8*) ; et il est allé chasser au bois[1]. Dans le bois il rencontre une fée : « Salut à toi, seigneur comte, je te cherchais depuis si longtemps ! Maintenant il faut que tu m'épouses. » — « Vous épouser, je ne le puis : car je suis marié nouvellement, et ma femme vient d'accoucher. » — « Choisis ou de m'épouser, ou de mourir dans trois jours, ou de languir sept ans au lit. » — « J'aime mieux mourir dans trois jours que de languir au lit sept ans, car ma femme est bien jeune pour avoir avec moi tant de peine. »

(3) Le comte disait à sa mère en arrivant : « Ma mère, faites-moi vite mon lit, car mon cœur est mal à l'aise. Je ne m'en relèverai plus que pour mourir (*Plouaret*, *Keramborgne*, *Duault*, *Indét.*, *etc.*)..... (4) Ma mère, si vous m'aimez, vous ne direz rien à ma femme jusqu'au jour de ses relevailles. » (*Cornouaille 1* et *2*, *Keramborgne*, *Duault*, *Plouaret*, *Indét.*, *etc.*). (6) La jeune comtesse demandait à sa belle-mère ce jour-là : « Qu'y a-t-il que les valets pleurent ainsi ? » — « En allant baigner les chevaux, ils ont noyé le plus beau. » (*Plouaret*, *Indét.* ; cf. *P. 4*, *P. 5*, *Duault*, *Keramborgne*, *Lorient*, *Plougonver*, *etc.*). — (7) « Dites-leur de ne pas pleurer : on trouvera des chevaux à souhait. » (*Plouaret*, *Duault*, *Lorient* ; cf. *Indét.*, *Keram-*

---

1 - La discussion des variantes est ici de conséquence. Cinq versions omettent les apprêts de la chasse du comte. Des treize autres, une (*Cornouaille 1*) porte qu'il prend « sa trompe d'argent » : c'est un ἅπαξ εἰρημένον, qu'il serait hasardeux d'identifier avec l'original ; six mentionnent « son fusil », et même sept, si l'on considère que la version *Cornouaille 2*, d'après quoi il prend « sa lance de chêne » pour chasser le chevreuil, est due à La Villemarqué, et que celui-ci, étant données ses habitudes d'arrangeur archaïsant, devait immanquablement substituer l'antique et noble lance au vulgaire fusil de la tradition populaire. Reste cinq versions suivant lesquelles le comte ordonne de « détacher ses chiens de chasse et lévriers ». Adopter la leçon du fusil, qui a pour elle la pluralité des chanteurs, serait imposer aux gwerz une date bien trop moderne, le fusil n'ayant été employé comme arme de chasse que dans le cours du XVIIIe siècle ; la question est donc tranchée en faveur des « lévriers détachés ».

borgne, *Plougouver*, *Trévérec*, *etc.*). (8) « Qu'y a-t-il, que les servantes pleurent ainsi ? » — « En faisant la lessive, elles ont perdu le plus beau linceul. » (*P. 5*, *Cornouaille 1*, *Indét.*, *Duault*, *Trévérec*, *Plouaret*; cf. *Lorient*). — (9) « Dites-leur de ne pas pleurer : on trouvera des linceuls à souhait. » (*Cornouaille 1*, *Duault*; cf. *Lorient*, *Indét.*, *Plouaret*, *Trévérec*). — (11) « Qu'y a-t-il que les cloches sonnent ainsi ? » — « C'est pour le fils du Roi qui est mort. » *Cornouaille 1* et 2, *Indét.*, *P. 8*). — (12) « Qu'y a-t-il, que les prêtres chantent ainsi ? » — « Un pauvre avait été logé ici, et il est décédé dans la nuit. » (*Cornouaille 1* et 2, *Trévérec*, *Plouaret*, *Keramborgne*, *Duault*, *P. 1*, *etc.*, cf. *Indét.*, *Plougouver*). (14 et 15) La comtesse demandait à sa belle-mère ce jour-là : « Quelle robe mettrai-je aujourd'hui : rouge ou grise (*Cornouaille 1*), — blanche ou grise (*Indét.*), — rouge ou bleue (*Cornouaille 2*, *P. 8*), — blanche, ou *broget*[1], ou violette (*Keramborgne*) ? » — « La coutume est aux jeunes femmes d'aller en noir à l'église » (*Plouaret*, *Duault*, *Lorient*, *Cornouaille 1*, *Plougouver*, *Trévérec*, *etc.*; cf. *P. 2*, *3*, *4*)[2]. (18) La comtesse demandait, en entrant à l'église (*Plouaret*, *Trévérec*, *P. 1*, *etc.*), — en s'agenouillant dans son banc (*Keramborgne*; cf. *Plouaret*, *Trévérec*, *Duault*, *etc.*), — en passant l'échalier : (19) « Qui a été enterré ici, que la terre est fraîchement remuée ? » (*Cornouaille 1* et 2, *Plouaret*, *Lorient*, *P. 8*; cf. *Plougouver*, *etc.*) — « Hélas ! je ne puis plus vous le cacher, c'est votre mari qui est enterré là. » (*Keramborgne*, *Plouaret*, *Lorient*, *Cornouaille 1* et 2, *Trévérec*, *etc.*). — (20 et 21) « Tenez, ma mère, voilà les clés ! Veillez sur mes biens, prenez bien soin de mon fils (*Keramborgne*, *Duault*, *Trévérec*, *Plougouver*, *etc.*). Moi je reste ici avec son père. » (*Keramborgne*, *Duault*, *etc.*). (21) La comtesse est tombée à terre et elle est morte (*Plouaret*, *Cornouaille*, *P. 8*; cf. *Trévérec*, *P. 5*, *P. 6*).

CHANSON BASQUE

Octosyllabes, groupés en quatrains. La chanson est représentée par 2 versions :

---

1. Luzel n'entend pas ce mot, et propose de lire à la place le substantif *breget*, qui signifie « robe de femme ». Mais il existe d'autre part un adjectif danois *broget* = chatoyant, irisé (*versicolor*), d'une étymologie peut-être celtique, et qui, en tout cas, pourrait avoir été importé accidentellement dans l'idiome armoricain.

2. *Trévérec* place ici l'épisode des bergereaux, altéré : mais je ne vois dans ces huit vers qu'une infiltration postérieure du *Renaud* français.

Indéterminé : Mme DE LA VILLÉHÉLIO, *Souvenir des Pyrénées, Douze airs basques*, [1870]. — Repr. dans la *Rev. des Trad. pop.*, III.

Tardets : CH. BORDES, *Cent Chans. pop. basques* (fascicule-spécimen), r. 1890.

TEXTE TRADUIT

(1) Le roi Jean, blessé, est revenu des armées. Dame sa mère est restée à la maison, joyeuse : (2) « Roi Jean, réjouissez-vous et ayez courage ! Votre femme d'un petit roi est accouchée hier soir ! — Ni pour ma femme, ni pour un petit roi, moi, je ne saurais me réjouir. (4 et 5) Sans que ceux-ci le sachent, mère, [donnez-moi] un lit pour mourir. » (6) « Ma mère, dites-moi, qu'ont ces valets, avec tant de pleurs et gémissements ? » — « Ma fille, ce n'est rien : ils ont perdu un cheval gris. » (8) — « Ma mère, dites-moi qu'ont ces servantes, avec tant de pleurs et gémissements ? » — « Ma fille, ce n'est rien : elles ont cassé un plat d'argent. » — (7 et 9) « Ni pour cheval gris, ni pour plat d'argent, je vous en prie, pas de larmes ! Le roi Jean de la guerre or et argent rapportera. » — (12) « Ma mère, dites-moi pourquoi ces chants si hauts ? » — « Ma fille, ce n'est rien : c'est la procession qui passe. » — (14) « Ma mère, dites-moi, quelle robe faut-il mettre ? » — « Ma fille, la blanche, la rouge ; la plus belle sera la noire. » — (19) « Ma mère, dites-moi, quel est ce tombeau si élevé ? » — « Ma fille, impossible de le celer, c'est le roi Jean qui est enterré là. » — (20) « Ma mère, prenez ces clés, celles de l'or et de l'argent ; et ce petit roi, élevez-le avec grand soin. (21) Terre sainte, ouvre-toi, que j'entre dans ton sein ! » La terre sainte s'est ouverte, et moi j'ai embrassé le roi Jean [1].

CANZONE VÉNITIENNE

Quatrains en décasyllabes rimant deux par deux. La chanson est représentée par 4 versions :

Venise : L. CARRER, *Prose e Poesie*, IV, 1838 (version résumée en prose, et très inexactement).

Vicence : WOLF, d'après WIDTER, *Volkslieder aus Venetien*, 1864.

Pontelagoscuro : FERRARO, *Canti pop. di Ferrara*, 1877.

Rovigno : IVE, *Canti pop. istriani*, 1877.

---

1. L'épouse parle ici à la 1re personne : leçon corrompue.

TEXTE TRADUIT

(1) Le comte Anzolin (*Venise*, *Vicence*, *Rovigno*; d'où « Cagnolino » dans *Pontelagoscuro*) est allé à la chasse, et il a été mordu par un chien (*Vicence*). (2) [Sa mère lui dit :] « Je me réjouis pour vous, comte Anzolin : ta femme a fait un enfant. » — « Si elle a un enfant, fais-le baptiser (*Vicence*, *Rovigno*). (3 et 4) Dans mon cœur, je me sens mal... (*Vicence*, *Rovigno*). Si je vais mal, ne le lui fais pas savoir : car en ce lit je la verrais mourir. » (*Rovigno*, leçon corrompue; variante de *Vicence* : « ... Éloigne-la, qu'elle n'entende pas le son de la cloche! »). (6) « O ma chère belle-mère, qui m'es plus que mère! pourquoi les serviteurs lamentent-ils ainsi? » — « O ma chère belle-fille, qui m'es plus que fille! c'est qu'il est mort le plus beau cheval de l'écurie. » (*Vicence*, *Pontelagoscuro*). — (7) « De cela, je n'en ai cure, pourvu qu'Anzolin soit en santé. » (*Vicence*, *Pontelagoscuro*, *Rovigno*).....(11) « O ma chère belle-mère, pourquoi les cloches sonnent-elles? » — « O ma chère belle-fille, c'est pour un pèlerin de Rome. » (*Venise*, *Vicence*, *Rovigno*)..... — (13) « O ma chère belle-mère, quel jour relèverai-je? » — « Le jour de saint Marc (*Pontelagoscuro*), le samedi saint » (*Rovigno*). — (14 et 15) « O ma chère belle-mère, quel habit mettrai-je? » — « Le rouge ou le blanc, ou bien le noir selon l'usage. » (*Vicence*, *Portelagoscuro*, *Rovigno*). — (17) « Pourquoi ces gens me regardent-ils? » — « C'est l'usage de regarder celles qui relèvent d'enfant. » (*Vicence*, *Pontelagoscuro*). — (19) « Pourquoi ce tombeau fraîchement ouvert! » — « Ma fille, je ne puis déguiser davantage : le comte Anzolin est là-dedans. » (*Venise*, *Vicence*). — (20) « Avec ma dot, élevez bien l'enfant! (*Vicence*, *Pontelagoscuro*). (21) O tombeau, ouvre tes portes! Je veux aller dans les bras de mon amour! » (*Venise*, *Vicence*, *Pontelagoscuro*).

CHANSON CATALANE

Vers de 14 syl. = 7 + 7, féminins, uniformément assonancés en *a* + atone. La chanson est représentée par 22 versions :

Majorque : QUADRADO, d'après T. AGUILÓ, *la Palma* (périodique), 1842. — Repr. (en castillan) par PIFERRER, *Recuerdos y Bellezas de España*; par

Briz, III; par Liebrecht, *Die Balearen in Wort und Bild geschildert*, II, Leipzig, 1873.

Version très approchante dans M. Aguiló, *Romancer pop.*, nº 1.

Catalogne 1 et 2 : Pelay Briz, *Cans. de la Terra*, III, 1871.

Catalogne *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *B'*, *C'*, *D'*, *E'*, *F'*, *G'*, *A''*, Majorque *A'* : Milá y Fontanals, *Romancerillo catalan* (nº 210), 1882.

Catalogne 1, Minorque, Iviça, Catalogne 2, Valence : Aguiló, *Romancer pop. de la Terra catalana* (nº 1, et notes), 1893.

Canavais : Nigra, *Canti pop. del Piemonte* (nº 22), 1888.

Massat (Ariège) : Pasquier, d'après Ruffié, *Massat. Chansons, danses, usages*, 1889 [1].

TEXTE TRADUIT

(1)... Don Ramon revient de bataille (*var.* : de la chasse). Sa mère, pour le voir venir, était à la fenêtre... (2) « Montez, montez, mon fils, à la chambre haute... Vous y verrez votre femme, qui a accouché d'un infant (*ou* d'une infante). » — « Je n'ai point de joie de ma femme, pas davantage de mon enfant! (3 et 4) Ma mère, faites-moi mon lit à la place accoutumée; mettez-moi des draps et des coussins blancs. Je n'y reposerai guère : je mourrai à la minuit, et mon cheval au point du jour..... Si l'on demande pourquoi les cloches sonnent, vous répondrez : Pour don Ramon, mort en bataille. »

ROMANCE ESPAGNOL

Il est, originairement, en vers de 14 syl. = 7 + 7, assonancés uniformément en *i* + atone (*Asturies, Portugal, Catalogne A'*); mais dans certains groupes de versions (celles d'Estradamure et la plupart des catalanes), le vers a été accourci en décasyllabe à 5 + 5, l'assonance restant d'ailleurs intacte. Le romance est représenté par 19 versions :

Catalogne (*K*) : Pelay Briz, *Cans. de la Terra*, III, 1871.

Cat. *A*, *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, *H* : Catalogne *A'* : Milá y Fontanals, *Romancerillo catalan* (nos 204 et 204'), 1882 [2].

Portugal : L. de Vasconcellos, *Romania*, XI, 1882.

---

1. Ces deux dernières versions, recueillies, l'une en Piémont, l'autre en Gascogne, sont d'importation catalane; et c'est pourquoi je les range à la suite des versions transpyrénéennes similaires.

2. Toutes ces versions catalanes sont pleines de mots castillans, qui en décèlent la provenance. — On désignera par *Catalogne A'* la rédaction de Milá qui porte le nº 204' ; par *Catalogne*, simplement, l'ensemble des autres.

Estramadure 1,2,3 et 4 : MACHADO Y ALVAREZ, *El Folk-Lore bético-extremeño*, 1883.

Asturies 1 et 2 : J. MENÉNDEZ PIDAL, *Poesía popular. Collect. de los romances q. s. cantan por l. Asturianos* (nos 46, 47), 1885.

Catalogne (*I* et *J*) : AGUILÓ, *Romancer pop. d. l. Terra catalana* (no 11), 1893.

TEXTE TRADUIT

Le héros se nomme « don Pedre » (*Asturies, Portugal, Estramadure*; — noms divers dans les versions catalanes), et il porte le titre de « roi » (*Asturies, Estramadure*). (1) Don Pedre revient de guerre blessé (*Estramadure*; — d'après *Asturies, Portugal* et *Catalogne A'*, il est allé à la chasse, où il a pris le mal de la mort; — d'après les commun des catalanes, il est allé en pèlerinage [*romeria*]). (2) [Sa mère lui apprend que] Doña Alda — c'est le nom de sa femme dans l'original (*Asturies*); elle est devenue ensuite « Leonarda » (*Portugal*), « doña Anna » ou « Helena » (*Catalogne*), « doña Teresa » (*Estramadure*) — vient d'accoucher d'un enfant mâle. — « Si elle est accouchée, le fils sera sans père (*Asturies, Portugal*). (3) Ma mère, préparez-moi un lit (*Asturies, Portugal*), car je mourrai tout à l'heure (*Asturies*). (4) Ne dites rien à doña Alda, qu'elle ne sache pas ma mort avant quarante jours » (*Asturies*). Au seuil de la cour, don Pedre tombe mort (*Asturies, Catalogne*; — d'après *Estramadure*, il va saluer sa femme, et c'est en sortant de la chambre qu'il meurt).

(6 et 8) [Ici et plus loin, la formule vocative, telle qu'on peut l'induire de la confrontation des versions, était dans l'original :

O diga me, la mi madre, diga, la mi siempre amiga !

ce qui correspond exactement au vers français « Dites-moi, ma mère m'amie »]. « Qu'est-ce que le bruit que j'entends ? » — « Ce sont les servantes et valets qui rient. » (*Catalogne*). — (11) « Pourquoi les cloches sonnent-elles ? » — « C'est pour une messe dans la cathédrale (*Asturies*) ; pour une fête (*Portugal*) ; pour la mort d'un grand de la ville (*Catalogne*) ; pour toi, à cause de tes couches (*Estramadure*). » — (12) « Pourquoi chante-t-on ? » — « C'est pour la châsse du patron qu'on porte en procession (*Asturies*); pour les obsèques d'un grand de la ville (*Catalogne*). » — (13) « Quel jour irai-je à la messe [de relevailles] ? » — « A Pâques fleuries (*Asturies* et qq. vers. catalanes) ; dans un an et un jour. » (*Portugal, Catalogne A'*) — (14 et 15) « Quel habit prendrai-je pour relever ? » — « C'est le noir qui sied

le mieux, parce que tu es blanche et délicate (*Asturies*) ; que tu es noble (*Portugal*) ; que tu es la belle doña Anna (*Catalogne A'*). » (16) A la sortie de la maison, un berger dit (*ou* les gens disent) : « Voici la jolie veuve ! » (*Asturies*, *Estramadure*, *Catalogne*, *Catalogne A'*). — (17) « Qu'est-ce que [ce berger] dit ? » — « Il dit que nous manquerons la messe. » (*Asturies*). (18) A l'entrée de l'église, elle prend de l'eau bénite ; elle voit une tombe couverte de noir (*Catalogne A'*) : (19) « Ma mère, pourquoi cela ?... » — « Ma fille, il faut que je te le dise, don Pedre est mort et enterré. » (*Asturies*, *Estramadure*, *Catalogne*). (20) — « Si don Pedre est mort, ce n'est raison que je vive (*Estramadure*). Mère, je te recommande le fils (*Catalogne*). (21) Moi, je m'en vais au ciel avec mon mari ! (*Catalogne*). La tombe s'ouvre, elle tombe morte. (*Catalogne I*).

Hormis le gwerz armoricain, qui mérite un examen particulier, il apparaît à première vue que tous ces poèmes se réduisent à des formes secondaires et incomplètes de l'original français. La chanson basque n'en est qu'une traduction littérale, avec des lacunes ; la chanson vénitienne, qû'un *rifacimento* en décasyllabes, d'après quelque version piémontaise. L'auteur de la chanson catalane développe abondamment les trois premiers couplets, sans plus (dialogue du chevalier mourant avec sa mère), et ne sait rien du reste ; celui du romance espagnol, au contraire, imite de fort près, et jusqu'au bout, son modèle.

La question, pour le gwerz, n'est pas aussi simple. La première partie de cette pièce n'a aucun rapport avec le début du *Roi Renaud* : ici, deux vers d'introduction, qui montrent un chevalier revenant de guerre, blessé ; là, toute une histoire merveilleuse, d'un seigneur qui va chasser au bois pour apporter du gibier à sa femme, d'une fée amoureuse qu'il y rencontre, et qui veut l'épouser, du sort mortel que la fée lui jette en punition de son refus. Mais tel est, dans la suite du poème, le parallélisme des deux chants, que certains vers celtiques, traduits mot pour mot, coïncident d'une façon rigoureuse avec les octosyllabes français, et réciproquement. A la vérité, notre chanson, outre quelques parties dialoguées qui manquent au gwerz, offre des transitions narratives d'une étoffe beaucoup plus riche. Mais cela est sans conséquence pour la priorité de l'un ou de l'autre poème : car il y a d'égales chances que le dérivé diffère de l'ori-

ginal par des additions ou par des omissions; et si la narration embryonnaire du gwerz peut bien avoir été développée ultérieurement par le chansonnier français, il n'est pas moins vraisemblable que le récit plus complet du *Roi Renaud* se soit atrophié en passant à la poésie armoricaine. En fait, la priorité du *Comte Nann* est assurée, mais par une seule raison, qui est le caractère fantastique du début. Supposé que l'auteur du gwerz ait travaillé sur un modèle français, on voit mal comment cet imitateur, si fidèle en tout le reste, aurait substitué à l'exposition fort simple du *Roi Renaud* une histoire étrange et compliquée, qui n'a point de rapport nécessaire au sujet; mais, dans l'hypothèse contraire, il est naturel que le poète français, peu enclin au fantastique et touché seulement par le côté humain du drame, ait laissé tomber l'espèce de féerie qui en forme le prologue. Aussi bien, ce thème féerique n'est point particulier au gwerz; on le retrouve, et traité d'une façon identique, dans cette chanson du *Chevalier Olaf*, qui est justement à la tradition populaire des Scandinaves ce que *le Comte Nann* est à celle de l'Armorique et *le Roi Renaud* à celle de la France. Le gwerz, dans la série de ces trois chants, ayant une moitié commune avec la complainte française et tenant par l'autre à la *vise* danoise, forme le chaînon intermédiaire. Et c'est, en définitive, à cette vise danoise que notre étude critique du *Roi Renaud* vient présentement aboutir.

III

La vise du *Chevalier Olaf*, intitulée par Grundtvig *Elveskud* (frappé par l'elfe), est des plus belles et des plus universellement populaires qui soient en Scandinavie. Ce savant, dans sa monographie d'*Elveskud*, en a réuni 68 versions, qui se décomposent en cette sorte : 26 danoises (GRUNDTVIG, *Danmarks gamle Folkeviser*, n° 47, II et IV), — 4 des îles Færœ (ID., *ibid.*, IV), — 12 islandaises (ID., *Íslenzk fornkvædhi*, I), — 18 norvégiennes (LANDSTAD, *Norske Folkeviser*, 2 versions; les autres, manuscrites, communiquées à Grundtvig par BUGGE), — et 8 suédoises (AFZELIUS, *Svenska Folkvisor*, III; ARWIDSSON, *Svenska Fornsånger*, II et III; GRUNDTVIG, IV; DJURKLOU, *Ur Nerikes Folkspråk*; AFZELIUS, *Sagahäfder*, II). La plupart des versions sont de tra-

dition contemporaine, mais certaines ont été conservées en de vieux manuscrits : la plus ancienne de toutes, une danoise (*A*), date de 1550; une autre danoise (*B*), de 1695; trois islandaises, de 1665 et 1700; une suédoise, du XVIIe siècle.

Voici la traduction de cette vise. L'on a pris pour base les deux vieilles rédactions danoises *A* et *B*, celle-là plus antique, celle-ci parfois préférable; quelques vers intéressants, empruntés à une version jutlandaise contemporaine, *D*, mais qui ne doivent pas être attribués au poème original, sont enfermés entre crochets.

Sire Olaf chevauche à huit heures [du matin]; mais il lui semble qu'il fait grand jour[1].

Sire Olaf chevauche vers la montagne : il y avait là des elfes qui dansaient[2].

Alors une elfe sortit de la danse, elle mit son bras au cou de sire Olaf :

« Écoute, sire Olaf, l'aveugle, où donc vas-tu chevauchant ? »

— « Je m'en vais chevauchant par l'île, afin de causer avec ma fiancée. »

L'elfe avança la main : « Il faut d'abord, sire Olaf, que tu danses avec moi. »

— « Je ne l'ose, ni ne le peux : demain se feront mes noces. »

— « Écoute, sire Olaf, viens danser avec moi ! je te donnerai une paire de bottes en peau de bouc.

» Une paire de bottes en peau de bouc sied bien aux jambes qui portent l'éperon doré. »

---

1. « Huit heures » du matin, dans ces régions septentrionales, est en hiver une heure crépusculaire : s'il fait grand jour, aux yeux du chevalier, c'est à cause de la lumière surnaturelle qui émane des elfes. Ce beau début est dans *A*, aussi dans qq. versions norvègiennes et qq. suédoises; *B* et le commun des danoises portent banalement que le chevalier est sorti pour inviter le monde à ses noces. — Dans la tradition des îles Færœ, il y a un préambule rajouté (dialogue du chevalier et de sa mère), dont on retrouve la trace dans les chants écossais et tchèque dérivés de la vise d'Olaf.

2. *A* parle ici, à tort, d'une danse de « nains »; et au couplet suivant, il introduit, contradictoirement, une « vierge » qui invite le chevalier à danser. En fait, et d'après la généralité des versions, il s'agit d'une danse d'elfes, et c'est l'une d'elles, « la fille du roi des elfes » selon *B*, qui s'approche du chevalier. Le nombre des elfes est marqué dans plusieurs versions : trois, sept, neuf, etc.

— « Une paire de bottes en peau de bouc, je veux bien l'accepter, mais je ne puis pas danser avec toi. »

— « Écoute, sire Olaf, viens danser avec moi ! je te donnerai une tunique de soie,

» Une tunique de soie si blanche et fine, que ma mère a blanchie au clair de lune. »

— « Une tunique de soie, je veux bien l'accepter, mais je ne puis pas danser avec toi. »

— « Écoute, sire Olaf, viens danser avec moi ! Je te donnerai un casque d'or [1]. »

— « Un casque d'or, je veux bien l'accepter ; mais je ne puis pas danser avec toi. »

— « Si tu ne veux pas danser avec moi, plaies et maladie seront sur toi. »

[« Veux-tu mourir demain, ou veux-tu être malade pendant sept ans ? »

— « J'aime mieux mourir demain, que d'être malade pendant sept ans ! »] [2]

Elle frappa sire Olaf sur sa joue blanche, le sang sauta sur son manteau d'écarlate.

Elle le frappa entre les épaules, et il s'abattit sur le sol [3].

« Lève-toi, sire Olaf ! et va-t-en chez toi ! Tu n'as plus qu'un jour à vivre. »

Sire Olaf fit tourner son cheval, et dolent s'en alla chez lui.

Comme il arrivait à la barrière du château, sa chère mère était devant :

---

1. Voilà le dénombrement des présents de l'elfe, d'après *B*, appuyé par mainte autre version : et c'est là, je pense, la leçon originale. Dans *A* aussi, il y a une énumération analogue, mais les objets diffèrent.

2. Les anciennes versions ne portent pas trace de ce choix laissé entre la maladie lente et la mort subite. C'est assurément là une interpolation ; importante d'ailleurs, en ce qu'elle a passé dans le gwerz armoricain.

3. Tel est le châtiment du chevalier, d'après la leçon originale (*A*, *B*, etc.). Ailleurs, l'elfe lui perce le cœur d'un coup de couteau ; dans la tradition færœenne et islandaise, elle lui donne un baiser funeste (quelquefois précédé d'un breuvage empoisonné). Enfin, selon 16 versions récentes (15 danoises, 1 suédoise), elle l'entraîne dans une danse terrible, dont il ne sort que moribond ; cette variante, inconnue des anciens chanteurs, est une interpolation évidente : Olaf n'a pas dû entrer dans la danse, puisque c'est à cause de son refus de danser qu'il est frappé par l'elfe.

« Écoute, sire Olaf, mon cher fils, pourquoi as-tu la joue si pâle ? »

— « Je puis bien avoir la joue pâle : j'ai été au jeu des elfes.

[« Écoute, sire Olaf, mon cher fils, pourquoi le sang coule-t-il de ta selle ?

— « Mon coursier n'a pas le pied ferme, il a buté contre une souche. »] [1].

« Mon cher père, prenez mon cheval ; mon cher frère, va quérir un prêtre.

Ma chère sœur, va faire mon lit ; ma chère mère, au lit menez-moi. »

— « Écoute, sire Olaf, mon noble fils, que répondrai-je à ta fiancée ? »

— « Vous lui direz que je suis au bois, à dresser mon cheval et mes chiens. »

Le lendemain, au point du jour, la fiancée arriva avec le cortège nuptial.

Comme ils approchaient de la ville, toutes les cloches sonnaient à toutes volées.

« Pourquoi toutes les cloches sonnent-elles ainsi ? Je ne sache pas que personne ici soit malade. »

— « C'est la coutume en ce pays, de faire sonner pour sa belle. C'est la coutume en cette île, de faire sonner pour sa fiancée. »

Comme la fiancée entrait dans la cour, toutes les femmes pleuraient très fort.

« Pourquoi toutes ces femmes pleurent-elles ainsi, je voudrais bien le savoir ? »

Il n'y avait personne autour d'elle, qui osât lui répondre un mot.

On conduisit la fiancée dans la salle, le cœur en peine et la joue rose.

On assit la fiancée sur le banc nuptial ; il y avait devant des chevaliers, qui lui versaient à boire.

Alors la fiancée s'écria par-dessus la table, elle dit ces mots pleins d'angoisse :

« Je vois bien des chevaliers entrer et sortir : mais je ne vois pas sire Olaf, mon cher seigneur ! »

Alors la mère de sire Olaf répondit, elle était triste et dolente :

---

1 - L'image est saisissante ; mais ces vers ne faisaient point partie de la vise originale : l'aveu d'Olaf, qu'il a été à la danse des elfes, exclut la réponse feinte qui lui est attribuée ici.

« Sire Olaf est allé au bois, dresser son cheval [1] et ses chiens. »

— « Est-ce qu'il aime mieux son cheval et ses chiens, qu'il ne fait sa chère fiancée ? »

— « Je ne puis plus te le cacher, sire Olaf gît mort dans la salle funèbre ! » [2]

Alors elle demanda à toutes les femmes de lui faire voir le corps.

On ouvrit la porte de la salle funèbre, le lit se dressait en face.

La fiancée courut vers le lit, elle souleva le linceul blanc [3].

Elle regarda le corps si raide : son cœur battit avec violence.

Elle embrassa le corps si long : son cœur se brisa en morceaux.

Le lendemain, au point du jour, il y avait trois cadavres dans le château :

Le premier était sire Olaf, l'autre, sa fiancée, le troisième, sa chère mère, morte de douleur.

Cette vise, née en Danemark, à une époque très antérieure au milieu du XVIe siècle, s'est propagée naturellement par toute la Scandinavie, occupant d'abord les royaumes voisins de Norvège et de Suède, importée aussi par les émigrants norvégiens dans les îles Færœ et en Islande. Mais son expansion ne s'est pas limitée aux pays de langue scandinave.

De l'archipel norvégien des Færœ, par l'archipel écossais des Shetland, elle pénétra en Écosse et y donna naissance à une ballade, *Clerk Colvill*, dont CHILD, *The engl. and scott. pop. Ballads*, n° 42, II, a publié trois versions fort mutilées (la 2e mise au jour par HERD, dès 1769) [4], où l'on reconnaît en effet des particularités de la tradition færœenne. Le nom même de clerc Colvill paraît issu par corruption de celui du sire Olaf en dialecte færœen : [clerk C]olvill = *Ólavur*. Et dans la *mermaid* écossaise, une de ces fées, telles que les sirènes de la fable antique

1. Dans *A* seulement, il est question de « faucon » au lieu de cheval.

2. *B* a ici une lacune. *A* présente les choses d'une façon particulière : le soir venu, on mène la fiancée à l'appartement nuptial, puis au lit nuptial ; c'est alors seulement qu'elle apprend la mort du sire Olaf, et cela, non point de la bouche de sa belle-mère, mais de celle d'un page : variante bien inférieure. *D*, appuyé par un grand nombre d'autres versions, fournit la vraie leçon, savoir l'aveu de la mère.

3. Dans *B*, « le linceul écarlate », qui pourrait être la leçon originale.

4. Le texte publié par LEWIS, *Tales of Wonder*, 1801, n'est qu'un arrangement très libre de la 1re version manuscrite (*A*), et partant manque de valeur documentaire.

ou les nixes des légendes allemandes, qui symbolisent la puissance insidieuse et meurtrière des eaux, l'on retrouve, un peu changée, l'elfe des bois scandinaves. Clerc Colvillo est marié. Sa femme lui recommande, et il promet à sa femme, de ne pas se laisser gagner aux prestiges de ces dangereuses belles qui hantent les sources (comp. le début des versions færœennes de la vise). Ce qui ne l'empêche pas, aussitôt sorti, d'entrer en propos avec une jolie lavandière, qui lave au ruisseau sa chemise de soie. La mermaid — car c'en est une — adresse à Colvill des paroles flatteuses; il la prend par la main, il la prend par la manche, et fait tant qu'il oublie sa femme avec elle. Mais soudain il éprouve une terrible douleur de tête. La mermaid, sous prétexte de guérison, l'engage à couper un morceau de la chemise de soie et à s'en envelopper la face. Sur quoi le mal redouble. Colvill jette les hauts cris; la mermaid éclate de rire : « Vous irez de mal en pis, jusqu'à ce que vous soyez mort! » Et, menacée de son épée, elle se change tout à coup en poisson et plonge dans le ruisseau. Colvill remonte à cheval, arrive chez lui, et, sentant venir la mort, il prie sa mère de lui faire son lit, sa femme de l'y coucher, son frère de débander l'arc qu'il ne tendra jamais plus. — La ballade, qui se termine là, répond exclusivement à la première moitié de la vise, soit que le poète écossais n'ait pas connu l'autre, ou qu'il ait négligé de parti pris la suite humaine de l'aventure. Même il semble que dans son idée le thème féerique a changé de signification : Colvill est puni, non point, comme sire Olaf, pour avoir résisté, mais bien parce qu'il a cédé à la tentation; et la tentatrice ressemble beaucoup moins à une amante jalouse et vindicative, qu'à un méchant génie, cruel par plaisir, et qui attire ses victimes à l'appât de voluptés mortelles.

Tombée du Jutland chez les Slaves de la Lusace et de la Bohême, la vise y a produit une chanson connue par un type wende (HAUPT-SCHMALER, *Volkslieder d. Wenden in d. Lausitz*, I, n° 3; et *ibid.*, II, n° 182, variante fragmentaire et contaminée) et par un tchèque (ČELAKOWSKÝ, *Slovanské národní Písně*, I, 2 versions[1]; SUŠIL, *Moravské národní Písně*, 2 versions; ERBEN,

1. La 1re version, traduite en allemand par WALDAU, *Bœmische Granaten*. La 2e, traduite en anglais par BOWRING, *Cheskian Anthology*; en allemand par HAUPT-SCHMALER, *loc. cit.*, I (note 3).

Pisně národní v. Cechách, 2 versions). Au rebours de ce qui s'est passé pour la ballade écossaise, l'élément merveilleux est absolument éliminé de la chanson slave, tandis que la partie naturelle de l'histoire (l'arrivée de la fiancée à la maison nuptiale et ses interrogations dramatiques) en forment le noyau, plus ou moins altéré, mais résistant. Un jeune homme qui se marie — Hermann, dans les versions tchèques — monte à cheval, avec les garçons de la noce, pour aller quérir sa fiancée. Mais il part sous des auspices funestes : des corbeaux tournoient sur sa tête avec des croassements de mort (leçon wende), ou bien sa mère l'a maudit, parce qu'il est sorti à cheval malgré sa défense (leçon tchèque); et en effet, pendant la route, il tombe de cheval et se casse le cou. D'après la tradition tchèque, les gens du cortège n'en continuent pas moins, musique en tête, leur marche vers la maison de la fiancée; et, sans lui rien dire de l'accident, ils la mettent en voiture et l'emmènent. Mais la jeune fille a des soupçons ; elle demande pourquoi le fiancé n'est pas venu avec les autres? — Il apprête la table du banquet. — Si ce n'est pas son sang qu'elle voit répandu sur le sol? — C'est celui d'une bête qu'il a tuée à la chasse... Elle arrive chez les parents d'Hermann; et là, au milieu du souper, elle entend par trois fois un glas de cloche. A ses questions on répond, les deux premières fois, que c'est le glas d'un enfant mort; la troisième, que c'est le glas d'Hermann. Elle s'élance de table, et se plonge un couteau dans le cœur. — La version wende, fort laconique et probablement tronquée, fait succéder, sans transition, à la chute mortelle du fiancé le triple tintement d'une cloche. A chaque son de cloche, la jeune fille demande où est son fiancé. Deux fois, on élude sa question par des réponses feintes; à la troisième, on lui avoue qu'il s'est rompu le cou. Alors elle prend le deuil du défunt, et déclare qu'elle ne l'oubliera jamais.

Que la vise, mère des chants slave et écossais, le soit pareillement du gwerz armoricain, cela, nonobstant l'opinion de Grundtvig, qui renverse la filiation, ne saurait faire aucun doute, pour peu que l'on compare les divers états du thème initial dans l'un et dans l'autre poème. Le gwerz fait du héros un jeune homme marié depuis neuf mois, et que sa femme vient de rendre père, — circonstance qui modifie d'ailleurs toute la suite de l'histoire; — selon la vise, il n'est encore

qu'un fiancé prêt à célébrer ses noces. Mais, relativement à la leçon scandinave, la bretonne a je ne sais quoi de gauche : il est peu naturel que la fée attende, pour se poser en rivale, que la fiancée de l'homme qu'elle désire soit devenue épouse et mère ; c'est plutôt quand ce seigneur n'est pas irrévocablement lié, c'est quand il lui reste le pouvoir de choisir, c'est, par une précision dramatique, la veille même de ses noces, qu'il convient que la fée se déclare et, refusée, se venge : et tel doit être le thème à son origine. Cette conclusion-là, aussi bien, n'est pas une simple vue de l'esprit ; et nous avons des textes où la fonder. Le thème, qu'on pourrait définir « la Vengeance de la fée amoureuse et offensée », se rencontre ailleurs que dans la poésie traditionnelle des Scandinaves ; on voit qu'il était fort répandu, au moyen âge, parmi les populations germaniques. Dans ses *Otia imperialia* (environ 1211), — source des plus précieuses pour le folklore médiéval, — Gervais de Tilbury le signale comme faisant partie de la croyance populaire de son temps : « Nous avons ouï dire que certains hommes avaient fait l'amour avec des fées, et que, s'étant mariés ensuite à d'autres femmes, ils étaient morts avant d'avoir connu celles-ci charnellement »[1] ; et, lié à une légende badoise, un Allemand du commencement du XIVe siècle l'a développé dans un poème, *Der Ritter von Staufenberg*, qui nous est connu par un ms. du XVe siècle et par un incunable de 1480. Or, en tous ces cas, la vengeance de la fée précède immédiatement le mariage de son favori. Ainsi l'état du thème, plus pur dans la vise que dans le gwerz, témoigne que celui-ci n'a pu, en aucune manière, engendrer celle-là, et, partant, que c'est la réciproque qui est vraie.

La légende versifiée du chevalier de Staufenberg[2] relate

---

1. « Hoc scimus... quod quosdam hujusmodi larvarum quas *fadas* nominant amatores [fuisse] audivimus, et, cum ad aliarum feminarum matrimonia se transtulerunt, ante mortuos quam cum superinductis carnali se copula immiscuerint. »

2. Le ms. a été publié par C. M. ENGELHARDT (*Der Ritter v. Stauffenberg, ein altdeutsches Gedicht*, Strasbourg, 1823), réédité critiquement par O. JÆNICKE dans les *Altdeutsche Studien* de JÆNICKE, STEINMEYER et WILMANNS, Berlin, 1871 ; en dernier lieu par ED. SCHRÖDER, *Zwei Rittermären, Moriz v. Craon, Peder v. Staufenberg*, Berlin, 1894). — Une réimpression de luxe de l'édition princeps a été faite par les soins de CULEMANN : *Die Legende vom Ritter Peder v. Stauffenberg*, Hanovre, 1849.

une aventure tout à fait distincte de celle du chevalier Olaf, en sorte qu'il ne peut être question, entre la vise danoise et le vieux poème allemand, d'une parenté positive; toutefois, ce poème touche à la vise d'assez près, par la communauté du thème fondamental, pour qu'il soit à propos d'en donner ici une idée sommaire :

Pierre de Staufenberg, s'en allant un matin à l'église de Nussbach, rencontre en son chemin une femme très belle et richement habillée. Il descend de cheval, lui prend la main, et, s'étant assis à son côté, lui demande qui elle est et ce qu'elle fait là. — « Je suis ici pour t'attendre; invisible, je t'ai suivi sans cesse dans les orages et les batailles, aux lieux saints et par tous pays. » Le chevalier la prie de ne le point quitter; l'inconnue promet qu'elle le visitera corporellement, toutes les fois qu'étant seul il voudra bien penser à elle; mais il faut que lui-même s'engage à ne se marier jamais : s'il manque à sa parole, il mourra dans trois jours. Le chevalier promet avec joie. Trois ans se passent; et pendant tout ce temps, il court victorieusement combats et tournois, et chaque fois qu'il est seul et pense à la belle, il la voit apparaître devant lui. Cependant, la famille du chevalier le presse, et toujours vainement, de prendre femme; tant qu'enfin, se trouvant à la diète de Francfort, le nouvel empereur lui offre la main d'une demoiselle de sa maison, l'héritière de Carinthie. Il refuse longtemps, sous des prétextes, mais finit par avouer le commerce qu'il entretient avec la personne mystérieuse, et à quelles conditions. Un évêque lui déclare que c'est là une embûche de l'enfer, qu'il faut déjouer sous peine de damnation. Le chevalier se laisse persuader. Mais la femme lui apparaît encore; et renouvelant sa prédiction, elle ajoute qu'il en aura pour signe, le jour même qu'il se mariera, son pied nu visible à tous les yeux. Les noces ont lieu. Et voici qu'en présence de l'assemblée, un pied de femme, merveilleusement beau, sort du plafond. L'on ne découvre, à l'étage supérieur, ni être vivant, ni trou dans le plancher. Le chevalier comprend que sa dernière heure est venue. Il se met au lit, reçoit les sacrements, recommande sa fiancée à ses frères. La fiancée entre dans un couvent. Trois jours après, le chevalier meurt.

Il est à remarquer que cette même légende se transmet oralement à Staufenberg sur le Rhin, où Engelhardt témoigne

l'avoir recueillie dans le premier quart de ce siècle : seulement, la femme mystérieuse est devenue là, de même que dans la ballade écossaise, une fée des eaux. Quant à savoir si le poème savant s'est résolu en un conte populaire, ou bien si c'est la tradition locale qui a donné naissance au poème, ce sont là deux hypothèses également plausibles, et entre lesquelles nous n'avons aucune raison de décider.

J'ai montré tout à l'heure que le thème de la Vengeance de la Fée était plus pur dans la vise que dans le gwerz. Est-ce à dire que la vise l'ait conservé intact ? Le poème du *Chevalier de Staufenberg*, confirmé par le texte significatif de Gervais de Tilbury, nous autorise à trancher la question négativement. La situation du héros présente, en effet, de part et d'autre une différence profonde : Olaf est un chevalier chaste et loyal, qui repousse, afin de garder la foi due à sa fiancée, les avances d'une inconnue rencontrée par hasard ; au lieu que l'infidèle sire de Staufenberg trahit, pour de nouvelles fiançailles, l'amante qui s'est abandonnée à lui. L'offense dès lors change de caractère, et aussi la vengeance de la fée. L'elfe scandinave est une capricieuse aux fantaisies homicides : celui qu'elle veut doit la vouloir, et s'il se dérobe, elle le tue. Mais la fée des bords du Rhin a son droit pour elle ; et punissant, d'une peine édictée d'avance, la violation d'un pacte où le coupable a librement souscrit, elle fait en somme acte de justicière. Cette conception de l'aventure, que les documents nous attestent plus ancienne, est aussi la plus logique, et nous devons la tenir pour primitive. Ainsi le poème allemand, la vise et le gwerz, rangés dans l'ordre même de cette énumération, représentent trois états successifs du vieux thème fantastique : thème que l'on reconnaît encore, très déformé, dans la ballade écossaise, et qui enfin, dans la chanson wendo-tchèque et dans la française, a totalement disparu.

Et maintenant nous pouvons formuler comme il suit tout le résultat de ces recherches critiques. Une même chanson, qui se peut intituler, selon la portion du sujet que l'on considère, « la Vengeance de la Fée » ou « la Mort secrète », a revêtu neuf formes et passé dans neuf idiomes divers. Cette plante poétique, merveilleusement vivace et qui étend ses rameaux à

tous les bouts de l'Europe, nous la connaissons depuis la racine de la maîtresse tige jusqu'aux moindres pousses terminales; et une analyse attentive nous a découvert avec netteté l'ordre de ses parties et la loi de sa croissance. Une semence légendaire, éparse dans le domaine germanique, — et dont quelque graine, tombée au bord du Rhin, donna naissance au poème plus ancien du *Chevalier de Staufenberg*, — se répand aussi en terroir scandinave, et le génie d'un poète danois, du XVe ou du commencement du XVIe siècle, l'y fait germer en une vise populaire; cette première souche émet directement trois branches, une ballade écossaise, une chanson slave, un gwerz armoricain; le gwerz à son tour produit la chanson française, de laquelle enfin sont issues les chansons basque, vénitienne, catalane et le romance hispano-portugais. Tout ce développement peut être figuré aux yeux par le tableau suivant :

Ces neuf pièces n'ont certes point ni la même valeur poétique, ni le même intérêt au point de vue de l'évolution du thème : six, qu'on négligerait sans grand inconvénient, consistent en des débris plus ou moins frustes, ou en des calques plus ou moins fidèles, soit de la *vise* scandinave, soit de la romance française. Mais les chants du *Sire Olaf*, du *Comte Nann* et du *Roi Renaud*, qui tiennent d'ailleurs l'un à l'autre par une filiation directe, forment une lignée de chefs-d'œuvre, telle qu'on n'en citerait point d'autre exemple dans l'histoire de la poésie traditionnelle. Tous les trois portent à un égal degré la marque

d'une main créatrice; et si l'invention, ou du moins la disposition première du sujet, appartient au Scandinave, le Breton, qui transforma la *vise* danoise, le Français, qui développa ensuite le gwerz breton, ne lui cédent en rien pour la richesse et la vigueur du génie.

Dans l'esprit de l'auteur danois, la rencontre du chevalier et de la fée est l'événement capital à quoi tout le reste est subordonné; et c'est aussi où il a déployé la poésie la plus prestigieuse. Au lieu commun légendaire, il ajoute cette chevauchée dans le crépuscule du matin, ce bal des elfes au pied de la montagne, cette invitation à danser par où l'une d'elles signifie au chevalier son amour, et de tout cela compose une admirable scène, où le charme pénétrant du symbole s'unit à la beauté plastique de l'image. La suite humaine du drame n'est pas indigne de ce tableau féerique. Depuis le retour de sire Olaf jusqu'au trépas de sa fiancée, l'action se déroule suivant un rythme tragique, et comme poussée par un flot montant d'angoisse et de terreur; et déjà les trois questions de la fiancée, touchant le son des cloches, le pleur des femmes, l'absence du chevalier, contiennent en germe tout cet entretien fameux, qui deviendra, chez le Breton et le Français, le point culminant de leur œuvre.

La korrigan celtique, énamourée de Nann, répond trait pour trait à l'elfe scandinave, sauf qu'elle ne danse point et n'invite pas aussi son favori à danser : « Il faut, dit-elle plus lourdement, que tu m'épouses! » Mais si le gwerz n'est à son début qu'une traduction un peu affaiblie de la vise, son auteur y a imprimé par la suite un caractère tout à fait nouveau. L'idée du dialogue de la mort secrète, incidente chez le Scandinave et rudimentaire, le Breton s'en empare avec puissance; il l'isole, il la multiplie, il l'accentue par l'exacte symétrie des phrases, tellement que c'est autour d'elle que gravite enfin tout son poème. Aussi bien, par le changement de situation du héros, qui n'est plus le fiancé d'une vierge, mais l'époux d'une femme accouchée d'hier, ce dialogue prend plus de vraisemblance (vu l'état de sa bru, pour qui une émotion subite pourrait n'être pas sans danger, il est naturel que la belle-mère lui taise la vérité pour un temps), et surtout plus d'intensité dramatique. C'est, sans doute, une chose imposante que cette entrée de la fiancée d'Olaf dans la maison à la fois nuptiale et mortuaire : mais

les funérailles de Nann, coïncidant avec les couches de sa veuve, donnent lieu à un contraste bien autrement saisissant, et qui atteint au sublime. Représentez-vous toute la scène. L'accouchée immobile en son lit, sa belle-mère au chevet, dans la chambre voisine le corps du seigneur qu'on vient enlever pour l'enterrement : des bruits lugubres parviennent à la pauvre femme, pleurs des gens, sons de cloches, psalmodies de prêtres ; et elle s'étonne et s'inquiète de ces bruits, dont elle ne peut pas deviner la cause ; et à chacune des questions qu'elle fait, la mère stoïque, dévorant sa propre douleur, lui donne le change par des explications feintes. Cette circonstance de l'accouchement retentit encore sur le dénouement, qu'elle déplace et qu'elle retarde. Dans la *vise*, tout le drame tient en fort peu d'heures : Olaf est trépassé de la veille ; sa fiancée, une fois dans le château, le voit gisant sur le lit funèbre, et tout de suite elle rend l'âme aux pieds du mort. Mais le comte Nann est depuis une semaine au moins dans la sépulture, que sa veuve ne sait toujours rien ; c'est seulement à l'église, pendant la cérémonie des relevailles, qu'elle apprend la fatale nouvelle et que son époux gît enterré là Comme la fiancée scandinave, elle le rejoint aussitôt dans la mort ; mais elle se souvient de plus qu'elle est mère ; et son mot suprême est pour le petit orphelin, qu'elle confie aux soins de l'aïeule.

Quant à la chanson du *Roi Renaud*, elle serait de tout point conforme à son modèle armoricain, sans un retranchement qui constitue, de la part de l'auteur français, une innovation capitale. Le gwerz lui offrait un assemblage de deux thèmes joints bout à bout, et sans connexion nécessaire : il sacrifie décidément le premier, remplaçant les nombreux couplets relatifs à la rencontre de la korrigan par deux vers, d'une énergique brièveté, qui évoquent l'image d'un chevalier revenant de guerre et blessé à mort. Ce poème, à moitié flottant dans le monde du rêve, enfoncé à moitié dans la réalité humaine, il le réduit ainsi tout entier aux limites de la nature ; et si par là son œuvre perd quelque chose du côté du merveilleux, il faut faire état de ce qu'elle gagne en unité d'intérêt, en solidité de composition. Encore que le Français, à partir de son 3ᵉ couplet, ne s'écarte pas sensiblement du gwerz, son imitation est toujours celle d'un vrai poète, et qui renouvelle par une continuelle création de détail le sujet qu'il a reçu d'autres

mains. D'abord, aux scènes dialoguées dont le gwerz est composé presque uniquement, il entremêle des vers narratifs, pleins de couleur et de vie, qui précisent l'action et qui posent les personnages. Le dialogue, même, qu'il ne fait le plus souvent que traduire, d'autres fois il le développe ou le retouche avec un singulier bonheur. C'est ainsi qu'il ajoute aux lamentations des valets et des servantes le plus affreux des bruits funèbres, ces coups de marteau clouant la bière, que la mère du défunt met sur le compte d'une vulgaire besogne de charpentier. De même il imagine le chuchotement des petits bergers sur le passage de la veuve. Enfin le son des cloches et le chant des prêtres sont déjà fournis par le gwerz : mais au lieu que la mère de Nann les explique par le double décès d'un prince et d'un mendiant, — explication trop voisine de la réalité, et qui, malencontreusement, suggère à l'esprit les pensées de mort qu'il en faudrait écarter, — la mère de Renaud allègue la plus joyeuse et la plus populaire des cérémonies catholiques, cette procession des Rogations, qui, d'après le rituel, sort en effet de l'église au son des cloches, et fait le tour des maisons parmi les chants liturgiques.

On voit comment le thème poétique de la mort secrète fut porté par l'auteur du *Roi Renaud* à son plus haut point de perfection. Mais ce n'est pas au Français tout seul qu'il faut faire honneur de son œuvre ; d'autant que nous y avons constaté la superposition de plusieurs chants et la collaboration de plusieurs poètes, divers de race, d'idiome et de génie. *Le Roi Renaud* n'existerait pas, si un Breton de langue française n'en eût emprunté la matière au gwerz d'un Breton celtique; et celui-ci n'aurait jamais eu l'idée de son gwerz, sans la vise scandinave qui lui fournissait, avec les premières données et les personnages principaux de l'histoire, l'ébauche du dialogue caractéristique entre la belle-mère et la bru. Ainsi, dans la chanson du Français, ses deux devanciers ont leur part. Il n'avait pas sans doute l'imagination grandiose du Danois; il le cédait à l'Armoricain pour l'invention dramatique; mais ce par quoi il est vraiment admirable, et qui lui appartient en propre, c'est la beauté achevée d'un art quasi classique : la simplicité forte de l'expression, une vision nette et juste des choses, une façon de les peindre efficace et rapide; avec cela, la belle

ordonnance du sujet, l'exacte liaison des parties, l'équilibre du dialogue et du récit, la gradation savante des effets, enfin toutes ces qualités de composition et de style, qui ont coutume d'imprimer aux ouvrages d'esprit je ne sais quoi de définitif et d'universel. Et, en effet, la romance du *Roi Renaud* n'a pas eu chez nous d'égale : depuis plus de trois siècles qu'elle est entrée dans la mémoire des hommes, elle y a duré sans vieillir; elle a rempli toutes les provinces de France; elle a rayonné sur tous les points du domaine roman. Et c'est elle enfin qu'on renommera toujours comme le joyau incontesté de notre poésie populaire.

George DONCIEUX.

MÉLANGES

QUELQUES PASSAGES DU *FRAGMENT DE LA HAYE*

En préparant pour le tome II des *Narbonnais* la nouvelle édition du *Fragment de La Haye*, j'ignorais que Louis Havet, dans son édition du *Querolus*, Paris, 1880, p. 47-48, avait publié une partie du texte, comme me le signale M. Wilhelm Meyer, professeur à Gœttingue. Havet donne la restitution en vers et la traduction des lignes 69-94 du *Fragment* correspondant aux vers 75-101, suivant la numération de Konrad Hofmann. J'omets de parler des passages dans lesquels la traduction de Havet, quelquefois préférable pour les tours de phrase, offre le même sens que la mienne. Je ne veux pas non plus m'étendre sur les corrections de texte proposées par Havet; je pense que dans un pareil texte on ne devrait recourir à un changement qu'en cas d'extrême besoin. Je voudrais seulement examiner ici quelques passages auxquels Havet attribue un autre sens que moi.

76 *Nec alter conspicitur inter tanta spatia, nec habet colorem majori fato.* Havet : « Et dans cet immense espace il [= Mars] offre un même aspect, que ne nuancent pas des calamités inégales. » Quant à la première moitié de cette phrase, je l'avais comprise comme Havet, mais il n'en est pas de même de la seconde. Voici ma traduction qui, si je ne me trompe, vaut la sienne : « Et il est vu partout le même sur les espaces étendus, et il présente son aspect le plus funeste. »

81 *uterque satelles.* Havet : « les soldats des deux rois. » J'avais traduit : « les guerriers des deux colonnes. » Ici encore notre coïncidence pour le sens de *uterque* est remarquable. Suivant Havet, il serait question des païens. Je ne suis point de cet avis. Si le poète voulait parler ici des troupes païennes, il

ne continuerait pas *pariterque concurrunt reges*; il faudrait du moins *reges ipsi*.

89 *O pactum telorum nec jam saturabile!* Vis-à-vis de la traduction de Havet (« O insatiable nature des armes! ») je retire la mienne (« O insatiable échange de traits!)

90 *Labat altercatio Martis ad Canpos Strigilis.* Dans ces derniers mots, Havet avait déjà reconnu un nom propre. Mais quand il traduit *labat* par « décroît », je crois que le contexte n'est pas favorable à son interprétation. Je renvoie à la glose que j'ai citée en note : *labat labitur.*

91-94 *Namque nihil amplius potest vigens stare urbi superante modo neque vult, ut libere laxet cuncta colla ferro receptetque apertos motus, congaudeatque auxiliatrix hasta vibrando.* Havet : « Car sous le déchaînement du fléau [il change *modo* en *malo*] la ville n'a rien gardé qui puisse tenir encore; Mars ne veut pas que toutes ces têtes soient soustraites au règne du fer, que les assiégés recouvrent la liberté de leurs mouvements et que les lances libératrices soient brandies avec allégresse. » Abstraction faite du changement de *modo* en *malo,* que je rejette par principe, je n'approuve pas non plus le sens général que Havet attribue à la phrase et qui me semble à peu près le contraire de ce que demanderait la situation. La phrase précédente (90) est celle-ci : « Le combat de Mars s'abat sur les *Canpi Strigilis.* » La phrase qui suit (94-95) est celle-ci : « Le terrain et les champs cachés sous la foule sont stupéfaits de ce que la ville ait pu renfermer et dégager tant d'hommes. » Abandonnant la traduction que j'ai publiée en regard du texte latin dans les *Narbonnais,* t. II, p. 177, je préfère maintenant la suivante : « Car personne qui ait de la force ne peut plus rester dans la ville naguère si orgueilleuse, ni ne le veut, afin qu'ils (les habitants de la ville) puissent librement sauver du fer toutes leurs têtes, qu'ils puissent attendre les coups d'épée sans l'embarras de la presse (*apertos*) et que la lance, sa compagne (*auxiliatrix* sc. *ferri*), se réjouisse d'être agitée. »

Qu'il me soit permis d'ajouter ici quelques petites remarques à l'Introduction des *Narbonnais.*

p. LXV. Il se peut que *Malprin* soit la bonne forme et *Malpalin* la mauvaise.

p. LXXII, 3e alinéa. Les guerriers païens semblent être aussi armés de la lance (*hasta* 94) et de l'épée (*ferrum* 92), cp. *arma,*

115.— 4e alinéa. Ajouter après *faim* un renvoi à la ligne 18 du texte et après *l'épée* un autre aux lignes 17-21. — Fin du 5e alinéa. Ou bien Wibelin aurait-il été en France appeler Charlemagne au secours ? Le fait qu'il combat à côté de son père serait peut-être contraire à cette supposition.

p. LXXVIII. Il existe en vieux catalan un mot *borrell* qui a le même sens que le provençal *comba*, cp. *usque in gurgite quem vocant borrello*, dans un document de l'an 1011 chez Balari y Jovani, *Orígenes históricos de Cataluña*, Barcelona, 1899, p. 130. Je renvoie aussi à Diez, *Etymologisches Wörterbuch*, II *a*, art. *borro*. Notre *Borrel* comme nom de Sarrasin ne provient-il pas peut-être de là par une étymologie populaire ?

Voici encore quelques errata à corriger : p. XXV, l. 3, ajoutez *I* après *tome*; p. XLII, l. 14, corrigez *sur* en *soz*; p. L, l. 5 d'en bas, supprimez *oncor*; p. LXVII, l. 11, corrigez *V* en *VI*. Noms propres, p. 231, article *Anquetin le Normant*. Ce nom se retrouve dans *Ogier*, v. 527, et dans *Aspremont* (v. 1609) : *de Normandie li bons dus Anquetin*. — Article *Valqaire*. Gui de la Valee joue un rôle dans *Fierabras*, p. 142; David Aubert, dans sa compilation, l'appelle Gui de la Val.

Hermann SUCHIER.

LA MENTION DE WALAND LE FORGERON DANS LA CHRONIQUE D'ADÉMAR DE CHABANNES

On a signalé dans cette revue même un passage du livre récent de M. Jiriczek intitulé *Deutsche Heldensagen* qui intéresse l'épopée française [1]. Dans sa monographie du forgeron, Waland, le *Galand* de nos chansons de geste, M. Jiriczek fait remarquer que la plus ancienne forme du nom de ce personnage dans les documents d'origine romane est *Walander*. Comme la désinence de *Walander* concorde exactement avec

1. *Deutsche Heldensagen*, p. 22-23. M. Jiriczek avait d'ailleurs été devancé par M. F.-W. Bourdillon, qui avait flairé l'origine noroise de *Walander* dès 1896. Voyez le nº de septembre 1896 du *Folk-Lore*, auquel M. Bourdillon renvoie lui-même (*Tote listoire de France*, p. 91).

celle de la forme noroise *Völundr*, et que d'autre part *Walander* est mentionné à l'occasion d'un combat entre un chef normand et le comte d'Angoulême Guillaume Taillefer, M. Jiriczek se croit fondé à affirmer que la connaissance de ce nom a été portée en France par les Normands. On pourrait faire remarquer que dans le texte invoqué ce n'est pas l'épée du chef normand, mais celle du comte Guillaume qui est dite avoir été fabriquée par le forgeron légendaire, ce qui ne cadre pas très bien avec cette manière de voir; mais la remarque est superflue. Le rapport entre *Völundr et Walander* s'évanouit en effet de lui-même quand on prend la peine de rechercher l'origine de cette dernière forme.

Le passage si souvent allégué par les auteurs qui ont traité de la mythologie germanique, depuis Depping et Francisque Michel [1] jusqu'à M. Jiriczek, vient de la chronique d'Adémar de Chabannes, d'après la leçon qu'en a donnée le P. Labbe au XVIIe siècle. Le manuscrit utilisé par le P. Labbe est celui qui porte actuellement le n° 5296 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Voici exactement ce qu'on lit dans ce manuscrit, au f° 123 v°:

Willelmus... commisso prelio cum Nortmannis et neutra parte cedente postera die, pacti causa, cum rege eorum Storin segulari (*sic*, *pour* singulari conflictu deluctans,ense Corto nomine durissimo, quem Vualand faber cuserat, per media pectoris secuit simul cum torace una modo percussione.

Il est singulier que tous ceux qui ont republié ce passage après le P. Labbe [2] et d'après le même manuscrit, G. Waitz [3], M. Chavanon [4] et M. J. Lair [5], se soient trouvés d'accord avec lui pour lire *Vualander* le nom qui est abrégé *Vualand*. A quelques lignes de distance, on trouve dans le même manuscrit *Ricard*, *Fulcald*, *Bernard*, *Arnald*. Tout le monde jetterait les hauts cris si un éditeur s'avisait de lire *Ricarder*, *Fulcalder*,

1. *Véland le forgeron* (1833), p. 37 et 81.
2. *Bibl. nova manuscr.*, II.
3. *Mon. German. hist.*, IV, 127.
4. *Adémar de Chabannes*. p. 149.
5. *Etudes critiques* .. (Paris, Picard, 1899), II, p. 148. M. J. Lair, sans doute d'après M. F.-W. Bourdillon, parle du forgeron « Valender (*sic*), le Wéland des Scandinaves ».

Bernarder, *Arnalder*. La barre qui traverse le *d* de *Vualand* est une abréviation suspensive, rien de plus. Il faut lire *Vualandus* comme *Ricardus*, *Fulcaldus*, *Bernardus*, *Arnaldus* [1].

Le membre de phrase *quem Vualandus faber cuserat* se trouve seulement dans le ms. 5926, que G. Waitz considère comme ayant été interpolé dans la seconde moitié du XIIe siècle. Dans une note que M. Jiriczek reproduit et dont il accepte les conclusions, Müllenhoff déclare que les quatre mots en question, bien que ne figurant que dans le manuscrit interpolé, appartiennent sûrement au texte primitif d'Adémar de Chabannes, car ils ont passé de là dans l'*Historia pontif. et comit. Engolismensium*. M. J. Lair me paraît avoir démontré [2] que G. Waitz se trompe en faisant de l'*Historia pontif. et comit. Engol.* une source du ms. 5926, et je suis persuadé que la mention de *Walandus* a passé du ms. 5926 dans l'*Historia*. Cela suffit pour ruiner le raisonnement de Müllenhoff; cela ne suffit pas malheureusement pour dater la mention *quem Vualandus faber cuserat*. Dans le système de M. J. Lair, cette incidente aurait autant de droit que son entourage à se réclamer, sinon d'Adémar lui-même, au moins d'un de ses contemporains; elle pourrait donc remonter au premier tiers du XIe siècle, Adémar étant mort en 1034. Ce n'est pas impossible, mais il me paraît plus probable que le nom du forgeron légendaire est une addition postérieure. En tout cas, si Müllenhoff peut avoir raison, même en employant un mauvais argument, en ce qui concerne la date de l'apparition de *Walandus* dans notre texte, il faut avouer qu'il fait un piètre commentaire du texte lui-même, et que M. Jiriczek se compromet un peu en reproduisant ce commentaire sans observation. « *Corto* pouvant difficilement être le nom d'une épée », dit Müllenhoff, « je pense que ce nom a disparu. » C'est plus sage assurément que de croire, comme Du Cange, F. Michel,

---

1. L'abréviation suspensive a la même forme que l'abréviation spéciale de la syllabe *er*; mais le rôle du paléographe consiste à distinguer les cas où l'on a affaire à la première de ceux où l'on a affaire à la seconde. Le ms. 5926 écrit *bnard* pour *Bernardus* et *fab* pour *faber*; à l'ocasion il abrègerait sans doute *Alexander* en *alexand*, mais cela n'affaiblit pas la certitude que, dans l'espèce, *Vualand* doive être lu *Vualandus*. On sait que cette dernière forme est celle de l'*Historia pontific. et com. Engolismensium*.

2. *Loc. cit.*, p. 25.

et M. F. W. Bourdillon, que le nom de l'épée de Guillaume Taillefer a dû être *Durissimus*, mais cela prouve peu de connaissance de l'épopée française. M. J. Lair a le mérite d'être le premier éditeur qui dans ce passage ait imprimé *Corto* avec une majuscule et ait reconnu là la bonne épée *Courtain*, que nos anciens poètes attribuent ordinairement à Oger le Danois.

A. THOMAS.

GUET-APENS

Nicot dit dans son *Tresor*, cité par le *Dictionnaire général* : *Guet appensé*, ou *à pensé*, qu'on dit *guet appens* ou *à pens* par apocope. » Cette explication, empruntée d'ailleurs à Ét. Pasquier (*Rech. de la Fr.*, l. VIII, c. 32), a été acceptée par tout le monde : on la retrouve dans Ménage, dans Trévoux, dans Sainte-Palaye [1], dans Littré, et enfin dans le *Dictionnaire général*, qui dit : GUET-APENS. Tiré de l'anc. franç. *guet-apensé*, plus souvent *aguet-apensé*, § 37; proprement, aguet prémédité ». Une telle « apocope » est cependant bien extraordinaire, et je me demande quels exemples semblables on trouvera au § 37 du *Traité de la formation de la langue* auquel nous renvoie l'article. Pour ma part, je ne puis l'admettre, et je crois que le mot s'explique autrement. L'ancien fr. possédait le mot *apens*, signifiant « réflexion, préméditation »; *a apens*, comme *d'apens* (voy. Godefroy), voulait dire tout naturellement : « avec préméditation ». *A apens* s'est contracté en *apens*, comme *a aise* en *aise* [2], *a ente* en *ente* [3], et sans doute plus d'une autre locution

1. Sainte-Palaye semble toutefois avoir eu l'idée que *guet-apens*, écrit parfois *guet à pens*, pourrait être formé de *guet*, *à* et l'anc. mot (très rare) *pens*, « pensée ». Mais *pens* n'a pas le sens, nécessaire ici, de « réflexion, préméditation ».

2. J'ai déjà exprimé cette idée (voy. A. Thomas, *Essais de phil. fr.*, p. 227), et je compte étudier ailleurs la question de plus près.

3. Le *ente* adj., donné par Godefroy et traduit « triste », n'est en réalité que la locution adverbiale *a ente*, et il en est de même de la forme *ente*, insérée par Godefroy au milieu des exemples de *a ente*. En somme, il n'existe en anc. français que la locution *a ente* (< ad impetum?) contractée en *ente* à partir du XIIIe siècle.

pareille [1]. Je crois même que le mot *guet-apens* contient deux exemples de cette agglutination. Une embûche se dit en a. fr. non pas *gait*, mais *agait*; on a d'abord dit attaquer quelqu'un *a agait* [2], puis *a agait* est devenu *agait*, qu'on a décomposé en *a gait* [3], et ainsi est né *gait apens* [4] pour *agait a apens*. On chercherait vainement, en dehors de cette locution, *gait* au sens d'*agait*.

G. P.

DES SUFFIXES NORMANDS (*I*)*CO*(*T*) ET (*I*)*BO*(*T*)

Le patois normand possède un suffixe qui n'a été ni étudié, ni même remarqué jusqu'ici, bien qu'il se retrouve aussi dans quelques mots français : c'est le suffixe (*i*)*co*(*t*). Pour ne parler que des mots normands où il apparaît d'une manière certaine, on le rencontre, à ma connaissance, incontestablement dans les vocables *sôtico*(*t*), nom de la crevette grise (*Crangon vulgaris*) sur quelques parties du littoral normand, en particulier dans le Cotentin, *sôt'-l-icot*, nom du grillon dans le Bessin, enfin dans *vachico*(*t*), eau agitée (*Ibid.*).

Les deux premiers viennent du verbe *sôté* (sauter), et *sôtico*(*t*) a pour équivalent *sauterette*, mot que Cotgrave enregistre et traduit par « a prawe ». Le troisième vient, à ce que je crois, d'un ancien verbe inusité **vacher*, ags. vascan, a. h. a. wascan (laver), qui a formé le dérivé *vachicoté*, « agiter l'eau, clapoter », absolument comme *sôté* a donné *sôt'licoté*, « sautiller ».

Dans ces mots, la syllabe *co*(*t*) est précédée d'un *i*; mais cet *i*, d'un usage fréquent en normand, et qu'on rencontre aussi en

---

1. On peut trouver quelque chose qui ressemble à l'accident signalé ici dans la « Verschleifung » de deux *a* (prépositions) consécutifs étudiée par M. A. Tobler (*Verm. Beitr.*, I, 182) et aussi dans celle de *a* = habet devant un mot commençant par *a* (*ib.*, 187, n.).

2. *Et ainsi doit aprocher la beste a qui il veult tirer a aguet* (*Modus et Racio*, dans Sainte-Palaye et Godefroy).

3. De même qu'on a coupé *apens* en *à pens*, et même en *à pend*, *à pan* (on trouve ces graphies dans Ménage, Sainte-Palaye, Littré, Godefroy).

4. On a dit d'abord un meurtre fait *a agait a apens*, puis un meurtre fait *agait apens*, puis un *gait apens*.

français, tient tout simplement la place d'un *e* muet, qui aurait disparu dans la prononciation, et sert donc uniquement à conserver au mot son intégrité; c'est ainsi qu'on a norm. *canivût* = fr. *chénevis*; norm. *canivière* = fr. *chenevière*, etc. [1].

Quoi qu'il en soit, cet *i*, dans *sôtico(t)*, *sôt'lico(t)*, *vachico(t)*, est indépendant du suffixe, qui se réduit par conséquent à *co(t)*. Quelle est maintenant l'origine de celui-ci ? Il se compose évidemment de *c* + *ot*; *ot* est le suffixe commun à toutes les langues romanes; quant à *c*, il y faut voir une lettre intercalaire, analogue au *t* et à l'*r* qu'on rencontre dans un grand nombre de dérivés français, bien que les primitifs ne l'aient pas, comme *bijoutier* de *bijou*, *cloutier* de *clou*, *cafetier* de *café*, *ergoter* de *ergo*, etc.; *aileron* de *aile*, *moucheron* de *mouche*, *puceron* de *puce*, etc. Le *c* [2] a été intercalé entre le radical et le suffixe *-ot*, par analogie avec certains dérivés, où le suffixe est précédé d'un *c* qui appartient, lui, au primitif; par exemple *asticot* = *astic* + *ot*. Ce *c*, dont on a perdu l'origine de vue, a été considéré comme ne formant qu'un avec *ot*, et *co(t)* est devenu ainsi un véritable suffixe dans le patois normand.

Le suffixe *co(t)* n'est pas le seul, non étudié, qu'on y trouve; on en rencontre encore un autre, d'une origine analogue et non moins curieuse, c'est *bo(t)*. Je ne connais ce dernier que dans *nerchibo(t)* « moricaud », dérivé de *nĕr* (nĭger) [3], dans *varibo(t)*, « bourbier » et le verbe *cal'boté*, « se former en grumeaux », employé pour *câyoté* ou *câyé* (cailler). Comme *co(t)*, le suffixe *bo(t)* est formé de la lettre intercalaire *b* et de la particule *ot*, et ces deux éléments se sont, ainsi que ceux de *co(t)*, juxtaposés par analogie avec la terminaison de mots comme *cabo(t)* [4], *chibo(t)* [5], *chabo(t)* (sabot), etc., où *ot* est ajouté à un radical terminé par *b*.

---

1. Par exemple dans *boursicot*, *boursicoter*.

2. En voici encore d'autres exemples normands ou français : *haridelle*, *haricoté* (?), *harigachié*, *harivélié*, *manigotter*, *saligaud*, *tourniquet*, etc.

3. Au lieu de *c*, on rencontre parfois *g*; c'est ce qui semble avoir eu lieu dans *bousingot*, *manigot*, mots où A. Darmesteter (*De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française*, p. 10) trouvait l'intercalation de *g* difficile à expliquer, ainsi que dans *saligaud* : *sal-i-gaud*.

4. Cf. *nerchi* (noircir) et *nèche* pour *nerche*, « moricaud ».

5. *Capottum, petite meule de foin.

6. *Caepottum, tiges d'oignon repiqué. Cf. *Chives* (caepas), fr. *cives*.

J'ai dit quelle est l'origine de *nerchibo(t)* et de *cal'boté*; quant à *varibo(t)*, il faut y voir un dérivé du nor. varri[1], qui signifie proprement la lymphe du sang, mais qui s'emploie aussi simplement dans le sens de « eau »; ainsi *varr-sima* « water-cord, the wake of a ship ». Quoi qu'il en soit, ce mot, devenu *varvot* dans le patois de Valognes, par suite de la chute de l'*i* et de l'assimilation du *b* de *bot* au *v* précédent, a donné le verbe normand *varvoté*, « patauger dans l'eau ». Or si, au lieu de l'assimilation de *b* du *bot* au *v* initial, il y avait eu assimilation de ce *v* au *b* suivant, à la place de *varvo(t)*, *varvoté*, on aurait eu **barbo(t)*, *barboté*, ce qui nous ramène au mot français de signification analogue; on peut donc supposer que le vocable français *barboter* a la même origine que le normand *varvoté*; mais il n'est pas impossible non plus que *barboter* ait modifié sa forme primitive sous l'influence d'une idée ou d'une forme étrangère à son étymologie véritable.

Charles JORET.

---

1. Ce mot *varri* aurait pris, en passant dans le franconormand, un sens péjoratif, comme l'a. s. *watar* « eau », en devenant le normand *vatr* « bourbe ».

COMPTES RENDUS

Introduction à la chronologie du latin vulgaire. Étude de philologie historique, par F. Georges MOHL, lecteur à l'université impériale et royale de Prague..... (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, sciences philologiques et historiques, 122e fasc.). Paris, Bouillon, 1899; in-8, XII-339 pages.

Románská dvojice Lui : Lei. Le couple roman *lui : lei*, ses origines et son histoire dans les dialectes vulgaires de l'empire romain. (Publié [en tchèque] avec résumé en français) par le Dr F. George MOHL. Prague, Académie royale des sciences de Bohême, 1899; in-8, VI-124 pages.

L'Introduction à la chronologie du latin vulgaire tiendra sans aucun doute dans la littérature déjà considérable du latin vulgaire une place importante; les rares qualités d'esprit de l'auteur suffisent à la lui assurer. Jamais encore on n'avait osé traiter avec autant d'ampleur cette difficile et complexe question, jamais on ne s'était essayé à retracer aussi complètement toute l'histoire du latin parlé, source des langues romanes, depuis l'époque obscure des premières conquêtes de Rome hors du Latium jusqu'à la décomposition simultanée de l'Empire et de la langue latine, et peu d'auteurs ont pu unir au même degré que M. Mohl une information étendue, une compétence de linguiste, de latiniste et de romaniste à une imagination vive et subtile, à une faculté de synthèse vraiment admirable. Si l'on songe à l'importance pour les études romanes et la linguistique générale de la chronologie du latin vulgaire, l'on comprendra que l'Institut ait pensé, comme l'a annoncé la *Romania* (XXVIII, 477), à décerner une de ses plus hautes récompenses, le prix Volney, à une œuvre de toutes façons si considérable. Mais il est permis de se demander si M. Mohl n'a pas par avance rendu stériles toutes ses belles qualités en appliquant son effort à « examiner des difficultés trop générales » avant que les parties en aient été suffisamment étudiées.

M. Mohl se défend d'avoir voulu faire une étude complète et systématique des formes du latin vulgaire : ce qu'il nous donne, « ce sont, dit-il,... des [illegible]ons d'un caractère très général... sur l'histoire de la langue latine et

de ses dialectes dans les différentes provinces de l'Empire romain [1]. » Nous nous garderions de repousser *a priori* tout essai de synthèse en matière de philologie romane, mais il n'est légitime d'en tenter un que là où de nombreux travaux de détail ont rendu l'entreprise possible. Pour l'étude du latin vulgaire, bien que les renseignements directs soient trop peu abondants, nous ne sommes pas absolument privés de matériaux ; M. M., qui depuis dix ans déjà réunit les éléments d'une *Grammaire historique du latin vulgaire*, et qui dans toute son œuvre préconise l'étude historique et archéologique du latin vulgaire, le sait mieux que personne ; mais il n'ignore pas non plus que, même après Schuchardt et l'école de Wölfflin, ces matériaux restent mal connus.

Dès lors, il a pu sans doute faire pour lui-même l'étude complète et systématique des formes du latin vulgaire et la faire avec compétence ; mais comment, dans une question aussi complexe, n'a-t-il pas soumis à la critique des savants les résultats qu'il avait cru atteindre et l'interprétation qu'il pensait pouvoir en donner, avant d'en entreprendre la synthèse ? Il vante, dans sa préface, l'admirable *Grammatik der oskisch-umbrischen Dialekte* de Planta ; celui-ci aurait sans doute mérité moins d'éloges si, au lieu de ses deux volumes sur lesquels a pu s'exercer la critique, il avait commencé par nous donner une théorie du développement des dialectes italiques, et de même M. M. eût fait selon nous œuvre plus utile en nous donnant d'abord tout ou partie de sa *Grammaire historique du latin vulgaire*.

Mais il est plus probable que M. M. est loin d'avoir épuisé les matériaux que nous fournissent pour l'étude du latin vulgaire les écrivains, les inscriptions, les langues romanes [2], et l'on peut trouver en ce cas qu'il y a danger à tenter, comme il le fait, des spéculations sur l'inconnu, avant d'avoir suffisamment exploré le domaine du connaissable. Quelle foi ajouter à des déductions que ne confirmera pas toujours une étude attentive et éclairée de nos documents ? M. M. reprend avec admiration [3] les hypothèses de M. Sittl [4] sur la propagation, en Italie, de ae > *e*, du nord et particulièrement de l'Ombrie au sud de la péninsule. Nous pouvons en rapprocher les recherches précises exposées par M. Martin Hammer dans sa méritoire dissertation *Die locale Verbreitung der frühesten romanischen Lautwandlungen im alten Italien* [5], que M. M. semble avoir ignorée. Nous y verrons que ce n'est pas de l'ombrien seulement qu'a pu passer au latin la réduction de la diphtongue ae,

---

1. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, préface, x.
2. Comment d'ailleurs en serait-il autrement ? Que l'on songe à l'état de nos connaissances pour l'histoire du roumain, du réto-roman, du catalan, pour ne parler que de ces langues, à l'incertitude des renseignements qu'elles peuvent nous fournir sur le développement du latin vulgaire ; pouvons-nous cependant nous passer de leur témoignage ?
3. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 15.
4. *Die lokalen Verschiedenheiten der lateinischen Sprache*, 1882, p. 4 sqq.
5. Halle, 1894, cf. *Romania*, XXIII, 304, et *Arch. f. Lat. Lex.*, IX, 147.

mais aussi du volsque, et que d'ailleurs il est impossible de « suivre pas à pas, sur toutes les inscriptions disséminées à travers la péninsule, la propagation de la monophtongue *e* [2] ». Rien ne vient vérifier l'hypothèse de Sittl : « Ob die latinische Sprache, — dit M. Hammer, — aus sich heraus zur Zerstörung des Diphthongen ae gelangt ist oder ob sie dabei unter dem Einfluss eines jener Dialecte gestanden hat, welche ihr auf diesem Wege schon vorausgegangen waren, lässt sich nicht entscheiden [2]. »

Le livre de M. M. est, il est vrai, avant tout une œuvre de raisonnement et de considérations historiques [3], où le matériel des faits linguistiques peut parfois rester au second plan. Mais sur quoi en l'espèce reposent les déductions ? D'après quelles analogies raisonnerons-nous sur ce phénomène unique de la décomposition du latin vulgaire en langues romanes ? Trouve-t-on même ailleurs des conditions et des faits analogues ? Quelles lois la linguistique a-t-elle établies qui nous permettent de conclure à un développement identique des deux parts ? Le problème du latin vulgaire a déjà été l'occasion de beaucoup de ces raisonnements qui, également rigoureux, aboutissent pourtant à des conclusions parfois nettement opposées, parce que les idées y tiennent plus de place que les faits. Nous n'en voulons pour exemple que cette unité du latin vulgaire, logiquement impossible pour les uns, démontrée pour d'autres par les faits, et que M. M. lui-même, avec des correctifs il est vrai, proclame tour à tour chimérique et évidente [4]. — Ce ne sont ni les généralisations, ni les hypothèses qui nous effraient, mais nous croyons devoir protester contre ce désir, trop commun, de construire des systèmes avant d'en avoir rassemblé ou éprouvé les matériaux. Schuchardt, Wölfflin, tant d'autres avec eux, ont ouvert à l'étude du latin vulgaire une voie excellente et sûre ; M. M. a préféré suivre d'autres traditions ; nous le regrettons d'autant plus qu'il l'a fait avec plus d'habileté et d'une façon plus séduisante.

Il n'est pas jusqu'à la forme d'exposition adoptée par M. M. qui ne soit pleine de dangers. Ses considérations sur le latin vulgaire sont présentées « le plus souvent sans beaucoup d'ordre et d'après un plan des plus larges [5]. » Mais une question aussi délicate, où les définitions précises sont si nécessaires et les confusions si faciles, s'accommode mal de ce manque de rigueur. Un plan plus systématique eût sans doute évité à M. M. bien des obscurités, des incertitudes, des contradictions au moins apparentes ; il y eût gagné de mieux sentir à la fois la faiblesse de certaines affirmations, qui, dans une exposition habile, vivante et un peu trop facile, prennent volontiers l'allure de vérités démontrées, et l'exagération réelle d'opinions qui peuvent sembler mesurées, parce que l'expression en est vague [6].

---

1. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 15.
2. *Locale Verbreitung*, p. 15.
3. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 164, 228 et *passim*.
4. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 21 et 158.
5. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, préface, p. IX.
6. M. Mohl abuse des affirmations tranchantes : (« Nous ne cesserons de défendre

***

Un compte rendu analytique de l'*Introduction à la Chronologie du latin vulgaire* et une discussion des assertions de M. M., dans l'ordre où il les présente, entraîneraient à trop de longueurs et de redites. Nous essayerons de dégager du livre ce que l'auteur a voulu y mettre, « ses idées sur la latinité populaire » et sa « méthode pour des études futures » dans ce domaine [1].

M. M. n'a donné nulle part de ce qu'il entend par *latin vulgaire* une formule précise, mais il comprend évidemment sous ce nom l'ensemble des formes qu'a revêtues, dans les différentes parties de l'empire romain, le latin parlé, formes très variables selon les temps et selon les lieux.

La théorie de M. M. tient en effet avant tout compte des données historiques [2], et distingue nettement des périodes dans l'histoire du latin vulgaire comme dans l'histoire de l'empire de Rome ; à ces périodes différentes correspondent d'ailleurs des extensions différentes de la Romania : ainsi se trouvent établies pour l'histoire du latin parlé de nouvelles distinctions entre l'Italie et chacune des provinces successivement annexées.

L'Italie. — Dans une première période, qui commence avec les premières extensions de la puissance romaine, c'est-à-dire à peu près avec le VIe siècle avant notre ère, les colonies et les légions, dit M. M., répandirent dans l'Italie la langue parlée à Rome et chez les populations foncièrement latines, langue de caractère plus archaïque que le latin de l'époque classique et tout imprégnée de la *rusticitas* latiale. Ce latin se trouva en contact avec les idiomes de l'Italie, volsque, dialectes sabelliques, ombrien, osque, tous très proches parents du dialecte du Latium, tel surtout qu'il était avant les premiers essais de littérature. Entre ce latin « qui se développe librement, sans contact bien étroit ni bien direct avec la langue de la métropole... qui échappe à la fois à l'influence régulatrice de l'idiome littéraire qui n'existe pas encore ou qui en est à peine à ses premières ébauches, et au prestige d'une langue officielle et administrative que la puissance romaine encore dans l'enfance ignore tout autant qu'une langue consacrée par les belles-lettres », qui, par suite, « a dû forcément obéir, dès l'origine, à toutes les influences locales du

---

cette manière de voir de toute notre énergie, etc. », p. 292) ; dans beaucoup de cas l'on préférerait des preuves. Si l'on ajoute à cela des allusions mystérieuses à des faits pour lesquels il serait plus sage d'avouer notre ignorance (par exemple les rapports du catalan et de l'ombrien, p. 112) et des interprétations trop hardies de textes parfois mal établis (Artémidore, Varron, Terentianus Maurus, Marius Victorinus), l'on comprend que l'admiration conçue tout d'abord se mélange vite d'un peu de défiance.

1. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, préface, IX.

2. C'est là sans doute ce qu'a voulu exprimer M. Mohl en ajoutant au sous-titre de son livre, *Étude de philologie*, l'épithète *historique*, qui semble d'abord superflue.

milieu où il se trouvait transporté », et des dialectes « aussi voisins que l'étaient, par exemple, le sabin, le falisque, le marse ou le volsque... il devait s'opérer tout naturellement, presque forcément, une assimilation [1]. » De cette mise en contact naquirent de véritables « dialectes mixtes ». C'est là, on le voit, très précisée, mais limitée au territoire italien, la théorie du latin polydialectal qu'avait jadis soutenue K. Sittl pour l'abandonner d'ailleurs par la suite [2].

Après les luttes avec Hannibal et, surtout pour l'Italie méridionale, après la guerre sociale, l'histoire du latin vulgaire entre dans une nouvelle phase. La situation de Rome en Italie a complètement changé : de simple métropole de colonies, plus nombreuses, il est vrai, de jour en jour, elle est devenue la puissance dominante de la péninsule, elle en est déjà presque la capitale ; d'autre part, la situation respective des différents peuples de l'Italie n'a pas moins changé : les guerres civiles ou étrangères, les déportations, les massacres ont exterminé les uns, tandis que chez les autres le chiffre de la population s'élevait sans cesse. Ces derniers ne sont plus restés confinés dans les limites anciennes de leurs territoires, ils se sont répandus dans toute l'Italie : c'est ainsi que le trop-plein de la population ombrienne a repeuplé le Samnium dévasté. Le latin parlé subit le contre-coup de ces changements. Les relations plus fréquentes, plus intimes, les mélanges entre les différents peuples de l'Italie ont fini par fondre les dialectes latino-italiques en une sorte de langue commune, de plus en plus homogène d'un bout à l'autre de la péninsule. Ils se sont en même temps peu à peu rapprochés de la langue littéraire et officielle, à mesure que le prestige de celle-ci a grandi et que l'administration romaine, de jour en jour plus forte, a fait plus profondément sentir son influence. Mais la langue unique née de leur fusion est encore bien éloignée du latin classique : « elle est tout imprégnée de formes provinciales,... elle regorge de locutions, de mots, de flexions d'origine italique,... elle se dénonce tout de suite par sa prononciation comme un idiome bien distinct du latin de Rome [3] ». En particulier, diverses circonstances, que M. M. expose très longuement et dans le détail desquelles nous ne saurions entrer ici, ont amené dans ce *latin général d'Italie* la suprématie des formes septentrionales, c'est-à-dire surtout ombriennes.

Avec César et l'Empire, avec la constitution d'une Italie unie, ayant Rome pour capitale et le latin pour seule langue officielle, commence pour le latin vulgaire une troisième période pendant laquelle s'exerce de plus en plus fortement l'influence de la langue littéraire. Eyssenhardt avait déjà parlé [4] du rôle de la langue littéraire dans la constitution du latin vulgaire, mais il est un

---

1. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 43 sqq., *passim*.
2. *Lokale Verschiedenheiten*. — Cf. *Jahresb. Klass. Alterth.*, LXVIII (1891), II, 226.
3. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 156 sqq., *passim*.
4. *Romisch und Romanisch*, Berlin, 1882.

peu étonnant que M. M. veuille mettre sous le patronage des étranges théories d'Eyssenhardt les idées infiniment plus justes qu'il émet sur cette question. Il ne parle plus comme Eyssenhardt de l'influence des littérateurs, mais il insiste avec raison sur l'importance pour l'extension de la langue officielle du service militaire, des écoles, de l'administration et des rapports que chacun devait entretenir avec elle. Cette influence se traduisit par une épuration de la langue parlée : les formes dialectales disparurent, les formes classiques furent restaurées dans ce latin général qui les avait oubliées ou les ignorait ; en même temps cette plus grande ressemblance du latin vulgaire et du latin littéraire s'accompagnait naturellement d'une unification de plus en plus parfaite de la langue parlée en Italie. M. M. appelle cet état de la langue le *latin vulgaire impérial*.

« L'unité linguistique réalisée plus ou moins complètement dans les deux premiers siècles de l'ère chrétienne ne se maintint que tant que le latin littéraire fut assez fort pour imposer et conserver lui-même sa propre tradition. A partir du IVe siècle, la puissance romaine décline, le prestige de la langue est atteint, l'unité du latin vulgaire est de nouveau entamée et dissoute. En 476, le roman commence avec la ruine de l'unité politique [1]. »

Les provinces. — Le latin rencontra, dans les provinces successivement colonisées des idiomes indigènes fort différents de lui-même. Entre l'ibérique, par exemple, et le latin, il ne pouvait y avoir assimilation, création de dialectes mixtes : il ne pouvait se produire que l'élimination de l'un par l'autre. M. M. abandonne ici complètement la théorie de Sittl : il limite à l'Italie le latin polydialectal et rejette à peu près toute influence des parlers indigènes sur le latin vulgaire des provinces.

De même, tout en admettant pour le latin provincial la thèse chronologique de Gröber (« le noyau fondamental de la latinité d'une province est le latin apporté par les premiers colons »), M. M. la modifie profondément. Dans les provinces anciennes, Sardaigne ou Espagne, le latin fut introduit à un état beaucoup plus archaïque que dans les provinces récentes, Gaule ou Rétie ; et ces archaïsmes, qui ne se maintinrent pas à Rome ou, en général, en Italie, trouvèrent dans les provinces un terrain plus favorable. « Les populations latines, et en somme la plupart des peuples italiotes, trouvaient dans le latin une langue ou identique ou tout à fait analogue à leurs dialectes locaux, un instrument linguistique absolument conforme au génie propre de leur race et qu'ils façonnaient et dénaturaient bientôt suivant les habitudes de leurs dialectes particuliers. Tel n'était point le cas en dehors de la péninsule, où le latin dut rester longtemps, si complètement assimilé qu'il fût, une langue importée, un idiome étranger plus ou moins artificiellement appris. Plus la race indigène était éloignée par la langue des dialectes italiques, plus le latin dut s'y conserver pur et homogène [2]. » Les dialectes ibériques étant beau-

1. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 321 sqq., *passim*.
2. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 13.

coup plus éloignés du latin que les dialectes celtiques, le latin s'est ainsi conservé plus parfaitement en Espagne qu'en Gaule.

D'autre part, les colons, les légionnaires qui allèrent porter le latin dans les provinces n'étaient pas seulement des Romains : c'étaient surtout, et de très bonne heure, des Italiotes, et leur langage, le latin parlé en Italie, était fortement mêlé d'italismes, qui s'implantèrent eux aussi dans le latin vulgaire des provinces en nombre d'autant plus grand que la province avait été plus anciennement colonisée.

Mais surtout, la victoire du latin officiel sous l'Empire fut beaucoup plus complète, les restaurations littéraires beaucoup plus considérables dans les provinces que dans la péninsule. C'est qu'en effet « dans les provinces,... la romanisation porte forcément un caractère officiel et administratif, les barbares apprennent le latin... pour comprendre la langue officielle de l'État... En Italie, au contraire, la tâche de la langue classique est infiniment plus ardue, puisqu'il s'agit d'écraser des dialectes et des patois vivaces..... Dans les provinces, c'est le latin officiel, plus ou moins mêlé de vulgarismes, qui constitue la base principale de la langue parlée; ...en Italie, au contraire, c'est le vieux latin dialectal de la République qui achève, malgré toutes les entraves, de se développer et de vivre [1] ». Seul, le latin de Dacie présente les mêmes caractères que le latin d'Italie. La Dacie reçut le latin général d'Italie tel qu'il était au IIe ou au IIIe siècle, et la domination romaine y fut trop éphémère pour que le latin officiel pût comme ailleurs influencer beaucoup l'idiome vulgaire.

Aux archaïsmes, italismes et restaurations littéraires qui se mêlent ainsi dans le latin vulgaire des provinces, il faut ajouter les formes dialectales que les échanges entre les différentes colonies ont fait passer d'une province à une autre.

Le latin vulgaire et les langues romanes. — M. M. arrive sur les rapports du latin vulgaire et des langues romanes à des conclusions qu'il se plaît à opposer aux hypothèses le plus généralement admises par les romanistes, aux « dogmes » de la philologie actuelle [2].

Le premier de tous, selon lui, la doctrine fondamentale, le dogme essentiel et intangible, c'est l'unité du latin vulgaire, l'incontestable unité de formes et de structure grammaticale ou syntactique que montrent les langues romanes. « Les faits, dit M. M. [3], sont d'une telle évidence qu'il est impossible de les méconnaître, au moins dans leur généralité », mais les roma-

1. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 254-255.

2. Nous n'essayerons pas de discuter les formules données par M. Mohl de ces prétendus dogmes, formules qui rendent parfois la critique trop aisée. Peut-être seulement M. Mohl parle-t-il trop souvent d'obstination, d'aveuglement ou d'étrange parti pris (cf., p. ex., § 6, p. 17). Du reste, ces accusations sont très générales et ne comportent point, par suite, de discussion.

3. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 21.

nistes ont voulu « faire une loi absolue de ce qui n'est qu'une règle ordinaire. » De là les erreurs de la philologie romane actuelle. Pour donner de cette chimérique « unité parfaite » une explication raisonnable, les romanistes s'efforcent de « montrer que la langue vulgaire était trop jeune pour avoir pu se diviser dès l'époque impériale en dialectes nettement caractérisés », et ils doivent dès lors recourir à une « chronologie enfantine ». Ils resserrent l'apparition supposée de tous les phénomènes du latin vulgaire sur un espace de deux ou trois siècles tout au plus. « Le latin vulgaire devient le résultat d'une sorte de désagrégation spontanée et universelle du latin littéraire,..... une maladie, une lèpre spéciale contractée tout à coup par la langue cicéronienne [1]. » Il va sans dire que les romanistes sont forcés de négliger dans le latin vulgaire les archaïsmes et les « influences des vieux dialectes indigènes contemporains des premières colonisations ». — « Tous leurs efforts tendent à extraire des langues romanes une *Ursprache* générale dont les prototypes expliquent tous les dérivés romans, quelles que soient leur variété et les différences chronologiques qui les séparent [2]. »

Une définition plus exacte de ce qu'est l'unité du latin vulgaire suffit à ruiner toutes ces méthodes. En réalité il ne faut même pas parler d'unité, mais bien d'unification du latin vulgaire. L'unité, posée par les romanistes comme originelle, n'est qu'un stade dans l'évolution qui mène le latin vulgaire du polydialectisme latino-italique à la décomposition romane, en passant par le latin général d'Italie et le latin vulgaire unifié de l'époque impériale. C'est ce latin impérial, très semblable au *Volkslatein* de Fuchs ou de Seelmann, au latin municipal de Jordan et à la langue vulgaire que nous révèlent les inscriptions de l'Empire, qu'il faut mettre et que l'on trouve à la naissance des langues romanes. Mais le latin vulgaire, en tant qu'il diffère de la langue classique, officielle, de Rome et du Latium, remonte bien plus haut : « il est essentiellement, sinon exclusivement, un produit italique, l'altération naturelle du latin dans la bouche des Falisques, des Ombriens et des Marses; ...c'est dans la prononciation sabine, volsque, hernique, pélignienne, osque, marse, picénienne, falisque, qu'il faut chercher la cause première des langues romanes [3]. » Par suite, il faut non seulement reculer de six à sept siècles toute la chronologie du latin vulgaire et des langues romanes, mais même renoncer à une chronologie fixe et absolue. Au lieu du point de départ unique des romanistes, le latin littéraire uniformément altéré et devenu le latin vulgaire, source des langues romanes, nous en trouvons plusieurs : le latin archaïque, les dialectes italiques, les altérations du latin spéciales d'abord aux diverses provinces et propagées ensuite dans tout l'Empire, les actions et réactions constantes de la langue littéraire et de la langue vulgaire. Le

1. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 29.
2. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 25.
3. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 16 et 17.

latin vulgaire et par suite les langues romanes ont gardé de ces différentes influences des traces nombreuses et d'âge différent, et dès lors, dit M. Mohl, la chronologie du latin vulgaire, telle que les romanistes l'ont fondée sur le dogme de l'unité linguistique de l'empire romain, « tombe aussitôt au profit d'une chronologie plus compliquée et moins précise sans doute, mais aussi plus scientifique et plus exacte [1]. »

Ce nouvel aspect de la chronologie romane, M. M. a essayé de l'exprimer par des formules algébriques où sont représentées pour chaque province les survivances des dialectes indigènes, — la première couche de latinité avec ses deux catégories : formes purement latines et formes italiques, — les apports successifs du latin d'Italie, — les emprunts aux autres provinces, — les restaurations littéraires de différentes époques, — les emprunts aux langues étrangères, grecque, germanique, etc., — les formations romanes. Ces formules résument assez bien toute la théorie de M. Mohl; elles sont en tout cas très loin des formules de Gröber et en démontrent nettement l'insuffisance; mais elles sont étrangement compliquées, et M. M. lui-même n'a pas cru devoir y insister.

La méthode future. — Par contre M. M. revient souvent sur la méthode qui s'impose dorénavant pour l'étude du latin vulgaire. « Il faut, dit-il, que l'étude du latin vulgaire reste avant tout une étude historique et archéologique, capable d'appuyer par des faits réels et des données exactes les résultats obtenus par l'interprétation scientifique des langues romanes; ...celles-ci se déduiront d'elles-mêmes et tout naturellement du latin vulgaire, comme elles en sont effectivement sorties dans le passé, une fois que le latin vulgaire nous sera entièrement connu comme idiome historique [2]. » « ...*On retrouve presque toujours les premiers germes* (de la plupart des phénomènes romans) *dans les vieux parlers latins ou sabelliques de l'Italie* [3]... C'est seulement lorsqu'on sera parvenu à *identifier d'une manière précise et rigoureuse les phénomènes essentiels de la phonétique romane avec les faits correspondants des anciens patois latino-italiques*, qu'on pourra entreprendre avec quelque chance de succès l'établissement de la chronologie du latin vulgaire et des langues romanes... On s'efforcera de refaire, autant qu'il sera possible, la carte linguistique des différents patois latino-italiques, de l'Italie ancienne aux diverses époques de la propagation du latin dans la péninsule. On suivra ensuite, au moyen des données fournies tant par l'histoire que par l'épigraphie et la philologie romane, le développement et la propagation de ces différents phénomènes dialectaux à travers l'Italie... Enfin on recherchera dans quelle mesure les différents dialectes de l'Italie ont pu être transportés dans les provinces par les colons italiotes... Telles sont les données sur lesquelles on édifiera,

---

1. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 276.
2. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 26.
3. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 272-273.

lorsque les progrès des sciences auxiliaires le permettront, la chronologie de la linguistique romane [1]. »

***

Cet essai de reconstitution correspond sans doute sur certains points à la réalité. En particulier, M. Mohl a raison, semble-t-il, de rejeter à peu près toute influence des idiomes indigènes sur le latin vulgaire des provinces, d'insister sur l'influence de la langue officielle, langue de l'administration et des écoles [2], d'affirmer enfin une fois de plus que les langues romanes dans la généralité des cas nous font remonter à une langue homogène dans toute l'étendue de la Romania et très semblable à la langue des inscriptions impériales [3]. Mais toutes les idées de l'auteur n'entraînent pas la même conviction que celles-là, qui d'ailleurs ne lui sont pas propres.

Le latin vulgaire, dit M. Mohl, remonte *essentiellement* au latin provincial de l'Italie; le plus grand nombre des phénomènes qui différencient le latin parlé, source des langues romanes, du latin classique ont leur source dans des phénomènes analogues des dialectes italiques ou du latin archaïque. — Mais quelle qu'ait pu être l'influence de ces dialectes ou de la langue officielle, un grand nombre des phénomènes qui ont fait du latin de Rome le latin de la Romania ont dû venir de ce latin même, en dehors de toute influence étrangère, et, dans cette transformation où nous retrouvons tant d'influences diverses, nous ne pouvons pas refuser une place au développement interne et naturel du langage. Resterait à déterminer l'influence de cet élément; elle paraît considérable, s'il est vrai que l'on ne puisse guère attribuer à des influences étrangères, et M. M. n'essaye pas de le faire, la disparition générale des différences quantitatives entre les voyelles, la ruine de plusieurs cas dans la déclinaison, de plusieurs temps dans la conjugaison, et tant de modifications sémantiques, tous phénomènes caractéristiques du latin vulgaire et particulièrement importants dans son histoire.

A cet élément de différenciation ont pu, de l'étranger, venir s'en joindre d'autres, mais ils ont dû rencontrer dès l'origine un redoutable adversaire dans la langue parlée de Rome et du Latium. Pour M. M., celle-ci ne devient importante qu'assez tard; dans cette première période, où il place la constitution des dialectes latino-italiques, il semble que le latin, mis en présence des idiomes italiques dans les colonies romaines d'Italie, ait été isolé du latin de la métropole; le latin et le falisque, par exemple, se trouvant alors dans des

---

1. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 278-280, *passim*.

2. Cependant il y a beaucoup de construction et sans doute d'exagération dans ce que M. Mohl dit des écoles. On ne saurait en tout cas trouver un argument pour l'existence d'écoles plébéiennes au ve siècle av. J.-C. dans les détails que donne Tite-Live à propos du meurtre de Virginie (*Introd.*, p. 169).

conditions de résistance semblables, auraient pu fusionner en une sorte de compromis. — Mais cette indépendance linguistique des colonies latines d'Italie serait étonnante [1]. N'ont-elles pas été en rapports constants avec la métropole? La langue que l'on y parlait n'a-t-elle pas dû suivre de très près l'évolution du latin de Rome? N'y a-t-il pas eu influence continue depuis les débuts de la colonisation, et non pas seulement depuis Hannibal, ou la Guerre Sociale, ou César? La situation respective du latin et des dialectes italiques serait alors tout autre que ne le postule la thèse de M. Mohl.

On nous donne des exemples de dialectes italiques contaminés par le latin. Nous ne pouvons juger de la valeur de ces exemples dont beaucoup semblent de simples conjectures. Mais, à les admettre tous, on n'y pourrait trouver aucune preuve de l'existence de dialectes latino-italiques. Au contact des colons latins, plus puissants de jour en jour, le falisque, chaque jour moins utile aux indigènes, a bien pu se contaminer et perdre de ses caractères distinctifs. Il ne suit pas de là que les colons latins aient accepté comme langue générale un compromis latino-falisque qui ne pouvait leur servir que dans les relations avec les indigènes. S'il y a eu influence du falisque sur le latin, cette influence a dû, semble-t-il, se limiter toujours à un petit nombre d'individus et aussi à un petit nombre de mots. Parmi ceux-ci, il faudrait ranger précisément ces *Kulturwörter* italiques que M. M. s'étonne [2] de trouver en latin et dont, pour notre part, nous hésiterions, à jamais tirer argument, l'introduction de pareils mots d'un pays dans un autre prouvant à coup sûr des relations de civilisation, mais nullement des rapports linguistiques.

Mais s'il faut renoncer à l'hypothèse de dialectes latino-italiques nettement caractérisés [3], l'on ne voit plus comment aurait pu se constituer ce latin général d'Italie, dont M. M. fait le deuxième stade du latin vulgaire. S'il est vrai que dans les colonies romaines l'on parlait une langue qui, maintenue en contact incessant avec la langue de la métropole, n'en différait que fort peu, l'extension à l'Italie du latin des colonies ne pouvait pas être la généralisation des formes italiques dont parle M. Mohl [4]. L'œuvre ultérieure des armées

---

1. M. Mohl cite (*Introd.*, p. 146 et 242), en l'appliquant, il est vrai, aux provinces et non aux colonies d'Italie, l'exemple des colons français du Canada, qui, dit-il, parlent encore plus ou moins l'idiome de Jacques Cartier et de ses compagnons [de ses successeurs, dit-il ailleurs, ce qui changerait la thèse], et des juifs de Turquie, chassés d'Espagne au XVIe siècle, qui continuent de parler le vieil espagnol. Pour le Canada, il faudrait des exemples précis. Pour le judéo-espagnol, on ne voit pas comment les juifs de Turquie, fugitifs et non colons, parleraient l'espagnol du XVIIe ou du XVIIIe siècle, qu'ils n'ont jamais connu.

2. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 51.

3. M. Mohl dit bien (p. 88) que le latin polydialectal de l'ancienne Italie « est trop formellement attesté par l'étude rationnelle tant des inscriptions latines archaïques que des inscriptions italiques elles-mêmes pour pouvoir être en aucune façon mis en doute »; mais il s'en tient aux preuves insuffisantes fournies par Sittl.

4. Pour accorder quelque valeur à l'expression d'Artémidore, « γραμματικὴ τῶν

et des écoles fut dès lors bien moins de reformer le latin d'Italie à l'image du latin de Rome que d'en empêcher la séparation ; il y eut maintien et non restauration des formes classiques dans la langue vulgaire.

Les romanistes n'auraient donc pas si grand tort de se refuser à faire remonter le latin vulgaire *dans son ensemble* aussi haut que le voudrait M. Mohl. Aucun romaniste ne contestera que dès l'origine il ait pu se produire entre le latin des citadins ou de la littérature et celui des paysans ou des colons des différences appréciables, mais rien ne prouve que ces différences soient précisément les mêmes que nous retrouvons entre le latin classique et le latin vulgaire, source des langues romanes, ni qu'elles aient eu dans la constitution du roman une place vraiment importante.

Dans les provinces, toute influence des dialectes indigènes une fois rejetée, la question se trouve limitée à la possibilité, pour le latin vulgaire provincial et le roman, d'avoir gardé trace des différentes couches de latinité et en particulier d'avoir mieux conservé que le latin d'Italie les formes contemporaines des premiers essais de colonisation. La nécessité pour les provinciaux d'apprendre le latin comme une langue étrangère expliquerait cette meilleure conservation. M. Mohl fait à ce propos des observations très justes et très fines ; mais il les étend à tort des individus aux peuples. Un provincial, qui aura appris le latin en étranger pourra pendant toute sa vie le garder intact et ne pas le façonner à sa guise ; il n'en est pas de même des générations successives d'un peuple. Pour celles-ci, ou bien le latin aura été une langue maternelle, parlée déjà de la génération précédente, et elles le modifieront librement ; ou elles l'auront appris par l'étude, et elles n'auront pu l'apprendre que des Latins. Mais ceux-ci leur auront à chaque moment apporté une langue conforme à celle de la métropole, sans plus d'archaïsmes ni d'italismes. Peut-on au moins admettre que le latin soit devenu de très bonne heure pour les provinciaux une langue maternelle, et que des formes du latin archaïque aient pu ainsi, par une sorte de hasard favorable, être mieux conservées dans les provinces qu'en Italie [1] ? M. M. constate que la romanisation effective des provinces, même des plus anciennement conquises comme l'Espagne, n'a en réalité commencé qu'assez tard ; il ne faudrait placer qu'au IVe siècle, au IIe siècle tout au plus pour les provinces le plus anciennement conquises, le triomphe définitif du latin. Remarquons d'ailleurs que cette époque de la

---

Ἰταλῶν » (Mohl, p. 148, d'après Schuchardt), il faudrait avoir déterminé exactement les règles d'emploi de Ῥωμαῖοι et de Ἰταλοί chez ce géographe. Le raisonnement de la page 89 sur la nécessité d'une forme intermédiaire entre les dialectes latino-italiques et le latin vulgaire impérial n'est pas plus probant.

1. Quant à cette hérédité linguistique qui maintiendrait à travers les générations la difficulté d'apprendre une langue étrangère, même entendue dès l'enfance, et en assurerait ainsi plus longtemps l'intégrité, M. Mohl en parle volontiers (*Introd.*, p. 237, 254, etc.), mais nous ne croyons pas qu'il puisse rien opposer de valable aux conclusions nettement contraires de l'expérience commune.

plus grande extension du latin est celle où le latin parlé est le plus uni et le plus voisin du latin classique : les plus fervents partisans de l'unité du latin vulgaire ne peuvent rien dire de plus, et ici encore il semble que les romanistes refusent à bon droit d'admettre, antérieurement à la période d'unité, des différences locales si considérables dans le latin vulgaire [1].

Le débat soulevé par M. M. se réduirait donc à une question d'espèces. S'il est vrai qu'il faille, pour expliquer les différences entre le latin classique et le latin vulgaire ou le roman, tenir compte avant tout du développement naturel de la langue, qu'il y ait à considérer l'influence du latin de Rome sur le latin des colonies comme continue, et enfin l'extension du latin dans les provinces comme très tardive, on pourra bien admettre que le latin vulgaire impérial a conservé des archaïsmes, qu'il s'est contaminé d'italismes et que dans les provinces il cache des couches de latinité de dates différentes ; mais on sera porté aussi à ne voir là que des accidents, « des débris nécrotiques, entraînés dans le courant de la latinité vulgaire », comme dit M. M., qui aime cette image. Seul, un dénombrement complet de tout ce qu'on peut attribuer sûrement dans le latin vulgaire au latin archaïque ou aux dialectes italiques éclairerait un peu cette question obscure, et nous revenons, après examen du livre, à notre conclusion première : qu'il nous eût fallu la *Grammaire historique du latin vulgaire* avant l'*Introduction à la chronologie*.

Pourtant nous n'avons pas cru devoir examiner jusqu'ici les exemples que M. M. donne à l'appui de sa thèse. Ces exemples sont en petit nombre et d'importance fort inégale ; ce sont moins des preuves que des illustrations de la théorie, et ils ne peuvent suffire à asseoir un jugement. D'ailleurs, la thèse de M. M. n'a point absolument besoin de ces preuves. Même sans exemples, et malgré les importants correctifs que nous croyons nécessaires, elle garde toute sa valeur logique : M. M. a fait sur le papier une construction où il a fait entrer et fort ingénieusement assemblé à peu près tous les éléments de l'histoire du latin vulgaire. Seulement, a-t-il donné à chacun la place qui lui revenait strictement ? C'est là matière à discussions sans fin. Au peu d'exemples cités on pourrait sans doute en ajouter d'autres ; toutefois le nombre en sera toujours restreint, puisque, dans la conception même de M. M., une bonne partie de l'évolution du latin vulgaire se passe à niveler tout ce qu'une première période avait créé d'irrégulier ; ce qui a pu échapper reste peu de chose. Mais nous ne saurions tirer de là aucun argument. Ce qui pour nous représentera assez exactement l'élément archaïque ou polydialectal du latin vulgaire ne sera pour M. M. qu'un infime débris d'un passé glorieux. Toute vérification pratique nous est ainsi interdite, et l'ingénieuse théorie de M. M. apparaît dès lors comme un peu vaine.

---

1. Il y aurait encore beaucoup à dire sur la latinité des provinces, telle que la conçoit M. Mohl. Sur les rapports du latin de Dacie et du roumain, il a des idées très contestables ; en tout cas il n'est pas permis de s'en tenir sur cette question aux ouvrages et aux conclusions de Xénopol.

Est-il légitime d'en tirer une méthode ? — M. M. préconise l'étude historique et archéologique du latin vulgaire. S'il entend par là qu'il est nécessaire de procéder à un examen complet, à un classement méthodique, suivant les époques, les lieux ou la nature des documents, de tout le matériel latin, et, s'il le veut, aussi osco-ombrien, nous ne pourrons qu'approuver cette excellente méthode ; nous ferons seulement remarquer qu'elle est la méthode de toutes les sciences philologiques, qu'il n'y a aucune innovation à l'appliquer au latin vulgaire, que le principe est posé depuis longtemps ; on peut seulement regretter qu'il n'ait pas été plus complètement mis en pratique jusqu'ici, et par M. M. tout le premier. Mais le matériel ainsi classé ne saurait nous suffire pour reconstituer l'histoire du latin vulgaire ; nous recourrons donc aux langues romanes en remarquant qu'elles ne prouvent en général que pour une période assez récente du latin vulgaire, du IIe au IVe siècle environ. Remonterons-nous plus haut ? Chercherons-nous avec M. M. à établir la carte des patois latino-italiques en nous aidant des dialectes et patois modernes ? Pourrons-nous « identifier d'une manière précise et rigoureuse les phénomènes essentiels de la phonétique romane avec les faits correspondants des anciens patois latino-italiques » ? A vrai dire, nous touchons ici au postulat essentiel de la méthode et de l'ouvrage tout entier de M. M., mais précisément il nous est impossible de l'admettre. Pour identifier un phénomène attesté, par l'accord des langues romanes, pour le IIIe ou IVe siècle de l'ère chrétienne, avec un phénomène analogue que nous atteste, pour le IIe ou IIIe siècle avant Jésus-Christ, le matériel sabellique, osque ou ombrien, il faut que nous puissions reconstituer les étapes temporelles et locales qui rattachent l'un à l'autre ; sinon nous devrons les considérer comme indépendants. Nous devons même nous demander dans quelle mesure il est légitime d'identifier avec les phénomènes italiques semblables des phénomènes latins attestés pour une époque plus ancienne. L'évolution d'idiomes aussi étroitement apparentés que l'étaient le latin et les dialectes italiques a sans doute reproduit maintes fois le même phénomène. Nous ne recourons pas, pour expliquer l'identité de certains traitements phonétiques picards, ladins, poitevins, à l'hypothèse d'influence réciproques ; pourquoi adopterions-nous, pour expliquer les ressemblances du latin et de l'ombrien, une méthode différente ? Les processus linguistiques possibles ne sont pas infiniment variés ; dans beaucoup de cas, il semble qu'il y ait « une suggestion [1] » à altérer dans un certain sens ; les mêmes phénomènes se reproduisent alors indépendamment en des lieux différents, à des époques différentes. M. M. nous fournira lui-même la formule d'un exemple de polygénésie classique depuis Diez : « Les dialectes vulgaires de l'Inde montrent des traitements phonétiques tellement identiques à ceux des langues romanes que, si le prâcrit ou le pali

1. Gaston Paris, *Altération romane du C latin*. Ann. de l'Éc. des Hautes Études, 1893. P. 34.

étaient originaires du bassin méditerranéen, on serait obligé de croire à une influence européenne [1] ». Ajoutons seulement que pour notre part nous ne nous sentirions pas obligé de croire à cette influence, pas plus que nous ne croyons en général à celles qu'admet M. Mohl [2].

Il reste que les cas où l'on peut identifier avec quelque certitude des faits romans ou latins avec des faits italiques sont des exceptions, — le nombre en importe peu, — que l'on n'a pas le droit d'établir une méthode sur des exceptions, et qu'il serait souhaitable qu'on ne bâtît pas non plus là-dessus des théories, quelque habile qu'en soit la construction et quelque harmonieuse qu'en puisse paraître l'ordonnance.

***

Les exemples cités par M. M. sont en général des phénomènes isolés, des exceptions, et il n'en pouvait être autrement; mais notre ignorance pour certains est si complète qu'on regrette de les voir servir à étayer une théorie générale : nous aurions préféré par exemple que M. M. n'essayât pas de faire usage du traitement roman de beber, biber ou fiber (§ 2). Pour d'autres, nous demeurerons volontiers d'accord qu'ils sont dans le latin vulgaire des restes de la langue anté-classique, ainsi : l'emploi de *post* au sens exclusivement temporel (§ 3), l'accentuation *intégrum* (§ 3), etc.; ou des traces d'influences dialectales : les particularités de certains noms de lieu par exemple (*Faliesi*, § 103; *Alfidena*, § 117); ou enfin la preuve que pour un même mot des formes différentes ont pu coexister (possum, poto, potio, § 103). Dans beaucoup d'autres cas, il nous est impossible d'admettre les hypothèses de M. M., même à titre exceptionnel. Nous réunissons ici, sur les principaux de ces cas, quelques brèves observations.

Archaïsmes. — Esp. *arcen* < lat. arch. arger, plus tard agger (§ 99, d'après Gröber) : il faudrait expliquer le changement de suffixe, qu'il soit latin et antérieur à rg > gg ou seulement espagnol. — Esp. *yerro*, ital. *lero* < arch. *erum pour erum (§ 117) : le même phénomène est attesté pour l'époque romane par esp. *Gonzalvo* > *Gonzalo* et peut-être par port. *goro* < orbum; faut-il pour *yero* remonter à l'époque archaïque? — Il est bien sûr que l'ital. *osteria* ne se rattache pas directement à hospitem, mais faut-il l'expliquer par un latin archaïque hostis, « étranger, hôte » (§ 3)? Il ne semble pas impossible de remonter à hospitem par l'intermédiaire du français *oste*, un emprunt de l'italien au français pour un mot de ce genre étant très vraisemblable. — Il n'y a aucune raison de renoncer à l'explication

1. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 83.

2. M. Mohl admet d'ailleurs en certains cas cette polygénésie des phénomènes linguistiques; cf. par exemple ce qu'il dit de la production du son *u* en roman, *Introd.*, p. 83.

aujourd'hui acceptée des imparfaits italiens en *-eva*, à côté de *-ea*, par l'influence analogique des imparfaits en *-ava*. Selon M. M. (§ 4), cette analogie aurait dû s'exercer sur le conditionnel comme sur l'imparfait. Mais il eût fallu pour cela qu'on reconnût dans le conditionnel l'imparfait de habebam, et à supposer même qu'on reconnût la parenté des deux formes, le désir de les distinguer dans la pratique aurait suffi à contrebalancer l'influence analogique; sinon, il est bien naturel que l'imparfait *cantava* transforme *temea* en *temeva*, mais comment le conditionnel de la première conjugaison, qui n'a pas de v, eût-il pu introduire cette consonne dans les formes analogues des autres conjugaisons ? — Le français *al* est non alid (§ 10), qui eût donné *aut*, mais bien *ale refait sur alis.

Influences dialectales. — *Ombrien*. — Pour ae > e, voy. p. 267. — Il est regrettable que M. M. n'ait pas, à propos des imparfaits de facerē, toscan *fea*, lombard *feva*, catalan *feya* (algh. *feva*), recouru à la thèse de M. Rydberg sur Facere *en roman*. M. R. ne l'eût peut-être pas converti à l'opinion de Meyer-Lübke, que tosc. *fea* est imité du parfait *fei* et ne s'explique pas par une reformation vulgaire *febam sur le radical ombrien fe; il lui aurait du moins rappelé qu'il n'y avait rien à tirer des formes catalanes, et en particulier aucune « indication pour la question encore obscure des origines catalanes » (§ 40), *feva* à Alghero étant sans doute d'origine italienne, et *feya* venant par des intermédiaires attestés de la forme régulière *fasia*. — La construction ombrienne de *post* avec l'ablatif expliquerait le français *puis* < post iis (§ 3), mais elle n'explique pas *ainz* qu'il paraît difficile de séparer de *puis*. *Antius et *postius, que M. M. considère comme de « pures fantaisies », restent la meilleure explication de ces formes obscures. — La substitution du suffixe -ellus à -ulus en latin vulgaire serait due à l'influence du nominatif ombrien. Au latin catulus correspondait l'ombrien katel. Sur ce dernier l'on refit un accusatif catellum avec confusion de suffixes, de là le catellus des Gloses de Reichenau [1], etc. (§ 101). Le désir d'insister sur le suffixe diminutif, dont la valeur semble toujours s'effacer assez vite, avait paru jusqu'ici une explication suffisante du renforcement de -ulus en -ellus; nous ignorons d'ailleurs comment M. M. explique le changement d'accent (cátel-catéllum) du nominatif à l'accusatif. — *Osque*. Les 3e pers. pluriel en *-en* du sarde et de l'espagnol auraient leur origine dans l'osco-ombrien -int, -ent, à côté du latin -unt (§ 58); ici encore aucune raison de renoncer à l'explication *canta-cantan : vende-venden*. — M. M. voit dans le sarde *cumone* un compromis entre le latin cōmūnis et l'osque comono, qui « en dit long sur les traces d'éléments osques en sarde » (§§ 76 et 107); il faudrait s'assurer que ce traitement de cōmūnis est sans rapport avec celui de ūndecim > *onze*, ou que l'explication par

1. Notons au § 16, p. 39, une interprétation tout à fait erronée du glossaire de Reichenau à propos de l'italien *ogni*.

l'osque peut convenir à ce dernier cas. — Il n'est nullement besoin de recourir à l'osque putiad pour « expliquer de la manière du monde la plus naturelle » le napolitain *pozzu* (§ 103); on a simplement refait *poteo sur potes. — Il est parfaitement légitime de rechercher dans la toponymie italienne des influences dialectales, mais nous ne comprenons pas comment la coexistence en osque des formes, d'ailleurs obscures, degetasis (Nole) et deketasiui (Abella) peut expliquer la forme italienne *Licenza* du nom latin Digentia. La rivière *Digentia* est en pays èque et non osque. Il est vrai qu'une inscription de Collemaggiore « rend vraisemblable » l'existence de colonies osques sur le territoire èque (§ 117). Mais les deux inscriptions de Collemaggiore (277 et 279 de Planta) sont d'authenticité douteuse; elles n'attestent d'ailleurs pas l'existence de colonies assez considérables pour changer la forme des noms de lieu; que peut-on fonder sur tant d'hypothèses et d'incertitudes? — M. M. voit un rapport entre l'emploi osque de kasit et l'emploi français de *il faut* au sens du latin oportet (§ 59). Son raisonnement peut se traduire ainsi : fallere succède en roman au latin caret; or, l'idée d'oportet est exprimée en français aussi par fallere, en osque par kasit (caret); elle était donc exprimée en latin vulgaire par caret, sous l'influence de l'osque. Remarquons que caret au sens d'oportet n'est nullement attesté, que fallere, qui se dit de l'objet manquant, ne succède pas en roman au latin carere, qui n'a que le sens passif de « être dépourvu », que les différentes formes françaises issues de fallere ont pris le sens d'oportet au plus tôt au XIIIe siècle, et voilà en latin vulgaire et en français un oscisme de moins, dont M. M. eût pu facilement s'éviter la découverte. — *Dialectes divers.* M. M. ne dit pas de quel dialecte viendrait au provençal et au catalan la préposition *amb*, *am*, qu'il rattache à l'italique am(b), grec ἀμφί (§ 95). Sans discuter cette étymologie, nous remarquerons que cette préposition *am* est attestée en latin par des témoignages auxquels M. M. lui-même fait allusion et qui le dispensaient de supposer une survivance italique. — Le français *fondèfle* attesterait une forme fundiflum avec suffixe italique au lieu du latin fundibulum (§ 101). Mais le latin a une autre forme, fundibalum[1], influencée par βάλλω; ce fundibalum a donné en français **fondevele*, d'où, après la réduction des proparoxytons, **fondevle-fondefle*.

Enfin nous retrouverions un autre suffixe italique, -ine au lieu du latin -ióne, dans le roumain -ine conservé à côté de -iúne (§ 107). M. M. ne donne aucun exemple de ce suffixe roumain -ine, pas plus que l'article de M. Taverney sur tj*en roumain*[2], auquel il semble renvoyer. Il semble bien en effet que ce suffixe n'existe pas en roumain, les deux seuls exemples que

1. Isidore de Séville, saint Ambroise, etc.
2. *Études romanes dédiées à G. Paris*, p. 267 sq.

nous en ayons pu trouver, *mărăcine* et *ruşine*, étant en réalité des mots en *-iune*[1].

Échanges entre les provinces. — M. M. parle souvent de ces échanges, mais il n'en donne que peu d'exemples, d'ailleurs nullement convaincants. Il n'y a aucune difficulté à admettre que le sarde et le roumain ont changé séparément l'initiale qu de quatuor en une labiale *b* ou *p* (sarde *bator*, roum. *patru*), et qu'ils ont fait passer indépendamment nupta à *numpta et de là à *nunta* ou *nuntă* (§ 107). De même nous croyons inutile d'expliquer par un emprunt du roumain à l'espagnol l'existence dans ces deux langues de la forme *adjunare, esp. *ayuna*, roum. *ajuna* (§ 108); le lat. vulg. *ejunare pour le classique jejunare a très bien pu subir en deux points de la Romania le même changement de préfixe.

M. M. a particulièrement insisté sur quelques points de l'histoire du latin vulgaire et du roman : le traitement de la diphtongue au et du groupe al + consonne, le développement des palatales, la déclinaison romane, le couple *lui-lei*. La diphtongue au à l'atone se serait en latin vulgaire toujours réduite à *o*, au se maintenant à la tonique ; *au* du provençal et du français serait dû à une restauration littéraire (§§ 2 et 60). L'inscription *C. I. L.*, IV, 2353 (Pompei) *Aúlus Olŏ suo*, ne peut rien prouver, l'inscription 998 présentant à l'inverse *Olus Augús*... Le provençal *abauzir* est une reconstruction étymologique (et demi-savante) isolée et non une preuve de la restauration générale de *au*. Il n'y a rien non plus à tirer de la réduction à la tonique dans aurum et thesaurus en Calabre, Sicile et Apulie (§ 114), ces deux mots n'étant évidemment pas populaires.

Pour le groupe al suivi d'une consonne, M. M. prétend expliquer par les dialectes italiques (§ 114) d'abord les différents traitements romans : ainsi l'origine du toscan *aitro* serait à chercher dans la phonétique étrusque, celle du sarde *atter*, calabr. *atru*, génois *atro* dans l'osque, et il faudrait rapprocher *andr-* dans les Abruzzes du cuntellum de l'*Appendix Probi*. Remarquons seulement que le passage de al + cons. à *ai* se retrouve ailleurs qu'en pays étrusque, que le traitement signalé pour les Abruzzes est connu du sarde pour des mots récents comme *ispuncellare* ; quant à la forme ater, que M. Mohl croit retrouver dans un texte plus qu'obscur de Varron, on ne peut pas la considérer comme attestée. D'autre part, les traitements différents de al + cons. dans un même pays, et particulièrement en Espagne, trouveraient là aussi leur explication. Esp. *otro*, *otero*, etc., représenteraient une prononciation italique au, *alto*, *caldo*, le classique al. Reste que *auter par exemple n'est attesté pour aucun dialecte italique et que, pour certains des mots qui présentent al + cons. > *o*, il a pu se produire des dissimilations.

Le difficile problème soulevé par l'histoire des palatales (à quelle date

---

1. Cf. *mărăcuni* dans Gaster, Chrest., *b*, 119, 2, *ruşune* et *aruşunedz* en macédo-roumain.

faut-il faire remonter l'altération du c latin ?) devait tenter M. M., qui vient après tant d'autres nous proposer une solution (§ 119 sqq.). Nettement opposé aux conclusions de M. G. Paris, M. M. reporte dès l'abord l'altération du c plus haut que le IVe siècle ap. J.-C. En effet, c'est à cette époque que commence dans le roman l'invasion des mots germaniques. Or, dans ces mots, k (e, i) est traité autrement que c (e, i) latin ; celui-ci n'avait donc plus la valeur de k. Mais nous pouvons remonter plus haut encore, sans nous arrêter à l'hypothèse d'une altération indépendante du c dans les différentes régions de la Romania : le latin vulgaire tendait à confondre c i̯ et t i̯ et devait normalement les confondre ; or, la différence de deux mots comme *piazza* et *faccia* en italien nous prouve que la confusion n'a pas été complète ; elle a été précisément empêchée par l'altération qui avait frappé c (e, i) avant que la confusion c i̯ — t i̯ fût possible, c'est-à-dire antérieurement au IIe siècle de notre ère. A vrai dire, il faut reporter cette altération jusqu'à l'introduction du latin en Ombrie. Un Ombrien disait faćia ; pouvait-il dire en parlant latin autre chose que faćiat? — Mais l'altération ombrienne du c ne paraît bien établie que pour c devant i en hiatus et ne prouverait rien pour c (e, i) ; d'ailleurs il ne nous paraît nullement impossible que le même individu ait prononcé successivement će en ombrien et ke en latin. L'expérience personnelle que M. M. invoque à la p. 122 est bien peu probante, tant par les conditions où elle fut faite que par les résultats rapportés [1]. Ci̯, si voisin fût-il de ti̯, a très bien pu en rester différent, sans qu'il faille supposer une altération antérieure du c. Quant aux mots germaniques, M. M. n'en cite aucun, mais dans tous ceux qu'il pourrait citer, le groupe ki est précédé de s, ce qui change complètement les conditions. A l'appui de sa théorie, M. M. cite un certain nombre de faits dont aucun n'est probant : pulcher devrait son h au désir de marquer la prononciation k, conservée au nominatif par les formes pulcri, etc. ; mais on a acer, etc., malgré acris, et comment expliquer sepulchrum ? Le grec σκίουρος serait passé à *scuiro par un besoin semblable de garder le son k, impossible à conserver devant i ; l'explication de Meyer-Lübke (iu inconnu au latin passe à ui) nous paraît préférable. *Sozzo* s'explique par *sudicius et non par la forme étrange que suppose M. M. pour soutenir sa thèse. Enfin *freddo* prouve *frigdo aussi bien que *frijdo et ne permet pas plus que les autres exemples de conclure à une altération ancienne des palatales.

La déclinaison romane (§ 69-93). — M. M. repousse l'hypothèse unitaire d'une

---

1. M. Mohl eût pu s'imposer du moins, avant de se livrer à des comparaisons hasardeuses entre la phonétique des pêcheurs du Crotoy et celle des légionnaires romains, le facile travail de vérifier les exemples de Planta dans Planta lui-même ; il aurait constaté dans la collection d'inscriptions du second volume de la *Gram. der Osk. Umbr. Dial.*, n° 324, p. 673, que la balle de fronde marquée *Tasen*, citée par Planta au tome I, p. 371, est fausse et ne fait que reproduire maladroitement l'inscription *Tamen* d'une balle authentique.

déclinaison à deux cas en latin vulgaire, la chute de s et de m à la finale ayant dû amener pour la 2e déclinaison comme pour la 1re la confusion du nominatif et de l'accusatif singulier, et l'analogie ayant gagné à la fois les autres déclinaisons et les pluriels; les nominatifs en o fréquents dans les inscriptions dès le IIe siècle attesteraient cette confusion. Sans discuter cette interprétation d'ailleurs plausible des nominatifs en o, nous ferons remarquer que les changements morphologiques sont beaucoup moins absolus que les changements phonétiques, et que l'existence de ces formes n'exclut pas forcément l'hypothèse de la déclinaison à deux cas us-o. Il est plus intéressant d'examiner l'explication proposée par M. M. pour les phénomènes romans. En Gaule, la déclinaison à deux cas est le résultat d'une restauration littéraire facilitée pour le masculin par l'existence de deux cas celtiques. Cette explication ne conviendrait pas, il est vrai, à la Rétie, mais M. M. répond à l'objection en invoquant la localisation des nominatifs rétiques dans la région voisine de la Gaule, ce qui demanderait vérification. Reste à expliquer les pluriels *i-e* de l'italien et du roumain. Nous n'aurions pas là des nominatifs, mais bien des accusatifs : on disait patre conveniant et conveniant patres; on dit de même viri veniunt et veniunt viris (cf. les formes ministris, alaes); on eut donc la déclinaison suivante : sing. viro, plur. viris-viros; la chute de l's finale, longtemps retardée, une fois devenue définitive, l'accusatif pluriel viro se trouvait semblable au cas unique du singulier : on préféra garder la forme viri(s), qui devint le cas unique du pluriel. — M. M. nous semble s'abuser un peu sur l'extension des formes en is (et plus souvent en es), et l'interprétation qu'il en donne est loin d'être assurée. Il faudrait aussi apporter des preuves à l'appui de l'histoire de s finale, telle qu'elle est exposée ici, avec des alternatives de décadence et de restauration avant la ruine définitive; enfin cette ruine ne suffit-elle pas à expliquer le choix de viri comme cas unique du pluriel, de préférence à viro(s) trop pareil au cas du singulier, sans qu'il soit besoin d'invoquer le douteux intermédiaire de viris?

Le couple roman lui : lei. — Ce dernier exemple a été traité par M. M. en une brochure distincte, plus précise souvent que les dissertations insérées dans l'*Introduction à la Chronologie*. L'auteur considère d'ailleurs la connaissance de cette monographie comme indispensable pour l'intelligence de sa thèse. Bien des romanistes regretteront sans doute avec nous que M. M. ait publié en tchèque un travail aussi nécessaire et qu'il n'ait pu l'accompagner que d'un résumé français trop laconique. La thèse soutenue est la suivante : aucune des explications proposées pour les formes vulgaires *illui, *illei n'est admissible; elles négligent en effet le parallélisme évident des séries cujus-cui, *illuius-illui : *queius-quei (formes relevées pour la première fois par M. M. dans les inscriptions du *Corpus*), *illeius-illei. Ces séries parallèles ont été créées simultanément pour distinguer les féminins des masculins, et il faut leur trouver une explication qui convienne *pour une même date* à la série féminine en même temps qu'à la série mascu-

line. Nous trouvons cette explication dans les démonstratifs hic et is. Ceux-ci, à la suite de diverses réductions phonétiques, avaient confondu à peu près toutes leurs formes, mais dans l'unique pronom ainsi créé, des formes restaient irréductibles : hujus et ejus, huic et ei; une répartition sémantique intervint alors : on fit de hujus-huic des masculins, de ejus-ei des féminins, et ainsi fut constitué le type de déclinaison pronominale à genres distincts qui s'imposa à qui compris comme qu-hi(c), puis à ille, puis à tous les pronoms. Ces phénomènes nés dans le Samnium du nord se généralisèrent après la conquête de l'Espagne et de l'Afrique, où ils n'apparaissent point, et sans doute avant l'époque d'Auguste.

Les preuves précises apportées à l'appui de cette thèse ingénieuse sont un texte de Varron (*Ling. lat.*, VIII, 27, 28)et des exemples de Vitruve, Pétrone et Frontin. M. M. joue de malheur avec Varron [1], qu'il semble connaître d'après une édition défectueuse. Varron citerait un génitif quaius (peut-être quaeius), et un datif pluriel *féminin* eis opposé au masc. iis. Mais 1° la forme quaius n'est pas *citée*, mais *supposée* par Varron à titre d'exemple; 2° Varron ne parle pas de eis. Le ms. Fa es, dont il vaudrait mieux ne pas se servir, et qu'il faut sans doute corriger en eais, forme supposée comme la précédente. — Vitruve, Pétrone (dans les propos attribués à Trimalchion) et Frontin dans le *De aquae ductibus* se seraient, à des degrés divers, astreints à l'emploi générique de hujus-ejus. Une statistique exacte, que M. M. eût pu nous éviter la peine d'établir, donne les résultats suivants. Pour le deuxième livre de Vitruve, pris au hasard : hujus-huic masculin, deux exemples, mais avec le sens précis et classique de « celui que *je* montre », hic liber, hoc volumen; ejus-ei féminin, cinq exemples, par contre seize exemples de ejus-ei masculin; — pour Pétrone (dans les seuls propos de Trimalchion), un exemple de ejus avec le féminin, mais un exemple aussi de hujus féminin, dont M. M. essaye de donner une interprétation difficile à admettre; — pour Frontin, huit exemples de hujus-huic au masculin, mais tous conformes aux règles classiques, un grand nombre d'exemples de ejus-ei avec le féminin, fait très naturel, si l'on songe que dans le *De aquae ductibus* le mot aqua et des noms de fontaines reviennent sans cesse; par contre ejus calicis (36), à côté de huic calici, et hujus aquae, quand le sens l'exige (5 et 68), à côté de ejus aquae.

L'hypothèse de M. M. reste sans preuves. Elle est d'ailleurs inutile : cujus-cui ont existé isolément; on a très bien pu faire à ce masculin un féminin en ae ou e sans que le type uius : eius existât par ailleurs, et le même raisonnement s'appliquerait à ille. Enfin on s'étonne de voir M. M. placer dans le Samnium la naissance de ce système, dont les exemples nous

1. Cf. encore Mohl, *Introd. à la Chron.*, p. 277 (*atri*), 283 (*casinum*), et les passages cités de Varron avec l'édition d'André Spengel, Berlin, Weidmann, 1885.

apparaissent en Dalmatie en même temps qu'en Italie, et le dater d'une époque postérieure à la conquête de l'Espagne ou de l'Afrique : l'Espagne a pu perdre ce système après l'avoir connu, l'Afrique a pu le connaître, et l'on est mal venu à tirer argument du silence des inscriptions pour des phénomènes dont il n'y a pas trace dans les inscriptions du pays où ils ont le mieux vécu, la Gaule [1].

De latin archaïque, d'influences dialectales, de restauration littéraire, il n'est à peu près pas question dans l'histoire du couple *lui : lei*, que M. Mohl considère comme l'indispensable illustration de sa thèse, et, en voyant la théorie ainsi abandonnée, par celui-là même qui l'inventa, dès qu'il s'agit, non plus d'expliquer des exceptions, mais bien un ensemble de faits, l'on se demande si, des deux livres que nous venons d'analyser, il restera autre chose que le souvenir d'un brillant effort d'imagination et de construction logique, qui n'appelle ni contrôle, ni imitation.

Mario ROQUES.

Aucassin und Nicolete. Mit Paradigmen und Glossar von Hermann SUCHIER. Vierte Auflage. Paderborn, Schöningh, 1899, in-8, XII-122 p.

Dès sa première édition en 1878, l'*Aucassin und Nicolete* de M. Suchier est apparu comme classique au meilleur sens du mot. J'en ai rendu alors un compte détaillé, qu'il n'y a pas lieu de reprendre : je n'ai plus à en faire connaître l'économie ni à en apprécier les mérites. L'auteur n'a cessé de l'améliorer, profitant de toutes les observations qui lui étaient faites et surtout de ses réflexions personnelles. Si je reviens sur cette quatrième édition après la courte annonce que j'en ai déjà donnée (XXVIII, 643), c'est d'une part parce que j'ai à présenter quelques remarques que m'a suggérées une nouvelle étude de l'exquise *chantefable* [2], d'autre part pour signaler à nos lecteurs le compte rendu qu'en a fait M. Alfred Schulze (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, CII, 224), dans lequel on trouve une rectification des plus intéressantes et des plus inattendues.

On a fait les conjectures les plus diverses sur le sens que pouvait avoir le second vers de la première laisse : *Qui vauroit bons vers oïr Del deport du viel caitif*; on s'est demandé qui était ce *vieil caitif* et ce qu'il fallait entendre par son *deport*. M. Suchier, dès sa première édition, avait cru pouvoir corriger

---

1. Il faut faire disparaître de la liste des exemples de *illuius*, etc., l'inscription *C. I. L.*, III, 237, qui n'a pas *inpsuius*, mais *inp. s. viv. f.*, c.-à-d. *impensis suis vivae fecerunt*, (cf. *Arch.-epigr. Mittheil. aus Œsterreich-Ungarn*, XIII, 95), ce qui enlève toute valeur à de hasardeux rapprochements avec le roumain *insu*.

2. Tant pour des leçons au Collège de France qu'à l'occasion d'une réimpression, dans un recueil qui va paraître (*Poèmes et légendes du moyen âge*), de ma préface à l'édition que j'ai donnée en 1878 comme complément de la traduction de Bida.

Del deport, del duel caitif, et jusque dans la dernière il a maintenu cette leçon dans le texte, bien qu'elle n'eût obtenu l'adhésion d'aucun critique. Or M. Schulze, ayant étudié de près l'excellente reproduction héliotypique donnée par M. Bourdillon, a constaté que le ms. porte non *caitif*, mais *antif*. Le fait est incontestable, et M. Suchier le reconnaîtra, je n'en doute pas, comme tout le monde [1]. Voilà donc bien des discussions et des conjectures annulées. Mais la leçon nouvelle n'est pas plus claire que l'ancienne. M. Schulze propose de lire : *Del deport d'u[n] viel antif*, « du divertissement d'un vieillard » ; mais, quoi qu'il en dise, cela n'est rien moins que clair, et il ne cite d'exemples ni de la juxtaposition immédiate des deux mots *vieil* et *antif* [2], ni, et encore moins, de l'emploi de ce couple comme substantif [3]. Si on se rappelle le nombre de poèmes qui commencent par l'assurance que le sujet chanté par l'auteur est très ancien [4], on sera tenté de supposer que la leçon primitive était : *Del deport del tens antif*. Il est fâcheux en tout cas que cette œuvre charmante débute par une énigme, et une énigme qui a l'air de porter sur ce qui nous intéresserait si vivement, la personnalité même de l'auteur.

M. Schulze fait sur le texte quatre autres observations. Le point qu'il demande après VII, 2 est dans mon édition et dans celle de M. Bourdillon. — X, 66, S. lit : *Ce m'afiés vos* au lieu de *Or*, mais il considère la phrase comme interrogative : M. Schulze montre qu'elle est impérative ; il aurait dû remarquer que M. B. l'a ainsi comprise et imprimée. Il constate à ce propos

---

1. Sainte-Palaye avait déjà lu ainsi, et sa leçon a été reproduite par Henschel, Reiffenberg et Godefroy (ce dernier, chose singulière, renvoyant à l'édition de Moland et d'Héricault, qui porte *del viel caitif* comme toutes les autres) ; mais ce qui est plus étrange, c'est que Sainte-Palaye a mis dans sa copie (conservée à l'Arsenal) *Del deport viés et antif* (ce que donnent aussi les trois auteurs cités). Il faut sans doute voir là une correction de Sainte-Palaye, qui n'admettait pas la juxtaposition de *viel* et *antif* ; mais il est étonnant qu'il ait changé *viel* en *viés* (il a dû reprendre cette forme au v. XIX, 5 : *tout un viés sentier anti*).

2. On trouve toujours *vieil* et *antif* séparés soit par *et*, soit par le substantif auquel ils se rapportent. Godefroy cite ces deux vers, qu'il attribue au « *Dolop.* ms. Chartres 620, f° 27 c : *Illueques ot un home sage Veil et antif et de bel aage*, et M. Schulze corrige *viel antif*, tout en remarquant que ces vers ne sont pas dans l'édition du poème. C'est que le ms. de Chartres, dont j'ai pris il y a longtemps une copie, contient non le *Dolopathos*, mais les *Sept Sages* ; il s'agit des vv. 2360-61 de l'éd. Keller : *Un homme i ot de grant eage, Viel anchien, qui molt fu sage* ; la leçon de Chartres est meilleure, mais c'est le second et non le premier *et* qu'il faut supprimer pour rendre sa mesure au second vers. — Mousket, il est vrai, emploie au voc. *Vious antis* comme nom du cheval de Roland ; mais je crois, à l'encontre de M. Schulze, que c'est une fausse interprétation du nom de *Veillantif*, qui me paraît plutôt, comme à d'autres, représenter Vigilantivum.

3. On trouve bien quelquefois en ancien français *un vieil* employé sans substantif, mais comme apposition à un nom propre immédiatement voisin ; je n'ai jamais rencontré *un antif*, ni surtout *un vieil antif*.

4. M. Schulze cite lui-même le début de *Jourdain de Blaie* ; on pourrait en citer d'analogues en très grand nombre.

que IV, 17, le ms. porte de même *Ce gardés vous* et non *Or gardés vous* ; là encore il lui a échappé que M. B. avait déjà donné la bonne lecture. — De même encore, XXXIII, 6, le ms. porte bien *tele* et non *cele*, mais c'est ainsi que lit M. Bourdillon et que j'avais déjà lu[1]. M. Schulze ne paraît donc pas avoir consulté les éditions antérieures et notamment celle de M. Bourdillon, que M. Suchier aurait dû suivre sur ces trois points, comme il l'a fait avec raison sur quelques autres. — XXXVII, 5, la ponctuation proposée par M. Schulze paraît en effet préférable.

M. S. lui-même a signalé les changements qu'il a apportés à cette quatrième édition[2]. II, 7[3], il conserve le *frales* du ms. qu'il avait corrigé en *frailes* ; VI, 31 *de soi* pour d'*esci* (B. maintient à tort *d'esci*) ; VIII, 37 *a li* pour *o li* (= B.) ; X, 28 le ms. porte l'abréviation de *et*, que B. conserve ; S. l'avait supprimé : il le remplace maintenant par *si*, que j'avais proposé. — X, 39, *gerroié* est corrigé en *guerroié*. — X, 59, *je sui* au lieu de *or sui* ; *je* était ma leçon, que M. S. a adoptée cette fois, mais nous aurions dû l'un et l'autre marquer que le ms. a *ce*, comme M. B. le constate. — XIII, 14, *en autre regné* pour *en autres regnés*, avec raison (le ms. a *en autre regnés*). — XIV, 20, *teteron* enfin substitué à *cateron* (on sait que cette jolie restitution est due à M. Andresen). — XV, 3, *Il* pour *Si*, d'après B. — XVI, 24, *e* du ms. corrigé en *et*. — XXII, 11, *savions* du ms. corr. en *savons*. — XXIII, 13, *oiel* du ms. corr. en *oeil*. — XXIV, 13, *s'esgarda* pour *il e.* d'après B. — XXXII, 8, le *et* inaperçu après *senestre* est rétabli d'après B. — XXXIX, 12, la correction inutile *tient viele* pour *trait v.* est supprimée. — XV, 17, *voul* du ms. est corrigé en *voil* ; je ne sais si c'est bien nécessaire.

Ces corrections sont, on le voit, bien peu de chose, et, vu le soin extrême apporté aux éditions précédentes, il ne pouvait en être autrement. Les seules qui aient quelque importance sont dues à la publication de M. Bourdillon, qui a permis à M. S. de lire le ms. avec une attention plus prolongée et d'adopter, comme on l'a vu, plusieurs des lectures préférables de l'éditeur anglais. Les quelques remarques que je vais proposer n'ont pas le même caractère : ce sont de simples conjectures que je soumets à mon savant ami pour qu'il les pèse en vue de la prochaine édition qu'il ne manquera pas de donner.

I, 7 je ne mettrais peut-être après *vis* qu'un point et virgule, en laissant à *Qui vauroit* le sens hypothétique qu'il a souvent en ancien français. — III, 5 je lirais *Mais son pere ne l'i laisse* (avec ellipse), et j'admettrais une lacune après le v. 4. — IV, 13 j'intercale *un de ces jors* entre *donasse* et *un*, pour faire le pendant exact avec II, 31 et VI, 17[4]. — VI, 22 *mout i ariés pou conquis, car tos les jors du siecle en seroit vo arme en infer* ; que veut dire ici *tos les jors du*

1. M. Schulze fait ici une note intéressante sur le sens du mot *escole*.
2. P. 46. M. S. dit qu'il s'agit en partie de simples fautes d'impression ; je ne vois que XI, 40 et XLI, 12 qui aient ce caractère.
3. Il faut lire ainsi pour 24.
4. V, 13, *el*, faute d'impression pour *et*.

siecle? je lirais : *car tos les jors du siecle* [*en seroit vos cors honis, et après cest siecle*] *en seroit vo arme en infer*. — XIV, 21 au lieu de *de sa mamele*, je lirais *de la m.*, qui cadre mieux avec *del pié*. — XVIII, 35 j'ai d'autant plus de peine à admettre *dens trois jors* pour *dedens*, que *dedens trois jors* est à la ligne précédente et se retrouve XXII, 39. A la même ligne j'intercale *ne le verra ne ja mais* entre *ja mais* et *n'iert garis*, comme le demande la répétition textuelle, XXII, 40 [1]. — XXIV, 65 je crois *sous* indispensable après *vint*. — XXIV, 85-6 *si se torna sor costé tant qu'il vint tos souvins en le loge*; M. S., suivant une heureuse proposition de M. Tobler, lit *jut* pour *vint*, mais le sens me paraît encore clocher; je lis : *si se torna sor costé tant qu'il vint* [*jusqu'a le loge, e i entra, et se jut*] *tos souvins en le loge*. — XXV, 9-10 j'ai proposé pour ces deux vers une restitution autre que celle de M. S., et à mon avis plus simple [2] : *Bele amie, ne te voi! Pleüst ore au sovrain roi...* — XXVI, 12 *qu'ele revint a liu*, S. corr. *au liu*; je crois qu'on peut garder la leçon du ms.; pour corriger, j'insérerais plutôt *son* après *a*.

Ces conjectures reposent en partie, on le voit, sur l'idée qu'il y a dans le ms. plus d'omissions, et notamment de bourdons, qu'on n'en a reconnu jusqu'ici. J'admets une lacune plus importante encore, qui doit comprendre tout un morceau en prose et une laisse, et qui a cependant, comme la plupart des autres, le caractère d'un bourdon. A la fin du § XXXII, nous voyons les gens de Torelore dire au roi qu'il devrait chasser Aucassin hors de sa terre et garder Nicolette pour en faire la femme de son fils [3], sur quoi Nicolette, qui entend ces conseils, s'écrie, dans un monologue (XXXIII [4]), que c'est une idée absurde. Cela annonce visiblement quelque chose. Or le § XXXIV commence par un passage certainement altéré, comme l'a reconnu M. S. : *Aucassins fu el castel de Torelore et Nicolete s'amie a grant aise et a grant deduit, car il avoit aveuc lui Nicolete sa douce amie que tant amoit*. Surviennent les Sarrasins qui prennent le château et emmènent les deux amants. Il n'est fait aucune allusion à ce qui précède, et il n'est question à ce moment ni du roi

1. M. S. préfère *puïe* à *puie*; les deux formes sont attestées; je continue à préférer *puie*.

2. Je n'oserais pas, pour ma part, attribuer à l'auteur la forme *proi* pour *pri*; même dans les parties en prose, on ne trouve pas de formes semblables. Si M. S. a restitué le vers de cette façon, c'est qu'il voulait le mettre en accord avec son ingénieuse idée de voir dans le discours d'Aucassin à l'étoile une formule magique. Mais cette idée me paraît très peu vraisemblable : en l'admettant on fait disparaître, à mon avis, tout le charme poétique de ce morceau. Aucassin regarde l'étoile en rêvant à s'amie, et ne songe pas du tout à contraindre celle-ci par un sortilège à venir le trouver. Il s'imagine, sans le croire pour de bon bien entendu, que Nicolette a été ravie par Dieu et mise au rang des étoiles, et il demande à Dieu de le faire monter jusqu'à elle.

3. Je ne doute pas qu'il ne faille lire *a ueus son fil* pour *aueuc*; c'est une faute extrêmement fréquente dans les mss. de la date du nôtre.

4. C'est là que se trouve la mention du jeu de la *nimpole*. Un passage donné par Godefroy prouve qu'il s'agit d'un jeu de « tables ». Il faut citer encore le *gieu de nipole* dans une fatrasie (Jubinal, *N. R.*, II, 109) et le *limpole* d'Adenet : *A la grande limpole savés mout mal jouer* (*B. de Com.*, v. 3060). Tous ces textes sont du nord-est.

ni de son fils. Je suppose que le § XXXIV, tel qu'il est dans le ms., est fait avec les premiers mots du véritable § XXXIV, puis (la suite de celui-ci ayant été omise ainsi que le § XXXV) avec le § qui devrait être le XXXVI. Ce § XXXVI commençait, comme XXXIV, par *Aucassins fu el castel de Torelore*, et continuait tout de suite : *a grant aise et a grant deduit* ; le copiste a été trompé par l'identité des deux débuts et a mis cette suite et tout le reste du § après les premiers mots de XXXIV, bien qu'il eût écrit après *Torelore* les mots *et Nicolette s'amie*, qui ne convenaient pas à XXXVI. Dans les §§ perdus, on racontait comment Aucassin avait appris (sans doute par Nicolette) les mauvais desseins du roi, les avait prévenus en le chassant ou tuant avec tous les siens, et était resté maître du château de Torelore. Quelles que soient la hâte et la négligence avec lesquelles est écrite cette partie du roman, il ne paraît pas possible que l'incident commencé au § XXXII n'ait pas eu son développement naturel : on ne comprendrait autrement pas pourquoi il aurait été introduit.

Un mot encore. J'ai jadis pensé que notre *chantefable* pouvait appartenir à la Champagne ; c'était surtout à cause des ressemblances qu'offre le style avec celui du Ménestrel de Reims. Les observations lexicographiques et linguistiques que M. S. a faites notamment sur les morceaux en vers m'amènent aujourd'hui à partager son opinion : *Aucassin* a dû être composé dans l'Artois, sans doute à Arras, où nous voyons au XIIIe siècle une si brillante activité poétique, dont certaines productions ne sont pas sans analogie avec notre roman. Sur la date qu'on peut lui assigner, je m'en tiens à ce que j'ai dit en rendant compte de la première édition de M. Suchier. Je persiste surtout à ne voir aucune vraisemblance à ce que l'auteur ait visité la Provence et ait rapporté de Beaucaire « les plus aimables souvenirs ». Il n'a aucune idée de la vraie situation de cette ville [1], et c'est en vain que M. S. et après lui M. Brunner ont prétendu détruire mon objection tirée du *lagan* pratiqué par les gens du pays en rappelant que la mer pénétrait jadis plus haut qu'elle ne fait aujourd'hui : elle a toujours été loin de Beaucaire.

Je disais dans mon article sur la première édition (*Rom.*, VIII, 293) : « Pour l'origine du nom d'*Aucassin*, on serait tenté de songer à l'arabe, s'il y avait dans notre poème quelque chose qui rappelât le monde musulman. » Depuis lors, M. H. Brunner (voy. *Rom.*, VIII, 318) a indiqué un nom arabe, *Al Kacin*, qui ressemble de fort près à celui de notre héros. Comme d'autre part il est aujourd'hui bien probable que le roman de *Floire et Blanchefleur*, évidemment apparenté au nôtre, repose sur un conte arabe, on peut croire qu'une autre forme de ce conte a donné naissance à la *chantefable*, qui en aurait gardé le nom du héros, tout en altérant beaucoup le récit.

Sur les causes de l'altération du thème primitif, sur l'infériorité flagrante

---

1. Ni de son château, comme l'a constaté M. Bourdillon.

de la seconde partie [1], sur l'imitation qui y est faite de *Bovon de Hamtone* [2], sur d'autres points encore, je me permets de garder les opinions que j'ai exprimées il y a vingt-deux ans. Elles portent d'ailleurs sur des questions de sentiment plutôt que de fait.

Je ne voudrais pas terminer cet article sans rappeler — après avoir dit encore combien l'édition de M. Suchier a de valeur et d'utilité — ce que la connaissance exacte et la juste appréciation de notre roman doivent au zèle, à l'intelligence et au goût de M. Bourdillon, ni sans signaler de nouveau (voy. ci-dessus, p. 159) l'exquise traduction et le précieux commentaire que M. W. Hertz a insérés dans la nouvelle édition de son *Spielmannsbuch*. En France, depuis 1878, nous n'avons rien fait pour mettre en meilleure lumière ce joyau incomparable de notre ancienne littérature, et il faut bien dire que les soins des amis étrangers de cette littérature ne nous ont à peu près rien laissé à faire. Il serait cependant à souhaiter, l'édition de MM. Moland et d'Héricault étant insuffisante, celle que j'ai donnée à l'occasion de la traduction de Bida étant devenue introuvable et ayant d'ailleurs besoin d'être revue, qu'on fît en France une édition nouvelle, accompagnée de commentaires pour lesquels on trouverait largement à puiser dans ceux de MM. Suchier, Hertz et Bourdillon; nous ne serions pas ainsi obligés de renvoyer ceux qui nous demandent où ils peuvent lire le petit chef-d'œuvre que nous leur vantons à une édition anglaise ou allemande.

G. P.

Legenda aurea, Légende dorée, Golden Legend. A study of Caxton's Golden Legend with special reference to its relations to the earlier english prose translation. A dissertation presented to the Board of University Studies of the Johns Hopkins University for the degree of Doctor of philosophy, by Pierce BUTLER. Baltimore, John Murphy company, 1899. In-8, 154 pages.

Le sujet principal de cette volumineuse dissertation est, comme l'indique le titre, l'étude des sources de la *Golden Legend* de Caxton. On admettait jusqu'à présent que Caxton avait simplement mis en anglais la traduction de la *Legenda aurea* de Jacques de Varazze composée vers 1340 par Jean de Vignai. M. Butler montre que Caxton a fait grand usage d'une version anglaise antérieure, y introduisant des corrections d'après le latin et aussi d'après le français (p. 149). Mais il paraît bien que la version anglaise que Caxton a corrigée, et ramenée plus ou moins à la langue de son temps, était faite d'après

1. Je suis heureux en cela d'être d'accord avec M. W. Hertz; M. Bourdillon au contraire défend fort spirituellement la valeur artistique de cette partie.
2. C'est surtout M. Brunner qui a combattu cette opinion.

Jean de Vignai et non d'après l'original latin (voir p. 146), de sorte qu'en somme la *Golden Legend* reste dans la dépendance de la traduction française. Telle est l'impression générale qui résulte des recherches minutieuses, mais présentées d'une façon confuse, de M. Butler. Toutefois, malgré toute la peine que s'est donnée l'auteur, on ne se rend pas compte très clairement, dans le détail, de la façon dont Caxton a usé de ses sources. M. B. convient du reste que son étude ne prétend pas épuiser le sujet (p. 149). Il aurait sagement fait de se limiter à examiner le rapport de la *Golden Legend* avec les textes antérieurs que Caxton a pu employer. Peut-être, en concentrant ses efforts sur un même point, serait-il arrivé à des résultats plus assurés. Il a voulu étendre son sujet, et, dans les 75 premières pages de sa dissertation, il nous fait part de ses opinions sur diverses questions qu'il connaît mal, et que, faute d'une préparation suffisante, il ne pouvait élucider. Cette première partie de l'ouvrage est un véritable fouillis où, à côté de quelques bonnes observations (voir par exemple, p. 53 et suiv., les rectifications à des descriptions de mss. dues au Dr Horstmann), on rencontre une quantité d'assertions hasardées ou décidément erronées. Ainsi M. B. a cru devoir parler de certains recueils de légendes françaises antérieurs à la traduction de la Légende dorée par Jean de Vignai, et il en parle sans aucune compétence. Il ne connaît aucune des notices d'anciens légendiers français que j'ai publiées soit dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, soit dans la *Romania* (t. XVII), soit dans les *Notices et extraits des manuscrits*. Ce qu'il dit du légendier de Queen's College, à Oxford, est tout à fait défectueux. On y trouve, dit-il, d'étranges noms (*several strange names*), tels que *La vie de Lentecrist..... de S. Babill..... de Maor des fosses*. Qu'y a-t-il là d'étrange ? La légende de l'Antechrist (d'après Adson) se rencontre en bien des légendiers, comme aussi celles de saint Babylas et de saint Maur des Fossés. M. B. a consacré plusieurs pages au ms. du Musée britannique Add. 17275 et aux mss. Bibl. nat. fr. 183 et 185, trois recueils assez différents, ayant cependant beaucoup de légendes en commun et qui tous trois sont attribués, par des rubriques initiales, à un certain Jean Belet. Rien de ce qu'il dit au sujet de ces manuscrits n'a la moindre valeur. Il pourra désormais se faire une idée plus exacte du rapport de ces légendiers entre eux et de leurs sources, s'il veut bien consulter la notice que je leur ai consacrée, et qui a paru dans les *Notices et extraits des manuscrits* (t. XXXVI), à peu près en même temps que sa dissertation. On peut également considérer comme un hors-d'œuvre inutile les pages relatives à la biographie de Jacques de Varazze et à l'appréciation de son œuvre. Il n'y a là rien de neuf, et si M. B. a été, comme il le dit (p. 9), parfois étonné de la hardiesse des doutes manifestés par le pieux auteur de la *Legenda aurea*, c'est qu'il s'étonne facilement. M. B. croit d'ailleurs bien à tort que Jacques de Varazze a été le premier à former une compilation abrégée des vies des saints. Il existait antérieurement une autre compilation, rédigée sur le même plan, l'ordre de l'année liturgique, mais à mon avis très supérieure, dont j'ai parlé dans ma *Notice sur un légendier français du XIIIe siècle classé selon l'ordre*

de l'année liturgique (voir *Romania*, XXVII, 333). La question de savoir quelles ont été les sources de la *Legenda aurea* est loin d'être aussi compliquée que le suppose M. B. (p. 7). Tout homme versé dans l'hagiographie latine arrivera facilement à les retrouver pour la plupart. Mais au nombre de ces sources on hésitera certainement à ranger le *Speculum historiale*. En somme, il n'y a dans ce mémoire que quelques pages vraiment utiles, dont pourra tirer profit celui qui entreprendra d'examiner à nouveau la question des sources de la *Golden Legend* de Caxton.

P. M.

Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adan de le Hale, thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris par H. Guy, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse. Paris, Hachette, 1898; in-8 de LVIII-605 p.

Jamais encore un poète français du moyen âge n'avait été l'objet d'une monographie si étendue, si précise, si approfondie en ses moindres détails. Ceci en effet est un livre écrit avec amour, pour lequel l'auteur n'a épargné ni son temps ni sa peine. Non seulement il s'est mis au courant de toute la « littérature » concernant de près ou de loin son sujet, mais il a été — détermination pénible, mais inévitable — s'enfermer aux archives du Pas-de-Calais et du Nord, et, durant de longues semaines, il a dépaqueté mainte liasse poudreuse, dépouillant cartulaires et nécrologes, baux, testaments, donations, reconnaissances de dettes et papiers de chicane de toute nature. Par une fatalité inexplicable, et comme si la méchante fée de l'hostilité de laquelle se plaignait déjà son héros eût jeté un mauvais sort sur ses recherches, il n'a pas rencontré dans une seule pièce manuscrite le nom tant cherché d'Adam de la Halle. Mais il y a gagné en revanche de devenir l'un des hommes de France les mieux renseignés sur l'état de la bourgeoisie arrageoise au XIIIe siècle[1], et de pouvoir écrire ces « remarques sur la vie publique à Arras » si richement documentées que les spécialistes les plus compétents pourront à peine y rectifier quelques détails[2]. Les pages sur le Puy notamment, son origine, son organisation, sont certainement ce qui a été écrit de plus complet et de plus exact sur la matière[3]. M. G. ne nous décrit pas seulement les séances d'apparat

1. M. Guy, en communiquant des extraits de ses notes dans l'*Index* des *Chansons et Dits artésiens* (cf. plus haut, XXVII, 190), a montré le profit qu'on pouvait tirer de l'étude des documents d'archives pour l'histoire littéraire.

2. M. Guesnon, par exemple, rendant compte dans le *Moyen-Age* des *Chansons et Dits artésiens*, a montré (*loc. cit.*, 1899, p. 162) que M. G. s'était mépris sur les attributions réelles de la « vintaine ».

3. Sur l'origine même et l'acception primitive du mot, M. G. a soumis à une pénétrante critique les opinons émises; la théorie qu'il y oppose n'est pas non plus absolument satisfaisante. Il y a là visiblement une question à reprendre. — P. XXXIX : les statuts du puy d'Amiens, invoqués ici, sont d'une date vraiment trop postérieure. La mention d'un « jeu de mistere » prouve du reste que les conditions étaient toutes différentes.

(qu'il était facile de se figurer d'après les œuvres que l'on suppose, avec toute raison, y avoir été représentées); il est arrivé à retrouver la physionomie des réunions intimes des confrères : il lui a suffi pour cela de remarquer que la fameuse chanson de « Dieu à Arras », qui nous fait pénétrer dans l' « ostel le prince », décrivait « une séance ordinaire de la confrérie ». La chose, dit-il, est manifeste. Sans doute, depuis qu'il nous l'a fait remarquer; mais encore fallait-il s'en aviser, et cette petite trouvaille a bien son prix[1].

Quant à la biographie même d'Adam, dont ce tableau formait l'introduction nécessaire, elle est surtout faite, il faut l'avouer, d'inductions et d'hypothèses; mais les inductions sont si plausibles, les hypothèses si solidement enchaînées à des faits certains qu'on peut dire qu'elle est maintenant fixée dans ses grandes lignes. Les principaux événements en ont été datés en grande partie grâce aux confidences mêmes du poète[2]; quant aux lacunes subsistant entre ces dates, M. G. les a comblées d'une façon fort ingénieuse : ne pouvant reconstituer la vie même d'Adam, il a restitué du moins l'atmosphère où elle s'est écoulée; de patientes recherches dans les archives du Pas-de-Calais et les nombreux documents publiés sur l'administration française à Naples lui ont permis de retrouver quelle était la situation des ménestrels attachés à la personne de Robert d'Artois et de Charles d'Anjou. Or cette situation était celle même d'Adam de la Halle : il suffit donc de raisonner par analogie pour être renseigné du moins sur les conditions matérielles de la vie du poète durant une bonne partie de sa carrière.

Dans tout cet exposé, si lumineux et convaincant, il n'y a guère qu'un point qui laisse place à quelques doutes. On ne voit vraiment pas très bien pour quels motifs Adam et son père ont pu être forcés en 1269 de s'éloigner de leur ville natale. Les exilés étaient tous de gros bonnets de la bourgeoisie; les uns furent bannis pour avoir essayé frauduleusement de se soustraire aux taxes; les autres, pour les avoir mal réparties. Or Adam et son père ne pouvaient appartenir ni à l'une ni à l'autre de ces deux catégories. M. G., qui traite la question trop brièvement à notre avis (p. 96-7), est obligé de supposer qu'Adam avait défendu en vers ses protecteurs compromis,

---

1. M. G. dans tout ce chapitre cite les textes lyriques uniquement d'après les manuscrits. — Ce procédé est extrêmement gênant (il ne permet pas de savoir, par exemple, si une pièce est imprimée ou inédite) et rend très pénibles les vérifications. Il eût été si simple et si commode pour le lecteur de renvoyer à la *Bibliographie* de M. Raynaud! — La très curieuse pièce alléguée p. 1, où Jean de Renti se plaint de la partialité des juges, avait déjà été citée en partie dans l'*Histoire littéraire* (XXIII, 846). Le reste de la chanson eût valu la peine d'être imprimé.

2. Les voici, avec les dates que M. G. leur assigne. Naissance, vers 1238; séjour à Vaucelles, 1250-57; mariage, 1261-2; *Feuillée*, 1er mai 1262; séjour à Paris, 1262-69 environ; exil à Douai, 1269; retour à Arras, entre septembre 1271 et janvier 1272; Adam est attaché à la personne de Robert d'Artois (vers 1272), qu'il suit en Italie en 1285; il meurt, entre janvier 1285 et 1288.

attaqué violemment leurs adversaires ; mais cette hypothèse n'est pas seulement gratuite, elle est insuffisante, car elle n'explique pas l'exil de maître Henri. Ne vaut-il pas mieux supposer que le père et le fils quittèrent Arras sans que personne les y eût contraints ? Le mot *eskiu*, employé par Fastoul, s'appliquerait fort bien à un exil volontaire. On comprendrait facilement que maître Henri, humble fonctionnaire au service de la municipalité déchue, ait cru convenable ou même prudent de partager la fortune de ses patrons, et que son fils n'ait pas hésité à aller retrouver à Douai ses protecteurs attitrés [1].

L'étude littéraire n'est pas moins attachante que la biographie. Là aussi l'auteur a souvent trouvé moyen d'être original à force d'ingénieuse sagacité. Il faut y signaler d'abord le chapitre III, où M. G., étudiant de près pour la première fois la *Chanson du roi de Sezile* et la rapprochant de l'histoire, a montré tout ce qu'il y avait de faux et de conventionnel dans ce fragment, ou plutôt dans le genre auquel il appartient [2]. Mais il faut mettre hors de pair les chapitres IV, V et VI, consacrés au *Jeu de la Feuillée*. Ici encore les fouilles entreprises par M. G. dans les alentours de son sujet lui ont merveilleusement servi : c'est grâce à elles qu'il a pu recueillir sur les personnages de ce petit drame ou les événements dont il y est question plus de renseignements que nul n'en avait possédé jusqu'ici, qu'il a pu conséquemment mieux saisir la nature et la portée de la satire et définir le caractère de l'œuvre d'une manière plus précise et plus sûre que ses prédécesseurs. Elle n'est pas inspirée directement par les drames liturgiques, elle n'est ni une sotie ni une comédie aristophanesque : c'est une « revue », qui, si on excepte l'élément merveilleux, plonge par toutes ses racines dans la réalité. Voilà un point brillamment démontré et définitivement acquis, ce me semble, à l'histoire littéraire [3].

Le chapitre qui me plaît le moins dans cette partie est celui qui est consacré à la poésie lyrique, ou, plus exactement, la partie de ce chapitre consacrée aux chansons. Il est visible que M. G. a été agacé par tout ce qu'il y a en elles de convenu et de banal ; peut-être, s'il eût eu le courage de lire un plus grand nombre de spécimens du genre, eût-il réussi à découvrir dans celles d'Adam quelques traits particuliers. Sans doute le lieu commun y domine de

1. M. Guesnon n'acceptera pas non plus sans doute l'explication de M. G. : « L'exil judiciaire des bourgeois compromis à propos de la taille, écrit-il, nous paraît une légende, y compris, et surtout, celui d'Adam de la Halle. » (*Loc. cit.*, p. 165.) Mais on ne voit pas, à vrai dire, comment il s'explique celui-ci.

2. M. G. remarque « qu'Adam s'est astreint (ou bien peu s'en faut) à un système de laisses uniformes auxquelles il a tâché de donner une longueur de vingt vers. » (P. 332, n. 2.) Je supposerais sans hésiter une lacune ou une interpolation dans toutes les laisses qui n'atteignent pas ou qui dépassent ce chiffre. Il y avait à ce moment une tendance marquée à l'isométrie des laisses. Voy., par ex., la *Berte* d'Adenet le Roi.

3. Le mot « revue » rend parfaitement une idée juste, mais il est bien moderne ; si le propre de la farce est bien de mettre en scène des travers locaux et actuels, le mot *farce* eût été à peu près aussi juste ; mais aucun mot désignant un genre déterminé ne peut s'adapter exactement à la *Feuillée*, car ce qui fait son originalité, c'est en somme le mélange d'un merveilleux très poétique et de tableaux d'une saisissante et parfois grossière réalité.

la façon la plus fâcheuse ; néanmoins il y a çà et là autre chose que des lieux communs, ou ils sont traités autrement qu'ailleurs : qu'on lise une chanson de Gace Brulé ou de Gautier de Dargies et une d'Adam, on constatera sans peine que, s'il y a chez celui-ci presque autant de métaphysique, elle est pourtant traitée avec moins de pédantisme et de raideur, elle revêt une expression plus agréable et plus littéraire[1]. S'il y a des chansons qui sont de simples exercices sur des thèmes connus [2], il y a dans quelques autres une note un peu plus personnelle. Je me garderai bien de dire que l'amour est chez Adam plus sincère ; tout au moins paraît-il un peu moins factice, moins extérieur au poète, moins complètement étranger à la vie réelle. M. G. l'a lui-même implicitement reconnu, puisqu'il a pu sans témérité faire aux chansons quelques emprunts pour la biographie. Le trouvère se plaint par exemple de n'obtenir de sa dame ni « humble » regard ni salut [3]. Exprimant un sentiment de jalousie qu'il se reproche du reste (XIII, 37), il va jusqu'à supposer que si sa dame le repousse, c'est qu'elle aime ailleurs (VII, coupl. 2, 4 ; XVI, coupl. 2); il se préoccupe de l'attitude de celle-ci vis-à-vis des autres suppliants, et, protestant de la pureté de ses intentions (VIII, 15 ; XVI, 26), il lui adresse à ce sujet de véritables « chastoiements » (V, coupl. 3 ; XI, coupl. 3 ; XXIV, coupl. 3 ; XXV, coupl. 2). Il y a une pièce (XIII) qu'il eût été bon de mettre à part et d'étudier de plus près : elle est consacrée à la fameuse question de la nature et des effets de l'amour ; selon notre poète, c'est un sentiment éveillé par la vue de la beauté, mais entretenu par la volonté de celui qui l'éprouve ; donc, point d'amour sans la collaboration des yeux et du cœur : c'est la théorie même que les troubadours avaient cent fois exprimée [4]. Ailleurs en revanche le mysticisme est poussé plus loin qu'il ne l'avait jamais été chez eux : il y a, entre autres, une idée exprimée par Adam, que je ne me souviens pas d'avoir rencontrée dans des textes antérieurs et qui, chez les lyriques italiens, va prendre une place tout à fait prépondérante : c'est que la vue de la femme aimée suffit à produire la vertu chez quiconque la regarde :

> Car me dame est tant douche a resgarder
> Que mauvestés ne porroit demorer
> En cuer d'ome qui le voie (XXX, 26) [5].

---

1. Le style élevé de la chanson n'exclut pas les expressions familières ; les proverbes même sont assez fréquents (VIII, 16 ; IX, 19 ; XI, 32).

2. Chanson contre l'amour (VI), chanson de femme (XV). Plusieurs ont été exécutées sur commande : Adam s'excuse d'avoir écrit la XXe pour obéir à une dame qui n'était point la femme aimée ; c'est celle-ci au contraire qui lui avait demandé la IVe ; il y a d'autres témoignages prouvant qu'elle acceptait volontiers ces hommages poétiques. Cf. III, 1 : « Je n'ai autre retenanche — En amour fors de mon chant. »

3. Voy. XXII, 19 ; XXXI, 14. On sait l'importance que prendra le salut de la dame dans la poésie italienne des origines.

4. Les passages les plus caractéristiques ont été réunis par Nannucci, *Manuale della letteratura del primo secolo*, 2e éd. (1856), I, 36. On pourrait y ajouter un passage de la nouvelle allégorique de Peire Guilhem (*Lexique roman*, I, 415.)

5. Cf. XVII, 30 : « Chil qui servent de mentir — Se doivent, nes de l'oïr, — Chastoier de leur folie. »

C'est l'idée même de Guinicelli :

Null' uom può mal pensar fin che la vede,

et de Dante :

E qual soffrisse di starla a vedere
Diverria nobil cosa o si morria [1].

M. G. a fait dans ce chapitre une étude très approfondie et très fine du style des chansons; il n'a malheureusement pas accordé la même attention à la versification, qui en eût été, à mon avis, au moins aussi digne [2]. Les principaux points à noter eussent été la prédominance de la polymétrie dans la strophe, la fréquence de l'enjambement (XIV, 34-5, 44-5; XV, 5-6), la liberté avec laquelle est traitée la césure (II, 19, 26, 28, 29; XIV, 3, 31, 39; XVI, 10, 12, 18, 28, 30) [3].

Le livre de M. G. est si soigné dans ses moindres détails que je ne pourrais guère y relever que quelques fautes purement typographiques ou vraiment trop insignifiantes [4]. J'aime mieux ajouter quelques renseignements accessoires à ceux que nous lui devons déjà. Sur les pièces « couronnées » (p. LI, note) il ne paraît pas avoir consulté le manuscrit N. A. 1050, qui désigne ces pièces par une couronne tracée à la suite du nom de l'auteur; à la liste de poètes qu'il a dressée, ce manuscrit permet d'ajouter Eustache de Reims (fol. 117 r°); à Jehan du Chastel (nommé par une erreur de Fauchet) il faut substituer Robert du Chastel (fol. 177 v°). La liste complète des chansons couronnées est du reste, sauf erreur, la suivante : 417, 544, 625, 1015, 1175, 1470, 1568, 1745. — M. G. a cité un très grand nombre de textes concernant le pui (il est vraisemblable qu'il s'agit toujours de celui d'Arras) ; il eût été bon de les classer par ordre chronologique ou par noms d'auteurs. En y ajoutant les suivants on sera bien près, je crois, d'avoir une liste complète (je cite le passage intéressant quand la pièce est inédite) : 374 (Pierrekin de la Coupele) :

Pierrekin[s], sanz lonc sejor,
Vuet faire son chant oïr

---

1. *Vita Nuova*, éd. Casini, p. 91-2. Voy. *ibid.*, en note, d'autres passages analogues.

2. Il est vrai que M. G. (p. VIII) s'excuse lui-même de cette lacune. — Il a cru néanmoins devoir donner (p. 250-1) le tableau des formes strophiques employées par le poète; il eût été bon d'y distinguer les rimes féminines des masculines.

3. Il est singulier que la grande réputation dont Adam a joui, et dont M. G. a réuni de curieux témoignages, ne lui ait pas suscité de plus nombreux imitateurs; M. G. en effet ne relève qu'un seul cas d'imitation assurée. Le fait tient sans doute à l'extrême complication des formes que le poète a employées et aussi à ce que, le goût ayant brusquement changé, on ne composa après sa mort qu'un assez petit nombre de chansons.

4. Je me contenterai d'en signaler deux ou trois. P. XLV, « dame de Dinijier ». J'ai lu *Douriier*; il s'agit ici du village de Douriez, arr. de Montreuil, canton de Campagne, à 70 kil. à l'O. d'Arras. — P. 83, lire *Tortuel* et non *Torturel*. — P. 92, n. 7, dernière ligne, au lieu de « asseyait », lire *asseoil*.

Au pui, qu'il iert de valor,
S'om le vuet bien maintenir,
Et a ceus porter honor
Qui le savront deservir. (Pb[3], 164.)

545 (Andrieu Contredit); 644 (Jehan Erart) :

Chanson, va t'en, sans nule demoree,
Au prince a cui sont tot enseignement;
Di lui Jehans Erars li fait present
De sa cançon : faice que soit cantee. (Pb[11], 132.)

781 (Jehan Bretel); 849 (anonyme) :

Ce me fait gai et amourous chanter
Au pui d'amour, a qui chant ligement. (Pb[14], 98.)

864 (Jehan de Grieviler); 1213 (anonyme) :

Chanson, lues qu'es au pui d'Arras oïe,
Si t'en va droit ma dame saluer. (Pb[8], 145.)

1482 (Andrieu d'Ouche); 1627 (Jehan Erart) :

Sanz arester t'en va, reprise.
Au pui fai ma chanson chanter,
Sage jugement a porter
S'il est resons qu'on t'autorise. (Pb[4], 138.)

1876 (anonyme) :

Jugeur du pui, car m'en voelliez oïr. (Pb[14], 110.)

En appendice M. G. a imprimé une chanson et deux envois inédits[1]. L'envoi ajouté par le ms. 1591 à la chanson II ne peut se rapporter à cette pièce, comme le montre l'ordre des rimes; le ms. R[1] (fol. 47) donne un autre envoi, qui présente du reste la même difficulté; le voici néanmoins (d'après la copie de Sainte-Palaye) :

Ceste cançon, dame, de moi vous prie;
Pour çou ne la daigneriez retenir :
A Jakemon Wion soit envoïe,
Qui s'en sara deduire et esbaudir.

Le volume se termine par cinq *excursus*, dont deux sont particulièrement dignes de remarque : le premier, où M. G. fixe par des raisonnements, à mon avis, très solides, à 1249-50 la date à laquelle Bodel se retira dans une

1. Dans cette édition princeps il eût mieux valu conserver la graphie, même irrégulière, du manuscrit. J'ai lu v 4 *liev*, 10 *signouriux*, 20 *eskieus*, 26 *ententieus*, 29 *u*, 30 *puis*.

léproserie[1], et le second, où il donne une liste, accompagnée de renseignements divers et de recherches chronologiques, des personnages cités dans le *Congé* de Fastoul : on eût été heureux de trouver réimprimé ici ce document capital, dont on n'a qu'une édition fort ancienne et assez peu correcte.

A. JEANROY.

Ch. GUERLIN DE GUER, **Essai de dialectologie normande : la palatalisation des groupes initiaux gl, kl, fl, pl, bl, étudiée dans les parlers de 300 communes du département du Calvados**. In-8, 154 pages, 8 cartes.

Ce volume fait partie de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, dont il est le 123e fascicule.

Il est le résultat d'une enquête entreprise en partie sur place, en partie par correspondance.

M. Guerlin de Guer y étudie le sort d'une soixantaine de mots commençant par les groupes *gl, kl, fl, pl, bl*. Dans un premier chapitre, très intéressant, le plus original du livre, il les fait défiler sous nos yeux, en nous montrant quelle est la vitalité de chacun d'eux, sa popularité, sa force de résistance aux éléments de destruction, bref en les accompagnant de leur signalement. Ce premier chapitre a pour complément naturel un appendice de 10 pages, qui se trouve à la fin du livre et qui relève les substituts lexicologiques de plusieurs mots ayant servi de base à l'établissement des lois phoniques.

Puis viennent l'exposition raisonnée des matériaux et les conclusions phonétiques que l'auteur en déduit et qu'il résume dans 8 cartes. Enfin, une série de tableaux, occupant près de la moitié du livre, expose, par ordre alphabétique des communes, toutes les formes recueillies et constitue la matière justificative du livre.

Les résultats phonétiques que M. G. de G. a observés m'ont, je l'avoue, rempli d'étonnement. Le Calvados, que je me représentais comme un département devenu réfractaire à toute nouvelle évolution phonétique naturelle, fait aboutir à travers plusieurs intermédiaires :

gl	à	*g, l, j*
cl	»	*k, l, tl, chy, sy, chl*
fl	»	*ky, kl, chl, sy, gl*
bl	»	*b*

1. Depuis que le livre de M. Guy a été publié, M. Guesnon a signalé dans le Registre des Ardents le nom de Bodel à la date de 1210 (cf. ci-desssus, p. 145), et il en infère que cette date est celle de la mort du trouvère. Evidemment, il y a là une présomption en faveur du système que M. Guy a combattu ; mais ce n'est en effet simple présomption. Ce nom peut désigner un autre membre de la même l'absence du prénom est fort remarquable. Les arguments de M. Guy ne conserver leur valeur jusqu'à ce que M. Guesnon ait développé son

Ces résultats, qui représentent les aboutissants les plus extrêmes de la palatalisation, ne sont, à la vérité, attestés que par un nombre infime d'exemples, tout à fait isolés. Leur existence dans un patois — existence signalée par des correspondants ou constatée sur place — suffit à M. G. de G. pour qu'il croie à celle d'une loi phonétique régulière à laquelle auraient obéi originairement tous les mots qui doivent obéissance à cette loi. Ces mots auraient pour la plupart déserté, souvent tous sauf un, quelquefois sauf deux ou trois. Les 60 mots qu'a choisis l'auteur pour l'établissement des lois phoniques ont tous des forces de résistance qui sont diverses non seulement selon leur nature et l'idée qu'ils expriment, mais encore selon les lieux où ils se trouvent. Cette force de résistance, bien fragile dans tout le domaine étudié, augmente encore de fragilité en raison directe de l'éloignement phonétique, c'est-à-dire que plus un patois a un développement phonétique avancé, plus les formes attestant ce développement sont rares, isolées, solitaires. Telle est la théorie absolue que représentent les raisonnements de M. de Guer. Celle qui suit en est le corollaire naturel : il y aurait même des mots qui, dans le cours des évolutions qu'opérait le phonème, se seraient détachés de leur famille phonétique, se seraient montrés insensibles et rebelles à la loi qui devait continuer à les régir, et attesteraient ainsi des étapes disparues de cette loi.

M. G. de G., on le voit, a des idées très personnelles sur la vie des mots dans ses rapports avec la vie des lois phoniques. La désobéissance et la rébellion des premiers à ces dernières évoquent des scènes qui ne manquent pas d'un certain intérêt dramatique.

Je ne relèverai que deux exemples.

Le patois de Sainte-Foy de Montgommery (parlé dans une région qui se distingue par l'absence complète d'évolutions) nous fournit 58 exemples du traitement français de *gl*, *cl*, etc. et 2 exemples de *gl* > *g* (*gḗz*, glaise; *gusḗ*, glousser), et c'est un de ceux qui témoignent le plus éloquemment de la loi *gl* > *g* !

Le produit *l*, venant de *gl* latin, n'est attesté au Tourneur que par les exemples *layœl*, glaieul, et *lu*, glu, alors que *gl* y aboutit généralement :

tantôt à *ly*,
tantôt à *gly*,
tantôt à *gl*.

L'auteur ajoute que l'*l* final de *layœl* est le témoignage d'une récente évolution. D'une récente évolution à travers *gly*... *ly* ? Un mot récent qui, avec *lu*, est seul à attester au Tourneur l'évolution vénérable de *gl* à *l* ! et le Tourneur est le seul village du Calvados qui nous donne ce point d'arrivée à *l* !

Ces deux exemples, qui me paraissent mettre en évidence ce qui a été dit plus haut, suffiront aussi pour montrer quel est l'état chaotique des matériaux que l'auteur avait à classer et à analyser. Dans cet amas informe, il semble que

l'examen des développements phonétiques des patois doive laisser prévaloir l'étude des lois qui président à leur dépérissement, à leur extinction. C'est dire que si la tâche de M. G. de G. était des plus ardues, elle est aussi des plus urgentes. L'université de Caen faillirait à l'un de ses devoirs les plus naturels, si elle ne prenait sous son patronage l'étude des parlers de la Normandie. Elle ne voudra pas encourir le reproche de n'avoir rien fait pour sauver les reliques scientifiques qui se trouvent à ses portes, et de les avoir laissées exposées aux intempéries qui, dans un avenir prochain, finiront par les effacer complètement.

J. G.

PÉRIODIQUES

REVUE DES LANGUES ROMANES, 4e série, t. X, n° 6. Juin 1897. — P. 24-4. - F. Gabotto, *Note sur quelques sources italiennes de l'épopée française au moyen âge.* — I. *Les éléments historiques de l'*Aspremont *français*. Par « sources italiennes », M. Gabotto entend, non pas des documents ayant pu servir à la composition des poèmes français, mais simplement des faits de l'histoire italienne dont les auteurs ont pu tirer parti. Il pense que le lieu d'où la chanson d'*Aspremont* tire son nom est l'Aspremont de Calabre (où Garibaldi fut battu par les troupes du roi d'Italie en 1862). Le couronnement de Florent comme roi de Pouille et de Calabre lui rappelle le couronnement historique de Roger, comte de Sicile et duc de Pouille, comme roi de Pouille et de Calabre en 1130. Il mentionne, après L. Gautier, les expéditions de Charlemagne en Italie, et insiste sur les incursions sarrasines de 888, 901, 902 en Calabre. — II. *Les Rogers de l'épopée sont-ils les Rogers de l'histoire ?* Ici, nous trouvons des conjectures plus ingénieuses que probables. Le rapprochement du Richier de l'*Aspremont* (dans une partie du poème qui est visiblement très romanesque) avec les Rogers historiques est bien risqué; et on en peut dire autant d'autres rapprochements auxquels se complaît l'auteur, d'autant plus qu'il prend la plupart de ses données dans l'*Aspremont* italien, qui, assurément, doit avoir conservé moins de traits primitifs que l'*Aspremont* français. — III. *La chanson d'Auberi le Bourgoing et l'histoire d'Italie et de Provence au X*e *siècle*. M. G. admet que le Basin d'*Auberi* correspond non seulement, comme on l'a déjà proposé, à Boson, roi d'Arles, mais encore à un autre Boson appartenant à l'Italie du Nord, et Ermessent, femme de Basin dans le poème, à une certaine Hermengart, dont l'histoire ne paraît pas avoir beaucoup de rapport avec le rôle que joue Ermessent dans *Auberi*. Ces rapprochements et d'autres nous paraissent fort contestables. — IV. *Adelchi et Ogier le danois*. Recherches un peu arriérées qui ne dépassent pas les travaux de P. Paris, de L. Gautier et de M. R. Renier. Nous devons nous borner à manifester nos doutes : ce n'est pas dans un compte rendu succinct, comme doit l'être celui-ci, que peuvent être discutées les questions toujours délicates que soulèvent les rapports de l'épopée française avec les faits historiques. — P. 265-279, *La traduction du N. T. en ancien haut engadinois, par Bifrun. L'évangile selon S. Luc*, texte p. p. M. J. Ulrich; suite.

T. X, nos 7-8; juillet-août 1897. — P. 289, Anglade, *Le patois de Lésignan* (*Aude*) (suite). — P. 346, Grammont, *Un phénomène de phonétique générale du français populaire*, can(ne)çon, pan(ne)tot. Compliqué et peu concluant. — P. 350-367, Jeanroy, *Jeux partis inédits du XIIIe siècle*. D'après les ms. B. N. fr. 1591 et 24406. Pièces médiocres, mais d'un certain intérêt que M. J. a bien mis en lumière. C'est par erreur qu'il est dit (p. 354) que *temps* est associé, « sans doute par négligence », à des mots en *ans*. Cela est au contraire très régulier. Les poètes qui distinguent *en* d'*an* font rimer *temps* (*tens*, *tans*) aussi bien avec *ans* qu'avec *ens*, comme je l'ai établi, il y a trente ans, dans mon mémoire sur *an* et *en* toniques. Pièce I, v. 8, le ms. a, non pas *sait*, que M. J. corrige en *s'a*, mais *sail*, c'est-à-dire *s'a il*, qui est bon; 22, la correction *Pou aim parlant* est fondée sur une mauvaise lecture: le ms. a non pas *Plus am*, mais *plus c'un*, qui donne un sens excellent (*plus c'un*[*s*] *parlans*, « plus qu'un homme qui parle »); v. 27, la correction *ne*[*I*] est inutile; v. 31 et 68, il faut *veir* (= *vir*), d'une syllabe; v. 39, je lis *Ausi a bien cil ens u cors* (et non pas *a beus vors*) *la rage*; la correction de M. J., *en bel veant*, est donc à supprimer; v. 57, la restitution [*tant*] n'est pas indispensable; j'en dirais autant, v. 58, de *sa* substitué à *la*; v. 72 on obtiendrait un meilleur sens en changeant *part*, qui est dans le ms., en *pert*. Pièce II, v. 15, le ms. porte non pas *bons*, mais *hons* (M. J. corrige avec raison *homes*); v. 51, *envi*, et non *en vi*. Pièce III, v. 22, *M'avez*, et non *N'avez*.

Bibliographie. Guarnerio, *Pietro Guglielmo di Luzerna* (compte rendu intéressant par M. Jeanroy; cf. *Romania*, XXVI, 96).

T. X, nos 9-10; septembre-octobre 1897. — P. 405, C. Appel, *Poésies provençales inédites tirées des mss. d'Italie* (suite et fin). Plusieurs de ces pièces, notamment celles de R. d'Orange, sont d'une interprétation difficile et le texte en est fort incertain. Mais M. A. accepte de si mauvaise grâce les observations dont ses éditions peuvent être l'objet que je crois devoir me borner, en ce qui le concerne, à une simple annonce. — P. 427-471, Lambert, *Contes populaires du Languedoc* (suite d'une collection intéressante, dont le commencement a paru dans la *R. d. l. r.* de 1885 à 1888). Tous ces contes ne sont pas languedociens : quelques-uns ont été recueillis à Mens (Isère), et sont par conséquent très différents des autres par la langue. De ce nombre est le conte de la « Moitié de coq » (*la meita-vouralho*) dont une variante en patois marchois a été publiée autrefois dans la même revue (3e série, I, 105), ce qu'il eût été bon d'indiquer en note.

T. X, nos 11-12; novembre-décembre 1897. — Aucun des articles de fond que renferme ce fascicule n'intéresse nos études. Les documents que M. Pélissier extrait de collections italiennes n'ont rien à faire avec la philologie romane, et le morceau intitulé « Dans la bibliothèque et les archives » (p. 510) est un bavardage incohérent. — P. 552-572, J. Ulrich, *Traduction du N. T. en haut engadinois. L'évangile de S. Luc* (fin de ce texte, publié sans notes ni remarques d'aucun genre). — Bibliographie. P. 574-584. Compte rendu de mon édition de *Guillaume de La Barre* par M. Chabaneau. Je n'admets

pas, tant s'en faut, toutes les observations de mon critique. Je crois que le glossaire est à peu près aussi complet qu'il devait l'être et qu'il est actuellement inutile de signaler — par un signe spécial — comme je le faisais autrefois, les mots qui manquent à Raynouard. Cette indication était utile, il y a vingt-cinq ou trente ans, alors que le *Lexique roman* était à peu près la seule nomenclature des mots de l'ancien provençal à laquelle on pût se référer. Les conditions sont maintenant bien différentes.

5e série, t. I, nos 1-3; janvier-mars 1898. — Rien à signaler, si ce n'est pp. 122-4, un compte rendu, par M. Grammont, de Pult, *Le parler de Sent (Basse-Engadine)*; cf. *Romania*, XXVI, 616.

T. I, nos 4-6; avril-juin 1898. — P. 279-271, J. Ulrich, *Trad. du N. T. en haut engadinois*, texte pur et simple des douze premiers chapitres de l'évangile de saint Jean. — P. 279-283, *Retractatio curati de Bellicadro de his que allegaverat contra privilegia fratrum minorum dicte civitatis* (1501). D'après une copie de Bonemant conservée à la Bibliothèque d'Arles. Le texte provençal de la *retractatio* est inséré dans le procès-verbal qui est en latin. Bibliographie. P. 286-289, Lindström, *L'analogie dans la déclinaison des substantifs*, compte rendu par M. Grammont; cf. *Romania*, XXVI, 623.

T. I, no 7; juillet 1898. — Rien à signaler.

T. I, nos 8-9; août-septembre 1898. — P. 349, *Le chansonnier de Bernart Amoros*, p. p. E. Stengel (1er art.). Il s'agit du fragment de la copie faite en 1589 par Jacques Teyssier, de Tarascon, que possède la bibliothèque Riccardienne (no 2814) à Florence. On sait que le reste de cette copie a été récemment retrouvé à la Bibliothèque Estense (Modène), et est actuellement en cours de publication [1]. La copie de Teyssier est exécutée avec une exactitude matérielle fort louable, mais le copiste était médiocrement versé dans la paléographie et dans la connaissance de l'ancien provençal; aussi a-t-il commis beaucoup d'erreurs qui, en général, se laissent rectifier sans trop d'incertitude. M. St. a corrigé en note les fautes les plus évidentes, il a mis les vers à la ligne et numéroté les couplets et les vers. — P. 381-411, Lhermitte, *Chartes françaises du XIIIe siècle tirées des archives de l'hôpital de Seclin (Nord)*. Ces chartes, au nombre de 15, font partie des pièces justificatives du Mémoire sur l'hôpital de Notre-Dame-lez-Séclin que M. Lhermitte a présenté comme thèse à l'École des chartes en 1888; elles sont comprises entre les années 1247 et 1285. Là où M. L. écrit *dives*, il faut écrire *diues*, qui est le même mot, les éléments étant intervertis, que *juesdi* (jeudi).

T. I, nos 10-12; octobre-décembre 1898. — P. 453-545, Castets, *I dodici canti, épopée romanesque du XVIe siècle* (1er art.). Poème attribué à Luigi Alamanni; recherches d'histoire littéraire, analyse et commencement du texte.

T. II, nos 1-2; janvier-février 1899. — P. S. Stengel, *Le chansonnier de Bernart Amoros* (suite). — P. 44, Castets, *I dodici canti* (suite du texte, commencement du ch. III). — P. 56-70, J. Ulrich, *La traduction du N. T. en ancien haut engadinois* (suite de l'évangile de saint Jean, ch. XIII-XIX).

T. II, nos 3-4; mars-avril 1899. — P. 89-108, Blanc, *Narbonensia*. 1° Changement de *i* provençal en *ie*. On avait remarqué depuis longtemps qu'un *e* ou même un *a* se développait après *i* tonique, avant *b v*, vocalisés en *u*, ou avant *l* : *rieus*, de *rius*, rivos, *viela*, *viala*, de villa. M. Bl. cite beaucoup d'exemples du même phénomène, d'après les documents des riches archives de Narbonne, en d'autres cas : *criem* de crimen, *vien* de vinum, *fien* de finem; un fait analogue se produit même avant la tonique : *yentrar* pour *entrar*, mais assez tardivement. 2° Passage de *g* et *j* à *y*, dans des mots tels que *ayudegon*, *ayustament*, *Yordan*, etc. Ce phénomène m'est bien connu, mais j'ai quelque doute sur la prononciation de cet *y*. 3° Mystères narbonnais. Témoignages, tirés de livres de comptes, sur la représentation des mystères de saint Paul de Narbonne et de sainte Suzanne. Je n'oserais affirmer que ces mystères fussent en provençal. Il paraît bien certain du moins que le *Sainte Suzanne* joué à Chambéry en 1470 et à Montélimar en 1512 était en français (Petit de Julleville, *Les Mystères*, II, 32 et 102). — P. 114, Lambert, *Contes populaires de Languedoc* (fin). Le dernier morceau « los trenta deniers », n'a guère de raison de figurer ici : c'est un récit tiré du *Petit Thalamus* de Montpellier. — P. 129, Castets, *I dodici canti* (suite), fin du ch. III et ch. IV[1]. — P. 161, Bibliographie. Compte rendu de Ch. Aubertin, *La versification française et ses nouveaux théoriciens* (Grammont); Gui, *Adan de la Hale*; Legré, *La botanique en Provence* (Teulié); Lanchetas, *Explicacion del verbo castellano* (Ducamin).

P. M.

Zeitschrift für romanische Philologie, XXIV, 1. — P. 1, I. Niederländer, *Die Mundart von Namur*; étude du parler actuel. — P. 33, O. Soltau, *Die Werke des Trobadors Blacatz*, II; contient les remarques et la table des rimes. — P. 61, Bruckner, *Die Diphthonge germanischer Lehnwörter im Italienischen*. M. Br., qui a prouvé sa compétence dans le sujet dont il étudie ici une partie spéciale (voy. ci-dessus, p. 149), s'occupe du sort des diphtongues dans les mots germaniques qui ont passé en italien. Il combat avec raison, semble-t-il, plusieurs des opinions de M. Braune. Il cherche à établir que au en italien donne *o* à la tonique, *u* à l'atone (loi qui s'applique d'ailleurs aussi à l'*au* latin); eu se réduit anciennement à *e*, ai à *a*; dans les mots importés après la période langobarde, les correspondances sont beaucoup moins régulières. Je ne puis que renvoyer à cet intéressant article, où plus d'un fait me paraît pour la première fois bien expliqué. Je remarquerai seulement que l'auteur a tort (p. 64) de croire avec Diez que *galoper*, it. *gualoppare*,

1. Voir la notice de M. Bertoni, dans le *Giornale Storico della letteratura italiana*, t. XXXIV, 118-139 (1899).

etc., peut venir de gahlaupaṅ: les exemples de g > *w* allégués par Diez sont illusoires, et quant à la forme *waspaïl*, elle prouve simplement que l'étymologie *gaspillier* < gaspildjan est insoutenable (cf. *Zeitschr.*, XXII, 485 ; *Rom.*, XXVIII, 43). Je pense que *soro* vient du français comme *sauro* du provençal. — P. 77, Herzog, *Geschichteder französischen Infinitive-typen*. Fin de ce travail tout à fait remarquable, où on trouvera, à côté de beaucoup de faits, des idées nouvelles et intéressantes, exprimées parfois avec un peu d'obscurité. — P. 112, Ulrich, *Neue Versionen der* Riote du monde. M. U. revient à un sujet qu'il a étudié il y a seize ans (voy. *Rom.*, XIV, 157); il publie quelques textes nouveaux et essaye de classer l'ensemble des compositions qui rentrent dans le cadre de la *Riote*. Le plus intéressant des textes qu'il publie est le petit poème que M. Bonnardot a imprimé d'après un ms. d'Épinal et que M. U. donne d'après un ms. de Berne avec les variantes d'Épinal et de bonnes remarques critiques; il reste des passages peu clairs. V. 20 *S'il a*, l. *Se il a*. — 22 *tenves* E est meilleur que *tendres* B; la conjecture sur *vession* ou *vesion* est peu probable. — 42 l. *n'i* pour *i* avec E. — 59 *attrait*, l. *a trait*. — 60 la bonne leçon est *muiaux*. — 82 *ung dieu dormant* semble donné par les deux mss. (qui ont d'autres fautes communes), mais ne va pas : je lirais *uns des dormans* (c'est-à-dire « des Sept Dormants »). — 89-90 *a mie*, l. *ami*. — 111-12 B a *S'il est Provencial, enquereur ; S'il est Lombart, il joue aux dez* ; il est clair que ces deux vers, qui ne riment pas, ont été maladroitement refaits par un copiste qui ne comprenait pas ce que portait son original ; E a *S'il est Provençal, enquerier ; S'il est Lombart, pere au denier*, autre altération ; M. U. propose *enquerere, au dé jouere*, mais les dés ne figurent que dans B, et la leçon de E doit se rapprocher plus de l'original ; il y a certainement *denier* au v. 112, et les Lombards, suivant l'usage, sont accusés d'être usuriers (peut-être *raquedenier*, mot qui n'a été constaté qu'au XVIe siècle, mais est sans doute plus ancien). — 133 l. *amans* (et non *amant*) avec E (cf. III, 18). — III, 8 *on le fait*, l. *on le fuit*. — 35 *aimant*, corr. *amaint* (et non *maint*).

MÉLANGES. — I. *Histoire littéraire*. — P. 121, 1. Becker, *Jacques Grévin und Joh. Sambricus* (la traduction des *Emblemata* de Sambricus par Grévin n'est point perdue comme on l'a dit). — 2. P. 122, Schultz-Gora, *Eine weitere Anspielung auf Valensa* : il faut probablement voir une allusion au poème perdu de *Seguin et Valensa*, cité par deux troubadours, dans un vers de Lanfranc Cigala. — II. *Histoire des mots*. 1. P. 122, Schultz-Gora, *Der altfranzösische Name* Anfelis : peut-être d'origine arabe. — 2. P. 125, Schultz-Gora, Li port de Guitsand *im Rolandsliede* : remarques intéressantes sur l'extension du sens du mot *port*, *porz* (en partant du sens de « passage montagneux ») en ancien français ; toutefois Wissant était jadis si célèbre comme port de mer et lieu d'embarquement que je serais disposé à conserver ici à *porz* son sens propre : il y avait peut-être à Wissant plusieurs ports, comme dans d'autres havres. — P. 127-3, Schuchardt, *Romanische Etymologien*. Tessin. *papadûm*, etc., « crampon de la crémaillère » : issu d'une contamination d'un mot comme le tosc. *pappatojo* avec un mot comme l'istr. *papo* < pampanum. Sard. *rus-*

piare, « cracher » : serait une contamination de *raccare et de conspuere. — P. 127-41, Marchot, a. fr. *mitou*, fr. *matou* : *mitou* serait un « compromis » entre *mite* et *marcou*, *matou* un compromis entre *mitou* et *marcou*. — P. 128-5, Subak, *Franz.* amarrer, etc. : remonterait à un napol. *marra*, « poteau où on attache le bateau », lequel proviendrait de *ammarrare* = *imbarrare*; c'est très douteux. — III. *Morphologie*. P. 129, Zauner, *Zum bearnesischen Impf. II* : discussion avec M. Ducamin sur l'explication de l'imparfait béarnais en *-ei*. — IV. *Syntaxe*. P. 130, Tobler, *Mischung indirekter und direkter Rede in der Frage* : concerne uniquement le français moderne.

Comptes rendus. P. 133, Frey, *Die Dichtungen des Michelagnolo Buonarroti* (Ed. Schneegans). — P. 135, Lindberg, *Les locutions verbales figées dans la langue française* (Schultz : observations judicieuses). — P. 139, *Archivio glottologico italiano*, XV, 1-2 (Meyer-Lübke). — P. 144, *Romania*, octobre 1898, janvier et avril 1899 (M. Freymond fait des réserves sur les vues exposées par M. Lot à propos de Glastonbury et d'Avalon, et de la patrie des *lais bretons*, tout en en acceptant une bonne partie ; il émet aussi des doutes sur quelques détails de mon article sur Caradoc. M. Meyer-Lübke approuve les étymologies de M. Densusianu, sauf qu'il ne voit pas l'explication du changement de qua en *co* dans quadrum > *codru*, *coron*, qu'il pense que fuligine a pu devenir *funigine* par assimilation, et qu'il ne voit pas le rapport qui peut exister entre interitare et le roum. *întărită*, « qui d'ailleurs répond exactement à l'a. fr. *entarier*, prov. *entaridá* » [lesquels sont composés de *en* et du simple *taridá*, *tarier*] ; le même donne complètement raison à M. Salvioni dans sa discussion avec M. de Gregorio, et rejette, comme M. Baist, l'explication de *feis* proposée par M. Thomas ; il enregistre toutes les étymologies données par M. Salvioni, sauf qu'il doute de *maccare* < *macicare pour macerare, et celles de M. Thomas, sauf qu'il doute de *escaut* < escaptum, de *honine* = hündin et de *recincier* provenant de quinque. Les autres articles de ces trois numéros sont appréciés par M. Gröber, dont voici les remarques les plus importantes : il conteste de nouveau, mais avec moins de décision, l'équation *sanglent* = sanguilentum [je reviendrai sur ce point, et je montrerai qu'il y a, ce dont doute M. Gr., plusieurs poèmes qui, séparant *ẽ* de *ã*, font régulièrement rimer *sanglent* en *ẽ*] ; à propos de l'article de M. Raynaud sur le *Dit des outils de l'hôtel* il rapproche le prov. *recoucá*, « rabâcher », de l'esp. *ricalcarse* < recalcare ; il admet (v. 219-20) la rime *lumiere faire* [mais un ms. unique et altéré ne peut rien prouver] ; il doute de l'équation cor ruptum = *corrot* pour différentes raisons qui ont de la valeur [comme formation analogue on peut citer *tort fait*, *torfait* a. fr.]). — P. 155, *Giornale storico della letteratura italiana*, XXXIV, 1-3 (Wiese).

Livres nouveaux (Gröber). P. 159, Matzke, *The Question of free and checked vowels in gallic popular Latin* (ce travail important et remarquable, que nous avons oublié d'indiquer en son temps à nos lecteurs et que nous leur recommandons un peu tard, donne lieu à quelques intéressantes observations).

— Wülker, *Briefwechsel zwischen Adolf Ebert und Ferdinand Wolf.* — *Sixteenth Annual Report of the* [*American*] *Dante-Society.*

G. P.

LITERATURBLATT FUR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE. — XX, 1899. — Janvier. — C. 16. Wechssler, *Die Sage vom heiligen Gral* (Golther ; cf. *Rom.*, XXVIII, 164). — C. 19. Urtel, *Beiträge zur Kenntniss des Neuchâteller Patois.* I. Vignoble und Béroche (Sütterlin : travail difficile et méritoire). — C. 25. Gentili, *Fonetica del dialetto Cosentino* (Subak : nombreuses critiques de détail). — C. 30. Dalla Torre, *Die volkstümlichen Pflanzennamen in Tirol und Vorarlberg nebst folkloristischen Bemerkungen zur Flora des Landes* (Schneller). — C. 32. Hanssen, *Das Possessivpronomen in den altspanischen Dialekten* (Zauner ; cf. *Rom.*, XXVII, 526).

Février-mars. — C. 49. Svedelius, *L'analyse du langage appliquée à la langue française* (Meyer-Lübke : œuvre d'un esprit pénétrant et original). — C. 79. *Chansons et dits artésiens du XIIIe siècle*, p. p. A. Jeanroy et H. Guy (Wallensköld : quelques corrections ; cf. *Rom.*, XXVII, 490). — C. 82. F. Meyer, *Jugenderziehung im Mittelalter* (Glöde). — C. 86. Pasquier, *Coutumes du Fossat dans le comté de Foix* (Levy). — C. 88. Thomas, *Homélies provençales tirées d'un manuscrit de Tortosa* (Levy). — C. 89. Cian, *Sulle orme del Veltro* (Wiese : ce qu'on a publié de meilleur sur la question). — C. 90. Lindner, *Plainte de la Vierge en vieux vénitien* (Meyer-Lübke ; cf. *Rom.*, XXVII, 619). — C. 91. M. de Noto, *Appunti di fonetica sul dialetto di Taranto* (Vossler). — C. 99. Vollmöller, *Beiträge zur Literatur der Cancioneros und Romanceros.* I. *Der Cancionero von Modena* (W. von Wurzbach). — Philippide, *Gramatică elementară a limbii române* (Zauner : ce n'est pas une grammaire historique).

Avril. — C. 131. Rolin, *Soffredi del Grathia's Uebersetzung der philosophischen Traktate Albertano's von Brescia* (Meyer-Lübke : l'éditeur ne distingue pas bien les particularités phonétiques des particularités purement graphiques de son texte).

Mai. — C. 168. Brunetière, *Manuel de l'histoire de la littérature française* (Schneegans : le critique indique bien ce qu'il y a d'inexact et d'arbitraire dans la théorie de la « différenciation des genres », par laquelle l'auteur prétend expliquer en grande partie l' « évolution » de la littérature française du moyen âge ; cf. *Rom.*, XXVII, 170). — C. 174. V. de Gaetano, *La Vinuta di lu Re Japicu in Catania* (Wiese ; cf. *Rom.*, XXVII, 528). — Croce, *Pulcinella e il personaggio del Napoletano in commedia* (Vossler).

Juin. — C. 202. G. et C. Salvioli, *Bibliografia universale del Teatro drammatico italiano* (Stiefel : ouvrage méritoire, en dépit de graves lacunes). — C. 206. Novati, *L'influsso del pensiero latino sopra la civiltà italiana del medio evo.* Seconda edizione (Wiese : chaleureux éloge de cet excellent ouvrage ; cf. *Rom.*, XXVI, 624). — *Zur Dante-Literatur*, XVIII : Scartazzini, *La*

Divina Commedia, 3ª ediz., et *Enciclopedia Dantesca*, vol. II; Bäumker, *Die Impossibilia des Siger von Brabant*; Œlsner, *The Influence of Dante on modern Thought* et *Dante in Frankreich bis zum Ende des 18. Jahrh.*; Paget Toynbee, *A Dictionary of proper names and notable matters in the works of Dante*; Bassermann, *Dante's Spuren in Italien* (Kraus; cf. *Rom.*, XXVII, 528, et XXIX, 156). — C. 209. Barbi, *Due noterelle dantesche* (Wiese). — Kuhns, *The treatment of nature in Dantes* Divina Commedia (Wiese). — C. 210. Porębowicz, *Revision de la loi des voyelles finales en espagnol* (Zauner : cet opuscule n'offre rien de nouveau, si on le compare à ce qu'ont écrit MM. Baist et Meyer-Lübke sur la même question; cf. un jugement plus favorable, *Rom.*, XXVI, 616).

Juillet. — C. 242. Zur Dante-Literatur, XIX (Kraus).

Août. — C. 274. Berger, *Die Lehnwörter in der französischen Sprache ältester Zeit* (Meyer-Lübke). — C. 278. Subak, *Die Konjugation im Neapolitanischen* (Vossler). — C. 280. Rolland, *Faune populaire* (Schuchardt; cf. *Rom.*, XXVI, 136).

Septembre. — C. 311. Lindström, *L'analogie dans la déclinaison des substantifs latins en Gaule*, II (Staff). — C. 317. Densusianu, *Studii de filologie romîne* (Zauner : à noter dans cet article les discussions sur quelques noms de lieux magyars, auxquels l'auteur attribue une origine roumaine, et sur la forme articulée *steaul* < stella-illa; cf. *Rom.*, XXVIII, 313).

Octobre. — C. 343. Foffano, *Ricerche letterarie* (Wiese : un seul des essais analysés dans ce compte rendu concerne la littérature du moyen âge; l'auteur s'y occupe de l'*Istoria fiorentina* de Baldassare dit Marchionne di Coppo Stefani). — C. 346. G. de Gregorio, *Sulla varia origine dei dialetti gallo-italici di Sicilia* (Subak : le critique combat l'opinion de l'auteur, qui rattache ces parlers aux dialectes de l'Emilie, et celle de Meyer-Lübke, qui leur assigne comme patrie le Montferrat; lui-même est disposé à leur attribuer une origine piémontaise; cf. *Rom.*, XXVIII, 70 et 409).

Novembre. — C. 364. Piquet, *Etude sur Hartmann d'Aue* (Ehrismann : discussion sur la chronologie adoptée par l'auteur, qui place l'*Iwein* avant l'*Erec*, sur les rapports des poèmes de Chrétien avec les *Mabinogion*, sur la réalité des sentiments exprimés dans la poésie lyrique du moyen âge). — C. 367. Schönbach, *Studien zur Erzählungslitteratur des Mittelalters*. I. *Die Reuner Relationen*. II. *Die Vorauer Novelle* (Helm; cf. *Rom.*, XXVIII, 163; XXIX, 152). C. 369. *Das Alexanderlied des Pfaffen Lamprecht* in nhd. Uebertragung nebst Einleitung und Kommentar von R. Ed. Ottmann (Ausfeld : le critique examine principalement la question des sources). — C. 375. Lindquist. *Quelques observations sur le développement des désinences du présent de l'indicatif de la première conjugaison latine dans les langues romanes* (Meyer-Lübke : l'auteur est très bien informé, mais ne fournit guère de solutions nouvelles des questions dont il s'est occupé). — C. 382, *Charte gasconne de 1304*. Étude par MM. Ducamin et Pasquier (Zauner : ce mémoire se distingue avantageusement de la plupart des travaux qui ont été consacrés

aux dialectes gascons, œuvres de dilettantes ignorants des méthodes actuelles de la philologie romane).

Décembre. — C. 405. A. G. van Hamel, *Het letterkundige Leven van Frankrijk.* studien en schetsen (Minckwitz : la vulgarisation ainsi entendue apparaît au critique comme *l'indispensable auxiliaire des travaux d'érudition pure*; il analyse, entre autres, les essais sur le *Pèlerinage de Charlemagne*, sur les plus anciennes œuvres dramatiques françaises, les *fabliaux*, « Gaston Paris et ses élèves »). — C. 409. Eiselein, *Darstellung der lautlichen Entwicklung der französischen Lehnwörter lateinischen Ursprungs* (Berger : l'auteur a su tirer un assez bon parti de ses matériaux, qui sont considérables, quoique fort incomplets pour la période la plus ancienne). — C. 414. Niceforo, *Il gergo nei normali, nei degenerati e nei criminali* (Sachs : « contribution intéressante à une future monographie de l'argot italien; » dans la bibliographie donnée par M. Sachs, à la c. 415, manque le mémoire de M. Nigra sur l'argot du Val Soana, publié au tome III de l'*Archivio glottologico Italiano*).

E. M.

STUDI GLOTTOLOGICI ITALIANI, diretti da Giacomo DE GREGORIO. *Volume primo, ad occasione del XII Congresso internazionale degli Orientalisti in Roma.* Torino, Ermanno Loescher, 1899, in-4, 244 pages. — La périodicité de ce recueil n'est pas indiquée. Le premier volume est rempli pour la plus grande partie (202 pages) par un travail de l'éditeur, M. de Gregorio, *Contributi alla etimologia e lessicografia romanza con ispeciale considerazione ai vernacoli siciliani.* C'est un important complément au Lexique de Körting, qui vient s'ajouter aux *Postille* de M. Salvioni, et c'est ainsi que M. de G. le présente, un peu longuement. Le plus grand intérêt en réside dans la liste considérable de mots empruntés aux dialectes siciliens et recueillis ou classés par l'auteur. On peut regretter qu'il ait grossi son recueil d'un assez grand nombre de mots romans dont les dialectes siciliens ne viennent pas éclairer l'histoire. Dans une note préliminaire, M. de G. avait fait observer, avec trop peu de précision peut-être, qu'il faut recourir avec prudence aux étymologies germaniques et seulement à défaut d'un type latin convenable. Les dialectes siciliens, peu germanisés, pouvaient servir, pour déterminer l'élément germanique du roman, d'une excellente pierre de touche. Mais là où ils manquent, les réserves de M. de G. sont beaucoup moins fondées; il ne nous a pas convaincus par exemple qu'il faille rattacher le fr. *bouter* à une forme *boto pour battuo parallèle à *batto et due à l'influence de la labiale initiale, que *laper* et les mots romans connexes aient rien à voir avec le latin lappa, bardane, ou que *déchirer* représente discedere Nous ne pouvons reprendre tous les articles de ce lexique. Pour certains, on n'y trouvé rien qui ne soit connu d'ailleurs, et le recueil eût pu être allégé d'autant. Nous doutons qu'il faille chercher dans *la irrequietitudine dei Baschi ... diventata proverbiale* (?) *già in epoca molto antica*, l'origine des

l'hispano-portugais et provençal *basca, vasca*, « nausée, angoisse », et français *resver* nous paraît s'opposer absolument à une éty *requare pour *requiare. M. de Gr. a augmenté la liste déj des hypothèses destinées à expliquer *andare*; il recourt à un *a « aller en avant », où se serait produit un phénomène de dissimilati bique. — Dans une seconde note préliminaire, M. de Gr. traite des du type *vecchio-veglio*, qu'il considère comme le résultat non d'e étrangers, mais de changements de suffixe. Ces changements d'ailleurs récents, romans et non latins, et auraient été favorisés par l' française.

Le volume contient encore : de M. R. SABBADINI, *Saggio di topo dell' isola dell' Elba*; de M. Mariano LA VIA, *Il vocalismo del diale italico di Nicosia in Sicilia*; et de M. Max NIEDERMANN, deux compt d'ouvrages intéressant la philologie gréco-latine, qu'on s'étonne d dans ce recueil. Enfin M. de G. reprend, sous le même titre, l'article ASCOLI, *Sopra un problema di sintassi comparata dialettale* (*Arch.* XIV, 433). M. Ascoli avait étudié la répartition dans les dialect des constructions *va chiama, va e chiama, va a chiama*, correspondar lien littéraire *va a chiamare*. M. de G. complète et rectifie les in données par M. Ascoli pour les dialectes siciliens. La séduisante h de M. Ascoli, qui voit dans *a* de *va a chiama* l'unique et précieux rest ac ou atque ne rend pas exactement compte de l'histoire de la lo sicilien ; le sicilien ancien ne semble connaître que *va e chiama*, l moderne a à la fois *va e chiama* et *va a chiama*; *a* n'a-t-il pas pu veni assimilation aux désinences des deux verbes? n'est-il pas dû à l' de l'italien littéraire *va a chiamare*? Et s'il en était ainsi pour le si faudrait-il pas étendre l'explication aux autres dialectes italiens?

Mario Roq

CHRONIQUE

La Société des anciens textes français a publié en novembre dernier le tome second de la *Chirurgie de maitre Henri de Mondeville*, traduit en français par un anonyme contemporain de l'auteur, et *Les Narbonnais*, en deux tomes. Ces trois volumes forment l'exercice 1898. La traduction de la *Chirurgie* n'est pas en soi un texte fort important : il était cependant désirable que le ms. unique et contemporain qui la renferme fût mis au jour. Le glossaire très soigné que M. le Dr Bos, l'éditeur, a joint à cette publication, en augmente singulièrement la valeur. — La chanson de geste à laquelle M. Suchier donne le nom de *Narbonnais* n'avait été jusqu'à ce jour que superficiellement étudiée. L. Gautier, qui n'en connaissait pas les meilleurs manuscrits, y avait vu deux chansons qu'il appelait *Le Département des enfants Aimeri* et *Le Siège de Narbonne*. M. Suchier a classé les cinq mss. qui la renferment et qui se divisent en deux familles. Il a donné un texte critique du poème, précédé d'une introduction pleine de faits exprimés avec une louable concision. — Les volumes afférant à l'exercice 1899, parmi lesquels figure le tome III de *Meliador*, s'achèvent et ne tarderont pas à être mis en distribution.

— M. M. Wilmotte imprimera prochainement la continuation du *Perceval* due à Gerbert.

— Le fasc. 3 du *Lexique de l'ancien français* extrait du *Dictionnaire* de Godefroy par MM. Bonnard et Salmon vient de paraître à la librairie Welter : il va du mot *emproposer* au mot *forseneux*.

— Nous avions annoncé (XXVIII, 642) que nous rendrions compte des morceaux qui, dans le magnifique *Homenaje á Menéndez Pelayo* (Madrid, 1899, 2 vol. in-8), intéressaient nos études. Mais M. Morel-Fatio vient de donner dans le *Bulletin hispanique* des *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux* (n° d'octobre-décembre 1899, pp. 211-230) une excellente analyse de l'ouvrage entier, dans laquelle il nous suffira de signaler les morceaux qui intéressent nos lecteurs. Nous employons les numéros que M. Morel-Fatio a attribués à chacun des mémoires. Notons d'abord que l'analyse est précédée d'une excellente esquisse, à la fois sympathique et impartiale, de l'activité scientifique et littéraire de M. Menéndez Pelayo. — XV. M. Schiff, *La première traduction espagnole de la « Divine Comédie »* (par Enrique de Villena, en prose et

très littérale). — XX. Menéndez Pidal. *Notes pour le romancero du comte Fernán González* (travail d'une haute valeur, qui se place à côté du beau livre de l'auteur sur les *Infants de Lara*, et reconstitue de même un important monument de l'ancienne épopée castillane). — XXIII. E. de Hinojosa, *Le droit dans le Poema del Cid* (« dissertation admirablement conduite d'un juriste émiment. Sa conclusion est que l'état social et juridique que reflète ce poème place sa composition dans la seconde moitié du XIIe siècle »). — XXVIII. C. Michaelis de Vasconcellos, *Une œuvre inédite du connétable D. Pedro de Portugal* (sorte de moralité que D. Pedro écrivit en 1455 à l'occasion de la mort de sa sœur, la reine Isabel). — XXXIII. V. Fernández Llera, *Une étymologie* : « *fatilado fetillado* » (les deux mots seraient identiques et se rattacheraient à fictus ; M. M.-F. pense que *fatilado* (ou *facilado*, voy. *Rom.*, IX, 131) est distinct de *fetillado*, lequel se rattache à des mots provençaux et catalans dérivés de *factīlem). — XXXV. A. Paz y Melia, *La Bible mise en langue vulgaire par R. Mosé Arragel de Guadalfajara*. (« Cette publication s'ajoute très heureusement aux recherches qu'a publiées M. S. Berger dans la *Romania* »). — XXXVII. L. Eguílaz y Yanguas, *Notes étymologiques sur « Don Quichotte »* (il s'agit de quelques mots d'origine arabe. M. M.-F. remarque que le nom de l'épée du Cid, *Tizona*, originairement *Tizon*, ne vient pas de teutona, mais est simplement le lat. tītíonem). — XXXIX. F. de Haan, *Picaros et ganapanes* (article très intéressant sur les classes dangereuses de l'Espagne aux XVe et XVIe siècles, notamment sur leurs éléments moresques. M. M.-F. ne pense pas que l'auteur ait réussi à trouver dans l'arabe l'origine, toujours obscure, de *picaro* ; il fait d'intéressantes remarques sur le sens défavorable qui s'était attaché dès le XIVe siècle, en Espagne et en Italie, au nom des Picards, lequel est arrivé « à la longue et grâce à de nombreuses plaisanteries », à entrer « dans la famille picaresque »). — XL et XLI. J. Ribera, *Origines de la philosophie de Ramon Lull* ; M. Asin, *Mohidin* (articles très importants, d'où il paraît bien résulter que Lull a emprunté le fond et la forme de sa philosophie à celle des sofis arabes, et notamment de Mohidin, ce qu'on n'avait pas remarqué jusqu'à présent). — XLIV. R. Chabas, *Arnaud de Villeneuve et ses erreurs théologiques* (« publication d'une énergique protestation de Ramon de Coneta, l'un des exécuteurs testamentaires d'Arnaud, contre la condamnation des écrits de ce dernier »). — XLV. P. Rajna, *A Roncevaux : quelques observations topographiques pour l'étude de la « Chanson de Roland »* (il résulte notamment de cette étude, qui remonte à une visite à Roncevaux du célèbre romaniste italien, que la scène de la bataille est moins sauvage et encaissée qu'on ne se le figure volontiers ; il faut lire ces pages pleines à la fois d'intérêt et de charme). — Ce rapide sommaire suffit à montrer tout ce que ce recueil apporte de précieux aux études médiévales ; il est bon de rappeler qu'elles n'en forment que la moindre partie, et que la valeur principale du livre est surtout dans ce qui concerne la littérature espagnole moderne.

M. F. Lot a inséré dans les *Annales de Bretagne* un intéressant article sur l'*Origine sarrasine de Duguesclin*. Il pense que la « légende étymologique »

qui rattache le nom de la famille du connétable à une tour dite le *Glai Aquin* et la fait descendre du roi sarrasin Aquin ou Aiquin est sortie tout entière de l'imagination de Guillaume d'Ancenis, qui l'a racontée à Froissart, et que Bertrand lui-même l'a probablement ignoré. J'ai dit jadis ici-même, dans un article que M. Lot ne paraît pas avoir connu (IX, 458), que je croyais la légende née plus anciennement dans la famille de *Glaiequin*, et j'ai essayé d'y rattacher le nom donné à la tour Solidor, qui a remplacé (en 1382) l'ancienne *tour Aiquin* à S. Malo. (Notons à ce propos que M Lot, rapprochant le nom de *Glai Aquin* de l'ancien nom, *Oregle*, de cette tour, se facilite trop les choses en écrivant *Oreglé*. En revanche, il paraît avoir raison de penser que la mention de Vannes est due à une erreur de mémoire de Froissart; les Glaiequin, dont les domaines étaient voisins de Saint-Malo, ne devaient pas avoir oublié le lien qui rattachait leur légende familiale à la célèbre tour. Cette légende était née d'un souveuir du poème d'*Aiqnin*, souvenir assez vague, puisqu'elle donne Olivier pour parrain au fils du roi sarrasin Aquin, tandis que dans le poème qui célèbre la défaite de ce roi par Charlemagne, Roland et Olivier ne sont pas encore d'âge à porter les armes. — G. P.

— Le nº de janvier de la *Revue d'Histoire littéraire de la France* contient un intéressant article de M. E. Rigal sur les sources des deux poèmes de la *Légende des siècles* dont V. Hugo assure qu'ils « jaillissent *directement* des livres de geste de la chevalerie ». M. Demaison avait, comme on sait, trouvé dans une adaptation de Jubinal la source directe d'*Aymerillot*; M. Rosières a montré depuis que c'est un remaniement dû a Jubinal lui-même, et non la première forme de son travail, que Hugo a rimé (car il n'a presque pas apporté d'autre changement); M. Rigal confirme cette constatation par une comparaison minutieuse, où il étudie de près les procédés du poète. — M. Rosières avait cru trouver la source directe, longtemps cherchée en vain, du *Mariage de Roland* dans un passsage de l'*Histoire de la poésie* d'E. Quinet, et j'avais signalé ici (XXV, 632) cette trouvaille sans la vérifier; mais la *Revue de Philologie française* ayant réimprimé, sans observation, le texte de Quinet, il était devenu évident pour tout lecteur connaissant le poème de Hugo qu'il ne provenait pas de ce texte. Ce qui est curieux, c'est que la source de Hugo est, cette fois encore, un arrangement de Jubinal, et que cet arrangement se trouve précisément dans l'article du *Journal du Dimanche* du 1er novembre 1846 où M. Rosières avait reconnu la vrai source d'*Aymerillot*. C'est ce que démontre M. Rigal, qui nous donne le texte même de Jubinal : celui-ci a beaucoup plus abrégé *Girard de Vienne* qu'il n'avait fait *Aymeri de Narbonne*, et Hugo, à son tour, s'est beaucoup plus éloigné de son modèle, non toujours, d'ailleurs, à l'avantage de son poème. — G. P.

— Nous avons signalé à nos lecteurs (XXV, 155) le manuscrit de sermons de saint Bernard traduits en français qui se trouve dans le musée Dobrée, à Nantes, récemment ouvert au public. Dans le numéro de mars du *Journal des Savants* (p. 148-164), M. Delisle fait l'histoire de ce manuscrit et en donne la description : « L'écriture, disposée sur deux

colonnes, semble pouvoir être rapportée à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. » La langue, d'après les extraits communiqués, est identique à celle des deux manuscrits déjà publiés, lesquels appartenaient à un même recueil. C'est un autre recueil que contient le ms. Dobrée : à savoir les 44 premiers sermons sur le *Cantique des Cantiques*; mais il contient en outre : 1° le traité sur l'amour de Dieu dédié par saint Bernard au cardinal Aimeri; 2° quatre autres sermons de saint Bernard; 3° un sermon sur sainte Agnès attribué à « maistre A. ». Le préambule de ce dernier morceau est fort intéressant : « Nostre sires comenda a ses deciples ke il conkeillisent le relié, k'il ne porresist; por ce d'aucuns sermons ke ge ai oïs ai je conkeilhut aukuns moz; si les ai escriz en cest livre por ce ke il ne fuissent oblié; et al comencement pri je toz cels ki le liront u ki l'escoteront ke il prient specialment por moi et por toz mes amis; et si les pri ke, s'il truevent chose qui face a enmiaudrer, k'il l'enmiaudrent, k'il ne pensent mie k'ele fuist issi dite, mais par aventure ainsi fut entendue. » Il semble bien résulter de là que ce sermon a été recueilli par un auditeur de la bouche du prédicateur (ce qui n'est certainement pas le cas pour les sermons de saint Bernard); mais il n'en résulte pas nécessairement que le sermon eût été prononcé en français. — Il est fort à désirer que ce précieux recueil soit prochainement mis au jour; nous espérons que la *Société des anciens textes* pourra le faire entrer dans sa collection.

— Nous sommes heureux d'annoncer aux lecteurs de la *Romania* la prochaine apparition d'un ouvrage qui aura pour la philologie romane une importance exceptionnelle, l'*Atlas linguistique de la France* (France romane, avec ses dépendances linguistiques : Belgique wallonne, Suisse romande, hautes vallées du Piémont), auquel M. Gilliéron travaille depuis longtemps. La publication commencera dès que l'exploration préliminaire sera terminée, c'est-à-dire vers la fin de juin 1901 : l'atlas paraîtra à la librairie Champion, par fascicules, composés chacun de 50 cartes, et revenant à 20 francs pour les souscripteurs; il comprendra 36 fascicules, et sera achevé, selon les prévisions de l'imprimeur, en 1907 ou 1908. Un fort volume suivra la publication de l'atlas : il comprendra tous les renseignements qui ne peuvent être placés sur les cartes, ainsi que les tables, et les suppléments d'information recueillis.

L'auteur vient de faire paraître deux cartes-spécimens, qui nous permettent déjà d'apprécier la méthode et l'esprit qui ont présidé à l'élaboration de ce travail énorme. Tous les matériaux sont recueillis par M. Edmont, l'auteur du lexique saint-polois : la certitude phonétique de la transcription est donc acquise, grâce à l'unité auditive de l'enquête. Dans 650 patois environ, plus ou moins espacés suivant la vitalité linguistique de la région, sera relevé le même questionnaire, préparé avec grand soin : il consiste, soit en mots isolés, soit en phrases très simples, nécessaires, non seulement en vue de la syntaxe, de la phonétique syntactique et de la morphologie, mais encore pour incorporer dans un cadre familier les termes nombreux que le paysan conçoit difficilement à l'état isolé. Sur chaque carte, chaque forme est transcrite à côté

d'un chiffre, désignant le lieu d'origine : afin de faciliter la lecture du numérotage, la carte de France est divisée en dix secteurs correspondant respectivement aux dix premières centaines, et en cercles concentriques correspondant respectivement aux dizaines. Le travail de composition est considérable, car, pour chaque carte, il faut composer d'abord en colonnes, par ordre numérique, toutes les formes recueillies, puis les reporter ensuite une à une sur la carte. Pour cette raison et pour d'autres que l'on comprend, la publication sera très dispendieuse ; elle n'aurait pu paraître sans l'appui que lui a promis le Ministère de l'Instruction publique, auquel on doit être fort reconnaissant d'avoir compris l'intérêt scientifique et national de l'œuvre entreprise par MM. Gilliéron et Edmont. Ce sont MM. Protat, les imprimeurs de la *Romania*, qui se sont chargés de l'exécution, et on peut être assuré du zèle et de l'intelligence qu'ils apporteront à la diriger.

Les deux cartes qui viennent de paraître nous donnent *aiguille* et *abeille* dans la moitié septentrionale de la France. Le premier mot, qui remonte dans la presque totalité des patois à un même type latin, met en lumière la prodigieuse variété phonétique des parlers locaux. Le second terme, au contraire, est très riche en substituts lexicologiques : on pourra voir, sur cette carte, comment l'aire de apis est aujourd'hui restreinte à trois petites régions du N.-O., du N. et du S.-E. ; on saura où apitta et apicula ont laissé des représentants populaires ; on suivra dans sa marche l'invasion de la forme méridionale *abeille*, qui a fait irruption du sud-ouest sur Paris ; on apprendra par quels synonymes plus ou moins lointains la force créatrice du langage a remplacé le type latin : *mouche*, *mouchotte*, *mouche à miel*, *guêpe*, *bourdon*, *essaim*, *ruche*, souvent mélangés par l'analogie dans des croisements du plus haut intérêt. L'atlas de M. Gilliéron, la seule œuvre d'ensemble qui ait été tentée sur les patois de France, et qui offre toutes les garanties désirables de méthode et d'exposition scientifiques, sera doublement précieux pour quiconque s'intéresse à la philologie romane : travail urgent à cause de la rapide disparition des patois, et auxiliaire indispensable pour les recherches étymologiques et l'histoire des mots gallo-romans. Nous attendons avec impatience cette œuvre grandiose, unique dans les fastes de la dialectologie française : le nom et le passé de l'auteur suffisent pour justifier toutes nos espérances. — A. Dauzat.

— Livres annoncés sommairement :

The *Troubadours at home*. Their lives and personalities, their songs and their world, by Justin H. Smith. G. P. Putnam's sons, New York and London, 1899. In-8, deux vol., xxx-493-496 p. — L'idée mère de ce livre est de placer les troubadours dans le milieu où ils ont vécu, et, pour y parvenir, l'auteur n'a pas cru pouvoir mieux faire que de visiter les pays où s'est produite leur activité littéraire, et d'entremêler à des notions sur leur vie et sur leurs œuvres la description des villes et des châteaux où ils sont nés, où ils ont chanté. Il a parcouru, un kodak à la main, le midi de la France, le nord de l'Espagne et de l'Italie, interrogeant les livres et les habitants, pho-

tographiant les châteaux ruinés, et, à défaut, les édifices modernes, et se remémorant, en chaque localité, les souvenirs de la poésie courtoise du XIIe ou du XIIIe siècle. Le livre qui est sorti de cette conception littéraire combine les impressions d'un touriste qui aime à conter ses aventures de voyage, même insignifiantes, avec des fragments de littérature provençale présentés un peu au hasard. Ainsi, le premier chapitre est intitulé « Aix, Savaric de Mauléon et Ugo de la Bacalairia », encore qu'il soit difficile d'apercevoir quel rapport peut exister entre Aix-en-Provence (par où M. J. H. Smith a commencé son pèlerinage), et Savari de Mauléon. Nous devons avouer que l'idée générale de l'ouvrage nous paraît fort contestable. Nous concevons que l'on joigne une illustration en quelque sorte locale à des œuvres qui se sont inspirées de la vue des lieux où elles ont été composées, telles que la *Divine Comédie*, par exemple, ou les poèmes de Mistral ; mais les troubadours n'ont point coutume de décrire les lieux qu'ils ont visités. Des photographies d'une vieille rue de Vacqueiras ou de l'arc de triomphe d'Orange ne servent en rien à l'intelligence des poésies de Rambaut de Vacqueiras ou de Rambaut d'Orange, et le fait que le premier de ces troubadours a fréquenté la cour du marquis de Montferrat n'est pas une raison suffisante pour justifier l'intercalation d'une vue de la place du marché à Casale. Il faut prendre le livre tel qu'il est : ce n'est pas une œuvre proprement scientifique, et une critique détaillée ne serait pas ici à sa place. C'est un ouvrage de vulgarisation, où on ne trouvera pas assurément, en raison de la bizarrerie du plan, une vue d'ensemble de la littérature provençale ; mais on doit convenir que l'auteur a une connaissance étendue de la bibliographie de son sujet. La liste des sources, imprimée au commencement du t. I, est suffisamment complète, et il est visible que ces sources ont été consultées avec soin. Les traductions en vers ou en prose qui sont intercalées dans le récit prouvent une réelle connaissance de la langue provençale. Nous n'y avons relevé que peu de contre-sens ou de faux sens, et dans plusieurs cas ces fautes doivent être attribuées à l'état défectueux des textes publiés.

Notice sur les manuscrits de la bibliothèque du tribunal de Beauvais, par A. Salmon. Paris, Bouillon, 1899, in-8, 12 p. (extrait de la *Revue des Bibliothèques*). — M. Salmon a bien fait de donner cette notice sur un petit fonds de manuscrits dont l'existence n'était guère connue. Les mss. du tribunal de Beauvais sont au nombre de seize, parmi lesquels deux ont une réelle importance : l'un renferme un texte des *Coutumes de Beauvaisis* où M. Salmon a trouvé un précieux secours pour l'édition du livre de Beaumanoir qu'il est en train d'imprimer ; l'autre, du IXe siècle, contient un traité de l'évêque d'Orléans Jonas († 843), intitulé *De rebus ecclesiasticis non invadendis*, qui n'était pas jusqu'à présent attribué à son véritable auteur. On pouvait espérer retrouver dans cette bibliothèque le texte complet du poème de *Lautfrid et Cobbon* que De Cange avait lu dans un ms. de l'église de Beauvais qui a disparu (plusieurs des mss. du tribunal de Beauvais pro-

viennent de l'église Saint-Pierre); malheureusement cet espoir ne s'est pas réalisé.

Die Sprache der Dialoge des Papstes Gregor, mit einem Anhang : *Sermo de Sapientia* und *Moralia in Job Fragmenta*. Von Dr. Leo Wiese. Halle, Niemeyer, 1899, in-8, IV-194 p. (ouvrage couronné par la Faculté philosophique de l'université de Bonn). — Ce travail, d'un élève de M. Förster, remplit la promesse que celui-ci, absorbé par d'autres travaux, n'a pu tenir, de nous donner une étude complète sur la langue de la version française du *Dialogue de S. Grégoire* publiée par lui en 1876. Il est très bien fait et très complet, quoique parfois un peu mécanique et non tout à fait exempt d'erreurs. Après un dépouillement soigneux de tous les faits grammaticaux, M. Wiese compare la langue du *Dialogue* à celle d'autres textes wallons, le *Poème moral*, les *Vers del juïse*, les *Sermons de carême* p. p. M. Pasquet, le Cartulaire d'Orval, et conclut avec beaucoup de vraisemblance que la version du *Dialogue* a été faite à Orval (il semble téméraire de la faire remonter jusqu'au temps de l'abbé Thierri de Vitri, † 1152). En appendice, il étudie la langue des trois autres textes contenus dans le ms. du *Dialogue* et assigne le plus important, le fragment des *Moralia in Job*, à la partie wallonne du diocèse de Metz (sa grande raison est que cette version doit faire partie du groupe de traductions messines condamnées par Innocent III en 1199, mais cela n'est nullement assuré). — Il y a beaucoup à apprendre dans le travail exact et bien ordonné de M. W.; M. Förster a joint aux remarques lexicographiques quelques notes qui en augmentent le prix.

1 DEL Lungo. *Da Bonifazio VIII ad Arrigo VII. Pagine di storia fiorentina per la Vita di Dante*. Milan, 1899, U. Hoepli. In-12, VIII-474 p. — Les dix chapitres dont se compose ce volume sont la reproduction, revue et corrigée, de tout ce qui, dans la grande édition de Dino Compagni, publiée par M. del Lungo de 1879 à 1887 (*Romania*, VIII, 633; XVI, 171), concerne l'histoire de la démocratie florentine à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, et surtout les relations avec l'Église et l'Empire. C'est le milieu dans lequel a vécu Dante qui revit sous nos yeux; c'est la partie de l'histoire florentine avec laquelle tous ceux qui étudient la Divine Comédie doivent être familiers. Cette édition partielle d'une œuvre en quelque sorte classique était d'autant plus désirable que les quatre volumes du Dino de M. del Lungo sont un ouvrage coûteux et d'ailleurs presque épuisé. Avec le présent livre et la petite édition de la *Cronica* de Dino publiée en 1889 par M. del Lungo (*Romania*, XVIII, 349), on aura l'essentiel de la grande édition.

Dr Gustave Pfeiffer. *Ein Problem der romanischen Wortforschung*. Stuttgart, Greiner et Pfeiffer, 1899, in-12 de 40 p. — L'auteur présente cette dissertation comme une introduction à l'étymologie définitive du français *outil* et de ses congénères. Il part d'un type latin *usitabilia, et, par des tours de force de phonétique et de sémantique, il en fait sortir beaucoup de mots qui

hurlent de se trouver accouplés : le wallon *steeille* (qui serait pour **steveille*, **osteveille*), le normand *ativelle*, l'anc. français *estovoir* (altération de **estovoille*, qui aurait fini par être pris pour un infinitif), l'anc. franç. *atoivre*, l'ital. *stoviglia*, le français *touiller* (anciennement *toeillier*), l'anc. français *atillier* et *artillier*, le français *étoffe*, le piémontais *estuf*, etc., etc. Il n'y aurait nul profit à discuter avec M. Pfeiffer. Notons seulement que le wallon *steeille* ou *stoeille*, où il croit reconnaître *usitabilia tout craché, a été expliqué par M. Behrens (*Festgabe für G. Gröber*, p. 153, note) comme une francisation tardive du néerlandais *stoel* ou *stoeltje*, chaise. — A. T.

Nicola ZINGARELLI, *Intorno a due trovatori in Italia*. Firenze, 1899. In-12-VIII-75 p. (*Biblioteca critica della Letteratura italiana*). — Ce mince volume contient une nouvelle édition des deux publications antérieures de M. Zingarelli. La première, *Un sirventese di Ugo di saint Circ*, avait paru en 1886 dans la *Miscellanea di Filologia dedicata alla memoria dei prof. Caix e Canello* (voir *Romania*, XV, 457); la seconde, *Per un « descort » di Amerigo di Pegugliano*, avait été publiée en 1890 dans un *per nozze* (voir *Romania*, XIX, 495). Pour le sirventes d'Uc de saint Circ, M. Z. n'avait guère de modifications à apporter à son premier travail. Il a toutefois complété l'appareil des variantes et accepté les rectifications indiquées ici-même ou ailleurs. Mais il y aurait encore matière à correction pour certains détails, ainsi dans la note sur le vers 10 il fallait citer *Guillem d'Autpol*, et non *Daspol*, ce dernier nom étant évidemment corrompu (*Romania*, XXIV, 128). *Boazo* (v. 20) n'est pas Boissezon, hameau insignifiant de la com. de Vieussan (Hérault), mais la petite ville du même nom qui fait partie de l'arrondissement de Castres (Tarn). La dissertation sur le *descort* d'Aimeric de Peguilhan a été entièrement refondue et considérablement augmentée. Toutes les difficultés historiques ou autres qu'elle présente ont été sinon toujours résolues, du moins examinées avec un soin scrupuleux. La pièce *Ab marrimenz*, rééditée, p. 41, d'après Mahn, appelle de nombreuses corrections. La discussion sur l'*estampida* (q. 60) est intéressante, mais tout n'est pas dit sur ce sujet.

Le propriétaire-gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Etudes sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut. Un vol. in-8. — Prix..... **6** fr.

Le roman du Comte de Toulouse, par G. Paris, membre de l'Institut. Gr. in-8. — Prix..... **1** fr. **50**

Les danseurs maudits, légende allemande du XIe siècle, par le même. In-4. — Prix..... **1** fr. **50**

Charles le Simple, par A. Eckel. Un vol. gr. in-8. — Prix... **5** fr.

Étude sur le traité de Paris de 1259, entre Louis IX, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre, par M. Gavrilovitch. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **5** fr.

Pierre de Gavaston, comte de Cornouailles. Sa biographie et son rôle pendant le commencement du règne d'Édouard II (1307-1314), par M. Dimitresco. Gr. in-8. — Prix..... **3** fr.

Étude sur les couleurs en vieux français, par A. G. Ott. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **6** fr.

Virgilo Limouzi. Poème inédit de 1748 en vers limousins burlesques, par l'abbé Roby, accompagné d'une traduction par H. Texier. Un vol. in-8. — Prix..... **5** fr.

Rimes bourguignonnes. Texte et traduction par F. Fertiault. Un vol. in-8. — Prix..... **3** fr.

La littérature normande avant l'annexion (912-1204). Discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie le 1er décembre 1898, par G. Paris, membre de l'Institut. Brochure in-8. — Prix..... **2** fr. **50**

La politique pontificale *et le Retour du Saint-Siège à Rome en 1376,* par L. Mirot, ancien membre de l'École française de Rome. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **7** fr.

Études sur la civilisation française, par A. Marignan. Tomes I et II : la Société mérovingienne. — Le culte des Saints sous les Mérovingiens. Deux vol. gr. in-8. — Prix..... **20** fr.

Un historien de l'art français, *Louis Courajod*, par le même. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **6** fr.

Introduction à la chronologie du latin vulgaire. Étude de philologie historique, par George MOHL. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **10** fr.

Essai de dialectologie normande. La palatalisation des groupes initiaux gl, kl, fl, pl, bl, étudiée dans les parlers de 300 communes du département du Calvados, par CH. GUERLIN DE GUER. Un vol. gr. in-8, accompagné de 8 cartes. — Prix..... **10** fr.

Le Massif central. *Histoire d'une région de la France*, par A. LEROUX, élève diplômé de l'École des Hautes Études, archiviste du département de la Haute-Vienne. Trois vol. gr. in-8, avec 3 cartes. — Prix..... **25** fr.

Histoire de la Compagnie des Indes, par CH. MONTAGNE. Un vol. in-16. — Prix... **3** fr. **50**

Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tome X, complet en 6 fascicules. Gr. in-8. — Prix..... **36** fr.

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par M. KAWCZYNSKI, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Cracovie. Un vol. in-8. — Prix..... **5** fr.

L'Alsace au dix-septième siècle. Au point de vue géographique, historique, administratif, économique, social, intellectuel et religieux, par R. REUSS, maître de conférences à l'École des Hautes Études, ancien bibliothécaire de la ville de Strasbourg. Deux forts vol. gr. in-8. — Prix..... **38** fr.

Le Musée de la conversation, par Roger ALEXANDRE, 3e édition, revue et augmentée de nombreux articles. Ouvrage honoré d'une mention par l'Académie française (Concours de Jouy, 1895). Un fort vol. in-8. — Prix..... **7** fr.

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études (Section des sciences historiques et philologiques), 8e année 1900. Contenu : CALENDRIER. — DOCUMENTS. — RAPPORTS. — J. ROY, corrections et additions à l'histoire de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis. Un vol. in-8. — Prix..... **2** fr.

Répertoire méthodique du moyen âge français (Histoire, littérature, beaux-arts), par A. VIDIER, élève de l'École des Chartes; deuxième année, 1895. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **4** fr.

Dictionnaire de l'ancienne langue française, du IXe au XVe siècle, par Frédl. GODEFROY. Tome IX. Un vol. in-4. — Prix..... **50** fr.

MAISON, FONTAY FRÈRES, IMPRIMEURS.

1823

115 Juillet 1900

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome XXIX

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er
TOUS DROITS RÉSERVÉS

CONDITIONS D'ABONNEMENT A LA *ROMANIA*

Paris : 20 fr. — Départements et Union postale ..... 22 fr.
Les abonnements ne se font que pour l'année entière et à partir de janvier.
L'année une fois terminée se vend, prise à Paris..... ..... 25 fr.
Aucun numéro n'est vendu séparément.

SOMMAIRE DU PRESENT NUMÉRO :

Pages.

Ov. Densusianu. L'altération du *c* latin devant *e*, *i* dans les langues romanes 321
R. Menéndez Pidal. Etimologías españolas 334
F. Lot. Le roi Hoël de Kerahès, Ohès *le vieil barbé*, les « chemins d'Ahès » et la ville de Carhaix 380
Paget Toynbee. Benvenuto da Imola and the *Iliad* and *Odyssey* 403

MÉLANGES

La légende de « la vieille Ahès » (G. P.) 416
Une prétendue mention de l'Archant (E. Ritter) 424
Un nouveau témoignage sur la chanson de *Basin* (Ch. Bonnier) 425
Lahaustre (G. P.) 426
Osterin (G. P.) 429

COMPTES RENDUS

Mohl, Études sur le lexique du latin vulgaire (A. Thomas) 433
Schuchardt, Romanische Etymologieen. II (A. Thomas) 438
Lesèt, Les substantifs postverbaux dans la langue française (G. P.) 440
Tobler, Die altprovenzalische Version der « Disticha Catonis » (P. M.) 441
Comptes consulaires d'Albi, p. p. Vidal et Jeanroy (P. M.) 447
Bartoli, Zur Erforschung des Altromanischen Dalmatiens (M. Roques) 451
Henry, Lexique étymologique du breton moderne (A. Thomas) 452
Correspondance. Lettre de M. G. Mohl et réponse de M. M. Roques 453

CHRONIQUE 464

Les prochains numéros contiendront :

P. Meyer. Lambert de Liège. — Un fragment inédit d'*Aie d'Avignon*. — Phonétique provençale. *A* tonique (avec carte).
G. Paris. Les accusatifs en *-ain* (*suite*). — La destinée du *c* latin devant *e*, *i* en français. — La chanson du *Chevalier au cygne* et des *Enfances Godefroi*. — *Villoniana*.
Sv. Berg. La *Parialopa-Saga* (traduction française).
R.-J. Cuervo. Mélanges espagnols.
E. Galtier. *Byzantina*.
S. De Grave. Les mots français dialectaux en néerlandais.
A. Longnon. Un vestige de l'épopée mérovingienne.
F. Lot. Nouvelles recherches sur la provenance du cycle arthurien.
A. Morel-Fatio. Un débat poétique espagnol du XVe siècle.
F. Novati. La Vita di S. Farone.
E.-G. Parodi. Del passaggio di *v* a *b* nel latino volgare (*suite*).
E. Philipon. Morphologie lyonnaise au XIVe siècle.
A. Piaget. *La Belle dame sans merci* et ses imitations. — *Le Miroir aux dames*. — Les poésies de Philippe Bouton.
C. Salvioni. A proposito di *amis*.

SUR L'ALTÉRATION DU C LATIN

DEVANT E, I

DANS LES LANGUES ROMANES

Il n'y a pas de problème plus obscur dans l'histoire des langues romanes que celui de l'altération du c latin suivi de e, i. Les opinions les plus contradictoires ont été émises sur l'origine de ce phénomène. D'après quelques philologues, l'« assibilation » du c remonterait au latin vulgaire, d'après d'autres elle serait de date plus récente et se serait produite indépendamment dans chacune des langues romanes. Les arguments qu'on a apportés à l'appui de l'une ou de l'autre de ces thèses sont loin d'être décisifs, et nous tâcherons de montrer dans ces lignes qu'il faudra peut-être recourir à une autre méthode que celle qu'on a suivie jusqu'ici, si l'on veut arriver à une solution définitive de cette question. Si nous venons reprendre aujourd'hui un sujet sur lequel on a déjà tant écrit, c'est parce que nous voyons plus d'une remarque à opposer aux théories les plus récentes qui ont été formulées là-dessus, et parce que nous voulons attirer l'attention sur quelques faits qu'on n'a pas encore introduits dans le débat et qui nous semblent de nature à mieux élucider notre problème que tout ce qu'on a rapporté jusqu'ici.

L'histoire de l'altération du c dans les langues romanes a donné occasion, dans ces derniers temps, à de nombreuses discussions. Dans un article paru en 1892 [1], M. Bréal s'est efforcé de défendre par quelques nouveaux arguments une opinion qu'on croyait abandonnée depuis longtemps et qui confirme-

1. *De la prononciation du c latin*, dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, t. VII, pp. 149-156 ; cf. les *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXI (1893), p. 60, et le *Journal des Savants*, 1900, p. 140.

rait l'existence d'une prononciation plus ou moins altérée de c(e), c(i) en latin vulgaire. La thèse de M. Bréal a été vivement combattue par M. Gaston Paris dans une communication faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres [1] et dans un article publié en tête de l'*Annuaire de l'École pratique des Hautes Études* pour l'année 1893 [2]. M. Paris examine tous les faits qu'on avait invoqués en faveur d'une altération ancienne du c latin et montre par des arguments très solides que le c suivi de e, i avait conservé sa valeur d'explosive sourde simple jusqu'à une époque relativement assez récente, et qu'on ne trouve aucun exemple d'une prononciation altérée de ce son avant le VIe siècle en Italie, et avant le VIIe siècle en Gaule. Après M. Paris, la question du *c* a été reprise par M. Guarnerio [3], qui a essayé de renouveler une opinion soutenue aussi par d'autres philologues, mais qu'on ne pourra jamais confirmer par des preuves irréfutables. D'après M. Guarnerio, le c aurait commencé à se modifier déjà dans le latin vulgaire, où il avait abouti à *k'*. Cette première phase de l'altération de la palatale latine serait le point de départ de toutes les langues romanes : dans une partie du domaine roman, le *k'* a donné naissance à *ts*, dans une autre il a évolué vers *ts*, et dans quelques régions, comme en Sardaigne et en Illyrie, il est revenu à la phase primitive (c), après avoir perdu le *j* [4]. L'opinion de M. Guarnerio devait paraître trop modérée, même trop « timide », à M. Mohl, qui dans son remarquable travail sur le latin vulgaire [5],

---

1. *Les faits épigraphiques ou paléographiques allégués en preuve d'une altération ancienne du* c *latin* (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXI, pp. 81-84).

2. *L'altération romane du* c *latin* (p. 7-37).

3. *L'intacco latino della gutturale di* ce, ci, dans l'*Archivio glottologico*, supplément IV, 1897, pp. 21 et suiv.

4. Pour ce qui concerne le sarde, M. Guarnerio ne fait que reprendre sous une autre forme la théorie de M. Ascoli, qui avait soutenu jadis que le *k* sarde n'est nullement ancien et qu'il devrait être expliqué par un retour de *ć* à *k'*, *k*. La thèse de M. Ascoli a été réfutée avec de bonnes raisons par M. Paris, *Annuaire de l'École des Hautes Études*, 1893, pp. 30-31.

5. *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, Paris, 1899 (voy. ci-dessus l'article de M. Roques) ; pour ce qui concerne l'histoire du c dans les langues romanes, voir pp. 289-307.

s'est efforcé de démontrer que plus d'une particularité des langues romanes doit remonter à une époque plus ancienne qu'on ne le croyait jusqu'ici, et qu'un phénomène comme celui de l'altération du c ne peut être expliqué qu'en admettant qu'il existait déjà en latin. Les idées que M. Mohl émet sur l'origine de l'altération du c ne sont au fond qu'un développement de la thèse soutenue par M. Bréal, et nous verrons qu'elles sont aussi faciles à contredire que celles de son illustre prédécesseur. Nous croyons nécessaire de nous arrêter plus longtemps sur les faits invoqués par M. Mohl pour prouver le bien fondé de la théorie de M. Bréal, puisque la manière dont il les présente pourrait nous faire croire que la question de l'altération du c a trouvé sa solution définitive. Les arguments de M. Mohl sont très souvent aussi ingénieux que nouveaux; mais la critique à laquelle nous les soumettrons arrivera à nous montrer qu'ils ne sont pas aussi solides qu'ils semblent l'être à première vue.

Une première considération qui, d'après M. Mohl, nous autoriserait à contester les affirmations de M. Paris est l'invraisemblance d'un développement parallèle et indépendant du c en *tš*, *ts* dans toutes les provinces de la Romania où il apparaît. Une telle hypothèse serait aussi hardie que celle de la propagation du *tš*, *ts* d'un pays roman à l'autre. Le roumain donnerait, d'après M. Mohl, le démenti le plus formel à une telle interprétation des faits. La ressemblance qu'il offre à ce point de vue avec l'italien ne peut s'expliquer que si le *ć* (*č*) commun à ces deux langues existait déjà dans le latin parlé en Italie, d'où il a été apporté en Dacie avant l'abandon de cette province par l'administration impériale, à la fin du IIIe siècle. Un changement de c en *ć* (*č*) n'aurait pu s'accomplir, d'après M. Mohl, indépendamment en italien et en roumain; il ne saurait non plus être question dans notre cas d'une « propagation naturelle de *ć*, *č* par ondes phonétiques irradiantes pour ainsi parler, ... puisque l'albanais et le latin d'Illyrie (vegliote) interrompent la chaîne de continuité géographique entre *ć* italien, *ts*(*s*) vénitien, *č* rhétique d'une part et *č* roumain de l'autre » (p. 293). Cet argument de M. Mohl ne résiste pas à la critique. L'altération du c est un phénomène qui peut se produire partout et qui est attesté dans bon nombre de langues sans qu'il y ait eu

une influence directe de l'une sur l'autre [1]. M. Gaston Paris a très bien montré d'ailleurs qu'il n'est pas tellement difficile de concevoir une altération indépendante du c dans toutes les langues romanes où elle s'est produite [2]. Mais, en dehors de cela, M. Mohl nous fournit lui-même un argument qui contredit son raisonnement. Après avoir rappelé le fait qu'en roumain *č* correspond non seulement à ce, ci latin, mais aussi à que, qui, M. Mohl arrive à la conclusion que cette particularité prouve simplement que « la palatalisation [3] est intervenue une seconde fois dans la langue et qu'elle a frappé également les gutturales d'origine récente » (p. 293). On n'a rien à dire contre cette affirmation, qui a été répétée plus d'une fois, mais on se demande comment elle peut se concilier avec ce que M. Mohl soutient quelques lignes avant. Pourquoi le que, qui aurait-il donné en roumain *če, či*, indépendamment de l'italien, où ce phénomène n'existe pas, tandis que le ce, ci n'aurait pas pu arriver au même résultat quelques siècles avant et sans que cette particularité ait existé déjà dans le latin transplanté d'Italie en Dacie ? J'avoue qu'il m'est bien difficile de saisir la différence que M. Mohl a voulu établir entre ces deux phénomènes, et je ne puis qu'admettre avec M. Paris que le *č* roumain, continuant d'un côté le ce, ci, de l'autre le que, qui latin, prouve suffisamment que l'altération du c dans le roman de la Dacie est un phénomène qui a pu se produire après la colonisation de cette province. Je suis toutefois d'avis que le c latin aurait peut-être donné en roumain un son plus éloigné du *č* italien, si le latin de l'Italie n'avait pas continué à influencer le parler de la Dacie jusqu'à une époque plus récente que celle qu'on admet généralement. Les romanistes oublient trop souvent aujourd'hui que l'élément roman de la péninsule balkanique n'a pas cessé d'être influencé par l'italien jusqu'au Ve ou au VIe siècle, et que plus d'une particularité du roumain doit être expliquée ainsi. M. Gaston Paris a attiré jadis l'attention sur ce

1. Cf. H. Schuchardt, *Vokalismus des Vulgärlateins*, t. I, p. 151.

2. *Annuaire de l'École des Hautes Études*, 1893, p. 34.

3. Je remarque ici le terme impropre que M. Mohl emploie pour désigner l'altération du c devant e, i. On devrait éviter de telles équivoques, qui peuvent donner lieu à des confusions. Cf. G. Paris, *Annuaire de l'École des Hautes Études*, 1893, p. 16.

fait [1], et l'on ne devrait jamais le perdre de vue et répéter, comme M. Mohl et autres philologues, que le roumain a continué à se développer indépendamment de l'élément roman occidental à partir du IIIe siècle, lors de l'abandon de la Dacie par les légions romaines [2]. Je crois donc que le *č* roumain, en tant que variante phonétique du c latin altéré, n'est qu'une propagation du *ć* italien, et qu'il a pu prendre naissance même après le IIIe siècle.

On ne devrait pas objecter contre cette opinion que le *k* albanais et le *k* vegliote interrompent la chaîne de continuité entre le *ć* italien et le *č* roumain. Je ne crois pas que le dialecte, complètement disparu aujourd'hui, de l'île de Veglia représente le roman qu'on parlait, il y a quelques siècles, dans la plus grande partie de l'Illyrie. Il serait extraordinaire que le latin de ce pays eût conservé partout des traits aussi archaïques que ceux du sarde, qui est resté plus isolé du reste du domaine roman. L'élément latin de l'Illyrie a été continuellement alimenté par des colons italiens, et l'on n'a qu'à se rappeler les nombreux Italiens qui se sont établis en Illyrie à l'époque de Dioclétien pour comprendre l'influence qu'a dû exercer à toutes les époques l'italien sur le parler des Illyro-romains. Comment pourrait-on alors imaginer qu'un changement phonétique survenu en italien n'ait pas eu d'écho jusqu'au delà de l'Adriatique ? C'est pour cette raison qu'il me semble plus naturel d'admettre que dans le roman parlé au moyen âge dans la plus grande partie de l'Illyrie le c avait abouti au même résultat qu'en italien, et que le vegliote doit représenter un petit dialecte illyrien qui est resté à l'écart

1. *Romania*, t. I, p. 11.

2. Une telle opinion est due à la conception unilatérale qu'on se fait des origines de la langue roumaine. C'est une erreur de croire que le passé de la langue roumaine peut être expliqué uniquement par le latin transplanté en Dacie. L'histoire de l'extension du latin dans la péninsule balkanique et l'étude approfondie du roumain nous mènent à une tout autre conclusion. Je traiterai d'ailleurs plus longuement de cette question dans le premier volume de mon *Histoire de la langue roumaine*, qui doit paraître prochainement, et où j'espère mettre en pleine lumière le fait que le roumain est sorti du latin transplanté au sud et au nord du Danube.

d'une influence plus profonde de l'italien, du moins jusqu'à une certaine époque [1].

Un autre argument que M. Mohl fait valoir en faveur de sa théorie est l'existence d'un son « assibilé » résultant de c(e), c(i), dans l'ancien ombrien [2]. M. Mohl ne fait que suivre ici M. Bréal, qui s'était aussi demandé pourquoi le c devant e, i aurait conservé en latin la valeur de son dur, tandis qu'en ombrien il a passé à *ś*. M. Mohl est allé cependant plus loin que M. Bréal et a même essayé de fixer l'époque où le *ś* ombrien a commencé à pénétrer en latin et à s'étendre sur toute l'Italie et plus tard dans presque tout le monde romain. « La colonisation de la Sardaigne, » dit M. Mohl, « tombe encore, ainsi que celle de l'Illyrie (seconde moitié du IIe siècle avant J.-C.), dans une période où *k'* était encore dominant dans la plupart des contrées. C'est seulement après la guerre sociale, lorsque les populations du nord repeuplent le Samnium, la Lucanie, le Bruttium dévastés *ferro et igni*, que le *ć* ombrien et volsque commence peu à peu à s'imposer partout. Il n'y a pas de doute que sous Auguste *ć* pour *k'* était déjà la prononciation la plus générale » (pp. 306-307). Cette conclusion pourrait paraître séduisante puisqu'elle cadre bien avec les idées que M. Mohl a développées dans son travail sur le latin vulgaire, mais elle manque de preuves suffisantes. Le fait que le c a été altéré en ombrien ne peut rien prouver pour le latin, puisque, comme l'a très bien remarqué M. Paris [3], un changement phonétique survenu dans une région ne se propage pas toujours et nécessairement dans les autres parties d'un pays. Il y a en France des contrées où le c correspondant au qu(e), qu(i), c(o),

1. Il faut d'ailleurs remarquer que le c(e), c(i) n'a pas toujours conservé en vegliote la valeur de *k*. A côté de *ke* (= cē, cī lat.), on trouve *ċe*, *ċi* (= cē, cī lat.). Cf. M. Bartoli, *Ueber eine Studienreise zur Erforsch. des altrom. Dalmatiens* (*Anzeiger der phil.-hist. Kl. der Akad. der Wissensch.*, Vienne, XXV, 1899, pp. 77-78).

2. On n'est pas d'ailleurs bien fixé sur la valeur phonétique de ce son, qui dans les inscriptions écrites en caractères ombriens est rendu par ⟨, et dans les inscriptions latines par *ś* (cf. M. Bréal, *Mémoires de la Société de linguistique*, t. VII, pp. 151-152; R. von Planta, *Grammatik der oskisch-umbrischen Dialekte*, t. I, pp. 359-360).

3. *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, t. XXI, pp. 60-61; *Annuaire de l'École des Hautes Études*, 1893, p. 35.

c(u) du latin a donné le même résultat que c(e), c(i), sans que cette altération se soit généralisée et ait pénétré dans le français littéraire. D'autres raisons viennent en outre contredire la théorie de M. Mohl. On ne devrait jamais oublier que l'influence d'une langue sur une autre ne peut avoir lieu que là où elle a été facilitée par les événements historiques. Il n'y a pas de phénomène linguistique de cet ordre qui ne trouve son explication dans un fait historique, et c'est pour cette raison qu'on ne devrait accepter en philologie que les données qui sont confirmées par l'histoire. Or, si nous comparons les conclusions de M. Mohl avec ce que nous savons sur les rapports du Latium avec les autres provinces italiennes, on ne trouve rien dans l'histoire qui confirme l'hypothèse d'une influence de l'ombrien sur le latin à une époque comme celle où l'admet M. Mohl. Comment pourrait-on concevoir que le *ś* ombrien n'a pu se généraliser en latin qu'au 1er siècle avant J.-C. et qu'on ne trouve pas la moindre trace de ce phénomène avant cette époque? L'Illyrie fut conquise par les Romains plus de cent ans après l'asservissement de l'Ombrie, et si le latin avait subi l'influence de l'ombrien, on ne comprend pas pourquoi l'altération du c ne se serait pas effectuée plus tôt et n'aurait pas pénétré dans le roman parlé au delà de l'Adriatique. Si l'ombrien était capable d'influencer le latin, ce n'est pas au moment où les Romains avaient imposé leur langue et leur culture à toutes les provinces italiennes qu'un tel fait pouvait se produire. Il est vraiment trop hardi de croire que le *ś* ombrien a pu modifier la prononciation du c latin à une époque où les parlers provinciaux de l'Italie étaient menacés depuis longtemps de disparaître. Une telle conclusion serait en flagrante contradiction avec l'histoire, puisque nous savons que la langue d'un peuple soumis finit toujours par céder la place à l'idiome parlé par l'élément conquérant, et qu'il ne peut plus être question d'une influence exercée par elle au moment où toutes les circonstances concourent à l'annihiler. La théorie de M. Mohl semble encore plus extraordinaire quand on pense que l'altération du *c* en ombrien n'est attestée que pour le parler d'Iguvium et qu'on est en droit de douter que ce phénomène fût général en Ombrie[1]. L'hypothèse d'une influence de l'ombrien sur le latin

1. Quant aux autres dialectes italiques, on ne trouve aucune preuve

devient dans ce cas plus invraisemblable encore, et aucun ph[illegible] lologue ne devra plus la répéter avec la même obstination q[illegible] M. Mohl.

Il nous reste à dire quelques mots d'un argument qui, d'ap[illegible] M. Mohl, serait tellement décisif qu'il ne laisserait plus [illegible] moindre doute sur l'altération du c en latin vulgaire. Le trai[illegible] ment de sucidus montrerait d'une manière irréfutable qu[illegible] c était « assibilé » dès une époque très ancienne. Dans ce m[illegible] comme dans frigidus, l'i de la seconde syllabe doit avoir [illegible] syncopé de bonne heure, comme il résulte du témoignage [illegible] langues romanes. « Or la syncope », dit M. Mohl, « a eu [illegible] *après* la palatalisation des gutturales, soit *frijido, *frīj[illegible] ital. *freddo*, franç. *froid*, etc., d'un côté, et *sŭćido, *sŭćdo [illegible] l'autre. Ce *sŭćdo, à cause de son caractère insolite, p[illegible] promptement à *sŭdćo, d'où normalement en italien *so[illegible]*, dont l'étymologie est sûre; *ć* après consonne donne *ts* [illegible], comme dans *calza*, etc. Il faut donc forcément conclure q[illegible] *ć* existait en Italie avant la syncope dans frīgidus, sūcid[illegible]us, c'est-à-dire pour le moins avant l'époque d'Auguste » (p. 3[illegible]7). J'avoue que je ne puis comprendre comment M. Mohl a [illegible] arriver à une telle conclusion. On ne saurait penser à un [illegible] rapprochement pour peu qu'on soit familiarisé avec la pho[illegible] tique des langues romanes. Le *z* de *calza* n'a rien à faire ave[illegible] *z* de *sozzo*, puisque dans calcea le c est suivi d'une voyelle [illegible] hiatus, ce qui n'est pas le cas pour *sŭdćo. M. Mohl aurait [illegible] se rappeler que l'italien *sozzo* a été expliqué par M. Flechia[1] [illegible] d'une manière bien plus satisfaisante : d'après M. Flechia, *so[illegible]* est sorti de *sucidjus par l'étape intermédiaire *sud'cjo, [illegible] sorte que cet exemple ne peut rien prouver pour l'altérat[illegible] du c(e), c(i) non en hiatus. Quant à frigidus, les textes la[illegible] nous montrent clairement que l'i a été syncopé à une épo[illegible] où il n'y avait pas la moindre trace d'une modification du [illegible] On n'a qu'à penser au témoignage de l'*Appendix Probi*, [illegible] (édition Förster) : *frigida non frigda*[2], pour ne plus douter [illegible]

assurée d'une prononciation altérée du c devant e, i. En volsque on n'[illegible] trouve d'exemple que pour c suivi d'une voyelle en hiatus (Planta, *Gram[illegible]matik der oskisch-umbrischen Dialekte*, t. I, pp. 371-372).

1. *Archivio glottologico*, t. II, p. 325; cf. Canello, *ibidem*, t. III, p. 398.

2. Le manuscrit porte *fricda*, mais il faut corriger *frigda*, comme le[illegible]

ce fait[1]. Si l'explication de M. Mohl était juste, on ne saurait comprendre pourquoi un grand nombre d'adjectifs latins en -cidus, -gidus ont échangé leur terminaison contre -dicus, -digus, comme il résulte du traitement de ces formes dans les langues romanes[2]. Le portugais *malga* nous montre que magida a été changé en *madiga, *madga, ce qui n'aurait pas été le cas si le g avait été altéré sous l'influence de l'i suivant.

Il résulte de ces observations que la théorie de MM. Bréal et Mohl manque toujours de preuves suffisantes. Nous examinerons maintenant les faits qui confirment d'après nous l'hypothèse défendue aussi par M. Paris, que le c suivi de e, i avait conservé en latin la valeur d'explosive sourde simple. Les exemples que nous citerons ici montreront, croyons-nous, jusqu'à l'évidence qu'il n'y a eu à aucune époque du latin vulgaire la moindre tendance à changer le c suivi de e, i en un son plus ou moins rapproché de *tš* ou *ts*. Les témoignages directs du latin et des langues romanes ne peuvent laisser aucun doute sur ce fait.

Le roumain nous offre l'exemple le plus probant de la conservation du c comme son dur jusqu'au IIe siècle de notre ère. La forme *chingă* vient confirmer d'une manière éclatante cette opinion. Pour expliquer ce mot, il faut admettre, comme on l'a déjà montré plus d'une fois[3], que cingula, *cingla avait

---

remarque avec raison M. Förster. — Dans sa nouvelle édition de l'*Appendix Probi* (*Archiv für lat. Lexik.*, XI, 1899, 309), M. Heraeus propose le maintien de fricda. Nous ne saurions décider si cette leçon est préférable à celle de M. Förster. Dans tous les cas, ni frigda ni fricda ne peuvent confirmer l'hypothèse de M. Mohl.

1. Cf. aussi infrigdare chez Théodore Priscien, *Euporiston*, édition Rose, 1894, index, p. 520. Sur d'autres exemples de cette forme syncopée, voir H. Schuchardt, *Vokalismus des Vulgärlateins*, t. II, p. 115; K. Georges, *Lexicon der lateinischen Wortformen*, s. v. frigus, et W. Heraeus, *l. c.*, p. 309. Quant à fridam d'une inscription de Pompéi (*Corpus inscriptionum latinarum*, IV, n° 1291), il faut y voir l'exemple le plus ancien de l'assimilation du g au d : fridam est écrit ici pour friddam (cf. amiddula pour amygdala dans l'*Appendix Probi*, 140). — Je me demande comment M. Mohl peut expliquer phonétiquement l'italien *freddo* de *frejdo*? Le groupe *dd* doit correspondre régulièrement à un plus ancien gd.

2. Cf. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, t. I, § 580.

3. Diez, *Gram. der rom. Spr.*, 5 éd., p. 209; Miklosich, *Beitr. zur Laut-*

passé dans le latin de la Dacie à *clinga, par suite d'un phénomène de métathèse : si *cingla s'était conservé, on n'aurait pu avoir que *cinghie*. Mais ce qu'on n'a pas encore relevé et ce qui est le fait le plus important qui nous soit attesté par ce mot, c'est que *cingla ne pouvait passer à *clinga que si le c se prononçait encore comme k. La métathèse de l'l serait incompréhensible si le c était devenu *ć*(*č*) au moment de la romanisation de la Dacie. Pour cette métathèse, *clinga trouve un pendant dans *cloagum qui a remplacé *coaglum et qui est postulé par le roumain *chiag* et le sarde log. *giagu, giagare* (gal. *giaggá*), à côté de *cagiu, cazare* (gal. *caghia*)[1]. Une métathèse du même genre est attestée en latin dans la forme populaire coacla, covacla pour cloaca, qui est condamnée par le grammairien Consentius[2]. C'est ici aussi qu'il faut citer la leçon porcacla = portulaca, porclaca[3], qu'on trouve dans quelques manuscrits de Marcellus Empiricus (*De medicamentis*, édition Helmreich, 1889, XII, 44; XX, 39) et de Théodore Priscien (*Euporiston*, édition Rose, 1894, I, 73; III, 2).

Une autre métathèse intéressante pour nous est celle de c—t dans scintilla—*stincilla. Le français *étincelle*, le prov. *estincello, estincela* (*eitincela*) et le sarde log. *istinchidda* exigent

---

lehre der rum. Dialekte, Conson., II, p. 45, *Lautgr.*, p. 28; G. Meyer, *Etym. Wörterbuch der alb. Spr.*, p. 227; A. Candréa, *Revista pentru istorie, arheologie şi filologie*, Bucarest, t. VII, p. 74; cf. A. Byhan, *Jahresbericht des Inst. für rum. Sprache* (G. Weigand), t. III, p. 39. La dérivation de *chingă* de l'alb. *k'ingël*, admise par MM. Gaster (*Revista p. istorie, arheol, etc.*, t. I, pp. 26-27) et Tiktin (*Grundriss der rom. Philol.*, t. I, p. 447), doit être écartée.

1. Cf. D. Behrens, *Ueber reciproke Metathese im Romanischen*, Greifswald, 1888, p. 28. Il n'est pas facile de décider si cette métathèse s'est produite indépendamment en roumain et en sarde ou si elle existait déjà en latin à l'époque de la conquête de la Sardaigne. La présence en sarde des formes sans métathèse à côté de celles qui remontent a *cloagum nous fait plutôt croire qu'il s'agit ici d'un phénomène qui a pu se produire parallèlement et à des époques différentes en sarde et en roumain. — L'alb. *kl'uar* (*clagarium) montre aussi la même métathèse.

2. K. Keil, *Grammatici latini*, t. V, pp. 392, 397; comp. aussi cacla *Corpus gloss. lat.*, t. V, p. 565; cf. *ibid.*, t. VI[1], p. 223 (*Thesaurus gloss. emendat.*), et Heraeus, *l. c.*, p. 314.

3. Cette dernière forme se trouve chez Pelagonius (*Ars veterinaria*, édition Ihm, 1892, 371, 374).

cette dernière forme [1]. Or, pour que la métathèse entre c et t ait pu avoir lieu il fallait que le c eût conservé sa valeur ancienne de son dur. Si le c avait été « assibilé », la différence entre lui et le t suivant aurait été trop grande, et il n'aurait jamais pu prendre la place de ce dernier. Il resterait cependant à fixer l'époque où cette métathèse s'est produite. On pourrait admettre à la rigueur que *scintilla est devenu *stincilla en gallo-roman indépendamment du sarde. Si les deux formes avaient existé en latin avant la conquête de la Sardaigne, *stincilla aurait pu se généraliser avec le temps et pénétrer dans toutes les autres provinces de la Romania. Or, il n'y a pas de trace de *stincilla en hispano-portugais, en italien, en rhéto-roman et en roumain. La présence trop isolée de cette forme en sarde et en français et l'existence de *escintele* et *ischintiḍḍa* à côté de *étincelle* et *istinchiḍḍa* nous forcent plutôt à conclure que scintilla a pu arriver à *stincilla indépendamment dans le latin de la Sardaigne et dans celui de la Gaule. Dans ce cas, le c devait avoir à l'époque de César la même valeur qu'au IIIe siècle avant J.-C., lors de la conquête de la Sardaigne.

Un mot dont le témoignage est encore précieux pour l'histoire du c nous est attesté chez Pétrone. C'est cicaro, qui se trouve dans deux passages de ses satires : *iam tibi discipulus crescit cicaro meus* 46 (p. 31 de l'édition Bücheler, 1895), *ponas... et cicaronem meum* 71 (p. 48). Il résulte du contexte que cicaro est employé par Pétrone pour désigner un jeune homme, ce qui est confirmé par quelques formes romanes dont la parenté avec notre mot ne saurait être mise en doute. Laissant de côté le rapprochement invraisemblable que Niebuhr [2] avait fait entre cicaro et l'italien *cicalone*, on ne peut contester la relation qui doit exister entre la forme de Pétrone, l'it. *cecino* et le sic. *cicireddu, ciciu*, dont la signification enferme l'idée de petitesse [3]. Or, toutes ces formes ne sont que des dérivés du latin

1. Cf. Behrens, *l. c.*, p. 94.

2. *Kleine historische und philologische Schriften*, Bonn, 1828, t. I, p. 341.

3. I. Cesareo, *De Petronii sermone*, Rome, 1887, p. 22; cf. J. Segebade et E. Lommatzsch, *Lexicon Petronianum*, Leipzig, 1898, pp. 27-28. Sur l'opinion de Heinse, qui voyait dans cicaro une forme corrompue de Cicero qui aurait été employée dans le peuple comme surnom des enfants heureusement doués, v. A. Collignon, *Étude sur Pétrone*, Paris, 1892, p. 287.

cicer, de sorte que cicaro doit reproduire une forme populaire à côté d'un plus ancien cicero[1]. Mais l'e de cicero n'a pu être changé en a qu'après un c non encore altéré[2]. Il resterait ici aussi à fixer quand cicero fut remplacé par cicaro dans le latin vulgaire; mais tout renseignement nous manque là-dessus, et personne ne pourra préciser si cette dernière forme fut introduite dans le parler populaire à l'époque de Pétrone ou si elle existait avant.

Il ne serait peut-être pas sans intérêt de rappeler ici aussi la forme conea, qui était employée pour ciconia chez les habitants de Préneste, comme il résulte d'un passage de Plaute[3]. La chute de ci- dans ce mot par suite d'un phénomène de dissimilation[4] ne s'expliquerait pas si le latin vulgaire avait eu une tendance à altérer la prononciation du c.

Si, enfin, nous rappelons encore la forme souvent citée *cucuta, qui a existé à côté de cicuta, et qui n'a pu sortir de cette dernière qu'à une époque où le c avait la prononciation dure[5], nous aurons épuisé la liste des exemples que nous avons

---

1. Cicero pour cicer est attesté chez Du Cange.

2. Je ne crois pas que l'a de cicaro soit de même nature que l'a d'ansar, carcar, passar qu'on trouve dans l'*Appendix Probi* et dans quelques inscriptions pour anser, carcer, passer. Dans ces dernières formes, le changement peut être dû à un phénomène d'assimilation (cf. A. Lindsay, *Die lateinische Sprache*, traduction de Nohl, Leipzig, 1897, pp. 26, 232); dans cicaro, il faut plutôt admettre un passage spontané de e à a, comme dans novarca pour noverca attesté dans l'*Appendix Probi*, 168.

3. *Truculentus*, 690 : « Ut Prenestinis conea est ciconia. » Cf. Probus, *De ultimis syllabis*, chez Keil, *Grammatici latini*, t. IV, p. 263.

4. D'après quelques philologues, conea serait sorti de ciconia par suite de la syncope de l'i entre les deux c. Nous croyons notre explication plus acceptable.

5. M. Mohl, *l. c.*, p. 22, révoque en doute l'existence de *cucuta dans le latin vulgaire, malgré le témoignage des formes roum. *cucută* (comp. alb. *kukuts*), saintong. *cohüe*, limous. *kukūdo*. D'après M. Mohl, la forme roumaine pourrait être un emprunt fait à l'albanais. M. Mohl ne s'est pas aperçu qu'en émettant cette hypothèse il apportait un argument indirect à l'appui de la thèse que le c n'était pas altéré à l'époque de la conquête de la Gaule. Comment, en effet, dans l'hypothèse contraire, expliquer les formes françaises citées plus haut ? Il faudrait admettre que le ci- avait conservé la prononciation dure jusqu'à l'époque de César et qu'il pouvait être assimilé à la syllabe

présents dans la mémoire et qui nous montrent suffisamment, croyons-nous, que l'altération du c ne peut être attestée à aucune époque du latin vulgaire.

Tels sont les faits qui nous prouvent que le c suivi de e, i avait conservé en latin jusqu'au IIe siècle de notre ère la valeur d'explosive simple. On ne devrait donc plus parler d'une altération du c dans le latin vulgaire transplanté dans les provinces de la Romania. Les exemples que nous avons recueillis ici pourront sans doute être complétés par des recherches plus minutieuses dans les textes latins et par des études plus approfondies sur les destinées du c dans chacune des langues romanes. Nous n'avons nullement la prétention d'avoir dit le dernier mot dans une question aussi compliquée que celle dont nous nous sommes occupé ; notre intention était simplement de montrer qu'un fait phonétique comme celui-ci ne doit pas être étudié isolément, et que des détails insignifiants en apparence peuvent nous donner la clef d'un problème aussi important que celui que nous avons étudié ici.

Ovide DENSUSIANU.

---

suivante, tout comme dans le latin de l'Illyrie. M. Mohl remarque en outre que même si *cucuta a existé en latin, le passage de i à u dans ci- peut avoir été amené par l'analogie de quelques mots comme cucumis, cucurbita, et qu'il n'y a aucune raison pour le faire remonter à un temps où c se prononçait comme k. Mais, même dans ce cas, nous ne voyons pas comment cicuta aurait été rapproché de cucumis, etc., si le c de ci- n'avait pas gardé la valeur de son dur, de sorte que l'explication de M. Mohl ne peut rien prouver contre le passage de cicuta à *cucuta avant l'altération des gutturales. Nous croyons d'ailleurs, avec M. Meyer-Lübke (*Gram. des langues rom.*, t. I, § 359) et autres philologues, que le changement de ci- en cu- est dû plutôt à l'influence assimilatrice de la syllabe suivante.

ETIMOLOGÍAS ESPAÑOLAS[1]

ABDEGA, antic.

Hállase en el *Libro de Regla* de la Abadía de Santillana (Santander), folio 4 : « illo solare quod superius resonat cum casas et orreos, lagare et *abdega*, cum cupas plenas, curtes et cum omni mobilia. » La escritura no lleva fecha, pero es del abad Martín, que vivió en tiempo de Alfonso el Batallador (1104-1134). La palabra es la misma que la portuguesa *adega*, derivada de apothēca, mientras otra forma divergente, *botecha* en un documento de 1180[2], y en castellano moderno *bodega*, se produjo con aféresis en vez de síncopa. Otro grupo de formas, en que la η griega aparece conventida en *i*, es conocido; *botiga* representa la forma popular, con *t* en vez de *d* como en el italiano *bottega*, en tanto que *botica* parece, por su *c*, rehecho en vista del culto *apoteca*. Las formas *abdega adega*, con *a* inicial, propias de la Península ibérica, son posteriores á las formas con aféresis comunes á todos la romances; del primitivo **abodega* se derivó primero *bodega*, antes de la síncopa de la vocal protónica interna, y en segundo lugar, con esta síncopa, se produjo *abdega*. Es decir, que la forma anticuada es posterior á la hoy en uso, como *limosna* es más vieja que la forma anticuada *almosna*.

ACUYTRAR, nav. antic.

Se lee en el Fuero de Navarra[3], p. 124 *a* : « daquia que (el buey) aya acuytrado o sempnado con su compaynero sepna-

1. Muchas, como se verá, no llevan aparato especial de erudición, por ser claras y fáciles. Las apunto, sin embargo, por no hallarlas acogidas en los diccionarios etimológicos usuales, y por creer que merecen propagarse y entrar en circulación.

2. *Indice de los documentos del Monasterio de Sahagún... publ. por el Archivo Histórico Nacional*, Madrid, 1874, art. 141.

3. *Fuero general de Navarra, edic. acordada por la Excma. Diputación prov. dirigida... por* D. Pablo Ilarregui y D. Segundo Lapuerta, 1869, Pamplona.

dura de I cafiz de trigo »... p. 125 *b* : « si entridieren greyes de oveyllas,... seyendo la tierra muyllada de pluvia, en los barbeytos que son pora sempnar,... el seynor de la grey o destas oveyllas deve acuytrar una vez estos barbeytos por logar que passaron las oveyllas ». El sentido es « labrar la tierra o cultivarla » y como es concretamente « labrarla con el arado », créolo derivado más bien que de *ac-culturare (en Du Cange cultu rare), de la voz *cuytre* que en varios textos navarros y aragoneses [1] aparece con la significación de « arado » (latín culter). Comp. el gascón *coudre*, cultrum, y *coudra* = labrar. Aunque la voz en cuestión presente *-it-* por *-lt-*, no es de todo punto preciso calificarla de dialectal, al par de otras del mismo Fuero de Navarra (v. g. *muytas* = muchas), ya que la *r* siguiente impidió también la evolución del grupo á *ch* en el castellano *buitre* (vulture). La *i* llegó á eliminarse en *cotral* (*cultralis, por = bos ad cultrum).

ALEDAÑO.

Diez cree que limitaneus produjo **alendaño*, y éste perdió la *n* por disimilación. La explicación es bastante satisfactoria, pero no está comprobada con formas intermedias, las cuales como no presentan, que yo sepa, rastros de la *m*, nos hacen partir de un derivado de latus, *lataneus, análogo á su sinónimo *affrontaneo*, que se lee en un diploma de 1234 del Monasterio de Silos [2], y más cuando en otra carta del mismo Silos, fecha en Mayo de 1222, se hallan las formas *adletaneus*, *alletaneus*, *adlateneus*. En otras cartas hallo *aladaños* (año 1279, *Arch. Hist.*, Oña, nº 483; 30 Jun. 1381, *Ar. H.*, Silos), *adlatanus*, *aladanos* (Abr. 1228, *Ar. H.*, Oña, nº 438). El anticuado *adegaño* que la Academia da como sinónimo de *aledaño*, sería difícil de explicar por una disimilación de **adedaño*, en el cual la *l* se hubiera trocado en *d*, como en *devantar* por *levantar*, *dexar* por *lexar* (v. Cornu, *Rom.*, IX, 133) ó *dieldo* asturiano por *leudo*; á falta de textos que aseguren su significado, prefiero mirarlo como derivado de decania, *degaña*.

---

1 - *F. de Navarra*, p. 61 *a*. *Rev. de Archivos Bibliotecas y Museos*, III, 351, y IV, 31.

2 - *Recueil de chartes de l'Abbaye de Silos*, par D. MARIUS FEROTIN. Paris, 1897, p. 178 y 155.

ALTOZANO, ANTUZANO.

Covarrubias derivaba la voz *altozano* del arabe tozal, « cumbre », y del latín altus; Cabrera de *alto* y el sufijo *ano*, con una *z* eufónica injerida, y M.-Lübke (*Gramm.*, II, § 450) de *altez* + *ano*. Para *antuzano* no sé que se haya buscado etimología. Yo no puedo ver en *altozano* y *antuzano* sino dos formas divergentes de un mismo tipo originario, el compuesto parasintético ante + ostium + anum. Por lo mismo que ostium produjo el arcáico *uzo*, habia de resultar de ese compuesto la palabra *anteuzano* que se lee en un documento leonés de 21 Dic. 1101, sobre venta de un solar « cum suo orto et sua eira et suo ante uzano » [1]. En otro diploma más antiguo, de 962, copiado en el siglo XI en el Cartulario de Cardeña, se escribe *antuzano* [2]. La forma y el sentido de esta voz persisten en el Norte de España; « *antuzano*, en algunas partes de las Montañas y Encartaciones de Vizcaya, es aquella plazuela ó término que está delante de una casa perteneciente á ella » [3], y en Asturias tiene igual acepción la voz *antoxana* [4], cuya *x* (ó sea *š*), correspondiente á una *j* del castellano moderno, representa perfectamente el *-stj-* de ostium, como se comprueba por *congoja* > an-gustia. El Diccionario de la Academia, no sé con qué autoridad, pues falta este artículo en su primera edición, pone *antuzaño* como anticuado, significando « posesión ó finca, cercada, sin servidumbre », sentido á que fácilmente pudo pasarse partiendo del de plazuela propia de la casa ante la cual está y reservada exclusivamente para su servicio.

Pasemos á la segunda forma. Siendo lo más común que estas

---

1. *Indice de los doc. de Sahagún*, p. 330, art. 1437.

2. Berganza, *Antigüedades de España*, Madrid, 1721, II, p. 399. La frase es semejante á la del documento de Sahagún : « pro ipso solare et ipso antuzano cum suis adiacentijs. »

3. En el *Diccionario* del P. Terreros, seguido por el de Salvá.

4. Está mal definida en Rato, *Vocabulario de las palabras y frases bables*, Madrid, 1891, como « espacio situado alrededor de la casa del labrador para ejecutar las faenas propias del acarreo de estiercol, combustible, etc. ». *Antoxana* se usa generalmente conforme á su etimología, para designar la plazuela que está delante de la puerta de una casa.

plazuelas delante de la puerta las tuvieran sólo las casas grandes, los castillos y las iglesias, que generalmente se edificaban en sitios altos, por una etimología popular vino el *antuzano* á ser llamado *altozano*; en este cambio pudo influir algo también la disimilación de las dos *n*. *Altozano* conserva en algunas partes, como en Bogotá, su significado originario, aplicándose á los atrios ó lonjas de las iglesias ora estén sobre el nivel de la calle, como sucede con el de la Catedral ó el de Egipto en dicha capital americana, ora estén al mismo nivel ó más bajos [1]; pero, en general, la nueva forma de la palabra influyó sobre su significacion, viniendo á usarse para designar « el paraje más alto y ventilado de una población, el cual regularmente forma mesa ó plaza », ó sólo « cerro ó elevación de terreno ».

AMELGA.

Amelgas son las divisiones iguales que el labrador marca en una haza para esparcir la simiente con igualdad y proporción; como estas divisiones se hacen con el arado, se dijo *amelgar* por marcar surcos equidistantes para dividir en amelgas una tierra [2]. Al lado de estas voces hay otras con aféresis : *melga*, usada en Colombia (Cuervo, § 677) y *Melgar*, *Melgado*, como nombres propios. Ninguna de estas es sin embargo la forma originaria de la palabra, sino una que falta en el Diccionario académico, pero que se halla ya en el de Nebrija : *emelga* [3], que nos conduce á *gemĕllica, del cual proceden á la vez *emelga* y *melga* de igual modo que de *gemellicius proceden

1. R. J. Cuervo, *Apuntaciones criticas sobre el lenguage bogotano*, 4ª edic., 1885, § 482.

2. El P. Terreros dice : « según otros es solo voz de Aragón y significa hacer hoyos pequeños en la tierra en señal de que se toma posesión, ó levantar hitos y amojonar. » Borao copia de la Academia esta acepción incompleta.

3. Nebrija dice « emelga entredos sulcos. Candetum .i. » También trae esta forma Terreros : « *emelga*, sulco grande que hacen cuando se ara, para que sirva de término á las eras que se siembran, ó para que se desahogue la tierra después de sembrada, ó para aporcar la hortaliza, etc. » Salvá copia en su *Dicc.* este artículo de Terreros sin advertir que se trata de igual voz que *amelga*.

las dos formas *emellizo* [1] y *mellizo*. Esto nos haría suponer la costumbre primitiva de dividir la tierra en *dos* partes gemelas. Las formas no castellanas de la palabra ofrecen bastante dificultad. En el Vocabulario bable de Rato se halla « amelga » con la forma *embelga* ¿ se trata de una *b* parasitaria por influencia de los duplicados *paloma palomba*, *loma lomba*, etc.; *b* que se vé tambien en el *cambariella* de *camara* en Berceo, ó en *balumba* al lado de *baluma*, si efectivamente se deriva de volumen como indica Nebrija ? ¿ se trata más bien de un cambio de *m* en *b* ? ¿ ó de una etimología distinta ? El portugués ofrece una forma análoga á la asturiana en *imbelga*, dialectal en Moimenta (*Rev. Lusit.*, I), significando igualmente « faxa de terra para semear », que se dice en la región de Viseo *belga*, con las cuales pugna por su diptongo la otra forma asturiana *embuelga* que da el mismo Rato, y que creo sea falsa. La Señora Michaëlis me recuerda en favor de la etimología propuesta, si bien dudando de ella, que en Galicia y Tras os Montes se conoce la aféresis en *melgos*, al lado de *gimelgos*, por el port. « gemeos » y el castellano « mellizos »; en castellano la perdida de la *g* es regular, y la aféresis de la *e* se ofrece en los otros derivados iguales de igual etimología, que cito aqui á modo de confirmación. De *gemellicus proviene también *emelgo*, apuntado en el Vocabulario de D. Francisco del Rosal (Bibl. Nac. mss. T.-127, pág. 250) como sinónimo de « mellizo », y de la fusion de *emelgo* y *emellizo* resulto *emelguizo*, registrado por el mismo Rosal, y *melguizo* usado en varias provincias y que Borao [2] apunta como « barbarismo » de Aragón. V. adelante MIELGA, como una cuarta forma derivada de *gemellica al lado de *emelga amelga* y *melga*.

ARMATOSTE.

Este, que Covarrubias (s. v. armar) califica sin más razón de « vocablo bárbaro », es un compuesto al modo de *catalejo*; su

1. Esta forma es desconocida : « Tos dientes assi como greyes de trasquiladas... todas emellizas de fiios — Tus tetas como dos emellizos de corça ». Biblia del siglo XIV; *Cant.*, IV, 2, y VII, 3; ms. Escurialense I-j-6.

2. *Diccionario de voces aragonesas... por* D. Jerónimo Borao. Zaragoza, 1885.

primer elemento es un verbo *arma*, y el segundo un adverbio, *toste* (*Alex.* 1850, *S. Ildefonso* 382) ó *tost* (*Alex.* 1043, 2145, *S. Laurencio* 78). Su significado primitivo es, pues, el de cosa dispuesta para armarse pronto, ó cosa fácil de armar.

AZOMAR.

Significa « incitar á las animales » y no creo que ésta sea sino una de tantas acepciones del verbo *assomar*, *asomar* (as-summare), la cual le corresponde muy naturalmente por el uso de la frase *á somo*! como interjección para animar á los perros. No puedo citar ejemplos de este uso, pero sí recordaré el romance que empieza : « *Arriba*, canes, *arriba*! que rabia mala os mate! » (WOLF, *Primavera y flor*, nº 124) y el hecho de haberse producido otro verbo análogo del adverbio *asuso* (v. el artículo siguiente). Nebrija escribe *açomar* y esa *ç* la hallamos en otras acepciones del verbo assummare[1], y podrian recordarse muchos más casos, como *çueco* soccus, *cerraja* sarralia, etc., etc.

AZUZAR.

Es sinónimo del anterior. Cabrera lo deriva de excitare, pero evidentemente está formado de la exclamación *sus*! (por *suso* sursum) usada para animar á los perros. Falta en Nebrija, pero antiguamente se escribiria **açuçar*.

BASURA.

Es evidente la etimología de Covarrubias : *versura, del participio versum de verrere. Está de acuerdo con ella la ortografía de Nebrija : *vassura*.

BODIGO.

Derívase del adjetivo vōtīvum, sobre entendiéndose panem[2]. La forma *bodiuo* es producto regular de votivum,

1. « Vos açomastes el sueño » en la *Crónica de 1344* ; « comprar nen çomar *queso* » en unas Ordenanzas de Oviedo de 1274 ; « azomejelas » (léas, « *açomegelas* ») en el *Libro de Calila y Dimna*, p. 74 *a*.

2. Tamarid propuso una etimología árabe, y Covarrubias lo deriva de *boda*

mediante la disimilación de las dos *v* que se impone en la lengua antigua, como se ve en *biuar* (vivare), *biuir* (vivere) *boluer* (volvere) (v. Cuervo, en *Rev. hispanique*, II, 8). Léese por ejemplo en el Fuero de Osagre [1], al establecer la obligación en que la viuda queda de llevar ofrenda á la Iglesia por su marido : « lieue in die domingo e in die lunes bodiuo e dinero e candela ». El cambio de la *v* en *g* abunda tanto que basta recordar *jugón* por *jubón* en Extremadura, Colombia y otras muchas comarcas, *regusto* por *robusto* muy corriente, y *pago* por *pavo* en un manuscrito del Fuero de Teruel [2]. Por lo demás, *bodivo* es la forma portuguesa al lado de *bodo* (v. Santa Rosa de Viterbo).

BREVA.

Se deriva de ficus bĭfĕra, como las formas portuguesas *bífaro* y *bebera*, según la acertada etimología de Carolina Michaëlis (*Rev. Lusitana*, I, 298). La *f* de bifera se hizo naturalmente explosiva, como en africus *abrego*, aurificem *orebce* [3], dando por resultado *bevra* [4], ó *bebra* como se lee en Fita 1264, y como se dice en gallego, de donde por metátesis fácil se originó *breva*, como de *bebrajo* se originó *brebaje*.

CAMELLA, GAMELLA.

Ambas palabras significan cada uno de los dos arcos gemelos del yugo y se derivan del adjetivo gemella. Este había de pro-

---

« porque ordinariamente para las tales fiestas se hacen panes regalados y pequeños, para poner en cada servicio el suyo ». En la *Rev. de Archivos Bibliot. y Mus.*, III, 95 y 192, se propone una etimología germánica.

1. Fol. 28. Manuscrito existente en el Archivo Histórico Nacional de Madrid. Es del siglo XIV.

2. Ms. de la B. Nac. *D*-60, fol. 80 *c*. Acerca del trueque de la *b* en *g*, véase C. Michaëlis, *Studien zur rom. Wortschöpfung*, Leipzig, 1876, p. 236, y Cuervo, *Apuntac. crit. sobre el leng. bogotano*, § 681.

3. En el *Fuero de Brihuega, publ. por* D. Juan Catalina García, Madrid, 1888, p. 175.

4. Biblia Escur. I. j. 6, fol. 17 *b* : « la figuera metio sus beuras ». *Cant.*, II, 13. D. Juan Ducamin, que publicará en breve la edición paleográfica de todos los códices del Arcipreste de Hita, me advierte que el de Toledo contiene la curiosa forma *breura*.

ducir en castellano **emella* y *mella*[1], y luego *camella* con la anteposición del prefijo *ca-*, elemento no explicado hasta hoy, pero que se ve en otras muchas voces, como *ca-scabel*, *ca-modar*, etc. En asturiano tiene otra acepción la misma palabra, llamándose « camella de la derecha ó de la izquierda » cada una de las vacas acostumbradas á uncirse en el correspondiente *camello* ó *camellar* (gemellaris) del yugo. De ningún modo puede pensarse para todas estas voces en camba o gamba pues su derivado en castellano hubiera sido **camilla* y en asturiano es *cambiella*.

CERROJO.

Por muy evidente que parezca su derivación de *cerrar*, no es exacta; lo probarán las formas antiguas de la palabra. La más antigua, fonéticamente hablando, la ofrece la Biblia romanceada Escurialense I-j-6, fol. 186 *d*: « e fizieron hy altos muros e puertas e *berroios*, e pusieron guardas en ellas », donde traduce el latín « et portis et seris » de *I Mach. IX. 50*; *berroio* es idéntico al antiguo francés *verrouil*, moderno *verrou*, provenzal *verrolh*, derivado de veruculum por Diez, aunque sin explicar la doble *rr*. Por una etimología popular de ferrum se dijo después en provenzal *ferrolh*, en portugués *ferrolho* y en castellano *ferrojo*; forma ésta última que se halla en otro romanceamiento de la Biblia (Escur. I-j-3; II, *Esdras III, 15*; en Scio): « sus canados e *ferroios* », « et seras et vectes ». Hasta aquí el castellano vemos que sigue el camino trillado por las otras lenguas hermanas; se aparta de ellas en la voz moderna *cerrojo*; ésta no puede proceder directamente de *berrojo*, pues el cambio de la *b* en *c* es inaudito, pero se explica perfectamente por *ferrojo*, ya que el paso de *f-* á *c-* es hecho averiguado, según se prueba con varios ejemplos en el artículo siguiente, y estaba especialmente favorecido en este caso por el recuerdo del verbo *cerrar* y del substantivo *cerraja*.

---

1. Sobre esta doble forma véase lo dicho á proposito de AMELGA. La etimología *mella* < *gemella* fué explicada ya por Baist, en *Zeitschr. f. rom. Phil.*, V, 562.

CIBIELLA, astur. CEBILLA, santand.

Se llama *cibiella* en Asturias la vara de una madera fibrosa, ablandada en agua y retorcida luego, para darle flexibilidad, á fin de que sirva como ligadura en varias faenas agrícolas. *Cibiella* es una forma hermana del castellano antiguo *fiuiella* (*Alex.* 105), moderno *hevilla*, derivado de *fibella por fibula. El asturiano conserva actualmente el sufijo *iello* que el castellano comenzó ya en el siglo XIII á transformar en *illo*. El cambio de *f* inicial en la otra fricativa *ç c* ó en la silbante *s* es menos raro de lo que se cree[1]; en Asturias se encuentra *cenoyu* (fenuculum, *hinojo*), *cincar* (por *hincar*), y en la pronunciación vulgar de varias provincias se oye *Celumena* por *Filomena*, *Celipe* por *Felipe*, *celpa* por *felpa*, *ciscal* por *fiscal*, ú otras deformaciones semejantes de palabras cultas que empiezan por *f*; en fin, el catalán presenta igual cambio en el derivado mismo de *fibella, que es *sivella*, y el gallego conserva un doble representante de esa palabra : *fibela* (lazada corrediza) y *cibela* (collar de vara flexible, de correa, ó de madera, que sujeta el cuello del buey á la canga ó yugo). En lo que toca al sentido de la forma asturiana y de las dos gallegas, recuérdese que el latín fibula, en el lenguaje de labradores y cesteros, significaba ligadura de madera, hecha exactamente como hoy se hace en el norte de España, ablandando la vara entre estiercol ó en agua : « fibulae unde fiant, aridae iligneae, ulmeae, nuceae, ficulneae, face uti in stercus aut in aquam conjiciantur. Inde ubi opus erit fibulas facito. » (Caton, *De re rust.*, XXXI). — En Santander, donde el sufijo *-iello* se hace *-illo*, como en castellano moderno, se dice *cebilla*, correspondiendo á *hebilla*; la cebilla es un collar de madera encorvada, en forma de U, cuya parte abierta se cierra por medio de un travesaño ó « llavija » y sirve para « prender el ganado », ó sea, para sujetar el cuello de las vacas al pesebre[2].

---

1. Diez, *Gramm.*, I, 263 n., no cita sino dos ejemplos catalanes. Le amplian en este punto Bugge, en *Rom.*, III, 162, y Marchesini, en *Studj di filol. rom.*, II, 3, nota 2, confirmando la etimología del catalán *sivella* **fibella*, la cual me parece evidente en vista del astur. *cibiella* por más que la haya desechado Parodi, en *Rom.*, XVII, 58.

2. Esta explicación me la da en carta el ilustre novelista Pereda, añadiendo que la misma *cebilla* es lo que él por equivocación llama *cebica* en *Peñas*

COLONDRA, astur., CORONDEL.

El latín columen, sinónimo de columna, « apoyo, viga del techo », etc., tuvo un derivado romance *cŏlŭmĭta, del cual es testigo el asturiano *_colonda, colondra_ con una *r* epentética tras la dental (como por ejemplo *landre* al lado de *lande*, *fundra* [1] al lado de *funda*, *mientre*, *delantre*, etc.); *colondra* en el vocabulario de Rato significa « pieza de madera que se coloca en los tejados para avanzar los aleros ».

De ese mismo *columita se hizo á su vez un diminutivo : *columitellus, que en Du Cange aparece bajo la forma *columpdellum*, tomado de una carta de 1263, con el sentido de « columna de escritura ». En castellano debió existir **colondel* que por disimilación se redujo á *corondel*, como el latín caeruleus por *caeluleus ó el cast. *brial* por el prov. y afr. *blialt*. *Corondel* es voz semiculta de amanuenses é impresores, como lo prueba la interpretación dada al sufijo -ĕllus, análoga á la que se ve en *bajel*, *novel*, *doncel*. En catalán es *corondell* [2]; en portugués se formó igual término de columella, diciéndose *colmello*, *culmello*, *cumello* (P. Santa Rosa de Viterbo).

COLLAZO.

En el sentido de hermano de leche, claro es que se deriva de collacteus; pero *collazo* tiene además otras acepciones incompatibles con esa etimología, pues no se concibe como de collacteus se pasó á designar en la Edad Media el siervo de la

---

Arriba (Madrid, 1895, pág 246); que en varios pueblos de los valles bajos se llama indistintamente *prisión* ó *cebia* a ese mismo collar, y que en Polanco se da el nombre de *cebias*, siempre en plural, á una cadena de tres ó cuatro anillos de velorto, que tiene vàrios usos en la labranza. Será *cebia* = *cebiya*, *cebilla*. Véase además P. de Mugica, *Dialectos castellanos*, Berlin, 1892, pág 26 : « *cevilla*, especie de collera, de madera ».

1 - En un inventario de 27 oct. 1372, en el Archivo Hist. Nac., docs de Santa María del Hospital en Frias : « çinco coçedras con fundras de terliz rotas et tres coçedras sin fundras. »

2 - « Libre fet a corondells » en un inventario de 1458. *Rev. de Arch. Bibl. y Mus.*, I, p. 47 y 63; II, p. 11.

gleba que pagaba al señor cierto tributo; y como en el siglo XVII se llamó así á los mozos de labor á quienes sus amos daban algún pegujal ó pedazo de tierra que labrasen para sí, con obligación de pagar el *diezmo de los collazos* (Covarrubias); y como hoy, en Asturias, se aplica al « compañero de servicio en casa ó en el campo » (Rato). Con estos significados, *collazo* es un derivado del nominativo collatio « tributo ó contribución », designando á la persona con el nombre del censo que pagaba. En los documentos de la baja latinidad se encuentra *collatius*, *collacius*, por siervo [1], pero más comunmente se escribe *collaço*, *collazo* [2]. El derivado del caso régimen collatione es *collaçion* que en el sentido de colecta ó tributo puede verse en las traducciones de la Biblia (comp. *Rom.*, XXVIII, 407, lin. 12).

COLUMBRAR.

De columen, « cima, altura »; *columinare « divisar á lo lejos desde una altura ». Del verbo nacieron las voces de germanía *columbrón*, lo que alcanza una mirada, *columbres*, los ojos. En cambio, el nombre de lugar *Colombres* prueba, por su *o* acentuada, que se deriva, no del verbo (*yo columbro*), sino directamente del substantivo cŏlūmine.

CORAMBRE.

Póngase esta voz al lado del retoromano *kurám*, como representante de *coriamen. La *i* en hiato desaparece como en coriandrum *culantro*.

CUCLILLAS.

Añádase la expresión adverbial *en cuclillas* á las voces derivadas de la raiz onomatopeica cloc-, pues designa, como indica ya Covarrubias, la postura del cuerpo sentado sobre los calcaños, imitando la de la gallina clueca cuando empolla los huevos sin echarse enteramente sobre ellos. De **cloquillas* se dijo *cuclillas*

1. Du Cange y el P. Sª Rosa de Viterbo, s. v. *collacia*, falso nominativo inventado por ellos á *collatiis* y *collaciis*, cuyo sentido también interpretan mal.

2. *Recueil de chartes de l'Abbaye de Silos*, p. Férotin, Paris, 1897, p. 55 y 58. *Colección de fueros de* Muñoz, p. 170, etc.

por metátesis. Compárese el italiano *accoccolarsi*, « sedersi sulle calcagna » y el adv. *coccoloni* cuya etimología establece Caix (*Studi di etim.*, nº 292). Además el gascón *aclouca-s*, tomar la postura de la clueca (*clouca*), en el Dicc. de Lespy.

CHICHÓN, CICIÓN.

Covarrubias (s. v. « cicial ») deriva *ción* « calentura que viene con frio » del nombre del viento *cierzo*, pues éste produce las calenturas. Esta etimología ni ninguna otra no pueden subsistir frente á la que Nebrija sugiere : « *cicion* de calentura. Accessio. onis. » La acepción primordial es, pues, « acceso, accesión ó recargo de la fiebre ».

Una aféresis igual á la que se muestra en accessionem *ción* nos explicará la etimología de *chichón* por otro derivado del mismo substantivo cessio con distinto prefijo : abscessionem, dando á abscessio el mismo significado que tenía abscessus, « tumor ». Antes de pronunciarse *chichón* debió de tener la palabra una forma igual á la anterior, *cicion*, aunque de origen diferente; el paso de la *c* á *ch* es comunísimo y se conservan multitud de duplicados como *chinche cisme* (por **cimce*), *chanco çanco*, *chapuçar çapuçar*, *chamarra çam.*, *choclo zoclo*, etc. Respecto a sc- hecha *ch* v. abajo « chiste ».

CHISME.

Además de la acepción derivada de *cisma* schisma, tiene otra no registrada en los diccionarios modernos, y es la de *chinche* que le da Nebrija. Cīmĭcem produjo por un lado **cimce*, **chĭmce* (comp. antiguo portugues *chimse*), *chinche*, y por otro *çisme* (en Don Juann Manuel, escrito *zisme* en la edic. de Gayangos, p. 249 *a*, pero *çisme* en la de Gräfenberg) y *chisme*. Añádase, pues, esta última forma á las otras estudiadas por la Señora Michëlis en la *Miscellanea Caix-Canello*, pág. 165.

CHISTE.

En vez del participio substantivado scitum « dicho agudo, ingenioso, ocurrente », del verbo *scio*, se debió de formar otro adjetivo *sciscĭtum, del verbo sciscĭtare, con igual

acepción, ó sea la de *chiste*. Respecto a la *ch* representando sc, compárese *chisme* de schisma. Claro es que nada tiene que ver con *chiste* el verbo *chistar* que procede de la interjección *st*! *schist*!

ESCABECHE.

Dozy le señala por etimología el árabe sicbédj, cierto guiso hecho con vinagre. Bien pudo ser que escam vectare pasase del sentido de transportar la vianda al de prepararla para el transporte largo, de donde *escabechar*. Sobre otros derivados de esca en castellano véase el artículo « escamocho ». En cuanto á vectare tiene también un representante en el italiano *avettare* (Caix, *Studi*, nº 174), y *-bechar* le refleja en castellano con toda fidelidad; la v, por ser inicial, puede traducirse en *b*, ó en *v*, y asi Nebrija escribe *escaueche*; la ĕ acentuada de vecto no puede diptongarse á causa de la ct que sigue, como en *pecho*, *lecho*, etc.

ENRIDAR, antic.

« *Enridar el can*, era açomar; de irritare lat. » (Rosal, B. N. T-127, p. 257). Respecto á la *n* epentética compárese el asturiano *enritar* (en Rato y en Vigón); no procede del **inirritare* que se cree base del rumano *intărit* « incitar ». (V. en contra *Rom.*, XXVIII, 66.)

ESCAMOCHO, ESCAMUJO, ESCAMONDO

Escamocho ó desperdicio de comida, presenta otro derivado de esca, siendo su segundo elemento el verbo *mochar*. Fuera de esta acepción debió de tener la de « leña sobrante de la escamonda de los árboles », pues de este modo se explica mejor el refrán : *no arriendo tus escamochos*, ya que las sobras de la comida no son objeto de contratos ni de arriendos; y en este mismo sentido debió de existir el verbo **escamochar*, aunque no figura en los Diccionarios, pues en Honduras, por escamondar ó desmochar se usa *camochar* [1], con aféresis sujerida por las muchas

1. *Camochar*, desmochar; cortar ó quitar las ramas de los árboles ó plantas (*Hondureñismos. Vocabul. por* Alberto Membreño. Tegucigalpa, 1895).

formas dobles, como *escalentar* y *cal.*, *escarmenar* y *carm.*, *escambrón* y *cambr.* El empleo de esca para designar los desperdicios, hojas y ramas secas de los árboles es fácil de comprender, toda vez que es general en los dialectos romances la acepción de « alimento, cebo del fuego, ó *yesca* », y así creo que se debe también reconocer esca como primer elemento en el italiano *scamozzolo*, « avanzo, ritaglio, particela » (=*escamocho*) y en *scamozzare*, « potare, mozzare le vette delle piante », que Caix (*Studi*, nº 516) juzga formado de **cap(o)mozzare*.

Otro verbo de significado análogo al hondureño *camochar*, es *escamujar*, « podar los olivos y entresacar las varas ó ramas, para que no estén espesas y el fruto tenga mayor sazón ». Derívase de esca-mutilare, con una evolucion de t'l igual á la que se observa en mitulum *almeja*, vetulum *viejo*, etc. El substantivo es *escamujo*, que conserva regularmente la ú de mutilus á causa del sonido palatal que le siguió.

En fin, *escamondar*, « limpiar los árboles, quitándoles las ramas inútiles y las hojas secas », es un compuesto bien claro de esca-mundare. Cabrera reconoció el segundo elemento, que es evidente, cuando lo derivó de es-commundare y Diez asintió al proponer **escami-mondar*. Parodi (*Rom.*, XVII, 61) se aparta completamente de ambos, y acordándose de la hipótesis de Caix apuntada arriba, supuso una etimología ex-capu-*mutare (del alem. mutzen, comp. Diez, *Ewb*, 218, s. v. mozzo); no hay motivo ninguno para prescindir así del verbo *mondar* que tan en uso estuvo en el más antiguo castellano, como lo prueba el abundante empleo que de él hacen las Glosas Silenses [1].

ESCARAMUJO, MAJUELO

El Diccionario de la Academia deriva *escaramujo* de scaria, que parece tener igual significado, pero no explica la terminación *-mujo*. Este debe aludir al color rojo subido que tiene el fruto del rosal silvestre, y ser el adjetivo mulleus, « encarnado », á pesar del poco uso que tenía el tal adjetivo entre los escritores

1. V. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIX, p. 4, etc. *Altspanische Glossen*, 275, 281, 20, 23, etc.

clásicos; sólo lo empleaban para designar el color rojo de cierto calzado, de modo que Plinio creía haberse llamado al salmonete mullus « a colore mulleorum calciamentorum »; pero esto no quita que tuviese más usos que los registrados en los léxicos.

Por lo mismo, creo que dicho adjetivo nos puede explicar el nombre del espino *majuelo*. Se comprende que, por la semejanza con el malleus ó martillo, se llamase malleolus a la estaca cortada de una rama con una cruz en su extremo, que sirve para plantarla en tierra y reproducir la planta, por donde se dijo *majuelo* á la cepa nuevamente plantada de este modo, y á la viña nueva; pero lo que no se comprende es como se aplicó igual nombre al espino del fruto rojo, al cual en cambio le cuadra muy bien el adjetivo mulleolus que usa Tertuliano, asi como á la fruta el nombre de *majuela*. Creo, pues, que existió una forma anterior **mojuelo*, que pasó luego á *majuelo* con las muchas voces que á su vocal inicial átona etimológica prefirieron la *a* (*lambrija*, *navaja*, etc.).

ESCORROZO.

La Academia desde la primera edición de su Diccionario viene interpretando mal esta palabra : « lo mismo que Regodeo. Es voz vulgar y picaresca ». Razón tenía Covarrubias al escribir en un *Suplemento* inédito [1] á su *Tesoro de la Lengua* : « *escorroço*, palabra muy usada en Castilla y no entendida. Diçese quando vemos alguna cosa mal echa y digna de que nos cause ira e indignacion. Es palabra francesa, *courrous*. » Claro es que aquí no se ha de entender sino que el cast. *escorroço* es hermano gemelo del francés *courroux*, sobre el cual véase la hipótesis de G. Paris, *Rom.*, XXVIII, 287. El verbo *corroçar* úsase en la *Danza de la muerte* (éd. Janer, p. 382 *a*).

ESCOSA.

En los Diccionarios aparece *escosa* sólo como provincialismo y con significación muy limitada, pero es voz de la lengua

1. Ms. de la Bibliot. Nacional, R-20, fol. 131 v.

común, según lo prueban varios textos que se pueden citar entre muchos. Aparece, por ejemplo, en el Fuero de Villabaruz de 1181 : « si filia cuiuslibet homini tam escosa quam etiam uidua fornicauerit, nec sit presa nec parentes eius, nec pectet illa nec parentes eius »[1]. Su significación es bien clara en los romanceamientos antiguos de la Biblia, pues muy á menudo traducen por *escossas* la palabra *virgines*[2]. Igual sentido se desprende del Fuero de Brihuega (p. 138), cuando trata del caso de fuerza hecha á una « manceba en cabello », ó sea mujer soltera, á diferencia de la « mugier de su marido » de que habla por separado : « si la manceba ques querellare fuere escosa, muestres á tres buenas mugieres..., etc. » La voz conserva esta misma acepción en la literatura de los judios españoles[3], y subsiste en Asturias con sentido muy diverso, pues se llama *escosa* la hembra de cualquier animal doméstico que deja de dar leche, y creo que esta acepción dialectal nos puede poner en camino de hallar la originaria y primitiva. En asturiano existe también el verbo *escosar*, « cesar de dar leche una vaca, oveja, cabra ú otra hembra de cualquier animal doméstico », según dice bien el Diccionario de la Academia, y, aunque ni éste ni los vocabularios especiales de la región lo dicen, se llama además *escosa* á la desviación de las aguas de un río en un trecho corto para dejar seco el cauce y pescar en él, á la cual operación se dice *facer una escosa* ó *escosar* el rio[4]; en esta acepción no podemos menos de ver el latín excŭrsa, participio de excurro, con el significado que presenta en *escurrir*,

---

1. Fuero de « Villavaruz de Rivosieco »; Arch. Hist. Nac., documentos de Aguilar de Campóo, nº 192.

2. *La Sagrada Biblia, traduc. al español... por...* D. Felipe Scio de San Miguel, Barcelona, 1844, véase *Jud.*, XXI, 11, ms. escurial I-j-8. No tiene razón el que al margen del título « De toda muger *escosa* que fuere forzada » en el ms. de la Bibl. Nac. Jj-64, tit. 14, puso « esta palabra *escosa* significa *soltera* ».

3. V. Grünbaum, *Jüdisch-spanische Chrestomathie*, Frankfurt-a.-M., 1896, p. 99.

4. Esta acepción de *secar* un rio la tiene en el concejo de Lena, que yo sepa. La general de *secar* parece que sobrevive en el oriente de Asturias, en el dicho : « agua roxa sarna *escosa* » que apunta Vigón, *Vocabul. dial. del concejo de Colunga*, s. v. ROXU.

« evacuar ó agotar un líquido »[1], y se comprende que aplicándose el adjetivo *escosa* á la madre de un rio *seca* por medio de una derivación de agua, pudo muy bien aplicarse á la mujer que hoy se llama « ama *seca* », ó sea : ama que ha dejado ya de amamantar al niño y sigue á su cuidado, y en general á cualquier hembra en los periodos en que deja de dar leche, y luego á las que nunca la han dado. Se podrá hacer una observación fonética; el latín excursare, excursa se habría de escribir correctamente en castellano antiguo con *-ss-* sorda, *escossa*, como en el manuscrito de la Biblia citado, y sin embargo abunda mucho la grafía *escosa*; pero esto no debe chocarnos cuando en un mismo manuscrito, como en el Poema del Cid hallamos vacilación en este punto (*pasar*, *paso* al lado de *passar*, *desean* y *desseo*), y el mismo Nebrija, tan esmerado en estas distinciones escribe *reuesar* al lado de *atrauessar*.

ESCRIPIA, astur.

Asi se llama en el oriente de Asturias, y en el centro *esquirpia*, á los adralés del carro, ó sea al tejido de varas de avellano que se coloca al rededor del suelo del carro para que no se caiga la carga. De una metátesis antigua *scripea por scirpea tejido de juncos; de *escripia* nació después *esquirpia*[2].

ESCUDIR.

Citaré de pasada el representante español de excūtĕre, pues no figura en nuestros diccionarios. Usase en un documento de 21 de Abril de 1310, procedente del convento de Santa María del Hospital en Frias, de Bureba, conservado en el Arch. Hist. Nacional : « arrendamos a uos... el nuestro solar..., con todos los aluores ssaluo los rrebollos, que lleuemos nos la meatad de

---

1. « Ut humor excurrat » de Paladio, en Freund; « *excursus*, qua aquae excurrere possunt, seu evacuari » en Du Cange.

2. Jovellanos dice de esta voz : « la esquirpia se forma de varas delgadas, que en latín se llaman *stirpes* ó arbolitos tiernos y aun creo que haya en Castilla la palabra *chirpia* con la misma significación ». (*Bibl. de Auts Esp.*, XLVI, 349.)

la ffructa que dios y diere, e vos que los escudades a vuestra cuesta e a vuestra mission. » Tiene, pues, el sentido de recoger el fruto de los árboles, como en latín lo tenía : *excutere poma*.

ESTRAGO, nav. ESTRAGAL, santand. astur.

En navarro antiguo *estrago* significa portal ó pórtico. El *Fuero de Navarra* (pág. 25 *a*) tratando del caso en que el infanzón dispute á una orden religiosa la propiedad de alguna heredad, manda, á modo de juicio de Dios, que tomen un robo de tierra de la heredad disputada y lo coloquen sobre el altar de la iglesia, y que el infanzón lo saque, sin verterlo, hasta la puerta : « et si los de la orden quisieren circundar a la ymagin de sarcas o despinas, bien pueden, et poner las reliquias pol *estrago* de la yglesia; empero no embarguen el camino ad este yfanzon del altar ata la puerta mayor de la glesia. » El sentido de este pasage aparece claro comparando el anticuado *estrago* con *estragal* que en Santander y Asturias equivale á « portal » [1]. Con estas voces creo que tiene íntima relación otra que aparece en las *Cantigas* del Rey Sabio : *estra*, « ventana » [2], y todas me parecen reconocer igual origen que el francés *les êtres*, que primitivamente significaba « el vestíbulo », y luego « los rincones y distribución de una casa », explicado muy bien por

---

1 - « En un *estragal* ó vestíbulo muy oscuro »... « Sacudió Neluco dos cachiporrazos sobre la claveteada puerta del *estragal*, y sin esperar á que le contestaran arriba, entramos en él y comenzamos á subir la escalera ». Pereda, *Peñas arriba*, Madrid, 1895, p. 44 y 145. Para Asturias, véase el *Vocabul.* de Rato.

2 - *Cantigas de Santa Maria, las publ. la R. Ac. Esp.*, Madrid, 1889. Cantigas núm. 151 y 261. La Señora Michaëlis, *Fragm. etym.*, nº 36, cree que *estra* es un derivado de *fẽestra* con pérdida de la *f* al uso castellano; ella misma reconoce que la pérdida de la *f* es anacrónica en el siglo XIII, aparte de que la mezcla de dos fonéticas, gallega y castellana, para producir una palabra, requeriría más comprobación que el gall. *fiestra*, que me parece nacido de **feestra* **fi-estra*, *fiestra*, y no de la diptongación castellana de la *é*. Dicho sea esto reconociendo mi ignorancia de las lenguas gallega y portuguesa y acatando la autoridad de la escritora mencionada. Ella misma, en carta particular, aunque dudando de *fiestra* = *feestra*, me cita el caso análogo genista, *giesta*, *gesta*, y el de *vieira*; de admitir la igualdad de *estra* con el fr. *les êtres* cree que podría significar corredor ó balcón saliente.

Neumann (*Zeit.*, V, 386) como derivado de « exteras partes domus ». *Estrago* no es mas que un derivado del mismo adjetivo exterus, tal como *extraticus (comp. *trigo* de triticum) ó con sufijo más raro *extracus.

ESTROPAJO.

La Academia la deriva del gr. στρόφος, cuerda enroscada, pero evidentemente procede del nombre de la estopa de que se hacen los *estropajos*, por más que hoy son más comunes los de esparto. De *stuppaculum se dijo **estopajo*, que luego admitió una *r* epentética, como el *estropaço* que se halla en el Fuero de Osagre [1], derivado de stuppacium, ó según se escribe en Du Cange, stupacium. Para esta *r* ingerida despues de *-st-* véase « mostrenco »; tan común es su inserción que no me extraña hallarla también en el gascón *estourpoul*.

FORGAXA, astur.

Significa « viruta » y proviene de fabrica con un sufijo que no puede ser -acula (comp. lo dicho á propósito de *verija*) sino -atica. De *fabricatica, con vocalización anómala de la b, que también se ofrece en el francés *forge* (de *favrga*, fabrica) se produjo **favrgatica forgaxa* como *viaxe fardaxe gargaxu*, etc. Para más evidencia de la etimología indicaré que en Asturias está en uso, aunque no lo registran los vocabularios, el verbo *forgar*, « dolar, cepillar la madera », correspondiendo por su origen (no por su significado) al castellano antiguo *frogar* y al moderno *fraguar*, los tres derivados de fabricare, *favrcare* por distintos procedimientos, siendo la forma asturiana la más próxima de todas al tipo original latino.

GACHAS.

« Comida compuesta de harina cocida con agua y sal, la cual se adereza con leche, miel ú otro aliño » (Dicc. Acad.)

---

1. « Los tecedores de Osagre, texcan la uara del sayal a .ij. dineros, e del estropaço a .ij. d., et delas marfagas a .ij. d., et del lienço a .iij. d. » (En el Arch. hist. nac.)

« cualquiera masa muy blanda que tiene mucho de líquida » (id.) « el lodo quando está muy blando decimos que está hecho gachas » (Covarrubias).

Tiene igual origen que el adjetivo *cacho*, *gacho*, derivado por Diez (EWb, p. 260, *quatto*) de coactus. En *gachas* se conserva una curiosa acepción de cogere; la de « cuajar » (*cogere lac in duritiam*).

GOLFÍN, GOLFO.

Los *golfines* eran gente de mal vivir que, formando bandas de salteadores, infestaban las jaras y los montes de Castilla en los comienzos del siglo XIV [1], y se aplicó tambien el mismo nombre al bribón ó truhán en general [2]. El Arcipreste de Fita (coplas 364 y 383) usa la forma *folguín* [3] que es un derivado de follis, lo mismo que *follón*, *follín* y *folgón* [4], es decir *follic(u) + inus; una sencilla metátesis de *folguín* produjo despues la voz *golfín* de que tratamos, distinta del *golfín* que como sinónimo de *delfín* apuntan Nebrija y los lexicógrafos posteriores.

En cuanto á *golfo*, *golfa*, que hace unos 10 ó 12 años se usa en Madrid para denotar « pilluelo, vagabundo », parece una resurrección de la voz *golfín* desprovista de su sufijo diminutivo. Quizá no sea sino una voz de germanía no incluida por Hidalgo en su Vocabulario, y formada por apócope, como otras muchas que él apunta, tales como *coime* en vez de *coimero*, *estravo* por estraviado ó loco, *garabo* por *garabato*, *herrero*, por *herreruelo*, *rufo* por *rufián*, etc., etc.

---

1 - V. Menéndez y Pelayo, en las *Obras de Lope de Vega, publ. por la R. Ac. Esp.*, tomo IX, 1899, pag. XII y XVII. En las *Memorias de Fernando IV*, publ. por la Acad. de la Hist. se habla varias veces de los *golfines*.

2 - Por ejemplo en Don Juan Manuel, *Libro de Patronio* (*Bibl. Aut. Esps.*, t. 51, p. 387 *a*) y en el *Cancionero de Baena*, Madrid, 1851, pág. 217 y 559.

3 - El Sr. Ducamin me advierte que la forma es propia del ms. del Arcipreste que estaba en Salamanca, que escribe *folguynes*, y *folguym*, donde el códice de Gayoso pone *golhynes* y *golhīn*, y el de Toledo *golfines*.

4 - Braulio Vigón, *Vocabulario dialectol. del concejo de Colunga*, Villaviciosa, 1896, *folgón* es aquí sinónimo de *folgazán* ú *holgazán*.

GRIEVE.

Cito aquí *grieve* porque no es conocida la forma española de *grĕvis por gravis, que existe en los demás romances (it. *greve*, fr. *grief*, prov. *greu*), forma nacida por analogía con su contrario *lĕvis*. Hállase el ejemplo que cito en un texto estrictamente castellano, como es el *Libro del saber de Astronomía* de Alfonso el Sabio, en el códice de la Universidad Central; hablando de los metales aptos para construir la esfera, dice: « laton... labrase meior... pero sila espera dello fiziessen delgada torcer se ye, et si fuesse gorda serie muy pesada; mas con todesso, de todos los metales este es el que mas ual pora ella et el de que mas usan los onbres, ca de fierro serie muy grieue de fazer et muy pesada, et aurien le much a menudo de toller la orin della.» (Libro del Espera, cap. I.)

GRULLA.

Diez explica *grulla* por gruicula, derivación inadmisible por la vocal tónica y por el segundo grupo de consonantes, ya que tal diminutivo daría un derivado trisilábico **grueja*.

De gruem salió el antiguo castellano *grua* y de éste creo que procede la moderna voz *grulla*. Conocida es la ingerencia de una semivocal para disolver el hiato, ora de la *v* (*Iouan, axuuar, iuuo* = *yugo*) ora, sobre todo, de la *y*, que se halla en todas las regiones del español, v. g. en los posesivos *suyo, suya, tuyo*, en el duplicado *arràez, arráyaz*; en el castellano antiguo y asturiano moderno *seyes* (por *sees, se-is, secs* sex); en las voces del Poema del Cid *reyal, empleye, alcayaz*; en el *leyal* del *Fuero de Avilés* al lado de *leal*; en el asturiano *buyina* por *boina, trayer, cayer, Rafayel*; en el *veyet, peyones*, etc. del *Apolonio*; en el *leyon* de *Santa María Egipciaca*, etc., etc. Con esto podemos establecer los dos términos de una serie *grua* y **gruya* que completaremos con el tercero *grulla*, en vista de la serie enteramente igual que forman las tres voces castellanas *pua, puya* y *pulla*.

Estas formas *grulla* y *pulla* quizá sean propias de alguna región de Andalucía. Es verdad que en varias partes de Asturias se confunden la *ll* y la *y* diciéndose *cabayo, ayi*, como en la Montaña *buya, yanu, aqueyus* (Pereda, Peñas arriba, p. 20, 23,

etc.) pero se pronuncia una *y* clara que no puede tomarse por *ll*, mientras en Andalucía ese sonido en que tambien se confundieron la *ll* y la *y* tiene más de *ll* [1], así que las personas incultas escriben á veces *llo* por *yo*, *vallamos* por *vayamos*, lo mismo que en América, donde se cita *oll* por *hoy* de Guatemala y *Popallán* por *Popayan*, de Bogóta (Cuervo, § 687).

HOJALDRE.

Puigblanch, en sus Opúsculos gramático-satíricos, le señalaba por etimología *foliandinum, derivado de *foliare* tan extraño como inutil, ya que tenemos una voz en los léxicos latinos que explica perfectamente la castellana. En el Diccionario de la Academia no figura la forma más vieja que conocía Nebrija, el cual escribe : « *Hojalde*, placenta, ae »; esta forma sin *r* corresponde exactamente al bajo latin fŏlĭātĭlis, « cosa de hojas », como *rolde* á rotulum y *tilde* á titulum; en cuanto al añadimiento de la *r* recuérdense los duplicados *jalde* y *jaldre*, el adverbio *de balde* al lado del vulgar *de baldre*, etc., etc. El sentido especial que *hojaldre* tiene es bien fácil de comprender teniendo en cuenta el bajo latin *foliatus panis*, y el francés *pâte feuilletée* ó simplemente el adjetivo substantivado *feuilleté*.

Esta voz ha cambiado de terminación haciéndose *hojaldra* no solo en América [2], sino en muchos puntos de España.

JALEAR, JALEO, andaluz.

Jalear es un andalucismo que aparece ya en el Diccionario de Terreros (1786) y que fué admitido en el de la Academia á partir de su décima edición (1852). Procede de la interjección *bala!*, del verbo *halar*, pronunciado en Andalucía y en América *jalar* [3], con aspiración fuerte (que en castellano hay que representar por *j*), como *haca* se dice también *jaca* y

1. F. Wulff, *Un chapitre de phonétique andalouse*, pag. 38, la califica de « médiodorsale prépalatale convexe *latérale* ou fricative ».
2. Cuervo, *Apuntaciones crit. del leng. bogot.*, § 671.
3. Cuervo, *Apuntac. crit. del leng. bogotano*, § 562.

se dice *jipío* de *hipo*. *Jalear* es, pues, de formación análoga *azuzar* y *azomar*, todos derivados de exclamaciones.

JAMELGO, andaluz.

Esta voz está admitida en el Diccionario de la Academia á partir de la duodécima edición (1884), y nos ofrece otro caso de un provincialismo andaluz generalizado en la lengua común española. Es el latín famelicus, con la *f* convertida en la aspiración andaluza [1] de que hablamos en el artículo anterior y que se ve, por ejemplo, en *jambre*, ó en *juerga* y *jolgorio* mas generalizados que las voces castellanas *huelga* y *holgorio*.

JILGUERO, PINTACILGO

Cabrera derivó *pintacilgo* de pictus passerculus, etimología repetida por Diez. Baist (*Zeit.*, VII, 121) saca *-cilgo* de syricum, siricum, que significa « rojo » en Plinio y San Isidoro, y *jilguero* de sibilus ó (*Zeit.*, V, 239) de silybum que dice significar una especie de cardo [2], inducido sin duda por el nombre del pájaro en latín, francés, alemán, etc. (*carduelis*, *chardonneret*, *distelfink*). En vista de las formas portuguesas *pintasirgo*, *pintacirgo*, *pintasilgo* y de la otra española *sirguero* (Nebrija *sirgerito*) no cabe dudar que se trata de *pinctus (por pictus) sēricus, para *pintasirgo*, y de sēricarius para *sirguero*; la forma *silguero*, anticuada, pero usual aún en Asturias, es un paso intermedio entre *sirguero* y *jilguero*. La conversión de *s-* en *j-* es fenómeno tan común que no hay para qué insistir en él, y no me toca tampoco explicar la *i* acentuada de *pintacilgo* toda vez que es sabido como sericus produjo, además de *jerga* y *sarga*, la voz *sirgo*. La Señora Michaëlis (*Miscell. Caix-Canello*, p. 144), fundada en duplicados como *pintarrojo* y *pechirrojo*, sospecha, con verosimilitud, que *pinta-* proviene de

---

1. De la aspiracion de la *f* latina en andaluz, extremeño y asturiano oriental habla Schuchardt, en *Zeit. f. rom. Phil.*, V, 305 y 314.

2. Creo se refiera á la planta espinosa silybum de que habla Dioscórides, IV, 160, aunque la describe tan incompletamente « que la hallaremos entre los pies y no la conoceremos » según su traductor y comentador Laguna.

pectus aunque influido luego por *pincta; en cuanto á *-sirgo* se atiene al syricum de Baist y desecha sericus, pues no cree que el plumaje del *jilguero* tenga mas de *sedoso* que el de cualquier otro pájaro. Yo, en contra de syricum, diré que no conozco jilgueros en que predomine el rojo, ni que tengan este color en la pechuga, sino solo en pequeñas manchas en la cabeza; no hay pájaro menos apropiado que éste para que se le conozca con el nombre de un solo color, tanto que el pueblo le llama *siete colores*, según Covarrubias (s. v. « sirguero »), asi que por el matiz oro viejo de su pechuga, el amarillo vivo y el negro intenso de sus alas y las pintas negras y rojas de su cabeza recuerda mucho los colores de los paños de seda antiguos.

LECINA, arag.

En el Alto Aragón *lecina* vale « encina » y « bellota »[1]. El duplicado *lecina, encina*, derivado de *ĭlĭcīna, es otro curioso ejemplo para colocar al lado de *bodega, abdega* y de *limosna, almosna*, en que se ve una forma con aféresis que representa un estado más antiguo en la evolución fonética que la forma con síncopa. Solo que si en los casos citados s. v. *abdega* la forma más vieja es la que persiste hoy, en *lecina, encina* la forma posterior con síncopa es la sola que conoce el lenguaje literario.

LORO.

Para el adjetivo *loro* propone Nebrija una etimología: « Loro, que tira á negro ; *Luridus* » ; Rosal otra, curiosa por el sentido de la voz que indica : « Loro llamaban al esclavo, que agora decimos mulato, no bien negro ; del latino *lora* que es agua pie o vino segundo, que tiene este color » (Bibl. Nac. ms. T. 127, p. 396); Diez rechaza con razón la etimología luridus, en vista de que la u latina acentuada no explica el diptongo de la voz portuguesa correspondiente que es *louro*, pues ese diptongo *ou* remonta á un au latino que Diez buscaba en aureus, al que suponía se había antepuesto la *l* del artículo; Baist (*Zeit.*, VII, 120) lo explicó por ruber **rozro *rouro louro*, que implica cambios un

1. Otin y Duaso, pág 34 del *Discurso* citado en la p. 363, n. 1.

poco anómalos en cuanto á la forma, y muy violentos en cuanto al sentido. Las formas portuguesas *louro, loiro*, y la gallega *louro* [1] son exactamente iguales á la que designa el « laurel » y creo que éstas y la castellana se derivan simplemente de laurus en atención al color obscuro de las hojas de esa planta, y al más obscuro de su fruto; me sirve de apoyo el que en la más antigua edad media el substantivo *laurus* tenia realmente funciones de adjetivo para designar el color de ciertos animales, ya que una *vacca laura* figura como precio en una escritura del año 930 [2]. Al « ciervo volante » á causa de la semejanza que por sus cuernos y su color moreno tiene con esas *vacas loras*, se le llama actualmente en Asturias *vacalloria* y *vacallorina*, en Galicia *vacaloura* y en algunas regiones de Portugal *vaccaloira* [3]. No creo que tenga nada que ver con este nombre la *bacca laurina* ó « baya del laurel ».

MANTECA.

Diez cree que la *manteca* tomó su nombre del odre en que ordinariamente se debía de servir, semejante á una mantica ó alforja. V. además á Schuchardt en la *Zeit.*, XIII, 531, et XXIII, 197. Me parece en cierto modo satisfactoria la explicación del doctor Rosal : díjose manteca « porque es *manto* con que se cubre la panza ó vientre, y así llaman *manto* á la manteca ó sebo en que nace embuelto el niño » (B. Nac. T-127, p. 412). Esta acepción de *manto* es desconocida y explica muy bien por que se llamó *manteca* á la grosura acumulada en el redaño de los

1. En pg. *louro, loiro* « de côr media entre a branca e a de ouro, a similhança das espigas seccas » (Vieira); gall. *louro* « color pajizo », *loureira* « clase de uva negra. » En las Cantigas *louro* significa moreno, como en castellano (os mouros... brancos e louros). La misma vacilación en el significado se halla en Gascuña; Lespy (copiado por Mistral) pone « *lauret*, bœuf de couleur bai-clair doré », pero en Armagnac, segun me informa el Sr. Ducamin, á quien debo las citas de Gascón que hago, se aplica *lauret* al buey que tiene al menos la cola y el hocico negros y el resto del cuerpo gris, y un refrán dice que nunca se vió buey loro que no tenga pelo negro « n'an pa jamé bis buou lauret que n'auousse pa péu négret ».

2. *Indice de los doc. del Monast. de Sahagún*, art. 465.

3. Leite de Vasconcellos, *Tradiç. pop. de Portugal*, Porto, 1882, p. 139.

animales. La forma *mantega* hállase en Aragón (Borao, p. 85), Asturias y Cataluña, así como *manteiga* en Galicia y Portugal; este cambio de los sufijos en *-ccu-*, y en *-cu-*, se advierte también en los duplicados *barrica, barriga, botica, botiga* [1] y en las voces asturianas *taruco* y *boñica* por *tarugo* y *boñiga*.

MIELGA, BIELDO.

No trato aquí de la voz *mielga* cuando significa la « herba *medica* », pues esta etimología, ya apuntada por Nebrija, es evidente; pero sí de *mielga* que denota « lista ó pedazo de tierra en una misma haza ó heredad ». Esta incompleta definición de nuestros diccionarios (el de Autoridades no comprende la voz) se aclarará comparándola con la que atrás copiamos referida á *amelga*. Claro es que *mielga* no es más que otra forma diferente de *gĕmĕllĭca, en que se diptongó la *ĕ* acentuada. Recuérdese que también al lado de *emelgo* (gall. *melgo*) existe *mielgo* en el sentido de « mellizo ». Igual origen supone *mielga* cuando significa « bieldo », pues originariamente tendría el instrumento sólo dos dientes gemelos; Terreros la hace masculina : *mielgo* « distínguese del bieldo en que éste tiene dos dientes y el *mielgo* cuatro, y el mango es mas corto ». Claro que esta distinción es rutinaria y hechiza, pues luego la Academia ya no conoce bieldos más que de cuatro dientes y bieldas de seis ó siete. Como existe, un duplicado *bielgo*, no podemos menos de tenerle por la forma originaria, anterior á *bieldo* [2], y derivada lo mismo que *mielgo* de *gemellicus El cambio anómalo de la *m* en *b* se encuentra en *vilano* por *milano*, en *vervezón* y *viérven* (Berc. *Milg.* 765, *Sign.* 74) de *vermis*; y el no menos anómalo de la *g* en *d*, que se ofrece en *bieldo* por *bielgo*, se ve en el nombre de la villa de *Sepúlveda*, que antiguamente era siempre llamada *Sepúlvega*, *Septempublica*; de los cambios inversos, ó sea de *b* en *m* (*mermeio* por *bermejo*, *menjuí* por *benjuí*) y de *d* en *g*

1. C. Michaëlis, *Studien z. rom. Wortschöpfung*, p. 238, cita estos dos ejemplos.

2. La derivación de *bieldo* de *ventĭlo* está ya implicitamente en Nebrija cuando traduce : « bieldo mergae, ventilabrum ». La Señora Michaëlis me recuerda oportunisimamente para *mielga* el latin ; pero el adj. gemellica explica mejor el doble género de *mielgo*, *mielga*.

(*almaganeta* por *almadana*, *golfín* por *delfín*) reune abundantes ejemplos C. Michaëlis en sus *Studien zur rom. Wortschöpfung*, p. 234 y 237. Véase además Cuervo, *Apuntac.*, § 374, 680, 689.

MOSTRENCO.

Nebrija da á la *mesta* una acepción no recibida por la Academia, indicando de paso una etimología falsa (pues *mesta* deriva conocidamente de mixta) : « *Mesta*, Nundinae pastoriciae, vel menstruae », y á continuación escribe : « *Mestengo* o *mostrenco*, Ad hoc pertinens ». Es decir, que la forma originaria para él es *mestengo*, derivado de *mesta* como *abolengo* de *abuelo*, y trocando luego el sufijo *-engo* por *-enco* como *realengo* se dijo también *realenco* [1], resultó **mestenco* que admitió una *r* epentética despues de *-st-*, como *registro* regestum, *ristra* restis, *celestrial* (*Auto de los Reyes Magos*), *estrella*, etc., etc. ; **mestrenco* tomó *o* en la sílaba inicial por influencia de la labial *m*.

NEMIGAJA, antic.

Enlas Partidas, editadas por la Academia de la Historia, se lee : « mucho mas debe el home amar a Dios quel fizo *de nemigaja* [2]... ca non le abondó (á Dios) de facer este mundo *de nemigaja*, et al home que es la mas fermosa criatura... etc. ». El *Alexandre* dice tambien « nol dolió ne migaya » (copla 1735). Et castellano antiguo usaba, pues, esta palabra compuesta igual á la portuguesa *nemigalla*, *nimig.*, *nin mig.* (en las *Cantigas*), *nemigalha*, *nimigala* (en el Elucidario del P. Santa Rosa) con el sentido substantivo de « nada », al cual llegó por el empleo del nombre *migaja* como refuerzo de la negación en frases semejantes á las galaico-portuguesas que cita Diez (*Grammaire*, III, 397) : « ne comia ne migalha », « não me presta ne migalha ». Este compuesto de nec *micacula se debe citar al lado del italiano *niente* nec *entem, y del engadino *nagutta* nec gutta.

---

1. En el *Fuero de Navarra*, página 57 *b* se escribe *reallenco*.

2. Partida II, tit. 12, ley 6ª variante; en el texto dice *de nada*. El segundo párrafo es de la Part. II, tit. 12, ley 7ª.

ORONDADO, ORONDO.

Diez explicaba *orondado* como metátesis de undulatus, **ondorado*, ó por derivación de ola, **olondado*; la Señora Michaëlis ateniéndose á la primera explicación apunta como formas dobles del mismo radical latino *orondado* y *undulado* (*Studien zur rom. Wortsch.*, p. 252); yo creo que la etimología de este adjetivo no puede ser otra que la que se dé á *orondo*. El latín aura dió en castellano varios derivados como *oriella* ú *orilla*, « vientecillo fresco », *orear*, *oreo*; otro es el *orondo* en cuestión, que representa un tipo *aurundus, de aura con el sufijo que se ve en *hediondo*, *morondo*, *torionda*, etc. Según esto, el sentido primitivo de *orondo* sería hinchado por las auras como la vela del barco, de donde luego se aplicó á todo lo hinchado y hueco, y metafóricamente á lo orgulloso y vano. El adjetivo *orondado* se debió aplicar en su origen á la superficie movible que se riza ú ondea *oreada* por el aire.

PAR DIEZ.

Diez (*Wörterbuch*, 5ª ed., p. 474) cita ésta como ejemplo de una interjección advenediza, tomada del francés antiguo *par Diex*, pero Cornu (*Rom.*, XI, 91) le rebate por lo que toca á la proposición *par*, sosteniendo que nada tiene de galicismo, lo cual es ya indiscutible. En cuanto á *diez* no es menos indígena, pues es simplemente el numeral *diez*, usado en vez del nombre de *Dios*, eufemismo análogo al del juramento francés *par bleu*, y no solo se usa en la fórmula admitida *par diez*, sino corrientemente en muchas blasfemias soeces y tabernarias, en las que á veces lleva unido el epiteto *santo* : *sandiez*. Otro eufemismo por el estilo encierra el *voto á mares* que usa Bartolomé Palau en su comedia de santaOrosia[1], por *voto á María*.

PEJIGUERA.

Falta en el Diccionario académico el sentido propio de esta voz que es el nombre de una planta, « persicaria picante »,

1. Verso 2153 de la reimpresión de D. A. Fernández-Guerra, *Caida y ruina del imperio visigótico español*, Madrid, 1883.

segun Terreros, « persicaria non maculata », según Cabrera. En el diccionario del primer autor citado se dan las variantes castellanas *pejiguero* y *pejijera*, y en el del segundo la extremeña *preseguera*. A ésta última, con metátesis de la *r*, pueden compararse el cast. *prisco*, arag. *presco*, al lado de *péjego* y del ast. *piesco* = persicus, el catalán *presseguer* (prov. *presseguier*), el portugués dialectal de Riofrio *prexigueiro* al lado del común *pessegueiro* (en *Rev. Lusit.*, I, 311,) etc.

PELDAÑO.

Representa la reunión de los dos sufijos de pedalis y de pedaneus, *pedalaneus; con el trueque de dl que se ve en modulare *moldar*.

PULGAR, astur.

Significa pelar las patatas y las frutas, y luego, por extensión, descortezar los árboles y despellejarse el cutis. Es el representante vulgar de pūrgare[1]; compárese, en cuanto á la forma, el gallego *Pulgatorio* por *Purgatorio*, vulgar en otras regiones; y en cuanto al sentido, el verbo *mondar* mundare usado en igual acepción que *pulgar*. En fin, en Gascón se usa el verbo *pourga* con parecidas acepciones que en Asturias : mondar los herizos de las castañas, descortezar los árboles, cribar el trigo ú otras semillas (Lespy).

RECADÍA, RECAÍA, antic.

En Berceo es *recadía* (*S. Dom.* 350), que Sánchez explica por transposición de *recaida*, pues el significado es idéntico. Pero esta explicación no sirve para la forma que da el *Libro de Alexandre* (854, 2103, 2109), donde se escribe *recaya*. En ambos poemas la palabra rima en *-ía*. Este vocablo nos ofrece, no una transposición por demás extraña de re *cadīta, sino la

1. Munthe, *Anteckningar om folkmålet i en trakt af vestra Asturien*, Upsala, 1887, p. 85, quiere relacionar *pulgar* con el *piluccare*, de que habla Diez *Et. Wört.*, p. 247, que ha dado el derivado *pelucar* (en el Vocabulario de Colunga).

conservación de la forma latina cadīvus por caducus. La pérdida de la *v* tras *ī* es hecho bien conocido, por voces tan abundantes como *radío* *errativus, *encía* gingiva, *estío*, etc.

RECEL, ant.

« Cobertor de tela delgada y listada » lo define la Academia, y le señala por etimología re-celare. Pudiera recordarse que en la baja latinidad se halla ricellus, denotando un paño precioso, voz hermana de rica ó ricinum, « velo »; pero dado el sentido especial de la voz me parece segura la etimología de Covarrubias : « Recel, quasi racel, especie de paramento delgado. Dixose quasi racel porque està razado, y listado, porque raza se llama la lista que haze diferencia con lo demàs de la tela. » El mismo autor dice en otro lugar « raza en el paño, la hilaza que diferencia de los demàs hilos de la trama », y Nebrija « raça de paño, panni raritas. » De *radia, por radius, deriva *raza* (comp. Körting, *Wörtb.*, núm 6612, y Nachtrag) en todas sus acepciones, tanto en la susodicha, como en la de línea genealógica ó en la de rayo de sol, etc. *Recel* responde pues a *radiarius, con disimilación como *lebrel*, *lauerel*, etc. Los dos derivados de *radia : *raza* y *raya* son muy conformes con la fonética de diversas regiones españolas, según lo prueban los dos de badius : *bazo* y *bayo*, ó los dos de gaudium : *gozo* y *goyo*[1], ó los dos de *medianetum : *mezanedo*[2] y *meyanedo*[3]. Lo que no sé explicarme es por que vacila la ortografía antígua; Nebrija escribe *raça baço*, y *mezana gozo*.

RECORRO, ant.

Por faltar en los léxicos citaré este substantivo, que es la forma castiza en vez de *recurso*; como *acorro* y *socorro* nacen de

---

1. *Goyo* es del alto Aragón, v. Otín y Duaso, *Discurso leido ante la Acad. de Arqueología*, Madrid, 1868, pág. 34. La forma *goyo* hace para mí indudable la discutida etimología gaudium *gozo*.

2. En el Fuero de Oviedo. Véase Fernández-Guerra, *El Fuero de Avilés*. pág. 122 *b*. El texto de Avilés dice *meianedo*.

3. *Fuero de Navarra*, pág. 16 *b*, 60 *a*, etc.

acorrer socorrer, así *recorro* de *recorrer*, con la acepción del culto *recurrir*. El Arcipreste de Talavera, hablando de como se han de resistir las tentaciones de la lujuria, dice : « ten la cara á sus primeros mouimientos y muestrales rostro, que fuyr es su recorro luego, que no tienen mas esfuerço sino tremer, y donde veen varon fuyen » (*Corbacho*, I[a], 16°).

REMATAR, REMATE.

Covarrubias tomando como sentido originario el usual en las almonedas, derivó *rematar* de remittere, « porque se remite la cosa rematada al que la compra »; Rosal parte de igual acepción al sentar como etimología « rem actam dicere »; Cabrera tomó por otro camino arrancando de la acepción que *rematar* tiene entre cazadores, « dejar la pieza enteramente muerta del tiro », y lo saca de re-matar, etimología que acepta Diez como dudosa; en fin, la señora Michaëlis [1] lo cree derivado del adjetivo árabe mate, « matado, muerto », usado en España únicamente como término de ajedrez, viniendo a ser *remate* el representante popular del término culto *jaquemate*.

Yo creo que la acepción de *remate* que mejor explica todas las otras es la más concreta, simple y material de ellas : « ramo mui grande de flores de mano que sirve para colocarse en las puntas de los altares » [2]. De *ramo* pudo formarse **ramate* para significar un atado ó mazo de ramas, con el sufijo -attus que se ve en *avenate*, *hordiate*, *uvate*, etc.; el cambio de la *a* protónica en *e* está especialmente favorecido por la *r* inicial, como lo prueban las formas dobles *rancor rencor*, *rafez refez*, *rastrojo restr.*, *ranacuajo renac.*, *rabaño* [3] *reb.*, *rancón renc.* [4], *rinc.*, etc.

---

1. *Fragmentos etym.* (*Rev. Lusitana*, III), núm. 71. En *Rom. Jahresbericht* de Vollmöller, IV, I, p. 346, cree que el verbo *matar* viene tambien del árabe *mate*, y así llega á coincidir con Cabrera respecto á la etimología de *rematar*.

2. Esta acepción está en el Diccionario de Autoridades y no sé por qué desapareció en las últimas ediciones del vocabulario académico.

3. Esta forma la da Juan de Valdés, hablando en su *Diálogo de la lengua* de esta vacilación *re- ra-*. V. edic. de Boehmer, *Romanische Studien*, VI, p. 362.

4. *Rancón* y *rencón* en Berceo, *Sacrif.*, 17, y *S. Or.*, 21.

La segunda acepción de *remate* : adorno que se pone en la extremidad de ciertas construcciones ú objetos, es en substancia la misma anterior, ya que esos remates representan comunmente ramos con flores.

Remate equivale tambien á fin ó término de una obra. Esto se comprende muy bien respecto de las obras de manos que adornan sus cabos y extremos con remates, pero aunque este caso no se dé, debe advertirse que en varias regiones de España existe la costumbre de poner una rama verde en lo alto de los edificios recién acabados (rama que en Madrid, por ejemplo, está remplazada por una bandera), y que en otras labores, como en la siega de los prados, al último carro de hierba que se recoge se le pone también su ramo. Todo esto explica la frase asturiana *poner el ramo*, que vale « acabar la recolección, terminar una casa »[1], de donde se pasó á decir *rematar* por acabar toda clase de obras.

Vengamos por fin á la acepción que parece más distante de todas estas, al término de almoneda *remate* ó adjudicación de los bienes vendidos al mejor postor. Ha de ser nacida de una antigua fórmula de adjudicación ó de transmisión de la propiedad de una finca, no sólo rústica sino también urbana, por medio de una rama de árbol que simbolizaba el objeto ven-

---

1. En el *Vocab. dialect. del Concejo de Colunga* por B. Vigón, p. 254, se lee « pone'l ramu, rematar parte de un edificio y coronarlo con un ramo, solemnizando el acto con una merienda á que tienen derecho los operarios que trabajaron en la construcción de la obra ». La costumbre de poner el ramo sobre las casas recien construidas existe, que yo sepa en las provincias de Oviedo, Santander y Bilbao. Según me advierte el doto folklorista D. Fr. Rodríguez Marín, en Villalba, provincia de Huelva, los albañiles suelen colgar una rama de pino en la fachada ó en los andamios de las casas en construcción como preservativo contra las caidas y hundimientos, costumbre que va desapareciendo de treinta años á esta parte. — Poner el ramo en el último carro de hierba lo observé en la raya norte de la provincia de León, en Arbas y Pajares del Puerto. — Es probable que la frase *vender al ramo*, « vender el vino por menor los cosecheros », provenga de que estos vendieran al por menor lo último que les quedaba de la cosecha, anunciando este término con una rama, la cual queda hoy como signo que se cuelga á la puerta de todas las tabernas, sustituida también á veces por una banderita roja.

dido [1]. Es éste un símbolo bien conocido en la historia del derecho, pero citaré los ejemplos que nos ofrecen dos documentos, pues no sé que se haya citado ninguno tomado de España. El primero se halla en una minuta de confirmación de una donación que hizo en 1205 Diag Gómez á Santa Maria de Val de Eguña, donde se dice : « et despues que el se fino, otorgolo e diolo so filio Roi Diaz dela Uega, por teiho e *por rama* e por tierra, con todas suas pertenencias » (Arch. Hist., doc. de Aguilar de Campóo, nº 260); el segundo lo ofrece un documento del Archivo municipal de Oviedo, de 7 de Nov. de 1412 : « que uos de et ponga et apodere en la tenençia et posesión dela dicha huerta, segun de suso dicho es, *por rramo* et por çespede [2] ».

El ser estos ejemplos únicos no habla en contra de que la costumbre de adjudicación por el ramo fuese general en nuestro suelo; una extraña fórmula de adopción está atestiguada entre nosotros tan solo por una crónica escrita en 1344, y sin embargo fué de uso tan extendido que dió origen en España y Portugal al refrán vulgar « hijo ajeno, métele por la manga y salirse ha por el seno ». Si el *ramo* que simbolizaba la propiedad vendida se colocaba ordinariamente en el tribunal, como entre los romanos el símbolo análogo, el *hasta*, se comprende que *rematar* recibiera un significado semejante á *subhastare*, y que *remate* valiera también algo así como *emptio ab hasta* y *subhastatio*.

REMEDIR, REMEIR, ant.

Una metátesis de rĕdimĕre existe en el italiano *rimedire*, « riscattare « (Caix, *Studi*, núm. 486); en castellano no sé

1. V. Du Cange, *Gloss.*, s. v. « investitura » para abundantes ejemplos. J. Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, 3ª ed., Göttingen, 1881, p. 131, donde entre otros cita el ejemplo de un fuero territorial alemán de 1520 en que lo trasmitido por medio de la rama es una casa y no un predio rústico; el juez hace pregonar la rama y luego la adjudica al comprador refiriéndose sólo á ella, y para nada á la casa que simboliza : « weil das reis ausgerufen und niemand dawider ist, so leihe ichs euch von gottes raths und gerichts wegen und gebiete frieden. »

2. Cfr. Miguel Vigil, *Coleccion histórico-diplomática del Ayuntamiento de Oviedo*, Oviedo, 1889, pág. 253.

que se haya advertido, y sin embargo es muy común. *Remedir* se halla en Berceo (S. Dom., 57) :

> Maria la Egypçiaca, pecatriz sin mesura...
> Remidió sus pecados sofriendo vida dura.

En otros textos el verbo había perdido su dental sonora y era *remeir*; asi, donde el Fuero de Avilés dice « redimalo del conceillo », el Fuero de Oviedo pone « *remialo* del conçeio [1] » y un documento de 1274 : « iaga en prision ata que se remya dellos » y otro de 1308 : « en razon de la pennora... de las suas bestias, las quales Remeyo por una quantia de maravedises [2]. » Una contracción de *remeir* ó *remiir* (*remijr* aparece en las Cantigas de Alfonso X) nos ofrece el Fuero de Navarra [3], que escribe *remir*, como en portugués.

La síncopa de la dental se presenta también en *redimir*, que el Fuero de Treviño escribe *reymir* [4].

ROANO.

Roano es adjetivo aplicado al caballo ó yegua cuyo pelo está mezclado de blanco, de gris y de bayo; en asturiano « *ruan ruana*, se aplica al caballo y á la yegua de color rojo claro [5]. » He aqui algunas formas que ofrecen los documentos antiguos : año 979, « uno potro placibile colore *raudano* » (Indice de los docs. de Sahagún, p. 165); año 1055, « uno kauallo *rodane* » (*id.*, pág. 222); año 1064, « kauallo *rudane* » (*id.*, p. 237); año 899, « cavallo per colore *rodano* » (Berganza, *Antigüedades*, II, p. 371, escrit, 7ª). En el portugués antiguo existen, según, el P. Santa Rosa de Viterbo, *raudão*, *raudam*, *roudane*, *roudão*.

Claro es que estas formas con el diptongo *au* y *ou* quedan inexplicadas tanto por la etimología de la Academia Española :

---

1. *El Fuero de Avilès... por* D. A. Fernández Guerra, Madrid, 1865, p. 130, párrafo 33.
2. Ambos documentos en Vigil, *Colección hist. diplom. del Ayunt. de Oviedo*, pág. 68 y 132.
3. Página 63 *a* : « fagala remir el huesped de XII dineros. »
4. Año 1254 : « reymala de aquel que la villa por mi troviere. » *Memorial histórico español*, tomo I, pág. 46.
5. Vigón, *Vocab. de Colunga*.

rufus, como por la de Santa Rosa: rubidus, y no digamos nada de la que quiere sugerir Berganza (*Antig.*, II, p. 692) cuando interpreta *rodano* por « color de rosa ». En cambio las explica todas un derivado del adjetivo ravus, « color entre garço y castaño », según traduce Nebrija la definición de Festo (*ravi coloris appellantur, qui sunt inter flavos et caesios*); el latín usaba ravidus, del cual el romance hubo de formar *ravidanus, *ravdanus (comp. *raucus* por *ravicus*), tronco de las formas castellanas *raudano, rodano, roano* y de las portuguesas *raudão roudão*. El fr. *rouan*, con igual significado, deriva del castellano; el ital. *roano* será tomado del francés ó castellano, y el duplicado ital. *rovano* ofrecerá una simple intercalación de *v* para deshacer el hiato.

ROGO, ARRUEGO, arag.

Otin [1] deriva del vascuence gorri ó gorria, encarnado, « la palabra *arruego*, peculiar de las montañas de Aragón, que equivale á rojo ó royo, como Mundarruego, Puyarruego, Petarruego, monte elevadísimo é inmediato á las tres Sorores el primero; pueblo el segundo que en una bula de Inocencio III se traduce *monte rubeo*; y el tercero es la brillante estrella que los astrónomos llaman Arturo », y añade que : « el monje Martón dice en la *Descripción del valle de Tena* que los que antiguamente se llamaban Arruegos se apellidaron despues Royos : en el dia existen familias en Zaragoza que conservan aquel antiquísimo apellido ». En antiguo aragonés existió la forma *rogo*, como se ve en el nombre de *Fonte Roga* que figura entre los linderos marcados por un diploma de 958 que aduce Borao (*Dicc.*, 1885, pág. 36) y claro es que esta voz, á pesar de su semejanza aparente con la otra aragonesa *royo*, « rojo ó rubio », nada tiene que ver con ella. Yo creo muy probable que *rogo* y *arruego* sean derivados de raucus (es decir, *ravicus), usado, no en el sentido de « ronco », sino en el de ravus, « rojizo » (véase el articulo anterior), pues que ambas eran voces iguales lo prueba el que Festo nos atestigua el uso de ravus por raucus,

1. *Discurso leido ante la R. Academia española de Arqueologia y Geografía del Principe Alfonso, por el* Sr. D. F. Otin y Duaso, Madrid, 1868, pág. 7 y nota 3.

hablando de la voz (*rava vox*), uso seguido efectivamente por Sidonio (*ravus cantus*). Se objetará que raucus si conviene á *rogo*, no explica la forma *arruego*; pero téngase en cuenta que el diptongo *ue* anómalo se halla no solo procedente de *ŭ ō* sino también de *au*, por ejemplo, en *pueco* por *poco* del Fuero Juzgo [1], ó en *muero* por *moro* del castellano hablado en Cataluña [2].

RUCIO.

Diez siguiendo á Cabrera la deriva de russeus, que ni por la forma ni por el sentido cuadra bien con *rucio*, ya que russeus dió normalmente *rojo*, y *rucio* significa « entrecano » y no « rojizo »; M.-Lübke (*Gramm.*, I, § 589) propone lucidus + russus. Creo que tanto el castellano *rucio*, como el gallego *ruzo*, « canoso », se derivan del adjetivo roscidus; es decir, que *rúcio* y *rocío* tienen igual origen. He aquí como se explica la divergencia de ambas formas : rōscĭdus había de perder su *d* como tŭrbidus, y en *rōscius* como en *tŭrbius* la tónica *o*, se había de representar en castellano por *u*, efecto de la *i* siguiente en hiato, de donde resultó *rucio* de igual modo que *turbio*. Esta forma *rucio*, con el acento en la *u*, existió en el castellano antiguo con el sentido de *rocío*, como en portugués *rócio*; una Biblia romanceada del Escorial (I-j-6, fol. 17 *d*) dice traduciendo el *Cantar de los Cantares*, V, 2 : « mi cabeça llena es de *rucio* e mis bediias de gotas de las noches », y claro es que por la comparación de la cabeza canosa con la cabellera llena de escarcha, se aplicó la misma voz *rucio*, á modo de adjetivo, para denotar el pelo rociado ó salpicado de blanco por las canas, conservando hasta hoy su acento primitivo. El paso posterior de *rúcio* á *rocío* se explica por la ambigüedad del acento en los verbos en *-iar* y *-ear*, pues como se vacila entre *yo delinéo* ó *yo delíneo*, *yo vácio* ó *vacio*, *se vidrian* ó *vidrían*, así

1. Edición de la Academia Española, pág. 35, variante 16.

2. Ha de ser un aragonesismo como lo es el *nueche* que también está en uso en Cataluña. Estas dos formas las indica Milá y Fontanals en su *Romancerillo catalán*, pág. xv, nota 3. (*Obras completas del Dr. D.M. M. y F.*, Barcelona, tomo VIII.)

del verbo *ruciar*[1] ó *rociar* se dijo *rúcia* ó *rucía*, y quedando así la *u* como prótonica, forzosamente había de trocarse en *o* : *rocía*, *rocío*, etc., y luego el substantivo fue atraído á esta acentuación verbal.

SANGUIJUELA, SANGUJA.

¿ Qué relación tienen ambas palabras con el término latino correspondiente ? Sanguĭsūga podía dar en castellano **sansuga*, que por medio de una metátesis sugerida por *sangre*, se hizo **sangusa*, y con palatalización de la *-s-* intervocálica (petroselinum *perexil*, vesica *vexiga*) resultó *sanguxa*. En cuanto á *sanguijuela* pudiera mirarse como un diminutivo de *senguja*, **sangujuela*, pero es preferible creer que proviene de un derivado nuevo del verbo sugĕre, tal como *-sugela en vez de -suga (*candela quer-ela suad-ela*); **sangui-sugela* había de perder la *g* intervocálica (*huir*, *ruído*, etc.) y producir *sanguisuela*, forma única que conoce Nebrija, y de aquí el moderno *sanguijuela*, con palatalización de la *-s-* como en *sanguxa*. Las formas asturianas *sanijuela*, *sandrijuela* son desviaciones del tipo castellano.

SEÑERDÁ, SEÑALDÁ, astur.

En el Vocabulario de Rato aparece la forma *señerdá* con definición trocada; en el de Vigón *señaldá*, « impresión de pena ». La forma usual es *señardá* ó *señaldá*, y la acepción propia es la de nostalgia, deseo de una persona ó lugar querido, que en castellano se dice *soledad* y en gallego y portugués *saudades* ó *soidades*. La voz asturiana reconoce un origen análogo al de éstas, pues proviene de singŭlārĭtāte, usado por Tertuliano para designar la vida solitaria[2]. El castellano antiguo decía *señero* por « solo », de *singularius por singularis, y *señerigo* por

1. *Rucialba* en Berceo, *Sacrif.*, 87, y en Tirso, *Esto si que es negociar*, acto I, esc. I. Citas de Cuervo, *Apuntac. crit.*, § 284 y 668. Además *ruçiada* Bc. *Milg.* 249. La acentuacion *rócio rócias rócian* se usa en Chile (M. L. Amunátegui, *Acentuaciones viciosas*, 1887, p. 399).

2. Singularitas « pro vita singulari seu solitaria, sine foeminae aut uxoris consortio » (*Tertulliani opera cum Jacobi Pamelii adnotationibus*, Paris, 1598, pág. 1128).

*hom*bre de gustos raros y singulares [1]; *señeru* se conserva en Asturias con la acepción de persona seria (apartadiza, solitaria) y por **señeridad* ó « soledad » se dice *señerdá, señardá.*

SEROJA, SERONDO.

La descendencia de sērōtĭnus en español la componen en primer lugar *serondo* (compárese, aunque en distinta situación respecto al acento, igual solución del grupo t'n en catenatum *candado*) y *seruenda* [2] o *seruanda*. En Asturias, además de *seruenda*, que significa « otoño », hay el adjetivo *seroñu* (comp. *cañado* al lado de *candado*), *sebreñu* [3] que ofrece una curiosa metátesis de la semivocal de **serveñu*, y, en occidente, *serodo* análogo al gall. portugués *serodio*, seroti(n)o.

Otro derivado de sērus : *serucula, produjo el *serojas* castellano, nombre de la leña seca que se cae del árbol, usado en plural habitualmente como lo prueban los glosarios de Rosal y Covarrubias. El sufijo *-uculu* señala también desperdicios ó sobras de productos agrícolas en *restuculu *rastrojo* (restos de paja que quedan en la mies después de la siega), *retruculu *redrojo* (racimos pequeños que se dejan atrás los vendimiadores). En Galicia se usa también *seroja* y *seiroja*, que serán castellanismos.

SEYIA, SEIA, antic.

Berceo, en la *Vida de Santo Domingo*, 45, ponderando los bienes que el Santo acarreó á Cañas con su sacerdocio, dice :

> Serie Cannas por siempre rica e arribada,
> Si elli non oviesse la seyia canviada.

---

1. « Era un mercader muy rico et era señerigo et apartado en su comer et en su bever. » *Libro de los Engaños*, núm. 5º. (En Comparetti, *Ricerche intorno al Libro di Sindibâd*, Milan, 1869, p. 41.)

2. No está en el Dicc. Acad. pero es la única forma que conoce Nebrija : « *Seruenda* cosa tardía ». Rosal da la otra forma con diptongo anómalo : « *Seruanda* decian a la cosa tardia que oy dicen *seruenda*, y hase de pronunciar con *u* vocal. » (Bibl. Nac. T-127, pág. 532).

3. *Sebreñu* se usa en Ribadesella; no figura en los Vocabularios de Rato ni Vigón. Este apunta la forma occidental *serodo*.

Sánchez interpreta seyia « silla... acaso seysa ó seyza ». Berceo cuenta en esta palabra tres sílabas (no creo que se deban contar cuatro en *canviada*; cómp. *christianas* y *cutianas*, *S. Dom.*, 582) y debe leerse *se-y-ja*, no de sēdĭcula, que daría **seeja*, como cornĭcula *corneja*, sino del plural sedĭlia, de donde también se deriva la forma gascona *sedilha* (en Lespy). El hipotético **seeja* de sedicula, contraido en *seja*, se ve en un romanceamiento hecho en tiempo de Alfonso X, por el Cabildo de Covarrubias, de un diploma del conde Garci Fernandez, donde se traduce : « que como seruien a las reales *seias*, asi siruan a ti, nuestra fija Vrraca » [1], la cláusula latina « quomodo seruiebant ad illas *sedes* regales, sic seruiant tibi ».

TANADA.

En un documento de 1509 se lee : « nosotros tenemos vso e costunbre, de tiempo imemorial a esta parte, de prendar a cualquier çapatero e pañero o otra qualquier persona que echase en el calçe del dicho molino cueros o pellejos o pelanbrada o çumacada o tanada o otras cosas que inpiden el moler del molino... » etc [2]. *Tanada* responde al *tanata* que acertadamente se ha propuesto corregir en vez del *tranata* de las glosas isidorianas; véase Diez, *Et. Wörtenbuch*, p. 684, s. v. « tan ». Ya que Diez no se para en este lugar á citar las voces de igual raiz, y que el Diccionario de la Academia busca en el francés *tannerie* el origen de *teneria*, no estará de más advertir que no hay motivo alguno para creer esta voz de procedencia exótica. En un documento de 1181 se escribe *tanarias*, y en otro de 1245 *tenerias* [3].

TIENLLA, antic.

Sánchez en el glosario de Berceo dice : « *Tienlla*, parece

1. Documento existente en el Archivo Municipal de Burgos. El texto latino fué publicado por Yepes, *Coronica de San Benito*, tomo V, fol. 444 v.

2. Doc. de 27 Enero 1509, copiado en 1510; Archivo Hist. Nac., fondo de Santa María del Vadillo en Frias (prov. de Burgos). En este mismo documento se copia una sentencia de 7 sept. 1334 que habla de « çapateros e tanadores ».

3. *Indice de los docs. de Sahagún*, arts 1683 y 1904.

pierna ». Véase el pasaje de los *Milagros*, 246, en que un pecador es llevado por los demonios :

Prisieronlo por tienllas los guerreros antigos

y el otro, *Milagros* 273, que dice con motivo de la muerte de un labrador ladrón :

En soga de diablos fue luego cativado,
Rastrabanlo por tienllas, de coces bien sovado.

En vista de estos textos, creo que resulta claro el empleo de *tienlla* con el valor de cuerda ó lazo, como el latín tēnus, -us (también *tenus -oris*), cuyo diminutivo *tēnŭla explica perfectamente el castellano **tienla*, que luego palatalizó su *l*, por su pronunciación difícil detrás de la *n*, como el asturiano *piesllu* de pessŭlus y *pesllera* de *pessularia. No sé que relación tenga con *tienlla* el *tenllera* que Sánchez da en el glosario del *Alexandre* como equivalente á « carrillo »; en gallego *tenlleira* significa también « mejilla » y en asturiano se dice *tenllerada* y *tellerada* por « bofetada ó carrillada ». Por de pronto en el *Alexandre*, 606, la rima exige corregir *tenllera* en *terniella* (según indica Morel-Fatio, *Rom.*, IV, 50), voz que se vé en Berceo, *Milg.*, 508.

TOLONDRO.

Las formas diversas son *torondo* y *torondón*, *tolondro* y *tolondrón*, *tolodrón* y *toronto*[1]. El sentido propio es el de « chichón », único que conoce Nebrija (« tolondron o tumor, tuber »).

Parodi (*Rom.*, XVII, 72) explica *torondo* por *rotundo*, metátesis violenta que implica además el cambio de la *r* inicial fuerte en débil. Creo que de tŏrus, « nudo, protuberancia, hinchazón » se dijo, en vez de torosus, « carnoso, nudoso », *torundus (véase arriba « orondo »); luego, de *torondo* se pasó á **torondro* por injerencia de *r* (véase atrás « colondra ») y á *tolondro* por disimilación, en la cual había de persistir la *r* agrupada y había de disimilarse la *r* intervocálica como de *aradro* se dijo *aladro*, de *mercores*[2] *miércoles* y de *lebrero lebrel*. La forma *toronto*, portu-

1. *Tolodrón* en Cabrera; *toronto* en un romanceamiento de la Biblia, *Isaías*, 1, 6 : « pecilgo e toronto e ferida tierrna. » Bibl. Escurial. I-j-3, fol. 231 *a*.
2. *mercores* en un doc. de 1113, *Indice de los docs. de Sahagún*, art. 1539.

gués *torontro*, es difícil de explicar; Parodi cree en una asimilación de la *d* á la *t* inicial; acaso influyó también la abundancia de formas dobles con *-nd* y *-nt* final como *grande grant*, *onde ont*, *desend desent*, *algund algunt*.

En gascón apunta Lespy *touroun*, con el significado de otero y de terrón redondo, que reconoce igual origen.

TRAJINAR.

Desde Covarrubias se le viene derivando de traho, pero es tan íntima la relación de significado que existe entre el latín aginare y el castellano *trajinar* que puede darse éste como derivado de *tra(ns)-aginare, « traficar ó conducir mercaderías de una parte á otra », aunque en romance debiera haberse perdido la *g*, como en el asturiano *antainar*, « darse prisa », de *ante-aginare.

TRECHAR, TRUCHUELA.

Al lado de *tratar* existe un derivado popular de tractare que no consta en ningun diccionario : *trechar*; éste redujo el significado de « manejar, trabajar una cosa », al de « preparar los pescados abriéndolos y salándolos ». El Arcipreste de Hita nos habla de « anguilas trechadas » (copla 1079) y de un *trechón* (copla 1087), que no sé por qué, á Sanchez se le antojó que debía significar « tronco »; el P. Alcalá usa el verbo *trecharse*, con la acepción de « secarse », á juzgar por la equivalencia árabe que le señala [1], en fin en Asturias, y probablemente en otras provincias, se usa todavía *trechar* con igual acepción que exige el Arcipreste y que es, segun el Vocabulario bable de Rato : « abrir y salar las*sardinas curándolas despues al aire ». El bacalao se vende siempre así preparado ó *trechado*, y por eso recibió el nombre de **trechuela*, de donde se dijo por etimología popular *truchuela*, asemejandolo á *trucha*.

VEDEGAMBRE.

No conozco la forma *vegedambre* (en Michaëlis, *Studien z. rom. Wortschöpf.*, p. 104) pero para aceptar la etimología vegeta-

1. Dozy *et* Engelmann, *Gloss. des mots espagnols et port. dérivés de l'arabe*, s. v. « almoxama ».

men que propone Pabst hay que suponer, aparte de un cambio de sentido algo brusco (de « fuerza vegetal de las plantas » á « eléboro »), una antiquísima metátesis anterior nada menos que á la palatalización de la *g*. Como los manuscritos del *Fuero juzgo* (edic. Acad. Española, pág. 104, var. 9) usan las frases : « de los que tiempran las *megambres* » y « que facen la *vegambre* », traduciendo el título « de veneficis », parece que el origen de esta voz ha de ser medicamen, en el sentido de « droga, veneno ». Que *vedegambre* tenía antiguamente el significado de droga, veneno en general, pruébalo el *Alexandre*, cuando habla del « cruo bedegame » de la avispa (copla 747) y de la « mala uedegambre » de que están cargadas las serpientes (c. 2179), así como el *Calila e Dimna* al traducir por *vegambre* [1] la palabra árabe « sam » que vale « veneno », y en fin el verso en que el Arcipreste de Fita (copla 404) se queja de los muchos desastres que causa el amor :

Así fase a los locos tu falsa vedegambre.

Luego, su sentido general se concretó en el de « eléboro » por ser esta planta venenosa droga muy usada en la medicina antigua. En los ejemplos del Fuero Juzgo observamos la forma enteramente regular de la voz, con la pérdida de la *d* intervocálica en la sílaba protónica : **meegambre*, *megambre*; del trueque de los dos sonidos *v* y *m*, en *vegambre*, hemos hablado á propósito de « mielga ». La *-d-* permaneció en *vedegambre* por efecto de una etimología popular; así Rosal dice : « vedegambre, yerba del ballestero; de *vedar*, porque fue *vedado* el uso de ella » [2], sabido es que los cazadores, aun en el siglo XVI, teñían las saetas con zumo de eléboro negro para hacer su herida mortífera [3].

VELICOMEN.

No se encuentra en los diccionarios el representante español del aleman *wilkommenbecher*. Quevedo en *La hora de todos* (Bibl.

1. Edición Gayangos, pág. 23 *b*; este texto usa también las formas *vedegambre*, pág. 49 *b*, lin. última (con el sentido, bien claro, de « veneno ») y *vigambre*, pág. 19 *a*, nota 2.

2. Bibl. Nacional, ms. T- 127, p. 574.

3. Véase á Dioscórides, traducido por Laguna, IV, cap 152 (página 468 de las ediciones antiguas).

de Ant. esp., XXIII, 425 *a*) dice : « instantáneamente aparecieron allí Iris y Hebe con néctar y Ganimedes con un velicomen de ambrosía ».

VERIJA.

Los diccionarios etimológicos modernos omiten la etimología evidente de esta voz que da Cabrera : virilia. En asturiano es *verĺa* « muslo », pues si bien este dialecto posee una palatal fricativa, solo la emplea correspondiendo á la *j* castellana cuando ésta procede de los sonidos latinos x, j, g, s, ssj, sc, pero no cuando procede de lj, cl, gl, tl, pues estos grupos los representa el asturiano por *y*; v. g. *muyer*. Asi *verĺa* está por *veriya*, como *fiu* por *fiyu*, *filium*. El gall. *brillas*, y el portugués *brilhas* son explicados por C. Michaëlis en la *Rev. Lusitana*, I, 299.

XANA, astur.

En la mitología popular asturiana la *xana* es una especie de hada ó ninfa de las fuentes, y en el Algarbe existe una voz que corresponde exactamente á la asturiana : *jã* ó *jans* (*Rev. Lusit.*, I, 306), aplicada á ciertas hadas hiladoras nocturnas. La creencia en estos seres fantásticos debió de estar estendida por toda España, pues en el vocabulario arábigo escrito en el siglo XIII en Cataluña, y probablemente por Fr. Raimundo Martín, se traduce la voz árabe ó mozarabe فطة por *jana* [1], y no por *fata*. Conocida es la forma latina *Jana* por *Diana*, y aunque no estuviera atestignada por Varrón, Macrobio, etc., debiéramos suponerla en vista del masculino *Janus* por **Dianus*; las voces apuntadas, *xana*, *jana*, *jã*, responden perfectamente á Jana, bastando comparar los nombres del mes dedicado á Janus, lat. *januarius*, astur. *xineru*, cat. *janer*, port. *janeiro*. En Du Cange se hallan abundantes textos en que se alude á *Diana* como hada nocturna y especialmente á la superstición « cum Diana equitare », que corresponde á tradiciones de Asturias en que se cuenta haber

1. F.-J. Simonet, *Glosario de voces ibéricas y latinas usadas entre los mozárabes* Madrid, 1888, s. v. « fatha » y pág. CLXIV para el autor del vocabulario catalán.

apresado á una *xana* armándole lazos sobre un caballo y dejándoselo abandonado de noche para que ella lo cabalgase.

YENGO, ENGUEDAT, *ENGAR, antic.

En los textos castellanos antiguos aparece *enguedat* (S. Dom., 76, Loor., 118, 134), *eguedat* (Apol., 373), *yeguedad* (variante *enguadad*, S. Dom., 773), como sinónimo de la « libertad que logra el cautivo ». Carolina Michaëlis [1] deriva *eguedad* de aequitate, y supone que luego la sílaba inicial *e-* se sustituyó por *en-* bajo la influencia del prefijo *in-*; lo mismo dice Meyer-Lübke (*Zeit.*, XIX, 277). Esta explicacion es satisfactoria en todo si se considera la voz *enguedad* aislada; pero existió también el adjetivo *yengo*, *engo* que significa « libre, exento », de donde sin duda se formó el substantivo *enguedad*, y para la *n* de ese adjetivo ya no es admisible la influencia del prefijo *in-*.

El *Fuero de Sepúlveda* [2] romanceado en el siglo XIII y copiado y confirmado en el XIV, usa frecuentemente del adjetivo : « Esta meioria otorgo demas a todos los pobladores de Sepulvega ; que (*así Fl.*, qui *edic.*) qualquiere que viniere, de creencia quier sea Christiano, Moro ó judio, *yengo* ó siervo, venga seguramiente e non responda por enemiztat, nin por debda, nin por fiadura... » (pág. 21, tit. 13). « Otrosi, por facer bien e mercet á los cavalleros e a las dueñas e a los escuderos e a las doncellas de Sepulvega, e a los que agora son e seran daqui adelante, mando e tengo por bien que sean escusados e libres e quitos de todos los pechos e de todo pedido e de todas las otras cosas, ca *yengos* e francos (*así Fl.*, *la edic.* franqueados) e libres e quitos los facemos a ellos e a los sus apaniguados e a los sus vasallos » (p. 32, tit. 43). « De voluntat digo por esto, que el Concejo de Sepulvega non an ninguna cosa a dar a Rey ni a Sennor, ni a otri por fuero ni por derecho, ca *yengo* e libre lo fago de toda premia, e de judgo (*asi Fl.*, *ed.* yudgo) de Rey e de Sennor, e de toda pecha e de facendera e de furcion (de

1. *Fragmentos etymologicos*, núm. 29. Extracto da *Rev. Lusitana*, III.

2. *Fuero de Sepúlveda, publ. en el Boletin de Jurisprudencia y Administración y arreglado y anotado por* Don Feliciano Callejas, Madrid, 1857. Me sirvo también de la copia sacada en el siglo pasado para Floranes, Bibl. Nac. ms. Mm-425, folios 15, 53 y 216. No sigo la puntuación detestable de la edición.

desfurcion *Fl.*) » (pág. 79, tit. 186). El *Fuero de Salamanca* no conoce el diptongo de esta voz, así dice despues de hablar de los alfaqueques que vinieren á la ciudad á redimir moros cautivos : « moro *engo* uaia suelto e non den portaie nen nada [1] »; claro es que se trata del moro que, como dice Berceo, salió de prisión y recobró *enguedad*.

La etimología del adjetivo es, á mi ver, el latino gĕntĭcus, usado por Tácito en vez de gentilis [2], el cual hubo de tomar el mismo significado de « noble, ingenuo, libre » que tiene gentilis en los textos de la baja latinidad. Así, á la contraposición « *gentilis* et *servilis* terra » que se lee en un diploma de 1245 citado por Du Cange, responde exactamente la frase « *yengo* ó *siervo* » del Fuero de Sepúlveda, y á la formula francesa « *franc* et *gentil* », « *franc* ome et *gentil* », responde el mismo Fuero con « *yengo* e *franco* ». En cuanto á la derivación fonética no hay nada que no sea estrictamente regular; la pérdida necesaria de la g- inicial, la diptongación de la ĕ, la síncopa de la i postónica y la reducción del grupo de consonantes haciéndose sonora la última, son todos fenómenos comunes y corrientes de que no hay para que citar ejemplos por separado, bastando, á título de curiosidad, presentarlos todos reunidos en el derivado popular y castizo de gĕmĭtus, que, en vez del culto *gemido*, es en antiguo castellano *yemdo* [3], ó **yendo*.

Los derivados de *yengo* son el abstracto *enguedad*, en que naturalmente el diptongo desaparece por quedar la ĕ en sílaba átona, y el verbo **engar* que creo poder restituir con toda segu-

---

1. *Fuero de Salamanca*, *publ. por* J. Sánchez Ruano, Salamanca, 1870, pág. 75, tít. 259.

2. Podía pensarse tambien en ĕthnĭcus, muy usado por los escritores eclesiásticos en vez de *gentilis* (ἔθνος = *gens*), pero solo en la acepción de « pagano », sin que conste que tuviera nunca la de « ingenuo ó libre » (solo en Du Cange *ethnike*, « pegujar ó peculio del esclavo ») por lo cual hay que desecharla aunque fonéticamente pudo haber dado por resultado *yengo*. Ethnicus dió como derivado culto *ennico*, « pagano », en las versiones de la Biblia; v. la edición de Scio ya citada, S. Math. v, 47; xviii, 17.

3. El tan citado ms. de la Biblia Escurial. I-j-6, fol. 126 *b*, dice « el *yemdo* de los muertos » traduciendo á Ezech., XXVI, 15, « gemitu interfectorum tuorum » (escribe igualmente *semda* por *senda*) y usa el verbo *emer*, *yeme*, *emieron* por el culto *gemir*, *gime*, *gimieron*.

ridad en este pasage del ya citado Fuero de Sepúlveda : « el Christiano que Moro o Mora *engrare*, et fijos non ovieren, el sennor herede todos sus bienes » (p. 104, tit. 249); recordando la frase de este mismo fuero y del de Salamanca « moro yengo », « moro engo » se debe leer *engare*, y se debe entender « diere libertad », pues se trata de la conocida cláusula del derecho antiguo en que se disponía que el patrono heredase á su liberto fallecido sin ciertos herederos. La copia del Fuero de Sepulveda hecha para Floranes (B. N. ms. Mm-425, fol. 288) lee *engenoare*, pero lo arbitrario de esta lección nos lo prueba el que otra copia del siglo XVII (B. N. ms. Q-96, fol. 18), queriendo ser fiel al códice transcrito, ya que no entendía la palabra, puso *engre*, por donde venimos en conocimiento de que el códice original escribe *engre*, con la *a* abierta y alargada, semejante á *u* que se usa como letra sobrepuesta. Claro es que el editor se atuvo correctamente á las reglas paleográficas leyendo *engrare*, pero creo que aquí la *a* sobrepuesta no es una abreviatura, sino simplemente una letra olvidada por el copista del códice actual, ó mas bien por alguno anterior, la cual se reprodujo como abreviatura en el códice hoy existente, porque su copista tampoco comprendía la palabra en cuestión.

RAMÓN MENÉNDEZ PIDAL.

LE ROI HOËL DE KERAHÈS

OHÈS *LE VIEIL BARBÉ*, LES « CHEMINS D'AHÈS » ET LA VILLE DE CARHAIX

Dans toutes les rédactions de la légende de Tristan, le père de la seconde Iseut, Iseut aux blanches mains, et de son frère Kahedin, est le roi Hoël [1], de Petite-Bretagne, dont la résidence est la ville de *Kerahès*, aujourd'hui Carhaix [2].

D'autre part, le *Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretaigne par le roy Charlemaigne* [3], chanson de geste purement « carolin-

1. Eilhart d'Oberg, qui a pour source Béroul (ou un texte apparenté), parle de *Karahes*, résidence du roi *Havelin* (v. 5557, 5591, etc.). Gottfried de Strasbourg, qui dérive de Thomas, parle de *Karke*, où habite *Jovelin* (lisez *Havelin*), au v. 18728. Nous sommes donc sûrs que les deux textes parallèles français qui ont servi de modèles aux poèmes allemands connaissaient chacun un roi Hoël de Carhaix. Dans un des fragments conservés de Béroul, on trouve du reste le nom de la ville et de son église principale : *par saint Tresmor de Cahares* (lisez *Carahès*) (Francisque-Michel, I, 147). Enfin, le roman en prose de Tristan connaît aussi un Hoël qui tient sa cour à *Karahi* (Lœseth, § 75, p. 63). Le ms. 103 donne des renseignements bien plus détaillés sur Hoël et Carhaix. A la mort du roi Hoël de *Karahès*, le comte Urnoy de Nantes se révolte. Il est fait prisonnier par Tristan, qui l'enferme dans la prison de *Karahès* (Lœseth, § 536[a], p. 374 sq.). C'est à *Karahès* que retourne Tristan après son dernier voyage dans la Cornouailles insulaire (*ibid.*, § 539[a], p. 378). C'est là encore qu'il se réfugie après son expédition malheureuse au château de Bedalis (*ibid.*, § 540[a], p. 379). Il est intéressant de signaler que cette version du ms. 103 et le poème d'Eilhart ont pour source commune en cet endroit une partie (perdue) du poème de Béroul. Voy. la démonstration de M. Bédier, *Romania*, XV, 483 sq.

2. Finistère, arr. de Châteaulin.

3. M. Joüon des Longrais en a donné à Nantes en 1880 une édition dont l'annotation historique et archéologique est excellente (*Société des Bibliophiles bretons*, un vol. in-8). Voy. le compte rendu de M. G. Paris, *Rom.*, IX, 445-463.

gienne », contemporaine de Béroul et de Thomas [1], nous parle à maintes reprises d'un vieillard du nom d'*Hoès* ou *Ohès*, seigneur de *Carahès* ou *Quarahès*, c'est-à-dire Carhaix. De nos jours encore[2], les bonnes gens de Bretagne content l'histoire de la vieille Ahès, princesse plusieurs fois centenaire.

---

1. L'éditeur en place la composition entre 1170, et 1190 (voy. p. XXXIX); or le *Tristan* de Thomas est certainement postérieur à 1155, puisqu'il s'inspire du *Brut* de Wace (voy. *Romania*, XXVII, 1898, 41-42) et sans doute composé vers 1160-1170. Quant à Béroul, MM. Paris et Muret ont prouvé qu'il avait écrit postérieurement à 1191, vers 1200 probablement (voy. *Romania, ibid.*, 617-619).

2. Au témoignage de l'archéologue Bizeul. Voy. son mémoire : *Des voies romaines sortant de Carhaix*, dans le *Bull. archéol. de l'association bretonne*, 1849, vol. I, 2e partie, p. 9 sq., et 1851, p. 1 sq. Je doute de la valeur populaire d'une tradition sur Ahès rapportée par M. Le Braz dans les *Annales de Bretagne*, IX, 249. L'auteur, qui se rendait de Carhaix à Morlaix, fait à pied le trajet de Locmaria à Huelgoat. Il s'arrête un instant pour se « pencher sur le « gouffre d'Ahès ». Un pèlerin de Cornouailles qui l'accompagnait lui dit : « Gageons que l'histoire de ce gouffre vous est inconnue ». Et incontinent, il me la raconte avec sa belle verve un peu gouailleuse de Cornouaillais des monts : « Quelle était Ahès, vous le savez aussi bien que moi, et « comment Grallon, son père, sur les conseils de Guennolé, le moine blanc, « la poussa dans l'abîme. Mais elle revient la nuit chanter des chansons dans « le gouffre. La tradition veut que ce soit Ahès, maintenant Mary Morgane, « qui, à la clarté de la lune, dans la nuit, chante : *Ahès, breman Mari Morgan « E skeud al loar, d'an noz a gan.* » Voilà un pèlerin qui a lu la *Vie des saints bretons* d'Albert Le Grand, où, dans une note sans valeur (éd. Kerdanet, p. 57), la princesse Dahut, fille du roi Grallon, est assimilée à Ahès. Rien de populaire là-dedans. En revanche, il est curieux de constater l'existence de Mary Morgan, dont nous avons douté (*Romania*, XXVII, 326, 1899, note 3.)

Il faut parler aussi du « chant populaire », *la Vieille Ahès*, publié en 1861 par M. de La Borderie dans son *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, p. 177-182, lequel commence ainsi : « *Arri groac'h Aes en hon bro, Kesomp mein braz war an hencho*, la vieille Ahès arrive en notre pays, portons de grandes pierres sur les routes. » L'éditeur le fait suivre de réflexions qu'il faut reproduire malgré l'estime qu'inspire ce vaillant érudit. Elles montrent combien peut errer un homme pour avoir négligé systématiquement les méthodes de la philologie et du folk-lore : « Ce chant a été recueilli « dans le pays de Tréguier par feu M. de Penguern. Depuis, M. A. de « Courson, qui en possède le texte, a autorisé à le publier avec traduction. « Si l'on se reporte à ce que j'ai dit plus haut, ch. IV et V des *Notions élé-*

Elle entassait les bâtisses, châteaux, palais et routes, s'imaginant ne jamais devoir mourir. La vue d'un oiseau rencontré mort sur la route lui fit comprendre à la fin le néant de toutes choses et l'inéluctable nécessité à laquelle sont soumis tous les êtres vivants. Le témoignage le plus ancien de ce conte nous est présenté par le *Roman d'Aquin*, précisément, qui le met dans la bouche du vieil Ohès. La princesse qui fit le grand *chemin*

« *mentaires* (ci-dessus, p. 36-37, 43-47), du résultat final de l'occupation « romaine dans notre péninsule, on trouve dans le chant de la vieille « Ahès la confirmation entière de ma thèse, *si entière même que ce chant « pourrait sembler inventé pour le besoin de la cause*; mais en vérité il n'en est « rien. M. de Penguern l'avait de son vivant communiqué à plusieurs de ses « amis; et je ne crains pas, au reste, que nul me puisse soupçonner d'une « pareille supercherie. En quelques traits brefs mais énergiques, il y a là « toute l'histoire de la domination romaine dans les Gaules et en particulier en Armorique. D'abord la construction de ces voies fameuses par « où la volonté impériale (la vieille Ahès) parvenait de la capitale aux « extrémités de l'empire. Je pense que c'est là [Ahès] simplement un « nom de convention imaginé par les opprimés pour pouvoir plus à leur « aise maudire leurs oppresseurs. Le génie populaire, surtout chez les « races celtiques, abonde en fictions de cette sorte. En veut-on des « exemples tout récents et pour ainsi dire vivants? Qu'on se rappelle la « *Rébecca* des Gallois, si célèbre il y a quelques années de l'autre côté de la « Manche; qu'on songe à la sinistre *Marianne* qui traîne encore parmi nous, « en quelque sorte sous nos pieds, prête à éclater, son existence ténébreuse « et souterraine. Pourquoi Ahès, dira-t-on? C'est aux philologues de le « rechercher. Tant qu'ils n'auront pas trouvé on pourra au moins répondre : « pourquoi Rébecca? et pourquoi Marianne? Nul ne le sait. » Est-il besoin de dire que le chant de la vieille Ahès est un faux? Il a été composé par le pourvoyeur habituel du pauvre M. de Penguern, que M. Guill. Lejean désigne discrètement sous l'initiale K. dans la *Revue celtique*, II, 67.

Il est fâcheux que cette méprise n'ait pas éclairé M. de La Borderie. Dans sa récente et monumentale histoire de Bretagne, d'une critique si intermittente, il reproduit et tient comme authentique en son fonds (II, 67) le *Tribut de Numinoe*, fabriqué par La Villemarqué, comme chacun sait. Plus loin (II, 390-391) il invoque, au sujet d'un événement de 937, un gwerz sorti de la même fabrique. Il s'imagine que le souvenir d'une victoire d'Alain Barbetorte en 936 a pu se conserver jusqu'à nos jours dans un village breton (voy. II, 388, note 4, et l'incroyable Appendice, p. 524-525). L'auteur n'a pas la plus légère idée, cela va de soi, de la critique des traditions populaires.

ferré de Carahès à Paris [1] était sa femme, mais le poème ne lui donne aucun nom. La célébrité de la princesse Ahès est manifestée encore maintenant par le nom de *hent Ahès*, « chemins d'Ahès », que le peuple donne aux antiques voies romaines, de même que dans la France proprement dite il les appelle « chaussées Brunehaut » sous l'empire d'une idée analogue [2].

Il existe visiblement un lien entre le roi Hoël, de Petite-Bretagne, Ohès le vieil barbé, seigneur de Kerahès, la princesse Ahès, enfin le nom même de la ville de Carhaix, en breton *Ker-Ahès* [3].

Mais jusqu'ici toutes les tentatives pour débrouiller cet écheveau sont demeurées vaines. Nous allons tenter, sinon de le démêler à fond, du moins de trouver un bout du fil.

Tout d'abord il saute aux yeux que le nom d'*Hoël*, que donnent les poèmes sur Tristan, n'est pas primitif. Carhaix a été la capitale d'un comté puissant, auquel elle a donné son nom, le *poher* = *pou* + *caer* = pagus + civitatis [4]. On connaît les comtes de Poher depuis le IXe siècle. Ni au IXe, ni au Xe, ni au XIe siècle, on ne voit parmi eux d'*Hoël*. Mais,

---

1. Vers 864, p. 35.

2. Voy., sur les noms populaires des routes antiques, Longnon, dans Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, IV, 230-234.

3. Ce nom ne se rencontre pas dans les textes diplomatiques avant 1296. Il est écrit *Kerahes* dans une charte française de cette date. Voy. Bizeul, dans *Bull. archéol. de l'association bretonne*, I, 2e partie, 1849, 10. On le retrouve encore dans un texte contemporain du *Roman d'Aquin*, peut-être même un peu antérieur, la *Vie de saint Viau* (*Vitalis*), ermite au pays de Retz. Il y est dit que, par suite des ravages des Normands, *metropolis Dolus et septem ei subjacentes civitates, Venetiae* (Vannes), *Kerahes* (Carhaix), *Corisopitus ad Ellam* (Quimperlé), *Corisopitus Corentini* (Quimper), *Portus Saliocan* (?), *Diablentie* (?) et *Civitas S. Pauli* (Saint-Pol-de-Léon) *viduatae fuerunt* (Bolland., *Acta Sanct.*, t. VII, d'octobre, col. 1098). Selon M. de La Borderie, on trouverait Carhaix cité déjà sous la forme *Chris* dans la *Cosmographie* de l'Anonyme de Ravenne (*Annales de Bretagne*, IV, 360). Ce serait intéressant, ce texte étant, sinon du VIIe siècle, du moins du règne de Charlemagne (voy. Longnon, dans Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, IV, 193). Mais en me reportant à l'édition de Pinder et Parthey (Berlin, 1860, in-12), je vois que tous les mss., sauf un seul (le lat. 4794 de la Bibl. Nat.), donnent non *Chris*, mais *Ebris*, localité qu'il est du reste impossible d'identifier.

4. J. Loth, *Chrestomathie bretonne* (Paris, 1890, in-8), 226.

pour le dire en passant, on trouve en 844 un Riwallon [1] qui pourrait bien avoir donné son nom au *Ruvalen*, fils du roi Hoël et amant de Garjole dans une rédaction du Tristan en prose [2]. Le roi de Carhaix a évidemment vu son nom déformé sous l'influence de celui du célèbre Hoël, comte de Nantes au xe siècle, héros de récits épiques [3]. Le *Roman d'Aquin* nous offre la vraie forme, *Ohès*, et aussi l'intermédiaire *Hoès*, par lequel on a abouti à *Hoël*. Ce dernier a peut-être aussi été une forme analogique de cas régime : on aura vu dans *Hoès* un cas sujet.

Ceci posé, il saute aux yeux que *Ohès*, seigneur de Carhaix, doit son nom à la ville même sur laquelle il règne. Ce nom de lieu a été décomposé en *ker* « ville, château » + *Ohès*. On a très naturellement vu dans le second terme le nom du possesseur (ou fondateur) de la cité. Nous expliquerons bientôt pourquoi *Ohès* est primitif et non *Ahès*.

Maintenant nous allons marcher sur un terrain un peu plus épineux. Existe-t-il un lien entre *Ohès le vieil barbé* et la princesse Ahès ? Il faudrait savoir d'abord la signification de ce dernier. On a supposé [4] qu'il était le même que le vieux-gallois *aes*, dont les significations sont multiples [5]. L'une d'elles paraît être celle de surface plane, peut-être de route tracée. *Hent aès* serait alors en quelque sorte un équivalent de *via strata* (?). C'est assez ingénieux. Mais ce n'est pas pleinement convaincant. Comment établir une liaison entre ce mot et la légende

---

1. *Cartulaire de Redon*, n° 194, p. 150-151 ; *Riwallon comes Poucaer*. Cf. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, II, 139 et 166. Je me suis demandé si la *Parménie* que Gottfried de Strasbourg donne pour patrie à Rivalin et à Tristan (cf. *Romania*, XXV, 24-26) n'était pas le Poher dont la capitale est Carhaix, résidence de Hoël, de Ruvalen et de Tristan dans la version de Béroul (cf. page précéd., note 1). Malheureusement, je ne saisis aucun lien philologique. J'avais songé un instant à un composé de *Poher*+*menez* « montagne ». On sait que les *Mené* aboutissent précisément au Poher. (C'est au *Mené-Hom* qu'est le suprême refuge du roi Aquin, v. 2977 sq. et p. LXXXV.) Mais cette forme de composé n'est pas bretonne : *menez* devrait être le premier mot. En sorte que je renonce à identifier l'insaisissable Parmenie.

2. Voy. p. 380, note 1.

3. Voy. *Romania*, XXV, 1896, 586-589.

4. J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, 186, note 6.

5. Le dictionnaire gallois de Silvan Evans donne au mot *aes* : 1° a flat, plane or superficies ; 2° a shield, a buckler ; 3° a wing, a bird.

d'Ahès ? On pourrait supposer une relation entre le mot *aes* = « route » (?) et le fait que la princesse rencontre l'oiseau mort sur un des *chemins ferrés* qu'elle a fait construire. Ce rapprochement fondé sur une analogie fugitive ne me satisfait pas beaucoup, et voici pourquoi :

L'histoire de la princesse Ahès n'a rien de breton dans son fonds. C'est visiblement une légende d'origine orientale. On en rencontre une pareille dans la vie du Bouddha, d'où elle a passé, comme on sait, dans le roman chrétien de *Barlaam* et *Joasaph*[1]. La caractéristique de cette princesse c'est d'entasser les grands travaux sans vouloir songer à la mort. C'est visiblement pour cela que les pauvres Bretons du moyen âge ont donné aux voies romaines le nom de *hent Ahès*, « chemins d'Ahès ». Seule la grande bâtisseuse avait pu entreprendre ces gigantesques travaux. Ce nom d'*Ahès* n'est donc pas un mot breton signifiant « route » (?). Il est antérieur à la légende de la route, et c'est un nom propre. Quant à sa signification première, nous l'ignorons Peut-être est-ce un nom étranger[2], puisque la légende vient d'Orient.

Pour la même raison, nous repoussons tout rapprochement de fond entre le nom de la princesse et celui de la ville de

---

1. Voy. H. Zotenberg, *Notice sur le livre de Barlaam et Joasaph* (Paris, 1886, in-8) et Ernest Kuhn, *Barlaam und Joasaph, eine bibliographisch-literargeschichtlische Studie* (Munich, 1893, in-4). Ces travaux sont exposés avec beaucoup de charme par M. G. Paris dans son étude sur *Saint Josaphat* (*Poèmes et légendes du moyen âge*, Paris, 1900, p. 181-215). Dans ce récit, le personnage qui fait l'expérience de la vanité des choses humaines est un jeune prince. La particularité de l'histoire d'Ahès n'est pas tant de changer le sexe que de faire de la princesse une vieille femme. Il doit y avoir là une déformation bretonne. Il se pourrait qu'elle fût un contre-coup de l'attribution des antiques voies romaines à la princesse Ahès. Peut-être aussi l'expression *hent Ahès*, « voie d'Ahès », a-t-elle suggéré *hen Ahès*, « vieille Ahès » (?). L'histoire d'Ahès, telle que nous l'avons, est évidemment très altérée : il n'y a qu'une rencontre (celle de l'oiseau mort) au lieu des trois rencontres bouddhiques. Je dois noter ici que M. G. Paris, tout en croyant aussi notre légende d'origine orientale, lui attribue une autre source (voy. plus loin aux *Mélanges*). L'important, c'est de constater que cette légende est venue de l'Orient en Bretagne et cela antérieurement à la fin du XIIe siècle.

2. *Ahez* (et *Ahée*) est aussi un nom propre breton. Voy. R. de Kerviler, *Répertoire générale de bio-bibliographie bretonne* (Rennes, 1886, in-8), I, 60-62.

Carhaix = *Kerahès*. Cette localité a été la plus importante de la péninsule armoricaine à l'époque romaine. D'elle partaient sept voies dans toutes les directions de l'Armorique[1]. On pourrait donc imaginer un rapport entre la princesse qui construit les routes et le centre d'intersection bretonne (?).

Il serait assez tentant encore de voir dans *Ker-ahés* la *ville* (*ker*) des *routes* (*aes* ?).

Mais toutes ces hypothèses ont quelque chose de forcé. Elles ne me satisfont pas moi-même. La seule chose que l'on puisse admettre, je crois, c'est une influence analogique de ce nom si répété *Ahès*. Le centre des routes bretonnes aura ainsi changé son nom de *Ker-ohès* en celui de *Kerahès*. Une fois ce changement accompli, on aura vu dans Carhaix *Ker-Ahès*, « la ville d'Ahès ». Mais cela est relativement récent, et le rapport entre Carhaix et la princesse Ahès n'a rien de primitif.

Aucune explication valable n'a été donnée jusqu'ici de ce nom de Carhaix (*Kerahès*). M. de La Borderie en a proposé une qui semble au premier abord assez acceptable : Carhaix tirerait son nom de *Car-hays*, localité de Cornwall, l'ancien pays des *Dumnonii* insulaires dont les émigrations ont peuplé l'Armorique. « C'est une assez grosse paroisse située vers « l'extrémité occidentale du Cornwall, sur la côte méridio- « nale à 12 milles (19-20 kil.) nord-est de la ville de Falmouth, « tout au bord d'une petite baie, dite baie de Verian, fermée « au nord par la pointe Dodman. Comme on ne trouve nulle « part ailleurs ce nom de *Carhays*, absolument identique au « nôtre, on ne peut douter que le nôtre ne soit venu de là ; et « puisqu'on l'a appliqué à la capitale même du Poher, c'est la « preuve que cette région avait reçu bon nombre d'émigrés « de ce Carhays insulaire ou de ses alentours, c'est-à-dire bon « nombre de *Dumnonii* de la Grande-Bretagne[2] ».

Ce raisonnement ne tient pas debout. 1° On n'a pas appliqué

---

1. Voy. Bizeul, *Voies romaines sortant de Carhaix*, dans *Bull. archéol. de l'association bretonne*, 1849, vol. I, 2e partie, et 1851 ; A. de Courson, *Cartul. de Redon, Introd.*, 150 ; Flagelle, *Statistique monumentale du Finistère*, dans *Bull. de la Soc. archéol. du Finistère*, II (1874-75), 124.

2. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, I, 395-396.

à la capitale du Poher le nom de *Carhays*. M. de La Borderie sait mieux que personne que c'est au contraire le comté de Poher qui a tiré son nom de Carhaix. La ville antique, debout ou en ruines, a si bien frappé l'imagination des immigrés bretons qu'ils ont donné son nom à toute la région environnante. Ils l'ont appelée *pou-caer* = pagus civitatis, « pays de la ville ». Cela même rend bien invraisemblable que ces immigrés aient donné à ce grand centre le nom d'une obscure bourgade de Cornwall. 2° On ne possède aucun texte ancien mentionnant cette localité de Cornwall. 3° Son nom même n'est pas « absolument identique » à celui de *Kerahès* (Carhaix), quoi qu'en dise M. de La Borderie. Si je me reporte à l'ouvrage de Davies Gilbert, *The parochial History of Cornwall* [1], je vois que ce nom est *Carhayes* et désigne un manoir et non une bourgade. Je trouve au t. III, p. 200, l'étymologie suivante : « The name of this « place is derived from *caer*, a castle, a house or dwelling, and « *hay*, a hazel hedge, as the situation does plainly make out. »

Le second terme n'aurait donc rien à faire avec *Ahès* ou *Ohès*. Le premier n'est même pas sûr. Au XVIIIe siècle on prononçait le nom de ce manoir *Carry-hayes* [2]. Il est très possible que *Carhayes* soit tout simplement contracté de *Carryhayes* sous une influence populaire ou savante [3]. Quoi qu'il en soit, que le premier terme soit *car* ou *carry*, que le second veuille dire « coudraie », ou doive s'entendre tout simplement d'un nom d'homme (Hayes), ou ait quelque autre signification, il apparaît qu'il est fort téméraire d'identifier le manoir de *Carryhayes* en Cornwall avec la capitale du Poher, et non moins imprudent aussi d'y voir une *preuve* que cette région avait reçu des émigrés *Dumnonii*.

Pour trouver l'étymologie de Carhaix nous allons procéder d'une autre manière.

---

1. Londres, 1838, 4 vol. in-8.
2. Voy. Davies Gilbert, *op. cit.*, III, 448, et IV, 9
3. Un érudit local dont le mémoire est reproduit dans Gilbert (IV, 451-453) a imaginé que *Carayes* « was originally a royal (manor), I suppose. » Mais ses fantaisies historiques et généalogiques ne méritent aucune confiance. Elles ont peut-être eu comme résultat de faire voir dans le premier terme du nom de ce manoir le mot *car*, « château ».

La situation de la ville, le nombre des routes dont elle était l'aboutissement, l'importance des ruines qu'on y a trouvées [1], ne laissent pas de doutes : c'était une très importante localité gallo-romaine et indubitablement le chef-lieu d'une *civitas*.

Mais quelle *civitas*?

On a longtemps identifié le *Vorgium* de la table de Peutinger, qui est le nom ancien de Carhaix, *tout le monde est d'accord sur ce point* [2], avec le *Vorganium* qui, au témoignage de Ptolémée [2], était la capitale des *Osismii*. On expliquait aisément *Vorgium* par une distraction du copiste du moyen âge à qui l'on doit la table dite de Peutinger : il a sauté une syllabe (*an*) ou mal résolu une abréviation. Carhaix aurait donc représenté l'antique chef-lieu d'un peuple gallo-romain.

Mais M. Longnon a vivement et très ingénieusement contesté cette opinion [3]. Il admet que *Vorgium* est représenté par Carhaix, mais il prétend en distinguer *Vorganium*. Reprenant une idée de l'archiviste du Finistère, Le Men [4], il imagine [5] de transporter la capitale des Osismii à l'entrée de l'Aber-Vrach, sur un promontoire dépendant du village du Run, appelé *Coz-Castell-Ac'h*, « vieux château d'Ach ».

Il est inutile de discuter longuement cette identification. M. de La Borderie a démontré qu'elle n'était pas admissible [6].

---

1. Une borne milliaire du temps de Septime-Sévère, trouvée sur la voie de Carhaix à Corseul, porte A VORG. LEVG. VI (La Borderie, *Hist. de Bret.*, I, 106, note 1). Le misérable qui l'a gravée, en voulant s'épargner la peine de tracer quelques lettres de plus, nous a coûté beaucoup d'encre et de bile.

2. Ὀσίσμιοι ὧν πόλις Οὐοργάνιον (éd. Léon Renier, dans *Annuaire des Antiq. de France*, 1848, 262).

3. *Les cités gallo-romaines de la Bretagne*, dans *Congrès scientifique de France, 38e session tenue à Saint-Brieuc*, 1872. Saint-Brieuc, 1874, II, 391-450. Les résultats de ce mémoire ont passé pour la plus grande partie dans la *Géographie de la Gaule mérovingienne* et l'*Atlas historique de la France*, du même auteur.

4. Voy. dans le *Bulletin de la Société archéol. du Finistère*, II (1874-75), 30 sq.

5. Voy. *Atlas historique de la France*, 105. M. Longnon avait d'abord pensé à Coz-Gueodet (*art. cit.*, 422, 445-447). Avertissons que ce nom semble amené par une méprise de clerc du moyen âge. Voy. La Borderie, dans *Mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, 2e série, II, 295-305.

6. *La prétendue découverte de l'Organium*, dans *Annales de Bretagne*, XI, 347 (reproduit dans *Hist. de Bret.*, I, 101-107).

Coz Castell Ac'h n'est pas, n'a jamais été une ville. Il représente pour M. de La Borderie un petit oppidum gaulois (ou plus probablement pour nous, scandinave) analogue à la *Hague-dike* du Cotentin. L'argument tiré par Le Men et Longnon d'une borne milliaire trouvée au village de Kerscao aux environs de *Castell Ac'h* se retourne contre eux. Le Men avait lu VORGAN MP VIII. et en avait conclu qu'il y avait huit milles romains (*millia passuum VIII*) de ce point à *Vorganium*, soit 11.848 mètres; *Castell Ac'h* est à 12 kil. environ de Kerscao, donc, concluait Le Men, *Castell Ac'h* c'est *Vorganium*. La Borderie a établi qu'il faut lire X et non VIII, et à droite du X existe un espace suffisant pour plusieurs traits. La pierre a été martelée, et on ne distingue plus rien. En tout cas il est évident que *Castell Ac'h* ne peut être *Vorganium*, puisque celui-ci est situé à plus de 10 milles de Kerscao. La Borderie suppose que l'inscription intacte portait VORGAN. MP. XLVII = 69 kil. 607 mètres, soit la distance de Kerscao à Carhaix = 70 kilomètres; hypothèse très séduisante.

Avant de poursuivre, il importe de dire un mot du motif principal qui a poussé M. Longnon à cette distinction bizarre de *Vorgium* et de *Vorganium*, et à cette identification singulière de *Vorganium* avec *Coz Castell Ac'h*.

On sait que, à travers tout le moyen âge, Carhaix et le Poher ont relevé toujours du diocèse de Quimper (*Coriosopitum*). Si la capitale des Osismiens, Vorganium, était à Carhaix, comment s'expliquer que le Poher n'ait pas, au contraire, dépendu de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon ? Celui-ci représentait en effet au spirituel l'antique pays des Osismiens [1]. Je distingue trois preuves à l'appui : 1° Dans la *Vie de saint Pol Aurélien*, il est dit que le roi Childebert plaça sous l'autorité de ce saint les pays d'Ach et de Léon : or l'*Achmensis pagus* [2] ne serait qu'une altération bretonne de *Oximensis pagus*. 2° Saint Pol (de Léon) est

1. M. Longnon est même plus formel encore. Il nie (art. cit., 444) l'existence d'un évêché de Léon avant la seconde moitié du IXe siècle.

2. La *Vie de saint Paul Aurélien*, dans *Revue celtique*, V, 438, porte *Agnesem pagum et plebem pagi Achniensis* (lis. *Achmensis*). Voy. aussi la première et la deuxième *Vie de saint Tudual* (*pagus Achmensis*), éd. La Borderie, dans *Mém. de la Soc. archéol. des Côtes-du-Nord*, 2e série, II, 327-328.

dit *episcopus Oximensis* dans la Vie de saint Gildas[1]. 3° En 848, on trouve encore un évêque Liberalis, qualifié *episcopus Oximensis*.

Donc Carhaix et le Poher n'ont pu faire partie du territoire des Osismiens, donc *Vorganium*, capitale de ces derniers, ne saurait être Carhaix. Mais alors dans quelle *civitas* placer Carhaix ?

Rien de plus simple : dans la *civitas* dont il relevait au spirituel, c'est-à-dire dans la *civitas* dont le chef-lieu était Quimper, anciennement appelé *Coriosopitum*. Ici une difficulté : les manuscrits de la *Notitia dignitatum Galliarum* portent, les uns *civitas Coriosopitum*, les autres *civitas Curiosolitum*. Ce sont ces derniers qui offrent la bonne leçon, au dire de M. de La Borderie[2]. La *civitas Curiosolitum*, dont le nom s'est conservé dans celui du village de Corseul (près Dinan), nous est connue par des textes antérieurs à la *Notitia*. La *civitas Coriosopitum* apparaît, au contraire, brusquement dans ce dernier texte. (M. de La Borderie a même, au sujet de l'introduction de ce nom, une théorie que nous ne pouvons adopter[3].) A quoi M. Longnon

---

1. *Paulus vero Oxismorum ecclesiae praefuit episcopus.* Voy. *Acta Sanct. ord. S. Bened.*, I, 140, et éd. Mommsen, dans *Mon. Germ.*, *Auct. Antiquissimi*, XIII, pars 1, 92.

2. *Annuaire hist. et archéol. de Bretagne*, 1861, 159 sq.; 1862, 8 sq.; *Hist. de Bretagne*, I, 113, note 1.

3. La voici résumée : la Cornouailles, dont le chef-lieu est Quimper (*Corisopitum*), doit son nom aux *Cornobii* de Grande-Bretagne (la chose n'est pas douteuse). Ceux-ci habitaient le long de la Severn. Mais on trouve un petit groupe de *Cornobii* le long du rempart de Sévère à *Pons Aelii*. Non loin de là était la localité de *Corisopitum*, aujourd'hui Corbridge. M. de La Borderie soutient que ce sont ces *Cornobii* émigrés qui ont donné, en souvenir de leur ancienne patrie, le nom de *Corisopitum* à la ville gallo-romaine d'*Aquilonia* (Locmaria, faubourg de Quimper). Voy. *Annuaire de Bretagne*, 1861, 167 sq., et *Hist. de Bret.*, I, 309-312. C'est fort ingénieux. Mais quand on y regarde d'un peu près, cela n'est pas soutenable. Il n'y avait pas de peuple de *Cornobii* à *Pons Aelii*, mais une cohorte de *Cornovii* qui y tenait garnison, c'est-à-dire une poignée de soldats romains dont le sort est du reste inconnu et qu'on n'a pas le droit de faire émigrer en Armorique. En outre, Corbridge est à plus de six lieues à l'ouest de cette garnison. Si la cohorte de *Cornobii* avait émigré (?) et avait voulu rappeler le souvenir de sa garnison, elle aurait donné à *Aquilonia* le nom de *Pons Aelii* et point du tout celui de *Corisopitum*. Enfin cette

objecte [1] : 1° que la *Civitas Curiosolitum* a pu disparaître comme tant d'autres au cours du Bas-Empire, ou plutôt a été réunie à la *Civitas Redonum*; 2° que l'on trouve *civitas Coriosopotum* dans un manuscrit de la *Notitia* très ancien (de la seconde moitié du VIe siècle). Il restreint donc, dans ses cartes de la péninsule armoricaine, le pays des *Osismiens* à la partie septentrionale, le long de la Manche, et attribue le centre (Carhaix) et le sud à une *civitas Coriosopitum* dont le chef-lieu aurait été *Corisopitum*, plus tard appelée par les Bretons Quimper (= *Kemper*, confluent). On le voit, les deux systèmes sont en opposition absolue. Après avoir longtemps balancé, nous nous rangeons à celui de M. de La Borderie, qui est pour nous (sauf des restrictions de détail) la vérité sans contestation possible.

Le tort de M. Longnon, non seulement dans cette question mais dans toutes celles qui intéressent la Bretagne, a été d'être trop conservateur. Il a voulu à toute force que les anciennes *civitates* gallo-romaines se soient maintenues en cette région et que les évêchés du moyen âge y aient été, comme ailleurs, calqués sur le territoire de ces cités. C'est inadmissible. L'invasion bretonne a tout bouleversé. Rennes et Nantes sont hors du débat. Ces deux pays n'ont été acquis par les princes bretons qu'au milieu du IXe siècle. Vannes est dans une situation mixte. Sans doute toute la campagne environnante, et même au delà (jusqu'à l'embouchure de la Loire), a été colonisée par les Bretons. Mais le chef-lieu est resté aux Francs jusqu'au IXe siècle. Le plat pays entre Vannes et la Loire, peuplé de paysans bretons,

---

dernière forme n'est même pas sûre. Certains manuscrits de l'Itinéraire d'Antonin portent *Corstopitum* (voy. La Borderie, I, 310, note 3), et c'est aussi cette dernière forme que donne une inscription : voy. Hübner, dans *Corp. inscript. lat.*, VII, 464, 3. Il me semble que Corbridge, ou plutôt Corchester à 500 mètres à l'ouest, s'explique même philologiquement plutôt par *Corstopitum* que par *Corisopitum*. En tout cas, nous rejetons l'explication de M. de La Borderie. Enfin, s'il est vrai que la ville primitive de Quimper ait été à *Aquilonia*, aujourd'hui Locmaria, à 1 kilomètre (La Borderie, I, 109, n. 2, 312), il n'y a rien d'étonnant à ce déplacement. On en a bien d'autres exemples (cf. Longnon, *art. cit.*, 425). Le double nom latin et celtique *Aquilonia* et *Corisopitum* n'a rien non plus qui doive nous surprendre. Ce dernier nom avait repris le dessus vers le Ve-VIe siècle.

[1] Art. cit., 396-399.

était même soumis aux comtes francs[1]. Il est donc tout simple que ceux-ci n'aient eu d'autre évêque que celui de Vannes. La chose est plus étonnante pour les Bretons au nord et à l'ouest de la ville, ceux du *Broerec*. Pourquoi n'ont-ils pas eu comme leurs frères des bords de la Manche des abbés-évêques de leur nationalité résidant dans des monastères indigènes ou parcourant la campagne? C'est que, bien évidemment, l'invasion bretonne en cette région a eu un autre caractère qu'au nord. Elle a été plus tardive[2], et les Bretons du *Bro-erec* ne venaient peut-être pas du même point de la Grande-Bretagne que ceux de Domnonée. Il est possible encore qu'il y ait eu infiltration vers Vannes de Bretons venus des bords de la Manche à travers la grande forêt centrale. Au début, ces Bretons n'auront été que des paysans pacifiques, se pliant à l'organisation administrative et ecclésiastique préétablie. Quand ils devinrent menaçants, puis conquérants sous l'autorité de Weroc[3], le pli était pris, ils étaient soumis à l'autorité de l'évêque gallo-romain, puis franc, de Vannes. D'ailleurs, à plusieurs reprises, la ville tomba en leurs mains. Les petits princes du *Bro-erec*, s'imaginant toujours que Vannes leur resterait ou leur reviendrait, ne durent jamais songer sérieusement à se créer un siège épiscopal particulier.

Au nord et à l'extrême ouest de la péninsule, la situation fut tout autre. L'évêché de Corseul disparut, en admettant même que la ville ait eu le temps d'en posséder un au IVe ou au Ve siècle. A la place, nous voyons une organisation ecclésiastique complètement différente de celle de la Gaule. Les fonctions épiscopales sont exercées non par des pasteurs à territoire délimité, mais par des abbés pourvus de l'épiscopat. Ils n'exercent sur aucun territoire fixe, mais au gré des circonstances, tantôt résidant dans leur monastère, tantôt parcourant le pays pour convertir, bénir et donner les sacrements[4]. On

1. Cf. La Borderie, *op. cit.*, II, 464-466.

2. Je préviens que je n'attache aucune importance aux dates fournies par La Borderie dans son texte sur les immigrations bretonnes. Elles ont pour base la chronologie des rois anglo-saxons qui ont expulsé les Bretons. L'auteur ne se doute pas que ce fondement est ruineux.

3. La Borderie (I, 441-445) coupe en deux ce personnage, dont il fait Weroc I et Weroc II. Nous savons par Grégoire de Tours qu'il vivait dans la seconde moitié du VIe siècle.

4. Voy. La Borderie, I, 277 sq.

connaît quelques-uns de ces monastères-évêchés : Dol, Aleth, Saint-Brieuc, Tréguier, Léon. Il y en eut sans doute beaucoup d'autres, mais ils durent être éliminés peu à peu par les plus célèbres. La réforme de Numinoe (848) consista, non pas à créer des évêchés, comme on l'a dit faussement, mais à délimiter le territoire des évêchés-abbayes existants, et peut-être même à en supprimer quelques-uns.

Ceci nous amène à parler du texte sur lequel on s'est appuyé jusqu'à ces dernières années pour parler de cet événement, l'*Indiculus de episcoporum Britonum depositione*. Ce document prétend raconter comment le roi Numinoe opéra une révolution dans l'organisation ecclésiastique de la Bretagne en 848 et créa trois nouveaux diocèses : Dol, Saint-Brieuc, Tréguier. On croyait ce texte du IXe siècle et on lui accordait une autorité très grande. M. Longnon partageait à ce sujet une confiance quasi générale. Il était plus que probable cependant que les évêchés soi-disant créés par Numinoe existaient antérieurement. M. de La Borderie signalait avec obstination [1] des indices sérieux montrant que Dol, par exemple, a eu des évêques aux VIe et VIIe siècles [2]. Le débat est aujourd'hui superflu. M. René Merlet a montré [3] que l'*Indiculus* n'était qu'un extrait de la *Chronique*

---

1. Dans l'*Annuaire de Bretagne*, 1861 et 1862, et dans ses autres et innombrables publications.

2. Cf. *Hist. de Bret.*, I, 460, 489, 492, 564-566. L'abbé Duchesne nie au contraire que Dol, par exemple, ait été un évêché avant 848 (voy. *Bulletin critique*, janv. 1896). Dans cette polémique, chacun des deux adversaires a moitié tort moitié raison. L'abbé Duchesne a tort de ne voir dans saint Samson, le fondateur de Dol, que l'*abbé*. Vu l'époque (VIe siècle) et l'origine insulaire de ce personnage, il est absolument invraisemblable qu'il n'ait pas joint à son titre abbatial les fonctions épiscopales. De son côté, La Borderie soutient une thèse inadmissible en prétendant (I, 431 sq.) que Samson obtint du roi Judvael l'autorité pontificale sur toute la Domnonée (du Coëtsnon au pays de Léon). La première *Vita Samsonis*, quasi contemporaine, ne souffle mot de cette absurdité. On la trouve dans la seconde vie rédigée sur l'ordre de l'archevêque de Dol, Lounan, vers 900 (La Borderie, I, 562-563), c'est-à-dire un demi-siècle après que Numinoe eut érigé Dol en métropole de toute la Bretagne. Cette affirmation est tendancieuse, mensongère, cela saute aux yeux : comment La Borderie ne l'a-t-il pas vu du premier coup d'œil ?

3. Dans son édition de la *Chronique de Nantes*, LII-LVIII. La réplique de

de Nantes rédigée au milieu du XIe siècle. Or l'auteur de cette chronique s'est fait l'interprète des rancunes de l'église de Tours contre l'archevêché de Dol. C'est lui qui a imaginé que Numinoe avait créé trois évêchés nouveaux. Le chroniqueur s'est induit lui-même en erreur en consultant la *Notitia Galliarum*, qui ne lui montrait que quatre diocèses possibles en Petite-Bretagne, avec les civitates de *Corisopitum*, de Vannes, des *Osismii*, enfin les *Diablintes* dont il ignorait la position. Il savait par les *Gesta sanctorum Retonensium* que sous le règne de Numinoe, Susan et Felix étaient évêques de Vannes et Quimper. Il fit de Salocon, évêque de Dol, un évêque d'Aleth, assimilant *Aletum*, par une absurde erreur, à *Diablintes*. Restaient les Osismiens. Il les gratifia d'un certain Liberalis que personne autre que lui n'a signalé. M. R. Merlet suppose [1] que quelque ancienne souscription de concile ou sa propre imagination lui aura fourni ce personnage. La première hypothèse n'est pas douteuse : le nom de Liberalis est emprunté au concile de Vannes de 465 [2].

On s'explique facilement l'erreur où est tombé M. Longnon à une époque où la critique de l'*Indiculus* et de la *Chronique de Nantes* n'avait pas encore été faite [3]. Mais il n'en est pas moins évident que son système sur le diocèse des Osismiens croule du coup. C'est précisément ce Liberalis qu'il invoque pour affirmer que le diocèse des Osismiens s'est continué (à Saint-Pol-de-Léon) jusqu'au IXe siècle. Les deux autres arguments ne sont guère plus solides [4]. Qu'importe que l'au-

---

l'abbé Duchesne (*Bull. critique*, janv. 1897) n'est guère convaincante. Même si on lui accordait que l'*Indiculus*, loin d'être dérivé de la chronique, en est une des sources, il serait impossible d'admettre qu'il soit du IXe siècle.

1. *Op. cit.*, LV.

2. La Borderie (I, 203) nie que Liberalis ait été évêque des Osismiens. Son argumentation est bien peu probante.

3. Elle a entraîné M. Longnon dans la plus grosse erreur peut-être qu'il ait commise. Il a placé (art. cité, 426-434, et *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 315) du côté d'Aleth, sinon à Aleth même, la *civitas Diablintum*, alors qu'il n'y a pas de doute qu'elle ne soit Jublains, dans la Mayenne, dont le nom était écrit au XIIe-XIIIe siècle *Jublent*. Voy. l'article irréfutable de Le Fizelier dans *Congrès archéologique de France, XLVe session, tenue au Mans... en 1878*, p. 573-590.

4. Voy. plus haut, p. 389-390.

teur de la *Vie de saint Gildas*, qui écrivait au XIe siècle, donne à saint Pol Aurélien le titre d'*episcopus Oxismorum*? C'est un archaïsme inspiré par la *Notitia Galliarum*. Pol Aurélien est un missionnaire venu de Grande-Bretagne pour évangéliser les Armoricains du nord-ouest, ce n'est pas à coup sûr un évêque à la façon des Gallo-romains [1]. Son biographe Wrmonoc nous dit que « le glorieux roi Childebert, par un diplôme solennel, « plaça sous l'autorité du nouveau prélat les pays d'Ach et de « Léon, avec un revenu en rapport avec sa dignité ». Mais l'hagiographe écrivait en 884. Selon une très juste observation de M. Longnon [2], « il n'emploie ces expressions de *pays d'Ach et* « *de Léon* que parce que ces divisions territoriales compo- « saient, au temps où il écrivait, le pays soumis à l'autorité des « successeurs de saint Paul, et il ne songeait pas que Numenoe, « en augmentant le nombre des évêchés de la Bretagne septen- « trionale, avait nécessairement démembré les anciens évêchés « bretons ». Cette dernière assertion, on vient de le voir, n'est plus soutenable. Quant au pays d'Ach, c'est l'archidiaconé occidental du diocèse de Saint-Pol. Admettons que *pagus Achmensis* ne soit qu'une altération de *pagus Oximensis* [3], bien que la chose ne nous paraisse pas prouvée. Il n'en est pas moins certain que le nom de pays d'Ach s'est restreint à une faible partie de la *civitas* des Osismiens, quelle qu'ait été l'étendue primitive de cette *civitas*, phénomène qui se produit souvent. Il n'y a rien là qui favorise plus le système de M. Longnon au sujet des limites de ce territoire que celui de ses adversaires.

Si nous examinons l'autre face du problème, la question de *Corisopitum*, nous sommes encore obligés de nous séparer de M. Longnon.

D'abord on est sûr que la *civitas Curiosolitum* a prolongé son existence au delà du IIIe siècle : elle existait certainement encore

---

1. Voy. plus haut, p. 392-393.

2. Art. cit., 445.

3. L'auteur de cette identification est M. J. Loth. Voy. *Mém. de la Soc. de linguistique de Paris*, V, 154. Il serait nécessaire que la forme gallo-romaine fût *Oxismensis*. On la trouve bien dans quelques mss. de la *Notitia dignitatum*, mais la bonne leçon est *Osismensis*, comme on va le voir. Dès lors, l'hypothèse du savant celtiste paraît peu solide.

en l'an 300 [1]. On ne voit rien dans l'histoire du IVe siècle qui explique sa disparition et sa réunion à la *civitas Redonum*. Le nom même de Corseul que prit *Fanum Martis* indique que la *civitas Curiosolitum* existait encore au IVe siècle, puisque ce fut alors que les villes prirent le nom du peuple dont elles étaient les capitales. Enfin nombre de manuscrits de la *Notitia Galliarum*, rédigée vers l'an 400, portent CIVITAS CORIOSOLITUM. C'est la bonne leçon aux yeux du dernier éditeur de ce texte, Mommsen [2]. Remarquons que le changement de *Coriosolitum* en *Corisopitum* s'explique bien sous l'influence du nom de Quimper (*Corisopitum*). L'inverse ne se comprendrait pas. Si la cité des Curiosolites avait disparu, comment aurait-on remplacé le nom de *Corisopitum*, familier aux clercs depuis le VIe siècle, par celui d'un peuple qui n'existait plus ? Enfin d'où viendrait ce peuple qui apparaîtrait brusquement ainsi en Armorique vers 400 sans qu'il en soit jamais fait mention avant ni depuis ?

M. Longnon ne s'est même pas demandé quel était le nom de ce peuple. Sa capitale étant *Corisopitum*, la *Notitia* devrait porter *civitas Corisopitensium*, ce qui n'est donné par aucun manuscrit. Dans tous les textes de cette famille il y a *civitas Corisopitum* ou *Corisopotum* (ou autres variantes [3]). Nous sommes en présence d'un dilemme : ou *Corisopitum* est le génitif pluriel d'un peuple de *Corisopites* (?), et, en ce cas, Quimper n'a pu s'appeler *Corisopitum*; ou cette ville porte bien ce nom et alors elle est le chef-lieu du peuple des *Corisopitenses* dont personne n'a jamais eu connaissance. N'insistons pas. Il saute aux yeux que *civitas Corisopitum* est une expression inadmissible grammaticalement. Il y a une altération visible, et la bonne leçon est, sans contestation possible, *civitas Coriosolitum*.

Mais, si nous retirons à la théorie de M. Longnon l'appui de la *Notitia Galliarum*, il n'en subsiste plus rien. En effet il faut

---

1. On possède en effet une borne milliaire où est le nom de Constance Chlore (292-305) et de la cité des Coriosolites. Voy. La Borderie, I, 119-120.

2. *Mon. Germ.*, *Auctores antiquissimi*, IX, 586. Cf. le tableau des pp. 576 et 577. Pline a (IV, 107) *Coriosuelites*. Il ignore bien entendu *Coriosopitum*.

3. Éd. Mommsen, 577. La variante *Corisoporum* est certainement une faute de lecture pour *Corisopotum*.

résolument restituer aux *Osismii* tout le territoire qui leur avait été indûment enlevé pour être affecté à un peuple de nom inconnu, *Corisopites* (?) ou *Corisopitenses* (??). Et nous n'avons pas besoin pour en arriver là d'identifier le cap *Gobaeum* [1] ni d'examiner si *Sena* est l'île d'Ouessant ou l'île de Sein [2].

Dernière remarque : comment un géographe n'a-il pas été frappé de la position de Carhaix ? Elle est à mi-chemin entre la côte de la Manche et la côte méridionale du Finistère. Les routes qui en rayonnent en tous sens indiquent bien que c'était le centre stratégique et administratif de la contrée. Or, dans le système de M. Longnon, cette contrée est coupée de la manière la moins compréhensible : une mince bande de territoire le long de la Manche constitue le pays des Osismiens avec un petit promontoire pour capitale. Au sud, Quimper, isolé de toute communication, est le chef-lieu d'un autre peuple. Quant à Carhaix, le grand centre de la contrée, il devient une localité excentrique dépendant de Quimper on ne sait pourquoi. C'est le comble de l'illogisme administratif; cela n'est pas romain, cela n'est pas possible.

Ainsi Carhaix, *Vorgium* ou *Vorganium*, a bien été la capitale de la *civitas* des *Osismii* [3]. Comme toutes les *civitates* gallo-romaines, elle a changé de nom au cours du IVe siècle, perdant sa dénomination de ville pour prendre le nom du peuple dont elle était la capitale. C'est ainsi que, dans cette région de l'Armorique, *Condate* est devenu Rennes (*Redones*), *Condevincum* Nantes (*Namnetes*), *Darioritum* Vannes (*Venetes*), *Fanum Martis* Corseul (*Curiosolites*). *Vorgium* ou *Vorganium* a dû nécessairement s'appeler *Osismii* [4] ou *Osismios*.

Ceci n'est pas une hypothèse. Nous arrivons au texte décisif qui montre l'identité de Carhaix et de *Vorgium* ou *Vorganium*. Au milieu d'un dictionnaire de notes tironiennes contenu dans

---

1. Desjardins (*Géo. de la Gaule romaine*, I, 309-312) a donné d'ingénieuses raisons pour y voir la pointe du Raz et non le cap Saint-Mathieu.

2. Sur cette question, voy. *Revue celtique*, IX, 279, et X, 352.

3. Cf. La Borderie, *op. cit.*, I, 164 et 285.

4. La vraie forme de ce mot est *Osismii*. Voy. César, II, 34, et Ptolémée (Ὀσίσμιοι), la *Notitia Galliarum*, éd. Mommsen, p. 587. *Ossismii* et *Oxismii* sont des graphies incorrectes.

des manuscrits des IXe et Xe siècles, on trouve une liste d'une centaine de villes de la Gaule [1]. Elle présente cette particularité que le nom antique de la ville y est précédé du nom de peuple qui l'a remplacé. Cette liste est en général très exacte. Le but de l'auteur a été, ce semble, de conserver à la mémoire le nom antique de la ville, qui tendait à se perdre. Cette liste doit par conséquent se placer vers le VIe [2], ou même le Ve siècle. Or sous le n° 63-64 [3] on trouve : *Othismus Vorgium*. Nous avons là la solution décisive de toutes les discussions qui précèdent.

Ainsi, au moment où les Bretons arrivent en Armorique, la capitale des *Osismii* ne s'appelle plus *Vorgium* ou *Vorganium* dans le langage courant, mais *Osismii* ou *Osismios*. C'est ce dernier nom seul qu'ont entendu les envahisseurs. Il semble avoir persisté, du moins dans la tradition ecclésiastique, jusqu'au début du VIe siècle [4].

---

1. La dernière édition et la meilleure est celle de Bourquelot, dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France*, 1851, p. 265-293.

2. *Ibid.*, p. 280.

3. *Ibid.*, p. 277. Je n'ose attribuer une valeur phonétique précise au *th* de *Othismus*.

4. Au concile d'Orléans de 511 figure en effet un *Litharedus episcopus Oxomensis*. Malgré les objections de M. Longnon (art. cit., 443-445), M. de La Borderie s'obstine à y voir un évêque de Séez (*Hist. de Bret.*, I, 262-263). C'est inadmissible. Jusqu'en 1053, les évêques de Séez ont été intitulés *episcopi Sagienses*, sans exception aucune. Au reste, je ne retrouve pas *Litharedus* dans le plus ancien des catalogues d'évêques de Séez qui nous soit resté, le ms. lat. 6042, fol. 1 verso, dû à Robert de Thorigny, selon L. Delisle (*Hist. littéraire*, t. XXIX). Ce Litharedus était évidemment un évêque des Osismiens ou plutôt des Bretons qui occupaient leur territoire, et peut-être résidait-il encore à Carhaix. Cette ville fut au VIe siècle la résidence du chef breton Comor, selon Ingomar (dans Le Baud, 73). La *Vie de saint Goeznou* (écrite en 1019) dit qu'il régnait sur les Osismiens : *Comorus habens temporale dominium in finibus Occismorum* (La Borderie, I, 397, note 3). Ce pays des Osismiens comprenait non seulement le Poher, mais le Léon, que Comor possédait aussi (cf. La Borderie, I, 396-397). Quant aux objections tirées de la fondation des royaumes bretons de Cornouailles et de Domnonée, elles n'ont aucune portée, les dates de 480 et 513 données par La Borderie ne reposant que sur les plus frêles fondements (cf. plus haut, p. 392, note 2).

Reste, il est vrai, un problème difficile. Après la disparition de l'évêché

Ceci posé, il est évident pour moi que Carhaix, Caer-Ohès, est tout simplement la transcription bretonne de CIVITAS OSISMIORUM.

Ohès représente en breton *Osismii* ou *Osismios* (Ὀσίσμιοι de Ptolémée). Ici objections philologiques. La seule sérieuse est le changement de l's latine intervocale en *h*. Selon M. J. Loth [1], dans les emprunts latins, cette sifflante persiste : asinus devient *asenn*, tandis que dans les mots d'origine celtique s médiale devient *h* (puis disparaît). Néanmoins cette objection n'est pas ici irréfutable. A quelle époque, dans les mots brittoniques, l's celtique se transforme-t-elle? Au Ve siècle, selon M. J. Loth [2]. Cela me suffit. Les Bretons sont arrivés en Armorique au Ve siècle, peut-être même à la fin du IVe siècle [3]. Le nom de la ville la plus importante, *Osismii* (Ὀσίσμιοι) ou *Osismios*, a dû passer immédiatement dans le langage courant des envahisseurs et subir le même traitement que les mots celtiques.

La phonétique des emprunts latins ne présente pas d'obstacle sérieux. Ainsi on pourrait s'étonner que l'm soit tombée. Un exemple analogue nous est offert par quadrages(i)ma devenu *coarais* en breton [4]. Pour l'i accentué de *Osis(mios)*, cette voyelle tonique, en position ou non, passe à *e* avant le Xe siècle : ainsi *cabest* = capistrum [5]. Enfin l'ŏ à l'initiale tantôt se maintient, tantôt passe à *a*; ainsi : *achaws* = occasio, *achub* = occupo [6]. En sorte que la forme *Ahes* en place de *Ohes* ne serait pas due nécessairement à l'influence de la légende d'Ahès.

Nous croyons maintenant tenir un des deux bouts du fil.

---

gallo-romain de Carhaix, pourquoi cette ville et la province environnante ont-elles été rattachées au diocèse de Quimper et non à celui de Léon comme il aurait été naturel? Il paraît évident que le royaume de Comor fut démembré quand il mourut, vers 555 (voy. La Borderie, I, 284, 428, 435, 441). Mais on ne peut préciser : de 555 à 814 on ne sait rien en effet du Poher et pas davantage de la Cornouailles. Peut-être est-ce seulement après la mort de Comor que Carhaix cessa d'être le siège de l'évêché (?).

1. *Les mots latins dans les langues brittoniques* (Paris, 1892, in-8), p. 123.

2. *Ibid.*, p. 80-81, et *Revue Celtique*, XIV, 1893, 295.

3. Nous comptons développer une théorie à ce sujet dans un travail subséquent.

4. J. Loth, *op. cit.*, 126.

5. *Ibid.*, 103.

6. *Ibid.*, 116.

Le second terme de *Carohès*, incompris après la disparition du peuple des Osismiens, a induit à imaginer un roi ou un seigneur, *Ohès*, dont *Carohès* (Carhaix) aurait tiré son nom.

Seulement on ne saisit pas très clairement la liaison avec la légende d'Ahès. Le *Roman d'Aquin* ne nomme pas cette princesse, et, bien qu'il donne pour seigneur à la ville de Carhaix *Ohès le vieil barbé*, il présente les formes *Quarahès* [1] et *Car[a]hès* [2] au lieu de *Carohès* que nous attendrions [3]. Le récit est présenté d'une manière très gauche. Hoès ne doit visiblement son âge et son surnom qu'à son mariage avec la princesse Ahès. L'auteur est, du reste, embarrassé par le grand âge d'Ahès. Il se contente de donner à son soi-disant mari septvingts ans, ce qui est déjà bien joli. Quant à la « dame », elle est fille de Corsout, « qui bien vesquit III. c ans [a] passé » [4], et quand Ohès raconte son histoire elle est morte depuis plus de cent ans [5]. Son père, Corsout, doit son nom à la localité de Corseul [6], où aboutissait une des voies de Carhaix. Il n'y a rien là de populaire, mais notre auteur n'est pas le premier qui ait personnifié Corseul. Avant le xe siècle un clerc de la région avait déjà imaginé de faire de Corsold un roi des Frisons (!) qui opprimaient la Bretagne, et de lui donner pour femme *Aletha* (d'après *Alethum*, ancien nom de Saint-Malo) [7].

---

1. Vers 82, 867.

2. Le ms. porte même *Carhes* (v. 2182, 2208) et *Charhes* (v. 2191, 2845, 2916); mais la mesure exige, comme le remarque l'éditeur (p. 139), que l'on rétablisse *Car[a]hes*.

3. Peut-être était-ce écrit de la sorte dans le texte primitif, puisque le mot est estropié dans l'unique ms. (?). Cf. la note précédente.

4. V. 861, p. 35. Quant à Corseul, c'est une ville d'« antiquité », « Mais gaste estoit, long temps avoit passé, Et mors li sires [Corsolt ?] et a sa fin alé » (v. 2822-23, cf. p. 225).

5. V. 910, p. 36.

6. C'est bien aussi, je crois, le sentiment de M. Joüon des Longrais, LVI et 174. On a d'autres exemples de ce procédé dans le même ouvrage. Ainsi aux v. 9 et 75, le seigneur Agot tire son nom d'un îlot désert près de Dinard; de même le Châles des v. 1439 et 1309 de l'ancienne grève de *Châles* qui s'étendait autrefois devant Saint-Servan et qui a disparu avec la construction du bassin à flot. Voy. Joüon des Longrais, 149.

7. Cette légende nous est racontée par Ingomar, moine de Saint-Méen, qui ne se fait pas illusion sur sa valeur. Il dit l'avoir tirée *a fabellis*. Son

C'est dire que la légende d'Ahès n'est pas présentée dans le *Roman d'Aquin* d'une manière purement populaire. Elle recèle une contradiction. Si Carhaix a pour seigneur le vieil Ohès, il faudrait *Carohès*; si la forme populaire était déjà devenue *Car-Ahès*, le personnage de *Ohès* est inadmissible. Or le témoignage du *Roman d'Aquin* et celui des récits sur Tristan sont concordants pour l'existence d'une légende d'*Ohès* de Carhaix. D'autre part, l'auteur du *Roman d'Aquin* connaissait l'histoire de la princesse *Ahès*. L'a-t-il mise en rapport avec celle d'Ohès à cause de la similitude de ces deux mots ? ou bien la légende d'Ahès était-elle déjà mise en rapport avec Carhaix dans la tradition populaire ? on ne peut rien affirmer. La dernière hypothèse nous semble cependant plus admissible. L'auteur du *Roman d'Aquin* aura combiné deux récits indépendants, l'un sur Ohès, roi ou sire de Carhaix, l'autre sur la princesse Ahès, fondatrice (?) de Carhaix. Et c'est peut-être pour dissimuler cette fusion qu'il a omis le nom de cette dernière (?).

Quoi qu'il en soit, et nous terminerons par cette remarque, il est évident qu'Ohès de Carhaix n'a rien à faire ni avec les récits arthuriens ni avec la légende de Tristan. Il est significatif à cet égard que l'auteur du *Roman d'Aquin*, qui connaissait très bien non seulement la Bretagne romane (Saint-Malo et Dol), mais la Bretagne celtique, la Cornouailles [1], ne souffle mot d'Arthur ni d'aucune fable de la Table Ronde [2]. L'introduction du roi Hoël dans la légende de Tristan montre une influence bretonne indéniable ; seulement ce n'est pas l'influence des récits arthuriens de la Petite-Bretagne, c'est celle d'une tradition

---

ouvrage, dont l'original est perdu, nous est connu par des extraits de la *Chronique de Saint-Brieuc* (dans dom Morice, *Preuves*, III, 14, et l'*Histoire de Bretagne*, de Le Baud, 6465. Cf. La Borderie, *Hist. de Bretagne*, I, 352-353. — Ce Corsolt n'a pas de rapport avec le Corsuble ou Corsout du cycle carolingien (Joüon, p. 225).

1. Voy. Joüon des Longrais, LXXXIII-LXXXVIII. L'éditeur va peut-être un peu loin en supposant (XXXIX-XL) que l'auteur du *Roman d'Aquin* était originaire de Cornouailles. On voit seulement qu'il connaissait bien ce pays, mais il est plus vraisemblable qu'il était de Dol (cf. XLI).

2. Chrétien de Troyes connaît *Carahès*. Mais cette « tête géniale », comme dit M. Förster, prend le Pirée pour un homme : il en fait un chevalier d'Arthur (*Érec*, v. 1727).

populaire tout à fait indépendante. Il n'est même pas nécessaire que les Français aient eu recours pour la légende d'Hoël à un breton bretonnant, puisqu'un clerc de Dol ou de Saint-Malo, l'auteur du *Roman d'Aquin*, en avait connaissance. Et cependant ce personnage adventice joue un rôle fort important dans les traditions sur Tristan, puisqu'il est le père de Kaherdin et d'Iseut aux blanches mains. Nous avons là une nouvelle preuve que les sources de cette légende sont troubles, de provenances diverses, et que la fantaisie personnelle des auteurs qui nous l'ont transmise y a joué un rôle peut-être plus important qu'on ne le croirait.

Ferdinand LOT.

BENVENUTO DA IMOLA

AND THE *ILIAD* AND *ODYSSEY*

One of the striking features of the commentary of Benvenuto da Imola on the *Divina Commedia* is the frequency of his references to Homer. During the Middle Ages, down to about the middle of the fourteenth century, the Homeric poems were practically unknown to western Europe. The *Iliad* was accessible — the term is hardly appropriate — only in the miserable epitome in Latin hexameters, commonly known as *Pindarus Thebanus de bello Trojano*, in which the twenty-four books of the original are condensed into a little more than a thousand lines [1]. A few passages both from the *Iliad* and the *Odyssey* were known to mediaeval writers through the medium of Cicero, and of the Latin translations of Aristotle, in certain of whose works Homer is quoted pretty frequently. Thus Dante, who quotes Homer six times (the *Iliad* four times, and the *Odyssey* twice), got all his quotations save one from Aristotle; viz. *Iliad*, XXIV, 258-9, quoted in the *Vita Nuova*

1. Actually 1069 lines, which are distributed into eight books of very unequal length, the fifth and seventh books containing respectively only 26 and 55 lines each, while the eighth book contains 331 lines. This epitome, which was also known as *Homerus Latinus* or *Homerus de bello Trojano*, was several times printed in the fifteenth century, viz. at Venice, without date, but probably 1477 (*Proctor* 4264); at Parma, in 1492 (*Proctor* 6866); at Paris, in 1499 (*Proctor* 8327); it was also twice printed at Fano at the beginning of the sixteenth century, viz. in 1505 and 1515. There are four mss. of the work in the British Museum, viz. *Egerton* 2630; *Harl.* 2582; *Harl.* 2560; and Add. 15,601 (which is incomplete). Cf. Joly *Benoit de Sainte-More et le Roman de Troie*, pp. 151-4. Owing to an acrostic (*Italicus*) in the first eight lines of the poem, some have thought that the author was Silius Italicus. Cf. Novati, *Epistolario di Coluccio Salutati*, III, 274, n. 3.

(§ 2, ll. 51-2[1]), the *Convivio* (IV, 20, l. 37), and the *De Monarchia* (II, 3, l. 55) from *Ethics*, VII, 1; — *Iliad*, II, 204, quoted in the *De Monarchia* (I, 10, ll. 29-31 from *Metaphysics*, XII, 10; — and *Odyssey*, IX, 114, quoted in the *De Monarchia* (I, 5, ll. 34-6), from *Politics*, I, 2; the remaining passage, *Odyssey*, I, 1, quoted in the *Vita Nuova* (§ 25, ll. 90-3), comes from the *Ars Poëtica* of Horace (ll. 141-2).

Benvenuto da Imola, whose commentary on the *Divina Commedia* was completed in the year 1380 or perhaps a little later[2], quotes the *Iliad* and *Odyssey* no less than twenty-eight times[3]. The question as to how he obtained his knowledge of

---

1. The line-references are to the text of the Oxford Dante.

2. The date of the completion of the final draft of Benvenuto's commentary is fixed at about the year 1380 from internal evidence, the latest reference to contemporary events being, as is usually alleged, to the destruction of the Castle of Sant'Angelo at Rome in 1379, during the contest between the partisans of Pope Urban VI, and those of his rival, Cardinal Robert of Geneva, who became anti-Pope under the title of Clement VII (vol. II, pp. 8, 53.) There is, however, another allusion in the commentary, which seems to have escaped the notice of Benvenuto's biographers, and which may possibly point to a somewhat later date than the year 1380. This allusion occurs in the comment on the word *Cesare* in the first canto of the *Paradiso* (vol. IV, p. 305), where, after speaking of the triumphs of the old Roman Emperors, Benvenuto adds, by way of contrast, that « our present Emperor devotes himself to the cult of father Bacchus » (*Noster vero imperator Liberum patrem colit*). This seems, at first sight, to be a pointed reference to the intemperate habits of the Emperor Wenceslaus, which gained him the nickname of the « toper » or « wine bibber ». In this case, unless we are to assume that Wenceslaus already within two years of his accession (in 1378) had become notorious for his drunken habits, of which there appears to be no evidence, we must suppose this part of the commentary to have been written later than 1380 by some years. I find, however that in his *Libellus Augustalis*, which was certainly written within a year or two of the accession of Wenceslaus, Benvenuto uses a similar expression of the Emperor Charles IV (the father and predecessor of Wenceslaus), whom he describes as « Baccho immolans » — a reproach which appears to have been levelled at that Emperor by Boccaccio also (see Cochin, *Etudes italiennes*, p. 110).

The reference in the commentary, therefore, may very well be to the Emperor Charles IV, and not to his successor.

3. Vol. I, pp. 26, 77, 124, 159; vol. II, pp. 70, 72, 77, 87, 88, 280, 282, 286-7, 288, 448, 467, 482; vol. III, pp. 38, 128, 259, 330, 339, 356, 460,

them — he certainly was totally ignorant of Greek [1], so that he could not have read them in the original, — is one of considerable interest. In Benvenuto's day, thanks to the untiring exertions of Petrarch and Boccaccio, a complete Latin translation of both the *Iliad* and the *Odyssey* was in existence in Italy. The story of how this translation came to be made is as follows [2].

In the year 1353 Petrarch had made the acquaintance at Avignon of Nicolas Sigeros, who was present at the Papal Court as the envoy of the Greek Emperor, for the purpose of negotiating the projected union of the Greek and Latin Churches. In the following year Petrarch, to his great delight, received from Constantinople, through the good offices of Sigeros, who had returned thither, a ms. of the Homeric poems in the original Greek. His letter of thanks for this munificent gift, dated from Milan, has been preserved among the *Epistolae de rebus familiaribus*. « You have sent me », he writes to Sigeros, « from the confines of Europe a gift than which nothing could be more worthy of the donor, more gratifying to the recipient, or more noble in itself. Some make presents of gold and silver, others of gems and precious stones, others again of jewellery and goldsmith's work. You

---

501 ; vol. IV, pp. 162, 364. His references to Homer altogether, including every mention of him, are seventy in number.

1. That Benvenuto knew no Greek is plainly evident from the absurd etymologies with which his commentary abounds; e. g. « Acheron dicitur *sine salute*, ab *a*, quod est *sine*, et *chere*, quod est *Salve* » (vol. I, p. 123); « hypocrita interpretatur *desuper auratus* » (vol. II, p. 168); « Calliope a *chalo*, quod est *bonum*, et *phonos*, quod est *sonus* » (vol. III, p. 7); « pedagogus a *pedos*, quod est *puer*, et *goge*, quod est *ducere* » (vol. III, p. 323); « geomantia dicitur a *geos*, quod est *terra*, et *mantos*, *divinatio* » (vol. III, p. 497); « ambrosia, quasi *aurosia* : *aurosis* enim graece dicitur *cibus* vel *esca* » (vol. IV, p. 89); « Eunoè, sic dictum ab *eu*, quod est *bonum*, et *noys*, quod est *mens* » (vol. IV, p. 179); « Crisostomo interpretatur *os aureum*, nam *grisos* graece, *aurum* latine, et *stomox*, id est *os* » (vol. V, p. 89); and so on. These etymologies, of course, are not Benvenuto's own, but are taken for the most part from the *Vocabularium* of Papias, the *Magnae Derivationes* of Uguccione da Pisa, or the *Catholicon* of Giovanni da Genova.

2. Cf. Hortis, *Studj sulle opere latine del Boccaccio*, pp. 502 ff.; and Nolhac, *Pétrarque et l'humanisme*, pp. 322-3, 339 ff.

have given me Homer, and, what makes it the more precious, Homer pure and undefiled in his own tongue. Would, however, that the donor could have accompanied his gift! for, alas! your Homer has no voice for me, or rather I have no ears for him! Yet the mere sight of him rejoices me, and I often embrace him and sigh over him, and tell him how I long to hear him speak [1]. » Petrarch's ignorance of Greek, over which he laments in the above letter to Sigeros, caused Homer to remain a sealed book to him for several years after he had come into possession of this precious ms., during which time he eagerly sought for some means of procuring a Latin translation, whereby he might become acquainted with the contents of his treasure, even if only at second-hand. At last the wished-for opportunity presented itself. In the winter of 1358-9 he made the acquaintance at Padua of a Calabrian Greek [2], Leontius (or Leo) Pilatus by name, whom he employed

---

1. This letter, of which the above is a brief abstract, is printed by Fracassetti, *Francisci Petrarcae Epistolae de rebus familiaribus et variae*, vol. II, pp. 472-5 (*Lib.*, XVIII, *Epist.* ij). Cf. Nolhac, *op cit.*, p. 323.

2. Leontius, in order to pass as a pure Greek, gave himself out to be a native, not of Calabria, but of Thessaly, and Boccaccio consequently, not unwilling doubtless to enhance the value of the instruction he received from Leontius, frequently refers to him in his *Comento sopra la Divina Commedia* as « Leon Tessalo » (*Lez.* XII, vol. I, p. 319; *Lez.* XIX, vol. I, p. 467; *Lez.* XXVI, vol. II, p. 48; *Lez.* XXIX, vol. II, p. 83), or « Leone Tessalo » (*Lez.* XVI, vol. I, p. 394); similarly in his *De Genealogia Deorum* he calls him « Leontius Thessalus » (*Lib.* VII, *cap.* 41) or « Leontius Pilatus Thessalonicensis » (*Lib* XV, *cap.* 6). Boccaccio, however, must have known that Leontius was a Calabrian, for Petrarch had told him as much in a letter which is printed among the *Epistolae rerum senilium* : « Leo noster vere Calaber, sed ut ipse vult Thessalus, quasi nobilius sit graecum esse quam italum; idem tamen ut apud nos graecus sit, apud illos puto italus, quo scilicet utrobique peregrina nobilitetur origine » (*Lib.* III, *Epist.* v. Basle ed., p. 775). Salvini, misled by Boccaccio's calling Leontius « Leon Tessalo », in a note to *Lez.* XXIX of the *Comento* (vol. II, p. 83), says : « Quest' era un Greco di Tessalonica ». Leontius seems to have been a repulsive personage, and it is a proof of their devotion to letters, and their ardent thirst for a knowledge of Greek, that Petrarch and Boccaccio endured his presence as they did. Petrarch, in the above-quoted letter to Boccaccio, speaks of him as « magna bellua »; and Boccaccio, under whose roof at Florence he lived for three years while the translation of Homer was being made, describes him as follows in his list

to make translations of certain passages from his ms. of Homer. Shortly after (at the beginning of 1360), Leontius, at the invitation of Boccaccio, went to Florence, where he was domiciled under Boccaccio's own roof, and here, at the instigation of Petrarch and at his charges [1], he made a complete translation into Latin prose of the *Iliad* and the *Odyssey*, from a ms. which appears to have been purchased by Boccaccio for the purpose [2].

---

of the authorities utilised in the *De Genealogia Deorum*: « Leontium Pilatum Thessalonicensem virum, et ut ipse asserit, praedicti Barlaae auditorem, persaepe deduco; qui quidem aspectu horridus homo est, turpi facie, barba prolixa, et capilitio nigro, et meditatione occupatus assidua, moribus incultus, nec satis urbanus homo... eum legentem Homerum, et mecum singulari amicitia conversantem ferè tribus annis audivi... illum in propriam domum suscepi, et diu hospitem habui (*Lib.* XV, *capp.*, 6, 7). Cf. Hortis, *op. cit.*, pp. 502-3.

1. Hortis (*op. cit.*, p. 508) says : « La prima versione completa d'Omero che, nell' Italia risorta alla classica letteratura, abbia veduto la luce, fu fatta per eccitamento di Francesco Petrarca, per opera di Leonzio Pilato, a spese di Giovanni Boccacci. » Nolhac, however (*op. cit.*, p. 345, n. 2), contests this, and says it ought to be « per eccitamento e a spese di F. P. ». He reconciles the respective statements of Petrarch (*Sen.* III, *Epist.* v, Basle ed., p. 776) and Boccaccio (*Geneal. Deor.*, XV, 7), as to the expenses borne by each in the making of the translation, as follows : « Boccace a acquis de ses deniers le premier manuscrit d'Homère qui soit venu à Florence; Pétrarque a donné a Léon Pilate la rémunération nécessaire pour le travail exécuté à l'aide de ce manuscrit ».

2. See Nolhac, *op. cit.*, pp. 341-2, where he shows that it could not have been from Petrarch's ms. that the translation at Florence was made. It may be noted here that Boccaccio certainly possessed a ms. of Homer of his own, for he expressly mentions the fact in a passage of the *De Genealogia Deorum*, where he justifies himself for having introduced Greek quotations into his work : « Seu hos, seu alios dicturos non dubito quoniam ostentationis gratia graeca carmina operi meo immiscuerim, quod satis adverto non ex charitatis fomite emissum, quinimo uredine livoris impii impellente ex adusti cordis intrinseco haec emittatur objectio, impie factum est. Ast ego profecto non commovebor opitulante Deo, sed more solito humili gradu in responsum ibo. Dico igitur, si nesciunt carpentes immeritum, insipidum est ex rivulis quaerere quod possis ex fonte percipere. *Erant Homeri libri mihi, et adhuc sunt*, ex quibus multa operi nostro accommoda sumpta sunt ». (*Lib.* XV, *cap.* 7). It is obvious from the context that the « Homeri libri » referred to, were not the Latin translation of Leontius Pilatus, but the original Greek.

This translation, which was begun in 1360, at last came into Petrarch's hands in 1367, and was at once copied, under his superintendence, into two volumes which are still extant with marginal annotations in the poet's own handwriting [1]. Leontius, meanwhile, who had gone to Constantinople in search of other Greek mss., had met with a somewhat singular death at the beginning of this same year, having been struck by lightning during a storm in the Adriatic on his voyage back to Venice [2].

This Latin translation of Homer was largely utilised by Boccaccio, both in his Latin works [3], and in his commentary on the *Divina Commedia* [4]; and there can be very little doubt

---

1. Hortis, *op. cit.*, p. 507, n. 4; Nolhac, *op. cit.*, p. 247. These two volumes are now in the Bibliothèque nationale (*Par.* 7880. 1, 2). Hortis, (*op. cit.*, pp. 543-76) has printed the first book of the *Iliad* and the first book of the *Odyssey* from these mss. Nolhac (p. 349) gives good reasons for supposing that Petrarch was engaged upon the annotations to Homer at the time of his death, which took place in his study at Arquà on 18 July, 1374.

2. The manner of his death is related by Petrarch in a letter to Boccaccio : « O male igitur, o pessime actum de Leone dicam nostro, cogit enim pietas atque ingens miseratio, sine stomacho jam de illo loqui, de quo pridem multa cum stomacho, mutatus est animus semper meus, cum illius hominis fortuna, quae cum misera fuerit, nunc horrenda est..... O quid dicam, miserabilem, terrificamque rem audies. Jamque Bosphorum atque Propontidem, jamque Hellespontum, Aegaeumque, et Ionium, maria Graeca transiverat, jam Italicae telluris, ut auguror, aspectu laetus dicerem, ni natura respueret : at equidem minus moestus, Adriacum sulcabat aequor, dum repente, mutata coeli facie pelagique, saeva tempestas exoritur, caeterisque ad sua munera effusis, Leo miser, malo affixus inhaeserat. Malo (inquam) vere, malorumque ultimo, quod per omne aevum multa perpesso, dura in finem fortuna servaverat. Horret calamus infelicis amici casum promere ; ad summam, inter multas et horrisonas coeli minas, iratus Juppiter telum torsit, quo disjectae antennae, incensaque carbasa in favillas abiere, et lambentibus malis flammis aethereis, cunctis stratis ac territis, solus ille noster periit — hic Leonis finis ». (*Sen.* VI, *epist.* 1 ; Basle ed., pp. 806-7.)

3. Chiefly in the *De Genealogia Deorum*. See the list of passages given by Hortis (*op. cit.*, pp. 371-2); which is, however, far from being complete.

4. In the *Comento* the *Iliad* is quoted three times (*Lez.* XVIII, vol. I, p. 462 ; *Lez.* XIX, vol. I, p. 467; *Lez.* XXII, vol. I, p. 511), and the *Odyssey* three times (*Lez.* I, vol. I, p. 97 ; *Lez.* VII, vol. I, p. 201 ; *Lez.* XVIII, vol. I, p. 466).

that this same translation was, directly or indirectly, the source of Benvenuto da Imola's knowledge of Homer.

Benvenuto quotes the *Iliad* eight times, and the *Odyssey* twenty times [1]; but only in two instances does he quote with sufficient precision to make it possible to identify the version of which he made use. By means of these two instances, however, I am able to prove conclusively that this version is identical with that made by Leontius Pilatus. The first of these two quotations (vol. II, p. 88) [2] comes from *Iliad*, I, 69-72 :

Homerus, primo Ilyados, dicit quod Calcas erat augur avium optimus, qui sciebat omnia praesentia, praeterita, et futura, ... per divinationem quam sibi dederat Apollo.

The rendering of Leontius is as follows :

Calcas Thestorides augur avium valde optimus,
Qui sciebat queque presentia queque futura et preterita...
Quam divinationem hanc enim dedit sibi
Phebus Apollo [3].

The second quotation (vol. III, p. 128) [4], which is from *Odyssey*, XI, 298-300, is more convincing still, as it contains a mistranslation, which occurs also in the version of Leontius. Benvenuto, à propos of Castor and Pollux, says :

---

1. See above, p. 404, n. 3. The *Iliad* references are, vol. I, p. 26 (*Il.*, XVIII, 109-10); vol. I, p. 77 (*Il.* I, 1); vol. II, p. 87 (*Il.* II, 123-8); vol. II, p. 88, (*Il.* I, 68-73); vol. II, p. 280 (*Il.* V, 4); vol. II, p. 282 (*Il.* IV, 358); vol. III. p. 259 (*Il.* XXIV, 765-6); vol. III, p. 339 (*Il.* II, 690-1).

2. In the comment on *Inferno*, XX, 110.

3. From Hortis, *op. cit.*, pp. 545-6. See above, p. 408, n. 1. The passage in the original is :

Κάλχας Θεστορίδης, οἰωνοπόλων ὄχ' ἄριστος·
ὅς ἤδη τά τ' ἐοντα, τά τ' ἐσσόμενα, πρό τ' ἐοντα,...
ἣν διὰ μαντοσύνην, τήν οἱ πορε Φοῖβος Ἀπόλλων.

4. In the comment on *Purgatorio*, IV, 61.

Homerus, XI Odysseae, introducit Ulyssem dicentem :

Et Ledam vidi Tyndari uxorem,
Quae sub Tyndaro fortissimos [1] genuit filios,
Castorem equo bellicosum [2], pugillo bonum Pollucem.

Leontius Pilatus renders :

Et Ledam vidi Tyndarei uxorem,
Que sub Tyndareo fortes sensibus genuit filios,
Castorem equo bellicosum [2] et pugillo bonum
Polydeuchea' [3].

Of Benvenuto's twenty quotations from the *Odyssey* no less than sixteen are from the eleventh book. The eleventh book of the *Odyssey*, of course, is that which contains the description of Ulysses' visit to Hades; and this may perhaps be the reason why Benvenuto quotes almost exclusively from that book. But another explanation is possible. While the Latin translation of Homer by Leontius Pilatus was in progress at Florence, under Boccaccio's roof, Petrarch became impatient, and wrote to Boccaccio to send him at least that portion of the *Odyssey* which describes the adventures of Ulysses in the nether world [4]. In compliance with this request Boccaccio copied out the desired extract, and despatched it separately to Petrarch [5]. Now it is by no means improbable that, when later

---

1. *Fortissimos* is no doubt a copyist's error for *fortes sensibus* (= κρατερόφρονε), for which it might easily be mistaken in mss., where *sensibus* would appear in the abbreviated form.

2. *Equo bellicosum* is meant to represent the Greek ἱππόδαμον, of which, of course, it is a misrendering, the Greek word meaning « tamer of steeds ».

3. I am indebted to the kindness of M. Gaston Raynaud for the transcript of this passage from ms. lat. 7880, 2 (fol. 83 ro), which, as has already been mentioned, is one of the two identical volumes into which the version of Leontius Pilatus was copied for Petrarch, and which contain his own annotations. See above, p. 408, n. 1. The passage in the original is :

Καὶ Ληδὴν εἶδον, τὴν Τυνδαρέου παράκοιτιν,
ἥ ῥ' ὑπὸ Τυνδαρέῳ κρατερόφρονε γείνατο παῖδε,
Κάστορά θ' ἱππόδαμον καὶ πὺξ ἀγαθὸν Πολυδεύκεα.

4. « Partem illam Odysseae, qua Ulixes it ad inferos... quam primum potes.. utcumque tuis digitis exaratam » (*Sen.* III, *Epist.* v, *ad fin.*, Basle ed., p. 776). Cf. Nolhac, *op. cit.*, pp. 343-4.

5. Cf. Nolhac, *op. cit.*, p. 345.

he became possessed of the whole of the Latin version of Homer, Petrarch may have placed this fragment from the eleventh book of the *Odyssey* at the disposal of Benvenuto, in whose commentary on the *Commedia* he took a warm interest, if we are to believe the evidence of Benvenuto himself. Writing to Petrarch in the spring of 1374, only a few weeks before the old poet was found dead among his books at Arquà — the death he had longed for [1], — Benvenuto says : « You must know that last year I put the finishing touch to my commentary on Dante, about which you used so often to enquire. I will send you a copy of it as soon as I can find a safe messenger [2]. » From this reference to the commentary it is obvious that Petrarch was not only acquainted with the fact that Benvenuto was engaged upon it, but that he also encouraged him in his task. That Benvenuto da Imola was on terms of friendship, if not of intimacy, with Petrarch is well known. One of the last letters written by Petrarch before his death, if not actually the last, was addressed to Benvenuto from Padua in February 1374, in response to an enquiry from the latter as to whether poetry ought to be included among the liberal arts [3]; and it was in reply to this epistle, to which allusion is twice made

---

1. Cf. *Fam. praef.*, *ad fin* : « Scribendi mihi vivendique unus (ut auguror) finis erit » (Fracassetti, I, 25-6); *Sen.* XVI, *Epist.* II (Basle ed., p. 968, *ad fin.*) : « me ... opto ut legentem aut scribentem... mors inveniat. » Cf. Nolhac, *op. cit.*, pp. 74, 332 (n. 1.), 349.

2. « Scias me anno praeterito extremam manum commentariis meis, quae olim tanto opere efflagitasti, in Dantem praeceptorem meum imposuisse. » Of course Benvenuto can here only be referring to the completion of the first draft of his commentary, for he certainly made subsequent additions to it, as is evident from the reference, for instance, to the destruction of the Castle of Sant'Angelo at Rome in 1379 (vol. II, pp. 8, 53). See above, note 3. The authenticity of this letter of Benvenuto to Petrarch (of which only a portion has been preserved) has been questioned, but, as it appears, on insufficient grounds. (See Lacaita, *Benevenuti de Rambaldis de Imola Comentum super Dantis Aldigherii Comoediam*, vol. I, pp. xxviij-xxx; and Rossi-Casè, *Di Maestro Benvenuto da Imola, commentatore dantesco*, pp. 75 ff.; and *Ancora di Maestro Benvenuto*, p. 14. For the other side of the question see articles by Novati in *Giornale storico della Letteratura Italiana*, XIV, 258 ff.; XVII, 93).

3. *Sen.* XIV, *Epist.* XI, Basle ed., pp. 941-2. A corrected text of this letter is printed by Rossi-Casè, *op. cit.*, pp. 72-4.

in his commentary on the *Commedia* [1], that Benvenuto wrote the letter in which the passage quoted above occurs. Further, from a reference of Benvenuto's to Petrarch's personal habits [2], it is evident that he had, on one occasion at least, lived under the same roof with him, either as his guest, or as his host, or at the house of a common friend. There is nothing, therefore, inherently improbable in the supposition that Petrarch supplied Benvenuto with his duplicate of the Latin version of the eleventh book of the *Odyssey*, by way of helping him in his *magnum opus* upon Dante.

Benvenuto's references to the *Odyssey*, other than to the eleventh book, are, as has been noted, four in number. The opening line of the first book is quoted (vol. I, p. 77) from the *Ars poëtica* of Horace — « Dic mihi, Musa, virum » (l. 141) — a passage which Petrarch, oddly enough, thought was a relic of a lost translation of Homer by Cicero [3]. From the tenth book are taken the accounts of Circe (vol. II, pp. 286-7), and of the wallet of winds given to Ulysses by Aeolus (vol. IV, p. 162); and from the twelfth book the account of the shipwreck of Ulysses in the straits of Messina (vol. II, p. 288) [4].

Of Benvenuto's quotations from the *Iliad*, one, that of the opening line of the first book (vol. I, p. 77) : « Iram pande mih

---

1. Vol. I, p. 10; vol. IV, p. 230. It may be noted here that Benvenuto mentions Petrarch, whom he usually describes as « novissimus poëta Petrarcha », no less than thirty times in his Commentary.

2. Vol. I, p. 224.

3. « Translationem illam veterem Ciceronis opus, quantum intelligere est, cujus principium Arti Poëticae Flaccus inseruit, latinitati perditam, ut multa alia, et doleo et indignor » (*Var.* XXV, Fracassetti, III, 369).

4. It is not impossible that Benvenuto may have derived these three accounts at second hand from the *De Genealogia Deorum* of Boccaccio with which he was certainly acquainted, for on one occasion at least he refers to it by name : « Johannes Boccacius, verius bucca aurea, venerabilis praeceptor meus, ...ibi [sc. Certaldo] pulcra opera edidit ; praecipue edidit unum librum magnum et utilem ad intelligentiam poetarum, *de Genealogiis Deorum* » (vol. V, p. 164). Boccaccio's account of Circe is in *Lib.* IV, *cap.* 14, and *Lib.* XI, *cap.* 40; that of the shipwreck of Ulysses in *Lib.* XI, *cap.* 40; and that of Ulysses and Aeolus in *Lib.* III, *cap.* 20. In one instance, however (that of Circe) Benvenuto's account is somewhat fuller than that of Boccaccio.

Dea », appears to be cited (inaccurately, doubtless from memory) from the metrical epitome known as *Pindarus Thebanus de bello Trojano* already mentioned [1], which begins

Iram pande mihi Pelidae diva superbi.

At any rate it does not come from the version of Leontius Pilatus, whose rendering of the first line of the *Iliad* is

Iram cane dea Pellidis Achillis [2].

Iliad, XVIII, 109-10, is quoted (vol. I, p. 26) from Aristotle [3]: « Ira est tam delectabilis quod Aristoteles refert Homerum dixisse quod ira est dulcior melle distillante... Hoc autem scribit Homerus libro suae Iliados. »

Benvenuto's other quotations from the *Iliad* are (vol. II, p. 88) from *Iliad*, I, 69-72, which has already been mentioned [4]; (vol. II, p. 87) from *Iliad*, II, 123-8; (vol. III, p. 339) from *Iliad*, II, 690-1 (vol. II, p. 282) from *Iliad*, IV, 358; (vol. II, p. 280) from *Iliad*, V, p. 4; (vol. III, p. 259) from *Iliad*, XXIV, 765-6. This last passage, as printed in Lacaita's edition of Benvenuto's commentary, refers to the *twenty-third* book of the *Iliad*, but this is doubtless due, either to a misprint, or to a mistake on the part of the copyists (XXIII, instead of XXIIII), for the reference is certainly to the twenty-fourth book [5].

---

1. See above, p. 403. n. 1.

2. From Hortis, *op. cit.*, p. 543.

3. The passage occurs at the beginning of chap. 2 of the second book of the *De Rhetorica*. Aristotle, as a matter of fact, does not mention Homer, but merely gives the quotation with the observation καλῶς εἴρηται (« praeclare dictum est »). Benvenuto doubtless got the reference to Homer from a marginal gloss.

4. See above, page 409.

5. Benvenuto says : « Debes scire quod tempore mortis Hectoris Helena jam steteret in Troia per spatium viginti annorum, ut scribit Homerus XXIII (corr. XXIIII) Iliados. »

That the passage Benvenuto had in mind comes from the twenty-fourth book is proved by the fact that Boccaccio in his *Comento* refers to the same passage, which he expressly states to be in the last book of the *Iliad*. He says (on *Inferno*, V, 64-5) : « la quale lunga dimension di tempo fu per ispazio di venti anni, cioè dal dì che Elena fu rapita, al dì che a Menelao fu restituita; perciocchè tanto stette Elena in Troia, e alquanto più, siccome Omero nell' ultimo libro della sua Iliade dimostra laddove lei piangendo

In what way Benvenuto da Imola obtained access to the Latin version of Homer made by Leontius Pilatus remains a matter of conjecture. The eleventh book of the *Odyssey*, from which sixteen out of Benvenuto's twenty-eight quotations from Homer are taken, may very likely, as I have shown above, have been supplied to him by Petrarch. Complete mss. of Leontius' version cannot have been common in Benvenuto's day — nor indeed do they appear to have been common at any time, for only two copies apparently are known at the present day, viz. the *Iliad* and *Odyssey*, which formerly belonged to Petrarch, now in the Bibliothèque nationale (Ms. lat. 7880, 1, 2), and the *Iliad* in the Magliabechiana, and *Odyssey* in the Laurenziana at Florence [1]. We may suppose, therefore, that for his other references, in so far as they were not taken at second-hand

---

sopra il morto corpo di Ettore, fa dire quasi queste parole, che essendo ella stata venti anni appo Priamo e i figliuoli, mai Ettore non le avea detta una ingiuriosa parola ». (*Lez.* XVIII, vol. I, p. 462). The passage referred to in the *Iliad* is the following (XXIV, 765-7) : —

> Ἤδη γὰρ νῦν μοι τόδ' ἐεικοστὸν ἔτος ἐστίν,
> ἐξ οὗ κεῖθεν ἔβην, καὶ ἐμῆς ἀπελήλυθα πάτρης·
> ἀλλ' οὔπω σεῦ ἄκουσα κακὸν ἔπος, οὐδ' ἀσύφηλον.

It is not unlikely that Benvenuto took his reference to this passage at second-hand from the *Comento* of Boccaccio.

1. See Hortis, *op. cit.*, pp. 508, 543, 562. We find Coluccio Salutati in a letter to Francesco Bruni, dated July 15, 1867 (ed. Novati, I, 267) referring to Homer for an account of the Sirens, but his description has every appearance of having been taken from the *De Genealogia Deorum* of Boccaccio (VII, 20). From a letter of Salutati to Antonio Loschi, dated July 21, 1392 (ed. Novati, II, 354), it appears that the latter, who had in mind to make a metrical version of the *Iliad*, had read, and perhaps transcribed the translation of Leontius Pilatus, which Salutati refers to as « Homerice translationem Iliados, horridam et incultam ». In another letter to the same correspondent, dated Sept. 29, 1392 (ed. Novati, II, 398) Salutati refers to the *Iliad* and *Odyssey* in a way which gives the impression that he had read portions at least of both poems. To judge, however, from the infrequency of his references to Homer, Salutati's acquaintance with the *Iliad* and *Odyssey* cannot have been very extensive. Besides the references already mentioned I have only noted the following : ed. Novati, III, 269, 274 (where the first line of the so-called Pindarus Thebanus is quoted), 389, 491, 545, 548; none of these is to the *Odyssey*.

from the *Comento* [1] or the *De Genealogia Deorum* [2] of Boccaccio, Benvenuto was indebted either to the oral instruction of « venerabilis praeceptor meus Boccaccius de Certaldo [3] », or to friendly communications on the part of « Petrarcha noster [4] », who alone, so far as we know, were in possession of copies of the translation by Leontius Pilatus.

PAGET TOYNBEE.

---

1. See above, p. 408, n. 4.
2. See above, p. 408, n. 3; p. 412, n. 4.
3. *Benevenuti Comentum*, vol. I, p. 79; V, pp. 145, 164, 301. Benvenuto several times in his commentary mentions that he derived information from Boccaccio (see, for instance, vol. I, pp. 34, 461; vol. V, p. 301); and we know from his own statement (vol. V, p. 145 : « dum audirem venerabilem praeceptorem meum Boccaccium de Certaldo legentem istum nobilem poetam in ecclesia sancti Stephani ») that he was present during a portion at least of Boccaccio's lectures on the *Divina Commedia* at Florence.
4. *Benevenuti Comentum*, vol. III, p. 145.

MÉLANGES

LA LÉGENDE DE LA VIEILLE AHÈS

Dans l'article qu'on a lu ci-dessus sur *Ohès et Kerahès*, M. F. Lot émet l'idée (p. 385) que le conte rapporté dès le XIIe siècle par la chanson d'*Aiquin* [1] sur la femme d'Ohès *le vieil barbé* remonte à un épisode bien connu de la vie du Bouddha, celui des « rencontres ». Dans cet épisode, — d'où est issu, mais diminué, l'épisode correspondant de *Barlaam et Joasaph*, — un jeune prince, élevé dans l'ignorance de la maladie, de la vieillesse et de la mort, apprend, par trois rencontres successives, à connaître ces tristes réalités, et prend la vie mondaine en dégoût.

Je crois bien que le conte inséré dans *Aiquin* a, au moins en partie, une origine orientale, mais la source est peut-être autre que celle à laquelle renvoie M. Lot. Je citerai d'abord les vers du poème, en leur rendant autant que possible leur forme du XIIe siècle, gravement altérée dans l'unique ms. (du XVe siècle) que nous en ayons [2]. Il s'agit de la femme du personnage appelé *Ohès* (nom. 823, 859, acc. 852, 924, 2183, 2876) ou *Hoès* (nom. 82, 757, 815, acc. 811), âgé de plus de 140 ans (854), et seigneur de *Carahès*, sur lequel M. Lot a réuni ce qu'on peut savoir ou conjecturer. C'est lui-même qui raconte l'histoire de sa femme [3] :

---

1. C'est la vraie forme de ce nom : voy. *Rom.*, IX, 445.

2. Il faut noter que dans la langue de ce poème, comme dans celle d'autres écrivains de cette région et de cette époque, la déclinaison à deux cas est déjà fort ébranlée.

3. Cet encadrement du récit est fort gauche. L'héroïne de l'histoire agit tout le temps comme souveraine et non comme épouse d'un roi (Ohès ne

De sa femme ont Franceis iluec parlé,
Qui fu mout saige et fu de grant beauté,
Et si lui ont enquis et demandé
Dont el fu nee et de quel parenté.
Ce dist Ohès : « Ja ne vos seit celé.
Ele fu fille a Corsout l'aduré,
Qui bien vesqui treis cenz ans [a] passé;
Mais cele dame out un mout fol pensé,
Qui cuidout vivre toz tens en juene aé.
Ele fist faire un grant chemin ferré
Par ou alast a Paris la cité.
A Carahès, ce sachiez de verté,
Fu le chemin comencié et fondé;
Par cele dame fu maint chesne coupé
Et abatu maint grant arbre ramé,
Car le païs ert de bois tot planté.
Quant cest chemin fu fait et compassé,
Plus de vint lieues fu le chemin ferré :
Mout i out l'en en poi de tens ovré,
De ci au tens que je vos ai conté [1],
Que la dame out un merle mort trové :
De main en autre l'a torné et viré;
Lors a la dame un grant sospir geté... [2]
Qu'en icest siecle n'est fors que vanité,
Qui plus i vit plus a mal et lasté [3];
N'i a si riche qui n'ait aversité.
Lors a la dame mout tendrement ploré.
Demaintenant aveit un clerc mandé
Qui ert bons maistre de la divinité,
Et lui aveit enquis et demandé
Se l'on morir puet sanz estre tué
Ou mehaignié ou plaié ou navré.

---

semble d'ailleurs qu'un simple seigneur), et son mari ne joue aucun rôle dans le récit. Les expressions comme *cele dame*, *la dame*, indiquent bien qu'elle est tout à fait étrangère au narrateur. C'est sans doute la similitude des noms *Ahès* et *Ohès* qui a suggéré au poète la singulière idée de faire de l'une la femme de l'autre (cf. Lot, p. 401).

1. Il y a eu quelque omission antérieure, car c'est la première fois qu'Ohès parle de sa femme.

2. Il manque après ce vers un vers où il était dit que la dame avait considéré que, etc.

3. Ms. *peine*, qui ne peut convenir.

Il li a dit : « Oïl, par verité.
« Tuit cil morront qui sont de mere né,
« Que nès un sol n'en iert mais trestorné,
« Ne n'en garra un sol sa richeté
« Ne nul aveir que il ait amassé,
« Ne borc ne vile ne chastel ne cité,
« Or ne argent ne denier moneé,
« Ne drap de seie, siglaton ne cendé,
« Ne nule chose que onques feïst Dé;
« Car Damedés l'a ensi destiné. »
Lors a la dame un grant sospir geté :
« Hé! las, » dist ele, « por quei fumes nos né?
« Or ne me pris un denier moneé,
« Ne ma richece ne ma grant poesté,
« Anceis me dei tenir en grant vité.
« Ja n'iert par mei le chemin achevé :
« Mout me repent dont g'i ai tant ovré ;
« N'iert mais par mei fait ne edefié,
« Ne nule autre uevre, car ce sereit fouté [1] :
« Car toz cist siecles ne vaut un ail pelé. »
Ensi remest con je vos ai conté.
Seignor baron, » dist Ohès le barbé,
« Iceste dame dont je vos ai parlé,
Ele fu morte bien a cent ans passé [2] ».

On voit quel est le trait essentiel de l'histoire : une princesse, qui a cependant atteint un âge extraordinaire, ne sait pas qu'elle est vouée à la mort ainsi que tous les hommes et tous les êtres vivants. Elle l'apprend en trouvant, sur une route qu'elle construit à grands frais, le corps d'un oiseau mort, et, considérant le peu de durée de toute vie, elle renonce à terminer la route et d'autres travaux (v. 905) commencés par elle.

Cette légende doit s'être attachée à une route inachevée [3], dont elle avait pour objet d'expliquer l'état imparfait; elle n'est bien probablement qu'une adaptation de récits antérieurs. Elle com-

1. Cette forme est rare en regard de *foleté*; on la trouve cependant (voy. Godefroy) dans Phil. de Than (*foltet*).

2. Ailleurs encore (v. 2825-6) il est parlé du *grant chemin ferré* qui mène à Carahès, *Que fist la feme Ohès le viel barbé, Qui fu mout riche et de grant poesté.*

3. C'est en effet le cas pour plusieurs des légendes locales relatives à la vieille Ahès qui ont été recueillies en Bretagne.

prend, si je ne me trompe, trois éléments distincts, que j'examinerai successivement : 1° attribution à une femme de constructions gigantesques et spécialement de routes ; 2° renoncement à une construction, par un personnage d'une longévité exceptionnelle, à cause de la pensée soudain éveillée de la brièveté de la vie humaine; 3° rencontre de l'oiseau mort.

1° L'attribution à une femme, à une reine, de grandes constructions et notamment de routes est un trait qui a été souvent relevé en France, où il s'applique à peu près exclusivement aux routes romaines : on les y nomme, au centre et au midi, parfois même en Bretagne [1], mais surtout à l'est, chaussées ou chemins de « Brunehaut »; en Lorraine, « de la reine Houdiotte »; en Bretagne, « d'Ahès, de la vieille Ahès », et aussi « de la duchesse de Rohan, de la Rohane, de Madame Aléno, de la Jouance, de la duchesse Anne, de Berte, d'Émainberte, de Margot »; en Languedoc, « de la reine Chileta, Achilleta, Gillette, Juliette [2] »; en Auvergne, « de la reine Marguerite »; en Provence, « de la reine Jeanne »; en Normandie, en Champagne et en Franche-Comté, « de la reine Blanche »; dans les Ardennes, « de la reine de Hongrie »; parfois aussi simplement « de la reine, de la dame [3] ». D'où vient ce singulier accord à attribuer à une princesse des travaux qu'il semble en dehors des habitudes de voir une femme entreprendre et diriger? M. Longnon se borne à dire que cette dénomination est « peu rationnelle ». M. Lot, après avoir parlé du nom de *hent Ahes* donné en Bretagne aux voies romaines, ajoute que dans la France proprement dite le peuple les appelle *chaussées Brunehaut* « sous l'empire d'une idée analogue »; mais il ne dit pas quelle est cette idée. J'ai supposé jadis que sous le

1. Bizeul, *Mém. sur les voies romaines de la Bretagne* (Caen, 1843), p. 40 (c'est un document du XVIIe siècle qui désigne comme « chaussée Brenehault » la route romaine de Nantes à Vannes).

2. On pourrait voir dans le nom de *Juliette* une combinaison de l'attribution des routes à une femme avec celle de leur attribution à *Jule* ou *Julien Cesaire*; mais les formes *Chileta*, *Achilleta*, rendent cette idée peu vraisemblable. Le nom de la reine Gillette est entré dans diverses locutions populaires pour désigner une reine d'une époque très reculée.

3. Voy. Longnon, cité par M. Lot, ci-dessus, p. 383, n. 2 et surtout Sébillot, *Les Travaux publics dans la tradition populaire* (Paris, 1894), p. 122 ss.

nom de Brunehaut, d'Ahès, etc., ou plutôt sous quelque nom féminin qui avait précédé ceux que nous connaissons, le peuple entendait Rome elle-même, conçue comme une dame puissante et lointaine [1]. Cela n'est pas impossible; toutefois, si on considère que — au moins à ma connaissance — ces dénominations ne se rencontrent qu'en Gaule, on se demandera si tous ces noms ne cachent pas le nom de quelque déesse gauloise, à laquelle on aurait attribué la protection et même la construction des routes [2]. Quoi qu'il en soit, la réunion de ce motif avec les deux suivants est exclusivement propre à la Bretagne, et ce fait suggère, si je ne me trompe, l'explication la plus vraisemblable du nom d'*Ahès* : ce nom a été tiré de celui de *Kerahès*, qu'on a décomposé en *Ker Ahès*, « la ville d'Ahès »; et comme Kerahès était un grand centre de voies romaines, Ahès est devenu le nom de la bâtisseuse mythique de ces routes [3].

2° L'idée qu'un personnage d'une longévité cependant exceptionnelle renonce à des constructions commencées (ou simple-

---

1. Voy. *Journ. des Savants*, 1884, p. 559. M. de La Borderie avait eu à peu près la même pensée.

2. Une autre idée, bien différente des deux précédentes, m'est venue aussi et pourrait n'être pas sans quelque fondement : c'est que nos Brunehaut, etc. ne sont que des substituts de Sémiramis, la grande bâtisseuse (notamment de routes) si célèbre dans les contes venus de l'Orient. — On peut trouver entre Ahès et Sémiramis d'autres rapprochements encore : Sémiramis faisait, dit-on, mettre à mort et jeter à l'eau ses amants d'un jour (comme l'héroïne de la *Tour de Nesle*); on raconte en Bretagne la même chose d'Ahès, et on montre encore le gouffre où elle précipitait les cadavres de ses victimes.

3. M. Lot semble avoir eu la même idée (p. 386), à laquelle il n'a pas cru devoir s'arrêter. Voici des remarques qui me paraissent l'appuyer : 1° la légende d'Ahès semble bien se rattacher originairement à Carhaix, et c'est le chemin de Carhaix à Paris que, dans *Aiquin*, la femme d'Ohès laisse inachevé; 2° la forme primitive du nom d'Ahès semble avoir été *Ohès* : *la dame Ohès* est devenue, pour l'auteur français d'*Aiquin*, la femme d'Ohès; on trouve d'ailleurs encore en Bretagne la forme *Ohès* (Bizeul, *Mém. sur les voies rom. de la Bretagne*, p. 13). La bâtisseuse de routes s'est appelée *Ohès* tant que la ville à laquelle elle doit son nom s'est appelée *Kerohès*, ce qui a certainement été son nom primitif, comme l'a démontré M. Lot; quand la ville a changé son nom en celui de *Kerahès*, sa prétendue éponyme s'est appelée *Ahès* (ou serait-ce le nom d'*Ohès* qui, pour une raison quelconque, serait devenu *Ahès* et aurait modifié le nom de la ville?).

ment projetées) à cause de la brièveté, qui lui est soudain révélée, de la vie humaine en général et de sa vie en particulier, se retrouve dans une légende assez répandue au moyen âge. Pour rendre l'idée plus frappante, ce découragement soudain y est attribué à Mathusalem, celui de tous les mortels qui est censé avoir joui de la plus longue existence. Voici les textes où je l'ai rencontrée; ils vont du XIIe à la fin du XIVe siècle et s'accordent à nous dire que le patriarche, ayant su qu'il n'avait guère que neuf siècles à vivre, renonça à se bâtir une demeure.

D'après le roman des *Sept Sages* en vers, Vespasien était le propre fils de *Matusalé* :

Ses pere ot non Matusalés,
Ki neuf cens ans et dis [1] veski,
Ne onques n'ot le poil flori;
Bien sot le terme de sa vie
Par les ars de la prophecie :
Il dist ja maison [2] ne feroit,
Quant plus longhement ne vivroit [3].

Hugues de Berzé, dans sa *Bible* [4], raconte la même histoire avec un peu plus de détails :

Prenez a Matusalé garde,
Qui vout (*ms.* veut) savoir (verté ne tarde)
De Damedieu s'il viv[r]oit guere,
Qu'il vousist onques meson fere [5];
Et Damedieus, qui mout l'ama,
Par son message li manda
Qu'il vivroit encor nuef cenz anz;
Et cil en fu si esm[ai]anz,
Quant il sot que plus ne vivroit,
Qu'il dist que ja mès ne feroit
Meson por si petite vie [6].

1. La Genèse, comme on sait, fait vivre Mathusalem 969 ans.
2. Keller imprime *jamais on*, ce qui n'a pas de sens.
3. Éd. Keller, v. 50-56.
4. Voy., sur ce personnage et son œuvre, *Rom.*, XVIII, 553 ss.
5. Ce passage est altéré : *verté ne tarde* se comprend mal, et il faudrait *ainz* avant *Qu'il vousist*.
6. Éd. Barbazan-Méon, v. 530-543. J'ai revu le texte sur le ms. fr. 837 (anc. 7218), f° 264.

L'auteur de *Renart le contrefait*, dans sa seconde rédaction, écrite à Troies vers 1340, répète le même récit, si ce n'est que c'est Dieu lui-même qui prend l'initiative d'un message envoyé à *Mathussallé* :

Icil fu plain de tresgrant sens,
Et si vesqui bien d'ans neuf cens;
A cellui par advision
Manda Dieu qu'il feïst maison.
« Pour quel temps », dist il, « le feray ?
Quans ans en ce point viveray ?
— A neuf cens et plus est ta vie.
— Pour tant maison ne feray mie;
Ja pour ce maison ne feray,
Ne en sceureté ne seray [1]. »

Un résumé plus rapide, mais contenant cependant un trait nouveau, se trouve dans le roman d'*Isaïe le Triste*, qui est encore du XIVe siècle :

Mathieu Sallé [2] vesquit neuf cens ans ainçoys qu'il sceust oncques que mal fust. Oncques ne voulut maison faire, pource que bien sçavoit que mourir le convenoit [3].

Enfin Eust. Deschamps tire de la légende une plaisanterie :

Mathussalé est enviellis :
Charpentier ne veut ni masson,
Car il vendent trop leur façon [4].

Contre mon attente, je n'ai trouvé cette histoire dans aucun des livres où on a recueilli les récits juifs ou arabes sur les personnages de la Bible [5]. Il n'est toutefois pas douteux qu'une

1. Ms. fr. 369 (copie du ms. de Vienne), f° 55 *b*.
2. Cette forme populaire du nom de Mathusalem est encore usitée.
3. Éd. J. Bonfons, col. 39.
4. Ball. MCLXVI (éd. de la S. A. T., t. VI, p. 107).
5. Je lis seulement dans Collin de Plancy (*Légendes de l'ancien Testament*, Paris, 1861, p. 102) : « On conte qu'un ange apparut à Mathusalem, qui avait alors cinq cents ans, et qui vivait en plein air; il lui conseilla de se bâtir une maison. Le patriarche demanda : Combien ai-je encore à vivre ? L'ange répondit : A peu près autant que vous avez déjà vécu. — Ah ! pour si peu de temps, répondit Mathusalem, ce n'est pas la peine de se bâtir une

légende de ce caractère, et relative à un patriarche, ne soit de provenance orientale et plus probablement juive. Or celle-ci me paraît avoir beaucoup plus de rapport avec la légende d'Ahès que l'histoire des rencontres du jeune Siddartha : ici comme là il s'agit, non d'un adolescent élevé dans l'ignorance de la vie, mais d'un personnage d'une longévité extraordinaire [1], qui, en considération d'une mort qui lui paraît prochaine, bien qu'elle soit beaucoup plus éloignée pour lui que pour les autres hommes, renonce à terminer ou à entreprendre une construction. Je suppose donc que le thème de Mathusalem refusant de se construire une maison parce qu'il doit mourir a servi à expliquer pourquoi « la vieille Ahès » avait laissé inachevée la route de Kerahès à Paris [2].

3° L'oiseau mort. Je n'ai rencontré ce détail de la légende bretonne nulle part ailleurs qu'en Bretagne, où il est toujours rattaché à la « la vieille Ahès [3] » et à quelque route inachevée [4]. Il est fort possible que ce trait, d'une naïveté charmante, ait été inventé par le narrateur breton qui a soudé la légende de Mathusalem à celle de la vieille Ahès, qu'il s'est représentée non pas comme ignorant, ainsi que Mathusalem et tous les hommes, le terme précis de sa vie, mais comme ignorant

---

maison ». Malheureusement Colin de Plancy néglige, suivant son habitude, d'indiquer sa source. On remarquera que sa version ressemble de très près à celle du *Renart contrefait*.

1. Ajoutez que Mathusalem, d'après *Isaïe le Triste*, n'eut jamais de maladie, et que, d'après les *Sept Sages*, ses cheveux ne blanchirent pas; de même la femme d'Ohès (= Ahès) dans *Aiquin*, tout âgée qu'elle est, n'avait pas ressenti les atteintes de la vieillesse, puisqu'elle pensait rester toujours jeune.

2. Dans une variante bretonne, ce n'est pas une route, c'est le mur d'un parc immense que la dame de la Thébaudaye renonce à achever, parce qu'elle a rencontré une pie morte. « Elle prit l'oiseau, le tourna et le vira d'une main à l'autre [cf. *Aiquin*, v. 876], puis, s'adressant à ses ouvriers, elle leur dit : Quelque puissant qu'on soit, meurt-on en ce pays-ci? — Oui, Madame, répondirent-ils, tout homme doit mourir... — Ce n'est point la peine de continuer mes travaux, dit-elle avec tristesse, puisque la vie est si peu de chose. » (Sébillot, *Lég. loc. de la Haute-Bretagne*, 2e p., p. 75).

3. Ou à telle ou telle de ses remplaçantes, comme la duchesse Anne, la Jouyance, la Rohane, etc. (voy. les ouvrages cités de M. Sébillot). L'oiseau mort est d'ordinaire une pie.

4. Parfois à une bâtisse (voy. ci-dessus, n. 2).

même la fatalité de la mort naturelle imposée à tout ce qui a vie [1]. Un cadavre d'oiseau trouvé sur la route qu'elle construit avec l'ardeur d'une vitalité qu'elle croit sans bornes est un moyen vraiment poétique de la faire réfléchir et de l'engager à prendre sur la destinée commune des vivants des informations qui lui font regarder toute œuvre humaine comme vaine et inutile.

Quoi qu'il en soit, le poème d'*Aiquin* nous atteste que la fusion d'éléments divers d'où est sortie la légende qu'il rapporte sous une forme altérée était déjà accomplie en Bretagne au XIIe siècle.

G. P.

UNE PRÉTENDUE MENTION DE L'ARCHANT ARLÉSIEN

Dans une note de son Introduction aux *Narbonnais* (page LXXXIII du second tome), M. Suchier rappelle que le nom de l'*Arcant*, souvent mentionné dans *Aliscans*, n'a encore été retrouvé dans aucun document ; il remarque cependant que, dans le testament, de l'an 1422, du cardinal Jean de Brogny, on lit : *de grangiis Luliaci et de Archant* (dans le voisinage d'Arles).

Voici le texte de ce testament :

Item volo quod statim post provisionem et emptionem anniversariorum fiendorum, ut infra dicam, in Cluniaco, Cistercio, Sancto Antonio, et Carthus. et Arelatens. Ecclesiis, antequam pecuniae et bona mea alia in alios usus expendantur, provideatur quod abbas conventus Savigniaci et prior conventus Tallioriarum sint contenti de permutatione facta cum dicta capella mea Gebenn [2]. de grangiis Luliaci et de Archant, sicque dicta capella remaneat in securo [3].

---

1. Il faut reconnaître qu'en ce point la légende bretonne se rapproche plus de celle du Bouddha. Toutefois, l'analogie est lointaine, et le trait de l'oiseau mort est bien dans le génie celtique. Il pouvait exister, attribué à quelque autre personnage, avant qu'on le mît sur le compte de la grande bâtisseuse.

2. Il s'agit de la chapelle des Macchabées, que le cardinal de Brogny avait fondé à Genève, et où il fut enterré.

3. Besson, *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, etc.* Nancy, 1759, page 449 (et non 439).

Lully (canton de Genève) et Archamp (Haute-Savoie) sont deux villages de la plaine qui s'étend au midi de Genève, entre le Salève et le Rhône. Le testament ne dit pas qu'il faille chercher ces localités dans le voisinage d'Arles.

Il va sans dire que cet Archant ou Archamp du pied du Salève n'est pas celui de la chanson de geste.

Eugène RITTER.

UN NOUVEAU TÉMOIGNAGE SUR LA CHANSON DE *BASIN*

Toute une partie du *Restor du Paon*, poème composé par Jean Brisebarre de Douai vers 1330, a trait aux aventures du duc Ayme (ou Emenidus), compagnon d'Alexandre, qui, par suite de revers de fortune, a été contraint dans sa jeunesse d'exercer la profession de voleur de grands chemins. Un jour, dans une expédition, il surprend un larron en train de faire violence à Rosenne, fille de calife de Baudas; ce larron avait été chargé par Alexandre, qui aimait la jeune fille, de la lui amener: il avait en effet, par la force de ses enchantements, endormi tout le personnel du château et enlevé Rosenne; mais il voulait la garder pour lui: c'est alors qu'Ayme survient, tue le larron, et délivre la princesse.

Il n'y a d'intéressant dans cette histoire de brigands que le passage que nous allons citer, dans lequel le poète rappelle l'aventure où Charlemagne accompagna le larron et sorcier Basin. Brisebarre se réfère certainement au poème français perdu dont il nous est resté tant d'indices plus ou moins importants [1].

Maus fais pour pis abatre est loés grant tens a.
Et ne trueve on que Diex par son angle manda
Au fort roi Charlemaine, et se li commanda.
Que il alast embler? Et li rois i ala;
A Basin l'enchanteur par nuit s'acompaigna,
Qui par enchantement en la maison entra
D'un rice traïtour, s'oï et escouta
Que li lerres disoit: « Ma dame, entendés cha;
Je voel que secrés soit ce que vous orrés ja. »
Et la dame a celer errant li otria.

1. Voy. *Rom.*, XXI, 296.

« Dame », dist li traïtres, « Charles mordris sera
A ceste pentecouste, que plus ne vivera ;
Bien le sai, car je fui ou on le devisa. »
Quant la dame l'oï, d'angoisse tressua,
Car c'estoit ses cousins et si le maria.
« Certes », ce dist la dame, « li boins rois le savra ! »
Quant li traïtres l'ot, si grant cop li douna
Par mi le nés que tot le vis ensanglenta.
Basins passa avant et si s'agenoilla,
Si rechut en son gant le sanc qu'elle sainna,
Et puis vint a Charlon et le fait li conta ;
Et Charles s'en retraist et Dieu en merchia,
Car bien contre ce fait puissedi se garda [1].

C'est jusqu'à présent le seul passage français où l'on raconte en détail l'épisode du sang de la femme du traître recueilli dans un gant et servant plus tard de preuve contre lui ; cet épisode se trouve dans la *Karlamagnus Saga* et dans le poème néerlandais ; mais dans la *saga* le sang est recueilli par Charles lui-même, tandis que dans le poème néerlandais, comme ici, il l'est par Basin (Elegast).

Charles BONNIER.

LABAUSTRE

Au v. 1728 du roman de l'*Escoufle*, on lit dans le manuscrit, en rime avec *autres* :

Li pavemens fu de la biautes.

P. Meyer corrige *d'alebastres*. M. Mussafia, dans ses précieuses remarques sur le texte de ce roman [2], dit à ce sujet : « M. emendiert *d'alebastres*, mit einem unreinen Reim, *a(s)tres* : *autres*, wofür das Denkmal kein anderes Beispiel bietet. Ob Alabaster zu Fussboden verwendet wurde? Ich vermuthe *de la Bautre* ; vgl. Guill. de Dole 5519 *desus le pavement de Bautre* und 3501 : Die, die ich liebe, ist mehr werth als die anderen,

1. Ms. de la Bodléienne, 269, f° 169 r°, collationné avec le ms. de la Bibl. nat. fr. 20045, f. 126.

2. *Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte. Zweiter Beitrag* (Wien, 1897, in-8), p. 40.

autant com pierre de la Bautre vaut mieus que li quarriaus de Rains. Wir hätten dann den bloss für das Auge unreinen Reim *-re : -res* ».

M. Mussafia entend donc *Bautre* comme l'a entendu l'éditeur de *Guillaume de Dole*, qui traduit ainsi : « Bactres, capitale de la Bactriane. Voy. Brunetto Latini, *li Livres dou Tresor*, p. 158, où il faut lire *Bautre* au lieu de *Bautie*. Allusion aux carrelages orientaux, que nous n'avons pas rencontrée ailleurs. » On lit en effet à l'endroit cité de l'édition Chabaille du *Tresor* : *Après*[1] *est Bautie, un païs qui fiert en la terre de Inde. Outre les Bautriens est Pande*, etc. » La correction à faire est bien probablement *Bautrie* et non *Bautre*; toutefois la forme *Bautre*, pour Bactria, se présente en effet dans des manuscrits du roman d'*Alexandre*, à côté de *Batre* et *Bastre*[2]. Mais le nom, aboli depuis longtemps, de ce pays lointain ne figure dans aucun texte comme celui d'une contrée encore existante, et il n'y a aucune vraisemblance à ce que des « carrelages orientaux » aient jamais été appelés *pierres de Bautre*. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il s'agisse de carrelages : dans deux des trois passages en question, il est simplement parlé de pavements; dans le troisième, la *pierre de la bautre* est opposée au *quarrel* (c'est-à-dire à la pierre de taille) de Reims. Enfin il serait tout à fait insolite d'employer dans de telles conditions le nom d'un pays en le faisant précéder de l'article.

Je crois que la restitution de P. Meyer est préférable à celle d'A. Mussafia; seulement elle a besoin d'être un peu amendée elle-même. D'abord, il faut *-baustres* et non *-bastres*, ce qui fait disparaître la rime imparfaite qui choquait ce dernier[3]. La forme alabaustrum pour alabastrum est attestée en bas-latin

---

1. Après *la terre de Termegire*; dans Solin (XLVIII, 3), de qui ce passage est traduit, il est question, comme dans Pline et les auteurs grecs, de la *terra Margiana*; *Termegire* est sorti de là par altération, avec répétition fautive de *terra*.

2. Voy. éd. Michelant, p. 295, 296, etc. Ce nom désigne à la fois dans le poème le royaume de Poru et sa capitale.

3. Elle ne le choquait certainement que pour la voyelle, car l'amuïssement de l's devant une consonne est attesté pour l'*Escoufle* par plus d'une autre rime (p. ex. 448, 2840, 3716, 7196).

(voy. Du Cange)[1], et *alabaustre* se trouve en provençal (Raynouard). En français même, Godefroy (*Complément*) cite deux exemples d'*alabaustre* d'après des mss. du XIIIe siècle. Il n'y a donc pas à hésiter à adopter dans l'*Escoufle* cette forme, altérée par le copiste. Ensuite il paraît bien que le mot *alabastre* ou *alabaustre*[2] a parfois, comme il est arrivé souvent aux mots étrangers et surtout aux mots grecs, perdu sa première syllabe, d'où *labastre*, qui se trouve dans le roman de *Troie*[3], ou *labaustre*, qu'il faut rétablir dans le vers de *l'Escoufle* :

Li pavemens tu de labaustres[4].

Je lis de même au v. 3501 de *Guillaume de Dole* : *pierre de labau[s]tre*. On sait[5] quelles ressemblances intimes existent entre le style et la langue de ces deux romans, que je suis porté, pour ma part, à croire du même auteur; il est donc très naturel de trouver cette forme dans l'un et dans l'autre.

Mais dans *Guillaume de Dole* nous trouvons en outre (v. 5519) : *le pavement fait de bau[s]tre*. On comprend que le mot *labaustre* ait été considéré comme composé de l'article et d'un mot fém. *baustre*, et il n'est pas surprenant que le même auteur ait employé *labaustre* et *baustre*; je préfère du moins l'admettre à croire que dans les deux premiers passages il faille lire *pierre de la baustre*, l'article en ce sens ne se comprenant pas.

Quant à l'emploi de l'albâtre pour les pavements, dont doute M. Mussafia, on pourrait, je crois, sans peine, en apporter des preuves. Notons seulement qu'on trouve dans des comptes

---

1. Elle a été citée par Schuchardt, *Vok.*, II, 320, qui rapproche quelques cas analogues (*austrum*, *emplaustrum*, etc.); je n'ai pas à m'expliquer ici sur le phénomène en lui-même.

2. C'est *alabastre* ou *alabaustre* qu'on trouve ordinairement en ancien français (voy. Godefroy); *alebastre*, d'où notre *albâtre*, n'apparaît que plus tard.

3. M. Joly a imprimé, et ceux qui l'ont suivi ont imprimé comme lui (voy. Godefroy) *chambre de l'aubastre* (*l'abastre*, *l'ambastre*); mais alabastrum ne peut avoir donné *aubastre* au XIIe siècle, et l'article ne s'explique pas. Il faut lire : *chambre de labastre* (c'est ainsi qu'a imprimé le *Dict. général*). Au reste, Godefroy donne lui-même le dérivé *labastrie*, que Joly a imprimé *l'abastrie*.

4. Il faut le pluriel, car je ne crois pas, comme M. Mussafia, que le poète se permît de faire rimer un *e* atone nu avec un *e* suivi d'*s*, ni qu'à cette époque la différence entre *-e* et *-es* n'existât que « pour l'œil ».

5. Voyez les remarques de P. Meyer et de M. Mussafia (*Dritter Beitrag*).

(Godefroy) la mention de *grans pieces de pierres d'alebastre*, exactement comme dans *Guillaume de Dole* [1]. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que nous avons affaire à des romans, où on ne se gêne pas pour embellir quelque peu la réalité [2].

G. P.

OSTERIN

Le mot *osterin* [3] se présente dans divers textes français, tous poétiques, des XIIe et XIIIe siècles, soit comme épithète de *paile*, *bliaut*, *mantel*, *chapel* [4], soit comme substantif désignant une étoffe dont on fait des robes, des bliauds, des manteaux, des *chauces*, des oreillers, des tentures, des pennons de lance [5]. On trouve aussi, mais rarement, le subst. fém. *oste-*

---

1. Sous l'impression de l'idée que le mot en question était un nom propre, j'avais songé à voir dans le v. 3501 de *Guill. de Dole* une allusion à l'ancien palais romain de Soissons, dont les ruines ont été désignées sous le nom de « château d'Albâtre », sans doute à cause de la richesse des marbres dont il était revêtu et dont on a trouvé de nombreux débris (voy. L. de Laprairie, *Notice sur le château d'Albâtre*, Laon, 1854). Ce palais était tout voisin de l'abbaye de Saint-Crespin *en Chaie*, mentionnée fort bizarrement dans l'*Escoufle*. Mais il est plus probable qu'il faut interpréter *pierre de labaustre* dans ce passage, comme dans les autres, simplement par « albâtre ».

2. La « chambre d'albâtre », dans le roman de *Troie*, est même entièrement construite de ce marbre précieux.

3. Var. *ostarin* (une seule fois, dans la *Mort Aimeri*), *ostorin* (fréquent), *osturin* (anglo-norm.).

4. Godefroy enregistre, d'après Michel, *un haubert blanc osterin* dans le ms. francisé (L) de *Girart de Rossilho*; mais le ms. porte *enterin*, qui est d'ailleurs une fantaisie du copiste (voy. P. Meyer, *Gir. de Rouss.*, § 339, n.) pour un mot (*teoin* P, *tenoi* O) qu'il ne comprenait pas.

5. Aux exemples apportés par Godefroy, on peut ajouter celui que Henschel a inséré, d'après les fragments d'*Aspremont* imprimés par Bekker, dans le Glossaire français de Du Cange; ceux de Schultz (*l. c. infra* : trois du *Bel Desconeü*, un d'*Alexandre*, un d'*Ami et Amile* et un de *Claris et Laris*), et en outre : *Despoilla soi d'un osterin* (*Thèbes* 9379); *mon blial osterin* (*Hervi de Mès*, cité par P. Paris, *Chans. d'Ant.*, t. II, p. 212, n.); *palez et osterins* (*Orson de Beauvais*, sous presse, v. 1231); *La terre fu couverte de polpra e d'ostorin* (*Alexandre*, I, p. 77, v. 76).

rine [1]. Sauf ceux qui ont évité de se prononcer sur le sens de ce mot [2], les philologues qui jusqu'ici l'ont expliqué, soit comme adjectif soit comme substantif, ont été d'accord pour le traduire par « de pourpre [3] » ou par « étoffe de pourpre [4], vêtement de pourpre [5] », bien que parfois avec doute [6], et l'ont rattaché à ostrum [7] ou à ostrea [8]. M. Bos a même indiqué comment il le rattachait à ce dernier mot : « *Et.* *ostrearinu *d'*ostrea, *huître* ».

Godefroy ne s'est pas écarté de cette explication. Il traduit l'adj. *osterin* par « de pourpre, teint en pourpre », le subst. *osterin* par « étoffe de pourpre »; mais il se contente de remarquer que « cela ne détermine pas la couleur, car il y avait de la pourpre de toutes couleurs », ou qu'il s'agit « d'une nuance qu'il serait aujourd'hui impossible de préciser [9] ».

M. Alwin Schultz, dans son excellent livre sur la *Vie courtoise au moyen âge*, semble n'avoir connu ni cette explication ni l'étymologie qui l'a certainement produite, car il propose, avec

---

1. A l'exemple du *Bel Desconeü* donné par Godefroy ajoutez celui des *Lorrains* cité par Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, I, 372.

2. Comme Roquefort, qui dans son supplément, citant le passage de *Floire et Bl.* où un personnage est *chauciez d'ostorins*, ttaduit simplement *ostorin* : « sorte d'étoffe propre à faire des chaussures. » M. Förster, dans son Glossaire d'*Aioul*, ne se compromet pas plus : « Art Stoff. »

3. Michelant est, je pense, le premier qui ait donné cette explication (dans son Glossaire d'*Alexandre*, 1846); on la retrouve chez P. Paris (*Ch. d'Ant., l. c.*), Michel (Table des matières du livre cité), Du Méril (Gloss. de *Fl. et Blanch.*), Bartsch (Gloss. de la *Chrestomathie* et de *la Langue et la Litt. fr. au m. d.*), P. Meyer (Gloss. d'*Alexandre*), Alton (Gloss. de *Claris et Laris*), et sans doute d'autres. M. Bos traduit : « *couleur de pourpre, écarlate; fait de pourpre.* »

4. G. Raynaud, Gloss. d'*Aioul*.

5. Constans, Gloss. de *Thèbes*.

6. G. Paris et A. Bos, Gloss. de la *Vie de saint Giles* : « étoffe teinte en pourpre? »; C. du Parc, Gloss. de la *Mort Aimeri* : « pourpre? voy. Du Méril sur *Floire et Bl.* »

7. C'est ce que fait expressément Du Méril.

8. C'est ce que fait P. Paris.

9. Du Méril avait déjà dit, à cause du rapprochement de *porpre* et *osterin* dans le vers *Cent porpres et cent osterins* : « On y attachait sans doute quelque idée de nuance qu'il est devenu impossible de préciser. »

réserve d'ailleurs, l'une et l'autre comme des nouveautés [1] : « On est tout à fait embarrassé de dire ce que peut désigner l'« osterin » si souvent mentionné par les Français. Francisque-Michel s'abstient, et il a sans doute de bonnes raisons pour cela, de toute explication [2]. Peut-être *ôsterîn* [3] est-il dérivé d'*ostrinus* (*ostrum*), pourpre, gr. ὄστρεον, et signifie-t-il un tissu de pourpre; mais cela n'est pas encore sûr. »

C'est certainement, comme je l'ai dit, le rapprochement étymologique avec ostrum ou ostrea qui a suggéré à divers savants cette explication d'*osterin*, car les textes ne contiennent rien qui nous éclaire, si ce n'est qu'ils nous montrent qu'il s'agit d'une riche et précieuse étoffe. Mais ce rapprochement ne va bien ni d'un côté ni de l'autre. Si on tire *osterin* d'ostrinum, ce qui paraît le plus naturel, on ne s'explique pas l'insertion de l'*e* [4]. Si on veut, avec M. Bos, recourir à *ostrearinum, on forge une dérivation d'autant plus invraisemblable qu'ostrea ni aucun de ses dérivés n'a jamais en latin le sens de « pourpre » [5], réservé à ostrum [6].

Il est donc permis de chercher à notre mot une autre étymologie, et cela est d'autant plus facile que la bonne étymologie a déjà été donnée, sinon à propos du mot français, du moins à propos du mot allemand (tiré du français) *ôsterîn*.

---

1. — *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 2e éd., Leipzig, 1889, t. I, p. 345.

2. — C'est une erreur. Michel, il est vrai, cite trois fois dans son livre le mot *osterin* sans explication, mais, comme on l'a vu, il le traduit à la Table par « de pourpre ».

3. — Cette forme allemande semble indiquer que M. Schultz n'est pas sûr que le mot allemand *ôsterîn* ait passé par le français.

4. — Naturellement on ne peut le rapprocher de l'*e* inséré dans *marberin*, *chezmberiere*, etc., où les conditions sont tout autres, et où d'ailleurs les formes sans *e* existent à côté des formes avec *e* épenthétique. Des mots comme mostrare, pistrinum, etc., ne présentent jamais en français d'*e* intercalaire.

5. — Ugutio, cité par Du Cange, donne cependant : ostrearius, *qui facit purpuram, vel qui eam operatur, vel qui eam tingit*. Mais c'est certainement une faute pour ostrarius : ostrearius ne signifie que « marchand d'huitres ».

6. On aurait (voy. la note précédente) une base meilleure de toute façon dans *ostrarinum; mais la dérivation serait encore invraisemblable, et ostrum ni aucun de ses dérivés n'a passé en roman.

Lexer, dans son *Mittelhochd. Handwörterbuch* (t. II, 1873-76), traduit en effet ce mot, qui ne se rencontre d'ailleurs qu'une seule fois en moyen haut allemand [1], par « von osten kommend, morgenländisch », et je crois qu'il a parfaitement raison. Le mot germ. aust, « est », s'est perdu en allemand de très bonne heure sous sa forme primitive et ne s'est conservé que sous la forme dérivée ôsten; mais il a produit un adjectif, ôster, qui entre dans beaucoup de composés [2] et de dérivés [3]; cet adjectif était en anc. haut allemand ôstar, et c'est sous cette forme, ou même encore sous la forme plus ancienne austar [4], qu'il a pénétré en France et y a produit le dérivé *ostarin* [5], d'où *osterin* [6], qu'on a employé à désigner une riche étoffe provenant d'Orient [7]. Cette explication paraît appuyée par ce curieux passage d'une partie inédite des *Lorrains* [8] :

Devant eus sert Girbers li fius Garin,
Mout richement, con ja porrés oïr :
Bien fu vestus d'un bliaut osterin,
Un drap estrange, que firent Sarrasin ;
Mout en a poi en ceste nostre païs.

G. P.

---

1. *Eneit*, v. 9308. Il est curieux que Veldeke ait employé ici ce mot qu'on ne retrouve pas ailleurs, et qui n'est dans son original français, l'*Eneas*, ni au passage correspondant (où il y a cependant beaucoup de noms d'étoffes), ni autre part.

2. P. ex. *ôsterhalp*, *ôsterhorn*, *ôsterlant*, *ôsterman*, *ôstermêr*.

3. Signalons *ôsterlinc*, qui désignait spécialement, dans les pays occidentaux, les marchands des villes hanséatiques. Ce mot a pris en anglais la forme *easterling*, qui est devenue le *sterling* actuel, l'*esterlin* du vieux français.

4. Cf. les noms géographiques *Austria*, *Austrasii*, où la diphtongue d'aust, qui se retrouve en vieux scandinave, est encore conservée.

5. Il est possible qu'il ait existé un dérivé franc austaring, qui aurait donné en fr. *ostereuc*, et qu'*osterin* soit dû à une substitution de suffixes.

6. *Ostorin* présente un renforcement de l'*e* sous l'influence de l'*o* initial.

7. Bien que le mot soit d'origine allemande, l'*ôsterin* de Veldeke est sûrement un emprunt au français, comme le montre le suffixe.

8. Ms. de l'Ars. (anc. B. L. Fr. 181), f° 92 v° *c*. — J'ai trouvé ces vers écrits par mon père dans son exemplaire du livre de Fr. Michel, et j'ai plaisir à les citer à l'appui de mon opinion. Ils montrent, remarque mon père, que l'*osterin* « était rare et venait de l'étranger. »

COMPTES RENDUS

F.-G. Mohl, **Les origines romanes. Études sur le lexique du latin vulgaire**. Prague, 1900, in-8 de 144 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société des sciences de Bohême.*)

La nouvelle publication de M. Mohl se compose de 15 monographies sans lien entre elles, si ce n'est qu'elles sont toutes destinées à étayer la thèse chère à l'auteur et à gagner des suffrages à ce qu'il appelle « la cause du latin dialectal ». Cette thèse a été exposée ici-même (ci-dessus, p. 266) par M. Mario Roques, dont j'adopte pleinement les conclusions. Je puis donc considérer la discussion générale comme close et passer à l'examen des articles. Je tiens cependant — en dépit ou à cause même des réserves que je serai obligé de faire plus loin — à rendre hommage aux brillantes qualités et à la science étendue que M. M. met au service de la philologie romane, et je salue l'enthousiasme qui le transporte devant « les horizons immenses, les époques insondables où ces spéculations nous conduisent ». Nous ignorons encore tant de choses, dans notre petit monde roman, que nous ne saurions faire trop bon accueil à qui vient à nous d'un monde supérieur (au moins chronologiquement) les mains pleines de rayons destinés à dissiper les ténèbres qui nous entourent. Je souhaite vivement que M. M. poursuive ses études si passionnantes, mais je voudrais qu'il se rendît mieux compte de ce qui nous manque, et à nous et à lui, qu'il étudiât les faits intégralement et impartialement : sinon il risque de grêler éternellement sur le persil. Ses livres ressemblent à des proclamations ; ils nous font revivre le temps où la Pléiade lançait ses manifestes contre l'école du gentil Marot. Il ne faut pas qu'on puisse être tenté de lui appliquer le jugement de Boileau sur Ronsard :

> Et sa muse en *roman* parlant *osque* et *sabin*,
> Réglant tout, brouilla tout...

Je crois qu'il ne tient qu'à lui.

Je vais résumer les conclusions des 15 articles qui composent les *Origines romanes*, sans pouvoir toujours porter un jugement sur chacune d'elles. Fussé-je compétent en philologie indo-européenne, ce ne serait pas ici le lieu de le montrer. D'autre part, pour ce qui est du domaine propre de la *Romania*,

comme les grandes questions ne gagnent rien à être traitées sous forme de compte rendu, il vaut mieux les réserver. Je ne retiendrai donc que les quelques points particuliers qui m'ont frappé au passage et sur lesquels j'estime avoir un mot à dire.

1. Le sarde *cumone* représente non le latin classique communis, mais le sabellique *comonis, dissimilation de *comoinis, lequel est une altération par étymologie populaire (influence de oinos, plus récemment unus) de commoinis, forme primitive du latin. — L'*o* se retrouve dans une forme exceptionnelle de l'ancien provençal, *como*, qui est citée par Raynouard, et il est assez fréquent en position atone : anc. esp. *comonal* ; anc. ital. *commonicare* ; anc. franç. *comonal*, *comonteit*, *escomonjable*.

2. Le changement de l'*o* atone en *u* dont témoignent l'ital. *cucire*, l'espag. *escupir* et le franç. *emprunter* est dû à une même loi phonétique des anciens dialectes italiques : « un ū radical menacé par une cause quelconque cherchait en quelque sorte un refuge dans une autre syllabe du mot. » D'autre part, si consuere et conspuere ont passé à la conjugaison en ire, c'est que leur racine était primitivement dotée d'un i : *siu-, *spiu-. — Le français *escopir* et le gascon *escopir* (à côté du provençal *escupir*) prouvent que le latin vulgaire de Gaule a eu exco(n)spire à côté de excu(n)spire ; je ne vois pas pourquoi M. M. nie l'existence de *cospir* en ancien espagnol.

3. Pour expliquer que les langues romanes s'accordent à n'offrir aucune trace du d radical de cor, cordis, il faut admettre en latin préhistorique une forme parallèle cor, coris, pendant du grec κῆρ, κῆρος. — P. 23, le français *souventre* n'a rien à voir ni comme sens ni comme forme avec *souvent* ; il correspond au provençal *seguentre*, qui est clairement le latin vulgaire *sequenter. Je m'empresse d'ajouter d'ailleurs que la véritable étymologie de *soventre* ne fait que confirmer l'explication donnée par M. M. du rhétique *decuermänter*. L'anc. franç. *couraille* vient de *coralia, pluriel neutre, et non de *coraclo ; mais cela aussi importe peu pour le fond de la thèse.

4. L'ital. et l'espagn. *da* représentent l'osque dat, qui figure dans l'inscription de Bantia et doit se décomposer en *da-ti ; le sarde *date* remonte au type osque *dabi.

5. L'italien *dia*, subjonctif de *dare*, remonte à dia, forme normale de l'ombrien et du vieux latin d'Italie ; mais le latin vulgaire a possédé concurremment *dea, représenté par le toscan *dea*, et qui est dû à l'analogie de *fēa, ancien subjonctif de facere dans les dialectes vulgaires de l'Ombrie et de l'Italie du nord. L'existence de dia, *dea et celle de *sīa, *sēa (archaïque siem influencé par fiam), a entraîné la création des subjonctifs *stia et *stéa pour stare.

6. Le franç. *embler* et le provençal *emblar* ne viennent pas de involare, mais de *emulare, tiré de emere, au sens primitif de « prendre ». — Il faut savoir gré à M. M. de n'avoir pas invoqué à l'appui de son hypothèse l'étymologie aventurée de *atteindre* par abemere. Il est incontestable que si *emulare avait voulu exister, il aurait donné *embler*. Mais pourquoi

rejeter involare? Parce que, dit M. M., on ne peut retrouver involare dans *embler* que moyennant deux grosses irrégularités phonétiques, le changement de *v* en *b*, inadmissible en français, et l'accentuation de involat comme proparoxyton, qu'on ne peut comprendre, « car l'existence du simple *voler* exclut toute idée d'un effacement de la composition dans involare ». M. M. oublie que involare > *embler* se rattache non à volare > *voler*, mais à vola, paume de la main ; n'insistons donc pas sur sa dernière objection. La première ne vaut pas mieux. Je ne connais pas d'autre exemple du groupe roman nv'l, mais je ne crois pas qu'il puisse donner en français (et en provençal) autre chose que *mbl*. En Normandie *jovenem > *juevne* s'étant nasalisé a donné **gienvne*, d'où *gienvle*, qui a abouti à *giemble*, encore vivant dans le nom de famille *Legemble*. En franco-provençal *milvulum donne *nible*, comme en italien *nibbio*. D'ailleurs involare a eu à côté de lui une forme imbolare que l'on trouve au VIIIe siècle dans la lettre de Frodebert à Importunus (P. Meyer, *Recueil*, p. 8), et *embler* peut remonter directement à imbolare; cf. *Romania*, XXVII, 229. Je ne vois donc aucune raison de renoncer à l'étymologie reçue.

7. A côté de *fare dont on s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'existence dans le latin vulgaire, concurremment à facere, il faut admettre *fĕre en Italie et en Espagne; l'infinitif français *faire* ne s'explique ni par *fagere, ni par *facre, mais par l'existence d'un radical fai- combiné directement avec la désinence de l'infinitif; le franç. *feïs*, sur lequel on a disserté récemment, remonte à un parfait *fĕi *feisti, etc. — Quelque audacieuses que soient les affirmations de M. M., elles ne sont peut-être pas toutes caduques; mais son exposition est si serrée et en même temps si encombrée de petites digressions, qu'il faudrait pour le suivre et le critiquer pas à pas plus d'espace qu'il n'en a pris lui-même. Je me borne à relever quelques erreurs de fait. P. 61, le français *plait* ne peut s'expliquer par *placto, car il est solidaire de *plaidier*, qui postule impérieusement *plagitare, comme *essaidier* exagitare ou *aidier* *ajutare; p. 65, il est exagéré de qualifier de « très ancien » le texte provençal qui a *fehemes* à la 1re p. plur. du prétérit, et qui ne remonte qu'à l'époque de saint Louis; p. 72, note 27, ce n'est pas *vai*, mais *vois* qui est dans *Roland* comme 1re p. sg. indic. prés. de *aler*.

8. Il faut voir dans le sarde *Kalaris*, Cagliari, un locatif en is : Caralis, au lieu du locatif classique Caralibus; le pluriel toscan *calendi* est le locatif ablatif kalendis et non l'accusatif kalendas.

9. Milex est si fréquent sur les inscriptions qu'il faut y voir non un cas de graphie fautive indiquant l'équivalence de x et de s, mais une déclinaison réelle en ex, icis, sans doute d'après judex, icis. — C'est fort possible, mais nous n'en savons rien. M. M. a manqué une belle occasion de citer l'ancien espagnol *auce*, qui postule *avex, icis au lieu de avis.

10. Le portug. *nosso*, l'espag. *nueso*, ne sont pas des contractions ou abréviations romanes du latin classique nostrum, mais remontent à un génitif italique, *nossom, du pronom nos, qui se retrouve aussi dans le français

nos, car le *t* que suppose l'ancienne forme *noz* peut venir de la forme concurrente *nostre*. — Il est difficile de prendre au sérieux cette hypothèse.

11. L'espag. *pancha* représente le latin vulgaire *pantica, tandis que la variante *panza* représente *pantica, cette dernière forme étant la seule connue en Gaule et la seule qui ait prévalu en Italie. — M. M. insiste beaucoup sur ce doublet, et déclare que « la clef de la chronologie du é latin se trouve en Espagne ». Je crains que ce ne soit une fausse clef. *Pancha* est-il bien le point d'arrivée normal dans la phonétique espagnole d'un type *pantica? M. M. s'appuie sur pertica > *percha*; mais j'avoue que je m'en tiens à l'opinion de ceux qui voient dans *percha* un mot d'emprunt, et je ne crois pas que *pantica puisse donner autre chose que *panca, à supposer que la voyelle posttonique doive disparaître (cf. *mascar* < masticare et *Salamanca* < Salmantica). Quant à *panza*, il postule assurément le même type étymologique que l'ital. *pancia*, le prov. *pansa* et le franç. *panse*; mais je répugne souverainement à admettre comme type *pant'ĕa, substitut de pant'ĕe. Quand M. M. affirme que *pant'ĕa est la seule forme connue en Gaule, il oublie que le prov. *pangà* suppose à l'origine ĕ et non ĕ. Quand il cite le doublet espag. *lagarto*, *lacerto*, il oublie que *lacerto* est un latinisme et non une forme héréditaire, laquelle serait **lacierto*.

12. L'esp. et le pg. *cinco* remontent à une tendance qu'avait le latin rustique du Latium à réduire ue à uo, o comme le montre la forme por pour puer dans les noms d'esclaves Marcipor, etc. ; cette particularité peut avoir été importée en Espagne par les colons latins, car Varron remarque que le parler de Cordoue rappelait celui de Prêneste et de Lanuvium ; d'ailleurs on trouve CINQV sur une inscription d'Espagne. — Est-il bien sûr que CINQV ne soit pas une simple faute de lapicide pour CINQVE? D'ailleurs l'ancien portugais dit *cinque*, et M. J. Leite de Vasconcellos propose de voir dans la forme actuelle en *o* final l'influence de *quatro*[1] (et peut-être de *oito*), ce qui est bien probable.

13. Les mots romans où le latin stella a pour correspondants des formes avec *r* remontent à *strela, métathèse de *sterla pour *sterula. — On ne saurait admettre que *stĕrla, devenu *strela par métathèse, ait allongé e devenu libre par suite de la métathèse, et que cet allongement phonétique se trouve à la base du provençal *estela* et du franç. *étoile*, qui postulent *stēla. Je crois plutôt à une contamination entre stella et candēla.

14. Totus est primitivement *tōtus, analogue a quōtus; synonyme de *sōlus « entier », il est devenu tōtus quand *sōlus s'est confondu avec sōlus, « seul », puis tōttus par analogie avec le doublet sōllus ; le pluriel tōtti est devenu *tūcti d'après *cūcti, forme de la langue vulgaire pour *cuncti. — Voilà bien des hypothèses, qui ne sont pas toutes heureuses. M. M. repousse l'explication d'après laquelle l'*u* de l'italien *tutti*, du pr

1. *Estudos de philologia mirandesa*, I, 349.

vençal et du français *tuit* est dû à l'ī final latin, parce que, dit-il, « on ne peut citer ni en français ni en provençal aucun autre exemple de ces prétendus pluriels avec flexion interne ». M. M. ignore-t-il l'existence de *il*, *ist*, pluriels avec flexion interne de *el*, *est*? Cette flexion, normale pour les pronoms, a laissé des traces même dans les noms (*auzil*, pluriel de *auzels*, dans Boèce) et dans les participes (*amah*, pluriel de *amatz*, dans les *Sermons*[1]).

15. Il faut considérer l'e du lat. vulgaire *vecīnus non comme une dissimilation directe d'un ī atone sous l'influence d'un ī tonique, mais comme la réduction de la diphtongue archaïque ei à ē sous l'influence d'un ī tonique, et y voir le pendant du passage de au à a quand il y a un u tonique. — C'est là une idée intéressante et qui mérite d'être prise en considération. Il est fâcheux que M. M. la gâte par des exagérations, des inconséquences et des étourderies extraordinaires. P. 195, il remarque que le celtique a un ī comme pendant à l'ē latin (celt. rix, lat. rex), et il pense que le français *timon* « porte encore aujourd'hui la trace de l'ancienne prononciation celtique ». Soit; c'est une opinion. Comme la philologie romane, avec ses ressources connues, ne peut pas expliquer l'*i* de *timon*, autant vaut provisoirement cette hypothèse qu'une autre. Mais quand, plus loin, p. 109, il déclare qu'une gutturale celtique exerce une influence sur l'e bref et qu'il ne voit pas pourquoi on suppose que le franç. *sis*, *piz* remonte à sĕx, pĕctus par l'intermédiaire de **sieis*, **pieiz*, comment croire qu'il ne ferme pas les yeux de parti pris? — P. 112, il voit dans l'italien *Modena* un changement de suffixe (*ēna* pour *īna*); mais *Modena* est proparoxyton, comme l'exige son nom latin qui est Mutīna et non Mutīna. — P. 113, il déclare que le français *cire* est dû à la prononciation gauloise et conclut de la présence de SINCIRVM dans une inscription de la Narbonnaise à l'existence de *cīra en gallo-roman; et le prov. *cera* donc? — P. 114, il ne faut pas croire, avec M. Meyer-Lübke, que le français *yeuse* remonte à īlice; c'est une défiguration du provenc. *euze*, lequel postule ēlice. — P. 115, il faut vraiment du courage pour voir, même avec un « peut-être », le vocalisme italique fēlio pour fīlius dans l'espagnol *feligres* (*Romania*, XXIII, 463). M. M. regrettera sans doute de n'avoir pas connu le prov. *felen*, *felesen*, « petit-fils », spécial à la Provence propre, qui manque (soit dit en passant) dans les *Romanischen Verwandtschaftsnamen* de M. Tappolet, mais qu'il trouvera dans Mistral et dans Du Cange. — P. 126, note 29, M. M. cite à tort, d'après l'imparf. *dezia*, un infinitif provenç. *dezir*, qui n'existe pas.

A. THOMAS.

---

1. Cf. *Romania*, XIV, 291.

Hugo Schuchardt, **Romanische Etymologieen**. II. Wien, 1899, in-8 de 222 pages. (Extrait de *Sitzungsb. der Akademie der Wissenschaften zu Wien*, Phil.-hist. Classe, t. CXLI).

M. Schuchardt est incontestablement, de tous les maîtres actuels de la philologie romane, celui dont le coup d'œil embrasse le plus vaste horizon. Ses brillantes qualités se sont révélées dès la première heure dans ce prodigieux *Vokalismus des Vulgärlateins*, aujourd'hui classique, et où tant d'idées justes dominent et disciplinent une masse imposante de menus faits patiemment recueillis et méticuleusement classés. Ses *Etymologies romanes* procèdent du même esprit supérieur; mais il nous faut avouer franchement que si elles nous arrachent la même admiration, elles ne nous inspirent pas la même confiance. M. S. revendique fièrement la liberté de traiter l'étymologie à sa guise, avec tout le développement qu'elle comporte, et en particulier, à ce qu'il semble, en la mettant en rapport, à l'aide de dessins, avec les objets matériels. Ce n'est pas nous qui serons les derniers à le féliciter d'entrer dans cette voie. S'il nous était permis de formuler respectueusement un regret, ce serait seulement de voir M. S. faire trop bon marché de la phonétique, sans l'aveu de laquelle on ne fera jamais rien de définitif en étymologie. La sémantique a trouvé en lui un brillant champion; j'ai bien peur qu'en voulant conquérir le monde pour sa dame, il ne sème les ruines sur sa route.

Le fascicule II des *Romanische Etymologieen*[1] contient, à la suite de considérations générales où l'auteur revient sur quelques-unes des étymologies proposées par lui antérieurement, deux mémoires distincts d'étendue inégale : 1° étude des représentants romans du latin cochlea considérés dans leur forme et dans leurs rapports sémantiques (50 pages environ); 2° recherche de l'étymologie du français *trouver* et de ses congénères (150 pages environ). J'indiquerai brièvement les divisions de chacun de ces deux mémoires.

1° M. S. admet que cochlea, en latin vulgaire coclia, s'est diversifié de 15 manières différentes : cocla, cocula, cloca, coca, coclula, clocula, clocla, cloclula, cokila, clocia, coćila, coćula, coća, ćocula, cloćula; il dresse un tableau généalogique de ces formes et montre comment chacune d'elles est représentée dans les parlers romans. Il étudie ensuite trois groupes qui appartiennent à la même famille, mais qu'il n'est pas possible de rattacher avec certitude à l'une ou à l'autre des 15 formes primitives : cocale, coculia, cocariola. Il termine enfin par un essai de sémantique, où il partage en quatre catégories les sens nouveaux que cochlea et ses dérivés ont pris en roman : *a*) bulle, tumeur; *b*) touffe (de cheveux); *c*) bondon, et, par extension, bonde; *d*) coche de fuseau. A propos de cette dernière catégorie, M. S. nous fait une intéressante leçon de choses et i

1. Sur le fasc. I, voir *Rom.*, XXVIII, 164.

reproduit, d'après des ouvrages spéciaux, huit types de fuseau, où l'on peut suivre les différents procédés employés pour retenir le fil à la partie supérieure de l'instrument.

2° *Trouver* ne vient ni du latin truare ou *tropare, ni du germanique thorp, drupan ou truopan : il vient du latin turbare; réfutation des objections faites à cette étymologie (métathèse, ouverture de l'*o*, existence du *b* provençal). La source du sens actuel de « trouver » est dans le sens de « chercher », lequel repose lui-même sur le sens de « remuer, fouiller »; turbare est un terme technique des pêcheurs romains signifiant « battre l'eau ». Recherches sur les termes de pêche correspondants non seulement dans les langues romanes, mais en latin, en grec, en magyar, en slave, etc., etc.; verbes signifiant « battre l'eau, bouiller »; noms de filets dérivés de ces verbes. (Deux dessins sont insérés dans le texte).

Je ne saurais mieux faire connaître la méthode étymologique de M. S. qu'en analysant un de ses paragraphes, par exemple le premier, consacré à cocla (p. 14).

Cocla se trouve dans un glossaire; il provient de cochlea (lequel correspond, comme on sait, au grec κοχλίας) par suppression de l'e en hiatus; peut-être aussi a-t-il subi l'influence de cochlos, κόχλος; d'ailleurs il est impossible de distinguer en roman les représentants de cocla de ceux de cochlea. Ces représentants sont : sic. *cogghia*, spirale, abruzz. *cecchie*, tesson, et *cecchie*, croûte (du pain) coquille (de la noix, de l'amande, de l'œuf, de l'escargot), riet. *cecchia*, écorce, coquille, moden. *ceccia*, coquille, piem. *cocia*, étoupe la plus grossière du lin, istr. *coghia*, escargot; de là *scuciól*, coupe (en moden.) et sommet de la tête (en bolon.). En outre, à côté de cocla, un type *cacla est possible; la forme masc. *caclo explique le frioul. *caj*, escargot, l'espagn., gallic., mirand. et portug. *cacho*, morceau, tesson, nuque, rond, tranche, et finalement le picard *cailleu*, moule (coquillage), et le franç. *chail, chaille et caillou* : comparez pour le sens le grec κόχλαξ, κάχληξ et le lat. coclaca, caillou.

Tout cela tient en moins d'une page. M. S. ne semble pas avoir l'idée que le lecteur puisse éprouver de scrupules à le suivre. Il nous faut donc exprimer et motiver les nôtres en ce qui touche le français [1]. Assurément *chail* vient de *caclo, mais quel rapport y a-t-il entre *caclo et cocla? M. S. renvoie du § 1 au § 7, où il nous apprend que le passage de l'o à a n'est pas phonétique, mais dû à une contamination, probablement celle de cacare. On en croira ce qu'on voudra. Pour moi j'estime, avec Diez, que *caclo est le latin classique calculus, passé de *calclus, forme normale de la prononciation familière, à *caclus, soit par dissimilation (cf. *abla pour *albla

---

1 - M. S. n'embrasse pas seulement tous les pays romans, mais tous ceux qui ont été en rapport avec eux et ont pu leur emprunter ou leur transmettre des mots; son érudition est prodigieuse et ne pourrait être contrôlée que par un syndicat de spécialistes.

d'où le franç. *able*) soit pour la même cause qui a transformé balnium en *banium, et je m'étonne que M. S. ne fasse même pas à cette étymologie l'honneur de la discuter. Arrivons à *caillou*. M. S. ne mentionne pas l'ingénieuse mais peu convaincante hypothèse de M. Meyer-Lübke qui y voit un mot celtique signifiant « testicule » (cf. *Rom.*, XXIV, 310); il croit (p. 188) avoir trouvé l'étymologie et propose *caclagu pour *caclacu. Mais s'il n'est pas impossible que le latin ait eu une forme *caclacu, par confusion entre les mots grecs κόγλαξ et κάχληξ, et si l'on peut admettre à la rigueur que le κ grec ait été rendu par un g latin, d'où *caclagu, rien ne peut légitimer l'hypothèse d'un déplacement d'accent nécessaire pour passer de *caclagu à *caillou*.

Je ne continuerai pas cet examen critique. Je me bornerai à déclarer que sur beaucoup de points M. S. ne m'a pas convaincu, et que, soit par pusillanimité, soit par principe, je me refuse énergiquement à le suivre. Tel est le cas par exemple pour son étymologie de *trouver* : je ne crois pas du tout à turbare, et pour rien au monde je ne déserterais *tropare, que la phonétique peut seul avouer. Cela ne m'empêche pas de reconnaître avec admiration toutes les idées intéressantes et fécondes que l'auteur a semées au cours de ses recherches.

A. THOMAS.

Les substantifs postverbaux dans la langue française..., par Gustaf LENÉ. Upsala, Almqvist, 1899, gr. in-8, IV-148 p. (thèse pour le doctorat).

Par substantifs postverbaux l'auteur de cette remarquable dissertation entend exclusivement les substantifs tirés des verbes sans l'aide de suffixes, même de suffixes participiaux (tels qu'on en trouve dans *pente*, *avenue*). C'est le sujet qu'avait étudié Egger dans une monographie parue il y a vingt-huit ans (en seconde édition) et qui, naturellement, malgré son mérite, est aujourd'hui arriérée. La question est intéressante, et M. Lené l'a traitée avec beaucoup de méthode et de pénétration. Je vais résumer son travail en passant rapidement sur les points où je me trouve d'accord avec lui, après quoi je discuterai le seul où je ne sois pas de son avis.

L'auteur commence par rappeler ce qui a été dit avant lui du sujet de son étude. Il montre que ce procédé de formation, si fécond dans les langues romanes et notamment en français, qui a pour type p. ex. *appel* d'*appeler* et *chasse* de *chasser*, n'étant pas prévu dans les cadres des théories ordinaires de la formation des mots, a embarrassé les grammairiens, qui n'ont pas su lui trouver une place dans la dérivation. Diez, suivi par la plupart de ses successeurs, l'a appelé « dérivation impropre », ce qui est peu clair et prête à la confusion : M. Meyer-Lübke ne sait trop s'il doit attribuer ces mots à la « dérivation sans l'aide de suffixes » ou à la « dérivation » ordinaire. M. Lené

montre, avec beaucoup de sagacité, qu'il s'agit ici d'un cas de « dérivation régressive » (*Rückbildung*), l'origine de ces formations devant être cherchée dans le rapport qui existait p. ex. entre *gustus* et *gustare* ou *nota* et *notare*, sur le modèle desquels on a tiré **costus* de *costare* et **captia* de *captiare*. Et très ingénieusement il rapproche de ce procédé des formations analogues (quoique bien plus exceptionnelles) comme *nerférer* de *nerférure*, *arcbouter* d'*arcboutant*, *médecin* de *médecine*[1], etc., formations que l'on peut regarder à l'origine, ainsi que les nôtres, comme pathologiques, c'est-à-dire comme reposant sur une erreur.

Mais c'est le cas de dire *felix culpa*, car les langues romanes se sont ainsi procuré un procédé de formation excellent, concis, souple, élégant, et qui est une de leurs vraies richesses. Pour le nom à donner à ces substantifs, M. L. adopte celui de « substantifs postverbaux », introduit par M. Bréal[2], de préférence à celui de « substantifs verbaux », qui lui paraît trop compréhensif; mais « postverbaux » semble l'être autant et introduit en outre une idée de succession à la place d'une idée de génération. Je m'étonne que M. L. ne mentionne pas le terme de « déverbaux », qui est cependant employé par plusieurs auteurs récents, et qui exprime plus clairement le phénomène. Je me contenterais d'ailleurs pour ma part de « substantifs verbaux », en le réservant pour cette classe (les substantifs comme *sursis*, *avenue* sont des substantifs « participiaux »; quant à ceux comme *chanteur* ou *nourriture*, ce sont des dérivés ordinaires avec suffixes, qu'on ne peut appeler « substantifs verbaux » que par négligence) : tout ce qu'on peut reprocher à « verbaux » atteint également « postverbaux » et même « déverbaux ».

M. Lené a borné son étude au français; il sent bien lui-même que cela en diminue la valeur et la portée, et il nous fait espérer qu'il la reprendra quelque jour pour la compléter. Il se sert toutefois à l'occasion des autres langues romanes pour d'utiles rapprochements, et il remonte au latin pour y chercher l'origine du phénomène en question. Il la trouve dans le rapport des fréquentatifs avec les substantifs participiaux tirés de leurs primitifs, rapport qui n'était en réalité que collatéral, mais qui devait apparaître comme génétique, surtout quand d'une part les fréquentatifs se multiplièrent, et d'autre part les primitifs disparurent fréquemment : ainsi dans les groupes *canere* — *cantum* — *cantare*, *noscere* — *nota* — *notare*, les substantifs *cantum*, *nota* purent facilement être compris comme tirés de *cantare*, *notare* : de là des formations « proportionnelles ». L'auteur ne fait qu'effleurer la question de savoir si le latin vulgaire avait déjà beaucoup développé ce procédé (ce qui est probable malgré l'absence de preuves), et si les substantifs verbaux qui se retrouvent dans les diverses langues romanes remontent au latin vulgaire ou sont le produit de développements indépendants. C'est une ques-

1. On pourrait ajouter entre autres des formations comme *châtain* (d'où *châtaine*), de *châtaigne*, *violet*, *violette*, etc.

2. Mais voyez le titre de la dissertation d'Egger.

tion qu'il aura à traiter s'il étend quelque jour, comme je le souhaite, son investigation à l'ensemble des langues néolatines.

Il passe ensuite à la classification des substantifs « postverbaux », qu'il divise en *nomina actionis* (abstraits comme *chasse*), *nomina agentis* (comme *écoute*), *nomina instrumenti* (comme *sonde*). Je ne suis pas sûr que les deux derniers groupes, bien moins nombreux et moins anciens, ne doivent pas être fondus dans le premier, c'est-à-dire qu'ils n'aient pas tous été d'abord des abstraits[1] ; mais il était en tout cas intéressant d'en signaler l'existence, négligée jusqu'ici par ceux qui se sont occupés du sujet. Dans chaque groupe, M. L. étudie à part la formation masculine et la formation féminine[2], et dans chacune de ces deux séries les substantifs qui appartiennent aux conjugaisons en *-er*, *-ir*, *-re*, *-eir*[3]. Sa liste, précédée de quelques bonnes remarques sur certaines particularités orthographiques[4], embrasse l'ancien français aussi bien que le français moderne. Elle est fort riche, sans être complète[5], et accompagnée à l'occasion de discussions où l'auteur me semble à peu près toujours dans le vrai. Je rejette en note un petit nombre d'observations que m'en a suggérées une rapide lecture[6]. Elle sera certainement

---

1. Les mots du second groupe (*avise*, *cerche*, *crie*, *écoute*, *guie*, *huche*, *regarde*, *veille*) sont tous visiblement des noms d'action, transportés plus ou moins anciennement à la personne qui fait cette action ; cela n'est pas propre, on le sait, aux substantifs verbaux (c'est le cas p. ex. pour *sentinelle*, *manœuvre*, etc.) et peut s'expliquer sans recourir à l'analogie des mots d'origine germanique *espie*, *garde*, *gaite*. Quant aux *nomina instrumenti* comme *sonde*, etc., l'auteur reconnaît qu'il ne serait pas impossible de dériver le sens qu'ils ont (tous assez récemment) du sens des *nomina actionis*, mais il croit qu'ils ont été influencés par les composés avec impératif (*garde-robe*) et que « la langue ne serait pas venue à créer des postverbaux avec ce sens spécial, s'il n'avait existé des composés avec l'impératif de ce même sens ». Mais il n'est nullement prouvé que la langue ait « créé des postverbaux avec ce sens spécial » ; elle a peu à peu donné ce sens spécial à des substantifs qui étaient d'abord des *nomina actionis* ; cela est visible p. ex. pour *pince*, que M. L. enregistre lui-même dans cette catégorie. Une fois quelques noms de ce genre ainsi obtenus, on a pu en créer directement d'autres sur leur modèle.

2. M. L. réfute très bien (p. 40 ss.) une théorie erronée de M. Körting sur la répartition des formes avec ou sans *e*. Il constate que les noms féminins, assez rares dans les anciens textes, vont toujours en s'accroissant (mais il est exagéré de dire qu'on n'en forme plus de masculins, et, à l'inverse, que le « fonds primitif » des substantifs verbaux était composé de masculins).

3. L'auteur remarque avec raison (p. 67, n. 1) que j'ai eu tort de supposer (*Rom.*, VIII, 135) que dans les conjugaisons autres que la première les composés seuls donnaient lieu à des substantifs verbaux. Il est seulement certain que ceux qui proviennent de composés sont beaucoup plus nombreux.

4. A propos de *rempart* pour *rempar*, M. L. dit qu'il faut supposer le verbe *remparer* ; mais il est dans tous les dictionnaires.

5. Beaucoup de mots qu'on n'a pas encore rangés dans la catégorie des substantifs verbaux doivent y être ramenés. Je citerai au hasard *abri* (voy. *Rom.*, XXVIII, 433) et *redan* (qui vient de *redenter* et non de *re* + *dent*) ; *revient* (pour *revien*) est dans le *Dict. général*.

6. *Quat* (p. 30) dans le *Roland* ne doit pas être corrigé en *quas* et vient de *quatir* (comme l'a dit M. Förster). — Il est bien inutile (*ib.*) de changer *reproce reproece* du

consultée avec profit par les grammairiens et les lexicographes; on peut seulement regretter que, pour leur en faciliter l'usage, l'auteur n'ait pas terminé son livre par un index alphabétique général.

J'arrive maintenant au point sur lequel je me trouve en désaccord avec M. Lené. Il s'agit du mode de formation des substantifs verbaux. Egger y voyait tout simplement une « apocope de l'infinitif ». M. Lené se rallie à cette explication tout extérieure, malgré les objections qui lui ont été adressées par A. Darmesteter, et qui l'ont décidé, ainsi que MM. Brunet et Étienne, à en proposer une autre. Ces objections, Darmesteter les avait puisées dans mon enseignement, où je les ai toujours exposées et continuerai à les exposer, les trouvant encore très valables. Elles se réduisent en somme à une : l'accentuation des substantifs verbaux est celle, non de l'infinitif (sauf dans les verbes en *-re*), mais des formes verbales rhizotoniques, comme disent les Italiens, et quand la différence de l'accent amène une différence dans le vocalisme de l'infinitif et de ces formes, c'est le vocalisme de ces dernières que reproduisent les substantifs verbaux. Il me paraît évident que *claim* n'est pas une « apocope » de *clamer*, ni *relief* une « apocope » de *relever*. Pour M. L. (p. 60) ces cas « ne peuvent rien prouver dans la question qui nous occupe. C'est là un processus qui se combine régulièrement avec le changement d'une syllabe atone en tonique ». Ainsi celui qui a tiré le mot *claim* de *clamer* a commencé par supprimer la terminaison *-er* (cf. Lené, p. 53), après quoi il s'est dit que l'*a* de *clam* — allant devenir accentué dans le mot nouveau qu'il méditait — devait être traité comme l'*a* tonique de *claim*, *claimes*, *claime*, *claiment*, *claime*, *claim*, *clains*, *claint*, *claiment* (formes du présent indicatif, impératif et subjonctif), et il a changé *clam* en *claim*! Et il faut admettre un procédé pareil dans des cas (verbes en *-re*) où il s'agit, non d'accent et de vocalisme, mais de consonnes! Celui qui a tiré *crieme* de *criembre* a remarqué

Roland en *reprove*, *reproeve*. — *Addit* (p. 69) est plutôt le lat. additum qu'un subst. verb. de l'hypothétique *additer*. — L'auteur paraît (*ib.*) avoir confondu *afi* de *afier* et *afit* = affectum. — *Lanc* (p. 87), écr. *lanç*. — *Pil* (p. 88) dans l'exemple allégué par Godefroy n'est qu'une faute pour *peril*. — *Vié* (p. 96) n'est pas seulement dans l'exemple cité de *Partenopeu* (voy. Godefroy sous *veé* et aj. *devié*). — Je persiste à croire que *main* (p. 103) dans *Richart le Bel*, certainement féminin, est manum et non un subst. verb. de *manoir*; quant à *maigne* (p. 134), je ne puis y voir qu'un type *mania (cf. *faille*, *vaille*). — *Ale* se trouve ailleurs que dans *Mousket* (et n'est même pas un mot rare). — L'a. fr. *coule* (p. 113) est à rayer; cf. *Rom.*, XXVIII, 178. — *Maine* (p. 123) de *mener* est à rayer : dans le passage où il figure il faut corriger *main* (: *Brangain*, ms. *Brangien*, mal à propos corrigé par le dernier éditeur en *Brangaine*).— Le mot purement languedocien de *mande*, « celui qui porte les mandements », n'avait pas droit de figurer ici; mais puisque M. L. l'a admis, on ne voit pas pourquoi il ne le range pas tout simplement avec *escolte*, etc. — *Pesse* = **pèse* de *peser* est bien probablement à supprimer, le passage où il se trouve paraissant altéré par l'éditeur. — La discussion sur *faille* (p. 133) m'entraînerait trop loin, mais j'ai à peine besoin de dire que je n'ai jamais considéré *falloir* comme la forme primitive de fallere en français.

que le *b* intercalaire n'aurait plus de raison d'être s'il retranchait l'*r* de la terminaison infinitive, et il a créé non *criembe* mais *crieme* d'après *criem criement*, etc. ! Je repousse absolument un procédé aussi mécanique et aussi invraisemblable. Pour moi le substantif verbal sort d'une opération de l'esprit beaucoup plus spontanée et plus poétique ; il est le produit, comme l'a si bien montré M. L. lui-même, d'une formation proportionnelle : le sujet parlant, ayant noté le rapport entre *cantum* et les diverses formes du verbe dont l'infinitif est *cantare*, a créé pour d'autres verbes des substantifs ayant le même rapport avec les formes correspondantes de ces verbes, et comme *cantum* avait l'accent des formes rhizotoniques, il a instinctivement donné à ses créations cette même forme. Déjà en latin *computus* n'est pas une « apocope » de *computare*, ni *proba* une apocope de *probare* : *computus* est directement modelé sur *cantus* et *proba* sur *nota*, se rapprochant, non de *computare*, *-amus*, *-avit*, etc., de *probare*, *-amus*, *-avit*, etc., mais de *computat*, etc., *probat*, etc. M. Lené a été dupe, comme Egger, de cette illusion purement livresque qui nous fait regarder l'infinitif comme la forme essentielle et primordiale du verbe parce que c'est elle qui figure dans nos dictionnaires en tête de l'article consacré aux verbes.

Ce qui l'a égaré encore, c'est que les partisans de la théorie opposée se sont, au moins en partie, peu clairement ou peu heureusement expliqués. Diez, à qui en somme remonte cette théorie, avait simplement remarqué (trad. fr., III, 268) que « le nouveau mot se règle sur les formes du singulier du présent de l'indicatif roman ; ces formes sont surtout décisives en ce qui concerne la voyelle des verbes sujets à diphtongaison ». Darmesteter, dans son *Cours de grammaire historique*, se borne également à dire que ces noms sont tirés « du radical du verbe tel qu'il se présente au singulier du présent de l'indicatif ». Ailleurs, il est vrai, il semble dire que c'est réellement du présent de l'indicatif qu'ils sont tirés ; M. Brunot dit aussi que « la langue forme des substantifs avec des verbes au présent de l'indicatif » ; et M. Étienne désigne positivement le présent de l'indicatif comme ayant fourni la matière de ces substantifs. C'est évidemment trop préciser, et il fallait s'en tenir à la formule de Diez. Mais cela n'autorisait pas M. L. à combattre, comme il le fait, cette théorie en démontrant qu'il n'y a pas de substantifs verbaux qui remontent à *la première personne* du présent de l'indicatif. De ce que *dueil*, *vueil* sont postérieurs à *duel*, *vuel* et ne représentent pas la 1re pers. *dueil*, *vueil*, de ce que *truef* ne remonte pas à la 1re pers. *truis*, il ne s'ensuit nullement que ces mots soient tirés de *doleir*, *voleir*, *trover* : ils se sont modelés sur les autres formes rhizotoniques (p. ex. *duelent*, *vuelent*, *truevent*)[1]. Il s'en faut

1. Un seul cas est embarrassant, c'est *ale* de *aler*, non parce qu'on s'attendrait à avoir *vois* ou *voise*, mais parce qu'il n'y a pas dans la conjugaison d'*aler* de formes rhizotoniques (sauf au subjonctif où il s'agit d'*alia* > *aille*). Je n'hésite pas pour ma part à voir dans *ale* la preuve qu'*aler* avant de se combiner avec des formes tirées de vadere et d'ire, a possédé une conjugaison complète, et des formes rhizotoniques

donc que M. L. ait, comme il le croit (p. 61), « démontré l'impossibilité de soutenir l'hypothèse, de MM. Darmesteter et Brunot ». Il convient seulement de formuler justement cette hypothèse, qui à vrai dire n'en est pas une, qui est l'évidence même.

Cette réserve, qui ne porte que sur un point de théorie, n'empêche pas le travail de M. Lené d'être très utile, très méritoire et très digne d'éloge.

G. P.

Die altprovenzalische Version der « Disticha Catonis » .....von Rudolf TOBLER. Berlin, 1897. In-8, 105 pages (dissertation de Strasbourg).

Aprés la publication de mes *Fragments d'une paraphrase provençale du Pseudo-Caton*, je fus averti par M. Ad. Tobler (voir *Rom.*, XXV, 340) qu'il existait de la même paraphrase un manuscrit incomplet à Berlin. M. Tobler annonçait en même temps qu'il se proposait de publier prochainement cette nouvelle copie. L'édition annoncée a été faite, non pas par M. Ad. Tobler, mais par son fils M. Rodolphe Tobler. Elle se présente sous la forme d'une thèse de doctorat. Le ms. de Berlin, qui vient de la collection Hamilton, est un texte plus corrompu encore que celui de Paris reproduit dans mon édition. Il y a aussi des lacunes assez nombreuses dues au mauvais état des feuillets. La publication offrait donc des difficultés peut-être excessives pour un débutant : mais M. Rod. Tobler s'est trouvé dans des conditions exceptionnellement favorables : il a eu l'aide de son père, dont les initiales apparaissent à la suite d'un certain nombre de notes ; et un autre de ses maîtres, M. Gröber, lui a communiqué plusieurs corrections, la plupart ingénieuses, sinon probables. En somme, cette dissertation s'élève au-dessus de la moyenne des écrits de ce genre : c'est un travail intéressant et estimable, encore bien qu'il reste beaucoup à faire pour procurer de ce texte une édition lisible.

Les deux feuillets dont se compose le fragment de Paris contiennent la paraphrase de la fin du premier livre (distiques 27 et suiv.) et d'une petite partie du troisième (dist. 8 à 15). Le ms. de Berlin ne contient rien du premier livre, mais en revanche on y trouve presque tout le second livre, le troisième livre entier, et les premiers distiques du quatrième. La comparaison entre les deux mss. n'est donc possible que pour les quelques distiques du livre III qui ont été conservés de part et d'autre. M. R. Tobler a réimprimé mon texte en regard de celui de Berlin, et j'ai eu la satisfaction de constater que presque toutes mes restitutions et corrections étaient justifiées par le ms. de Berlin, qui en cet endroit est moins endommagé, matériellement, que

---

comme *al*, *alet*, *alent* ; le fait que *alc* a un *a* tonique (et non un *e*) nous montre que dans ce verbe l'*a* était entravé, ce que ne nous atteste aucune des formes verbales conservées.

le ms. de Paris. Les deux ms. ne paraissent point être de la même famille, mais bien qu'ils soient indépendants l'un de l'autre, les variantes ne sont pas très considérables. Çà et là le ms. de Berlin omet une paire de vers ; quelquefois il fournit la bonne leçon, mais rarement. En cas de divergence, l'avantage est ordinairement du côté du ms. de Paris. Matériellement, les deux copies diffèrent surtout en ce que le ms. de Berlin ne donne pas seulement la paraphrase provençale, mais y joint le texte latin du Pseudo-Caton, et, ce que l'on ne s'explique guère, un autre texte latin connu sous le nom de *Novus Cato*, qui n'est qu'un remaniement du Pseudo-Caton en hexamètres à rimes léonines.

J'ai dit que le ms. de Paris pourrait bien avoir une origine italienne (*Rom.*, XXV, 101) ; toutefois, les indices sur lesquels je me fondais ne permettaient pas une affirmation positive. Mais, quant au ms. de Berlin, aucune hésitation n'est possible : l'apparence du ms. (M. R. T. a bien voulu me communiquer la photographie d'une page), les formes du langage attestent de la façon la plus certaine une origine italienne [1]. J'ai fait remarquer (*l. l.*, p. 102) que le traducteur joignait en rime *e* ouvert avec *e* fermé. Le fragment de Berlin fournit de nouveaux exemples du même fait, sans compter d'autres rimes assez peu admissibles de la part d'un Provençal. On peut donc dire avec grande vraisemblance que la paraphrase a pour auteur un Italien. Ce n'est pas tout à fait la conclusion à laquelle arrive M. R. T. qui s'embarrasse en des recherches dialectales qu'il ne pouvait guère mener à bien, faute d'informations suffisantes. M. T. pense qu'il faut distinguer dans la paraphrase deux ou trois parties d'origines distinctes. Il y aurait eu deux versions complètes, qui auraient été combinées par un troisième auteur : ce dernier, Italien, si j'ai bien compris (voir pp. 23 et 102), serait responsable des fausses rimes. Je ne discuterai pas (il y faudrait trop d'espace) cette hypothèse compliquée : je me borne à dire que les arguments invoqués par M. T. ne m'ont nullement paru démonstratifs, et qu'il reste très probable, à mon sens, que la paraphrase soit d'un seul auteur qui était Italien et médiocre écrivain.

Le texte du ms. de Berlin appelait de nombreuses corrections, tant pour la graphie que pour les leçons. La graphie en est par trop italienne pour être conservée : on ne peut tolérer *pois* (pour *potz*), *toz* (pour *tot* ou *tos*). M. T. a fait à cet égard le nécessaire, gardant toutefois çà et là, peut-être par inadvertance, quelques formes italiennes qui jurent avec le contexte (par ex. *mult*, *multas*, *che*, etc.). Je ne sais pourquoi il écrit *antz* (ms. *anc*, *ainç*) ; pourquoi le *t* ? *anz* suffit bien. La restitution des leçons offrait de plus graves difficultés. M. T. ne s'est pas borné à corriger de son mieux le texte de Berlin : il a reproduit (p. 36-9) le fragment du premier livre conservé par le seul ms. de

1. Certaines abréviations du ms. sont proprement italiennes. Ainsi, au distique 6 du livre II, M. R. T. dit en note que le ms. porte *pauo*, avec un signe d'abréviation sur l'*u*, pour *puro* : ce signe est une façon tout italienne de noter l'*r*.

Paris, proposant à mon texte diverses corrections qui ne me paraissent pas toutes admissibles. Ainsi le v. 5 est ainsi conçu dans mon édition : *Mais pois ad... res*; M. T. propose de remplir comme suit la lacune du ms. : *Mais pois ad[esal b]res*, et il fait une longue note pour expliquer le sens qui résulte de cette restitution, mais l'objection est que *bres* est impossible : le ms. porte avant la finale *res* un fragment de lettre qui ne peut aucunement avoir fait partie d'un *b*; voir le fac-simile. Sans pousser la discussion plus loin pour cette partie du travail de M. T., je vais proposer ici une série de corrections pour les morceaux qui se trouvent dans le seul ms. de Berlin. Entre ces corrections quelques-unes me paraissent évidentes, les autres ne prétendent qu'à un degré variable de probabilité. Pour ne point allonger ce compte rendu, je m'abstiens de toute discussion.

15-6, lire *Com va on es preons | Qu'en pot om vezer fons.* — 26 *Se ti metz en talplait.* — 37 *Cil* est bon. — 44 *Dreitz es qu'esti suau.* — 46 *En l'altru p. b.* — 47 *D'aquel.* — 59 *Omen onra e.* — 62 *Rics torn'en d.* — 79 *Per son parlar n'en fol* (la correction *avol* est tout à fait impossible). — 92 *Far de nos* est à garder. — 110 *Car nos saben* (= *saupron*). — 142 *On defail j.* — 187 *E conoiser conortz.* — 195 *De sobre si nos tol.* — 204 *Sempre ni no lo laus.* — 223 *frot* (*po* est une faute d'impression). — 238 *Se*, au commencement du vers, pourrait être gardé, mais on pourrait aussi admettre *De*. — 249 *Poirias t'en.* — 267 *Pot esser.* — 297 *S'om a.* — 299 *Tu sapias.* — 333-4 *E potz en melhorar | E ti...* — 367 *Ni.* — 368 *sa v.* — 389 *L'aig'a major fermeza.* — 432-3 *Car quis sab e. | Plus leu s'en.* — 503 *Tot l'an.* — 508 *Volras p.* — 641 *Descovinens.* — 650 *que mal estia.*

Des v. 255-6 : *Cel que de loin nos gaita | De prop l'esta* (?) *sofraita*, on pourrait rapprocher le proverbe : *Qui de loing garde de près s'esjoïst* (Tobler, *Le proverbe au vilain*, couplet 78).

P. M.

Comptes consulaires d'Albi (1359-1360), publiés avec une introduction, un glossaire et des notes par A. VIDAL, et une étude linguistique par A. JEANROY. Toulouse, Ed. Privat, 1900. In-8, cj-271 pages (tome V de la *Bibliothèque méridionale* publiée sous les auspices de l'Université de Toulouse, 1re série).

Les archives municipales d'Albi sont au nombre des plus riches qui nous aient été conservées. On peut s'en faire aisément une idée en consultant l'inventaire in-4 qui en a été publié par feu Jolibois (1869). La série des comptes, notamment, y est importante. M. A. Vidal en a commencé le dépouillement en vue de recherches d'ordre économique. Il a notamment publié en 1898, dans les *Annales du Midi*, sous ce titre : « Le prix des choses à Albi, en 1368-1369 », un mémoire dont les éléments sont empruntés aux comptes de cet exercice. Présentement il met au jour le plus ancien registre des comptes d'Albi, celui qui est coté CC 149 et qui correspond à l'exercice 1359-1360. Il y a joint une longue introduction où il relève de préférence les faits qui

concernent les conditions économiques et sociales. Le volume se termine par un glossaire et une table des noms propres et des matières. La publication du registre, qui se compose de *172* feuillets, n'est pas absolument complète : à partir du feuillet 81, M. Vidal omet un certain nombre d'articles qu'il a jugés sans intérêt, ceux qui sont la répétition textuelle d'autres publiés dans les pages précédentes, mais il a eu soin de numéroter tous les paragraphes, y compris ceux qu'il ne publiait pas, de sorte que les lacunes dans la série des numéros indiquent les suppressions qui ont été faites. Rien de plus légitime : on ne peut pas tout imprimer, et il arrive souvent que ce qui surabonde nuit. Ajoutons qu'à la suite du registre M. V. a inséré trois appendices : 1° (p. 181) *Aforamen* de 1343. C'est un tarif réglant le prix des objets de consommation, le prix de la journée de travail, etc. On sait que les documents de ce genre ne sont pas rares, et celui-ci avait déjà été publié par Compayré, dans ses *Études historiques sur l'Albigeois* ; toutefois, comme l'édition laissait à désirer, on ne peut blâmer M. V. d'en avoir donné une nouvelle. 2° (p. 189) Prix des choses en 1359-1360 ; tableaux rédigés d'après le registre publié ; les prix anciens sont ramenés à leur valeur en monnaie actuelle, et une colonne spéciale donne leur équivalence en journées de travail. Il y a, cela va sans dire, dans ces évaluations une forte part de conjecture ; cependant, il est possible d'établir certains rapports fixes. 3° (p. 199). Le calendrier pour l'année consulaire 1359-1360. Enfin, une « étude linguistique », due à M. Jeanroy, occupe les pages xcj à cj.

On voit par ce simple exposé que M. V. s'est appliqué à mettre en valeur le document qu'il a édité. Disons qu'il y a réussi dans une grande mesure. La présente publication manifeste de réels progrès, si on la compare aux *Deux livres de raison* dont on a rendu compte ici même il y a trois ans (XXVI, 470). Elle sera utilement consultée par ceux qui s'intéressent à l'histoire de la France au temps de la guerre de Cent ans, ou au fonctionnement du régime municipal dans les villes du Midi ; elle ne sera pas moins utile aux historiens de l'économie sociale. Enfin elle fournit aux études provençales des documents qui ne sont pas à négliger. Toutefois tout n'est pas irréprochable dans cette publication, et pour le cas où elle devrait être continuée (la matière ne manquera pas !), je crois devoir appeler l'attention de l'éditeur sur un certain nombre de points.

L'introduction traite de questions historiques ou économiques qui échappent à la compétence de la *Romania*. Il me sera permis toutefois de regretter que M. V. ne nous ait pas mieux renseignés sur l'organisation du régime municipal à Albi et plus particulièrement sur l'établissement du budget. Il porte toute son attention sur ce qu'il y a dans les comptes publiés ; je suis plus frappé de ce que je n'y trouve pas. La plupart des dépenses pourraient être classées au budget extraordinaire : ce sont des allocations spéciales, des présents (confitures, vin, etc.) à des personnages importants, des dépenses pour frais de missions, des acquisitions ayant un caractère plus ou moins exceptionnel : le budget ordinaire manque. J'ai lu bien des comptes

municipaux relatifs à des villes du Midi de la France; j'en ai même publié plusieurs en totalité ou en partie, et j'en publierai plus encore, je l'espère du moins, mais je n'en ai jamais vus d'analogues à ceux d'Albi. Le rédacteur de l'inventaire imprimé, Jolibois, a déjà remarqué que les personnes de qui émanent les comptes de l'exercice 1359-60 ne portent pas la qualification de trésoriers. Avons-nous donc affaire à des comptes spéciaux?

Le texte du ms. paraît fidèlement reproduit. Du reste, M. V. a eu soin de faire relire ses épreuves par un philologue compétent, à qui il adresse de justes remerciements à la fin de son Avant-propos. Les observations que je pourrais présenter sur quelques points sont trop peu importantes pour mériter de prendre place dans ce compte rendu. Il y a plus à dire au sujet du glossaire et de la table des noms et des matières. Le glossaire pourrait être plus complet, mais il est difficile de trouver la juste mesure. Tel qu'il est, il rendra service à ceux mêmes qui sont familiers avec les textes de ce genre. Sur bien des points cependant il prête à la critique. On ne peut guère approuver M. V. d'y avoir fait entrer des mots ou des formes qui ne figurent pas dans les documents que renferme le volume. Les limites d'un glossaire spécial sont déterminées par la publication à laquelle il se rapporte. Dès qu'on franchit ces limites il n'y a plus de raison pour s'arrêter. L'ordre alphabétique n'est pas suivi assez rigoureusement; *desc* vient après *descavalguar*, *maure* après *mieg*. Il y a des renvois inexacts, qui ne sont très probablement que des fautes typographiques, mais qu'une révision plus attentive des épreuves aurait permis de rectifier[1]. Certaines explications laissent à désirer. Ainsi, du mot *baradors* on nous renvoie à *ambanador*, mais là il n'est nullement question de *baradors*. — De *gran*, traduit à tort ou à raison par « grenouille », le glossaire renvoie à *barbeu*; mais l'art. *barbeu* (barbeau, poisson) contient simplement cet exemple : *per barbeus, que paux que grans* (il y a *graus* mais c'est une faute d'impression). Or *grans* ne peut signifier autre chose que « grands ». — « *Bestor*, tour double »; ce sens me paraît douteux. D'après les ex. qu'on a de ce mot (Du Cange, BISTURRIS; Levy, *Suppl.-Wört.*, BESTORRE; *Romania*, XXVII, 386), ce terme paraît désigner une tour engagée dans un mur. — *Bole*, avec renvoi à l'art. 273, est traduit par « boulet »; mais l'art. 273 portant *boles*, au plur., il est au moins très probable que la forme du singulier était *bolet*. — « *Colloqui*, 582, location, prise à ferme ». Mais à l'art. 582 il y a *collogui*, qui est la vraie forme de ce mot, dont j'ai rencontré bien des exemples dans les comptes de Pamiers. C'est avec raison que pour ce mot M. V. renvoie à l'art. COLLOGIUM de Du Cange, mais il ne fallait pas renvoyer en même temps à COLLOQUIUM qui est tout autre chose. — « *Creissar*, 2686 (?). » Le ms. porte, d'après M. V., *creiss* avec un signe abréviatif. C'est donc *creisser* qu'il fallait lire. — « *De-*

1. *Bloquayrier*, 427, lire 477. — *Despessas*, 102, lire 103. — *Jazena*, 1162, lire 1662. — *Preia* 673, lire 623, etc.

logar, 356, loger. » L'art. 356 porte *delolgat*, dont le sens n'est pas — « *Enpliga*, 589 (?). » C'est le même mot qu'*emplega*, acquisition, Ce sens est relevé dans le glossaire que M. Forestié a joint aux co frères Bonis. — « *Mera*, cour de maison (?) » ; dans l'ex. cité, c masculin : « *lo mera* que es entre los digs hostals. » Ne faut-il pas « mur mitoyen » ? cf. Mistral, MEJAN. — « *Obecir*, *obessir*, poursu ciairement. » Le sens exact est « opposer, objecter » ; voir Du Ca CERE, et Godefroy, OBICIER. — *Pejar*, 2561, 2668, étayer. » Mais je que ce mot se trouve aussi à l'art. 1640, où M. V. le corrige en *p* correction est-elle justifiée ? Et si elle l'est, n'y a-t-il pas lieu de la aussi pour les art. 2561 et 2668 où M. V. conserve *pejar* ? Je crois qu revoir le ms. Dans certaines écritures l'*e* et l'*o* se confondent aisé « *Travasa*, *travaso*, 758, 759, meurtrière » ; ce sens ne me paraît pa du contexte. En tout cas, il n'y avait pas lieu de renvoyer à TRAV Du Cange, qui est un mot tout différent.

La table des noms propres et des matières est rédigée d'une façon systématique. Les noms y sont relevés tantôt sous la forme donn texte, tantôt sous la forme moderne, quelquefois sous les deux, sa de l'une à l'autre. Ainsi, pour savoir ce qui concerne le Danema consulter l'article *Assia* et l'article *Danemark* ; de même *Ang Enclaterra*. Le sénéchal d'Agenais figure sous « AGEN (sén. d') » « JANES (sén. de) ». Il ne se peut rien imaginer de plus incom règle est, pour les noms de lieu, de classer le mot à la forme mod à relever les formes anciennes à leur rang alphabétique avec r formes actuelles. Il y a aussi des inexactitudes, *Micouleau* est u inadmissible : le texte porte *Micolau* (art. 919). Des articles tels q *Dartiguas* devaient être placés à *Alest* (*d'*), *Artiguas* (*d'*). Puis, encore i alphabétique n'est pas toujours observé : *Espingala* est placé après et *Mecha* après *Mercadal*. Les chiffres de la table renvoient aux pag que ceux du glossaire renvoient aux articles, sans qu'on soit aver différence.

L'étude linguistique de M. Jeanroy (pp. xci-cj) est un simple formes. L'auteur ne s'est pas préoccupé de déterminer l'aire géo des faits relevés ni d'en tracer l'historique. C'est un travail sans p dont toutefois on ne peut contester l'utilité. Mais il est bon de d plupart des faits relevés ici avaient déjà été signalés en des textes plu par ex. dans mes préfaces du poème de la *Croisade albigeoise* et *laume de La Barre*. Sur quelques points je ne serais pas du même M. Jeanroy. Ainsi (p. xciv) « *e* protonique est souvent remplacé p parmi les exemples sont cités *enimicx* et *primier*, mais dans le lati cos, primarium, il n'y a pas d'*e* protonique. — Il n'est point dans *ditar* (jactare), *d* soit une notation (qui serait bien imparfait complexe *dj* (p. xcvij). Il y a là tout autre chose qu'un accident de La réduction du son *dj* à *d* est attestée dès le moyen âge par de n

exemples; voy. ma préface à *Guill. de La Barre*, p. lxxvj. — On ne peut dire que le *d* ou le *z* soit une lettre euphonique dans *ad* ou *az*, suivi d'un mot commençant par une voyelle (p. xcxiij). C'est une lettre étymologique, qui tombe devant les mots commençant par une consonne.

L'attention que j'ai apportée à l'examen des *Comptes consulaires d'Albi* est le témoignage de l'intérêt que m'a inspiré l'entreprise de M. Vidal. Puisse-t-il trouver de nombreux imitateurs parmi ceux qui ont à leur portée de riches archives municipales!

P. M.

Ueber eine Studienreise zur Erforschung des Altromanischen Dalmatiens, von Dr Matteo BARTOLI (Vorläufige Berichte der Balkans-Commission.) Aus dem Anzeiger der philosophisch-historischen Classe vom 29 November (Jahrg. 1899, Nr. XXV) separat abgedruckt. Wien, 1899, 21 pages in-8.

C'est d'un dialecte mort que s'occupe M. Bartoli. Jusqu'à 1898 une variété de ce dialecte était encore connue, sinon parlée, à Veglia. Le 10 juillet 1898 mourait Anton Udina, « le dernier des Végliotes », celui-là même qui avait fourni à M. A. Ive ses renseignements les plus précieux (*Archivio Glottol.*, IX, 116 et 134). Fort heureusement, M. B. avait pu en 1897 recueillir de la bouche d'Udina des compléments importants aux matériaux végliotes déjà publiés par MM. Ascoli et Ive. Dans un second voyage, il étendit ses recherches à toute la Dalmatie, il étudia les traces laissées par l'ancien roman de Dalmatie, — le « dalmatique », pour nous servir avec lui d'une expression commode, — dans les dialectes italiens ou serbo-croates parlés aujourd'hui dans la région, il rassembla des noms de lieu, il essaya enfin de retrouver dans les documents latins ou italiens conservés dans les bibliothèques publiques ou privées de Dalmatie, d'Istrie, de Vénétie, quelques restes d'éléments dalmatiques. Les matériaux ainsi recueillis seront ultérieurement publiés par M. Bartoli, qui y joindra les collections déjà imprimées, non sans quelques erreurs, par A. Ive.

Dès aujourd'hui M. B. nous donne de la grammaire du dalmatique une courte esquisse, qui contredit sur certains points les travaux antérieurs et nous fait désirer d'autant plus vivement la publication des matériaux eux-mêmes. Ainsi, il ne serait pas exact de dire qu'en dalmatique c devant ē et i a toujours gardé sa valeur d'explosive simple : l'on n'a *k* que devant ī ou ē, p. ex. *cīnisia > *kanájsa*; au contraire cī devient *či*, cīvitate > *čitûǫt*, cē devient *če*, macēria < *mačera*; de même pour ge, gi. Il est à remarquer que que, qui sont traités absolument comme ce, ci; quī > *či*, quē > *ča*, *či*; c'est là un traitement récent, analogue à celui du roumain, et il en est de même du passage de cē à *če*, qui nécessite la phase intermédiaire *cie* : l'importance du dalmatique dans la difficile question du maintien des palatales devant e, i ne semble donc nullement diminuée. Le *c* passe aussi à *č*

devant ŭ : culum > *cŏi*[1] ; des deux séries proposées par Meyer-Lübke pou[illegible] à expliquer *û* > *oi*, il faudrait donc préférer la seconde, *ju*, *eu*, *eû*, *oû*, *oi*, [illegible] la première, *ou*, *oû*, *oi*.

M. B. insiste à bon droit sur l'importance du dalmatique, idiome apparenté [illegible] à la fois au roumain et à l'italien[2], — plus éloigné du roumain cependant, [illegible] et qui d'ailleurs ne forme pas un tout homogène, mais laisse deviner u[illegible] dialecte méridional, un dialecte septentrional plus riche en diphtongues, [illegible] même au centre une sorte de compromis entre les deux variétés principale[illegible] La publication des précieux matériaux recueillis par M. B. pourra seule per[illegible] mettre de vérifier ces indications.

Mario ROQUES.

V. HENRY, **Lexique étymologique des termes les plu[illegible] usuels du breton moderne**. Rennes, 1900, in-8 de XXX-350 pag[illegible] (Forme le fasc. III de la *Bibliothèque bretonne armoricaine*.)

Ce lexique étymologique du breton, qui, comme toutes les publications M. V. Henry, se recommande autant par la clarté de l'exposition que [illegible] l'excellence de la méthode, est appelé à rendre de grands services non seu[illegible] ment aux celtistes mais même aux romanistes. C'est à ce dernier titre [illegible] nous croyons devoir le signaler ici. Si le français ne doit presque rien [illegible] breton, le breton, en revanche, a beaucoup emprunté au français dan[illegible] période moderne. Bien que M. H. ait négligé ce qu'il appelle spirituellen[illegible] le breton « politicien », langue des professions de foi où, sauf les désine[illegible] et de loin en loin quelques mots usuels, pas un élément n'est celtiqu[illegible] enregistre un grand nombre de mots, employés couramment, dont l'or[illegible] française est sûre ou probable. Les mots français qu'il est ainsi amené à [illegible] s'élèvent à plus de 1200 ; les autres langues romanes (provençal, espag[illegible] italien) fournissent un appoint de près de 100 mots.

On ne s'occupera naturellement ici que de la partie romane du livre [illegible] M. H., et on notera seulement quelques observations suggérées par une [illegible] ture rapide.

Arné, orage ; sur les affinités romanes de ce mot, voir l'article *warnu* [illegible] *Gloss. étym. de la langue wallonne* de Grandgagnage. — *Bal*, tache blanche [illegible] front des animaux domestiques, cheval ainsi marqué ; cf. l'anc. franç. *ba* [illegible] qui a ce dernier sens (art. *baille* 5 de Godefroy), et le franç. mod. *ba* [illegible] — *Bigria*, braconner, que M. H. rattache au franç. *pègre*, vient probableme[illegible] normand *bigre*, sur lequel on peut voir le *Dict. général*. — *Blaz*, goût ; [illegible] que le franç. *blasé* est emprunté au breton est très vraisemblable. —

1. M. B. rejette les opinions d'Ascoli sur la « ladinité » du vègliote.
2. Ive, d'après Cubich, donnait *cbioi*, qui est peu vraisemblable. Cf. dans l[illegible] de nec unus et *sjior* = vènit, *scuri*.

mamelle ; le breton paraît avoir passé anciennement au français : manceau *brone*, mamelle, *broner*, téter, etc., berrich. *abron*, tétine. — *Kilévardon*, porc frais, que M. H. explique très hypothétiquement par « viande de Leeuwarden », fait invinciblement songer à l'ancien franç. *guilverdons*, que Cotgrave traduit par « great gobbets of liquid meats », mais dont je ne connais pas l'étymologie. — *Koc'hu*, halle, en moy.-bret. *cochuy*, réunion tumultueuse ; il me paraît certain, comme le dit M. H., que le franç. *cohue* vient du breton. — *Kornalen*, trachée-artère ; cf. le franç. méridional *corniole*, même sens. — *Kouroul*, verrou ; M. H. fait un vrai tour de force phonétique pour tirer le breton de l'anc. franç. *verrouil* ; il vient tout simplement de *courouil*, très fréquent au sens de « verrou » dans beaucoup de patois français, notamment en Vendée ; cf. l'art. *coroil* de Godefroy. — *Dourna*, battre ; cf. le provençal *dronos*, des coups, employé par Rabelais. — *Elf*, palette de moulin : le rapprochement avec le franç. *auvent*, indiqué par M. Loth, n'est pas vraisemblable ; *elf* se rattache à l'anc. franç. *alve*, aujourd'hui *aube*, qui a le même sens exactement ; cf. *aube* 2 dans le *Dict. général*. — *Fétiz*, épais, est en effet l'anc. franç. *faitis*, mais ce dernier vient de facticium et non de *factivum. — *Gwerbl*, bubon ; la conjecture qui met ce mot en rapport avec le lat. verbera est bien hasardée ; en tout cas, le breton est identique au manceau *gueurbe* et *yerbe*, anc. franç. *verble*, *werble*, qui manque dans Godefroy, mais que l'on trouvera dans le glossaire de la *Chirurgie de Mondeville* par le Dr Bos. — *Gwiñed*, sarcloir ; cf. l'art. *guignette* 2 du *Dict. général*. — *Lanfaz*, étoupe ; M. H. explique très bien le normand *lanfais* et le manceau *lanfey* par lanificium ; mais ce dernier mot est d'excellent latin et n'a pas besoin d'astérisque. — *Polos*, prune sauvage, est le franç. dialectal *beloce*, même sens, et il ne peut guère se rattacher au lat. bulla. — *Rinchana*, meugler, que M. H. explique comme onomatopée, est emprunté du franç. *rechaner*. — *Sanal*, grenier, n'a rien à voir avec *arsenal*, mais est apparenté au franç. dialectal *sinau*, qui a le même sens ; cf. l'art. *sinal* de Godefroy. — *Tint*, chantier, est le même mot que le franç. *tin*, autrefois *tint*, qui ne peut venir de tentum. — *Toul*, chien de mer, correspond au français des côtes de l'Océan *touil*, et à l'espag. *tollo*, même sens. — *Tréat*, onguent, n'a probablement rien à faire avec le franç. *traiter*, mais répond à l'anc. franç. *entrait*, emplâtre.

A. THOMAS.

Correspondance.

Nous avons reçu et nous nous empressons d'insérer la lettre suivante de M. Georges Mohl ; nous la faisons suivre de la réponse de M. Mario Roques.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans le dernier fascicule de la *Romania*, M. Mario Roques a bien voulu rendre compte de deux de mes ouvrages, l'*Introduction à la Chronologie du Latin vulgaire* et son annexe, l'étude sur *Le couple roman* lui : lei. Cet article,

qui ne compte pas moins de vingt-deux pages d'un texte serré et compact, atteste le soin et la patience que l'auteur a apportés à son analyse, et il faut rendre hommage au zèle, à l'ardeur toute juvénile qu'il a mis à affirmer sa foi dans les doctrines courantes. On peut se demander toutefois s'il était bien nécessaire de consacrer une étude aussi longue à une théorie qui, comme le dit M. Roques dans sa conclusion, ne mérite même pas d'être contrôlée. En général, les assertions qui ne méritent pas même le contrôle scientifique n'ont pas davantage droit à la critique : on ne se donne point la peine d'en démontrer l'ineptie ; on constate tout simplement que le livre ne vaut pas qu'on s'y arrête, ou, mieux encore, on le passe complètement sous silence. Tant pis pour l'Institut, s'il a couronné un livre qui ne mérite pas d'être contrôlé par la science ; tant pis pour les savants illustres qui ont cru devoir se rallier à des théories creuses, tant pis pour les romanistes moins attachés à défendre la tradition de l'école que soucieux d'encourager des recherches nouvelles, Adolphe Mussafia par exemple, qui, spontanément, m'écrit à la date du 8 mai dernier : *Ich habe es versucht, mich in Ihrem Gedankengange zurecht zu finden und habe den Eindruck gewonnen, dass Sie einen richtigen Weg eingeschlagen haben... Wie viel in der Formen- und Lautlehre wird dadurch zu modificiren sein, wie viele sogenannten « Lautgesetze » sind da hinfällig geworden!...* etc.

Dans son zèle pour la bonne cause, M. Roques va plus loin encore : il met en garde tous ceux qui seraient tentés de me suivre dans la voie où je me suis engagé. « Ces deux livres, dit-il, ... n'appellent ni contrôle ni imitation. » C'est me faire beaucoup d'honneur : je n'ai jamais eu la prétention ridicule de me poser en chef d'école, et si les idées que j'ai soumises au monde savant acquièrent un jour, comme j'en ai la ferme conviction, droit de cité dans la science, on ne devra même pas songer à m'en faire un mérite, tant ces idées paraîtront alors simples et banales. Elles se réduisent en effet à bien peu de chose : à demander qu'on veuille bien à l'avenir chercher les origines des langues romanes dans l'*histoire* de la langue latine.

C'est malheureusement ce que M. Roques ne me paraît pas avoir compris ; le titre même de mon livre est resté pour lui une énigme, et il se demande, p. 269, n. 2, ce que peut bien être une « Étude de philologie *historique* ». Je puis le lui apprendre : la philologie *historique* est celle qui raisonne sur des *faits*, sur des formes dûment et *historiquement* attestées, et non sur des *théories a priori* et des *reconstructions* dans le vide. Et si cette définition paraît encore trop obscure aux philologues qui, dans leurs constructions algébriques de prototypes, n'ont pas l'habitude de consulter l'histoire et la chronologie des langues, je dirai tout simplement que la philologie *historique* est celle qui se passe, le plus possible, de l'astérisque. Par malheur, M. Roques a, comme tant d'autres, le culte de l'astérisque ; il est attaché, comme à de chères trouvailles, à **postius* et **antius*, p. 281, et sans doute il a pour cela des raisons bien puissantes, puisque ni la syntaxe italique, ni les exemples attestés de *post* avec l'ablatif, ni le sarde *postis* et *antis* (= *ante īs* d'après *post īs*, ombr. *pre* avec l'ablatif comme *post*) n'ont de valeur à ses yeux.

De même, p. 284, pour expliquer l'italien *sozzo*, il repousse « la forme étrange que je suppose pour soutenir ma thèse ». Le jour où l'on proposera quelque chose de mieux, je ferai bon marché de la métathèse de *sŭd(i)do*, laquelle d'ailleurs n'est pas de moi, mais bien de W. Meyer-Lübke, qui avait d'autant moins intérêt à « soutenir ma thèse » qu'à cette époque mon livre n'avait pas paru. Seulement, si *sozzo*, comme le déclare avec assurance M. Roques, s'explique par **sudicius*, l'inventeur serait bien aimable de nous dire comment il a l'intention d'accentuer sa création. S'il lui donne l'accent normal **sudĭcius*, quel rapport ce vocable peut-il avoir avec *sŏzzo*? et s'il accentue **sūdīcius*, sur la quatrième syllabe avant la fin, j'ai le regret de lui dire que ce sera tout bonnement un monstre. Il y a, dans la fabrication des mots, des formes dont même l'astérisque, cette providence des philologues, est impuissant à dissimuler la monstruosité.

Puisque nous parlons d'accentuation, je répondrai tout de suite à une question que, de son côté, M. Roques veut bien m'adresser. Il ignore, dit-il, p. 281, comment j'expliquerai l'accentuation *catĕllum* si cet accusatif a été refait sur le nominatif italique *cătel*. Je n'ai jamais dit que *catĕllo* a été « refait » sur *cătel* ; j'ai parlé d'une substitution — il eût mieux valu dire une confusion — de suffixes, *-ello* évinçant peu à peu *-ulo* parce que les thèmes en *-ulo* avaient depuis longtemps le nominatif terminé par *-el* dans le latin d'Italie comme en ombrien, ce que j'ai appuyé d'exemples non munis d'astérisques, *famel*, *masc(u)l*, *figel*, etc. On peut y ajouter VERNACEL, *C. I. L.*, VIII, 10891, cité par Kübler, *A. L. L.*, VII, 594, d'après une mosaïque numide ; cf. aussi *masculus non ut quidam mascel*, *C. Gl.*, V, 221, 22 ; autres exemples encore chez W. Heraeus, *A. L. L.*, XI, 306.

Que du reste l'accentuation de ces mots ait été parfois troublée en raison même de ce mélange des suffixes, c'est ce qui paraît en effet ressortir par exemple de l'accentuation *Mĕtellus* indiquée par Audax, *K.*, VII, 362, 17. Ce *Mĕtellus* couvre en réalité le nominatif rustique *Mĕtel*, d'où aussi *Metelus*, avec une seule *l*, forme blâmée par Priscien, I, 7, 38, et donnée aussi par Pompeius, K., V, 287, 4, cf. ANELO, *C. I. L.*, IV, 1761, CASTELO, *ibid.*, VIII, 9005, etc. ; si Diomède, K., I, 431, indique expressément la quantité brève du second *e* dans *Metĕl-*, c'est également en raison des difficultés que présentait le nominatif rustique *Metel* dont la finale pouvait être diversement interprétée, puisque, outre *Metulo-*, on en pouvait tirer *Metĕllo-* aussi bien que *Metĕlo-*, cf. *Metĭlius* ; de même MÁRCÉLLO, *C. I. L.*, V, 7678, ou encore *querĕla* : *querella* et autres formes bien connues.

Je ne sais si je convaincrai jamais M. Roques que les formes *Mĕtel(lus)*, *masc(u)l*, *figel* sont bien réellement et directement attestées par les grammairiens latins aussi bien que par l'épigraphie ; car, dès qu'il ne s'agit plus de reconstructions théoriques mais bien d'exemples et de faits réels, le jeune romaniste se montre aussi sceptique qu'il est indulgent pour les mots fabriqués et les créations de l'imagination. Il déclare par exemple, p. 279, que le matériel sabellique, osque et ombrien qui nous a été conservé date du IIe ou IIIe s.

avant J.-C. : sans invoquer ici l'opinion de Bréal, qui a bien sa valeur et d'après laquelle les Tables Eugubines dateraient du règne d'Auguste, on reconnaît généralement aujourd'hui que la Table de Bantia est au plus du commencement du Ier siècle, et quant aux inscriptions peintes et aux graffiti de Pompéi, ils sont de toute évidence peu antérieurs à la catastrophe de 79 *après J.-C.* Ces monuments, de même que les monnaies de la Guerre Sociale, n'existent apparemment pas aux yeux de M. Roques ; sans quoi il en eût forcément conclu, avec Bréal, Planta, Brugmann et tous les autres, que puisqu'il y a encore *à la fin du Ier siècle de notre ère* des inscriptions osques dans une ville telle que Pompéi, cette langue n'a certainement pu s'éteindre dans les campagnes que pour le moins deux ou trois siècles plus tard — ce qui nous conduit précisément au seuil de l'époque romane.

Il existe donc un lien chronologique indiscutable au moins entre l'osque et les dialectes romans de l'Italie du Sud : il n'y a donc, ce me semble, rien de bien monstrueux à dire comme je l'ai fait (et il y a des centaines d'exemples analogues) que le napolitain *pozzu* représente *poteo* d'après l'osque pútía = *poteat* pour *possit* classique, et non un « prototype » **potsum*, cf. *Grundr* I, 539; on a du reste POTEO chez Muratori, I, 745. Repousser, comme fait M. Roques, p. 282, toute relation entre l'osque et les dialectes de l'Italie méridionale, c'est méconnaître à la fois le lien chronologique et le lien géographique de ces deux formes de langage, c'est méconnaître l'histoire, affirmer que *poteo* est « refait » sur *potes*, c'est une supposition gratuite et du reste n'explique rien, car on peut toujours se demander « pourquoi *possum* aurait été refait sur *potes* précisément dans une région où longtemps avant la colonisation romaine on disait déjà pútíad, c'est-à-dire *poteat*, *poteo*.

M. Roques du reste paraît en général avoir des idées assez vagues sur la vitalité des langues, sans quoi il n'eût sûrement pas déclaré, p. 279, que de même qu'on ne saurait expliquer par des influences réciproques des phénomènes identiques du picard, du ladin ou du poitevin, de même on ne saurait chercher de relation entre le latin vulgaire d'Italie et les dialectes osco-ombriens. Le cas est bien différent : entre le picard, le ladin et le poitevin il n'y a ni lien géographique ni lien historique, tandis que le latin d'Italie *succède directement et naturellement* aux anciens dialectes italiques. Ou bien M. Roques admet-il que brusquement, à une même date et peut-être en vertu d'un décret du Sénat, les Italiotes ont renoncé du jour au lendemain, dans les campagnes comme dans les villes, à leurs anciens patois et décidé de ne plus parler à l'avenir que le pur latin de Rome?

Ce n'est pas non plus ma faute si la *philologie historique* démontre que les provinces, elles aussi, ont d'abord reçu en général le latin italique et non uniquement le pur latin de Rome, le latin de nos dictionnaires classiques, commodes à consulter lorsque les souvenirs du collège font défaut. « Il aurait encore beaucoup à dire sur la latinité des provinces telle que la conçoit M. Mohl », dit M. Roques, p. 278, n. 1. Je regrette bien vivement

qu'il n'ait pas dit ces choses intéressantes, car, même après M. Camille Jullian, qui, dans son bel ouvrage sur les *Inscriptions de Bordeaux*, est arrivé, par des voies toutes différentes, aux mêmes conclusions que moi, il y a en effet encore beaucoup à dire sur ce sujet. « Je suis de plus en plus d'accord avec vous, m'écrit M. Jullian : la philologie romane doit devenir *historique* sous peine de s'enliser dans de monotones théories, et c'est du côté de la vieille Italie qu'elle doit tourner ses regards... Les images et les cultes que les Italiens ont introduits en Gaule et dans les autres provinces ne sont pas les types consacrés de Rome; ce sont les formes tenaces de leurs vieilles habitudes locales et de leurs religions séculaires; il en est de même pour la langue... La philologie, l'archéologie, la science des institutions gagneront un profit infini à s'entr'aider. »

Je ne proposerai pour ma part à M. Roques qu'un seul exemple. Le Blant, 431, cite une inscription de Vienne de l'année 528 où le nom de Mars est écrit MAVRTI, exactement comme le fameux MAVRTE archaïque de Tusculum, *C. I. L.*, I, 63, sur lequel les débats ne sont pas près de finir, cf. Solmsen, *Studien zur lat. Lautgesch.*, p. 76 sqq.; Herbig, *Jahresb. Klass. Alterth.*, 106, p. 17 (1900). Sous le numéro 613 *a*, Le Blant cite une autre inscription gallo-romaine, de Narbonne (anno 527), laquelle donne le même nom sous l'orthographe MAFORTIO. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur l'importance exceptionnelle de cette dernière forme, qui confirme si heureusement la théorie d'Osthoff d'un passage de *mr* à *fr* en italique, soit **Māmṛt-* : *Māfort-*; pour *f* en regard de *u̯* dans *Māfort-* : *Māu̯ort-*, cf. *Menrfa*, *Menerua* Bréal, *Divin. ital.*, p. 8. Je demanderai simplement à M. Roques ce qu'il pense de formes telles que *Māurtī* et *Māfortiō* sur le sol de la Gaule au VIe siècle de l'ère chrétienne. Sont-ce là des formes classiques? sont-ce même des formes latines?

M. Roques répondra sans doute, suivant son habitude, que ce sont là des « exceptions sans valeur ». Que la phrase de Varron, *Ling. Lat.*, VIII, 28, 51 (*Videamus*) *praeterea, ut est ab* is : ei *sic ab* ea : eae *diceretur quod nunc dicitur* ei, *pronuntiaretur ut in* iis uiris *sic* eis mulieribus... etc., soit également un exemple sans valeur « dont il vaudrait mieux ne pas se servir », comme l'affirme encore M. Roques, p. 286; que ce soient là des formes simplement *supposées* par Varron, c'est une affirmation pour le moins bizarre et que dément du reste le *nunc dicitur* répété à la phrase suivante : *Nunc non modo in uirili sicut in muliebri dicitur* eius *etc.* Quant à moi, il m'avait semblé que le couple *īs* : *eīs* de Varron, même en présence des hésitations des manuscrits, acquérait une réelle valeur par la comparaison avec la forme épigraphique EIEIS, c'est-à-dire *ēi̯is*, *ēis* d'après le singulier *ēi*, lequel EIEIS est attesté *uniquement comme féminin*, et cela précisément dans la région où l'épigraphie aussi bien que les anciens dialectes locaux nous démontrent que les couples *quōi* : *quēi* et (*h*)*uī* : *eī* ont pris naissance. Ou bien le féminin EIEIS, constant dans l'*Epistula ad Tiburtes*, est-il également « un exemple sans valeur »?

Quel que soit le scepticisme que certains romanistes professent encore à l'égard des formes épigraphiques, il y a néanmoins dans l'article de M. Roques des négations si tranchées et si excessives qu'elles demanderaient du moins quelques mots de justification. C'est ainsi qu'il déclare, p. 284, que *ć* (*ś*) pour *k* en ombrien n'est bien établi que devant *i* en hiatus et n'est pas prouvé pour *ke*, *ki*. Voilà une théorie originale, et il est bien regrettable que l'auteur n'ait pas cru devoir la développer, car elle n'eût sûrement pas manqué de faire dans la science un bruit considérable. Ainsi ćersna, *śesna*, lat. *cēna* ; — *desen*, lat. *decem* ; — *pase*, lat. *pāce* (attesté quinze fois !) ; — taćez, *tases*, lat. *tacitus* ; — *curnase*, lat. *cornīce*, et des centaines d'autres, — toutes ces formes, dont l'énumération seule tient deux pages dans l'ouvrage de Planta, I, 361-362, sont désormais à rayer du dictionnaire ombrien ; ce sont de simples fictions, des exemples supposés et dont il vaudrait mieux ne pas se servir. Je supplie M. Roques de vouloir bien s'expliquer là-dessus : un enseignement si nouveau ne saurait être que profitable, à moins qu'il ne se borne à nous rappeler, ce que nous savons depuis longtemps, que certains noms propres gardent encore l'ancienne orthographe avec *k*, *c* (*Tuscer*, *Acersonia-*), et que la valeur de kebu ou de kukehes, *cehefi* est absolument inconnue.

Je suis du reste loin de me plaindre de la patience et du soin minutieux avec lesquels M. Roques s'est efforcé de réduire à néant mes deux pauvres volumes ; il l'a fait avec infiniment plus d'ordre et de méthode que je n'en avais mis à construire ce fragile édifice et il a pu, de cette façon, démolir un à un à peu près tous les faits et tous les exemples que j'avais proposés. Dans son zèle, il lui est même arrivé de détruire, les croyant miennes, des choses qui ne m'appartiennent nullement : tel est le cas pour *caret* au sens de *deest* (cf. *carērī* au passif chez Neue-Wagener, III³, 8). Cet « oscisme dont j'aurais pu facilement m'éviter la découverte », p. 282, n'est pas de moi, mais bien de Planta, qui, comme je l'ai indiqué d'ailleurs dans mon livre, a le premier interprété dans ce sens l'osque kasit.

Nous n'avons du reste, l'illustre italiste pas plus que moi, aucun motif d'être mécontents, tout au contraire, car nous sommes en excellente compagnie : si inattendue que la chose puisse paraître, nous sommes logés à la même enseigne que T.-Live, qui, lui aussi, paraît-il, p. 275, n. 2, ne savait pas ce qu'il disait quand il parlait des écoles romaines. Pour ma part, j'avais cru de fort bonne foi, je l'avoue, que si les Falisques avaient des écoles dès le temps de Camille (ou bien ceci encore est-il une illusion de l'imagination ?), les Romains pouvaient bien de leur côté en avoir eu dès la même époque. Du moment que l'alphabet romain était constitué, du moment que l'usage d'écrire en latin existait — et je pense que cet usage était déjà passablement répandu lorsque furent affichées les Douze Tables, — pourquoi Rome, héritière de la civilisation étrusque, n'aurait-elle pas eu d'écoles ? Du moment qu'il y avait des lois écrites affichées au Forum, pourquoi n'eût-on pas enseigné à les lire ?

Avec des idées aussi arrêtées et une logique aussi réfractaire à l'évidence des faits, — je le dis sans aucune espèce d'aigreur et sans me dissimuler nullement les nombreux défauts de mes livres, — M. Roques ne pouvait naturellement saisir le lien qui rattache si étroitement l'une à l'autre les deux études qui lui étaient soumises. Ce lien, dit-il dans sa conclusion, n'existe pas, pas plus qu'il n'est question dans la monographie sur *lui* : *lei* de latin archaïque ni d'influences dialectales. Il est probable que M. Roques n'a reçu qu'un exemplaire tronqué de mon étude, car, — à part les deux derniers chapitres, *Critique des preuves directes* et *Destinées postérieures du système*, — il n'est absolument question, pendant cent et six pages, que des origines des flexions pronominales en latin archaïque et de leur histoire dans la latinité dialectale de l'Italie. Si M. Roques avait eu connaissance de ces premiers chapitres, il eût compris pourquoi il faut chercher dans les pays sabelliques, antérieurement à la Guerre Sociale, la première patrie de *hōī* : *ēī* constitués en couple générique d'après les habitudes syntactiques des dialectes osco-sabelliques et directement sur le modèle du couple **eizui* : *eizai*. Sans ces antécédents, des formes telles que le datif-ablatif féminin EIEIS, c'est-à-dire *ēīs*, en regard du datif-ablatif masculin *īs*, c'est-à-dire *hīs* ou *iīs*, qui apparaissent précisément dans l'Italie centrale et attestent au singulier *ēī* féminin en regard de *(h)ōī* masculin, restent inexplicables. De même le couple QVOI masculin : QVEI féminin, qui appartient également par ses origines à l'Italie osco-sabellique, n'est explicable que par le couple osco-sabellique correspondant **po-eizui* : *po-eizai*, d'où dans le latin de la même région le pronom relatif analysé de même en *qu-(h)ōī* : *qu-ēī* d'après *(h)ōī* : *ēī*.

Ce qui est tout à fait surprenant, c'est que M. Roques ait oublié de nier l'existence des féminins *quēī*, *quēius*, que j'ai signalés sur les inscriptions de l'Italie du Sud en regard des masculins *quōī*, *quōius*. Il n'en affirme pas moins, p. 286, que mon « hypothèse » reste sans preuve, et il ajoute tout aussitôt qu' « on a très bien pu faire au masculin *cuius-cui* un féminin en *ae* ou *e* ». Mais si M. Roques reconnaît enfin que *cūius cuī* fonctionnait uniquement comme masculin en latin vulgaire, n'est-ce pas avouer implicitement que les types parallèles *hūius huī*, et *illūius illuī* s'étaient de même spécialisés comme catégories masculines? Et si *cuī*, *huī*, *illuī* sont uniquement des masculins, que pouvaient être leurs correspondants féminins, sinon *queī*, *eī*, *illeī*? C'est précisément ce que je crois avoir démontré, et, si désagréable que la chose puisse paraître à M. Roques, j'ai le regret de lui apprendre qu'il est en réalité tout à fait d'accord avec moi.

Je compte, Monsieur le Rédacteur en chef, sur votre haute courtoisie et sur les traditions libérales de la *Romania* pour accorder à cette lettre une place dans le prochain fascicule, et je vous prie d'agréer l'expression de ma très respectueuse considération.

F. Geo. Mohl.

Prague, 24 mai 1900.

Dans le compte rendu que j'ai donné à la *Romania* des deux ouvrages de M. Mohl, j'avais insisté sur les qualités d'esprit de l'auteur, sur l'importance de son œuvre, sur l'étendue de sa science. Je croyais avoir assez prouvé l'estime que je faisais des unes et des autres en m'attachant à discuter longuement des théories qui me semblaient devoir séduire tous les philologues comme elles m'avaient séduit moi-même tout d'abord. Peut-être ai-je été encore trop bref, peut-être mes éloges ont-ils passé pour de vaines et perfides formules ; je suis heureux de pouvoir redire à M. Mohl toute l'admiration que j'ai conçue pour son œuvre. Je n'ai besoin pour cela ni de connaître les témoignages d'estime que lui décernent avec raison des savants renommés, ni de me rappeler que l'Institut a couronné son *Introduction à la Chronologie du Latin vulgaire*. Mais si je crois devoir mêler à cette grande part d'éloges une part plus grande encore de critiques, M. Mohl, si heureusement enclin à se jeter hors des routines, comprendra que je n'en sois empêché par aucun argument d'autorité.

J'ignorais qu'il y eût en philologie romane une bonne cause que j'aurais soutenue avec zèle ; mais je suis fermement convaincu qu'il y a de mauvaises méthodes qu'on ne saurait poursuivre avec trop d'ardeur. J'ai signalé et combattu les exemples que j'ai cru en trouver dans les livres de M. Mohl. Je regrette, sans trop m'en étonner, de n'avoir pas son assentiment à mes objections. Il ne m'apparaît point d'ailleurs qu'il y ait répondu. Même il veut bien constater que j'ai attaqué sa théorie avec plus de méthode qu'il n'en avait mis à l'édifier ; mieux valait n'avoir pas à me décerner cet éloge.

Mais M. Mohl n'abandonne rien de sa thèse. Il l'appuie d'un nouvel exemple plus frappant que tous les autres : l'identité du MAVRTI de Vienne (VIe siècle ap. J.-C.) et du MAVRTE de Tusculum (Ier siècle av. J.-C.), du MAFORTIO de Narbonne et de ces formes italiques postulées par une loi d'Osthoff[1]. Si je comprends bien M. Mohl, nous aurions affaire ici à des formes italiques ou latines archaïques conservées en Gaule jusqu'au début du VIe siècle. Le phénomène serait d'une si rare importance que mon scepticisme me pousserait sans doute à lui chercher une explication exceptionnelle, s'il ne me paraissait plus simple d'écarter le fait même. Il est fâcheux que M. Mohl n'ait pas vérifié ses exemples dans la collection d'où ils sont tirés. Le *Recueil* et le *Nouveau Recueil* de Le Blant lui auraient montré six fois le nom de *Mavortius* sous les formes : MAVVRTIO à Evian (*Rec.*, 683), MAVV(*rtii*) à La Mure (*Rec.*, 474 A) et à Arles (*Nouv. Rec.*, 180), MAVRTI à Vienne (*Rec.*, 431), MAFORTIO à Narbonne (*Rec.*, 613 A) et MAFVSIO à Parnans (*Nouv. Rec.*, 1331). Mais il eût constaté que les six inscriptions, toutes datées de 527 à 529, n'avaient rien à voir avec le dieu Mars. C'est le nom du consul Mavortius, le reviseur du texte d'Horace qui est répété comme indication chronologique dans les six documents. Il ne peut plus

1. Voyez là-dessus Planta, *Gramm. d. oskisch-umbr. Dialekte*, I, 303.

dès lors être question d'archaïsmes. Le consul Mavortius a en 527 répandu son nom intact dans la province, et c'est à cette date et en ces lieux que les altérations ont commencé [1].

Pour les quelques points de mon compte rendu critiqués par M. Mohl, voici les explications ou additions que je crois nécessaires.

1. — Je n'ai dit, ni dans ma conclusion ni ailleurs, que *le travail* de M. Mohl « ne méritât même pas d'être contrôlé », — mon compte rendu est une preuve assez forte que ma pensée était tout autre ; — mais j'ai essayé de montrer que *la théorie* proposée ne comportait pas de vérification pratique, que l'effort de construction de M. Mohl n'appelait pas le contrôle.

Je ne me suis nulle part demandé ce que pouvait bien être une étude de philologie *historique* ; — j'ai prétendu que l'épithète était superflue parce que je ne conçois pas de philologie qui ne soit pas historique ; je me réserve seulement d'interpréter les faits autrement que M. Mohl. Pour l'astérisque, dont on me fait grand crime, j'avoue qu'il m'est difficile de m'en passer, ce que nous connaissons du matériel latin ou italique ne suffisant pas à m'expliquer tous les phénomènes romans. Il m'avait semblé d'ailleurs que l'*Introduction à la Chronologie du latin vulgaire* ne dédaignait pas d'y recourir. Dans sa lettre, il est vrai, M. Mohl est avare d'astérisques ; je le regrette, pour ma part : j'aurais aimé qu'on me rappelât que le nominatif vulgaire **Metel* et la forme **suc(i)do* et le couple **hui : ei* et la construction **ante is* ne sont pas *dûment attestés*.

Je n'ai pas prétendu que le matériel italique datât *tout entier* du IIIe-IIe siècle. Entre le Ve siècle avant J.-C. et le Ier siècle de notre ère, dates extrêmes, j'ai choisi le IIIe-IIe siècle comme moyen terme et seulement *exempli gratia*.

Je n'ai pas dit qu'on ne saurait chercher de relations entre le latin et l'osco-ombrien plus qu'entre le picard et le ladin ; — j'ai voulu faire entendre ceci : il ne peut être question d'influences réciproques pour expliquer les traitements identiques en picard et en ladin ; nous devons en conclure que là même où ces influences sont possibles elles ne sont pas l'explication nécessaire de l'identité des phénomènes. Quant à la succession directe et naturelle entre le latin d'Italie et l'osco-ombrien, je ne puis que renvoyer à ce que j'ai déjà dit et répéter qu'il a dû y avoir remplacement plutôt que fusion ou descendance.

Je n'ai point soutenu que *ć(ś)* en ombrien ne fût pas prouvé pour *ce, ci*. (M. Mohl voulait établir que le latin avait eu *ći* après *če, či* et ces derniers d'après l'ombrien). En acceptant l'hypothèse d'une prononciation identique du latin et de l'ombrien, j'aurais pu admettre l'influence pour *ći*, qui semble général en ombrien, mais non pour *ce, ci*. M. Mohl cite des cas de maintien

---

1. Cf. dans Le Blant *dvvs* pour *duos* (378), *dudecem* (474), *octaum* (438) ; l'*f* est sans doute un essai de notation de u.

du *c* devant *e*, *i* ; il y en a bien plus encore dans Planta [1], et aux exemples d'Iguvium il faut ajouter le *cisterno* de Fossato di Vico [2]. Quelle que soit l'explication à donner de ces formes, on en peut conclure que le passage de c à *č* devant e, i n'était pas un fait accompli dans tous les cas. Pourquoi dès lors un Ombrien prononçant des mots latins n'aurait-il pas conservé intact un phonème qu'il connaissait par ailleurs, et dit en latin *pace* et non *pače* comme il disait *vuke* en ombrien? Je n'ai pas voulu faire entendre autre chose ; peut-être ai-je exprimé trop brièvement ma pensée.

Je n'ai point considéré comme monstrueux le rapprochement du napolitain *pozzu* et de l'osque *putiad* ; — j'ai préféré une autre hypothèse, plus conforme à ce que nous apprennent les langues romanes, sur la reformation de l'infinitif **potere* par exemple.

Enfin je n'ai pas reproché à Tite-Live de ne savoir ce qu'il disait quand il parlait des écoles romaines ; — mais je maintiens que, pour établir l'existence et le caractère de ces écoles au Ve siècle, M. Mohl a eu tort de se fonder sur ce que peut en dire Tite-Live quatre siècles plus tard.

II. — M. Mohl déclare que *catĕllo* n'a pas été « refait » sur l'ombrien *cátel*. La rédaction du passage de l'*Introduction* où il traite de ces mots est assez obscure pour que j'aie pu commettre une erreur d'interprétation. Mais le deuxième exemple m'avait paru clair : « De même, dit M. Mohl, le latin *vitulus* d'après l'ombrien **vitel* passe à *vitello*, français *veel*, *veau* » [3]. Du reste, que *cátel* soit latin ou ombrien, la difficulté d'accentuation que j'avais signalée subsiste, et je ne suis pas persuadé que le *Métellus* d'Audax la résolve.

M. Mohl repousse mon interprétation de Varron, *Ling. lat.*, VIII, 28, 51. Je persiste à la croire fondée. Varron dit au § 50 : « Primum, si esset analogia, ... ut est Quis Quoius, sic diceretur Quae Quaius, etc. », et il continue au § 51 : « Praeterea, ut est ab Is Ei, sic ab Ea Eae diceretur, quod nunc dicitur Ei ; pronuntiaretur ut in iis viris, sic es [*sic*] mulieribus, et ut est in rectis casibus Is Ea, in obliquis esset Eius Eaius ; nunc non modo in virili sicut in muliebri dicitur Eius, sed etiam in neutris articulis, ut Eius viri, Eius mulieris, Eius pabuli, cum discriminentur in rectis casibus Is Ea Id. » 1° Je pense pouvoir traduire ce texte ainsi : « Si l'analogie existait [dans la déclinaison des pronoms], comme l'on dit Is Ei Eius, l'on dirait Ea Eae Eaius ; or nous disons Ei Eius pour tous les genres. » Rien ne nous autorise à croire que Varron connaissait la forme **Eaius* par exemple et la citait comme archaïque ou vulgaire. Quant au *nunc dicitur*, j'y vois une opposition de la réalité présente à une possibilité indéterminée et non du présent au passé. — 2° De la double série $\frac{is,\ eius,\ ei}{ea,\ eaius,\ eae}$ il me paraît ressortir clairement que la différence entre le masculin et le féminin analogique supposé n'est pas pour

1. Cf. Planta, *o. c.*, I, 366-7.
2. Planta, *295*. Cf. *o. c.*, I, 371 ; II, 556 et 667.
3. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 231.

Varron dans la substitution de l'*e* à l'*i*, mais bien dans la présence de l'*a* à tous les cas du féminin ; au masculin *iis* il devra donc opposer **eais*, et c'est cette forme que je rétablis, avec André Spengel [1], dans le texte de Varron, à la place de *es*. Ici M. Mohl parle d'hésitations des manuscrits ; il faut s'entendre : le texte du *De lingua latina* nous a été conservé par un seul manuscrit (Laurent. LI, 10) du XIe siècle, tous les autres en sont des copies du XVe siècle, il n'y a donc pas à parler d'hésitations de manuscrits, mais d'hésitations de copistes modernes, de correcteurs ou d'éditeurs. Or le Florentinus a *es* dans le passage qui nous occupe, et la seule correction légitime à mon avis est *eais*. Il ne saurait donc être question d'un couple *īs-eīs* cité ou supposé par Varron. Quant à la forme *eieis* de l'*Epistula praetoris ad Tiburtes*, il est bien vrai qu'elle ne nous est attestée qu'avec le féminin, mais il faut ajouter qu'il n'y a dans l'*Epistula* aucun exemple du datif masculin pluriel de *is* et que nous ignorons tout à fait si *eieis* ne serait pas une graphie commune à tous les genres.

Je ne comprends pas comment M. Mohl peut s'autoriser de Planta pour son rapprochement de l'osque *kasit* et du français *il faut*. Voici l'opinion de Planta, prise à la source indiquée par M. Mohl : « M. de Planta étudie le mot *casit*, qui se trouve dans une inscription osque de Capoue. Le contexte indique pour ce mot le sens de *decet*, *oportet*. *Casit* peut être pour la forme identifié au latin *caret* ; l'emploi impersonnel, avec le sens *oportet*, d'un verbe signifiant « faire défaut » a son parallèle dans le français *il faut* [2] ». M. Mohl commente en ces termes : « En effet, lorsque *fallere* succède à *carēre*, en Gaule par exemple, *caret* devient *fallit* : de là le français *il faut* [3]. » Je maintiens donc mon attribution et mon appréciation.

La monographie sur le couple *lui* : *lei* m'avait paru laisser au second plan archaïsmes et dialectismes. M. Mohl, qui proteste d'abord, cherche cependant un peu plus loin à me montrer mon accord avec lui. Cet accord ne serait possible que si M. Mohl abandonnait encore beaucoup plus de sa thèse. Il a voulu démontrer que les couples *cuius-queius*, *illuius-*illeius* avaient leur origine dans un couple *(h)uius-eius* dû à la fusion de *hic* et de *is* et à l'utilisation des doubles formes résultant de cette fusion imparfaite. Je n'ai constaté ce couple nulle part, je ne puis en supposer l'existence, même avec beaucoup d'astérisques, et je crois que les deux couples attestés par les inscriptions ou les langues romanes sont nés d'un simple besoin de clarté et sans le secours d'aucune confusion phonétique. Ce n'est pas là l'accord supposé, ou il ressemblerait fort à l'accord avec Planta.

III. — Pour *sozzo*, sans admettre la syncope **suč(i)do*, je reconnais bien volontiers que l'accent rend *sudicius* impossible.

Mario ROQUES.

---

1. *M. Terenti Varronis de lingua latina*..... edidit... Andreas Spengel. Berlin, Weidmann, 1885, p. 181, n. 12.
2. *Introd. à la Chron. du lat. vulg.*, p. 156.
3. *Bulletin de la Société de linguistique* (tome X), n° 44, p. XV.

CHRONIQUE

Nous avons oublié de mentionner en son temps la mort de M. Charles Revillout, décédé à Montpellier, où il avait passé presque toute sa vie, le 19 novembre 1899, à l'âge de 78 ans. Ch. Revillout, longtemps professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Montpellier, ne s'était pas voué spécialement à l'étude de la littérature du moyen âge. Il a cependant publié dans ce domaine quelques travaux remarquables, qui, encore actuellement, après de longues années, conservent leur valeur. Nous avons signalé ici (V, 122) les ingénieuses observations qui l'ont conduit à fixer aux années 1234-1235 la date du roman de Flamenca, et nous avons rendu un compte détaillé autant qu'élogieux de son Étude historique et littéraire sur la *Vita Guillelmi Gellonensis* (VI, 467).

— Le 15 mars dernier est décédé à Vienne (Autriche) M. Alexandre Budinszky, connu des romanistes par son livre sur l'expansion du latin dans l'empire romain (*Die Ausbreitung der lateinischen Sprache über Italien und die Provinzen des romischen Reiches*, Berlin, 1881), dont il a été rendu compte ici-même (XI, 600). Budinszky était un ancien élève de l'École des chartes. Il s'y fit inscrire en février 1867, étant déjà docteur en philosophie de l'université de Vienne, et en sortit avec le diplôme d'archiviste-paléographe le 22 janvier 1872. Sa thèse avait pour titre : *Les étrangers à l'Université de Paris au moyen âge*. Il la publia quelques années plus tard en allemand, sous ce titre : *Die Universität Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter; ein Beitrag zur Geschichte dieser hohen Schule* (Berlin, Hertz, 1876). Pendant plusieurs années il fut professeur de paléographie du moyen âge et de philologie romane à l'université de Czernowitz, puis il s'établit à Vienne où il occupait, lors de sa mort, l'emploi de bibliothécaire-archiviste du ministère des finances. Il était né à Vienne le 27 février 1844.

— Le 29 mars est décédé à Paris, âgé de 70 ans, M. L. Hervieux, bien connu par ses importants travaux sur les fabulistes latins du moyen âge. D'abord agréé au tribunal de commerce, puis, pendant plusieurs années, membre du conseil municipal de Paris, il s'était appliqué tardivement aux travaux de l'érudition. Il y apportait une ardeur de néophyte et l'indépendance naturelle aux hommes qui se sont créé, sans influence extérieure, leur méthode de travail. S'il n'hésitait pas à se rectifier lui-même, il admettait difficilement les résultats obtenus par autrui. Peu satisfait de la première édition des deux premiers volumes de ses *Fabulistes latins* (Phèdre et ses dérivés)

parus en 1884, il n'attendit pas qu'ils fussent épuisés pour les refondre et les améliorer (1893-4). Il en détacha les fables d'Eudes de Cheriton, dont il fit, avec raison, un recueil à part (1896). Mais, tout en reconnaissant les mérites de cette seconde édition, on put regretter que l'auteur n'eût guère tenu compte des observations qui lui avaient été présentées à l'occasion de la première (*Rom.*, XXIV, 279). Il avait récemment terminé sa vaste entreprise par un volume consacré à Jean de Capoue et à ses dérivés, qui n'est pas non plus à l'abri de toute critique (voir *Rom.*, XXVIII, 482). Quels que soient les défauts qu'on peut relever tant dans les textes que dans les recherches qui les accompagnent, on ne peut néanmoins refuser à L. Hervieux le mérite d'avoir, au prix d'un labeur prolongé et assidu, accompli à lui seul et à ses frais une œuvre considérable, dont aucun libraire n'eût consenti à faire la dépense, et qui de longtemps ne sera pas refaite.

— Nous avons reçu avec une douloureuse surprise la nouvelle de la mort tragique de M. Johann Alton, dont nos lecteurs ont eu mainte fois l'occasion de voir les travaux cités et appréciés ici. J. Alton était un « Ladin », étant né près d'Enneberg, dans le Tyrol oriental. Après avoir étudié à Innsbruck et à Vienne, il vint à Paris, y suivit divers cours, et prit part aux conférences pratiques de l'École des Hautes Études. Après une thèse de docteur déjà consacrée à la philologie romane, il publia en 1879 un livre intitulé : *Die ladinischen Idiome*, qui le fit avantageusement connaître, et que suivirent de près (1880) des *Beiträge zur Ethnographie Ostladiniens* (*Rom.*, X, 549). Il publia encore sur le ladin quelques travaux de moindre importance (voy. notamment *Rom.*, XI, 630 ; XX, 375) ; mais il prétendait ne pas se renfermer dans les limites de son idiome natal et voulait apporter sa contribution à la connaissance de la philologie romane en général, et en particulier de la littérature française du moyen âge. C'est ainsi que, sans parler d'une étude sur les caractères des personnages du cycle arthurien (*Rom.*, XII, 635), nous lui devons la publication de l'immense roman de *Claris et Laris* (1884, voy. *Rom.*, XIV, 173), du roman en prose de *Marque de Rome* (1889, voy. *Rom.*, XIX, 493), et de la chanson de geste d'*Anseïs de Carthage* (1892, voy. *Rom.*, XXII, 332). Ce savant estimé et aimé de tous ceux qui le connaissaient est mort victime de sa bonté. Après avoir enseigné à Prague et à Vienne, il était devenu directeur du gymnase de Roveredo, dans le Trentin, ce qui l'avait rapproché de sa patrie. Un homme de son village même, qu'il avait hébergé avec la cordiale bonhomie qu'il mettait toujours à accueillir ses compatriotes, lui avait volé une somme assez importante et avait dû avouer son méfait. Alton n'avait pas voulu le livrer à la justice, mais, dans leur pays commun, il avait fait connaître sa mauvaise action : c'est pour se venger que, le 3 avril dernier, à Roveredo, le misérable assassina à coups de hache d'abord la nièce d'Alton, qui tenait son ménage, puis Alton lui-même, comme il rentrait du gymnase pour prendre son repas. L'assassin a été peu de temps après arrêté, et on l'a soustrait à grand'peine à l'indignation de la population de Roveredo.

— M. le comte Cais de Pierlas, à qui la *Romania* doit quelques communications intéressantes[1], est décédé le 10 avril dernier à l'âge de 57 ans. Originaire des Alpes-Maritimes (Pierlas est une commune de l'arr. de Puget-Théniers), mais établi depuis longtemps à Turin, M. Cais de Pierlas s'occupait surtout de l'histoire de Nice et de la région environnante. La plupart de ses travaux sont écrits en français. Entre les plus importants nous citerons : *Documents inédits sur les Grimaldi de Monaco et leurs relations avec les ducs de Savoie* (Turin, 1885); *Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice* (Turin, 1888); *Le XIe siècle dans les Alpes-Maritimes* (Turin, 1889); *La ville de Nice pendant le premier siècle de la domination des princes de Savoie* (Turin, 1898).

— M. J.-Fr. Bladé, mort le 30 avril, était né à Lectoure en 1827. Il a composé sur l'histoire et la géographie du midi de la France, et principalement des provinces du Sud-Ouest, un assez grand nombre de travaux qui ne sont pas du ressort de la *Romania*; mais on doit rappeler ici qu'il fut en France l'un des premiers à recueillir les contes et chants populaires. Nous mentionnerons, dans cet ordre d'études, ses *Contes et proverbes populaires recueillis en Armagnac* (Paris, 1867), ses *Poésies populaires en langue française, recueillies dans l'Armagnac et l'Agenais* (Paris, 1879; cf. *Romania*, VIII, 636), ses *Proverbes et devinettes populaires recueillis dans l'Armagnac et l'Agenais* (Paris, 1880), ses *Contes populaires de la Gascogne* (Paris, 1886). Il avait commencé un recueil des coutumes municipales du Gers, qui aurait pu offrir un certain intérêt pour l'étude de la langue du pays au moyen âge, un certain nombre de ces coutumes étant en gascon. Malheureusement il n'en a publié que la première partie (Paris, 1864), où les textes sont souvent bien incorrects. M. Bladé était correspondant de l'Académie des inscriptions depuis 1882.

— Au moment où l'épreuve de cette feuille passe sous nos yeux, nous apprenons la mort de notre collaborateur et ami Samuel Berger (13 juillet). Nous consacrerons dans notre prochaine chronique une notice à ses travaux de romaniste.

— P. Meyer a mis sous presse, pour paraître dans les *Notices et extraits des mss.*, la notice d'un légendier français appartenant à la bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg, qui, outre un grand nombre de légendes connues d'ailleurs, renferme une version de la vie de saint Paul l'ermite par saint Jérôme, faite à la demande de Philippe, comte de Namur († 1212), dont on n'a pas d'autre exemplaire. Ce renseignement est d'autant plus précieux que, sauf en ce qui concerne Pierre [de Beauvais], traducteur de la compilation relative à saint Jacques le Majeur, nous étions à peu près dénués d'information sur la date des très nombreuses légendes en prose française qui nous sont parvenues.

— Nous n'avons pu annoncer dans notre numéro d'avril la fête dont a été l'objet à Halle, le 15 mars dernier, M. H. Suchier à l'occasion « du 25e anni-

---

1. *Mémoire en provençal présenté en 1398 au comte de Savoie*, XXII, 405; *Chronique niçoise de Jean Badat*, XXV, 33.

versaire de son activité comme professeur ordinaire de philologie romane ». Mais il n'est pas trop tard pour y revenir, d'autant plus que, comme celles dont ont été l'objet MM. Tobler et Gröber, elle laisse après elle une trace durable. Douze anciens élèves de M. Suchier, dont deux Français, MM. Bédier et Bonnier, se sont réunis pour composer en son honneur un beau volume où ils ont rassemblé des mémoires presque tous d'une réelle valeur et dont deux au moins, et celui de M. Warnke sur les sources des fables de Marie de France et celui de M. Wechssler sur « la question des lois phonétiques », sont de véritables livres. Nous rendrons à nos lecteurs un compte détaillé de la *Festgabe* offerte au savant philologue qui, jeune encore, a déjà tant fait pour notre science, et qui vient d'affirmer une fois de plus et son savoir et son talent par son histoire de la littérature française au moyen âge (voy. ci-dessous, p. 468); nous avons voulu seulement ici nous associer aux félicitations et aux vœux qui lui ont été apportés de toutes parts en cette occasion.

— L'Académie française a décerné le prix Archon-Despérouse à M. F. Brunot pour son *Histoire de la langue française* (deux volumes extraits du grand ouvrage publié sous la direction de M. Petit de Julleville). Elle a accordé une récompense de mille francs à M. Clément pour son livre sur *Henri Estienne*, que nous aurions dû signaler à nos lecteurs, car il est uniquement consacré aux œuvres françaises du grand helléniste, précieuses à beaucoup de titres pour l'histoire de notre langue.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix Jean Reynaud au *Dictionnaire général de la langue française* de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas.

— Dans le t. XII des *Mémoires et documents publiés par l'Académie Chablaisienne*, M. E. Ritter a inséré une note sur Thomas de Thonon, qui a composé, en 1386, un poème médical pour les religieuses de l'abbaye de Maubuisson (près Pontoise), à laquelle il était attaché. Ce poème de près de 800 vers est d'ailleurs médiocre ; M. Ritter compte néanmoins l'imprimer. « Thomas de Thonon, dit-il, n'a vraiment pour lui que son ancienneté : c'est son seul mérite, mais c'est un vrai mérite pour nous autre Allobroges. Il est le premier en date des poètes de Savoie. Antoine Malingre (voy. *Rom.*, XX, 449) lui est postérieur de plus de vingt ans ».

— Dans le *Bulletin des humanistes français* (N. S., I, janv.-mars 1900), M. Bréal a inséré une « causerie » de huit pages sur « la critique de texte en ses rapports avec la linguistique ». On y trouve trois notes qui intéressent la philologie romane : Homère emploierait déjà τάλαντον au sens roman de « désir » ; le mot rom. *toccare* remonterait au grec τυγχάνειν ; *goule*, dans la locution ancienne *goule aoust*, *S. Pierre en goule aoust* (lat. *in gula Augusti*), qui désigne le premier août, serait non le lat. gula, mais un gallois *gwyl* < vigilia. Tous ces rapprochements sont fort ingénieux, mais les romanistes les accepteront difficilement. Comment le sens roman de *talent* n'apparaîtrait-il, sauf dans le vers allégué de l'*Iliade* (XVI, 678), où il est fort douteux, pas une seule fois pour τάλαντον ou *talentum* en grec ou en latin ? Comment, en

admettant le voisinage (très contestable) de sens entre τυγχάνειν et *toccare*, le second se rattacherait-il phonétiquement au premier ? Pourquoi le français (et non pas seulement, comme le dit l'auteur, celui de la Normandie et de la Bretagne) et le latin auraient-ils été prendre au gallois sa transformation d'un mot qu'ils possédaient ? et d'ailleurs que signifierait l'expression « la veille d'août » pour le premier jour de ce mois ? Il est clair que *gula* est ici une expression populaire pour dire « l'entrée, le bord ». — Malgré ces réserves, il va de soi que la causerie de M. Bréal abonde en idées suggestives et en intéressants rapprochements, et mérite d'être lue des philologues aussi bien que des « humanistes ».

— Nous avons fait connaître, dans une précédente chronique (ci-dessus, p. 145), les résultats d'une communication faite par M. Guesnon à l'Académie des inscriptions sur le registre de la *Confrérie de la sainte chandelle d'Arras*, et nous avons particulièrement appelé l'attention sur le passage où M. Guesnon remarque que Jean Bodel, entré dans cette confrérie à une époque indéterminée, mourut en 1210 ou peut-être à la fin de 1209, ce qui rend insoutenable l'idée, reprise en dernier lieu par M. Guy, que le *Congé* de Jean Bodel aurait été écrit vers 1248. M. Guesnon vient de reprendre la question de la date du *Congé* dans l'appendice à une série de quatre articles fort longs et fort intéressants qu'il a publiés dans les derniers fascicules du *Moyen âge* (t. XII et XIII) sur les *Chants et dits artésiens* de MM. Jeanroy et Guy (il est à regretter qu'il n'ait pas connu le compte rendu de ce livre qui a paru dans la *Romania*). Examinant les noms (au nombre d'environ cinquante) qui figurent dans le poème de J. Bodel, il montre, contrairement à l'argumentation de M. Guy, que trente-cinq environ ne prouvent rien, pour diverses raisons, ni pour ni contre la thèse, mais que quinze sont ceux de personnages qui étaient morts en 1248. Ainsi se trouve confirmée l'opinion, soutenue par P. Paris, que le *Congé* fait allusion à la croisade de 1204 et non à celle de 1248.

— On ne se plaindra plus qu'on manque de ressources pour étudier l'ancienne littérature française. Les deux volumes consacrés au moyen âge du grand ouvrage collectif publié sous la direction de M. Petit de Julleville ont à peine paru, la savante et consciencieuse *Littérature du moyen âge* de M. Gröber n'est pas encore terminée, et voici que paraît l'*Histoire de la littérature française* de MM. Suchier et Birch-Hirschfeld (Leipzig et Vienne), en quatorze livraisons, dont plus de six, comprenant 308 pages grand in-8, sont consacrées au moyen âge. Nous reviendrons en détail sur cette œuvre du plus haut intérêt et qui justifie tout ce qu'on pouvait se promettre du nom de l'auteur ; nous nous bornons ici à la signaler à nos lecteurs, en ajoutant qu'elle est ornée d'illustrations aussi judicieusement choisies que bien exécutées, et que le prix de cette belle publication est d'une remarquable modicité (1 fr. 25 la livraison).

— M. Nyrop a présenté à la Société royale des sciences de Danemark, dans sa séance du 1er déc. 1899, un travail sur la formation du pluriel des noms en *l* en français, dont un résumé a paru dans les publications de cette

Société. C'est évidemment un fragment du t. II de la *Grammaire historique* du savant auteur, et c'en est un excellent spécimen. Les remarques les plus intéressantes concernent la période moderne de la langue.

— M. G. Huet a bien voulu nous communiquer une intéressante lettre qu'il a reçue de M. N. De Pauw, premier avocat général à Gand, membre de l'Académie royale flamande et de la Commission royale d'histoire, à propos de son article sur la traduction française des *Martins* de Maerlant (ci-dessus, p. 94-104) ; M. De Pauw nous a autorisés à en détacher quelques passages :

Je suis heureux de pouvoir vous dire que, ayant étudié depuis de longues années l'œuvre originale et géniale du « père de nos poètes flamands » dans tous les textes et traductions, je me range complètement à vos conclusions en ce qui touche l'époque et la contrée où la traduction française a pris naissance..... Le but de ma lettre n'est d'ailleurs pas de vous envoyer mon faible témoignage en cette affaire, mais de redresser une erreur involontaire et de dissiper des illusions que, à la suite des divers éditeurs des *Martins* flamands et français, votre excellent écrit pourrait encore propager. Cette erreur consiste à croire que je posséderais encore des fragments français inédits, autres que ceux publiés jusqu'à ce jour ; or, il n'en est point ainsi. Je pourrais me borner à cette déclaration ; mais, comme mon nom a été souvent mêlé à l'histoire de la découverte et de la perte partielle et temporaire de ces fragments, je crois devoir dire ce que j'en sais, afin de rectifier une bonne fois ce que les savants éditeurs, avec lesquels j'ai vécu cette histoire, peuvent avoir erronément rapporté, et de déterminer ce qu'il peut rester d'espoir de retrouver encore des fragments du précieux incunable.

C'est en 1851 que M. Boggaerts, archiviste communal à Bruges, et M. J. Weale, établi alors en cette ville, retrouvèrent dans des couvertures de manuscrits un assez grand nombre de feuillets de la traduction des *Martins*, sortie très probablement des presses de Jean Briton, imprimeur à Bruges vers 1480. Ils se proposaient de les publier, et les communiquèrent en attendant à divers savants et littérateurs. En 1856, Bradshaw, qui les avait vus, en donna une description détaillée à Campbell, qui l'inséra en 1874 dans ses *Annales de la typographie néerlandaise au XVe siècle* (p. 285). Avant cela, C.-A. Serrure avait publié la première demi-strophe dans son *Jacob van Maerlant*, couronné en 1867, et Holrup deux autres en 1868 (II, 10 et 12) dans ses *Mon. typ. des Pays-Bas au XVe siècle* (pl. 61, *b-c* ; 129). C'est en 1868 que j'allai habiter Bruges, où j'ai passé dix-sept ans de ma vie..... Dès les premiers temps de mon séjour, je pris connaissance et même copie presque complète des précieux fragments, que me communiqua à diverses reprises, avec la complaisance inépuisable qui le distingue, le savant archiviste de la ville de Bruges, M. Gilliodts van Severn, qui venait de succéder à Bossaert. Si je ne les ai pas publiés dès cette époque, c'est par un sentiment de délicatesse, M. Gilliodts m'ayant annoncé qu'il comptait donner des fragments une édition spéciale au point de vue typographique, bien plus important, à son avis, que le point de vue littéraire. Mais, grâce à mes relations suivies avec les savants éditeurs des *Martins* flamands, je les leur offris au cours de leurs publications..... Il est inutile d'entrer dans le détail des circonstances qui ne leur permirent pas d'en faire usage. Dans l'intervalle, d'ailleurs, les fragments avaient été publiés comme vous l'avez indiqué.....

L'important est de savoir si, outre les 56 strophes aujourd'hui publiées, plus 4 demi-strophes (32 du 1er *Martin*, 14 et 4 demies du 2e, 10 du 3e), l'exemplaire retrouvé en 1851 contenait les 84 strophes, plus 4 demies, qui devraient les compléter. C'est ce qu'a fait craindre (ou espérer) aux divers éditeurs flamands ou français la description donnée par Campbell d'après Bradshaw. Il dit en effet que le livre, « sans indication de lieu, de typographe ni de date », avait « 36 feuillets, de 26 lignes chacun » : ce serait alors, comme l'a très bien fait remarquer M. Fredericq, le *Martin* tout entier (les trois dialogues) qui aurait été retrouvé en 1851. Mais le même calcul a pu être fait par Campbell ou par Bradshaw, qui avaient tous deux pour but, non de donner une des-

cription des fragments comme tels, mais de décrire l'incunable, dont il leur était facile de reconstituer l'ensemble..... En tout cas, je puis attester, pour avoir lu les fragments dès 1870, qu'alors déjà il n'existait aux archives que les feuillets aujourd'hui publiés, et j'ai tout lieu de croire qu'on n'en a jamais découvert d'autres. M. James Weale, le seul témoin survivant de la découverte, qui habite actuellement l'Angleterre, pourrait dire s'il en est réellement ainsi.

Ce qui est certain, c'est que les feuillets qui nous manquent ont existé dans l'exemplaire auquel appartiennent ceux qui nous restent, et que tout espoir n'est pas perdu de les découvrir, sinon, comme l'a dit M. Fredericq, « dans quelque pupitre non exploré », au moins dans la reliure de quelque volume non encore examiné.

— Dans la traduction de la version en vieux danois (*A*) dont on s'est servi principalement pour établir, en français (ci-dessus, p. 243-246) le texte de la *vise* d'Olaf, il s'est glissé quelques inexactitudes et faux-sens, que M. le professeur Kr. Nyrop a eu l'obligeance de nous signaler. En conséquence, le lecteur voudra bien faire aux endroits indiqués les corrections suivantes :

P. 243, l. 11 : au lieu de : à huit heures du matin lisez : « à l'aube ». Le vieux danois use d'un mot identique, *otte*, pour désigner le point du jour et le nombre huit ; ici le premier sens est évidemment le bon. — L. 17 : l'adjectif *blide* (qu'on a lu à tort *blinde*) signifie, non aveugle, mais « doux » ou « chéri ». — L. 18 : Quoique *under æ* signifie proprement : par l'île, c'est ici une expression toute faite, qu'il n'y avait pas lieu de traduire littéralement ; on peut la rendre à peu près par une locution vague telle que « là-bas ».

P. 244, l. 4, 6, 7, lisez : « chemise » (*skjorte*), plutôt que tunique.

P. 246, l. 5 et 7 : au lieu de salle funèbre, lisez : « salle haute » (l'idée de mort n'est pas dans le mot danois *højeloft*). — L. 7 : le lit ; il vaut mieux spécifier « le lit de parade ». — L. 9 : Regarda ; le verbe *meldet* est un mot douteux : peut-être faut-il le traduire, selon l'interprétation de Ralkar, par « toucha, caressa » ; peut-être aussi n'est-ce là qu'une faute d'écriture, pour *mindet* (baisa), qui se lit au couplet suivant. — L. 9 et 10. Les mots *liste*, *œverbrat* ne sont pas des épithètes du subst. « corps », mais bien des adverbes qu'on peut traduire par « tendrement », et ardemment ». — G. D.

— Nous avons rendu (ci-dessus, p. 147) un compte sommaire de l'intéressant ouvrage de M. William Newell, intitulé *King Arthur and the Table Round* ; mais le nom de l'auteur a été par trois fois imprimé *Natell*. M. Newell nous prie de rectifier cette erreur, et nous informe en même temps que, directeur depuis douze ans du *Journal of American Folk-Lore*, il y a publié sur la légende arthurienne, et notamment sur le saint graal, plusieurs articles qu'il se propose de réunir prochainement en volume. Nous ne doutons pas qu'ils ne soient intéressants, et nous en rendrons certainement compte à nos lecteurs quand ils auront paru.

— Livres annoncés sommairement :

Bibliothèque liturgique, tome VI, *Ordinaires de l'église cathédrale de Laon (XIIe et XIIIe siècles), suivis de deux mystères liturgiques* publiés, d'après les manuscrits originaux, par le chanoine Ul. Chevalier. Paris, Picard, 1897.

In-8, xliii-409 pages. Tome VII, *Sacramentaire et martyrologe de l'abbaye de Saint-Rémy. Martyrologe, calendrier, ordinaire et prosaire de la métropole de Reims (VIIIe-XIIIe siècles)*, publiés d'après les manuscrits de Paris, Londres, Reims et Assise, par le chanoine Ul. CHEVALIER. Paris, Picard, 1899. In-8, lxij-418 pages. — Nous avons annoncé (XXIV, 486) les premiers tomes de cette utile publication. Les deux volumes dont nous dirons aujourd'hui quelques mots ne le cèdent point en intérêt aux précédents. Le premier contient deux ordinaires de l'église de Laon : l'un composé entre 1155 et 1167 par Lisiard, doyen de Laon, bien connu par son *Historia Hierosolymitana*, l'autre plus récent d'un demi-siècle environ. Ces deux ordinaires mentionnent de nombreuses séquences et hymnes, et sont ainsi une source précieuse pour l'histoire de la poésie liturgique du moyen âge. Ils sont publiés d'après deux mss. uniques de Laon. M. Ch. a complété le volume par la publication de séquences inédites et de tropes tirés d'un troisième ms. de Laon, et a édité de nouveau deux mystères extra-liturgiques déjà connus : ceux des Prophètes du Christ et de l'Épiphanie. Les mss. d'où sont tirés tous ces documents sont décrits avec grand soin : les notices qui leur sont consacrées dans le catalogue imprimé (t. I du catalogue des mss. des départements) étant de tout point insuffisantes. — Le second volume, consacré à l'église de Reims, contient d'abord un sacramentaire, exécuté de 798 à 800, dont l'original paraît avoir disparu dans un incendie, en 1774, mais dont une copie du XVIIIe siècle, malheureusement incomplète, nous a été conservée. Le martyrologe qui vient ensuite est aussi publié d'après une copie, à défaut de l'original disparu. Les autres documents liturgiques renfermés dans le même tome sont tirés de manuscrits anciens, entre lesquels il convient de signaler particulièrement un ancien prosaire de Reims et de Paris, qui est venu s'échouer, par suite de circonstances fortuites, à Assise, où M. Paul Sabatier, l'historien de saint François, l'a retrouvé. C'est grâce à M. Sabatier et à M. G. de Manteyer, membre de l'École de Rome, que M. Ch. a pu donner de ce recueil, jusque là inconnu, une description détaillée accompagnée de nombreux extraits. La présente publication enrichit notablement l'hymnologie du moyen âge. Ces deux volumes, qui se recommandent par les qualités de précision et d'exactitude dont l'éditeur a donné de si nombreuses preuves en ses précédents travaux, sont ornés de nombreux fac-similés en phototypie et se terminent par des tables bien faites.

Vie de saint Louis, par Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite, publiée d'après les manuscrits par François DELABORDE. Paris, Picard, 1899, in-8, XXXII-166 p. (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*). — M. Delaborde a réimprimé ce texte connu, traduction très médiocre d'un original latin perdu, avec un soin et une critique irréprochables. Il a pour la première fois établi le vrai rapport des trois mss. : le plus ancien, A, a subi le remaniement d'un premier correc-

teur (A^2), puis celui d'un second (A^3); ce dernier a été mis au net par le correcteur lui-même dans B, et par un autre scribe dans C.-M. D. s'est attaché à restituer le texte primitif, A, souvent détruit par les corrections et les ratures d'A^2 et d'A^3, et a pris la peine de communiquer toutes les variantes (non purement graphiques) de A^2, A^3, B et C. Dans l'introduction, il établit que l'auteur de l'œuvre originale, désigné jusqu'ici simplement sous le nom de « Confesseur de la reine Marguerite », était un Dominicain nommé Guillaume de Saint-Pathus (*Saint-Patur* dans le ms.)[;] Saint-Pathus est une commune de Seine-et-Marne, ainsi appelée d'après un *Patusius* ou *Partusius* qui fut évêque élu de Meaux au VIIe siècle. Il composa son livre en 1303, à l'aide d'un résumé, qu'on lui envoya de Rome, de l'enquête faite lors de la canonisation de saint Louis; cette enquête elle-même étant en grande partie perdue (bien que Riant et M. D. lui-même en aient retrouvé d'importants morceaux), le livre de Guillaume de Saint-Pathus a une vraie valeur historique. — M. D. a laissé de côté le recueil des *Miracles* annexé à la *Vie*, parce qu'ils n'ont rien qui intéresse l'histoire proprement dite (bien qu'ils soient fort précieux pour la connaissance de la vie privée au XIIIe siècle); il insiste dans l'introduction sur la différence de style (déjà relevée par P. Paris) entre la traduction des *Miracles* et celle de la *Vie* et pense avec vraisemblance qu'elles ne sont pas de la même main. Il faut supposer que le traducteur de l'œuvre de Guillaume y aura incorporé une traduction déjà existante des *Miracles*. — A la l. 2 de la p. XXV de cette Introduction excellente de tous points il y a une faute d'impression gênante, *avant* pour *après*.

Joinville, *Ludvig den heiliges Krönike*, oversat af P. GARDE. Copenhague, Schonberg, 1899, in-12, 334 p. — Cette traduction, pour laquelle l'auteur a été aidé par les conseils de M. Nyrop, paraît faite avec beaucoup de soin et d'exactitude ; elle est complétée par des notes, une bonne table des noms propres, et une courte et judicieuse introduction (M. Garde n'avait pas encore connaissance de l'article *Jean de Joinville* du t. XXXII de l'*Histoire littéraire*). Nous ne doutons pas que ce louable travail ne fasse connaître et aimer en Danemark notre cher vieux conteur.

Notices sur trois légendiers français attribués à Jean Belet, par Paul MEYER (tiré des *Notices et extraits des mss.*, t. XXXVI). Impr. nat. (Klincksieck), 1899. In-4°, 78 p. — Ces trois légendiers sont les mss. add. 17275 du Musée britannique, 183 et 185 de la Bibliothèque nationale, tous trois du milieu environ du XIVe siècle, et présentant, dans la disposition matérielle et dans l'ornementation, qui est assez riche, de grandes ressemblances. Pour le contenu, ils ne sont nullement pareils, encore qu'ils aient en commun beaucoup de légendes. Chacun d'eux a un nombre plus ou moins considérable de légendes qui manquent aux deux autres. Le ms. du Musée (*A*) se compose de 154 morceaux; le ms. 185 (*B*) de 137, le ms. 183 (*C*) de 77 seulement. La table qui termine le mémoire indique d'une façon synoptique le contenu des trois recueils. Entre ces légendes il en est beau-

coup que l'on connaissait déjà par les légendiers qui ont été décrits précédemment, soit dans les *Notices et extraits*, soit dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, soit dans la *Romania*, mais plusieurs sont signalées pour la première fois : la vie de saint Léonard, mise en français par un certain Rogier de Longastre, jusqu'ici inconnu, la vie de saint Télian (saint gallois), traduite en 1325 par Guillaume (Geffroi ?) des Nés, la vie de saint Mathurin de Larchant, en vers octosyllabiques, par un certain Jehan (ms. de Londres ; c'est la seule vie en vers de ce manuscrit). D'autre part, beaucoup de ces légendes, nombreuses surtout dans le ms. de Londres, sont traduites de Jacques de Varazze. Lorsque cette notice a été rédigée, l'auteur ne savait pas à quelle version de Jacques de Varazze étaient empruntés ces morceaux. Il le sait maintenant. Tout récemment une version complète de la *Legenda aurea*, très différente de celle de Jean de Vignai, et plus ancienne, a été retrouvée en deux manuscrits dont l'un est au Puy. Cette version sera l'objet d'un prochain mémoire de M. L. Delisle, et on verra que c'est là que les compilateurs de nos trois légendiers ont pris une partie de leur matière (environ 70 légendes). La version nouvellement découverte est anonyme dans les deux manuscrits qu'on en connaît. Peut-être avait-elle pour auteur le Jean Belet, mentionné comme traducteur à l'incipit ou à l'explicit de nos trois légendiers. Ce Jean Belet, qui n'est pas à confondre avec le théologien de ce nom qui vivait au XIIe siècle, est, jusqu'à ce jour, complètement inconnu.

Die Lehnwörter in der französischen Sprache ältester Zeit, von Heinrich Berger Leipzig, Reisland, 1899, in-12, 347 p. — Si la *Romania* annonce tardivement cet ouvrage important et méritoire, c'est que j'avais l'intention de lui consacrer un article étendu. Je l'ai fait non ici, mais dans le *Journal des Savants* (n^os^ de mai et juin 1900; tirage à part à la libr. Bouillon). J'ai dit dans ce compte rendu tout le bien que je pense du livre de M. Berger, en même temps que j'ai présenté sur le sujet du livre quelques observations générales et que j'ai examiné de près certains points de détail. Je ne puis ici que recommander le livre à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de notre langue et particulièrement de notre lexique. — G. P.

Robert de Clari en Aminois, chevalier, auteur d'une chronique de la IVe croisade (1200-1216), par M. Georges Bourdon. — *Documents nouveaux sur la famille de Robert de Clari*, par le même. Amiens, 1900. In-8, 35 et 8 pages (extrait du *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, années 1897 et 1899). — Dans ces deux dissertations (la seconde complète sur un point la première) M. Bourdon fournit des renseignements nouveaux et précis sur Robert de Clari, l'auteur de la chronique qu'ont publiée Hopf et Riant (on sait que ce dernier a supprimé son édition, dont quelques personnes cependant possèdent des exemplaires). Ce Robert, qui était chevalier, tirait son surnom de Cléry-lez-Pernois, écart de la commune de Pernois, arr. de Doullens. M. B. nous fait connaître sa famille, notamment son frère, Aleaume le clerc, et publie en appendice divers documents, qui nous ren-

seignent sur les propriétés qu'elle possédait et les rapports de vassalité de Robert avec certains seigneurs, principalement avec ce Pierre d'Amiens dont il est plusieurs fois question dans la chronique de Robert. En somme, travail intéressant et bien fait. — P. 13, note, lire « Pierre de *Capoue* », et non *Padoue*.

Francesco TORRACA. *L'epistola a Cangrande*. Roma, 1899, in-8, 38 p. (extrait de la *Rivista d'Italia*, fasc. 12). — En signalant ci-dessus (p. 156) la brillante attaque de M. d'Ovidio contre la lettre de Dante à Cangrande, nous disions : « Nous ne savons s'il réussira à convaincre les partisans de l'authenticité. » M. Torraca n'est pas convaincu, et il fait valoir divers arguments, dont le plus fort nous paraît être qu'on ne voit pas qui aurait fabriqué la lettre et dans quel dessein on l'aurait fabriquée. Il reconnaît d'ailleurs que la question n'a qu'un intérêt historique, et que la lettre, si elle montre une parfaite intelligence du sujet qu'elle traite, ne nous aide pas à le mieux comprendre.

Vinc. CRESCINI, *Per il « vers del « Lavador »*. Padova, tip. Gio. Batt. Randi. In-8, 9 pages (extrait des *Atti e memorie* de l'Académie de Padoue, t. XVI). — Dans cette dissertation M. Crescini éclaircit deux passages de la pièce célèbre de Marcabrun connue sous le nom du *Lavador* (*Pax in nomine Domini*). Le premier passage est le v. 34 où mon édition (*Recueil d'anc. textes*, p. 75) porte *l'estela guari-naus*. Ce dernier mot était le résultat d'une correction qui ne m'avait jamais pleinement satisfait : les mss. portent *gauzignaus* ou *guaurinaus*. Faute de mieux, je traduisais « l'étoile qui guide les navires » (*Romania*, VI, 121). On avait aussi proposé de lire *gauzi-naus*, « qui réjouit les navires », et d'autres interprétations également médiocres. M. Cr. pense, avec toute raison, qu'il faut adopter *gauzignaus* (ou *gauzinhaus*), de gallicinialis; voir du Cange « GALLICIANIALE (pour GALLICINIALE) TEMPUS, galli cantus, gallicinium ». Il s'agit donc de l'étoile du matin. Le second passage se trouve dans le dernier couplet, où M. Cr. ponctue *Antiocha, pretz e valor || Sai plora Guiana e Peitaus*. Il pense comme moi (*Rom.*, VI, 123) qu'il s'agit ici de la mort de Guillaume VIII, comte de Poitiers, en 1137, et entend que Antioche, la Guienne et le Poitou pleurent prix et valeur, c'est-à-dire la perte de ce seigneur qui personnifiait en quelque sorte le prix et la valeur. — P. M.

John D. FITZ-GERALD, *Spanish Etymologies*. Paris, 1899, in-8, 11 p. (extrait de la *Revue hispanique*, t. VI). — Un jeune philologue américain, élève de M. Todd et qui a passé aussi par notre École des Hautes Études, s'essaie ici à la solution de quelques problèmes étymologiques, et il y apporte de l'érudition et une très bonne méthode. 1. Il faut distinguer en roman (mais l'auteur n'y parvient pas complètement) les mots qui représentent *assagmare ou plutôt *assalmare de ceux qui représentent assummare (notons que l'anc. prov. *asomar* ne peut être assalmare). 2. L'esp. *caño*, « tube creux », représente un masc. donné à canna. 3. L'anc. esp. *cosiment*, « rémunération », est le bas lat. causimentum (add. prov.

causiment). 4. L'esp. pg. *comedir*, avec ses divers sens, est le latin commetîri (ce que M. Cuervo avait déjà vu, mais en jugeant l'espagnol emprunté au portugais). 5. L'ancien esp. *conducho*, « provisions » (de m. prov. *conduch*) = conductum. 6. *Conloyar*, dans le *P. del Cid*, représente non collaudare mais *conlaudiare. 7. L'anc. esp. *curiar* signifie non seulement « guérir », mais « protéger ». 8. A hortus (Körl. 4005) ajouter un fém. *horta, d'où esp. *huerta*. 9. L'anc. esp. *qui sab* = qui sapit atteste la survivance de la forme nominative qui en espagnol.

Grammaire languedocienne, dialecte de Pézénas, par Émile Mâzuc. Toulouse, Privat, 1899, in-8, XVI-350 p. — M. Mâzuc nous donne du « piscénois », comme on dit à Pézénas, toute une grammaire sur le plan classique, selon la division des « parties du discours », et même avec des « exercices » ; il y joint un glossaire qu'on aurait souhaité plus riche. Le tout paraît fondé sur des observations exactes et une connaissance familière du parler en question. Aussi trouvera-t-on dans ce volume un certain nombre de faits intéressants ; il est fâcheux qu'ils soient accompagnés de commentaires plus qu'inutiles, comme les étymologies surprenantes jointes au glossaire. M. Mâzuc affirme à plusieurs reprises que la langue française est la « royale fille » de la langue d'oc, et certainement, dans son for intérieur, il ne doute pas que le français ne provienne spécialement du piscénois. Cela suffit à faire deviner quelle est son information et ce que peut être sa méthode. — On trouvera dans le *Literaturblatt für romanische und germanische Philologie* (1900, n° 5) une judicieuse critique de ce livre anachronique par M. Anglade, avec un relevé de ce qui peut y servir aux philologues.

Umberto Renda. *L'elemento brettone nell' « Avarchide » di* Luigi Alamanni. Napoli, Giannini, 1899, in-8, 160 p. (extrait des *Studi di letteratura italiana*, I). — Nous avons dit ici (XXVII, 522) quelques mots d'un travail de M. di Michele sur l'*Avarchide* de L. Alamanni, singulière combinaison de l'*Iliade* avec les romans français sur la matière de Bretagne dont l'auteur a prétendu tirer une épopée. L'étude de M. Renda est beaucoup plus exacte et approfondie que celle de son prédécesseur, et elle offre, grâce à l'érudition de l'auteur, un intérêt qui dépasse celui, fort restreint il faut le dire, que peut en inspirer l'objet même. M. R. montre qu'Alamanni a emprunté aux romans bretons non seulement des noms, comme on l'avait dit, mais des épisodes entiers, des caractères, des détails nombreux et surtout l'*intonazione generale*. Pour l'établir, il a lu avec soin ceux de ces romans qui étaient en cause, — c'est surtout *Lancelot*, *Tristan* et *Palamède*, — et il y a trouvé matière à beaucoup d'observations qui peuvent intéresser ceux qui étudient la matière de Bretagne dans tous ses « ambages ». Il est à regretter qu'il n'ait pas fait usage du livre de Malory, dont la table, dans la méritoire édition de M. Sommer, lui aurait rendu des services. — P. 91-92, il est surprenant que M. R. n'ait pas reconnu, dans le *Balaam* allégué par Alamanni en son *Girone*, le *Balaain* ou « chevalier aux deux

épées » du *Merlin* Huth. — P. 120 ss., M. R. explique longuement comment de Constant le *moine*, fils du roi de Bretagne Constantin, on a fait un roi appelé *Moine*; mais on trouve précisément la même explication, en peu de mots il est vrai, dans la préface de ce même *Merlin* Huth, et la méprise y est attribuée à Robert de Boron lui-même.

La Catinia, le Orazioni e le Epistole di Sicco Polenton, umanista trentino del secolo XV, edite ed illustrate da Arnaldo SEGARIZZI. Bergamo, Istituto d'arti grafiche, 1899, in-8, XII-153 p. — Ce livre contient une excellente étude, où bien des erreurs de tout genre sont rectifiées, sur un humaniste (1375-1447) souvent cité, mais mal connu. Ce qui nous y intéresse surtout est l'édition de la *Catinia*, — sorte de farce morale en prose latine dont les personnages sont des ivrognes, — dont la place dans la littérature théâtrale est fort bien appréciée par M. Segarizzi.

Les sons du français..... par Paul PASSY. Paris, Firmin-Didot, 1899, in-12, 200 p. — Cinquième édition, revue et corrigée.

Il Cancionero della Casanatense, nota di E. TEZA. Venezia, Ferrari, 1899, in-8, 39 p. (extrait des *Atti del Reale Istituto Veneto*, t. LVIII, 2e p.). — Description très exacte et très complète, précédée d'intéressantes remarques, de l'exemplaire du *Cancionero* dit *de Stuñiga*, presque inconnu jusqu'ici, conservé à Rome à la *Casanatense*.

La flexion de l'article, des noms de nombre, des pronoms et des verbes dans le Roland d'*Oxford*, par Gustaf ERNST. Lund, Malmström, 1899, in-4, VI-88 p. (extrait de l'*Annuaire de l'université de Lund*, t. 35, 1re p., no 3). — Nous avons apprécié (XXVI, 638) le premier travail de M. Ernst, consacré à la flexion des noms dans le ms. d'Oxford du *Roland*; celui-ci le complète comme l'indique le titre : il eût été plus commode de trouver dans le premier fascicule tout ce qui regarde la déclinaison, dans le second tout ce qui se rapporte à la conjugaison ; il eût aussi mieux valu que les deux parties de l'ouvrage fussent imprimées dans le même format, et non l'une in-8 et l'autre in-4. Cela dit, il faut constater que cette seconde partie mérite, et plus complètement, les mêmes éloges que la première. L'auteur ne s'est pas borné cette fois à enregistrer les formes du manuscrit : il a indiqué à l'occasion les corrections indispensables et les formes qui ont dû être celles de l'original. Une liste de toutes les formes flexionnelles termine le fascicule et le rendra très utile à ceux qui étudieront ce précieux texte. — Ajoutons que M. Ernst a bien voulu offrir à la bibliothèque de l'Ecole des Hautes Études, qui l'a reçu avec reconnaissance, un relevé complet, manuscrit, de tous les mots et de toutes les formes du *Roland* d'Oxford.

Prof. Philippe NICASTRO. *Étude sur la conjugaison française*. Raguse, Destefano, 1899, in-4, VIII-193 p. et deux tableaux. — Ce livre fort bien imprimé est destiné aux écoles de la Dalmatie ; il y répandra des notions de grammaire historique puisées en général aux bonnes sources et des idées qui ne sont pas sans intérêt. Il n'est pas fait pour les philologues de profes-

sion, mais il peut, en dehors des écoliers, intéresser les « laïques », et nous ne pouvons refuser notre sympathie au zèle de l'auteur et à l'amour intelligent qu'il montre pour notre langue. Nous aurions seulement aimé moins de statistique et un emploi plus habituel de l'exposition vraiment historique.

Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz, von Dr. I. ZIMMERLI. III. Theil. *Die Sprachgrenze im Wallis*. Bâle, Georg, 1899, in-8, 154 p. (plus 17 tableaux phonétiques et 3 cartes). — Nous avons annoncé (XX, 638 ; XXV, 344) les deux premières parties du livre de M. Zimmerli. La troisième, qui le termine, n'est pas moins digne d'éloges que les précédentes ; elle contient sous une forme concise les résultats historiques de l'étude linguistique menée avec tant de soin par l'auteur. Il constate qu'en Suisse, depuis l'époque des invasions, la frontière linguistique s'est en général déplacée, d'une façon peu considérable d'ailleurs, au profit de la langue allemande jusqu'à notre époque, où la langue française a fait au contraire des progrès sensibles. On lira aussi avec beaucoup d'intérêt le chapitre intitulé : *Die Sprachmischung in der französischen Schweiz*.

Étude sur les couleurs en vieux français..... par André OTT. Paris, Bouillon, 1899, gr. in-8, XII-186 p. (thèse de docteur de l'université de Zurich). — La thèse de M Ott est fort intéressante, atteste chez l'auteur beaucoup de lecture et d'intelligence, et prendra place parmi les sources les plus utiles de l'étude lexicologique de l'ancien français. Elle n'est naturellement ni complète ni partout exacte, et il faut dire qu'elle porte les marques d'une certaine précipitation jusque dans son exécution matérielle, dont la disposition typographique laisse fort à désirer (les citations sont du même corps que le texte, et l'alignement des vers est incohérent) et où les fautes d'impression abondent (il y a aussi de singulier *lapsus* ; ainsi p. 63, 67, 82 et ailleurs encore des vers d'*Aioul* sont cités comme provenant du *Couronnement de Louis*). L'auteur fera bien de reprendre ce travail, de l'élargir du côté philosophique et historique, qu'il indique trop sommairement, de l'améliorer et de le préciser. Entre beaucoup d'observations de détail que suggère la lecture de sa dissertation, en voici quelques-unes que nous croyons utile de communiquer. P. 4, où l'auteur a-t-il trouvé qu'on ait dit *une fleur fleurie* pour une fleur blanche? *Flori* ne s'applique en anc. fr., pour dire « blanc », qu'à la chevelure ou à la barbe; tous les autres exemples allégués doivent s'expliquer autrement. L'auteur oublie, à propos du blanc, les mots *entrechenu* et *chancir*. — P. 40, il est très douteux que *bis* soit bysseum. — 58 *esculurst* n'a rien à faire, naturellement, avec *escolorer*, mais appartient à *escolorgier*, « glisser », et c'est à ce verbe que l'attribue Godefroy. — P. 71, l'explication fantastique de *jauce* par *jaus* < galbus + *e* tombe d'elle-même, *jauce* étant une variante de *jance*, espèce de sauce (*Rom.*, XXII, 295). — P. 75, *auriella ne saurait donner *oriel* ; il faut au passage cité lire *ories* pour *orieuls* ou *oriex* (voy. *Guill. de Dole*, p. XCIII). — P. 79, il aurait fallu noter la forme *blonde* au masc., fréquente

en anc. français. — P. 83-4, sur le sens symbolique de *fauve* voy. *Hist. litt.*, XXXII, 108. — P. 86, *safrené* veut dire proprement teint avec du safran. — P. 93, indum n'a pu donner *inde*, qui répond à indicum. — P. 112, 113, 128, 131, M. O. parle de la cochenille, qui vient du Mexique, et qu'il confond avec le kermès. — P. 121, il est dit à tort que *rose*, adjectif au sens de « couleur de rose », existe déjà au moyen âge : ni *eve rose*, ni *uile rose*, ni *gote rose* ne le prouvent, et *roses* au passage cité de Joinville (éd. de Wailly, § 282) est le substantif. — P. 131, *beli*, *belic*, *belif* ne signifie pas « rouge », mais « oblique » ; voy. en dernier lieu le Glossaire de M. Fôrster sur Chrétien de Troies (au mot *bellic*) : la traduction par « rouge » est une erreur des héraldistes modernes.

Jacques Dubois, Verfasser der ersten latein-französischen Grammatik (1531). Von Oberlehrer Georg HUTH. Stettin, Herrcke, 1899, in-4, 24 p. (extrait du *Progr. des Königl. Marienstifts-Gymnasiums zu Stettin für das Schuljahr 1898-99*). — M. Huth se plaint à bon droit qu'on n'ait pas réimprimé la *Grammaire* de Jacques Du Bois (pourquoi dit-il « Jacques del Boi, modernisirt Dubois » ?) ou Sylvius, qui parut en 1531 (il aurait pu nous donner cette date, ainsi que le titre exact de l'ouvrage). C'est un livre fort curieux, très caractéristique de l'époque et de l'auteur lui-même, et qui a d'ailleurs été à plusieurs reprises bien apprécié par les critiques modernes. M. H. l'analyse et le juge de nouveau, et son travail pourra, en attendant la réimpression que nous souhaitons avec lui, être consulté utilement, notamment à cause des relevés qu'il donne des mots vieillis et des mots picards enregistrés par Du Bois.

Gaston PARIS. *Poèmes et légendes du moyen âge*. Paris [1900], Société d'édition artistique, in-8 carré, VIII-268 p. — Ce volume contient la réimpression de sept articles publiés à diverses époques : le plus ancien date de 1861, le plus récent de 1899. Ce sont : *La Chanson de Roland et les Nibelungen* ; *Huon de Bordeaux* ; *Aucassin et Nicolette* ; *Tristan et Iseut* ; *Saint Josaphat* ; *Les sept infants de Lara* ; *La « romance mauresque » des Orientales*. A plusieurs de ces articles j'ai fait quelques corrections nécessaires ou j'ai joint des « notes additionnelles » dans lesquelles j'ai tenu compte de ce qui a paru sur les mêmes sujets depuis la première publication des articles réimprimés [1]. — G. P.

J.-A. CANDRÉA-HECHT, *Cours complet de grammaire roumaine*. Paris, Welter, 1900, in-8, VIII-364 p. — La grammaire de M. Candréa-Hecht est un livre

---

1. Qu'il me soit permis d'avertir ici que les exemplaires que je destinais à mes amis ou compagnons d'études, et qui sont tous munis d'une dédicace écrite par moi, n'ont pas tous, à beaucoup près, été envoyés à destination, surtout ceux qui devaient aller en province ou à l'étranger. Cela tient à ce que, pendant que cette distribution se faisait, la « Société d'édition artistique » a été mise en faillite. Je ne sais si et quand je rentrerai en possession de ces exemplaires et pourrai les faire tenir aux destinataires. Je serai reconnaissant à ceux auxquels j'ai l'habitude d'envoyer mes ouvrages et qui auront ou n'auront pas reçu celui-là de me faire savoir ce qui en est pour eux.

d'enseignement ; nous devons cependant la signaler ici et parce qu'elle remplit dans la collection des grammaires étrangères en langue française une place encore vide ou peu s'en faut, et parce que les étudiants en philologie y pourront trouver un utile secours. Elle leur fournira, avec les éléments d'une connaissance pratique, fort précieuse, de la langue roumaine, un tableau des principales modifications phonétiques qui viennent ici compliquer la morphologie, une étude assez complète de la conjugaison et de nombreux exemples d'idiotismes (voy. surtout, chap. XLVIII, *Préposition*). L'on serait porté à reprocher à M. C.-H. des classifications parfois confuses et des listes de mots un peu longues, si l'insuffisance de tous les dictionnaires et de toutes les grammaires du roumain ne lui faisait un mérite de nous avoir donné les unes et d'avoir tenté les autres. Une bonne table alphabétique des matières et des mots cités apporte d'ailleurs à l'ouvrage beaucoup de clarté. — M. R.

La chanson de l'Escalade, en langage savoyard, publiée avec d'autres documents sur cette entreprise, par Eug. Ritter. Genève, H. Kündig, 1900. In-12, 67 p. — La Chanson de l'Escalade, qui se rapporte à un fait historique bien connu de l'an 1602, est un document curieux de l'ancien roman de Genève. Si médiocre que soit sa valeur littéraire, cette « chanson », en 68 quatrains, possède un assez grand intérêt au point de vue linguistique, en raison de la rareté des spécimens de l'idiome vulgaire du pays genevois. On ne peut donc que remercier M. Ritter d'en avoir donné une nouvelle édition fondée sur quatre anciennes éditions imprimées chacune sur un feuillet à deux colonnes, et d'avoir joint au texte ainsi établi une traduction. Les anciennes éditions consultées par M. R. ne sont pas, à vrai dire, indiquées avec précision, et il semble que le savant professeur de Genève se soit, cette fois, adressé plutôt aux bibliophiles et aux amateurs de curiosités genevoises qu'aux romanistes : mais nous devons rappeler que M. R. avait, en 1875, dans ses *Recherches sur le patois de Genève* donné une bibliographie exacte de la *Chanson de l'Escalade* ou, comme on la désignait par ses premiers mots de *Ce qu'è lainô*. Un renvoi à la publication de 1875 n'eût pas été inutile.

Alliteration in Italian, by Robert Longley Taylor. New Haven, Connecticut 1900, in-8, xvi-152 p. — Ce travail, qui se rattache à tout un groupe d'études faites en ces dernières années sur l'allitération en latin et en roman, est conçu avec beaucoup de réflexion et exécuté avec beaucoup de soin. Après avoir défini ce qu'il faut entendre au juste par « allitération », l'auteur distingue les allitérations qui se rencontrent dans le langage parlé ou écrit en « inévitables » (données nécessairement par le vocabulaire et les idées qu'on veut exprimer) et « évitables », et parmi celles-ci en « voulues » et « inconscientes ». Puis il passe en revue les allitérations traditionnelles (*stock alliterations*) de l'italien, dont plusieurs remontent au latin même. Enfin il examine l'emploi qui a été fait de l'allitération par la poésie artistique. Tout cela est bien exposé et intéressant, quoique peut-être en

beaucoup de cas la part dût être faite plus large à l'allitération involontaire. Il y aurait d'ailleurs encore plus d'une remarque à faire sur ce sujet, tant pour l'italien que pour d'autres langues romanes ; mais le travail de M. Taylor apporte à ce chapitre de l'histoire esthétique de l'italien, qui n'est pas, comme on pourrait le croire, une pure « curiosité », une contribution intelligente et utile.

Der Gral, von Paul Hagen. Strasbourg, Trübner, 1900, in-8, 124 p. (*Quellen und Forschungen zur Sprach- und Culturgeschichte der germ. Völker*, 85. Heft). — Ce mémoire est plein d'érudition ; on y apprend des choses fort intéressantes sur le prêtre Jean, sur l'astronome arabe Thébît, et surtout sur les bétyles ; mais nous ne saurions dire qu'on y apprenne rien sur le graal. M. Hagen part de deux postulats, dont l'un (que Wolfram d'Eschenbach a eu pour source unique le fameux Kyot, lequel avait remanié et complété le *Perceval* de Chrètien en utilisant la source même, source qui était latine, de Chrétien) est extrêmement douteux dans toutes ses parties, dont l'autre (qu'on ne peut savoir par le texte de Chrétien ce qu'il entendait au juste par *graal*) est certainement faux : Chrétien n'avait pas à définir le mot *graal*, qui était clair pour tous les Français de son temps ; et le peu qu'il en dit montre bien qu'il entendait par là ce que tout le monde entendait, c'est-à-dire un plat. Que Wolfram, qui savait mal le français, n'ait pas compris le mot, c'est ce que Zarncke a montré il y a longtemps. Quant aux explications que Wolfram en donne, sur la foi du plus ou moins réel Kyot, M. H. a peut-être réussi à les éclaircir quelque peu ; mais cela ne regarde que l'herméneutique du *Parzival* et n'a rien à faire avec le graal de Chrétien et de ses continuateurs et imitateurs français.

Estudos de philologia mirandesa, por J. Leite de Vasconcellos. Volume I. Lisboa, Imprensa Nacional, 1900, in-4, xx-488 p. — Voilà dix-huit ans que nous annoncions (XII, 144) le premier travail de M. Leite de Vasconcellos sur l'intéressant parler des environs de Miranda-do-Douro, qui tient le milieu entre les deux grandes variétés de l'hispano-roman. Depuis, le savant conservateur de la Bibliothèque nationale de Lisbonne n'a cessé de s'occuper de ce sujet, et il nous donne aujourd'hui le premier volume d'un ouvrage qui formera une véritable encyclopédie du *mirandés*. Cet ouvrage — dont l'auteur a fait à Mme C. Michaelis de Vasconcellos un hommage qui est digne d'elle et de lui — comprendra cinq parties : *Histoire externe du mirandais* ; *Grammaire mirandaise* ; *Théorie du mirandais* ; *« Camoniana » mirandais* ; *Vocabulaire étymologique*. Le présent volume contient les deux premières. L'*Histoire* est surtout intéressante en ce qu'elle nous montre que la langue mirandaise a été jadis usitée sur un territoire beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui (à Miranda même on ne parle maintenant que portugais) ; on y remarquera aussi de savantes recherches sur les noms de lieux. La *Grammaire* est faite avec un soin, un savoir et une compétence que nos lecteurs ont pu apprécier par le spécimen que nous en avons donné l'année dernière, et dans sa partie historique elle contient

beaucoup d'observations qui intéressent tous les romanistes. Nous souhaitons vivement voir bientôt le second volume avec le *Vocabulaire étymologique*. — Remarquons que la chanson de danse citée p. 47, et qui vient d'ailleurs de l'espagnol, n'est autre chose que les premiers couplets, fort altérés, de notre chanson de *Malbrouc* (la chanson de *Malbruc* était devenue populaire en Espagne dès la fin du XVIIIe siècle), où le refrain (*mironton, mironton, mirontaine*) est devenu le nom du héros, si bien qu'un auteur contemporain a écrit, d'après la *cantiga de Mirandúm*, un récit « historico-romantique » intitulé « A guerra do Mirandúm ».

Gerbert de Montreuil et les écrits qui lui sont attribués, par Maurice WILMOTTE. Bruxelles, 1900, in-8, 24 p. (extrait des *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique, Classe des Lettres*, 1900, n° 3). — Ce petit mémoire se rattache à une thèse de M. Fr. Kraus (Erlangen, 1897) sur le même sujet (*Ueber Girbert de Montreuil und seine Werke*). M. Wilmotte confirme par de nouveaux arguments l'identité plus que probable du Gerbert auteur de la *Violette* et du Gerbert continuateur du *Perceval*. Il doute que l'auteur de *Groignet et Petit* se soit appelé *Gerbert*, parce que l'un des deux mss. met partout *uns clers* au lieu de *Gerbers* ; mais quand un ms. donne ainsi une expression banale au lieu d'un nom propre, il est presque toujours certain que c'est le nom propre qui est primitif (d'ailleurs M. W. remarque lui-même que cette pièce, écrite au nom des *menestreus*, ne doit pas être l'œuvre d'un clerc). — Ce qu'il y a de plus intéressant dans la note de M. W., c'est ce qui concerne le passage, imprimé par Potvin, du *Perceval* où Gerbert, parlant de lui et de son œuvre, dit : *Neïs la luite de Tristrant Amenda il tot a compas*. M. Kraus en avait conclu que Gerbert aurait « complété le *Tristan* de Crestien de Troies » ; d'autres critiques attribuaient à Gerbert un poème particulier sur Tristan. M. W. montre que ces vers se rapportent à un long épisode du *Perceval* de Gerbert, épisode à peu près omis dans l'analyse qu'a donnée Potvin, où on voit en effet Tristan vaincre Gauvain à la *luite*. Seulement on ne comprend pas bien ce que le poète, dans ce passage, d'ailleurs embarrassé et sans doute altéré par le copiste, entend par *amenda* (M. W. traduit trop librement *amenda a compas* par « compassa ») : il semble qu'il ait remanié un ancien récit de cet épisode et l'ait intercalé dans son œuvre. Il ne paraît pas non plus certain que Gerbert ait suivi pour son poème le *Tristan* en prose, où précisément ne se trouve pas cette lutte de Tristan contre Gauvain. — Toutes ces questions seront d'ailleurs reprises par M. Wilmotte dans l'édition qu'il nous promet, et qui sera la très bien venue, du *Perceval* de Gerbert.

Il Pianto delle Marie in antico volgare marchigiano, nota di C. SALVIONI. Roma, 1900, 31 p. (extrait des comptes rendus de l'Académie des *Lincei*, t. VIII). — M. Salvioni publie, d'après un ms. du commencement du XIVe siècle, ce petit poème dont la langue semble au premier abord abruzzaise, mais se révèle, quand on l'examine avec soin, comme appartenant à la région de Macerata-Fermo. Il le fait suivre d'un glossaire et précéder de remarques

philologiques dont il est superflu de signaler l'exactitude et la bonne disposition.

Chan Heurlin ou les fiançailles de Fanchon, poème en patois messin en sept chants, par A. BRONDEX et D. MORY, de Metz. Nouvelle édition conforme à la première, accompagnée d'une introduction et d'une traduction française littérale. Nancy, Sidot, 1900. Gr. in-8, 108 p. — *Chan Heurlin*, le joyau de la littérature messine, selon l'expression de M. Bonnardot (*Études romanes dédiées à G. Paris*, p. 334), a été publié pour la première fois, après la mort de l'auteur, A. Brondex, en 1787. Le poème s'arrêtait alors au milieu du cinquième chant. Il fut continué par Mory qui composa la fin du chant laissé interrompu et les chants VI et VII. Cette fin, qui ne vaut pas, à beaucoup près, le commencement, parut, jointe à l'œuvre de Brondex, en 1825. L'ouvrage a été plusieurs fois réimprimé : la sixième et dernière édition (Metz, 1865) ne comprend que les deux premiers chants. Toutes ces éditions étant depuis longtemps épuisées, celle que nous annonçons sera la bienvenue, d'autant plus que la traduction qui l'accompagne en permettra l'usage aux personnes qui ne sont pas familières avec le patois messin. Le traducteur, qui signe sa courte introduction des initiales *J. F.*, n'a pas jugé à propos de joindre à cette publication une étude linguistique ni même de donner aucun éclaircissement sur la prononciation (la graphie est loin d'être entièrement phonétique), mais les romanistes savent qu'ils ont, dans le mémoire de M. Bonnardot (*Trois textes en patois de Metz*, dans les *Études romanes* dédiées à G. Paris) les éclaircissements nécessaires.

Fra Drammi e Poemi. Saggi e ricerche di Egidio GORRA. Milano, Hoepfli, 1900, in-12, XII-527 p. — Plusieurs des études, toutes remarquables par le fond et par la forme, qui composent ce volume dépassent le cadre de la *Romania* ; nous nous bornerons à signaler celles qui y rentrent, en regrettant de ne pouvoir nous étendre sur chacune d'elles comme elles le mériteraient. La première, d'un grand intérêt, est consacrée à l'histoire (où le singulier drame de Fr. Schlegel occupe la plus grande place) de la mise en œuvre dramatique de la romance espagnole du *Conde Alarcos* ; on y trouve au début des observations importantes sur cette romance elle-même. — Dans le second mémoire, *La Genesi della Divina Commedia*, l'auteur a réuni beaucoup de remarques précieuses, et notamment remanié et développé l'article paru en 1897 dont nous avons parlé en son temps (XXVII, 526). — Le troisième mémoire est surtout consacré à la *Court d'amours* de Mahieu le Poitier ; l'auteur reproduit l'étude de la langue et de la versification du poème qu'il avait donnée il y a quelques années (voy. *Rom.*, XXIV, 147) et l'analyse qu'il avait imprimée plus tard (voy. *Rom.*, XXIV, 456) ; mais l'une et l'autre sont ici précédées d'une introduction, fort digne d'être lue, sur les théories de l'amour au moyen âge. — Le cinquième mémoire concerne un petit poème italien sur les « bonnes coutumes » des femmes ; ce poème n'est que du XVIe siècle, mais les

idées et les mœurs qu'on y trouve sont encore en bien des points celles du moyen âge. — Nous nous en voudrions de ne pas signaler au moins à nos lecteurs les deux essais qui terminent le volume, l'un sur « les origines du drame moderne », l'autre sur « le drame religieux de Calderon de la Barca » : ils trouveront, surtout dans le second, un grand nombre d'idées souvent nouvelles, presque toujours, à notre avis, remarquablement judicieuses, exprimées d'une façon vive et attachante. C'est surtout ce morceau qui justifie la dédicace de l'auteur à son ami A. Farinelli, le plus profond connaisseur des rapports de la littérature espagnole et de la littérature italienne.

Der provenzalische Sirventes « Senhor n'enfantz, s'il vos platz » (Bartchs *Grundriss*, 461, 219). Von A. Tobler. Berlin, in-4, 8 p. (extrait des Comptes rendus des séances de l'Académie royale de Prusse, 29 mars 1900). — M. Tobler donne une édition commentée de ce *sirventes* politique, que M. Stengel avait imprimé diplomatiquement d'après le ms. unique, et montre qu'il a été adressé, vers 1290, par un poète inconnu, sans doute catalan, au troisième fils de Pierre d'Aragon, Frédéric, qui fut plus tard roi de Sicile (le *Monteil*, v. 12, qui a embarrassé l'éditeur, est Montélimar).

Touroude, par M. Georges Dumesnil. Paris, Gauthier-Villars, 1900, in-8, 14 p. (extrait des *Annales de l'université de Grenoble*). — Dans cet article, écrit avec entrain et qu'on lit avec plaisir, M. Dumesnil essaie de prouver : 1° que la *Chanson de Roland* est une œuvre normande (il ne fait pas attention que le vers qu'il allègue en preuve principale, et qui ne prouve d'ailleurs pas grand'chose, est dans *Baligant*, poème à part); 2° que Torolt (qu'il appelle on ne sait pourquoi *Touroude*) est bien l'auteur de notre poème; car, dans le fameux vers final du ms. d'Oxford, *geste* désigne certainement non le poème, mais sa source latine : or cette source est imaginaire et feinte par le poète ; donc quand il dit que *ci falt*, « ici finit », *la geste*, « l'histoire » [prétendue], *que Turoldus declinet*, « que T. raconte d'un bout à l'autre » (d'après l'interprétation de M. D.), il veut simplement dire : « Ici finit le poème de T. ». M. D. est donc, mais pour d'autres raisons, du même avis que M. Crescini (voy. *Rom.*, XXIV, 632), dont il n'a pas d'ailleurs connu le travail, non plus que celui de M. Rajna auquel répondait M. Crescini. En somme, la question reste obscure ; mais le vers semble bien appartenir en propre au copiste du ms. Digby ou à un copiste antérieur.

Der Ritter unterwegs und die Pflege der Gastfreundschaft im alten Frankreich... von Hugo Oschinsky. Halle, 1900, in-8, 85 p. (diss. de docteur). — — Nous avons ici une de ces utiles monographies sur les mœurs de l'ancienne France, telles que nous les fait connaître la poésie, que les dernières années, surtout en Allemagne, nous ont apportées en grand nombre. Celle de M. Oschinsky se distingue par l'agrément de l'exposition : l'auteur a adroitement enchâssé dans une sorte de récit suivi les nombreux traits

qu'il a recueillis dans ses lectures, et son opuscule se lit non seulement avec profit mais avec plaisir. Il va sans dire que le tableau qu'il trace n'est pas complet, mais en général ce qui y manque ne ferait guère que confirmer ce qui y est. Notons cependant qu'il serait facile d'apporter plusieurs autres exemples pour l'usage des chars en voyage notamment pour les dames (p. 13), et aussi pour le vin du coucher (p. 76). Signalons (p. 18 et 21) de bonnes remarques sur le sens des mots *ostel* et *ostelerie*. Parfois, — c'est l'écueil habituel des travaux de ce genre, — l'auteur ne distingue pas assez nettement ce qui, dans les récits des conteurs, est de pure fiction de ce qui est une vraie peinture de mœurs ; ainsi il est bien difficile de croire avec lui (p. 58) que les épreuves absurdes ou périlleuses imposées par de fantasques hôtes, dans les romans bretons ou d'aventure, aux chevaliers qu'ils hébergent aient quelque fondement dans la réalité. — L'auteur dépasse souvent les limites propres de son sujet et décrit des mœurs qui ne sont pas spéciales aux voyages. C'est ainsi qu'il a une longue dissertation (p. 71 ss.) sur le mot *tastoner*, auquel il veut absolument attribuer un sens proprement érotique. Le premier même, et le plus connu, des passages qu'il cite, celui d'*Aleschans*, où on voit le vénérable Aimeri de Narbonne *tastoné* par sa belle-fille Guibourc, la vertueuse et aimante épouse de Guillaume, suffit à détruire cette thèse, et on pourrait en alléguer plus d'un autre ; citons-en un seul parce qu'il est inédit : on lit dans le roman de *Rigomer* (il s'agit de Lancelot et de deux *pucele*s) : *Si l'ont deseure un lit cocié* ; *Tant le tastonnent qu'il s'endort* (f° 9 *c* du ms. de Chantilli). — Parfois les mœurs actuelles des nations auxquelles appartiennent les auteurs de dissertations de ce genre apparaissent dans leurs réflexions : c'est ainsi que M. Oschinsky (qui est Allemand malgré son nom) trouve curieux et digne d'être noté l'usage qu'il constate chez les anciens Français de s'embrasser « non seulement sur la bouche, mais sur les joues, etc. ».

Untersuchungen über die Proverbios morales *von Santob de Carrion*, mit besonderem Hinweis auf die Quellen und Parallelen, von Leopold Stein. Berlin, Mayer und Müller, 1900, in-8, 108 p. — La partie essentielle de ce travail est la recherche et la désignation des sources, surtout juives, où Santob a pris un certain nombre de ses quatrains moraux, ou des formes parallèles qu'on en trouve hors de son œuvre. Cette recherche atteste l'érudition de M. Stein et montre que le rabbin espagnol du XIVe siècle connaissait bien la littérature gnomique de son peuple. Elle est précédée d'une étude sur les deux manuscrits qui contiennent les *Proverbios morales* et d'un résumé de ce qu'on a écrit sur l'auteur et sur son œuvre, « un des meilleurs produits, a dit M. Baist, de la fusion de l'esprit juif et de l'esprit espagnol ». M. St. rend vraisemblable que Santob avait composé son recueil de sentences rimées sous Alfonse XI, donc avant 1350, et l'a ensuite offert à Pierre I vers 1360. En rendant justice au mérite du travail de M. St., on peut regretter qu'il ne nous ait pas plutôt donné une édition critique, avec commentaire complet, des *Proverbios morales* du rabbin de Carrion.

E. Anitchkof. *Otcherk" literatournoi istorii Arrassa v'XIII. vieki.* Saint-Pétersbourg, 1900, in-8, 80 p. (extrait du *Journal du Ministère de l'Instruction publique*). — M. Anitchkof, dans cet *Essai sur l'histoire littéraire d'Arras au XIIIe siècle*, a voulu donner un aperçu général du mouvement qui a imprimé à la cité artésienne, pendant un siècle, une physionomie si originale. Après avoir parlé du *Tournoiement des dames* de Huon d'Oisi et des « chansons de toile » d'Audefroi le Bâtard, il examine les *Congés*, les pastourelles artésiennes (parmi lesquelles il signale surtout celles de Guillaume le Vinier qui dépeignent la fête de mai et la fête de la dernière gerbe), puis les jeux partis et enfin les « chansons et dits artésiens ». Les poètes bourgeois d'Arras, Jean Bodel, Bretel, Jean Erart, Pierre de Corbie, Gille et Guillaume le Vinier, Adam de Givenci, Lambert Ferri, Baude Fastoul, Adam de la Halle, qui gravitaient autour de riches mécènes comme sire Audefroi Louchart, les Crespin, les Pouchin, etc., et faisaient partie du célèbre *pui*, ainsi que de la confrérie de la « sainte chandelle », forment une vraie école, dont les traits caractéristiques sont une certaine sympathie pour la poésie populaire et le goût de la satire locale et même personnelle ; plusieurs de leurs productions, en dehors de leur intérêt historique, ont une valeur littéraire considérable. M. A. étudie, autant qu'on peut le faire aujourd'hui, les conditions sociales dans lesquelles cette poésie s'est développée, et son travail, fait avec beaucoup d'amour et d'intelligence, prend une place importante dans l'ensemble de la littérature consacrée en ces derniers temps à ce sujet vraiment digne de retenir l'attention du littérateur et de l'historien. Il est permis de regretter que ce travail soit écrit dans une langue qui le rend peu accessible à ceux qui désireraient le plus le connaître. Nous espérons qu'il n'est que le prélude d'un ouvrage plus considérable, que l'auteur voudra écrire en français ; mais nous avons tenu à donner de cette remarquable esquisse une idée sommaire à nos lecteurs.

B. Colfi. *Di una recente interpretazione data alle sculture dell' archivolto nella porta settentrionale del duomo di Modena.* Modena, Vincenzi, 1900, in-8, 124 p. (avec une zincographie). — Nous avons donné (XXVIII, 145) une idée de l'étude de M. Colfi, telle qu'il l'avait résumée dans une lettre adressée à M. Fôrster et imprimée en partie par celui-ci. La lecture de son travail même nous oblige à modifier sensiblement notre appréciation. M. C. montre d'abord que le curieux bas-relief de Modène était loin d'être inconnu : il avait été plusieurs fois, imparfaitement d'ailleurs, reproduit et interprété (on le trouve entre autres dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc, au mot *Bastide*). Il rend ensuite très vraisemblable, par des recherches fort bien menées, que ce bas-relief doit avoir été exécuté tout au commencement du XIIe siècle. Il le décrit avec une minutieuse exactitude, et on ne peut se refuser à lire avec lui *Durmaltus* au lieu de *Burmaitus* le nom inscrit le premier à gauche du château assiégé (et entouré d'eau) qui fait le centre de la composition. L'auteur paraît bien aussi avoir raison (mais c'est moins certain) d'attribuer

ce nom au premier des trois chevaliers qui s'avancent à gauche contre le château, et non au « vilain » armé d'un marteau (plutôt que d'une hache) qui en défend la porte. Nous ne voyons pas clairement à quoi M. C. reconnaît que le personnage de droite, qui est enfermé avec *Winlogee* dans le château et qui est appelé *Mardoc*, est un homme ; nous y verrions plutôt une vieille femme. Il nous semble, d'après l'expression des visages, que ces deux femmes, *Mardoc* et *Winlogee* (certainement le même nom que la *Guenloïe* d'*Ider*) sont prisonnières (de *Carrado*) dans le château, et qu'elles attendent leur délivrance des chevaliers bretons, *Durmaltus* (= *Durmart* par dissimilation), *Artur de Bretania*, *Isdernus* à gauche, *Galvaginus*, *Galvariun*, *Che* à droite. Le rapprochement que propose M. C. avec un épisode de *Durmart* est d'ailleurs très vague ; nous avons plus probablement là une scène d'un roman perdu, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'il remontait au XIe siècle. — Sur le caractère primitif de l'épopée arthurienne, sur sa diffusion en Italie, sur le motif de l'admission d'une pareille scène au tympan d'une porte de cathedrale, M. C. fait d'ailleurs des réflexions intéressantes et qui prouvent beaucoup d'instruction et de jugement. On ne peut que regretter la violence à laquelle il se laisse aller dans sa polémique contre M. Förster [1].

Idioma nacional de los Argentinos por el Dr Luciano ABEILLE. Paris, E. Bouillon, in-8 de XV et 434 p. — Observations intéressantes sur l'espagnol écrit et parlé dans la République Argentine, mêlées à des théories souvent contestables et qui n'ont pas toujours trait au sujet. L'auteur aurait mieux fait de s'en tenir uniquement au langage parlé, dont le développement phonétique est d'ailleurs très sensiblement le même que celui de l'espagnol de la métropole : toutes les *alteraciones fonéticas argentinas* se retrouvent par exemple dans l'espagnol du centre et du midi de l'Espagne. Les chapitres les plus curieux sont ceux qui traitent du néologisme et de la syntaxe ; mais dans les *cambios sintácticos* il aurait fallu distinguer les phénomènes propres au parler du peuple de ceux qui ne sont que des emprunts faits par des lettrés à la langue française. M. Abeille signale des mots espagnols qui ont pénétré dans le français parlé par nos compatriotes à la Plata : comme l'ont fait déjà l'Algérie et la tauromachie, l'Amérique à son tour enrichira peut-être notre vocabulaire de quelques locutions espagnoles.

Comtesse Amicie de VILLARET. *Une épave culinaire du XIVe siècle. Quelques pages d'une version inconnue et inédite du* Viandier *de Taillevent*. Vannes, 1900. In-8, 28 pages (extrait de la *Revue des questions héraldiques*). — On

1. Au moment où nous corrigeons ces épreuves, nous apprenons avec regret et surprise (mais la surprise n'existe pas, paraît-il, pour ceux qui connaissaient l'état de santé de l'auteur) la mort de M. Colfi, enlevé à la fleur de l'âge à des études qu'il cultivait avec ardeur et dans lesquelles il lui aura au moins été donné de marquer sa trace d'une façon durable.

sait que le *Viandier* de Taillevent, dont il n'existe qu'un petit nombre de manuscrits, a subi de nombreux remaniements. De nouvelles recettes ont été ajoutées à la composition primitive dans l'un de ces manuscrits, celui de la Mazarine, et dans les anciennes éditions ; voir les comptes rendus que nous avons publiés de l'édition en deux parties de MM. Pichon et Vicaire, *Romania*, XXI, 306 et 632. Le fragment que vient de mettre au jour Mme de Villaret se compose de deux feuillets qui ont servi de couverture à un registre du couvent de Sainte-Marie-au-Val. Ils appartiennent aux archives du Loiret. Le texte qu'ils présentent se rapproche assez du texte du Vatican, qui est incontestablement le meilleur. Le travail de Mme de Villaret laisse beaucoup à désirer. La comparaison du texte nouveau avec les textes qu'on possédait déjà est mal présentée ; la ponctuation est défectueuse et l'annotation est médiocre. Toutefois, il était bon que ce fragment fût signalé et publié. Un nouvel éditeur de Taillevent devra en tenir compte.

The lays of Graelent and Lanval and the story of Wayland, by William Henry Schofield. Baltimore, 1900, in-8, 69 p. (extrait des *Publications of the Modern Language Association of America*, t. XV, n° 2). — Dans ce très intéressant *paper*, M. Schofield compare les deux lais de *Graelent* et de *Lanval*, qui, on le sait, ont essentiellement le même sujet. Il montre que *Graelent* n'est pas en tout, comme on l'a dit, plus archaïque ; il rend très vraisemblable que l'auteur en a modifié le début sous l'influence de la première partie de l'histoire scandinave du forgeron Valand (une seule trace de cette première partie se retrouve en dehors de la Scandinavie, dans le poème allemand peu ancien de *Friedrich von Schwaben*). Passant ensuite au fond même de l'histoire qui fait le sujet des deux lais, il fait voir qu'il a un parallèle dans l'épopée irlandaise, et qu'on peut par conséquent le regarder à coup sûr comme d'origine celtique. Il montre aussi que le poème anglais de Thomas Chestre sur Lanval est un remaniement du *Sir Launfal* plus anciennement traduit de Marie de France, remaniement pour lequel l'auteur s'est en outre servi de *Graelent*. Tout cela est établi et discuté avec beaucoup de savoir et de pénétration. Il reste quelques points douteux, notamment en ce qui concerne le rapport du nom de *Graelent* avec ceux de *Gradlon* et de *Gualant*. Notons un lapsus assez singulier (p. 148), qui fait attribuer à la reine Guendoloena ce que Gaufrei de Monmouth (II, 6) ne dit et ne peut dire que du roi Mempricius.

Enrico Proto. *Gerione*. Firenze, Olschki, 1900, in-4, 45 p. (extrait du *Giornale dantesco*, ser. III, vol. II). — Étude fort curieuse et pénétrante, comme le garantit le nom de l'auteur, sur un des problèmes les plus difficiles de l'*Inferno*.

Le Fonti dell' Orlando Furioso, ricerche e studi di Pio Rajna. Seconda edizione corretta e accresciuta. Firenze, Sansoni, 1900, in-8, xvi-631 p. — Il est inutile de signaler à nos lecteurs les mérites de ce livre justement célèbre, où tant de savoir est mis en œuvre avec tant de talent. Il a été donné à l'auteur, après vingt-cinq ans, d'en publier une nouvelle édition,

qui mérite pleinement la qualification de « corrigée et augmentée ». D'après la préface, il n'y a pas une page du livre qui n'ait, dans l'édition nouvelle, subi quelque remaniement, et il y a environ cinquante pages ajoutées. En outre, l'auteur a dressé deux index dont on lui sera très reconnaissant : l'un suit d'un bout à l'autre le poème d'Arioste, en renvoyant pour chaque passage à l'endroit où il en est parlé dans le livre; l'autre est une table des sources et des parallèles relevés, qui rendra les plus grands services à la littérature comparée. Parmi les additions les plus notables, nous signalerons celle qui concerne l'origine indienne, désormais établie, de la nouvelle de *Joconde* (cf. ci-dessus, p. 152).

Le Feste di Santa Rosalia in Palermo e della Assunta in Messina, versioni dal francese, dall' inglese, dal tedesco, con note di Maria Pitrè. Palermo, Reher, 1900, 164 p. — Ce livre sort, à vrai dire, de notre cadre, car les descriptions des fêtes de sainte Rosalie à Palerme et de l'Assomption à Messine qui y sont fort bien traduites du français, de l'anglais et de l'allemand et accompagnées de notes très intéressantes ne remontent pas — les plus anciennes — plus haut que la fin du XVIIIe siècle, et il ne semble pas que ces fêtes elles-mêmes, au moins dans le caractère qu'elles ont dans ces descriptions, aient une origine beaucoup plus reculée. Il y a là néanmoins un intéressant chapitre de *folklore*, et le moins curieux n'est pas le nombre des erreurs commises même par les témoins les plus attentifs (sans parler de ceux qui copient les autres) et relevées par le traducteur avec une exactitude dépourvue de malveillance. Mais si nous avons fait à ce livre une place dans notre *Chronique*, c'est surtout pour pouvoir reproduire la dédicace inscrite sur la première page, qui résume si parfaitement deux existences vouées à la patrie et à la science, et qui nous fait espérer que Mlle Maria Pitrè aidera son père à poursuivre sans relâche et continuera après lui le grand monument, déjà si imposant, mais jamais achevé, qu'il élève au *folklore* sicilien : *A mio padre, amore e guida della mia vita, che con la parola e con l'esempio mi ispirò e mantenne sempre vivo il culto della Sicilia e delle sue tradizioni, questo libretto su studi a lui cari offro teneramente.*

ENCARTAGE

Les lecteurs de la *Romania* connaissent déjà, par la notice que lui a consacrée M. A. Dauzat dans le fascicule d'avril (p. 316-317), l'**Atlas linguistique de la France** de MM. J. Gilliéron et E. Edmont. Le présent fascicule contient, sous forme d'encartage, un prospectus (avec cartes-spécimens et bulletin de souscription) relatif à cette importante publication.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Grammaire historique de la langue française, par K. Nyrop, professeur à l'université de Copenhague. Tome I. Un vol. gr. in-8 ..... **10** fr.

An Delen Dir (la Harpe d'Acier). Poésies bretonnes (en breton), par F. Jaffrennou. Un vol. petit in-8..... **2** fr. **25**

Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne. Le règne de Louis d'Outremer, par Ph. Lauer. Un vol. gr. in-8 — Prix..... **12** fr.

Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. Morphologie du patois de Vinzelles, par Alb. Dauzat. Un vol. gr. in-8 accompagné d'une carte. Prix **10** fr.

Idioma nacional de los Argentinos por el Dr Arbelle, con una introduccion por el Dr L. Duvau. Un vol. gr. in-8..... **25** fr.

Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut. Un vol. in-8. — Prix..... **6** fr.

Le roman du Comte de Toulouse, par G. Paris, membre de l'Institut. Gr. in-8. — Prix..... **1** fr. **50**

Les danseurs maudits, légende allemande du XIe siècle, par le même. In-4. — Prix..... **1** fr. **50**

Charles le Simple, par A. Eckel. Un vol. gr. in-8. — Prix... **5** fr.

Étude sur le traité de Paris de 1259, entre Louis IX, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre, par M. Gavrilovitch. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **5** fr.

Pierre de Gavaston, comte de Cornouailles. Sa biographie et son rôle pendant le commencement du règne d'Édouard II (1307-1314), par M. Dimitrescu. Gr. in-8. — Prix..... **3** fr.

Étude sur les couleurs en vieux français, par A. G. Ott. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **6** fr.

Virgilo Limouzi. Poème inédit de 1748 en vers limousins burlesques, par l'abbé Roby, accompagné d'une traduction par H. Texier. Un vol. in-8. — Prix..... **5** fr.

Rimes bourguignonnes. Texte et traduction par F. Fertiault. Un vol. in-8. — Prix..... **3** fr.

La littérature normande avant l'annexion (912-1204). Discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie le 1er décembre 1898, par G. Paris, membre de l'Institut. Brochure in-8. — Prix..... **2** fr. **50**

qu'ayant pour base des événements contemporains de Charles Martel et du duc Eudon d'Aquitaine, autrement dit le roi Yon de Gascogne, le second de ces poèmes pourra malaisément être détaché du cycle carolingien pour être rattaché à un cycle mérovingien dont les épaves n'ont été jusqu'ici qu'imparfaitement reconnues ; de sorte qu'aujourd'hui encore le vestige le moins incertain de l'épopée mérovingienne est toujours le poème de *Floovant*, publié en 1857 par Guessard et Michelant [1], et qu'Arsène Darmesteter a pris pour sujet de l'une des thèses de doctorat soutenues par lui en 1877 devant la Faculté des Lettres de Paris [2].

Suivant la rédaction que nous possédons de *Floovant*, le héros du poème était l'aîné des quatre fils du grand Clovis. Ainsi qu'on l'a répété bien souvent, après Darmesteter, le vocable qui désigne ce héros était originairement une épithète, un surnom, *Flodoving* ou mieux *Hlothoving*, tiré du nom de son père [3]. C'est là un fait indiscutable et qui permet de considérer la chanson de geste publiée par Guessard et Michelant comme le plus ancien, par son origine, de tous nos vieux poèmes nationaux.

D'autres personnages des temps mérovingiens ont dû être célébrés dans des poèmes épiques écrits en langue romane. Citons au premier rang la fameuse Brunehaut, la femme, la mère et l'aïeule de monarques francs, car la forme même sous laquelle nous est parvenu le nom de cette princesse montre qu'il nous a été transmis par la tradition populaire, tradition qu'attestent à la fois quelques lignes écrites vers l'an mil par Aimoin [4] et de nombreux vocables géographiques appartenant aux diverses parties de la France actuelle aussi bien qu'à la Belgique [5] : si nos chroniqueurs du XIIIe et du XIVe siècle n'avaient

---

1. L'édition de ce poème forme la troisième partie du premier volume de la collection des *Anciens poètes de la France*.

2. *De Floovante vetustiore gallico poemate et de merovingo cyclo* (Lutetiæ Parisiorum, 1877, VIII-190 p.).

3. *Ibid.*, p. 108. — Nous ne croyons pas inutile de rappeler que l'interprétation du nom de Floovant avait été suggérée à Darmesteter par M. Gaston Paris.

4. *Gesta Francorum*, præfatio, c. IV et lib. IV, c. 1, *in fine*.

5. M. Kurth a relevé une importante partie de ces vocables dans son *Histoire poétique des Mérovingiens*, p. 426-427. Cf. plus haut, p. 419.

connu Brunehaut qu'à travers les textes de Grégoire de Tours, de Frédegaire et d'Aimoin, ils l'eussent appelée Brunehilde comme ils ont désigné sous le nom de Crotilde ou Clotilde la femme du grand Clovis. Citons aussi les deux premiers Clovis, qui, évidemment appelés Louis par les vieux poètes français[1], ont pu fournir quelques traits au traditionnel et complexe roi Louis des poèmes du cycle carolingien; les deux premiers Clotaire, dont le souvenir a dû se confondre dans la mémoire des populations avec celui de leurs homonymes carolingiens, les Lothaire, en langue vulgaire Lohier. Citons enfin Dagobert Ier, que les *Gesta Dagoberti* et le *Liber historiæ Francorum* nous présentent sous des traits essentiellement épiques.

A ces noms divers, une chronique latine du XIIe siècle nous permet de joindre celui de Dagobert II, dont la vie s'écoula de 650 environ à 679 et qui fut le dernier des monarques mérovingiens de l'Austrasie. Mais, avant de produire le précieux texte qui résume une chanson de geste dont le jeune Dagobert était le héros, nous ne croyons pas inutile de résumer brièvement le peu que l'histoire nous a transmis au sujet de ce prince.

Ce que les historiens français antérieurs au XVIIe siècle savent du second Dagobert provient presque exclusivement d'une source unique, le *Liber historiæ Francorum*, longtemps connu des érudits sous le titre de *Gesta regum Francorum*, ouvrage dont l'auteur écrivait aux environs de l'an 720. Dagobert II était l'unique héritier du roi d'Austrasie Sigebert III, l'aîné des fils du grand Dagobert. Encore en bas âge lors de la mort de son père, en 656, le maire du palais Grimoald le fit tondre, l'envoya en exil au delà des mers, en Irlande, sous la conduite de l'évêque de Poitiers, Didon, et plaça son propre fils sur le trône. Mais les Francs Orientaux, indignés de la conduite de Grimoald, s'emparèrent de la personne du traître et le livrèrent au roi de Neustrie, Clovis II, pour que ce prince le jugeât selon ses

1. Il est assez intéressant de constater que l'auteur de la partie mérovingienne des *Grandes Chroniques de France* désigne chacun des trois rois francs appelés Clovis par un nom différent, *Clovis* pour le premier, *Loÿs* pour le second, *Clodovée* pour le troisième. La forme éminemment populaire *Loÿs*, pour Clovis II, se retrouve au reste chez plusieurs historiens de la fin du moyen âge, notamment dans la Chronique que renferme le ms. 5003 de la Bibliothèque nationale.

mérites. Clovis l'emprisonna fort étroitement à Paris, et lui fit ensuite expier par une mort cruelle la trahison qu'il avait commise à l'égard de son seigneur [1].

Un autre monument de l'histoire mérovingienne, une liste des rois francs depuis Clotaire II jusqu'à Pépin inclusivement, désigne le fils de Grimoald sous le nom de Childebert et permet d'assigner au règne de ce prince une durée de sept mois [2]. Sigebert de Gembloux semble avoir combiné ce texte avec le *Liber historiæ Francorum* dans les quelques lignes qu'en sa *Chronographia* il consacre à l'usurpation de Grimoald [3].

Durant dix siècles, les historiens français n'ont connu du fils de Sigebert III que son exil en Irlande. Mais, grâce à divers documents hagiographiques au premier rang desquels il faut

---

1. « Decedente vero tempore, defuncto Sigiberto rege, Grimoaldus filium « ejus parvolum nomine Daygobertum totundit, Didonemque Pectavensem « urbis episcopum in Scocia peregrinandum eum direxit, filium suum in « regno constituens. Franci itaque hoc valde indignantes Grimoaldo insidias « præparant, eumque exementes, ad condempnandum rege Francorum « Chlodoveo deferunt. In Parisius civitate in carcere mancipatus, vinculorum « cruciatu constrictus, ut erat morte dignus, quod in domino suo exercuit, « ipsius mors valido cruciatu finivit. » (*Liber historiæ Francorum*, édit. Krusch, p. 316; apud *Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II).

2. « Regnavit Heldobertus annus 7 », d'après le ms. de Saint-Gall; « Childebertus id est adoptivus, Grimaldus (*lege* Grimaldi filius), regnavit annos 7 », d'après le ms. de Paris (*Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, t. II, p. 308). Il faut évidemment lire ici *menses* au lieu de *annos* (ou *annus*), car on conçoit parfaitement que, les règnes royaux se chiffrant ordinairement par années, un copiste se soit laissé entraîner à substituer le mot « ans » à celui de « mois », en ce qui touche l'éphémère royauté du fils de Grimoald.

3. « 652. Sigibertus rex Hildebertum, filium Grimoaldi majoris domus, « adoptat in filium et in regnum. — 656. Sigibertus rex Austrasiorum mori- « tur, Dagoberto filio suo admodum parvulo fidei Grimoaldi commendato, ut « in regnum ejus auxilio promoveatur. — 657. Grimoaldus major domus, « domino suo Dagoberto Sigiberti filio attonso et per Didonem Pictavensem « episcopum in Scottiam directo, Hildebertum filium suum facit Austrasiorum « regem. — 658. Franci, dolentes super infidelitate Grimoaldi contra filium « Sigiberti, captum eum præsentant Parisius judicio Clodovei; quem Clodo- « veus vinculatum amara in carcere fecit morte consumi » (*Recueil des historiens de France*, t. II, p. 343).

placer la Vie de saint Wilfrid, évêque d'York, grâce aussi à quelques diplômes authentiques, les érudits du temps de Louis XIV ont pu établir que le jeune Dagobert était rentré en France, qu'il avait régné durant quelques années en Austrasie, et que, victime d'une conjuration des grands de son royaume, il fallait évidemment le reconnaître dans le personnage du même nom, honoré comme martyr à Stenay, en Lorraine [1]. La question du règne de Dagobert II a été étudiée en dernier lieu par M. Joseph Tardif en un savant travail [2], duquel il résulte que ce prince occupa le trône austrasien de 676 à 679 et qu'il mourut, selon toute apparence, le 23 décembre de cette dernière année.

La trahison de Grimoald envers son seigneur, la vengeance qu'en avait tirée le roi Clovis II, étaient éminemment de nature à inspirer une cantilène ; mais la sympathie que devait éveiller dans l'âme populaire le triste sort du jeune Dagobert ne se trouvait qu'insuffisamment satisfaite par le supplice du maire du palais d'Austrasie. C'est alors qu'à la cantilène primitive vint s'ajouter un nouveau chant, entièrement sorti de l'imagination de son auteur. D'après le poète, Dagobert, heureux de son nouvel état, se refuse à quitter le monastère où l'avait relégué Grimoald et que le roi Clovis II enrichit alors de ses bienfaits. Choisi ensuite comme abbé par les religieux, il aurait amené un secours de cinquante mille hommes à son oncle dans la guerre que ce monarque soutenait contre l'empereur d'Orient Justinien, lequel voulait rétablir sur le trône austrasien le fils de Grimoald. Finalement, l'empereur était vaincu. Quant au prétendant, tombé aux mains des Francs, il payait de la vie le rêve ambitieux qu'avait formé pour lui son père. C'est là du moins le récit qui figure dans le *Liber de compositione castri Ambaziæ*, composé, antérieurement à 1154, par un religieux de

1. Au moyen âge, on considéra comme martyrs de hauts personnages qui avaient péri de mort violente ; tels, par exemple, le roi des Bourguignons, Sigismond, en 523, et le roi de Bretagne, Salomon, en 874.

2. *Les chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutier, avec une étude sur la chronologie du règne de Dagobert II* (Paris, 1899, in-8, 65 p. ; extrait du t. XXII de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*). — L'étude sur Dagobert II occupe les pages 33 à 64 du tirage à part.

l'abbaye de Pontlevoy, semble-t-il [1], récit visiblement emprunté à une source romanesque et qu'il nous paraît indispensable de reproduire ici [2] :

Decimus [rex] Dagobertus, qui habuit duos filios, Sigisbertum et Clodoveum. Sigisbertus rex Alemannie [3], Clodoveus Francie fuit. Sigisberto mortuo, Grimodus dux, in cujus custodia filium suum quem ex uxore legali genuerat et regnum [4] posuerat, filium domini sui Dagobertum nomine totundit, et in ecclesia Sancti Galli Fundensis cenobii monachum fecit. Quo facto, statim Grimodus filium suum Eduardum regem Alemanniæ constituit. Sed Clodoveus, Sigisberti frater, casum nepotis sui moleste ferens, coadunatis Francis, Grimaudum [5] preliando captum Parisius in carcere posuit, qui et ibi obiit. Eduardus [6] vero filius ejus Constantinopolim fugiit. Cum autem Dagobertus monachum exuere nollet, ordinemque suum diligeret, Clodoveus amore nepotis sui cenobium illud valde ditavit. Monachi vero Dagobertum abbatem constituunt. Dagobertus abbas patrueli suo Clodoveo eunti in expeditione contra Justinianum, imperatorem Constantinopolitanum, quinquaginta millia militum adduxit. Siquidem imperator ille putabat Eduardum in regno Alemannorum restituere, sed victus et confusus rediit. Eduardus vero a Francis captus occiditur. Sic itaque Clodoveus rex undecimus utrumque optinuit regnum.

Le poème ainsi résumé au XIIe siècle par un religieux de l'abbaye de Pontlevoy, au diocèse de Chartres, ne semble avoir été connu par aucun de ceux des chroniqueurs de la fin du moyen âge qui, en leurs compilations, utilisaient volontiers

---

1. *Chroniques des comtes d'Anjou*, recueillies et publiées pour la Société de l'Histoire de France, par MM. Marchegay et Salmon; introduction de Mabille, p. XLII.

2. *Chroniques des comtes d'Anjou*, édit. Marchegay et Salmon, p. 23-24. — Le texte ci-après a été collationné sur les deux plus anciens exemplaires manuscrits que nous possédions du *Liber*, le ms. latin 6006 de la Bibliothèque nationale (au f° 5 v°), écrit vers l'an 1200, et le ms. latin 6218 (à la p. 16) datant du XIIIe siècle.

3. *Allemagne* est ordinairement employé pour Austrasie par les écrivains français de la période féodale.

4. *Et in regnum*, à tort dans 6006.

5. *Grimādum*, avec un *a* surmonté d'une abréviation. 6218; *Grimaldum*, 6006.

6. Ici, et plus loin, 6006 porte *Eadwardus* ou *Eadwardum*, ce qui permet d'attribuer ce manuscrit à quelque clerc attaché aux rois angevins d'Angleterre et familiarisé par suite avec l'onomastique anglo-saxonne.

nos vieilles chansons de geste. Aubry de Trois-Fontaines, qui écrivait vers 1240, ne mentionne même point le fils de Sigebert III. Son contemporain, le tournaisien Philippe Mousket, paraît avoir emprunté ce qu'il dit du jeune Dagobert, en sa chronique rimée, au *Liber historiæ Francorum* [1], et il en est de même de l'auteur d'une chronique française écrite vers 1380, que renferme le manuscrit français 5003 de la Bibliothèque nationale [2], et qui résume un grand nombre de récits romanesques. Deux autres historiens de la fin du XIVe siècle, Jean des Preis, dit d'Outremeuse, en son *Myreur des histors* [3], et Jacques de Guise, l'auteur des *Annales Hannoniæ* [4], ne connaissent Dagobert II que par Sigebert de Gembloux. C'est aussi à cette source qu'a puisé plus tard encore le religieux de Saint-Denis, contemporain de Charles VI et de Charles VII, auquel on doit une importante compilation historique remontant aux origines de la monarchie française [5].

Le récit du moine de Pontlevoy que nous avons reproduit peut donner lieu à plus d'une observation intéressante. Contrairement à l'histoire, c'est dans un monastère du continent, et non plus dans un couvent irlandais, qu'il fait reléguer le jeune prince mérovingien. Mais il est assez difficile de dire exactement à quoi correspond le *Fundense cenobium in ecclesia Sancti Galli* du religieux de Pontlevoy. L'adjectif *Fundense* fait tout d'abord songer au monastère de Fondi, dans la Campanie, à une vingtaine de lieues au sud-est de Rome [6]. Fondé vers 520 par saint Honorat, ce monastère comptait originairement jusqu'à deux

1. *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, édit. Reiffenberg, p. 62-63. — Il est à noter cependant que Mousket appelle le maire du palais Grimaut : « Grimaus, .I. haus om cevaliers, || Ki senescaus et conselliers || Estoit de la tiere d'Austrie ».

2. Folio 69 ou 79 vo.

3. Édition Bormans, t. II, p. 323.

4. *Annales Hannoniæ*, édit. du marquis de Fortia d'Urban, t. VII, p. 458-460 ; t. VIII, p. 18-20.

5. Folio 96 verso du volume renfermant la première partie de ladite compilation (no 1798 des nouvelles acquisitions latines).

6. Cependant, il ne semble pas que, en Italie du moins, on ait tiré du nom de cette ville un autre adjectif que *Fundanus*.

cents religieux [1] ; mais il ne semble point qu'aucun des saints du nom de Gallus qu'honore l'Église en ait jamais été considéré comme le patron. D'autre part, la célèbre abbaye de Saint-Gall en Suisse, dans l'ancien diocèse de Constance, ne paraît avoir été désignée à aucune époque par l'épithète *Fundensis*. Il convient au reste de ne pas oublier que la question, relevant du domaine romanesque, est par suite à peu près insoluble.

Le personnage de l'empereur d'Orient Justinien constitue d'autre part un anachronisme évident. Le poète a-t-il voulu mettre en scène Justinien Ier, qui occupa le trône de Byzance de 527 à 565, et que la réforme des institutions judiciaires a surtout rendu célèbre, ou bien le dixième des successeurs de ce monarque, l'empereur Justinien II, Justinien Rhinotmète, qui régna une première fois de 685 à 695, et une seconde de 705 à 711 ? On peut être tout d'abord tenté de croire qu'il a voulu parler de Justinien II, dont les dix premières années d'existence coïncident avec les dernières de la vie du jeune Dagobert ; il est cependant infiniment plus probable que le romancier a dû songer au premier Justinien, qui a laissé dans l'histoire un si brillant souvenir. Mais la discussion paraîtra sans doute bien oiseuse, car sur ce point encore la question ne comporte point de solution évidente.

Il nous reste à parler maintenant des noms de Grimaud, *Grimaudus* ou *Grimodus*, et d'Édouard, *Eduardus*, par lesquels l'auteur de la chanson de l'abbé Dagobert désignait deux des personnages principaux de son œuvre. La forme que leur donne le religieux de Pontlevoy est un indice de l'origine absolument populaire du récit qu'il nous fait des aventures de Dagobert II. Les écrivains du moyen âge qui ont traité en français de l'histoire de notre pays à l'aide de sources latines reproduisent ordinairement sous une forme savante, Grimoald ou Grimoard, le nom du maire du palais d'Austrasie que la chronique de Frédegaire et l'auteur du *Liber historiæ Francorum* appellent en latin *Grimoaldus*. Tout au contraire, dans l'œuvre du religieux de Pontlevoy, le latin *Grimaudus* ou *Grimodus* dissimule à peine la forme vulgaire *Grimaud* que revêtait en français le nom d'origine germanique qu'à l'époque mérovingienne on latinisait *Grimoaldus*.

---

1. Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, t. I, p. 89.

Le vocable latin *Eduardus*, par lequel le religieux de Pontlevoy désigne le fils de Grimoald, le *Childebertus* ou *Hildebertus* des textes historiques, ce vocable que l'on traduirait volontiers par Édouard, exige de plus longs commentaires. De prime abord, on serait porté à croire que l'auteur du *Liber de compositione castri Ambaziæ* a substitué au nom de Childebert un vocable de fantaisie, le nom anglo-saxon *Eádveard*, qui n'a pénétré dans l'onomastique française qu'à la fin du moyen âge [1]. Mais cette opinion n'est point admissible, car, en l'espèce, *Eduardus* est une transcription latine et légèrement interprétative du nom d'homme qu'à l'époque mérovingienne on écrivait le plus ordinairement *Childebertus*. C'est ce que nous allons essayer de montrer en exposant les transformations diverses qu'a pu subir en français le nom royal en question.

Au VIIe siècle, le nom propre *Childebertus* apparaît déjà sous les formes basses *Hildebertus* ou *Heldebertus* [2]. Vers l'an 815, dans le Polyptyque d'Irminon, où il désigne une vingtaine d'hommes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, on le rencontre sous cinq graphies distinctes : *Hildebertus* [3], *Hiltbert* [4], *Hiltbertus* [5], *Iltbertus* [6] et *Hildevertus* [7], qui témoignent de trois formes romanes absolument différentes.

---

1. *Eádveard* est la forme anglo-saxonne du vocable d'origine francique que le Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés latinise *Audoardus* (c. IX, § 295). De même l'anglo-saxon *Eádvine*, auj. *Edwin*, répond au nom francique latinisé *Audoenus*, en français Ouen.

2. HILDEBERTVS se lit sur des monnaies de Childebert III qui régna à la fin de 695 à 711 (Prou, *Les Monnaies mérovingiennes*, p. 311-312). Quant à la forme *Heldebertus*, elle se lit sur une liste de noms inscrite, vers le VIIe siècle, au dos de l'ivoire Barberini, récemment acquis par le Musée du Louvre et que M. Schlumberger publiera prochainement dans les *Monuments et Mémoires* de la fondation Eugène Piot.

3. *Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, II, 12, 117 (fisc de Palaiseau) ; IV, 18 (fisc de Gagny) ; VIII, 37 (fisc de Nogent-l'Artaud) ; XVIII, 7 (fisc de Coudray-sur-Seine) ; XXI, 79 (fisc de Naule) ; XXIV, 16 (fisc de Béconcelle).

4. *Ibid.*, II, 73 *bis* (fisc de Palaiseau).

5. *Ibid.*, II, 15, 31, 65, 118 (fisc de Palaiseau) ; IV, 12 (fisc de Gagny) ; XVIII, 5 (fisc de Coudray-sur-Seine) ; XXII, 35, 76 (fisc de Saint-Germain-de-Secqueval) ; XXIV, 86 (fisc de Béconcelle).

6. *Ibid.*, XXIV, 38 (fisc de Béconcelle).

7. *Ibid.*, XXII, 25, 57 (fisc de Saint-Germain-de-Secqueval) ; XXIV, 44 (fisc de Béconcelle).

Hildebertus s'écrivait dès lors aussi *Heldebertus*. Par la perte de l'aspiration initiale et le changement de *el* en *au*, ce vocable s'est de bonne heure confondu avec un autre nom propre également d'origine germanique, *Aldebertus*. Ainsi, le vicomte de Limoges *Hildebertus*, connu par un acte de 876 [1], est appelé *Aldebertus* dans une charte de 924 [2]; et durant la période féodale son nom, dont Audebert était en cette partie de la France la forme romane ordinairement admise, fut aussi celui de plusieurs des comtes du Périgord et de la Marche. Le plus souvent nos historiens traduisent par Aldebert le bas latin *Aldebertus* pour *Hildebertus*, et quelques-uns confondent *Aldebert* avec *Adalbert*, forme savante en français d'un autre nom d'origine germanique [3]. C'est par suite de cette confusion qu'*Adalbert* est aujourd'hui un nom de baptême en usage dans la maison de Talleyrand-Périgord. Parmi les vocables patronymiques issus de *Hildebertus*, on peut citer les noms de famille Haudebert, Heudebert [4], Houdebert dans la France du nord, les noms de famille Audebert, Audibert et même Aldebert dans la France d'outre Loire; mais il convient de noter que ces trois derniers noms peuvent provenir tout aussi bien de l'ancien nom germanique *Aldebertus* [5].

La forme basse *Hiltbertus*, qui paraît aussi dans le Polyptyque sous les variantes *Hiltbert* et *Iltbertus*, a dû produire en français une forme Heubert, que M. d'Arbois de Jubainville semble considérer comme l'unique forme française du mérovingien *Childebertus* [6].

---

1. R. de Lasteyrie, *Études sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000*, p. 100.

2. *Ibid.*, p. 62 et 109.

3. En français du moyen âge, la forme populaire de ce nom était Aubert.

4. Cette forme vulgaire de *Hildebertus* subsista jusqu'au dernier siècle dans le nom primitif de Saint-Ouen-du-Tilleul (Eure), *Saint-Ouen de Thuit-Heudebert* (A. Le Prévost, *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du dép. de l'Eure*, t. III, p. 173; Blosseville, *Dictionnaire topographique du dép. de l'Eure*, p. 204 *a*).

5. Cette provenance doit même être considérée comme certaine pour les familles de la France septentrionale dont le nom patronymique est Audebert.

6. D'Arbois de Jubainville, *Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne*, p. 33. — *Hiltbertus* est devenu Heubert, comme *Hildbodus* Heubeu

Hildevertus, enfin, est une variante de *Hildebertus* dans laquelle le *b* intervocal du vocable germanique a subi en roman de la France septentrionale le traitement ordinaire du *b* latin placé entre deux voyelles [1]. De là, en français du nord, une forme vulgaire Haudevert, Heudevert, Houdevert ou même encore Ydevert [2], dont l'*Eduardus* du religieux de Pontlevoy est évidemment une interprétation. Il y a lieu d'ajouter que le passage de Heudevert ou Ydevert à *Eduardus* a pu être favorisé par deux circonstances distinctes. La première est la réduction de Heudevert à Hedevert qu'on peut rapprocher des noms de famille Hédouin (pour Heudouin, de *Hilduinus*) et Gédoin (pour Jeudouin, de *Gilduinus*), aussi bien que du nom de lieu Hédouville (jadis Heudouville [3], de *Hildulfi Villa*); la seconde est la forme *-airt* que prend en dialecte lorrain la terminaison *art*, comme par exemple dans *Girairt* au lieu de *Girart*. On est même en droit de se demander si la rétrotraduction de Heudevert par le latin *Eduardus* ne constituerait pas un indice que la geste célébrant les exploits de l'abbé Dagobert était parvenue à la connaissance du religieux de Pontlevoy dans

---

dans le nom de lieu *Hildbodi Curtis*, d'un diplôme de 862, aujourd'hui *Heubecourt* (A. Le Prévost, *Notes et mémoires pour servir à l'histoire du dép. de l'Eure*, t. II, p. 252; Blosseville, *Dictionnaire topographique du dép. de l'Eure*, p. 113 *b*).

1. On trouve au cours de la période franque de nombreux exemples de la finale *-bertus* devenue *-vertus*, notamment dans le Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (voir, à ce sujet, l'édition Longnon, t. I, p. 292); de même la finale *-baldus* ou *-boldus* fait place à *-valdus* ou *-voldus* (*ibid.*, p. 288), et la finale *-berga* à *-verga* (*ibid.*, p. 291).

2. La forme populaire *Ydevert* pour *Hildevertus* résulte évidemment d'une forme latine *Sanctus Ydevertus* désignant vers la fin du moyen âge un écart de la commune de Louviers (Eure), qu'on appelle aujourd'hui, par suite de réaction savante, Saint-Hildevert (Blosseville, *Dictionnaire topographique du dép. de l'Eure*, p. 195 *b*). Cette même forme latine *Sanctus Ydevertus* est employée en 1263, en même temps d'ailleurs que *Sanctus Yldevertus*, pour désigner l'église de Saint-Hildevert de Gournay-en-Bray (*Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud*, édit. Bonnin, p. 466).

3. *Hédouville* (Seine-et-Oise) serait appelé *Hodevilla* en 1223, s'il fallait en croire Cocheris (*Dictionnaire des anciens noms de communes du dép. de Seine-et-Oise*, p. 40); mais, à en juger par le nom moderne, *Hodevilla* est ici une mauvaise lecture de *Hodovilla*.

une rédaction lorraine [1]. Il serait assurément fort naturel que les poèmes relatifs au prince austrasien Dagobert aient été surtout populaires dans les contrées démembrées de l'ancienne Austrasie. Nous n'appuierons pas néanmoins sur une hypothèse dont la base est fort étroite, car nous craindrions d'affaiblir ainsi une thèse qui paraîtra sans doute à nos lecteurs déjà suffisamment fondée.

Auguste LONGNON.

---

1. La forme latine *Eduardus* ou *Eadwardus* pourrait aussi s'expliquer par le fait d'un copiste anglo-normand ; c'est ainsi que, de l'autre côté de la Manche, Renaud de Montauban et ses frères ont été appelés *les fils Edmund* ou *fili Edmundi*. Cependant, ni l'un ni l'autre des plus anciens manuscrits aujourd'hui connus ne semble avoir été écrit en Angleterre (mais voyez la remarque faite ci-dessus, p. 494, n. 6).

BYZANTINA

I

Robert de Clari, décrivant l'église de Sainte Sophie, rapporte une curieuse superstition byzantine (Paris et Jeanroy, *Extraits des chroniqueurs français*, Hachette, 4e éd., 1898, p. 429):

A l'anel du grant huis du moustier, qui tous estoit d'argent, si i pendoit uns buhotiaus que on ne savoit de quele despoise il estoit; si estoit du grant a une fleüste dont chil pasteur fleüstent. Ichis buhotiaus si avoit tele vertu com je vous dirai : quant uns enfers hons qui avoit mal dedens le cors, si comme d'enfle, qui dedens le ventre estoit enflés, le metoit en se bouce, ja si peu ne l'i eüst mis quant chus buhotiaus le prenoit, se li suchoit toute chele maladie et chu venin li faisoit corre hors par mi le geule, si le tenoit si fort qu'il le faisoit esruullier, et li faisoit les iex torner en le teste, ne ne s'en pooit partir devant la que li buhotiaus li avoit suchié chele maladie toute hors. Et avec tout chou, qui estoit plus malades, si le tenoit plus longement; et quant uns hons qui n'estoit mie malades le tenoit a se bouque, ja ne le tenist ne peu ne grant.

On trouve une allusion à cette croyance dans le *Livre du pèlerin*, d'Antoine de Novgorod[1] [1200] [*Itinéraires russes en Orient*, traduits par Mme B. de Khitrovo, 1889, Genève, p. 91. *Publications de la Société de l'Orient latin*, t. V. « Les principales portes d'entrée [de Sainte Sophie] ont un *romanision* en cuivre, ce qui veut dire verrou, avec lequel on ferme les portes d'entrée : on met ce verrou dans la bouche des hommes et des femmes, car si quelqu'un d'entre eux a mangé du venin

1. Une traduction latine du *Livre du pèlerin*, due au R. P. Martinov, se trouve aussi dans les *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, du comte Riant, 2 vol., t. II.

de serpent ou un poison quelconque, il ne peut ôter (le verrou) de sa bouche jusqu'à ce que tout le venin soit sorti avec la salive. »

II

Les *Itinéraires russes en Orient* (cf. *supra*) contiennent le récit de deux miracles bien connus au moyen âge. Le premier (IX, *Description de Constantinople par un anonyme*, 1424-1454, p. 228) est celui de l'image blessée par un juif et jetée dans un puits (cf. Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, I, 22); l'autre est celui de l'image donnée comme garant d'un prêt par le chrétien Théodore au juif Abraham (*ib.*, p. 233) : la rédaction russe est du xve siècle : mais le passage suivant d'Antoine de Novgorod montre que ce miracle était célèbre au commencement du XIIIe siècle. « Dans cette même chapelle [à Blaquerne] est l'image du Sauveur, que le chrétien Théodore confia[1] au juif Abraham. » *Itin. russes*, II, p. 99 (Antoine de Novgorod, *Le Livre du pèlerin*, 1200). Ces passages prouvent manifestement l'origine byzantine de ces deux miracles[2]. Nous avions d'ailleurs retrouvé le texte grec du miracle de Théodore et Abraham, que nous croyions inconnu et inédit; mais ce texte avait déjà été signalé par Ward, *Catalogue of romances*, II, 639 : « The Rev. S. Baring Gould in his *Historic oddities*, first series (London, 1889), p. 103, gives this story (with titel *Abraham the usurer*) as found by him in a sermon preached at Constantinople, the composition of which he assigns to the 10th century; this sermon is in Combefis, *Novum auctuarium*, vol. II, col. 611. Paris, 1648 ». [Note communiquée par M. Mussafia.]

---

1. Le traducteur, ne connaissant probablement pas le miracle auquel il est fait allusion, a mal rendu son texte. Le père Martinov traduit plus exactement : « imago salvatoris quam christianus quidam Theodorus judæo oppignoraverat. » Riant, *Exuviæ*, t. II, p. 224.

2. La rédaction russe de ce dernier miracle a été signalée pour la première fois par M. René Basset, directeur de l'école supérieure des lettres d'Alger, dans l'intéressante étude qu'il a publiée sur ce miracle; voy. *Revue des traditions populaires*, 1894, p. 14-31 : *Le prêt miraculeusement remboursé*.

III

Les manuscrits français 1805 et 1806 (Biblioth. nation.), renferment une collection de miracles de la Vierge, en prose, due à Jean Le Conte, au nombre desquels se trouve le suivant, que je n'ai rencontré nulle part ailleurs.

D'ung prevost qui fut pendu au gibet que la Vierge Marie sauva. En France avoit ung grant seigneur qui avoit ung prevost lequel il avoit suspect de larrecin et de sa femme, pour quoy le juga a estre pendu, lequel quant on le menoit pendre recouroit devotement a la Vierge Marie en luy recommendant sa vie, son ame, son honneur; et celuy qui le devoit prendre luy dist : « Passés, villain! ja la Vierge Marie ne vous gardera que vous ne soyez pendu en ceste journee au gibet. » Et le pendit; mais la Vierge [v°] luy mist la main desoubz les plantes de ses piez. et ainsy le soubstint par l'espasse de trois jours; et chascun jour luy donnoit a boire et a mengier; et quant vint au quart jour la Vierge Marie le mist a terre sain et sauf, lequel vint a Nostre Dame de Roche Amadour et racompta tout le fait, louant et merciant la glorieuse Vierge Marie. (B. N. 1805, f° 45.)

Ce miracle est donné ici comme ayant eu lieu en France. Je crois néanmoins qu'il est d'origine byzantine; on le rencontre, en effet, dans un recueil arabe qui contient quarante-trois miracles (Bibl. nat., Arabe 155, f° 241, n° 23); les miracles de ce recueil sont de source occidentale, mais aussi orientale : il est vrai qu'on ne saurait rien conclure du miracle en question, car la rédaction en a été abrégée. Il commence ainsi : « Il y avait un gouverneur de province, qui craignait Dieu et aimait la Sainte Vierge de tout son cœur et l'honorait tant qu'il pouvait, et les gens furent jaloux de lui et le calomnièrent auprès du roi. » Le roi irrité ordonne de le pendre : le gouverneur implore le secours de la Vierge, et grâce à elle demeure pendu trois jours et trois nuits sans mourir. Le quatrième jour la Vierge le détache du gibet et lui ordonne de se rendre à l'église afin de remercier Dieu. Il raconte aux assistants que la Vierge l'a sauvé. Le roi, ayant appris ce miracle fait pendre les calomniateurs. Cette version, comme on le voit, passe sous silence les calomnies dont le gouverneur est victime, et en outre ne rappelle que de loin le texte français. Il est d'ailleurs très probable qu'elle dérive d'une autre version orientale et ne

vient pas de l'Occident. Qu'il y ait eu, en effet, d'autres versions orientales, c'est ce que démontre l'un des recueils de miracles en éthiopien que possède la Bibliothèque nationale. Le manuscrit éthiopien n° 62 renferme la même histoire. L'éthiopien ressemble de près au texte français, mais on ne peut pas le considérer comme en dérivant, car il nous donne des noms propres qui manquent au texte français et place la scène à Éphèse. J'en donne une traduction abrégée qui permettra de comparer les deux textes : « Miracle trente-troisième de N. Dame, la Ste Vierge, mère du Seigneur : que ses prières et sa bénédiction soient avec Gabra Makfalta Mariam (c'est le nom du copiste) ! Il y avait un officier dans la ville d'Efesō (Éphèse), nommé Armatiās[1] : c'était un homme juste et craignant le Seigneur ; il aimait la Vierge de tout son cœur et la servait de toutes ses forces, et la bénédiction du Seigneur était avec lui... Des gens méchants furent jaloux de lui et allèrent dire au roi : « Cet homme dévore toutes tes richesses, et non content « de cela, il a commis un adultère avec ta femme. » Le roi en entendant ces paroles fut fort irrité, et après avoir mandé l'officier, il ordonna de l'enchaîner, de lui couper les oreilles, de lui crever les yeux et de le pendre. Cet officier eut recours à la Vierge en disant : « Notre Dame, tu sais que je suis innocent « de ce dont on m'accuse, je te prie donc d'avoir pitié de moi. » Le roi entendant cette prière lui dit : « La Vierge ne peut te « sauver de mes mains. » Et il ordonna de le pendre. Et à ce moment même la mère de miséricorde vint auprès de lui et le garda trois jours et trois nuits, de sorte qu'il n'éprouva aucun mal. Et elle lui donna à boire et à manger. Et le quâtrième jour elle le descendit du gibet et lui dit : « Va remercier Dieu « et raconter ce miracle aux gens. » Et tous ceux qui le surent louèrent la Vierge Marie. Que ses prières, etc... » La ressemblance des deux textes est évidente, et comme l'éthiopien ne peut dériver du texte français, il faut admettre qu'ils

1. Je ne sais à quel nom grec peut correspondre *Armatiās* : le traducteur éthiopien a parfois lu étrangement les noms propres du texte arabe qu'il avait sous les yeux ; c'est ainsi qu'Ildefonsus est devenu dans l'éthiopien Daqsios, et que dans l'autre miracle c'est très certainement le grec Ἰωάννης qui se cache sous un énigmatique Garanin. Dans Luc, XXII, 51, le nom de ville Arimathie est transcrit *Armātias* par le traducteur éthiopien.

reproduisent tous deux un texte byzantin. Dans le conte français, l'endroit où le miracle a lieu a été changé, suivant une habitude dont on trouve d'autres exemples au moyen âge. Le texte éthiopien est resté plus fidèle au texte grec. Toutefois, il n'en dérive pas directement, car tous les recueils éthiopiens ne sont que des traductions faites sur des versions arabes, ce que démontre l'altération qu'ont subie les noms propres. Quant à cette singularité que ce miracle n'existe qu'en arabe, en éthiopien et dans une rédaction française, sans qu'on en trouve de traces dans les recueils latins, j'en puis donner un autre exemple : c'est le miracle de l'enfant juif baptisé et jeté par son père dans un four brûlant[1]; ce miracle, dont nous avons le texte grec, n'existe également qu'en arabe, en éthiopien et dans une rédaction française.

Si j'ai insisté si longuement sur ce miracle, c'est parce qu'il ressemble fort à un autre bien connu, celui du voleur pendu et soutenu pendant trois jours par la Vierge, et peut appuyer l'hypothèse que ce dernier miracle est également d'origine byzantine.

IV

Le fabliau du *Vilain qui conquist paradis par plait* (cf. G. Paris, *Litt. fr.*, § 78) se retrouve dans la littérature russe, où il ne paraît pas emprunté à des sources occidentales. Dans le fabliau français, les saints qui se présentent à la porte du paradis sont saint Pierre, saint Thomas et saint Paul. Le vilain reproche à Pierre d'avoir renié le Christ, à Thomas d'avoir été incrédule, à Paul d'avoir gardé les manteaux des gens qui lapidaient saint Étienne. Dans le conte russe, les saints Thomas et Paul sont remplacés par le roi David et saint Jean l'Évangéliste, et le vilain par un ivrogne. A David, il reproche le meurtre de son serviteur Urie et son adultère avec Bethsabée; à Jean il répond : « N'est-ce pas toi qui as écrit dans ton évangile : Aimez-vous les uns les autres? Pourquoi donc te détournes-tu de moi? Ou renie ton évangile, ou arrache la feuille qui ren-

1. Ce miracle n'est pas celui qui a été étudié par Wolter, *Der Judenknabe*, Halle, 1879.

ferme le verset. » Jean ordonne à Pierre de le laisser entrer dans le paradis. Ce conte, emprunté à un manuscrit du XVIIIe siècle, a été inséré par Afanasiev dans son recueil de *Légendes populaires russes*[1], où il donne les rapprochements suivants (p. 171) : « Ce récit se retrouve dans le recueil de *Manuscrits slavons et russes* de Stroev[2] : « Parole dite par l'ivrogne et com-« ment il entra dans le paradis de Dieu. Il y avait un « ivrogne qui buvait les jours de fête du Seigneur, et à chaque « coupe il glorifiait Dieu... » Cette légende existe aussi dans les contes populaires. Un conteur nous l'a donnée sous la forme suivante : Un débauché vint à la porte du paradis où se tenait l'apôtre Pierre avec ses clefs : « Laisse-moi « entrer dans le paradis. — Impossible, dit l'apôtre : tu es un « ivrogne. — N'as-tu pas honte de parler ainsi, toi qui as renié « le Seigneur et qui ne tiens les clefs du paradis que grâce à sa « bonté? » Comparez également *Ruskaja Besêda*, 1859, n° 6. »

Deux hypothèses sont possibles au sujet de l'origine de ce conte : ou le récit russe et le conte français dérivent de quelque conte byzantin analogue, ou, ce qui est encore possible, le même conte a été imaginé d'une façon indépendante en deux endroits différents, et il n'y a là qu'une simple coïncidence, qu'il était, en tous cas, intéressant d'indiquer[3].

V

SUR LES *Vies des Pères*

I. Le pape Célestin V (1215-1297) a composé, entre autres ouvrages, un livre intitulé *De sententiis patrum eremitarum*. Cet

---

1. Afanasiev, *Narodnyja ruskija legendy*, 1859. London, p. 81-82, n° 22. *Povêst o bražnikê.*

2. *Rukopisi slavjan. i russ. I. H. tsarskago razobrany i opisany*, P. Stroevym, p. 552.

3. La date assez basse du manuscrit russe ne prouverait rien contre l'ancienneté de ce conte, car le « récit sur le tsar Aggée et comment il fut châtié de son orgueil » — le conte dévot de l'empereur orgueilleux — n'existe que dans des manuscrits du XVIIe et du XVIIIe siècle, ce qui n'a point empêché M. Veselofsky de le considérer comme fort important au point de vue de la transmission de cette légende par les Byzantins. Cf. *Archiv für slavische Philologie*, 1882.

ouvrage a été imprimé pour la première fois dans le tome XXV de la *Maxima Bibliotheca veterum patrum et antiquorum scriptorum primo a M. de La Bigne in lucem edita*, 1677. Lugduni, 27 vol. in-f. On y lit l'histoire suivante, qui est à joindre aux nombreuses versions du conte des *Oies du frère Philippe*, emprunté par La Fontaine à Boccace [1].

(Ch. XXIV). *De tentatione fornicationis.* Quidam frater, nutritus a pueritia in monasterio, nesciebat quid esset mulier ; cum autem factus esset vir, ostendebant ei se nocte dæmones habitu mulierum : quod nuntiabat patri suo, et mirabatur pater ejus. Aliquando ergo ibat cum patre suo in Ægyptum, et videns mulieres dixit patri : Ecce isti sunt qui veniebant ad me nocte. Tunc ait senex : Isti sunt monachi sæculares, fili ; alio enim habitu utuntur isti ac eremitæ. Et statim conversi sunt ad locum suum [t. XXV, p. 811].

II. — Le manuscrit latin de la Bibl. nationale n° 1805 (XIe s.) renferme, fol. 59 v°-61 v°, le récit de la vision d'une jeune fille qui se convertit après avoir vu sa mère en enfer et son père dans le paradis : « Narravit quidam senex quod erat virgo provecta valde, quæ profecerat in timore Dei, et interrogata a me quæ res eam adduxerit conversationem... » La même histoire se retrouve dans les *Verba seniorum*, cf. Migne, Patrologie latine, t. LXXIII, col. 996. C'est de là qu'est tiré le conte dévot « De celle qui vit sa mere en enfer et son pere en paradis ».

III. — Le conte du roi qui veut faire périr le fils de son sénéchal a été l'objet de plusieurs études, et les rapprochements auxquels il donne lieu ont été déjà signalés [2]. M. Gaston Paris

---

1. Cf. *Vie d'Abbā Yohanni*, texte éthiopien, publié et traduit par M. René Basset (extrait du *Bulletin de correspondance africaine*, 1884) : on y trouvera une abondante bibliographie du conte en question.

2. [M. Veselofsky (*Russische Revue*, 1875, p. 178-181) a indiqué la ressemblance que présente cette histoire avec certaines légendes relatives à Constantin, fondateur de Constantinople (voyez encore l'article du même savant et l'édition qu'il a donnée du *Dit de l'empereur Costant* dans le t. VI de la *Romania*). Les deux histoires sont cependant distinctes et ne présentent originairement qu'une certaine ressemblance générale. Sur la légende de *Costant* (la lettre changée), M. E. Kuhn a récemment publié dans la *Byzantinische Zeitschrift* une note très intéressante qui en montre l'origine directement byzantine et primitivement indienne. — G. P.]

(*Rom.*, V), après avoir étudié les différentes versions de ce conte, en a établi le classement : « Tandis que dans les contes orientaux le calomniateur ignore le but de sa mission, dans les versions européennes il sait qu'elle est relative à un ordre de mort; mais ici les versions se séparent en deux groupes : dans l'un, le calomniateur a recours à la ruse de l'haleine; dans l'autre, le jeune homme est accusé d'être l'amant de la femme de son maître. Ce dernier groupe est représenté par un récit des Synaxaires russes (18 avril) et un texte d'Étienne de Bourbon (n° 373). » M. Gaston Paris avait supposé qu'il devait exister un texte byzantin d'où seraient provenus à la fois le conte russe et l'exemple d'Étienne de Bourbon : cette conjecture se trouve vérifiée. Le texte grec dont nous donnons la traduction montre en effet que ce récit est venu d'Orient en Occident en passant par Byzance. Ce texte se trouve dans le recueil de miracles en grec moderne composé par Athanasios Landos, plus connu sous le nom d'Agapios [1], miracle ξε : Θαῦμα φρικωδέστατον περὶ τῆς ὑπακόης πρὸς τοὺς γονεῖς καὶ περὶ τῆς ἁγίας λειτουργίας (p. ρκβ-ρκδ).

Au temps de Théodose le Grand, il y avait à Constantinople un homme d'une conduite irréprochable, qui avait un fils unique nommé Théophile ; cet homme avait été très riche dans sa jeunesse, mais, devenu vieux, il était tombé dans une extrême misère ; n'ayant donc pas de quoi subvenir à ses besoins, il dit à son fils : « Mon enfant, comme tu le vois, je suis sans force « et pauvre au point de ne pouvoir me procurer de quoi vivre. Je vais donc « te prier d'accomplir mon désir : c'est pour moi le seul moyen de salut dans

1. Βιβλίον ὡραιότατον καλούμενον ἁμαρτωλῶν σωτηρία ...συνθετὲν εἰς κοινὴν τῶν γραικῶν διάλεκτον παρὰ Αγαπίου τοῦ Κρητός τοῦ ἐν ἁγιωνύμῳ ὄρει τοῦ Ἄθω ἀσκήσαντος (αγμα). Ενετίησι. M. Gaster, qui a donné une analyse de la traduction roumaine d'Agapios (*Miscellanea di filologia e di linguistica*, 1866, Firenze, p. 333-344), n'a point reconnu la valeur de ce texte, car il le cite à côté de « Genovefa », sans faire la différence des deux textes ; p. 344 : « Unter der Form von Mirakel begegnen wir bekannten Figuren wie Genovefa und der Gang zum Eisenhammer. » Or Genovefa n'est pas autre chose que l'histoire de la Manekine, qui a passé d'occident chez Agapios, comme le prouve le titre, n° 11 : *Histoire de la reine de France qui se coupa les mains*. Voy. Suchier, *Œuvres poét. de Beaumanoir*, t. I, p. L. (On en trouvera une traduction dans Legrand, *Contes populaires grecs*, et Gidel, *Études sur la littérature grecque moderne*, 1866, Paris.) L'autre miracle est, au contraire, d'origine byzantine.

« ma malheureuse vieillesse, et toi-même par ton obéissance, tu gagneras la « céleste félicité. » Le jeune homme lui répondit : « Fais-moi connaître ta « volonté, mon père, et sache que je ne te désobéirai point si c'est une chose « convenable. » — Le vieillard reprit : « Le bienheureux Abraham avait un « fils, né selon la promesse de Dieu; il alla sur une montagne pour le sacri- « fier, et l'enfant ne s'enfuit pas, mais porta le bois et accompagna son père, « joyeux et plein d'ardeur. Et non seulement celui-ci, mais encore beaucoup « d'autres ont obéi à la volonté de leur père. Imite leur exemple, mon très « cher fils, et fais ce que je t'ordonnerai. J'espère que, grâce à la bonté de « Dieu, il n'en résultera rien de mauvais pour toi. » Théophile lui répon- dit : « Est-ce que, toi aussi, tu veux me mettre à mort? — A Dieu ne plaise, » repartit le père, que jamais je commette une action aussi monstrueuse. « Obéis-moi seulement en ceci : laisse-moi te vendre comme si tu étais « mon esclave, afin que je me procure de quoi subvenir à ma vieillesse et « que je ne sois pas obligé d'errer çà et là, cherchant ma nourriture, « comme un pauvre et un homme sans ressources. Le Dieu de miséri- « corde aura pitié de toi à cause de ta noble conduite, et, après t'avoir « donné dans le monde une richesse infinie, il fera reposer ton âme dans « le sein d'Abraham. Mais observe encore, jusqu'à l'heure de ta mort, une « recommandation que je vais te donner. Quel que soit ton service et quel « que soit l'endroit où ton maître t'envoie, souviens-toi d'aller d'abord à « l'office divin, lorsque l'heure en sera venue, puis, la cérémonie terminée, « va-t-en à ton service; aie également une grande dévotion envers la Vierge. « Si tu agis ainsi, le Seigneur te délivrera de la grande et terrible catastrophe « (qui doit engloutir tous les pécheurs). » Le fils répondit : « Qu'il soit fait « selon ton désir, mon père. » Le lendemain donc, Julien vendit son fils à un riche patrice du palais, nommé Constantianos. Et celui-ci s'attacha beau- coup à lui, parce que le jeune homme était très soumis, sage, modeste, beau de visage, plein de raison et très instruit, et il l'emmenait toujours avec lui et l'admettait à sa table, car c'était un serviteur plein de zèle. Or, un jour que le seigneur se rendait au palais, il oublia son σκαμάδριον (?) [1], c'est-à-dire le coffret où étaient renfermées ses instructions, et il envoya Théophile pour qu'il le lui rapportât en toute hâte. Le jeune homme courut aussi vite qu'il put, et, entrant en toute confiance dans la chambre du patrice, il prit le coffret. Or, à ce moment même, la femme du patrice était couchée avec un de ses esclaves et, commettait un adultère. Mais le jeune homme ne les aperçut pas à cause de sa précipitation. Quand les malheureux eurent commis leur péché, ils méditèrent contre Théophile une vaine vengeance. Au retour du patrice, sa femme lui dit : « Était-ce pour cela que tu as acheté

1. Je n'ai trouvé ce mot dans aucun des dictionnaires de grec byzantin et de grec moderne que j'ai pu consulter. Le sens en est d'ailleurs précisé par la glose d'Agapios.

« cet esclave? était-ce pour que cet homme infâme et effronté entrât dans « ma couche afin de me faire violence? Si je n'avais crié et appelé au « secours, cet homme dépourvu de tout respect m'enlevait mon honneur. « Faut-il que je sois d'une race infortunée et que tu me méprises à ce point? « Par la gloire de mes parents et le salut de mon âme, si demain je ne vois « pas coupée la tête de cet insolent et audacieux esclave, je ne reste pas une « heure de plus dans ta maison, mais je me sépare de toi et je reprends ma « dot. » En entendant ces paroles, le patrice fut saisi de colère contre l'esclave, et l'assura qu'il exécuterait sa volonté. Le lendemain, il alla trouver l'éparque au palais et lui dit : « Demain, de bonne heure, je t'enverrai un de mes « esclaves : coupe-lui la tête, mets-la dans un mouchoir, et après l'avoir « scellé, envoie-le moi. — Je ne puis exécuter une condamnation injuste, « répondit l'éparque; que seulement trois hommes témoignent par écrit « qu'il est digne de mort, et je l'exécuterai. » Alors, en présence de trois témoins, le patrice dit : « J'ai récemment acheté un esclave et il a fait « violence à sa maîtresse afin d'entrer dans sa couche. » Puis il écrivit la sentence de mort de sa propre main, et alors l'éparque consentit à le mettre à mort. Au point du jour, le patrice dit à l'esclave innocent : « Va trouver « l'éparque, dis-lui que je le salue et que j'attends sa réponse. » Le bon esclave partit, mais en passant devant une église de la très sainte mère de Dieu, où l'on célébrait le service divin et où on lisait l'épître, il se souvint de la recommandation de son père, et, entrant dans l'église, il y demeura jusqu'à la fin de la cérémonie. Mais le méchant esclave qui avait commis l'adultère, voyant que l'éparque tardait à envoyer la tête, dit au patrice : « Je vais, s'il te plaît, aller moi-même au palais et je te la rapporterai. — « Va, lui répondit le patrice. » L'adultère partit donc, courant à toutes jambes, comme s'il devait recevoir un trésor précieux, et, arrivé à la maison de l'éparque, il le salua de la part du patrice. Et le bourreau, qui se tenait là caché avec son épée aiguisée, lui trancha aussitôt la tête. Ils la posèrent dans un bassin et, après l'avoir lavée, ils l'enveloppèrent dans un mouchoir. Et au moment où ils le scellaient, voici qu'arriva l'esclave fidèle et innocent, une fois la messe terminée. Et après avoir salué l'éparque, il reçut de lui la tête enveloppée dans le mouchoir sans savoir ce qu'il contenait. A son retour chez le patrice, tous furent étonnés de le voir, mais surtout sa maîtresse, car ils l'avaient envoyé pour qu'on lui tranchât la tête, et il revenait vivant. Interrogé sur ce qu'il portait, il répondit : « Selon tes ordres, mon « maître, j'ai salué l'éparque et aussitôt il m'a donné ceci [1], pour que je te « le rapporte, mais j'en ignore le contenu. » Et lorsqu'ils eurent rompu le sceau, ils virent la tête de l'autre esclave. La femme coupable se mit à trembler et demeura longtemps sans voix, puis, reprenant ses esprits, elle

1. Le texte a : τὸ πράγμα μοιχοῦ, la chose de l'adultère; mais l'esclave ne peut savoir ce que contient le mouchoir.

reconnut le juste jugement de Dieu. Et craignant de subir le même châtiment que l'auteur du crime, elle pleura amèrement et fit un aveu sincère de sa faute : « C'est moi, dit-elle, seigneur, moi, malheureuse et misé-« rable, qui suis la cause du mal, et je crains d'être punie comme je le mérite, « car, selon la parole du Seigneur, il n'est rien de caché qui ne se découvre « plus tard. C'est moi, seigneur, qui ai commis ce méchant péché avec « l'esclave mis à mort, et cela depuis trois ans et demi. Et toi tu l'igno-« rais. Mais le nouvel esclave est innocent, il n'a pas commis de faute, et il « a été accusé injustement par moi ; le Seigneur est juste, il a aimé la jus-« tice, et il a rétribué chacun selon ses mérites. Pardonne-moi donc et aie « pitié de moi, et ne crains pas que je commette de faute à l'avenir. » Alors tous les assistants furent saisis de crainte et de stupéfaction, et louèrent le Seigneur de ce qu'il n'oublie jamais celui qui le sert. Le patrice interrogea le jeune homme et apprit son histoire, sa conduite et ses vertus. Et le jeune homme lui fit connaître la situation autrefois brillante de son père et sa pauvreté actuelle, et comment il avait consenti à se laisser vendre comme esclave pour nourrir la vieillesse de son père, et la recommandation qu'il avait reçue d'assister au service divin, et tout le reste. Le patrice, après ce récit, le garda auprès de lui, non plus comme un esclave, mais comme son propre fils, mangeant à sa table et habitant sa propre maison. Bien plus, il l'inscrivit sur son testament comme héritier de tout ce qu'il possédait [1].

Si nous examinons maintenant la version des Synaxaires russes, nous reconnaîtrons de suite qu'elle ne nous offre qu'une version abrégée et altérée de notre texte. Pendant une famine un homme vend son fils à un noble, et en se séparant de lui il lui recommande de ne jamais passer devant une église où l'on célèbre le service divin sans y entrer et assister à la messe. Le jeune homme suit toujours le conseil de son père. Un jour il surprend la femme de son maître avec un esclave. Il ne dit rien et supplie Dieu de pardonner aux coupables. La femme, pour éviter que son crime soit découvert, accuse le jeune homme d'avoir attenté à sa vie. Le maître de l'esclave prend la résolution de faire périr le jeune homme et dit à son éparque (*sic*) de tuer celui qui lui apportera un mouchoir. On envoie le jeune homme ; mais comme il s'attarde à entendre la messe, on envoie le coupable, qui est mis à mort à sa place.

---

1. Je dois remercier ici M. M. Baudouin, professeur de littérature grecque à l'université de Toulouse, qui a bien voulu revoir et rectifier en plusieurs passages ma traduction.

Dans ce texte les personnages du récit ne sont pas nommés : le jeune homme surprend les coupables et garde le silence, tandis que dans Agapios il ne les voit pas à cause de sa précipitation ; certains détails sont altérés : c'est ainsi que l'éparque est pris pour une sorte de serviteur à qui son maître donne ordre de tuer l'esclave ; l'esclave condamné doit porter à l'éparque un mouchoir, tandis que dans le texte grec ce mouchoir ne sert qu'à envelopper la tête de l'esclave exécuté ; mais ces détails prouvent bien que le texte grec moderne d'Agapios reproduit fidèlement un texte plus ancien, certainement byzantin, qu'il a simplement revêtu de formes modernes. D'ailleurs Agapios, bien qu'il ait tiré la majorité de ses miracles de sources occidentales (les dialogues de Grégoire, Vincent de Beauvais, Césaire d'Heisterbach, Albert le Grand), reproduit aussi des textes grecs anciens : ainsi le miracle γ (3) = *Synaxaire* novembre κγ. — ϛ (3) = *Synaxaire*, 31 août. — ξ (6) = *Syn.* Décembre. 7 = *Métaphraste* 1er 8bre. — ε (5) est tiré du *Pentecostarion*. — ις (16) est tiré des *Vies des Pères* : *Patr. Lat.*, t. LXXIV, p. 142 : (« Dicebat abbas Theodorus Æliotes). — 10 est tiré de la vie de saint Jean Damascène par le moine Jean : cf. *Patr. grecque*, t. XCIV, p. 454 et sq. Ce miracle, fort altéré, il est vrai, est passé dans les recueils latins, dans Vincent de Beauvais et S. Antonin (cités *Patr. grecque*, t. 94, p. 498), et du latin en norrain : *Mariu-Saga*, éd. Unger, p. 438-444, 1116-1121, 1121-1126. — ιθ (19), le nestorien ressuscité, est évidemment très ancien : cf. des miracles sur les nestoriens, *Patr. Lat.*, t. 74, c. 134. — κα (21), l'image miraculeuse du couvent des Ibères, se retrouve dans Pitra, *Hymnographie de l'église grecque*, Rome, 1867. — λθ (39), l'enfant donné au diable, paraît de source orientale. — μθ (49) est presque la même histoire qu'un récit de Grégoire de Tours (*De gloria confessorum*, 32), mais n'en est pas tiré, comme le prouve le commencement (« Du temps d'Arcadius et d'Honorius, après la mort d'Alexis, l'homme de Dieu »). — νϛ (52), le blasphémateur puni, est emprunté à un vieux livre du Mont Athos. La plupart des autres miracles, sauf 65 et 66 (qui sont des miracles locaux arrivés en Crète), dérivent de l'Occident.

Aux contes albanais cités par M. Vesselofsky on peut ajouter le conte XIII (*L'enfant vendu ou la destinée*) des *Contes albanais* publiés par Dozon : ce conte paraît influencé par le récit d'Agapios, dont l'ouvrage a dû être assez répandu en Grèce ; ainsi,

p. 103, « celui-ci, dès le premier jour, lui plut et gagna toute son affection par sa beauté, par sa modestie, et par toutes les autres qualités dont il était doué ».

Aux versions orientales il faut ajouter une version kabyle, qui a passé chez les Kabyles par l'intermédiaire des Arabes, et dont voici une brève analyse : « Un homme devient l'ami d'un roi ; le vizir jaloux a recours, pour le perdre, à une ruse : il l'invite à dîner et fait mettre beaucoup d'ail dans tous les mets : « Garde-toi, lui dit-il après le « dîner, d'aller trouver le roi, car il n'est rien qu'il déteste « comme cette odeur. » Puis se rendant lui-même chez le roi, il lui dit : « Cet homme fait courir partout le bruit que tu « répands une odeur insupportable. » Le roi furieux mande son ami : celui-ci pendant l'entretien met sa main devant sa bouche de peur d'incommoder le roi. Le roi, persuadé que le vizir a dit la vérité, envoie l'homme porter une lettre qui contient l'ordre de couper la tête au porteur. Le vizir, ne sachant pas que sa ruse a réussi, croit que son ennemi est chargé d'un message de confiance et lui offre de l'argent pour le porter à sa place : il part et est mis à mort. Quelque temps après le roi est informé de ce qui est arrivé, ainsi que de la calomnie du vizir.

VI

Le miracle de l'image de Jésus-Christ que les juifs crucifièrent à Beyrouth a été célèbre au moyen âge, et les *Itinéraires de Terre Sainte* ne manquent point d'y faire allusion à propos de cette ville. Ce miracle a été inséré dans le recueil des miracles de la Vierge (B. N. fr. 818. f° 96 v°-99)[2]. Le texte français dérive d'une rédaction latine : ce miracle se retrouve en effet dans la *Légende dorée* de Jacques de Varazze (éd. Graesse, p. 608) et dans le *Promptuarium exemplorum*[3], ex. de *P*, XLV

1. Bel Kassem ben Sedira, *Cours de langue kabyle*, Alger, 1887, n° 166, *Louzir amr'oullou*, p. 190-192.

2. Signalé par M. Mussafia, *Rom.*, XIV, 584 : le texte est le même que celui du ms. fr. 1546, f. 63 v°, moins le commencement : *Des bons ist li biens par droiture*; 818 commence seulement au vers : *A tous est li supellatis — Un conte que ci vous devis.*

3. J. Herolt, *Sermones Discipuli de sanctis, cum promptuario exemplorum et miraculis b. Virginis*, 1537, 1 vol. in-8.

(le *Promptuarium* donne comme source Hugues de Saint-Victor). Il y est fait allusion dans les *Annales Xantenses* [1] (anno 765 : *In Syria passio Dominicae imaginis*). La date à laquelle les annales placent ce miracle nous amène au texte de Sigebert de Gembloux, qu'il n'est pas inutile de reproduire :

Anno 765. Tempore Constantini imperatoris et Hyrenæ uxoris ejus, in Syria, civitate Beritho, quæ subjacet Antiochiae, Judæi imaginem Jesu Salvatoris nostri invenientes in domo cujusdam Judæi, ibi relictam a quodam christiano qui ibi manserat, eam injuriose deposuerunt, et omnia opprobria quæ Judæi Christo Jesu intulerunt imagini ejus inferebant, illudentes ei, in faciem conspuentes, eam percutientes, criminose convitiantes, manus et pedes ejus clavis configentes, acetum et fel ei porrigentes; tandem lancea latere ejus aperto, exivit de eo sanguis et aqua. Quod illi supposita ampulla suscipientes ad experimentum utrum fuissent vera miracula quæ Jesum fecisse audierant, omnes infirmos in synagoga sua collectos hoc sanguine aspergebant et a quocumque languore detinebantur omnes sanabantur. Unde Judæi tandem compuncti ad Adeodatum civitatis episcopum omnes incurrerunt, eique re narrata, imaginem cum sanguine ei dederunt. Quibus baptizatis, episcopus sanguinem per ampullas divisum longe lateque dirigens, prædicabat magnalia Dei : obtestatus omnes ut singulis annis V idus novembris celebretur passio Dominicæ imaginis [2] (Migne, *Patr. lat.*, t. CLX, p. 145).

La source de Sigebert de Gembloux n'est pas la même que celle d'où dérivent le *Promptuarium exemplorum* et la *Légende dorée* : dans Sigebert, l'évêque est appelé Adeodatus, tandis que les deux autres rédactions ne le nomment point; en revanche, elles nous apprennent d'où venait cette image miraculeuse et quel en était l'auteur :

[Episcopus] christianum etiam ad se accessisse fecit et qui tam pulchram composuerit imaginem inquisivit. At ille dixit : Nicodemus eam composuit, qui moriens eam dedit Hamalieli, Hamaliel Thadeo, Thadeus Jacobo, Jacobus Symoni : ille dereliquit eam in Hierusalem usque ad excidium urbis (*Promptuarium*).

Il ressort de ces divergences qu'il a dû exister des rédactions latines diverses de ce miracle; en effet, la Bibliothèque nationale possède neuf manuscrits latins qui le renferment; ce sont

1. *Monum. Germaniæ historica, Script.*, II, p. 222.

2. Cf. également Vincent de Beauvais, XXIII, CL, d'après Sig. de Gembloux.

les manuscrits suivants : 14463 (f. 1-4) ; 2851 (XIVe s., f. 28-v° 32) ; 2873 (XIIIe s., f. 50) ; 3784 (XIe s., f. 114) ; 5613 (XVe s. : f. 68-72) ; 6041^A (XIVe s. : f. 129) ; 5336 (XIVe s. : f. 13 v°) ; 5353 (XIVe s., f. 32 v°-34) ; 740, Xe s. (f. 127-129). Dans la plupart de ces manuscrits, l'histoire est attribuée à saint Athanase ; les éditeurs des œuvres d'Athanase regardent cependant cette attribution comme suspecte ; nous n'avons pas d'ailleurs à prendre parti dans cette discussion, mais à examiner le rapport de ces diverses rédactions latines avec les textes de Sigebert de Gembloux et du *Promptuarium*.

Ces neuf manuscrits se ramènent à quatre versions, parfois assez différentes les unes des autres.

La première version est représentée par les manuscrits 740 et 3784 : à quelques variantes près, le texte est le même que celui qui est imprimé dans les *Annales* de Baronius (anno 787, n° XXII) et dans le t. XIII, p. 26, de l'édition des *Conciles*, par Mansi. Baronius a choisi ce texte parce qu'il n'y est point question de Nicodème, ni de la transmission de l'image miraculeuse, détails qu'il considérait comme apocryphes. Ce manuscrit place comme Sigebert le miracle sous Constantin et Irène ; cependant l'évêque est donné ici comme un archevêque et n'est point nommé : « Incipit sermo sanctæ memoriæ patris nostri Athanasii patriarchæ de imagine Domini nostri Jhesu Christi, veri Dei æterni, quod factum est miraculum magnum in civitate Berito, tempore Constantini junioris et Hirenæ uxoris ejus... *Fin* : Hæc de imagine redemptoris omnipotentis facta sunt a Judæis in civitate Berito ut prædiximus V^to idus novembris. Consueverunt sancti episcopi hanc diem in memoriam agere omnibus annis. Officium : *In excelso throno*, etc. » Suit l'ordre de l'office.

La deuxième version est représentée par les manuscrits 5613, 2873, 2851 : le texte en est imprimé dans la *Patrologie grecque*[1], où il sert de traduction au texte grec, t. IV, p. 819 des œuvres d'Athanase ; il n'y est pas question de Nicodème : c'est un évêque à qui les juifs vont raconter le miracle et demander le baptême. Fin : « Pro mirabilibus autem et beneficiis quæ Deus ostendit decrevit sancta romana et antiochensis

1. La Patrol. gr. reproduit l'édition d'Athanase de Bernard de Montfaucon.

ecclesia diem quintum iduum novembrium sollempnem agi in quo hæc facta sunt ad laudem Domini nostri J.-C., qui vivit et regnat cum Deo patre in unitate Spiritus sancti Deus per omnia secula seculorum. Amen.» C'est également à ce groupe qu'appartient le texte imprimé par Lambecius, t. I, p. 128 [1].

Le manuscrit 14463 fournit une troisième rédaction : l'image est attribuée à Nicodème, mais l'évêque n'est pas nommé; le texte se trouve dans le t. XXIX de la *Patr. grecque*, p. 810 sq.

Les manuscrits 6041[A]-5336, 5353, nomment l'évêque Adeodatus et donnent Nicodème comme auteur de l'image ; ce texte, sauf erreur, est inédit; voici la partie relative à l'image miraculeuse :

(5336, f. 14 v°) Eo tempore apud eandem urbem vir religiosus et per cuncta laudabilis ad eo datus (*sic*) preerat metropolitanorum (*sic*). Ad quem accedentes Ebrei omnia que acta fuerant in propatulo pandunt per ordinem. Quod dum venerandus heros audivit, Deo innumerabiles reddidit grates. Sciscitatus est autem eos a quo prefatam Domini suscepissent figuram per quam tanta et talia mirabilia viderant. At illi innotuerunt quomodo casu accidente a quodam deicola in cellula synagoge contigua, oblivionis causa, fuerit relicta. Statim episcopus adesse jubet ipsum qui imaginem oblitus fuerat et repertus in presentia pontificis sistitur. Quem terribiliter obtestatus magnificus presul interrogat, quis tam mirabiliter formatam composuerit yconiam. Ille ergo intimavit dicens quod ipsam honeste depictam Nichodemus composuisset, qui venerat nocte ad Jesum, et approprinquantem ad exitum mortis scribe Gamalieli contigit reliquisse. « Gamaliel etenim, Pauli quondam gentium doctoris didascalus, obiens Zacheo demisit, et Zacheus Jacob (*sic*) et Jacob Symeoni et Symeon Matthie eam commendavit. Sicque per successionem temporum in Jerusalem deguit usque ad quinquagesimum(5353 quadragesimum)annum ascensionis Domini ad celum. Biennio autem antequam (f. 15 v°) urbs ipsa a Tito et Vespasiano subverteretur, et a romanis principibus mirabile subiret excidium, commoniti sunt a Sancto Spiritu fideles in ea consistentes ut transferrentur cum omnibus que ad cultum vere religionis et fidei pertinebant, et ad regnum Agrippe regis commearent, qui ipse Romanis tunc federatus erat; per idem tempus hec dominica est in nostram patriam adventata figura, quam ego a parentibus meis conditam nunc usque jure hereditario suscepi atque possedi. » Hec vera ratio esse manifestissime comprobatur de hac imagine Domini nostri J. C. salvatoris mundi qualiter translata fuerit de Judea in Syriam.

---

1. Lambecius, *Commentariorum de augustissima bibliotheca Cæsarea Vindobenensi, libri* VIII. Vindobonæ, 1665-1679, 8 vol. in-f.

Surius (t. VI, Novembre) donne une version qu'il a tirée des actes du concile de Nicée et qui fournit une cinquième rédaction, assez rapprochée d'ailleurs de la précédente.

Il ne saurait être question ici d'examiner les diverses versions grecques de cette légende, dont les manuscrits sont fort nombreux et présentent, comme ceux des rédactions latines, des textes assez différents. Il suffira d'indiquer qu'elle se trouve dans les manuscrits suivants de la Bibl. nationale : 635, 767, 772, 773, 816, 1047, 1064, 1170, 1190, 1474, 1450, 1505, 1554.

Cette histoire a aussi passé de Byzance en Arménie; il en existe une rédaction en arménien à la Bibliothèque nationale, ms. U, 29.

L'image miraculeuse fut transportée de Beyrouth à Constantinople par Jean Zimiscès et déposée dans l'église de Chalcé, comme nous l'apprend ce passage du pseudo-Codinus, *De ædificiis Cpolitanis* : Περὶ τὸν Σωτῆρα τῆς Χαλκῆς.... ἐν ᾧ ἀπὸ τοῦ ταξειδίου ἐ έρετο τὴν τιμίαν εἰκόνα τῆς ἁγίας σταυρώσεως τῆς ἐν τῇ Βηρύτῳ καὶ τὰ ἅμα σανάλια τοῦ Χριστοῦ καὶ Θεοῦ. Migne, *Patr. gr.*, t. CXXII, p. 1204 [1].

Une légende analogue existe en syriaque : c'est l'histoire du portrait de Jésus-Christ à qui les juifs de Tibériade font subir la passion du temps de l'empereur Zénon ; du côté de l'image miraculeuse que l'un d'eux a percé d'un coup de lance sortent du sang et de l'eau. Judas recueille ce précieux sang dans une fiole, et accomplit de nombreux miracles qui amènent la conversion d'une foule de juifs et de païens. Cf. A. W. Budge, *The history of the Blessed Virgin Mary and The history of the Likeness of Christ, the syriac text edited with english translations*, 2 vol. London, 1899.

VII. — L'IMAGE BLESSÉE PAR LE JUIF.

Grégoire de Tours, dans son livre *De gloria martyrum*, I, 22, rapporte le miracle suivant : Un juif, ayant vu dans une église une image de la Vierge portant le Christ enfant sur ses genoux,

---

1. Cf. encore sur ce miracle l'ouvrage suivant : *Notabile istoria del miraculoso sangue uscito di una santa imagine di N. S. Giesù Christo martirizzata dai Giudei, scritta da S. Athanasio vescovo aless. e tradotta dal d. G. Giac. Pisani.*

pénètre dans l'église pendant la nuit, perce l'image d'un coup d'épée, l'arrache du mur et l'emporte chez lui pour la brûler; mais il s'aperçoit alors qu'il est couvert de sang; effrayé, il prend l'image et va la cacher (*abdidit in obscuris*). Le matin les chrétiens s'aperçoivent de la disparition de l'image, suivent les traces de sang jusqu'à la maison du juif, reprennent l'image et la rapportent à l'église après avoir lapidé le juif. Ce récit a passé dans les recueils latins de miracles. Cependant on peut se demander si Grégoire de Tours est bien la source directe des autres textes latins. On peut faire à cette opinion, fort vraisemblable à première vue, quelques objections. Ainsi le manuscrit latin Bibl. Nat., 5268, f. 27, reproduit fidèlement le texte de Grégoire de Tours, sauf quelques variantes (*iconicam* changé en *tabula in qua picta erat imago J. C. sedentis in gremio Virginis Mariae*). Toutefois la variante suivante est assez inexplicable : Grégoire de Tours dit que le juif cache l'image *in obscuris*, tandis que le ms. 5268 donne la leçon *in puteo abscondit*, et cette leçon est la bonne : c'est en effet, comme le montre le texte grec, dans le puits de la Samaritaine à Sainte-Sophie que le juif jette l'image en se voyant couvert de sang. On comprend au contraire que Grégoire de Tours, ignorant ce détail, ait remplacé le mot *puteo* par l'expression vague : *in obscuris*. Une autre divergence des deux textes est à noter : Grégoire de Tours dit que le juif fut lapidé; dans l'autre texte, il se convertit après avoir été témoin d'un si grand miracle :

Requirentes autem eam sollicite in angula cellulæ Judæi reperiunt; qua ecclesiæ reddita, furem lapidibus obruerunt.

(Gr. de Tours).

Requirentes eam sollicite et Judæum cædentes et eum homicidam esse dicentes, ipso docente, demum eam reperiunt, et ecclesiæ venerabiliter reddunt. Judæus vero postea tam verbis quam verberibus christianorum necnon miraculo tanto compunctus est, et sacro fonte fideliter baptizatus.

(Ms. lat. 5268.)

Un tel changement fait au texte de Grégoire de Tours ne paraît guère en harmonie avec les sentiments que professaient à

Con una breve narratione dell' istesso come una ampolla di detto sangue fosse portata da Constantinopoli in Venezia ove si conserva e si mostra nella nobilissima chiesa di S. Marco. Venezia, 1595, in-4, et 1602, in-4.

l'égard des juifs les chrétiens du moyen âge. Il nous semble donc que les deux textes dérivent non l'un de l'autre, mais d'une source commune. Du reste, ce n'est là qu'un point d'une importance tout à fait secondaire pour ce que nous voulons démontrer, savoir que ce miracle est d'origine byzantine.

En effet, tandis que Grégoire de Tours [1], Sigebert de Gembloux (*anno* 560, *Patr. Lat.*, t. CLX, p. 105) et Vincent de Beauvais (*Specul. histor.*, XXI, 92) n'indiquent pas l'endroit où a lieu ce miracle, d'autres rédactions ont conservé le nom de la ville ou même de l'église où il s'est produit. Ainsi dans Herolt (*Sermones Discipuli cum promptuario exemplorum : exemplo de P*, XLV) le miracle est localisé à Constantinople, dans l'église de Sainte Sophie; dans Gobius (*Scala celi*, p. CLXXIV), qui donne comme sa source « les miracles de la Vierge », le nom de la ville s'est perdu, mais celui de l'église a été conservé : *Item legitur in miraculis B. V. quod in quadam civitate in basilica Sanctæ Sophiæ est quædam ymago...* Cette image miraculeuse était en effet à Constantinople; on la montrait aux pèlerins, et on ne manquait pas de leur raconter le miracle qui s'y rapportait; l'histoire devait être fort connue, car Antoine de Novgorod, dans le *Livre du pèlerin* [2], se contente d'y faire une simple allusion : « Il y a là (à Sainte Sophie) l'image du Christ que le juif frappa au cou. » La légende est racontée dans la *Description de Constantinople par un anonyme* [3]; mais c'est sans doute par suite d'une erreur qu'il place cette image dans l'église de Saint Nicolas, car son récit concorde de tous points avec celui de Gobius et de Herolt : « Derrière l'autel de Sainte Sophie est située l'église de Saint Nicolas. Elle est bâtie sur l'emplacement de la maison de Dimitri, où saint Nicolas transporta Dimitri après l'avoir retiré de la mer. Dans cette maison, à droite, se trouve l'image du Saint Sauveur qu'un juif transperça au-dessus du sourcil gauche et du sang coula de cette blessure; à la vue de cet effrayant miracle, le juif fut terrifié, et saisissant l'image il la jeta dans un puits et s'enfuit. Mais un chrétien l'aperçut, et, voyant qu'il avait en main un couteau

1. Version en vers d'après Grég. de Tours, B. N. fr. 818, f. 99.
2. *Itinéraires russes en Orient*, trad. par Mme de Khitrovo, p. 96.
3. *Ibid.*, p. 228.

ensanglanté, lui demanda : « Où ce couteau a-il été ensan-« glanté ? » Or c'était son ami, et le juif lui répondit sans hésiter : « J'ai transpercé l'effigie de votre Dieu, l'image du Sauveur. » Le chrétien se saisit alors du juif, et un attroupement s'étant formé on le conduisit à l'empereur, qui lui demanda : « Où as-tu caché la sainte image ? » Il répondit : « Elle est dans « le puits. » Aussitôt l'empereur, le patriarche et une foule de monde de se rendre avec la croix vers le puits et d'en retirer l'image ensanglantée ; ils scellèrent le sang du Christ et placèrent l'image dans l'église de Saint Nicolas, où elle guérit beaucoup de monde et fait des miracles jusqu'à ce jour. »

Les rédactions byzantines de ce miracle sont fort nombreuses : il en existe des manuscrits à Vienne (Lambecius, *Commentaria*, t. I, p. 131 ; t. VIII, p. 350 ; Fabricius, *Bibliotheca græca*, éd. de 1807, t. X, p. 253) ; à Moscou [1], à la Bibliothèque nationale de Paris (mss. grecs 767, 772, 773, 776, 1450, 1474, 1554, etc.). Une rédaction a été imprimée par Combefis : *Bibliothecæ Patrum novum auctuarium*, t. II, à laquelle il a joint la traduction latine suivante :

In urbe regia, nova inquam Roma ac nostra in magno ac cœlis æquiparando Dei verbi Sapientiæ templo, quod Deus humana manu ceu quadam administra materia invisibiliter usus ædificavit, in hoc utique venerabili ac celebratissimo templo quædam erat, suis expressa coloribus, Christi veri Dei nostri imago, in tabella depicta, ad Orientalem portam, ubi est putei Samaritanæ sacrum operculum et ora, in qua fons verus, scientiæ flumen, potio illa in perpetuum sitim extinguens Christus, dispensatione sermonem contulit cum muliere præfata. In eo venerandæ imaginis reposita pictura, honorem habebat fideli piorum adoratione ac cultu. Quia vero Judæus aliquis illic sæpius per transitum moras trahebat, videbatque quam multi adorarent, utque omnes divinæ illi figuræ cultum ac honorem adhiberent, paterna stimulante invidia, sollicitus erat apud seipsum, ac ceu magnum moliebatur, ut nancisceretur opportunum tempus quo manus in divinam imaginem injiceret, eique ad contumeliam aliquid faceret atque suum in eam desiderium impleret, audacique facinore animum oblectaret. Ac vero dum hæc animo reputat, reque ipsa implere satagit, securitatem operis nactus ac hominum latens oculos, stricto manu gladio, sanguinaria mente, sanguinarium adhibens oculum, impetu quo ferebatur, velut feriret animatum corpus, divinæ Christi

1. Archimandrite Vladimir, *Sistematičeskoe opisanie rukopisej moskovskoj sinodalnoj biblioteki. Cast pervaja. Rykopisi grečeskija*, 1894, Moskva, p. 567.

imagini ensem impegit. Violento autem gladii ictu, rabidaque Judæi in imaginem plaga, o Dei mirabilia prodigia! copiosus sanguinis erumpens fluor, cum scelesti parricidæ tunicam abunde tinxit, tum divinum illud purpuravit solum. O Dei patientiam! imo Dei in humanum genus providentiam ac curam! Judæus quidem rabie adversus Chr. furens in venerandam ac pretiosam imaginem, velut animata esset, impetu irruit, Deus autem ejus furorem, viæ ad salutem occasionem faciens, quibus ille injuriam moliebatur, iis ipse eum ad fidem ac salutem attraxit. Judæus enim sanguinis illos de occultis copia fluentes stupens rivulos, ac terrore correptus, totus mente motus erat; eoque impetu quo agebatur, divinam imaginem rapiens, cui adhuc gladius impactus esset, atque in puteum qui illic erat demittens, divino undique aspersus sanguine, festine perterrefactus exibat. Palam vero obviantibus erat, atrox aliquid ac grave commisisse scelus. Cum autem tentus, homicidii reus ageretur, multique ad eum fideles confluxissent, atque a circumstante fidelium corona discerperetur, invitus tandem veritatem fatetur : progressusque ad puteum opus quod factum fuerat detegit. Atque ut mox dixisset, videre erat magnam undique multitudinem, spectaculi avidam, accedentem ac accurrentem, plenasque vias ac totam Dei domum præ tanta illa inaccessam multitudine. Extrahentes vero venerandam ac divinam imaginem atque adhuc sanguinis rivulos emittentem, ad Chr. Dei nostri gloriam, cum psalmis ac lampadibus reportantes, in priori ejus loco reposuerunt. Ceterum Judæus ille cum tota familia ad Christum accedens seque ipsum emundans per lavacrum regenerationis toto animo, ad Deum conversus est.

Il existe encore de ce miracle une troisième rédaction, assez différente des précédentes, et que l'on n'a point signalée jusqu'ici; elle se trouve dans le ms. B. N. latin 5336, f. 16 :

Item aliud miraculum de eadem imagine Domini Nostri J. C. — Adhuc, fratres, audite quod factum est verbum in diebus nostris et obstupescite. Intelligentes enim intelligite et inclinate corda vestra ad Dei magnalia. Quæ quanto magis admiranda, eo amplius sunt prædicanda. Eo tempore fidelium devotio ab infidelium perfidia eandem Salvatoris imaginem a Biritho transferri decrevit in Constantinopolim, ubi maioris reverentiæ a religiosis venerationem credebatur habitura. Quod et factum est, et in ecclesia S. Sophiæ honorabiliter est collocata. Est etiam in eadem ecclesia puteus aureo coopertorio et argenteo coopertus, quem Cpolitani puteum sanctum usque in hodiernum diem appellant. Evolutis siquidem annis prædives quidam christianus contiguam eidem sibi mansionem erexit; et ante eam in porticu publico salutiferam contra se imaginem statuit. Quam quidam Judæus, invidia ductus, furtim per noctem abstulit, zeloque iracundiæ præventus, gladio evaginato punxit eam per medium. Unde, mirum dictu, continuo exiit sanguis, et ipsius Judæi indumentum fecit sanguinolentum; qui accipiens ipsam imaginem post punctionem cucurrit, et clam in prædictum puteum projecit.

Reversusque in habitaculum suum, ignorabat vestes suas cruore esse conspersas. Cernens autem uxor eius vestimenta mariti cruentata, mirari cœpit dicens : « Numquid homicidium perpetrasti? Aut unde tibi sanguinis profusio accidit? » Tum ipsum timor invasit et negando rem gestam minime indicavit. Mane autem facto, vicini venerunt haurire aquam in eodem puteo. Sed haustum sanguinem in puteo invenerunt, redeuntesque mirari cœperunt, et quæ acciderant retulerunt. Et attonitus est stupore omnis Cpolitanæ civitatis populus. Præfectus vero urbis, tandem consilio habito, jussit ejusdem putei totam aquam foras trahi. Extrahentes vero aquam invenerunt ipsam imaginem quam supradictus Judæus in eo projecerat. Ex qua affluente adhuc sanguine, in ipsa cicatrix apparuit. Cernensque præfectus ex recenti vulnere sanguinem emanentem (*sic*) præcepit deferri ante præsentiam imperatoris. Quam imperator (f. 16 v°) complexam glorificavit Deum collaudans et dicens : « Vere Judæus quispiam hoc fecit. » Jussitque per præcones edictum emiterre (*sic*) ut si quis perpetrasset et sponte retulisset nichil vindictæ exinde recepisset; quod si per alterius prodicionem manifestaretur, capite puniretur. Audiens hoc uxor illius et incredulitatis mariti miserta, protinus accurrit et sponte ipsum Judæum hoc facinus perpetrasse indicavit. Veniens autem reus Judæus ante præsentiam imperatoris veniam petens, omnia qualiter vel quomodo egisset per ordinem pandit. Tunc imperator iterum iterumque Deum collaudans et glorificans quia tanta mirabilia per sanctam imaginem suam dignatus est ostendere prædicabat. Eadem autem hora Judæus credidit in Dominum J. C. una cum uxore sua et duobus filiis eius, et baptizati sunt. Sed de ipsa imagine quid postea eventum fuerit replicemus.

In ecclesia vero S. Sophiæ eadem imago supra ipsum puteum posita est : quæ valde venerabatur ab omnibus usque ad tempus scilicet Juliani impiissimi imperatoris. Ipse autem imperator, qua ex causa vel cur nescio, eam præcepit igne cremari. Ministri vero mittentes eam in ignem, illico exiliens de igne per gratiam et virtutem domini nostri J. C. versa est in ecclesiam S. Sophiæ, unde prius ablata et in puteo erat ejecta : ubi in honorem Domini usque hodie et in perpetuum constat venerabilis. Pro hac causa et veneratione, fratres carissimi, vobis declarare et narrare festinavi, ut pariter nobiscum Deo gratias agatis et Salvatori nostro, qui propter nos homo fieri dignatus est, et ideo se nobis revelavit ut nos proprio sanguine potaret. Nam si voluisset nos perdere, non pro nobis proprium fudisset sanguinem. Unde, fratres carissimi, incunctanter hortans admoneo ut sanctæ imaginis eius memoriam piis veneremur operibus. Pro mirabilibus et beneficiis quæ Dominus per imaginem suam ostendit, decrevit sancta romana et antiochiensis ecclesia diem V iduum novembrium solemnem agi ad laudem et gloriam salvatoris nostri J. C. cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.

Le miracle dont il est question à la fin de ce texte existe en français (B. N. fr. 818, f. 67 v° : *Coment la Virge deffendi l'ymage el tens Julian le renoié*) ; mais cette rédaction ne dérive pas de

notre texte latin : comme nous l'apprend le préambule, ce sont des marchands vénitiens venant de Constantinople qui ont apporté le récit de ce miracle en Occident. Julien, autrefois chrétien et diacre, après avoir obtenu « par nigromance » l'empire de Grèce, persécute les chrétiens, détruit les églises et brûle les images; dans une église était une image faite par saint Luc : quand on veut la saisir, l'image s'enfuit et court çà et là dans l'église; on s'acharne à sa poursuite, elle sort de l'église et s'enfuit sur la mer : les chevaliers montent sur une nef, mais au moment où ils vont s'en emparer, elle disparaît sous l'eau. Les barons, témoins de ce miracle, abandonnent l'empereur, et reviennent à Dieu; l'image est replacée solennellement à Sainte-Sophie, etc. L'image en question est celle que la *Mariu-Saga* (p. 1033, CCVI : *Vor fra hialpadi Kristnum monnum*) appelle *odiguria* = ὁδηγήτρια, qui se trouvait dans l'église de Sainte-Sophie et sauva Byzance assiégée par les Sarrasins, sous Léon III, en soulevant une tempête qui détruisit leur flotte [1].

Quant à la troisième rédaction latine du miracle de l'image blessée par le juif, il est visible que c'est une traduction d'un texte byzantin, que je n'ai pu retrouver. Le style offre des tournures qui sont plutôt grecques que latines; on y rencontre les réflexions pieuses habituelles à ce genre de récits; certaines phrases se retrouvent même textuellement dans le miracle de Beyrouth. On ne peut supposer qu'un rédacteur occidental se soit amusé à donner une nouvelle rédaction de cette légende; de la part d'un Byzantin, cela n'a rien de surprenant : c'est ainsi que l'exorde du miracle de Théodore et Abraham (Δεσποτικῶν θαυμάτων) a passé dans un autre miracle. Nous pouvons donc admettre que le texte latin représente une rédaction byzantine postérieure d'une légende bien connue à Constantinople, dont les rédactions sont passées en Occident à différentes époques.

---

1. Cf., sur cette image, *Skazanie o ikonè božiej materi odigitrii*, 1878, Saint-Pétersbourg, t. XIX des *Izdanija imperatorskago obščestva liobitelej drevnej pismennosti*; sur les miracles relatifs à la délivrance de Constantinople, cf. Combefis, *Bibliothecæ patrum novum auctuarium*, t. II. Je n'ai pu me procurer l'ouvrage russe.

VIII. — LE MIRACLE DU RENIEUR.

A la suite du miracle de l'image blessée, tous les manuscrits grecs renferment, sous le titre : περὶ τοῦ πατρικίου καὶ τοῦ φιλοχρίστου νοταρίου, une autre légende, sur laquelle nous croyons utile d'appeler l'attention, car à notre avis c'est la source d'où dérive le conte dévot du renieur[1]. Le seul lien qui rattache ce miracle au précédent, c'est qu'il a eu lieu à propos de la même image. Une analyse montrera combien ce récit est au fond le même que celui du renieur.

Un patrice, homme très pieux, vient, accompagné de son secrétaire, prier devant l'image miraculeuse; tout à coup, en levant la tête, il voit, ô prodige! l'image qui sourit à son secrétaire et tient constamment ses regards fixés sur lui. Frappé d'étonnement, il ordonne au secrétaire de changer de place : le même prodige se renouvelle. Alors le patrice, adressant à Dieu une nouvelle prière, le supplie de lui faire connaître pourquoi il détourne de lui ses regards. Une voix sortant de l'image lui répond : « Ta récompense, ô patrice, sera grande; mais je dois aussi une grande reconnaissance à celui qui se tient auprès de toi, car dans la plus grande misère, dans les circonstances les plus difficiles, non seulement il a refusé de me renier, mais il a confessé hautement que j'étais le fils de Dieu; aussi, moi à mon tour, je le reconnaîtrai en présence de mon Père qui est dans les cieux. »

Alors le secrétaire, pressé vivement par le patrice de lui révéler ce qui s'est passé, lui fait le récit suivant : « Patrice, mes malheurs m'ont autrefois obligé de gagner ma vie en servant chez les autres : j'ai été ainsi le serviteur d'un certain Mésitès. Cet homme, voulant me forcer à servir comme lui le démon, m'ordonna un soir de monter à cheval et de l'accompagner hors de la ville. Nous arrivâmes à un endroit solitaire et inconnu, où une ville s'offrit tout à coup à nos regards. Mésitès descendit de cheval, et s'approchant d'une des portes y frappa. Il en sortit une foule d'Éthiopiens qui nous entourèrent avec les signes de la joie la plus vive, et nous conduisirent dans une maison brillante de lumières. Des sièges y étaient disposés en cercle autour

---

1. Ou plus exactement l'un des contes qui portent ce titre; il en existe deux en effet qui sont sans rapport l'un avec l'autre : l'un des deux dérive d'une source byzantine, puis il y a eu contamination entre les deux récits. Notre dessein n'est pas de faire une étude complète de toutes les rédactions des deux contes, mais simplement d'indiquer un point de départ pour les recherches ultérieures. [Voy. P. Meyer, *Sur un légendier français en ordre liturgique*, p. 50; Warner, *Les miracles de la Vierge de Jean Mielot*, nº XXXI. — *Réd.*]

ret, quidam servus ejus hoc audiens promisit illi quod eum ditissimum faceret si ejus (*sic*) consentiret. Quo protinus annuente, dum venirent ad quoddam bivium, servus ille, vocato diabolo, commendavit dominum suum illi. Statim diabolus, cum ei nobilis ille fecisset homagium, jussit negare Jesum Christum, et ille statim abnegavit; precepit et illi abnegare matrem ejus : sed hoc ille facere nullo modo voluit. Tum diabolus confusus evanuit et ille serviens nusquam comparuit. Ille autem ad se reversus quam cito potuit intravit quandam ecclesiam beatæ Mariæ et quidam miles latenter ingressus est post illum. Cum ergo ille beatæ Virgini devotissime supplicaret, vidit ipse et miles ille b. M. rogantem filium suum ut illi dimitteret hoc peccatum. Puer autem ymagini respondit : « Mater mea, quomodo possum illi dimittere qui me non timuit abnegare? » Tunc ymago b. M. tristis deposuit filium suum super altare et dixit illi quod nunquam eum super gremium suum reciperet donec illi dimitteret. Statim puer dimisit illi, et b. Virgo recipiens illum vocavit militem illum qui latebat et commendavit ei armigerum illum. Ille ergo libenter eum in cura recipiens dato sibi palefrido suo ditavit et maritavit illum. Ipse vero armiger ita uxorem suam in prima nocte convertit quod ambo latenter fugerunt et Cisterciensem ordinem intraverunt ubi Deo et beatæ Mariæ servierunt.

La ressemblance des deux récits est visible. Le patrice du texte grec est devenu un chevalier, qui, témoin du miracle, donne sa fille en mariage au protégé de la Vierge; le secrétaire est devenu un écuyer, et Mésitès son valet; dans d'autres versions, le valet est remplacé par un juif. L'épisode de la Vierge priant son fils de pardonner au coupable n'a été introduit ici que par contamination avec un conte analogue où il existait déjà (cf. P. Paris : *Les manuscrits fr. de la bibliothèque du roi*, t. IV, p. 1-12, n° 105 : *D'ung marchant qui ne vouloit renier Nostre Dame*, et ms. latin 18134, f. 108 : *Beda in historia Anglorum dicit...*)[1]. En effet il n'existe pas dans Vincent de Beauvais, qui rappelle davantage le texte byzantin. Dans son récit, le *miles* est le tuteur du jeune homme; celui-ci a dissipé son bien en orgies (détails imaginés par le rédacteur de cette version pour mieux rattacher entre eux les personnages), et c'est un *præfectus villæ*, *ipse magus*, qui lui conseille de se donner au diable et le conduit à lui; comme dans le texte grec, ils montent à cheval, sortent de la ville et trouvent Satan, assis au milieu d'une foule de démons; le *magus* rassure le jeune homme effrayé

1. J'ai vainement cherché cette histoire dans Bède.

et lui présente le diable comme son patron; comme dans le récit byzantin, le *miles* voit plus tard dans l'église la Vierge inclinant la tête sans que le jeune homme, absorbé par ses prières, s'en aperçoive[1]; il lui demande de lui révéler la cause de ce prodige, et après son récit lui rend ses biens et lui donne sa fille en mariage. Ce détail du mariage a été ajouté postérieurement, car il manque à Jean Le Conte (cf. ms. fr. 1805, f. 26 : *De celuy qui* [*ne*] *vouloit regnoyer la Vierge Marie*, et à Gobius (*Scala Celi*, p. CLXXI), qui a tiré cette histoire du *Mariale magnum*. Gobius, dont le récit est identique pour le fond à celui de Vincent de Beauvais, le termine ainsi : *Tunc recuperatis possessionibus omnibus, longo tempore in sanctitate servierunt Deo*, ce qui est tout à fait le texte grec.

Enfin, le *Promptuarium exemplorum*[2] de Herolt nous montre qu'il y a eu des rédactions où cette légende ne faisait pas partie des miracles de la Vierge, car le renieur refuse ici de renier la Trinité. Mais l'histoire se termine au moment où le jeune homme invité par le diable à renier la Trinité fait le signe de la croix en disant : « Je crois au Père, au Fils et au Saint-Esprit. » « Quo facto cum maxima illa multitudine et maximo sonitu tota illa curia cum rege et magistro et omnia mœnia illa precipitata in abyssum descenderunt, solo illo juvene prædicto remanente. » La scène est mise à Tolède en Espagne, ville célèbre au moyen âge par ses nécromanciens.

Cette légende a pu venir de Byzance en Occident, en même temps que le miracle de l'image percée par le juif; mais il est aussi permis de croire qu'en cette occasion, comme dans d'autres l'Italie a pu servir d'intermédiaire, car on trouve un abrégé très fidèle du texte byzantin dans la *Légende dorée* de Jacques de Varaz ze[3], IX. *Le marchand d'Alexandrie*.

E. GALTIER.

---

1. Au contraire dans le texte cité plus haut, où ce détail est bien à sa place, le pécheur repentant voit la Vierge suppliant son fils et obtenant le pardon du coupable.

2. Exemple de I : *Quidam noluit abnegare sanctam Trinitatem propter divitias.*

3. Éd. Graesse, p. 310 (*De inventione sanctæ crucis*) : « Quanta autem sit virtus crucis in illo fideli notario patet. »

LE PSAUTIER DE LAMBERT LE BÈGUE

En 1873, M. Henri Beaune, magistrat et archéologue bourguignon, communiqua au Comité des travaux historiques la copie de huit prières en vers français ayant pour sujet divers épisodes de la vie du Christ et tirées d'un psautier richement orné faisant partie d'une collection privée, celle du château de Grosbois, dans la Côte-d'Or. Chacune des prières était écrite en regard d'une miniature où était représenté le sujet dont s'était inspiré l'auteur. Chargé de faire un rapport sur cette publication [1], j'établis que le manuscrit de Grosbois, autant qu'on en pouvait juger par la description de M. Beaune, appartenait à un groupe de livres ayant un caractère liturgique, bien que faits pour les laïques plutôt que pour le clergé, exécutés au XIIIe siècle dans le diocèse de Liège. Les manuscrits de ce groupe que je connaissais alors étaient, outre le livre de Grosbois, au nombre de deux seulement :

1° Le ms. Bibl. nat. latin 1077, contenant sept prières en vers, placées également en regard de miniatures appropriées au sujet. De ces sept pièces cinq se retrouvaient dans le ms. de Grosbois, deux autres avaient le même sujet, sinon la même teneur, que les pièces II et VI de ce manuscrit. Il résultait avec évidence des noms de saints inscrits dans le calendrier en tête du volume que le n° 1077 avait été exécuté dans le diocèse de Liège.

2° Un manuscrit passé en vente publique, à Paris, le 11 mars 1867 [2], ayant figuré antérieurement dans un catalogue à prix

1. Ce rapport est imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VI (année 1873), pp. 236 et suiv. Cf. *Romania*, III, 432.

2. *Notice d'un manuscrit du XIIe siècle et de quelques livres anciens dont la vente aura lieu le lundi 11 mars 1867...* Paris, Labitte, 16 pages.

marqués de la librairie Techener [1]. Je n'ai jamais vu ce livre, dont j'ignore le sort, mais il est certain qu'il appartient, comme le précédent, au diocèse de Liège. Les extraits du calendrier, donnés dans les deux catalogues de vente, ne laissent aucun doute à cet égard. Quant à l'assertion exprimée dans ces catalogues, que le manuscrit aurait été exécuté en 1155 ou 1160 parce que le jour de Pâques est indiqué dans le calendrier au 27 mars (c'est à cette date que tomba la Pâques en 1155 et en 1160) elle est mal fondée : la *Resurrectio Domini* est habituellement placée au 27 mars (6 des calendes d'avril) dans les anciens calendriers [2]. Ce livre est, selon toute apparence, du XIIIe siècle, comme le n° 1077 de la Bibliothèque nationale. Les catalogues précités y signalent une des prières en vers français, que renferment les deux autres manuscrits.

M. Beaune, dans sa description du ms. de Grosbois, faisait mention d'un calendrier placé en tête du volume. Il n'en citait aucun extrait : on peut toutefois tenir pour certaine l'origine liégeoise de ce volume, puisqu'il renferme des prières qui ne se trouvent que dans des manuscrits exécutés dans le diocèse de Liège.

Je publiai dans mon rapport les huit pièces communiquées par M. Beaune, y joignant les textes correspondants du ms. 1077. Les formes linguistiques de ces documents présentaient des caractères très particuliers que je n'hésitai pas à attribuer au pays de Liège, et, à cette occasion, j'attribuai à la même région le Poème moral, dont j'avais, quelques années auparavant, donné des extraits d'après le ms. Canonici 74 (Bodléienne), et où j'avais cru, jusque là, reconnaître la langue du nord de la Bourgogne. J'attribuai dubitativement à la même région les anciennes traductions des sermons de saint Bernard et de divers

---

1. *Description raisonnée d'une collection d'anciens manuscrits, de documents historiques et de chartes réunis par les soins de M. J. Techener et avec les prix de chacun d'eux*. Première partie. Paris, Techener, 1862 (article 152):

2. Voy. les calendriers publiés par Hampson à la fin du premier tome de son *Medii ævi Kalendarium*, le calendrier bourguignon du ms. add. 15606 (*Romania*, VI, 4), etc. On supposait au moyen âge que la passion du Sauveur avait eu lieu le 25 mars, jour anniversaire de l'Annonciation; par suite on plaçait la résurrection au 27 du même mois.

ouvrages de saint Grégoire. Ces attributions ont été confirmées par la suite [1].

Depuis lors j'ai eu connaissance de deux psautiers qui sont évidemment de la même famille que les trois précédents. L'un est le ms. n° 10 de la Bibliothèque de l'Université de Liège. Il est décrit avec assez de détails dans le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque, par M. Grandjean (Liège, 1875). Toutefois les particularités qui le caractérisent n'ont pas été reconnues et du reste ne pouvaient guère attirer l'attention à moins qu'on eût examiné les autres exemplaires du même psautier. Le ms. de Liège est attribué par le catalogue au XIIe siècle. C'est possible : en ce cas il serait le plus ancien de tous; mais s'il est du XIIe siècle comment le rédacteur du catalogue a-t-il pu dire (p. 13) que la page (folio ?) 8 de ce manuscrit contient le comput ecclésiastique pour un certain nombre d'années et que la première de ces années est « l'année 1240, indiquée en haut de la première colonne » ? Je suppose qu'il y a là une erreur typographique ou une fausse lecture. La date à laquelle fait allusion le catalogue se retrouve au moins dans un autre exemplaire, celui de Paris, et l'année indiquée est, non pas 1240, mais 1140. Le psautier de Liège contient trois des pièces en langue vulgaire du ms. de Grosbois et du ms. B. N. lat. 1077, celles dont voici les premiers vers :

O Vierge de droiture qui de Jessé eissis.....
Pius Deus omnipotent ki haut sieus (?) et lonc vois.....
Un faisselès de myrre en mes amis amoie.....

Elles sont publiées, non sans d'assez nombreuses fautes, dans le catalogue. Il y a de plus au début du livre une prière en prose, et, à la fin, une prière en vers, intitulée *Les .l. avez Nostre Saignor*, qu'il ne me souvient pas avoir rencontrée ailleurs, et qui est incomplète de la fin. Ces deux prières ont été également publiées, assez incorrectement, dans le catalogue.

L'autre psautier — c'est le cinquième de la même famille — est probablement le plus intéressant de tous. Il présente certaines particularités qui permettent de préciser l'origine du psautier

1. Du moins en ce qui concerne le Poème moral; les traductions du *Dialogue* de saint Grégoire et de saint Bernard sont d'une région plus méridionale; voyez la dissertation de M. L. Wiese (cf. *Romania*, XXIX, 319).

liégeois dont nous venons de faire connaître quatre exemplaires. Nous y trouverons la preuve que certains traits caractéristiques de ce psautier doivent être attribués à un célèbre clerc du diocèse de Liège, à Lambert le Bègue, le fondateur de l'ordre des Béguines.

Ce manuscrit appartient au Musée britannique. Acquis par cet établissement du libraire Boone, en 1855, il a reçu le n° *Additional* 21114. Il est décrit comme suit dans le catalogue imprimé.

24114. 1. PSALTER and Canticles, with litany and calendar prefixed. *Latin.* After the calendar are two hymns in *French*, f. 1.

2. Office for the dead, penitential psalms, and litany with prayers. The title of some of the prayers, written in different hand, are in *Provençal*, f. 124.

Vellum; the first portion written in a flemish hand of the close of the XIIIth cent., with highly gilded, but coarse, miniatures and initial letters; the second part written in hands of the south of France of the latter part of the XIVth cent. Octavo.

Tout n'est pas exact dans cette description qui pèche surtout par omission, car il était nécessaire d'indiquer que le manuscrit est d'origine liégeoise, ce que prouvent avec évidence les noms des saints qui figurent dans le calendrier, et plus essentiel encore de signaler la miniature dont la photographie est jointe au présent mémoire. En outre on verra plus loin que les titres de certaines pièces sont en catalan et non en provençal.

Le ms. Add. 21114 a la forme d'un ancien in-8 : 0[m] 185 sur 0[m] 118. Il se compose de 163 feuillets, dont les 122 premiers seulement ont été écrits au XIIIe siècle, le reste est du XIVe, jusqu'au fol. 161, avec quelques additions faites au XVe (ff. 156, 157, 158). Les deux derniers ff. ont été écrits à la fin du XVe siècle sinon au commencement du XVIe. Les ff. 1-6 sont occupés par un calendrier où je relève les noms suivants :

Aldegondis v[irginis] (30 janv.), *Gertrudis v.* (17 mars), *Arnulphi episcopi* (16 août), *Lamberti episcopi* (17 sept.), *Huberti episcopi* (3 nov.).

Chaque mois est accompagné d'une image, placée dans la marge de droite, où sont représentées les occupations du mois. On sait que ce genre d'illustration est traditionnel. On le trouve dans la plupart des livres d'heures du XVe siècle et du XVIe, et il

a donné matière à des descriptions dans la poésie du moyen âge [1]. Il y a de nombreuses variantes dans ces représentations. Ici nous avons : pour janvier, un homme assis qui boit, tenant de la main gauche une sorte de fourche renversée, qui doit servir à tisonner le feu devant lequel il est assis ; pour février, un homme qui taille les arbres ; pour mars, un homme qui pioche la terre ; pour avril, un homme qui se promène une fleur en chaque main ; pour mai, un homme à cheval, portant un faucon sur le poing ; pour juin, un homme qui cueille des fleurs ; pour juillet, un faucheur ; pour août, un moissonneur ; pour septembre, un semeur ; pour octobre, un homme qui presse le vin dans la cuve, en même temps qu'il porte une écuelle à ses lèvres ; pour novembre, un homme qui porte sur ses épaules un porc qu'il vient de tuer : devant lui un porc vivant ; pour décembre, un homme, la main levée, qui va tuer un bœuf. Au dessous de ces images sont représentés les signes du zodiaque.

Le manuscrit a dû, vers la fin du moyen âge, appartenir à un Catalan, car les noms des mois ont été écrits en catalan au haut des pages vers le XVIe siècle : *janer*, *fabrer*, *martz*, *abril*, *mais*, *juny*, *juliol*, *agost*, *setembre*, *octubre*, *noembre*, *decembre*.

Le recto du fol. 7 est occupé par une table dont je parlerai plus loin ; au verso du même feuillet se trouve l'image qui constitue la particularité la plus notable du manuscrit et dont on trouvera ici la reproduction en phototypie. Les mots SIRE LAMBERS, de même que l'inscription contenue dans la banderole, sont en rouge. Dans la marge supérieure, ces deux vers écrits en encre bleue :

Cist prudom fist prumiers l'ordne de beginage,
Les epistles sain Poul mist en nostre lengage.

Sur la banderole, qui s'étend d'un bord à l'autre de la miniature, on lit :

Ge sui ichis Lambers, nel tenez pas a fable,
Ki funda sain Cristophle, ki enscri ceste table.

Au recto des feuillets 9 et 10 se trouvent deux pièces en vers qui seront publiées plus loin. Les pages en face de chacune

1. Voy. *Romania*, IV, 80. — Le plus ancien type de ces descriptions paraît être le *Tetrasticha de mensibus*, d'Ausone.

Phototypie Berthaud

Musée brit. Add. 21114, fol. 7.

d'elles (fol. 8 v° et fol. 9 v°) sont occupées par des miniatures à double compartiment qui sont en rapport avec les deux poésies.

Au fol. 11 commence le psautier disposé suivant l'ordre liturgique, et suivi des cantiques. Dans cette partie du manuscrit (jusqu'au fol. 122), les marges sont ornées de grotesques dessinés à la plume, en rouge et en bleu (oiseaux, têtes de moines, monstres divers). Au haut des pages, jusqu'au fol. 102, on a écrit, au XVIe siècle, la correspondance des psaumes avec les offices. Au verso du fol. 10, en face du commencement du psautier, se trouve une miniature à deux compartiments. Dans celui du bas est représentée la mort de la Vierge entourée des apôtres, dans celui du haut son couronnement.

La *litania major* commence au fol. 120. J'y relève les noms suivants, rangés consécutivement au fol. 121 : *sancte Vedaste* (saint Vaast, évêque d'Arras), *sancte Amande* (saint Amant, évêque de Maestricht), *sancte Huberte* (saint Hubert, évêque de Liège), *sancte Remacle* (évêque de Tongres), *sancte Servati* (saint Servais, évêque de Tongres), puis *sancta Gertrudis* (sainte Gertrude, abbesse de Nivelles), *sancta Aldegundis* (abbesse de Maubeuge), *sancta Begga* (sainte Begge, abbesse d'Andenne, dioc. de Namur). — Fin du fol. 122 : « *Prima collecta*. Concede, quesumus, omnipotens Deus, ut sancta Dei genitrix Virgo Maria sanctique tui (fol. 123) apostoli, martires, confessores, virgines atque omnes sancti... » Le fol. 123 a été écrit au XIVe siècle. — Fol. 124-161, Office des morts, psaumes de la pénitence, litanie, oraisons diverses ; l'écriture de cette partie est du XIVe siècle, mais différente de celle du fol. 123. Voici les rubriques catalanes des prières inscrites aux ff. 156-158 :

(Fol. 156) Aquesta oratio se deu dir lo yorn ho la nit de Nadal ; siu dius de nits, devets dire *nocte*, si de dia, devets dir *dies*. O beata Maria, mater gracie, mater misericordie...

(v°) En apres diras xxxiij vegades la *Gloria in excelsis* de la verge Maria. GIoria in excelsis Deo...

(Fol. 157) En apres direts ix vegades *Magnificat anima mea*, et depux aquestes oratios : Precor te sanctissima virgo Maria piissima et perpetua virgo...

Les feuillets 162 et 163 forment un feuillet double ajouté postérieurement à la confection du livre. Le recto du fol. 162 est blanc ; on y lit le nom d'une ancienne propriétaire du manu-

scrit : *Marie Berardier*, suivi de la date 1589 (?) en partie effacée. Le v° et le fol. 163 contiennent une prière précédée d'une rubrique française (fin du XVe siècle ou commencement du XVIe) :

Jehan, pape troisiesme, donna a chacune personne qui devotement dira ceste suyvante oraison six mille six cens soixante six jours de vray pardon. Sixte, pape quatreiesme (*sic*), semblablement donna a toute personne qui la dicte oraison dira devotement, après la levation du corps Nostre Seigneur, autent (*sic*) de fois pleine remission de ces pechés. *Oratio.*

Precor te, piissime Domine Jhesu Christe, per illam eximiam caritatem tuam qua tu rex celestis pendebas in cruce...

Du temps que le manuscrit était en Catalogne il a reçu une inscription tracée sur la tranche longitudinale comme c'était l'usage en Espagne du XVe au XVIIIe siècle. De cette inscription je lis *33 Beate Marie*. Suivent trois ou quatre lettres ou chiffres que je ne lis pas. Le livre a été relié à son entrée au Musée, opération qui a dérangé le niveau des feuillets, et rend la lecture difficile.

Revenons maintenant à ce qui est spécialement caractéristique de notre psautier, c'est-à-dire à la miniature ici reproduite et aux renseignements qu'elle nous fournit sur le personnage qu'elle représente.

Ce personnage est un réformateur qui a été célèbre au XIIe siècle, Lambert le Bègue, prêtre du diocèse de Liège et fondateur de l'ordre des Béguines. Les légendes qui accompagnent la miniature nous disent : 1° qu'il fonda l'ordre des Béguines ; 2° qu'il traduisit les épîtres de saint Paul « en nostre langage », c'est-à-dire en roman de Liège ; 3° qu'il fonda saint Christophe ; 4° qu'il écrivit « cette table ». Ces assertions ne sont ni contestables ni nouvelles ; elles confirment ce que nous savons d'ailleurs. Gilles d'Orval, dans ses *Gesta episcoporum Leodiensium*, après avoir parlé des ventes de prébendes faites par l'évêque de Liège Raoul, s'exprime ainsi :

Itaque, cum hujusmodi erroribus jam irretita teneretur Legia, et eisdem contaminata esset, suscitavit Deus spiritum sancti cujusdam sacerdotis, viri religiosi, qui Lambertus *le begues*, quia balbus erat, et de sancto Christophoro dicebatur, a cujus cognomine mulieres et puellæ quæ caste vivere proponunt *beguines* gallice cognominantur, quia ipse primus extitit qui eis præmium castitatis verbo et exemplo prædicavit.

Et plus loin, après avoir dit que l'évêque Raoul le fit emprisonner dans le château de Revogne, le chroniqueur ajoute :

Volens itaque prædictus Radulfus episcopus de viro Dei memorato Lamberto clericorum votis satisfacere, jussit eum deduci et in castro de *Revougne*[1] incarcerari. Quod iita factum est; ibique, cum aliquandiu captus detineretur, Actus apostolorum de latino in gallico transtulit; cui etiam scribenti Paulus apostolus, quem ipse intimo cordis affectu diligebat et dudum ei in ecclesia sua Leodii servierat, apparuisse dicitur, et quoddam, quod ei ad scribendum necessarium erat, administravit.

(Bouquet, XVIII, 638, 639; Pertz, *Script.*, XXV, 110, 112.)

Gilles d'Orval ne fait pas mention expresse de la traduction des épîtres de saint Paul, mais ce qu'il dit de la dévotion particulière que Lambert avait pour l'apôtre des Gentils peut être considéré comme une confirmation de l'assertion de notre psautier : *Les epistres saint Poul mist en nostre lengage.*

Aubri de Trois-Fontaines confirme Gilles d'Orval, en ce qui concerne la version des Actes des apôtres, et ajoute quelques notions précieuses :

1177. Magister Lambertus Leodiensis, de Sancto Christophoro, obiit, nove religionis que fervet in Leodio et circa partes illas ferventissimus predicator. Iste *Antigraphum* scripsit et *tabulam* que Lamberti intitulatur edidit, sed et multos libros et maxime vitas sanctorum et Actus apostolorum de latino vertit in romanum.

(Pertz, *Script.*, XXIII, 855.)

Enfin nous avons le témoignage de Lambert lui-même, dans une lettre adressée, vers 1176, au pape Calixte III, et que M. P. Fredericq, professeur à l'Université de Gand, a publiée, en 1895, d'après un manuscrit de Glasgow : « Virginibus vitam et passionem B. Virginis ....omnibus vero generaliter Actus apostolorum..... ad linguam sibi notiorem e latina transfuderam, multis, loco congruo, insertis exhortationibus[2] ».

Nous ne possédons aucune traduction des Actes des apôtres ni des épîtres de saint Paul qui puisse être attribuée avec probabilité à Lambert[3], et si nous avons des vies des saints en

---

1. Revogne, com. de Honnay, prov. de Namur.

2. *Note complémentaire sur les documents de Glasgow concernant Lambert le Bègue*, dans le Bulletin de l'Académie de Belgique, 3e série, t. XXIX (1895), p. 1003.

3. S. Berger, *La Bible française au moyen âge*, p. 49, 50.

français qui peuvent remonter au temps de Lambert, il serait téméraire de les lui attribuer [1]. Mais les deux autres œuvres dont Aubri fait mention, l'*Antigraphum* et la *Tabula* nous sont parvenues. Je dirai quelques mots de l'*Antigraphum* dans l'appendice de ce mémoire ; je parlerai présentement de la *Tabula*, parce qu'elle nous a été précisément conservée par les manuscrits du psautier de Lambert [2]. Il est d'autant plus à propos de fournir à ce sujet quelques éclaircissements, que les éditeurs d'Aubri de Trois-Fontaines ne donnent aucun renseignement sur ces deux compositions.

Comme on le reconnaît de prime abord, cette table est un calendrier. Elle se compose de vingt-huit lignes horizontales disposées sur vingt colonnes perpendiculaires. La première de ces vingt colonnes contient les lettres dominicales, les dix-neuf autres sont occupées par des monosyllabes dont je dirai tout à l'heure l'usage. On devine sans peine que ces dix-neuf colonnes se rapportent au cycle lunaire de dix-neuf ans et que les vingt-huit lignes représentent un cycle solaire. Dans le ms. de Paris, le copiste a écrit, à l'angle supérieur gauche de la table, la date MCXL. Il m'a suffi d'ouvrir mon *Art de vérifier les dates* pour trouver que l'année 1140 était la première d'un cycle de 19 ans et en même temps d'un cycle de 28. Avant de pousser plus loin l'explication, il convient de donner le texte de la table de Lambert. La voici reproduite aussi exactement que possible d'après le ms. de Londres (fol. 7 recto) [3]. Le ms. de Paris (fol. 1 verso) présente quelques variantes dont je parlerai plus loin. Pour faciliter les références, je numérote les lignes et les colonnes. Naturellement je ne donne pas de n° à la colonne des lettres dominicales.

---

1. C'est sans aucun fondement que l'abbé Lebeuf a supposé qu'une version de la vie de sainte Bathilde, que renferme un des manuscrits légués par Richelieu à la Sorbonne (Bibl. nat. fr. 2312, fol. 166 *c*) pourrait être l'œuvre de Lambert le Bègue (*Mém. de l'Ac. des inscr.*, XVII [1751], 727). Les traductions de vies de saints comprises dans ce manuscrit sont toutes anonymes.

2. Du moins dans les mss. de Londres de Paris et dans le ms. Techener. Je n'ai pas vu ce dernier manuscrit, mais le fait est signalé dans les deux catalogues de vente. Quant aux mss. de Liège et de Grosbois, je suis sûr, sans l'avoir vérifié, qu'ils offrent la même particularité.

3. Ce qui est imprimé en caractères gras est écrit en rouge dans les manuscrits.

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1	G F	**di**	ge	ce	lu	ge	ce	lu	ge	tu	lu	di	tu	lu	di	ge	lu	di	ge	ce
2	E	in	nu	**ra**	in	nu	ca	in	nu	ca	ra	be	ca	ra	be	ca	ra	in	nu	ra
3	D	ma	pa	si	ma	**du**	bi	ma	du	pa	ma	du	pa	la	du	pa	si	ma	pa	bi
4	C	ad	no	in	pe	no	ni	**pe**	no	in	pe	ad	to	pe	ad	no	pe	ad	no	ni
5	B A	le	na	a	le	na	a	le	na	**a**	ar	ru	a	ar	ru	na	ar	le	na	ar
6	G	mi	si	ta	mi	si	ta	mi	si	ri	lo	**si**	ri	lo	si	ri	lo	mi	ri	ra
7	F	ge	tu	lu	di	tu	lu	di	ge	lu	di	ge	ce	**di**	ge	se	lu	ge	ce	ra
8	E	nu	ca	ra	be	ca	ra	be	ca	ra	in	nu	ra	in	nu	**ra**	in	nu	ca	in
9	D C	pe	ad	to	pe	ad	no	pe	ad	no	ni	ad	no	ni	pe	no	ni	**pe**	no	ni
10	B	te	fa	ci	te	fa	ci	te	qi	re	te	qi	re	te	qi	re	ci	qi	re	**ci**
11	A	na	**a**	ar	ru	a	ar	ru	na	ar	le	na	ar	le	na	a	le	nā	a	le
12	G	si	ri	lo	**si**	ri	lo	si	ri	lo	mi	ri	ta	mi	si	ta	mi	si	ta	mi
13	F E	in	nu	ca	in	nu	**ra**	in	nu	ca	in	nu	ca	ra	be	ca	ra	be	ca	ra
14	D	ma	pa	bi	ma	pa	bi	ma	**du**	bi	ma	du	pa	ma	du	pa	la	du	pa	bi
15	C	ad	no	ni	ad	no	ni	pe	no	ni	**pe**	no	ni	pe	ad	co	pe	ad	no	pe
16	B	qi	re	te	qi	re	te	qi	re	ci	qi	re	**ci**	te	fa	ci	te	fa	ci	te
17	A G	mi	ri	ra	mi	si	te	mi	si	ta	mi	si	ri	lo	**si**	ri	lo	si	ri	lo
18	F	ge	ce	lu	ge	tu	lu	di	tu	lu	di	ge	lu	di	ge	ce	**di**	ge	ce	lu
19	E	nu	ca	in	nu	ca	ra	be	ca	ra	be	ca	ra	be	ca	ra	in	nu	**ra**	in
20	D	**du**	bi	ma	du	pa	ma	du	pa	la	du	pa	bi	ma	pa	bi	ma	pa	bi	ma
21	C B	qi	re	**ci**	te	fa	ci	te	fa	ci	te	qi	re	te	qi	re	te	qi	re	ci
22	A	na	a	le	na	**a**	ar	ru	a	ar	ru	na	ar	le	na	ar	le	na	a	le
23	G	si	ta	mi	si	ri	lo	**si**	ri	lo	si	ri	lo	mi	ri	ta	mi		si	ta
24	F	tu	lu	di	ge	lu	di	ge	ce	**di**	ge	ce	lu	ge	ce	lu	ge	tu	lu	di
25	E D	du	pa	bi	ma	pa	bi	ma	pa	bi	ma	**du**	bi	ma	du	pa	ma	du	pa	la
26	C	ad	no	pe	ad	no	ni	ad	no	ni	pe	no	ni	**pe**	no	ni	pe	ad	to	pe
27	B	fa	ci	te	qi	re	te	qi	re	te	qi	re	ci	qi	re	**ci**	te	fa	ci	te
28	A	a	ar	ru	na	ar	le	na	ar	le	na	a	le	na	a	le	na	**a**	ar	ra
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19

Maintenant nous devons nous demander quelle est la signification des monosyllabes qui remplissent les cases de cette table. En d'autres termes, quelle est la clé de ce calendrier perpétuel ? On sait que Pâques peut tomber en l'un quelconque des trente-cinq jours compris entre le 22 mars et le 25 avril. Or nos monosyllabes, composés de deux lettres (*di*, *ge*, *ce*, etc.) ou d'une seule (*a*) sont au nombre de trente-cinq. Il n'est donc pas difficile de deviner qu'ils indiquent les trente-cinq positions de Pâques. Mais d'où sont pris ces monosyllabes et de quelle manière sont-ils employés ? Cela est encore facile à trouver. Le calendrier qui précède nos psautiers contient en face des dix derniers jours de mars (22 à 31) et des vingt-cinq premiers jours d'avril l'inscription qui suit, et que, pour la commodité de la disposition typographique, je transcris en trois colonnes. La première correspond aux dix derniers jours de mars, les deux autres, qui seront forcément inégales, aux ving-cinq premiers jours d'avril. Je joins entre parenthèses les quantièmes.

[Mars]			[Avril]			[Avril]		
ebd.	*anni*	*dies*	*ebd.*	*anni*	*dies*	*ebd.*	*anni*	*dies*
(22) vj	lā	iiij	(1) viij	rit		(13) ix	cat	v
(23) vj	ber	v	(2) viij	ar	j	(14) ix	lu	vj
(24) vj	tū	vj	(3) viij	tē	ij	(15) x	mi	
(25) vij	ta		(4) viij	ad	iij	(16) x	na	j
(26) vij	le	i	(5) viij	pa	iiij	(17) x	reg	ij
(27) vij	qui	ij	(6) viij	ra	v	(18) x	ni	iij
(28) vij	no	iij	(7) viij	di	vj	(19) x	mag	iiij
(29) vij	bis	iiij	(8) ix	si		(20) x	nus	v
(30) vij	in	v	(9) ix	a	i	(21) x	ce	vj
(31) vij	ge	v	(10) ix	ci	ij	(22) xj	lo	
			(11) ix	per	iij	(23) xj	rū	i
			(12) ix	du	iiij	(24) xj	fac	ij
						(25) xj	tor	iij

J'ai transcrit ce texte d'après le ms. de Paris, parce que dans le ms. de Londres la série de chiffres placée à droite, au mois de mars, est rognée. Il y a du reste des variantes de chiffres de l'un à l'autre manuscrit [1] ; ces variantes comme on le verra, sont

1. Première colonne (25 mars) *vj ta* ; — 2e colonne, (1 avril) *vij rit v* ; (2 avr.) *viii ar vj* ; (3) *ten* n'est suivi d'aucun chiffre ; (4) *ad j* ; (5) *pa ij* ;.

systématiques : elles viennent de ce que le ms. de Londres a commencé par *ij*, dans la colonne des jours (en mars), tandis que le ms. de Paris a commencé par *iiij*. Si maintenant on réunit les syllabes copiées isolément entre les semaines et les jours, on trouve deux hexamètres et demi, où Lambert est encore une fois mentionné comme auteur de la table :

> Lambertum, talem qui nobis ingerit artem,
> Ad paradisiaci perducat lumina regni
> Magnus celorum factor.

Que l'on réduise à deux lettres toutes les syllabes qui dépassent ce nombre [1] et on aura la série de monosyllabes qui remplissent les cases de la table ci-dessus imprimée.

Revenons maintenant à la table. J'ai trouvé sans beaucoup de peine que la colonne qui suit celle des lettres dominicales contenait la date de Pâques pour les années comprises dans le cycle solaire qui s'étend de 1140 à 1167. En effet nous trouvons, dans cette colonne, à la première ligne, *di*, qui correspond au 7 avril. Or en 1140 Pâques tomba le 7 avril. A la ligne suivante nous avons *in* qui correspond au 30 mars. En 1141 Pâques tomba le 30 mars. Et ainsi de suite jusqu'à la dernière ligne qui nous offre *a*. On peut voir qu'*a* correspond au 9 avril, qui est en effet la date de Pâques en 1167, dernière année du cycle solaire qui commence en 1140.

Livré à mes propres forces je crois bien que je n'aurais pas réussi à dépasser ces premiers résultats. Mais un ancien élève de l'École des chartes, plus versé que moi dans la pratique de la chronologie, notre collaborateur M. Ph. Lauer, me fit remarquer que la seconde colonne contient les Pâques des vingt-huit années qui suivent 1167, soit 1168-1195, et ainsi de suite pour toutes les colonnes suivantes, ce dont j'ai vérifié l'exactitude. Il est par suite possible de corriger à coup sûr quelques erreurs du

---

(6) *ra iij*; (7) *di viij*; (8) *si v*; (9) *a vj*; (10) *ci* n'est suivi d'aucun chiffre; (11) *per j*; (12) *du ij*. — 3e col., (13) *cat iij*; (14) *lu iiij*; (15) *mi* v; (16) *na vj*; (17) *reg* n'est suivi d'aucun chiffre; (18) *ni j*; (19) *mag ij*; (20) *nus iij*; (21) *ce iiij*; (22) *lo v*; (23) *rum vj*; (24) *fac* n'est suivi d'aucun chiffre; (25) *tor j*.

1. *Qui*, écrit en abrégé (Qi), compte pour deux lettres.

ms. de Londres. Ainsi, ligne 19, col. 13, la table ci-dessus porte *be*, qui correspond au 23 mars. Or il s'agit de l'année 1494 (la colonne 13 se réfère aux années 1476 à 1503), où Pâques tombait le 30 mars. Il faut donc remplacer *be* par *in*, qui est en effet la leçon du ms. de Paris. A la ligne 23, col. 17, il y a une case vide. Le ms. de Paris donne *si*, c'est-à-dire le 8 avril, qui est en effet la date de Pâques (ancien calendrier) pour l'année 1610 à laquelle se rapporte cette case. Dans la case suivante (même ligne, col. 18), le ms. de Londres porte *si*, erreur que nous pouvons corriger à l'aide du ms. de Paris qui a *ta* (25 mars), date de Pâques en l'année 1638. De même à la case suivante il faut substituer *mi* du ms. de Paris à *ta* du ms. de Londres. On voit ce qui est arrivé : le copiste du ms. de Londres, ayant, par mégarde, laissé une case vide, a, dans le reste de la ligne, avancé ses signes d'une case.

Si on joignait à chaque case la mention de l'année, on arriverait à se servir de cette table, pour trouver la Pâques, aussi facilement que des tables imprimées dans les ouvrages de diplomatique.

Il reste encore une particularité à expliquer. On a remarqué que chaque ligne contient un monosyllabe imprimé en gras : *di* à la première ligne (col. 1), *ra* à la seconde (col. 3), *du* à la troisième (col. 5), et ainsi de suite jusqu'à la ligne 10 (*ci*, col. 19). Puis la série recommence à partir de la ligne 11, cette fois dans les colonnes paires, jusqu'à ligne 19 (*ra*, col. 18), et encore une fois à partir de la ligne 20. Ce que j'ai imprimé en caractères gras est en rouge dans les manuscrits. Ces rubriques désignent simplement le nombre d'or. Dans le ms. de Paris l'indication des concurrents est donnée en marge de la table.

Voici maintenant les deux pièces en vers qui ont été annoncées plus haut.

I. Poésie relative à la nativité du Sauveur. Elle est placée en face d'une peinture divisée en trois parties. Au haut, la Vierge tenant l'enfant Jésus; au milieu David endormi; au bas, l'annonciation. Sur les côtés sont placés six médaillons (trois de chaque côté) contenant des figures auprès desquelles sont écrits les versets de la Bible où l'on voyait des prophéties rela-

tives à la naissance du Christ. Ainsi *Egredietur virgo de radice Jesse*, *Descendet Dominus sicut pluvia*, etc.

L'ange et la Vierge, dans la représentation de l'annonciation, portent chacun une banderole. Sur l'une on lit *Ave Maria gracia plena*, sur l'autre *Ecce ancilla Domini, fiat michi.*

La pièce dont on va lire le texte se rencontre dans le ms. latin 1077, d'après lequel je l'ai publiée dans le rapport précité [1].

Pius Deus omnipotent ki haut siés ȝ lonc vois, (*fol.* 9)
Ki juske as fiens des terres apparuis as rois,
Cant cele estoile virent en Orient todroit
Ki la vostre nascence finement demostroit
& neis astoit en terre ki toz nos salveroit
De son pretious sanc, s'en nos ne remanoit;
En Jerusalem vinrent a Herode le roi
Ki de vostre nascence estoit en grant effroit;
Ilh manda toz les sages ȝ si lor demandoit
Ke disoit l'Escriture ȝ Jhesus naistreroit,
& il li respondirent : « En Bethleem todroit »;
Ce dient li prophete ke ilh la naistreroit.
A tant li troi roi de Herode se tornerent
& droit vers Bethleem lor chemin aroterent,
& vos, biaus sire Deus, illuc si vos troverent
& vos ȝ vostre mere bonement aorerent,
Offrande de haut pris avoc eas aporterent :
Or ȝ encens ȝ mirre bonement vos donerent;
Le roi, la deïteit, la mort signifierent;
De cele amere mort que Giu vos i donerent
Cant en la sainte crois vostre cors aficherent.
Si voirement biaus Deus, com c'est voirs ȝ jel croi,
ȝ mon cors ȝ mi (*sic*) anrme gardez en droite foi,
K'en après ceste vie pusse venir a toi.

NOTES ET VARIANTES. Je désigne le ms. du Musée par M, celui de Paris par P, celui de Liège par L. — 1 *Ds* avec barre supérieure; *ompt*, barre supérieure sur les deux dernières lettres. — 2 P *Ki jusk'a fin de terre*, L *Ki juske as fins de terres*. — 3 *Todroit* aussi dans PL, et de même au v. 11. — 8 P *Ki de vostre venue*. — 10 PL *u J. n.*; P *naisteroit*, L *nasteroit*, de même v. 12. Cette forme de conditionnel est à noter. — 13 Le premier hémistiche est trop court, corr. *A* [*i*]*tant*. — 19 P *la mor*. — 20 P *De celle mor ke Giu moi d.* — 21 P. *vo c.* — 23 PL *et la moie* (P *moi*) *a*.

1. *Revue des Soc. sav.*, 5e série, VI, 243.

II. La seconde pièce est en face d'une miniature qui occupe tout le verso du feuillet 8, et où sont représentés : 1° la présentation au temple ; 2° Jésus parmi les docteurs. Cette poésie ne se rencontre point ailleurs, à ma connaissance. Pour le sens général elle correspond à peu près à la pièce VII du ms. de Grosbois et à la pièce VI du ms. latin 1077 (fol. 15). — La transcription présente une difficulté aux vers 1,5,6,7 : *por* est douteux. Le ms. a, dans tous ces cas, un *p* barré [1] ; et de même au v. 2 où, d'après le sens, j'ai transcrit *par* ; mais *per* serait tout aussi admissible.

Sire, ki por nos fustes traveilhiés ꝛ penez, (*fol.* 10)
Par la main de Joseph el sepulcre posez,
Ki rova vostre cors, ꝛ ilh li fu donez,
ꝛ en un nuef sepulcre la fustes vos posez ;

Chevalier mis i furent por vostre cors garder ;
Les trois Maries vinrent por vos a visiter,
Por oindre les vos plaies ke quiderent saner ;
Mult trés bon ungement i ont fait aporter ;

En enfer en alastes, c'est fine veritez,
ꝛ si en getastes [2] les vos amis privez ;
Adams i astoit mis ꝛ tos ses parentez
Ki .v. mil ans u plus i astoit tormentez ;

Cant vos virent venir forment en furent liét,
Car en vostre venue furent tuit desloiét,
Ses en jetastes fors cant eüstes briesiét
Enfer, u ilh estoent maintes fois traveilhiét.

Cant ce eüstes fait, si vos en resistes [3],
Marie Magdalene promerain [4] apparistes ;
Ele ne vos conut, mais vos le conuïstes ;
Puis après vos conut cant arainié l'ouistes.

Si voirement, biaus sire, k'el sepulcre fus chociés [5],
Si me faites pardon de trestoz mes pechiés,
Ke ne me puist grever li malois aversier[s],
Mais m'aïe ꝛ ma garde en trestoz lieus soiés.

---

1. On pourrait lire *pur* aussi bien que *por* : au v. 8 il y a *mult* en toutes lettres.
2. Corr. *s'en g. fors* ?
3. Lire *re*[*i*]*sistes* ?
4. Pour *premerain*, trait wallon ; cf. Wilmotte, *Romania*, XVII, 561.
5. Vers trop long.

Le second vers est toujours en retrait sur le premier, selon un usage assez fréquent dans les manuscrits des poèmes en couplets de deux vers [1]. La dernière lettre de chaque vers est détachée et alignée, ce qui n'est pas rare non plus.

Je n'oserais dire que les deux prières en vers romans du ms. de Londres, ou les prières de même nature que renferment les autres exemplaires du psautier liégeois, soient l'œuvre de Lambert le Bègue : ce serait une conjecture que ne pourrait appuyer aucune preuve. Cependant si on considère que ce psautier émane certainement de Lambert le Bègue, on ne jugera pas impossible que ces diverses poésies soient aussi son œuvre. Il paraît de plus en plus probable que Lambert le Bègue a grandement aidé au mouvement en faveur de la littérature pieuse en langue vulgaire qui se manifeste dans le diocèse de Liège dès la fin du XIIe siècle, et qui se continue jusqu'au delà du XIVe.

APPENDICE

J'ai dit plus haut (p. 536) que je présenterais quelques observations au sujet de l'*Antigraphum* attribué à Lambert le Bègue par Aubri de Trois-Fontaines. Ce n'est pas que j'aie rien de nouveau à dire sur ce sujet; mais je crois utile de rectifier une erreur qui s'est glissée dans le mémoire, d'ailleurs fort intéressant, de M. Paul Fredericq, sur Lambert le Bègue [2]. Dans ce mémoire, où est mis à profit un manuscrit du Musée Hunter, à Glasgow, qui renferme des lettres de Lambert au pape Calixte III, M. Fredericq se réfère à une analyse de l'*Antigraphum* publiée dans une revue de Liège « d'après une copie faite au siècle dernier par le père carme Stephani sur le ms. 6785 de la Bibliothèque du Roi, à Paris, *qui n'est plus à la Bibliothèque nationale* ». Cette assertion est étrange. Le ms. latin 6785, décrit dans le catalogue imprimé, est toujours à sa place

1. Par ex. dans le manuscrit de *Guillaume* le *Maréchal*; voir *Romania*, XI, 25.

2. *Les documents de Glasgow concernent Lambert le Bègue*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XXIX (1895), p. 148 et suiv.

sur les rayons de la Bibliothèque nationale, comme il est facile à chacun de le vérifier, et il n'a point changé de numéro. Disons en passant que le titre même de l'opuscule n'est pas sans soulever une difficulté : le titre complet est *Antigraphum Petri*, et cet écrit de Pierre est dirigé, comme on va le voir, contre « Lambertus, presbyter de Tectis » (Theux, diocèse de Liège). Je sais bien qu'on a dit que Petrus était un pseudonyme adopté par notre Lambert[1]; mais, s'il en est ainsi, n'est-il pas singulier que cet écrit de Lambert soit précisément adressé à un prêtre appelé Lambert?

Le ms. de la Bibliothèque nationale contient, à la suite du prologue sur l'*Antigraphum Petri*, une lettre de Lambert à Pierre. L'*Histoire littéraire* (XIV, 506) analyse ces écrits, ce que M. Frédéricq aurait pu savoir, d'après le ms. de la Bibliothèque nationale[2]. Voici quelques lignes de ces divers écrits.

(B. N. lat. 6785, fol. 47 v°). *Incipit prologus in Antigrapho Petri*[3]. Christum, Dei sapientiam, dudum homines viam vite misericorditer docuisse recolens et gaudens, sed nunc eam, heu! a compluribus pseudopresbiteris maxima ex parte occultatam, partim vero in occasionem avaricie deflexam advertens et ingemiscens, illud propheticum hodie adimpleri sencio et doleo : *Sol convertetur in tenebras et luna in sanguinem...*

(Fol. 48) *Epistola Lamberti presbiteri ad Petrum*[4]. Dilectissimo fratri et amico P., frater L. in perseverantia vere et fraterne dilectionis fixam sententiam retinere. Quamvis nos diversi diversa de diversis sentiamus, tamen salubre consilium est ut, pro discordia verborum (*v°*) vel sententiarum, ab amore debito fraterne dilectionis non recedamus. In impugnatione sacerdotum et in condempnatione eorum, quia sententiam tuam tenere recuso, errare me et errorem eorum defendere approbas, sed, ut breviter respondeam, melius fecisses si ad obedientiam pastoribus suis debitam, secundum salubria ipsius veritatis precepta, subjectos invitasses.... »

(Fol. 49 v°) *Incipit Antigraphum Petri*. Lamberto presbitero de Tectis, P. Deo et hominibus placere, quoniam Deus dissipavit ossa eorum qui hominibus

---

1. *Biographie nationale publiée par l'Académie royale de Belgique*, t. XI, art. LAMBERT LE BÉGUE. Cet article est d'ailleurs bien faible.

2. L'auteur de l'article (D. Brial) croit aussi que Lambert, curé de Theux, à qui est adressé l'*Antigraphum*, est différent de notre Lambert de Liège.

3. Le début est traduit dans l'*Hist. litt.*, article cité, p. 409.

4. Cette lettre est traduite *ibid.*, p. 407.

placent. Quoniam venire non vacat, rescribere necessarium reor. Dico ergo et qui condempnat justum et qui justificat impium, abhominabilis est uterque apud Deum.....

Cet ouvrage, tout en citations bibliques, m'a paru médiocrement attachant. Voici cependant un passage qui offre un certain intérêt historique :

(Fol. 51 v°) Quid denique gravius ab aliquo genere hominum, sive furibus sive predonibus sive homicidis, tolerari potest, quam ut hii qui positi videbantur ad absolutionem, anathematis vinculo omnes qui se tetigerint obligent in condempnationem ? Quomodo ? inquis. Audi quomodo. Testantur multi quos id vidisse contigit et audisse quod dominus papa Romanus, non Rome, non Iherosolimis, non Constantinopolim, sed Leodii, congregata synodo, presente etiam ipso imperatore, episcopo quoque et abbatibus necnon omni clero et populo, anathematis vinculo omnes qui de cetero missam presbiteri audirent, quem scirent indubitanter concubinam aut uxorem habere, innodaverit. Pervide igitur : si apostolica claudat auctoritas, quis aperiet ? Si aperit, quis claudet ? Ecce quomodo medici vulnerant, expiatores inficiunt, placatores provocant, vivificatores occidunt. Hisne obediendum docebimus quibus obediendo majori auctoritati inobedientes invenimur ?

Paul MEYER.

A PROPOSITO DI *AMÍŚ*

L' articolo che io consacravo testè (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXIII, 514) ad *amíś* lomb., ecc., non ha incontrato l' approvazione di Gaston Paris (*Romania*, XXIX, 135), che, s' io non lo fraintendo, trova strana la sostituzione di amicī a amicu. Ora non ho io affermato questo; io ho solo detto che dato il tipo : sing. *amig*, plur. *amíś*, l' ultima forma, per ragioni speciali, finì per prevalere all' altra. La possibilità teorica di un tal prevalere non ha bisogno di essere dimostrata, tanto più che nel prosiegno di questo articolo s' avrà occasione di citare più esempi analoghi. Quanto al caso speciale, dato pur anche che « amico » compaja più al sing. che non al plur., io torno a insistere sull' influenza che su « amico » doveva esercitare « nemico » (*nemíś*). Circa al maggior uso del plurale o del singolare in questa voce, non ho io istituito delle apposite indagini; questo posso però affermare, che i testi alto-italiani di cui mi sono valso per questo articoletto assegnano a « nemici » una grande prevalenza su « nemico ». Anche il Nigra (*Arch. glott. it.*, XV, 276) non trova soddisfacente la mia spiegazione, e propone di dichiarare *amíś* dal vocat. AMICE. Per quanto acuta e seducente la proposta, a essa debbo tuttavia opporre : primo, che della sopravvivenza dell' antico vocativo latino sarebbe questo l' unico caso, poichè gli esempi come *domine*, *diaule*, *maistre*, *Criste* (Meyer-Lübke, *Rom. Gr.*, II, § 6; *It. gr.*, § 319; *Studi di filol. rom.*, VII, 185) [1] son tutti di voci dotte; secondo, che sarebbe strana la conservazione latente di questo vocativo

1. Il vocativo a cui accenna il Paris, *l. c.*, a proposito del presunto gallico *amis*, sarebbe, s'intende, un vocativo di ragione gallica, non latina.

attraverso il M. E., i cui monumenti scritti, se offrono con molto accordo e continuamente il tipo sing. *amigo* plur. *amisi*, a farlo apposta mai non ci danno un sing. **amiso*.

Ma a me torna acconcia questa disquisizione su *amíś*, per buttar giù alla buona qualche osservazioncella sulla quistione del plur. dei nomi in *-co*, *-go*, quistione che, per quanto riguarda la Toscana, fu da ultimo trattata da P. G. Goidanich (*La gutturale e la palatina nei plurali dei nomi toscani della prima e della seconda declinazione*, Salerno, 1893). L' egregio studioso giunge qui alla troppo ingegnosa conclusione (non accolta nemmeno dal Parodi, *Bullett. della Società dant. it.*, N. S:, III, 122), che i plur. toscani in *-či* sono per influenza de' dotti, i quali, leggendo il latino, pronunciavano, p. es., *catholiči*; e l' adozione del tipo sarebbe stata particolarmente promossa da un certo numero di nomi quasi collettivi, come *laici*, *chierici*, *monaci*, *cattolici*, *eretici*, *scismatici*, ch' eran, per l' indole loro, d' un uso molto frequente e corrente anche tra il popolo. Questo tendeva alla forma unica in gutturale, tant' è vero che i femminili in *-ca* mai non hanno il plurale in *-če*. Ora, non s' è avveduto il G. che è questa un' arme a doppio taglio. Poichè quei dotti che leggevano *amiči* leggevano in ugual modo *formičae*, e non si vede perchè la loro pronuncia non fosse qui prevalsa come è prevalsa colà. Io dirò invece, che l' essere prevalso *-či* ma non *-če* è dovuto al fatto che il dotto *-či* (p. es. *catholiči*) veniva a incontrarsi col *-či* popolare (*amiči*), mentre, p. es., un *catholičae* non s' incontrava con un *formiče*, e, non trovando un' eco nel popolo, necessariamente cadeva. Onde la mancanza del tipo **formice* sarebbe come una riprova della popolarità del tipo *amici*.

E alla sua conclusione non sarebbe venuto il G. ove avesse spinto lo sguardo oltre la Toscana, e indagate le condizioni delle terre alto-italiane. Se nella Toscana, *-ci* aveva un unico esito, fosse esso di voci popolari o di voci dotte, la stessa cosa non avveniva nell' Alta Italia, dove la normal risultanza popolare di *-ci* preceduto da vocale era *-ši* (*-ži* a Genova), quella dotta invece era *-ci*, pronunciato forse *-ʒi* (*catholici*, ma *amisi*), e dove la coincidenza tra letterati e popolo si limitava alla formola *-ci* preceduta da consonante, nella quale sempre s'aveva *-ci* o *-ʒi*. Orbene, l' Alta Italia conosceva un discreto numero di sostantivi in *-co* (*-go*), formanti il plur. in *-ši*, e quindi di schietta tradizion popolare :

1. *amigo* plur. *amisi* [1]. È generale, e vive ancora nel gen. *amigu -xi*, e forse altrove.
2. *nimigo* ecc. plur. *nimisi*. È generale, e vive nel genovese *-gu -xi*.
3. *logo* plur. *losi* Bonvesin; v. Mussafia, § 82.
4. *prego* plur. *presi* Bonvesin; v. Muss. l. c.
5. *grego* plur. *gresi griesi* Paolino 146, Cronaca Imp. 256, Rafain 9, 10, 12, a. gen. *grexi*, *Arch. Glott. it.*, XV, 18. V. ancora quanto è detto di *greexi*, *Arch. gl. it.*, XIV, 241 n.
6. *antigo* plur. *antisi* Grisostomo, Pateg, Paolino, a. bol. (v. Gaudenzi, *Dial. di Bologna*, p. 214 (bis), *Cron. del Mattiolo*, 139, 140.
7. *monego* plur. *monesi* Bonvesin, Brandano XXXV, Grisostomo, Cron. Imp., Es. ven., Mattiolo, ecc., ecc.
8. *chierego* plur. *chierisi*, Cron. Imp. 256, *chir-* Mattiolo 5, 21, 23, 41, 54, 63.
9. [laico] plur. *ladese*, Guido Fava, ap. Gaudenzi, *Dial. bol.*, 147.
10. [eretico] plur. *heretisi* Cron. Imp. 256, a. gen. *erexi*, *Arch. glott. it.*, X, 158.
11. *calonego* plur. *calonesi* Grisostomo, Fava 147, Mattiolo 63, 181, 262, 292, 293, 326, 343, a. triest. (v. Zenatti, *La vita comunale e il dialetto di Trieste nel 1426*; p. 119), a. gen. *canonexi*, *Arch. glott. it.*, XV, 18.
12. *medego* plur. *medesi* Paol., Fiore, Lapid., a. bol. (Gaudenzi 214), *meesi* Grisost., a. gen. *mexi*, *Arch. glott. it.*, XV, 18.
13. [abiadego] plur. *abladhesi* Bonvesin (v. Seifert, Gloss. zu Bonv. s. v.). [2].
14. *staesi* « statici », Grisost. less. s. v.
15. [ostatico] plur. *ostadisi st-* Gaudenzi, *Dial. bol.*, 120, 134, 145, Serventese dei Lambertarzi e Geremei (ed. Pellegrini), 298, 407, 416.
17. [lombrico] plur. *lombrisi* Gandolfo Persiano, 120, 134, 145. Di questo esempio, v. quanto si dice più oltre [3].

18. *porco* plur. *porzi -çi* Grisost., Brandano XXXIX, Prov. s. nat. fem., § 36, *ol porch*, *i porz*, nel Gloss. berg. (Lorck, 127), [e *pörč* (= *pörk*) plur. *pörš* si continua tuttodì nella Leventina].
19. [becco] plur. *bici* Bonvesin (v. Seifert s. v.), Proverbia, § 36, Monum. gloss. Il *-ci* potrebbe anche essere al posto di *-ki*; ma per la palatina mi fà decidere il fatto che appunto mai compaja nè *bichi* nè *biki*. Anche nel Serventese dei Lambert. e Ger. : *Scanabeco* 94, *Scanabici* 258, 358.

---

1. In tutti gli esempi di questo inventario, eccetto che nei genovesi, scrivo *-si*; ma si sà che i testi hanno anche la grafia concorrente *-xi*.

2. Questo plurale si continua nel nome di famiglia *Biádas* (Biadici) in Valle Maggia.

3. Sarebbe da aggiungere *bixi*, Pateg, gloss., se è giusta la interpretazione, che ne dà il Tobler come di « biechi » (cfr. ven. *sbiego*).

20. *blanco* plur. *blançi*. Questo ben notevole esempio è nella Gerusal. Cel. di Fra Giacomino (vv. 127, 257; *bianco* 262), che ha esteso la palatina al plur. feminile (*blançe* 194) [1].

21. [mago] plur. *mai*, i re magi, Bescapè 693. [e anche ant. march.; v. Il Pianto delle Marie in ant. volg. marchig. da me pubblicato, v. 248].
22. [*fáw*, = *fagu*, faggio, plur. *fęj*, vivo nella Valmaggia].

Tutti questi esempi ci dimostrano che, nel generale dilagare del tipo di singolare, qualche plurale ha potuto emergere; e ci dicono insieme che quello ch' è avvenuto a Milano, Venezia, Bologna, Genova, deve essere avvenuto anche a Firenze, dove quindi *amici* sarà da considerare come il normal risultato del lat. amici, corrispondente all' alto-it. *amíši*, e non come la lettura dotta della voce latina.

*
* *

Il processo per cui, nè temi in gutturale, il singolare s' imponeva al plurale si può dire ormai compiuto; poichè i dialetti dell' Alta Italia moderni, all' infuori dei due o tre casi ricordati, hanno esteso in ogni caso la gutturale al plurale. Ma, a render testimonianza dell' antica distinzione storica e della vitalità sua, sopravvivono, come fossili, più voci in cui la palatina del plurale è stata portata al singolare, voci del tipo : sing. e plur. *amiś*. Nell' enumerare queste voci, uscirò, occorrendo, dal dominio alto-italiano [2] :

1. *nemiś* nemico, che s'accompagna dappertutto a *amiś*. L' influenza di quello su questo s' intenderà di leggieri ove si pensi allo stretto rapporto antitetico e etimologico che li unisce, e che, diversi nel sing. (**amig* ma *nemiś*), i due nomi si trovavan d' accordo nel plur. (*amiś* e *nemiś* [3]).
2. *fis* fico -chi. La preziosa forma ha occasione di offrircisi più volte, nell' uno e nell' altro numero, nella novella bergamasca dello Straparola ripro-

---

1. *bianci* e *biance* anche in testi toscani, e 'sono in qualche modo sotto l'influsso del franc. *blanche*'; dice il Parodi, *Bullett. della Società dantesca italiana*, N. S., III, 122.

2. Parecchi degli esempi che seguono nel testo sono stati trattati dal Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, II, § 50, 54; *It. Gr.*, 339.

3. Della estensione del tipo « amicio » « nemicio », v. il mio articoletto della *Zeitschrift*. Il Goidanich (p. 62 n.) poi segnala un tosc. *nemicio*.

dotta in Le Piacevoli Notti di M. Giovanfrancesco Straparola da Caravaggio, a cura di G. Rua (Bologna, 1898); v. pp 279-97.

3. *brûš* scopa, stipa, erica, a Piacenza, ed è voce, come ognuno intende, usata quasi esclusivamente al plurale. Le si accompagna, ma derivato mediante *-ône*, il mil. *brisón*. Cf. mil. *brügh* stipa, gen. *brügu*, piem. *brü*, ecc., e v. Körting 8826, *Bollettino stor. d. Svizzera italiana*, XIX, 146.

4. *mùnẹs* « monaco » sagrestano, in Valle Vigezzo, *Arch. Glott. it.*, IX, 255, abruzz. *mònece* monaco [1].

5. tosc. *brúcio* bruco.

6. *româtes* dolore reumatico, su quel d'Alba.

7. berg. *còles* e *cölek*, colico; v. *dolor còles* dolori colici [2].

8. *veltrex* veltro, nell' a. ven. V. Ascoli, *Arch. glott. it.*, XIII, 287-8 [3].

9. it. *spàragio*, ven. *spàrẹšo*, berg. *spàres*, sic. *spàriciu*, abr. *spàrge(ne)*, lomb. *sparǧ*, piem. *sparš*, emil. *sparẓ* [4]. Queste forme, soprattutto la toscana sono in parte non popolari. Circa al plur. [5], v. quanto s' è detto qui sopra a proposito di *veltrex*.

10. *magio* uno dei tre Re Magi, Goidanich 41, bellinz. *remàǧ* id., e, figuratamente, di persona acciaccosa, lenta a muoversi.

11. lomb. *rẹdẹš*, ecc., figlio, che qui spetterà tanto se s' adotti l' etimo dell' Ascoli, *Arch. Glott. it.*, XIII, 287, quanto se si preferisca il mio (*eredi* + *biadeši*) proposto in *Rendiconti dell' Istituto lombardo*, XXX, 1507-8.

---

1. L' influenza del plur. sul sing. di *monaco* si vede anche nella tonica dell' a. ven. *múnego*.

2. Quest' esempio bergamasco può però riuscir sospetto. Qui infatti, potendosi avere e avendosi, p. es., *pölès* all. a *pölèk* pulce (v. *Zeitschrift für roman. philol.*, XXIII, 529; cfr. anche sing. *scimèga* plur. *scimès* in Val Gandino), *médes* medico, diversamente giudicato dal Meyer-Lübke, *Rom. Gr.*, II, § 50. Un rapporto, simile a quello tra *pölès* e *pölèk*, correrà poi forse tra il tic. *sámas* sciame, e il valbreg. *šämak* (Morf, *Götting. gel. Anz.*, 1885, p. 864).

3. Circa a *veltrex* occorrono però alcune spiegazioni. Finchè non sia provato che *-ǧ-* possa ridursi, nell' Alta Italia, a *š*, riterremo che al sing **veltrego* (il quale tanto può continuare la base latina, quanto spiegarsi da **vèltrao*, con *-g-* estirpator di iato) si sia foggiato il plur. **vèltreši*, sull' analogia di sing. *monego* pl. *moneši*.

4. La forma del sing. si continua nel gen. *spægu*, e, manco a dirlo, nel sardo *ispàrau*. E un tosc. **sparavo* si sente nello *sparavello* di Lucca, *Arch. glott. it.*, XII, 133.

5. La cui forma foneticamente regolare, là dove non s' è avuto ab antiquo la sincope, sarebbe **spàrai*.

12. tosc. *fungio*, lomb. *fọnž*, levent. *fọjš*, piem. *fọnš*, gen. *funžu*, emil. *fonz* nap. *funǧę*, sic. *funciu -a*.
13. abruzz. *yunǧe* giunco, cerign. *sọ́nǧę*.
14. abruzz. *štunǧe* stinco.
15. abruzz. *penǧe*, allato a *penghe* tegolo, (ricostrutto in *pinzius* negli Statuti medievali della regione).
16. abruzz. *beföče* [1], cremon., parm. *biolç*, piac. *bioç*, valtell. *bolč* [2], bifolco.
17. abruzz. *porče*, tic. *pörš*, piem. *pọrç* verre.
18. ven. *branzo* branca, chele, emil. *branz* rebbio, Meyer-Lübke, *Rom. Gr.*, II, § 50.
19. ven. *granço* granchio [3].
20. bellun. *venz* « vinco » vimine. Qui può sorgere il sospetto che si tratti di **vinceu*, come io già aveva proposto in *Arch. glott. it.*, XIII, 490. Ma il plur. ha in questa voce una tal prevalenza, che il dichiarare da questo la forma sing. mi torna più spontaneo. La voce (*vinco*) ha un plur. *vinci* nell' aquilano, e questo plur. adoperò pur Dante; v. d'Ovidio, *Arch. glott. it.*, XIII, 417-8 [4].
21. bellun. *solz* solco, istr. *sólsa*. Anche qui potrebbe sospettarsi di un **sulceu*; e del resto non c' è qui l' impellente motivo del prevalere del plurale nell' uso [5].
22. lucch. *ombricio* (Pieri, Toponom. d. valli d. Serchio e d. Lima, 115), berg. *lümbris*, piem. *lonbris*, lombrico. La forma toscana, col suo *-o*, accenna evidentemente a un rifacimento sul plurale, e da essa non ritengo lecito separare l'esempio bergamasco e il piemontese. Onde anche il plur. *lombriši* ricordato più sopra presupporrà legittimamente un sing. **lombrigo*. — Dico questo, perchè c'è uno spagn. *lombriz*, un alb. *tevris*, coi quali il Meyer-Lübke, pag. 23, manda le forme alto-italiane. Ma l' egregio romanologo doveva allora ignorare la forma lucchese, che solo con qualche sforzo si lascierebbe raddurre alla base **lumbrice*. E poichè ci siamo, non potrebbe questo **lumbrice* testimoniarci che già nel lat. volgare fosse possibile quella estensione del tema del plurale al singolare, che vediamo in Italia compiersi poi in parecchi altri esemplari? A dirla per esempio, che LUMBRĪCI -CIS, ajutati anche dab gen. *lumbrīci* e dal voc. *lumbrīce*, già allora abbian portato quel qualunque grado di palatinità, che

---

1. A Teramo si ha ancora : sing. *befolęchę* pl. *befulęcę* (e così *amichę -cę*).
2. È di Bormio; e siccome qui è anche *berčé* pecorajo, così mi chiedo se il *é* non sia da *k*.
3. Il tosc. *grancio* (v. Canello, *Arch. gl. it.*, III, 360-61) potrebbe pure qui spettare; ma forse sarà l'incontro di « granchio » con « gancio ».
4. I lomb. *vinšéj incéj* che il D'Ovidio allega a p. 418, non si ragguagliano a « vinciglio », ma sono il plurale tantum di un **vincellu* o *-lla*.
5. Anche l'abr. *ronge* roncola (all. a *ronghe*), e così il lomb. *ronc*, *ronse*, sara **runceu*.

« limite », e così un « cémece » (macerat., reat. *cémece*, bar., tarant., cerign. *cémęcę*), ambedue col regolare *i* al plurale. Evidentemente, trattandosi di parole tanto adoperate al plurale, s' è considerato quest' *i* come metafonetico, proprio cioè del plurale, e gli s' è contrapposto al singolare un *é* [1]. Di fronte al plur. *oseegle* utensili (*Arch. glott. it.*, XII, 418), piac. *osdéj*, ecc., che il Meyer-Lübke (*Literaturbl. für germ. u. rom. phil.*, XII, 303) ben riconduce a *usitilia [2], stà un sing. *osadèl* [3], fabbricato sulla norma di plur. *kavej*, sing. *kavèl*. E la stessa spiegazione vuole il trent. *kunél* [4], coniglio (pl. *kunéj*) comunque poi s' abbia a dichiarare, per altri rispetti la forma [5].

Si risenton poi dei pl. **lógora* **ágora* **nódora* il mod. *lógher* parm. *lôgher* podere, il romagn. *égur* spillo, l'ancon. *nódero* nodo.

---

1. Per il teram. *jémmętę*, cf. sing. *mętęchę* plur. *mi-*. — Quanto al bar. *cèmece*, parrebbe, secondo l' Abbatescianni, *Dial. bar.*, p. 16, che il rapporto *cè- ci-* non fosse regolare (si vorrebbe : sing. *cè-* pl. *cie*). Ma le cose s' accomodano pensando che il giusto rapporto *cę- ci-*, che un giorno ha certamente invalso, si sia conservato anche dopo, che, per la legge degli sdrucciòli, l' *ę* si fu ridotto a *e*.

2. Cfr. il merid. *stigghiu -a*, che il Gioeni ha torto di derivare dal franc. *ostil*. — Il pav. *ušghéj* non contraddice poi **usitília*, visto che in qual dialetto s' ha p. es. *mega* = META. La stessa base parrebbe continuarsi anche nel mod., parm., regg., mirand. *u- osvij*. Ma riesce ostico il *-v-* in dialetti che generalmente conservano il *-d-* da *t*. Che vi si tratti di un **usuília*, dell' incontro cioè di « usuale » con « usitilia » ? Questa base converrebbe anche all' ossol. *ažwi* utensili, e al grig. *iseglia*, *usaglia*. Ma l'a. gen. *uxele*, *Arch. glott.*, XV, 80, parmi il plur. di un **uxelo*, **uxeelo*, ottenuto allo stesso modo che il lomb. *osadèl*. Si vede da ciò ch' io non posso, per questa serie di forme, accordarmi con G. Pfeiffer, *Ein Problem der romanischen Wortforschung*, I e II (Stuttgart, 1899-900).

3. L' *a* qui e altrove (mil. *usadéj*) deve attribuirsi alla immissione di « usare ».

4. Crederei sorto il plur. *kunęj* da **kunęf* (cfr. il vic. *conegio*), nel quale poi s'è intruso *-ellu*. V. del resto i ven. *negio* miglio (misura lineare) e *cęgio* ciglio.

5. Non dovuto al maggior uso del plur. è il *famèl* famiglio (pl. *famèj*) di Lodrino (Ticino). — Va poi col mil. *ebręl* (Meyer-Lübke, *Rom. Gr.*, II, § 50), e quindi cogli esempi allegati nel testo, il parm. *farisèl*, fariseo, furfante.

**LUPORTÍČU* LUPPOLO.

POSCRITTA ALL' ARTICOLO CHE PRECEDE

1. *lovertis* [1] *loe-* Milano, Crema, Brescia, Pavia, *luve-* Como, *lüve-* contado bellinz., *löe-* Bergamo, *lova-* Milano (Varon milanes) [2], *luva-* Ferrara, *loa-* Mantova, *leve-* Valtellina; *levertiša* bellinz. rust.
2. *leortis* Milano [3].
3. *rivertisi* Milano [4], *revertis* L. Maggiore (Luino), *rovertis* Brescia, *arvertis* Mantova; *reverdixe* Genova, *roerdis* Brescia.
4. *avartis* Parma; *vertis* (*vertšéj*, i giovani germogli del luppolo) Pavia, *var-* Piacenza, Val Sesia.
5. *ortis* (sing. : *-ša*) Pavia [5], Mortara.
6. *la luvertiga* = lupulus, nell' antico Glossario bergamasco (v. Lorck, Altbergam. Sprachdenkm., 135).
7. *levertiğa* Leventina (Rodi), *ortiğ* Pavia.
8. *livortiss* Piemonte, *levertiš* Valle Mesolcina, *-ša* bellinz. e locarn. rust., *urtizzòns* Friuli.
9. *luvertin le- livo-* Piemonte; *biurtin* Cuneo [6].
10. *levertiža* bellinz. rust [7].

---

1. S' intende che il *-s* qui e in tutti gli altri esempi si ragguaglia a *ś*, ha cioè lo stesso valore del *-s* di *radis* radice, ecc. La forma comasca e la valtellinese son date dal Monti con *-ss*; ma anche in molti altri casi il Monti adopera *-ss* per *-s*. Sennonchè, persone della Val Morobbia (Bellinzona) mi guarentiscono *levertiç*, una forma di cui non riesco a rendermi conto. Forse anche qui una qualche contaminazione lessicale, che ora mi sfugge.

2. Qui anche *lovartison* uomo lungo ed esile.

3. Manca ai vocabb. Ma io l' ho più volte udito, e la sua esistenza è anche altrimenti provata. V. la nota che segue.

4. « *Un rivertisi* è uno sparago », nel Vocabolarietto milanese-fiorentino del sec. XV accolto in *Il Borghini* I (ann. 1874-5); v. p. 13. Pasq. Fornari ben gli contrappone *leurtis*; poichè « sparago » altro certo non è che una traduzione approssimativa, le punte del « luppolo » molto somigliando a quelle dello sparagio.

5. Questa forma è ignorata dai lessicografi pavesi; ma pure è comune. Altri par che dica *ortiğ*, di cui v. più innanzi.

6. Questo *biurtin*, che ha accanto a se *lüvrerŏj* (=**lupulariòlī*), dovrà il suo *b-* a qualche contaminazione da me ignorata.

7. Nel testo latino che stà a base della versione del Trattato dell' Agricoltura di Pier Crescenzi si legge, per la voce nostra, *livertixii* e *livertigo*.

Tutte le forme accolte ne' numeri 1-5 rivengon a quella comun base che figura in testa a questa proscritta, e che alla sua volta deriva, come l'a. berg. *luvertiga*, da un « lupo-ortica ». Che *lúppolo* (v. Zambaldi, s. v.) dipenda da « lupo » è fuor d' ogni dubbio, considerato anche che già il latino conosce LUPUS = luppolo; e a spiegarci il *-pp-*[1] non occorrerà nemmeno di invocare delle basi germaniche (v. Kluge[6], s. « Hopfen »), ma basterà avere presente il § 267 [2] del Meyer-Lübke, *Ital. Gramm.* Una bella conferma al ragguaglio viene appunto dal nostro *lov-*, e fors' anche dal romagn. *lov* lappola. Quanto alla « ortica », ricordo che il luppolo è una urticacea, che per « orticaccio » traducon più dizionari la base nostra, e che le massaje e cuciniere lombarde ritengon essere i *lovertis* o punte di luppolo, da loro cucinate, non altro che le giovani messe dell' ortica [3].

Ma, dato un **luportica*, questo poteva conservarsi come mascolino in *-a* (*il *luportica*), e poteva ridursi a femminile come nel berg. *luvertiga*. Il mascolino era però irresistibilmente portato a sostituire l' *-a* con *-o* [4], quindi nu **luportico*, che nè dialetti alto-

---

Nella versione, compare, secondo i codici, *livertisio*, *livertizio*, *livertissio*. È voce alto-italiana e fornisce qualche indizio per l'origine del Trattato stesso. L' annotatore della versione poi aggiunge... « il lupulo, pianta notissima, che in questa parte d' Italia [Lombardia] chiamano *lovertisio* non so se per la ragione addotta dal Manardo Ferrarese : *Graecorum vulgus Bryum nunc vocat, nostri Luvertitium quasi Lupum vertitium* ». — V. per tutte le forme l' ediz. del Crescenzi, nella *Biblioteca dei Classici italiani*, I, 331, III, 346, 357-8; l' ediz. del Sorio, II, 334, 64.

1. *lúpolo* è nel Targioni-Tozzelti.

2. Dove si possono aggiungere : montal. *sémmola* e *sémbola*, *cocómmero* e *cocombero*, *cámmera* e *cámbera*, *gómbito* vomito, *céndere* cenere, *vennardie*, che par presupporre **vénnere*, *libbero*; v. ancora marchig. *simbole* simile (Arcevia), umbr. *véddovo*.

3. Il che se veramente sia, ignoro. Noto solo che allato a quello di « luppolo », le voce nostra può assumere altri significati; così quello di « tralcio di fragola, sarmento di poponi, zucchi, cocomeri » (Cherubini, III, Giunte), di « viticci o fili della pianta fagiuolo » (Monti).

4. Oltre ai molti esempi noti, si vedano : campob. *il guardio*; tosc. *torcifèccio* arnese di panno per premer la feccia; nap. *astojaúcco* mantile (sic. *stujavucca*, *stjavucca*, not. *stavucca*), nap. *pigliapáro* allato a *parapiglia*. A tacere dei tosc. *roso*, *violo*, *violacciocco*, tirati sull' analogia di *melo* : *mela*, ecc.

italiani veniva a sonare **lovortigu -ig -i*. Sennonchè questo singolare o più non s' ode o forse appena si dissimula nelle forme del num. 9 [1]. Non s'ode più, perchè nell' uso della voce il plurale prevalendo di gran lunga al singolare [2], questo finì per acconciarsi a quello, che, attraverso **luportiči*, veniva a sonare **luportiši*, gen. *-ži*. Quindi il tipo **luportičo *-šo *-žo*, onde poi *lovertis*, ecc.

Assodata così la derivazione della voce, mi riman l' obbligo di giustificare, ne' riguardi fonetici e morfologici, le varie forme in cui essa ci si offre.

In primo luogo, l' *e* della seconda sillaba. Compare questo nel maggior numero delle forme, e già nelle più anticamente documentate; onde io non esito a riconoscerlo anche là dove esso si dissimula allo sguardo nostro. E così, anzi che **luportičo*, si sarebbe potuto postulare senz' altro un **lupertičo*. Questo *e* è per dissimilazione dal precedente *o*, come l' *e* dell' a. lomb. *sozernar* soggiornare, del montal. *userájo* usurajo; e v. Meyer-Lübke, *It. Gr.*, § 134. Le due vocali protoniche si sono poi scambiato il posto in *leortis* e in *livortin* (=*le-*) num. 8. Il *r-* delle forme del gruppo 3 sarà o per dissimilazione dal *l* dell' articolo, o per assimilazione al *l* interno [3], e l' *e* nella prima sillaba di una parte di queste stesse forme (mant. *ar-* = *re-*, mil. *ri* = *re-*) o sarà per assimilazione (cf. bellinz. *fenerál* funerale) all' *e* della successiva sillaba, come in qualche forma dei num. 7 et 8, o sarà per la ben nota sostituzione di *re-* a *ro- ru- ra-*. Il *d* delle forme bresciana e genovese è forse per influenza di « verde », ma piuttosto sarà bene di ricordare che c' è *ordiga* o *ordia*, ortica, in qual-

---

1. Esprimo questo sospetto perchè mentre non risulterebbe ben accettabile la pura sostituzione di *-in* a *-iś* o *-iç*, l'*-i* in *in* avrebbe invece conforto dal casal. *cavin* (= *cavi*) capello, dai lomb. *mantin* mantile, *campanin* campanile, ch'io ritengo preceduti da **manti* e *campani* (v. Meyer-Lübke, *It. Gr.*, § 277, aggiungendo il basso mil. *porsci* porcile, Cherub. V, e il levent. *fi* filo), dall' e mil. *restin* = **resti* restio.

2. Tanto prevalente che il carpire la forma del sing. non sempre riesce facile. Significativo, del resto, che l'autore del Vocab. fior.-mil. scriva *un rivertisi*, cioè, come chi direbbe « un asparagi ». E il sinonimo veneziano è dato dai dizionari nella sola forma plurale *bruscandoli*.

3. Il *r* al posto di *l* si vede anche nel quasi sinonimo toscano : *rovistico*, di cui v. Meyer-Lübke, *o. c.*, § 211.

che parte del Canton Ticino [1]. La forma parmigiana ha lasciato cadere il *l-*, per l'illusione che fosse l'articolo, e offre *a-* per assimilazione al legittimo *a* della seconda sillaba. Non direttamente da *lov-*, ma da **ov-* (con *l-* caduto), saranno poi forse *vertis*, ecc. Circa a *ortiša* (cfr. *levertiša*) non cedo per ora alla tentazione di dichiararlo da un ipotetico plur. **ortis* = URTICÆ, ma lo manderò colle altre forme gallo-italiche, vedendo nell' *o-* non alto che un *vo-* = *ve-*, o un *lo-* contratto da *leo-* o *loe-*, e privatosi poi del *l-*. Il genere mutato sarà però dovuto, per avventura, a « ortica ». — Per l' *-e* della voce genovese, ricordo quanto già s' è detto circa al poco o punto occorrere del plurale. Legittimo era ed è quindi il plur. *reverdíxi*, a cui il sing. è stato rifatto sulla analogia dei numerosi nomi con sing. *ixe* pl. *íxi*.

Di *luvertiga* (l. *-iga*) [2] già s' è detto, e nessuno misconoscerà quanto questa forma pesi nella soluzione del problema. Le forme del num. 7 ci portano a un **luporticulo -la*. — Quelle del num. 8 ci rappresentano anch' esse un derivato, e cioè **luporticeu* (tosc. **luporticcio*). Solo per l' *ur-* della voce friulana, si può chiedere se, anzi che venir dichiarato come l' *or-* del pav. *ortiša*, non rispecchi direttamente « ortica », e vi si tratti quindi di **urticeu*. Delle forme del gruppo 9 già è stato detto. Un problema è per me *levertiža*, essendo io poco propenso a credere che nel *ž* s' abbia un superstite esempio della fase, poi tramontata, di *ž* da *č*. Piuttosto mi chiedo se l'alternare di *ž* e *ǧ* che ha luogo di frequente nei succedanei ai di *gj dj* ecc. (*gâža gâǧa* gazza, ecc.) non sia stato esteso olte ai suoi limiti, onde *levertiža* andrebbe colle forme del gruppo 7. Ma più di tutto propendo a credere in una qualche contaminazione lessicale.

C. SALVIONI.

---

1. Più casi alto-italiani, in cui la sorda preceduta da liquida si riduce a sonora, sono registrati nelle mie *Postille al Voc. lat.-rom.* in nota alla voce « furunculus ». Qui si potebbero aggiungere appunto i nostri *ordia* e *reverdixe*, il mant. e veron. *sbardavél* bertovello, il trent. *combuto* computo, il vogher. *farghèt* falchetto, il levent. *sèjža* = **scanža* = lomb. *skánža* gruccia, piem. *sorgh* solco, *vengh* « vinco », salice, trent. *lárgo* « arco » iride, *love* forse s' è immesso « largo », var. tic. *pérdia* pertica. A Trento, è norma generale *nš* da *nç*, nella pronuncia italiana : *pensione*, pensione, ecc.

2. Non crederei, fino a dimostrazion del contrario, che sia da leggere *-ša*, e la forma sia quindi da mandare con quelle del gruppo 7.

MÉLANGES

TARTAR CLOTHS (*INFERNO*, XVII, 14-17).

In his description of the monster Geryon, in the seventeenth canto of the *Inferno*, Dante says :

> Lo dosso e il petto ed ambo e due le coste
> Dipinte avea di nodi e di rotelle.
> Con più color, sommesse e soprapposte,
> Non fer mai drappo Tartari nè Turchi.

« His back and breast and both his flanks were painted with knots and little rings. With more colours, groundwork and design, did never Tartars nor Turks make cloth. »

The Tartar cloths here referred to by Dante were so called, according to Colonel Yule, the editor of Marco Polo, « not because they were made in Tartary, but because they were brought from China and its borders through the Tartar dominions ». The term in the Middle Ages appears to have been used generically of all rich stuffs of Oriental origin. Besides being of very fine material, these cloths were conspicuous for the brilliancy of their colouring and design. Their brilliant effect was produced in three different ways apparently : either by weaving designs of various colours in the material on the loom; or by making what is known as a « shot » surface; or lastly by means of embroidery or appliqué on a plain ground,

enrichment with gold thread and spangles being largely used in this process.

Dante, in the passage quoted above, seems to have had in his mind material of the first sort, with the design woven in, the « sommessa » being the groundwork, and the « soprapposta » the design — at least that seems to be the general opinion of the commentators, where they express an opinion. Boccaccio, whose comment on this passage has a certain pathetic interest, as being the last words he ever wrote, does not enter into details; he says :

Con più color sommesse e soprapposte, a variazione dell' ornamento, *Non fer mai drappi Tartari nè Turchi*, i quali di ciò sono ottimi maestri, siccome noi possiamo manifestamente vedere ne' drappi tartareschi, i quali veramente sono sì artificiosamente tessuti, che non è alcun dipintore che col pennello gli sapesse fare simiglianti, non che più belli.

It is evident, however, I think, that he is referring to stuffs woven throughout. Jacopo della Lana describes the materials as being made of silk, and mentions several of them by specific names, which are familiar to readers of Marco Polo; he says :

Qui fa comparazione di quello ch' era più variato che non sono li panni che vegnon di Tartaria e di Turchia di seta, li quali in ammirabil modo sono lavorati sì di colore come eziandio di diverse e stranie ovre, come sono camufia, taffetà, nachi e simili.

Modern commentators seem agreed in regarding the materials referred to by Dante as being ornamented with a woven design. Thus Casini, whose opinion may be accepted as representative, says :

La *sommessa* è la parte del drappo sulla quale spiccano i disegni, cioè quella che dicesi comunemente il fondo, e che può essere di varî colori; la *soppraposta* invece è la parte rilevata, a varî colori e figure.

There seems, however, no particular reason why *soprapposta*, of which no other example in the above sense is given in the *Vocabolario* of Tramater, should not quite as well be taken in the sense of an embroidered or appliqué design, such as are common enough in oriental fabrics of the present day, and were evidently much in vogue in the Middle Ages. Boccaccio in his *Fiammetta* (Lib. IV, p. 93, ed. 1723), in an account of the costumes of certain gorgeously apparelled princes, unques-

tionably uses the participle *soprapposto* in the sense of embroidered :

> Essi di porpora, e di drappi dalle indiane mani tessuti, con lavori di varî colori, e d'oro intermisti, e oltre a ciò soprapposti di perle, e di care pietre, vestiti.

The most usual form of embroidery on these cloths appears to have been with gold thread or with spangles, of which Dante's « nodi e rotelle » may perhaps be a recollection. Du Cange quotes a visitation of the treasury of St. Paul's in London, under date 1295, in which mention is made of « tunica et dalmatica de panno indico tarsico besantato de auro »; and of another « tunica et dalmatica de quodam panno tarsici coloris, regulata cum besantiis et arboribus de aureo filo contextis ». In another document, dated 1336, we read of « une selle de la taille d'Alemaigne, devant et derriere de veluel vermeil et asuré partiz... le siege de tartaire vert dyappré a oisiaus d'or »; and in another (undated) of « unam cappam de diaspro auri samito vel tartarisco aureo de sindone foderatam »; and again, under date 1380, of « ung petit pavillon blanc, qui est de fil, a rozes d'or, pourfillé par dessoubz de tartaille vermeille royé d'or ».

What makes it probable that not woven designs, but embroidered or appliqué patterns, were what Dante was thinking of, is the fact that the Tartar cloths as such seem, as a rule, to have been « self-coloured ». Thus in a will quoted by Godefroy, dated 1311, occur the items « ma robe de blanc tartare », and « mon gardecors de tartaire jaune ». Elsewhere we read of « une chapelle de tartaire vermeill » (1313), « un chaperon fourré de tartaire vert » (1347), « une chasuble d'un tharthaire vert » (1379), « unam capellam de tartarico rubeo » (1320), « unum coopertorium cum tribus curtinis de rubeo tartarino » (1388). In addition to this list, which includes white, yellow, scarlet, crimson and green, there are frequent mentions of « lead-coloured » or sad-coloured Tartar cloth, which was in special request for the ecclesiastical vestments used during Lent. Thus we find in church inventories (quoted by Du Cange) such items as « una tunica de panno de tartaire plumbeo pro officio quadragesimali » (1376); « un chasuble, dalmatique et tunique de tartaire plumbee pour Caresme » (1376); « una tunica, una casula et una dalmatica de tartara plonquata » (1335);

« una casula, dalmatica et tunica de panno de tartaire plumeta » (1340). Besides these « self-coloured » Tartar cloths, there were similar fabrics made with a « shot » surface. Of these I have only succeeded in finding two mentions : one is of « troys courtines de tartare vermeil changeant » (1380); the other occurs in a curious passage of the work on surgery written between 1306 and 1320 by Henri de Mondeville, who was principal surgeon to Philip the Fair of France, « il mal di Francia » (*Purg.*, VII, 109). Mondeville compares the iridescence of newly-let blood to the changing colours on the neck of a pigeon, or on the Tartar cloths, or on the material which, as he puts it, « in French is commonly called velvet ».

Cognoscitur sanguis, quando noviter est extractus, antequam congelatur in vase, sic ut si diversis sitibus situetur vas et inclinetur hinc et inde versus quodlibet latus, et diversi colores appareant in ipso sanguine secundum diversitatem situum, sicut videmus in collo columbae secundum diversos motus sui capitis atque colli, et sicut apparet in quibusdam pannis nobilibus delicatis qui a Tartaris apportantur, et in panno qui vulgari gallico vocatur *velvet*[1].

References to these so-called Tartar cloths, as indications of wealth or rank, are not uncommon in mediaeval literature. In an old French poem, *La Panthere d'Amors*, written towards the end of the thirteenth century, persons of consequence are recognised as such from their being clothed in fabrics of this kind :

Bien avisai
Qu'il estoient de grant afaire,
Car de samit ou de tartaire
Ou de drap d'or de grant value
Avoit chascuns robe vestue.
(VV. 208-12.)

Similarly, Nerio Moscoli, a poet of the thirteenth century, speaks of cloth so rich that « nium tartaresco Paregiar lo porria »; and Boccaccio in the *Decameron* (VI, 10) speaks of « un farsetto... con più macchie e di più colori che mai drappi fossero tartareschi e indiani ». Mandeville, in his book of travels,

1. *La Chirurgie de Maître Henri de Mondeville*, ed. A. Bos (Paris, 1898), vol. II, p. 333. Glossaire, s. v. VELLUT.

says that no foreign envoy was ever admitted to the presence of the Sultan of Babylon, except his dress were of cloth of gold, or of Tartar cloth, or of some such fabric : « Devant le Soudan nul estrange message ne vient, qui ne soit vestu de drap d'or, ou de camocas, ou de tartaire en la guise que les Sarrazins sont vestus » (Cap. v).

In England too these fabrics were well known, as appears from their mention in *Piers the Plowman*, where Charity is described as being

> As proud of a peny as of a pounde of gold,
> And is as gladde of a gowne of a graye russet
> As of a tunicle of Tarse or of a trye scarlet.
> (*B* text; Passus, XV, 161-3.)

And again as

> Clenlich y clothed in Cipres and in Tartaryne.
> (*B* text; Passus XV, 224.)

Chaucer, in a well-known passage in the *Knightes Tale*, speaks of « clooth of Tars » embroidered with pearls, after the fashion mentioned by Boccaccio in the passage from the *Fiammetta* already quoted. Chaucer's mention occurs in his description of « the grete Emetrëus, the kyng of Inde », who

> Upon a steede bay, trapped in steel,
> Covered in clooth of gold, dyapred weel,
> Cam ridynge, lyk the god of armes, Mars.
> His cote armure was of clooth of Tars,
> Couched with perles, white and rounde and grete.
> (VV. 2156-61.)

Another reference is in the pseudo-Chaucerian *Flower and Leaf* :

> On every trumpe hanging a brood banere
> Of fyn tartarium, were ful richly bete,
> (VV. 211-12.)

i. e., according to Skeat, banners of Tartar cloth, spangled with beaten gold, a mode of enrichment of which mention has already been made.

It is abundantly evident from the foregoing examples, all of which, except the last, belong to the thirteenth or fourteenth

centuries, that Dante was referring to objects perfectly familiar to his contemporaries, when he compared the painted skin of « la sozza imagine di froda » to the brilliant colouring of the « drappi tartareschi ».

PAGET TOYNBEE.

LES DEUX COQUILLART

Jusqu'en ces derniers temps, l'état civil de Guillaume Coquillart, le poète rémois, était assez mal établi. Dans l'édition qu'il donna en 1847 du vieil auteur, Prosper Tarbé faisait un seul et même personnage de deux homonymes appartenant à des générations distinctes, et, sur la foi d'un texte qui n'avait point encore été produit[1], plaçait la naissance de Coquillart vers l'an 1421. Dix ans plus tard, cette opinion était acceptée par Charles d'Héricault dans l'édition des œuvres de Coquillart qui fait partie de la Bibliothèque elzévirienne. Comme on sait d'autre part, et d'une façon absolument certaine, que Guillaume mourut le 12 mai 1510, il en résultait qu'il avait vécu près de quatre-vingt-neuf ans. C'était fort possible, mais la meilleure partie du bagage poétique de Coquillart datant de 1477 et des trois années suivantes, il fallait en conclure que les vers badins auxquels notre poète doit sa célébrité étaient l'œuvre de l'âge mûr, puisqu'il les aurait composés entre la cinquante-cinquième et la cinquante-neuvième année.

Il y avait là quelque chose de vraiment surprenant. Durant un demi-siècle toutefois aucune protestation publique ne se produisit. Enfin, le 22 juillet 1897, en une lecture publique faite à l'Académie de Reims[2], M. Gaston Paris ruinait d'un coup l'opinion courante, en montrant que les poésies datées de 1477 à 1480 avaient été écrites non à Reims, mais à Paris, où l'auteur était encore, en cette dernière année 1480, au nombre des écoliers. Peu après, Coquillart retournait à Reims, sa ville natale, où l'archevêque et le chapitre le désignaient dès le 5 juin 1482

1. *Les œuvres de Guillaume Coquillart*, édit. Tarbé, t. II, p. 232.

2. Cette lecture, qui a pour titre *Le poète Guillaume Coquillart, chanoine et official de Reims*, a été publiée successivement dans la *Revue de Champagne* (2e série, t. IX, p. 321 à 328) et dans les *Travaux de l'Académie de Reims* (t. CI, p. 45-57).

comme titulaire de l'une des prébendes du chapitre métropolitain.

Les arguments de M. Gaston Paris sont de nature à convaincre entièrement les lecteurs de l'intéressant mémoire qu'il a consacré à Coquillart. On sera néanmoins satisfait d'apprendre que les archives de la Faculté de décret de Paris apportent à la thèse développée par notre savant confrère une éclatante confirmation. L'un des registres de conclusions conservés à la bibliothèque de l'École de Droit contient en effet deux mentions de Guillaume Coquillart, maître ès arts, natif du diocèse de Reims. Reçu bachelier en droit canon le 18 décembre 1477 [1], il poursuivit ses études de droit, et, inscrit dès lors au nombre des candidats à la licence en décrets, il dut lire publiquement en l'une des écoles de la Faculté le premier livre des Decrétales au cours de l'année scolaire 1477-1478 [2], la première du stage auquel l'astreignaient les règlements. Grâce à une obligeante communication de M. Léon Dorez, nous pouvons ajouter qu'il se faisait recevoir avocat au Châtelet à la date du 28 mai 1481 [3]. Il ne songeait donc point alors à quitter Paris. Un an plus tard,

1. « [Die] jovis XVIII decembris, fuerunt admissi ad gradum baccalariatus « in jure canonico, examine premisso, magister Guillermus Coquillart, in « artibus magister, clericus Remensis diocesis, et Joannes Jaquemin, clericus « ejusdem diocesis, qui [die] jovis XI precedenti supplicaverant in collegio « admitti ad examen, et quibus tunc fuerat Decretalis assignata. Solvit pro « bursis Coquillart tria scuta, et totidem Jaquemin, et prestiterunt solita jura- « menta » (tome II des Archives de la Faculté de Droit, p. 42 v°). Le texte qu'on vient de lire et celui que reproduit la note suivante figureront dans le second volume de la publication faite sous les auspices de la Ville de Paris, *La Faculté de décret de Paris*.

2. « Guillermus Coquillart, in artibus magister et in decretis baccalarius, « clericus Remensis diocesis, in nonis Beati Marie incipiet primum librum « Decretalium in scholis anterioribus ad intersignium Beati Eustacii, pro « primo anno et primo volumine sue lecture. Datum anno, mense et die qui- « libet immediate supra » [*id est* « XIX[a] mensis decembris anni Domini mille- « simi IIII[c] septuagesimi septimi »], (au folio 44 recto du tome II des Archives de la Faculté de Droit.)

3. « M. Guillaume Coquillart, bachelier en décret, a été receu advocat [au Chastellet]. » Extraits des registres du Châtelet de Paris, de Dufourny (Bibliothèque nationale, département des manuscrits, collection Clairambault, t. 764, p. 232).

cependant, il était nommé chanoine de l'église métropolitaine de Reims[1], où il devait passer les trente-huit années qui lui restaient encore à vivre.

On peut donc affirmer, et M. Gaston Paris l'a dit avant nous, que la naissance de Coquillart doit être placée aux environs de l'année 1450. Le poète rémois doit donc être absolument distingué de Guillaume Coquillart, le traducteur de « la Guerre des Juifs », de Flavius Josèphe; avec lequel l'avaient confondu Tarbé et Ch. d'Héricault.

La traduction de « la Guerre des Juifs » de cet autre Guillaume Coquillart nous a été conservée dans deux magnifiques volumes grand in-folio, exécutés en 1476 et portant actuellement les nos 248 et 249 du fonds français de la Bibliothèque nationale. A la fin de l'avertissement, le traducteur déclare qu'il com-« mença sa translation a Reins, lieu de sa residence, le douziesme « jour du mois d'octobre, l'an de grace mil quatre cens et « soixante... et l'an trente neuviesme d'icelui translateur[2] ». La naissance de cet homonyme du poète rémois se place donc entre le 13 octobre 1421 et le 12 octobre 1422.

M. Gaston Paris ne s'est occupé qu'incidemment du traducteur de Josèphe; et il semble même hésiter à le considérer comme un parent de Coquillart, le chanoine poète[3]. Il paraît cependant infiniment probable que c'était son père.

Inscrite vers le temps même où mourut le poète, sur un feuillet laissé en blanc de l'un des cartulaires de l'archevêché de Reims, une note généalogique sur la famille Coquillart autorise l'opinion que nous venons d'émettre. On y lit en effet que le père de l'auteur des *Droits nouveaux* se nommait également

---

1. Voir plus loin, p. 574, note 6.

2. Tarbé, *Les œuvres de GuillaumeCoquillart*, t. II, p. 232.

3. « Les Coquillart, qu'ils fussent ou non d'une seule et même famille, « foisonnaient à Reims au XVe siècle, et des Guillaume Coquillart, sans par-« ler de notre poète et du traducteur de Josèphe, nous en trouvons au moins « deux, sinon trois, qui ne doivent être confondus, bien qu'ils l'aient été, ni « avec l'un ni avec l'autre. Il faut donc se garder d'identifier tous ceux qui ont « porté ce nom, et laisser à un homonyme, peut-être à un parent de notre « chanoine, l'honneur d'avoir traduit Josèphe. » (*Travaux de l'Académie de Reims*, t. CI, p. 52.)

Guillaume Coquillart et qu'il était procureur de l'archevêché et duché de Reims [1].

En tant qu'il s'applique au traducteur de Josèphe, le nom de Guillaume Coquillart résulte d'une pièce de vers, comprenant cinq quatrains monorimes, intitulée *Regraciation du translateur*, et que celui-ci a placée à la fin de son œuvre : elle donne en acrostiche les mots GUILLERMUS COQUILLART. D'autre part, nous savons par l'avertissement qu'il habitait Reims, en 1460, lorsqu'il commença à traduire la « Guerre des Juifs », et c'est encore de Reims qu'il date l'achèvement de son travail le 24 mars 1463.

Si l'on en juge par le portrait que donne du traducteur de Josèphe l'une des miniatures du manuscrit exécuté en 1476, c'était un grave et riche bourgeois [2], tel qu'on peut se figurer le père du chanoine poète, revêtu dès lors de la dignité de procureur de l'archevêché et duché de Reims [3], et chargé quelques

---

1. « Guillaume Coquillart, procureur de l'arceveschié et duchié de Reims, « et Ysabin, sa femme, fille de Colart Bourguet, dont sont yssus Guillaume « Coquillart, chanoine de l'esglize Nostre Dame de Reims et official du chap- « pitre de la dicte esglize, Jehan Coquillart, chanoine de l'esglize Nostre « Dame de Laon en Lannois, et Pierre Coquillart, drappier, demeurant au dit « Reims. » (Cartulaire G 289 de l'archevêché de Reims, f° 226 v°; communication de M. Louis Demaison.)

2. Tarbé (*Les œuvres de Guillaume Coquillart*, t. II, p. 232) décrit ainsi le portrait qui accompagne l'avertissement : « On y a peint le translateur assis dans « une grande chaise à ciel sculpté : il est habillée d'une grande robe bleu ciel « orée, la tête couverte d'un bonnet à frange tombante. Il tend les deux mains « sur un manuscrit ouvert et posé sur un pupitre d'église, à pied et à dos « pointu. — A côté est un jeune clerc écrivant sous sa dictée, son papier « sur son genou droit, qu'il appuie sur le pied du pupitre. L'appartement est « riche et orné de sculptures représentant des chevaliers et autres person- « nages. » — Ch. d'Héricault écrit de son côté (*Œuvres de Coquillart*, t. I, p. LXXXIII) : « Je n'ose pas me fier au portrait que donne de l'auteur une « des vignettes du manuscrit que nous possédons. La richesse de l'apparte- « ment et des habits prouve que cette image est une œuvre d'imagination. « Dans cette figure creusée, grave, longue et paisible, dans ces pommettes « saillantes, dans cette bouche large, à laquelle les lèvres abaissées aux deux « extrémités donnent un si profond cachet d'amertume, je ne puis voir la « tête de Coquillart. C'est plutôt le masque de la réflexion, de l'étude et du « travail, que de la gaieté et de l'observation des choses extérieures. » Le plus récent des éditeurs du poète se serait exprimé différemment, s'il avait pu se douter que le translateur de Josèphe n'était que le père du poète.

3. Le père du chanoine poète est qualifié « procureur fiscal » ; il paraît en qualité de « procureur fiscal » de l'archevêque de Reims en une procédure de juillet 1477 (Varin, *Archives législatives de Reims, Statuts*, t. II, p. 812).

années plus tard de la rédaction des coutumes du baillage de Vermandois [1]. Au reste, cet autre Guillaume Coquillart figure fréquemment de 1470 à 1488 dans ceux des plus anciens registres des délibérations communales de Reims qui nous ont été conservés [2], et, dans la dernière mention que nous en ayons trouvée [3], on le voit figurer au conseil de ville, en même temps que son fils et homonyme, le célèbre chanoine.

Il n'est pas sans intérêt de constater que Guillaume fut, au XVe et au XVIe siècle, un nom de baptême particulièrement en honneur dans la famille rémoise des Coquillart. Un premier Guillaume Coquillart apparaît en 1439 [4] : dès lors l'un des membres du conseil de ville, comme le sera ensuite le traducteur de Josèphe et plus tard encore le chanoine, il était aussi un homme de loi, car un acte de 1443 le qualifie procureur du chapitre de Reims [5]. L'épithète *senior*, jointe au nom de Guillaume Coquillart le poète dans un travail composé au dernier siècle par le chanoine Weyen d'après la collection des délibérations capitulaires aujourd'hui perdue [6], l'épithète *senior*

---

1. Voir dans Varin, *Archives législatives de Reims, Coutumes*, p. 650 et ss., la commission donnée à cet effet à Guillaume Coquillart, « praticien en court laye », et à trois autres commissaires.

2. *Archives législatives de Reims, Statuts*, t. I, pp. 773, 774, 780, 804, 815, 824, 832 et 837. En 1484, Guillaume Coquillart est l'un des quatre praticiens faisant partie du conseil ordinaire de la ville (*ibid.*, p. 824).

3. Le 18 juillet 1488 (*ibid.*, p. 837). — Guillaume Coquillart, le père, avait alors 67 ans environ.

4. *Archives législatives de Reims, Statuts*, t. I, p. 641.

5. *Ibid.*, t. III, p. 469, note.

6. Weyen s'exprime ainsi, au sujet de Coquillart, titulaire de la 57e prébende du chapitre métropolitain : « Guillermus Coquillart senior, in decretis « licenciatus, auth. ordin. in propria, 5 jun. 1482, per obitum Jo. Lauchart « seu Laussart. Jacobus Quentinot, per obitum non receptus, litigat, et Guiller- « mus Coquillart iterum in possessionem pacificum can. et fructuum prebendæ « ponitur et firmatur, 21 april. 1483. Fit canonicus Sanctæ Nutricis, 8 aug. « 1487 et cantor ecclesiæ Remensis, 1493. Obiit 12 maii 1510, Remis, cano- « nicus et cantor. » (mss. de la bibliothèque de Reims, provisoirement coté 1391, f° 320 v°). Dans le même volume, Weyen mentionne Coquillart à titre de chantre : « Guillelmus Coquillart senior, canonicus Remensis, recipitur ad cantoriam auth. ord., 3 febr. 1493, per resignationem Eschart »

le distingue d'un homonyme plus jeune, son neveu peut-être [1], qui fut lui aussi, de 1488 à 1532, du nombre des chanoines de l'église métropolitaine [2]. Un troisième chanoine rémois de même nom, d'abord curé de Cernay-lès-Reims, fit ensuite partie du collège métropolitain de 1545 à 1577 [3]. Enfin, en 1594 et en 1595, le procureur syndic de la ville de Reims se nommait également Guillaume Coquillart [4].

Auguste LONGNON.

(*ibid.*, p. 67). Communication de M. Louis Demaison, archiviste de la ville de Reims, qui a bien voulu nous signaler également les textes reproduits dans les deux notes ci-après.

1. Un Guillaume figure, en effet, dans la note généalogique mentionnée ci-dessus, parmi les sept enfants issus de Pierre Coquillart drapier, le frère du poète, avec Nicole Moët; mais il devait être fort jeune alors.

2. Voici les articles que Weyen consacre à Guillaume Coquillart le jeune, titulaire de la 40e prébende du chapitre métropolitain : « Guillermus Cocquillart « junior de Reims, clericus, per procuratorem, auth. ord., 9 maii 1488, per obitum Joannis Garini, presbyteri. » — Jean Bohier obtient cette même prébende le 9 août 1497 « per resignationem in manibus regis a Guillermo « Cocquillart juniori », mais ne la garda qu'un mois. — « Guillermus Coc- « quillart junior, iterum, per procuratorem, 13 sept. 1397, auth. regia, jure « regaliæ, per resignationem Joannis Bohier. Fit canonicus Stæ Nutricis, 11 « nov, 1530, et capellanus capellæ Stæ Catharinæ in castro de Girondella, « 14 jun. 1533, et iterum 19 maii 1542, et iterum canonicus Stæ Nutricis, « 1538. Fit pastor ecclesiæ parochialis Btæ Mariæ de Thuissy, Remensis « diocesis, 9 mart. 1530. Obiit Remis canonicus Remensis, 18 sept. 1542, « sepultus coram imagine Pulchri Dei. » (*ibid.*, fo 484 vo). — Un état du doyenné de Launois, en date de 1519 (Archives de Reims, G 260), nous apprend que ce chanoine était alors pourvu de la cure de Lonny : «..... cura- « tus est magister Guillelmus Coquillart, canonicus Remensis. »

3. Celui-ci fut titulaire de la 39e prébende, et Weyen en parle dans les termes suivants : « Guillelmus Cocquillart, clericus, in propr., auth. ordin., « 7 sept. 1545, per dimissionem seu resignationem, causa permutationis « cum Claudio Piot, clerico Parisino, ad curam Sti Martini de Sernaco, « Remensis diocesis... Fuit etiam canonicus Stæ Nutricis, 19 aug. 1549.. « Obiit canonicus Remensis, jun. 1575 » (mss. de la bibl. de Reims, provisoirement coté 1391, fo 282 vo).

4. *Archives législatives de Reims, Statuts*, t. II, p. 368.

DEVELOPMENT OF LATIN *Ĕ* INTO *ę* IN TUSCAN *-MẹNTE* AND *MẹNTO* FORMS

According to a general law of Italian the Italian representative of Latin *ĕ* should be *ę* [1]. Forming a striking exception to this general rule, however, are Tuscan adverbs in *-mẹnte* <mĕnte and nouns in *mẹnto* <mĕntum, which forms have never been satisfactorily explained.

I

HISTORICAL TREATMENT

a) D'Ovidio [2], in his treatment of these forms, merely says : « Unerklärt bleiben *ęllera* und andere und besonders die Wörter auf *mẹnte mẹnto* ».

b) On this point Meyer-Lübke [3], in his *Romance Grammar*, says : « Entre deux nasales la voyelle devient plus aiguë : *mẹnto* est l'étape antérieure à *mnto*. » Also, in his *Italian Grammar* [4], he remarks : « Zwischen den zwei Sonanten geräth *e* in Gefahr zu verstummen, oder besser, in den Stimmton des einen aufzugehen, es ist *ment* auf dem Wege, zu *mnt* zu werden. Das Mittelglied zwischen *ẹn* und *n* ist nun eben dieses *ẹn* ». This explanation is objectionable for two reasons.

In the first place it rests upon a mere assumption that the intermediary betwen *ẹn* and *n* is *ẹn*. In this connection, Prof. C. H. Grandgent, in a private letter, says : « The intermediary between *ẹn* and *n* is *ən*, and *ə* is nearer to *ẹ* than to *ę*. In the English word *government*, for instance, the last syllable is pronounced *mẹnt*, *mənt* and *mnt*, but never *mẹnt* ».

In the second place, if *mẹnt* became *mẹnt* because the *e* is between the nasals *m-n* (+*t*), why do not *clemẹnza* <clemĕntia, *demẹnza* <demĕntia, *ammẹnda*, *commẹnda*, become

---

1. Meyer-Lübke, *Italienische Grammatik*, Leipzig, 1890, p. 15.
2. Cf. *Grundriss der Romanischen Philologie*, I, 514, p. 30.
3. Cf. *Grammaire des Langues romanes*, Paris, 1890, I, p. 180.
4. Cf. *Italienische Grammatik*, p. 62.

clemẹnza, demẹnza, ammẹnda, commẹnda? The *ẹ* in *-mẹnza* and *mẹnda* forms is also between the sonants *m-n*, and, if the combination *m-nt* in *falsamẹnte, falsamẹnto*, has the power of raising *ẹ* to *ẹ*, why do we not find the same development in *clemẹnza, ammẹnda, commẹnda*, etc., since the *m-nz* (= *m-nts*) and *m-nd* of the latter have the same phonetic value as the *m-nt* of the former? The fact that forms in *-mẹnza* and *-mẹnda*[1] keep the open *ẹ* while those in *-mẹnte* and *-mẹnto* show a close *ẹ* (< latin ē) is a strong argument in favor of supposing that the latter forms are analogical and not phonetical.

II

EXPLANATION OFFERED IN THE PRESENT PAPER

In consideration of the fact that any explanation based on phonetics seems impossible, one naturally seeks the analogy that has prevented the operation of the regular phonetic law in question. In casting about for this analogy the most reasonable suggestion that has offered itself is that the close tonic *ẹ* of Tuscan adverbs in *-mẹnte* is by analogy to the *ẹ* of the noun *mẹnte*, which, in turn, takes its close *ẹ* under the influence of pretonic by analogy.

Taking the noun *mẹnte* as a point of departure, the *ẹ* instead of *ẹ* in this form can be explained on a perfectly logical basis, and all similar forms may be supposed to be by analogy to it. The substantive *mẹnte* < latin mĕntem became *mẹnte* by analogy to *mẹntal, mẹntalmente, mẹntecattaggine, dimẹntare, dimẹnticaggine, dimẹnticamento, dimẹnticanza, dimẹnticarẹ, dimẹnticato, dimẹnticatojo, dimẹntichevole, dimẹnticone, rammẹntare, rammẹntanza, rammẹntato, rammẹntatore, rammẹntamento, mẹntovare, mẹntovato, mẹntovazione, summẹntovato*, compounds of *mẹnte* in which *ment* stands in pretonic position, and hence has a close *ẹ*[2] naturally. It will be observed, however, that in the group of words just mentioned there are four verbs (*dimentare, dimenticare, rammentare, mentovare*). Of the inflectional

1. Cf. Meyer-Lübke, *It. Gr.*, p. 15.
2. Cf. Meyer-Lübke, *It. Gr.*, p. 13.

forms of these verbs *-men* receives the main accent in the singular and third person plural of the present tenses [1], giving nine forms in the simple tenses of each verb where *men* is accented and thirty-nine (including the participles and infinitive) where it is unaccented. In the compound tenses the *men* of the past participle never bears the main stress. Hence, in the entire conjugation of the active voice of these four verbs there are only thirty-six forms in which *men* bears the tonic accent, while there are three hundred and twenty-four in which it is unaccented. Helping to carry out this analogy were also the numerous apparent compounds of *mẹnte* [2]. Now, if we admit that the twenty-one real compounds of *mẹnte* cited above, together with the many apparent compounds of the same form in which *ment* [3] occurs in unaccented position, controlled the noun *mẹnte* the one tonic form, this will explain all the adverbs in *-mẹnte*, since the suffix *mẹnte* was for a long time separated [4]

---

1. Compare, for instance, the present tenses of the verb *dimentare* :

Indicative	Subjunctive	Imperative
diménto,	diménti,	
diménti,	diménti,	diménta
diménta,	diménti,	
dimentiámo,	dimentiámo,	dimentiámo,
dimentáte,	dimentiáte,	dimentáte.
diméntano.	diméntino.	

2. Cf. *aumentare, aumentatore, aumentative, argomentazione, argomentare, documentale, addormentare, addormentato, addormentatore, addormentabile, addormentative, alimentare, alimentatore, argomentuccio, cementare, ligamentoso, mentire, mentita, mentitamente, mentitore, momentaccio, momentaneamente, momentaneo, momentoso, sementabile, sementare, sementativo, sementatore, sementino, cimentaccio, cimentatore, cimentare, cimentoso, fondamentare, fondamentale, frumentaceo, frumentario, frumentone, documentare, instrumentale, instrumentare, instrumentario, instrumentatura, instrumentazione, instrumentuccio.*

3. Every atonic *e* in Italian is close.

4. Cf. Caix, *Origini della lingua poetica italiana* (Firenze, 1880), p. 190. « Negli avverbi in *-mente*, il primo elemento conservava il proprio accento; esso si trova infatti spesso diviso anche nelle prose : *lunga mente, cortese mente*, etc. E così in Dante, *Inf.*, VI, 14 : Con tre bocche *canina mente* latra. » Compare also Darmesteter, *Traité de la formation des mots composés*, Paris, 1894, p. 82 : « L'adjectif a d'abord vécu de sa vie propre à côté du substantif, avec lequel il observait l'accord, sans se souder à lui. »

from the adjective with which it later united to form the Italian adverbs of manner. Hence, we may suppose that during the period immediately preceding the fusion of *mẹnte* with the adjective, resulting in modern Italian adverbs like *solamẹnte*, there existed, in reality, only the noun *mẹnte* (the adverbial suffix still written apart from the adjective and not being distinguishable in form from the original substantive *mente*), and this single noun form, after having changed its *ẹ* into *ẹ* under the influence of *mẹnt* in pretonic position, as above indicated, combined with the various feminine adjectives to form the adverb, and, then, the 1549 Tuscan nouns in *-mẹnto* took their close *ẹ* by analogy to the 2392 adverbs in *-mẹnte* [1].

Showing the reasonableness of the supposition that the noun *mẹnte* took its close *ẹ* by analogy to the forms of the same word found in pretonic position is the fact that the twenty-one compounds of *mẹnte* already cited include some of the most frequently used words in the language. Supporting this argument is also the working of a similar analogy in the French *amour* [2] < amorem, where tonic *ou*, instead of becoming *eu* as in florem > *fleur*, remains, under the influence of *amouracher*, *amourette*, *amoureusement*, *amoureux*, *enamourer*, in which *ou* is the regular development in pretonic syllables [3].

Outside of Tuscany, where the noun *mente* is pronounced with an open *ẹ* [4], the adverbs in *-mente* and nouns in *-mento* also show an open *ẹ* [5].

---

1. Petrocchi (*Dizionario Universale della lingua italiana*) gives 1549 nouns in *-mẹnte* and 2392 adverbs in *-mẹnte*.

2. Cf. *Romania*, X, 45.

3. Compare also French *jaloux* which keeps *ou* by analogy to *jalousement*, *jalouser*, *jalousie* (cf. *Romania*, X, 46). Likewise, *voue*, *avoue*, *noue*, are by analogy to *vouer*, *avouer*, *nouer* (Cf. *Romania*, X, 43).

4. Cf. D'Ovidio, *Grundriss*, I, p. 514, 30 « Ausserhalb der Toscana hôrt man *ẹllera*, *nẹbbia*, *rẹgno*, *mẹnte*, *mẹnto*, *lẹbra*, *addormẹnto* ».

5. The reason why *gemẹnte*, *fremẹnte*, *dormẹnte*, *clemẹnte*, *demẹnte*, and other verbal adjectives in *-mẹnte* do not follow the analogy of the noun *mẹnte* is because they were fashioned upon the numerous verbal adjectives in *-ẹnte* (cf. Meyer-Lübke, *It. Gr.*, p. 62). Besides, these forms were never written as two words like *sola mente*, etc., and hence there would be no reason why they should be built on *mẹnte*.

A similar phenomen is seen in the development of $\varrho > \varrho$ in words like *mǫnte* and *pǫnte*. Here, an analogy of the tonic to the pretonic vowel is not to be thought of for the reason that in the majority of cases the preponderance of unaccented over accented forms is not great enough to justify it. Moreover, in the case of *cǫnca* and *rinocerǫnte* there are no forms with unaccented *onc* and *ont* with which these words are associated in meaning, and hence it would be impossible to suppose that the tonic vowel was here fashioned upon the pretonic. A better analogy is that suggested by d'Ovidio [1], who says : « ǫ statt ǫ haben : *monte, ponte, fonte, conte, conta* mit Subst. *conto, brontola* (βροντή), *contra, orizzonte, rinoceronte, fronda, risponde, nasconde* INABSCŌNDIT *tonde* TONDET, *bronzo* (βροντεῖον), *conca* (κόγχη, sp. *cuenca*), *compie* COMPLET, *cǫ́mpera, cǫ́mputa* mit Subst. *cǫ́mputo cǫ́mpito, rombo fromba frǫ́mbola* RHOMBUS ῥόμβος, *polpo* PŌLYPUS (gelehrt *pǫ́lipo*), *colpo* COLAPHUS, *golfo* κόλπος. Man sieht, dass jenes ǫ sich vor *n, m, l* + *Konson.* einfindet, und zwar auf Grund einer Beeinflussung durch Wortformen auf *-ǫ́nd- -ǫ́mp- -ǫ́lp-* -UND- -ŬMP ŬLP, z. B. *colomba, rompe, ronca, onda, mondo, pronto, polpa, coltre, dolce* u. s. w. Dass in gelehrten Bildungen wie *pǫndo, pǫ́ndera, recǫ́ndito, cǫ́mplice* diese Anbildung nicht statt fand, hat nichts auffälliges ».

Oliver M. JOHNSTON.

Leland Stanford Junior University, California, U. S. A.

ACUDIA

En 1770 empezó la Academia Española á reimprimir el Diccionario de Autoridades (impresión que no pasó del primer volumen), y en el prólogo trae esta curiosísima advertencia ó, si se quiere, acusación :

En algunos autores y Diccionarios estrangeros se hallan por castellanas diferentes voces que no lo son, á lo menos en el sentido que las ponen, como sucede con la voz *acudia*, cuyo nombre se atribuye en el Diccionario de Trevoux y en la Enciclopedia á un ave de Nueva-España, por equivocacion

1. Cf. *Grundriss*, vol. I, p. 522, 45.

nacida de no haber entendido bien un pasage de Antonio de Herrera en su Historia de Indias, á quien dan por autor : el qual en la década I. lib. 5. cap. 11. hablando del Cocuyo (que él llama Locuyo), que es un insecto con alas parecido al escarabajo, especie de luciérnaga, muy comun en las Islas Española y de Cuba, dice : *Tomábanle de noche con tizones porque acudia á la lumbre, y llamándole por su nombre, acudia, y es tan torpe que en cayendo no se podia levantar.* Como dixo Herrera, que llamándole por su nombre acudia, esto es, venia adonde le llamaban, entendieron los autores del Diccionario de Trevoux y de la Enciclopedia que su nombre era *acudia*, por ignorancia de nuestra lengua, ó por la ligereza con que los estrangeros suelen pasar por nuestras cosas, cuyo yerro se halla ya en otros Diccionarios : de que ha parecido advertir, para que no se echen menos en el nuestro esta y otras voces semejantes.

De más atrás le viene al garbanzo el pico. N. de La Coste en su traducción de Herrera (París, 1659-1671) puso así el pasaje referido : « L'on prenoit ces animaux de nuit avec des tisons ardans, parce qu'ils venoient voltiger autour de la lumière; leur propre nom est *açudia*. Cet animal est si maussade, qu'en tombant il ne se peut relever [1]. » De aquí me parece seguro nació el error, más bien que de haber entendido mal el texto castellano de Herrera los lexicógrafos que admitieron la palabra; solo hallo dificultad en averiguar cómo corrigieron el *açudia*, sin verificar el pasaje. Como en el caso presente todo es extraordinario, pudo muy bien suceder que el que copió á La Coste se equivocara poniendo *acudia*, como el otro ó el impresor puso *açudia*.

Aparece ya nuestro vocablo en el Diccionario de Furetière (La Haye y Rotterdam, 1690), donde el artículo dice así :

ACUDIA, s. m. Est un petit animal des Indes Occidentales, fait comme un escargot, un peu plus petit qu'un moineau, par le moyen duquel on voit

1. *Histoire generale des voyages et conquestes des Castillans dans les Isles Terre ferme des Indes occidentales. Traduite de l'espagnol d'Antoine d'Herrera, Historiographe de la Maiesté catholique, tant des Indes, que des royaumes de Castille. Par N. de La Coste.* T. I, p. 378. Paris, 1659-1671. El pasaje íntegro de Herrera que sirvió de base á Furetière fue sacado por aquél de Gómara; las palabras que hacen al caso son : « Tómanlos con tizones, y llamándolos por su propio nombre, ca vienen á la lumbre..... ca en cayendo no se pueden levantar : tan torpes son » (*Hist. de las Indias*, Bibl. de Rivadeneira, XXII, p. 174 b).

assez clair pour filer, écrire, peindre et faire les autres exercices qui se font la nuit. Il a deux estoiles proche des yeux, et deux autres sous les aisles. Si quelqu'un se frotte la main ou le visage avec quelque humidité qu'il a dans ces estoiles, il paroistra tout brûlant tant que cette humidité durera. Les Indiens s'en servoient pour s'éclairer, car avant l'arrivée des Castillans ils n'avoient point l'usage des chandelles de suif, ni de cire. Herrera.

De igual manera se encuentra en la edición de 1701 de la misma obra, y en la 1ª. del Diccionario de Trévoux (1704), y así continuó, con ligeros retoques de redacción, en las varias que de uno y otro se hicieron en el siglo XVIII. En la Enciclopedia (1751) la redacción es diferente, pero se echa de ver que proviene del mismo origen [1].

Como es de suponerse, la denuncia de la Academia no tuvo efecto alguno. Boiste en la 2ª. edición de su *Dictionnaire universel de la langue française* (Paris, 1803) puso así el artículo :

† ACUDIA, cucuju ou cocojus, s. m. Insecte volant et lumineux des Indes Occidentales.

En la 3ª. (Paris, 1808) y en las siguientes aparece de este modo :

† ACUDIE, cucuju ou cocojus, s. m. Insecte lumineux des Indes Occidentales.

Como este autor dice que señala con la cruz las palabras que no habían sido incluídas en ningún diccionario de la lengua francesa (lo que es inexacto con respecto á *acudia*), es visto que él fue quien trasformó el *acudia* en *acudie*, conforme á lo que practican en casos análogos los naturalistas franceses. De aquí ha pasado á obras tan conocidas como las de Laveaux [2],

---

1. Para citar otro diccionario del siglo XVIII y para recreo de los que hayan visto cocuyos, va el artículo del *Manuel lexique ou Dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde*, Paris, 1755 : « ACUDIA, s. m. Animal de l'Amérique, qui jette une grande lumière par quatre étoiles qu'il a reçues de la nature, deux près des yeux et deux sous les ailes. Si l'on se frotte la main ou le visage de l'humidité qui est dans ces étoiles, on paroît brillant, tandis qu'elle dure. Cette humidité servoit de chandelle aux Amériquains avant l'arrivée des Espagnols. L'*Acudia* est de la grosseur d'un moineau et de la forme d'un escargot ».

2. « ACUDIE, s. f. T. d'hist. nat. Insecte lumineux qu'on croit être le même que le taupin lumineux, ou le *cucujus* ou *coccoius* des Indiens de

Landais [1], Bescherelle [2] y Sachs [3], para no mencionar otras.

Lo hasta aquí dicho podrá pasar por curioso; lo que sigue es más que gracioso, es cómico. Diccionaristas españoles que se han propuesto enriquecer el castellano dándole una nomenclatura científica, y para el efecto han copiado sin ton ni son los libros franceses, no se han dejado en el tintero el *acudia* : bien dicen que al cabo de los años mil vuelven las aguas á su cubil. En el *Diccionario universal español-frances*, por una sociedad de profesores de ambas lenguas, bajo la dirección de D. Ramón Joaquín Domínguez (Madrid, 1846), se encuentra :

« ACUDIA, s. f., *akoudia*. Acudie; insecte lumineuse [*sic*], toupin, cucujus ou cocojus ».

Y en la parte francesa (Madrid, 1845) :

« ACUDIE, s. f., *akudi*. Hist. nat. Acudia, luciérnaga de la India, que tiene la parte posterior del cuerpo fosfórica. »

La misma correspondencia aparece en el Diccionario español francés que corre con el nombre de D. Vicente Salvá (París, 1850).

Creo no andar engañado si digo que en diccionarios castellanos publicados de 1850 á 1870 está *acudia* como voz corriente; pero no teniéndolos á la vista, no quiero citarlos : supla por ellos el siguiente artículo de dos que han salido recientemente en París :

ACUDIA, f. *Zool.* Insecto luminoso, rastrero, especie de luciérnaga (*Diccionario enciclopédico de la lengua castellana*, 1895).

ACUDIA, f. *Entom.* Insecto luminoso, rastrero, especie de luciérnaga (*Novísimo diccionario de la lengua castellana*, 1899).

Habrá notado el lector que cuando Boiste convirtió á *acudia* en *acudie*, dio á éste el género masculino, como él mismo y sus

---

l'Amérique méridionale. » (*Nouveau Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1820; lo mismo en la 2ª edic., 1828).

1. « ACUDIE, *subst. masc.* (*a-ku-dí*), t. d'hist. nat., insectes lumineux des Indes Occidentales, appelés aussi *cucujus* ou *cocojus* » (*Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français*, Paris, 1834).

2. « ACUDIE. Entom. Insecte phosphorescent des Indes » (*Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*, Paris, 1848).

3. « ACUDIE, s. f. zo., amerikan. Leuchtkäfer ». (*Encyclopädisches Wörterbuch der französischen & deutschen Sprache*, Berlin, 1877).

antecesores lo habían dado al otro; siguióle Landais, al paso que Laveaux lo hizo femenino. Para que no falte despropósito alguno, tampoco ha faltado quien exorne y enriquezca el castellano con un

ACUDIO : s. m. Zool. : nombre de un insecto fosforescente indígena de América (*Diccionario enciclopédico de la lengua española*... ordenado por D. Nemesio Fernández Cuesta : Madrid, 1878) [1].

Por manera que si los extranjeros, como decía la Academia hace ciento treinta años, suelen pasar con ligereza por las cosas de España, los de la tierra suelen recibir hoy á carga cerrada y con los brazos abiertos esas mismas ligerezas, acaso pensando que se las agradezcamos como cosa certísima y sapientísima.

R. J. CUERVO.

NORM. *ÉCARÉ*

Le patois du Bessin renferme un mot que je n'ai rencontré dans aucun autre parler de la même région et dont l'étymologie m'a longtemps embarrassé : c'est *écaré*, « mettre hors de soi, troubler ». « *I m'écare* », dit, par exemple, une mère, en parlant d'un enfant qui ne fait que crier. Je crois maintenant que ce mot est d'origine scandinave, et qu'il est apparenté au nor. *skjarr*, « peureux », *skjarrt hross*, « cheval ombrageux », dial. suéd. *skjarra*, norv. *skjerra*, « rendre inquiet », m. angl. *skerren*, angl. *to scare*, « effaroucher ». La signification n'est pas la même; mais on comprend sans peine qu'elle ait pu changer, quant à la dérivation, elle ne présente aucune difficulté : l'*a* germanique a persisté, comme celui de *sale* (a. h. all. salo).

Charles JORET.

---

1. El mismo *acudio* está en el *Dictionnaire des langues espagnole et française comparées* que se imprimió en Barcelona, 1886, con el nombre del mismo señor.

COMPTES RENDUS

Forschungen zur romanischen Philologie. — Festgabe für Hermann Suchier, zum 15. März 1900. Halle, Niemeyer, 1900, in-8, VI-646, XXXVI p.

Nous avons dit (p. 466) à quelle occasion ce beau volume avait été offert à l'éminent professeur de Halle. Nous allons passer en revue les onze mémoires qui le composent, et dont quelques-uns sont d'une importance, ainsi que d'une étendue, exceptionnelles.

P. 1-27. Ch. Bonnier (Oxford), *Proverbes de Templeuve*. M. Bonnier a fait du patois de Templeuve (canton de Cysoing, arr. de Lille, Nord), son village natal, l'objet de longues et minutieuses études. Il en donne ici un chapitre, relatif aux proverbes, dont il imprime un certain nombre (en transcription phonétique et en traduction), et sur lesquels il présente, notamment au point de vue du rythme, des observations neuves et ingénieuses, dont on devra tenir compte dans les études parémiologiques futures.

P. 28-44. A. Philippide (Jassy), *Lateinischer und rumänischer Wortaccent*. La fin seule de l'article traite de l'accent roumain; M. Philippide constate qu'en roumain toutes les toniques sont longues, toutes les atones brèves (mais non également les unes ni les autres); il constate encore qu'en roumain, comme dans les autres langues romanes, il y a un *Nebenaccent* sur la syllabe initiale. Le reste de l'article est consacré à combattre la théorie connue de M. L. Havet, d'après laquelle l'accent latin était (au moins jusqu'à une certaine époque) purement musical, mais qu'il existait un accent d'intensité sur la première syllabe. M. Havet nous communique là-dessus la note suivante: « Après une page inintelligible sur mon opuscule *La prose métrique de Symmaque*, qu'il ne connaît pas, M. Ph. arrive à son sujet, l'accent, et discute un article que j'ai jadis publié dans les *Mémoires de la Soc. de linguistique*. Autant que je puis démêler sa pensée, il semble éprouver une répugnance insurmontable à distinguer nettement les époques. Il soupçonne d'être déjà tonique le vers saturnien (qui finit indifféremment par *Samnio cépit* ou par *Scipio récipit*!); c'est transporter au temps des Curius et des Coruncanius une révolution qui n'est pas encore achevée dans Commodien. De ce que dit Servius, c'est-à-dire un observateur de date byzantine, M. Ph. conclut à la

« langue latine » ; je me demande où il peut bien faire commencer la phonétique romane. Il parle du circonflexe latin d'après Donat au lieu d'en parler d'après Vitruve (*Rev. de philol.*, 1877, p. 276). La conséquence de ce parti pris anti-chronologique, c'est que qui dit latin dit roumain : « Im Rumänischen ist der Wortaccent *so wie im Lateinischen* expiratorisch ». On trouve çà et là des apparences de raisonnements linguistiques, mais M. Ph. ne paraît pas même avoir songé à se poser la question d'histoire, qui est celle-ci : Étant donné un petit dialecte d'Italie, quelle déformation a-t-il dû subir pour devenir la κοινή des Ibères et des Daces? Ni non plus la question linguistique par excellence : Pourquoi les Romans (et comme eux les Romaïques) ont-ils changé de versification? — M. Ph. prend parfois nos habitudes pour des nécessités. « Je voudrais bien savoir si Havet a jamais essayé de prononcer un pareil *Wortungeheuer*. » Mais certes; je crois même que j'y serais arrivé, si ma langue maternelle avait fourmillé de phénomènes semblables, comme certaines langues scandinaves. — L. H. »

P. 45-74. M. Wilmotte (Liège), *Le dialecte du ms. fr.* 24764. Ce ms. est celui qui contient, avec des morceaux moins importants, le *Dialogue* de saint Grégoire et le tragment des *Moralités sur Job* du même auteur, traduits en français. Il a été publié en 1876 par M. Förster, mais celui-ci n'a pas donné l'étude linguistique qu'il avait promis de joindre au texte; il s'est borné, comme l'avait fait P. Meyer, à lui attribuer une origine liégeoise. M. Suchier a préféré pour le dialecte du ms. le terme plus général de « wallon », incli. nant cependant à le localiser soit à Namur, soit à Liège. M. Behrens a trouvé une étroite parenté entre la langue de ce ms. et celle des chartes de l'abbaye d'Orval. Enfin M. Förster, plus récemment, « n'hésite pas à voir dans *Job* un écrit messin, tandis qu'il ne croit guère possible d'assigner la même provenance au *Dialogue* » [1]. Pour résoudre la question, M. Wilmotte s'est surtout adressé aux parlers modernes de la région wallonne. Après avoir montré, par une étude comparative de leur graphie, que les deux scribes de notre ms. ont reproduit avec une fidélité à peu près constante (sauf l'immixtion de quelques formes françaises) leur original commun (qui était déjà sans doute un ms. unique), il prend dans ce ms. une série de phénomènes, surtout phonétiques, et cherche à déterminer l'aire où chacun se retrouve encore aujourd'hui. Cette recherche, faite avec la compétence que l'on connaît à l'auteur, aboutit au résultat suivant : « Le dialecte du ms. est wallon, nord-wallon, à l'exclusion de Huy et probablement de l'est-liégeois; il ne reste donc que Liège et son territoire à prendre en considération. » M. W., on le

1. M. W. n'a pas connu la dissertation de M. Wiese, dont nous avons rendu ci-dessus (p. 319) un compte sommaire. M. Wiese, comme on l'a vu, tient avec M. Behrens pour Orval, tandis que M. Wilmotte, s'appuyant sur les patois, s'arrête aux environs de Liège. Pour *Job*, la raison tout externe donnée par M. Wiese (d'après M. Förster) ne saurait contrepeser les résultats phonétiques de M. Wilmotte.

voit, ne distingue pas entre le *Dialogue* et le reste du ms. (bien qu'il constate dans le *Job* certaines particularités graphiques), et surtout il n'attribue pas à *Job* une origine messine. Dans cette étude fort intéressante on peut relever çà et là quelques obscurités, et il y a certains points, d'un caractère plus général, où l'on pourrait différer d'avis avec l'auteur. Je me borne à une observation personnelle. A propos de l'amuïssement de l'*s* devant une consonne (ou de son altération, notée parfois par *h*), M. W. remarque (p. 71, n. 3) : « L'*s* suivie d'une consonne est en train de s'altérer [dans le ms. 24764], quelle que soit la nature de cette consonne, — car, contrairement à ce que dit M. Paris (*Romania*, XV, 618), *s* s'amuït devant des sourdes, *t* et *m*, à preuve *acehmeie*, *blahmer*, *ehmaier*, etc. » Mais *m* est une sonore et non une sourde, et ni ici ni à la p. 49 M. W. ne donne aucun exemple d'*s* amuïe devant *t*, sauf *extent*, *extendent*, *extendu* dans *Job* (à côté d'*est-*), où il est inadmissible que *x* serve « à exprimer la transition entre *s* ouï et *s* amuï » : cette graphie est simplement la reproduction du latin extendere.

P. 75-114. J. Bédier (Paris), *Spécimen d'un essai de reconstruction conjecturale du* Tristan *de Thomas*. M. Bédier présente ici un spécimen de l'œuvre de patience et de sagacité qu'il nous donnera bientôt entière dans son édition des fragments de Thomas, accompagnés de la restitution conjecturale des parties perdues de ce poème à l'aide des versions scandinave, allemande et anglaise. Il soumet ce spécimen à la critique et demande qu'on lui suggère, s'il y a lieu, des améliorations de méthode ou des rectifications de détail. Je n'en vois point, pour ma part, à lui indiquer, et je m'étonnerais qu'on pût lui apprendre quelque chose sur un sujet auquel il a appliqué depuis longtemps une attention si passionnée et une réflexion si souvent reprise. — Notons (p. 82) la preuve que Thomas avait, pour un passage de nature historique, suivi le *Brut* de Wace et non directement l'*Historia* de Gaufrei. M. B. dit avoir « reconnu jusqu'à neuf de ces emprunts », et fait remarquer que cette constatation « ruine l'opinion soutenue encore tout récemment par Röttiger, selon laquelle Thomas aurait écrit vers 1140, en tout cas avant 1150 ».

P. 115-160, G. Schläger (Glauchau), *Ueber Musik und Strophenbau der französischen Romanzen*; il faut ajouter à cet article l'*Appendice musical* qu'on trouve à la fin du volume, p. I-XXVII. Cette étude paraît faite avec soin et intelligence; pour l'analyser et la discuter il faudrait beaucoup d'espace, et aussi, en ce qui concerne la musique, une compétence qui me manque (bien que M. Schläger lui-même ait traité le sujet beaucoup plus en rythmicien qu'en musicien). Tout ce que je puis dire, c'est qu'elle est intéressante, non seulement pour l'histoire de la forme strophique et musicale des *chansons de toile*, mais pour celle de certaines chansons de danse, et aussi des chansons de geste.

P. 161-284, K. Warnke (Cobourg), *Die Quellen des* Esope *der Marie de France*. M. Warnke nous donne ici le complément de son excellente édition des fables de Marie de France. Pour chacune d'elles, ou plutôt pour chacune des fables du recueil anglais qu'elle a traduit et qu'elle attribue au roi Alfred,

il indique la source quand on la connaît, les parallèles, et, s'il y a lieu, les dérivés. « J'ai trouvé utile, dit-il (p. 165), de faire connaître *in extenso* les matériaux que j'ai rassemblés : on voit ainsi de la façon la plus claire et la plus commode ce que j'ai à dire sur chaque fable, et on a un cadre dans lequel on pourra aisément intercaler ce qu'on aura à ajouter, — je crains que ce ne soit beaucoup. » Cette restriction est trop modeste : il y aura certainement des additions à faire aux rapprochements de M. W., mais elles ne seront ni nombreuses ni importantes, car il a étudié avec un zèle et une information dignes de tout éloge le matériel considérable qui, pour ces recherches, est aujourd'hui à la disposition des savants. Mais il a raison de penser que son travail fournira un cadre commode, dont tous les chercheurs lui seront reconnaissants. — M. W. étudie d'abord les quarante premières fables du recueil, qui remontent à un texte latin à peu près identique au *Romulus* dit de Nilant. Pour celles qui suivent, et qui ne dérivent pas de cette source, il les distingue en deux groupes, celles qui se retrouvent ou ont dû se retrouver dans les recueils antiques (il y joint deux fables orientales, *le Mulot qui veut prendre femme* et *l'Homme et le serpent buveur de lait*), et celles qui ont un caractère proprement médiéval (pour quelques-unes il y a hésitation). Il présente sur le premier groupe des observations judicieuses, souvent pénétrantes, dont telle ou telle, naturellement, prête à la discussion. Pour les fables médiévales, qui se rencontrent en général pour la première fois et parfois uniquement dans Alfred-Marie, il en assigne quelques-unes à la tradition cléricale et monastique, beaucoup à la tradition vraiment populaire. Il dit avec trop de confiance, suivant moi, que cette tradition est germanique, et a été importée en Angleterre par les immigrés saxons : rien ne le prouve, et M. W. reconnaît, lui qui ne doute pas de l'origine germanique du *Roman de Renard*, qu'on ne trouve dans notre recueil aucune trace de ce qui en fait le thème essentiel, l'hostilité du loup et du goupil (non plus que des noms propres des animaux). Dans son zèle à établir cette origine germanique, il se départ çà et là de sa prudence habituelle : ainsi après avoir noté (p. 217) que j'ai contesté, en ce qui touche la substitution de l'ourse à la louve comme victime du goupil, le caractère primitif de la f. 69, il n'en présente pas moins sans réserve (p. 267) la forme d'Alfred-Marie comme primitive ; or ma démonstration, si je ne m'abuse, est concluante en sens contraire. Pour moi, la plupart de ces fables ou contes ont un caractère clérical ou au moins civilisé (voy. notamment les nombreux récits où sont mêlés des traits chrétiens, et d'autre part les anecdotes sur la vénalité des juges, sur les ruses des femmes, sur la crédulité des maris) ; tous ceux qui ont une valeur quelconque se retrouvent chez les peuples les plus divers et notamment chez les peuples romans ; aucun ne porte la marque d'une invention proprement germanique. J'ajouterai, pour signaler tous les points généraux où je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. W., que je le trouve souvent trop élogieux pour l'auteur anglais : il signale comme des améliorations plus d'un trait où je vois tout le contraire, et il ne relève pas ce qu'il y a d'obscur, d'incohérent, voire d'inepte,

dans plus d'un de ses récits ; il est vrai que Marie doit être responsable de quelques-unes des fautes qui nous choquent le plus : elle a par exemple compris tout de travers le prologue, où le traducteur anglais disait certainement, comme LBG (pour adopter cette désignation peu commode du recueil latin parallèle à Marie), qu'Ésope avait écrit en grec et que Romulus l'avait traduit en latin. Cela m'amène à revenir, mais d'un mot seulement, à la question du rapport de Marie et de ce recueil. J'avoue que je ne suis pas encore convaincu par les arguments de Mall et de M. W., et que je continue à croire très possible que LBG dérive, indépendamment de Marie, de l'*Ésope* anglais. Mais c'est là un point qui demande une étude à part, et sur lequel je compte revenir. Il a son importance, car si l'opinion qui me paraît la plus plausible est démontrée vraie, nous aurons dans LBG un secours important pour restituer, non le texte de Marie (M. W. dit avec raison qu'il s'en éloigne trop), mais la forme que les fables et contes avaient dans le recueil anglais, si précieux par son antiquité. — Une riche bibliographie suit le travail si méritoire de M. Warnke.

P. 285-308. B. Wiese (Halle), *Zur Christophorus-Legende*. Édition, d'après deux mss. du XVe siècle, d'une version rimée lombarde, du XIIIe siècle, de cette légende (la source est la *Légende dorée*). Elle est précédée de quelques remarques sur la langue et la versification et accompagnée d'un petit glossaire.

P. 309-348. C. Weber (Halle), *Italienische Märchen in Toscana aus Volksmund gesammelt*. Seize contes, recueillis et notés avec une fidélité visible et accompagnés de notes comparatives très bien entendues.

P. 349-538. Ed. Wechssler (Halle), *Giebt es Lautgesetze ?* Nous avons ici tout un livre, dans lequel M. Wechssler ne se borne pas à traiter le sujet qui lui a fourni son titre, mais aborde les questions les plus générales et les plus essentielles de la science linguistique. Il aboutit, par de longs détours, dans lesquels on le suit d'ailleurs avec un vif intérêt, à une réponse affirmative à la question posée : il y a des lois phonétiques, et ces lois, comme telles, ne souffrent pas d'exception. Je n'ai pas besoin de dire, quant à moi, que j'adhère à cette solution ; je la regarde même comme tellement évidente qu'il suffit de l'énoncer pour qu'elle s'impose. Tout ce qu'on lui a objecté repose sur un malentendu : les dérogations que l'on constate dans toute langue aux lois qui régissent, à un moment et dans un lieu donnés, les mutations phonétiques, — car il ne s'agit que de cela, — sont innombrables ; mais *elles n'ont jamais un caractère phonétique* ; elles sont des perturbations apportées par des circonstances extrêmement diverses au jeu régulier des lois phonétiques. J'hésiterais davantage à assimiler les lois de mutation phonétique aux lois naturelles : celles-ci agissent toujours de même dans les mêmes conditions ; celles-là ne peuvent subir cette épreuve, les conditions où elles agissent n'étant jamais deux fois les mêmes : elles ne sont que le résultat de constatations faites dans le passé ; elles ne peuvent être appliquées à l'avenir. Il faut donc prendre ici le mot de lois dans un sens particulier et restreint (on trouverait des faits analogues dans la géologie par exemple) ; mais nier qu'il en existe ce serait

admettre dans une évolution naturelle des faits fortuits, c'est-à-dire des effets sans cause, ce qui est absurde. — Le long mémoire de M. W. se recommande par de très grandes qualités : l'auteur est au courant de tout ce qu'ont écrit sur les questions qu'il traite non seulement les linguistes, mais les philosophes, et tout le monde s'instruira en le lisant; il pense en outre par lui-même, et émet sur beaucoup de points d'intéressantes idées. Il s'en faut d'ailleurs que je les partage toutes : sa division du domaine roman en dix-neuf *Sprachgemeinschaften* me paraît tout à fait fantastique, et ses arguments pour établir l'existence réelle de dialectes circonscrits sont loin d'être convaincants. Je trouve aussi qu'il attribue dans la genèse des mutations phonétiques d'une langue une part trop prépondérante au contact d'une langue étrangère, et qu'il admet beaucoup trop facilement, en particulier, l'influence des idiomes indigènes préexistants, dans chaque région de la *Romania*, sur la forme qu'y a prise le latin parlé : le tableau qu'il trace de ces rapports est une œuvre d'imagination plutôt que de science, et je doute qu'il en subsiste aucun trait. Mais par la hardiesse même avec laquelle il pose et résout ces questions difficiles, M. Wechssler stimule la réflexion et la critique. Il s'était déjà fait avantageusement connaître par ses travaux d'histoire littéraire; il prend, par cette étude ingénieuse et souvent profonde, un rang distingué parmi les linguistes. — Une très utile bibliographie termine son mémoire.

P. 539-574. Fr. Saran (Halle), *Der Rhythmus des französischen Verses*. L'auteur, par suite de son état de santé, n'a pu livrer son travail à l'état complet; il le publiera prochainement sous forme de livre, et ce sera le moment de l'apprécier.

P. 575-646. C. Voretzsch (Tubingue), *Zur Geschichte der Diphthongierung im Altprovenzalischen*. Ce travail extrêmement remarquable embrasse beaucoup plus que son titre ne promet. M. Voretzsch étudie d'abord la diphtongaison de l'ĕ et de l'ŏ toniques en ancien provençal (il ne parle que très accessoirement des dialectes modernes) et en précise le domaine en complétant les recherches de MM. P. Meyer, Suchier et Meyer-Lübke : il conclut que cette diphtongaison ne se produit que devant un *i* ou un *u* de quelque provenance que ce soit. Mais il ne s'en tient pas là : il passe au français, qui a d'une part en commun avec l'italien la diphtongaison « spontanée » d'ĕ, ŏ toniques inconnue au provençal, et d'autre part en commun avec le provençal la diphtongaison « conditionnée » de ces mêmes voyelles devant *i*, *u*. Pour lui ces deux diphtongaisons du français, bien qu'elles aient des points de contact, sont essentiellement différentes : la première est le résultat de l'allongement, sous l'accent, des voyelles ouvertes toniques; la seconde est de même nature que l'*Umlaut* qui fait changer en *i* l'ĕ tonique suivi d'un ĭ atone (*fis*, *il*, etc.). Dans cette diphtongaison comme dans l'*Umlaut*, l'*i* qui suivait l'ĕ tonique (*i* étant un élément de l'ĭ) est venu se placer *devant* cet ĕ, tout en persistant après (lĕctum > *leit* > *lieit*); quand la tonique était un ŏ, l'*i* posttonique s'est en outre à demi assimilé à cet ŏ et a donné *ui* (noctem > *noit* > *nuoit*). Des phénomènes

analogues se sont passés pour l'*u* posttonique. La diphtongaison conditionnée, bien que commune au gallo-roman du nord et du midi, est moins ancienne que ne l'est en français la diphtongaison spontanée, qui remonte à une tendance du latin vulgaire; elle n'est sans doute pas antérieure au xᵉ siècle. — Je ne fais que résumer, et très brièvement, cette étude faite avec une méthode rigoureuse et une pénétration peu commune; la question est trop délicate et trop compliquée pour qu'on puisse du premier coup se prononcer sur la solution que lui donne l'auteur. Je dirai cependant qu'il me paraît difficile de regarder, en français, comme n'ayant rien de commun, les phénomènes identiques que présente le traitement de mēī, dēdī, dēdīt, fērum, et que je crois que l'ī et l'*i* ne doivent pas avoir la même action sur la tonique précédente. L'explication du prov. *truep* et du fr. *truis* par un *trōpio ne satisfait d'aucun côté. Celle du fr. *puiz* est également bien douteuse, et on admettra difficilement que *viz* < vitium et *envie* soient des formes auxquelles la phonétique française n'a rien à objecter[1].

Un registre, donnant, en ordre méthodique, le sommaire des différents articles, termine ce beau volume, dont le maître auquel il est dédié peut être légitimement fier. G. P.

---

1. Ce compte rendu de l'article de M. V. était imprimé quand j'en ai reçu un d'A. Thomas. Je communique ici ce qu'il contient d'observations critiques, en laissant de côté la première partie, où l'auteur fait, comme moi, le juste éloge du travail de M. Voretzsch : « Je crois cependant, ajoute-t-il, que plusieurs de ses conclusions sont tout au moins très contestables. P. 24, M. V. assure que le groupe ōcu ne peut aboutir phonétiquement en provençal qu'à *oc*, et que les formes diphtonguées comme *luoc luec*, *fuoc fuec*, etc., sont des exceptions pour lesquelles il faut trouver une explication particulière. Cette explication, il nous la donne p. 43-45 : *luoc* serait un compromis entre *loc*, qui représente régulièrement le latin locum, et **luou*, qui représente une forme latine familière **loum*, usitée concurremment avec **locum*. Et comment M. V. établit-il la loi (*dura lex!*) d'après laquelle ō ne doit pas se diphtonguer dans ocu? En dehors de *loc*, *foc*, *joc*, il cite *logui* < loco et *jogon* < **jocunt*, et c'est tout. Or les formes verbales *logui* et *jogon* sont des formes analogiques qui n'ont pas le droit de vote en phonétique. On s'étonne vraiment de ne voir ici ni *groc gruec* du latin crōcum (il en est question plus loin, p. 29, mais à contre temps), ni *sogra suegra* de sōcra. On s'étonne encore plus que M. V. n'ait pas cru devoir étudier parallèlement cōquum et lōcum. Il décrète que cōquum doit se diphtonguer à cause de l'u qui suit le q. Mais si l'on faisait remarquer que cōquum se prononçait en latin vulgaire cōcum, aurait-on tort, et ne porterait-on pas un coup mortel à la théorie? Je le crains, ou plutôt j'en suis sûr. Les lois telles que les conçoit l'auteur ne sont pas toujours fidèles à la formule de Montesquieu : les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. — P. 15, l'hypothèse d'un type **trōpio* pour expliquer la 1re pers. ind. prés. *truep* est bien peu vraisemblable. — Ibid., *nibles*, dans *Boèce*, ne tire certainement pas son *i* de l'ē de nēbula : je l'explique depuis longtemps par un type **nubilis*, hybride de nubes et de nebula. — P. 16, *febre* n'est pas nécessairement savant : il y a des régions qui conservent le b dans le groupe latin br : cf. le nom *Fabre* si répandu dans le

se compose des mots qui sont entrés dans le latin vulgaire de l'Italie avant l'invasion des Goths ; la seconde des mots d'origine gothique ; la troisième des mots longobards ; la quatrième des mots entrés en italien par l'intermédiaire du français ; la cinquième se compose en quelque sorte des mots de provenance hétérogène, entrés dans la langue italienne jusqu'à nos jours.

En remontant aux variations phonétiques des dialectes germaniques et en montrant quel devait en être le résultat en italien, M. Br. établit les caractéristiques phonétiques des quatre premières couches avec une précision qui, dans la plupart des cas, est décisive. Il reste pourtant encore beaucoup de mots qui n'offrent aucune des particularités nécessaires à une classification exacte. Dans quelques cas, M. Br. a recours à d'autres critères, par exemple à la constatation de leur domaine, soit en pays germanique, soit en pays roman. Ces considérations, tout en ayant de la valeur, sont pourtant loin d'être aussi décisives que les critères phonétiques, puisqu'un mot pourrait à la rigueur avoir été emprunté à un dialecte où il n'est pas attesté et où il n'a pas laissé de traces. Les plus anciens mots d'origine germanique conservés par des écrivains romains, *framea*, *varritus*, *barditus*, n'ont survécu dans aucun dialecte germanique (Kluge, *Paul's Gr.*, p. 329).

On pourrait noter ici que parmi les critères phonétiques qu'il établit, M. Br. ne relève aucun cas de ê², ô germ., qui n'avaient pourtant probablement pas la même valeur en gothique et dans les dialectes ouest-germaniques. L'élément germanique en italien devrait pouvoir contribuer à la solution de la question si débattue de la qualité d'ê², ô. Pour l'ô, on peut citer en italien *spuola*, *fodera*, germ. spôla, fôdr, qui remontent à ǫ.

A l'appui des distinctions qu'il fait, M. Br. cite de nombreux et très intéressants exemples. Les suivants nous ont semblé prêter à quelques remarques.

M. Br. accepte pour l'italien *redo* (*arredo*, *corredo*) l'origine gothique proposée par M. Mackel, « puisque seul un étymon avec ę fermé, gothique *reþs, redis, convient à toutes les formes romanes ». Sans révoquer en doute l'existence d'une forme italienne avec ę, qui serait dialectale, la forme habituelle avec ę mérite quelque explication. Si l'ę italien est régulier, il nous renvoie à une forme *rędd dont nous trouvons le modèle exact dans *r êd, qui doit avoir précédé immédiatement l'aha. rât. Pour rattacher l'italien au gothique, il faudrait trouver une explication du changement postérieur de e en ę.

Parmi les nombreux dérivés qui se rattachent à la famille du gothique *tappan, M. Br. ne mentionne pas l'it. *tappo*. Ce mot offre un parallélisme intéressant avec l'it. *guaragno*, pour lequel M. Br., en s'opposant à l'étymologie donnée par Diez, qui le dérivait de waranio, suppose une forme forte gothique *wranjis ou *wrans, rendue probable par la forme *guaragnus*, donnée par Du Cange. Tout comme *guaragno*, *tappo* ne peut remonter à un masc. ouest-germanique faible *tappo. Le mot *tappus*, qui se trouve aussi

chez Du Cange, permet, ainsi que pour *guaragno*, de supposer une forme forte.

Diez avait rattaché l'it. *recare* à l'aha. recchen. M. Br. s'oppose avec raison à cette étymologie, à cause du traitement de la ténue. Il n'est pas aussi évident que ce soit au goth. rikan et non à une forme ouest-germanique *rēkan que remonte l'it. *recare*. Le fait que les formes accentuées sur le thème, reco, rechi, reca, ont l'e ouvert semble parler plus en faveur de *rēkan que de rikan.

Pour l'it. *staggire*, que Diez avait rattaché à l'aha. statigon ou statian, ce qui, selon M. Br., aurait dû aboutir à **stattare*, il propose un étymon gothique *stadjan = anc. scandinave *stedja*, « arrêter, fixer ». Le sens est satisfaisant, mais *stadjan aurait dû donner **staire* (Meyer-Lübke, *Rom. Gram.*, p. 431 ; *It. Gr.*, p. 142). Il faudrait alors admettre l'assimilation aux formes accentuées sur le thème, ce qui reste à prouver.

Le verbe *bluttare*, qui se rattache à une famille déjà très compliquée dans les langues germaniques, soulève quelques questions intéressantes. Notons d'abord que M. Br. (*Langue des Long.*, § 45) rattache ce verbe au long. *bluđjan = goth. blaupjan, et admet donc le passage d'un verbe en -jan à la conj. en *-are* (de même, p. 21, il dérive l'ital. *guadagnare* du long. *waidanjan), tandis qu'à la page 16 il s'oppose à la dérivation du verbe *garbare* de l'aha. garawen *garwjan, qui n'aurait selon lui pu donner que **garbire*. Il est à espérer que M. Br. reviendra sur ce point, qui semble présenter une contradiction.

Ensuite on peut remarquer que, selon M. Br. lui-même, au gothique au doit correspondre un long. au : la forme à supposer semblerait donc plutôt *blauppjan. L'article de M. Br. sur les diphtongues dans les mots germaniques en italien (*Z. f. r. Ph.*, janvier 1900) explique le passage de au à *o* accentué et à *u* inaccentué. Tandis que l'aha. blôdjan montre la réduction de la gémination ouest-germanique, le verbe italien *bluttare* postule, à cause du *tt* < pp (*Langue des Long.*, p. 172) une forme à gémination non réduite. Au même radical pourrait se rattacher peut-être le verbe fr. (*se*) *blottir*, que Körting ni Mackel ne donnent et que le *Dict. gén.* dit « d'origine incertaine, peut-être dérivé du bas-allemand *blotten* (écraser) ». Le passage de la signification « rendre faible, rendre la vue trouble » à celle de « se faire petit, indistinct, se cacher », ne semble pas impossible.

A l'appui de la supposition d'un verbe germ. *sakjan, à côté de l'aha. sahhan, que M. Br. propose comme base de l'it. *sagire*, par l'intermédiaire du fr. *saisir* (cf. ci-dessus, p. 149), il cite le masc. faible gasacio, « adversaire », attesté dans la *Lex Salica* au lieu de la forme habituelle en -an. On pourrait y ajouter le témoignage du féminin goth. sakjô, « querelle ». Il faut dire pourtant que, si *sagire* ne peut dériver de *sazjan, comme l'avait supposé Diez, la base *satjan n'offre pas de difficulté phonétique pour la forme italienne. C'est l'emploi et la signification du mot qui rendent l'emprunt indirect plus vraisemblable.

Constatons en terminant que pour contrôler le travail de M. Br. il est difficile de s'écarter de la route qu'il a lui-même indiquée, et que les observations qui se présentent ne portent que sur des questions de détail et naissent de l'application de la méthode même dont ce travail est l'exposé : elles n'en sont donc qu'une confirmation indirecte.

C. J. CIPRIANI.

Le Bestiaire de Philippe de Thaün. Texte critique, publié avec introduction, notes et glossaire par Emmanuel WALBERG. Lund, Möller; Paris, Welter [1900], in-8, CXIV-175 p.

Depuis bientôt trente ans qu'Ed. Mall avait donné sa mémorable édition du *Compot* de Philippe de Than, on souhaitait une édition critique du *Bestiaire*, si imparfaitement publié par Th. Wright dans les *Popular Treatises of science written during the Middle Ages*. Mall avait dû lui-même la donner, puis y avait renoncé. M. Max Fr. Mann, qui avait conçu le même projet, l'a également abandonné. Il vient enfin d'être réalisé, et de la façon la plus satisfaisante, par un élève de M. Fr. Wulff, M. E. Walberg, dans une thèse présentée à l'université de Lund. M. W. nous dit dans un avant-propos, — rédigé, comme tout le commentaire, en excellent français, — qu'il a été guidé dans son travail par « un intérêt purement linguistique ». On n'a donc pas à chercher dans son livre d'études sur les sources du poème de Philippe et sur l'histoire du *Physiologus*. M. W. espère que M. André Beaunier donnera prochainement le travail qu'il a jadis annoncé sur ce vaste sujet : nous voulons l'espérer avec lui. Le *Bestiaire* de Philippe de Than présente d'ailleurs en lui-même un intérêt assez grand, au point de vue philologique, pour que nous soyons heureux d'en avoir enfin un texte critique, accompagné des variantes des trois manuscrits, et précédé d'une bonne introduction.

Cette introduction commence par la description soigneuse des trois manuscrits de Londres[1], d'Oxford[2] et de Copenhague[3]. M. W. rend très vraisemblable l'opinion que O et C remontent à une même source dont L est indé-

1. M. W. relève les fautes de lecture assez nombreuses de Wright.

2. Ce ms. contient après le prologue (v. 1-24) une interpolation curieuse, dont l'auteur anonyme offre ce ms. à la reine Aliénor, en lui demandant de l'aider dans une requête légitime. Ces vers ont dû être écrits peu après le mariage d'Henri II avec Aliénor, avant leurs disputes. Au v. 2, lire *tensor* (= *tresor*) au lieu de *censor*; au v. 4 corr. *beuté* en *leauté*. A l'avant-dernier vers aj. *sen* pour la mesure et le sens (cf. l'avant-dernier vers du *Bestiaire*).

3. Ce ms., écrit en France au XIIIe s., est en beaucoup d'endroits un remaniement, souvent intelligent; malheureusement il s'arrête au v. 1928 et omet une fois 50 vers et une autre fois 36.

pendant, mais que les trois manuscrits ont pour archétype une copie qui avait déjà certaines fautes.

Après quelques mots sur la personne et l'époque de Philippe (on sait qu'il a écrit le *Bestiaire* entre 1121 et 1135), M. W. présente des remarques judicieuses sur la versification du poème, puis il en examine la langue. L'introduction de Mall à son édition du *Compot* a fait époque dans la philologie française ; les résultats auxquels il est arrivé peuvent en général être considérés comme acquis. L'étude de la langue du *Bestiaire* ne peut donc guère que les confirmer, et on ne saurait attendre qu'elle apporte beaucoup de nouveau. Mais le travail de M. W. est tout à fait satisfaisant ; l'auteur se montre partout au courant du dernier état de la science, il a lu les textes aussi bien que les commentaires, et il fait lui-même plus d'une remarque intéressante (voy. notamment, p. LXI, ce qu'il dit sur *-it* à la 3e pers. du parf., où il rectifie une assertion de Mall ; p. XLV, les exemples de *-sl* > *l* ; p. LXVII, la remarque sur *sace* > sapiat, appuyée de nombreux exemples ; p. LXXXIX, son hypothèse très plausible sur *lais lait lai*, qui ne renvoient pas à un infinitif *laire*, mais sont modelés sur *fais fait fai*). Tout ce chapitre sera utilement consulté par les éditeurs d'anciens textes ou les grammairiens[1]. — Dans le chapitre suivant, M. W., qui s'est décidé, — et je l'en approuve, — à donner à son texte une graphie uniformisée, expose les principes qui l'ont guidé. — L'Introduction se termine par un chapitre sur les rubriques latines offertes par les manuscrits, rubriques que M. W. reproduit toutes, et qui sont sans doute dues à Philippe lui-même, contrairement à l'opinion de M. Mann[2].

Le texte est établi avec un soin, une intelligence et une circonspection dignes de tout éloge. Les passages difficiles ou douteux sont discutés dans les notes, et là où l'éditeur n'est pas arrivé à se faire une certitude, le critique reste presque toujours dans la même hésitation. Je signale ici le très

---

1. P. XLIII, il n'est pas douteux que *bec* n'ait un *e* ouvert (wall. *biec*) ; l'asson. *bec* : *met* atteste donc que Philippe unît les deux *e*. — P. LI, il ne paraît pas douteux que *notuner* et *notunier*, également attestés, remontent à -arem et -arium. — P. LVII, *vite* est certainement un mot savant, qui sans doute s'est dit d'abord de la vie d'un saint, vita. — P. LX, j'hésite à accepter, sur la seule autorité du ms. L, la forme *entresai* pour *entresait*, et M. W. a tort de dire que cette forme « n'est pas plus extraordinaire » que les formes *plai, vui, cui*, lesquelles sont dans de tout autres conditions. — Je remercie M. W. d'avoir appelé (p. LXXXI) mon attention sur un *lapsus* de mon *Manuel* (1125 au lieu de 1121 comme date du *Brendan*). — A signaler encore les exemples qu'il ajoute à ceux qu'on avait déjà donnés de répétitions textuelles de vers ou de passages du *Compot* dans le *Bestiaire*.

2. Les vers sur la reine Aélis, avec la même interprétation soi-disant hébraïque de son nom qui se trouve dans le texte français, ne peuvent guère être que de lui. Il aurait fallu imprimer comme un vers dans la première rubrique : *Est nomen vere quod recte convenit ex re*. En revanche, je ne comprends pas pourquoi M. W. soupçonne des essais d'hexamètres dans cinq lignes (p. CIX) qui auraient dû être imprimées comme prose.

petit nombre de passages où il me semble qu'on pourrait amender la leçon de M. Walberg [1]. 39 et 73 il faut *cupez* et non *culpez* (traduit au Gloss. par *coupés*), comme je l'ai expliqué jadis (*Rom.*, XI, 509, n. 1) et comme le montrent les vv. 75-6. — 773 *Eüfrates* est (quoi qu'en dise la note) la seule forme attestée au XIIe siècle : l. avec O *Sachiez*, *Eüfraten*, *Issi l'apele l'em.* — 882 j'ai bien de la peine à accepter *s'en est* au sens de « s'en va », et les exemples allégués par M. W. (qui avait déjà défendu cette leçon dans une note que nous avons publiée, *Rom.*, XXVII, 146) n'appuient pas une telle expression : Philippe ayant parfois des rimes imparfaites (ce qui fait que celle-ci ne prouve pas l'amuïssement de l'*s*), et rimant *e* < ê avec *e* < î entravés [2], rien n'empêche d'accepter la leçon *se met* de OC. — 1036 je ne comprends pas la leçon du texte, *Sil cist nuns signefie*; L et O commencent par *Cest* ou *Ço* : je lirais *Ço ses nuns signefie*. — 1411 *Ilores est bele ure*; les trois mss. donnant *Lores* ou *Lors*, et le mot *ilores* (qui n'est pas relevé au Glossaire) ne se retrouvant pas dans le poème, il faut lire *Lores est bele l'ure*. — 1430 (cf. la note) il faut certainement imprimer *en prent*. — 1675 *Ceste* (Cléopâtre) *merveilles fist*. — 1913 je lirais *Cist* au lieu de *C'est*. — 2231 au lieu de *il les prent* il vaut peut-être mieux lire *il l'esprent* (cf. 2278). — 2357-8 je lirais *Dunc en fait dols si forz Quant ses oisels veit morz*, car les exemples allégués en note par M. W. ne prouvent nullement la possibilité d'une incongruence comme *Quant ses oisels veit mort*; d'autre part on sait que l'ancien français emploie volontiers les abstraits au pluriel. — 2530 *obumbreit* ne peut être le conditionnel d'*obumbrer* (M. W. ne dit rien de cette forme dans son Introduction) : l. *Tute l'obumberreit* (cf. O). — 2657 M. W. imprime *essercier* et traduit ce mot au Glossaire par « exercer, profiter de »; mais le sens ne convient pas, et une telle formation est inadmissible à l'époque de Philippe; je m'étonne que le *Dict. gén.* ait compris le mot de même dans ce passage : l. *escerchier*, « fouiller, examiner avec soin » (voy. l'art. de Godefroy). — 2940 pour *que la* je lirais *quele*. — 3049 *La rusee i en sei clorat*; cette place donnée à *i* n'est pas possible, et d'ailleurs *i* est plus qu'inutile; le ms. porte *La rusei en sei cl.*; l. *La rusee en sei enclorat*. — 3098 *A ceste piere est* [*si*] *feeil*. — 3103 *passe*, l. *passa*. — 3116 je suppléerais *de* plutôt que

1. On peut regretter que l'éditeur, qui ne s'est pas, avec raison, piqué d'une rigoureuse conséquence graphique, n'ait pas adopté l'*r* double dans les futurs présents et imparfaits comme *aparra*, *durreit*, etc. (il ne la garde que pour *serra*) : cela rend la lecture plus difficile. Il vaut mieux imprimer, en anc. fr., *maiesté* (cf. les var. *maisté*, *maesté*), et de m. *maiur* ou *maior*. *Enferz* de infernus ne justifie pas *ferz* de firmus; le *z* après *rm* est aussi exceptionnel qu'il est normal après *rn*. Pourquoi garder dans *suchierent* 1678 le *ch* de L, qu'on remplace d'ailleurs par *c* ? Je ne comprends pas pourquoi on trouve tantôt *Çost*, tantôt *C'est*. J'imprimerais *maue* 2146 (« mouette ») plutôt que *mave*. D'après le principe de l'éditeur, il aurait dû imprimer *Arabie* 2219 et non *Arabe*. *Ferait* 3145 est une faute d'impression. — Je mettrais une virgule après *Deus* 261, *freier* 827 (= *sei fr.*), un point d'interrogation après 675 (rien après 676) et après 935.

2. Voy. ci-dessus, p. 590, n. 1.

par. — 3158 (malgré la note sur le v. 324) je corrigerais *quei* en *cui*. — 3187 je lirais plutôt *De chascun de cez est uns reis*.

Les notes sont fort intéressantes et attestent une lecture très étendue ; elles seront utilement consultées sur plusieurs points de grammaire[1].

Un glossaire concis (et sans étymologies) complète cette excellente publication. Je n'y trouve pas le mot *baldin* (2961), qui est sans doute une simple altération d'un mot latin (je n'ai pas en ce moment le moyen de le vérifier). — *Bete*, 1578, intéressant par sa date (voy. le *Dict. gén.*), est oublié. — Sous le mot *breche*, M. W. remarque que Littré ne le connaît qu'au XIVe siècle ; mais M. Delboulle avait fourni au *Dict. gén.* l'exemple même du *Bestiaire*. — A *suprendre* (pour *surprendre*) il aurait fallu citer le part. pr. *surprenant* 1061. — *Traiant* 1676 n'est pas précisément « sein », mais « tétin, bout du sein ». — Le mot *tro* 1083 aurait dû être enregistré aussi bien que *troët*. — *Ver* 1566, « printemps » méritait d'être relevé, bien qu'il ne soit pas très rare[2]. — Les mots qui offrent un intérêt particulier (par ex. *buille*, *rei*, *sol*) sont étudiés dans les notes[3]. Le plus curieux, sur lequel M. W. a écrit toute une petite dissertation, est le mot *tro* 1083 avec son diminutif *troët* 1073. Il semble bien que ce mot soit authentique et qu'il réponde au *scrinium* du latin. Diez avait signalé le norm. et pic. moderne *treu*, « auge », et en avait rapproché l'it. *truogo*, le roum. *trocŭ* (quant à un anc. fr. *troc*, il ne doit son existence qu'à une faute de lecture). Il tirait tous ces mots de l'all. trog (m. s.), ce qui n'est pas sans difficulté[4] ; je me demande si on ne pourrait pas les rattacher au gr. τροχός. Mais en tout cas M. W. n'a pas été bien inspiré en voulant voir dans notre *tro* le même mot que le fr. *trou* ; il reconnaît lui-même que le pr. *trauc*, *traucar* fait une grosse difficulté, mais il ajoute que les étymologies proposées jusqu'à présent pour le fr. *trou* (et *treu* en anc. fr.) ne sont pas plus satisfaisantes ; cela n'autorise pas à en proposer une qui ne convient ni pour la forme ni pour le sens (bien que Littré ait déjà eu l'idée de rapprocher *trou* de trog).

G. P.

---

1. Le v. 243 ne présente pas, comme le dit M. W., un exemple de verbe au singulier avec un double sujet : *anme e cors est hom* doit se traduire : « l'homme est âme et corps. »

2. Je dois dire que je ne suis pas sûr qu'au lieu de *En ver se* il ne faille pas lire *Enverse* ; mais il faudrait comparer le latin, ce que je ne puis faire en ce moment.

3. On en aurait souhaité une sur le mot *pol* 844, que M. W., avec vraisemblance, traduit par « mare » et rapproche de l'angl. *pool* ; mais on est surpris (il le remarque lui-même p. XLV) de le voir rimer avec *fol*, et on voudrait savoir comment l'éditeur explique ce mot.

4. En roumain on a *trocŭ* et *troca* fém. ; Cihac range ce mot parmi les mots d'origine slave, bien qu'il ne cite qu'un tchèque *troky* et renvoie comme Diez aux mots allemands.

Le Chevalier à l'Épée, an old french poem, edited by Edward Cooke ARMSTRONG. Baltimore, Murphy, 1900, in-8, 72 p. 4 (dissertation de docteur de l'université John Hopkins).

M. Armstrong, à ce qu'il nous apprend dans sa préface, a écrit sa dissertation en 1895 et 1896, et l'a présentée en mai 1897 à l'université Johns Hopkins à Baltimore. Quand il connut la note de la *Romania* (août 1896) annonçant que le *Chevalier à l'épée* devait être compris dans un recueil que M. Förster et moi projetions de publier, son travail était terminé. Il ajoute (p. 42, n. 1) qu'il l'aurait, à cause de cette concurrence involontaire, laissé inédit si les règlements de l'université ne l'obligeaient pas à l'imprimer. Dans ces conditions il n'y a évidemment aucun reproche à lui adresser, et le mal est bien peu de chose, car une édition faite en Amérique avec un commentaire anglais n'empêcherait pas une édition faite en France et formant partie intégrante d'un recueil. Si ce recueil est publié quelque jour et si le *Chevalier à l'Épée* y est compris, les éditeurs pourront même profiter en certains points du travail de M. Armstrong.

Ce travail comprend une édition d'après le ms. unique de Berne (tandis que les trois éditions antérieures reposent sur une copie faite pour Sainte-Palaye), des notes, une étude bibliographique, une étude grammaticale et une étude comparative des éléments dont se compose le récit. Je dirai un mot de chacune de ces parties, sans examiner à part les notes, qui sont peu de chose, et dont telle ou telle sera mentionnée à propos du texte.

Le texte est, naturellement, meilleur que celui de Méon et de ceux (Robert[1], Jonckbloet) qui l'ont reproduit (M. A. relève, p. 38, n. 2, les fautes de la copie de Sainte-Palaye). Il peut cependant encore être amélioré çà et là. M. A. s'est écarté à tort dans certains passages de la leçon du manuscrit. V. 219 il ajoute *qu'*après *Ainz*, mais il faudrait *Ainz que soit* et non *Ainz qu'est* : il n'y a rien à changer au ms., mais il faut mettre une simple virgule après le v. 218 et un point et virgule après 221. — 391 garder *ceste* du ms., en lisant *Qu'il* [*l'*]*a* au v. suivant. — 460-1 *A si bon chevalier lo qui Qu'ele est en lui bien emploiee* ; leçon excellente, où il ne faut pas changer *A si* en *Ansi*. — 463 inutile de changer *cen*, forme bien connue, en *ce*. — 552-3 *Maintenant an a pris lo droit S'il entreprent de nule rien* ; c'est par un contre-sens que l'éditeur corrige *a apris* ; seulement il faut lire *S'il* [*l'*]*entreprent de nule rien* : « il en a aussitôt fait justice (c'est le sens de *prendre le droit*) s'il le trouve en faute en quoi que ce soit » (cf. la suite : *Et se cil se garde si bien Qu'il ne soit de rien en-*

1. C'est Robert qui a été l'éditeur des textes publiés dans l'édition Didot (1829) de Legrand d'Aussy.

trepris). — 558 *Savez* ne doit pas être corrigé en *Savrez* ; mettre seulement un ? à la fin du vers. — 620 M. A. change *emprise*, qui donne un sens excellent, en *comprise* ; c'est sans doute à cause de *sages hom*, mais il faut entendre : « un homme sage [lui-même] entreprend souvent telle chose qui tourne à son détriment ». — 629 *Qu'il avra sol a sol jeü A nuitiee a une pucele* ; l'éditeur change *A nuitiee*, qui est fort bon, en *Anuitié*, qui est incompréhensible. — 673 *avez* est bon, et non la corr. *avrez*. — 1197 éd. *Grant joie en firent ses amis* ; *Lo quidierent avoir perdu* : le pron. pers. ne peut être placé ainsi, sous la forme atone, en tête de la phrase, et les deux phrases doivent être réunies : le ms. a *Co*, qu'il fallait conserver (= *qu'il*, comme *sou* 105 = *sil*, *no* 239, etc. = *nel* ; au v. 185 le ms. donne *quel*, que M. A. corrige en *quil*).

En dehors de ces *Verschlimmbesserungen*, comme disent les Allemands, le texte de M. A. prête à quelques observations (je laisse de côté de menus détails d'accentuation, etc.). V. 18 je doute beaucoup que *ne* puisse avoir le sens de *en* (malgré la note de l'éditeur), et je corrige *en*. — V. 69 *Et*, corr. *Si*. — 157-8 Gauvain rencontre des *pastoriaus* sur le chemin : *Saluez les a doucement*, *El non Dieu son salu li rent* ; M. A. corrige avec raison *li* en *lor* ; mais cela ne suffit pas : *son salu lor rent* est singulier, et il est naturel que ce soient les bergers qui saluent d'abord ; je lirais donc : *Salué l'ont* [*mout*] *doucement El non Dieu ; lor salu lor rent*. — 180 *nus*, corr. *nul*. — 186 (et 339) *Que que ce soit o mal o bien*, virgule après *soit*. — 198-99 *Ne voil por lou dit d'un enfant Leissier l'oirre de son païs* ; cela n'a pas de sens ; la fin du vers est prise du vers suivant : corr. *l'oirre que j'ai empris*. — 234 virg. après *part*. — 252 *entres tote la terre*, l. *en trestote*. — 266 *qu'il*, corr. *qui* (confusion fréquente). — 275 je changerais *la* en *le*. — 405 *S'il*, corr. *Si*. — 441 *Il* [*l'*]*a*. — 472 *si*[*l*]. — 476 *est*, corr. *ert*. — 481 virg. après *coste*. — 505 *n'en*, l. *nen*. — 519 *la* ne pouvant commencer la phrase, je ponctuerais : *Et cele tote la nuit jut Entre ses bras* ; *mout docement La bese, et acole sovent, Et...* — 586 *av*[*r*]*oit* comme 584. — 588 *vient*, l. *vieut*. — 590 deux points, 591 virgule. — 606 *esperdu* est répété du vers précédent : corr. *tot perdu*. — 739 *del*, corr. *de* (faute d'impression ?). — 752 j'imprimerais *Savez conment ? J'è esprovez* ; il y a une lacune entre 754 et 755. — 760-1 virgule après *ocirre* et après *miaudre* (*no* = *nel* et non *ne* comme il est dit p. 55). — 763 virgule. — 768 *mal*, corr. *mar*. — 831 suppr. la virgule. — 918 *Et*, corr. *Ert*. — 951 *enquerrai*, l. *en querrai*. — 991 *et*, corr. *ou*. — 996 *Qu'el lou prisast un don de sel* ; *don* n'est pas clair, je pense qu'il faut *dor* (et de même au v. 126 de *Constant du Hamel*). — 1113 virg. après *vos*. — 1120 *l'i*, l. *li*. — 1153 virg. après *Estriers*. — 1158-64 ponctuer ainsi : *Se je fui fole et esbahie, No me devez a mal torner ; Que je n'osoie o vos aler, Tel poor oi quant je vos vi Si povrement d'armes garni, Et cil ert armez si très bien Qu'il ne li failloit nule rien*.

La notice bibliographique donne des renseignements sur le ms. de Berne, sur la copie faite pour Sainte-Palaye, sur les éditions, sur les différents auteurs (depuis Geoffroy Tory) qui ont parlé du poème ; M. A. a joint à sa

notice du ms. des indications sur la manière dont il a résolu les abréviations, etc. [1].

L'étude sur la langue du poète donnerait lieu à bien des observations de détail, qu'il est inutile d'exposer ici. Je me bornerai à remarquer que l'auteur admet à tort la rime de *en* avec *an* : le seul exemple allégué est *hautement* : *dolant* 698, où il faut écrire *dolent*. Il a oublié, à propos des imparfaits, de signaler la rime *porpensot* : *sot* 984 (mais il l'a relevée et l'allègue ailleurs). Il n'a pas tenu compte de faits négatifs importants, comme l'absence complète des rimes *s* : *z* et *ei* : *oi*, qui rapproche visiblement le poème de la Normandie; l'état presque complètement moderne de la déclinaison en regard de l'archaïsme de la conjugaison, ainsi que l'imparfait *porpensot*, la forme *cui* < cogito 460 (et l'absence de *en* : *an*) amènent à la même conclusion, en sorte que l'on doit sans doute assigner le poème soit à la Normandie, soit à la partie de l'Ile de France la plus voisine de la Normandie. Le seul trait picard [2] est le nom. pl. *vo* 1035, mais M. A. remarque lui-même qu'on le trouve en dehors de la Picardie; on pourrait d'ailleurs au lieu de *quant il vo ne sont* lire *quant vostre ne sont*. — M. A. juge le poème antérieur à 1210 parce qu'il aurait été utilisé dans la *Crone* d'Henri du Türlin, ce qui paraît très douteux (voy. plus loin, p. 597); mais c'est bien sans doute au commencement du XIIIe siècle qu'il a été écrit. On pourrait trouver une objection dans la forme *cranté* 331; elle ne serait pas insurmontable, mais je crois que cette forme appartient au scribe (on a dans le texte sept fois *creanter*), et qu'il l'a employée pour supprimer la forme *s'os* = *se vos*, cause si fréquente d'embarras pour les copistes (cf. *Rom.*, XXVII, 313) : je lirais *Que s'os avoie creanté*.

M. A. étudie ensuite la langue du scribe et montre qu'il appartenait à la Champagne. Il est remarquable que, bien qu'il écrivit à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, il observe parfaitement la déclinaison à deux cas et a substitué les formes anciennes aux formes modernes de son original partout où la rime ou la mesure ne l'en empêchait pas.

La partie la plus intéressante de la dissertation de M. Armstrong est celle qui est consacrée à l'étude comparative des trois, ou plutôt des deux parties dont se compose notre poème, car la première partie offre bien le mélange de deux éléments, mais fondus en un seul et même récit, tandis que la seconde partie n'a rien à faire avec la première et même s'accorde très mal avec elle. Je résume brièvement le poème. Gauvain, s'étant perdu à la chasse, est hébergé par un chevalier qui a la singulière coutume de faire tuer tout étranger qui le contredit en quoi que ce soit. Gauvain, prévenu par des bergers qu'il a rencontrés, se garde bien de donner prise à la mauvaise humeur

---

1. En citant l'*Erec* de Chrestien de Troies, M. A., là et ailleurs, imprime toujours, je ne sais pourquoi, *Eric*.

2. La rime *lices* : *riches* 218 peut, naturellement, être normande aussi bien que picarde.

de son hôte. Celui-ci lui présente sa fille, d'une incomparable beauté, à laquelle il ordonne de lui complaire en tout, et qu'il laisse seule avec lui toute la journée; le soir il les oblige même à partager le même lit; la *pucele* avertit Gauvain de ne pas tenter de la posséder, s'il ne veut être percé par une épée *face* suspendue au-dessus du lit, qui a déjà tué plus de vingt chevaliers dans les mêmes conditions. Gauvain n'en tient pas compte et *s'est de li aprismiés tant Que ele en a geté un cri*; mais l'épée sort du fourreau et le blesse légèrement au côté; il est d'abord intimidé, mais bientôt, honteux de trembler devant une arme que personne ne brandit, il recommence : de nouveau l'épée le frappe, d'abord du plat sur le cou, puis du tranchant à l'épaule. Cette fois Gauvain renonce à son dessein et s'endort. Le lendemain matin l'hôte entre dans la chambre et est tout surpris de voir que le chevalier n'est pas mort. Il lui demande son nom, et sa surprise cesse, l'épée devant n'épargner que le meilleur chevalier du monde et désigner ainsi au père un mari digne de sa fille. Il la donne à Gauvain; le mariage se célèbre, et bientôt Gauvain part avec sa femme. — La nouvelle épouse a emmené avec elle deux levriers auxquels elle tient. Dans une forêt, on rencontre un chevalier qui veut enlever la dame; Gauvain, qui n'a pas d'armes défensives, demande qu'il lui soit permis d'aller en chercher; mais l'étranger lui propose un *jeu parti* : on placera la dame entre eux deux, et elle choisira celui avec qui elle veut aller; à la grande stupeur de Gauvain, elle choisit l'étranger (précisément, dit le poète, parce qu'elle connaissait les talents de Gauvain et était curieuse d'éprouver ceux de l'autre). Gauvain s'éloigne avec les levriers, mais la dame les lui fait réclamer; Gauvain propose de soumettre les chiens à la même épreuve; on les met au milieu, et chacun les appelle : les chiens vont droit à Gauvain qu'ils connaissent. Mais la dame ne se résigne pas, et dit à son nouvel ami de les reprendre de force; Gauvain alors s'irrite, et, bien que sans armure, il renverse et tue l'étranger. L'infidèle essaie de lui persuader qu'elle ne l'avait abandonné que pour ne pas l'exposer sans armes aux coups d'un ennemi terrible; mais Gauvain ne la croit pas, la laisse dans la forêt, et retourne à la cour, où il raconte sa double aventure.

Cette histoire est agréablement et sobrement contée dans notre poème; mais l'adresse du rimeur ne suffit pas à en masquer les faiblesses et les invraisemblances. Passons sur celle qui consiste à supposer si près de la cour d'Arthur un repaire où on égorge des chevaliers à la douzaine [1] sans que personne en soupçonne l'existence : c'est là un postulat constant des romans de la Table Ronde; glissons aussi sur ce qu'il y a d'odieux dans le rôle de cette jeune fille qui a déjà subi dans son lit, *tote nue*, l'assaut de plus de vingt amants, qu'elle a vus tués à ses côtés à cause des désirs qu'elle leur inspirait :

1. Les vingt chevaliers tués dans la chambre de la *pucele* ne sont qu'une partie de ceux que le père a mis à mort : la plupart ont été tués pour avoir, avant la dernière épreuve, contrevenu à ses ordres.

c'est un motif de vieux conte, et il ne faut pas être plus difficile que Gauvain, qui ne l'en prend pas moins pour femme. Mais le poète a mêlé dans cette première partie deux histoires qui n'ont rien à faire l'une avec l'autre : celle de l'hôte qui met à mort tous ceux qui ne lui obéissent pas, et celle du lit périlleux où un chevalier élu entre tous peut seul dormir sans être tué par une arme magique. La première histoire a sa vraie forme dans la source du poème anglais du *Carle of Carlyle* et dans les deux poèmes italiens d'Antonio Pucci[1] : là le héros est averti, non pas que l'hôte ne supporte pas la contradiction, mais seulement qu'il a jusqu'ici maltraité tous ceux qu'il a hébergés ; il devine la raison de cette conduite, et obéit aux ordres en apparence les plus étranges de l'hôte, qui finalement le fait coucher avec sa fille et au matin la lui donne pour femme. C'était sans doute le sujet d'un lai breton[2]. Notre auteur n'en a donné qu'une version fort pâle[3], et il l'a mêlé sans aucune raison à l'aventure du « lit périlleux ». Ce lit, tel qu'il figure dans la *Charrette* et le *Perceval* de Chrétien (et en outre dans un épisode du *Lancelot* en prose), n'est point occupé par une femme, et sert simplement, comme le « siège périlleux » (voy. Armstrong, p. 62), à éprouver le meilleur chevalier (Lancelot ou Gauvain). Dans le *Livre d'Arthur* du ms. B. N. fr. 337 et dans la *Crone* de Henri du Tûrlin une femme est mêlée à l'aventure et défendue contre les entreprises de Gauvain (mais sans effusion de sang). Je ne crois guère avec M. A. que ces deux épisodes, d'ailleurs d'une grande pauvreté, proviennent de notre poème : encore ici (et presque toujours) il faut remonter à une source commune, à l'*estoire* infiniment multiple que colportaient les conteurs d'aventures bretonnes. La forme que cette aventure a dans notre poème, — outre qu'elle est indûment rattachée à celle de l'hôte impérieux, — est en elle-même incohérente. Le glaive magique a deux fonctions contradictoires : désigner, en l'épargnant seul, le meilleur chevalier du monde, et protéger la virginité de la jeune fille ; d'après la pre-

---

1. C'est donc par erreur que j'ai dit jadis (*H. litt.*, XXX, 68), après M. Rajna, que ces deux poèmes avaient le nôtre pour source : ils remontent, avec le poème anglais, à une source commune, et il est probable, comme je l'ai conjecturé jadis (*ibid.*, p. 78), que le dénouement originaire du récit ne nous a été conservé que dans un remaniement du XVe siècle du poème anglais : là le dernier ordre que donne l'hôte à Gauvain est de lui trancher la tête ; Gauvain le fait, et détruit ainsi l'enchantement que celui-ci subissait.

2. Il faut noter que, comme l'a fait remarquer M. Wesselofsky (voy. Armstrong, p. 70), un conte qui paraît bien au fond identique se retrouve chez les paysans russes ; c'est donc là un motif qui peut fort bien être originairement oriental.

3. Ce qui fait le plaisant du thème, c'est l'étrangeté des ordres donnés par l'hôte et la docilité avec laquelle l'invité s'y soumet : ici on ne voit rien de tel, sauf en ce qui concerne la jeune fille. Il faut encore noter que le piquant de l'aventure est bien émoussé par le fait que Gauvain a reçu d'avance l'avis qu'il doit se soumettre à tous les ordres qu'il recevra.

mière, Gauvain devrait posséder la jeune fille et sortir de l'épreuve tout à fait indemne, tandis qu'ici il n'y réussit pas et, après deux tentatives où il est, bien que légèrement, blessé, y renonce ; cela lui fait jouer un rôle assez peu digne de ce chevalier incomparable ; le matin surtout, quand il reste penaud devant les questions du père au sujet de ses blessures, il fait vraiment une piètre figure [1]. Je présume que c'est notre poète qui, amusé par la scène qu'il voyait en imagination (et qu'il a d'ailleurs présentée avec agrément et avec une réserve relative), a modifié le récit qu'il empruntait à la tradition orale.

La seconde partie du poème n'est pas seulement indépendante de la première : elle est difficilement conciliable avec elle. La jeune fille qui, dans la première partie, est présentée sous les traits les plus sympathiques [2], et qui paraît aimer sincèrement Gauvain, se conduit, dans la seconde, comme une créature absolument méprisable et préfère un inconnu, par simple curiosité sensuelle [3], au chevalier accompli dont elle est la femme depuis quelques jours à peine. Le poète a mis bout à bout deux aventures flottantes, — que la tradition orale rattachait sans doute déjà toutes deux à Gauvain, héros presque constant de ces récits épisodiques, — pour donner à son poème une longueur suffisante, et sans se demander si elles cadraient l'une avec l'autre.

J'ai comparé ailleurs (*Hist. litt.*, XXX, 61-63) les trois formes françaises qu'on possède de la seconde aventure, et qui remontent sans doute indépendamment à un ancien lai. Déjà dans ce lai il s'agissait de deux chiens et non d'un, ce qui sans doute n'est pas original, et l'aventure ne s'arrêtait pas, comme elle devait le faire primitivement, au choix du chien, mais contenait encore un combat entre les deux guerriers et une tentative de la femme pour justifier sa conduite. En outre les chiens, ce qui est évidemment contraire à l'esprit même du conte, y étaient présentés comme appartenant à la femme et non au héros. Les trois dérivés français, dont deux sont d'ailleurs fort altérés, ont docilement conservé tous ces traits, y compris le dernier, malgré son absurdité [4], ce qui montre combien peu les conteurs d'alors réagissaient

---

1. M. Gröber (*Grundr.* II, I, 519) dit que « la continence attestée [de Gauvain] a détruit le charme » ; cette continence est bien peu méritoire, et ce n'est pas là l'esprit du conte. — Je doute aussi que le château de l'hôte impérieux doive, — parce que l'on n'a vu personne en revenir, — être originairement le royaume des morts.

2. Sauf le fait d'avoir subi l'épreuve du lit avec vingt autres chevaliers ; mais cela, je l'ai dit, fait partie de la matière et doit être accepté comme tant d'autres traits des vieux contes.

3. A cette explication de la conduite de la jeune femme, le poète rattache des réflexions malignes sur le beau sexe qui ne semblent pas s'appliquer fort bien au cas présent. Il n'y a guère de femme, dit-il, qui, épouse ou amie du meilleur chevalier du monde, en fît le moindre cas *Se il n'estoit preus a l'ostel, Vos savez bien de quel proëce.* Mais rien ne fait supposer que ce genre de prouesse manquât à Gauvain.

4. M. A. croit, il est vrai, que dans la *Vengeance Raguidel* les chiens peuvent bien appartenir à Gauvain ; mais cela ne ressort nullement du contexte, et l'accord des deux autres variantes prouve qu'Ide dit vrai quand elle les réclame comme siens.

contre la « matière »[1]. Aux quelques parallèles de ce thème que j'avais indiqués M. Armstrong en ajoute d'autres, qui, il est vrai, sont fort lointains[2]. Ni pour cet épisode ni pour les deux autres il ne me paraît avoir rien omis de ce qui se rattachait à son sujet.

Le poème du *Chevalier à l'Épée* présente au début une particularité assez bizarre, sur laquelle M. A. ne s'explique pas. Le poète, après avoir annoncé qu'il va parler de Gauvain et fait de lui un éloge enthousiaste, ajoute : *L'en en doit Crestien de Troies, Ce m'est vis, par raison blasmer, Qui sot dou roi Artur conter, De sa cort et de sa maisnie, ... Et qui les faiz des autres conte, Et onques de lui ne tint conte : Trop ert preudom a oblïer*[3]. Cependant il n'est pas un roman de Chrétien (sauf peut-être le *Tristan* perdu) où il n'exalte Gauvain : le neveu d'Arthur figure à son honneur dans *Érec*, dans *Cligès* et dans la *Charrette*, et il est presque autant qu'Ivain et Perceval le héros des poèmes auquels ceux-ci ont donné leurs noms. Notre auteur avait lu ces romans, et M. A. montre même (pp. 61 et 69) qu'il a imité des passages d'*Érec* et de la *Charrette*. Qu'a-t-il donc voulu reprocher à Chrétien ? Sans doute simplement de n'avoir pas fait de Gauvain le protagoniste d'un de ses romans. C'est pour compenser cet oubli qu'il a composé un poème exprès sur Gauvain, bien qu'il ne l'ait pas intitulé d'après lui, ce qui aurait été trop peu précis. Il est peut-être permis d'en conclure qu'il ne connaissait pas le roman de la *Vengeance Raguidel*, dont Gauvain est le héros principal, et où se trouve, sous une autre forme, l'aventure dont il a fait la seconde partie de son court poème.

---

1. Je connais depuis mon enfance une chanson, qui me paraît être du commencement du XIXe siècle, sur cette aventure, — qui y est attribuée au « beau Tristan du Léonois » et à sa femme, — où le thème primitif semble beaucoup mieux conservé : il ne s'agit là que d'un chien, qui appartient à Tristan, et, une fois que le chien, appelé par les deux rivaux, a choisi son maître, le conte est fini. L'auteur de cette chanson a sans doute puisé dans quelqu'une des analyses du *Chevalier à l'épée* données au XVIIIe siècle (voy. Armstrong), et c'est par simple raisonnement qu'il en a à peu près restitué la forme originaire.

2. Je ne sais même si j'ai eu raison de rapprocher le chien qui figure dans notre conte du chien d'Ulysse et du chien de Tristan, qui reconnaissent leurs maîtres déguisés, tandis que Pénélope et Iseut ne les reconnaissent pas. Pénélope et Iseut n'en sont pas pour cela moins fidèles à leur époux ou amant, et ce que l'épisode veut seulement mettre en lumière, c'est (conformément d'ailleurs à l'observation) la perspicacité naturelle du chien, supérieure en pareil cas à celle de l'homme. Si Tristan s'écrie, dans les deux versions de la *Folie*, en termes (comme le remarque M. A.) presque identiques à ceux de notre poète et de l'auteur du *Tristan* en prose, que l'amour du chien est bien supérieur à celui de la femme, c'est dans un moment d'amertume qui ne dure pas, tandis que les réflexions suggérées aux narrateurs par notre aventure sont fondées sur l'inconstance, non apparente, mais réelle, de la femme. — Le conte du 34e vizir dans le livre turc des *Quarante vizirs* oppose bien l'infidélité de la femme à la fidélité du chien, mais dans des circonstances si différentes qu'il n'y a sans doute aucun rapport de parenté avec notre thème.

3. Ce passage mal compris a fait attribuer par Geoffroy Tory, qu'ont suivi La Croix du Maine et d'autres, notre poème à Chrétien lui-même !

Ce poème, comme on l'a vu, est intéressant à plus d'un titre. La nouvelle édition remplacera avantageusement les précédentes, et les commentaires divers dont M. Armstrong l'a accompagnée montrent chez lui de la lecture, du savoir et du jugement. G. P.

Juan Manuel, **El libro de los enxiemplos del Conde Lucanor et de Patronio**. — Text und Anmerkungen aus dem Nachlasse von Hermann KNUST. Herausgegeben von Adolf BIRCH-HIRSHFELD. Leipzig, Seele, 1900, XXVI-439 p. in-4.

El Sr. Birch-Hirschfeld ha publicado esta nueva edición del *Conde Lucanor* recogiendo los materiales que H. Knust tenía preparados cuando le sorprendió la muerte (1889). No ha procurado ponerlos al corriente, y el libro sale á luz atrasado en una docena de años.

Comprende la Introducción de Knust una disquisición sobre la serie de las obras de D. Juan Manuel en que se completa la que á igual materia dedicó Baist (posterior á la muerte de Knust : veanse *Roman. Forschungen*, t. VII, p. 427-556, y *Rev. Crit. de Hist. y Lit.*, t. I, p. 111). Otro párrafo trata de la descripción de lós manuscritos del *Conde Lucanor*; otro de las ediciones (del año 1898 es la de Eugenio Krapf publicada en Vigo), y otro de las traducciones.

Sigue la edición del libro, hecha según un sistema poco satisfactorio. No es crítica, pues quiere limitarse á reproducir el ms. S-34 de la Bibl. Nac. de Madrid; pero en tal caso ¿á qué uniformar la ortografía de este ms., cometiendo arbitrariedades, tales como suprimir la doble *ss*, que le quitan todo valor para el estudio de la fonética [1]?

Aunque lo vicioso del sistema le lleva á menudo á corregir la lección de S. con ayuda de los otros mss., en general éstos sólo entran en la edición en forma de variantes. Pero en la anotación de éstas hay por un lado algo de superfluo, como el advertir las variantes de la edición de Gayangos, que se limita á reproducir el texto de Argote, retocado aquí y allí en vista de los mss. que conocemos; y por otro lado hay mucho de deficiente, omitiéndose á capricho las lecciones de los mss. Así, limitándonos á un par de ejemplos tomados de M, en el capítulo 27, hallamos que en la pág. 118^{15} dice la edición : « et quantos son (*sic*) el bivian pudieron asmar para la sacar de aquella mala entencion », cuando el ms. dice : « et quantos con el biuian non podieron pensar cosa que non fisiesen por la sacar de aquella mala entencion ». En la pág. siguiente (119^{16}) : « por que sabe quenon podre guares cer con el; mas de aquel otro ungüento bueno con que el sabe que guaresceria dixo que non tomase del en guisa ninguna. » M dice : « por que sabe que non podre guareçer, et dixome que non tomase del otro en ninguna guisa. »

1. Vease Baist, *Litbl. für germ. und rom. Phil.*, 1900, n° 6.

El final de este mismo capítulo falta en S. á partir de la pág. 130[13] por estar cortada una hoja, y en la edición no se advierte. En las variantes de los otros mss. podriámos señalar inexactitudes análogas, á las de M. como también que rara vez anota las supresiones, cometidas muy especialmente por E.

Se conoce que los apuntes de Knust no estaban tan dispuestos para la imprenta como el Sr. B.-H. ha creido. Se dice en la introducción que se señalará con *g.* el ms. de Gayangos y con G. la edición, y luego se truecan ambas cifras, y se citan variantes de *g.* al final del texto, cuando el ms. Gayangos queda interrumpido en la pág. 274. En cambio no anota de este ms. en 202[15] « caballo » por « cabo », ni en 203[17] « postreras » por « posturas » y en 204[2] se dice que falta en E. G. g. « et eso mismo fizo a las arcas », y el ms. Gayangos no suprime esto sino que en vez de « arcas » dice « otras », como A y M, variantes que la nueva edición no anota. Los yerros de esta clase son innumerables, pues casi siempre se identifican en una común variante el ms. y la edición Gayangos, cosa completamente inexacta, y la confusión llega al colmo cuando se citan variantes del ms. G. en el capítulo 51 que no existe en ningún códice más que en S. En suma el cotejo del ms. G. está casi enteramente suprimido.

La copia misma de S. necesitaba algunos retoques : en la pág. 117[24] donde dice S. : « et vio que sin el pesar... » se ha suprimido sin advertirlo el « sin », que es necesario como lo prueba la variante de M. 118[2] « et contole. ...como *allende* del danno... »

Las frases árabes del texto. por lo mismo que ofrecen gran dificultad y que están mal copiadas, exigen más escrúpulo en las variantes, y ni siquiera se apunta la version de S., sustituyéndola por la restauración hipotética.

Tan poco preparados estaban los apuntes de Knust para una edición, que en ésta ni aun se salva el error evidente de la de Gayangos de dividir el texto en 4 partes en vez de 5, y se incluyen en la 2ª parte los 50 proverbios que, según el mismo texto afirma (p. 262), forman la parte 3ª.

La parte mal llamada tercera (en realidad es la 4ª) contiene 30 proverbios, algunos tan oscuros, que, como dice el texto, « sera marabilla si bien lo pudierdes entender si yo o alguno de aquellos a qui lo yo mostre non vos lo declarare. » Aunque hasta ahora ningún crítico ha logrado entender esas sentencias, es de creer que Knust, que con tanta profusión señaló las fuentes de las máximas de Patronio, si hubiera publicado por sí el libro, hubiera dado con el procedimiento verdaderamente infantil que empleó D. Juan Manuel para hacer oscuros estos proverbios, pues tienen fuente conocida y su oscuridad consiste sólo en tener barajadas y revueltas las palabras. Por ejemplo, p. 264[25] : « El seso por que guia non es su alabado et el que non fia mucho de su seso descubre (su) poridat al de qui es flaco. » Las mismas palabras dan : « El que [se] guia por su seso non es alabado, et el que descubre su poridat al de qui non fia mucho es de flaco seso. Esta sentencia la encontramos en el « Bonium », ed. Knust, p. 256 : « El rrey que se guia por su seso non es

alabado, e el rrey que descubre la poridad a otro sinon a su mayordomo, es de flaco seso. » En la pág. 265[16] se lee : « De buen seso es qui non quiere fazer para grand obra lo que la ha non teniendo acabar mester aparejado. » Que quiere decir : « De buen seso es qui non quiere fazer grand obra non teniendo aparejado lo que ha mester para la acabar. » La misma idea se halla en el « libro de los Estados », ed. Gayangos, p. 336 : « Ante que home comience la obra cate recabdo para acabar. » — Como estos proverbios pueden explicarse todos los demás, según se verá en la nueva edición que preparo.

En suma, la nueva edición es muy superior á las anteriores por contener variantes en abundancia ; pero ni es crítica, ni da materiales para el crítico que tendrá que volver de nuevo al estudio de los manuscritos que ha quedado incompleto.

Lo que más avalora esta edición son las notas finales sobre fuentes, que responden al profundo conocimiento que tenía Knust de la literatura didáctica. Sin embargo en esta parte se nota también que el trabajo estaba por terminar, pues sólo así se explican faltas como la de no citar las fuentes tan conocidas del ejemplo 48.

María Goyri.

Note de M. Mohl.

(Voy. ci-dessus, p. 460, et cf. p. 437.)

Je renonce sans hésitation au rapprochement que j'avais, un peu hâtivement et sur la foi de notes déjà anciennes, proposé entre le MAVRTI de Vienne et le MAVRTE archaïque de Tusculum, et je remercie bien sincèrement M. Roques de m'avoir éclairé sur ce point. Je ne le remercie pas moins d'avoir appuyé mon exemple de MAFORTIO de Narbonne de la forme contemporaine MAFVSIO, puisqu'elle confirme d'une façon si éclatante l'existence de la prononciation *Māfortio* pour *Māuortio* dans une partie de la Gaule au VIe siècle. Les noms propres officiels ne se prêtent pas volontiers aux déformations orthographiques : si le nom de *Māuortius* est ici écrit *deux fois* avec *f*, je ne puis m'expliquer cette graphie bizarre que par la persistance dans le pays du nom et du culte du dieu *Māuors* sous sa forme italique *Māfors*. Si l'on songe que précisément Narbonne a été le centre le plus ancien de la colonisation romaine en Gaule, je ne crois pas que cette hypothèse — j'avoue que c'est une simple hypothèse — ait rien de bien révolutionnaire, surtout depuis que M. Camille Jullian a démontré la persistance des cultes italiques dans les sanctuaires de la Gaule.

Quant à voir dans l'*f* de MAFORTIO et MAFVSIO simplement « un essai de notation de *μ* », c'est une idée à laquelle je ne puis souscrire en aucune façon. Il n'y a nulle part en Gaule trace du passage v. irlandais de *μ* à *f*, dont la chronologie est par suite indépendante du développement du celtique continental et auquel on saurait difficilement rapporter les exemples isolés du

français, *palefrei* ou *feiz* (en regard de *vez* dans la *Passion*, en prov. *vetz*). Les mots *escrouelle*, *reüse*, *preont* démontrent au contraire que *-f-* intervocalique devient *-v-* en français et en provençal. Excepté peut-être sur terre germanique, et à part les hésitations anciennes entre *Valerius* et *Falerius*, on ne rencontre guère *f* au lieu de *v* : mais *v* pour *f* est fréquent. Aux exemples connus, déjà relevés par Schuchardt, *Vok.*, I, 183 Anm., et III, 96, nous nous contenterons d'ajouter *uaciat* = *faciat*, dans les *Dicta Pirminii*, 14, chez Caspari, *Kirchenhist. Anecd.*, et la glose *Insuetare : insulenter inuadere*, *C.Gl.L.*, IV, 98, 21, si heureusement corrigée par Schlutter, *A.L.L.*, X, 12, en *inuestare* i. e. *infestare*. La graphie *u* pour *f* provient de certains groupes syntactiques tels que *Qui fẽcit*, mais rien ne justifierait la graphie inverse, c'est-à-dire *f* pour *u* [1].

Encore un mot sur MAFVSIO en regard de MAFORTIO. Une inscription de l'an 564 ou 565, donc exactement contemporaine de MAFVSIO pour *Mãuortiõ*, porte TESIA pour *tertia*; elle est relevée au *C.I.L.*, XII, 2187, et provient de Tourdan, en Dauphiné. La coïncidence est trop frappante pour autoriser l'hypothèse d'un « error fabrilis » : il s'agit bel et bien d'un passage phonétique de *rtį* à *š* écrit *sį*. M. Grammont, *M.S.L.*, VII, 470, a montré, il est vrai, qu'en franco-provençal *č* de *rt* est postérieur à la palatalisation de *a* après palatale, d'où *purčã* = *portãre* dans le patois qu'il a étudié : mais dans *furšĩ* = *fortiãre* rien ne prouve que la palatalisation soit antérieure à *š* pour *rtį*; *vyağĩ* « verdir » ne prouve rien non plus, puisque déjà le latin vulgaire a *uęrde* pour *uiridem* classique. Le passage de *rtį* à *š* en franco-provençal serait donc infiniment plus ancien que celui de *rt* à *č*, et il se trouverait attesté dès le VIe siècle par le TESIA de Tourdan, confirmé de son côté par le MAFVSIO de Parnaus, également en Dauphiné.

La chronologie de **teša* TESIA en franco-provençal est donc assez voisine de celle de *sis* SIX en français, car je persiste à croire que *sis* ne repose point sur le prétendu **sieis* que tout le monde admet et que personne n'a jamais rencontré. L'espagnol *seis*, *pecho*, comme le franco-provençal *seis*, *peit* et les formes correspondantes des dialectes gascons, fait voir que les hésitations signalées par les grammairiens latins et confirmées si largement par l'épigraphie et l'orthographe des vieux textes entre *ę̆* classique et *ę̄* ou *į̄* vulgaire devant *h* (*ct*, *x*) ou *į* se sont maintenues jusqu'en roman. Dans une

---

1. [Si rare que soit, surtout en Gaule, la graphie *f* pour *u*, il ne me paraît nullement impossible qu'on y ait eu recours pour noter une valeur nouvelle de l'*u* intervocal. J'accepterais au reste sans difficulté, comme une exception, l'explication proposée par M. Mohl pour *Mafortio* et *Mafusio*; j'hésite seulement à admettre, à moins que l'archéologie ne vienne confirmer l'hypothèse, que le culte de l'italique *Mafors* ait été assez répandu en Gaule au VIe siècle pour permettre des confusions entre le nom du dieu et celui du consul Mavortius sur deux points fort éloignés du territoire (Narbonne et Parnaus en Dauphiné) et au milieu de populations chrétiennes, sinon même chez des chrétiens (cf. les deux inscriptions dans Le Blant, *Rec.*, 613 A, et *N. Rec.*, 153. — M. R.]

grande partie de la Gaule, six sur les inscriptions, *adnixus* chez Grégoire de Tours, Bonnet, p. 116, σιξ Mar., *Pap. dipl.*, 90, 39, Ravenne VIe s., IX, IXS, Bramb. *C. I. RH.* 128, 1185, etc., outre les nombreux exemples déjà recueillis par Schuchardt, *Vok.*, I, 330 sqq.; 361 sqq.; III, 128, 136, et qui proviennent presque exclusivement de la Gaule, montrent bien nettement ī et non ē, *sīhs* et non *shsē* et peut-être même déjà * *sīis*, *sis* pour la Gaule du Nord.

Quant au provençal *piechs*, *pietz* ou *miehs*, *mieis* à côté de *peitz*, *meis* et *pihs* (*Gir. Ross.*, 1901. etc.), il nous fait simplement assister à la lutte du vocalisme classique contre la prononciation vulgaire, absolument comme *cēra* a fini par remplacer généralement en Provence l'ancien *cīra* gallo-roman. Il n'y a rien de plus naturel dans un pays que l'histoire et la philologie nous montrent si constamment soumis à un régime de latinisation intense. Nier **pīitos* ou *cīra* gallo-romain à cause du provençal historique *pietz* ou *cera* (on trouve même *ciera*, *siera*), c'est à peu près comme si on niait le vieux français *leün* à cause de la forme moderne *légume*. Dire que *sis* sort de *sieis*, c'est une *hypothèse théorique*; dire que *sis* est identique à six des inscriptions gallo-romaines, c'est simplement constater un *fait*[1].

Quoi qu'on en ait dit, je n'y mets aucune espèce de parti pris, et je serais heureux qu'on mît à juger mes travaux autant d'impartialité que j'en ai mis à les écrire.

F. Geo. Mohl.

Nous avons reçu de M. J. Loth, de Rennes, les observations suivantes que nous publions avec la réponse de M. Lot :

Le nom de Carhaix.

Dans son article, intéressant à divers titres, sur *Le roi Hoël de Kerahès* (*Romania*, XXIX, p. 280 et suiv.), M. Ferdinand Lot fait sortir le nom de Carhaix de *Caer-Ohes* qui représenterait *civitas Osismiorum* (ou, plus exactement, Carhaix se composerait de *Caer* et de *Osismii* ou *Osismios*). Cette étymologie est de tout point inadmissible.

Tout d'abord *Carhaix* ne contient pas le mot *caer* : la prononciation actuelle du nom dans toute la zone bretonnante le prouve. Je l'ai vérifiée de nouveau au mois de septembre dernier. Dans la zone du bas vannetais (région entre Scorff et Ellé), zone où bon nombre de gens sont en relation avec Carhaix ou ses environs, on prononce *Carés* (je n'ai pas remarqué la présence de *h*). A Spezet, qui touche Carhaix, c'est *Carés*. Une bonne femme de cette commune prononçait tantôt *Carés*, tantôt *Carèys*. A Paul, dans la

1. [La question que touche et tranche ici M. Mohl est extrêmement compliquée (cf. le mémoire de M. Voretzsch analysé ci-dessus), et pour la discuter il faudrait beaucoup d'espace. Mais l'explication de M. M. ne nous paraît guère soutenable. — *Réd.*]

même zone, à Langonnet (canton de Gourin, Morbihan), à Carhaix même, on prononce *Carès*. Or, partout, en Cornouailles comme en Vannes, *Caer* a donné *Kèr*[1]. En léonard, indépendant, *caer* a donné *kear*, en composition *ker*.

On ne trouve *car* pour *caer* que dans la zone où le breton a disparu du XIe au XIIe-XIIIe siècle ; à cette époque, l'accent était sur *a* (*caer*) et la diphtongue propre existait partout. En zone bretonnante on trouve *ker* dès le XIe-XIIe siècle (J. Loth, *Chestomathie bretonne*, p. 195). Ce point démontré la théorie de F. Lot s'écroule d'elle-même.

En second lieu, *Osismii*[2] ou *Osismios* ne peut évoluer en *Ohes* : *s* intervocalique a très certainement disparu en brittonique avant l'émigration bretonne. La loi qui exigeait sa disparition était périmée avant la conquête de la Grande-Bretagne par les Romains, car dans *tous les mots latins* empruntés par les Bretons *s* intervocalique est conservée. Il devait en être de même par conséquent des noms gallo-romains de la zone armoricaine occupée par les Bretons, et c'est, en effet, ce qui a eu lieu : par exemple *Izernac* (en Muzillac), village qui existe actuellement et qui représente un primitif *Isarnacus* (J. Loth, *Mots latins*, p. 23, 123). *Osismii* eût donc donné, de ce chef, *Oses*. Mais la finale *-ii* ou *-ios*, suivant une loi absolue du brittonique, eût altéré les voyelles précédentes : on eût eu *Eses* ou *Esis*. Enfin, régulièrement, *-sm-* dans *Osismii* devait se tranformer en *-mm-*, *-m-* : breton *toem*, *tom*, chaud, gallois *tueym* = **te(p)esmo*. C'est donc, en dernière analyse, *Esem* qu'on obtient d'*Osismii*. En ce qui concerne *-sm-*, l'exemple de *coarays*, gallois *carawys*, venant de *quadragesima*, ne prouve rien : ici, *s* et *m* ne sont pas en contact *direct*.

Enfin, à défaut de tout argument linguistiqne, une simple constatation suffirait à écarter la théorie de F. Lot : c'est que le nom de *Carhaix* n'est pas le moins du monde propre à l'ancien *Vorgium* ou *Vorganium* : il y a un village de *Carhaix* en Bréhan-Loudéac, un *Carhaix* en Trédion (*Carahais* en 1533), un *Carahais* en Pleucadeuc (J. Loth, *Chrest.*, p. 194 à *Caer*, *Ker*). C'est certainement le même nom que le *Carhays* de la Cornouaille anglaise. Que signifie-t-il ? Je n'en sais rien. Les formes *Caerahes*, *Kerahes*, sont dues à une tentative étymologique. J. LOTH.

Réponse à M. J. Loth.

1° La première et la dernière des observations de M. J. L. ne me touchent pas beaucoup. Je remarquerai simplement que Carhaix est la capitale de la contrée appelée *Pohcr* > *Pou-caer* = *Pagus-civitatis*. Cette contrée a tiré son

1. On prononce, en vannetais, *Kér* seulement en dehors de la composition : *d'er gér*, à la maison ; *e kér*, en ville.

2. Il ne me paraît pas ainsi démontré qu'à l'auteur que ce soit la forme véritable, mais dans la présente discussion, c'est un point de peu d'importance. Mon étymologie d'*Acb*, *Acbm* supposait *Oxismii* ; elle ne me paraît pas fondée.

nom du chef-lieu, dont l'importance était telle que les habitants l'appelaient simplement la « Ville », *Caer*. Dans ces conditions, soutenir, en s'appuyant sur la prononciation moderne, que « *Carhaix* ne contient pas le mot *caer* » me semble historiquement paradoxal.

Et si les formes *Caerahès*, *Kerahès* sont une tentative étymologique, cette tentative date de loin, car le Poher est déjà appelé *pagus Civitatis* dans la plus ancienne vie de saint Tudual, écrite aux environs de l'année 600 [1], et *Civitatis* est la traduction latine de *Caer*.

L'existence dans le Morbihan de trois localités portant le nom de *Carahais*, dont M. J. L. avoue ignorer le sens, est difficile à tirer au clair vu l'absence de textes anciens les concernant. Ces localités (dont une est appelée *Carahais* dans un acte de 1533) sont représentées aujourd'hui par un hameau de la commune de Bréhan-Loudéac (Morbihan, arr. Ploermel, cant. Rohan), un pont sur la Claie (com. de Pleucadeuc, arr. Vannes, cant. Questembert), une ferme (arr. Vannes, cant. Elven) jadis manoir dans la forêt de Brohun. Le plus probable c'est que ces localités ont dû leur nom à Ahès, dont la légende fut très certainement répandue en Morbihan : *Carahais* = *Caerahès*, « château d'Ahès ». Il est vrai que, selon M. J. L., « on ne trouve *car* pour *caer* que dans la zone où le breton a disparu du XIe au XIIe-XIIIe siècle ». Mais précisément ces trois localités sont dans cette région, à la frontière du breton et du français, et elles sont aujourd'hui de langue française. Cette objection se retourne donc contre mon savant critique. Est-il même bien sûr que *car* ne se trouve qu'en territoire français, ou à la limite ? Je remarque, il est vrai, des localités telles que *Kerdelann* (com. Moréac, cant. Locminé, arr. Pontivy) et *Kervarch* (com. Branderion, cant. Hennebont), en territoire breton. Mais je trouve aussi *Cardelan* (com. Baden, cant. Vannes-ouest) et *Carvarch* (com. Cléguerec, arr. Pontivy) lesquelles sont également en territoire breton. En outre, *Carnoguin* (com. de Pluherlin, cant. Rochefort), en territoire francisé, est appelé *Quernoguent* dans un acte de 1368 (voy. Rosenzweig, *Dict. topog. du Morbihan*, Paris, 1870, in-4). Un *car* moderne en territoire francisé ou à la limite (et c'est là que sont les trois *Carahes*) peut donc représenter un *ker* ancien = *caer*.

2° Pour *s*, l'objection de M. J. Loth est plus solide. Mais, pour le traitement de cette consonne dans les emprunts latins, M. L. est en désaccord avec M. Zimmer [2]. Il ne m'appartient pas de départager les deux celtistes les plus en vue à l'heure actuelle. Je retiendrai seulement de la note de M. Loth la phrase suivante [3] : « Dans l'intérieur du mot, *s* (des mots indigènes) ne

---

1. Éditée par M. A. de Barthélemy, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, XLIV (1883), 118 ; cf. Longnon, *Atl. histor.*, p. 104, note 5.

2. M. Zimmer a développé ses idées à ce sujet dans la *Deutsche Litteraturzeitung*, 1893, p. 6-11.

3. *Revue celtique*, XIV, 1893, 295-296.

paraît pas changé en *h* avant le Ve siècle », et l'auteur cite plusieurs exemples probants à l'appui, mais il montre qu'au VIe siècle ce changement était effectué. Cela me suffit. Si l'immigration bretonne datait de 450, comme on l'admet d'habitude, M. Loth aurait sans doute raison; mais je crois qu'il faut la reculer jusqu'à la fin du IVe siècle [1], c'est-à-dire à une époque où, de l'aveu de l'auteur, l'*s* intervocalique subsistait dans les mots indigènes. Les emprunts latins effectués à cette date ont eu évidemment le même sort. L'*s* intervocalique de *Osismios* a donc pu parfaitement se transformer en *h*. On objecte que dans les noms de lieux *s* intervocalique est traitée comme dans les emprunts latins, mais la zone où l'on constate des noms de lieux est à la limite du territoire occupé par les Bretons et de celui que conservèrent les Gallo-Romains. Le contact des Bretons avec les Romains du centre et de l'est de l'Armorique s'est produit peut-être cinquante ans ou même un siècle après leur débarquement au nord et à l'ouest de la péninsule. Or, c'est précisément au cours du Ve siècle, et dans la seconde moitié, que les Bretons changèrent *s* médiale en *h*. Pour les émigrés de Cornouailles et Léon, particulièrement, les rapports n'ont pas dû être immédiats. Il ne faut pas oublier que tout le centre de l'Armorique était occupé par des landes et une forêt quasi impénétrable (*Brocéliande*) qui ne fut sérieusement défrichée qu'à partir du XIe siècle. Dernière remarque : la liste des villes de Gaule, en notes tironiennes, que l'on peut faire remonter au Ve ou VIe siècle [2], a la graphie *Othismus* [3]. Ce *th* ne paraît-il pas une notation approximative de l'*s* en train d'évoluer en *h*?

3° La finale *-sm* ne saurait donner que *-mm*, *-m*; si quadrages'ma a donné bret. *coarais*, gall. *carawys*, c'est que l'*s* n'était pas d'abord en contact

---

1. Un article que j'annonçais à ce sujet a été rendu à peu près inutile par la publication du t. II des *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, de M. l'abbé Duchesne. Ce savant avait eu, lui aussi, la pensée que la cause première de l'expatriation des *Cornovii* et des *Dumnonii* de Grande-Bretagne fut la conquête des Scots vers la fin du IVe siècle. M. d'Arbois de Jubainville a appuyé cette opinion de textes historiques irlandais. Voy. *Revue celtique*, XXI, 1900, p. 243-246. — Puisque l'occasion s'en présente, je signalerai que dans ce tome II, paru plusieurs mois après la composition de mon article sur *Le Roi Hoël de Kerahès*, M. l'abbé Duchesne soutient contre Mommsen que la bonne leçon de la *Notitia Galliarum* est *civitas Coriosopitum* et non *civitas Coriosolitum*. M. d'Arbois s'est rangé à cette opinion (*loc. cit.*). Comme elle n'est appuyée d'aucun argument nouveau, il m'est naturellement impossible de l'accepter, et je maintiens ce que j'ai dit.

2. M. Omont a bien voulu m'apprendre l'existence d'une édition de ce texte, par M. Karl Zangemeister, parue dans les *Neue Heidelberger Jahrbücher*, II (1892), p. 1-36, sous le titre *Zur Geographie des römischen Galliens und Germaniens nach den tironischen Noten*. M. Z. montre (p. 30) que cette liste est postérieure au IVe siècle, mais je ne vois pas qu'il en fixe la date avec précision. Les mss. de ce texte sont très anciens (IXe siècle).

3. Voy. *ibid.*, p. 9, n° 64. Selon Schmit, le *th* serait dans ce texte le représentant de *s*, ou plus exactement un son celtique θ. Voy. Zangemeister, *loc. cit.*, p. 16.

avec *m* (quadragesima). Mais il m'apparaît que l'exemple allégué, bret. *toem*, *tom*, gall. *twym* > te(p)esmo- se rapproche beaucoup du cas précédent, ce *tepesmo étant évidemment contracté de tepidissimo où l'*s*[1] n'était pas non plus en contact primitif avec *m*; car je doute que l'existence d'un bas-latin *teesmo > tepidissimo au ve siècle soit admise par les romanistes. Le mot *carawys courais* > quadrages'ma reste jusqu'à plus ample informé l'exemple le plus sûr du traitement du groupe *sm* final.

4° Par contre, mon éminent contradicteur a phonétiquement raison en faisant observer que l'*i* de la finale *Osismii* ou *Osismios* aurait transformé en *e* l'*o* initial. La conclusion qu'il faut en tirer, c'est qu'on disait vulgairement *Osismos* et non *Osismios*. Ceci n'est pas une hypothèse. La liste des villes gauloises porte : *Othismus*[2]. Vu les habitudes graphiques de la période mérovingienne, nous pouvons légitimement rétablir : *Othismos*[3]. La finale d'*Othismus* ou d'*Othismos* ne saurait avoir sur la voyelle initiale l'influence « infectante », comme disent les celtistes, qu'exercerait l'*i* de *Osismii* ou *Osismios*.

Je persiste donc à penser que *Ohes*, *Ahes* peut dériver phonétiquement de *Osismos*. Comme, d'autre part, ma thèse est géographiquement et historiquement satisfaisante[4], on me permettra de m'y tenir. J'ajouterai une dernière remarque, dussé-je scandaliser les purs phonéticiens. Mais elle me paraît avoir une portée générale.

Dans les questions d'identification de noms de lieux je n'admets point qu'on oppose d'une manière absolue à des raisons historiques plausibles certaines règles phonétiques secondaires ou douteuses (par exemple le traitement de *-sm-*). Les noms de lieux, en effet, ne sont pas soumis à des lois aussi rigoureuses que les noms communs, ou plutôt les lois qui les régissent nous

---

1. Ici c'est *ss*, va-t-on objecter, tandis que dans quadragesima l'*s* était simple. Mais en réalité il ne semble pas que dans les emprunts du brittonique au latin le traitement ait été différent : assigno donne *aswyno*, brassica donne *bresych*, confessio donne *cyffes*, tussio donne *tisian*, tout comme asinum > *asyn*, caseum > *caws*, etc.

2. Zangemeister, *loc. cit.*, p. 9, n° 64. Les variantes (fautives) sont : *obtismus*, *obtbismus*, *obtismum*. Aucune ne contient un *i* final.

3. Cf. l'exemple bien connu Parisius > *Parisios*.

4. Je saisis l'occasion de cette réponse pour citer d'autres travaux qui m'avaient échappé sur la question de Carhaix et de *Coriosopitum*. Bizeul a publié deux grands articles très fouillés intitulés *Les Osismii* et *Alet et les Curiosolites*, dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, IV (1852), 2e partie, p. 39-76 et 107-167. M. Ch. de la Monneraye a écrit une *Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine* qui remplit le t. III de la 3e série (1883) de cette même publication. Voy. particulièrement p. 34-40, 51-55, 108-122; cf. la réplique du même à M. de Kerviler, *ibid.*, 3e série, IV (1884), p. 250-253, 264 et 300-301. Ces érudits arrivent toujours aux mêmes conclusions par des arguments archéologiques et géographiques : 1° Carhaix représente l'antique *Vorgium* et est la capitale des Osismiens; 2° *Vorgium* et *Vorganium* ne font qu'un; 3° il faut chercher la *civitas Coriosolitum* à Corseul et non à Quimper.

échappent le plus souvent. La phonétique des langues romanes a fait de tels progrès que si par hasard on venait à découvrir des mots latins inconnus, et qu'on en sût, bien entendu, l'accentuation, on pourrait sans chance d'erreur établir ce que ces mots auraient donné dans les langues dérivées du latin. Or cette même opération est impossible à faire pour les noms propres. A chaque instant nous trouvons dans des documents latins du haut moyen âge des noms de lieux : jamais nous ne pouvons dire *d'avance* avec certitude ce que ce mot a donné en langue vulgaire, même en connaissant la région où ces lieux sont situés. Certes, la phonétique nous rend l'immense service d'écarter les rapprochements fantastiques où se complaisaient les anciens érudits ; car certaines de ses règles ne souffrent pas d'exception. Mais dans le détail que d'anomalies souvent bien difficiles à expliquer ! Les érudits qui s'occupent de l'identification des noms lieux le savent si bien qu'après avoir reconstitué en gros la forme vulgaire présumée ils cherchent à identifier la localité par des rapprochements de textes et au prix de beaucoup d'efforts et d'ingéniosité. Une fois l'identification trouvée par la méthode historique comparative, on est souvent ébahi des transformations subies par le terme latin. Une phonétique locale [1] ou des analogies impossibles à découvrir l'ont rendu parfois méconnaissable. Un phonéticien romaniste intransigeant repousserait les trois quarts des identifications qui sont pour l'historien et le géographe absolument sûres. Je supplie qu'on ne méconnaisse pas ma pensée. Je ne m'inscris pas en faux contre la phonétique, et entre deux excès je prendrais résolument parti pour celui des phonéticiens. Je prétends seulement que dans les questions de noms de lieux [2] la phonétique est plutôt une méthode d'approche qu'un instrument de précision.

En somme, je persiste à croire que Carhaix n'est autre que *Vorgium* [3] et doit son nom aux antiques Osismiens, et j'adopte absolument les explications lumineuses de M. Gaston Paris. C'est surtout dans la région qui entoure Carhaix que les débris des routes romaines sont qualifiés *Chemins d'Ahès*, alors que dans le reste de la Bretagne ils portent d'autres noms [4]. Ce fait rend infiniment probable son idée que *Ahès* est tirée de *Carhaix*, compris *Ker-*

1. Il ne faut pas nous dissimuler, en effet, que la diversité phonétique dans le passé a été beaucoup plus grande que nous ne pensons, et les noms de lieux, précisément, nous sont garants de ce fait.

2. Un jeune et illustre linguiste, dont la phonétique est précisément le triomphe, tenait il y a quelques années ce propos qui me fut rapporté : *il n'y a pas de phonétique des noms propres*. C'était une boutade, bien entendu. Peut-être contenait-elle une part de vérité.

3. M. Zangemeister (*loc. cit.*, p. 16, n° 65) prouve que *Vorganium* est une forme ncorrecte. Le ms. du Vatican de Ptolémée porte Οὐοργιον, d'où, par dittographie, Οὐοργόνιον, corrompu en Οὐοργάνιον dans certains mss. La forme *Vorganium* est à supprimer. Cela achève de renverser la thèse de Le Men et Longnon (*Vorganium* = Castell' Ach).

4. Je me borne à renvoyer aux articles de Bizeul et à l'ouvrage de Sébillot, *Les travaux publics dans la tradition populaire* (Paris, 1894, in-8), p. 8, 13-14, 28.

Ahès, « la ville d'Ahès ». Il est parfaitement évident, en outre, que la légende dont nous nous sommes occupés s'est attachée à une route inachevée [1], et j'aurais dû le voir du premier coup. Peut-être est-il possible, sans trop de témérité, de chercher quelle était cette route. Le poème d'*Aiquin* nous dit que le chemin « ferré » allait de « Carahès » à Paris, et qu'on en traça plus de vingt lieues avant que la princesse Ahès fît la fameuse rencontre de l'oiseau mort. Cette route de Carhaix vers Paris ne pouvait être, ce semble, qu'une route allant d'abord de Carhaix à Rennes. Or, précisément, certains archéologues [2] ont pensé qu'une voie romaine devait joindre ces deux grands centres stratégiques de la péninsule armoricaine, et ils ont retrouvé, ou cru retrouver, les traces d'une route antique allant directement de Carhaix à Rennes *à travers la grande forêt centrale* [3]. Il est impossible, à ce propos, de ne pas se rappeler les vers du poème d'*Aiquin* :

Ele fist faire un grant chemin ferré,
Par ou alast a Paris la cité.
A Carahès, ce sachiez de verté,
Fu le chemin comencié et fondé.
Par cele dame fu maint chesne coupe
Et abatu maint grant arbre ramé,
Car le païs ert de bois tot planté.
Quant cest chemin fu fait et compassé,
Plus de vint lieues fu le chemin ferré [4].

Il me semble que l'on peut imaginer que ce sont ces traces d'une route antique, que l'on apercevait à travers les landes et les bois du centre de la Bretagne, qui ont donné lieu à la légende d'Ahès. Et cette route, ou ses débris, se prolongeait à vingt lieues de Carhaix, soit jusqu'aux environs de Merdrignac [5]. C'est dans cette région, au cœur de la grande forêt appelée au moyen âge *Brecheliant* ou *Broceliande*, que serait née la légende d'Ahès.

Ferdinand Lot.

---

1. En ce siècle, les paysans continuaient à s'intéresser à ces débris antiques et guidaient volontiers Bizeul dans ses courses, un peu aventureuses, à la poursuite des voies romaines.

2. En particulier, un érudit judicieux, M. de la Monneraye. Voy. dans La Borderie, *Hist. de Bretagne*, I, 148. On trouvera un tracé de cette voie dans la grande carte jointe au *Cartulaire de Redon* de M. de Courson.

3. Je renvoie au sujet de cette forêt au t. I de l'*Histoire de Bretagne* de M. de La Borderie, ainsi qu'à l'énorme compilation de M. Félix Bellamy, *La forêt de Brécheliant*, Rennes, 1896, 2 vol. gr. in-8.

4. Voy. la restitution de ce passage, ci-dessus, p. 417.

5. Avec la lieue gauloise, laquelle était de 2.436 mètres (voy. Lièvre, *Chemins gaulois et romains...*, Niort, Clouzot, 1893, in-8), on n'atteindrait pas tout à fait les bords de l'Oust.

PÉRIODIQUES

STUDJ DI FILOLOGIA ROMANZA, publicati da Ernesto MONACI, vol. VIII (fasc. 18, 19, 20, 1894-1899). — P. 1, R. Renier, *Una redazione tosco-veneto-lombarda della leggenda versificata di santa Caterina d'Alessandria.* Cette légende, en vers alexandrins plus ou moins réguliers et à rimes accouplées, est tirée d'un ms. de Venise (Bibl. Marciana) qui contient en outre diverses légendes en prose. C'est le remaniement de la pièce en langue véronaise publiée en 1874 par M. Mussafia, d'après un autre ms. de Venise (voir *Romania*, III, 415). Mais le texte que le remanieur a eu sous les yeux était meilleur et plus complet que celui dont a dû se contenter M. Mussafia, ce qui est mis en pleine lumière par M. Renier. La publication est suivie d'une étude détaillée de la langue et d'un court glossaire. L'auteur, qui signale en passant quelques travaux sur les versions françaises de la légende de sainte Catherine, ne paraît pas avoir connu ce qui a été écrit à ce sujet dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1re partie, 58-61 ; cf. *ibid.*, XXXIV, 1re partie, 21. — P. 85, G. Gigli, *Di una nuova questioncella dantesca.* Sur *Inf.*, X, 80 : *la donna che qui regge* est Proserpine, qui préside au cercle des incrédules et des hérétiques; ce qui n'est pas neuf; il faudrait au moins expliquer plus clairement pourquoi cette fonction lui est attribuée. — P. 89, C. Pascal, *Note etimologiche* : sur *balordo, barcollare, brusco, burlare, crocchio, desio, frusco, fuscello, gremire, grullo, inaffiare annaffiare, pettegolo, rullo rullio, sciatto, spantecare* (nap.), *spiare, spicciare, tracollare, zotico.* La place nous manque pour indiquer et surtout pour discuter les solutions présentées, dont beaucoup sont fort contestables. — P. 99, L. Biadene, *Contrasto della rosa e della viola.* Poème en alexandrins assez irréguliers, tiré d'un ms. de l'Ambroisienne qui remonte à la première moitié du XIVe siècle. M. Biadene indique les autres *contrasti* sur le même sujet que l'on connaît (l'un est de Froissart) et fait suivre le texte de notes grammaticales et d'un glossaire. — P. 132, C. Salvioni, *La contemplacio de la passio de Nostre Senhor, testo catalano-provenzale.* En prose, publié d'après un ms. de la bibliothèque de Pavie. L'original est signalé par l'éditeur dans un autre ms. de Pavie, sous ce titre : *Contemplatio S. Bernardi in passione domini nostri Jesu Christi, secundum septem horas canonicas.* L'attribution à saint Bernard paraît erronée. Par « catalano-provenzale », M. Salvioni entend que la traduction qu'il publie, originaire-

ment rédigée en provençal, nous est parvenue par une copie catalane, et il est certain que le copiste à qui nous devons la copie conservée dans le ms. de Pavie y a introduit beaucoup de formes catalanes. Mais que la traduction ait été originairement faite à Montpellier ou dans les environs, comme essaie de le prouver M. S., c'est chose beaucoup moins sûre. En tout cas, la copie seule est catalane. L'ouvrage n'était pas complètement inconnu. M. S. rappelle que M. Chabaneau en avait publié de courts fragments (*Rev. des l. rom.*, 4e série, III, 123), d'après des débris détachés d'une vieille reliure. Le texte, transcrit avec soin, est suivi de notes, où sont rectifiées quelques erreurs de l'édition, et d'un court glossaire. Il n'y a du reste pas beaucoup de mots intéressants dans cet opuscule. Fol. 11 vo, il n'y a pas de doute qu'il faut lire *sa osta* en deux mots : il s'agit de Marthe, souvent appelée *hospita Christi*; fol. 17 ro, au lieu de *pausar las hic*, il faut lire *pausar las hi e*. Fol. 25 vo et 26 ro, M. S. s'est mépris au sujet de *dones* et de *donas*, tous deux parfaitement réguliers : le premier est au subj. prés. et le second à l'impératif (*donas* pour *donatz*). Fol. 29 ro, « pregui te, seyner, que me deges acorre e ajudar contra los meus enemics... en aysi com delivrist *aquel lo conselh d'aquel home* que era conselher del rey Davit ». M. S. a bien vu que ce passage était corrompu, mais il n'a pas trouvé la correction. Il faudrait quelque chose comme « en ayssi com delivrist *Davit del* conselh *d'Aquitopel* que era... »; cf. II Reg. xvii, 14. Ici, et en d'autres cas l'éditeur aurait dû recourir au texte latin — P. 169, G. A. Cesareo, *Per la data di una canzone del notaro Giacomo*. Il s'agit de la pièce *La namoranza disiosa* (Monaci, *Crestomazia italiana*, p. 50), où M. Cesareo a cru démêler une allusion à un siège de Syracuse qui eut lieu en 1205. Cette opinion ayant été contestée de diverses parts, M. C. s'attache à réfuter les arguments qui lui ont été opposés. — P. 183, C. Salvioni, *Giunte italiane alla* Romanische Formenlehre *di W. Meyer-Lübke*. Additions nombreuses au t. II de la « Grammaire des langues romanes ». — P. 240, C. Pascal, *Note etimologiche*; sur *briga sbrigare, capriccio, Chianti, contestare, covo covone chiodo, gingilli, brillare, guglia ghiglia, piaggiare, sgagliare incagliare, scricchiolio, schiantare, spegnere, trangugiare*[1]. — P. 243, M. Pelaez, *Il canzoniere provenzale* c (*Laurenziano Pl. 90*, inf. 26). Reproduction littérale de ce ms., déjà décrit, en 1863 par Grützmacher, *Archiv*, XXXIII, 407-412), qui n'est que du xve siècle et ne peut être classé parmi les plus importants des chansonniers provençaux. — P. 403, A. Restori, *Appunti teatrali spagnuoli*. Concerne deux pièces de Miguel Sanchez récemment éditées dans les *Publications of the University of Pennsylvania*, t. V.

P. M.

---

1. Ici se termine (p. 248) le fascicule 19, publié en 1896. Mais, au début du fasc. 20, publié en 1899, on trouve la réimpression des pages 241 à 243 contenant quelques-unes des recherches étymologiques ci-dessus mentionnées. Puis, à la fin du fascicule (pp. 447-451) sont réimprimées les autres. Ces irrégularités typographiques sont regrettables.

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXIII, 2-3. — P. 161, W. Suchier, *Ueber das altfranzösische Gedicht von der Zerstörung Jerusalems.* On n'a ici que le commencement d'un travail important et très bien fait, sur lequel nous reviendrons. — P. 199, J. Gjrardin, *Le Fribourgeois au XVe siècle*; bonne étude, faite sur des documents d'archives (p. 249 y est jointe une note de M. P. Marchot sur le consonantisme). — P. 251, J. Niederländer, *Die Mundart von Namur.* — P. 310, H. Waitz, *Nachtrag zu den in der « Festgabe für Gustav Gröber » herausgegebenen Liedern von Gillebert de Berneville.* C'est l'étude de la langue du poète d'après les rimes (la double forme *entir* et *entier* ne saurait rien prouver pour la phonétique, la première seule étant régulière, la seconde analogique), et de celle des copistes des divers manuscrits. — P. 329, Tiktin, *Der Konsonantismus des Rumänischen.* Commencement d'un important travail, pendant du *Vokalismus des Rumänischen* que l'on doit au savant auteur. Nous y signalons la digression étendue sur le fameux problème offert par *steaoa* = stella, où l'auteur maintient et appuie de nouveaux arguments son opinion combattue par M. Gorra. — P. 329, A. Pellegrini, *Il Piccinino* (suite). — P. 358, O. Schultz-Gora, *Ein ungedruckter* Salu d'amors *nebst Antwort.* Ce salut d'amour et la réponse de la dame sont en strophes terminées par des refrains, dont M. Sch. a pu retrouver ailleurs un grand nombre. Il imprime les deux pièces avec une courte introduction et des notes. I 127 et 135, virgule à la fin; 141 *pris*, corr. *pis*; 192-3 l. *si m'oci Cest las*; II 8 ? après *dame.* — P. 370, O. Schultz-Gora, *Der Kurzvers im* Folcon de Candie *der Bologner Handschrift.* M. Schultz-Gora, qui prépare, comme on sait, une édition de *Foucon de Candie*, a dû se poser la question de savoir si la forme avec le petit vers final, qui se trouve dans le seul ms. de Boulogne, ou celle qui en est dénuée est la forme primitive. Il nous donne ici la comparaison de la fin de 60 laisses dans P (ms. B. N. fr. 25518, le plus ancien des mss. de *Foucon*) et dans B; il trouve que 3 laisses de P manquent dans B, que dans 28 laisses rien ne préjuge l'originalité de P ou de B, que dans 3 il semble que B soit préférable, mais que le caractère primitif de P est probable pour 18 et assuré pour 8. Il en conclut que le petit vers qui termine la laisse dans B était inconnu à l'original et a été ajouté dans la rédaction représentée par B. Les raisonnements de M. Sch.-G. sont d'ordinaire plausibles, mais je ne saurais dire qu'ils soient absolument convaincants; il faut noter qu'en pareille matière la logique n'est pas tout, et que la forme de B paraît généralement plus élégante comme elle est plus concise. Il faut noter aussi que ni de la rédaction sans le petit vers, ni surtout de l'autre nous ne possédons la forme la plus ancienne. On reste donc un peu sceptique devant la conclusion de M. Sch.-G., et il est à craindre que la question, même réduite à *Foucon de Candie*, ne soit pas résolue par son travail. — P. 386, W. Zingerle, *Eine wälschtirolische Handschrift.* Un manuscrit conservé à Innsbruck contient un petit glossaire latin-roman, que M. Z. a publié avec un commentaire très soigneux; plus, en latin et en roman, une lettre fan-

tastique adressée à un « Machides, soudan de Babylone ». Le tout a été écrit dans les premières années du XVe siècle au château de Campo, dans la Judicaria. La langue, dit M. Z., est l'ancien véronais, et confirme ce qu'a dit M. Gartner, que « la Judicaria est une vallée lombarde, où le vénitien pénètre depuis des siècles ».

MÉLANGES. I. *Critique des textes.* P. 395, E. Stimming, *Zu* Schultz-Gora, *Zwei altfranzösische Dichtungen* (1899). Observations sur le texte et les notes, qui semblent toutes parfaitement justifiées. — *Histoire des mots.* P. 400, Meyer-Lübke, fr. *envoye* : ce mot, qui signifie « orvet », comme ses congénères plus ou moins altérés, représente sans doute un lat. vulg. anguillum; fr. *panne* : dans le sens I *b* du *Dict. gén.* « mettre en panne », il doit représenter non penna, mais un lat. vulg. panna parallèle à pannus; au sens 3 (pièce de bois horizontale) c'est pīnna et non penna; au sens 4 (partie du marteau) il correspond non à l'all. *Bahn*, mais à l'all. *Pinne*, m. s., et dérive également du lat. pīnna; fr. *piéter*, *piéton*, *pietaille* : *piéter* au sens de « trotter » (en parlant du perdreau, etc.) ne viendrait pas de *pié* + *er* avec le *t* intercalaire, mais de *pié-eter* comme par ex. *jambeter*; *piéton* ne remonte pas à un latin imaginaire peditonem, mais est l'a. fr. *pion* remodelé (au XVe s.) sous l'influence de *pietaille* < *peditalia (il y a quelques difficultés à ces deux explications). — P. 405, G. Baist, fr. *trémousser* : l'auteur rapproche comme moi (*Rom.*, XXV, 623) *trémousser* de trīmodia (il cite à propos le b. lat. trimucium); mais ce n'est qu'un détail dans cet intéressant article : reprenant la question de l'*r* épenthétique, traitée par M. Eurén et par moi (*Rom.*, XIX, 119), il en conteste absolument l'existence, et voit des cas de contamination dans tous les faits allégués; je ne puis ici rapporter et discuter tous ces faits, mais je crois bien qu'il a raison; a. fr. *lodier*, « couverture » et *lodier*, « vagabond », sont le même mot, et le second n'est qu'un emploi métonymique du premier, lequel est attesté (*lutarium*, *lodarium*) dans des textes latins écrits en Angleterre au VIIIe siècle (étymol. angl. *loda*, scand. *lodi*); *mestive* ne vient ni de messis aestiva ni de *mestiva (*Rom.*, XXIV, 311), mais de *mīxtiva; tropare : M. B. signale dans Arnobe le jeune un adtropare, « interpréter allégoriquement » (ou mieux « mettre allégoriquement en rapport avec »), et, le joignant au contropare qu'il a jadis (voy. *Rom.*, XVII, 625) relevé dans des documents espagnols, il essaie d'expliquer d'une façon plus satisfaisante qu'on ne l'a fait le rapport de *tropare avec *trobar*, *trover* (M. Schuchardt, dans une note adjointe, ne regarde pas adtropare comme ajoutant de la vraisemblance à l'étymologie en question, et maintient la sienne, qui est, comme on sait, turbare; il relève toutefois l'existence de représentants d'attropare en français, provençal, catalan, italien, mais il y voit des composés romans avec *a* et le représentant de turbare, ce qui est cependant assez peu probable). — P. 412, Schuchardt, fr. port. *corme* : serait le gr. κόμαρον, « arbouse »; l'auteur montre que les noms du cormier et de l'arbousier se sont souvent ou confondus ou influencés; vén. *anguela* :

désigne, non l'anguille (comme pourrait le faire croire une note de M. Salvioni), mais un petit poisson de mer (*atherina hepsetus*), et remonte sans doute à un dérivé d'acus influencé peut-être par anguilla (l'auteur donne une riche synonymie des noms de ce poisson); esp. port. *fisga*, « trident à pêcher, fouine », rapproché par Diez de l'all. *fisker*, est le subst. du verbe *fisgar*, qui, comme l'esp. *fisgar*, « railler », est le lat. *fixicare, et se retrouve dans *fisca* (peut-être faut-il rapprocher de *fisga* le mot *puschia*, nom d'un instrument de pêche au nord de l'Adriatique); valais. *cocalé*, ital. du nord *bórrer* : notes complémentaires aux *Roman. Etym.*, II, 31, 132; roum. *întărita* : M. Sch. se décide pour *interritare, à cause du nap. *interretar*, « exciter », qui serait devenu dans le nord interritare, d'où anc. fr. *entariër* (cf. ci-dessus, p. 308); fr. *permaine* : bien que d'après M. Sch. « les explications de Förster sur le fr. *permaine* épuisent le sujet pour le sens et la forme » (il regarde donc mes objections, *Rom.*, XXVIII, 635, comme non avenues), il y ajoute trois confirmations : on vendait en Istrie, il y a une trentaine d'années, des *pomi di Parma* (aussi bien que *di Modena* et d'ailleurs); Varron, qui remarque expressément qu'on disait *Parmensis* et non *Parmanus*, « a bien pu trouver cela surprenant parce qu'ici le thème ne se termine pas en *n* comme dans *Cortonensis*, *Cremonensis*, *Mediolanensis*, etc., et qu'on se serait attendu à un accord avec *Cumanus*, *Romanus*, etc., et ainsi en dehors de l'Italie on a pu facilement en venir à un *Parmanus* »; le français a encore un mot *parmain*, « sorte de pierre tendre dont le grain est très fin », qui est peut-être du grès de Parme. — P. 419, Schuchardt: notes sur les parties lexicographiques du livre de A. Ive, *I dialetti ladino-veneti dell' Istria* (Strasbourg, 1900), livre dont nous rendrons prochainement compte. — P. 421, De Gregorio, ant. sic. *sictinu*, fr. *septain* : le mot sicilien désigne un droit perçu sur la viande de boucherie; l'auteur le rattache à septenum, soit directement, soit par l'intermédiaire du fr. *se(p)tein*; ce n'est pas impossible, mais il y a plus d'une difficulté, et on pourrait songer à un dérivé de sectum. — P. 426, E. Herzog, *Zu* it. *chiovo*, *chiodo* : clavum > claum > *chiò*, qui a changé *chiavi* en *chiovi*, d'où *chiovo*; d'autre part *chiò* a produit *chiodi* sur le modèle de *mò modi*, et *chiodi* a engendré *chiodo*. — P. 427, Kluge, a. fr. *baillarc* (voy. *Rom.*, XXVIII, 171) : l'angl. *barley* paraît emprunté à un mot normand qui répondrait à *baralicum; a. fr. *port*, « ville » : ce sens, admis par M. Schultz-Gora (cf. ci-dessus, p. 307) pour l'anc. fr., se retrouve en néerlandais et en anc. anglais, et devait appartenir au gallo-roman du nord. — P. 128, Thurneysen, fr. *suie* (cf. ci-dessus, p. 130) : l'étymologie est celtique, anc. irl. suide, d'où en gallo-rom. **sudia*; il reste toutefois quelques difficultés. — P. 429, Gröber, *bibelot* : à noter dans un texte de 1432 : *bibelot, qui sunt choses d'estain ou mercerie*.

Comptes rendus. P. 430, G. Rossi, *Dalla mente e dal cuore di Giovanni Boccaccio* (Wiese). — P. 431, Zimmerli, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz*, III (Marchot : remarques sur quelques points de phonétique des patois). — P. 434, Rydberg, *Zur Geschichte des französischen* ə (Herzog :

intéressantes remarques, notamment sur les pronoms relatifs, démonstratifs et personnels). — P. 437, Mohl, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire* (Gröber : signale avec indulgence les téméritès de l'auteur et fait quelques observations sur des inexactitudes de détail). — P. 440, Osthoff, *Vom Suppletivwesen der indogermanischen Sprachen* (Schuchardt : il s'agit des formations ou flexions qu'on appelle généralement « défectives »; M. Sch. fait quelques observations pénétrantes, dont plusieurs concernent les langues romanes). — *Romania*, XXVIII, 2 et 3 (M. Gröber reproche sévèrement à M. Brandin d'avoir inexactement rapporté les opinions qu'il a émises sur le rapport de la *Destruction de Rome* et du *Fierabras*; M. Freymond résume les études de M. Lot avec quelques observations critiques; M. Meyer-Lübke rend compte des articles de MM. Vising et Andersson sur l'amuïssement de l'*r* en français, sans se prononcer nettement dans un sens ou dans l'autre). — P. 451, *Revue des langues romanes* (Schultz-Gora). — P. 454, *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XXXV (Wiese). — P. 456, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, XCVI-XCVII (W. Cloetta).

Livres nouveaux. Annonce sommaire, par M. Gröber, de : Östberg, *Les voyelles vélaires*, etc. (ci-dessus, p. 157); Croce, *Di alcuni principi di sintassi e stilistica psicologiche del Gröber*; Fitzmaurice-Kelly et Ormsby, *Don Quixote* (première édition vraiment critique; œuvre monumentale et définitive, Londres, Nutt, 1898-99); par M. Becker de : Zimmermann, *Die Totenklage in den altfr. Chansons de geste* (ci-dessus, p. 158).

P. 461-464, Réplique de M. Kalepky aux remarques faites par M. Tobler (voy. ci-dessus, p. 308) sur son étude relative au mélange, en français moderne, du discours direct et indirect.

G. P.

ZEITSCHRIFT FÜR FRANZÖSISCHE SPRACHE UND LITERATUR, t. XIX, seconde partie, suite. — P. 216, Breymann, *Die phonetische Literatur von* 1876-95 (Koschwitz). — P. 223, Klinghardt, *Artikulation- und Hörübungen* (Wagner). — P. 230, Hunziker, *Die Sprachverhältnisse der Westschweiz* (Gauchat).

MISZELLEN. P. 252, Friesland, *Noch einmal « persant » und « foubert »*. — P. 254, Körting, A propos de Ciampoli, *I codici francesi d. Bib. Nat. di San Marco* et de *l'Art d'Amours de* Jacques d'Amiens. (Dans ce dernier entrefilet le nom de M. Perpéchon est défiguré en Perépchou).

T. XX (1898). 1re partie. — P. 79-162, Brugger, *Ueber die Bedeutung von « Bretagne », « Breton » in mittelalterlichen Texten*. Nos lecteurs se souviennent que cette étude a été tout récemment analysée et discutée ici par M. F. Lot (*Rom.*, XXVIII, 1 ss.). — P. 163-271, Lowinsky, *Zum geistlichen Kunstliede in der altprovenzalischen Litteratur bis zur Gründung des « Consistori del Gai Saber »*. Étude extrêmement approfondie et intéressante, divisée en

trois parties : la première donne une liste très complète des poésies lyriques de caractère religieux ; la seconde en étudie les sources d'inspiration et le style ; la troisième en caractérise la versification. L'appendice I donne une restitution critique de 9, 19. — P. 270-279, Friesland, *Ein Gedicht zu Ehren Karls* V. Publie, d'après un ms. de la Bib. de l'Université de Gœttingen, le texte de deux petits poèmes inspirés par l'abdication de Charles-Quint. — P. 280-288, Schultz-Gora, *Die « orfraie » und der « alcyon » in der französischen Litteratur*.

Seconde partie. P. 1. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. II, III, IV (Stengel : résume et apprécie les divers chapitres en ce qu'ils ont de plus original ; assez nombreuses rectifications aux chapitres sur le théâtre du moyen âge). — P. 25, Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français* ; 8e éd. revue et corrigée par Horning (Wilmotte : corrections aux textes (col. 1 = 100), rectifications au glossaire). — P. 28. Langlois, *Le Jeu de Robin et Marion* (Cloetta : relève, avec une impitoyable minutie, des erreurs ou inconséquences de graphie dont M. Tobler avait déjà signalé les principales. M. C. montre une fois de plus combien est délicat et ingrat ce travail d'uniformisation ; comme il n'y a point ici de détail insignifiant, peut-être sa démonstration exigeait-elle tout ce développement ; mais il eût pu au moins abréger la discussion des leçons (p. 30-33) : la plupart de celles qu'il critique n'ont vraiment pas une grande importance, et ses corrections n'améliorent pas sensiblement le texte. Le long passage sur *esgar, agar* n'est pas convaincant : il me paraît impossible de tirer ce mot de l'impératif de *esgarder* ; il y a là un verbe de sens distinct (« faire attention, prendre garde »), dont l'origine est à chercher. V. 478, je comprendrais *plais* autrement que M. C. : « est-ce une dispute [que tu cherches] » ? cf. un peu plus haut, v. 473 : *est chou estris* ?). — P. 40, L. F. Mott, *The system of courtly Love studied as an introduction to the* Vita Nuova *of Dante* (Vising : travail intéressant où le sujet est pour la première fois traité dans son ensemble). — P. 55, E. Staaff, *Le suffixe* -arius *dans les langues romanes* (G. Körting : travail très méritoire, mais qui ne résout pas la question ; la partie historique est la mieux réussie ; objections à la loi formulée, discussion de l'hypothèse que le suffixe ital. *-iere* serait emprunté au français). — P. 64. Schwan, *Grammatik des altfranzœsischen*, 3e éd., revue par Behrens (Meyer-Lübke : nombreuses et importantes rectifications). — P. 73, Schmidt-Wartenberg, *Phonetical Notes* (Koschwitz : considérations en faveur de la phonétique expérimentale, trop dédaignée des philologues ; souhaite bon succès à une tentative intéressante ; signale des lacunes dans celle des deux études (sur les vibrations de l'*r*) qui seule intéresse les langues romanes). — P. 95, Weston, *The Legend of Sir Gawain* (Förster : livre écrit sans une connaissance suffisante des sources et qui ne satisfait pas la curiosité que le titre avait éveillée). — P. 163, Friedwagner, *Meraugis von Portlesguez* (Förster : discus-

sion approfondie de l'étude sur la langue du poète ; nombreuses corrections au texte, *excursus* sur le mot *aiu*, que M. F. veut écrire *aju* ; malgré de nombreuses critiques de détail, pleine justice est rendue au soin et à la conscience de l'éditeur). — P. 115, Paris et Langlois, *Chrestomathie du moyen âge* (Schultz-Gora). — P. 117, Jeanroy et Guy, *Chansons et dits artésiens du XIIIe siècle* (Schultz-Gora. Je ne comprends pas pourquoi XXIV, 119, M. Sch. veut changer *envie*, qui donne un sens excellent, en *enuie*. Mon critique trouve obscur le sens de XXIV, 88. Il y a là une plaisanterie, un peu forte, il est vrai : les témoins que peut produire Willaume as Paus sont muets : donc leur témoignage n'existe pas. La plupart des mots que M. Sch. me reproche de ne pas avoir admis au Glossaire ont été omis comme ne s'écartant pas assez de la langue moderne). — P. 118, Tobler, *Li proverbe au vilain* (Stengel : remarques sur quelques proverbes qui ont dû être primitivement en vers ; très nombreux rapprochements, empruntés à divers recueils, dont deux inédits). — P. 159, Beyer, *Französische Phonetik für Lehrer und Studierende* (Koschwitz). — P. 183, Michaelis et Passy, *Dictionnaire phonétique de la langue française* (Koschwitz). — P. 193, Berg, *Bidrag till frågan om det attributiva adjektivets plats i modern franska* (This). — P. 201, Klöpper, *Französisches Real-Lexicon* (Carel). — P. 241, Lindström, *L'analogie dans la déclinaison des substantifs latins en Gaule* (Herzog : les résultats ne sont pas en proportion de l'effort). — P. 245, Thomas, *Essais de philologie française* (Behrens). — P. 247, Dauzat, *Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. Phonétique historique du patois de Vinzelles* (Behrens). — P. 248, Stier, *Französische Syntax* (This : nombreux matériaux rassemblés, mais la mise en œuvre laisse à désirer ; le critique discute en détail le chapitre sur les modes et les temps).

T. XXI (1899). Première partie. — P. 1-21, Stengel, *Die beiden Sammlungen altfranzösischer Sprichwörter in der Oxforder Handschrift Rawlinson C 641*. Curieuse collection de proverbes anglo-normands (jadis signalée par M. P. Meyer), dont la plupart sont traduits en hexamètres latins, d'autres en moyen anglais. Elle est ici publiée intégralement, avec de nombreux rapprochements. — P. 69-83. W. Horn, *Zur Lautlehre der französischen Lehn- und Fremdwörter im Deutschen*. Complément à la dissertation de J. Kassewitz, 1890. — P. 84-113, G. Körting, *Neue Beiträge zur französischen Sprachgeschichte*. IX : fr. *pâle* : montre l'impossibilité de tirer *palle* de pallidus ; propose un **patilus*, formé sous l'influence de rutilus ; mais rutilus n'ayant pas passé en français, n'est-il pas plus simple de voir dans *pâle* un mot savant ? IX (*sic* au lieu de X) : fr. *estovoir* : l'analogie entre les parfaits *estut* (de stare) et *put* (de potere) aurait amené la création de *estovoir* d'après *povoir* : mais 1° le dérivé régulier de potuit est *pout* ; 2° celui de potere est *poeir* ; X : fr. *race* : substantif verbal de *racier* = raptiare, « chasser aux oiseaux » ; XI : fr. *chauffer* : de cal(i)d(um) + *fare ; XII : le groupe latin *vr* du français : repousse l'hypothèse d'après laquelle aurum se

serait prononcé avrum; XIII : fr. *vrille* : M. K. après avoir défendu l'étymologie de Diez, *vericula, déclare en post-scriptum se rattacher à l'explication de M. Gade, qui tire (après d'autres) le mot de viticula et explique l'intercalation de l'*r* par l'influence de *drille*; XIV : fr. *soubrette* : de l'esp. *sobrina* avec changement de suffixe; XV : anc. fr. *ro(u)ver* : loqui aurait d'abord passé à *loquare sous l'influence de vocare, puis il aurait lui-même influé sur rogare pour le transformer en rŏguāre, *rŏquāre; l'hypothèse est bien compliquée et très peu vraisemblable; il faudrait d'abord rendre probable dans le plus ancien français le maintien de loqui, qui a disparu de toutes les langues romanes; XVI : fr. *envelopper* : proviendrait d'un « croisement » entre involutare et stuppare, d'où *involuppare. Mais on attendrait *enveloupper*; XVII : fr. *galoper* : descendrait en ligne très indirecte de vapulare; la raison alléguée est que, quand un animal reçoit des coups, son premier mouvement est d'y échapper par la fuite; série proposée : vapulare, *valupare, *valuppare, valoppare, *galoppare; le prov. *galaupar* viendrait du français, avec le changement « habituel » de *o* en *au*; XVIII : fr. *aller* : serait le résultat d'un croisement entre ambulare et camminare; série : *ambinare, *amminare *amnare; ici le mot bifurque, devient au Midi *annare, anar*, au nord, *amer*, qui se transforme en *aler* sous l'influence de *baler, avaler, voler*, etc. La plupart de ces articles font certainement honneur à l'imagination de M. K., mais les résultats assurés nous paraissent assez maigres.

Seconde partie. — P. 1, Morf, *Geschichte der neueren französischen Literatur* (XVI-XIX Jahrh.). Erstes Buch (Stengel : rectifications et additions de détail). — P. 8, Wechssler, *Die Sage vom heiligen Gral* (Stengel : analyse et éloges). — P. 29, Lindberg, *Les locutions verbales figées dans la langue française* (Vising). — P. 33, Lindqvist, *Quelques observations sur le développement des désinences du présent de l'indicatif de la 1re conjugaison latine dans les langues romanes* (Staaff : rectifications et additions). — P. 39, *Neuere Schriften über französische Lehn- und Fremdwörter im älteren Deutschen* (Horn : s'occupe des récents travaux de Wiener, Piquet et Salverda de Grave consacrés respectivement aux mots français dans Wolfram von Eschenbach, aux mots français en moyen haut-allemand, à l'influence française sur la phonétique néerlandaise). — P. 61, Toynbee, *A historical Grammar of the French Language, from the French of A. Brachet* (Cloetta : fâcheuse réédition). — P. 70, Svedelius, *L'analyse du langage appliquée à la langue française* (Herzog : essai original, très heureux dans la plupart de ses parties). — P. 117, Miszellen : Polémique entre MM. Langlois et Cloetta, à propos du compte rendu, par le second, de l'édition du *Jeu de Robin et Marion* par le premier. — P. 153, Nietzsche, *Ueber Qualitätsverschlechterung französischer Wörter und Redensarten* (Dietrich : l'auteur n'était pas au courant de la bibliographie de son sujet; travail méritoire néanmoins).— P. 160, Berghold, *Ueber die Entste-*

hung der Nasalvokale; Klahn, *Ueber die Entwicklung des lateinischen primären und sekundären* mn *im französischen*; Staaff, *Le suffixe* -ime, -ième *en français* (Herzog : compte rendu très instructif). — P. 166, Zünd-Burguet, *La phonétique expérimentale appliquée à l'enseignement des langues vivantes* (Koschwitz). — P. 168, Quiehl, *Französische Aussprache und Sprachfertigkeit* (Koschwitz : l'auteur s'est trop servi de la collection du « Maître phonétiste »; très sévère appréciation de ce recueil). — P. 187, Suchier, *Aucassin et Nicolete*, 4e éd. (Wilmotte). — P. 188, Vodoz, *Le théâtre latin de Ravisius Textor* (Creizenach). — MISZELLEN. P. 231, *Vier Briefe von F. Diez an Albert Höfer*. — P. 232, Holzappel, *Zur Biographie von F. Diez*. — P. 234, Polémique entre MM. Mühlefeld et Dittrich, et à propos d'un récent compte rendu.

A. JEANROY.

BULLETIN HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE (Comité des travaux historiques), année 1896. — P. 331. J. Gauthier, *Notice sur deux manuscrits du British Museum* (Roy. 6. E. IX et Addit. 17385). Le premier de ces deux mss contient un poème latin, de trois mille vers environ, dédié au roi de Naples Robert, et composé par Convenole (ou Convenevole) da Prato, qui enseigna à Pise, à Avignon et à Carcassonne, et fut l'un des maîtres de Pétrarque. On connaît de ce poème une autre copie à Florence (Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, éd. de Milan, 1823, V, 891), mais le ms. du Musée britannique, très richement orné, est l'exemplaire présenté au roi. Il est exposé au Musée, dans une vitrine. M. Gauthier donne la photographie réduite d'une des pages. Le second ms. étudié par M. J. G. est l'*Apothéose du connétable de Bourbon*, par le poète vosgien Laurent Pillard (XVIe siècle), poème d'un style prétentieux et pédant, M. G. en donne des extraits et réunit quelques renseignements sur l'auteur, mort en 1571. — P. 342-351, Pasquier, *Privilèges et libertés des trois États du comté de Foix à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle*. En appendice (p. 348-351) est publiée une requête des barons du pays de Foix à leur comte, rédigée en langage du pays. Elle est datée de 1391 ; la copie, qui est très postérieure, laisse à désirer. — P. 470-486, Sabarthès, *Leude de Montréal* (Aude). Le texte de cette leude, publié pp. 480-486, aurait été écrit entre 1319 et 1327, selon l'éditeur. On y peut relever quelques mots rares. — P. 501-523, Breuils, *Étude sur les noms de baptême usités dans la région gasconne dans le cours des IXe, Xe et XIe siècles*. — P. 577-581, Dubarat, *Les droits féodaux de la baronnie d'Uhart au XVe siècle*, Document béarnais écrit dans le pays basque, communication précédée d'un rapport de M. Paul Meyer. — P. 692-703, Documents français du XVIe siècle tirés des archives de Saint-Ouen et publiés par M. Pagart d'Hermansart. On y peut relever quelques formes intéressantes, ainsi (p. 702) les subjonctifs *laisseche*, *wuidechent*, *portechent*, *loueche*. — P. 704-722. *Le Mystère des trois rois*, publié d'après un manuscrit appartenant aux

archives de Manosque (B.-Alpes), par M. Isnard, et précédé d'un rapport de M. P. Meyer. Ce n'est qu'un fragment (430 vers octosyllabiques), le ms. étant incomplet, mais ce fragment est d'un grand intérêt. Certaines particularités de langue montrent que le mystère a été non pas seulement copié mais composé en Provence, ce qui est à relever pour l'histoire de la propagation du français dans le midi de la France. — P. 752-764, Dubarat, *L'imprimeur béarnais Louis Rabier* (1583-1606). *Renseignements inédits sur lui et sur sa famille*. Cette communication contient un certain nombre d'actes du commencement du XVIIe siècle rédigés en béarnais. — P. 845-851, Dubarat, *Testament d'Auger Gaillard*. Auger Gaillard était originaire de Rabastens (Tarn), mais il mourut à Pau, et son testament (25 mai 1595) est en béarnais.

Année 1897. — P. 72-82. Aug. de Loisne, *La bataille d'Azincourt d'après le ms. inédit du château de Tramecourt*. Ce récit, tiré d'un ms. conservé dans une collection particulière, est en français et ajoute quelques détails à la narration de Monstrelet. — P. 99-112. A. Ledieu, *Notice sur la* Pètite Trésorière, *navire de guerre acheté par l'échevinage d'Abbeville en 1479*. Communication accompagnée d'extraits des délibérations de l'échevinage d'Abbeville où l'on pourra relever un certain nombre de termes de marine. — P. 339-487, Jean Guibeaud, *Étude sur les noms de baptême à Perpignan, de 1516 à 1738*. Ce travail, dû à l'archiviste de Perpignan, a été composé en réponse à l'une des questions posées par le Comité des travaux historiques en vue du Congrès des Sociétés savantes. C'est certainement le meilleur de tous ceux que cette question a suscités. Il est rédigé d'après les registres d'une des quatre paroisses de Perpignan (Notre-Dame de la Réal), qui ont été dépouillés avec la plus grande exactitude. L'auteur s'est arrêté à l'année 1738, parce que cette année est la dernière où les registres soient rédigés en catalan. La disposition en tableaux est très habile et très claire. L'auteur, dans une introduction fort bien faite, met en relief tous les faits qui se déduisent de ses dépouillements : il explique les causes de la vogue variable de certains noms, relève toutes les particularités linguistiques des formes sous lesquelles les noms sont écrits dans les registres, distinguant les formes savantes des formes populaires. En somme, c'est un mémoire excellent et digne de servir de modèle. — P. 504-520, J. Finot, *Les représentations scéniques données à l'occasion de la procession de Lille par les compagnons de la place du Petit-Fret, au XVe siècle*. D'après les archives de la Chambre des comptes de Lille. Ces représentations étaient organisées, avec subvention de la Chambre des comptes, par des sociétés d'acteurs volontaires qui représentaient soit des tableaux vivants, soit des mystères, à l'occasion d'une procession qui eut lieu fréquemment, au XVe siècle, en l'honneur d'une statue de la Vierge placée sur l'ancien portail de la Collégiale Saint-Pierre. En 1467 on joua le jeu du « Pere de famille qui labouroit en la vigne » ; en 1469, le mystère de l'Ancien Testament. — P. 521-530, Galabert, *Les coutumes de La Capelle-Livron* (*10 nov. 1268*). Cette coutume, d'un village de Tarn-et-Garonne, est publiée d'après une copie de

1556. — P. 584-623, Blanc, *Essai sur la substitution du français au provençal à Narbonne*. Ce travail est l'un de ceux qui ont été composés en réponse à l'une des questions posées par le Comité des travaux historiques au Congrès des Sociétés savantes. C'est l'un des mieux faits. Il a été rédigé d'après les documents conservés dans les riches archives de Narbonne ; les extraits publiés en appendice paraissent bien copiés. M. Bl., ayant lu trop rapidement ce que j'ai écrit (*Rom.*, XXII, 418) sur les archives de Nice, m'attribue (p. 585, note) une opinion que je n'ai jamais eue au sujet de la langue dans laquelle étaient écrits les registres de délibérations du conseil de Nice. Ces registres sont perdus pour la période antérieure au XVIIIe siècle, sauf un que j'ai retrouvé à la Bibliothèque nationale, qui est en latin et correspond aux années 1454 à 1457. Je n'ai jamais dit que les autres registres du même siècle aient été écrits en niçois ; il me paraît même probable que dans ces registres l'italien a dû remplacer le latin, au XVIe siècle, sans qu'il y ait eu une période intermédiaire où le niçois ait été employé, mais il est cependant vraisemblable que si nous avions la série complète des registres du conseil de Nice nous y trouverions quelques textes en langue vulgaire, lettres missives, comptes, ordonnances municipales, documents qui de bonne heure ont été rédigés dans la langue du pays, et qu'on insérait souvent, soit en copie, soit même en original, dans les registres du conseil. — P. 623-717, *Chartes en langue vulgaire conservées aux archives de la Marne*, publiées par MM. Hérelle et Pélicier. Ces chartes s'étendent de 1237 à 1337. Les éditeurs y ont joint une succincte annotation géographique et historique. Les textes paraissent bien copiés, mais l'accentuation et la distinction d'*i* et de *j* sont peu régulières. La publication est précédée d'un court rapport de M. G. Paris. — P. 823-836, *Chartes de Labruguière* (Tarn), publiées par M. Portal. Ces chartes sont au nombre de deux, de la première M. Portal publie le texte latin et une ancienne version provençale, qui ne se correspondent pas exactement. Il y a quelques erreurs de lecture, ainsi *saniamen*, au bas de la p. 827, doit être lu *saviamen*.

Année 1898. — P. 26-40. Dubarat, *Arbitrage entre les chanoines de Bayonne des deux obédiences sur les revenus du chapitre après le schisme d'Occident* (1418). Document en béarnais. — P. 40-44, R. Merlet, *Le poète chartrain Jehan le Marchant, chanoine de Péronne*. Charte de 1259 concernant l'auteur des *Miracles de Notre-Dame de Chartres*. — P. 176-212, Guesnon, *Introduction au livre rouge de la « Vintaine » d'Arras*. Cet intéressant mémoire renferme de précieuses observations sur plusieurs poésies artésiennes du XIIIe siècle. En appendice (p. 209) est publiée la pièce *Biau signeur, je ne sui ne sorciers ne devin* que publiaient en même temps MM. Jeanroy et Guy dans leurs *Chansons est dits artésiens*, p. 79[1]. P. M.

1. Rappelons en passant que M. Guesnon a rectifié et complété sur bien des points les explications données par MM. Jeanroy et Guy au sujet de cette pièce difficile (*Moyen Age*, n° de janvier-février 1900, p. 28 et suiv.).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS, 1899. — P. 37, P. Meyer, *Notice du ms. Bibl. nat. fr.* 25439 : la *Bible* d'Herman de Valenciennes; la *Vengeance de Jérusalem*; extrait de la *Vie des Pères*; *Roman de confession*. On n'avait jusqu'à présent de ce manuscrit, qui date de la seconde moitié du XIIIe siècle, que la description très imparfaite donnée dans le Catalogue La Vallière (n° 2714 B). Il était surtout nécessaire d'indiquer les particularités qui distinguent le texte de la *Bible* d'Herman qu'il renferme. Outre les ouvrages indiqués dans l'intitulé de cette notice, le même ms. renferme encore l'*Assomption Nostre Dame* de Wace. Le « roman de confession » est un poème en vers octosyllabiques qui n'était pas connu jusqu'à ce jour, et dont on possède une autre copie. Quelques extraits en sont ici publiés. — P. 68, Assemblée générale de la Société. Discours du président, rapports du secrétaire et du trésorier.

SECHSTER JAHRESBERICHT DES INSTITUTS FÜR RUMÆNISCHE SPRACHE (RUMÆNISCHES SEMINAR) ZU LEIPZIG, herausgegeben von... Prof. Dr Gustav WEIGAND. Leipzig, Barth, 1899, in-8, v-398 pages. — Ce volume contient l'étude de M. Weigand sur les *Samosch- und Theissdialekte* que nous avons déjà annoncée (*Rom.*, XXVIII, 308), et la fin du Codex de la famille Dimonie, folios 91-125 *b*. Mais la partie la plus importante et la plus immédiatement utile du recueil est l'*Istrorumänisches Glossar* publié par M. Arthur Byhan. M. B. a réuni tout le matériel lexical dispersé jusqu'ici dans les travaux de Miklosich, de Weigand, d'Ive et de Nanu, en un glossaire déjà considérable et qu'il espère encore accroître. Ce travail a eu pour premier résultat de permettre un examen critique de certaines formes recueillies un peu hâtivement, par Majorescu par exemple; mais il apporte en plus de précieuses indications sur les éléments du lexique istro-roumain. L'influence très considérable des idiomes voisins, slovène, croate, vénitien, y apparaît clairement. M. B. n'a pourtant pas fait un dictionnaire strictement étymologique; la tâche eût d'ailleurs été trop difficile : trop souvent il est impossible de retrouver dans les formes semblables des divers idiomes de la région celle qui a donné naissance aux autres. Mais il a toujours pris soin de relever pour chaque mot istro-roumain les formes roumaines, croates, slovènes, albanaises, végliotes ou italiennes qui pouvaient servir à l'expliquer. Peut-être eût-on souhaité qu'une disposition typographique quelconque distinguât les mots qui n'appartiennent pas au vocabulaire commun du roumain. Les romanistes auraient pu estimer plus facilement le secours apporté par l'istro-roumain à leurs études. En fait il semble que l'istro-roumain ait bien peu de mots d'origine latine que le daco-roumain ou l'aroumain ne possèdent pas de leur côté ou que l'on ne puisse expliquer par un emprunt au vénitien ou à quelque autre dialecte roman : *caligăr* < caligarium (vénit. *caligher*, végl. *calighir*) pourrait être un de ces mots, et il faudrait remarquer aussi *ofendi* < offendere, employé d'ailleurs avec le sens, inconnu au latin, de « défendre » (cf. Weigand, *II. Jahresb.*, p. 219). Mario ROQUES.

CHRONIQUE

La mort de M. Samuel Berger, que nous n'avons pu qu'annoncer dans notre dernière chronique, inspirera de profonds regrets à tous ceux qui ont connu cet homme de bien, si dévoué à des études auxquelles il ne pouvait consacrer qu'une partie de son temps, et qu'il a néanmoins fait considérablement avancer. Fils d'un pasteur et pasteur lui-même, S. Berger avait pris à Strasbourg, où il fit ses études théologiques, le goût des recherches érudites. Ses occupations professionnelles ne lui permirent pas tout d'abord de se livrer aux investigations qu'il devait un jour poursuivre avec tant d'ardeur. Il avait trente-six ans lorsqu'il publia sa thèse de licence en théologie sur les glossaires bibliques latins du moyen âge (*De glossariis et compendiis exegeticis quibusdam medii ævi.. dissertatio critica*, Paris, 1879). C'est un travail un peu court, qui ne révèle guère de faits nouveaux, mais où on sent pourtant la marque d'un esprit judicieux. Dans la pensée de l'auteur, cette dissertation se rattachait à toute une série d'études sur les anciennes versions de la Bible, sur la Vulgate en particulier, qu'il n'a pas eu le temps de conduire à bonne fin. La plus importante de ces études est celle qu'il publia en 1893 sous le titre, un peu trop compréhensif peut-être, d'*Histoire de la Vulgate*. C'était un mémoire couronné, l'année précédente, par l'Académie des Inscriptions. Berger n'ignorait pas qu'il aurait à le compléter par de nombreux suppléments. Bientôt après, en effet, il publiait dans les *Notices et extraits des Manuscrits* (XXXV, 1re partie) un mémoire sur un ancien texte latin des Actes des Apôtres retrouvé dans un manuscrit provenant de Perpignan. Ces études sur la Bible latine, commencées de bonne heure, l'avaient préparé à une autre série de travaux qui l'occupèrent longtemps. Il s'était proposé de reprendre les recherches brillamment commencées, mais entreprises avec une information insuffisante, d'Édouard Reuss sur les anciennes versions françaises des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Un concours académique lui donna l'occasion de compléter et de mettre en ordre les matériaux qu'il avait réunis sur ce sujet. En 1879, l'Académie des Inscriptions proposa comme sujet de prix l'étude des versions françaises de la Bible antérieures à Charles V. Le prix fut partagé; Berger en obtint la meilleure part. Il publia son mémoire en 1884 (*La Bible française au moyen âge*. Impr. nationale, in-8). Nous avons rendu compte de cet ouvrage et nous ne lui avons pas ménagé les éloges que méritaient l'étendue des recherches et la critique avec laquelle

avaient été mis en œuvre les éléments recueillis à la suite d'une patiente exploration des bibliothèques de la France et de l'étranger (*Romania*, XVII, 122 et suiv.). Nous n'avons pas dissimulé non plus les défauts du plan. L'ouvrage aurait pu être mieux composé, et certaines parties n'étaient pas traitées assez à fond. Mais il n'en reste pas moins certain que S. Berger a, le premier, écrit un chapitre important de l'histoire de notre littérature. L'ouvrage, maintenant arriéré sur plusieurs points, devra être refait, et Berger l'aurait sans doute refondu s'il avait vécu ; mais il reste la base et le point de départ de toute recherche ultérieure sur les anciennes traductions françaises, partielles ou complètes, de la Bible. De la France, Berger passa aux autres nations romanes qui, elles aussi, possédaient, au moyen âge, des traductions en langue vulgaire de la Bible. Nous avons publié dans la *Romania*, et par conséquent nous pouvons ne rappeler que brièvement ses mémoires intitulés *Les Bibles provençales et vaudoises* (*Rom.*, XVIII), *Nouvelles recherches sur les Bibles provençales et catalanes* (XIX, 505), *La Bible italienne au moyen âge* (XXIII, 358), *Les Bibles castillanes* (XXVIII, 360 et 508). Bien que l'histoire externe de la Bible occupât la première place dans ses préoccupations, Berger s'intéressait à bien d'autres branches d'études. Pendant quelque temps il avait professé à la Faculté de théologie protestante de Paris, où il remplissait les fonctions de secrétaire et de professeur adjoint, un cours d'archéologie chrétienne. L'art de l'enlumineur avait été de sa part l'objet de recherches dont il n'a publié qu'une faible partie. Citons cependant ses *Notes pour l'enlumineur dans les manuscrits du moyen âge*, en collaboration avec M. Paul Durrieu (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. LIII, 1893) et son mémoire intitulé *Les manuels pour l'illustration du Psautier au XIIIe siècle* (*ibid.*, t. LVII, 1898). Il a aussi écrit de nombreux comptes rendus en divers périodiques, notamment dans le *Bulletin critique* de l'abbé Duchesne. S. Berger était un travailleur actif et exact. Il laisse dans les études auxquelles il s'était voué une place qui ne sera pas de sitôt remplie.

— M. Petit de Julleville, professeur de langue et littérature française du moyen âge à la Sorbonne, est décédé le 25 août dernier à l'âge de 59 ans. Ancien élève de l'École normale, puis membre de l'École française d'Athènes, il s'était d'abord orienté du côté de l'antiquité. Sa thèse française de doctorat a pour objet *L'école d'Athènes au IVe siècle après Jésus-Christ* (1868). Il professa d'abord l'histoire ancienne à la Faculté des lettres de Nancy, comme suppléant. A cette période de son activité littéraire appartient son *Histoire de la Grèce sous la domination romaine* (1875). Mais ses goûts et ses aptitudes le portaient de préférence vers les études littéraires. Bientôt nommé professeur de littérature française à la faculté des lettres de Dijon, puis (1879) maître de conférences de langue et littérature française à l'École normale supérieure, il se consacra tout entier à l'histoire de notre littérature depuis ses origines jusqu'à nos jours. Il publia vers ce temps une traduction « rythmée et assonancée » de la *Chanson de Roland* (1878), puis deux

volumes sur les Mystères (Paris, 1880) qui restent son meilleur ouvrage. C'est un travail de première main, facile à lire et à consulter, qui, malgré les publications dont les mystères ont été l'objet dans ces dernières années, donne encore une idée très exacte de notre ancien théâtre religieux principalement pour la période qui s'étend du XIVe siècle au XVIe. C'est, à bien des égards, un ouvrage d'érudition. Dans la pensée de l'auteur ces deux volumes n'étaient que la première partie d'une vaste étude sur notre ancien théâtre : *Les Mystères* n'était que le second titre ; le premier titre était *Histoire du Théâtre en France*. La suite parut sans appareil d'érudition, sous une forme plus appropriée aux goûts du grand public : *Les comédiens en France au moyen âge* (1885) ; *La comédie et les mœurs en France au moyen âge* (1886). L'indication des sources et la bibliographie étaient données dans le *Répertoire du théâtre comique en France au moyen âge* (1886). M. Petit de Julleville avait été nommé, en 1886, comme professeur adjoint, à la chaire de littérature française à la Sorbonne. Doué d'un véritable talent de parole, il occupa cette chaire avec éclat pendant trois ans ; puis, en 1889, il succéda à Arsène Darmesteter comme professeur de langue et littérature française du moyen âge. Il a donné lui-même, dans une *Note sur la chaire de littérature française du moyen âge à la Faculté des lettres de Paris* (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 février 1900), qui est son dernier écrit, l'indication sommaire des cours qu'il professa en cette qualité. On y voit qu'il traitait de préférence de la littérature du XIVe siècle et du XVe (Froissart, Charles d'Orléans, Villon, les Mystères). En 1899, toutefois, remontant plus haut, il avait commencé à traiter des romans de la Table Ronde. Dans les dernières années de sa vie, Petit de Julleville donna tous ses soins à l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous sa direction par la librairie rie Colin, et où la période antérieure au XVIe siècle n'occupe pas moins de deux volumes sur six (voy. *Rom.*, XXV, 593). Il a vécu assez pour en voir paraître la fin.

— Le 28 août est mort, après une longue et cruelle maladie, M. Gustave Meyer, professeur à l'Université de Graz, à l'âge de cinquante ans. Outre les beaux travaux de grammaire comparée qui l'ont fait connaître (notamment sa *Grammaire grecque*), on sait que dans les dernières années où il a pu travailler il s'est surtout consacré à l'albanais, qui a pour les études romanes une si grande importance. Son *Dictionnaire étymologique de la langue albanaise*, notamment, fournit un précieux concours à l'étude du latin vulgaire. Il s'était aussi attaché à l'étude des mots latins et romans qui ont pénétré dans le moyen grec. Enfin rappelons que G. Meyer, qui était un écrivain de talent en même temps qu'un linguiste habile, a abordé, dans les deux volumes de ses *Essais et études*, plusieurs sujets de folklore et de littérature comparée qui intéressent les études romanes.

— M. H. Schuchardt a pris sa retraite universitaire et cesse donc d'être professeur à l'université de Graz. Nous espérons qu'il profitera des loisirs que

va lui procurer cette résolution, qu'on prend rarement à l'âge qu'il a, pour travailler avec plus d'activité que jamais au progrès de la philologie romane.

— M. Mathias Friedwagner est nommé professeur ordinaire à l'université de Czernowitz, en remplacement de M. Gartner, appelé à Innsbruck.

— Nous sommes heureux d'annoncer l'achèvement du *Dictionnaire général de la langue française*, qui, entrepris par M. Ad. Hatzfeld avec la collaboration d'Arsène Darmesteter, a été terminé avec celle de M. A. Thomas. Les derniers fascicules (fin de 29, 30-32) nous ont apporté ce *Traité de la formation de la langue française* auquel renvoient presque tous les articles du *Dictionnaire* dans leur partie étymologique et qui en est l'indispensable clef. Il devait être l'œuvre propre de Darmesteter, et c'est lui seul qui en avait dressé le plan. Darmesteter avait divisé sa matière en 727 paragraphes, et, les articles du *Dictionnaire* renvoyant à ces paragraphes, on a dû les conserver tels quels, sauf à intercaler çà et là un *bis*. Mais il s'en fallait que Darmesteter, quand la mort le surprit en 1888, eût rempli le cadre qu'il avait tracé. Achevé dans quelques parties, le travail était seulement ébauché dans beaucoup d'autres et n'était même pas commencé dans certaines. M. Thomas, craignant que l'apparition de l'œuvre ne fût trop retardée s'il se chargeait seul de la terminer, a demandé à M. L. Sudre de le faire à sa place, se réservant quelques paragraphes (36 en tout) de caractère surtout étymologique. M. Sudre a pu garder 265 paragraphes de la rédaction de Darmesteter ; il en a rédigé 71 à l'aide de livres de Darmesteter indépendants du *Dictionnaire* ; il en a tiré 152 de notes plus ou moins complètes de Darmesteter ; il en a entièrement composé 203. Son travail, à première vue, nous a paru tout à fait satisfaisant ; mais il demande, naturellement, pour être jugé dans le détail, un examen approfondi. Nous ne voulons ici que le signaler et dire le contentement que nous éprouvons à voir enfin planté le drapeau sur cet édifice dont l'un des deux principaux architectes a malheureusement été enlevé avant même que le bâtiment eût commencé à sortir de terre, mais a trouvé pour son œuvre des continuateurs dignes d'elle et de lui[1].

— Dans la *Revue de Paris* du 1er septembre, M. Ch.-V. Langlois a publié un intéressant article sur Siger de Brabant, dont il expose, à l'aide du beau livre du P. Mandonnet, mais en se plaçant au point de vue purement historique, l'attitude et la place dans l'histoire de la philosophie scolastique. Cet exposé — où l'auteur montre une connaissance sérieuse de l'histoire des grands problèmes philosophiques et où il expose plus d'une vue originale — est précédé d'une biographie de Siger d'après les documents les plus récents (voy. ci-dessus, p. 107 ss.). M. Langlois l'accompagne de remarques assez acérées sur la vanité des conjectures en matière d'histoire, démontrée par l'écroule-

1. Pendant que nous corrigeons l'épreuve de cette notice, nous recevons la nouvelle de la mort de M. Ad. Hatzfeld (6 octobre) ; nous ne pouvons aujourd'hui que l'annoncer ; nous donnerons sur lui une notice dans notre prochain cahier.

ment de la plupart de celles qu'avait suggérées la biographie de Siger. Il va trop loin quand il semble interdire à l'historien tout essai d'expliquer ou de compléter des documents obscurs ou insuffisants : il suffit qu'on donne ces conjectures pour ce qu'elles sont. Et on ne voit pas bien pourquoi ce critique si soumis aux documents veut douter du témoignage si clair du chroniqueur brabançon sur la mort de Siger, et prétend que « l'ensemble des témoignages connus tend à établir solidement... que Siger s'est tué, s'est fait tuer, ou a été tué par un compagnon ». Le seul témoignage explicite, et digne de toute confiance, sur la mort de Siger dit qu'il a été tué par un clerc son compagnon. Où M. Langlois a-t-il trouvé même un commencement d'indice « tendant à établir » qu'il se soit tué ou « fait tuer » ?

— Nous avons parlé l'année dernière (XXXVIII, 643) du projet de fondation d'une *Société de littérature romane*, qui aurait pour but de publier des textes inédits ou rares dans les diverses langues romanes. Cette Société paraît être près de se constituer définitivement. Elle a formé son bureau, composé de M. Förster, président, de M. Vollmöller, vice-président et secrétaire, de M. Junge, trésorier, et son comité, d'un caractère tout à fait international, composé de MM. Baist, Coelho, Menéndez y Pelayo, Menéndez Pidal, Meyer-Lübke, Mme M. de Vasconcellos, MM. Monaci, Morel-Fatio, Nyrop, G. Paris, Rennert, Salvioni, Wahlund, Wesselofsky. Nous rappelons que la cotisation annuelle est de 25 francs (on peut souscrire à vie moyennant 375 francs). Le nom de chaque souscripteur sera imprimé sur son exemplaire ; un petit nombre d'exemplaires seulement sera mis en vente, avec augmentation de prix. Voici quelques-uns des textes pour lesquels le Comité a déjà reçu des propositions : français : *Rigomer* (Förster), les *Lorrains* (Stengel) ; — provençal : *Jaufre* (Förster) ; — italien : Comédies du commencement du XVIe siècle (Stiefel) ; — espagnol : *Tercera parte de la Silva de los varios romances* (Vollmöller), *Crónica rimada del Cid* (Heiligbrodt) ; — portugais : *A Demanda do santo Graal* (Wechssler). — On commencera l'impression de ceux de ces ouvrages qui sont tout prêts dès qu'on aura les 250 souscripteurs nécessaires pour assurer le fonctionnement de la Société. Toutes les communications doivent être adressées à M. le professeur Karl Vollmöller, Wienerstr. 25, Dresde.

— M. Léo Rouanet, avantageusement connu déjà par plusieurs publications relatives à l'ancien théâtre espagnol, nous donnera prochainement la reproduction intégrale du célèbre recueil manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Madrid qui contient 96 *autos sacramentales*, *farsas* et *coloquios* du XVIe siècle.

— Livres annoncés sommairement :

Francesco Novati. *Indagini e postille dantesche*. Serie prima. Bologna, Zanichelli, 1899, in-8, 177 p. (*Biblioteca storico-critica della letteratura dantesca*, IX-X). — Ce joli volume contient six études, toutes aussi remarquables par la solidité du fond que par l'élégance de la forme. Nous avons annoncé les trois dernières quand elles ont paru pour la première fois (XXVIII, 155) ;

elles ont été soigneusement revues. Les trois premières ne leur cèdent en rien comme valeur et ont plus d'étendue et d'importance. I. *Se Dante abbia mai publicamente insegnato* : ce n'est que par suite de méprises qu'on a prétendu que Dante avait fait un cours public à Ravenne. II. *Pascua Pieriis demum resonabat avenis* : M. N. donne pour la première fois la bonne interprétation de ce vers de Giovanni del Virgilio dans son épigramme sur la mort de Dante, et de deux passages des églogues échangées entre Dante et Giovanni. Il établit que Dante, pour répondre à l'invitation de Giovanni de montrer en latin son génie poétique, lui avait promis de lui envoyer dix églogues, dont il n'a composé que deux. On ne saurait montrer plus d'intelligente et ingénieuse clairvoyance et raisonner d'une façon plus persuasive que ne le fait ici M. Novati. III. *La suprema aspirazione di Dante.* Il s'agit surtout du passage où Dante exprime son espérance de *prendere il cappello* dans le baptistère de Saint-Jean à Florence (*Parad.*, XXV, 1 ss.). M. N. pense que *cappello* ne peut désigner ici que le chapeau ou bonnet de docteur, et que l'honneur auquel Dante aspirait devait ressembler beaucoup au *convento* ou doctorat universitaire et lui être conféré par le *studium generale* qu'il s'agissait précisément alors d'instituer à Florence. Il reste quelque incertitude dans les conclusions de ce mémoire, plein d'ailleurs d'érudition (voyez en particulier la digression, avec notes, sur l'usage de couronner les poètes), et on ne voit pas bien pourquoi Dante, s'il a eu pour modèle le couronnement d'Albertino Mussato à Padoue, emploie l'expression *prendere il cappello*, tandis que Mussato avait reçu une vraie couronne, faite de laurier, de lierre et de myrte, et que c'est également une couronne de laurier que le poète déclare ailleurs ambitionner (*Parad.* I, 22-27). — On lit sur le titre du volume : *Serie prima*; tous les studieux de Dante et de la littérature médiévale souhaiteront vivement que la seconde série paraisse bientôt.

Étude sociale sur les chansons de geste. Thèse pour le doctorat, par Josef Falk, Nyköping, 1899, in-8, 136 p. — M. Falk, qui écrit en fort bon français, nous dit dans son avant-propos qu'il a accompli son travail « dans des circonstances difficiles », et ajoute : « Oserai-je invoquer ces circonstances comme une faible excuse aux imperfections de ce petit essai, sur la valeur duquel je ne me fais aucune illusion ? » Nous ne retiendrons de ce modeste aveu qu'une chose, c'est que dans des circonstances plus favorables M. F. nous aurait donné un travail plus complet et plus approfondi. Le sien, tel qu'il est, n'est pas sans valeur. Le point de vue de l'auteur (qu'il avait déjà indiqué dans un essai inséré dans le volume dédié à M. Wahlund) est nouveau : il étudie moins l'état social que nous laissent voir les chansons de geste que l'esprit qui les anime, les « tendances » de ceux qui les ont composées et, par suite, du public auquel elles s'adressent, et ce point de vue est intéressant. L'auteur examine ainsi successivement la *Royauté* (tendances royalistes et antiroyalistes), la *Féodalité*, le *Clergé* (ten-

dances cléricales et anticléricales), le *Peuple*, les *Vilains*, les *Bourgeois* (tendances antidémocratiques et démocratiques). De nombreuses citations (où on peut relever trop de négligences) instruiront sur plus d'un point ceux mêmes qui sont familiers avec l'ancienne épopée. Naturellement on pourrait aussi compléter sur plus d'un point le livre de M. F., mais il rendra service aux historiens de notre société comme à ceux de notre littérature.

W. Heraeus. *Die Sprache des Petronius und die Glossen*. Leipzig, 1899, in-4, 50 pp. — Le consciencieux travail que nous annonçons ici ne doit échapper à aucun romaniste qui s'occupe de lexicographie. M. Heraeus étudie dans ces pages plusieurs mots et constructions de Pétrone qui appartenaient au parler du peuple et qui se retrouvent en roman. A l'aide des matériaux fournis par le *Corpus glossariorum lat.* et le *Corpus inscr.*, il réussit à éclaircir plus d'un mot obscur et à confirmer l'emploi en latin vulgaire de quelques formes inconnues aux auteurs classiques. Nous renvoyons surtout aux remarques qu'il fait sur les mots suivants qui ont laissé des traces aussi en roman : *acia* (22), *baro* (11), *berbex* (78), *bisaccium* (3), *camella* (16), *concaco* (17), *expudoratus* (5), *ferrumen* (26), *gastra* (19), *gizeria* (17), *ipsimus* (15), *locellus* (27), *mattea* (16, à rapprocher de ce mot, en dehors des formes citées par M. Heraeus, aussi le sarde *mazza*, cf. *Archivio glott.*, XIV, 398), *matus* (6), *muttio* (15), *nervia* (43), *oricularius* (7), *ostiolum* (25), *paronychium* (32), *peduclus* (45), *percolopare* (44), *senior* (38). Le verbe *despoliare*, avec le sens de « déshabiller » (32), survit en roumain, *despoiare*. *Dicere*, employé comme synonyme de *canere* (34-35), se retrouve en roumain. A côté du français *il a de quoi*, qui correspond à la construction *habet unde* (37-38), on peut rappeler aussi le roumain *are de unde*. — O. D.

Zur spanischen und portugiesischen Metrik, von Prof. Dr Friedrich Hanssen. Valparaiso, Helfmann, 1900, in-8, 64 p. (extrait des *Verhandlungen des deutschen wissenschaftlichen Vereins in Santiago de Chile*, t. IV). — Nous ne pouvons que signaler ces savantes études, où l'auteur fait souvent rentrer les formes latines rythmiques du moyen âge; il s'y occupe particulièrement de la licence, souvent discutée dans ses causes, qui permet de supprimer la première syllabe des deux hémistiches du vers *de arte mayor*. Il faut y joindre un article paru dans les *Annales de la universidad* de Santiago de Chile en 1900 (et tiré à part) sur les str. 1656-1661 de l'archiprêtre de Hita.

Egidio Bellorini. *Note sulle traduzioni italiane delle Eroidi d'Ovidio anteriori al Rinascimento*. Turin, Loescher, 1900, in-8, VII-87 p. — M. Bellorini, qui nous a donné en 1892 un bon travail sur les anciennes traductions italiennes de l'*Ars amatoria* et des *Remedia amoris*, étudie ici, avec beaucoup de soin et de jugement, les traductions des *Héroïdes* antérieures à la Renaissance. Il commence par celle de Filippo (dont le surnom, Ceffi, n'est pas assuré), écrite en prose à Florence vers 1325 et qui a joui d'un grand succès. Parmi les autres nous signalerons celle de cinq *(quattro* p. 31,

l. 3, est un *lapsus calami*) héroïdes, faite au XIVe siècle, et, comme l'a déjà remarqué M. I. del Lungo, d'après une version française. M. B. constate que cette version est celle à laquelle le compilateur de l'*Histoire ancienne* étudiée par P. Meyer (*Rom.*, XIV, 72) a emprunté l'épître de Pénélope à Ulysse. Le commentaire joint à la traduction italienne est aussi, au moins presque entièrement, traduit du français, et, d'après M. B., mériterait d'être imprimé.

Étymologies lyonnaises. Réponse à M. Steyert, par l'abbé A. Devaux. Lyon, Mougin-Rusand, 1900, in-8, 160 p. (extrait du *Bulletin de la Société de Géographie de Lyon*). — Nous avons signalé l'an dernier (XXVIII, 317), en lui adressant les éloges qu'elle méritait, la conférence de M. l'abbé Devaux sur « les noms de lieux dans la région lyonnaise aux époques celtique et gallo-romaine ». Cette conférence a suscité une polémique où, d'un côté au moins, les personnalités les plus désobligeantes ont trop souvent tenu lieu d'arguments. M. A. Steyert est l'auteur d'une vaste *Histoire de Lyon*, qui, à côté de très nombreux défauts, ne manque pas de certains mérites, et qui lui a valu une assez grande réputation. Dans ce livre il avait donné beaucoup d'étymologies toponymiques peu acceptables, et M. Devaux avait relevé plusieurs de ses erreurs. M. Steyert ayant répondu par une brochure de cent pages grand in-8, où, tout en défendant ses étymologies, il attaquait vivement la science, la méthode et même la bonne foi de M. D., celui-ci a répliqué par les deux articles réunis dans ce volume. Avec une patience que l'on doit approuver, parce qu'il s'agit d'éclairer le public et de défendre la cause de la méthode scientifique, avec un calme que ne réussissent pas à troubler les emportements de la partie adverse, M. D. suit son contradicteur dans tous les replis, dans tous les ressauts de son argumentation confuse et fantaisiste, et n'avance rien qu'il ne prouve abondamment. Nous ne sommes pas juges pour la partie celtique des problèmes en cause, qui est la plus importante, mais pour la partie latino-romane il est de toute évidence que M. D. a raison sur tous les points ; quelques petites divergences de détail pourraient se produire entre romanistes, mais elles ne touchent pas le fond des choses et ne seraient pas de nature à favoriser M. Steyert, qui n'en comprendrait même pas la portée. Il a en effet de la méthode en matière de toponymie une idée tout à fait particulière. Pour lui, c'est la vue des lieux qui doit en être la base principale : « On n'aurait plus qu'à interroger les plaines verdoyantes, les collines couronnées de ruines et de gais villages en s'égarant sous les bouleaux à l'écorce argentée..... Et, qu'on en soit bien persuadé, de ces excursions on rapporterait des notions étymologiques plus certaines, plus exactes, qu'on ne pourrait en découvrir dans tous les *Celtische Sprachschatz* d'Outre-Rhin ou dans les traités systématiques d'une science toujours aride, et souvent trompeuse autant que pédantesque. » Ce programme édifiera suffisamment nos lecteurs. M. Steyert verse à pleines mains les étymologies celtiques, germaniques et même

slaves : il ne lui manque pour les appuyer — même sur la figure des lieux, qu'il s'imagine sans doute n'avoir pas varié depuis vingt siècles — que les premiers éléments de la philologie celtique, germanique ou slave. M. D. le réfute sans avoir besoin d'être lui-même celtiste, germaniste et slaviste, par la simple application de la méthode propre à toute philologie et qu'il a si heureusement appliquée, dans son livre sur l'ancien dauphinois, à la philologie romane. M. Steyert ne s'est pas rendu : il a imprimé dans le nº de juillet du *Bulletin de la Société de géographie* une longue duplique, plus violente encore que son premier écrit, et où nous avons vu avec surprise feu Clair Tisseur vilipendé de la façon la plus outrageante. Nous ne savons si M. D. croira devoir répondre encore, et nous pensons qu'en tout cas il le fera en peu de mots. Mais cette polémique n'aura pas été inutile si elle met fin une bonne fois au romantisme étymologique dont la province conserve encore quelques représentants attardés.

Mirèio, poème provençal de Frédéric Mistral, édition publiée pour les cours universitaires par Édouard Koschwitz, avec un glossaire par Oskar Hennicke. Marburg, Elwert ; Paris, Le Soudier ; Marseille, Ruat, 1900, gr. in-8, xliii-436 p. — Nous ne rendons pas compte en général des publications « félibréennes » ; mais nous devons faire une exception en faveur de ce beau volume, qui contient, non seulement une introduction et des notes intéressantes pour le *folklore*, mais un dictionnaire très complet et, autant qu'il nous a semblé, très exact (avec l'étymologie restreinte aux mots pour lesquels elle est certaine). Le tout est rédigé en français, et donnera aux admirateurs de *Mirèio* qui ne possèdent pas le *Trésor* de Mistral un secours que ne contenait encore aucune édition (il est vrai que la traduction de Mistral pouvait remplacer un glossaire).

Recherches historiques sur les prénoms en Languedoc, par M. l'abbé H. Duffaut. Toulouse, Privat, 1900, in-8, 46 p. (extrait des *Annales du Midi*). — Ce travail, pour la partie qui rentre dans le cadre de nos études, porte essentiellement sur une enquête faite à Montgiscard en 1245 et contenant 281 noms d'hommes et 93 noms de femmes (la seconde partie concerne les prénoms usités à Montgiscard de 1588 à 1792). M. Duffaut a disposé ces noms en tableaux très bien conçus, qu'il a fait précéder de remarques intéressantes sur l'histoire de la nomenclature personnelle dans le Midi (et même en général en France). Il résulte de ses recherches que l'usage de donner aux enfants des noms de saints, rare avant le xiiiᵉ siècle, se généralise alors, en même temps que la coutume de baptiser les enfants au moment de la naissance, ce qui relie, contrairement à ce qui était l'habitude antérieure, l'imposition du nom au baptême et lui donne ainsi un caractère religieux. (Il semble cependant que l'usage de donner le nom au moment du baptême ait été fréquent plus anciennement.) Il serait à souhaiter qu'un savant versé dans l'histoire ecclésiastique fît à ce sujet des recherches précises, et déterminât aussi les textes, plus modernes, relatifs au choix et à l'exclusion des

noms à donner aux enfants. L'étude de M. D. contient déjà des observations précieuses, et son exemple devrait être imité dans toute la France.

Carolina MICHAËLIS DE VASCONCELLOS, *Lais de Bretanha*. Porto, Vasconcellos, 1900, in-4, 43 p. (extrait de la *Revista Lusitana*, vol. VI). — Ce travail fait partie de l'édition du *Cancioneiro da Ajuda* que donnera prochainement la célèbre romaniste de Porto. Il est fort intéressant. Mme de Vasconcellos a retrouvé dans les mss. français du *Tristan* en prose les originaux de trois des cinq *lais de Bretanha* qui figurent en tête du grand *Cancioneiro* galicien-portugais. Elle imprime ces trois pièces d'après tous les mss. où elle les a reconnus et dont elle communique les variantes (I 8 l. *Trestote* et non *Trestout*, et c'est probablement ce que porte le ms. A; 24 l. *m'aseïstes* avec F; 26 il faut ou garder le *veer* de A en ponctuant *ie me doi molt loer De vos, riens ne vos doi veer*, ou adopter la leçon *voer* en lisant avec EF *De vos, ne ne me doi voer A autre dieu*; — IV 6 l. *quel* (= *qu'el*) avec BCE; 13 suppr. *ie* avec BCE). Elle les compare avec soin aux imitations portugaises, dont elle donne un texte amélioré. Elle pense que les trois chansons de danse qu'elle n'a pas retrouvées dans les mss. français appartenaient à une rédaction perdue du *Tristan*. Elle regarde les pièces portugaises comme extraites d'une traduction, également perdue, de cette rédaction. Tout cela est fort plausible et est accompagné d'observations d'un grand intérêt. Elle termine en défendant contre M. Baist l'existence d'une littérature portugaise en prose au XIIIe siècle et en apportant de nouveaux arguments à l'appui de l'origine portugaise d'*Amadis*. — Cet excellent mémoire est accompagné de notes, au nombre de 193, où on trouve encore beaucoup de petites remarques complémentaires.

Inedita der altfranzösischen Handschrift Pb5 (Bibl. nat. 846)... von Louis BRANDIN Berlin, Gronau, 1900, in-8, 45 p. (diss. de docteur de Greifswald). — Nous n'avons ici que la première partie d'un travail qui paraîtra complet dans la *Zeitschrift für franz. Spr. und Litteratur*; nous aurons donc à en reparler. Ce que nous en avons ici mérite des éloges : l'éditeur a classé pour chaque pièce les mss. qui la contiennent, et a donné un texte en général satisfaisant. Il y a beaucoup de négligences de ponctuation et aussi des fautes d'impression assez nombreuses (que l'auteur d'ailleurs a lui-même aperçues et qu'il explique par les circonstances où son travail a été imprimé). Voici quelques remarques de détail (les corrections sont souvent appuyées sur les variantes). I 13 *trait*, 30 *s'i*; II 3 *s'apaire*; IV 7 *de lé* (cf. *nee* XI 28, *mee* XXIV 7); VII 9 *m'avroit*; IX 27 *Ensi me c.*; XI 75 *m'i* et non *mi* (et de m. XVIII 13, XXV 21, XXVI 9); 33 *Irespensé*; XII 13 *hon*, 40 *acoré*; XV 19 *cui*; XVII 2 *m'amie*; XVIII 44 *aviaus*; XXI 11 *l'acesmé*; XXIV 22 *tenez* pour *tostens* (la *var. lect.* n'est pas claire); XXVI 7 *m'a*; XXVIII 1 suppr. le second *ne*; *Anh.* I 29 *mais garis*; II 33 suppl. *remanrai* et non *resterai* (*rester* au sens moderne est inconnu à l'anc. fr. et emprunté à l'italien). L'éditeur n'a pas bien saisi le rythme de la

pièce VIII, où le 6e vers de chaque strophe est un décasyllabe : il a voulu en faire deux vers et a supposé des lacunes ou fait des restitutions inutiles. Il lui a échappé que la pièce V avait été publiée d'après les mêmes mss. (plus pour le premier couplet *Guillaume de Dole*) dans la *Romania* (XXIII, 248). — M. Brandin a fait précéder son édition des 28 chansons inédites de Pb5 d'une courte étude sur le contenu de celles qui sont anonymes et les auteurs de celles qui ne le sont pas, et imprimé à cette occasion des pièces inédites de Jean Erart, de Perrin d'Angecourt et de Thomas Erier. — Nous avons ici une épave échappée au naufrage de la grande entreprise, que nous avions jadis annoncée, d'un *corpus* de nos vieux chansonniers. Ce naufrage est-il définitif ? Des publications comme celle de M. Br. nous font souhaiter qu'il ne le soit pas.

I reali di Francia di Andrea da Barberino. Testo critico per cura di Giuseppe VANDELLI. Volume II. Parte IIa. Bologna, Romagnoli, 1900, in-8, 462 p. — Cette seconde partie de l'excellente édition des *Reali* due à M. Vandelli, que nous avons annoncée en son temps, comprend les livres II-IV. Nous espérons que le dernier volume, qui contiendra les livres V-VI et les tables si nécessaires, ne se fera pas trop attendre.

The Round Table before Wace, by Arthur C. L. BROWN. Boston, Gris, 1900, in-8 (extrait du t. VII des *Studies and Notes in Philology and Literature*, p. 183-205). — Dans ce court et substantiel *paper*, M. Brown étudie l'histoire de la fondation de la Table Ronde d'Arthur telle que la donne Layamon dans une interpolation de sa traduction du *Brut* de Wace. Il montre d'une part que cette histoire est évidemment d'origine celtique, d'autre part que Wace l'a bien probablement connue, tout en se bornant à y faire allusion dans le passage relatif à la Table Ronde qu'il a lui-même ajouté à sa traduction de Gaufrei de Monmouth. M. Brown conclut que Layamon a trouvé cette histoire dans la tradition galloise, et pense que le silence des textes gallois sur la Table Ronde n'est pas une objection insurmontable. Je suis de son avis, et je crois qu'on pourrait apporter encore quelques indices à l'appui de cette opinion. Maintenant est-il sûr que Layamon puisât *directement* dans la tradition galloise ? J'ai toujours pensé que les traits arthuriens qu'il ajoute à Wace pouvaient bien être fournis par la tradition *anglaise* (fondée elle-même, naturellement, sur une tradition celtique, mais plus ancienne). Cette question des additions arthuriennes de Layamon est très intéressante ; il est à souhaiter qu'elle soit bientôt traitée dans son ensemble avec toute l'attention qu'elle mérite. — G. P.

Ueber die Klassifikation der romanischen Sprachen. Probe-Vortrag gehalten zu Leipzig am 30. April 1870 von Dr Hugo SCHUCHARDT. Graz, Juli 1900, in-8, 31 p. (tiré à 150 exemplaires non mis dans le commerce). — M. Schuchardt a plus d'une fois fait allusion dans ses écrits à ce discours prononcé par lui il y a trente ans, où il soutenait, contre l'opinion généralement reçue, que les langues romanes ne pouvaient se classer généalo-

giquement, et que la répartition des parlers romans était purement géographique. Il l'imprime aujourd'hui *privately*, sans y changer un mot, simplement pour montrer, dit-il, qu'il n'a pas pris à d'autres les idées qui y sont exposées, mais qu'il les avait dès le début de sa carrière romane, et aussi parce que les idées qu'il a développées par la suite sont avec celles-là dans un rapport plus ou moins étroit. Les deux assertions sont parfaitement vraies, et la première doit être précisée : on voit qu'il y a trente ans l'auteur, déjà célèbre d'ailleurs, du *Vocalisme du latin vulgaire* avait sur le rapport des dialectes romans les uns avec les autres et sur la méthode qu'il convient d'appliquer à les étudier les vues que d'autres, sans connaître son *Probevortrag*, ont plus tard enseignées et propagées. L'accord même des formules employées des deux parts est frappant. Ainsi le principe même de la dialectologie moderne est exprimé dans cette phrase (p. 26) : « Ce que nous pouvons déterminer, c'est, plutôt que le domaine d'un dialecte particulier, le domaine de tous les traits phonétiques qui le composent. » Et on a employé depuis, en l'appliquant à la France, l'image d'un tableau aux colorations insensiblement dégradées dont l'auteur se sert (p. 21) pour exprimer l'idée qu'il se fait de la Romania linguistique : « Ce tableau, dit-il, en l'opposant au tableau généalogique, est, à cause de la variété de ses points de vue, moins simple que l'autre ; mais précisément pour cela il se rapproche plus de la réalité, qui n'est pas du tout simple. » — En lisant ces pages si remarquables on éprouve deux regrets : l'un que l'auteur ne les ait pas publiées quand il les a écrites, car elles auraient été fécondes ; l'autre qu'il les imprime, trente ans après, comme clôture de la carrière universitaire dont elles avaient marqué l'ouverture.

Bibliografia dei dialetti ticinesi [da Carlo SALVIONI]. Bellinzona, Salvioni, 1900, in-8, 17 p. (imprimé pour les noces d'or des parents de l'auteur), 25 juillet 1900. — Cette bibliographie comprend 84 numéros, dont le plus ancien, les *Rabisch* (arabesques) *dra Academiglia dor compâ Zavargna*, date de 1589 ; à plusieurs des articles sont jointes des notes intéressantes. Inutile de dire que les plus récentes et les meilleures des études sur les parlers tessinois sont dues à M. Salvioni lui-même.

Sul poema di Uggeri il Danese. Memoria del dottor Bernardo SANVISENTI. Turin, Clausen, 1900, in-4, 76 p. (extrait des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin). — M. Sanvisenti a découvert un manuscrit presque complet du poème d'*Uggeri il Danese*, que M. Rajna n'avait pu étudier, ici même (t. II, III, IV), que d'après les imprimés, un fragment manuscrit et la rédaction en prose. Il a tiré de l'examen de ce manuscrit des conclusions intéressantes, sur lesquelles la *Romania* reviendra, et il a joint à son mémoire une analyse détaillée et très utile du poème. Bornons-nous ici à dire qu'il regarde ce poème comme composé par un Siennois vers 1360 d'après une chanson franco-italienne.

Rumænske Studier. — I. *Infinitif og udtrykkene derfor i rumænsk og balkansprogene.* En sammenlignende undersøgelse af Kr. SANDFELD JENSEN.

Copenhague, Michaelsen, 1900, in-8, 136 p. — Ce travail, très remarquable par la richesse et l'étendue de l'information, semble la parfaite réalisation du plan conçu, mais non exécuté, par W. Meyer-Lübke, dans son bel article *Zur Geschichte des Infinitivs im Rumänischen* (*Abhandlungen Herrn Prof. A. Tobler dargebr.*, p. 79; cf. *Romania*, XXIV, 453). L'étude minutieuse des dialectes du roumain et des diverses langues de la péninsule balkanique a permis à M. S. J. de rectifier sur des points importants les hypothèses de Meyer-Lübke. Pour la construction de l'infinitif avec la préposition *a* par exemple, M. S. J. rejette l'hypothèse d'une influence illyrienne, l'analogie du roumain et de l'albanais étant, sur ce point, plus spécieuse que réelle. Il ne serait d'ailleurs pas impossible d'admettre pour le roumain un développement spontané, l'extension de la préposition *a* de cas où elle était nécessaire à d'autres où elle n'avait que faire. M. S. J. a surtout étudié les constructions qui, en roumain, ont remplacé ou tendent à remplacer l'infinitif et qui se rencontrent aussi dans les autres langues de la péninsule balkanique. En particulier il signale une construction qui avait échappé à Meyer-Lübke et qu'il appelle construction paratactique : un infinitif dépendant d'un autre verbe remplacé par un verbe au même mode que le premier, auquel il se rattache par la conjonction *de* : *venea cerbul de bea apă*. Meyer-Lübke attribuait les empiètements de ces diverses constructions d'une part à l'illyrien qui aurait limité les emplois de l'infinitif, d'autre part au bulgare qui, influencé lui-même par le grec, aurait plus tard introduit les constructions conjonctives. M. S. J. n'admet pas ces deux périodes, mais seulement, sous l'impulsion du grec, une seule et même évolution de longue durée dans la péninsule balkanique. — M. Roques.

Ein Problem der romanischen Wortforschung, II. Von Dr Gustav Pfeiffer. Stuttgart, Gartner et Pfeiffer, 1900, in-12 de 20 pages numérotées 41-60. — C'est la suite, mais non la fin, du mémoire signalé ci-dessus, p. 319. M. le Dr G. Pfeiffer espère que les observations nouvelles qu'il y présente modifieront le jugement que nous en avons porté. Il n'en est rien quant au fond; mais nous avons au moins le plaisir d'être tout à fait d'accord avec lui sur un détail. Il fait venir le verbe wallon *usder* de usitare; c'est parfait. D'ailleurs cette étymologie a déjà été indiquée — très dubitativement, il est vrai — par Scheler sur Grandgagnage. M. le Dr P. retire son étymologie *osteille* < *usitabilia et propose aujourd'hui *osteille* < *usabilia, qui ne vaut pas mieux. Le parti pris l'aveugle tellement qu'il prend le messin *uzowaire*, simple calque du latin juridique usuarium, pour un représentant populaire de *usabilia. — A. T.

Disputa del alma y del cuerpo y Auto de los reyes magos, por D. Ramón Menéndez Pidal. Madrid, Tello, 1900, in-8, 16 p. (extrait de la *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*). — M. Menéndez Pidal nous donne ici la phototypie et l'exacte transcription de ces deux précieux monuments de l'ancienne poésie espagnole, avec des notes purement paléographiques et l'indication des éditions antérieures. On y trouvera quelques rectifications

utiles et quelques conjectures très plausibles. Au v. 43 des *Reyes magos* on a imprimé *iugaro* pour *iugara*.

Vittorio Cian. *I contatti letterari italo-provenzali e la prima rivoluzione poetica della letteratura italiana*. Discorso letto il 6 novembre 1899 per la solenne apertura degli studi nella R. Università di Messina. Messina, d'Amico, 1900, gr. in-8, 49 p. (extrait de l'*Annuaire* de l'Université). — Ce très beau discours est en grande partie polémique. Dans la première partie l'auteur, avec la plus grande courtoisie d'ailleurs, conteste les opinions émises par P. Meyer et par moi sur l'importance de l'imitation provençale pour les commencements de la littérature italienne; mais comme il ne nie aucunement cette imitation et reconnaît même que sans elle on ne peut dire combien de temps le « vulgaire » d'Italie aurait attendu pour prendre une forme littéraire, on ne voit pas qu'il y ait lieu de taxer d'exagération la formule de P. Meyer, d'après laquelle « c'est l'existence même » que la littérature italienne doit à la poésie provençale. Dans la deuxième partie, M. Cian défend contre M. Jeanroy l'existence d'une poésie populaire italienne tout à fait spontanée, que d'ailleurs celui-ci n'a pas précisément contestée. Mais ce qui fait le principal intérêt du discours, c'est ce qui concerne l'école du *dolce stil nuovo*, que l'auteur considère comme n'ayant à peu près aucun lien avec l'école provençalisante, comme marquant contre elle une véritable « révolution », et comme s'appuyant beaucoup plus qu'on ne l'a dit sur la poésie populaire italienne (bien que Dante ne parle de celle-ci qu'avec mépris). Tout mérite d'être lu dans cette esquisse substantielle, où il y a autant de finesse de critique que d'ampleur de vues; ce serait dommage de la résumer, et il faudrait beaucoup d'espace pour la discuter. A mon sens, la thèse de M. C. contient une grande part de vérité, mais elle est excessive, et il fait lui-même des concessions dont l'importance est plus grande qu'il ne croit. Dante, on ne peut le contester, doit encore beaucoup aux Provençaux et même à leurs imitateurs italiens; et s'il les a, les uns et les autres, infiniment surpassés, s'il a vraiment créé une poésie nouvelle, cela tient d'abord et surtout à son génie; mais cela tient aussi, je le reconnais bien volontiers (outre l'influence de Virgile), à ce qu'il s'est laissé inspirer par le génie national italien. — G. P.

Die sieben Infanten von Lara. Von Heinrich Morf. Berlin, Paetel, 1900, in-8, 24 p. (extrait de la *Deutsche Rundschau*, juin 1900), — Dans ce brillant essai M. Morf ne se borne pas à résumer le beau livre de M. Menéndez Pidal : il présente plus d'une idée nouvelle; la plus intéressante, qui nous paraît tout à fait digne d'approbation, est que la première scène du poème, le récit du *tablado* tenu à Burgos et du meurtre d'Alvar Sanchez, est postiche, et que l'ancienne chanson sur la vengeance de doña Llambra et de Rodrigo Velazquez avait pour seul point de départ la prétendue injure faite par Gonzalo González à sa tante à Barbadillo et le meurtre de l'écuyer de celle-ci en punition de l'affront que, par ordre de doña Llambra, il a infligé à Gonzalo.

Sprache und Verskunst der Mystères inédits du XVe siècle abgedruckt von A. Jubinal, Paris, 1837)... von Julius Poewe. Halle, Kaemmerer, 1900, in-8, 95 p. (diss. de docteur). — Le titre de cette dissertation dit suffisamment quel en est le sujet; le travail est fait avec conscience. Un utile appendice est composé : 1° de restitutions conjecturales de vers trop longs ou trop courts; 2° du relevé des nombreux passages où Jubinal a inexactement reproduit le manuscrit (ces inexactitudes sont d'ailleurs en général légères).

Due vetustissime testimonianze dell' esistenza del volgare nelle Gallie ed in Italia esaminate e discusse. Nota del prof. Francesco Novati. Milan, 1900, in-8, 23 p. (extrait des *Rendiconti del R. Ist. Lombardo di sc. e litt.*, ser. II, vol. 23). — Dans la première de ces deux dissertations, aussi érudites que sagaces, M. Novati détruit un témoignage qu'ont allégué sans méfiance, depuis Reiffenberg, les historiens du français : la phrase d'après laquelle Mummolen aurait été nommé, en 659, évêque de Noyon et Tournai, *quia praevalebat non tantum in teutonica sed etiam in romana lingua*, n'appartient pas à la vie « la plus ancienne et la plus authentique » du saint, mais à un *rifacimento* du XIIe siècle; la vie la plus ancienne dit *quia et* latina *et teutonica praepollebat facundia*. Il est vrai que l'auteur ajoute : *Ecclesia siquidem Noviomensis romana vulgariter lingua, Tornacensis vero teutonica majori ex parte utitur; utraque autem eruditiori Latinorum eloquio, sicut gratia haec concessa fuerit, ad plenum respondere dinoscitur*, et cette mention de la *lingua romana* reste intéressante, si elle ne prouve pas, comme le ferait la forme remaniée, l'usage officiel de la langue romane. Il serait donc désirable de savoir la date de cette *Vita Mummoleni*, que les nouveaux Bollandistes placent au commencement du VIIIe siècle, que M. N. est porté à faire descendre jusqu'au milieu du Xe; la question est très difficile (le ms. ayant disparu), et il faudrait des recherches menées avec soin pour l'éclaircir. Je dois dire au reste que je ne comprends pas bien ce que veut dire M. N. quand il se demande si au VIIe siècle « le latin populaire » s'était déjà « changé en cet idiome nouveau qu'on appellera *lingua romana* au IXe siècle ». Un tel « changement » n'a jamais eu lieu : le roman du IXe siècle, comme le français d'aujourd'hui, est toujours le latin populaire. L'intérêt de témoignages comme celui de la *Vita Mummoleni* est de nous faire connaître le moment où l'on a eu pleinement conscience de la différence entre la « grammaire » et le « vulgaire », et où l'on a officiellement employé le second. Il résulte de la démonstration de M. N. que le plus ancien texte qui établisse ce dernier point est le fameux canon du concile de Tours de 813; pour le premier point, la *V. M.* restera le plus ancien témoignage, si la date que lui assignent les Bollandistes est maintenue. — Dans la seconde dissertation, M. N. essaie d'établir que saint Colomba, dans sa lettre de 613 au pape Boniface IV, fait allusion à la langue vulgaire de l'Italie, qu'il distingue du latin. La phrase où se trouvent les mots *vestrae ydiomate linguae* est fort obscure et sans doute altérée dans le seul ms. (perdu) par lequel nous connaissons la lettre; M. N. en propose une restitution (à vrai dire il ne fait qu'un changement, et bien facilement

acceptable, celui de *tantum* en *tamen*, tandis que le dernier éditeur avait tout remanié), une ponctuation et une traduction fort ingénieuses, mais qui, il faut le dire, n'emportent pas la conviction : on ne comprend pas ce que signifie *potius*, et *licet* mis en parenthèse est peu vraisemblable. Je crois quant à moi que *potius tamen vestrae idiomate linguae*, qui suit l'énumération des trois noms que pourrait porter Columba, *Jona* en hébreu, *Peristera* en grec, *Columba* en latin, signifie simplement : « mais appelé de préférence de la façon propre à votre langue », c'est-à-dire du nom latin de *Columba*. En ce cas il faudrait sans doute ajouter *dicto* ou *nuncupato* après *linguae*, mettre ensuite une virgule, et continuer *nancto licet prisco inter Hebraeos nomine*, etc. — G. P.

Die historischen Beziehungen in der Geste von Guillaume d'Orange..... von Walther Goecke. Halle, 1900, in-8, 60 p. (diss. de docteur). — L'auteur de ce travail modeste n'émet pas de vues personnelles sur les sujets si discutés qu'il aborde. Il se borne à rapporter clairement les opinions émises jusqu'à lui, en indiquant seulement parfois celles qui lui semblent préférables. Son résumé pourra être utile pour orienter dans ces recherches difficiles.

Die Handschriften der castilianischen Uebersetzung des Codi. Von Hermann Suchier. Halle, Niemeyer, 1900, in-4, 22 p. et six phototypies. — M. Suchier complète ici, par des renseignements sur les mss. qui contiennent la version castillane du *Codi* provençal, l'étude sur ce texte qu'il avait donnée l'année dernière (*Rom.*, XXVIII, 650). Il a maintenant donné le fac-similé d'une page de tous les manuscrits qui en existent : quatre provençaux, trois français, deux espagnols et deux latins. On ne saurait mieux préparer l'édition de ce précieux texte qu'il doit donner avec M. Fitting.

Untersuchungen über die Ueberlieferung der Enfances Viviien..... von Otto Riese. Halle, 1900, in-8, 68 p. (diss. de docteur). — On a jusqu'à présent admis que les quatre familles de mss. des *Enf. Viv.* se divisaient en deux groupes, B (Boulogne) d'une part, A + *x* (comprenant C et D) de l'autre. M. Riese entreprend de prouver, ce qui semble au premier abord bien paradoxal, qu'A et B forment une famille *y*, C et D seuls la famille *x*, qui remonte à O par l'intermédiaire de deux mss. perdus, a^1 et a^2. Pour l'établir, il cite six passages où AB ont une faute commune, CD la bonne leçon. Mais il faut en réduire le nombre : 1) la césure de A B (v. 456) est imparfaite, — donc *x* a pu la corriger ; 2) la leçon de A B (1437) n'est pas très claire, — mais celle de CD donne à l'assonance *isnel* au nom. sing., ce qui est inadmissible : il faudrait *isniaus* ; 4) 3235 A B *nos feromes*, C D *ne feromes* : la leçon originale est certainement *no f.* ; l'archétype a écrit *nos*, conservé dans A et B, corrigé par *x* en *ne*. La même explication, très naturelle, que M. R. repousse ici, mais qu'il admet pour des cas tout pareils, s'applique à 6), où la leçon originale (3981) était, comme il le dit, *le helme agu* : l'archétype avait écrit *lelme*, que tous les mss. ont gardé, mais *x* a intercalé *si* pour rendre au vers sa mesure. Reste 5), où A et B ont la

faute évidente *oevrent* pour *oevre* (3937), qui est dans *x*; encore ici la faute vient de l'archétype, et *x* l'a corrigée. De même pour 3), où A et B donnent (2963) un vers inacceptable (*donez* ou *donrez* dans l'assonance en *é*); mais rien n'empêche qu'il ne fût dans l'archétype : *x* a pour tout ce passage une rédaction toute différente et remaniée. Il y a en revanche bien des passages où la leçon de A + *x* apparaît comme fautive en regard de celle de B; il suffit de citer *Cadort* pour *Mirados* au v. 21 (je note encore le v. 1446, où *ne* de B a seul un sens, contre *or* des autres mss., que C a tâché de rendre intelligible; 1450, où le mot *pec* de B a embarrassé le rédacteur de *x*, qui a probablement écrit la leçon de *c*, contraire à l'assonance, et diversement corrigée par A et D, etc., etc.). M. R. n'a donc pas prouvé sa thèse, et elle ne nous paraît pas juste. Mais il y a dans sa dissertation beaucoup de bonnes choses, dont profiteront ceux qui reprendront le sujet. L'auteur raisonne bien et fait des remarques souvent pénétrantes. Il pense, comme moi (*Rom.*, XIX, 127), que ni B ni *x* (en y comprenant A) n'ont le vrai commencement du poème. Il lui manque parfois une connaissance suffisante de l'ancien français : ainsi v. 660 *par son l'aube* n'est nullement une faute (p. 21); v. 465 *Ne pot ester sor piez qu'il ait* (ms. *of*) *eü* de B n'est pas du tout « unsinnig » (p. 27) : c'est une façon de parler bien connue en vieux français. — G. P.

Il Morgante *di Luigi Pulci*. Testo e note a cura di Guglielmo Volpi. (Volumi tre). Firenze, Sansoni, 1900, in-32. Vol. I, XXIV-414 p.; vol. II, 382 p. — Nous reparlerons de cette édition quand le troisième volume, qui doit la compléter, aura paru. Disons seulement qu'elle est très élégante dans son petit format, que le texte est donné d'après l'édition de Venise, 1489, et accompagné de notes.

Dialeitos indo-portugueses de Ceylão, por Sebastião Rodolpho Dalgado. Lisboa, Imprensa Nacional, 1900, in-8, XXIX-260 p. — L'auteur de cette intéressante publication est Hindou de naissance, mais il a étudié à Rome et a longtemps été vicaire général de Ceylan. En outre, il s'est mis au courant des méthodes philologiques et des travaux de MM. Coelho, Schuchardt et Teza sur l'indo-portugais. Il était donc très bien préparé à traiter le sujet qu'il s'était proposé, et il nous a donné en effet un livre fort précieux. Parmi les publications en portugais de Ceylan dont il reproduit des extraits on remarque un long poème en quatrains sur *Ourson e Falenteyn*, imprimé récemment à Columbo. — Au livre que nous annonçons il faut joindre une brochure du même auteur, *Dialeito indo-português de Góa* (Porto, 1900; extrait du t. VI de la *Revista Lusitana*).

ERRATA

P. 306 : la note placée au bas de cette page doit être reportée à la page précédente.

— Dans la note 1 du compte rendu du mémoire de M. Bartoli, *Ueber eine Studienreise*, etc. (ci-dessus, p. 452), j'ai laissé passer une erreur singulière et, en l'espèce, très fâcheuse, que je crois nécessaire de corriger. M. Ascoli n'a jamais accepté les opinions sur la « ladinité » du végliote dont je parlais, et c'est d'accord avec lui que M. Bartoli les rejette. — M. R.

— En annonçant ci-dessus (p. 476) l'*Étude sur la conjugaison française* de M. Philippe Nicastro, on a, par une erreur fréquente, confondu Raguse de Sicile avec Raguse de Dalmatie : c'est dans la première et non dans la seconde de ces villes que M. Nicastro est professeur, et c'est aux écoles d'Italie qu'il destine son livre.

— P. 543. Lorsque j'ai rédigé la note sur l'*Antigraphum Petri*, cet opuscule était encore inédit. J'ai su, trop tard pour l'indiquer en son lieu, qu'il avait été imprimé dans les *Comptes rendus de la Commission royale d'histoire* (de Belgique), année 1899. — P. M.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

P. MEYER. Notice du ms. Rawlinson *Poetry* 41 1
W. A. NEILSON. The Purgatory of cruel Beauties 85
G. HUET. La traduction française des « Martins » de Maerlant. 94 (cf. 469)
A. THOMAS. Étymologies françaises 161
G. PARIS. Sur *Huon de Bordeaux* 209
G. DONCIEUX. La chanson du *Roi Renaud* ..... 219 (cf. 479)
Ov. DENSUSIANU. L'altération du *c* latin devant *e*, *i* dans les langues romanes 321
R. MENÉNDEZ PIDAL. Etimologías españolas 334
F. LOT. Le roi Hoël de Kerahès, Ohès *le vieil barbé*, les « chemins d'Ahès » et la ville de Carhaix ..... 380 (cf. 416, 604)
P. TOYNBEE. Benvenuto da Imola and the *Iliad* and *Odyssey* 403
A. LONGNON. Un vestige de l'épopée mérovingienne 489
E. GALTIER. *Byzantina* 501
P. MEYER. Le Psautier de Lambert le Bègue ..... 529 (cf. 641)
C. SALVIONI. A proposito di *amís* 546

MÉLANGES

Asselin (F. Lot) 105
Un fragment épique (G. P.) 106
La mort de Siger de Brabant (G. P.) ..... 107 (cf. 627)
Quelques vers du cardinal Pierre d'Ailli (A. Piaget) 111
Abri, *ailleurs* (L. Havet) 115
Quelques passages du Fragment de La Haye (H. Suchier) 257
La mention de Waland le forgeron dans la chronique d'Adémar de Chabannes (A. Thomas) 259
Guet-apens (G. P.) 262
Des suffixes normands *-(i)co(t)* et *-(i)bo(t)* (Ch. Joret) 263
La légende de « la vieille Ahès » (G. P.) 416
Une prétendue mention de l'Archant (E. Ritter) 424
Un nouveau témoignage sur la chanson de *Basin* (Ch. Bonnier) 425
Labaustre (G. P.) 426

Osterin (G. P.) 429
Tartar Cloths (*Inferno*, XVII, 14, 17) (P. Toynbee) 359
Les deux Coquillart (A. Longnon) 364
Tuscan *mente* and *mento* (A. Johnston) 570
Acudia (R. J. Cuervo) 574
Norm. *écaré* (Ch. Joret) 578

COMPTES RENDUS

ARMSTRONG, voy. *Chevalier à l'Épée* (*Le*).
Aucassin und Nicolete, hgg. von SUCHIER (G. P.) 287
BARTOLI, Ueber eine Studienreise zur Erforschung des Altromanischen Dalmatiens (M. Roques) ..... 451 (cf. 641)
BECKER, Der *Siege de Barbastre* (G. P.) 121
BÉDIER, Spécimen d'un essai de reconstruction conjecturale du *Tristan* de Thomas (G. P.) 581
BEHRENS, Zur Wortgeschichte des Französischen (G. P.) 118
Beiträge zur romanischen Philologie. Festgabe für Gustav GRÖBER (G. P.) 117
Boeve de Haumtone, hgg. von STIMMING (G. P.) 127
BONNIER, Proverbes de Templeuve (G. P.) 579
BRUCKNER, Die germanischen Elemente in der italienischen Sprache (J. Cipriani) 586
BUTLER, *Legenda aurea*, *Legende doree*, *Golden Legend* (P. M.) 292
CESAREO, Le origini della poesia lirica in Italia (A. Jeanroy) 127
Chevalier (*Le*) *à l'Épée*, p. p. ARMSTRONG (G. P.) 593
Comptes consulaires d'Albi, p. p. VITAL et JEANROY (P. M.) 447
DECURTINS, Rätoromanische Chrestomathie, II, 1 (J. Ulrich) 130
Forschungen zur romanischen Philologie. Festgabe für Hermann SUCHIER (G. P.) 579
FREYMOND, Artus' Kampf mit dem Katzenungetüm (G. P., J. Loth). 121
GRÖBER, voy. Beiträge.
GUERLIN DE GUER, Essai de dialectologie normande (J. G.) 300
GUY, Essai sur la vie et les œuvres littéraires du trouvère Adam de le Hale (A. Jeanroy) 294
HENRY, Lexique étymologique du breton moderne (A. Thomas) 452
JEANROY, voy. Comptes consulaires d'Albi.
JUAN MANUEL, *El libro de los enxiemplos*, hgg. von KNUST (M. Goyri) 600
KALUZA, Ueber den Anteil des Raoul de Houdenc an der *Vengeance Raguidel* (G. P.) 117
KOSCHWITZ, Ueber einen Volksdichter von Amiens (G. P.) 117
LANG, The *Descort* in old Portuguese and Spanish poetry (A. M.-F.). 124
LENÉ, Les substantifs postverbaux dans la langue française (G. P.) 440

MOHL, Introduction à la chronologie du latin vulgaire (M. Roques) 266 (cf. 455, 602)
MOHL, Románská dvojice *lui* : *lei* (M. Roques)..... 266
MOHL, Études sur le lexique du latin vulgaire, I (A. Thomas) 433 (cf. 603)
Philippe de Thaün, *Le Bestiaire*, p. p. WALBERG (G. P.).
PHILIPPIDE, Ueber den Lateinischen und Rumänischen Wortaccent (G. P., L. Havet)..... 579
SARAN, Der Rhythmus des französischen Verses (G. P.)..... 584
SCHLÄGER, Ueber Musik und Strophenbau der Romanzen (G. P.)... 581
SCHNEEGANS (Ed.), Zur Chanson de geste *Aiol et Mirabel* (G. P.).... 124
SCHNEEGANS (H.), Groteske Satire bei Molière?..... 121
SCHUCHARDT, Romanische Etymologien, II (A. Thomas)..... 438
STIMMING, voy. *Boeve de Haumtone*.
SUCHIER, voy. *Aucassin und Nicolete*, Forschungen.
THIS, Zur Lehre der Tempora und Modi im Französischen (G. P.).. . 121
THURAU, Geheimwissenschaft in der mod. franz. Litteratur..... 124
TOBLER (R.), Die altprov. Version der *Disticha Catonis* (P. M.).... 445
VIDAL, voy. Comptes consulaires d'Albi.
VORETZSCH, Zur Geschichte der Diphthongierung im Altprovenzalischen (G. P., A. Thomas)..... 584
VOSSLER, Benvenuto Cellini's Stil in seiner Vita..... 124
WAITZ, Der kritische Text der Gedichte von Gillebert de Berneville (G. P.)..... 117 (add. 613)
WALBERG, voy. Philippe de Thaün.
WARNKE, Die Quellen des Esope der Marie de France (G. P.)..... 581
WEBER, Italienische Märchen (G. P.)..... 583
WECHSSLER, Giebt es Lautgesetze? (G. P.)..... 583
WIESE, Zur Christophoruslegende (G. P.)..... 583
WILMOTTE, Le dialecte du ms. fr. 24764 (G. P.)..... 580
ZÉLIQZON, Mundartliches aus Malmedy..... 124
ZENKER, Die histor. Grundlage der zweiten Branche des *Couronnement de Louis* (G. P.)..... 119

PÉRIODIQUES

Archiv für das Studium der neueren Sprachen, LXXXVIII-CI (S.D.G.). 138
Bulletin de la Société des anciens textes français, 1899 (P. M.)..... 623
Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques. 1896-98 (P. M.)..... 621
Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache, VI..... 623
Litteraturblatt für germ. und rom. Philologie, XX (E. M.)..... 309
Revue des langues romanes, 4e série, X; 5e, I-II (P. M.)..... 305
Studj di filologia romanza, VII (18-20), VIII (P. M.)..... 611
Studi glottologici italiani, I (Mario Roques)..... 311

Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur, XIX-XXI (A. J.).. 616
Zeitschrift für romanische Philologie, XXIII, 4 (G. P.)..... 135
— — — XXIV, 1 (G. P.)..... 306
— — — XXIV, 2-3 (G. P.)..... 613

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

ABEILLE, Idioma nacional de los Argentinos..... 486
ALEXICI, Texte din literatura poporană romînă..... 150
ANITCHKOF, La littérature à Arras au XIIIe siècle..... 485
Belet (Jean), voy. MEYER.
BELLORINI, Le traduzioni italiane delle Eroidi d'Ovidio..... 630
BERGER, Die ältesten franz. Lehnwörter..... 473
BOURDON, Robert de Clari..... 473
BRANDIN, Inedita der Hds. Pb..... 633
Brondex et Mory, *Chan Heurlin*..... 482
BROWN, The Round Table before Wace..... 635
BRUCKNER, Die germanischen Elemente im Italienischen.... 149 (cf. 586)
BRUSH, The *Isopo* Laurenziano..... 148
CANDRÉA-HECHT, Cours de grammaire roumaine..... 478
Chan Heurlin, voy. Brondex.
CHEVALIER, Bibliothèque liturgique, VI et VII..... 470
Christian von Troyes, *Der Karrenritter*, hgg. von FÖRSTER..... 154
CIAN, I contatti letterari italo-provenzali..... 637
COLFI, Le sculture dell' archivolto di Modena..... 485
CRESCINI, Per il « Vers del lavador »..... 474
DALGADO, Dialeitos indo-portugueses de Ceylão..... 640
Dante, *La Commedia*, testo riveduto da P. TOYNBEE..... 157
DELABORDE, voy. Guillaume de Saint-Pathus.
DELISLE, La *Rhétorique* de Cicéron, trad. par Jean d'Antioche..... 155
DEVAUX, Étymologies lyonnaises..... 631
Doujat, Diccionnari moundi, p. p. VISNER et JEANROY..... 147
DUFFAUT, Les prénoms en Languedoc..... 632
DUMESNIL, Touroude..... 483
ERNST, La flexion dans le *Roland* d'Oxford. II..... 476
FALK, Étude sociale sur les chansons de geste..... 629
FITZ-GERALD, Spanish Etymologies..... 474
FÖRSTER, voy. Christian von Troyes.
FRIEDEL, Études compostellanes. I..... 159
GARDE, voy. Joinville.
GAUCHAT, Le ranz des vaches fribourgeois..... 156
GOECKE, Die histor. Beziehungen in der Geste von Guillaume.. 639
GORRA, Fra drammi e poemi..... 482

Gower, The French Works, ed. by MACAULAY..... 160
Guillaume (Lois de), p. p. MATZKE..... 153
Guillaume de S. Pathus, *Vie de saint Louis*, p. p. DELABORDE..... 471
HAGEN, Der Gral..... 480
HANSSEN, Zur spanischen und portugiesischen Metrik..... 630
HELLOT, Les sénéchaux d'Eu..... 152
HENNICKE, voy. *Mirèio*.
HERAEUS, Die Sprache des Petronius..... 630
HERTZ, Spielmannsbuch..... 159
HUTH, Jacques Dubois..... 478
Infanzia (*L'*) *di Gesù*, poem. prov. ristamp. da ROSSI..... 151
Isopo Laurenziano, voy. BRUSH.
JEANROY, voy. Doujat.
JENSEN, Rumænske Studier, I..... 635
Joinville, *Ludvig den hellige*, overs. af GARDE..... 472
KOSCHWITZ, voy. *Mirèio*.
LAUER, La *Destruction de Rome*..... 156
LUNGO (Del), Da Bonifazio VIII ad Arrigo VII..... 319
MACAULAY, voy. Gower.
Martin (*Vie de saint*), voy. Péan Gatineau.
MATZKE, voy. *Guillaume* (*Lois de*).
MÂZUC, Grammaire languedocienne..... 475
MENÉNDEZ PIDAL, *Disputa del alma* y *Auto de los reyes magos*..... 636
MEYER, Notices sur trois légendiers attribués à J. Belet..... 472
Mirèio, poème de Mistral, p. p. KOSCHWITZ et HENNICKE 632
Mistral, voy. *Mirèio*.
MORF, Die sieben Infanten von Lara..... 637
MORPURGO, Le epigrafi nel Campo Santo di Pisa..... 155
MORTENSEN, Medeltidsdramat i Frankrike..... 149
MUSSAFIA, Per la bibliografia dei Cancioneros..... 641
NICASTRO, Étude sur la conjugaison française..... 476 (cf. 641)
NOVATI, Due vetustissime testimonianze del volgare..... 638
NOVATI, Indagini e postille dantesche..... 628
ÖSTBERG, Les voyelles vélaires dans qq. noms de lieux français..... 157
OSCHINSKY, Der Ritter unterwegs..... 483
OTT, Étude sur les couleurs en vieux français..... 477
OVIDIO (D'), La epistola a Can Grande..... 156
PARIS, Poèmes et légendes du moyen âge..... 478
PASSY, Les sons du français..... 476
Péan Gatineau, Das *Martinsleben*, hgg. von SÖDERHJELM..... 154
PFEIFFER, Ein Problem der roman. Wortforschung, I, II..... 319, 636
PITRÈ (Maria), Le Feste di santa Rosalia e dell' Assunta..... 488
POEWE, Sprache und Verskunst der *Mystères du XVe siècle*..... 638
PULCI, Il *Morgante*, a cura di VOLPI..... 640

POTANINE, Motifs orientaux dans l'épopée européenne 150
PROTO, Gerione 487
RAJNA, La novella precursrice delle Mille e una Notte 152
RAJNA, Le Fonti dell' *Orlando Furioso*, 2ª ed. 487
Reali (I) di Francia, per cura di VANDELLI, II 634
REMDA, L'elemento brettone nell' « Avarchide » 475
RIESE, Untersuchung über die *Enf. Viviien* 639
RITTER, La chanson de l'Escalade 479
ROSSI, voy. *Infanzia (L') di Gesù*.
SABERSKY, Ueber ein. Namen in der Umgebung von Campiglio 158
SALMON, Les manuscrits du tribunal de Beauvais 318
SALVIONI, Bibliografia dei dialetti ticinesi 635
SALVIONI, Il *Pianto delle Marie* marchigiano 481
SANVISENTI, Sul poema di *Uggeri il Danese* 635
SCARANO, I beati nel paradiso dantesco 158
SCHOFIELD, The lays of Graelent and Lanval 487
SCHÖNBACH, Studien zur Erzählungslitteratur des Mittelalters 152
SCHUCHARDT, Ueber die Klassifikation der rom. Sprachen 634
SMITH, The Troubadours at home 317
SEGARIZZI, La « Catinia » di Sicco Polenton 476
SÖDERHJELM, voy. Péan Gatineau.
STEIN, Die *Proverbios morales* von Santob von Carrion 484
TAYLOR, Alliteration in Italian 479
TEZA, Il Cancionero della Casanatense 476
THIEME, The Technique of the French Alexandrin 152
TOBLER, Der Sirventes *Senhor n'enfantz* 483
NEWELL, King Arthur and the Table Round ..... 147 (cf. 420)
Tombeor (Del) Nostre Dame, hgg. von WÆCHTER 159
TORRACA, L'epistola a Cangrande 474
TOYNBEE, voy. Dante.
VANDELLI, voy. *Reali (I) di Francia*.
VASCONCELLOS (L. DE), Estudos de philologia mirandesa 480
VASCONCELLOS (C. M. DE), *Lais de Bretanha* 633
VILLARET (Cte de), Une épave culinaire du XIVe siècle 486
VISNER, voy. Doujat.
VOLPI, voy. Pulci.
WÆCHTER, voy. *Tombeor (Del) Nostre Dame*.
WESTHOLM, La construction *li filz le rei* 151
WIESE, Die Sprache der Dialoge Gregors 319
WILMOTTE, Gerbert de Montreuil 481
ZIMMERLI, Die Sprachgrenze in der Schweiz, III 477
ZIMMERMANN, Die Totenklage in den Chansons de geste 158
ZINGARELLI, Intorno a due trovatori in Italia 320

CHRONIQUE

Nécrologie : Révillout, Budinszky, Hervieux, 464 ; Alton, 465 ; Caix de Pierlas, 466 ; S. Berger, 466, 624 ; G. Colfi, 486 ; Petit de Julleville, 625 ; G. Meyer, 626. — Retraite de M. H. Schuchardt, 626. — Nomination : MM. Menéndez Pidal à Madrid, 145, Gartner à Innsbruck, 145, Friedwagner à Czernowitz, 627. — Livres parus : deuxième partie du t. III de la *Grammaire des langues romanes* de M. Meyer-Lübke, 145 ; 3e livraison du *Lexique de l'ancien français* de MM. Godefroy, Salmon et Bonnard, 313 ; *Homenaje á Menéndez Pelayo*, analysé d'après M. Morel-Fatio, 313 ; *Histoire de la littérature française* de MM. Suchier et Birch-Hirschfeld, 468 ; *Dictionnaire général de la langue française* (fin), 627. — Articles dans le *Journal des Savants* de M. Delisle sur les mss. d'Ashburnham, 145, et sur un nouveau ms. des *Sermons de saint Bernard*, 315 ; de G. Paris sur Jean de Capoue et sur la légende des *Danseurs maudits*, 145 ; de M. Morel-Fatio sur les collections du palais de Liria, 145. — Notices de M. Guesnon sur le registre de la Confrérie des jongleurs d'Arras, 145, et sur les *Chants et dits artésiens*, 468. — Communication de M. Schwob sur Villon, 146. — Note de M. Schröder sur *Mauritius von Craon*, 146. — Note de M. Lot sur l'origine sarrasine de Du Guesclin, 314. — Note de M. Rigal sur les sources d'*Aymerillot* et du *Mariage de Roland*, 315. — Note de M. Ritter sur Thomas de Thonon, 467. — Notes de M. Bréal sur les mots *talent*, *toucher*, *en goule aoust*, 467. — Note de M. Nyrop sur la formation du pluriel des noms en *l* en français, 468. — Article de M. Ch.-V. Langlois sur Siger de Brabant, 627. — Publications de la *Société des anciens textes*, 313. — Publications annoncées : les poésies de l'archiprêtre de Hita par M. Ducamin, 145 ; le *Perceval* de Gerbert par M. Wilmotte, 313 ; légendier français d'un ms. de Saint-Pétersbourg par P. Meyer, 416 ; *autos* et *farsas* espagnols par M. Rouanet, 628. — *Atlas dialectologique de la France*, par M. Gilliéron, 316 (cf. 488). — *Société de littérature romane*, 628. — Fête en l'honneur de M. Suchier, 416 (cf. 579). — Prix accordés par l'Académie française à M. Brunot, par l'Académie des Inscriptions à MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, 417. — Lettre de M. De Pauw sur la traduction française des *Martins* de Maerlant, 419. — Correction de M. Doncieux à son article sur la chanson du *Roi Renaud*, 420. — Rectifications concernant MM. Rolland, 147, Newell, 420, Nicastro, 641, Bartoli, 641.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Les plus anciens mots d'emprunt du français, par G. Paris, membre de l'Institut. In-4. — Prix..... **2** fr.

Table analytique des dix premiers volumes des mémoires de la société de linguistique de Paris, par E. Ernault. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **18** fr.

Histoire d'un chant populaire bourguignon, par F. Fertiault. Deuxième édition considérablement augmenté. In-4. — Prix..... **4** fr.

Les statuts d'Adalhard pour l'abbaye de Corbie, IXe et Xe siècles, par A. Levillain. Gr. in-8. — Prix..... **2** fr. **50**

Grammaire historique de la langue française, par K. Nyrop, professeur à l'université de Copenhague. Tome I. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **10** fr.

An Delen Dir (la Harpe d'Acier). Poésies bretonnes (en breton), par F. Jaffrennou. Un vol. petit in-8. — Prix.. **2** fr. **25**

Annales de l'histoire de France à l'époque carolingienne. Le règne de Louis d'Outremer, par Ph. Lauer. Un vol. gr. in-8 — Prix..... **12** fr.

Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. Morphologie du patois de Vinzelles, par Alb. Dauzat. Un vol. gr. in-8 accompagné d'une carte. Prix **10** fr.

Idioma nacional de los Argentinos por el Dr Abeille, con una introduccion por el Dr L. Duvau. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **25** fr.

Études sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne, par H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut. Un vol. in-8. — Prix..... **6** fr.

Le roman du Comte de Toulouse, par G. Paris, membre de l'Institut. Gr. in-8. — Prix..... **1** fr. **50**

Charles le Simple, par A. Eckel. Un vol. gr. in-8. — Prix... **5** fr.

Étude sur les couleurs en vieux français, par A. G. Orr. Un vol. gr. in-8. — Prix..... **6** fr.

Virgilo Limouzi. Poème inédit de 1748 en vers limousins burlesques, par l'abbé Roby, accompagné d'une traduction par H. Texier. Un vol. in-8. — Prix..... **5** fr.

Rimes bourguignonnes. Texte et traduction par F. Fertiault. Un vol. in-8. — Prix..... **3** fr.

La littérature normande avant l'annexion (912-1204). Discours lu à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie le 1er décembre 1898, par G. PARIS, membre de l'Institut. Brochure in-8. — Prix ..... **2 fr. 50**

Études sur la civilisation française, par A. MARIGNAN. Tomes I et II : la Société mérovingienne. — Le culte des Saints sous les Mérovingiens. Deux vol. gr. in-8. — Prix ..... **20 fr.**

Un historien de l'art français, *Louis Courajod*, par le même. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... **6 fr.**

Introduction à la chronologie du latin vulgaire. Étude de philologie historique, par George MOHL. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... **10 fr.**

Essai de dialectologie normande. La palatalisation des groupes initiaux gl, kl, fl, pl, bl, étudiée dans les parlers de 300 communes du département du Calvados, par CH. GUERLIN DE GUER. Un vol. gr. in-8, accompagné de 8 cartes. — Prix ..... **10 fr.**

Le Massif central. *Histoire d'une région de la France*, par A. LEROUX, élève diplômé de l'École des Hautes Études, archiviste du département de la Haute-Vienne. Trois vol. gr. in-8, avec 3 cartes. — Prix ..... **25 fr.**

Histoire de la Compagnie des Indes, par CH. MONTAGNE. Un vol. in-16. — Prix ... **3 fr. 50**

Mémoires de la Société de linguistique de Paris. Tome X, complet en 6 fascicules. Gr. in-8. — Prix ..... **36 fr.**

Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes, par M. KAWCZYNSKI, docteur ès lettres, professeur à l'Université de Cracovie. Un vol. in-8. — Prix ..... **5 fr.**

L'Alsace au dix-septième siècle. Au point de vue géographique, historique, administratif, économique, social, intellectuel et religieux, par R. REUSS, maître de conférences à l'École des Hautes Études, ancien bibliothécaire de la ville de Strasbourg. Deux forts vol. gr. in-8. — Prix ..... **38 fr.**

Le Musée de la conversation, par Roger ALEXANDRE, 3e édition, revue et augmentée de nombreux articles. Ouvrage honoré d'une mention par l'Académie française (Concours de Jouy, 1895). Un fort vol. in-8. — Prix ..... **7 fr.**

Annuaire de l'École pratique des Hautes Études (Section des sciences historiques et philologiques), 8e année 1900. Contenu : CALENDRIER. — DOCUMENTS. — RAPPORTS. — J. ROY, corrections et additions à l'histoire de Robert de Clermont, sixième fils de saint Louis. Un vol. in-8. — Prix ..... **2 fr.**

Répertoire méthodique du moyen âge français (Histoire, littérature, beaux-arts), par A. VIDIER, élève de l'École des Chartes; deuxième année, 1895. Un vol. gr. in-8. — Prix ..... **4 fr.**

Dictionnaire de l'ancienne langue française, du IXe au XVe siècle, par Frédéric GODEFROY. Tome IX. Un vol. in-4. — Prix ..... **50 fr.**

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

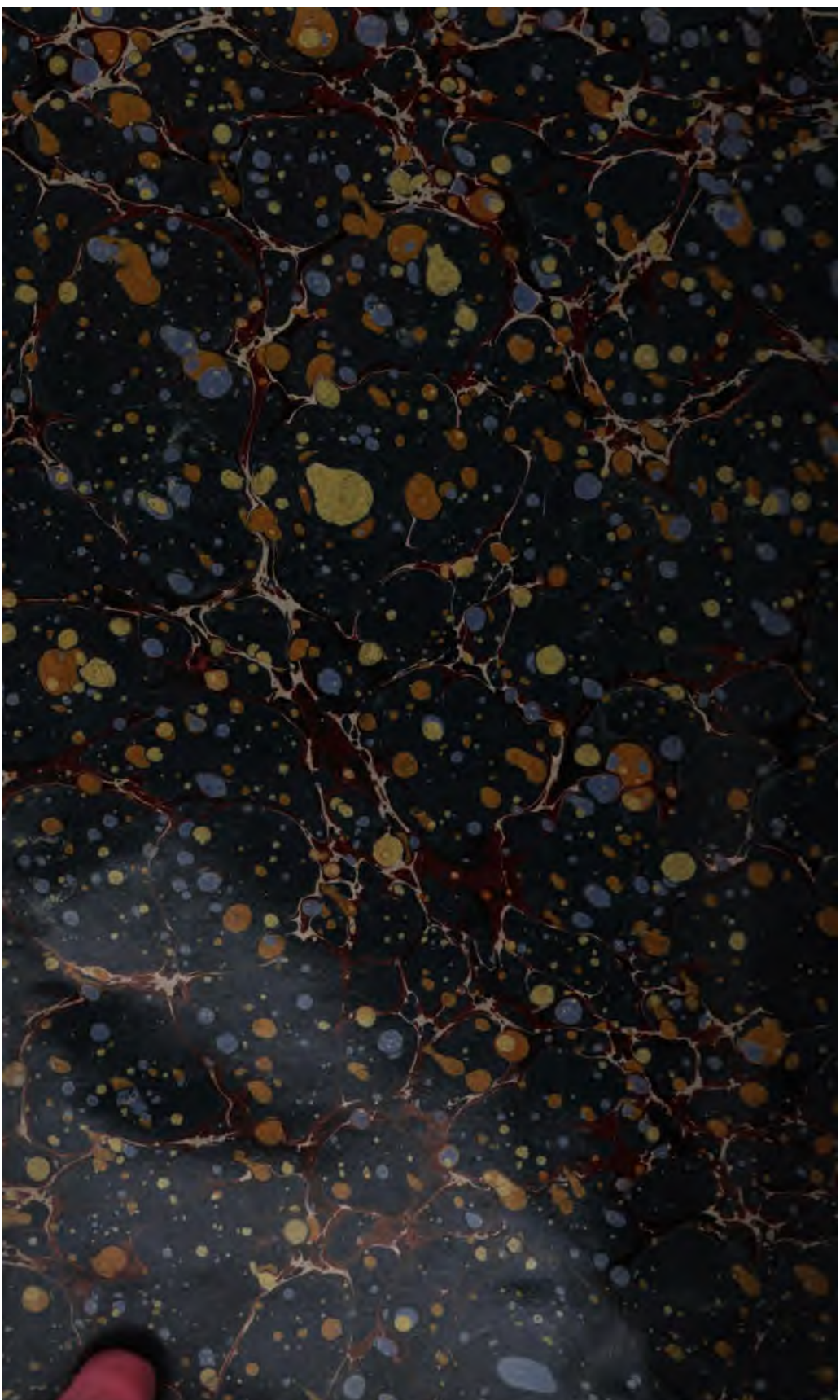

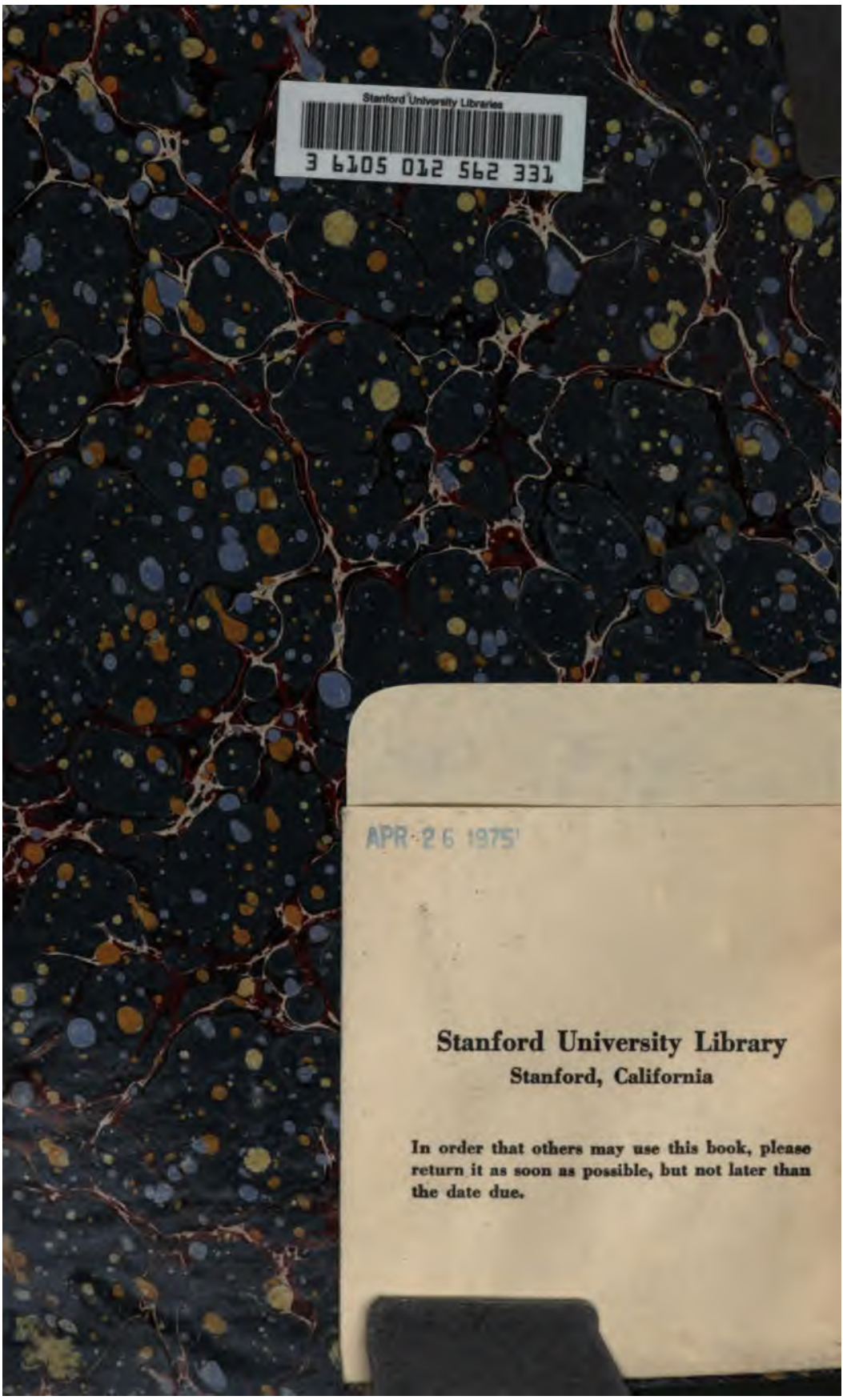
Stanford University Libraries
3 6105 012 562 331
APR 26 1975
Stanford University Library
Stanford, California
In order that others may use this book, please return it as soon as possible, but not later than the date due.